

**CIHM
Microfiche
Series
(Monographs)**

**ICMH
Collection de
microfiches
(monographies)**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1999

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10x	12x	14x	16x	18x	20x	22x	24x	26x	28x	30x	32x
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

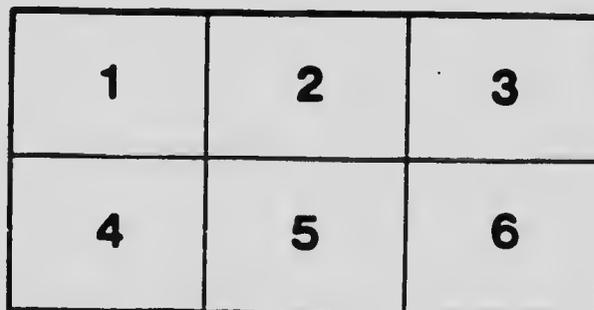
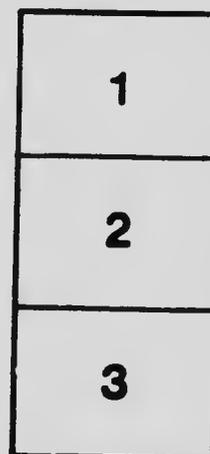
Library of the National
Archives of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

La bibliothèque des Archives
nationales du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



1.45

1.50

1.56

1.6

1.65

1.7

1.75

1.8

1.85

1.9

1.95

2.0



APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482-0300 - Phone
(716) 288-5989 - Fax



110229 Page 194
Henech Polita
A 1900

SUPPLÉMENT

DU

RAPPORT DU DR BRYMNER

SUR LES

ARCHIVES CANADIENNES

PAR

M. EDOUARD RICHARD



1899

(Annexe du rapport du Ministre de l'Agriculture)

IMPRIMÉ PAR ORDRE DU PARLEMENT



OTTAWA

IMPRIMÉ PAR S. E. DAWSON, IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI

1901

11
20
10
10
10
10
10

RAPPORT DE M. EDOUARD RICHARD.

A MONSIEUR DOUGLAS BRYMNER, LL.D., F.R.S.C.,

Chef des Archives du Canada,

Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport sur les recherches historiques que, d'après les instructions de l'honorable ministre de l'Agriculture, j'ai faites à Paris, au Ministère des Colonies, depuis le mois de mars de l'année dernière (1897) jusqu'à la fin de cette année (1898).

Depuis que M. Marmette, mon prédécesseur dans la tâche qui m'a été confiée, a cessé en 1887 les travaux par lui commencés en 1883, les Archives des Colonies, qui se trouvaient aux Archives de la Marine, ont été transportées au Ministère des Colonies, qui est actuellement installé au Louvre. M. Guët, qui était alors le chef de ces Archives, a été remplacé par M. Tautet, dont l'urbanité et l'obligeance excèdent tout ce que l'on peut espérer. Depuis plusieurs années il s'est constitué en quelque sorte l'agent de notre gouvernement, dirige l'ouvrage de nos copistes, solde leurs travaux, et fait tout ce qu'il peut pour faciliter la tâche que nous avons entreprise. Pénétré de la grande importance historique de ces archives, déplorant les pertes subies à diverses époques, redoutant de nouveaux dangers, il n'a rien tant à cœur que de voir progresser la transcription que notre gouvernement a entreprise, afin que ces Archives, également possédées par le gouvernement du Canada, soient par là à l'abri de toute éventualité.

Elles occupent actuellement les combles du palais du Louvre, et elles sont loin d'être en sûreté contre le feu. Il est question, paraît-il, de les transférer ailleurs. Il y a donc tout à craindre.

Deux ou trois siècles comptent peu dans l'existence d'un peuple, au point de vue de son développement, et particulièrement les siècles qui ont été témoins de son éclosion et de son enfance. Ces Archives, qui relatent minutieusement cette enfance et les péripéties de son existence, sont pourtant ce qui intéressera le plus vivement le grand peuple que nous serons. Parce que nous sommes encore dans cette enfance, parce que ces événements sont rapprochés de nous, nous ne concevons peut-être pas nettement tant l'intérêt qu'ils éveilleront plus tard. De ce que l'histoire primitive de la Grèce, de l'Égypte, de Rome, est très éloignée de nous, il ne s'en suit pas que son intérêt s'efface en raison de cet éloignement. Tout au contraire, c'est cette histoire primitive que nous tenons le plus à fixer dans nos esprits, et si nous n'y parvenons que faiblement, si la légende pure s'est substituée à elle, c'est que les guerres, le pillage, l'incendie nous en ont enlevé les moyens.

La destruction de la bibliothèque d'Alexandrie date de bien loin, cette perte est-elle moins vivement ressentie maintenant qu'alors ? Certainement non ! Ainsi

il en serait des archives précieuses que possède le gouvernement français. Par leur connexité avec les événements des colonies anglaises, elles sont d'un intérêt qui n'a d'autres limites que le continent nord-américain. Dans un siècle il y aura 4 à 500 millions d'habitants dans l'Amérique du nord, dont 50 millions au Canada. Au lieu d'avoir eu à subir les phases lentes de progrès et les reculs des peuples anciens, nous aurons, en ce peu de temps, atteint dans la paix et le libre développement de nos forces la plus haute expression de la civilisation existante, et alors tout ce qui a trait à nos origines et à notre enfance, c'est-à-dire tout ce qui en aura été conservé, sera pieusement recueilli, compulsé, étudié, classé et mis en lumière. Quels regrets ! et je pourrais peut-être dire quels reproches ne seraient pas exprimés par les générations futures si un sinistre les privait de cette précieuse collection, alors qu'ils pourraient nous accuser d'avoir apporté trop de lenteur à cette transcription. Voici comment s'exprimait M. Marmette dans son dernier rapport :

“ Pénétré plus que jamais de l'importance majeure qu'offre la nombreuse collection des Archives coloniales du Ministère de la Marine qui ont trait au Canada, je me permettrai en terminant, monsieur le Ministre, d'attirer votre attention sur l'urgence de nous en procurer au plus tôt la copie. Il y a quelques semaines à peine, le feu prenait au Ministère de la Marine et menaçait de détruire l'immense collection des Archives coloniales de France. N'est-il pas permis de trembler quand on songe à la perte possible par suite du premier accident venu, de la collection considérable de manuscrits qui forme, à elle seule, la source la plus abondante de l'histoire originaire du Canada ? ”

Je détache d'un journal de Paris du 15 février dernier (1899) les extraits suivants d'un long article sur cette question : “ Le Louvre est en danger permanent ; le feu le guette. Le cri d'alarme vient d'être officiellement poussé par M. Doumergue, rapporteur du budget des colonies. . . . Chaque fois que j'entends passer les pompiers dans la rue je me demande si ce n'est pas notre Louvre qui brûle. Notez le bien, il brûlera par la faute des Colonies. Il n'y a pas de calorifère au Ministère des Colonies. De sorte que les bureaux sont chauffés par des cheminées-poêles adossées aux cloisons en planches, dont les tuyaux traversent ces cloisons ainsi que les plafonds en toile. Le personnel se rend un compte exact du danger qu'il court, et M. Doumergue le constate ainsi que M. Redon, l'architecte de ce palais. ‘ Il y a 2 ans, m'a-t-il dit, ‘ j'ai visité les locaux des Colonies, j'en ai eu la sueur froide. J'ai fait un rapport, qui était moins un document qu'un cri d'alarme. J'ai crié : Au feu ! ’ ”

M. Marmette, dans ses rapports de 1883-1885 et 1887, a signalé les diverses séries de documents qu'il a consultées. Il a lui-même indiqué aux copistes et fait l'analyse de la Série C II, formant environ 160 volumes, plus quelques cartons. Cette série intitulée : “ *Correspondance générale* ”, qui ne renferme que les dépêches, lettres et documents émanants des gouverneurs généraux et particuliers, intendants et autres officiers civils et militaires du Canada, de l'Acadie, de l'Île Royale et de Terre-Neuve est bien sans contredit, la plus importante des séries. Il en est d'autres, cependant qui offrent aussi un grand intérêt, notamment la Série B, composée de 212 fort volumes, dont 119 au moins ont rapport au Canada, à la Louisiane et aux îles d'Amérique. Cette série renferme les dépêches émanant du Roi, du Secrétaire d'Etat, du Président du Conseil de Marine aux gouverneurs et autres officiers des colonies. La collection dite Moreau St. Méry (Série F), comprend 287 volumes, dont une quarantaine environ ont trait aux affaires du Canada.

DOC. DE LA SESSION No 8c

Avant de clore mes travaux, j'ai voulu faire par moi-même un examen aussi complet que possible des nombreuses séries de documents que renferme les archives dites (jadis) "de la Marine", au Ministère des Colonies, pour m'assurer si ce que M. Marmette a signalé est bien tout ce qui peut nous intéresser, afin que rien d'utile ne soit oublié, et de mettre celui qui me succédera mieux en état de continuer mes travaux sans perte de temps.

Tout d'abord, je dois dire que n'étant pas attaché d'une façon permanente au ministère dont vous relevez, et ne sachant pas de quelle durée serait mon séjour à Paris, je décidai, pour ne pas perdre de temps dans des recherches qui eussent satisfait ma curiosité sans être utiles à mon successeur, de me mettre de suite à l'œuvre en compulsant celles de ces séries que M. Marmette indiquait dans son dernier rapport comme restant à analyser :

" Il reste encore à compiler et à analyser dans les Archives coloniales du Ministère de la Marine à Paris, disait-il, 17 volumes de la collection dite Moreau de St. Méry, qui se compose d'une suite de mémoires sur le Canada ; 3 volumes sur les missions religieuses du Canada ; douze volumes concernant Terre-Neuve ; 12 volumes contenant, les uns des instructions du Roi aux gouverneurs, les autres la correspondance et des mémoires de MM. Raudot, intendants au Canada, d'autres enfin différents arrêts et décisions ; quelques registres où il est question des troupes envoyées au Canada ; 119 registres qui, presque tous, renferment au moins un cahier sur le Canada, l'Acadie, l'Île Royale, etc. ; 6 volumes de l'Etat civil de l'Île Royale et de l'Île Saint-Jean ; 34 cartons contenant chacun deux ou trois registres relatifs au Conseil Supérieur, au Bailliage, à la procédure criminelle, etc, de Louisbourg ; et, enfin, 16 cartons qui renferment chacun au moins deux registres de notaires de l'Île Royale et du Canada. Ce qui fait à peu près au moins 269 volumes qui restent à analyser ou à compiler aux Archives coloniales du Ministère de la Marine à Paris."

Agissant sur ces données, je me mis de suite à l'œuvre et j'ai fait l'analyse des 17 volumes de la collection Moreau St. Méry, des 12 volumes de la correspondance Raudot-Pontchartrain, des 3 volumes sur les missions religieuses du Canada, des 6 volumes de l'Etat civil de l'Île Royale et de l'Île Saint-Jean, et de 42 des 117 volumes de la Série B.

M. Marmette, comme on peut le voir en consultant son travail, s'est contenté le plus souvent d'indiquer les documents qu'il jugeait à propos de faire copier par la simple mention de l'expéditeur, du destinataire et de la date. Ceci était certainement suffisant pour l'usage des copistes, et avait l'avantage très appréciable de simplifier et accélérer le travail, en rendant la lecture des documents inutile. J'ai cru faire mieux en analysant tout ce qui dans mon opinion avait assez d'importance pour mériter ce labeur, et en cela j'ai suivi tout autant mon propre jugement que vos avis et votre exemple. La tâche, on peut le comprendre, exige un surcroît d'ouvrage considérable et est souvent assez laborieuse, car, outre qu'il faille extraire avec soin et nettement l'idée qui se dégage de faits souvent compliqués et mal formulés, il faut de plus se familiariser avec un style, des expressions et des écritures que le temps et l'usage ont profondément modifiés. Ceci est surtout vrai pour tout ce qui se rapporte au 17^e siècle.

Il est évident, d'autre part, que la masse de documents est trop considérable pour être parcourue et compulsée d'une façon sérieuse par un seul homme, à moins d'y consacrer toute une vie, et il est de fait que pas un de nos historiens jusqu'à ce jour n'a pu dépouiller plus du quart ou du tiers de cette volumineuse correspondance. Il est des

séries entières qui n'ont même pas été touchées. L'avantage d'une analyse sérieuse sera de permettre aux chercheurs de se faire promptement une idée à peu près exacte du contenu d'un document et de juger si la lecture peut leur être utile.

Il est regrettable, suivant moi, que la Correspondance générale, Série C II, qui est la partie la plus utile de ces archives n'ait pas été faite plus systématiquement d'après cette méthode, car alors l'ensemble de ces analyses n'eût été rien moins que l'histoire même de la Nouvelle-France sous une forme particulière, et en tout cas le travail des historiens futurs eût été considérablement simplifié. Il est trop tard pour revenir sur ce qui a été fait et corriger ce que je crois être une erreur, mais je me permets d'exprimer l'espoir que mon continuateur aura instruction de ne pas se départir d'un système qui offre tant d'avantages.

Malgré le soin que l'on a pris pour établir l'ordre dans ces archives, il est à remarquer que les documents d'une série sont assez souvent répétés dans une autre ; souvent aussi, ceux qui se trouvent aux Archives coloniales se trouvent également ou au Ministère des Affaires Etrangères, au Ministère de la Guerre, à la Bibliothèque Nationale ou ailleurs. Pour éviter de faire copier deux ou plusieurs fois le même document, il faut pour chacun d'eux se référer aux diverses parties du travail le M. Marmette et même aux deux volumes des Edits et Ordonnances publiés par l'ancien gouvernement du Canada. M. Marmette n'avait pas à se préoccuper de ce qui se trouvait ailleurs, puisqu'il ouvrait la marche. Il en résulte que le travail que j'ai poursuivi en a été ralenti et qu'il en sera ainsi de plus en plus.

Si mon travail avait porté sur la correspondance générale, Série C II, c'est-à-dire sur la correspondance *reçue*, celle qui donne le mieux une idée générale des faits, je me serais permis dans ce rapport d'offrir une vue d'ensemble, un bref résumé historique des événements étudiés. La Série B, par moi compulsée, qui est la correspondance *envoyée*, émanant du ministre et autres officiers du gouvernement en France, très utile comme complément de la correspondance *reçue*, est loin de donner par elle-même une idée aussi précise que cette dernière des événements en cours. Tandis que l'une les relate minutieusement, l'autre, si elle y réfère, ne le fait le plus souvent que brièvement et pour quelques raisons particulières. La collection Moreau St. Méry présente sous ce rapport le même inconvénient et d'autres plus grands encore, puisqu'aucun ordre rigoureux n'y est suivi, qu'elle ne renferme qu'un nombre limité de documents ou même d'extraits de documents et que ceux qui s'y trouvent font tout autant partie de la correspondance *reçue* que de la correspondance *envoyée*. Faite par M. Moreau de St. Méry, alors Directeur des Archives, ou sous sa direction, vers la fin du siècle dernier, il est difficile de comprendre l'idée dominante qui a présidée à la formation de cette collection, puisque les documents sont tirés, il faut le supposer, des séries déjà existantes. De fait, bon nombre des documents que j'y ai rencontrés se trouvent déjà indiqués par M. Marmette comme faisant partie de la Série C II, et d'autres se trouvent à la Série B ou ailleurs. Pourquoi ce choix de certains documents et l'exclusion de certains autres de même nature, de même importance ? Pourquoi des extraits portant sur des questions diverses alors que les parties omises ont, très souvent, tout autant d'intérêt ? Pourquoi enfin rencontre-t-on dans une collection faite après coup et en quelque sorte irrégulière, un nombre considérable de pièces originales distrait, il faut le croire, des séries régulières ? Je n'ai pu résoudre ce problème non plus que M. Tautet et les autres fonctionnaires que j'ai consultés à ce sujet.

DOC. DE LA SESSION N^o 86

Cette collection est pourtant très utile, puisqu'elle contient un nombre considérable de pièces importantes tant copies qu'originales que l'on ne retrouve pas ailleurs dans les séries régulières. Je suis amené à conclure de tout cela que le nombre de documents perdus ou détruits n'est pas minime, et que ce qui a été possible dans le passé doit l'être également dans l'avenir.⁽¹⁾

Si les documents que j'ai dépouillés ne m'ont pas donné une vue d'ensemble suffisante pour faire un résumé historique ou même pour faire l'exposé d'une question particulière, je puis au moins reproduire ici même certaines pièces intéressantes peu ou point connues. De ce nombre il s'en trouve deux ayant trait à la conduite héroïque de M^{lle} de Verchères, alors âgée de 14 ans, qui, par son étonnante présence d'esprit, son sang-froid et son courage, comme on le sait, sauva sa vie, celle de ses deux frères et de plusieurs autres personnes en défendant contre un parti d'Iroquois le petit fort de son père absent. Pendant 8 jours elle tint ces barbares en respect, lorsque enfin elle fût secourue par M. de la Monnerie à la tête de 40 hommes.

M^{lle} de Verchères épousa M. de laaudière, et comme je crois savoir que sa descendance survit encore au Canada, ses arrière-petits-fils seront heureux, je n'en doute pas, de connaître, raconté par elle-même, le récit circonstancié d'un fait d'armes qui jette un brillant éclat sur leur ancêtre et sur les annales de notre histoire.

Le tragique, et plus encore l'héroïque, quand ils revêtent un intérêt national, ont le don de pénétrer profondément nos âmes et d'en faire vibrer les cordes les plus sensibles. Et, si l'objet de notre admiration est une femme, son nom, porté sur les ailes de la renommée, s'écrit en lettres d'or dans le cœur de la nation et devient l'objet d'un culte aussi tendre que patriotique. Les faits eux-mêmes, reproduits et grandis par le roman, la légende, complices aimables de ce goût du merveilleux que nous portons tous en nous à divers degrés, s'auroient, alimentent le patriotisme et donnent à l'histoire l'enluminaire qui attire les regards et séduit l'imagination. Nous ne sommes encore qu'au début de notre carrière comme peuple. Elle promet d'être brillante cette carrière, car les nations qui se forment sur ce continent, profitant des efforts accumulés par les vieilles civilisations de l'Europe, libérées de leurs entraves, composées d'éléments jeunes et actifs, dans un pays immense et fertile, où tout invite à l'effort, à la mise en valeur de tous les ressorts de l'intelligence, comme de toutes les

(1) Moreau de St-Méry, né à la Martinique en 1750, étudia le droit à Paris et se fit comme avocat à Saint-Domingue, où il devint membre du Conseil supérieur de l'île. Chargé par Louis XVI de réunir les éléments d'un code colonial, il publia à Paris les *Lois et Constitutions des Colonies Françaises de l'Amérique sous le Vent*.

Député de la Martinique à la Constituante, il y rédigea le procès-verbal du Comité colonial. Obligé par les événements politiques à quitter la France, il se réfugia à Philadelphie, où il resta de 1793 à 1798, et où il exerça le métier de libraire-imprimeur. Sa boutique était au coin de South Front et de Walnut Streets. Il y publia sa *Description de la partie espagnole de Saint-Domingue*, qu'il signe : Moreau de St-Méry, membre de la Société philosophique de Philadelphie. Il s'y fit le traducteur et l'éditeur d'ouvrages étrangers, entre autres du *Voyage en Chine de Van Broom*.

Revenu en France au 13 Brumaire, il dut à sa parenté avec Joséphine de Beauharnais d'être nommé, en 1800, historiographe de la marine.

Napoléon l'admit au Conseil d'Etat pour ses connaissances en matière coloniale.

Il fut en 1802 administrateur de Parme et de Quastalla et disgracié en 1806. Il mourut pauvre et pensionné de Louis XVIII.

Chargé de mission à Saint-Domingue, imprimeur à Philadelphie, historiographe à Paris, il se montra partout observateur et travailleur, prenant des notes sur tout.

La collection de ses manuscrits, comprenant 237 gros volumes, a été acquise par l'Etat, après sa mort, c'est-à-dire, il faut le supposer, que le gouvernement eut à payer non seulement pour les copies qu'il avait fait prendre, mais même pour les originaux qu'il s'était appropriés.

forces de la nature, grandissent vite, et alors on sentira le désir de mieux connaître et d'utiliser les trésors inexplorés de notre histoire. Le jour n'est pas éloigné où le peintre, le sculpteur, le romancier, faisant œuvre patriotique, graveront plus profondément dans notre souvenir et ceindront d'une brillante auréole le front de l'héroïne nationale, Marie Madeleine de Verchères.

Si héroïque que soit un fait, encore faut-il, pour asseoir le héros dans tout son éclat, connaître quelque chose de la vie de ce héros et du drame qui lui a donné accès à la gloire. Jusqu'ici, je crois, on ne savait que fort peu de chose de l'un et de l'autre. Les deux documents qui suivent nous donneront un peu de la lumière dont nous avons besoin.

Le premier est une lettre que M^{lle} de Verchères elle-même écrivait à la comtesse de Maurepas, femme du ministre, le 15 octobre 1699, peu de temps après cet événement, la priant de lui faire obtenir une pension comme aux veuves d'officiers, ou à défaut une promotion dans les troupes pour son frère.

Le second, beaucoup plus circonstancié, est le récit du même fait par M^{lle} de Verchères, à la demande de M. de Beauharnois, arrivant de France pour prendre possession de sa charge. L'événement, il semble, avait eu quelque retentissement à la Cour, et l'on désirait de plus amples détails. Il est intitulé : "Relation des faits héroïques de mademoiselle Marie Madeleine de Verchères, âgée de 14 ans, contre les Iroquois en l'année 1676, le 22 octobre, à huit heures du matin."

"A M^{me} la comtesse de Maurepas.

"MADAME,—Nos Canadiens ne reçoivent du bien que sous les auspices de M^{gr} le comte de Maurepas, qu'ils regardent comme leur protecteur. Les cruelles guerres que nous avons eues jusqu'à présent contre les Iroquois ont donné lieu à plusieurs de ma patrie de donner des preuves du zèle ardent qu'ils ont pour le service du prince. Quoique mon sexe ne me permette pas d'avoir d'autres inclinations que celles qu'exige de moi, cependant permettez-moi, Madame, de vous dire que j'ai des sentiments qui me portent à la gloire comme bien des hommes.

"Le hasard a fait que me trouvant à l'âge de 14 ans environ, à quatre cents pas du Fort de Verchères qui est à mon père, à huit lieues de Montréal, dans lequel il n'y avait qu'un soldat en faction, les Iroquois qui étaient cachés aux environs dans les buissons, firent tout-à-coup une irruption sur tous nos habitants dont ils enlevèrent une vingtaine. Je fus poursuivi par un Iroquois jusqu'aux portes, mais, comme j'avais conservé dans ce fatal moment le peu d'assurance dont une fille est capable et peut-être armée, je lui laissai entre les mains mon mouchoir de col et je fermai la porte sur moi en criant aux armes et sans m'arrêter aux gémissements de plusieurs femmes désolées de voir enlever leurs maris, je montai sur le bastion où était la sentinelle. Vous dirais-je, Madame, que je me métamorphosai pour lors en mettant le chapeau d'un soldat sur ma tête et que faisant plusieurs petits mouvements pour donner à connaître qu'il y avait beaucoup de monde, quoiqu'il n'y eut que ce soldat, je chargeai moi-même un canon de quatre livres de balles que je tirai sur eux. Ce coup si précipité eut heureusement tout le succès que je pouvais attendre pour avertir les voisins de se tenir sur leurs gardes, crainte que les Iroquois ne fissent les mêmes coups.

"Je sais, Madame, qu'il y a eu en France des personnes de mon sexe dans cette dernière guerre qui se sont mises à la tête de leurs paysans pour s'opposer à l'invasion des ennemis qui entraient dans leur province. Les Canadiennes n'auraient pas moi-même de passion de faire éclater leur zèle pour la gloire du Roy, si elles en trouvaient l'occasion.

DOC. DE LA SESSION No 8c

" Il y a cinquante-cinq ans que mon père est actuellement au service ; sa destinée n'est pas heureuse, la nôtre l'est encore moins. Nous regardons M^{re} de Maurepas comme le soutien du Canada. Pour nous, Madame, honorez-nous, nous autres filles, de vos bontés. Qu'il plaise à votre générosité me faire avoir une petite pension de cinquante écus, comme à plusieurs femmes d'officiers du pays qui en ont. Si je ne puis espérer cette grâce, que le bien que vous voudriez me faire rejaillisse du moins sur un de mes frères qui est cadet dans nos troupes. Faites lui donner, s'il vous plaît, une enseigne. Il sait le service, il s'est trouvé dans plusieurs expéditions contre les Iroquois. J'en ai même eu un de brûlé par eux. Nous serons obligés de continuer nos prières à Dieu pour votre prospérité et celle de M^{re} de Maurepas.

" Je suis avec un très profond respect votre très humble, très obéissante et très respectueuse servante,

" MARIE MADELEINE DE VERCHÈRES."

2^e DOCUMENT CONCERNANT MELLE DE VERCHÈRES.

RELATION des faits héroïques de Mademoiselle Marie-Madeleine de Verchères, âgée de quatorze ans, contre les Iroquois, en l'année 1696, le 22 octobre, à huit heures du matin.

J'étais à cinq arpents du fort de Verchères, appartenant au sieur de Verchères, mon père, qui était alors à Kebek par ordre de M. le chevalier de Callières, gouverneur de Montréal, et ma mère était à Montréal. J'entendis tirer plusieurs coups de fusil sans savoir sur quoi l'on tirait. Bientôt j'aperçus que les Iroquois faisaient feu sur nos habitants, qui étaient éloignés du fort d'environ une demi-lieue. Un de nos domestiques me cria :

" Sauvez-vous, mademoiselle ! sauvez-vous ! Voilà les Iroquois qui viennent fondre sur nous."

A l'instant, je me détournai et j'aperçus quarante-cinq Iroquois qui accouraient vers moi, n'en étant éloignés que d'une portée de pistolet. Résolue de mourir plutôt que de tomber entre leurs mains, je cherchai à trouver mon salut dans la fuite. Je courus vers le fort en me recommandant à la sainte Vierge, en lui disant du fond de mon cœur : " Vierge sainte, Mère de mon Dieu, vous savez que je vous ai toujours honorée et aimée comme ma chère mère, ne m'abandonnez pas dans le danger où je me trouve. J'aime mille fois mieux périr que de tomber entre les mains d'une nation qui ne vous connaît pas."

Cependant, ceux qui me poursuivaient se voyant trop éloignés de moi pour me prendre en vie auparavant que je pusse entrer dans le fort, et se sentant assez proches pour me tuer à coups de fusils, s'arrêtèrent pour faire leur décharge sur moi. Je l'essayai pendant longtemps, ou du moins il m'ennuya fort. Les balles de quarante-cinq fusils qui me sifflaient aux oreilles me faisant paraître le temps bien long et l'éloignement du fort bien considérable, quoique j'en fusse bien proche. Etant à portée de me faire entendre, je criai :

" Aux armes ! aux armes !"

Espérant que quelqu'un sortirait pour venir me secourir, mais en vain, il n'y avait dans le fort que deux soldats qui, saisis de frayeur, s'étaient retirés dans la redoute pour se cacher. Enfin, arrivée à la porte, je trouvai deux femmes qui pleuraient leurs maris qui venaient d'être tués, je les fis entrer malgré elles dans le fort, dont je fermai moi-même les portes. Alors je pensai à me mettre, moi et le petit nombre de personnes qui m'accompagnaient, à couvert des insultes des barbares. Je fis la visite du fort, je trouvai plusieurs pieux tombés qui faisaient des brèches par où il était facile aux ennemis d'entrer. Je donnai mes ordres pour les faire relever, et, sans avoir égard à mon sexe ni à la faiblesse de mon âge, je prenais un pieu par un bout en encourageant les personnes qui étaient avec moi à le relever. J'éprouvai que quand Dieu donne des forces il n'y a rien d'impossible.

Les brèches du fort réparées, je m'en allai à la redoute qui servait de corps de garde où étaient les munitions de guerre. J'y trouvai les deux soldats, l'un couché et l'autre qui tenait une mèche allumée ; je demandai à celui-ci :

“ Que voulez-vous faire de cette mèche ? ”

“ C'est pour mettre le feu aux poudres ”, me répondit-il, “ et pour nous faire sauter. ”

“ Vous êtes un malheureux ”, lui repartis-je ! “ Retirez-vous ! je vous le commande ! ”

Je lui parlai d'un ton si ferme et si assuré qu'il m'obéit. Sur le champ je jettai ma coëffe, j'arborai un chapeau, et prenant un fusil je dis à mes deux jeunes frères :

“ Battons-nous jusqu'à la mort, combattons pour notre patrie et pour la religion. Souvenez-vous des leçons que mon père vous a si souvent données, que des gentils-hommes ne sont nés que pour verser leur sang pour le service de Dieu et du roi. ”

Mes frères et les soldats animés par mes paroles, firent un feu continu sur l'ennemi. Je fis tirer du canon, non seulement pour effrayer les Iroquois en leur faisant voir que nous étions en état de nous bien défendre, ayant du canon, mais encore pour avertir nos soldats qui étaient à la chasse de se sauver dans quelqu'autre fort.

Mais que n'a-t-on pas à souffrir dans ces extrémités ? Malgré le bruit de notre artillerie, j'entendis les cris lamentables des femmes et des enfants qui venaient de perdre leurs maris, leurs frères et leurs pères. Je crus qu'il était de la prudence, pendant que l'on faisait feu sur l'ennemi, de représenter à ces femmes désolées et à ces enfants le danger auquel nous exposaient leurs hurlements qui ne pouvaient pas manquer d'être entendus de l'ennemi malgré le bruit des fusils et du canon. Je leur ordonnai de se taire afin de ne pas donner lieu de croire que nous étions sans ressource et sans espérance.

Pendant que je leur parlais de la sorte, j'aperçus un canot sur la rivière vis-à-vis du fort, c'était le sieur Pierre Fontaine avec sa famille qui venait débarquer dans l'endroit où je venais d'être manquée par les Iroquois qui y paraissaient encore à droite et à gauche. Cette famille allait être défaite si on ne lui eut donné un prompt secours.

Je demandai aux deux soldats s'ils voulaient aller lui favoriser le débarquement qui était à cinq arpents du fort. Leur silence me faisant connaître leur peu de résolution, je commandai à Laviolette, notre domestique, de faire sentinelle à la porte du fort et de la tenir ouverte pendant que j'irais moi-même au bord de la rivière le fusil à la main et le chapeau sur tête. J'ordonnai en partant, que si nous étions tués, l'on fermât la porte du fort et que l'on continuerait toujours à se bien défendre.

Je partis dans la pensée que Dieu m'avait inspirée, que les ennemis qui étaient en présence croiraient que c'était une feinte que je faisais pour les engager de venir au fort, d'où l'on ferait une vive sortie sur eux.

Ils le crurent effectivement, et ainsi j'eus lieu de sauver ce pauvre Pierre Fontaine, sa femme et ses enfants. Etant tous débarqués, je les fis marcher devant moi jusqu'au fort à la vue de l'ennemi. Une contenance si fière fit croire aux Iroquois qu'il y avait plus à craindre pour eux que pour nous.

Ils ne savaient pas qu'il n'y avait dans le fort de Verchères que mes deux jeunes frères âgés de douze ans, notre domestique, deux soldats et un vieillard âgé de quatre-vingts ans avec quelques femmes et quelques enfants.

Fortifiée de la nouvelle recrue que me donna le canot de Pierre Fontaine, je commandai que l'on continuât à faire feu sur l'ennemi. Cependant le soleil se couche : un nord-est impétueux qui fut bientôt accompagné de neige et de grêle, nous annonce la nuit la plus affreuse qui se puisse imaginer. Les ennemis, toujours en présence, bien loin de se rebuter d'un temps si fâcheux, me firent juger par leurs mouvements qu'ils voulaient escalader le fort à la faveur des ténèbres.

J'assemble toutes mes troupes, c'est-à-dire six personnes, auxquelles je parlai ainsi :

“ Dieu nous a sauvés aujourd'hui des mains de nos ennemis, mais il faut prendre garde de ne pas tomber cette nuit dans leurs filets. Pour moi, je veux vous faire voir que je n'ai point de peur. Je prends le fort pour mon partage avec un homme âgé de quatre-vingts ans et un soldat qui n'a jamais tiré un coup de fusil. Et vous, Pierre ”

DOC. DE LA SESSION No 8c

Fontaine, La Bonté et Galhet (noms des deux soldats) vous irez à la redoute avec les femmes et les enfants comme étant l'endroit le plus fort. Si je suis prise ne vous rendez jamais, quand même je serais brûlée et hachée en pièces à vos yeux. Vous ne devez rien craindre dans cette redoute pour peu que vous combattiez."

A l'instant je place mes deux jeunes frères sur deux bastions, ce jeune homme de 80 ans sur le troisième, et moi je pris le quatrième.

Chacun fit bien son personnage. Malgré le sifflement du nord-est, qui est un vent terrible en Canada, dans cette saison, malgré la neige et la grêle, l'on entendait à tout moment :

"Bon quart !"

De la redoute au fort, et du fort à la redoute .

"Bon quart !"

On aurait cru à nous entendre que le fort était rempli d'hommes de guerre. Aussi les Iroquois, gens d'ailleurs si rusés et si belliqueux, y furent-ils trompés comme ils l'avouèrent dans la suite à M. de Callières, à qui ils déclarèrent qu'ils avaient tenu conseil pour prendre le fort pendant la nuit, mais que la garde qu'on y faisait sans relâche, les avait empêchés d'exécuter leurs desseins, surtout ayant déjà perdu du monde par le feu que mes deux jeunes frères et moi avions fait sur eux le jour précédent.

Environ une heure après minuit, la sentinelle du bastion de la porte, cria :

"Mademoiselle ! j'entends quelque chose !"

Je marche vers lui pour découvrir ce que c'était, j'aperçus, à travers les ténèbres et à la faveur de la neige quelques bêtes à cornes, triste reste de nos ennemis.

A Dieu ne plaise", repartis-je, "vous ne connaissez pas encore tous les artifices des sauvages, ils marchent sans doute par derrière ces bestiaux couverts de peaux de bêtes pour entrer dans le fort. Si nous sommes assez indiscrets pour en ouvrir la porte."

Je craignais tout d'un ennemi aussi fin et aussi rusé que l'Iroquois. Cependant, après avoir pris toutes les mesures que demande la prudence dans ces circonstances, je jugeai qu'il n'y avait point de risque à ouvrir la porte. Je fis venir mes deux frères avec leurs fusils bandés en cas de surprise et ainsi nous fîmes entrer ces bestiaux dans le fort.

Enfin, le jour parut, et le soleil, en dissipant les ténèbres de la nuit, sembla dissiper notre chagrin et nos inquiétudes. Je parus au milieu de mes soldats avec un visage gai en leur disant :

"Puisqu'avec le secours du ciel nous avons bien passé cette nuit tout affreuse qu'elle a été, nous en pourrions bien passer d'autres, en continuant notre bonne garde, en faisant tirer le canon d'heure en heure pour avoir du secours de Montréal, qui n'est éloigné que de huit lieues."

Je m'aperçus que mon discours avait fait impression sur les esprits. Il n'y eut que Marguerite Antiome, femme du sieur Pierre Fontaine, qui, extrêmement effrayée, comme il est naturel à toutes les femmes parisiennes de nation, demanda à son mari de la conduire dans un autre fort, lui représentant que si elle avait été assez heureuse pour échapper la première nuit à la fureur des sauvages, elle ne devait pas s'attendre au même bonheur la nuit suivante, que le fort de Verchères ne valait rien, qu'il n'y avait point d'hommes pour le garder, et qu'y demeurer c'était s'exposer à un danger évident, ou de s'exposer à un esclavage perpétuel ou de mourir à petit feu. Le pauvre mari, voyant que sa femme persistait dans sa demande, et qu'elle voulait se retirer au fort de Contrecoeur, éloigné de trois heures de celui de Verchères, lui dit :

"Je vais vous armer un canot d'une bonne voile avec vos deux enfants qui savent bien canoter, pour moi je n'abandonnerai jamais le fort de Verchères tandis que mademoiselle Magdelon (c'est ainsi que l'on m'appelait dans mon enfance)."

Je lui fis comprendre d'un ton ferme que je n'abandonnerais jamais le fort, que j'aimerais mieux périr que de le livrer aux ennemis, qu'il était d'une conséquence infinie que les sauvages n'entrassent pas dans aucun fort français, qu'ils jugeraient

des autres par celui-ci s'ils s'en emparaient, et qu'une pareille connaissance ne pourrait servir qu'à augmenter leur fierté et leur courage.

Je puis dire avec vérité que je fus deux fois vingt quatre-heures sans dormir ni manger. Je n'entrai pas une seule fois dans la maison de mon père ; je me tenais sur le bastion, ou j'allais voir de quelle manière on se comportait dans la redoute. Je paraissais toujours avec un air riant et gai ; j'encourageais ma petite troupe par l'espérance que je leur donnais d'un prompt secours.

Le huitième jour (car nous fûmes huit jours dans de continuelles alarmes, toujours à la vue de nos ennemis et exposés à leur fureur et à leur barbarie), le huitième jour, dis-je, M. de la Monnerie, lieutenant détaché de M. de Callières, arriva la nuit avec quarante hommes. Ne sachant pas si le fort était pris, il faisait son approche en grand silence. Une de nos sentinelles, attendant quelque bruit, cria :

"Qui vive !"

J'étais pour lors assoupie la tête sur une table, mon fusil de travers dans mes bras.

La sentinelle me dit qu'il entendait parler sur l'eau.

Sans perdre de temps je montai sur le bastion pour reconnaître à la voix si c'étaient des sauvages ou des Français.

Je leur demandai :

"Qui êtes-vous ?"

Ils me répondirent :

"Français ! C'est La Monnerie qui vient vous donner du secours."

Je fis ouvrir la porte du fort, j'y plaçai une sentinelle, et je m'en allai au bord de l'eau pour les recevoir.

Aussitôt que je l'aperçus, je le saluai par ces paroles :

"Monsieur, soyez-vous le bien venu, je vous rends les armes."

"Mademoiselle", répondit-il d'un air galant, "elles sont en bonnes mains."

"Meilleures que vous ne croyez", lui repliquai-je.

Il visita le fort, il le trouva en très bon état, une sentinelle sur chaque bastion.

Je lui dis :

"Monsieur, faites relever mes sentinelles, afin qu'elles puissent prendre un peu de repos, il y a huit jours que nous ne sommes pas descendus de nos bastions."

J'oubliais une circonstance qui pourra faire juger de mon assurance et de mon tranquillité : Le jour de la grande bataille, les Iroquois qui environnaient le fort faisant brûler les maisons de nos habitants, saccageant et tuant leurs bestiaux à notre vue, je me ressouvins à une heure de soleil que j'avais trois poches de linge avec quelques couvertures hors du fort. Je demandai à mes soldats si quelqu'un voulait venir avec moi le fusil à la main chercher mon linge. Leur silence, accompagné d'un air sombre et morne, me faisant juger de leur peu de courage, je m'adressai à mes jeunes frères en leur disant :

"Prenez vos fusils et venez avec moi ! Pour vous", dis-je aux autres, "continuez à tirer sur les ennemis pendant que je vais chercher mon linge."

Je fis deux voyages à la vue des ennemis dans le lieu même où ils m'avaient manquée quelques heures auparavant. Ma démarche leur parut sans doute suspecte car ils n'osèrent venir pour me prendre, ni même tirer pour m'ôter la vie. J'éprouai que quand Dieu gouverne les choses, l'on ne peut que bien réussir.

Depuis que je suis mariée (en 1722), je me suis trouvée dans une occasion si délicate où il s'agissait de sauver la vie à M. de la Pérade, à mon mari et à moi.

Deux Abénakis, des plus grands hommes de leur nation, étant entrés chez nous chercher une querelle à M. de la Pérade, il leur dit en Iroquois :

"Sortez d'ici !"

Ils sortirent tous deux très fâchés.

Leur sortie, qui fut fort brusque, nous fit croire la querelle finie. Nous n'examinâmes point leurs démarches, persuadés qu'ils avaient pris le parti de s'en aller. Dans un moment nous fûmes fort surpris de les entendre tous les deux dans le tambour de la maison faisant le cri de mort et disant :

DOC. DE LA SESSION No 8c

“Tagarianguen ! (qui est le nom Iroquois de mon mari) tu est mort !”

Ils étaient armés, l'un d'un casse-tête et l'autre d'une hache. Celui-ci enfonce et brise la porte à coups de hache, entre comme un furieux, la rage peinte sur le visage, lève la hache sur la tête de M. de la Perrade, qui fut assez adroit et assez heureux pour parer le coup en se jetant à corps perdu sur le sauvage, mais il était trop faible pour pouvoir résister longtemps à un sauvage d'une stature gigantesque et dont les forces répondaient à la haute taille. Un homme de résolution, qui se trouva fort à propos à la porte de la maison, donna du secours à M. de la Perrade. Le sauvage, qui était armé d'un casse-tête, voyant son compagnon en presse, entre, lève le bras pour décharger son coup sur mon mari.

Résolu de périr avec lui et suivant les mouvements de mon cœur, je sautai ou plutôt je volai vers ce sauvage. J'empoigne son casse-tête, je le désarme. Il veut monter sur un coffre, je lui casse les reins avec son casse-tête, et je le vois tomber à mes pieds. Je ne fus jamais plus surprise que de me voir à l'instant enveloppée par quatre sauvagesses. L'une me prend à la gorge, l'autre aux cheveux, après avoir arraché ma coëffe. Les deux autres me saisissent par le corps pour me jeter dans le feu.

A ce moment un peintre me voyant aurait bien pu tirer le portait d'une Madeleine : décoëffée, mes cheveux épars et mal arrangés, mes habits tout déchirés, n'ayant rien sur moi qui ne fut par morceaux, je ne ressemblais pas mal à cette sainte, aux larmes près, qui ne coulèrent jamais de mes yeux.

Je me regardais comme la victime de ces furieuses, outrées de douleur de voir l'une son mari, les autres leur parent étendu sur la place sans mouvement et presque sans vie.

Bientôt, j'allais être jetée dans le feu, lorsque mon fils Tarieu, âgé seulement de douze ans, animé comme un lion à la vue de son père qui était aux prises avec le sauvage et de sa mère prête à être dévorée par les flammes, il s'arme de ce qu'il rencontra, frappa avec tant de force et de courage sur la tête et sur les bras de ces sauvagesses, qu'il les obligea à lâcher prise.

Déarrassée d'entre leurs mains, je cours au secours de M. de la Perrade en passant sur le ventre de celui que j'avais étendu par terre. Les quatre sauvagesses s'étaient déjà jetées sur M. de la Perrade, pour arracher la hache qu'il tenait et dont il voulait casser la tête au malheureux qui venait de le manquer. Prenant le sauvage par les cheveux, il lui dit :

“Tu es mort, je veux avoir ta vie.”

Le Français dont j'ai parlé qui donnait secours à M. de la Perrade me dit :

“Madame, ce sauvage demande la vie, je crois qu'il faut lui donner quartier, nous ne savons si ces femmes ne sont pas armées de couteaux.”

En même temps, ces sauvages, qui jusqu'alors avaient toujours poussé des cris effroyables qui nous empêchaient de nous entendre, demandèrent aussi la vie. Nous voyant les maîtres, nous crûmes qu'il était plus glorieux de pardonner à notre ennemi vaincu que de le faire mourir. Ainsi je sauvai la vie à mon mari, et mon fils âgé de onze ans sauva la vie à sa mère. Cette action fut aux oreilles de M. de Vaudreuil, il voulut s'informer du fait par lui-même, il vint exprès sur les lieux, il vit la porte cassée, il parla au Français témoin de l'action, et sut dans la suite des sauvages mêmes la vérité de ce que je viens d'exposer.

Voilà la narration simple et juste de mon aventure qui m'a procuré des grâces de Sa Majesté, et que je n'aurais pas pris la peine de rédiger par écrit si M. le marquis de Beauharnois, notre illustre gouverneur, qui n'a point d'autre attention que de mettre notre colonie à couvert de l'irruption des barbares et d'y faire fleurir la gloire du nom français, en rendant redoutable le nom de notre illustre monarque à tous ses ennemis et respectable et aimable à tous ses sujets, ne m'avait engagée à faire ce détail.

Sa sagesse ne se contente pas de contenir toutes les nations sauvages dont nous sommes environnés dans le respect et dans la crainte et de tenir éloignés à quatre ou cinq cents lieues les ennemis de l'Etat. Son infatigable application aux affaires les

plus sérieuses n'étant interrompue que par l'attention qu'il donne à ce qui s'est passé de plus considérable depuis l'établissement de cette colonie, il fait valoir avec cette bonté et cet air noble et grand qui lui sont si naturels, il le propose pour exemple afin d'amener de plus en plus les sujets du roi à se distinguer par des actions éclatantes lorsque l'occasion s'en présentera.

* * *

Ceux qu'intéressent plus particulièrement l'état social et religieux du pays, les disputes, les conflits d'autorité, les divisions qui surgissaient souvent entre les gouvernements, ou entre ceux-ci et les administrés, ou même les autorités religieuses, trouveront dans la collection Moreau St. Méry beaucoup plus qu'ils ne pourraient trouver dans aucune autre série et amplement de quoi satisfaire leur curiosité. Ils y trouveront, notamment, tous les procédés dans le mémorable démêlé entre MM. de Frontenac et Perrot, gouverneur de Montréal. Tous deux avaient de puissants protecteurs à la cour. Perrot était le neveu de Talon, comte d'Orsainville, n'empêche qu'après une année de détention au Château Saint-Louis, à Québec, il fût enfermé à la Bastille, non pas tant peut-être pour le réprover et le punir que pour ne pas discréditer l'autorité de M. de Frontenac, car, à peine Perrot était-il rendu à la liberté qu'il s'embarquait pour le Canada, emportant avec lui une lettre du ministre à M. de Frontenac dans laquelle on le priaît de rendre ses faveurs à M. Perrot et de le traiter avec de grands égards. L'incarcération de ce dernier à la Bastille n'avait apparemment pas diminué son crédit à la cour, puisque, peu de temps après, il était promu au gouvernement de l'Acadie.

Ces querelles et bien d'autres avaient souvent leur source dans des rivalités commerciales. Les profits que les privilégiés pouvaient tirer du commerce des eastors était apparemment très séduisants, puisque à certaines périodes, malgré les défenses et les menaces réitérées du ministre, on voit les gouverneurs et les intendants s'accuser réciproquement de participer à ce commerce par des voies détournées. Il n'est pas douteux que ces accusations ou contre-accusations ne fussent souvent frivoles. Il ne peut en être ainsi cependant de Perrot, qui faisait ouvertement un commerce considérable et défiait l'autorité de M. de Frontenac.

De l'affaire Frontenac-Perrot est née celle de Frontenac-Fénelon, laquelle fut combattue de part et d'autre devant le Conseil Supérieur avec autant d'âpreté et de résistance que celle sur laquelle elle se greffait.

L'abbé de Fénelon, prêtre de St-Sulpice, était le frère du célèbre archevêque de Cambrai, précepteur du duc de Bourgogne. Dans un sermon auquel assistait l'élite de la société de Montréal, il avait, en termes généraux, énergiquement condamné les abus d'autorité. M. de Frontenac, qui n'ignorait pas l'étroite amitié qui liait l'abbé de Fénelon à Perrot et l'intérêt qu'il prenait aux procédés pris contre ce dernier, y vit une attaque personnelle dirigée contre lui. Sommé de comparaître devant le Conseil Supérieur et de fournir le texte de son sermon, l'abbé de Fénelon refusa de se soumettre aux injonctions du tribunal et de reconnaître son autorité sur lui, excipant des privilèges ecclésiastiques et des constitutions canoniques. Il en fut de même des abbés Rémy et Repentigny de Francheville, autres prêtres de St-Sulpice. Finalement M. de Fénelon, passé en France pour s'expliquer au roi même, fut blâmé et défense lui fut faite de retourner au Canada.

DOC. DE LA SESSION No 8c

Une autre contestation très grave et longtemps disputée fut celle que M. de Frontenac soutint contre M. Duchesneau et la majorité des membres du Conseil Supérieur, à l'égard des "intitulations" respectives du gouverneur et de l'intendant aux plunitifs, registres et procès-verbaux de ce conseil. L'ordonnance du roi à cet égard avait statué que le gouverneur prendrait le titre de gouverneur et lieutenant général aux délibérations du conseil, et l'intendant, celui d'intendant de la justice, police et finances seulement, tout en exerçant cependant les fonctions de premier président du conseil. Dans une lettre du roi à M. de Frontenac, ce dernier avait été qualifié de Chef et Président du Conseil, et c'est en s'appuyant sur cette lettre que M. de Frontenac voulait forcer le greffier à inscrire cette "intitulation". On arguait, de l'autre côté, qu'une lettre, donnant incidemment ce titre au gouverneur, ne pouvait prévaloir contre une ordonnance formelle enregistrée et non rappelée. La querelle s'envenima à tel point que toutes les affaires du conseil furent suspendues pendant de longs mois. On s'assemblait, on délibérait quelque fois sur les affaires en cours, mais dès qu'on en arrivait à la lecture des procédés, la dispute s'élevait, le greffier recevait des ordres contradictoires et rien n'aboutissait. Finalement, le greffier fut conduit à la prison par ordre de M. de Frontenac. Il fut enjoint à M. de Villeray de se retirer à l'île d'Orléans dans la maison de M. Berthelot en attendant l'ordre de passer en France pour y répondre de sa conduite. M. de Tilly dû se retirer à Beauport dans la maison de M. de St-Denis, son beau-frère, et M. D'Auteuil en sa maison de Monceaux à Sillery. Les choses étaient en cet état depuis un an lorsqu'une ordonnance du roi vint régler la question en donnant à peu près gain de cause à M. Duchesneau.

Ces deux causes ou difficultés ont probablement été les plus mouvementées et les plus retentissantes qui se soient produites sous le régime français ; il en est d'autres, cependant, dont l'intérêt fut considérable et les phases disputées avec non moins d'opiniâtreté. L'administration de M. de Frontenac a été particulièrement fertile en démêlés variés, tant avec les gouverneurs particuliers, les intendants, le Conseil Supérieur, qu'avec l'évêque et le clergé. Grand seigneur, majestueux, habile à conduire la guerre ou les négociations, M. de Frontenac ne pouvait admettre que son autorité ne fût pas souveraine en toutes choses. De là ces conflits incessants qui ont signalé ses deux administrations, d'ailleurs marquées par des actes de vigueur et des succès qui faisaient contraste avec l'indécision ou l'incapacité de ceux qui l'avaient précédé ou suivi. Ce qui était défaut avec ses subordonnés devenait en quelque sorte qualité dans les négociations soit avec les gouverneurs des colonies voisines, soit avec les sauvages, particulièrement avec ces derniers. Sa noble prestance, sa grande dignité, imposaient le respect aux fiers Iroquois. Ils ne pouvaient douter, à le voir, qu'ils avaient devant eux le vrai représentant d'un grand et puissant monarque.

Il faut bien admettre aussi que diverses circonstances prétaient à ces différends répétés. L'autorité du gouvernement et celle de l'intendant étaient assez mal définies. Il y avait deux têtes indépendantes l'une de l'autre, ou paraissant l'être, ayant des attributions que l'on s'était efforcé de rendre distinctes, mais où les conflits surgissaient sans cesse. En vain le ministre s'efforçait-il de bien limiter les attributions respectives de chacun, en vain recommandait-il l'entente et l'harmonie, la mésintelligence renaissait toujours, et il en fut ainsi depuis les premiers temps de la colonie jusqu'à la chute finale de la domination française. A défaut d'une législature ou d'un

conseil, représentant sur certains points essentiels les vœux des diverses classes de la société, il convenait, croyons-nous, de soumettre l'intendant et tous autres au contrôle d'une autorité supérieure locale, n'ayant à répondre de ses actes qu'au souverain. Les abus n'eussent pas été moins nombreux peut-être, mais les conflits disparaissaient et c'était là l'essentiel. On semblait croire qu'une délégation à peu près absolue du pouvoir souverain porterait atteinte à la dignité du roi ou à l'idée que l'on se faisait de son omnipotence. La fontaine des honneurs étant à Versailles, on devait arriver par une pente douce à supposer que la fontaine du savoir et de la sagesse y était également, même dans les choses qui, par l'éloignement, devaient échapper à la compétence de ce pouvoir. Le gouverneur n'était donc, avec l'intendant, que le pouvoir exécutif de la cour et l'aviseur principal. Je dis l'aviseur principal, car, par une singulière aberration, non seulement on permettait à tous les officiers civils et militaires de communiquer avec le ministre sur les devoirs de leur charge, mais encore on les invitait à livrer leurs observations sur les divers services de l'administration de la colonie. C'était encourager la délation, semer la défiance. On ne pouvait récolter que la jalousie et la discorde.

M. de Frontenac, soit qu'il comprit que sa position était celle d'un vice-roi, soit qu'il voulût l'élever à cette dignité, s'efforça de modeler la colonie sur l'état de choses existant en France. Croyant évidemment entrer dans les vues du gouvernement, il convoqua des Etats Généraux qu'il reçût avec une pompe et une solennité qui rappelaient la royale. Fier de son succès, il en informa le ministre avec l'évidente satisfaction d'un homme qui peut éprouver le serviteur zélé qui croit avoir pressenti et devancé les secrets desseins de son maître. Il en fut sévèrement réprimandé par le ministre. L'intention secrète du roi, lui disait-on en substance, est de laisser tomber en désuétude une institution gênante. Comme il ne convient pas de brusquer les choses, il a prît le parti de s'en éloigner de plus en plus la convocation des Etats Généraux. Il ne faut donc donner vie au Canada à une institution que le roi a cherché à tuer en France. M. de Frontenac, fidèle courtisan que ne pouvait manquer d'être M. de Frontenac ou tout aspirant à ses faveurs du roi comprit, et cette prometteuse inauguration n'eut pas de lendemain au Canada.

* * *

Un mot ici pour faire le bref historique des Archives coloniales françaises pour en être de quelque utilité.

C'est à Colbert que l'on doit remonter pour fixer l'origine des Archives coloniales.

En créant le Département de la Marine en 1669, le grand ministre, qui s'occupait des colonies dès 1662, avait fait réunir et copier les principales dépêches et instructions relatives aux possessions françaises d'outre-mer.

Cette précieuse collection, continuée depuis lors, suivit d'abord la cour dans les châteaux où séjournait Louis XIV. Moins facilement transportable sous Louis XV, à cause de son volume s'augmentant chaque année, elle fut installée à Versailles à partir de 1764, et ce n'est qu'en 1837 que les Archives coloniales furent définitivement transférées à Paris au Ministère de la Marine.

DOC. DE LA SESSION N° 8c

En somme, malgré 13 déplacements complets et des vicissitudes nombreuses, ces archives, formant aujourd'hui un ensemble de plus de 20,000 registres et de 4,000 cartons, sont à peu près intactes et dans un ordre parfait.

Colbert avait divisé ses archives en *lettres envoyées* et en *lettres reçues*. On faisait en plus des dossiers individuels et l'on tenait des carnets de comptabilité.

Le classement des Archives coloniales n'a pas suivi celui des bureaux. Ainsi, bien que jusqu'en 1710 les colonies orientales fussent rangées administrativement dans les attributions de la marine du *Levant* et les colonies occidentales parmi celles de *Ponant*, il y avait des registres spéciaux pour les colonies. Colbert, en donnant de l'essor à ces établissements lointains, prévoyait qu'ils prendraient assez d'importance pour exiger une centralisation distincte, et il en avait réservé la possibilité en séparant la correspondance coloniale de celle de la marine.

En 1710, sous le ministère du second Pontchartrain, les services coloniaux de *Ponant* et *Levant* furent réunis dans un bureau unique des colonies en général, et comme les compagnies de commerce (et notamment la *Compagnie des Indes*), s'administrant elles-mêmes, évitaient une grande partie des écritures à l'administration centrale, cette disposition sommaire put durer près de 60 ans.

Vers 1770, lors de la chute complète des compagnies, on institua deux bureaux des colonies : *Amérique* et *Inde*. Le service central fonctionna ainsi jusqu'à 1783, année pendant laquelle la direction fut placée sous les ordres d'un intendant. En 1791, enfin, une "administration générale des colonies" fut créée avec augmentation de bureaux et demeura ce qu'elle est à peu près aujourd'hui. D'ailleurs, au commencement de la Révolution, le Ministère de la Marine et des Colonies avait été transféré à Paris, laissant à Versailles ses archives, qui purent s'y étendre à l'aise dans l'hôtel abandonné.

C'est en effet à partir de 1791 aussi que les Archives de la Marine et des Colonies formèrent deux dépôts séparés, le premier appelé : "Dépôt de la Marine à Versailles", et le second : "Dépôt des Colonies et des Chartres des Colonies à Versailles."

Cette dernière collection renferma d'une part : les archives des bureaux, la correspondance ministérielle et la correspondance générale des administrateurs coloniaux ; d'autre part : les papiers publics, les actes civils notariés et judiciaires, les codes, les règlements coloniaux, les états des passagers, etc, dont un double était envoyé à Versailles en vertu de l'édit royal de juin 1776.

Voici les circonstances qui amenèrent cet acte important encore en vigueur.

En 1758, lorsque les habitants de Louisbourg furent enlevés à leurs foyers et reconduits en France, les curés, les notaires, les greffiers des tribunaux, sans espoir de retour, eurent la précaution d'emporter les registres contenant les actes de leur exercice et de celui de leurs prédécesseurs. Arrivés à Rochefort, ils en opérèrent le dépôt entre les mains de l'administration du port, qui, par la suite, fut conduite à délivrer aux intéressés des expéditions conformes de ces différents actes.

Cet avantage fut si bien apprécié que vers 1776, le ministère prescrivit aux gouverneurs coloniaux d'envoyer à Rochefort un double des registres des baptêmes, mariages et sépultures, et tous les autres documents relatifs aux personnes et aux

propriétés. C'est encore ce qui se pratique aujourd'hui, mais c'est à Paris que se fait l'envoi de ces pièces.

* * *

Ayant déclaré, au commencement de ce rapport, qu'avant de clore mes travaux à Paris j'avais voulu faire par moi-même un examen sérieux des nombreuses séries de documents que renferment les archives "de la Marine" au Ministère des Colonies, pour m'assurer si ce que M. Marmette avait signalé était bien tout ce qui pouvait nous intéresser, je suis heureux de dire que mes recherches me permettent de déclarer qu'il reste encore, épars dans diverses séries, des documents nombreux d'un intérêt souvent très considérable, qu'aucun de mes prédécesseurs n'a signalés.

* * *

Pour mieux vous éclairer là-dessus et en même temps pour faciliter la tâche de ceux qui me succéderont, je vais ici même donner la table générale des séries, auxquelles je j'examinerai chacune d'elles en détail. Il va sans dire que je n'ai pu qu'effleurer ces nombreux manuscrits, mais assez cependant pour être en état de donner une indication utile aux recherches à poursuivre, ce qui d'ailleurs était l'unique objet que j'avais en vue.

	Table des séries.	Registres.	Cartons.	Total de l'article
Série A.....	Actes du pouvoir souverain.....	28
Série B.....	Lettres envoyées.....	212	3
Série C.....	C ¹ Extrême Orient.....	27
Lettres reçues.....	C ² Inde.....	228	31
	C ³ Ile Bourbon et Iles Séchelles.....	2	15
	C ⁴ Ile De France.....	96	4
	C ⁵ Madagascar et Cap de Bonne-Espérance.....	1	14
	C ⁶ Côtes occidentales d'Afrique.....	20
	C ⁷ Guadeloupe.....	43	5
	C ⁸ Martinique.....	90	16
	C ⁹ Saint-Domingue.....	163	43
	C ¹⁰ Iles diverses des Antilles.....	24
	C ¹¹ Canada et dépendances.....	221	2
	C ¹² Saint-Pierre et Miquelon.....	20
	C ¹³ Louisiane.....	54	1
	C ¹⁴ Guyane française.....	63	2
Série D.....	D ¹ Correspondance relative aux troupes.....	25	1
Troupes.....	D ² Matricules, revues, etc.....	286	14
Série E.....	Personnel individuel (dossiers).....
Série F.....	Services divers.....	465	41
Série G.....	G ¹ Etat civil des colonies.....	489	5
Dépôt des papiers.....	G ² Greffes judiciaires.....	230
Colonies.....	G ³ Notariat des colonies.....	2,036	16
		4,779	257	5

SERIE A.

ÉDITS ET ARRÊTS.

28 registres.

Division chronologique par registre.

De ces 28 registres, 9 concernent le Canada, savoir : reg. 1, 1723-1729. Ce registre contient comme annexe un plan de la ville de Montréal fait en 1723. Un autre plan se trouve également dans un carton de la série C 11, où l'on trouve aussi

DOC. DE LA SESSION No 80

sieurs plans de Québec. Reg. 2, 1730-1736 ; reg. 3, 1737-1742 ; reg. 4, 1743-1747 ; reg. 5, 1748-1752 ; reg. 6, 1753-1757 ; reg. 7, 1758-1760 ; reg. 8, 1761-1763 ; reg. 21, 1670-1760.

Les reg. 20 à 24 de la série F 3—Bureau de Contentieux—contiennent également quelques arrêts se rapportant au Canada. Un nombre très considérable de ces édits et arrêts sont compris dans les 2 volumes publiés par la législature de Québec, dans la collection Moreau St. Méry, dans les séries C 11 et F 5, déjà copiées ou qui doivent l'être. Je laisse à mes continuateurs de décider s'il convient de faire un relevé de ces registres. Il est bon, en tout cas, pour l'avantage des historiens futurs, que cette source ne reste pas ignorée.

SÉRIE B.

LÉTTRES ENVOYÉES.

Correspondance ministérielle et ordres du roi. 212 registres numérotés et 3 cartons de 1663 à 1789. Division chronologique par chaque registre. 118 de ces registres, de 1663 à 1764, concernent partiellement le Canada, l'Île du Cap-Breton, Terre-Neuve et la Louisiane. J'ai analysé les 42 premiers registres de cette série. Il en reste donc encore 76, et c'est sur ceux-ci que devra tout d'abord porter les travaux de mon continuateur.

Puisqu'il s'agit ici de la correspondance ministérielle, je crois utile de mettre sous les yeux du lecteur la liste des ministres qui se sont succédés de 1669 à 1760 :

Ministres :

7 mars 1669, J. Bte Colbert.

6 sept. 1683, J. B. Colbert, marquis de Seignelay.

7 nov. 1690, Louis de Phélypeaux, comte de Pontchartrain, chancelier.

6 sept. 1699, Jérôme Phélypeaux, comte de Pontchartrain.

1^{er} sept. 1715, Victor Marie D'Estrées, maréchal de France, président du Cons. de Marine.

24 sept. 1718, Joseph T. B. Fleuriau, comte D'Armenonville, secrétaire d'Etat, pour la signature seulement.

9 avri^l 1722, Chas. F. B. Fleuriau, D'Armenonville, comte de Morville.

22 mars 1723, reprend le département dans son intégrité.

14 août 1723, Jean Frédéric Phélypeaux, comte de Maurepas.

30 avril 1749, Antoine Louis Rouillé, comte de Jouÿ.

ORIA, A 1900

is que se fait

mes travaux à
uses séries de
Colonies, pour
pouvait nous
déclarer qu'il
ntérêt souvent

er la tâche de
s séries, après
pu qu'effleurer
ner une direc-
jet que j'avais

cartons.	Total des articles.
..	28
3	215
..	27
31	259
15	17
4	100
14	15
20	20
5	48
16	106
43	206
24	24
2	223
..	20
1	55
2	65
1	26
14	300
..	..
41	506
5	494
..	230
16	2,052
257	5,036

1723-1729. Ce
it en 1723. Ce
rouve aussi plu-

- 31 juillet 1754, J. Bte de Machault d'Arnonville.
 1^{er} février 1757, François Marie de Moras.
 1^{er} juin 1758, Claude Louis, marquis de Massiac.
 1^{er} nov. 1758, Nicolas René Berryer.
 4 oct. 1761, Etienne François de Choiseul, duc de Stainville.

SÉRIE C11.

Est celle analysée presque en entier par M. Marmette, et actuellement en grande partie copiée pour nos archives. Je dis presque en entier, car j'ai analysé moi-même les 12 volumes de la correspondance Randot-Pontchartrain appartenant à cette série, et il reste encore au moins 7 volumes se rapportant à Terre-neuve, l'Île St. Jean et les îles de la Madeleine, que l'on peut se dispenser de faire copier. Bien que les séries C7, C8 et C9 ne nous concernent nullement, je ferai remarquer en passant, à titre de renseignements, que plusieurs de nos gouverneurs et officiers du Canada occupèrent des postes d'honneur dans les Indes occidentales. Bourlamarque, qui se distingua au lac Champlain et ailleurs en Canada pendant la guerre des 7 ans, fut gouverneur de la Guadeloupe en 1763. DeChateauguay, de la famille des Lemoyne de Longueuil, qui séjourna longtemps à la Louisiane avec ses frères, est, je crois, celui du même nom qui fut gouverneur de la Guyane de 1737 à 1744. Un M. de Vaudreuil fut gouverneur de St. Domingue de 1748 à 1755. On peut citer encore MM. de Champigny, de Beauharnois, de la Barre et plusieurs autres.

On pourra remarquer que mes notes sur cette série B ne commencent qu'à 1663. Où sont les documents antérieurs appartenant à cette série ? Je l'ignore, ou plutôt, je crois savoir qu'ils ont été détruits pour la plupart. Cette lacune avait été signalée par M. Marmette dans son rapport de 1885, et à ce propos il citait les révélations faites par Harrison dans ses *Notes pour servir à l'histoire et à la biographie de la Nouvelle-France* : "On négligea tellement les archives du Ministère de la Marine" dit cet écrivain, "que leurs précieux documents servirent à alimenter pendant cinq semaines de l'hiver de 1793 le poêle d'un poste de la garde nationale établi dans l'édifice même où étaient les archives." Et plus loin il ajoute : "En 1830, un employé livrait les archives au pillage et vendait au poids, à son profit des liasses entières, dont quelques-unes furent rachetées au prix de quinze centimes le document par des amateurs d'autographes dont elles enrichissent encore les collections." Et ailleurs : "Les lettres de Pierre Voyer d'Argenson, gouverneur du Canada de 1658 à 1661, se trouvaient à la bibliothèque du Louvre, qui a été brûlée par les communards en 1871, tandis que les dépêches de Louis d'Ailleboud de Coulonges, 1648, 1651-7, de Lauson, 1651-1656, du marquis de Tracy, 1665-1667, et de M. de Courcelles, 1667-1672, n'ont pu être retrouvées."

SÉRIE C¹³.2^e Série—CORRESPONDANCE GÉNÉRALE.

Louisiane—54 registres et 1 carton.

Division chronologique.		Gouverneurs.
Vol. 1.....	1678—1706.....	De Bienville.
Vol. 2.....	1707—1712.....	“
Vol. 3.....	1708—1715.....	Lamothe Cadillac.
Vol. 4.....1716.....	“
Vols 6 à 10.....	1720—1726.....	De Bienville.
Vols 16 à 27.....	1733—1742.....	“
Vol. 28.....	1743—1744.....	De Vaudreuil et De Bienville.
Vols 29 à 35.....	1745—1751.....	De Vaudreuil.
Vols 36 et 37.....	1752—1754.....	DeKerlerec et De Vaudreuil.

CORRESPONDANCE GÉNÉRALE.

Un carton.....	1699—1773.
Divers—Vol. 2.....	1699—1724....Postes de la Louisiane.
Vol. 3.....	1695—1736....Entreprises de Cavalier de la Salle.
Vol. 4.....	1718—1731....Postes de la Louisiane.

Cette série n'a pas été signalée par M. Marmette. Convient-il de la faire copier? Je le crois. En effet, l'histoire de la Louisiane, depuis sa découverte jusqu'à 1753, est intimement liée à celle du Canada. Et la Louisiane, il faut bien le remarquer, comprenait alors tout le pays des Illinois. Là, sur les bords du Mississipi, de la Belle Rivière, des événements tragiques, des faits d'armes héroïques, remplis de sauvagerie, qui méritent d'être connus. Même ce qui ne concerne que la Louisiane proprement dite—ce qui en reste aujourd'hui—peut nous intéresser, puisque cette province fût découverte, colonisée et gouvernée presque sans interruption par des Canadiens. La Salle, d'Iberville, de Bienville, de Sérigny, de Chateauguay, Lamothe Cadillac, de Vaudreuil sont autant de personnages qui non seulement appartiennent au Canada, mais en sont les gloires les plus vivantes. Ces hommes, auxquels on peut encore ajouter de Tonty, de La Forest, Le Sueur, St-Denis, forment une pléiade d'hommes audacieux, de grands capitaines dont le Canada, en quelque lieu que leurs exploits aient porté, ne saurait se désintéresser. Leurs découvertes, leurs aventures, leurs exploits, souvent héroïques, se sont accomplis sur une grande partie de ce continent depuis la Baie d'Hudson, Terre-Neuve et l'Acadie jusqu'au golfe du Mexique.

Ces hommes, qui jouaient leur vie, s'exposaient à des fatigues et à des privations inouïes, et même à périr sur le bûcher, aigrés par l'appât de la gloire ou du gain, la séduction de l'inconnu, poussés par le désir de servir la patrie, n'étaient certainement pas de vulgaires aventuriers. Tout ce qui, de près ou de loin, se rattache à la vie de ces hommes nous intéresse, exerce sur nous la fascination qu'eux-mêmes levaient éprouver à la vue de cette nature exubérante et grandiose, où tout, forêts, plaines, fleuves, lacs, prenait des proportions gigantesques hors de comparaison avec tout ce qui leur était connu. Une atmosphère d'héroïsme teintée de merveilleux plane autour

de ces hommes et nimbe leurs fronts d'une auréole lumineuse qui exerce sur nous sa puissante séduction. Il en est surtout ainsi de la famille Le Moync de Longueuil. Pendant un siècle au Canada et un demi-siècle à la Louisiane, elle a rempli de son nom tout le continent. Charles Le Moync, établi au Canada dès 1640, fut le père de onze fils, dont sept vécurent assez longtemps pour devenir des héros sur les champs de batailles ou d'habiles administrateurs dans le gouvernement des colonies. Tous, ou presque tous, moururent les armes à la main ou dans des positions bien au-dessus de celles auxquelles pouvaient aspirer des fils de colons qui n'avaient pas pour les appuyer l'influence de grandes relations, dans un temps où la naissance et l'appui de personnes bien en cour était la seule voie aux places d'honneur. L'histoire particulière de cette famille est à faire. D'Iberville, le plus illustre d'entre eux, a accompli des prodiges de valeur tels qu'ils paraissent confiner à la légende, comme s'ils appartenaient aux temps héroïques des héros d'Homère.

Il convient donc, je crois, de ne pas laisser de côté ce qui appartient à la Louisiane comme étant étranger à l'histoire du Canada.

Il est à remarquer, et tous ceux qui se sont occupés sérieusement de recherches historiques le savent, que rien n'est insignifiant au point de vue de l'histoire. Chacun apporte dans cette étude ses dispositions et ses goûts particuliers. Les uns ne tiennent qu'aux faits qui tombent dans les grandes lignes de l'histoire, d'autres s'occupent plus particulièrement des mœurs, des habitudes, de l'éducation, de l'état social ou même de la chronique des petits faits d'une époque, d'autres des origines, de la filiation et de la transmigration des familles, ou de l'histoire particulière de tel ou tel personnage, telle ou telle famille; d'autres, enfin, des produits, de l'état de l'agriculture ou du commerce. En définitive, tout a une valeur quelconque et, tôt ou tard, tout ce qui est accessible est glané, compulsé, reproduit. Par des rapprochements, des comparaisons, le chiffon de papier qui à première vue ne dit rien qui vaille, peut éclairer toute une situation, vider une controverse. Son importance très souvent ne devient manifeste que si un point quelconque est opinément soulevé. Au reste, laisser de côté une période historique ou même certains documents, c'est briser la continuité, enlever les éléments d'appréciation, rendre inintelligible ce qui précède ou ce qui suit. Toutefois, il est incontestable qu'un nombre considérable de documents pourront ici, avec discrétion, attendu qu'il ne s'agit pas du Canada proprement dit, être éliminés sans inconvénients.

J'ai examiné plus particulièrement les registres 2, 3 et 4 de la sous-série de série C13. Les registres 2 et 4 se rapportent aux postes de la Louisiane, par conséquent aux postes des Illinois, de Ouabache et des *pays d'en haut*, dont l'histoire se rattache intimement à celle du Canada.

Le registre 3 a pour titre : "Entreprises de Cavelier de la Salle—ses compagnons et ses créanciers—Lacs et Mississipi." Il est aisé de voir de quel intérêt est ce volume. On y trouve bien des documents qui jetteront une vive lumière sur des faits ignorés ou peu connus, entre autres : Une relation très longue et très détaillée du voyage de M. de Frontenac au lac Ontario et de ce qui s'est passé avec les Iroquois, l'alliance faite avec eux et la construction d'un fort à Catarakouy. Relation du voyage de M. de la Salle au Mississipi. Lettres de la Salle au gouverneur du Canada, au ministre. Mémoire concernant les dépenses faites par M. de la Salle au

DOC. DE LA SESSION No 8c

fort Frontenac. Divers autres mémoires. Correspondance entre de la Salle et M. de Beaujeu, chargé de concourir avec lui à la découverte de l'embouchure du Mississipi. Plusieurs mémoires de Tonty et de la Forest au sujet des postes des Illinois. Pièces concernant la liquidation de la succession de la Salle. Récit détaillé des circonstances de la mort de la Salle par un nommé Couture.

Comme les circonstances de la fin tragique de la Salle, imparfaitement connues, sont d'un intérêt exceptionnel et font souvent l'objet des investigations des chercheurs, je crois aller au devant de leurs désirs en produisant ici en entier ce récit. S'il est vrai, d'un côté, que Couture n'a pas été lui-même le témoin oculaire de ces faits, de l'autre, il a eu cet avantage sur les acteurs du drame, ou les amis de la Salle, qu'il n'avait aucun intérêt à déguiser la vérité, et qu'il a pu se renseigner sur les lieux à la source indiquée et probablement à d'autres. Il est à présumer que ce récit a été écrit par M. de Tonty ou M. de la Forest, qui commandaient alors au fort St. Louis des Illinois :

1^{er} mars 1690,
Louisiane.

RELATION ET CIRCONSTANCES DE LA MORT DU SR DE LA SALLE, SUIVANT LE MÉMOIRE DATÉ AU
FORT ST. LOUIS DES ILLINOIS, LE 1^{ER} MARS 1690.

Relation de la mort du Sr de la Salle, suivant le rapport d'un nommé Couture à qui M. Cavalier (1) l'apprit en passant au pays des Akansas, avec toutes les circonstances que le dit Couture a apprises d'un Français que M. Cavalier avait laissé au dit pays des Akansas crainte qu'il n'en garda pas le secret.

M. de la Salle ayant laissé son camp sous la garde d'un nommé Minime, avec sept hommes, deux Pères Récollets, deux prêtres de St. Sulpice et cinq femmes, partit il y a trois ans avec son frère et le reste de ses gens pour se rendre au fort St. Louis, place capitale de la Louisiane, et étant arrivé vers le village des Sénits, environ à 120 lieues de son camp, à un petit fort qu'il avait fait pour se mettre à couvert des Espagnols et encore plus des Sauvages, qui avaient déjà tiré sur ses gens, il s'arrêta pour faire des viandes et envoya à la chasse M. de Morangy, son parent, avec un Akansas de ce village et un Français. Et s'ennuyant de ce qu'ils ne venaient pas, il y eut six Français qui s'offrirent de les aller chercher, mais c'était pour s'en défaire. Les six Français étaient : M. Duot, de Rouen, qui avait la moitié d'un vaisseau ; M. D'Ynetot, qui avait le tiers d'un autre navire ; Mensnier, fils d'un secrétaire du roi ; Gemmes, soldat anglais ; le pilote Texier et le laquais de M. D'Ynetot. Les ayant trouvés, les deux premiers, Duot et D'Ynetot, proposèrent aux autres le meurtre de M. de Morangy, de Kasansa, fils du chef de ce village, et du Français. L'Anglais, qui aimait Kasansa, parce qu'il était bon chasseur, et le pilote n'y consentirent pas, mais les laissèrent faire. M. de la Salle, chagrin de ce que son cousin ne paraissait pas, voulut aller lui-même le chercher. M. Cavalier lui dit de prendre du monde avec lui, mais il répondit qu'il n'était pas nécessaire et se contenta de dire au Père Anastase de l'accompagner. Après avoir marché quelque temps, il tira son pistolet à deux coups, qui était le signal qu'il avait donné lorsqu'il se trouverait en peine. Les six Français qui avaient déjà résolu la mort de M. de la Salle et qui ne s'en retournaient que pour s'en défaire, le premier se voulant venger de la mort de son neveu que M. de la Salle avait fait périr misérablement, et les autres pour des mécontentements particuliers, et tous pour se rendre les maîtres du butin qu'ils croyaient avoir droit de se partager après toutes les pertes qu'ils avaient faites, surtout les deux premiers, connurent par ce coup de pistolet que M. de la Salle venait à eux, et tous d'un commun consentement résolurent de s'en défaire promptement. Mais Duot et D'Ynetot, plus ardents que les autres, prirent les devants, et ayant aperçu M. de la

Salle ils se mirent en embuscade. D'Ynetot dit à son laquais de se trouver vis-à-vis de l'embuscade et de répondre quelques brusqueries à M. de la Salle, ne doutant pas qu'il ne s'avancât pour le frapper. En effet, M. de la Salle lui ayant demandé des nouvelles de M. de Morangy, celui-ci répondit brusquement, le chapeau sur la tête, qu'il était à la dérive. Il le menaça sur cette réponse, et comme il lui répondait encore plus insolemment en s'avancant toujours vers l'embuscade, M. de la Salle voulut courir après lui pour le frapper, et reçut en même temps des deux assassins, deux coups de fusil dans la tête, dont il mourut sur le champ sans pouvoir dire une parole ni donner aucun signe. Ainsi, la compagnie et la présence d'un prêtre, qui était à ses côtés, lui fut inutile ; les autres, qui étaient restés derrière, accoururent aux coups de fusils et tous le dépouillèrent et abandonnèrent son corps sans sépulture comme une bête, sans que le Père Anastase, ni M. Cavalier firent aucune démarche pour l'ensevelir.

Les assassins vinrent ensuite, le fusil bandé, pour se saisir de tout le bagage, criant : "Armes bas !" Ils ne trouvèrent aucune résistance, puisqu'il ne restait que deux hommes avec M. Cavalier, qui, croyant qu'ils lui en venaient faire autant qu'à son frère, leur demanda une demi-heure pour se préparer à la mort, mais ils lui répondirent qu'il n'y avait rien à craindre pour lui et qu'ils n'en voulaient qu'à son frère, qu'ils chargèrent de mille injures après sa mort et se rendirent maîtres de tout le bagage, c'est-à-dire de 30,000 livres en marchandises et de 20,000 livres, tant en argent monnayé qu'en vaisselle d'argent, avec les habits de M. de la Salle.

Les S^{rs} Duot et d'Ynetot, qui s'étaient saisis presque de tout, disant que c'était pour se rédimmer des pertes qu'ils avaient faites, traitèrent M. Cavalier avec assez de mépris et se partagèrent ses vivres comme à ses gens. Les deux matelots qui s'étaient retirés parmi les sauvages Sênits une année auparavant, pour éviter les mauvais traitements de M. de la Salle, et Gemmes, l'Anglais, qui était un des complices, fâchés de n'avoir point de part au butin, dirent à M. Cavalier qu'ils vengeraient la mort de son frère par celle des deux assassins Duot et d'Ynetot, ce qu'ils exécutèrent sur le refus qu'ils leur firent de leur donner des balles et de la poudre pour accompagner les Sauvages en guerre. Cela fait, M. Cavalier, avec quatre hommes qui lui restaient, obtint quelques marchandises, les papiers de son frère et l'or qu'il avait en son particulier. Et de 30 chevaux chargés de marchandises que M. de la Salle emmenait triomphant, il en obtint cinq par prières pour porter leurs bagages, c'est-à-dire que les assassins voulurent lui donner, et ils sont demeurés les maîtres de tout le reste. Ils ne sont soutenus que des sauvages Sênits, parmi lesquels ils sont, les deux matelots y avaient déjà femme et enfants, le visage piqué comme les Sauvages, et passaient parmi eux pour des esprits, depuis qu'étant allés en guerre avec eux, ils avaient tué deux Sauvages de leurs ennemis de leurs coups de fusils.

C'est en cet équipage que M. Cavalier partit des Sênits après avoir donné à Gemmes, l'Anglais, un boucanier qui avait été donné à M. de la Salle à la Martinique et un billet signé de sa main pour le décharger de l'assassinat de son frère. Et après avoir donné la même assurance au pilote Texier, qu'il a amené avec lui, en ayant besoin pour ses grands desseins. Et s'il n'eut trouvé des Sauvages à 100 ou 120 lieues des Akansas, n'en pouvant plus et ne sachant où il était et ce qu'il pouvait devenir, il s'allait jeter entre les mains des Espagnols ou des Sauvages.

Couture rapporte qu'il arriva aux Akansas dans le plus pitoyable état du monde. Le Père Zenobe, le Père Maxime et deux prêtres de St. Sulpice sont restés dans le poste où M. de la Salle s'était mis à couvert des Espagnols, et c'est Minime qui y commande sept hommes. Ainsi, de tout ce grand attirail, il ne restait, il y a plus de trois ans, que trente personnes, à savoir : huit hommes, cinq femmes et quatre prêtres au camp parmi les sauvages Sênits, quatre avec M. Cavalier en comptant son neveu, le Père Récollet et un autre Français qu'il a laissé aux Akansas. On ne sait pas ce que sont devenus ceux qui étaient restés au camp.

On ajoute encore que le Français resté aux Sênits a déclaré que M. de Beaujeu avait conduit M. de la Salle jusque dans la rivière qu'il cherchait, mais qu'il ne s'y

DOC. DE LA SESSION No 8c

reconnut pas, quoique le pilote de M. de Beaujeu l'assurât que ce l'était et qu'il se trouvait à la hauteur qu'il lui avait marqué, mais M. de la Salle, n'en voulant rien croire, ayant perdu hauteur, il fit aller 15 jours à l'Ouest, et c'est après ces 15 jours que le laissa M. de Beaujeu. M. de la Salle ayant reconnu, mais trop tard, que le pilote de M. Beaujeu avait mieux jugé que lui, il entra dans un tel chagrin, pour ne pas dire désespoir, ayant perdu en même temps les deux navires qui lui restaient et se voyant dégradé, qu'il ne connaissait et ne ménageait plus personne. Il n'assistait plus à la messe ni à la prière et ne s'approchait plus des sacrements depuis deux ans. Il traitait M. Cavalier, son frère, avec le dernier mépris, l'ayant chassé de sa table et ne lui faisant donner qu'une poignée de farine pendant qu'il mangeait de bon pain. Il a tué lui-même de sa main quantité de personnes, et ses douze charpentiers à coups de leviers, ne travaillant pas à son gré. Il n'épargnait même pas les malades dans leurs lits, les tuant impitoyablement sous le prétexte qu'ils ne faisaient les malades que pour ne pas travailler. Il a arraché les deux yeux à un jeune homme qui vivait encore il y a plus de trois ans, sans parler de ceux qu'il a fait pendre, passer par les armes, fleurdeliser.

En un mot, de quatre cents personnes effectives qu'il avait emmenées de France, sans compter plusieurs gens et officiers de St. Domingue qui s'étaient joints à lui il y a trois ans, il n'en restait que trente.

Couture dit qu'un sac de cuir violet qui fut montré à Michilimakinak par M. Cavalier, dans lequel il disait qu'il y avait quelques métaux du pays, était rempli de louis d'or et écus d'or, et qu'un grand haut de chausses qu'il portait et n'avait jamais quitté, pesait autant qu'un sac de blé.

SÉRIE D².

CORRESPONDANCE RELATIVE AUX TROUPES.

Renferme 25 registres et 1 carton. Je n'ai guère compulsé cette série, mais il est aisé de voir par le titre que plusieurs des registres doivent contenir bon nombre de documents intéressants que l'on ne retrouve pas ailleurs.

SÉRIE D.

TROUPES COLONIALES—MATRICULES—REVUES—INVENTAIRE DES REGISTRES.

Comprend 286 registres et 14 cartons. N'a jamais été mentionnée par M. Marmette.

Ceux des registres qui m'ont paru partiellement du moins intéresser le Canada, l'île Royale et la Louisiane, sont les suivants:

Registres—

1. Officiers civils et militaires....	1711—1777
2. " Provisions....	1731—1761
3. " "....	1747—1762
4. Officiers militaires—Matricule.....	1747—1763
13. Etats-majors.....	1672—1774
21. Troupes et compagnies servant aux colonies—Reg. mixtes..	1693—1800
23. Régiments et bataillons divers—Reg. mixtes.....	1669—1803
31. Recrues—Dépôt de L'orient "....	1750—1800

Registres—*Suite.*

42. Cadets-gentilhommes—Listes générales—Listes d'inscription	1730—1790
43. " Revues—Notes—Correspondance 1730—1746
44. " " " " 1747—1754
45. " " " " " Reg.	
mixtes 1755—1790
47. Canada et Ile Royale—Compagnies détachées 1658—1736
48. " " " " 1737—1771
49. " Etats-majors généraux 1694—1774
53. Légions—Rôles—Ile Royale 1739—
57. Officiers civils et militaires—Canada 1695—1736
58. " " " " 1758—1761
59. " " et Louisiane 1692—1776
60. " Ile Royale 1725—1737
61. " Canada 1736—1758
222. Alphabet Laflard—Colonies—Personnel civil et militaire	.. 1627—1780

Il y a dans cette série, de 1721 à 1764, 31 registres se rapportant aux recrues, dont l'intérêt doit être assez médiocre, mais qu'il convient toutefois d'indiquer en passant à titre de renseignement.

Le 1^{er} vol. des cartons a trait au Canada et a pour titre : " Personnel militaire et civil—Listes générales "—1685-1766.

Les 23 registres que je signale à la table qui précède devraient être examinés en entier. Il est certain que la plus grande partie des documents de cette série est sans importance, mais il est certain également que beaucoup offrent un intérêt suffisant pour être copiés. J'ai pu m'en convaincre en parcourant rapidement les registres 43-47-48-51.

Le registre 43 ne m'a paru contenir que 4 ou 5 documents qui valent d'être copiés, notamment 2 mémoires ayant rapport à la formation de la compagnie des cadets gentilhommes des colonies et à l'historique de cette création supprimée en 1778. Vers le tiers du volume se trouve une liste apostillée des cadets à l'aiguillette, dans laquelle on donne les qualités ou défauts de chacun de ces cadets. Ainsi, pour mieux en juger, je transcris les notes sur quelques-uns des plus connus :

Duplessis—Fabert—Peu de capacité.

Villiers de Jumonville—Jeune homme fort sage et rempli d'émulation. Il a été aux Chicachas. Grand sujet.

Langy, l'ainé—Zèle pour le service, des talents et de la conduite. Il a été détaché pour aller aux Chicachas, et a été obligé de relâcher à Niagara par un accident. On ne peut dire trop de bien de lui.

De Boishébert—Jeune homme qui promet beaucoup. Fort sage.

De Léry—Bon officier, des talents et de la conduite. Bon sujet.

De Céloron de Blainville—Jeune homme fort sage qui promet beaucoup.

DOC. DE LA SESSION No 8c

Chevalier de Niverville—Cadet à l'aiguillette. Est de quoi faire un bon officier. Zélé pour le service et de la conduite. Grand sujet.

La Plante, fils—Peu de talents.

Joncaire de Clauzonne—Interprète à Niagara. Zélé pour le service et de la conduite. A été aux Chicocas.

Les autres cadets dont il est fait également rapport sont: Du Buisson, de laBarre, Chevalier Benoit, de Gannes, Mazière de Maisoncelles, Richarville de Carqueville, de la Chauvignerie, Denys de la Ronde, de St-Ours, de Lotbinière, de Varennes, Le Borgne, de Villedonné, Hertel de la Fresnière, de la Noue, Hertel de Beaubassin, Langy de Fontenelle, de Rigauville, de Selles, Bérenger, Marin, Joncaire Leguay, Hertel de Rouville, Villiers de L'Épinay, de Marville, Raimbault Desmazures, de Bailleul, Raimbault Lemoye, Bouat, DuBosc.

Les vols 47 et 48 concernent entièrement le Canada et l'Île Royale. Ils sont, à mon avis, d'une extrême importance et couvrent une très longue période (1658-1771). Ils seront d'une grande utilité pour recomposer l'histoire des officiers tant civils que militaires et de toutes les familles qui ont joué un rôle dans l'histoire de la Nouvelle-France.

Le gouverneur avait le devoir de dresser, chaque année, une liste des officiers civils et militaires de la colonie pour l'information du ministre, avec des apostilles résumant leurs états de service, les particularités de leur caractère, leurs aptitudes, leurs qualités et leurs défauts. Assez souvent, ces apostilles diffèrent les unes des autres, soit qu'elles contiennent de plus amples détails, soit qu'elles reflètent plus de partialité, d'indulgence ou de sévérité de la part d'un nouveau gouverneur. Chaque fois qu'il est question pour quelqu'un d'une promotion, d'un congé ou d'une gratification, on répète l'apostille ou on l'amplifie, avec les raisons qui militent pour ou contre la demande du suppliant. Ces notes, intéressantes par elles-mêmes, le sont bien davantage lorsqu'on les rapproche les unes des autres. Quelques exemples feront mieux comprendre la teneur ordinaire de ces listes et leur importance.

La suivante est de 1695 :

Bon officier, M. DE VAUDREUIL—Commandait les troupes à Serny. Mousquetaire et ayant de l'expérience et brigadier 15 années. En 1687 commandant en Canada. En 1689 a une brave compagnie.

Bon officier. LA DURANTAYE—En 1662, enseigne; en 1665, capitaine; en 1663, commandant aux Outaouais par ordre de la Cour; en 1689, capitaine réformé en Canada; en 1694, capitaine en pied au dit pays où il est établi.

Très honnête homme. DU LUUT—En 1657, enseigne dans le régiment Lionnais; en 1664, gardarme dans la maison du roi; en 1683 a commandé chez les Iroquois sous M. de la Barre; en 1690, capitaine réformé en Canada.

Brave officier et d'expérience. Très agissant dans les affaires. De grande réputation, n'ayant à cœur que le service.

Bon officier et brave homme. A perdu le main droite en défendant un poste en Sicile.

DE TONTY—En 1678, lieutenant d'infanterie; en 1687, lieutenant en Canada; en 1692, capitaine réformé au dit pays où il est marié. Fils de l'inventeur des *tontines*. Son père a perdu tous ses biens dans les dernières révolutions de Naples.

Bon officier. Brave homme. A l'esprit fin.

LA MOTTE CADILLAC—En 1667, lieutenant dans Clairambault; en 1691, lieutenant en Canada; en 1694, capitaine au dit pays où il est marié.

Attaché au vin mais bon officier.

DE LORIMIER—En 1685, lieutenant en Canada; en 1686, capitaine au dit pays et garde marine en 1693.

1696.

DE SUBERCASE—En octobre 1684, capitaine en Bretagne; en 1687, capitaine en Canada et garde marine en 1693. Bon officier, brave homme, mais très violent et emporté et sans religion.

DE LONGUEUIL—En 1687, lieutenant; en 1691, capitaine en Canada à la place de Creuzel repassé en France. Très honnête homme, d'esprit et de mérite. A la réputation de brave soldat. Appliqué au service.

LE VASSEUR DE NÉRÉ—En 1680, dans l'Académie du roi à Rennes où il a été jusqu'à 1684 qu'il fut à Bayonne ingénieur sur les travaux du roi. Pendant 3 ans à Saint-Jean-Pied-de-Port dans les Pyrénées; sous-ingénieur pendant un an à La Rochelle et une autre année à Nancy. En 1691, capitaine d'infanterie dans le régiment d'Anjou dont il fut tiré pour servir au siège de Larmagnol et Louÿ, de là à Arras; un an ensuite au siège de Namur et de là capitaine et ingénieur en Canada et enseigne de vaisseau. Fort honnête homme, bon officier. Comme il est ici depuis peu on ne peut en dire davantage.

CLÉMENT DE VALRENNES—En 1662, enseigne dans le régiment de Pagny. En 1665, lieutenant, et en 1672, capitaine. A servi dans les bataillons de campagne et dans le régiment de Normandie pendant 13 années. En 1685, capitaine en Canada. A la réputation de brave soldat: très bon officier et fort entendu au métier. Il descend des 4 premiers maréchaux de France et est chargé de plusieurs blessures.

DU GUAY ET BOISBRIAND, frères. Ce sont les fils du plus ancien capitaine qui ait été en Canada.

LE SIEUR LE BER—Il y a 46 ans qu'il rend ses services au roi et au pays du Canada. Il a été le premier qui ait envoyé en France de la bordaille et du merrain à ses dépens. Il a commencé la pêche de la morue sèche et verte. Il a fait bâtir plusieurs navires et barques qu'il a envoyés de tous côtés pour faire fleurir le commerce. Il a fait porter des fruitiers en Canada qu'il a fait si bien cultiver que dans 10 ans le cidre y sera fort commun. Dans toutes les occasions de la guerre ses enfants ont toujours fait leur devoir et il en a perdu un au service et il supplie de lui accorder des lettres de noblesse en considération de ses services.

LE SIEUR JOLLIET, habitant du Canada—Il a fait la première découverte du Mississipi. Il a fait depuis la carte du Saint-Laurent (1) cette carte est à la Bibliothèque Nationale. J'en ai fait prendre copie, et celle des côtes du Labrador. Il est passé en France sur la flûte "La Charente", ayant eu ordre de M. de Champigny de la sortir de la rivière de Québec, ce qui était fort difficile, à cause de la saison trop avancée. Supplie

DOC. DE LA SESSION No 8c

de lui donner l'emploi d'hydrographe à Québec qu'avait le Sieur Franquelin.

ROBINEAU DE BÉCANCOUR—Il est habitant en Canada depuis 47 ans. Il a 6 enfants dans le service, dans le 3^me nommé Portneuf, qui était lieutenant de son frère de Villebon, qui est présentement gouverneur de l'Acadie, a été révoqué sous de faux exposés à ce qu'il prétend, quoique le dit de Portneuf eût toujours rendu des services de distinction à la connaissance de M. le Marquis de Denonville et du comte de Frontenac. Supplie de renvoyer à M. de Frontenac l'examen des chefs dont on a voulu charger le dit de Portneuf pour lui donner lieu de se justifier.

La forme et le ton de ces apostilles varient avec les gouverneurs ou l'objet qui les provoque. En voici d'autres exemples :

<p>Agé de 60 ans. A obtenu le privilège de la découverte et de l'exploitation des mines de cuivre du lac Supérieur.</p>	<p>LA RONDE DENYS, Chev. de St. Louis.</p>	<table border="0"> <tr><td>{</td><td>Ens. de vaisseau.....</td><td>1703</td></tr> <tr><td>{</td><td>Cap. à l'Acadie.....</td><td>1707</td></tr> <tr><td>{</td><td>“ l'Île Royale.....</td><td>1714</td></tr> <tr><td>{</td><td>“ en Canada.....</td><td>1723</td></tr> </table>	{	Ens. de vaisseau.....	1703	{	Cap. à l'Acadie.....	1707	{	“ l'Île Royale.....	1714	{	“ en Canada.....	1723
{	Ens. de vaisseau.....	1703												
{	Cap. à l'Acadie.....	1707												
{	“ l'Île Royale.....	1714												
{	“ en Canada.....	1723												
<p>Agé de 50 à 55 ans. Aime le service. Plus d'activité et de rigidité seraient nécessaires dans son emploi.</p>	<p>DE BEAUFU, Chev. de St. Louis.</p>	<table border="0"> <tr><td>{</td><td>Lieut.....</td><td>1704</td></tr> <tr><td>{</td><td>Cap.....</td><td>1710</td></tr> <tr><td>{</td><td>Major des troupes.....</td><td>1733</td></tr> </table>	{	Lieut.....	1704	{	Cap.....	1710	{	Major des troupes.....	1733			
{	Lieut.....	1704												
{	Cap.....	1710												
{	Major des troupes.....	1733												
<p>Agé de 75 ans. Honnête homme, borné, simple.</p>	<p>DE ST. VINCENT, Chev. de St. Louis.</p>	<table border="0"> <tr><td>{</td><td>Cap.....</td><td>1706</td></tr> </table>	{	Cap.....	1706									
{	Cap.....	1706												
<p>60 ans. Homme d'esprit, aimé des troupes. A donné matière à la médisance sur ses mœurs. Commande au fort de la Pointe à la Chevelure.</p>	<p>CHEV. DE ST. OURS.</p>	<table border="0"> <tr><td>{</td><td>Ens.....</td><td>1692</td></tr> <tr><td>{</td><td>Lieut.....</td><td>1710</td></tr> <tr><td>{</td><td>Cap.....</td><td>1718</td></tr> </table>	{	Ens.....	1692	{	Lieut.....	1710	{	Cap.....	1718			
{	Ens.....	1692												
{	Lieut.....	1710												
{	Cap.....	1718												
<p>60 ans. Aime et entend le service. Un peu rigide.</p>	<p>MIGEON-DE-LA-GAUCHETIÈRE, Chev. de St. Louis.</p>	<table border="0"> <tr><td>{</td><td>Ens.....</td><td>1694</td></tr> <tr><td>{</td><td>Lieut.....</td><td>1710</td></tr> <tr><td>{</td><td>Aide-major des troupes.....</td><td>1712</td></tr> <tr><td>{</td><td>Cap.....</td><td>1726</td></tr> </table>	{	Ens.....	1694	{	Lieut.....	1710	{	Aide-major des troupes.....	1712	{	Cap.....	1726
{	Ens.....	1694												
{	Lieut.....	1710												
{	Aide-major des troupes.....	1712												
{	Cap.....	1726												
<p>45 à 50 ans. Homme particulier. A de l'esprit, peu d'amis.</p>	<p>DUPLESSIS FABERT.</p>	<table border="0"> <tr><td>{</td><td>Garde marine.....</td><td>1698</td></tr> <tr><td>{</td><td>Ens.....</td><td>1700</td></tr> <tr><td>{</td><td>Lieut.....</td><td>1714</td></tr> <tr><td>{</td><td>Cap.....</td><td>1727</td></tr> </table>	{	Garde marine.....	1698	{	Ens.....	1700	{	Lieut.....	1714	{	Cap.....	1727
{	Garde marine.....	1698												
{	Ens.....	1700												
{	Lieut.....	1714												
{	Cap.....	1727												

55 ans. Vigoureux. A bien servi, estimé. Quelques-uns le disent intéressé. Il est homme d'ordre et économe.	DE CONTRECŒUR.	{	Ens.....	1704
		{	Lieut.....	1718
		{	Cap.....	1727
32 à 35 ans. Bon officier, intelligent pour les cultures et les établissements. Aime le travail.	CHEV. DE LONGUEUIL.	{	Lieut. en Normandie.....	1719
		{	“ Canada.....	1726
		{	Cap.....	1727
35 à 40 ans. Bon officier. A beaucoup d'esprit et d'intelligence. Sage, adopté chez les Iroquois.	CHANOY DE NOYAN.	{	Ens.....	1712
		{	Lieut.....	1722
		{	Cap.....	1729
45 ans. A commandé le dernier détachement contre les Renards. N'a pas réus. Plusieurs lui en attribuent la faute. Commande à Détroit.	DES NOYELLES.	{	Ens.....	1710
		{	Lieut.....	1721
		{	Cap.....	1732
Agé de 65 à 70 ans. Médiocre, borné.	DU FIGUIER.	{	Ens....	1694
		{	Lieut.....	1712
		{	Cap.....	1733
Agé de 60 ans. Crapuleux.	DE BAILLEUL.	{	Ens.....	1704
		{	Lieut.....	1710
Agé de 60 ans. Pas mal gascon. A cependant de bons services dans les négociations avec les Iroquois, chez lesquels il est adopté.	DE JONCAIRE.	{	Ens.....	1704
		{	Lieut.....	1710
23 ans. Homme sage. Borné.	DE RAMESAY.	{	Ens.....	1720
		{	Lieut.....	1726
		{	Cap.....	1734
40 ans. Bon officier. Un peu gascon.	DE BOUCHERVILLE.	{	Ens.....	1721

DOC. DE LA SESSION No 8c

DE REPENTIGNY, père. Gentilhomme canadien. Originaire de Normandie. Agé de 65 à 66 ans. Brave homme. Marié à la fille d'un habitant. A eu en même temps 10 enfants dans le service, dont 2 tués par les Iroquois. Il lui reste encore les Sieurs de Repentigny, de Saint-Pierre, de Courtemanche, lieutenants, le Sieur d'Olliançon et 5 ou 6 cadets dans les troupes. Lieut. en 1690, cap. réformé en 1692, garde de la marine en 1694.

DU BUISSON—Recommandé par M. le duc de la Rochefaucaud.

DE SAINTE-MARIE—Est beau-frère de M. Pasteur de Costebelle.

M. de Vaudreuil demande une lieutenance pour M. Adhémar de Lantagnac, son petit neveu qui est de la maison de Grignan, dont le père est attaché à M. le prince de Monaco, dans les États duquel il a un gouvernement.

Dans ce volume on trouve une liste apostillée, non datée, mais évidemment de 1761 ou 1762. Elle est particulièrement intéressante en ce qu'elle semble avoir eu pour objet d'établir la situation de fortune et les capacités de tous les officiers restés au Canada ou passés en France après la capitulation de Québec et de Montréal en vue de leur venir en aide, et en même temps de faire la distinction entre ceux qui avaient abusé de leur situation pour s'enrichir et ceux qui avaient honnêtement fait leur devoir. Ce document a cette autre importance qu'il nous renseigne exactement sur les noms de ceux qui restèrent au Canada jusqu'au traité de Paris :

DE LA VALTRIE—Riche. Honnête homme. Vieux. Hors d'état de servir. A resté.

CHEVALIER DE LA CORNE—Riche. En état de servir. A resté.

DE REPENTIGNY—Brave et intelligent. En état de servir utilement. A fait fortune dans le commerce.

LA PÉRADE DE LA NAUDIÈRE—Riche. Officier très médiocre.

DU CHAMBON VERGOR—Médiocre à tous égards. Riche.

BEAUJEU DE VILLEMONT—Fortune très rapide dans les postes. Abus fait des certificats.

LA CORNE SAINT LUC—Passe pour très riche. A fait le commerce avec peu de décence. A resté.

DE GASPÉ—Fortune médiocre. Homme ordinaire.

DE BOISHÉBERT—Très riche. Passe pour avoir abusé de son commandement dans l'Acadie.

DE LÉRY—Riche, ayant été chargé de la construction du fort Beauséjour. Valeur équivoque. Est resté. (1)

(1) En justice pour cet officier resté au Canada, il convient de placer ici ce qui est dit de lui dans un état du 22 juin 1771, remis au ministre : "M. Chausegros De Léry a été forcé de rester en Canada pour ne pas mourir de faim en France. Il est âgé de 45 ans et est fils d'un père qui a servi 38 ans comme ingénieur en chef au Canada. Il a fait toutes les fortifications de cette colonie et y est mort les mains nettes, n'ayant laissé à ses 6 enfants que 14,000 francs à partager entre eux, sa légitime comprise qui était de plus du double. Son fils a servi avec le même désintéressement et a commandé dans plusieurs occasions avec distinction, il a été blessé.
" Il a été trop confiant et s'est expliqué peut-être avec trop d'amertume sur l'indifférence avec laquelle il fut traité ici en 1762. Il croyait parler à un ami qui méusa de sa confiance pour le peindre sous les couleurs les plus noires auprès de M. De Guérchy.
" Les Anglais lui ont fait 100 louis de pension et lui ont donné une place de grand-voyer qui le fait vivre dans l'aisance en Canada. Mais, malgré le bien-être dont il jouit actuellement une place qui le mettrait à même de faire subsister sa famille en France lui ferait abandonner sans balancer l'aisance dont il jouit sous la domination anglaise pour le pur nécessaire en France.
" Je vous ferai passer, monsieur, un mémoire qu'il m'a adressé l'automne dernier. Si les citations ne sont pas fausses, il trouvera, j'en suis assuré, un ami et un protecteur en vous.

1900

1704
1715
1727

1719
1728
1729

1712
1722
1729

1710
1721
1732

1694
1712
1733

1704
1710

1704
1710

1720
1726
1734

1721

- DE MONTIGNY—Riche. Peu scrupuleux dans le commerce qu'il a fait.
 DE LOTBINIÈRE—Riche. Intelligent. Probité suspecte.
 DE CÉLORON—Pauvre et brave.
 GODEFROY—Pauvre et très honnête homme.
 CHEVALIER DE LA VÉRANDERYE—Fortune médiocre. Officier connu de toutes les nations sauvages.
 DE NOYELLES FLEUHMONT—Doit être renvoyé pour avoir volé la caisse du trésorier dans un poste où commandait M. Dumas.—Il l'a rendue.
 DE LORIMIER.—Médiocre à tous égards.
 DE BOUCHERVILLE—Pauvre.
 GRANDPRÉ DE NIVERVILLE—Pauvre.
 DE BELLESTRE—Esclave chez les Chéraquis.
 DE LA DURANTAVE—Pauvre et très brave. Bonne race.
 TACHEHEAU—Pauvre. Sujet d'espérance.

Ainsi de suite. Il y a là environ 160 noms.

Pour mieux faire apprécier l'importance de ce vol. 48 de la série D² et en même temps pour ne pas trop encombrer ce rapport, je me bornerai pour ce qui suit à donner les titres de diverses listes et documents :

- "Liste des officiers des troupes du détachement de la marine qui sont morts en Canada depuis le départ des troupes, 24 mai 1761."
 "Etat des avances qui ont été faites en Canada à MM. les officiers du détachement de la marine qui passent en France et dont les noms suivent. Québec, 10 oct. 1761."
 "Liste des officiers et soldats des troupes de la marine qui embarquent sur le vaisseau *La Jeanne*, armé en cartel pour France, 10 oct. 1761."
 "Liste des officiers décédés en Canada depuis le mois d'octobre 1761. Québec, 1^{er} sept. 1762."
 "Liste des officiers et soldats des troupes de la marine qui embarquent sur le vaisseau *L'Auguste*, armé en cartel pour France, 10 oct. 1761."

On sait que ce vaisseau a péri en mer près du Cap-Breton. On sera curieux de connaître les noms de ceux qui étaient à son bord, les voici :

- "Le Chev. de La Corne, de St. Luc, de Portneuf, capitaines ; de la Veranderye, de St. Blain, de Varennes, de Villebon, de Godefroy, Pecaudy de Contrecoeur, de St. Paul, de Marolles, lieutenants ; Raimbault Groschêne, Laperrière de la Durantave, enseignes ; La Corne St. Luc, Chev. de la Corne, Dubreuil, de Villebon, de Senneville, Chauvert, cadets ; D'Artigny, Dyon et 28 soldats, 5 femmes et 3 enfants.⁽¹⁾
 "Liste des officiers et soldats qui s'embarquent sur le vaisseau *Le Molineux*, armé en cartel pour France." "Liste des officiers du Canada arrivés au Hâvre le 1^{er} janvier 1762, et des lieux où ils ont déclaré vouloir faire leur résidence." "Etat des officiers du Canada qui ont obtenu des passeports pour aller vaquer à leurs affaires dans cette colonie, 1763." Leur nombre est de 22, parmi lesquels M. de Longueuil, ancien gouverneur des Trois-Rivières. "Etat des familles de MM. les officiers de l'Île Royale. Fait à Rochefort." "Etat des officiers du Canada et de l'Île Royale qui n'ont pas encore renoncé à être employés. 22 juin 1771." "Liste des officiers

(1) Cette liste ne doit pas être complète puisque le nombre des passagers est porté ailleurs à 107.

DOC. DE LA SESSION No 8c

tus au combat devant Québec le 28 avril 1760, et au siège de Québec." "Liste des officiers détachés de la marine en C que j'ai l'honneur de proposer à M^{re} de Berryer pour remplacer à titre de grâces les emplois vacants dans les dernières troupes. De Vaudreuil, Paris, 7 janvier 1761. Liste apostillée." "Liste des officiers et soldats servant ci-devant à l'Île Royale qui composent les 4 compagnies sous les ordres de M. D'Augéac actuellement à la Baie des Chaleurs. Rochefort, 1^{er} oct. 1760." Autre liste détaillée, avec notes, datée de Ristigouche, le 17 août 1760.

On trouve en outre un grand nombre de documents sur le compte des Acadiens réfugiés en France, et enfin une liste des noms des officiers et soldats du régiment de Carignan qui se sont établis au Canada. Leur nombre, diversement évalué par les historiens, était de 403. Le débat sur ce point se trouve, je erois, vide. J'avertis ceux qui eroiraient trouver là le précieux document longtemps désiré, que la trouvaille ne vaut pas ce qu'ils en pourraient espérer. En effet, on sait qu'à cette époque il était d'habitude à peu près générale de donner à tout soldat un sobriquet. Avec le temps ce nom se greffait à sa personne et devenait le seul connu. C'est sous ce nom d'emprunt, dérivé le plus souvent de leurs particularités physiques, morales ou mentales, que sont désignés la plupart des soldats dans cette liste : La Bonté, La Douceur, La Malice, La Joie, Vadebonœur, Prêtaboire, etc., etc. Rendus à la liberté et devenus colons ou artisans, les noms véritables, le plus souvent, furent repris. Il en résulte, on le comprend, un obstacle qui enlève à ce document une partie de sa valeur.

Le volume 49 de la même série est de même nature et renferme beaucoup d'autres listes et documents intéressants.

Le volume 51 concerne la Louisiane et les peuples de l'ouest qui en dépendaient. On y trouve le récit depuis Montréal jusqu'à la Louisiane, après la défaite subie par M. d'Artaguette chez les Chicaehas, d'un détachement commandé par le Baron de Longueuil, composé d'officiers canadiens, de 45 habitants, de 186 Iroquois du Sault St-Louis, 51 du lac des Deux-Montagnes, 32 Algonquins et Nipissingues, et de 50 Abénakis des villages de Bécancour et de St-François.

SÉRIE E.

PERSONNEL ANCIEN.

Se compose d'environ 400 cartons, comprenant tout le personnel colonial. Il y aurait lieu d'en faire le dépouillement pour retrouver les dossiers de personnages canadiens. Ceux que j'ai examinés ne m'ont pas paru renfermer rien de nouveau ou de bien important; toutefois, il pourrait se faire là des découvertes précieuses. Comme tous ces cartons sont dans un ordre alphabétique parfait, les recherches pourraient être considérablement abrégées en faisant d'avance une liste des personnes marquantes dont on désire étudier le dossier.

SÉRIE F.

COMPAGNIES DE COMMERCE.

Services divers.

464 registres, 41 cartons.

Il doit se trouver là habituellement, parmi beaucoup de choses oiseuses ou étrangères, bon nombre de documents intéressants. Les volumes qu'il conviendrait

d'examiner sont : Les 48 premiers volumes de F¹, 1670 à 1762 ; les volumes 1-2 et 8 de F², 1663 à 1765, "Commerce aux Colonies" ; partie du volume 13 de F² a trait à la Compagnie d'Occident et à la Compagnie du Nord et de la Baie d'Hudson. Le volume 14 F² est intitulé : "Mémoires, traités, etc., etc., sur la Compagnie des Indes Orientales et Occidentales" ; le volume 15 F², "Compagnie des Isles d'Amérique et des Indes Occidentales" ; volume 16 F², "Diverses Compagnies, 1604-1778". Le volume 4 F⁶ a pour titre : "Divers Mémoires et Etats statistiques, 1645-1755" ; le volume 7, F⁸, "Documents non datés antérieurs à 1790".

Les volumes 20 à 24 de F³ : "Bureau du Contentieur, 1724 à 1789, Colonies en général", valent d'être examinés.

Les volumes 1-2 et 3 de F² : "Missions Religieuses", sont très intéressants et ont été indiquées par moi. Le volume 25 : "Séminaire des Missions Etrangères, 1661-1789", est à examiner. La sous-série F⁶ : "Passagers, embarquements et débarquements à divers ports de France." Il pourrait être intéressant pour les chercheurs de consulter quelques-uns de ces volumes pour y voir les noms de ceux qui laissaient les ports de France pour aller aux colonies. Il faut dire cependant que la collection de ces renseignements ne remonte pas bien loin.

SÉRIE F.

F³, "COLLECTION (*dite*) MOREAU ST. MÉRY",—renferme 287 registres se rapportant à toutes les colonies françaises. M. Marmette, dans son rapport de 1887, n'a signalé que les volumes 2 à 17 comme ayant trait au Canada. Ce sont ceux que j'ai analysés. Avant de quitter Paris, j'ai voulu juger par moi-même s'il ne s'en trouvait pas d'autres pouvant nous être de quelque intérêt.

Le volume 44 de cette collection concerne plus particulièrement la Louisiane, mais, pour les raisons que j'ai données ailleurs, il convient, je crois, de le faire copier en tout ou en partie. On y trouve un mémoire du voyage de La Salle à la découverte du Mississippi ; le procès-verbal du même sur le naufrage de la frigate *L'Aimable* à l'entrée du fleuve Colbert, etc., etc. Aussi plusieurs rapports touchant l'expédition malheureuse contre les Chicachas, en mars 1736, commandée par M. d'Artaguet, qui fut tué, et où de 22 Français faits prisonniers, 20 furent brûlés au poteau, au nombre desquels, le Père Sénat, jésuite, MM. de Vincennes, de Coulanges, de St. Ange, fils, du Tisné, d'Esgly, de Tonty.

L'un de ces rapports est de M. Drouët de Richarville, qui seul avec un soldat échappa au supplice. Il avait reçu trois blessures au combat où trois de ses frères furent tués. Il raconte que le supplice de ses compagnons dura depuis trois heures de l'après-midi jusque vers minuit ; qu'après dix-huit mois de séjour chez les Chicachas, il s'évada avec son compagnon de captivité, Pierre dit Courte-Oreille ; que ce dernier s'embarqua en Géorgie pour aller rejoindre sa famille à Paris ; que, quant à lui, il passa par la Caroline, la Virginie, le Maryland, la Pensylvanie, New-York, Albany, le fort St-Frédéric, et que de là il se rendit à Montréal.

Ce volume contient également plusieurs relations touchant l'expédition de M. de Célaron chez les Chicachas en 1740, accompagné de MM. de St. Pierre, de Villiers, de Portneuf, de Richarville, de Bécancour, de Lignery, de Gaspé et du Chev. de Villiers.

Le volume 50 de la même collection, relative à l'Île Royale, est composé en grande partie d'*extraits* de lettres qui doivent se trouver entières dans la série B; d'Ordonnances, d'ordres du roi, qui se trouvent, pour un grand nombre, déjà indiqués soit par M. Marmette soit par moi-même; de décisions du Conseil Supérieur, qui doivent se trouver également dans les 35 volumes de la série G² (vols 178 à 215) spécialement affectés à tout ce qui a rapport au Conseil Supérieur de Louisbourg et aux procédures civiles et criminelles de ce gouvernement. Il reste, cependant, bon nombre de documents assez importants et même très importants, notamment au sujet des deux sièges de Louisbourg (1745-1758), que l'on ne trouve pas ailleurs, et qu'il convient de faire copier.

Le volume 51, peu volumineux, renferme les devis détaillés, plans, instructions touchant les havres du Cap-Breton. Tout ce qui n'est pas précédemment indiqué ailleurs devrait être copié. A la fin du volume se trouve un plan général de l'île et des trois ports de Louisbourg, Port-Dauphin et Port-Toulouse, qui sera très utile pour reconstituer l'état des lieux en 1718.

Les volumes 67-68-69-70 et 71 ont pour titre: "Historique des Colonies—Instructions aux Gouverneurs, 1665 à 1776." Il y a dans ces volumes très peu de chose qui n'a pas déjà été indiqué.

Les volumes 73 à 77: Répertoire de Notions coloniales", ne sont d'aucun intérêt.

Les volumes 78 à 93: "Colonies en général—Répertoire", ne contiennent que fort peu de chose se rapportant au Canada. Au commencement du volume 78 j'y ai vu deux documents, dont l'un concerne M. de Frontenac, et me paraît très important en ce qu'il fait connaître l'opinion qu'on entretenait de lui à la cour sur son caractère violent et autoritaire. On y fait le récit de tous ses abus de pouvoir. L'autre, qui y est connexe, exprime l'opinion de l'évêque sur certains démêlés. Il sera bon de jeter un coup d'œil rapide sur ces 15 volumes.

SÉRIE G.

"G¹, RECENSEMENTS—ÉTAT CIVIL DES COLONIES", se compose de 489 volumes et 5 cartons, dont 25 environ concernent le Canada, l'Île Royale, l'Île St-Jean, Terre-neuve, Détroit et les Canadiens et Acadiens après leur transmigration en France:

Vol. 449—Canada—Fois et hommages	1723-1736
Vol. 450 à 457—Aveux, dénombrements et déclarations rendus au terrier du domaine du roi	1723-1743
Vol. 458-459—Canada—Réfugiés	1666-1741
Vol. 460—Canada—Recensements.	
Vol. 461—Canada—Québec, Montréal, Trois-Rivières, Détroit.	1685-1750
Vol. 462—Concessions	1670-1760
Vol. 466—Acadie—Recensements: Île Royale, Île St-Jean; Île Royale—Concessions (1720-1723) 1754-1758).	
Vol. 467—Île Royale—Recensements—Plaisance, Terre-neuve.	
Vol. 482—Rôle général des habitants de l'Île Royale et de l'Île St-Jean en France (1762).	
Vol. 482—Rôle général des habitants du Canada, de l'Île Royale et de l'Île St-Jean en France (1763).	
Vol. 484 à 493—Id. des années 1764 à 1773.	

Avant de faire le dépouillement de cette série il faudra se rendre compte de ce que contiennent nos propres archives. Le recensement de 1871 indique, je crois, tout ce que nous avons au sujet des recensements. A l'égard des *Concessions* il faudra voir les Titres Seigneuriaux publiés en 1852. Nous avons aussi, je pense, plusieurs volumes se rapportant aux *Aveux, Dénombrements, Foi et Hommages*.

G².

DÉPÔT DES PAPIERS PUBLICS DES COLONIES.

Greffes judiciaires.

Comprend 230 volumes, dont 37 ont trait à l'Île Royale—ont été signalés par M. Marmette avec ceux de la série ci-après :

Vols. 178 à 209—Conseil Supérieur—Baillage de Louisbourg.	1751
Vol. 210—Procédures eriminelles	1749-1756
Vol. 211—Conseil Supérieur de Louisbourg	1757-1758
Vol. 212—Baillage de Louisbourg	1728-1747
Vol. 213 } Procédures diverses	1718-1758
Vol. 214 }	1747-1758
Vol. 215 }	

G³.

DÉPÔT DES PAPIERS PUBLICS DES COLONIES.

Notariat.

Est composée de 2,052 volumes et cartons se rapportant à l'Île Royale et au Canada.

Île Royale—Acadie.

Vols 2037-2038-2039—Desmarests, notaire à Louisbourg.	1722-1742
Vol. 2040—Acadie	
Vol. 2041—Rondeau, 1736-1742 ; Morin, 1749-1758, notaires à Louisbourg.	
Vols 2042-2043-2044-2045—Bacquerine, notaire à Louisbourg.	1737-1753
Vols 2046-2047—Laborde, notaire à Louisbourg	

Canada.

Vol. 2048—Dehorné, notaire à Québec.	1704-1730
Vols 2049-2050.	1646-1714
Vol. 2051—Extraits des minutes des notaires du Canada.	1702-1759
Vol. 2052—Extraits des actes de notoriété passés en Canada.	1702-1728

Comme vous pourrez en juger, monsieur, par cet exposé, que je me suis efforcé de rendre aussi complet que j'ai cru désirable, ce qui reste encore à analyser et à copier à Paris, relativement à votre histoire, est considérable et de grande valeur. Les pertes subies à diverses époques laisseront d'amers regrets. Telle qu'elle est, cependant, la collection est un riche trésor, et je crois exprimer vos sentiments et ceux de tous les lettrés en insistant sur l'urgence de poursuivre les travaux commencés avec toute la vigueur possible, en vue de prévenir les dangers nouveaux auxquels cette précieuse collection reste exposée.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
 Votre très humble et tout dévoué serviteur,
 EDOUARD RICHARD.

CANADA, ÉTAT CIVIL, LOUISBOURG.—4 octobre 1722
au 11 janvier 1738.

Série G¹ (marqué en rouge, au S. S., 406).

Ce volume, que nous indiquons ici comme vol. 406, pour le mieux reconnaître, est composé de plusieurs cahiers. Le 1^{er} contient 39 feuillets, ou 78 pages. Soit 120 pp.

2^{me} cahier—Mariages—1722 à 1728, 13 feuillets, ou 26 pages. Soit 35 pp.

3^{me} cahier—Décès—1722 à 1728, 6 feuillets, ou 12 pages. Soit 23 pp.

4^{me} cahier—Louisbourg—13 juin 1728 au 11 janvier 1738, 70 feuillets, ou 140 pages. Soit 300 pp.

Fin du vol. 406.

CANADA, ÉTAT CIVIL, LOUISBOURG—1738-1745, même
série, vol. 407.

1^{er} cahier de ce volume, 16 janvier 1738 au 19 mai 1742, 92 feuillets, ou 184 pages. Soit 300 pp.

2^{me} cahier, 8 juin 1742 au 25 juillet 1745, 55 feuillets, ou 110 pages. Soit 200 pp.

Fin du vol. 407.

CANADA, ÉTAT CIVIL, LOUISBOURG—1746-1754, même
série, vol. 408.

Les registres de cette série sont interrompus depuis le 26 juillet 1745 jusqu'au 27 juillet 1749, époque pendant laquelle Louisbourg fut au pouvoir des Anglais.

1^{er} cahier—Louisbourg—1749 au mois de février 1752, 107 feuillets, ou 214 pages. Soit 400 pp.

2^{me} cahier—Naissances—1752 à 1754, 37 feuillets, ou 74 pages. Soit 150 pp.

3^{me} cahier—Mariages—1752 à 1754, 28 feuillets, ou 54 pages. Soit 100 pp.

4^{me} cahier—Décès—1752 à 1754, 14 feuillets, ou 28 pages. Soit 60 pp.

Fin du vol. 408.

CANADA, ÉTAT CIVIL, LOUISBOURG—1754 à 1758, même
série, vol. 409.

1^{er} cahier—Louisbourg—2 février 1754 au 12 juin 1756, 91 feuillets, 182 pages. Soit 350 pp.

2^{me} cahier—Louisbourg—16 juin 1756 au 13 juin 1758, 45 feuillets, 90 pages. Soit 200 pp.

3^{me} cahier—Ile Royale—Hôpital de Louisbourg, 1756-1757, 14 feuillets, 28 pages. Soit 25 pp.

4^{me} cahier—Louisbourg—13 juin 1758 au 19 juillet 1758, 2 feuillets, 4 pages. Soit 6 pp.

Fin du vol. 409.

8c—R3½

CANADA—ILE ROYALE—LAURENT-LE-BEC—LA BALEINE
—PORT-AU-BASQUE—HAVRE SAINT-ESPRIT. Même
série, volume 410.

- 1^{er} cahier—Laurent-le-Bec—La Baleine—Port-au-Basque—Havre Saint-Esprit—1715 à 1756, 48 feuillets, 96 pages. Soit 175 pp.
2^{me} cahier—Canada—Ile Royale—Havre Saint-Esprit—1728 à 1737—
Lorembec, 13 feuillets, 26 pages. Soit 26 pp.
3^{me} cahier—Lorembec—Port-au-Basque—1740, 5 feuillets, 10 pages. Soit 8 pp.
4^{me} cahier—13 feuillets, 26 pages. Soit 35 pp.
5^{me} cahier—22 feuillets, 44 pages. Soit 80 pp.
Fin du vol. 410.

CANADA—ILE SAINT-JEAN—1721 à 1758.—Même série. Vol 411.

- 1^{er} cahier, 21 avril 1721 au 11 mai 1744, 55 feuillets, 110 pages. Soit 125 pp.
2^{me} cahier—Registre des baptêmes, sépultures et mariages, fait dans l'église paroissiale de Saint-Pierre du Nord et Port-Lajoie, Ile Saint-Jean, commencé le 15 septembre 1749 (allant jusqu'au 6 décembre 1751), 32 feuillets, 96 pages. Soit 150 pp.
3^{me} cahier—Ile Saint-Jean—Port-Lajoie—Du 6 janvier 1752 au 13 mai 1758, 48 feuillets, 96 pages. Soit 175 pp.
Ce registre fut crotté et paraphé par François Marie de Goutins, doyen du Conseil Supérieur de l'Ile Royale, subdélégué de l'Intendant de la Nouvelle-France, le 1^{er} janvier 1752. Chose singulière, la première entrée dans ce registre, à la date du 6 janvier, est celle de la sépulture de ce même François Marie de Goutins, âgé d'environ 65 ans.
Fin du vol. 411.

CANADA—ILE ROYALE—LOUISBOURG—ILE SAINT-JEAN—
PORT TOULOUSE—PORT D'ORLEANS ET LOREMBEC.
(Ce volume n'est pas numéroté.)

- Table des noms qui apparaissent aux volumes précédents, 140 pages. Soit 225 pp.
(Tous ces volumes doivent être copiés en entier, E. R.)

CANADA—COLLECTION MOREAU ST-MÉRY.

Mémoires, 1540-1759, F².

1697. M. de la Chesnaye à..... Mémoire très intéressant sur le Canada.
M. de la Chesnaye, voyons-nous ailleurs, était venu au Canada en 1665 pour y représenter les intérêts de la Compagnie de Rouen. L'auteur fait un résumé de l'histoire de la colonie depuis Jacques-Cartier. Il y est dit que Jacques-Cartier toucha au Cap-Breton vers 1540 et qu'il fit un autre voyage avec des Saintongeois. Fait grand éloge de Champlain. Dans les premiers temps de la colonie on achetait une peau de castor avec une aiguille, un grelot, ou un anneau de fer blanc.
M. de Lauzon ne fut guère aimé à cause du peu de soin qu'il prenait de soutenir son caractère, vivant sans domestique et ne se nourrissant que de lard et de pois comme un artisan ou un manant.

DOC. DE LA SESSION No 8c

M. d'Argenson se brouilla avec les Jésuites et eux avec les Sulpiciens. Ceux-ci avaient envoyé au Canada l'abbé de Queylus avec l'espoir d'en faire l'évêque de la Nouvelle-France, mais les Jésuites soutinrent la nomination de M. de Laval et réussirent. Talon ne voulait pas de la Compagnie des Indes ni d'aucune autre, et employa toutes sortes de moyens pour ruiner celle-ci. Talon désirait devenir gouverneur et faisait de grandes dépenses pour se créer des amis.

Détails nombreux sur les nations sauvages alors connues, les lieux qu'ils habitent et leurs forces respectives. De tous les sauvages, les Abénakis sont ceux qui vivent le plus chrétiennement. Leur conduite est exemplaire et leur valeur guerrière grande. Les Iroquois sont les plus cruels en temps de guerre, mais les plus humains, les plus hospitaliers et les plus sociables en temps de paix. Ils ont de l'esprit dans leurs conseils, et leur conduite approche beaucoup de celle des républiques de l'Europe. Folio 1, 23 pages.

Soit 38 pp.

1632.
St-Germain-
en-Laye,
23 mars.

Copie du Traité entre le Roi Louis XIII et Charles I^{er}, Roi d'Angleterre, pour la restitution de la Nouvelle-France, l'Acadie et le Canada et des navires et marchandises pris de part et d'autre. Folio 12, 6 pages.

1665.
1er décembre

Explication des 11 présents faits par les ambassadeurs Iroquois. (Le 13 du même mois un traité fut signé par M. de Tracy et les députés Iroquois.) Le premier des présents était pour dessiller les yeux du gouverneur et des Français. Le second pour ouvrir leurs bouches et nettoyer leurs gosiers, afin qu'ils puissent parler avec plus de facilité, de douceur et d'agrément. Le troisième pour rassurer leurs esprits et les inviter à manifester leurs sentiments purement et sans déguisement. Ils demandent deux robes noires, un armurier et un médecin. Folio 17, 6 petites pages, soit 4 pp. (Ne pas copier ce document déjà indiqué par M. Marmette à page 32 du rapport de 1855.)

1679.

Copie du procès-verbal de la prise de possession des terres qui sont au-dessus du lac Ontario. Folio 21, 1 page.

1671.
2 novembre.

Extrait d'un mémoire de M. de Talon au roi. Dit qu'il se rendra à l'Acadie avec le Sieur de Grandfontaine. Il a appris que le colonel Temple, gouverneur de Boston, désire passer sous l'obéissance du roi de France et qu'il se propose d'entraîner à sa suite un nombre considérable de familles françaises établies chez les Anglais. Que le capitaine Poulet a trouvé d'aussi bon charbon de terre au Cap-Breton que l'est celui d'Angleterre. Que le Sieur de Lusson a trouvé du cuivre et du plomb. Que si le roi n'y trouve pas d'inconvénients il excitera les habitants à la culture du tabac. Qu'avec les laines du pays il a fait faire du droguet, du bouracan, de l'estamine, de la serge et que l'on va faire du drap. Qu'il a fait planter du houblon pour l'usage d'une brasserie. Qu'il y a suffisamment de bestiaux en Canada. Qu'il y a eu 700 enfants baptisés l'année dernière et qu'il n'a pas besoin de filles, celles du pays suffisant à la demande. Que les Sieurs de St. Denis et Bissot ont demandé, et qu'il leur a accordé des concessions pour l'établissement de pêches sédentaires. Folio 22, 2 pages. Ce document et le suivant sont de la même date. Le rapport de 1885 indique un mémoire de Talon de même date ; il est difficile de dire lequel des deux est indiqué. Comme les deux présents documents sont très courts et ne sont que des extraits, ils devront être copiés.)—
E. R.

2 novembre.

Extrait d'un mémoire de M. de Talon au roi. Que, de tous les officiers, il n'y a que M. de Varennes qui veuille passer en France. Les autres travaillent à s'établir. Demande pour M. de Varennes le gouvernement des

1672. Trois-Rivières. Travaillera à fixer les volontaires par des mariages. Se rendra à Pentagoët si sa santé lui permet. M. de Patrée est passé en France. M. l'abbé de Queylus travaille à l'éducation des Sauvages ; doit vendre et employer tout son bien à cet objet. M. de Coureelles paraît jaloux de la confiance qu'il (le roi) a en lui. Demande son retour et propose son secrétaire pour lui succéder. Folio 23, 2 pages.
Extrait d'un mémoire contre M. de Frontenne par les membres du Conseil Souverain à Québec, au sujet de son usurpation de la qualité d'chef et président du Conseil. Envoyé par le Sieur d'Auteuil. Folio 2 pages. Soit . . .
1673. Lettre du père Millet, missionnaire chez les Iroquois Onneyouts, à M. de Frontenac. Raconte l'impression favorable qu'il (M. de Frontenac) a produit sur les Onneyouts, et particulièrement sur leur orateur dans sa rencontre avec eux à Katarakui. Tous louent extrêmement sa libéralité et son affabilité. Il en espère de bons résultats. Folio 30, 3½ pages.
1676. Procès-verbal touchant le prix des castors. Par ordonnance du 19 octobre 1676, M. Jacques Duchesneau, intendant, avait convoqué une assemblée des habitants du pays pour délibérer sur la fixation des prix du castor. Etaient présents : Robert Cavalier de la Salle, gouverneur du fort de Frontenac, Gilles de Boisvinet, lieutenant général aux Trois-Rivières, Charles Le Moine de Longueil, Joseph Godefroy de Vieuxpont, Amador Godefroy de Saint-Paul, Médard Chouart des Grozelières, Jacques Labadie, Louis Joliet, Pierre Mollan, Estienne Veron de Grandmesnil, Pierre Esprit de Redisson, François Denis Guion, Thiezy de Bellestre Le Vallon, Louis de Sueure, Jacques Alexis Fleury et Charles Roger des Colombiers. Etaient aussi présent, Charles Vazire, receveur général des droits du roi en ce pays et procureur spécial de Nicolas Ondiette, fermier d'iceux. Folio 32, 19½ pages. Soit 17 pp.
1679. Ré-sumé sur le différend arrivé au Conseil Souverain entre M. de Frontenac et M. Duchesneau. (Ce document est favorable aux prétentions du gouverneur.—E.R.) Folio 44, 2½ pages. Soit 3½ pp.
- Extraits des pièces justificatives concernant les contestations et difficultés survenues entre M. le comte de Frontenac et M. Duchesneau pour la qualité de chef et président du Conseil Souverain de Québec. Par ordre du gouverneur, MM. de Villeray et de Tilly, membres du conseil, et d'Auteuil, procureur général d'icelui, furent exilés. Folio 46, 17 grandes pages. Soit 35 pp.
- Octobre. Duchesneau au ministre. Explique sa conduite et prétend que dans ses difficultés avec le gouverneur il n'a jamais rien dit que la vérité et n'est pas aussi coupable qu'on l'a voulu faire croire. Folio 56. 2½ pp.
1680. Mémoire sur l'expédition du Sieur de la Salle au Mississipi. La Salle arriva au Canada le 15 septembre 1678, avec pouvoir de faire la découverte du pays où conduit la grande rivière dite Mississipi. Il hiverna au fort Frontenac. A Niagara il fit construire une barque, puis avec 22 hommes il atteignit Missilmakinak, etc., etc. En juillet 1680, il retourna pour étendre ses découvertes. Folio 58, 1 page.
1679. Duchesneau au ministre. Se plaint que les défrichements ne font pas de progrès. Les cultivateurs se laissent facilement séduire par les attrait de la chasse et négligent leurs terres. Le mal est irrémédiable tant que le gouverneur le favorisera. Il est bien difficile pour lui de vivre en bonne intelligence avec le gouverneur. Folio 59, 2½ pages.
1680. Procès-verbal de M. Duchesneau au sujet de plaintes portées contre les domestiques de M. de Frontenac et les gens de la garnison. On les accusait de tenir boutique et de trafiquer dans l'enceinte où se tenait les foires

DOC. DE LA SESSION No 8c

1680. annuelles des sauvages Outaouais. M. de Frontenac répondit que rien n'empêchait les gens de la garnison de se livrer à ce petit trafic passager, et que, quant à ses domestiques, l'accusation était fautive. M. de Frontenac s'emporta, déclarant que dans le passé il n'avait eu que peu de respect pour lui et qu'à l'avenir il n'en aurait pas du tout. Folio 66, 1 page.
- 17 août. Déclaration faite par devant le Sieur Duchesneau par Moysè Hillaret Charpentier, ci-devant au service de La Salle. Déclare qu'il a hiverné au fort Crève-cœur avec de La Salle, Tonty, les Pères Gabriel, Louis et Zenoble, récollets, La Rose, Charpentier, Petitbled, Boisdardennes, Jean Le Meilleur dit La Forge, Jacques Meissier, Jean Lemère, Jacques Richon, L'Espérance, laquais de La Salle, Le Parisien, Poisroundelle, Michel Accault, Le Picard, d'Autray, Hénault, Laviolette, Collin, Martin Chartier Duplessis, Jacques Montijault, La Rousselière, Baribault et Laeroix. Que les six derniers ont déserté. Que La Salle, se rendant au fort de Frontenac, rencontra près de la rivière Chicagou La Chapelle et Noël Le Blanc. Que ce dernier l'informa que le fort de Frontenac était saisi par le Sieur Guiton et les créanciers de La Salle. Ce que voyant, et considérant le dit La Salle ruiné, lui, le dit Charpentier, avait pris des pelleteries et des marchandises appartenant à La Salle en quantité suffisante pour se payer des trois années de gages qu'il lui devait, dont mémoire. Folio 67, 1½ page.
- 13 novembre. Inventaire, par M. Duchesneau, des propriétés que M. de Talon possède au Canada : La maison de la brasserie, celle appelée Godefroy, celle présentement habitée par lui. M. Duchesneau, un grand bâtiment situé à la Basse-ville appelé le magasin, et la terre appelée Dorsainville. Folio 67, 1 page. Soit 1½ p.
1681. Conduite du Sieur Perrot, gouverneur de Montréal.
(Ce réquisitoire, qui contient une longue énumération des faits reprochés à Perrot, paraît avoir été écrit par Duchesneau. Il y est question de mauvais traitements infligés par lui ou ses serviteurs à beaucoup de personnes. Il est accusé d'avoir suscité les troubles de l'année précédente. Il ruine le pays, fait publiquement négoce, a une boutique dans la commune et un magasin ouvert. Il traite et fait traiter ses valets et ses soldats dans le camp des sauvages. Il met un garde au bout du pont qui sépare le camp des sauvages des Français, et ce garde ne laisse passer que les domestiques ou amis de Perrot. Il force les sauvages à venir traiter chez lui et les habitants n'ont que les restes. Il a traité avec les sauvages jusqu'à son chapeau, épée, baudrier, juste au corps, etc., etc. A équipé grand nombre de coureurs de bois. Son commerce l'année dernière lui a valu 40,000 livres.—E.R.) Folio 76, 3½ pages. Soit 6 pp.
- 27 mars. Mémoire de l'Évêque de Québec sur ce qui s'est passé au sujet de la querelle arrivée entre le Chevalier Duchesneau (fils de l'intendant), le nommé Vautier, domestique du Sieur Duchesneau, intendant, et le Sieur Boisseau et un garde de M. de Frontenac.
(L'Évêque avait servi d'intermédiaire et pacificateur entre M. de Frontenac et M. Duchesneau sans parvenir à régler le différent. Ce mémoire semble donner le tort à Frontenac. Il est difficile de se former une opinion exacte sur l'incident, mais il est évident que Frontenac était dominateur et violent, car sans entendre les explications que le chevalier venait lui donner, il le roua de coups, et, quelques jours après, le fit arrêter, contrairement à ses promesses à l'évêque.—E.R.) Folio 78, 3½ pages. Soit 7 pp.
- Montréal, 11 août. Copie du testament de Cavalier de La Salle. Considérant les grands dangers auxquels il est exposé dans ses voyages, il donne, au cas de mort, au Sieur François Plet, son cousin, pour le recevoir, sous des grandes obligations qu'il lui doit, son fort Frontenac, la seigneurie qui en dépend, ses

1682. droits sur le pays des Miamis, des Illinois, avec les établissements qu'il possède dans ces endroits, ainsi qu'à Niagara, etc., etc. Folio 80, 1 page.
Talon au roi. Offre au roi toute ces propriétés du Canada sans conditions. Demande que le titre de comté, donné à sa terre d'Orsainville au Canada, soit transféré à sa terre de Locquignol dans le Hainaut, qu'il a reçue en don du roi à son départ pour l'Amérique. Folio 93, 1½ page.
1683. Extrait de la relation du voyage de deux barques françaises à la Baie d'Hudson. Cette expédition fut entreprise en juin 1682 par Ratisson et Des-grosiliers, accompagnés de MM. Sorel, Forêt, de la Chesnaye, Chaujon, Gitton et 29 hommes d'équipage. Folio 94, 1½ page.
1682. La Salle à M. de Frontenac. Ayant été occupé à faire la découverte de Michilimackinac, 5 octobre. la Louisiane, comme il en était commissionné par le roi, entreprise qui a pleinement réussi, et ayant été malade depuis, ne peut se rendre au fort Frontenac menacé par les Iroquois. Prie le gouverneur de remplacer M. de la Forest, s'il passe en France, et d'envoyer ds fusils, de la poudre et du plomb. Folio 95, 1 page.
- Mars. Mémoire des faits dont M. Perrot, gouverneur de Montréal, est accusé, et réponse au dit mémoire. Il a fait peu de commerce puisque le résultat de ses affaires de l'année ne s'élève qu'à 13,325 livres. La monnaie du pays est le eastor, et le commerce ds pelleteries est une des nécessités du pays. Folio 97, 1 page. Soit 1½ p.
- 1682-1712. Recueil de ce qui s'est passé en Canada au sujet de la guerre, tant avec les Anglais qu'avec les Iroquois, depuis l'année 1682 jusqu'à 1712. (Ce récit, sans nom d'auteur, qui devra former environ 130 pages, m'a paru tellement important que j'ai donné des instructions pour le faire copier de suite.—E.R.) Folio 100, 60 pages. Soit 130 pp.
1683. De Meules au ministre. Il y a 10 ou 12 prêtres récollets. Tout le monde se loue d'eux, mais l'évêque témoigne de peu de bonne volonté à leur égard. Conseille la guerre avec les Iroquois, qu'il faut humilier ou anéantir dans l'intérêt du commerce. La colonie se peuple extraordinairement. Les armes et munitions envoyées ne conviennent pas à la guerre avec des sauvages. Folio 148, 5 pages. Soit 8 pp.
1684. De Meulles au ministre. Se plaint amèrement du gouverneur. Il usurpe toutes les fonctions. Il s'est associé avec du Lhut et quelques marchands de Québec pour accaparer toute la traite de l'Ouest. A été cause de la guerre avec les Iroquois. Ne prend aucun conseil de lui. Est plus dangereux pour le Canada que les Iroquois. A édulé sur tous les points pour éviter des démêlés avec lui. Plaintes contre l'évêque. Demande des instructions. Folio 163, 5 pages. Soit 9 pp.
- 12 juillet. De Meulles au ministre. Nouvelles plaintes contre M. de la Barre. Folio 166, 4 pages. Soit 6 pp.
- 29 août. Copie d'une lettre du Père de Lamberville, missionnaire chez les Iroquois, au colonel Dongan, gouverneur de New-York. Le remercie de sa gracieuse lettre et de la charité chrétienne envers les missionnaires. Ce qu'il a dit aux sauvages à l'égard des missionnaires a fait une profonde impression sur eux. Fait le récit des pourparlers acrimonieux entre M. Arnaut, représentant le gouverneur de New-York, et M. Le Moine, délégué pour traiter de la paix avec les sauvages par M. de la Barre, alors que ce dernier était avec son armée sur le lac Ontario. Le discours éloquent d'un chef sauvage en cette occasion décide de la paix. Folio 168, 6½ pages. Soit 10 pp.
1687. M. de Champigny au ministre. L'informe que les troupes sont arrivées 16 juillet. en bon état. A Catarakoui, M. de Denouville a arrêté 50 sauvages. On les envoie prisonniers en France. De la Durantaye et du Lhut sont arri-

DOC. DE LA SESSION No 8c

1686. vés à Niagara avec 160 Français et 400 sauvages. Espère un bon résultat de l'expédition contre les sauvages. De la Durantaye et du Lhut ont fait prisonniers 60 Anglais qui allaient s'emparer de Michilimakinak. Les Anglais ont envoyé des gens aux Illinois pour y placer les armes d'Angleterre. Folio 193, 2½ pages. Soit 4 pp.
- 26 août. M. de Denonville. Mémoire instructif (sic) des mesures que j'ai prises pour la guerre résolue contre les Iroquois au printemps de l'année prochaine (1687), pour MM. de Tonty, La Durantaye et du Lhut, chargés de rassembler les Français qui sont dans les bois pour marcher avec les sauvages amis qui se pourront ramasser. Folio 218, 8 pages. Soit 12 pp.
- 26 août. Le même aux mêmes. Instructions additionnelles.
1684. De Meulles au Roi. Mémoire sur le Canada et l'Acadie par chapitres comme suit : Du bon air du pays. De la grande étendue des terres et de leur bonne qualité. De la grande quantité des peuples. Des différents climats. Du commerce considérable. "Le nom même de Canada fait voir que le pays a été d'abord considéré comme valant peu de chose, puisque Acanada en espagnol veut dire ; ici rien. Les Espagnols n'avaient vu que l'entrée du fleuve bordé de hautes montagnes couvertes de neige. On peut assurément trouver dans la France Septentrionale des climats aussi variés qu'en Europe avec plus de belles terres. Il n'en tient qu'à Votre Majesté de jeter ici les fondements de la plus grande monarchie qui soit au monde." Folio 196, 30 pages. Soit 45 pp.
1687. Copie d'une lettre de M. Dongan à M. le Marquis de Denonville. Observera à la lettre le traité de neutralité qu'il vient de recevoir. Cela empêchera les rapports des Français avec les sauvages sous domination anglaise. Les efforts des missionnaires pour attirer les sauvages en Canada ne sont pas calculés pour conserver l'union. Folio 226, 2 pages. Soit 1½ p.
- 11 juin. Lettre de M. Dongan à M. de Denonville. M. de la Barre avait désiré qu'il se joigne à lui pour faire la guerre aux Iroquois. Les Iroquois qu'il fit mander disent que M. de la Barre leur avait donné ordre de piller les Français chassant sans congé. M. de la Barre a conclu un traité avec eux sans y inviter les représentants anglais. Il a toujours voulu l'union et M. Denonville agit pour la rompre. Il a, en effet, donné des armes aux Iroquois. Le fait qu'il y a des missionnaires français chez les Sioux ne donne aucuns droits au gouvernement français. Il les a lui-même protégés dans l'intérêt du christianisme. Folio 235, 3 pages.
- 8 octobre. Réponse de M. Denonville au même. Prend acte de l'admission qu'il fait d'avoir fourni des armes aux Iroquois. Ne veut faire la guerre qu'aux Sounoutouans pour venger nos offenses. Veut vivre en paix avec les Anglais. A renvoyé prisonniers anglais, mais gardera prisonniers sauvages. L'exhorte à ne pas donner protection aux sauvages. Folio 236, 1 page.
- Sans date. Mémoire de M. de Champigny au sujet de ce qui s'est passé au Canada concernant la guerre avec les Anglais et les Iroquois en l'année 1690. Etat détaillé des diverses expéditions entreprises contre Coolar, la côte du Massachusetts. Rencontre de plusieurs partis Iroquois près de Montréal. Prise de Port-Royal. Siège de Québec par Phips. Les pertes de l'année s'élèvent à 170 hommes, y compris les Sieurs Desmarets, le Chevalier de Clermont et Lamothe, capitaines, les lieutenants de Murat et Collombet. Folio 243, 9½ pages. Soit 15 pp.
1690. M. Le Roy de la Potherye, contrôleur de la Marine, au comte de Pontchartrain. Long mémoire divisé en chapitres où l'auteur traite de la conduite générale des affaires. Ces chapitres sont les suivants : Le Canada du Gouvernement général, de l'Intendance, du contrôle de la marine, du Commissariat, du séjour des vaisseaux du Roi à Québec, de l'artillerie, des

1699. troupes, du gouvernement des Trois-Rivières, de celui de Montréal, du Couvent des Hospitalières de Québec, de l'Etat du pays, du détroit des deux laes, du Gouverneur général, de la nouvelle compagnie de la Nouvelle-France; de la paix des Iroquois; des Anglais de la Nouvelle-France; de la pêche du marsouin. Se plaint de M. de Callières, de Lamothe Cadillac qui intercepte à Détroit le trafic des pelleteries au détriment de Montréal. De Callières souffre de la goutte et d'une autre incommodité qui l'empêche de s'asseoir. Cadillac n'est pas en odeur de sainteté. Il fait commerce d'eau-de-vie. Folio 255, 27 pages. Soit 40 pp.
- Mémoire intitulé : Découvertes des Français dans l'Amérique Septentrionale. L'auteur prétend que toute la côte de l'Amérique depuis Terre-neuve jusqu'à la Floride a d'abord été découverte par les Français. D'après l'Histoire d'Antoine Magig (?), imprimée à Douai, il y a deux siècles que les Normands et les Bretons auraient découvert les grands bancs, les îles de Terre-neuve et du Cap-Breton. Des Anglais se concertèrent ensemble pour déposséder les Français des établissements qu'ils avaient alors fait sur les côtes, mais lorsque leurs vaisseaux atteignirent les grands bancs une tempête les fit tous périr. Folio 269, 6 pages. Soit 10 pp.
- Pas de date. Lettre de M. le Baron de Longueuil à..... au sujet de désordres à Montréal, causés en partie par la vente de l'eau-de-vie. Folio 273, 4 pages.
- Pas de date. Lettre de M. Raimbault, procureur du Roi à Montréal, sur le même sujet. Remercie d'avoir autorisé son fils de Piémont à pratiquer comme notaire à Montréal en remplacement de M. David, décédé. Moyens à prendre pour diminuer les désordres. Folio 276, 2½ pages.
1702.
1er octobre. Conférence entre les sauvages Abénakis et M. de Callières. Paroles des sauvages et réponses du gouverneur. Incite les sauvages à rompre leurs relations avec les Anglais et à prendre la défense des intérêts de la France. Folio 227, 6 pages. Soit 10 pp.
1703.
12 juin. Conférence des Tsonoutouans et des Onontagués avec M. de Vaudreuil. Paroles des sauvages et réponses du gouverneur. Veulent paix solide et union avec les Français. "Les Anglais nous ont envoyé des présents pour nous déterminer à chasser les robes noires, nous les avons refusés. On nous dit que Coolar veut nous faire la guerre, nous ne le craignons pas, cependant; s'il en était ainsi, nous demandons l'appui de vos guerriers". Demandent que de Maricourt et Joncaire viennent chez eux. Folio 251, 4 pages. Soit 6 pp.
1704.
12 mai. Conférence des Abénakis d'Amesouquany avec M. de Beauharnais, intendant. Paroles des sauvages et réponses de l'intendant. Acceptent l'invitation qui leur a été faite de laisser leur village pour venir s'établir à Onanouinae, c'est-à-dire à la rivière Puante, vis-à-vis le cap. Ils laissent à regret leurs terres, qui sont bien belles, leur chapelle et leurs amis. Beaucoup les suivront mais pas avant qu'ils se soient rassasiés de battre l'Anglais. Folio 298, 2½ pages.
- 8 juin. Conseil tenu au fort Pontchartrain par les sauvages Kiscacous, Outaouais, Sinagotres, de la nation du Sable, les Hurons, Saulteux, Amiquoiques, Mississagués, Nipissingues, Miamis et Loups, en présence de MM. de La Mothe Cadillac, de Tonty, capitaine du détachement de la marine, du père Constantin, des Sieurs Desnoyers et Radisson, commis principaux de la compagnie, et de tous les autres Français tant soldat que voyageurs. Se plaignent du départ des Dames de Tonty, Radisson, et de plusieurs femmes françaises. Croient par là que le poste doit être abandonné. Exigent le départ de M. Desnoyers, qui ne leur achète que le castor. Accusent le gouverneur de leur avoir menti. M. de Lamothe répond que
- 9 juin.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1704. Madame de Tonty est partie pour cause de grossesse. Que sa femme part avec lui mais qu'elle reviendra avec lui. Il ne les abandonne pas. Le chirurgien et l'armurier sont partis, mais ils seront remplacés. Le gouverneur ne les a pas trompés. Folio 301, 7½ pages. Soit 10 pp.
- 13 juin. Paroles des sauvages Abénakis de Koessek au gouverneur et réponse de celui-ci. Ont fait rude guerre aux Anglais pendant l'année et sont contents de l'assistance qu'il leur a donnée. Ne désirent pas s'établir ailleurs. Serviront mieux les intérêts français là où ils sont. Le gouverneur les engage à accepter ses offres pour leur plus grand intérêt. Les soutiendra pendant la guerre. Folio 305, 2 pages. Soit 4 pp.
- 14 juin. Réponses de sauvages de Pentagoët aux paroles de M. de Vaudreuil. Avaient eu la pensée de ne jamais quitter leur pays, mais acceptent l'offre de s'établir sur le Saint-Laurent. "On dira que nous fuions crainte de la guerre, s'il y a de la honte elle retombera sur toi." Folio 306, 2 pages.
- 30 juillet. Paroles des sauvages du Détroit : Hurons, Outaouais et Miamis aux Iroquois, Tsounoutouans, et réponses de ces derniers. Folio 310, 5 pages. Soit 6 pp.
- 18 octobre. Paroles de la grande terre, chef Onontagué, au gouverneur. Etaient partis pour le venir voir et pleurer la mort de Marieourt, mais furent attaqués par les Outaouais. Voulait, comme ils l'avaient promis au traité, connaître sa pensée avant de lever la hache. Réponse du gouverneur. Folio 317, 2 pages.
1706. Plusieurs conseils tenus au Fort Pontchartrain en présence de M. de Bourmont, commandant du fort, du père Constantin et du Sieur Grandmesnil, avec Pezani, chef des Antiaurs, se plaignant de meurtres commis par les Chaouanons, les Seiox, les Miamis et veulent aller en guerre contre eux et réponse de M. de Bourmont. Autre conseil tenu le 24 du même mois avec le même chef. Déclare que leurs amis et alliés les Missisagués sont très fâchés contre les Miamis et que les jeunes gens veulent aller en guerre contre eux. Réponse de M. de Bourmont. Autre conseil tenu par les Français avec les Mississagués assemblés. Autre conseil tenu au même Fort Pontchartrain par les Hurons, les Miamis et les Chouanons, en présence de MM. de Bourmont et Grandmesnil. Ces sauvages veulent aller en guerre contre les Outaouais pour venger les meurtres qu'ils ont commis sur eux. Réponse de M. de Bourmont qui les sollicite, apparemment en vain, de se tenir tranquille jusqu'au retour de M. de la Mothe et refuse de les assister. Folio 320, 10½ pages. Soit 18 pp.
1709. Résolutions prises au conseil de guerre tenu à Québec, auquel étaient présents le Marquis de Vaudreuil, M. Raudot, fils, intendant, M. de Langloiserie, lieutenant du Roi à Québec, M. de Louvigny, major de la dite ville, MM. Duplessis-Fabert, Duménil, Le Verrier, Le Vasseur, de Beaucourt et d'Esgly, capitaines des troupes, après lecture faite des interrogatoires des nommés Géroe Troul et André Naët, tous deux flamands et faits prisonniers par le parti de M. de Ramezay au lac Champlain. Folio 326, 5½ pages.
- 11 août. Autres résolutions prises au conseil de guerre tenu à Québec devant les mêmes personnes et le Marquis d'Alogny, après lecture faite d'une lettre de M. d'Amours des Plaines attestant qu'il avait vu onze vaisseaux près du Bic. Folio 330, 6 pages.
1713. Lettre de M. Bégon au ministre. L'informe de l'incendie du palais de l'intendance. Ne peut s'expliquer la cause du feu. Avait passé la journée avec M^{me} Bégon chez le gouverneur. Son valet de chambre et deux servantes ont perdu la vie dans les flammes. Son secrétaire, trouvé à moitié gelé dans le jardin, est mort deux jours après. A perçu des effets
- 11 février.

1714. pour 3,000 livres outre 1,500 livres en monnaie de carte. Demande une indemnité. Folio 347, 3 pages.
- 14 août. Ordre de M. de Vaudreuil, enjoignant de déclarer à MM. de Longueuil, gouverneur de Montréal, et de Gallifet, gouverneur des Trois-Rivières, les noms des prisonniers anglais qui se trouvent en Canada, en vue de permettre à ceux qui désirent s'en retourner de se remettre entre les mains de MM. John Stoder et Williams, députés à cette fin. Folio 350, 2 pages. Soit 3 pp.
1721. Copie d'une lettre de M. William Burnett, gouverneur de la Nouvelle-York, au marquis de Vaudreuil. (Très courtoise.) Se plaint que, contrairement au Traité d'Utrecht, qui laisse les frontières à être définies, et qui laisse les sauvages libres de leurs mouvements, les Français ont bâti un fort à Niagara, arboré leur pavillon au village des Tsounoutouans, se proposent d'introduire des missionnaires et un armurier chez ces sauvages. Joneaire, qui a mérité la corde pour avoir tué Montour, cherche à séduire les Iroquois. Est informé que M. Lemoine est sur les lieux pour compléter l'œuvre de Joneaire. Folio 351, 5½ pages.
1713. Lettre du ministre à MM. de Vaudreuil et Bégon touchant la question des limites. A reçu leurs mémoires à ce sujet. La prise de possession du pays des Iroquois à Détroit, des Miamis, des Illinois et des Outaouais, lui paraît bien prouvée. La question des limites de l'Acadie n'est pas aussi claire. Doivent s'efforcer de trouver des papiers authentiques qui assurent la fixation des limites à Passamoquody, sinon prouver que les Anglais n'ont jamais conquis ou possédé que la péninsule. Demande un état détaillé avec cartes, no etc., etc. Limites du territoire de la Baie d'Hudson. Folio 355, 2 p.
1714. Lettre du ministre à M. de Vaudreuil en contenant une autre de Sa Majesté aux sauvages Nipissiriens, en réponse à la requête de ces sauvages apportée au roi par leur missionnaire, M. de Breslay. A accordé deux gratifications à M. de Breslay, l'une pour ornements à sa chapelle et l'autre pour un aide-missionnaire. Sa Majesté assure les Nipissiriens qu'ils ressent l'injure à eux faite par les Renards et lèvera la hache de guerre contre eux s'ils ne donnent pas satisfaction. Doivent, en entendant, rester paisibles et s'en remettre à M. de Vaudreuil. Folio 356, 2½ pages. Soit 4 pp.
1715. Mémoire du Sieur de Catalogne sur les seigneuries et habitations des gouvernements de Québec, Montréal et des Trois-Rivières, et explication des plans qui ont été envoyés à M^{or} le comte de Pontchartrain en 1709 et 1711, avec remarques de l'ordre de ces établissements, marquées seigneurie par seigneurie, des noms et qualités des seigneurs, par qui les paroisses sont desservies, les seigneuries où il y a siège de justice établie, quoique toutes aient droit de haute, moyenne et basse justice ; les productions naturelles et accidentelles et la qualité des terres. (Vu l'importance de ce document j'ai donné des instructions pour le faire copier de suite.—E. R.) Folio 358, 61 pages. Soit 110 pp.
1724. Mémoire du voyage fait par le Sieur Gosselin avec L'Hermite au nom du gouverneur pour visiter les lieux, reconnaître les bois de construction, et prendre les sondes depuis Gaspé jusqu'à la pointe de Miseco. Folio 389, 8 pages.
- Pas de date. Mémoire présenté à M. de Beauharnois par M. de la Corne, lieutenant du roi à Montréal. Nécessité de se fortifier sur la l'ae Champlain pour se mettre en mesure de tenir tête aux Anglais. Est informé de source certaine que le roi d'Angleterre aurait concédé le l'ae Champlain aux enfants de Pitre Shuyler. Nous devons prendre possession de la Pointe à la Chevelure, sinon les Anglais s'en empareront. Ce poste nous sera aussi
- (Environ 1727.)

DOC. DE LA SESSION No 8c

- utile quo Niagara et Détroit l'ont été pour barrer le chemin aux Anglais. Folio 395, 6½ pages. Soit 8 pp.
1718. Description très détaillée et intéressante des lieux habités par les sauvages et les Français depuis Niagara jusqu'à l'ouest du lac des Illinois, ainsi que des mœurs et habitudes de ces sauvages, etc., etc. Sans nom d'auteur. Folio 399, 20 pages. Soit 35 pp.
1721. Paroles des Abénakis au roi sur ce que les Anglais s'emparent de leurs terres. Demandent à Sa Majesté de régler cette affaire soit en faisant se désister les Anglais, soit en les laissant entrer en guerre contre eux. Les Anglais disent que leur pays leur a été cédé par le traité d'Utrecht. Ne le croient pas, car ce pays est à eux. Par ce traité, les Iroquois sont placés sous la protection de l'Angleterre. N'ont-ils pas versé assez de sang pour la France pour avoir mérité même protection d'elle ? Folio 410, 4½ pages. Soit 3½ pp.
- Paroles des Abénakis et des sauvages leurs alliés, au gouverneur de Boston au sujet de leurs terres dont les Anglais s'emparent depuis la paix. Leur pays n'a jamais été conquis par les Anglais ou les Français, ils ne l'ont pas donné ni vendu. Donnent avis pour la dernière fois. Folio 413, 7 pages. Soit 9 pp.
1723. 8 septembre. Ordre de M. de Vaudreuil à M. de Beauharnois de Beauville, commandant la flûte du roi *Le Chameau*, lui enjoignant de tirer ses canons et de donner pareil ordre aux vaisseaux marchands actuellement dans le port de Québec, en réjouissance du sacre du roi. M. de Beauville avait refusé péremptoirement de se rendre aux désirs du Gouverneur et menacé tous les capitaines de vaisseaux qui se soumettraient à la volonté du gouverneur de les mettre à fond de cale ; de là cet ordre. Folio 417, 2½ pages. Soit 2½ pp.
- 14 octobre. Bégon au ministre. Exposé des faits concernant la difficulté survenue entre MM. de Vaudreuil et Beauharnois de Beauville, au sujet de l'ordre donné à ce dernier de tirer ses canons. Bégon donne les torts à M. de Vaudreuil. Folio 419, 5 pages. Soit 8½ pp.
- Mars. Mémoire concernant les limites de la Nouvelle-France, présenté par le Sieur Bobé au roi en mars 1723. Collationné le 25 juillet 1750 au château Saint-Louis par le Sieur Du Laurent, notaire Royal en la prévôté de Québec. Signé et contresigné le 1^{er} août 1750 par François Bigot et son secrétaire. Il est établi qu'en 1524, Verazzani prit possession au nom de François I^{er}, de tout le pays situé depuis le 30^{me} degré de latitude nord jusqu'au 50^{me} degré, qui dès lors fut appelé "La Nouvelle-France". Qu'en 1562 Ribaut fit des établissements à la Caroline, qu'il nomma ainsi en l'honneur de Charles IX. Que Laudonnière et Gourgue succédèrent à Ribaut, et que Charles Quint céda subséquemment toutes ses prétentions à la France. Que, contrairement aux droits reconnus de la France, l'Angleterre fit un établissement à la Virginie et prit graduellement possession d'une grande partie de la côte. Provisions du traité de Saint-Germain-en-Laye. Les Anglais n'ont pas exécuté les conventions de ce traité. Traité de Neutralité de 1686. Traité d'Utrecht. Folio 429, 21 pages.
1725. 14 janvier. Copie de la commission donnée par le gouvernement de Boston aux députés par lui envoyés en Canada. (Ces députés étaient Samuel Thaxter et William Dudley. Ils avaient mission de demander l'élargissement des prisonniers anglais et d'engager le Gouverneur du Canada à ne pas assister les Abénakis et autres sauvages qui faisaient la guerre aux Anglais.—E. R.) Folio 447, 1½ page.
1726. 26 décembre. Extrait d'une lettre de Joncaire, commandant au fort Niagara, au gouverneur. Est allé chez les Tsoucutouans pour tenir conseil avec les

1726. Iroquois. A été reçu froidement. Lui ont dit, à l'instigation des Anglais, que le fort Niagara ne leur plaisait point, que les Onontagués seuls avaient consenti à l'érection de ce fort. Que M. de Longueuil leur avait promis un baril de poudre et des balles et qu'on n'avait rien vu de cela. Lui ont présenté un collier, auquel il n'a pas voulu toucher. Prétendit que cette terre, ayant été donnée à Ononthis par les Onontagués, les autres Iroquois n'avaient pas le droit de la lui ôter; que ce fort était aussi bien une protection pour eux. Les avis étaient partagés. Leur a déclaré qu'il garderait le fort envers et contre tous. Leur servira un plat de sou-métier au printemps. Il vous faudra bourrer les Iroquois et faire intervenir les Onontagués. Les Anglais veulent le faire assassiner, mais celui qui entreprendra cette besogne aura la moitié des risques. Folio 448, 3 pages. Soit 5½ pp.
- 26 septembre. Conseil tenu en la Nouvelle-York le 26 septembre 1726. Liste des députés élus, comté par comté. Discours du gouverneur, W. Burnett. Met devant la Chambre la conférence qu'il a eue avec les Iroquois. Est très satisfait du résultat. A envoyé une personne pour passer l'hiver avec les Tsonnontouans. La traite à Chouengen a été très bonne. Regrette que quelques traitants aient commis des injustices et des violences contre des sauvages. Pour y porter remède il faudrait nommer quelqu'un ayant charge d'entendre les plaintes et des les juger. Folio 449½, 6 pages. Soit 9 pp.
1727. Janvier. Extrait d'une lettre de M. de Joueaire à M. de Longueuil, fils, commandant au fort Frontenac. Demande qu'il s'adresse aux autorités pour lui faire parvenir des ordres. Les Iroquois descendront à Montréal au printemps pour demander que le fort Niagara soit évacué. S'ils le mettent dehors ce ne sera que lorsque lui et sa garnison auront tous passé par la barque à Caron. Enverra ses deux fils avec les sauvages. Il faudra caresser Noaragon et les autres chefs Iroquois dans cette occasion. Folio 452½, 1 page.
- 12 février. Copie d'une lettre du Sieur de Longueuil, fils, à son père. A été informé de ce qui s'était passé à Orange par M. de la Corne. En a instruit de Joueaire, qui le savait déjà. Des chefs Onontagués sont venus le trouver, ils déclarent que tous les chefs n'étaient pas présents au grand conseil, qu'eux n'ont voulu rien dire parce qu'ils avaient l'esprit brouillé. Il a envoyé des colliers au village des Onontagués pour savoir ce qui s'était passé au conseil. Quatre chefs sont venus ici, ils ne veulent pas parler maintenant, ils le feront quand ils se rendront à Montréal au printemps. Folio 452½, 1½ page.
1725. 21 octobre. Extrait d'une lettre du ministre de la Marine à M. de Beauharnois. L'informe que le vaisseau *Le Chameau*, en destination de Québec, a péri à 3 lieues de Louisbourg. Personne n'a échappé au naufrage. Le corps de M. de Chusel a été reconnu. Folio 454. 1 page.
1726. 20 mai. M. Bégon au ministre. L'informe de l'incendie du palais. Il n'est resté de cet incendie que les murs, les voûtes et les cheminées. Beaucoup de choses ont été sauvées. A donné des ordres pour rebâtir de suite, afin d'utiliser les murs avant qu'ils soient détériorés. M. d'Aigremont a perdu presque tout ce qu'il avait. Folio 455, 3½ pages. Soit 5 pp.
1727. Mémoire touchant les Abénakis et le fort Saint-François. Les Abénakis de Saint-François et de Bécancour exigeaient, pour continuer la guerre, la construction d'un fort. Nous devions sur les moyens à prendre, lorsque deux députés Abénakis de l'Acadie vinrent nous supplier d'empêcher les Abénakis de Saint-François de continuer la guerre contre les Anglais parce qu'ils les exposaient à être massacrés. Ils

DOC. DE LA SESSION No 8c

ont fait un traité avec les Anglais, mais nous disent qu'ils prendront parti pour nous dès que nous serons en guerre avec l'Anglais. Nous devons acquiescer à cela et leur payer les annuités ordinaires, car nous pouvons compter sur la fidélité de ces sauvages à l'occasion. Folio 457, 6 pages.

Juillet.

Mémoire du Sieur Sarrazin, médecin du roi, pour les hôpitaux du Canada. Raconte les faits étonnants dont il a été témoin à l'exhumation des corps de plusieurs religieuses mortes depuis 20 et 25 ans. Deux de ces corps étaient en parfait état de conservation, malgré que l'une de ces religieuses fut morte de la petite vérole. Les pieds, les mains, les épaules, etc., etc., étaient au naturel. Les mains surtout étaient flexibles comme chez une personne endormie. Quelqu'un, en l'exhumant, avait touché une oreille rudement, et il en était sorti un sang aussi vermeil que dans une personne vivante. Fit une large incision sur le bras et constata que les chairs étaient fort souples. Ces chairs n'avaient aucune odeur de cadavre. Les chairs de trois autres religieuses exhumées en même temps étaient entièrement consumées. Ne peut expliquer le fait, et le trouve fort extraordinaire. Folio 469, 10 pages. Soit 17 pp.

1729.

Mémoire sur les mesures prises pendant l'été pour obvier à une disette dans la colonie. Les mesures prises se sont trouvées inutiles, attendu que les marchands, intéressés à faire croire à une grande rareté, avaient donné de faux rapports sur les quantités en mains. Folio 475, 24 pages. Soit 30 pp.

1735.
7 juin.

Extraits des lettres des Sieurs de Laverendrye, fils, et L. de la Roche à M. le Marquis de Beauharnois.

Lettre de Laverendrye. A établi un fort (Maurepas) sur la rivière Rouge à cinq lieues du lac Ouisnipigon, sur une belle pointe qui se découvre de loin. Bel endroit, terre riche, abondance d'animaux. N'a pas encore vu les Christinaux. Les a fait avertir. Lettre de La Jemmeraye. Son cousin de Laverendrye lui a écrit qu'il avait vu 300 canots d'Assinibois, et que, leur ayant demandé des nouvelles des Oüatchipouennes, on lui aurait répondu que ces sauvages étaient blancs et barbus; ont des pont-lévis et sont bâtis comme les Français; qu'ils demeurent sur une rivière qui court sud-ouest, et si large, qu'on ne voit pas toujours l'autre rive. Nous avons fait 600 paquets de pelleteries. Ne pourrions en descendre que 400 faute de monde. Folio 489, 4½ pages.

1759.
22 octobre.

Vaudreuil et Bigot au ministre. Recommande le capitaine Villegrin, qui a été compris dans la capitulation de Québec et a passé en France. Les manœuvres des vaisseaux anglais devant Québec font bien voir que nos pilotes ne connaissent pas grand'chose de la rivière. Les ennemis ont fait passer des vaisseaux de 60 canons là où nous n'aurions pas risqué des vaisseaux de 100 tonneaux. Folio 494, 2 pages.

COLLECTION MOREAU SAINT-MÉRY.

2
Vol. I. F.³—CANADA—1556-1669.

Document autographique, sans date, ni lieu, de M. l'abbé de Queyles, —(très mal écrit), signé par lui et sœur Marie Renée de la Nativité, avec le titre suivant: "Articles accordés entre Monseigneur l'Abbé de Queyles et les RR. Mères Hospitalières de Québec pour la fondation de l'hôpital des sauvages à Montréal." Folio 97, 2 pages.

1603.
Paris,
18 décembre.

Copie de lettres patentes expédiées en faveur du Sieur de Monts touchant son entreprise des Indes en 1603. Est nommé lieutenant général du roi

1603. pour peupler, habiter les terres, côtes et pays de *Cadie* et autres circonvoisins en l'étendue du 40^{me} degré jusqu'au 46^{me}, comme plus amplement déclaré par lettres patentes expédiées le 8 novembre. Folio 98, 4 pages. Soit 6 pp.
- 8 février. Déclarations portant exemption de droits pour les marchandises venant de la traite du Sieur de Monts et de ses associés. (Se trouve aussi dans l'Histoire de la Nouvelle-France par l'Escarbot, page 427.) Folio 100, 5½ pages. Soit 8 pp.
1605. Etablissement du Sieur de Monts en la charge de lieutenant général aux
16 mars. pays, terres, costés et confins de l'Acadie, Canada et autres endroits de la Nouvelle-France. Folio 103, 3 pages.
1620. Copie de la lettre du roi au Sieur de Champlain, pour le confirmer dans
7 mai. le commandement qui lui avait été donné de la Nouvelle-France par le duc de Montmorency, qui en était viceroy. Folio 105, 1 page.
1621. Lettre du duc de Montmorency, vice-roi de la Nouvelle-France, au
2 février. Sieur de Champlain, pour lui recommander de protéger la Compagnie du Sieur de Caën. Folio 105, 1½ page.
1637. Concession faite par la Compagnie de la Nouvelle-France à maitre Jean
16 janvier. de Beauvais, commissaire de la Marine, pour l'établissement et dotation d'une maison de religieuses à Québec. Concède 12 arpents de terre dans la ville de Québec et une lieue par dix à prendre dans le voisinage des seigneuries concédées près de la ville. Folio 135, 2 pages. Soit 4 pp.
1646. Acte de prise de possession, par les Dames Urselines, de la concession
12 septembre. faite pour elles par la Compagnie de la Nouvelle-France au Sieur de Beauvais en l'endroit appelé Sainte-Croix. Une lieue sur le fleuve au cap Sainte-Croix par 10 lieues de profondeur. Folio 136, 1 page.
1637. Donation faite par Madame la Duchesse d'Aiguillon de la somme de
St-Germain des Près, Paris, 16 août. 22,400 livres, laquelle sera employée en achat d'héritage, ou en aîme du Roi, ou rentes constituées en France, en faveur des religieuses hospitalières qui seront établies en la ville de Québec de la Nouvelle-France. Folio 137, 17 pages. Soit 25 pp.
- Etat des Titres depuis 1636 jusqu'à 1718 concernant l'établissement du Séminaire de Montréal. (La série est composée de 19 documents enregistrés au Conseil Souverain.) Folio 147, 87 pages. Soit 130 pp.
1639. Titre pour la fondation des Religieuses Hospitalières de Québec. Folio
15 avril. 192, 8 pages. Soit 11 pp.
1720. Procès-verbal de perquisition d'un criminel dans l'Hôtel-Dieu de Québec.
Août. (Un nommé Bastaron, qui avait été condamné aux galères pour désertion et avait été transféré à la prison de l'Hôpital à cause d'une grande maladie, s'était évadé. De là cette perquisition.—E. R.) Folio 195, 1½ page.
1727. Lettre de sœur Cathrine de Saint-Joachim, supérieure de l'Hôtel-Dieu,
Québec, 30 octobre. au gouverneur. Ne croit pas devoir se rendre à ses désirs pour la reddition de comptes qu'il demande. En réfèrera au ministre, qui verra que l'évêque est satisfait des comptes. Folio 198, 1 page.
1726. Procès-verbal de perquisition d'une criminelle dans l'Hôtel-Dieu de Québec. Au sujet de l'évasion de Thérèse Boisjoli, accusée de vol. Sœur
Québec, 7 décembre. Nathalie admit avoir favorisé son évasion. Folio 198, 3 pages. Soit 4 pp.
1640. Acte de donation fait par Madame la Duchesse d'Aiguillon, de la somme
Paris, 31 janvier. de 18,100 livres en faveur des Religieuses Hospitalières de la ville de Québec de la Nouvelle France, pour faire, avec les 22,400 livres, celle de 40,500. Folio 202, 14 pages. Soit 20 pp.
1650. Acte nominatif des associés pour la conversion des sauvages de la Nouvelle-France en l'isle de Montréal, par lequel ils se font donation mutuelle
21 mars.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1646. et entre vifs au dernier survivant d'entre eux à l'exclusion des héritiers, des forts, habitations et dépendances concédés de la dite société. (Ce document n'est pas inclus dans les 10 indiqués plus haut. Il a été enregistré au Conseil Souverain de Québec le 20 septembre 1666.—E. R.) Folio 215, 2 pages.
- Paris, 1^{er} mars. Brevet du roi accordant au Sieur Henry de Lévis de Ventadour, ecclésiastique, le privilège de lever et percevoir le *denier de Dieu*, qui se donne volontairement en toutes foires, marchés, contrats, rentes, échanges, etc., etc., et cela, dans toute l'étendue du royaume, dans le but d'avancer l'établissement du Séminaire Royal des Missions dont le but est la conversion des sauvages. Folio 224, 2 pages. Soit 3 pp.
1647. Arrêt qui commet les Sieurs Laisné de Mesme et Morangis, conseillers du roi, pour donner avis à Sa Majesté des réglemens nécessaires pour le commerce dans le pays de la Nouvelle-France et costes du Canada. Folio 232, 1 page.
- Paris, 12 janvier. (Imprimé.) Règlement du roi pour établir bon ordre et police en Canada. Folio 233, 4 pages. Soit 8 pp.
1648. Arrêt du roi établissant un conseil à Québec. (Cet arrêt fut fait à la suite des requêtes et des plaintes des habitants de la colonie et du rapport de MM. Laisné et Morangis députés au Canada aux fins d'aviser le roi.) Cet arrêt règle qu'il y aura un Conseil composé du gouverneur, de l'évêque, et, en attendant, du supérieur des Jésuites, du gouverneur sortant de charge pour trois ans, et de deux habitants du pays élus pour trois ans par les autres conseillers et les syndics de Montréal, Québec et Trois-Rivières à ce appelés. Sont nommés, par l'arrêt : MM. de Chauvigny, Godefroy et Giffard. Le gouverneur nommé pour trois ans ne pourra être continué comme tel que pendant trois autres années, etc., etc. L'arrêt fixe la somme totale destinée au soutien de la colonie, l'emploi qui en sera fait, les troupes qui seront entretenues et autres détails. Folio 235, 7 pages. Soit 14 pp.
1691. Avis de M. de Champigny déclarant la liberté du commerce. Extraits des actes antérieurs à ce sujet, du 27 octobre 1648, 16 janvier 1649, 1660 et 1675. Donne son avis sur ce qu'il conviendrait de faire dans les cas de fraude au sujet du commerce de castors. Folio 239, 4½ pages. Soit 3 pp.
- Québec, 12 octobre. 1651. Concession d'un droit de pêche le long du rivage du fleuve, depuis Québec jusqu'à Sillery, en faveur des Ursulines. Folio 243, 1 page.
- Québec, 26 octobre. 1652. Donation par Madeleine de Chauvigny, veuve du Sieur Charles Gruel de la Peltrie, en faveur des Ursulines de Québec. Lègue une maison qu'elle habite près du couvent à réserve d'usufruit, avec 2 arpents de terre y adjoignant. Lègue 2 terres à la Côte Sainte-Geneviève, l'une de 75 arpents et l'autre de 24. Folio 245, 2 pages. Soit 3 pp.
- Québec, 2 mars. 1659. Confirmation, par M. de Lauson, de diverses concessions précédemment faites aux Ursulines de Québec. Folio 245, 2½ pages. Soit 6 pp.
- Paris, 16 mars. 1652. Lettres patentes au Sieur Dolu, portant pouvoir d'établir une colonie soit en la Nouvelle-France, soit dans les isles d'Amérique ou la coste du Nord. Récitation des entreprises antérieures de colonisation de 1554 sous l'amiral de Coligny : 1608, 1610, 1625 ; de celles dans la France Antarctique et du *Maragna* abandonnée après 15 ans faute de secours ; de celle du cap du Nord, du Sieur Dormelle au continent du *Péon*. Pouvoirs donnés au Sieur Dolu. La terre dont il fera choix sera érigée en marquisat à son profit. Folio 247, 4 pages. Soit 8 pp.
- Paris, Novembre. 1654. (Imprimé.) Lettres patentes du roi au Sieur Nicolas Denys, escuyer, nommé par la Compagnie de la Nouvelle-France, gouverneur de la Baye Saint-Laurent et isles adjacentes. Vu qu'il a été injustement dépouillé

1654. de ses forts et habitations par le Sieur de Charnisay, Sa Majesté le confirme dans sa charge. Folio 250, 2 pages. Soit 5 pp.
- Québec, 4 mai. Concession par M. de Lauson, de 320 arpents de terre aux Ursulines de Québec dans la Seigneurie de Lauzon. Folio 251, 1 page. Soit 2 pp.
- Québec, 1^{er} juin. Remise, par M. de Lauson, de la charge imposée dans la concession du 4 mai précédent. Folio 252, 1 page.
1655. (Imprimé.) Arrêt du Conseil Privé du roi en faveur de Nicolas Denys, contre Emmanuel Le Borgne, marchand à la Rochelle, accordant mainlevée au dit Denys des marchandises de pelleteries, castors et originaux, saisies à la requête du dit Le Borgne sur le Sieur de la Milleraye à qui le dit Denys les avait livrées, et déchargeant les cautions, et réglant que conformément aux lettres patentes de Sa Majesté du 30 janvier 1654, il est défendu au dit Le Borgne et à tous autres prétendants droits à la succession du Sieur d'Aulnay de Charnisay de ne rien entreprendre sur les lieux délaissés au dit Denys par la Compagnie de la Nouvelle-France. Folio 253, 4 pages. Soit 10 pp.
1657. Arrêt du Conseil d'Etat portant règlement sur le commerce et la traite. (Ce document, sur parchemin, a été bien endommagé par la vermine ou la moisissure.—E.R.) Folio 255, 6½ pages. Soit 11 pp.
- Paris, 7 mars. Projet des articles accordés au Sieur Henry de Gournay pour fonder une colonie en l'Amérique Septentrionale ou Australe, en pays non occupés par les sujets ou alliés de Sa Majesté. Folio 259, 16 pages. Soit 22 pp.
1660. Arrêt du Conseil d'Etat autorisant Guenet et C^{ie}, marchands de Rouen, d'envoyer à la Nouvelle-France un ou deux navires chargés de blé et de vivres pour l'alimentation de la colonie tel que demandé par les habitants, attendu qu'ils n'ont pu ensemençer que partiellement leurs terres à cause de la guerre avec les Iroquois. Folio 271, 1 page.
1662. Arrêt du Conseil d'Etat, qui révoque, à de certaines conditions, le contrat intervenu entre le Sieur René Robineau de Bécancourt et MM. Guenet et C^{ie} pour les fournitures de blé et de vivres aux habitants de la Nouvelle-France. Folio 272, 3 pages. Soit 3 pp.
- Paris, 10 mars. Commission d'Intendant de la Justice, police, etc., etc., en la Nouvelle-France pour le Sieur Robert. Folio 278, 1 page. Soit 6 pp.
1663. Confirmation, par le Conseil Supérieur de Québec, de l'état et office de greffier de la senéchaussé royale de Montréal, et de notaire royal du dit lieu au Sieur Nicolas de Mouchy, et aussi confirmation de l'office de sergent royal du dit lieu au Sieur Raquedeau. Folio 293, 1 page.
- Paris, 21 mars. Extraits des registres du Conseil Souverain, par lequel M. de Mazé, membre du conseil, est nommé commissaire pour s'enquérir des revenus des sœurs de l'Hôpital, de leurs aumônes, etc., etc., attendu que le mémoire qu'elles ont fourni ne donne pas toute la lumière nécessaire. Folio 295, 1 page.
- Québec, 12 novembre. Décision du Conseil Souverain touchant les émoluments du gouverneur. Folio 296, 2 pages. Soit 3 pp.
1663. Québec, 13 novembre. Mémoire de M. de Mézy à l'égard d'une difficulté avec M. de Villerai. Folio 297, 2 pages.
- Québec, 5 décembre. Avis public par le Sieur de Mézy, enjoignant à ceux qui ont des requêtes à présenter au Conseil, de s'adresser à lui et non à d'autres, comme cela s'est fait à l'instigation de certains membres du Conseil. (Cet avis fut affiché au son du tambour par le Sieur d'Angouille, major du Fort Saint-Louis. Au dos du document se trouve ce qui suit : "Papiers envoyés par M. de Mézy contre M. l'évêque de Pétrée et quelques officiers du Conseil Souverain, pour justifier à Sa Majesté les cabales qui se font
1664. Québec, 1^{er} février.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1664. en Canada contre le bien de son service." 1664 30 août.—E.R.) Folio 298, 1 page. Soit 2 pp.
- Québec, 13 février. Ordonnance signée par MM. de Mésey, Le Gardeur de Tilly, Juchereau de la Ferté et d'Amours, suspendant MM. d'Auteuil et de Villeray de leurs fonctions de conseillers. (Ce document accuse ces 2 conseillers et l'évêque de Pétrée d'usurper l'autorité du gouverneur et de fomenter la séduction.—E. R.) Folio 299, 2½ pages. Soit 3 pp.
1663. Lettre de M. de Mésey au Père Lallemand, dans laquelle il se plaint de la conduite de l'évêque et de plusieurs ecclésiastiques à son égard. Reconnaît qu'il doit de la reconnaissance à l'évêque, qui l'a recommandé au roi pour sa nomination au poste qu'il occupe, mais qu'il est lié au service du roi par son serment et que ce devoir prime tous les autres. Demande son opinion. Folio 300, 1½ page. Soit 4 pp.
- Pas de date. Réponse du Père Lallemand. Ne croit pas devoir exprimer son opinion sur le cas de conscience proposé. Excuse Monseigneur de Pétrée sur ses intentions. Folio 300, 1 page. Soit 2 pp.
1664. Résolution du conseil nommant le Sieur Chartier substitut du procureur du roi. (Ce document récite les plaintes contre l'évêque, qui s'opposait à la création de cette charge. Déclare que les habitants en ont un besoin pressant pour les fins de la justice et qu'ils la demandent avec instance.—E. R.) Folio 302, 2 pages.
- Québec, 10 mars. Lettre au Conseil Supérieur de Québec du Sieur Bourdon, ci-devant Procureur du Roi, se plaignant de l'interdiction contre lui; Ordonnance du Conseil maintenant l'interdiction jusqu'à ce que Sa Majesté ait pris connaissance de l'affaire. (Sa lettre est jugée séditieuse, etc., etc.—E. R.) Folio 303, 2½ pages. Soit 3 pp.
- Québec, 13 mars. Arrêt du Conseil Souverain de Québec portant défense de traiter ou donner des boissons envirantes au sauvages. Folio 305, 1½ page.
- Québec, 17 juillet. Arrêt du Conseil Souverain condamnant le Sieur Miville à ne pas mettre le pied en dehors de la Seigneurie de Lauson, et à payer 300 livres d'amende pour avoir voulu enlever des passagers envoyés par le roi au préjudice de la distribution qui en avait été ordonnée. Folio 306, 2½ pages. Soit 5 pp.
- Québec, 23 août. Arrêt du Conseil Souverain de Québec portant que Pierre Jean et autres inhabiles au travail, soient renvoyés en France aux dépens du roi. Folio 309, 1 page.
- Québec, 25 août. Lettre de l'évêque de Pétrée à M. de Mésey, l'informant qu'il ne peut précisément consentir à l'élection de nouveaux conseillers avant l'arrivée de M. de Mésey. Le prie de sursoir. Folio 310, 1 page.
- Québec, 25 août. M. de Mésey à l'évêque de Pétrée, dans laquelle il le prie de vouloir convenir du choix de nouveaux conseillers en remplacent de M. de Villeray, de la Ferté, d'Amours; ainsi que de MM. Bourdon, procureur du Roi, du Menu, greffier. Lui offre d'indiquer un certain nombre de personnes pourvu qu'aucunes d'elles ne soient son domestique ou des Pères Jésuites. Folio 311, 1 page.
- Québec, 19 septembre. Extrait des registres du Conseil Souverain, dans lequel sont racontés en détail les difficultés survenues à l'occasion de l'élection d'un syndic. Duplicata apostillé de M. l'évêque de Pétrée. Folio 312, 3 pages. Soit 7 pp.
1665. Document intitulé: "Mémoire de la despence annuelle que fait la Fabrique de l'Eglise de Québec, et qui ne peut estre moindre pour y pouvoir faire l'Officier Divin." (Une note, au bas, de la main de M. Talon, indique que cet état, qui donne en même temps les revenus de l'église, a été fait par les marguilliers avec la participation de l'évêque et qu'il a été examiné par M. Talon.—E. R.) Folio 316, 3 pages. Soit 3 pp.

1665.
Paris,
23 mars. Pouvoir de Gouverneur et Lieutenant Général en Canada, Acadie et île de Terre-Neuve accordé au Sieur de Courcelles. Folio 317, 3½ pages. Soit 5 pp.
- Paris,
23 mars. Pouvoir aux Sieurs de Tracy, Courcelles et Talon pour les changements à faire au Conseil Souverain du Canada.
- Québec,
24 juillet. Permission accordée par M. de Tracy au Sieur Doublet de faire la traite à Gaspé pour et au profit de la Compagnie des Indes. Folio 323, 1 page. Soit 2 pp.
1667.
St-Germain-
en-Laye,
7 janvier. M. de Lionne à M. Talon. Le remercie de sa lettre et de la copie du traité fait avec les sauvages. La conservera comme pièce curieuse. Le roi a écouté la lecture de votre lettre et du traité avec beaucoup de plaisir. Sa Majesté repose beaucoup de confiance en vous. Folio 333, 1 page.
- Québec,
24 janvier. Projet de règlement, par MM. de Tracy et Talon, pour la justice et la distribution des terres du Canada. Folio 336, 11 pages. Soit 20 pp.
1669.
Paris,
29 mars. Commission de grand voyer accordée par la Compagnie des Indes occidentales à M. de Bécancourt, père. Signé Béchanel, Berthelot, Bideau, Thomas, Landais, Dalibert et Messager. Enregistrée au Conseil Souverain de Québec le 21 août 1668. Folio 342, 2½ pages. Soit 4 pp.
1668.
Québec,
21 août. Acceptation et installation, par le Conseil Supérieur, du Sieur Robinson de Bécancourt père à la charge de grand voyer de la Nouvelle-France. Folio 344, 2 pages.
1667.
Québec,
27 août. Copie de l'ordre de MM. Tracy, Courcelles et Talon, remis au Sieur de la Frédière, par lequel il lui est enjoint, vu les plaintes nombreuses des habitants contre lui, de retourner en France. Folio 345, ½ page.
- Québec,
1^{er} sept. Lettre de M. de Salières, colonel du régiment de Carignan, à M. Talon, se plaignant amèrement des procédés pris par MM. de Tracy et de Courcelles contre le Sieur de la Frédière. Ils n'avaient pas le droit d'agir ainsi envers un officier de son régiment. Hors de France, lui seul comme colonel du régiment, a droit, à moins d'ordres exprès du roi, de juger les délits de cette nature. Folio 346, 1 page.
- Québec,
23 août. Ordonnance de MM. de Tracy, de Courcelles et Talon, enregistrée au Conseil Souverain, pour la levée des dîmes et entretien des curés. Folio 351, 3½ pages. Soit 6 pp.
- Québec,
7 octobre. Lettre du père Souart, Supérieur du Séminaire de Montréal, à MM. de Tracy et de Courcelles (probablement), par laquelle il s'engage d'ouvrir une école pour instruire les sauvages et les élever dans la manière de vivre des Français, "pourvu qu'il ne soit pas traversé ou inquiété dans ces exercices de charité par ceux qui prétendent avoir seuls la direction des sauvages." Folio 353, 1 page.
1668.
Québec,
2 mars. Procès-verbal et arrêt du Conseil Souverain de Québec qui admet le Sieur de Villeray en la charge de Conseiller au dit Conseil. En attendant les provisions de Sa Majesté à ce sujet, le dit de Villeray n'aura pas rang fixé au Conseil. Folio 356a, 3½ pages. Soit 7 pp.
- Québec,
10 novembre. Arrêt du Conseil Souverain, auquel étaient présents MM. de Courcelles, Bouteroue, Monseigneur de Pétrée, Talon, de Villcray, de Tilly, d'Amours, de la Tesserie, portant permission à tous Français habitant la Nouvelle-France de vendre et débiter des boissons fortes aux sauvages. (Admet la pernicieuse influence des boissons fortes sur les sauvages, mais donne les raisons de croire que la liberté de les vendre causera moins de désordres qu'une restriction impossible d'exécution.—E. R.) Folio 357, 2½ pages. Soit 5 pp.
1669. Etat des titres de l'établissement des Religieuses de l'Hôtel-Dieu de Montréal, compris en ce cahier. Folio 361, 1 page. Soit 2 pp.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1649. Copies des titres de l'établissement des Religieuses de l'Hôtel-Dieu de Montréal. Folio 362, 35 pages. Soit 60 pp.
- 16 février. Ordre du roi concernant le paiement de 64,659 livres pour les frais de l'envoi de 500 personnes des deux sexes, 12 cavales, 2 étalons et 50 brebis en Canada. Folio 380.
- 25 mars. Promesse des Capitaines Chambly, La Durantaye, de Grandfontaine, Laubin et Berthier, de mettre leurs compagnies sur le pied de 50 hommes chacune, depuis 20 jusqu'à 30 ans, et de leur fournir la substance jusqu'à leur embarquement moyennant 1,000 écus. Folio 381, 1 page.
- 26 mars. Etat de la dépense que le roi ordonne être faite par Etienne Jehannot, Sicur de Bartilla, garde de son trésor royal, pour le paiement tant de la dépense des troupes restées en Canada que pour celles qui doivent prochainement y passer, ainsi que pour les gratifications aux personnes demandées. (La somme totale est de 42,450 livres.—E. R.) Folio 382, 2 pages.
- Avril. Copie des lettres patentes du roi pour l'établissement des Religieuses Hospitalières en l'île de Montréal. Folio 383, 3½ pages. Soit 6 pp.
- Québec, 26 juin. Arrêt du Conseil Souverain portant défense à toutes personnes d'aller dans les bois au devant des sauvages, et défenses aux sauvages de s'enivrer. (Présents au Conseil, M. de Courcelles, gouverneur, de Bouteroue, intendant, de Villeray, d'Otilly, d'Amours, de la Tesserie.) Folio 387, 2½ pages. Soit 5 pp.
- Mal. Lettres de noblesse accordées au Sieur Dupont de La Neuville pour s'être établi en Canada. Folio 391.
- St-Germain-en-Laye, 14 mai. Commission de Sergent Major de Québec pour le Sieur Prévost. Folio 392, 1 page.
- St-Germain-en-Laye, 15 mai. Lettre du roi à M. Talon, pour lui permettre de faire repasser en France ceux qui ne concourent pas au bien du service. Folio 393, 1 page.
- St-Germain-en-Laye, 30 août. Mémoire du roi à M. l'Abbé de Bourlemont concernant les bulles d'érection d'un évêché à Québec. Raisons pour lesquelles il doit s'opposer à ce que l'évêque de Québec cesse de relever de l'Archevêque de Rouen. Folio 393, 1½ page.
1670. Privilège au Sieur Colinet pour l'établissement d'une fabrique de potasse et savons mous en la Nouvelle-France. Folio 395, 2½ pages. Soit 4 pp.
- St-Germain-en-Laye, 4 avril. Lettre du roi au Révérend Père Allard pour lui dire de passer au Canada avec les 4 Religieux de son ordre. Folio 397, 1 page.
- 20 avril. Paris. Commission au Sieur Perrot du gouvernement de Montréal en remplacement du Sieur de Maisonneuve, démissionnaire. Folio 398, 1 page.
- Québec, 7 juillet. Arrêt du Conseil Supérieur, portant défense de porter la nuit, dans les rues de la ville, du feu allumé sans être enfermé. Folio 399, 1 page.

COLLECTION MOREAU SAINT-MERY. 3

LI CANADA—VOL. II.—1670-1676—F4. F

1670. Etat de la distribution des cavales envoyées de France au Canada en l'année 1670, et conditions auxquelles les cavales et étalons ont été distribués. La distribution en fut faite comme suit: M. Talon, 1; M. de Chambly 2 et 1 étalon; M. de Saurel, 1; M. de Contreccœur, 1; M. de Saint-Ours, 1; M. de Varennes, 1; M. de la Chesnaye, 2; M. de la Touche, 1; M. de Repentigny, 1; M. Le Bert, 1. Folio 5, 3 pages. Soit 5 pp.
- 20 octobre. Enregistrement au Conseil Souverain de l'arrêt du Conseil du roi sur les mariages. Folio 7, 2 pages. Soit 3 pp.

1670.
20 octobre. Arrêt du Conseil Souverain qui ordonne que les droits pour l'acquittement des dettes de la Communauté seront levés sur le tabac et les liqueurs. Aboli le droit de 10 pour 100 sur les marchandises sèches et établit un droit de 10 livres sur chaque barrique de vin, de 25 sur l'eau de vie, et 5 sols sur chaque livre de tabac. Oblige les marchands à livrer leurs factures, sur lesquelles sera basé un prix fixe pour les marchandises. Folio 8, 2 pages.
1671. Titres des pièces contenues en ce cahier. Elles sont au nombre de 19. L'une d'elles établit Bourg Royal, la Reyne, Talon et les Isles en Baronie au profit de M. Talon. Une autre établit en Comté d'Orsainville la Baronie des Islets. Extrait du testament de M. Talon, qui institue Jean François Talon, son neveu, son légataire universel. Contrat de vente du comté d'Orsainville à l'évêque de Québec. Ratification de ce contrat par Madame Talon et son neveu. Autres pièces concernant l'Evêque de Québec, les Religieuses de l'Hôpital Général de Québec, etc., etc., Folio 9, 1 page. Soit 3 pp.
- 14 mars 1671
jusqu'à avril
1720. Titres de l'Hôpital Général de Québec depuis le 14 mars 1671 jusqu'à avril 1720. De folio 10 à folio 41, 31 pages. Soit 50 pp.
1671.
11 février. (Extrait). Le ministre à M. Talon. Le roi est très satisfait de ses renseignements, particulièrement de ceux l'informant que la colonie peut se soutenir par elle-même. Doit s'efforcer d'étendre le commerce qui s'est établi cette année entre le Canada et les isles. Folio 42, 1 page.
- 11 février. (Autre extrait.) Le ministre à M. Talon. Sa proposition d'accorder diminution des droits aux habitants du Canada qui apporteraient du sucre en France a été acceptée et fait le sujet d'une ordonnance. Folio 43, quelques lignes.
- 11 février. (Autre extrait.) Le ministre à M. Talon. Sa Majesté est bien aise que les habitants de la colonie s'occupent de construction de vaisseaux. Donnera de grands encouragements à cette industrie. Folio 44, 1½ page. Soit 2 pp.
- 11 février. (Autre extrait.) Le ministre à M. Talon. Sa Majesté désire que les officiers des troupes qui servent au Canada s'y établissent, et qu'ils donnent ainsi l'exemple à leurs soldats. Folios 45, ¼ de page. (Autres extraits à copier de la même lettre. Folios 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, formant environ 9 pages. (Dans l'extrait du folio 58, le ministre annonce à M. Talon qu'il lui envoie la commission de gouverneur de Montréal pour son neveu, M. Perrot. Ces extraits étant évidemment de la même lettre, ils devront être réunis ensemble.—E. R.)
- 11 mars. Le ministre à M. le chevalier Grandfontaine. Sa Majesté a été très aise d'apprendre que les Anglais avaient remis de bonne foi les postes qu'ils occupaient, comme le veut le traité de Bréda. Devra cultiver des relations cordiales avec les Anglais et leur permettre la pêche de la même manière qu'ils la permettent eux-mêmes aux Français. Devra s'appliquer par tous les moyens à fixer les soldats dans la colonie, le plus vif désir de Sa Majesté étant de peupler le pays. Elle a donné des ordres de vous envoyer 30 garçons de 20 à 30 ans et autant de filles du même âge. Devra tenir un rôle de tous ceux qui s'établissent en Acadie. M. Talon a ordre d'ouvrir une communication entre le Saint-Laurent et la côte d'Acadie. (5 extraits tirés évidemment de la même lettre. Devront être réunis ensemble.—E. R.) Do folio 61 à folio 65. Soit 4 pp.
- 30 mars. Lettre du roi à M. le chevalier de Grandfontaine pour lui dire de donner créance au Sieur Patoulet s'en allant à la côte d'Acadie. Le Sieur Patoulet a pour mission de s'enquérir des faits concernant la situation de l'Acadie

DOC. DE LA SESSION No 8c

1671. et des moyens de rendre facile une communication entre le Saint-Laurent et la côte d'Acadie. Devra l'assister. Folio 68, $\frac{1}{2}$ page.
- Québec, 3 novembre. Concession à titre de fief au Sieur Boucher, par le Sieur Talon, de 114 arpents de front sur 2 lieues de profondeur sur le Saint-Laurent, bornés des deux côtés par le Sieur de Varennes. Folio 72, $1\frac{1}{2}$ page. Soit 3 pp.
1672. Concession au Sieur d'Amours, à titre de fief, d'une lieue de front de chaque côté de la rivière Matanne, sur une lieue et demie de profondeur, et, par augmentation, une autre lieue de terre de front sur une lieue et demie de profondeur y joignant, à prendre du côté de la rivière Métiis. Folio 73, 3 pages. Soit 6 pp.
- Copie d'une requête de Jean Le Mire, syndic des habitants, au gouverneur, se plaignant au nom des habitants de l'impôt sur les marchandises sèches. Il avait été convenu entre les créanciers de "Communauté" et les habitants qu'un impôt de 10 pour 100 serait prélevé sur les marchandises sèches pendant 6 années, à l'effet de payer les créanciers, et que, pour plus de garantie, ces créanciers le collecteraient eux-mêmes. Il n'en a rien été. Les six années sont depuis longtemps écoulées, l'impôt subsiste et la créance également. Folio 75, $3\frac{1}{2}$ pages. Soit 6 pp.
- Versailles, 6 avril. Copie des provisions de Gouverneur et Lieutenant général pour le Canada pour M. le comte de Frontenac. Folio 79, 3 pages. Soit 6 pp.
- Paris, 15 avril. Ordonnance du roi pour 12 mois de solde à la Compagnie des Gardes du Gouverneur et pour son équipage. Folio 81, 1 page.
- Paris, 23 avril. Décision de la Compagnie des Indes nommant M. de la Chesnaye pour avoir place et voix délibérative au Conseil Souverain afin d'y représenter les intérêts de la dite compagnie. Aura rang après le 1^{er} conseiller. Supplie le roi de faire expédier au dit la Chesnaye toutes lettres à ce nécessaires. (Original, sur parchemin.) Folio 82, 1 page. Soit 2 pp.
- St-Germain-en-Laye, 4 juin. Le ministre à M. Talon. Sa Majesté ne veut pas que l'on sème du tabac en Canada. Ce qui est avantageux au pays est ce qui peut porter les habitants au commerce, à la navigation, à la pêche et aux manufactures. La culture de cette herbe serait préjudiciable aux isles d'Amérique. Doit travailler à la multiplication des bestiaux. A été informé du nombre de naissances l'année dernière (100). Monseigneur de Pétréc dit qu'il y en aura 1,100 l'année prochaine. Désire être informé du nombre de mariages. (Les 6 extraits de folios, 85, 86, 87, 88, 89, 90, étant évidemment tous de la même lettre, devront être réunis.) En tout, 2 pages.
- St-Germain-en-Laye, 5 juin. Copie de la lettre du roi à M. de Frontenac. Doit faire des défenses sévères contre ceux qui quittent leurs terres pour aller au loin à la chasse et à la traite. (Cette lettre est signée Marie Thérèse et plus loin Colbert.—E. R.) Folio 91, 1 page.
- St-Germain-en-Laye, 5 juin. Le même au même. Doit prendre des mesures pour empêcher l'abus qui se fait de repasser en France. Folio 92, 1 page.
- St-Germain-en-Laye, 5 juin. Le même au même. Devra user de sa discrétion au sujet de ceux qui repassent en France. Il faut autant que possible l'empêcher, mais en même temps il ne faudrait pas rendre cet ordre public, ni être trop sévère, car cela pourrait nuire à l'émigration au Canada. (Cette lettre et la précédente sont aussi signées : Marie Thérèse et Colbert.—E. R.) Folio 93, 1 page.
- St-Germain-en-Laye, 6 juin. Provisions de Gouverneur des Trois-Rivières pour M. de Varennes. (Signé Marie Thérèse et plus bas par le roi, Colbert.—E. R.) Folio 94, $1\frac{1}{2}$ page. Soit 2 $\frac{1}{2}$ pp.
- Québec, 22 septembre. Permis de traite donné par le gouverneur aux Sieurs La Montagne, Macquard, Dautray et Pelletier. Folio 96, 1 page.

1672.
Québec,
8 octobre. Requête du Sieur Bazire, commis de la Compagnie des Indes occidentales, à M. l'intendant. Se plaignant des fraudes commises à son préjudice par les marchands à l'égard des pelleteries ; et ordonnance de l'intendant statuant diverses choses, entre autres que les droits sur ces pelleteries devront être acquittés par les marchands avant l'entrée dans les magasins. Folio 97, 3½ pages. Soit 4 pp.
- Pas datée. Requête des marchands, signée : Petit, J. Quitland, Hazeur, Pouquet et Grignon, présentée à M. Talon. Se plaignent de son ordonnance du 8 octobre précédent. Cette ordonnance est contraire aux intentions de Sa Majesté. Elle ruinerait le commerce. Le Sieur Bazire pourrait de la sorte connaître tous les détails de leurs affaires. Donnerait lieu à des vexations contre les habitants. Demande l'annulation. Folio 101, 3 pages. Soit 4 pp.
- Québec,
14 octobre. Explication des marchands sur la requête ci-haut. Son ordonnance a paralysé le commerce. Insistent sur son rappel immédiat. (Signée des mêmes plus Biaille.) Folio 103, 1 page.
- Pas datée. Requête des habitants au Sieur Talon, se plaignant de son ordonnance à l'égard de l'acquit des droits sur les pelleteries. (Signée J. Q. Lencuf de la Potterie, Charron, Delestre, Louis le Berthier, Hazeur, Gautier, C. Denis, de Vittré, C. Chatte, Charles Roger, Nicolas Gouvreau, Tebierge, Nicolas Durand, B. Chesnay, P. Nolan, Jean Picard, Crevier, de Sienne et Jean Le Mire, syndic.—E. R.) Folio 104, 2 pages.
- 23 octobre. Prestation de serment : Pour MM. les ecclésiastiques ; pour la noblesse ; pour MM. les officiers de la justice ; pour le tiers état. Folio 105, 2½ pages. Soit 4 pp.
- Québec,
2 novembre. Extraits d'une lettre de M. de Frontenac au ministre. A tenu une grande assemblée, composée du clergé, de la noblesse, des MM. de la justice et du tiers état, dans l'église neuve des Jésuites. Il a exhorté les gens à la fidélité au roi et a fait prêter le serment à tous. Cette cérémonie avait beaucoup d'éclat et sera d'un bon effet. (Cette lettre ne doit pas être la même que celle indiquée par M. Marmette à la même date, car les sujets traités sont différents.—E. R.) Folio 107, 2 pages. Soit 3 pp.
- 7 octobre. Concession faite par M. Talon au Sieur de Saint-Lusson. Accorde, à titre de fief et seigneurie, une lieue de front sur deux de profondeur, à prendre sur le fleuve Saint-Laurent des deux côtés de la petite rivière qui est entre l'échafaud aux Basques et le Saguenay, et de plus l'île aux Lièvres. Folio 108, 2 pages. Soit 4 pp.
1673.
23 mars. Règlement de police concernant la ville de Québec, fait par M. de Frontenac. Election des 3 échevins, dont le premier sera juge de police. Règlement concernant les marchés, l'entretien des rues, la construction des maisons, les incendies, etc., etc. Folio 109, 20 pages. Soit 30 pp.
- 15 avril. Permission donnée par M. de Frontenac aux échevins de faire bûcher des étaux et boutiques, le long des murs du magasin du roi à certaines conditions. Folio 119, 1½ pages. Soit 3 pp.
- 13 juin. Extrait d'une lettre du ministre à M. de Frontenac. L'assemblée que vous avez tenue et la division en 3 états, pouvait être d'un bon effet dans le moment, mais elle n'est pas du goût de Sa Majesté. Depuis longtemps Sa Majesté ne convoque plus les Etats généraux dans l'espérance d'*anéantir insensiblement* cette forme ancienne. Ne devra jamais donner cette forme au corps des habitants du pays. Il faudra aussi supprimer insensiblement le syndic des habitants. Folio 121, 1 page.
- 13 juin. Extrait d'une autre lettre (ou probablement la même) du ministre au même. Devra disposer promptement des 60 filles qu'il doit recevoir. De-

DOC. DE LA SESSION No 8c

1674. vra faire faire un dénombrement des habitants, des mariages et des naissances tous les ans. Folio 122, 1 page.
- 30 janvier. Ordonnance du Conseil Souverain, statuant qu'il sera procédé par informations, interrogations, récolements et confrontations, pour prendre connaissance des violences et emprisonnements exercés par le Sieur Perrot, gouverneur de Montréal, contre le Sieur Bizard, lieutenant des gardes de M. de Frontenac. Folio 124, 1 page.
- Québec,
10 février. Mémoire des motifs qui ont obligé M. de Frontenac, à faire arrêter M. Perrot, gouverneur de Montréal. M. Perrot, qui avait de grands intérêts dans le commerce des pelletteries, favorisait de toutes ses forces la désobéissance à l'ordonnance contre ceux qui s'occupaient de traite et le chasse sans la permission du gouverneur et de l'intendant. M. Perrot fit arrêter ceux que le gouverneur envoya pour arrêter les coupables et relâcher ces derniers. Il se porta même à des actes de violence. Il se rendit enfin à Québec à la sommation du gouverneur, fut arrêté et conduit devant le conseil qui le questionna. Deux conseillers furent nommés pour entendre les dépositions, instruire son procès et référer la preuve au roi pour sa décision. (Une note au crayon indique que ce mémoire est un extrait. Ceci me paraît douteux.—E. R.) Folio 127, 12 pages. Soit 22 pp.
- Interrogatoire fait à M. Perrot commençé le dernier de janvier 1674. Folio 135, 48 pages. Soit 75 pp.
- Québec.
8 février. Arrêt du Conseil Souverain portant injonction au Sieur Perrot de répondre aux interrogatoires. Folio 161, 1 page. Soit 6 pp.
- 2 février. Procès-verbal du refus fait par M. Perrot de subir la continuation de l'interrogatoire. Folio 163, 3 pages. Soit 6 pp.
- 2 mai. Informations et déclarations faites au sujet d'un sermon de l'abbé de Fénelon délivré le jour de Pâques 1674. Déclarations de Robert Cavalier de la Salle, âgé de 30 ans, de Jean-Baptiste Montgaudon de Bellefontaine, brigadier des Gardes du Gouverneur, de Jacques Le Ber, marchand (43 ans), de la Nonguère, commandant de Montréal, de Louis Chevalier, de Jean-Baptiste Mignon de Braussat, avocat, procureur fiscal de la seigneurie de Montréal, de Picotté de Bellestre, de Jean Vincent de Hautmeny, de Claude Bracour, de Zacharie Dupuy de Verdun, major de l'île de Montréal. Les paroles du sermon de l'abbé de Fénelon, dont on se plaignait, étaient les suivantes : " Que celui qui est nanti de l'autorité ne doit pas inquiéter les peuples qui dépendent de lui, mais qu'il est obligé de les regarder comme ses enfants et de les traiter en père ; qu'il ne doit pas troubler le commerce du pays, en maltraitant ceux qui ne lui font pas une part dans le gain qu'ils y peuvent faire ; qu'il doit se contenter de gagner par des voies honnêtes ; qu'il ne doit point fouler les peuples ni les vexer par des corvées extraordinaires qui ne servent qu'à ses intérêts ; qu'il ne doit pas songer qu'à se faire des créatures qui le louent partout, etc., etc., etc. Ces paroles furent interprétées comme s'appliquant au gouverneur dans ses démêlés avec M. Perrot, et tous les témoins paraissent l'avoir compris ainsi. L'un d'eux, M. Le Ber, déclare que le curé qui officiait vint le voir le jour même, et lui déclara que les paroles de M. de Fénelon lui paraissaient tellement imprudentes et déplacées qu'il fut bien près d'entonner le *Credo* pour couper court à son sermon. Folio 165, 23 pages. Soit 45 pp.
- Villemarie et
Montréal,
11 mai. Interrogatoire de Louis Chevalier, syndic des habitants de Montréal, au sujet de l'affaire de l'abbé de Fénelon. Abus de pouvoir. Folio 177, 3 pages. Soit 6 pp.
- 12 mai. Défense par M. de Frontenac, à Louis Chevalier, de remplir aucune fonction comme syndic des habitants de Montréal. Folio 179, 1½ page.

1674.
Montréal,
13 mai.

Déclarations de MM. les ecclésiastiques de Montréal sur le sermon de l'abbé de Salignac Fénelon. M. de Frontenac et M. de Farnières, ce dernier grand vicaire de l'Evêque de Québec, avaient écrit tous deux aux prêtres du Séminaire de Montréal demandant l'original ou une copie certifiée du sermon de l'abbé Fénelon. Ce dernier fit réponse que le gouvernement n'avait pas le droit d'exiger cela de lui ; qu'en tout cas, il devait d'abord motiver ses accusations, et alors il verrait à ce qu'il doit faire. Folio 181, 2 pages.

Montréal,
16 mai.

Déclarations détaillées données par les prêtres du Séminaire de Montréal au sujet du sermon de l'abbé de Fénelon. Admettent que ses paroles pouvaient s'interpréter comme s'appliquant à M. de Frontenac. En ont tous été peins. M. de Fénelon leur a déclaré qu'il avait parlé d'une manière générale, sans viser l'autorité. Folio 183, 14½ pages. Soit 35 pp.

Montréal,
17 mai.

Ordonnance des commissaires du Conseil Souverain, MM. Le Gardeur de Tilly et Dupont, portant injonction à l'abbé de Fénelon de produire l'original de son sermon ou une copie dûment collationnée, avec aussi les déclarations qu'il a tirées des habitants de l'île de Montréal au sujet du gouvernement de J. F. Perrot. Retour de signification et réponse de M. de Fénelon. Ne répondra qu'à l'officialité de Québec, qui est saisie de la question, ou à Sa Majesté. Ne reconnaît pas au conseil, qui n'est que la créature de M. de Frontenac, le pouvoir de le forcer à produire son sermon. N'espère aucune justice de son ennemi le gouverneur. Folio 191, 3 pages. Soit 7 pp.

Camp devant
Besançon.

Extraits (25) d'une lettre du ministre à M. de Frontenac. Sa Majesté désapprouve la nomination de syndics. Ne doit rien décider qu'avec son conseil. N'a de pouvoir absolu que pour l'armée dans la colonie. Ne doit pas se mêler de la justice. Sa Majesté est surprise de voir qu'il n'y a encore que 6,705 Français dans la colonie. A ce compte, les rapports précédents étaient fort exagérés. Ne doit pas accorder de nouvelles concessions avant que celles déjà données ne soient mieux établies. Doit traiter le Sieur de Villeray avec beaucoup d'égards, car, de tous les habitants du Canada, il est celui qui se livre le plus au commerce, ayant des vaisseaux allant aux îles. La compagnie ayant donné au dit Villeray la commission de recevoir les droits de 10 pour 100, il ne devait pas donner cette recette à un autre sous le prétexte que le dit Villeray est attaché aux Jésuites. Sa Majesté veut que le dit de Villeray soit rétabli dans la charge de 1^{er} conseiller, s'il ne l'est déjà. Sa Majesté vous recommande particulièrement la personne et les intérêts de M. Perrot, gouverneur de Montréal, neveu de M. Talon, 1^{er} valet de chambre de Sa Majesté. (Réunir ces extraits ensemble.) Folio 193, 50 petites pages. Soit 10 pp.

Québec,
13 juil.

Requête de M. Perrot, gouverneur de Montréal, au Conseil Souverain, et décision de ce dernier sur la requête. Cette requête est très injurieuse pour le gouverneur et M. de Tilly. Il fut ordonné que les commissaires, nonobstant cette requête et les récusations, procéderaient à l'enquête contre le dit Perrot. (Perrot était en prison à Québec depuis le 26 janvier.—E. R.) Folio 221, 3 pages. Soit 7 pp.

Québec,
13 juin.

Ordonnance des commissaires, MM. de Tilly et Dupont, nommés pour instruire l'affaire de M. Perrot, à l'effet de lui laisser de l'encre et du papier dans sa prison. Signification de l'ordonnance par MM. Gosset et Le Vasseur, huissiers. Folio 225, 1 page.

14 juin.

Ordonnance du conseil, qui enjoint au Sieur Perrot de déclarer en la manière accoutumée ses reproches contre M. d'Aillebout et autres témoins, et que faute de le faire il n'y sera pas reçu plus tard. Folio 226, 1 page.

DOC. DE LA SESSION No 80

1674.
Québec,
23 juin.
- Arrêt du conseil, portant sentence de mort contre Jean Thomas dit Le Breton. A être exécutée sur la place du marché de la Basse-ville ; condamnant Guillaume Yvelin, dit Crosson, à faire amende honorable, la corde au col, une torche ardente au poing, au devant de la porte du château Saint-Louis ; où, à genoux, il demandera pardon à Dieu, au roi et à la justice, etc., etc. Comme aussi d'assister la corde au col au pied de la potence pendant l'exécution du dit Thomas, etc., etc. (L'offense était, pour les deux, d'avoir contrevenu à l'ordonnance du roi du 5 juin. —E. R.) 1073. Folio 227, 2½ pages. Soit 5 pp.
- 24 juillet. Prolongation au 20 août de l'assignation à l'abbé de Fénelon de comparaître devant le Conseil Souverain. Folio 229, 1 page.
- 23 août. Arrêt du Conseil Souverain, portant que M. de Bernières, grand vicaire de l'évêque de Pétrée, prendra au conseil la place qui lui sera assignée, et réponse de ce dernier, dans laquelle il refuse de prendre place après le substitut du procureur général, même en attendant que la question soit référée au roi. De par l'ordonnance créant le Conseil Souverain, il a droit, en l'absence de l'évêque, de prendre sa place et de rester couvert ; il n'en acceptera aucune autre ou ne siégera pas. Folio 230, 3 pages.
- 17 août. Requête du Sieur Perrot, gouverneur de Montréal, contenant ses moyens de récusation contre le gouverneur et les conseillers du Conseil Souverain. Folio 232, 10 pages. Soit 25 pp.
- 29 août. Décision du conseil, portant que les personnes récusées par M. Perrot, savoir : le gouverneur, MM. de Tilly, de Peyras et de Vitray, ne siégeront pas pour juger sur les causes de récusation du Sieur Perrot, mais qu'ils seront remplacés pour l'occasion par d'autres personnes, au nombre de cinq, choisies par les autres conseillers. Folio 238, 1 page.
- 3 septembre. Requête de M. Perrot (François-Marie) récusant le conseil tel que nouvellement composé. Folio 239, 8 pages. Soit 20 pp.
- 6 septembre. Décision du conseil au sujet des récusations de M. Perrot. Folio 245, 3 pages.
- 27 août. Décision du conseil au sujet du refus de M. de Bernières, grand vicaire, de prendre place au conseil à la suite du substitut du procureur général. M. de Bernières, présent au conseil, reste debout et déclare qu'il donnera ses raisons par écrit. Folio 247, 2½ pages.
- 27 août. Ordonnance du conseil, portant que le Sieur de Bernières, n'ayant prouvé aucun droit à occuper au conseil la place de l'évêque, comparaitra au conseil, prendra son siège à la suite du substitut du procureur général, et donnera les éclaircissements qui lui seront demandés. Faute de comparaître il pourra y être contraint par toutes voies jugées raisonnables. Folio 249, 2 pages.
- 29 août. Réponses du Sieur de Bernières, grand vicaire, aux articles des demandes qui lui ont été faites au conseil. Folio 250, 3 pages. Soit 6 pp.
- 29 août. Arrêt du conseil, portant que sans avoir égard aux protestations du Sieur abbé de Fénelon et du Sieur abbé de Bernières, le dit de Fénelon devra produire au conseil, lundi prochain, l'original ou copie collationnée du sermon qu'il a prêché à Montréal le jour de Pâques. Folio 252, 2 pages. Soit 4 pp.
- 4 septembre. Comparution au conseil du Sieur abbé de Fénelon, et déclaration par laquelle il récusé l'autorité du conseil, prétendant qu'il ne reconnaît point d'autres juges que ces supérieurs ecclésiastiques, tant que ceux-ci ne l'auront pas renvoyés au bras séculier. Arrêt du conseil le déboutant du renvoi requis, ordonnant qu'il répondra de suite au conseil et produira incessamment le sermon qu'on lui demande. Folio 253, 3 pages.

1674.
Septembre
1674, proba-
blement
le 4.
- Causes de récusation présentées au conseil par l'abbé de Fénelon. Sans se désister de ces moyens déclinatoires contre le conseil, il récu- se spécialement MM. Dépeyras et de Vitré, pour diverses raisons, entre autres : qu'ils ont été nommés au conseil par M. de Frontenac suel, sans le conseil ; que tous deux sont les créatures du gouverneur, sans connaissances légales, de peu d'intelligence, etc., etc. (Cette lettre est très acerbe à l'égard de ces deux conseillers.—E. R.) Folio 255, 2 pages.
1672.
Québec,
5 septembre.
- Réponses de l'abbé de Fénelon à l'huissier chargé de lui signifier la nomination de MM. Chartier et Boyvinet pour ses juges, au lieu et place de MM. de Peyras et Denis (de Vitré). A demandé à l'huissier de lui répondre qui avait nommé ces messieurs, afin qu'il fut en état de faire valoir contre eux les récusations qu'il pourrait avoir. L'huissier a répondu qu'il n'en savait rien. Folio 253, 1 page.
1674.
5 septembre.
- Résolution du conseil, qu'il soit passé outre à la récusation de l'abbé de Fénelon à l'égard de MM. de Peyras et Vitré, à moins qu'il ne compare sur le champ devant le conseil et ne justifie le bien fondé de ses moyens de récusation. Folio 258, 1/2 page.
- 5 septembre.
- Signification à l'abbé de Fénelon de la résolution du conseil et réponses du dit abbé. Demande du délai, alléguant qu'il est indisposé par suite du grand travail que lui a imposé en un seul jour la décision du conseil. Folio 259, 2 pages.
- 5 septembre.
- Arrêt du conseil, donnant délai à l'abbé de Fénelon jusqu'à vendredi à 9 heures du matin pour produire au conseil ses moyens de récusation contre MM. Chartier, lieutenant de Québec, et Boyvinet, lieutenant général des Trois-Rivières, à peine de déchéance de les faire valoir plus tard ; comme aussi de produire l'original de son sermon ou une copie collationnée avec certificat et paraphe de MM. les ecclésiastiques du Séminaire de Montréal. Folio 260, 1 1/2 page.
- 7 septembre.
- Arrêt du conseil, pour aviser l'abbé de Fénelon que MM. de Villeray et d'Auteuil ont été nommés pour entendre et juger ses moyens de récusation et qu'il devra comparaître devant eux lundi à 9 heures du matin. Folio 261, 1 page.
- 7 septembre.
- Causes de récusation présentées au conseil par l'abbé de Fénelon contre MM. de Villeray et d'Auteuil. Les récu- se non pour des raisons contre leurs personnes et leurs capacités, mais parce que leur élection a été faite par le gouverneur, qui est son ennemi. Folio 262, 1 page.
- 7 septembre.
- Requête de l'abbé de Fénelon, priant le conseil de ne pas laisser siéger MM. de Peyras et de Vitray, non seulement en ce qui concerne leur propre récusation, mais même en celle contre le gouverneur. Folio 263, 1 page.
- Septembre.
- Requête au conseil de l'abbé de Fénelon, s'objectant à produire son sermon, parce que le conseil n'avait pu valablement décider par le même arrêt que son sermon serait produit en même temps que serait entendu ses moyens de récusation. Il fallait d'abord entendre et juger son exception avant de l'obliger à produire ses moyens de défense au fond. Tout ce que peut faire M. de Frontenac, qu'il récu- se comme son ennemi et parce qu'il n'épargne rien pour le ruiner de ce qu'il s'est déclaré pour la bonne cause de M. Perrot, ne peut être valable. Folio 264, 1 1/2 page. Soit 3 pp.
- 11 septembre.
- Arrêt du conseil, portant que les causes de récusation de l'abbé de Fénelon, etc., etc., seront envoyées à Sa Majesté : que l'instruction contre le dit abbé sera en attendant entendue et que son sermon devra être délivré au greffe avant le samedi suivant. Folio 265, 5 pages. Soit 10 pp.
- Québec,
3 septembre.
- Arrêt du conseil, portant que vu les récusations du Sieur Perrot, avis lui soit donné de la nomination de MM. Chartier, Bazin, de la Porté, de la Martinière et Rageot pour entendre la cause contre lui. Folio 269, 1 page.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1674. Arrêt du conseil, portant que le Sieur Chartier nonobstant les récusations du Sieur Perrot, restera un des juges en son procès. Folio 270, 1 page.
- 3 septembre. Arrêt du conseil, portant qu'il ne sera pas tenu compte des moyens de récusation invoqués par le Sieur Perrot contre le gouverneur, MM. de Tilly, de Peyras et de Vitray, et que la cause contre lui sera instruite. Folio 271, 1 page.
- 7 septembre. Arrêt du conseil, portant que les Sieurs Chartier, Bazire, de la Ferté, de la Martinière et Rageot s'assembleront avec les Sieurs d'Amours et Dupont, conseillers, pour revoir et expliquer s'il y a lieu et non de tenir compte d'une certaine objection du Sieur Perrot. Folio 272, 1 page.
- 6 septembre. Requête du Sieur Perrot au conseil, portant de graves accusations de libertinage contre M. Chartier, qui est parent du sieur Perrot, et ce dernier de M. d'Amours, conseiller. Folio 273, 3 pages. Soit 7 pp.
- 6 septembre. Arrêt du conseil, portant que les pièces de rapport à la récusation de certains conseillers, seront soumises au conseil pour sa décision, et qu'on attendra l'instruction contre le Sieur Perrot sur son cours. Folio 275, 3 pages. Soit 5 pp.
- 17 septembre. Requête de M. Perrot au conseil, demandant qu'il soit permis au premier au château Saint-Louis depuis huit mois et plus de s'occuper de ses affaires, il serait ruiné par suite d'un prolongement de son procès, qu'il soit chargé en fournissant caution de comparaitre quand il en sera besoin. Folio 277, 1 page.
- 22 septembre. Requête du Sieur Perrot au conseil, demandant à ce que décision sur sa requête du 17 septembre en soit faite. Folio 278, 2 pages.
- 22 octobre. Arrêt du conseil, portant qu'il soit procédé incessamment à l'audition des témoins contre M. Perrot, afin de lui permettre de vaquer à ses affaires et qu'il puisse passer en France avant la fermeture de la navigation. Folio 279, 1 page.
- 22 octobre. Autre requête du Sieur Perrot au conseil, se plaignant de la complicité apparente des conseillers. N'ayant aucune réponse à sa requête du 22 septembre demandant son assignement, à moins qu'elle ne soit restée dans la poche de M. de la Rivière. La saison est avancée et le temps presse, sinon il ne pourra passer en France cet automne. Folio 280, 2 pages.
- septembre. Arrêt du Conseil Souverain, portant sentence criminelle contre Charles de la Rivière dit de la Franchise et autres. Folio 283, 3 pages. Soit 7 pp.
- septembre. Arrêt du conseil, portant qu'il sera procédé incessamment à l'instruction du procès de l'abbé de Fénelon et qu'il sera assigné à comparaître devant M. de la Rivière et Dupont. Folio 285, 1 page.
- etc. Arrêt du conseil, condamnant le Sieur Rémy, ecclésiastique du Séminaire de Montréal, à payer 3 livres d'amende pour son refus de comparaître et ordonnant qu'il soit réassigné. Nouvelle signification de comparution. Réponses du Sieur Rémy, qui déclare qu'il ne peut être contraint de comparaître devant des juges séculiers; quo l'ordonnance qui les y oblige doit souffrir des exceptions. "De même qu'elle ne pourrait obliger un fils à témoigner contre son père, un frère contre un frère, de même elle ne peut obliger un ecclésiastique à subir une confrontation qui le ferait tomber dans le péché et dans l'irrégularité." Arrêt du conseil, condamnant le Sieur Rémy au triple de l'amende et portant qu'il sera assigné à comparaître devant le nouveau. Folio 286, 3 pages. Soit 6 pp.
- septembre. (en latin.) Bulle du Saint-Siège pour l'érection de l'évêché, chapitre de la cure de Québec. Folio 288, 15 pages. Soit 25 pp.

1674. (En latin.) Lettre d'érection d'un chapitre en l'église cathédrale de
6 novembre. Québec. Folio 296, 10 pages. Soit 16 pp.
1697. Démission faite par le chapitre de la cure de Québec. Folio 301, 8
Paris, 23 juillet. pages. Soit 13 pp.
1685. Union de la cure de Québec au Séminaire des Missions étrangères
Paris, 26 juillet. de Paris. Folio 305, 9½ pages. Soit 16 pp.
1685. Lettres patentes du don par Sa Majesté de l'Abbaye de l'Estrée, de
Paris, Février. l'ordre de Citeaux, diocèse d'Evreux, à l'abbé Jean-Baptiste de la Croix
de Saint-Valier, nommé évêque de Québec. Folio 308a, 1 page.
1688. Accord et conventions entre M. l'Evêque de Québec et les chanoines
Paris, 30 avril. de l'Abbaye Royale de Bénévent. Folio 309, 9½ pages. Soit 16 pp.
1697. Acte de concordat entre M. l'Evêque de Québec et le doyen des cha-
Paris, 16 avril. noines de ce chapitre. Folio 314, 10 pages. Soit 17 pp.
1699. Lettres patentes du roi, qui autorise et approuve le concordat inter-
Paris, 11 février. venu entre M. l'Evêque de Québec et les chanoines de l'Abbaye de Bé-
nément. Folio 319, 10½ pages. Soit 16 pp.
- Paris, Octobre. Lettres patentes du roi, qui autorise et approuve l'union de la cure de
Québec au Séminaire des Missions étrangères. Folio 324, 7½ pages.
Soit 12 pp.
1674. Ordonnance de M. de Frontenac contre les coureurs de bois. Folio
5 novembre. 329, 1 page.
- 24 septembre. Arrêt du Conseil Souverain, portant que M. de Villeray continuera de
siéger dans l'affaire de l'abbé de Fénelon. Folio 331, 1½ page.
- 25 septembre. Arrêt du conseil, portant que les interrogatoires de l'abbé de Fénelon et
du Sieur de Francheville seront soumis au substitut du procureur gé-
néral pour recevoir ses conclusions. Folio 332, 1 page.
- 26 septembre. Arrêt du conseil, déclarant impertinente et déraisonnable la déclara-
tion d'appel comme d'abus faite par l'abbé de Fénelon, et ordonnant de
procéder au récolement des témoignages. Folio 333, 1½ page.
- 4 octobre. Assignation de comparution à l'abbé Rémy, du Séminaire de Montréal.
Refus et réponses. Les constitutions canoniques lui défendent de com-
paraître en justice séculière. Que si sa déposition est absolument né-
cessaire, ce qui n'est pas, sa déposition, permission étant obtenue de son
évêque, doit être faite devant l'officialité et envoyée à la justice sécu-
lière. Folio 334, 2½ pages. Soit 3 pp
- 5 octobre. Assignation de comparution à l'abbé de Francheville, du Séminaire de
Montréal. Refuse de comparaître à cause de son caractère. Les saints
canons de l'Eglise le lui défendent et les lois les plus sévères ne peuvent
l'obliger à déposer contre un ecclésiastique en matière criminelle. A
donné des réponses devant les commissaires à Trois-Rivières; l'a fait
parce qu'il ignorait que la cause contre l'abbé de Fénelon fut de nature
criminelle. Folio 336, 2 pages.
- 8 octobre. Arrêt du conseil, portant que l'abbé de Francheville sera assigné de nou-
veau. Assignation et refus de comparaître. Folio 337, 2½ pages.
Soit 3 pp.
- 15 octobre. Arrêt du conseil, condamnant à l'amende le Sieur Pierre de Repenigny
de Francheville et portant qu'il sera assigné de nouveau avec le supérieur
du Séminaire. Assignation, refus et réponses du Sieur de Francheville
et de Bernières, grand vicaire. Folio 339, 3 pages. Soit 6 pp.
- 15 octobre. Arrêt du conseil, portant condamnation de l'abbé Rémy à 50 livres
d'amende et nouvelle assignation. Réponses. Folio 341, 6½ pages.
Soit 14 pp.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1674.
17 octobre. Procès-verbal contenant la déclaration de l'abbé Rémy, touchant sa réponse faite à la signification de l'arrêt du 15 octobre. Folio 345, 4½ pages. Soit 10 pp.
- 18 octobre. Procès-verbal des déclarations des abbés Kemy et de Francheville devant MM. de Tilly et Dupont. Folio 349, 2½ pages. Soit 4 pp.
- 22 octobre. Arrêt du conseil, portant que, vu sa décision de référer en France la prise à partie de l'abbé de Fénelon contre les Sieurs de Frontenac, de Peyras et de Vitré, pour être jugée par le conseil du roi, le Sieur de Villeray, recusé dans l'affaire de Perrot, devra siéger à l'instruction de celle de l'abbé de Fénelon. Sur le refus du Sieur de Villeray de siéger en cette dernière, attendu la liaison entre les deux causes, le conseil décide que l'instruction de l'affaire sera ajournée jusqu'à la décision du conseil du roi sur la prise à partie. Folio 351, 1½ page. Soit 3 pp.
- 15 octobre. Requête du Sieur Perrot au conseil, le priant de faire diligence en son affaire, attendu que la navigation est à la veille de se fermer et qu'il lui est nécessaire de passer en France pour soutenir ses accusations contre le gouverneur sur la prise à partie référée au roi pour sa décision. Folio 352, 2 pages.
- 15 octobre. Autre requête du Sieur Perrot au conseil souverain. Folio 353, 1½ page. X
- 28 octobre. Autre requête du Sieur Perrot au conseil, protestant contre l'immixtion des pièces du procès du Baucy dans le sien. Demande que le conseil fasse des remontrances au gouverneur au sujet des entraves qu'il met à son élargissement et à son départ pour la France, faute de quoi il représentera au roi que le gouverneur leur fait faire tout ce qu'il veut. Folio 354, 1½ page. Soit 3 pp.
- 5 novembre. Arrêt du conseil, renvoyant le Sieur Perrot à l'exécution de l'arrêt du 22 octobre et ordonnant que sa requête soit jointe au procès. Folio 355, 2 pages. Soit 3 pp.
- 26 mars. Remise des droits de mutation à l'évêque de Québec par la Compagnie des Indes Occidentales, sur les seigneuries de l'Île d'Orléans et de Beau-pré, acquises des Sieurs Chaffaut de la Renardière et Castillon, à la condition de dire une messe tous les ans à l'intention des MM. de la Compagnie, et de donner tous les ans une maille d'or du poids de deux onces pour chacune des dites seigneuries. Mêmes conditions pour la terre acquise par le dit évêque de Hébert, faisant partie du fief que lui a accordé le duc de Ventadour le dernier février 1626. Folio 356, 2½ pages. Soit 5 pp.
1675.
Versailles, 30 mars.
Versailles, 22 avril. Nouvelles provisions de gouverneur des Trois-Rivières pour M. de Varennes : Continué à l'expiration de son terme. Folio 364, 1½ page.
- Extrait d'une lettre du roi à M. de Frontenac. A examiné tous les papiers dans l'affaire de Perrot, gouverneur de Montréal. Condamne ses actions et l'a fait mettre à la Bastille, non pas tant pour le punir davantage que pour inspirer le respect à l'autorité et éviter le retour de tels actes. N'aurait pas du prendre ses premiers procédés contre lui sans lui en donner avis. Après quelques jours passés à la Bastille il retournera prendre son poste à Montréal : il aura instruction de l'aller voir et de lui faire des excuses. A blâmé l'abbé de Fénelon et lui a ordonné de ne plus retourner au Canada. Il eût mieux valu la remettre tout d'abord entre les mains de l'évêque ou de son grand vicaire. Récite quelques-uns des reproches formulés contre lui et lui donne une règle de conduite avec le clergé et autres. Doit consentir à enregistrer les lettres de noblesse accordées par ses prédécesseurs à MM. Saint-Denis, Godefroy, Deshîles et Le Moine. (Ces extraits, au nombre de 15, formant partie de la même

1675. lettre, le copiste devra les réunir.—E. R.) Folio 364 à folio 378, 14 petites pages. Soit 9 pp.
- 25 avril. Provisions de procureur général du Conseil Souverain pour M. Denis et Joseph Ruelle d'Auteuil. Folio 379, 2 pages.
- 6 mai. Concession faite par M. de Frontenac à M. de Peyras, conseiller au Conseil Souverain, d'un fief de 2 lieues de front sur le Saint-Laurent, à commencer au milieu de la rivière Métis, qu'il appellera dorénavant la Rivière—en descendant le fleuve sur 2 lieues de profondeur, avec ensemble les trois îles ou îlots dits Saint-Barnabé, qui sont en front du dit fief. Folio 380, 2 pages. Soit 3 pp.
- 6 mai. Concession faite par M. de Frontenac à M. Charles Denys de Vitré, d'un fief de 2 lieues de front sur le Saint-Laurent, à commencer au milieu de la rivière Métis en remontant le fleuve par 2 lieues de profondeur, avec ensemble l'île de Biey qui est vis-à-vis. Folio 383, 2 pages. Soit 3 pp.
- St-Germain-en-Laye, 10 mai. Etats des conseillers au Conseil Souverain suivant le rang que le roi leur donne: 1^{er} Louis Rouer de Villeray, 2^{me} Charles Le Gardeur de Tilly, 3^{me} Mathieu, 4^{me} Nicolas Dupont, 5^{me} René Louis Chartier de Lotbinière, 6^{me} Jean-Baptiste de Peyras, 7^{me} Charles Denis. Folio 386, 1 page.
- St-Germain-en-Laye, 11 mai. (Imprimé.) Arrêt du Conseil d'Etat, rendu sur les requêtes des habitants du Canada. Portant permission à M. Jean Oudiette d'acheter tous les castors du dit pays et les vendre en France, à l'exclusion de tous autres, pendant sept années, à commencer le 1^{er} juin 1676. Folio 388, 4½ pages. Soit 6 pp.
- 13 mai. Le ministre à M. de Frontenac. Extraits. M. Perrot a été retenu à la Bastille pendant 3 semaines. Avec les 10 mois passés en prison, cela doit être une expiation plus que suffisante, étant d'ailleurs parent et allié de personnes que le roi considèro beaucoup. Devra lui accorder ses bonnes grâces. Sa Majesté a confirmé les concessions qu'il a faites au Sieur de la Saile sur le lac Ontario et pour le remboursement des avances qu'il lui a faites. Doit encourager la construction des bâtiments, la fabrication de la potasse et autres industries. (Trois extraits de la même lettre. Devront être réunis.) Folio 391, 3 pages. Soit 1 pp.
- Complègne, 13 mai. Provisions de lieutenant général à Québec pour le Sieur Chartier. Folio 394, 1½ page.
- Complègne, 13 mai. Provisions du procureur général au Conseil Souverain pour le Sieur d'Auteuil. Folio 395, 1½ pages.
- Complègne, 13 mai. Arrêt qui accepte les offres faites par Robert Cavalier de la Salle au sujet de la concession du fort Frontenac, terres et îles adjacentes, à certaines conditions. Folio 396, 2½ pages. Soit 4 pp.
- Complègne, 13 mai. Lettres patentes de concession du fort Frontenac et terres adjacentes au profit du Sieur de la Salle. Folio 398, 3 pages. Soit 5 pp.
- 17 mai. Provisions par le roi, de notaire et greffier à Québec pour le Sieur Gilles Rageot. Folio 404, 1½ page.
- St-Germain-en-Laye, 24 mai. (Imprimé.) Arrêt du Conseil d'Etat, portant adjudication à M. Jean Oudiette, du quart des castors, dixième des orignaux, et autres droits du Canada, avec droit d'acheter seul le dit castor, et le vendre en France. Folio 406, 2 pages.
- St-Germain-en-Laye, 23 décembre. Arrêt du Conseil d'Etat concernant le bail des domaines du roi aux fleu. Folio 408, 21 pages.
- 30 mai. Provisions d'Intendant de justice, police et finances en Canada pour le Sieur DuChesneau. Folio 427, 3½ pages. Soit 6 pp.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1675. Arrêt du Conseil d'Etat, portant que le papier terrier commencé par le Sicur Talon sera continué par le Sieur DuChesneau. Folio 430, 1 page.
Camp de Luling près Namur, 4 juin.
4 juin.
- Arrêt du Conseil d'Etat, portant que les contestations qui surviendront pour raison de la perception des droits établis au Canada, seront jugés par le Sieur DuChesneau. Folio 431, 1 page.
4 juin.
- Etat de la dépense que le roi veut et ordonne être faite pour le paiement des appointements, solde et entretien des gouverneurs, majors, officiers, capitaines, soldats et autres charges du Canada pendant la présente année. Les appointements du gouverneur étaient de 3,000 livres ; ceux des gouverneurs de Montréal et Trois-Rivières, 1,200 chacun ; les conseillers du Conseil Souverain, 300 chacun ; le lieutenant général de Québec, 700 ; l'huissier du conseil, 100 ; le maître des hautes-œuvres, 300 ; etc., etc. Folio 432, 2 pages. Soit 3 pp.
- (Imprimé.) Arrêt du Conseil d'Etat, pour faire rendre compte à ceux qui ont levé le droit de 10 pour 100 au pays du Canada. Folio 436, 2 pages. Soit 3 pp.
St-Germain-en-Laye, 12 juin.
- Règlement du Conseil Souverain, sur les contestations des officiers de justice de Montréal au sujet des honneurs dans les églises. Folio 437, 3 pages. Soit 5 pp.
29 octobre.
- Ordonnance de M. Duchesneau, pour défendre la chasse dans la Seigneurie de Granville sous peine de 100 livres d'amende. Cette seigneurie se composait de l'île aux Grues et de l'île aux Oies, et appartenait à Pierre de Becquard de Granville. Folio 439, 1 page.
1676. 24 mars.
- Lettres patentes de ratification de la concession faite aux Récollets du Canada de 106 arpents de terre sur 10 de front, et du droit de pêche sur la rivière Saint-Charles. (A la prise de Québec, en 1629, ces religieux s'étaient réfugiés dans leur couvent de Paris, emportant avec eux leurs titres de propriétés. En 1669, ayant obtenu du roi la permission de retourner et de reprendre leurs propriétés, ils firent naufrage et leurs titres furent perdus. M. de Frontenac, le 29 mai 1673, leur donna un nouveau titre pour cette propriété dite "Notre-Dame des Anges".—E. R.) Folio 440, 2 pages. Soit 4 pp.
Camp de Condé, Avril.
- Extraits d'une lettre du roi à M. de Frontenac. Les honneurs qui lui sont déférés dans l'Eglise Cathédrale de Québec, sont plus grands que ceux déférés à ses gouverneurs et lieutenants généraux dans les provinces de son royaume. Devra régler ce petit différent avec son évêque. Les membres du Conseil Souverain ont préséance sur les marguilliers quand ils sont en corps et dans les fêtes solennelles, mais pas dans les circonstances ordinaires. Doit voir à ce que les prières publiques accoutumées pour le roi se fassent dans toutes les églises. Entend conserver ses droits et ceux de l'église gallicane. Ne peut s'expliquer qu'il n'y ait encore que 7,832 personnes dans tout le pays. Il doit y avoir de grandes omissions. Doit tenir pour maxime: "Qu'il vaut beaucoup mieux occuper moins de pays et le bien penser que de l'étendre davantage et avoir des colonies faibles qui peuvent être facilement détruites par toutes sortes d'accidents." Folios 443, 444, 445, 448, 449, 450, 451, 452, 8 petites pages. Soit 3 pp.
15 avril.
- Lettre d'érection de l'île d'Orléans en comté Saint-Laurent en faveur de M. Berthelot. (M. Berthelot, qui venait d'acquérir les fiefs de cette île de l'Evêque de Québec, était conseiller du roi, secrétaire général de l'artillerie, poudre et salpêtre de France.—F. R.) Folio 445, 3 pages. Soit 5 pp.
Camp de Condé, Avril.

1676.
15 avril. Extraits d'une lettre du ministre à M. DuChesneau. Sa Majesté ne peut concevoir comme possible qu'il n'y ait que 7,832 personnes en Canada, 1,120 fusils, 5,117 bêtes à cornes, et 21,237 arpents en culture. Attend le nouveau recensement avec impatience. Si ceux qui ont des fiefs ne les font pas valoir, il faut réduire leur étendue. Dans le différend entre Denys de la Ronde et son neveu, il faut maintenir le neveu contre l'oncle, puisque celui-ci a 3 concessions qu'il néglige. Folios 453, 454, 455, 3 petites pages. Soit 1 p.
- 15 avril. Le Roi à M. de Frontenac. A retiré à la Compagnie des Indes Occidentales, tous les droits qu'elle avait sur le Canada et autres lieux. A fait bail de tous les droits qui appartenaient à cette compagnie. Devra user de son autorité pour maintenir les fermiers du domaine d'occident dans la libre et entière jouissance de leurs droits. Folio 456, 1 page.
- St-Germain-en-Laye,
15 avril. Provisions de greffier du Conseil Souverain en faveur du Sieur Peuvret du Mesnu. Folio 457, 1 page.
- 28 avril. Ordonnance de M. Duchesneau contre la traite de Tadousac. Folio 463, 5 pages.
- Paris,
30 avril. Acte de vente et d'échange, entre l'Evêque de Québec et le Sieur Berthelot. Par cet acte, l'évêque cède au Sieur Berthelot l'île d'Orléans, en échange de l'île Jésus et de la somme de 25,000 livres. (Berthelot avait acquis l'île Jésus des Pères Jésuites le 7 novembre 1672.—E. R.) Folio 467, 6 pages. Soit 11 pp.
- 31 août. Arrêt du Conseil Supérieur, portant défense à tous mendiants valides de mendier dans la ville. Folio 485, 3 pages.
- 5 octobre. Arrêt du Conseil Supérieur, portant défense de faire aucune traite avec les sauvages étrangers en d'autres lieux qu'à Québec, Trois-Rivières et Villemarie. Folio 486.
- 11 octobre. Arrêt du Conseil Supérieur qui ordonne l'établissement de marchés publics à Québec, Trois-Rivières et Villemarie et défend la traite en d'autres lieux. Folio 492, 2 pages.
- 31 octobre. Arrêt du Conseil Supérieur, qui adjuge au Sieur Michel LeNeuf de la Vallière une cache anglaise par lui prise et les marchandises et agrés d'icelle à la charge par le dit La Vallière, de représenter le tout en nature ou en deniers comptants lorsqu'il en sera requis. (Michel de la Vallière, en compagnie de Richard Denys de Fronsac, son beau-frère, fils de Nicolas Denys, avait pris trois caches de Boston chargeant du charbon à l'île du Cap Breton. Il les renvoya avec l'une des 3 caches et garda comme prise les deux autres.—E. R.) Folio 493, 2½ pages. Soit 5 pp.

COLLECTION MOREAU SAINT-MÉRY.

CANADA.

5 VOL. III.—1677-1680.—F. 3

1677.
Dunkerque,
28 avril. Provisions du roi pour la charge de substitut du procureur général au Conseil Supérieur pour le Sieur François Madeleine Ruette d'Auteuil. Folio 1, 2 pages. Soit 4 pp.
1676.
Dunkerque,
28 avril. Provisions du roi pour la charge de conseiller au Conseil Supérieur de Québec au Sieur Juchereau de la Ferté, à la place de René Louis Chartier de Lothinière, nommé lieutenant général au siège de la prévôté ordinaire de la ville de Québec. Folio 2, 1 page.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1663.
9 mars. Contrat de diverses cessions, donations et remises faites en faveur de l'établissement d'un séminaire en l'île de Montréal par les ecclésiastiques du séminaire de Saint-Sulpice de Paris, aux clauses et conditions y mentionnées. Folio 5, 9 pages. Soit 14 pp.
1677.
1er mai. Extraits d'une lettre du ministre à M. DuChesneau. L'évêque a le droit d'offrir l'encens dans l'église à tous les membres de son clergé avant les conseillers, même en corps. Autres règles à observer. Comme il voit que l'évêque affecte une autorité un peu trop indépendante, il serait peut-être bon qu'il n'eût pas séance au conseil. Devra examiner toutes les occasions et les moyens praticables pour lui ôter l'envie d'assister au conseil ; devra cependant se conduire en cela avec beaucoup de retenue, prenant bien garde que ce qu'il écrit ne soit découvert. Folio 17, 4 petites pages. Soit 1½ pp.
- Condé,
16 mai. Arrêt du Conseil d'Etat établissant les prix pour les pelleteries et autres règlements. Intervenu sur l'avis de M. Duchesneau du 21 octobre 1676. Folio 21, 7 pages. Soit 8 pp.
- Sceaux,
18 mai. Extrait d'une lettre de Monseigneur Colbert à M. de Frontenac. Ne doit faire autre chose dans les questions de justice, police et finances, que d'aider et appuyer l'intendant. Folio 25, 1 page.
1678.
St-Germain-
en-Laye,
31 janvier. Déclaration du roi, portant défense de saisir les bestiaux des cultivateurs. Cette exemption avait été accordée en 1667, renouvelée pour 6 ans en 1671, et par la présente déclaration elle est renouvelée pour 6 autres années. Folio 26, 2 pages.
- St-Germain-
en-Laye,
12 mai. Permission du roi aux Récollets du Canada de s'établir à l'île Percée et au fort Frontenac. (Registre des Indes Orientales et Occidentales, cote 7, fol. 17.)—Étaient établis depuis 6 ans dans ces deux endroits sur la permission de M. de Frontenac. Folio 36, 2½ pages. Soit 3 pp.
- St-Germain-
en-Laye,
12 mai. Permission du roi au Sieur de la Salle d'aller à la découverte de la partie occidentale de la Nouvelle-France. Le roi satisfait de son application à faire défricher les terres qu'il lui a données au fort Frontenac, l'autorise à faire des découverts, à bâtir des forts, le tout à ses dépens, mais ne devra pas commercer avec les sauvages Ottawas ou autres qui apportent leurs pelleteries à Montréal. Folio 41, 2½ pages.
- 12 mai. Ordonnance qui défend la traite des pelleteries dans les habitations des sauvages du côté de l'Acadie. Folio 43, 1 page. Soit 2 pp.
- 12 mai. Extrait d'une lettre du roi à M. de Frontenac. Ne croit pas que les ecclésiastiques outrepassent les limites de leurs pouvoirs ; cependant le Conseil Souverain devra veiller soigneusement à ce qu'ils n'empiètent pas sur son autorité ou celle de la justice. Folio 50, ½ page.
- St-Germain-
en-Laye,
12 mai. Arrêt du roi, ordonnant qu'il sera tenu une assemblée de vingt des principaux habitants du Canada pour donner leur avis sur la traite de l'eau-de-vie aux sauvages. Folio 51, 2½ pages.
- St-Germain-
en-Laye,
juin. Edit de création de l'office de lieutenant du prévôt du Canada pour le Sieur de Rouer de Saint-Simon. Folio 68, 1½ page.
- 5 septembre. Arrêt du Conseil Supérieur qui fixe temporairement le prix du vin. Le marchand en gros ne pourra vendre la barrique plus de 50 livres et le cabaretier plus de 16 sous le pot. Folio 69, 1½ page.
- 6 septembre. Autre arrêt du conseil que vu la requête de Jean Juchereau de la Ferté, comme représentant les intéressés en la ferme du roi depuis la mort de Bazire, l'arrêt d'hier au sujet du prix du vin est rescindé et le prix de la barrique de vin sera de 60 livres jusqu'à l'arrivée des autres navires attendus de France. Folio 70, 1 page.
- 20 octobre. Procès-verbal d'une assemblée de 20 des principaux habitants du Canada, au sujet des avantages ou des désavantages de la vente de l'eau-de-

1678. vie aux sauvages. Etaient convoqués : De Berthier (de Berthier), de Saurel (de Saurel), Le Gardeur de Repentigny, Robineau de Bécancour et de Portneuf, Pezard de la Touche (Champlain), Dugué (de Sainte-Thérèse), Boucher de Boucherville, de Verchères, Le Bert (de Montréal), Jo. et (de Québec), Crevier de Saint-François, Boulanger de Saint-Pierre, de Saint-Ours, Picotté de Bellestre, Saint-Romain, habitant de Champlain, Duplessis Gatineau, habitant du cap. Dailleboust de Musseaux; Charron, Le Vallon, Roger de Coulombière, échevins de Québec; de Boucherville, de Musseaux et de Saint-Pierre, absents, furent remplacés par Cavalier de la Salle, Pelletier de la Prade et Jean Bourdon de Dombourg. Berthier, Saurel, Dugué, de Repentigny, de Bécancour, Crevier, de Saint-Ours, de Bellestre, de Colombière, Charron, Saint-Romain, de la Prade, de la Touche, de Verchères, de la Salle, furent d'avis que le commerce de l'eau-de-vie ne devait pas être prohibé, que sa prohibition ruinerait le commerce sans équivalent et sans remédier aux maux dont se plaignait l'évêque, parce que les Anglais et les Hollandais en vendent librement aux sauvages et attireraient à eux et les sauvages et le commerce des pelleteries. Le cas réservé que fait l'évêque trouble les consciences et ruine le commerce du pays. Duplessis, Le Vallon, Jolliet, Le Bert et Dombourg furent d'avis que le commerce de l'eau-de-vie avec les sauvages devait être prohibé ou restreint. Folio 75, 17 pages. Soit 30 pp.
- 3 novembre. (En latin.) Erection des cures dans le diocèse de Québec. Folio 85, 2 pages.
- 7 novembre. Procès-verbal des observations du Conseil Supérieur sur les changements qu'il croit devoir être faits à l'ordonnance de 1667. Pour être soumis au roi. Folio 87, 10 pages. Soit 17 pp.
1679.
Du 20 février
au 26 octobre.
Procès-verbal des délibérations du Conseil Souverain, concernant les démêlés entre le gouverneur, l'intendant et les conseillers, au sujet de la charge de président du conseil, etc., etc. Folio 101, 73 pages. Soit 160 pp.
1679.
Du 20 février
au 26 octobre.
Procès-verbal des contestations arrivées entre M. de Frontenac et M. Duchesneau pour la qualité de chef et président du Conseil Souverain. (Ce procès-verbal est le même que le précédent dans certaines parties, et diffère dans d'autres. Il a dû être refait pour convenir à M. de Frontenac. Le gouverneur réclamait l'intitulation de chef et président du conseil, ce que lui disputait M. Duchesneau, qui prétendait qu'étant lui-même président du conseil, M. de Frontenac ne devait s'intituler que chef du conseil. Ces contestations durèrent plusieurs mois et occupèrent le conseil à l'exclusion des autres affaires. M. de Frontenac ordonna à MM. de Villeraï, de Tilly et d'Auteuil de se retirer dans leurs propriétés avec défense d'en sortir, etc., etc.—E. R.) Folio 130, 52 pages. Soit 115 pp.
- 20 février. Procès-verbal, signé Duchesneau et Peuvret du Mesnu, par lequel, à la requête de ce dernier, sont expliqués les faits intervenus entre MM. de Frontenac, DuChesneau et lui, au sujet de l'intitulation au grand plunitif du conseil des titres sous lesquels sont désignés MM. de Frontenac et DuChesneau. (Peuvret du Mesnu, le greffier, avait, suivant l'ordre du gouverneur, donné à ce dernier dans le plunitif le titre de chef et président du conseil et celui de faisant fonction de président à M. DuChesneau. Ce dernier objectant, renvoya le greffier au gouverneur pour lui représenter qu'il n'avait pas droit à ce titre; que l'usage constant, depuis trois ans et demi, avait été de le qualifier chef du conseil. M. de Frontenac ne voulut rien entendre, et le greffier, qui déjà avait été emprisonné quelques mois avant pour n'avoir pas voulu exécuter les ordres du gouverneur sur une autre question, conserva au plunitif les intitulations insérées sur l'ordre du gouverneur.—E. R.) Folio 167, 3 pages. Soit 5 pp.

DOC. DE LA SESSION No 80

1679.
Février. Requête du Sieur Peuvret du Mesnu au conseil, représentant qu'il a été euvoÿé en prison par le gouverneur et demandant son élargissement. Raconte qu'étant allé chez le gouverneur, avec l'enquête dans l'affaire de la femme d'Ignace Bonhomme, procès dans lequel le gouverneur est intéressé, ce dernier voulut prendre connaissance des témoignages. Sans les lui refuser, il lui représenta que son devoir était de ne les pas communiquer. Que sur cela, il fut insulté, maltraité et envoyé à la prison. Folio 169, 6½ pages. Soit 9 pp.
- 11 avril et jours subséquents. Délibérations du conseil en vue de mettre un terme aux contestations entre le gouverneur, l'intendant et les conseillers. Refus du gouverneur de laisser le conseil opiner sur la question des intitulations, et refus du procureur général de produire le réquisitoire qu'il a fait sur la question à la demande du conseil, tant que le gouverneur ne laissera pas le conseil opiner librement. Folio 173, 10½ pages. Soit 25 pp.
- 11 avril et jours subséquents. Copie des délibérations du conseil au sujet des mêmes contestations. Réquisitoire du procureur général. Réponses du gouverneur et de l'intendant. Folio 181, 35 pages. Soit 75 pp.
- 11 avril. Procès-verbal de la séance du conseil de ce jour. Le gouverneur invité à se retirer pour laisser délibérer le conseil, refuse. Ayant ordres et contre-ordres donnés au greffier par le gouverneur et les conseillers. Les conseillers veulent se retirer, le gouverneur leur ordonne de rester. Ils restent jusqu'à midi, heure de l'ajournement, mais sans mot dire. Folio 203, 5 pages. Soit 9 pp.
- 17 avril. Plainte du greffier, faite devant M. Duchesneau, touchant les menaces que lui a fait M. de Frontenac s'il ne lui apporte tous les jours les registres, et s'il n'inscrit ce qu'il lui ordonnera. Demande acte de sa déclaration. Folio 207, 2½ pages.
- 17 avril. Procès-verbal, signé des conseillers et du procureur général, touchant la liberté d'opinion que leur refuse M. de Frontenac. Folio 209, 7 pages. Soit 10 pp.
- 24 avril. Procès-verbal contenant les dires et protestations de M. de Frontenac et des conseillers. Folio 213, 23 pages. Soit 35 pp.
- 25 avril. Extraits d'une lettre du ministre à M. Duchesneau. D'une extrême sévérité. N'a pas besoin d'être entrevenu de futilités qui n'intéressent que lui, et sur lesquelles il a invariablement tort. A le tort de croire qu'il est à peu près l'égal du gouverneur et que ce dernier ne peut rien faire sans le consulter ; c'est le contraire qui doit être, il peut ne pas vous consulter et vous devez le consulter même dans les choses qui regardent vos fonctions. Lorsque le gouverneur interdit une affaire au conseil vous n'avez qu'à vous soumettre. Le conseil ne peut que lui faire des représentations, et, s'il ne les écoute pas, les référer au roi, mais même dans ce cas, il doit d'abord soumettre au gouverneur toutes les plaintes qu'il porte contre lui pour qu'il soit en mesure d'y répondre. "Je ne puis vous donner l'avis que vous demandez parce que vous n'avez pas l'esprit dans votre assiette et qu'il faut que vous l'avez pour en bien user." Sans vos dernières lettres, qui font voir que vous comprenez un peu mieux vos erreurs, vous eussiez été révoqué de vos fonctions. Folio 225, 3 extraits, 5 petites pages. Soit 3 pp.
1680.
24 octobre. Arrêt du Conseil Souverain, portant que les lettres patentes du roi, accordant une concession de terre, nommée le Saut, au Saut Saint-Louis, soient enregistrées. Cette terre est ainsi désignée : contenant 2 lieues de front, à commencer à un point qui est vis-à-vis les rapides Saint-Louis, en montant le long du lac sur pareille profondeur, avec 2 îles, flots et batures qui se trouvent au devant et joignant aux terres de la prairie de

1679. la Magdelaine ; à la charge que la dite terre nommée " Le Saut " appartiendra toute défrichée à Sa Majesté lorsque les Iroquois l'abandonneront, etc., etc. Folio 239, 2 pages.
- 10 juin. Mémoire pour le Sieur Duchesneau, devant servir à le guider dans la confection du papier terrier du Canada. A fait des concessions en son seul nom, n'a ce pouvoir que conjointement avec le gouverneur. Toutes les concessions doivent être suivant la coutume de Paris. N'a aucun pouvoir de changer les anciennes, ni d'en augmenter ou diminuer le cens. Comment il devra procéder pour la confection du papier terrier. Folio 244, 3 pages.
- 26 juin. Procès-verbal des contestations entre M. de Frontenac, M. Duchesneau et les membres du conseil, au sujet des intitulations du gouverneur et de l'intendant. Folio 246, 31 pages. Soit 55 pp.
- 3 juillet. Procès-verbal d'une séance du conseil au sujet des mêmes contestations. Folio 262, 14 pages. Soit 20 pp.
- 4 juillet. Ordre de M. de Frontenac au Sieur de Villeray de se retirer dans l'île Saint-Laurent (île d'Orléans) en la maison du Sieur Berthelot pour 2 fois 24 heures et d'y attendre l'ordre de passer en France pour répondre de sa conduite au roi. Folio 270, 1 page.
- 4 juillet. Ordre du même à M. de Tilly de se retirer à Beauport en la maison du Sieur de Saint-Denis son beau-frère, etc., etc. Folio 271, 1 page.
- 4 juillet. Ordre du même à M. d'Auteuil de se retirer en sa maison de Monceaux à Sillery. Folio 272, 1 page.
- 5 juillet. Procès-verbal des délibérations d'une assemblée des conseillers Duchesneau, de Bernières (grand-vicaire), Rouer de Villeray, d'Amours, d'Echauffour, de Vitré, de Bermen de la Martinière et d'Auteuil, tenue en la demeure du Sieur Duchesneau, à laquelle il fut décidé qu'ils persévéreraient dans leur attitude vis-à-vis le gouverneur et que l'affaire serait portée devant le roi. Par ce procès-verbal on voit, qu'en effet le roi dans des lettres privées à M. de Frontenac, parlait incidemment de lui comme étant le chef et le président du conseil, mais, comme cela allait à l'encontre de l'ordonnance, les conseillers concluaient qu'ils ne pouvaient mettre de côté une ordonnance enregistrée pour accepter les termes d'une lettre privée, termes qui pouvaient comporter un autre sens. Folio 273, 10 pages. Soit 20 pp.
1676. Procès-verbal d'une assemblée tenue par quelques conseillers, dans laquelle il fut résolu de prier M. de Frontenac de donner la liberté à MM. de Villeray, de Tilly et d'Auteuil, jusqu'à leur départ pour la France, afin que le conseil se réunisse au complet pour s'occuper uniquement des affaires des particuliers requérant urgence. Folio 281, 9 pages. Soit 16 pp.
1679. Procès-verbal de MM. Duchesneau, Claude de Bermen de la Martinière, Mathieu D'Amours et Charles Denis de Vitré, exposant que s'étant présentés au château Saint-Louis pour avoir une entrevue avec M. de Frontenac, un des gardes leur aurait dit qu'il était allé chez Mademoiselle Denis et qu'il ne pouvait assister au conseil. Folio 287, 3 pages.
- 7 juillet. Ordonnance de M. Duchesneau, portant que les pièces de 4 sols et de 1 sol, que quelques personnes refusent de prendre à leur cours régulier, seront prises sans escompte tant que le roi n'aura pas autrement décidé. Folio 289, 1½ page.
- 18 juillet. Lettre de M. Juchereau de la Ferté, dans laquelle il rend compte à M. de Frontenac des pourparlers que sur son autorisation il a eus avec MM. de Villeray, de Tilly et d'Auteuil. Ils consentent à passer un arrêt par lequel ils conviendront de s'occuper des affaires des particuliers et à vous
- 22 juillet.

DOC. DE LA SESSION No 80

1679. donner les intitulations que vous exigez, ponrvu que la protestation de M. l'intendant et du procureur général soient en même temps inscrites au plumitif. Folio 290, 1 page.
- 22 juillet. Réponse de M. de Frontenac à M. de la Ferté. Aurait pu se dispenser de lui apporter une telle réponse. Doivent d'abord se désister de leurs prétentions et rentrer dans leur devoir, après quoi ils pourront faire inscrire aux procès-verbaux toutes les protestations qu'il leur plaira. Folio 291, 1½ page.
- 29 août. Concession par MM. Duchesneau et de Frontenac aux Sulpiciens, de toutes les îles qui se trouvent entre l'île Jésus et l'île de Montréal et plus près de cette dernière que de l'autre, ainsi que de toutes les îles qui se trouvent dans le contour de l'île de Montréal, à condition de faire confirmer le titre dans l'année par Sa Majesté. Folio 292, 2 pages.
- St-Germain-en-Laye, août. Edit du roi, portant règlement général sur les duels dans toute l'étendue du royaume. Les maréchaux de France seront des juges d'honneur. Peines sévères, prison, amende, confiscation pour les nobles ; ceux de naissance ignoble ou roturiers seront pendus et étranglés. Folio 293, 51 pages. Soit 65 pp.
- 15 octobre. Requête de M. d'Anteuil, procureur du roi, au conseil à l'égard du différend avec M. de Frontenac. Demande acte des remontrances et protestations qu'il a faites. Folio 320, 4 pages. Soit 8 pp.
- 16 octobre. Procès-verbal de la séance du Conseil Souverain tenu dans l'avant-midi de ce jour. M. de Frontenac parle de la paix qu'il a ordre de Sa Majesté de publier. M. Duchesneau demande que le greffier écrive l'en-tête du procès-verbal. Cela étant fait, donnant au gouverneur le titre de chef et président du conseil, M. Duchesneau en demande la lecture. Cette lecture étant faite, M. Duchesneau prie le gouverneur de se rappeler qu'il a été convenu avant la séance que les intitulations seraient supprimées. Le gouverneur et l'intendant acceptent de se retirer pour laisser délibérer le conseil sur ce point. Après délibération, le conseil tombe d'accord qu'au lieu des intitulations il ne serait écrit en tête des registres que ces mots : "Le conseil étant assemblé." Ce qui fut accepté par M. de Frontenac et la séance fut ajournée à 3 heures de la relevée. Folio 324, 3½ pages. Soit 4 pp.
- 23 octobre. Enregistrement au Conseil Souverain de l'édit du roi de juin 1679, portant que les officiers du Conseil Souverain et leurs veuves plaideront en première instance en la Prévôté de Québec et par appel à la dite cour, faisant défense d'évoquer aucune affaire, si ce n'est dans le cas de son ordonnance et de l'article 5 du titre 15. Folio 329, 2½ pages. Soit 4 pp.
- 23 octobre. Arrêt de remontrance fait par le Conseil Souverain sur l'édit du roi de juin 1679, portant qu'il y a diverses justices seigneuriales qui sont du ressort de la juridiction des Trois-Rivières, dont l'appel doit y être porté d'après les provisions du roi. Folio 331, 1 page.
- 23 octobre. Arrêt du Conseil Souverain sur le même sujet. Folio 332, 3½ pages.
1680. Pouvoir donné par le roi à M. Duchesneau de commettre aux charges d'huisier au Conseil Souverain du Canada et de greffier en la maréchaussée du dit pays. Folio 353, 1½ pages.
- 29 mai. Arrêt du Conseil d'Etat, portant que dans les plumitifs et registres du Conseil Souverain, M. de Frontenac aura la qualité de gouverneur et lieutenant général pour Sa Majesté en la Nouvelle-France seulement, et M. Duchesneau celle d'intendant de la justice, police et finances aussi seulement, mais que les fonctions de premier président du conseil seront exercées par M. Duchesneau, conformément à la déclaration de Sa Majesté du 5 juin 1675. Folio 354, 1 page.

1680. Arrêt du roi, accordant au Sieur Ruette d'Auteuil, fils, la survivance de la charge de procureur du roi et conseiller au Conseil Souverain, actuellement remplie par M. d'Auteuil, père. M. d'Auteuil, père, pourra continuer d'exercer sa charge aussi longtemps qu'il lui plaira. Folio 361, 2 pages. Soit 3 pp.
- Fontaine-bleau, 24 octobre.
- 27 juillet. Ordonnance de M. Duchesneau, portant défense aux cabaretiers de traiter des armes et hardes des sauvages et de leur donner des boissons ou de leur prêter de l'argent sur ces effets. Folio 374, 1 page.
- 31 octobre. Ordonnance de M. Duchesneau, portant permission à François Pellet, marchand de Paris, de faire construire à ses dépens une barque au fort Frontenac et d'y faire porter des marchandises pour y être traitées avec les sauvages. (Pellet, qui était un des créanciers de La Salle, était venu au Canada et s'était rendu au fort Frontenac pour s'assurer de la situation de son débiteur. La Salle était alors en mission de découvertes dans le pays des Illinois. Pellet, voyant que les affaires de son débiteur étaient négligées par son absence et par l'insuffisance des marchandises, s'adressa aux autres créanciers pour fournir de nouvelles marchandises et exploiter la traite du fort Frontenac pour se rembourser de leurs avances. Tous refusèrent de courir de nouveaux risques, et c'est alors que Pellet s'adressa à M. Duchesneau, d'où cette ordonnance. Pouvoir lui est donné de se servir du fort de Frontenac, d'y placer un commis, mais il ne doit pas faire la traite au delà des rivages du lac Frontenac (Ontario), ni envoyer dans les bois, ni construire plus d'une barque.—E.R.) Folio 375, 5 pages. Soit 9 pp.

COLLECTION MOREAU SAINT-MERY.

1681—CANADA—1690.

6 Vol. 4, F. 3

1681. Arrêt du Conseil Souverain de Québec, rendu sur ce que les Sieurs de Villeray et de Tilly, assignés à comparaître par devant le lieutenant général de la Prévôté, auraient refusé de se rendre chez lui. Ordonnance que par provision, en attendant que Sa Majesté ait prononcé sur le cas, le lieutenant général se transportera dans la salle des officiers du conseil pour recevoir les témoignages quand il s'agira d'informations, ou d'enquêtes. Folio 1, 3 pages.
- 24 mars.
- Versailles, 2 mai. Ordonnance du roi, portant que tous les ans le gouverneur pourra accorder permission à 25 canots, équipés de 3 hommes chacun, d'aller traiter avec les sauvages dans les profondeurs des bois. Enjoint au gouverneur de distribuer ces permissions également à tous les habitants sans qu'aucun ne puisse les obtenir 2 années de suite. Folio 10, 1 page.
- Versailles, 28 mai. Concession par le roi aux Religieux Récollets de Québec d'un emplacement situé en la haute ville de Québec où était ci-devant la Sénéchausée. Soit 2 pp.
- 21 octobre. Arrêt du Conseil Souverain, qui ordonne que le Sieur François Magdeleine Ruette d'Auteuil, substitut du procureur général, fils du Sieur d'Auteuil, en son vivant procureur général du roi et conseiller de ce conseil, sera reçu à la charge de procureur général et conseiller suivant les lettres de survivance qui lui ont été accordées par le roi et que Sa Majesté sera avertie de son âge par l'intendant. (Le Sieur d'Auteuil, fils, qui avait eu 23 ans le 17 janvier précédent, avait été reçu avocat au parlement de Paris.—E. R.) Folio 12, 2½ pages. Soit 4 pp.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1681.
27 octobre. Permission donnée aux Religieux Récollets, par l'évêque de Québec, de dire la messe dans la maison qu'ils doivent bâtir sur l'emplacement que leur a donné le roi en la haute ville de Québec. Folio 14, 2½ pages.
- 10 novembre. Arrêt qui explique celui du 21 mars précédent, touchant l'endroit où seront donnés les témoignages des conseillers en attendant la décision de Sa Majesté. Folio 16, 3½ pages.
- Décembre. Ordre de M. de Frontenac au R. P. Valentin Le Roux, supérieur des Récollets, de lui donner par écrit signé de lui et des Pères de sa communauté, le récit de tout ce qui s'est fait et passé au sujet de la discontinuation des sermons du Père Adrian Ladan, afin d'en informer Sa Majesté. (Le Père Adrian Ladan avait prêché les sermons de l'Avent, et en était au 4^{me} lorsqu'il fut forcé de discontinuer par l'évêque, qui y trouvait à redire. Il avait, dans ses sermons du 7 et du 14 décembre, parlé des divisions, partialités et cabales qui existaient dans le pays. Au dire de M. de Frontenac, il serait résulté de l'interdiction de l'évêque, des allées et venues entre l'évêché et la communauté et des discussions de doctrine où l'on aurait soutenu des propositions fort extraordinaires tant pour la religion que pour l'Etat. M. de Frontenac désirait que le roi fut informé des motifs de la défense de l'évêque.—E. R.) Folio 18, 1 page.
1672.
Versailles,
7 avril. Mémoire du roi pour servir d'instruction à M. de Frontenac, nommé gouverneur et lieutenant général de la Nouvelle-France. Folio 19, 6 pages.
Soit 12 pp.
1682.
14 juillet. Ordonnance de M. Duchesneau, qui maintient le Sieur Pellet dans le privilège à lui accordé de traiter seul les marchandises au fort Frontenac. (Cette ordonnance fut passée à la requête de Lucien Bouteville, marchand en la Nouvelle-France, procureur de Frs. Pellet de Paris, sur l'information que le Sieur de la Forest, major du fort Frontenac, avait eu des avances de marchandises de Charles de Couagne et qu'il faisait la traite au dit lieu au préjudice du Sieur Pellet. La créance de Pellet contre de la Salle était de 40,000 livres.—E. R.) Folio 23, 2½ pages.
Soit 5 pp.
- 1er octobre. Ordonnance de MM. Lefebvre de la Barre et de Meulles, gouverneur et intendant, portant défense d'aller en traite sans congé. Folio 25, 1 page.
- 13 octobre. Ordonnance des mêmes, portant défense de transporter aucunes marchandises et de traiter dans les limites de la ferme de Tadousac sans la permission des intéressés. Passée à la requête de Denis Riverin représentant les intéressés en la ferme du roi. Folio 26, 1½ page.
- 19 octobre. Autre ordonnance des mêmes contre ceux qui vont dans les bois sans congés. Folio 27, 1 page.
- 24 octobre. Autre ordonnance des mêmes, portant injonction aux habitants d'avoir des armes à feu. Ordonne au Sieur Aubert de la Chesnaye, marchand de Québec, de leur en vendre et d'accepter des produits en paiement, à raison de 50 sols le minot pour le blé de France, en proportion et aux prix ordinaires pour le blé d'Inde, les pois et la chair de cochon salée. Même ordre à M. Le Bon, marchand de Montréal. Folio 28, 1 page.
1683.
Janvier. Règlement de M. de Meulles sur le commerce. Défense est faite aux marchands forains de vendre en détail avant le 1^{er} août et après le dernier octobre. Ne pourront vendre ce qui leur reste de marchandises après cette date qu'en gros, excepté la poudre et le plomb. Défense leur est faite de monter aux Trois-Rivières et à Montréal pour le commerce de gros ou de détail. Défense à ceux qui habitent au-dessus de Montréal d'empêcher les sauvages de descendre aux lieux de foires. Défense de pousser les sauvages à aller traiter dans un lieu plutôt que dans un autre à leur arrivée à Montréal, ainsi que de porter des marchandises à leurs

1683. tentes de jour ou de nuit. Aucune personne n'ayant famille, excepté les enfants du pays, ne pourront traiter avec les sauvages, ni pour eux ni pour d'autres. Folio 30, 5 pages. Soit 7 pp.
- 22 mars. Requête d'Alexandre Le Borgne de Bellisle à M. de la Barre, se plaignant des empiétements du Sieur de La Vallière, gouverneur de l'Acadie. Fait le récit des faits touchant son père, *Emmanuel Le Borgne*, et lui-même ; donne l'étendue des concessions faites à son père, les dates de ces concessions et de quelques autres contrats pour établir les empiétements du Sieur de la Vallière. Agit tant en son nom qu'au nom de sa mère (Jeanne Françoise) et de ses frères et sœurs au nombre de 8. Ordonnance de M. de la Barre confirmant ses titres. Folio 34, 4 pages. Soit 7 pp.
- 2 juin. Lettre d'admonestation de Monseigneur Laval au Père Valentin, supérieur des Récollets, au sujet de l'usage qu'il fait de l'emplacement que lui a donné le roi en la haute ville de Québec, et particulièrement de l'érection d'un clocher contre ses ordres réitérés. Ce terrain ne leur a été donné que pour y bâtir une maison qui serait un gîte pour eux lorsqu'ils seraient attardés par le mauvais temps ou autres raisons. Il a bien voulu consentir à ce qu'il servit d'hôpital pour les religieux malades et à y élever un autel pour y dire la messe ; mais non pas d'en faire une demeure sédentaire. On n'a tenu aucun compte de ses défenses et actuellement on poursuit les travaux à un clocher. Ordonne que ce clocher soit défait. Folio 36, 2 pages. Soit 3 pp.
- Notre-Dame des Anges, 4 juin. Réponse des Pères Récollets à Monseigneur Laval. Représentent qu'il a dû être mal informé. Ne voient pas en quoi ce petit *clocheton* peut déplaire à Monseigneur. N'ont pas l'intention de faire une demeure sédentaire. Se soumettront à ce qu'il exigera. Folio 37, 2 pages. Soit 7 pp.
- 12 juin. Monseigneur de Laval au Père Valentin. Voit bien qu'il veut persister dans sa désobéissance et y engager tous ses religieux puisqu'il les fait intervenir. Ne s'adresse qu'à lui parce que lui seul est responsable. Retire sa permission de dire la messe dans ce lieu puisque ses faveurs sont interprétées si fort à contresens. Ordonne une dernière fois d'ôter le clocher. Folio 39, 2 pages. Soit 4 pp.
- 21 septembre. Requête du Sieur Bergier et Chalons par devant le conseil de Sa Majesté pour y être statué sur leurs prétentions de prélever des droits sur les pelleteries dans l'Acadie. Folio 41, 4 pages. Soit 7 pp.
- 21 septembre. Ordonnance de M. de Meulles, condamnant Jacques de La Lande, marchand, à 500 livres d'amende et à la confiscation d'un rôle de tabac pour avoir voulu frauder les droits. Folio 43, 2 pages.
- 24 septembre. Ordonnance de M. de Meulles touchant les prétentions des intéressés en la société de la ferme du Canada, sur le produit de la traite d'une expédition à la Baie-d'Hudson, organisée par MM. de la Chesnaye, Gittou, Bruneau et D^{me} V^e de Sorel. (Ces messieurs avaient envoyé deux barques à la Baie d'Hudson, commandées par de Groseliers et Radisson. Pour éviter des difficultés avec la Compagnie de la ferme du Canada, ils avaient posté un navire à l'île Percée pour prendre les pelleteries que rapporteraient de Groseliers et aller les vendre en Hollande et en Espagne. Joachim de Châlons, agent de la Compagnie de la ferme du Canada, envoya un bateau à l'île Percée pour parer à ce projet, et en même temps fit assigner de la Chesnaye à comparaitre devant l'intendant. De la Chesnaye prétendit que la Compagnie de la ferme n'avait aucun droit sur la traite de la Baie-d'Hudson ; que cette entreprise aventureuse était soumise à tant de risques qu'il ne pouvait consentir à partager ses profits s'il en avait. Les parties étant entendues, de la Chesnaye fit des offres. De Meulles,

DOC. DE LA SESSION No 8c

1683. par cette ordonnance, donne acte à de la Chesnaye de ses offres, et ordonne que les barques, à leur retour de la Baie d'Hudson, viendront mouiller dans la rade de Québec.—E.R.) Folio 45, 3½ pages. Soit 7 pp.
- 30 septembre. Extrait de l'ordre du roi aux Sieurs de Menou (1) et Bégon, pour engager les habitants des îles à commercer avec le Canada. Folio 47, 1 page.
- 16 octobre. Ordonnance de M. de Meulles, portant confiscation des castors et originaux chargés en fraude par le nommé Dalloi sur le vaisseau *La Suson* et amendes contre le capitaine et autres complices. Folio 48, 2½ pages. Soit 5 pp.
- 25 octobre. Ordonnance de M. de la Barre, qui accorde à Benjamin Guillin, de Boston, mainlevée du navire *Le Garçon*, actuellement dans le port de Québec, malgré qu'il n'ait aucun congé ou passeport de Sa Majesté Britannique pour aller dans les eaux de la Baie d'Hudson. Folio 50, 1 page.
- 27 octobre. Etat des cures et missions qu'on peut faire cette année en Canada, moyennant le supplément que Sa Majesté aura agréable de donner, tant à raison du peu de valeur des dîmes que des grandes dépenses qu'un prêtre est obligé de faire pour un valet et un canot nécessaires dans la plupart des lieux. Signé de la Barre, de Meulles et François, évêque de Québec. Cet état énumère les paroisses, leur population, la dîme perçue et le supplément requis. Folio 51, 3½ pages. Soit 8 pp.
- 5 novembre. Ordonnance de M. de la Barre, portant défense au Sieur Châlons, agent de la ferme du Canada, de poursuivre la confiscation des pelleteries provenant de la Baie d'Hudson; conformément aux ordres de Sa Majesté du 6 juin. Folio 55, 1 page.
- 8 novembre. Ordonnance de M. de Meulles, qui ordonne le paiement par M. Châlons, agent de la ferme du Canada, à M. de la Chesnaye et ses associés, de tout le castor provenant de la Baie d'Hudson et renvoie la Compagnie de la ferme à se pourvoir devant Sa Majesté. Folio 56, 2 pages.
- 10 novembre. Lettre de l'évêque au roi. Remercie des secours qu'il lui a donnés. (Résumé.) Autre lettre du même jour au marquis de Seignelay. M. de la Barre s'est enquis à fond des désordres que cause le commerce de l'eau de vie chez les sauvages. M. de Meulles a parcouru les paroisses pour se renseigner au sujet des dîmes. Demande l'exemption du 10 pour 100 sur les boissons des cures. Se plaint de la conduite des Récollets. Ont dissimulé leur dessein dans l'espérance d'être soutenus quand il serait exécuté. Ont le dessein de fonder d'autres établissements à Montréal, Trois-Rivières et à l'île Percée. Le nouveau supérieur dit que si on leur défendait de dire la messe dans leur établissement de la haute ville, lui-même serait excommunié par leurs privilèges. (Résumé.) Folio 57, 58, 59, 60, 5½ pages.
- Mémoire touchant l'état de l'église de Québec servant d'église cathédrale et paroissiale. Folio 61, 1 page.
- Etat des cures et missions que l'on peut faire cette année en Canada moyennant le supplément que le roi donnera. Folio 63, 2 pages.
- Eclaircissements touchant les cures du Canada par l'évêque. Etablit les différences dans le coût de la vie entre le Canada et la France. Folio 69, 3 pages.
- Procès-verbal de M. Duchesneau, touchant la subsistance des curés du Canada, après avoir entendu Monseigneur l'évêque, MM. de Varennes, de Saurel, de Berthier et de Saint-Ours. Folio 71, 3 pages. Soit 6 pp.
1678. L'évêque de Québec à M. de Seignelay. Cette lettre est l'original du 7 octobre. résumé donné plus haut. Folio 73, 3 pages. Soit 6 pp.
1683. 10 novembre.

1683.
Versailles,
25 novembre. Arrêt du Conseil d'Etat en explication de celui du 26 octobre 1683, concernant les frais de justice dans les procédures criminelles. Enregistré au Conseil Supérieur le 8 octobre 1731. Folio 75, 3½ pages. Soit 5 pp.
1684.
3 mars. Arrêt du roi, portant défense à tous capitaines de navires et autres officiers chargés de la conduite des personnes renvoyées en France de la côte du Chapeau rouge (Terreneuve), de recevoir plus d'une personne par tonneau outre l'équipage, pour éviter les naufrages. Folio 78, 2 pages.
- Versailles,
avrill. Edit du roi, pour la punition des Français du Canada qui se retireront à Manatté (Manhattan), Orange et autres lieux appartenant aux Anglais et Hollandais. Folio 82, 3 pages.
- 10 avrill. Le ministre à M. de Meulles. Ne pas laisser prendre le titre d'*écuyer* à ceux qui ne sont pas nobles. Doit comprendre que M. de la Barre, en lui permettant d'adjoindre sa signature à la sienne dans l'ordonnance obligeant les habitants à se munir d'armes à feu, lui a fait une faveur. Ne doit pas intervenir avec la justice autrement que pour l'organiser et la maintenir. Sa Majesté donne 500 livres et envoie trois femmes pour apprendre aux sauvagesses à tricoter et à filer. Ne veut pas que cet argent soit confié aux Urselines. (5 extraits de la même lettre, devront être réunis.—E. R.) Folio 86, 87, 88, 89, 90, 92, 103, 5 pages. Soit 3 pp.
- 10 avrill. Arrêt du Conseil d'Etat, faisant défense aux habitants de la Nouvelle-France de prendre qualité d'*écuyer* dans les actes publics s'ils ne sont gentilhommes à peine de 500 livres d'amende. Folio 104, 1½ page.
- 10 avrill. Ordonnance du roi réglant que la Compagnie de la ferme pourra prélever le droit établi sur les pelleteries dans toute la Nouvelle-France, moins l'Acadie ; au nord à l'indéfini, au sud jusqu'à la Floride. Celles venant de la Baie d'Hudson devront être apportées à Québec. Folio 105, 21 pages.
- 14 avrill. Ordonnance de M. de la Barre, permettant à MM. Philippe Gautier de Comporté, François Pachot, François Azur et Charles Aubert de la Chesnaye, d'envoyer 6 canots chargés de provisions et de marchandises dans les pays d'en haut, pour les indemniser de pertes qu'ils ont subies ou fait que leurs hommes, l'année précédente, ont été commandés d'aller en guerre contre les Potowatomis. Folio 120, 3 pages. Soit 5 pp.
- 14 avrill. Commission du roi, donnant pouvoir au Sieur de la Salle de commander une expédition dans les pays au delà du fort Saint-Louis sur la rivière des Illinois jusqu'à la Nouvelle-Biscaye, de nommer des gouverneurs et commandants particuliers là où il jugera à propos, etc., etc. Folio 122, 1½ page.
- 31 juillet. Extrait de la lettre du roi à M. de la Bane. Concerne la qualité de président du conseil. Folio 128, 1½ page.
- 10 avrill
et
24 août. Ordonnance du roi, portant défense au Sieur de la Chesnaye de faire la traite au Biqu et dans aucune partie de la ferme de Tadousac nonobstant sa concession. Ordonnance de M. de Meulles conforme à celle du roi. Folio 129, 3 pages.
- 16 août. Arrêt du Conseil Souverain fixant pour l'année le prix des vins et de l'eau-de-vie, à cause de l'élévation du prix produite par l'accaparement de quelques personnes. Folio 131, 3 pages. Soit 5 pp.
- Lettre de quelques marchands de Québec au gouverneur au sujet des boissons. Folio 134, 2 pages.
- 14 août. Décision du Conseil, fixant les prix du vin et de l'eau-de-vie. Folio 135, 9 pages.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1684.
22 août. Ordonnances de M. de Meulles, portant permission à tous particuliers, marchands forains ou habitants, de traiter ou vendre en toute liberté vins, eau-de-vie et tabac. Folio 141, 2 pages. Soit 3 pp.
- 28 septembre. Ordonnance de M. de la Barre ayant pour objet de réprimer l'abus des boissons. Folio 142, 1 page.
- 5 octobre. Ordonnance de M. de la Barre, qui défend d'aller traiter dans les pays d'en haut sans congés. Folio 143, 2 pages. Soit 3 pp.
1680.
25 octobre. Avis demandé et donné par écrit par M. de Saurel au sujet des dîmes. Folio 144, 1 page.
- 25 octobre. Idem par M. de Repentigny. Folio 145, 1 page.
- 25 octobre. Idem par M. de Varennes. Folio 147, 1 page.
1684.
4 novembre. Réponses données par quelques notables du pays à une assemblée convoquée par l'intendant dans le but de connaître leurs sentiments sur les questions posées par M. de Seignelay touchant les intérêts du pays. (Par la 1^{re} des questions, le marquis de Seignelay demandait si le droit de $\frac{1}{2}$ sur les castors et de 1-10 sur les originaux, ne pourrait pas être remplacé plus avantageusement par une capitation, ou un droit sur les denrées et les habitations. Par la 2^{me}, il demandait si, en faisant une légère réduction sur les droits actuels, il ne se trouverait pas en Canada des gens disposés à prendre pour eux la ferme du roi et capables de garantir qu'elle produirait le même revenu qu'à présent. Etaient présents et ont signé ; Dupont, Rouer de Villera, Depeiras, Juchereau de Saint-Denis, De Comporté, Peuvret, Le Ber, F. Hazeur, Jolliet, P. Lalande Guyon le jeune, Roberge, Charles de Couagne, Charon, Boutteville, Denis de Vitré, Le Gardeur, Jean Picart, Migeon de Braussot.
- Sur la 1^{re} question la réponse unanime fut, que pour le présent il était mieux de ne rien changer. Sur la 2^{me} la réponse fut, qu'il serait désirable qu'il se trouvât dans le pays des personnes en état de prendre la ferme du roi.—E. R.) Folio 148, 3 pages.
- 6 novembre. (En latin.) Lettres d'érection d'un chapitre en l'église cathédrale de Québec. Acte de prise de possession et d'installation du chapitre de l'église cathédrale de Québec. Exemption du Saint-Siège pour les degrés de dignités du chapitre de Québec. Union de la cure de Québec au Séminaire des missions étrangères. Démission par messieurs du chapitre de la cure de Québec. Démission par M. de Sairé-Valier de l'emplacement et cour du vieux magasin à la Basse-ville en faveur du Séminaire. Copie de la concession faite des dits emplacements et cour du vieux magasin du roi. Acte de nomination de Monsieur Glandelet comme doyen du chapitre. Lettres de dignité de grand chantre pour M. Desmaizerets, etc., etc. (Tous les documents de cette collection depuis le folio 150 jusqu'au folio 175 devront être copiés, et ceux de folio 175 à folio 198 omis.—E. R.) Folio 150 à folio 175, 50 pages. Soit 75 pp.
- Récapitulation des documents qui précèdent—47. Folio 195, 2 $\frac{1}{2}$ pages. Soit 3 pp.
- 13 novembre. Extrait du mémoire de M. de la Barre à M. de Seignelay, au sujet des réponses des notables du pays aux questions qu'il désirait leur être posées. Il serait à désirer que la ferme de Sa Majesté fut donnée à des gens du pays, et il croit qu'il y a assez de personnes de substance pour l'entreprendre et répondre du paiement des droits. La plus grande difficulté serait pour les lettres de change. MM. de Comporté et De Lorme ont été députés vers Sa Majesté à cette fin. Folio 200, 1 $\frac{1}{2}$ page. Soit 3 pp.
- 20 décembre. Ordonnance de M. de Meulles contre les marchands qui équipent les coureurs de bois. Folio 201, 1 page.

1685. Extrait de la lettre du roi à M. de Meulles, dans laquelle il lui enjoint de mettre en vigueur l'ordonnance de M. Duchesneau du 28 avril 1676, défendant à M. de la Chesnaye de faire la traite au Bicq, s'il juge qu'elle fait tort aux intéressés dans la ferme de Tadousac. Envoie ordonnance du roi à cet effet. Folio 202, 1½ page.
- Versailles,
8 février. (Imprimé.) Arrêt du Conseil d'Etat, pour le rétablissement de la Fabrique des purs Castors du Canada. (Beaucoup de chapeliers, n'étant pas en état d'acheter assez de castors, mêlaient d'autres matières au castor dans la fabrication des chapeaux. Pour conserver la fabrication dans sa pureté, il était ordonné qu'à l'avenir les nommés Camet, Vernier, Veuve Maralde, Bergerat, Ferry, de Court, père et fils, Le Camus, Deframez, Barré, Veuve Fay et Nicolas Fay, Poufel Hainfray, Regnard, Vailly, Le Bègue et Roger, qui s'étaient offert de le manufacturer dans sa pureté moyennant que le Fermier du Domaine d'Occident et de Nouvelle-France ne pourrait vendre des castors à autres qu'eux, seraient les seuls à fabriquer des chapeaux de pur castor. Privilège pour une année.—E. R.) Folio 206, 1½ page. Soit 2 pp.
- 10 mars.. Arrêt du Conseil d'Etat, qui casse celui du Conseil Souverain ayant rapport à la fixation des prix des vins et de l'eau-de-vie, et défend au conseil de faire des règlements en l'absence du gouverneur et de l'intendant. (A cette date le gouverneur était à Montréal, et l'intendant faisait une tournée dans les paroisses au sujet de la dime.—E. R.) Folio 211, 4 pages. Soit 5 pp.
- 10 mars. Arrêt du Conseil d'Etat, qui ordonne que le Sieur de la Martinière, qui a pris un emploi dans la Compagnie de Commerce de la Baie d'Hudson, devra, dans deux mois, se démettre de sa charge de conseiller au Conseil Souverain. Folio 213, 1 page.
- 10 mars. Arrêt du Conseil d'Etat, qui permet aux gentilshommes du Canada de faire du commerce sans qu'ils puissent être recherchés ni réputés avoir déroqué. Folio 214, 3 pages.
- 10 mars. Ordonnance du Conseil d'Etat, qui fait défense au lieutenant général de la Prévôté de Québec de donner ses audiences ailleurs que dans la chambre destinée à cette fin. Folio 216, 1 page.
- 10 mars. Extraits d'une lettre du roi à M. de Meulles. N'est pas satisfait du traité fait par M. de la Barre avec les Iroquois, par lequel il abandonne le pays des Illinois. Il va être rappelé et M. de Denonville ira le remplacer avec instructions de confirmer la paix ou de faire la guerre. Envoie 300 soldats. Approuve sa déférence envers M. de la Barre lorsque ce dernier empiétait sur ses attributions. Ne l'approuve pas de n'avoir pas suivi M. de la Barre dans son expédition contre les Iroquois. Veux bien recevoir tous les ans deux gentilshommes du Canada dans les gardes marines. Les Sieurs de la Durantaye et de Bécancour pensent envoyer leurs fils cette année. Le Sieur de la Salle est parti sur un de ses vaisseaux pour fonder un établissement au golfe du Mexique. Doit rétablir dans le fort Saint-Louis celui qui représente M. de la Salle. Diverses recommandations. Trouve ridicule sa proposition de faire déclarer séditieux ceux qui auront intelligence avec le gouverneur. (Douze extraits de la même lettre; devront être réunis.—E. R.) Folio 217, 12 petites pages. Soit 5 pp.
- 20 mars. Extrait de la lettre du roi à M. de Denonville. S'il devient nécessaire d'assembler un conseil de guerre, il devra, si l'intendant est trop éloigné, le remplacer par le Sieur Le Maire. Folio 231, 1 page.
- 20 mars. Le ministre à M. de Meulles. Pourra, si, comme il le dit, des officiers de justice contreviennent aux ordonnances, les interdire, mais il devra communiquer le cas au gouverneur et n'agir contre eux que si le gouverneur est de son avis. Folio 232, 1 page.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1685.
25 avril. Ordre du roi, nommant M. Le Maire, commissaire ordinaire de la marine subdélégué de l'intendant. Folio 234, 1 page.
- 31 avril. Arrêt du Conseil d'Etat pour l'exemption des droits sur les marchandises qui seront portées des îles d'Amérique au Canada, et du Canada dans les îles. Folio 234, 1 page.
- 5 juin. Ordonnance de M. de Meulles au sujet de la requête de certains habitants de Québec s'opposant à la construction que le Sieur Bailly fait sur une place publique de Québec. Folio 235, 1 page. Soit 2 pp.
- 28 juin. Ordonnance de M. de Meulles, enjoignant aux Sieurs Riverin et de la Ferté de continuer leurs services aux intéressés dans la ferme, jusqu'à ce qu'ils soient remplacés par les officiers de la nouvelle compagnie, les fermiers généraux de France, et au Sieur Boyvinet de remplacer le Sieur Châlons. Devront tenir de nouveaux livres à commencer du 1^{er} juillet. Folio 236, 1½ page.
- 12 août. Ordonnance de M. de Meulles, pour obliger les capitaines et maîtres de barques, navires et autres bâtiments, à faire leur déclaration dans les 24 heures de leur arrivée. Folio 237, 1½ page.
- 24 août. Ordonnance de M. de Meulles, portant interdiction de la traite avec les sauvages autre part qu'à Ville-Marie, Trois-Rivières et Québec. Folio 238, 1 page.
- Ordonnance de M. Dupont de Neuville, subdélégué de l'intendant, qui enjoint au Sieur Migeon de remettre devant lui le procès de Salvaye. Folio 241, 2 pages.
1686.
29 janvier. Règlement de M. de Denonville au sujet de ceux qui vont en traite. Oblige les marchands à donner un état des marchandises qu'ils fournissent à ceux qui vont en traite. Oblige ceux-ci à ne pas être plus ou moins de 3 par canot, à se mettre sous les ordres de M. de la Durantaye à Michilimackinac, à rapporter un certificat de bonne conduite du Père Angelon, etc., etc. Folio 243, 4½ pages. Soit 8 pp.
- 1er février. Ordonnance de M. Demeulles, pour la traite des pelleteries et de l'eau de vie avec les Sauvages de l'Acadie. Folio 247, 2½ pages. Soit 4 pp.
- 24 février. Ordonnance de M. de Denonville, pour empêcher que la Compagnie du Nord ne détourne la traite que les Outaouais ont coutume de faire dans l'île de Montréal. Folio 249, 1½ page.
- 28 février. Ordonnance de M. de Denonville, permettant de se saisir des marchandises et pelleteries des étrangers et des Français déserteurs trouvés sur les terres de Sa Majesté. Folio 250, 2 pages. Soit 4 pp.
- 12 mai. Ordonnance de M. Demeulles contre les vagsbonds de Port-Royal. Folio 251, 2 pages.
- 17 avril. Requête présentée à M. de Denonville par les directeurs de la Compagnie du Nord, concluant à ce qu'il soit défendu au fermier du Domaine du Canada de prendre connaissance de leur commerce, et à ce que l'ordonnance rendue par le dit gouverneur, le 30 août 1685, qui oblige les marchands à lui fournir caution entre les mains de l'agent de la ferme et de lui porter ses fourrures, soit révoquée. Ordonnance du gouverneur conforme aux conclusions de la requête. Folio 252, 2½ pages. Soit 5 pp.
- 22 avril. Requête de Gilles Gibouin de la Héronnière, agent et directeur général de la ferme, se plaignant de la Compagnie du Nord, et ordonnance de M. Dupont de Neuville, sub-délégué de l'intendant, renvoyant les dites parties au gouverneur. Folio 254, 4 pages. Soit 9 pp.
- Versailles,
11 mai. Règlement du roi sur les honneurs à être rendus au gouverneur, à l'intendant et aux gouverneurs particuliers dans les cérémonies publiques. Le gouverneur, aux cérémonies religieuses, sera seul encensé, immédiatement après l'évêque et avant le chapitre. En l'absence du gouverneur,

1686. l'intendant sera encensé, mais seulement après le clergé. Dans les occasions de marche, l'intendant sera à la gauche du gouverneur, avant tous autres, mais si le gouverneur est absent le commandant prendra la première place, etc., etc. Folio 256, 2 pages.
- Versailles, 31 mai. Arrêt du roi, qui confirme le pouvoir donné par M. de Denonville à M. de Callières de commander depuis le lac Saint-Pierre en remontant jusqu'à l'île de Montréal. Folio 257, 1½ page.
- 31 mai. Extraits de la lettre du ministre à M. de Meulles. Sa Majesté n'approuve pas sa proposition de donner de nouveaux titres de noblesse en Canada ; il y en a déjà trop. Sa Majesté a nommé M. de Champigny de Nauroy pour le remplacer. (7 extraits devront être réunis.—E. R.) Folio 258, 7 petites pages. Soit 1 p.
- 3 juin. Extrait du mémoire du roi à M. de Denonville, en réponse à ses lettres du 20 août, 12 et 13 novembre 1685. Est fort aise de lui faire savoir qu'il se fait grand nombre de conversions à la religion catholique dans toutes les provinces. A révoqué l'édit de Nantes. Espère que l'exemple venant de France servira au Canada. Devra travailler à la conversion des hérétiques. S'il en est d'opiniâtres, devra mettre des soldats en garnison chez eux, ou les faire mettre en prison, en joignant à cette rigueur le soin nécessaire pour leur instruction ; en quoi il doit agir de concert avec l'évêque. La proposition d'obliger les marchands à avoir 3 ou 4 brebis chacun est très bonne. Sa Majesté veut qu'il tienne la main à l'exécution de ceci, et qu'il soutienne les tanneries qui s'établissent. Folios 266 et 267, 2 petites pages. Soit 1 p.
- 3 juin. Ordre du roi qui comment le Sieur Gaillard subdélégué du Sieur de Champigny. Folio 268, 1 page.
- 8 septembre. Proclamation du marquis de Denonville (Jacques René de Brisay) à l'intention des commandants de postes, traitants et sauvages alliés, dans laquelle il déclare qu'il a l'intention de châtier les Iroquois et les invite à se tenir prêts pour le joindre dès qu'ils en auront l'ordre. Les traitants de l'ouest devront remettre leurs pelleteries à M. de la Durantaye, ou au Père Enjelran à Michilimaquina (sic). Et pour ceux du poste de Détroit, établi par le Sieur du L'hude, ils devront les remettre à ce dernier, ou à celui qui le remplacera après son départ pour la guerre. Donnera des congés à tous ceux qui auront servi contre les Iroquois. Folio 270, 3 pages. Soit 6 pp.
- 22 octobre. (Imprimé.) Ordonnance (mandement) de Monseigneur Jean-Baptiste de Saint-Vallier, touchant l'immodestie et le défaut de vénération due aux églises. Se plaint "du luxe et de la vanité que l'on voit régner par tout le pays parmi les filles et femmes du siècle avec plus de licence et de scandale que jamais. On ne se contente pas d'avoir sur soi des habits dont le prix et l'éclat sont beaucoup au-dessus des moyens ou de la condition de celles qui les portent, l'on affecte encore des coiffures immodestes, paraissant dehors et dans la maison, et souvent même dans les églises la tête découverte, ou qui n'est couverte que d'une coiffe transparente, avec un assemblage de rubans, de dentelles, de frisures et autres vanités ; et ce qui est encore beaucoup plus à déplorer, et qui nous perce l'âme de douleur, est qu'on ne fait aucune difficulté de se rendre les instruments du démon et de coopérer à la perte des âmes rachetées du sang de Jésus-Christ, découvrant des nudités de gorges et d'épaules, dont la vue fait périr une infinité de personnes". Folio 272, 2 pages. suivi de : Statuts publiés dans le premier synode tenu à Québec, le 9 novembre 1690, 2 autres pages. Soit 8 pp.
1687. Arrêt du Conseil Supérieur, portant règlement au sujet des miliciens qui portent aux assemblées leurs fusils chargés de plomb. (Cet arrêt fut
26 février.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1687. passé à la suite d'un accident arrivé aux Trois-Rivières, dans lequel Henri Petit, marchand de Paris, en visite chez son frère et son beau-frère, Joseph Petit Bruno et Simon Jarent, marchands, fut tué par Jean Gauthier dit la Roche.—E.R.) Folio 274, 4 pages. Soit 7 pp.
- 30 mars. Extrait d'un mémoire du roi à MM. de Denonville et Champigny. Sa Majesté n'a pas approuvé sa proposition de renvoyer en France les femmes de mauvaise vie ; ce ne serait pas une punition assez grande. Il serait mieux de les employer de force à des ouvrages publics, comme à tirer de l'eau, scier du bois, servir les maçons. Folio 276, 1 page.
- 18 mars. Ordre du roi à M. de Denonville pour remplir provisoirement les emplois qui deviendront vacants dans les compagnies d'infanterie qu'il envoie au Canada. Folio 277, 1 page.
- 18 mars. Ordre du même au même. Les capitaines des compagnies qu'il envoie et ceux qui sont au Canada auront rang suivant leur ancienneté et suivant la date de leurs commissions. Folio 278, 1 page.
- 30 mars. Extrait du mémoire du roi à M. de Denonville et de Champigny, dans lequel il approuve les mesures prises pour empêcher les coureurs de bois. Approuve également l'idée de former des compagnies composées de ces coureurs de bois pour servir en cas de guerre. Folio 281, 2 pages.
- 24 avril. Mandement fait par les Sieurs de Bernières, doyen de l'église cathédrale de Québec, et Louis Ange de Mezerets, grand archidiacre, vicaires généraux de l'évêque de Québec, pour faire des prières et processions à la prospérité des armes des Français dans la guerre déclarée aux Iroquois. Folio 288, 2½ pages. Soit 6 pp.
- 3 mai. Déclaration de la guerre que M. de Denonville entend faire aux Iroquois. Mesures qu'il a prises et ordres qu'il a donnés pour s'assurer la victoire. Folio 290, 7 pages. Soit 10 pp.
- 29 octobre. Concession à titre de fief, de l'île aux Coudres par M. de Denonville et de Champigny (Jean Bochart chevalier Seigneur de Champigny Noroy et Verneuil) au Séminaire de Québec. Folio 293½, 2 pages.
- 29 octobre. Concession, en termes plus exprès, au Séminaire de Québec, par MM. de Denonville et de Champigny, des grèves et battures qui se trouvent en la ville de Québec, depuis le Sault au Matelot jusqu'à l'Hôtel-Dieu, ainsi que de celles qui se trouvent devant leur Seigneurie de Beaupré. Folio 294, 2 pages.
- 6 novembre. Mémoire de MM. de Denonville et Champigny. (N'est probablement qu'un projet. Contient beaucoup de petits renseignements sous une forme laconique.—E. R.) Folio 295, 5½ pages. Soit 10 pp.
- 19 novembre. Lettre du ministre à M. Parat. Les officiers de l'amirauté de Bayonne ont examiné les pièces du procès contre Basset, qu'il a envoyées de Plaisance. Il appert qu'il lui doit et qu'il l'a violenté pour se débarrasser de sa dette. Si chose semblable se renouvelle il lui arrivera pire que de perdre son emploi. Folio 303, 1 page.
- 18 décembre. Extrait d'une lettre du ministre à M. de Denonville. Est surpris qu'en exécution d'un ordre de M. Louvois il ait fait chercher du porphyre en l'île Saint-Pierre. N'a d'ordre à recevoir que de lui. Folio 304, 1 page.
1688.
1er mars. Brevet de confirmation de don fait au Séminaire de Québec des grèves qui sont sur l'étendue des terres qu'il possède sur le Saint-Laurent. Folio 305, 1 page.
- 1er mars. Brevet de confirmation du don fait au Séminaire de Québec de l'île aux Coudres à titre de fief. Folio 306, 1 page.
- 5 mars. Lettre du ministre au Sieur Parat. Le roi très mécontent de lui. Devra rendre les effets de Basset. Ne pas empêcher les commerçants anglais de venir approvisionner les habitants de Plaisance, tant que les

1688. COL. marchants français ne le feront pas. Diverses recommandations. Sa Majesté a reçu de grandes plaintes contre lui au sujet du scandale qu'il a causé en retenant la femme d'un habitant. Folio 307, 4 pages.
Soit 6 pp.
- 14 mai. Extrait d'une lettre du ministre à M. de Denonville. Parmi les jeunes gens qu'il a envoyés du Canada pour servir dans les Gardes de la Marine, il y en a un qui n'a que 13 ans. Devront avoir au moins 18 ans, et être incontestablement nobles. Folio 317, 1 page.
- 10 juin. Ordonnance de M. de Champigny sur les contentions des officiers de justice de Montréal au sujet des honneurs dans l'église. Conformément aux ordonnances antérieures, les officiers de la justice de Montréal auront préséance sur les marguilliers dans les honneurs, au dedans et au dehors de l'église, tels que pain béni, quêtes, cierges, rameaux. Folio 318, 2 pages.
Soit 4 pp.
- 23 août. Arrêt du Conseil Souverain au sujet du contrat de mariage de Jean de Mosny, chirurgien, décédé, et de Catherine Fol, sa veuve. Donne lettre de supplément pour que ce contrat, passé le 31 décembre 1672, par M^{re} Duquet, notaire, décédé, et non signé par oubli, soit considéré valable et comme signé. Folio 319, 3 pages.
- 18 octobre. Arrêt du Conseil Souverain, au sujet d'un contrat de vente par Jean Le Vasseur à Charles Le Vasseur, dont la minute n'a pas été signée par M^{re} Duquet, notaire. Donne lettres d'extension validant le dit acte. Folio 321, 3 pages.
- 26 octobre
et
6 mars 1692. Concession de 9 arpents de terre faite par M. Dollier, supérieur du Séminaire de Montréal, à M. Charron et ses associés, pour fonder un hôpital d'hommes qui sera sous les soins d'une espèce de frères de la charité. Ce terrain situé aux environs du moulin du château, suivant procès-verbal d'arpentage et désignations non encore mises par écrit. Folio 323, 2 pages.
1689.
Versailles,
8 mars.
21 mars. Arrêt du Conseil réglant un différend au sujet des droits sur les castors étrangers. Folio 324, 2 pages.
- Arrêt du conseil portant règlement sur diverses questions de police. Fixation du prix du pain blanc, bis blanc et bis, sur le pied du blé à 60 sols le minot. Défense de vendre du vin par assiette sans permission prise des juges royaux et du seigneur seul lorsqu'il n'y a pas de juge. Propriétaires de moulins tenus de tenir des brancarts et poids pour peser le blé. Terrain venant de M. Talon devra servir au bois de corde. Défense de le garder dans les rues ou dans les places vides entre les maisons. Les cheminées auront au moins 10 pouces d'ouverture, afin de permettre le passage d'un ramoneur. Défense de bâtir avant que l'alignement ait été donné. Défense de couvrir en bardeau dans les villes, à l'exception des lucarnes, qui pourront être en bardeau de chêne ou de noyer. Le port du Cul de Sac et le Petit port, en avant de la maison de Le Bert et de celui où loge le sieur Pachot, seront nettoyés, etc., etc. Folio 325, 5½ pages.
Soit 10 pp.
- 1er mai. Extrait d'un mémoire du ministre (ou roi) à MM. de Denonville et de Champigny. Est informé par le procureur général du Conseil Souverain, que les habitants sont dans la résolution de faire venir des nègres pour la culture de leurs terres. Sa Majesté très aise d'y consentir, mais croit qu'il faudra le faire lentement, attendu que le climat pourrait en tuer un grand nombre. Folio 329, 1 page.
- 1er mai. Ordre du roi, enjoignant à MM. de Denonville et de Champigny de convoquer les notables du pays et de passer des ordonnances pour rassembler en villages les habitations du pays. Folio 330, 1 page.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1689.
24 mai. Provisions de survivance à la charge de grand voyer pour le Sieur Pierre Robineau de Bécancour. Folio 331, 3 pages.
- 24 mai. Etablissement par le roi au Canada de la charge d'Exempt du Prévôt des Maréchaux, qu'il accorde au Sieur François Foucault, pour en faire les fonctions sous le Sieur de Saint-Simont, Prévôt de la Maréchaussée. Folio 333, 1 page.
- 24 mai. Provisions de survivance au Sieur de Tilly, fils, pour la charge de conseiller du Conseil Souverain maintenant tenue par son père. Idem pour le Sieur D'Amours, fils. Folio 334, 2 pages.
- 7 juin. Copie d'un mémoire non signé, touchant le droit des Français sur les nations iroquoises. En réponse au mémoire des Commissaires d'Angleterre, remis le 26 novembre 1687, prétendant que les Iroquois étaient sujets du roi d'Angleterre. Les Iroquois ont reconnu la domination française dès les années 1604 et 1610. Champlain en prit possession. En 1665 et 1666, M. de Tracy fit un traité par lequel ils se mettaient sous la protection de la France. M. de Tracy, quelque temps après, soumit les rebelles, prit possession du pays, construisit des forts. Ont toujours reconnu la domination de la France sans discontinuation. Le seul écrit pouvant donner des droits aux Anglais est de 1684. Folio 335, 1½ page.
- 20 juin. Extrait d'une lettre du ministre à M. de Champigny. A rendu compte des affaires du Canada au contrôleur général. Ne doit rendre compte qu'à lui. A été informé que les intéressés en la Ferme veulent obliger les habitants à porter leurs pelleteries dans un magasin qu'ils veulent établir à Québec. Doit l'informer des raisons pour et contre. Folio 336, 1 page.
- 11 novembre. Déclaration de Monseigneur François de Laval, ancien évêque de Québec, au sujet de l'application de certaines sommes affectées au clergé. Folio 339, 3½ pages. Soit 7 pp.
1699.
15 octobre. Lettre de Mademoiselle Marie Magdelaine de Verchères à Madame de Maurepas, donnant les détails de l'attaque du fort de Verchères par les Iroquois. Il y a 55 ans que son père est au service du roi. Sa destinée n'est pas heureuse, et celle de sa famille encore moins. Demande une pension de 50 écus comme aux veuves d'officiers. Si cela ne se peut faire, demande avancement (enseigne) pour son frère, cadet dans l'armée. A servi dans plusieurs expéditions contre les Iroquois. Un de ses frères a été brûlé par eux. Folio 341, 3 pages.
1691.
Janvier. Mémoire (non signé et sans adresse, probablement de M. de Champigny) de ce qui s'est passé à la descente des Anglais devant Québec et à leur retraite, avec un détail de tout ce qui s'est passé en Canada depuis le départ des vaisseaux pour France du mois de novembre 1689 jusqu'à la fin de 1690. Prise de Corlar. La flotte de Phipps était de 34 voiles. Parlementaire amené devant M. de Frontenac. Bombardement Escar-mouches à la rivière Saint-Charles. M. de Clermont et le fils de M. de la Touche Champlain tués. M. Juchereau de Saint-Denis (plus de 60 ans) bras cassé. Le 20, M. de Sainte-Hélène eut la jambe cassée, et de Longueuil blessé au côté. Officiers mentionnés sont : MM. de Vaudreuil, de Cabanac, Claus de Beaumanoir, de Villien, de Subercase, D'Orvilliers, de Monic. Folio 343, 8 pages. Soit 13 pp.
1690.
13 février. Enregistrement au Conseil Souverain des lettres de provisions à la charge de grand voyer pour Pierre Robineau de Bécancour, fils, et réception du dit Pierre Robineau de Bécancour à la dite charge. Folio 357, 2 pages.
- 30 janvier. Arrêt du Conseil Supérieur réglant le prix du pain et le pavé des rues. Folio 359, 1 page.

1690.
6 au 13 mars. Délibérations du Conseil Souverain touchant la manière de recevoir M. de Frontenac au conseil. (Plusieurs délégations furent envoyées à M. de Frontenac pour lui rendre compte de la réception que le conseil avait résolu de lui donner, en même temps on lui laissait savoir qu'on se conformerait à ses désirs s'il était possible. Il les renvoya chaque fois sans s'expliquer, leur disant qu'ils devaient savoir ce qu'ils avaient à faire, sinon qu'ils devaient se renseigner. On alla voir l'évêque pour renseignements, il ne put leur en donner. Enfin, après bien des démarches, l'incident fut réglé.—E. R.) Folio 360, 8½ pages. Soit 15 pp.
- 8 avril. Ordonnance de M. de Frontenac touchant la traite avec les Outaouais et le départ du Sieur de Louvigny avec un détachement. (Ce détachement était envoyé dans le but de prévenir la négociation d'un traité entre les Outaouais et les Scioux, suivant les avis qu'en avait reçus M. de Frontenac. En même temps, il édictait des peines sévères contre les traitants qui n'étaient pas revenus à l'expiration de leurs congés. En marge de cette ordonnance se trouvent les remarques de l'intendant, expliquant que ceux qui n'étaient pas revenus à l'expiration de leurs congés, avaient l'excuse d'avoir été occupés à la guerre et qu'une prolongation de leur traite était nécessaire pour les indemniser de leurs pertes par le fait de la guerre. Il objectait aussi à la personne de M. de Louvigny comme commandant de cette expédition, attendu qu'il était commerçant et ne manquerait pas de traiter pour son compte et de sévir contre les traitants, afin de mieux assurer le succès de son négoce. Il avertissait le gouverneur qu'il ne pourrait punir ceux qui contreviendraient à l'ordonnance.—E. R.) Folio 366, 5 pages. Soit 10 pp.
- 30 mai. Ordonnance de M. de Champigny, qui fait droit à François Pachot et Jean Gobin, directeurs de la Compagnie du Nord, sur leur requête demandant à ce que les vins, l'eau-de-vie et le tabac qui se trouvent dans un vaisseau arrivé de France à destination de la Baie d'Hudson, n'aient pas à payer pour le présent des droits aux intéressés en la ferme. Que la somme de 904 livres sera versée à Paris au bureau des Fermiers Généraux en attendant que Sa Majesté fasse droit. Folio 370, 2 pages.
- 14 août. Arrêt du conseil légalisant un acte de vente non signé, passé devant M^{re} Duquet, notaire, décédé, par Pierre Lelat et sa femme Françoise Craipeau, du Cap de la Magdelaine, à René Réaume, charpentier, d'une terre située à Charlebourg. Folio 373, 3 pages.
- 30 avril. Résumé d'une lettre de M. de Frontenac au ministre. Disette de blé. L'abandon du fort Cataracouy a été considéré comme un aveu de faiblesse aux yeux des sauvages. A envoyé trois expéditions contre les Anglais, l'une a détruit Corlar et tué 300 à 400 hommes et fait 40 prisonniers. N'a pas encore de nouvelles des deux autres dirigées sur Pentagoët et Boston. Il s'agit de relever notre crédit auprès des sauvages, fort endommagé sous mes prédécesseurs. Fera bon usage pour la paix du chef Iroquois qu'il a ramené de France. (En marge de ce document se trouve la note suivante : "Duplicata original jeté à la mer."—E. R.) Folio 375, 1½ page.

COLLECTION MOREAU SAINT-MÉRY.

1691—CANADA—1696.

7
Vol. 5—F.³1692.
5 octobre.

Relation, par M. de Champigny, de ce qu'ont fait les Abénaquis de l'Acadie et ceux de Sillery contre l'Anglais vers la fin de 1691 et le commencement de 1692. Vingt-quatre Abénaquis de Sillery partirent de Québec vers le milieu du mois d'août et se rendirent en 6 jours à un village abénaquis nommé Kétakkan. Voulant faire coup par eux-mêmes ils s'emparèrent d'un fort, tuèrent une vingtaine de personnes et firent 10 prisonniers. Vers la fin de janvier, ils se joignirent à d'autres Abénaquis au nombre de 150, et attaquèrent un fort nommé Iarc (peut être York), s'en emparèrent ainsi que de 2 autres forts, tuèrent une centaine de personnes, firent 80 prisonniers. Relâchèrent quelques vieilles femmes et des enfants. Folio, 3½ pages. Soit 7 pp.

1391.
Roche de
Penikuit,
6 février.

Paroles des sauvages de la Mission de Pentagoët envoyées à M. de Frontenac au nom de tous par Makkgsess. A dit aux Anglais qu'il ne ferait jamais la paix avec eux. Ferait la guerre dès maintenant, mais n'a ni poudre ni plomb. Ira faire coup contre eux dans 3 mois, s'il a ce qu'il faut pour le faire. Sera toujours prêt à combattre quand il le lui dira, même si Québec a été pris. Folio 2, 4½ pages. Soit 8 pp.

7 avril.

Instruction devant M. de Peyras de l'affaire de MM. Pierre de Noyan et Guillaume de Lorimier, capitaines de détachements de marine, accusés de s'être battus en duel. De Noyan, natif d'Avranches, âgé de 26 ans, avait été blessé à la main, et de Lorimier, âgé de 34 ans, natif de Paris, au dos. L'affaire s'était passée à l'hôtel du Sieur Landeron, où se trouvaient présents plusieurs officiers : Gabriel Prévost de Saint-Jean, Josué Dubois, Berthelot de Beaucourt, Jean Michel de L'Épinay, Daniel de Gresollon Dulut (âgé de 55 ans), son frère Claude de Gresollon de la Tourrette (âgé de 31 ans), Nicolas d'Ailleboust de Mantet, Jean Boudor, Charles Henry d'Allogny de la Groye. De Noyan et de Lorimier furent condamnés chacun à 50 livres d'amende. Folio 12, 22 pages. Soit 38 pp.

7 avril.

Extraits d'un mémoire du roi à MM. de Frontenac et de Champigny. Accorde lettres de noblesse au Sieur Hertel pour reconnaître ses services et ceux de ses trois fils dans les expéditions où ils ont été blessés. Accorde aussi lettres de noblesse au Sieur de Saint-Denis pour sa valeur distinguée au siège de Québec, où il a eu un bras cassé. Est informé que des officiers ont contracté des mariages peu sortables au Canada. Ne doivent pas souffrir cela. Folios 24 et 25, 2 petites pages. Soit 1 p.

30 avril.

Règlement de M. de Champigny, touchant les droits et la vente des peaux de castor. Folio 26, 3½ pages. Soit 7 pp.

30 juillet.

Ordonnance de M. de Champigny, déclarant que la prise d'un vaisseau aux Anglais sur les côtes du Cap-Breton, par M. de Bonaventure, était bonne prise, et devait appartenir au roi avec son contenu. De Bonaventure le réclamait pour lui-même, et de Villebon, gouverneur de l'Acadie, réclamait au nom des intéressés en la pêche sédentaire, le sel dont il était chargé. Folio 28, 2½ pages. Soit 4 pp.

1691.
8 août. Ordonnance de M. de Champigny, vendant à M. de Vitré pour le roi, le vaisseau pris par M. de Bonaventure pour la somme de 1,125 livres. Folio 30, 1½ page.
1690.
Novembre. Lettre de sommation de l'amiral Phipps à M. de Frontenac, lui ordonnant de livrer Québec sous une heure, et réponse de M. de Frontenac. (La lettre de Phipps est traduite avec le texte anglais en regard.—E. R.) Folio 38, 4½ pages. Soit 8 pp.
1691.
5 décembre. Arrêt du Conseil Supérieur au sujet de divers règlements de police se rapportant à Québec. Folio 42, 2½ pages. Soit 4 pp.
1693.
4 novembre. Relation, par M. de Champigny, de ce qui s'est passé au sujet de la guerre contre les Anglais et Iroquois depuis le mois de novembre 1692. Récit d'une expédition composée de 625 hommes aux cantons des Agniers. Deux villages investis et la population, comptant 380 personnes, faite prisonnière. Poursuivis. Nouveau combat, et défaite de l'ennemi. Retour à Montréal. Provisions en cache détruites par les pluies. Misère extrême. Autres opérations du côté de l'Acadie et vers Boston. Travaux aux fortifications de Québec. M. de la Valtrie fait prisonnier des Iroquois à la tête de l'île de Montréal. Folio 52, 12 pages. Soit 20 pp.
1692.
Mars. Mémoire des choses à régler entre Monseigneur l'évêque de Québec et les messieurs du Séminaire des Missions étrangères de Paris, tant pour eux que pour les messieurs du Séminaire de Québec. Folios 60, 61 et 62, 3 pages.
- 13 janvier. Avis donné au roi par l'archevêque de Paris, duc et pair de France, et le Père Lachaise, sur les demandes faites à Sa Majesté par M. l'évêque de Québec, tant à l'égard du Séminaire que du chapitre de Québec, comme aussi sur l'application des 4,000 livres accordées par le roi ensemble sur les remontrances de M. l'abbé Brisacier, supérieur du Séminaire des Missions étrangères, tant pour le Séminaire que pour le chapitre de Québec. A copier de folio 63 à folio 71, comprenant divers documents de même nature, 16 pages. Soit 25 pp.
- 11 février. Divers extraits des registres du Conseil d'Etat et du registre des Insinuations du Conseil Souverain de Québec, à l'égard des questions débattues entre l'évêque de Québec, le Séminaire des missions étrangères et le Séminaire de Québec. A copier de folio 86 à folio 86, 28 pages. Soit 42 pp.
- 11 février. Arrêt portant règlement entre M. l'évêque de Québec, le Séminaire et le chapitre. Divers extraits des registres du Conseil d'Etat sur les mêmes questions. A copier de folio 87 à folio 92, 12 pages. Soit 18 pp.
- Versailles,
Mars. Lettres patentes du roi confirmant aux Récollets sa permission de continuer leurs établissements à Québec, Ville-Marie, Montréal, Plaisance, île Saint-Pierre et de les étendre en autres lieux avec l'aveu et consentement du gouverneur. Folio 93, 2 pages.
- Versailles,
Mars. Lettres patentes du roi portant établissement d'un hôpital général à Québec. Folio 93, 7½ pages. Soit 13 pp.
- Avril. Extrait d'un mémoire du roi aux Sieurs de Frontenac et Champigny. S'ils se trouvent en dissentiment sur un point quelconque, ce point doit être décidé dans le sens de M. de Frontenac, et cela sans autre opposition de la part de M. de Champigny que ses remontrances, suivies, s'il le juge à propos, d'un exposé au roi de ses raisons de différer, soumis préalablement à M. de Frontenac et signé conjointement par eux. Folio 98, 1 page.
- 1er avril. Extrait d'une lettre du ministre à M. de Brouillon. Si l'évêque de Québec envoie des Récollets à Plaisance pour desservir Plaisance et Saint-Pierre, il devra, s'il a des plaintes contre eux, les faire à l'évêque même.

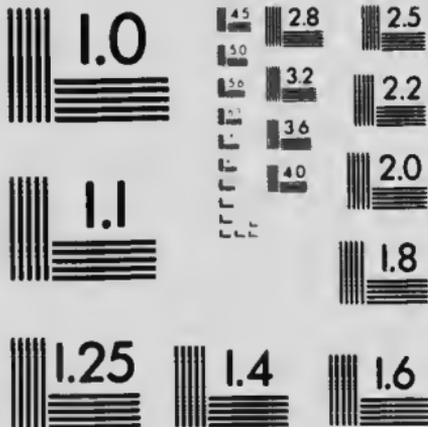
DOC. DE LA SESSION No 8c

1692. Doit rendre compte à M. de Frontenac, duquel il dépend. Folio 99, 2 pages.
- 12 avril. Ordre du roy, qui règle le rang que les officiers de marine qui commandent des détachements de soldats dans les colonies doivent tenir avec les autres officiers qui commandent partie de ces détachements. Folio 100, 1 page.
- 31 août. Lettre de monseigneur l'évêque de Québec à MM. de Frontenac et de Champigny, dans laquelle il les informe de son intention d'accorder l'établissement d'un hôpital à Ville-Marie, suivant l'autorisation qu'il en a de Sa Majesté. Folio 101, 2 pages.
- 3 octobre. Ordonnance de M. de Champigny, déclarant bonne prise le vaisseau *Le Boy d'Espagne*, pris par M. Pierre LeMoyné d'Iberville, capitaine de frégate, commandant le vaisseau du roy *Le Poly*. Qu'en conséquence ce vaisseau et son chargement est adjugé au roi, un dixième distrait pour M. l'amiral. Folio 102, 2½ pages. Soit 5 pp.
1722. Liste des titres concernant l'établissement d'un hôpital à Montréal. Folio 104, 1 page. Soit 2 pp.
- 23 octobre. 1692. Requête de François Hazeur, marchand de Québec, et de Jean Grignon, marchand de La Rochelle, son associé, à MM. de Frontenac et de Champigny, exposant qu'ils ont depuis 6 ans établi à grands frais des moulins à scie à la Malbaie, et qu'ils feraient des pertes considérables si Sa Majesté ne leur venait en aide en mettant ses vaisseaux à leur disposition pour transporter leur bois en France. Ordonnance faisant droit à cette requête. Folio 107, 2½ pages. Soit 5 pp.
- 30 octobre. Lettres d'érection, par l'évêque, de la cure de Château-Richer—et acte de prise de possession par Guillaume Gauthier, prêtre, en présence de Jean Guion du Buisson, Barthelemy Verreau, Guillaume Boucher et Antoine Toupin, habitants du dit lieu. Folio 107, 2 pages. Soit 4 pp.
1693. Avis donné au roi par l'archevêque de Paris et le Père Lachaise au sujet du règlement entre M. l'évêque de Québec, son chapitre et son séminaire. (Cette affaire avait été réglée l'année précédente, mais, comme l'évêque en demandait l'exécution et le chapitre et le séminaire la modification, elle fut référée de nouveau par le roi aux personnes ci-dessus nommées.—E. R.) Folio 108, 4 pages. Soit 8 pp.
- 25 février. Ordre du roi établissant et nommant 4 procureurs postulants à Montréal, pour administrer la justice qu'exerçait ci-devant les MM. du Séminaire de Saint-Sulpice en l'île de Montréal. Folio 111, 1 page.
- 15 mars. Extrait d'une lettre privée du ministre à M. de Frontenac, l'informant que Sa Majesté est très satisfaite de ses services et saura les reconnaître, mais ne peut lui accorder un brevet de lieutenant général, ce qui n'est pas nécessaire au Canada, mais lui accorde une gratification de 6,000 livres pour son aumônier, son secrétaire et son chirurgien. Folio 112, 1 page.
- Avril. Ordonnance de M. de Champigny sur ce qui doit être observé par ceux qui ont des congés de traites. Folio 113, 2 pages. Soit 3 pp.
- 11 septembre. Ordonnance de M. de Frontenac sur le même sujet, adoucissant la rigueur de quelques-unes des clauses de l'ordonnance de M. de Champigny du jour précédent. Folio 114, 3 pages. Soit 6 pp.
- 12 septembre. M. de Frontenac au ministre. D'Iberville, retardé par les vents contraires, est arrivé trop tard pour entreprendre l'expédition désirée à la Baie d'Hudson. Il aurait pu le faire en hivernant là, mais vos ordres étant que le vaisseau *Le Poly* devait retourner en France avant l'hiver, on a jugé que l'entreprise serait hasardée avec les 2 autres vaisseaux seulement. Nos succès chez les Agniers ont eu un bon effet, mais les Sounoutouans sont plus menaçants que jamais. Ils veulent, par leurs incur-
- 14 août.



MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



APPLIED IMAGE Inc

1653 East Street
Rochester, New York 14604 USA
(716) 462-1300 - Phone
(716) 288-5989 - Fax

1694. sions, nous empêcher de faire la récolte, qui est très belle. Les Anglais leur ont aidé à se bâtir un fort avec bastions garnis de canons. Fait fortifier Québec. De grands préparatifs se font pour attaquer de nouveau Québec. Folio 143, 7½ pages. Soit 13 pp.
- Octobre. Relation, par M. de Frontenac, de ce qui s'est passé de plus considérable en Canada depuis le mois de novembre 1693 jusqu'au départ des vaisseaux, le 28 octobre 1694. Délégations d'Iroquois et pourparlers de paix. Paix signée entre les Abénakis et les Anglais. Rupture. Coup de main sur les Anglais par le chef Abénakis, Taxous. Préparatifs de l'expédition d'Iberville et de de Séigny à la Baie d'Hudson. Folio 147, 47 pages. Soit 100 pp.
1695. Procédés de l'évêque de Québec, du Conseil Souverain et des parties en cause dans les affaires suivantes : L'interdit du Sieur de Mareuil, lieutenant réformé, l'interdit du Sieur Desjourdy et de la femme Desbrieux, l'affaire de M. de Callières, l'interdit des Récollets de Ville-Marie, le différend entre M. de Frontenac et le procureur général, mandement contre "Le Tartuffe". (Dans la première affaire, de Mareuil avait été nommé et interdit dans un mandement pour des paroles blasphématoires. De Mareuil en appela au conseil, qui décida d'en référer à Sa Majesté. Dans la seconde, il s'agit aussi d'un mandement interdisant à Desjourdy et à la femme Desbrieux l'entrée des églises de Camplain et de Batiseau, pour adultère et conduite scandaleuse. Même décision du conseil. Celle des Pères Récollets, dit l'affaire du "prie Dieu", résulte des faits suivants : A une cérémonie religieuse qui devait avoir lieu chez les Récollets de Ville-Marie, et à laquelle l'évêque et M. de Callières devaient être présents, l'évêque remarquant que le prie-Dieu d'honneur était réservé à M. de Callières, le fit enlever ; M. de Callières, survenant peu de temps après, le fit remettre à sa place antérieure et fit cesser la cérémonie. L'évêque émana un mandement dans lequel il ordonnait aux Pères Récollets de fermer leur église, de n'y point célébrer aucunes cérémonies et de n'y administrer aucuns sacrements, pour ne pas avoir obéi à ses ordres quant au prie-Dieu. Puis, suivent trois monitoires de l'évêque, dans lesquels, expliquant plus au long les raisons de son interdit, il fait mention de la conduite scandaleuse de M. de Callières avec la sœur du supérieur des Récollets. Dans toutes ces affaires le conseil déclara que l'évêque avait outrepassé ses pouvoirs et agi sans informations suffisantes; qu'il y avait lieu de donner gain de cause à ceux qui se plaignaient d'abus, mais qu'il était préférable d'en référer à la décision de Sa Majesté. Quant au mandement contre la comédie "Le Tartuffe", il fut jugé que l'évêque n'était pas sorti de ses légitimes attributions.—E. R.) Folios 186 à 270, 135 pages.
1694. Lettre de M. de Frontenac accordant permission à M. de Louvigny, commandant à Michilimakinak, de passer une année en France et nommant La Mothe Cadillac à sa place. (De Louvigny commandait à ce poste depuis 1690. Le Fort Saint-Louis des Illinois formait un autre commandement.—E. R.) Folio 272, 2 pages.
- 16 septembre. 21 octobre. Ordonnance de M. de Champigny, portant confiscation des vins et eaux-de-vie embarqués en France sur le vaisseau du roi *La Charente* au profit de quelques particuliers établis au Canada. (Ces boissons étaient consignées à Guérin, Malescot, Chabert, chirurgien major, Maury, second chirurgien, Castel, Castin, La Chambre, Pineau.—E. R.) Folio 273, 3 pages.
- 28 octobre. Procès-verbaux des délibérations entre MM. d'Iberville et de Séigny et les intéressés en la Compagnie du Nord précédant l'expédition que

DOC. DE LA SESSION No 8c

1695. doivent entreprendre les dits d'Iberville et de Sérigny. Folio 275, 5 pages.
Soit 8 pp.
- 12 janvier. Brevet de don, par le roi, des vins et eaux-de-vie embarqués en France en contravention aux ordonnances sur le vaisseau du roi *La Charente*, et confisqués par M. de Champigny le 21 octobre 1694, en faveur des Sieurs de Capdeville, Fontaine et Duchalland, commis de M. de Pontchartrain, secrétaire d'Etat. Folio 281, 1 page.
- 22 mars. Lettres par lesquelles le roi confirme la concession que M. de Brouillan, gouverneur de Plaisance, a fait aux Récollets du dit lieu, d'un terrain pour augmenter leur résidence et faire un cimetière. Folio 282, 2 pages.
- 13 avril. Extrait d'une lettre du ministre à M. De Brouillan. Devra envoyer en France les vaisseaux pris sur l'ennemi, du moins ceux qui ont quelque valeur. Folio 283, 1 page.
- 20 avril. Ordre du roi enjoignant aux propriétaires de vaisseaux se destinant à la pêche de Terre-neuve de partir tous ensemble en flotte. Folio 284, $\frac{1}{2}$ page.
- 4 juin. Extrait d'une lettre du ministre à M. de Frontenac. Use de trop de fermeté dans l'expression de ses sentiments. Aurait pu, en s'observant davantage, éviter les difficultés qu'il a eues avec M. de Champigny, l'évêque, etc., etc. Folio 285, 2 pages.
Soit 3 pp.
- 8 juin. Le même au même. Il a été décidé par le roi en son conseil que les parties en cause dans les affaires de l'évêque, de M. de Mareuil, de Desjardis et de la femme Desbiens, de l'interdit des Récollets, de M. de Callières doivent prendre des mesures pour soutenir leurs droits et prétentions. Blâme M. de Frontenac de ses emportements et de ses violences. Folio 286, 2 pages.
Soit 3 pp.
1694.
26 octobre. Relation par M. de Champigny de ce qui s'est passé en Canada au sujet de la guerre et des propositions de paix des Iroquois depuis le mois de novembre 1693. Folio 287, 10 $\frac{1}{2}$ pages.
Soit 17 pp.
1695.
4 novembre. Relation non signée (l'endos indique qu'elle est de M. de Frontenac, cela ne se peut, car il y est question de lui à la troisième personne) de ce qui s'est passé au Canada depuis le départ des vaisseaux de l'année 1694 jusqu'au départ de ceux de 1695. Récit de quelques coups de main sur les Agniers. Incursions d'Iroquois près de Montréal. Efforts de Lamothe Cadillac pour détourner le chef Huron, Barron, de faire la paix avec les Iroquois, et pour l'engager à se joindre à ceux qui voulaient empêcher les Iroquois de détruire les Miamis. Relations des Abénakis du Maine avec les Anglais. Folio 293, 86 pages.
Soit 120 pp.
- 6 novembre. Relation, par M. de Champigny, de ce qui s'est passé en Canada au sujet de la guerre depuis le départ des vaisseaux en l'année 1694, jusqu'au mois de novembre 1695. Folio 341, 23 pages.
Soit 30 pp.
- Marly.
30 mai. (Imprimé.) Règlement du Roy, pour la conduite, marche, police et discipline des compagnies que Sa Majesté entretient au Canada. Folio 354, 11 pages.
Soit 18 pp.
- Versailles.
13 juin. Décision du roi qui évoque à son Conseil Privé les procédés du Conseil Souverain à l'égard de l'évêque de Québec, de Mareuil, Desjardis et les Récollets de Ville-Marie. Folio 361, 3 pages.
1696. Relation, non signée, de ce qui s'est passé de plus remarquable en Canada, depuis le départ des vaisseaux de l'année dernière (1695) jusqu'au commencement de novembre 1696. Expédition d'hiver contre les Onontagnés empêchée par la trop grande quantité de neige. Celle contre les Agniers empêchée par l'avertissement à eux donné par un prisonnier évadé. Petite expédition à Cataracoui commandée par de Louvigny et Mantet d'Auberville. Taxous et Edzerimet, chefs des Abénakis du Maine, se rendent au fort Pemkuit pour traiter sur l'invitation du commandant, contre l'avis de M. Thury, missionnaire ; ils sont attaqués et 4

1696. des leurs tués, y compris Edzerimet. Grand conseil tenu à Michilimackinac entre M. de Lamothe Cadillac et les nations sauvages. Discours de Onaske et de la Grosse-Tête. Expédition de Onaske contre les Iroquois. Il rapporte 30 chevelures et 32 prisonniers. Coup fait manquer la paix entre les Hurons et les Iroquois. Expédition de M. de Frontenac contre les Iroquois. Il est accompagné de MM. de Callières, de Ramesay, de Vaudreuil, ainsi que des officiers suivants : de la Durantaye, de Muy, Degrais, Duménil, de Subercase, de Saint-Martin, de Grandville, de Grand-pré, d'Eschambault du Lhut. Les sauvages étaient commandés par de Maricourt, Legardeur de Beauvais, de Bécancour. Les Onnontagnés brûlent leur fort et se retirent. M. de Vaudreuil brûle celui des Onneyouts, et détruit leur blé d'Inde. Eloge de MM. de Vaudreuil et de Subercase. D'Iberville s'empare d'une frégate de 24 pièces de canons à l'entrée de la rivière Saint-Jean, après quoi il assiège le fort de Pemquit, qui capitule. Arrivée à Québec de la flotte française, commandée par M. des Ursins. Folio 365, 39 pages. Soit 55 pp.
- Versailles, Mars. 1716. Mal. Permission du roi aux Pères Récollets de continuer leurs établissements à Québec, Villemarie, Plaisance, et à l'île Saint-Pierre, et d'en établir d'autres avec l'assentiment du gouverneur. Extrait des lettres patentes pour l'établissement des Récollets de la province de Bretagne à l'île Royale. Folio 385, 34 pages. (Imprimé.)
1696. Versailles, 21 mai. Déclaration du roi qui supprime tous les congés pour la traite et condamne les délinquants aux galères. Explique que le castor apporté en France excède les besoins du royaume, et que pour éviter le grand nombre de castors maigres, règle que les castors ne pourront être vendus en dehors des marchés publics. Folio 387, 4 pages. Soit 7 pp.
- 21 avril. Mémoire du ministre pour servir d'instruction au Sieur Du Brouillan, gouverneur de l'île de Terre-neuve, au sujet des entreprises à faire sur les habitations que les Anglais ont en cette île. Sa Majesté a donné des ordres à d'Iberville de se rendre à Plaisance avec deux vaisseaux, *L'Envieux* et *Le Profond*, de prendre 60 sauvages de l'Acadie et 80 Canadiens pour former partie de l'expédition. Devra attendre l'arrivée de M. de Bonaventure et des vaisseaux malouins avant d'opérer. M. d'Iberville opérera par terre et lui par mer. Devra ajouter 100 hommes aux 140 que d'Iberville aura. D'Iberville sera sous ses ordres, mais comme c'est un homme de beaucoup de capacité et d'expérience, devra le laisser agir librement. Si l'entreprise réussit, ils devront faire embarquer la population pour qu'elle soit laissée en Angleterre. Devra la traiter avec égard et humanité. S'il revient en France il confiera le gouvernement à d'Iberville, qui a une commission à cet effet. Folio 389, 3 pages. Soit 5 pp.
- 26 mai. Ordonnance du Conseil d'Etat pour défendre de payer pendant leur absence les appointements aux officiers du Canada qui passeront en France. Folio 391, 1 page.
- 27 septembre. Ordonnance de M. de Champigny, qui fixe le prix auquel les castors des différentes qualités seront payés à la Ferme. Folio 392, 2 pages.
- 7 octobre. Permission et passeport au Sieur Aubert de la Chesnaye, de passer en France avec son vaisseau armé en guerre *La Sainte-Ursule*, de livrer combat aux corsaires et ennemis du roi. Folio 393, 2 pages.
- Relation par M. de Champigny de ce qui s'est passé en Canada au sujet de la guerre depuis le départ des vaisseaux en 1695 jusqu'au mois de novembre 1696. (Joint à la lettre de M. de Champigny du 25 octobre 1696.) Motifs qui ont fait manquer la paix signée entre les Hurons et les Iroquois. Récit de l'expédition contre Onnontagué. Succès remportés par d'Iberville en Acadie. Des sauvages "Loups" s'établissent à l'Acadie. Folio 394, 15 pages.

DOC. DE LA SESSION No 6c

1696.
17 octobre. Titres de propriété pour l'établissement d'un hôpital à Montréal. Folio 410 à 427, 35 pages. Soit 55 pp.
Relation des faits héroïques de mademoiselle Marie Magdelaine de Verchères (âgée de 14 ans) contre les Iroquois en l'année 1696, le 22 octobre à 8 heures du matin. Cette relation a été faite par Mademoiselle de Verchères elle-même, à la prière de M. le marquis de Beauharnais. Folio 427.

COLLECTION MOREAU SAINT-MÉRY.

1697—CANADA.

Vol. 6. F³ 8

1697.
18 octobre. Relation par M. de Champigny de ce qui s'est passé en Canada depuis le départ des vaisseaux de l'année 1696 jusqu'au mois d'octobre 1697. Les Iroquois, qui après l'expédition de M. de Frontenac avaient promis de laisser l'Anglais pour venir se fixer avec les Iroquois chrétiens du Sault-Saint-Louis, n'ont pas tenu leur parole. 60 au plus sont venus. Donne le récit de quelques petits engagements. Traité fait par le Baron, chef d'une partie des Hurons, avec les Iroquois pour détruire les Outaouais et les Miamis. Est frustré dans ses desseins par des Hurons et des Outaouais. Embuscade et combat sur le lac Erié, 60 Iroquois tués ou noyés. Folio 1, 10 pages.
(Ne pas le copier, il se trouve plus au long et sans interlignes au vol. 19 de la série B, ci-après.—E. R.)
- Versailles,
28 avril. Ordonnance du roi portant défense à tous officiers, soldats et autres de faire la traite avec les sauvages dans les profondeurs des bois. Folio 25, 4 pages.
- Versailles,
28 avril. Arrêt du Conseil d'Etat, qui révoque la concession faite par MM. de Frontenac et Champigny à George Renard du Plessis, commis du trésorier de la marine, à titre de fief de la baie et rivière de Cocagne en Acadie, comme étant contraire à ses intentions et excessive. Folio 27 1/2 page.
- 9 juillet. Jugement rendu par M. de Champigny au sujet de la prise du brigantin anglais *La Marguerite* par M. de la Chesnaye. Folio 28, 16 pages.
- 2 août. Autre jugement de M. de Champigny sur le même sujet. Folio 36, 6 pages. Soit 10 pp.
- 9 août. Ordonnance de M. de Champigny, qui enjoint l'exécution de celle du 27 septembre 1676, et pourvoit aux difficultés soulevées entre les agents et contrôleur de la Ferme et les habitants sur la recette des castors secs d'hiver. Folio 40, 3 pages. Soit 5 pp.
1698.
15 octobre. Relation (probablement par M. de Champigny) de ce qui s'est passé de plus remarquable en Canada depuis le départ des vaisseaux de 1697 jusqu'au 20 d'octobre 1698. Délégués Iroquois à Montréal demandant la paix. M. de Frontenac ne croyant pas à la sincérité des Iroquois, les renvoie sans rien conclure. Le grand chef Iroquois, "La Chaudière Noire", sa femme et 20 autres Iroquois, ont été tués dans une rencontre avec les Algonquins près de Quintay. Arrivée à Montréal du Sieur Abraham, d'Orange et de quelques Flamands pour annoncer que la paix est conclue entre les deux couronnes. Les Sounoutouans, qui avaient tué deux femmes huronnes et un enfant, sont poursuivis et exterminés près de la rivière Michigan. Nouvelles négociations de paix avec les Iroquois. Folio 46, 24 pages. Soit 37 pp.

1698.
22 novembre. Testament de Louis de Buade, comte de Palluan et de Frontenac, passé devant M^{re} Genaple, notaire, et Rageot, aussi notaire, présent. Désire être enterré en l'église des Récollets à Québec ; que son cœur soit transporté en la chapelle de MM. de Montmort, dans l'église de Saint-Nicolas des Champs, à Paris, en laquelle sont inhumés madame de Montmort, sa sœur, et l'abbé d'Obazine, son oncle. Donne 1,500 livres aux Récollets à condition d'une messe chaque jour pendant un an, et d'un service anniversaire à perpétuité, service qui sera également à l'intention de sa femme, Anne de la Grange, lorsqu'elle sera décédée. Nomme pour ses exécuteurs au Canada, François Hazeur, marchand, et Charles de Monseignat, son premier secrétaire. Donne à du Chouquet, son valet de chambre, toute sa garde-robe. Donne à l'intendant un crucifix, et à madame l'intendante un reliquaire. Folio 58, 5 pages.
- 15 octobre. Lettre de M. de Callières à Monseigneur..... ami de Monseigneur de Pontchartrain. Se disculpe des accusations portées contre lui et le prie de lui continuer sa protection auprès du ministre. Relate les événements importants survenus dans la colonie depuis l'année précédente. Folio 62, 14 pages. Soit 25 pp.
- 21 mars. Conclusions du procureur général, au sujet de la requête du Sieur Lamothe de Cadillac, demandant à se pourvoir en cassation de l'arrêt du Conseil Souverain du 25 février précédent. Conclut à ce que son réquisitoire soit adressé à M. de Pontchartrain pour avis et le Conseil Souverain sur la conduite à tenir en l'affaire. Folio 70, 6½ pages. Soit 14 pp.
- 21 mars. Arrêt du Conseil Souverain au sujet du procès entre Antoine de Lamothe Cadillac et Joseph Moreau, de la paroisse de Champlain. Folio 74, 3 pages. Soit 5 pp.
- 10 mars. Extrait des registres du Conseil Souverain au sujet de l'appel du Sieur Lamothe Cadillac. Folio 76, 2 pages. Soit 4 pp.
- 7 mars. Requête du Sieur Lamothe Cadillac, dans laquelle il expose qu'il a droit de se pourvoir en cassation de l'arrêt rendu contre lui, attendu qu'il avait de justes causes de récusation contre trois des conseillers qu'il n'a pu faire valoir à cause de son éloignement. Que le Sieur de la Martinière, conseiller, a lui-même rédigé les procédures de Moreau et a fait de sa cause la sienne ; que le dit la Martinière est parent de trois conseillers, savoir : MM. de Vitré, de la Chesnaye et d'Auteuil. Folio 78, 2½ pages. Soit 5 pp.
- 25 février. Arrêt du Conseil Souverain de cette date dans l'affaire d'Antoine de Lamothe Cadillac contre Joseph Moreau. Folio 80, 3 pages. Soit 8 pp.
- Versailles,
1er mai. Ordre du roi donnant à M. de Grand Pré, major des Trois-Rivières et souverain en l'absence de M. de Ramesay, supériorité dans le commandement sur les capitaines d'infanterie de la marine qui pourraient se trouver en ce lieu. Folio 82, 1 page.
- 21 mai. Ordonnance du roi permettant aux soldats qui servent dans la colonie de quitter le service s'ils se marient avec des filles ou veuves du pays. Recevront leur solde pendant une année et pourront garder leurs accouplements. Folio 83, 1 page.
- 16 mai. Ordre du roi pour permettre l'ouverture des mines de cuivre et de plomb trouvées dans l'établissement du Sieur LeSueur, habitant du Canada. (Ces mines sont indiquées comme se trouvant en haut du Mississipi. Le privilège n'était accordé que pour 5 ans, avec promesse de le continuer au cas de succès, cela, pour éviter que Le Sueur ne s'en fit un prétexte pour faire la traite. On lui accordait d'employer jusqu'à 50 hommes.- E. R.) Folio 84, 2 pages.
- 15 juin. Ordonnance de M. de Champigny enjoignant à tous les traitants, conformément aux ordonnances du roi du 24 septembre 1696 et du 28 avril

DOC. DE LA SESSION No 8c

1698. 1697 qui suppriment tous les congés, de revenir au plus tard dans le cours d'octobre prochain, à peine de cassation et dégradation pour les officiers et de galères pour les soldats et autres traitants. Folio 82, 2 pages.
- 5 août. Arrêt du Conseil d'Etat au sujet du paiement des appointements et solde des gouverneurs, officiers et soldats du Canada et des îles de l'Amérique pendant l'année 1697. Détermine la part à être payée par Pierre Pointeau, l'ancien fermier de la Ferme d'Occident et Louis Guigue, le nouveau fermier. Folio 86, 2½ pages. Soit 4 pp.
- 17 août. Concession par M. de Frontenac et de Champigny à M. Boucher, des îles qui se trouvent dans le fleuve Saint-Laurent en face de la Seigneurie de Boucherville, au sud du milieu du fleuve et qui ne lui sont pas déjà concédées. Folio 88, 1 page.
1499.
12 janvier. Arrêt du Conseil Supérieur, portant règlement au sujet de l'ivresse des sauvages et des Français qui traitent leurs armes et hardes. Folio 89, 2 pages.
- 27 mai. Extrait du mémoire du roi, aux Sieurs Chers de Callières et de Champigny, administrateurs de la Nouvelle-France. Sa Majesté surprise de ce que les édits, arrêts, règlements, etc., etc., envoyés aux gouverneurs et intendants sont gardés par eux après le terme de leurs fonctions. Ordonne qu'à l'avenir ils devront être déposés aux Archives du Conseil Supérieur. Folio 90, 1 page.
- Versailles,
27 mai. Instructions générales du roi au Sieur de Callières pour le guider dans la conduite des affaires à la Nouvelle-France. Doit veiller au bien de la religion et favoriser de toutes ses forces les missionnaires, l'évêque et les curés, mais doit veiller à ce qu'ils n'empiètent pas sur l'autorité civile. Folio 91, 12 pages. Soit 18 pp.
- 27 mai. Mémoire du roi à MM. de Callières et de Champigny. Instructions autres que celles contenues dans les instructions de même date à M. de Callières. Folio 97, 17 pages. Soit 25 pp.
- 27 mai. Arrêt du roi et lettres patentes à l'évêque de Québec, lui accordant le patronage des églises de paroisses à condition de les bâtir en pierre. (Sa Majesté avait antérieurement accordé la préférence de ce patronage aux seigneurs qui se conformeraient aux mêmes conditions.—E. R.) Folio 107, 3 pages. Soit 4 pp.
- 30 mai. Lettres patentes du roi, portant permission aux Frères Hospitaliers de Montréal d'établir des manufactures d'arts et métiers dans leur hôpital. Folio 109, 4 pages.
- 30 mai. Provisions, par le roi, de juge de l'amirauté pour le Canada, avec juridiction civile et criminelle, au Sieur Dupuys. Folio 112, 1½ page. Soit 2 pp.
- 30 mai. Provisions, par le roi, de greffier de la cour d'amirauté pour le Sieur Le Pailleur. Folio 113, 1½ page. Soit 2 pp.
- 7 novembre. Ordre de M. de Callières au Sieur de Louvigny, au sujet du fort Frontenac. Devra, avec les Sieurs de la Perrotière et de Linctot, aller en prendre le commandement et relever le Sieur de la Gemmeraye, de la Ferté et de B. . . . Folio 114, 4 pages.
- 23 septembre. Procès-verbal, par M. de Champigny, de ce qui s'est passé entre les représentants de la Ferme d'Occident; MM. Villebois et Saugier, et les représentants des habitants du Canada au sujet de la fixation du prix des castors. (Après une assemblée générale, tenue au château Saint-Louis, il fut nommé 16 délégués pour conférer avec les représentants de la Ferme d'Occident: 3 représentaient le clerge, 3 la justice du pays, 4 la noblesse et les seigneurs, 4 les marchands et 2 les habitants. La Ferme d'Occident, se plaignant du prix élevé des castors et de leur surabondance, voulait en ré-

1699. duire le prix ; de leur côté, les intéressés au Canada voulaient conserver les anciens prix, savoir : 6 livres pour le gras d'hiver ; 3 livres pour le demi-gras, le veule et le moscovite ; 1 livre 10 sous pour le sec d'hiver et le gras d'été, donnant, pour principale raison, que les sauvages, habitués à ces prix depuis longtemps, ne souffriraient pas de réduction et iraient vendre leurs castors aux Anglais, au grand préjudice des intérêts du royaume. Après maintes réunions et plaidoyers par écrit, on ne put arriver à aucune conclusion.—E. R.) Folio 116, 34 pages. Soit 50 pp.
- 7 octobre. Interdiction au Sieur de Merville, par M. de Callières, d'exercer sa charge de capitaine. Plainte de révolte contre son autorité, certifiée par les Sieurs Cournoyer, enseigne de la Compagnie de Duplessis, et Touvillon, faisant les fonctions de major des Trois-Rivières, avait été portée contre lui par M. de Ramesay, gouverneur des Trois-Rivières. Folio 134, 1 page.
- 23 octobre. Ratification, par M. de Champigny, de la concession de l'île Jésus à François de Laval, conseiller du roi, premier évêque de Québec, et à MM. les supérieurs et directeurs du Séminaire des Missions étrangères, donataires du dit évêque qui s'est réservé l'usufruit. (Cette seigneurie, qui comprenait l'île de Mille-Vaches et autres adjacentes, avait été acquise par Monseigneur de Laval de M. Berthelot par acte d'échange, le 24 avril 1675. Ce dernier en était devenu propriétaire par acte de cession et délaissement du Père Dablon, supérieur des missions de la Compagnie de Jésus, le 7 novembre 1672 et le 13 du même mois il s'en était fait ratifier la concession par M. Talon. Cette seigneurie avait été primitivement concédée à la Compagnie de Jésus par les Associés en la Compagnie de la Nouvelle-France, mais ni l'une ni l'autre de ces concessions n'étaient encore confirmées, par le roi. Celle-ci (celle de M. de Champigny) enjoignait aux concessionnaires de prendre confirmation du roi dans l'année.—E. R.) Folio 135, 2 pages. Soit 4 pp.
- 12 août. Paroles des sauvages Outaouais, Kiskakous, Pounamis, Sinagos, Miamis, et réponses de M. de Callières. Se plaignent des Scioux et expriment le désir de se venger d'eux. Demandent à M. de Callières d'empêcher les Français de vendre des armes, de la poudre et du plomb aux Scioux. M. de Callières leur fait des présents, les engage à rester tranquilles pendant un an, jusqu'à ce qu'il ait pu obtenir satisfaction des Scioux, promet de punir sévèrement les Français qui leur vendront des armes, etc., etc. Folio 137, 6 pages. Soit 8 pp.
- 20 septembre. Paroles des délégués Iroquois et réponses de M. de Callières. N'ont pas voulu remettre leurs prisonniers français aux Anglais. Sont prêts à les remettre à Ononko quand il le voudra, mais ils ont été adoptés par eux comme oncles, cousins, neveux et beaucoup ne veulent pas revenir. Demandent de leur accorder M. de Maricourt. Demandent qu'il arrête la hache des gens d'en haut. M. de Callières répond qu'il ne fera pas de paix définitive avant d'avoir vu les chefs des cinq nations. Ne peut arrêter maintenant la hache des Outaouais parce que la saison est trop avancée. Folio 140, 2 pages. Soit 3 pp.
- Pas de date. Paroles que les sauvages Abénakis se proposent de porter aux Anglais, à l'arrivée de leur gouverneur général, qui doit venir trouver les Abénakis au printemps. Folio 142, 2 petites pages. Soit 1 p.
- 8 novembre. Paroles de trois des chefs les plus considérables des Iroquois à M. de Callières, le 8 mars 1699, et réponse de ce dernier. Ont ramené quelques prisonniers ; donneront la liberté aux autres. Veulent la paix. Demandent que le Père Bruyas demeure avec eux, et que l'on fasse revenir de France le Père Lambertville, qu'ils estiment beaucoup. M. de Callières dit que lui aussi désire la paix, mais veut qu'elle soit conclue en même

DOC. DE LA SESSION No 8c

1700. temps avec tous ses alliés. Les prie de revenir dans 60 jours, et qu'alors il aura présents les chefs alliés pour la conclure tous ensemble. Folio 143, 8 pages.
- 18 janvier. Arrêt du Conseil Supérieur, portant défense de faire la traite avec les sauvages ailleurs qu'à Montréal, Québec et Trois Rivières. Folio 147, 3 pages. Soit 6 pp.
- Versailles,
9 février. (Imprimé.) Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, qui permet à la colonie du Canada de vendre, trafiquer et négocier librement, tant en France que dans les pays étrangers, tous les castors provenant des traites du dit pays, à commencer par ceux de l'année 1699, le tout en payant le quart en espèces de tous les dits castors au fermier du Domaine d'Occident. Les habitants du Canada avaient délégué auprès du roi, MM. Juchereau et Pascaut, d'où cet arrêt. Les habitants du Canada auront le privilège, à l'exclusion du fermier du Domaine d'Occident, de vendre leurs castors en peau, en poil ou en chapeaux, dans la Hollande, la Suède, le Dannemark, les villes Anscatiques, les ports de la mer Baltique et la Moscovie. Folio 149, 8 pages. Soit 20 pp.
- 12 mars. Paroles de deux Iroquois à M. de Callières. Sont venus lui dire, qu'à leur arrivée dans leur pays, tous leurs gens étaient à la chasse, et qu'ils ne pourraient venir parler de la paix qu'au temps des fraises. Que 2 de leurs gens ont été tués par les Miamis. Folio 153, 2 pages.
- Pas de date. Requête adressée au roi par les concessionnaires de la côte sud du Saint-Laurent, en bas de Québec, relativement au droit de traite. Prétendent que ce droit leur était attribué dans leurs actes de concessions, et qu'ils en ont joui jusqu'à 1784, alors que Denis Riverin, représentant de la Ferme d'Occident, obtint subrepticement une ordonnance de Sa Majesté leur enlevant ce droit. Les sauvages qui viennent traiter avec eux viennent du côté de Boston et de l'Acadie, et non du nord du fleuve, qui est un obstacle infranchissable pour les canots. Signée par Rouer de Villeray, D'Amours, de Peiras, Denis de Vitré, conseillers; D'Auteuil, procureur général; de la Durantaye, ci-devant capitaine au régiment de Carignan; Dupuy, lieutenant au dit régiment; Couillard, Lemieux, Aubert de la Durantaye, Juchereau de Saint-Denis, Saint-Laurent, Huot, de la Durantaye, Pierre de Saint-Pierre, Pierre Hudon, Jean Pelletier, Jean Grondeur, René Hoilet, Noël Pelletier, Michel Bouchard, Robert Lévêque, Jacques Tibutor (Thiboutot), Damien Bérubé. Folio 156, 4 pages. Soit 7 pp.
- 5 août. Délibérations du Conseil Souverain au sujet de la requête d'Ignace Gosselin. (Ce dernier, comme tuteur des enfants d'un nommé Rousseau, avait, agissant sous l'autorisation de la Cour, placé à intérêt l'argent de ses pupilles. Son curé, agissant d'après un mandement prohibant le prêt à intérêt, et les instructions spéciales de l'évêque, lui refusa les sacrements. D'où la présente requête. L'évêque, sommé de s'expliquer, produisit ses raisons au conseil, mais l'on ne voit pas ce qui y fut décidé.— E. R.) Folio 158, 10 pages.
- 1er mai. Ordonnance de M. de Callières, enjoignant aux Français des pays d'en haut de se rendre à Michilimakinak; de cesser toute traite, et de s'en revenir avec M. de Tonty au plus tard le 20 juillet. Folio 164, 2 pages.
- 2 mai. Ordonnance de M. de Callières sur le même sujet. Sur les représentations de M. de Tonty; il étend les délais jusqu'à l'année suivante, pour ceux qui sont dans des postes éloignés de Michilimakinak. Folio 165, 1 page.
- 5 mai. Extrait d'une lettre du ministre à l'évêque de Québec. Sa Majesté est bien aise qu'on ait construit des églises; accorde encore les 8,000 livres

1700. pour les cures, mais espère que cela ne sera plus nécessaire. Sa Majesté voit avec peine la multiplication d'établissements de religieux et de religieuses. Le couvent des Ursulines des Trois-Rivières n'était peut-être pas nécessaire, et faute de moyens on pourra être obligé de le dissoudre. Sa Majesté veut bien le laisser subsister, mais ne lui donnera pas de lettres patentes. Elle regrette aussi qu'il ait, de son autorité, tiré des religieuses de l'Hôtel-Dieu pour les faire passer à l'Hôpital Général. Ne peut approuver que l'on fasse de ce dernier un couvent. Doit être sous la conduite d'administrateurs comme tous les hôpitaux généraux du royaume. Doit donner ses soins aux anciens établissements qui sont déjà en trop grand nombre. Folio 166, 2 pages.
- 5 mai. (Extrait.) Le ministre à M. de Callières. Sa Majesté n'approuve pas qu'il ait donné cours à la monnaie de cartes. Devra prendre les moyens de la retirer de la circulation. Folio 167, 1 page.
- 5 mai. (Extrait.) Le ministre à M. de Vaudreuil. Sa Majesté ne veut pas qu'il intervienne ni directement ni indirectement dans l'administration de la justice. Ne lui pardonnerait pas de mettre les habitants en prison sans les ordres de M. de Callières. Folio 168, 1 page.
- 5 mai. Extrait du mémoire du roi à MM. de Callières et de Champigny. Sa Majesté ayant nommé un contrôleur, désire que tous les brevets, commissions et ordonnances émanant d'elle soient enregistrés par lui. Folio 169, 1 page.
- 5 mai. Arrêt du Conseil d'Etat, qui confirme le bail fait par le Séminaire de Saint-Sulpice au Sieur Quénet, contrôleur des fermes de Sa Majesté en l'île de Montréal, d'un emplacement au dit lieu. Folio 172, 1 page.
- Marly,
5 mai. Ordre du roi qui accorde au Sieur de la Martinière les fonctions de garde seel du Conseil Souverain. Folio 174, 1 page.
- 27 septembre. Arrêt du Conseil Souverain, donnant instruction à Claude Bermen de la Martinière de faire rapport au conseil sur le procès intenté à MM. de Louvigny, Lapérotière et autres, pour prétendues contraventions aux ordres et défenses du roi. Folio 175, 1 page.
- 27 septembre. Arrêt du Conseil, acceptant, à la réquisition de M. l'intendant, de juger dans la cause de Louvigny, Lapérotière et Joseph Godefray de Linetôt accusés d'avoir fait la traite au fort Frontenac. Folio 176, 1 page.
- Jullet. 8^{me} article des paroles des Iroquois à M. de Callières et réponse. Il a fait enfermer MM. de Louvigny, de la Pérotière et Linetôt, parce qu'ils avaient traité avec eux au fort Frontenac, aimeraient à les voir en liberté, parce qu'ils les ont vêtus lorsqu'ils étaient nus. M. de Callières répond qu'il en a agi ainsi parce qu'ils lui avaient désobéi. Mettre un autre commandant à Frontenac. Folio 184, 2 pages.
- 3 septembre. Paroles des Iroquois qui sont revenus de leur pays à Montréal avec le Père Bruyas et les Sieurs de Maricourt et Joncaire, et ont amené des députés de leurs nations au nombre de 19 pour la conclusion de la paix. Réponse de M. de Callières, échange et explications des colliers. Signature de la paix par MM. de Callières, de Champigny, de Vaudreuil, de Ramesay, François Dollier, La Colombière, F. Guillaume, gardien des Récollets, le Père Cholene^r supérieur de la Compagnie de Jésus; F. Bellemont, missionnaire; Sault Saint-Louis; Jean Anjalran, de Maricourt; Joncaire, 5 chefs Iroquois et 8 chefs Hurons, des Outaouais du Sable, des Outaouais Sinago, de la Fourche, des Kikapous, des Abénakis, et des Iroquois du Sault et de la Montagne. Folio 186, 10 pages.
Soit 20 pp.
- 15 octobre. Procès verbal, par Rageot et Camballon, d'une assemblée du tiers état, convoquée par l'intendant, conformément aux instructions de Sa Majesté,

DOC. DE LA SESSION No 8c

1700. dans le but de former une compagnie composée d'habitants de la colonie pour l'exploitation du commerce des castors. Liste des actionnaires : Dupont, D'Auteuil, de Vaudreuil, de Subercase, de Langloiserie, Dumesny, Duplessis Faber, Juchereau, de Saint-Denis, de Longueuil, Lamothe Cadillac, Duplessis, La Chassaigne, De Manthet, Charles Aubert de la Chesnaye, Gobin, R. L. Chartier de Lotbinière, Aubert, Dupuy, Louis Aubert du Fouillon, Pinault, Deschambault, Lepicard, Jouvrin, F. Hazeur, Macart, G. Gaillard, Delino, Leber, de Tonnancour, Le Gardeur de Beauvais, Peire, de Saint-François, Lamorille, J. D. Charly, Saint-Germain, Maurice Blondeau, de Cournoyer, Hertel, Foucault, Riverin, Chartier, Legay, Testu, Granard, de Ramesay, R. Drouard, Guillaume Pagé, Quercy Arnault, Volant, Dupré et Cie, Legras, Saint-Romain, Jolliet, Perthuis, Gamelin, Jean Grasson, de Courval, G. Masse, Delestaigne, C. F. Juchereau, Paclot, de Saint-Martin, Aubert de Gaspé, Alexis Marchand, Michel le C. . . ., Louis Ginchereau, Rey, Gaillard, Rouer D'Artigny, Charles de Couagne, C. Denis de Vitré, Minet, Rouer de Villeray, La Corne, Henry Duplanty, Haimard, Jean L'Archevesque, Lévasseur Deneré, Rondeau, Roussetot, Pierre Dutcs, Fernel, Saint-Simon, Laframboize, Madame Babie, Pouperet, Jacques Babie, Louis Babie, La Longée, de la D. . . ., Deeary, De la Joue, Lespinay, Lebé, De Muy, Bergeron, Noël Lévasseur, Jean Otis Gay, Pierre Lévasseur, P. Normandin, Lefebvre, Labasche, Laurent Normandin, J. Sebille (?), Trotier, Guillaume Dupont, Lagorgendière, de la Durantaye, Tonty, Beaudoin, Desmares, Pierre Desmares, N. Doyon, Provost, Le Pailleur, Dubreuil, Martel, Damien Casson, De Lestaigne, Desperoux, Pacaud, Chambalon, Véron de Grandmesnil, N. Gastineau, Lamachas Alavoine, Bondy, Marie Senestre de la Norès, P. Leboulanger, Landeron, D'orvilliers, Duplessis Faber, fils, Le Gardeur, De la Porte Louvigny, Marie Nolan, épouse de Louvigny, Petit, J. La-grange, de Dumesny, Genaples, Heuvé, Bouteville, L. Prat. Folio 192, 9 pages.
- Règlement du conseil concernant les honneurs dans les églises aux seigneurs haut justiciers. Folio 198, 4 pages. Soit 7 pp.
- 15 octobre. Délibérations des habitants de la colonie de la Nouvelle-France, touchant le commerce du castor. Folio 200, 17 pages. Soit 25 pp.
- 15 octobre. Acte devant Rageot et Chabalon, par lequel les habitants désirant s'intéresser en la ferme des pelleteries refusent d'accepter le traité fait par Pacaud, leur délégué, avec Pasquier, Bourlet et Le Gay. Folio 214, 5½ pages. Soit 8 pp.
- 16 octobre. Procès-verbal des procédés d'une assemblée des habitants pour nommer des directeurs à la nouvelle compagnie formée pour l'exploitation du commerce des pelleteries. Directeurs élus : D'Auteuil, de Lotbinière, Riverin, Hazeur, Gobin, Macart, Peire-Aubert de la Chesnaye et De Lino, députés pour la France. Folio 218, 3 pages.
- 27 octobre. Avis par écrit de M. de Callières au Conseil Souverain, touchant la décision qu'il eût convenable de donner dans l'affaire de Louvigny, la Perrottière, Desruisseaux et Godefroy, accusés d'avoir fait la traite au fort Frontenac. Se prononce pour leur condamnation. Folio 220, 3 pages.
1701.
26 février. Traité fait à Paris entre Charles Aubert de la Chesnaye, Mathieu, Martin du Luis, au nom de la Compagnie de la colonie du Canada, et Jean Pasquier, Nicolas Bourlet et Nicolas Goy pour la vente des castors de la compagnie. Ces derniers auront le droit exclusif de la vente des castors de la compagnie, tant en France qu'à l'étranger, moyennant une commission de 5 pour 100 sans frais à Paris, de 3,000 livres pour loyer de magasins et entrepôts, et de 2 pour 100 pour tous autres lieux avec certains

1701. frais. De Lino restera en France pour voir aux intérêts de la compagnie. Les dits Pasquier, etc., etc., feront à la compagnie toutes les avances nécessaires au taux de 8 pour 100 d'intérêt. Folio 222, 15 pages. Soit 25 pp.
- 2 mars. Paroles de Tsiouéouÿ et de Tieugonitaguete, députés des Iroquois, à M. de Callières, et réponses. Se plaignent que les sauvages de l'ouest ont enlevé un chef Iroquois au temps où la paix se signait. N'ont pas voulu se venger avant de l'avertir. Réponse. A déjà donné des ordres à Courtemanche et au Père Enjalran à l'effet de faire rendre ce prisonnier. Folio 230, 2 pages. Soit 4 pp.
- 25 mai. Paroles de Teganisorens et autres chefs Iroquois à M. de Callières et réponses. Se plaint de ce que les Français établissent un fort à Détroit sans leur permission, cet endroit étant dans leur pays. N'ont jamais voulu permettre aux Anglais de s'établir par là. Est-il vrai que la guerre est déclarée en Europe entre la France et l'Angleterre ? Réponse. L'établissement d'un fort à Détroit est nécessaire pour empêcher les nations de l'ouest de faire coup sur les Iroquois et pour pouvoir appréhender les coupables. Ne sait pas encore au juste s'il est vrai que la guerre a été déclarée. Le saura bientôt. Les prie de ne s'en pas mêler ni d'un côté ni de l'autre, si elle éclate. Les Iroquois promettent dans ce cas de fumer tranquilles sur leurs nattes. Folio 231, 5 pages. Soit 10 pp.
- 14 mars. Arrêt du Conseil Souverain qui défend de tenir des marchandises de traite au-dessus de la ville de Montréal et de Chambly. Folio 235, 1 page.
- 30 mars. Arrêt du conseil, qui fixe le prix du grain et ordonne aux habitants de le mettre en vente. Se rapporte au blé, au blé-d'inde, aux pois. Fixe le prix du bon blé à 6 livres jusqu'au mois de mai et 5 livres depuis cette date jusqu'à la récolte. Folio 236, 2½ pages. Soit 5 pp.
- Marly,
5 août. Arrêt du Conseil d'Etat, qui nomme des commissaires pour examiner les titres des habitants de l'Acadie, et pour justifier des concessions à eux faites et accordées. Commissaires nommés : d'Aguesseau et Amelet, conseillers d'Etat, Le Haguais, conseiller d'honneur à la Cour des Aides. Folio 238, 2 pages. Soit 3 pp.
- 24 mai. Arrêt du Conseil d'Etat, qui permet au Sieur Jean Neyret de la Ranoye, conseiller du roi, grand audiencier de la chancellerie, trésorier général de la marine, de faire intormer par-devant le plus ancien conseiller du Conseil Supérieur de Québec, contre le veuve du Sieur Petit, commis de la Ranoye. Folio 239, 3 pages. Soit 4 pp.
- Versailles,
31 mai. Arrêt du Conseil d'Etat, qui établit à Québec une communauté de Religieuses Hospitalières pour desservir les pauvres de l'hôpital de cette ville. Folio 241, 3 pages. Soit 5 pp.
- 31 mai. Règlement du roi pour étendre et expliquer les honneurs à être rendus aux dignitaires dans les cérémonies publiques. Folio 243, 2 pages.
- 31 mai. Ordonnance du roi, qui permet l'établissement des Religieuses Urselines à Trois-Rivières. Fixe la limite extrême des religieuses à 8. Donnera lettres patentes quand on pourra justifier d'un revenu fixe suffisant pour l'entretien de l'établissement. Folio 244, 1 page.
- 31 mai. Extraits de la lettre du ministre à MM. de Callières et de Champigny. Sa Majesté a jugé à propos de faire un établissement dans le bas du Mississippi, ce qui est devenu une nécessité en raison des empiétements des Anglais de la Nouvelle-York sur les terres qui sont entre eux et ce fleuve. Folios 249, 250, 251, 252, 4 pages. Soit 2 pp.
- 31 mai. Arrêt du Conseil d'Etat, touchant les arrangements survenus entre les intéressés en la Société de la colonie du Canada et MM. Pasquier et autres. Folio 255, 256, 257, 4 pages.

DOC. DE LA SESSION No 6

1701.
Versailles,
1er juin. Lettre du roi nommant M. d'Aigremont commissaire ordinaire de la marine dans la Nouvelle-France, au lieu et place du Sieur de la Touche, transféré à Rochefort. Folio 258, 2 pages.
- 7 juin. Règlement d'une difficulté entre les messieurs des Missions Etrangères et les P.P. Jésuites de Québec, touchant la mission et établissement que ces derniers réclament aux Tamarois (?). Gain de cause est donné aux Missions Etrangères, sous certaines restrictions. Etaient présents par ordre du roi, pour juger le différend : L'Archevêque d'Ausch, Charles, évêque de Marseille; Paul, évêque de Chartres; Jean, évêque de Québec; de Brisacier, Tiberge, de Lamberville, Trunblay, de Keroillars. Folio 250, 1 page.
- Montréal,
15 juin. Instructions de M. de Callières au Père Bruyère, envoyé avec de Maricourt, de Joncaire et autres chez les Onontagués pour avertir les Iroquois de ne pas manquer de descendre à Montréal avec leurs prisonniers tel que convenu, et pour y rencontrer les sauvages d'en haut, afin de faire tous ensemble l'échange des prisonniers. Folio 260, 3 pages. Soit 5 pp.
- 29 juillet. Pourparlers entre M. de Callières, les Iroquois et les nations d'en haut, en vue de ratifier la paix. Paroles de Jean le blanc, chef des Outaouais du Sable, parlant pour eux, pour ceux de la Fourche, les Sinagos, les Kiscacous et les Saulteux otsipoy. Paroles de Onanguisset, chef des Pouatamis, parlant pour eux, les Puants, les Folles Avoines et les Mascoutins. Paroles du Rat, chef Huron, de Chichicatolo, chef Miamis, du chef des Amikois, du chef des Renards, de Coluby, chef Sakis, de chefs Iroquois, et réponses de M. de Callières. Echange des prisonniers. Mécontentement des sauvages d'en haut parce que les Iroquois n'avaient amené que leurs prisonniers français. Folio 262, 13½ pages. Soit 20 pp.
- 6 août. Autre assemblée de M. de Callières avec les mêmes chefs sauvages. Il est convenu que les Iroquois, à leur retour, donneront la liberté aux prisonniers sauvages qu'ils ont en mains. Folio 270, 5½ pages. Soit 10 pp.
- Versailles,
19 juillet. Arrêt du Conseil d'Etat, qui permet à la colonie du Canada pour la vente des castors, d'établir des gardes et commis dans les villes du royaume, pour empêcher l'entrée en fraude des castors et tenir la main à l'exécution des arrêts passés en faveur de la colonie. Folio 274, 6 pages. Soit 4 pp.
- 1er août. Assemblée de M. de Callières avec les chefs Iroquois. Les Iroquois promettent de rendre les prisonniers qu'ils ont fait sur les sauvages d'en haut; sont satisfaits de l'établissement à Détroit; promettent de ne point se battre s'il y avait guerre entre les Anglais et les Français; s'efforcent d'amener les Agniers à entrer dans la même paix. Folio 278, 3 pages.
- 14 août. Concession par MM. de Callières et Champigny au Sieur Fézeret d'un fief sur la rivière Ouamaska, d'une neuve et demie de front sur pareille profondeur, à prendre du côté sud de la dite rivière, tirant sud-est, tenant d'un bout à la concession du Sieur de Bourchemain, de l'autre aux terres non concédées. Folio 280, 2½ pages. Soit 4 pp.
- 31 octobre. Traité fait entre MM. de Callières et Champigny, pour le roi, et les directeurs de la Compagnie de la colonie du Canada pour transférer à cette dernière les postes de Détroit et de Frontenac. Folio 282, 9 pages. Soit 13 pp.
1702.
1er avril. Commission d'intendant au Sieur de Beauharnais. Folio 288, 1 page.
- 1er avril. Extrait de la lettre du ministre à l'évêque de Québec. Ordre a été donné de lui laisser le pouvoir d'empêcher le retour en France des ecclésiastiques qui sont au Canada, aussi de lui donner droit de contrôle et de discipline sur les aumôniers des vaisseaux pendant leur séjour au Canada. Folio 289, ½ page.

1702.
2 mai. Confirmation par le roi de la concession de l'île Jésus, l'île aux Vaches et autres adjacentes en faveur des supérieurs et directeurs des Missions étrangères. Folio 290, 1 page.
- 3 mai. Lettre du ministre à l'évêque de Québec au sujet des dîmes. Folio 292, 1 page.
- 6 mai. Autre lettre, du même au même, sur le même sujet. L'ordre qu'il a donné à ses prêtres de refuser l'absolution et les pâques à ceux qui n'ont pas payé leurs dîmes, est considéré trop rigoureux par Sa Majesté. Folio 293, 1 page.
- 6 mai. Ordonnance du roi, qui change la peine des galères en peine de mort contre les soldats qui désertent pour passer dans les colonies anglaises. Folio 294, 1 page.
- 6 mai. Ordonnance du roi, qui permet au Sieur de Callières de relever de leur interdiction les officiers qui se rendent coupables de fautes légères. Folio 295, 1 page.
- 6 mai. Ordonnance du roi qui défend de vendre ou de donner des boissons aux sauvages. Folio 296, 1 page.
- 6 mai. Ordre du roi pour prévenir et punir les marchands étrangers qui débarquent leurs marchandises en bas de Québec dans le but de s'exempter de payer les droits d'entrée et de sortie. Folio 297, 1 page.
- 4 juillet. Paroles de trois Iroquois Agniers à M. de Callières et réponses. N'ont pu venir avec les autres Iroquois pour conclure le traité parce qu'ils en ont été empêchés par le gouverneur d'Orange. Sont venus ici sans lui en parler. Réponse. Ne pourra juger de leur sincérité tant qu'ils n'auront pas ramené leurs prisonniers. Folio 308, 3 pages.
- Paroles des Outaouais arrivés à Montréal le 5 juillet 1702. Remercient M. de Callières de leur avoir procuré la paix. Désirent qu'il les regarde comme ses enfants. Paroles des Kiskakous, arrivés à Montréal le 23 juillet. Se plaignent des Scioux et des Saulteux, qui ont tué plusieurs Sakis, etc., etc. Réponses. Folios 310, 311, 312, 213, 6 pages.
Soit 10 pp.
- Paroles de Pimaola, chef des Amikois, à M. de Callières. Vient donner des nouvelles du coup que les Renards et les Sakis ont fait contre les Saulteux. Réponse de M. de Callières. Est fâché que l'on cherche toujours à se venger. Cela peut allumer une grande guerre. Va s'efforcer de faire la paix avec les Saulteux. Folio 314, 1 page. Soit 2 pp.
- 23 août. Paroles des Sommoutouans, Onontagués et Goyoguins à M. de Callières, et réponses. Sont bien contents de la paix, et se proposent de ne pas la briser même s'il y avait guerre entre les Anglais et les Français. Tous les Iroquois sont du même sentiment. Corlar ne veut pas qu'ils gardent des robes noires chez eux. Demandent que le Père Bruyas et le Père Lamberville reviennent chez eux. Demandent un forgeron. Téganisorens aime bien les Français ; il est attiré par un bras par Corlar et de l'autre par Onontio ; il restera chez lui, mais voici son frère, qu'il envoie, et qui viendra ici tous les ans. Garagontic aimait bien les Français, il est mort, mais voici son neveu, Garagontic, qui les aime aussi. Rend compte de leurs paroles à Corlar, et des questions qu'il leur a posées. Folio 315, 6 pages. Soit 10 pp.
- 27 septembre. Règlement de M. de Callières au sujet des plaintes de M. de Lamotte Cadillac, capitaine, commandant au Détroit, contre les missionnaires. (Les plaintes étaient que les missionnaires faisaient de grands efforts pour empêcher les sauvages de s'établir à Détroit. Que les Jésuites s'opposaient à l'exécution des ordres qu'il donnait. Par le règlement, il était joint aux missionnaires de favoriser l'établissement du Détroit et de ne rien

DOC. DE LA SESSION No 8c

1703. faire pour empêcher l'exécution des ordres de M. de Cadillac. M. de Callières étant mort, l'année suivante, ce document fut remis à M. de Vaudreuil, avec, en marge, les remarques de M. de Cadillac et M. de Champigny. Dans ses remarques Cadillac se plaignait que les missionnaires n'avaient tenu aucun compte du règlement.—E. R.) Folio 319, 3 pages.
- 17 mars. Extrait d'un mémoire du roi à MM. de Callières et de Beauharnais. M. de Lotbinière, lieutenant général de la Prévôté de Québec, est nommé premier conseiller à la place de feu M. de Villeray. M. de la Martinière remplacera M. de Lotbinière. MM. de Monseignat et Hazeur sont nommés aux deux places vacantes de conseillers. Sa Majesté a résolu d'augmenter de cinq le nombre des conseillers ; ceux-ci ne recevront aucun salaire, mais ils remplaceront ceux qui en ont. Ces cinq conseillers seront MM. de La Durantaye, de Repentigny, de Villeray, Aubert et l'abbé de la Colombière. Ce dernier, ou son successeur, n'auront jamais salaire, cette nomination étant purement d'honneur. Folio 321, 1 page.
- 16 avril. Arrêt du Conseil Supérieur, portant règlement contre les traitants d'eau-de-vie avec les sauvages. Folio 322, 2 pages.
- 18 avril. Arrêt du Conseil d'Etat qui établit de nouveaux droits en Canada, au lieu du droit du quart en espèce sur le castor. (Cet arrêt fut passé sur la requête du Sieur de Lino, représentant en France de la Compagnie de la colonie, dite des habitants. Il alléguait que le prix du castor avait été réduit en France pour en augmenter l'usage et pour remplacer l'usage du poil de lièvre au lieu du castor dans la confection des chapeaux. Que le prix du castor n'avait pu être réduit en Amérique, afin de ne pas forcer les sauvages à le vendre aux Anglais. Que les prix payés et les prix vendus ne laissent aucuns profits. Il concluait à ce que le droit du quart en espèce équivalent à 6 sols la livre, fut enlevé et remplacé par un droit sur les draperies, les merceries, les épiceries et les bonneteries. Ce qui fut accordé ; de là le présent arrêt.—E. R.) Folio 323, 4½ pages.
- 22 avril. Accord et conventions entre le Séminaire et la fabrique de Québec. Folio 326, 12 pages. Soit 9 pp.
Soit 17 pp.
- 19 mai. Arrêt du Conseil d'Etat qui commet M. de Beauharnais pour parfaire le procès aux coupables de contrebande des castors et peaux blanches débarqués en fraude en Canada. Commet M. de Champigny, actuellement intendant de la marine au port de Havre de Grâce, pour prendre les interrogatoires et les envoyer à M. de Beauharnais. Folio 334, 1 page.
- Déclaration du roi, portant défenses d'aller en traite dans la profondeur des terres, avec terme de deux ans pour revenir en la colonie du Canada ou du Mississipi, à ceux qui y sont. (Depuis la déclaration du roi, du 23 mai 1696, condamnant aux galères ceux qui feraient la traite dans la profondeur des bois, plusieurs personnes ne voulaient pas revenir, par crainte de châtimens. De là la présente déclaration.—E. R.) Folio 335, 4 pages. Soit 5 pp.
- 16 juin. Provisions de conseiller clerc au Conseil Souverain pour M. de la Colombière. Folio 339, 4 pages.
- 20 juin. Extrait d'une lettre du ministre à M. de Beauharnais. Sa Majesté n'a pas jugé à propos d'accorder aux conseillers la demande qu'ils lui ont faite de ne pas continuer la charge de 1^{er} conseiller. Cette charge est nécessaire. Folio 342, 1 page.
- 25 septembre. Traité au sujet des castors du Canada, entre MM. Riverin et Maccart, députés de la colonie, et MM. Goy, Dumolin et Mercier, banquiers et marchands de Paris. (Pasquier et Bourlet, qui étaient, avec Goy, les

1703. commissaires de la Compagnie des habitants pour la vente des castors, se retiraient et étaient remplacés par Dumolin et Mercier. Le nouveau contrat changeait les conditions sur plusieurs points.—E. R.) Folio 343, 12 pages. Soit 20 pp.
- 9 octobre. Arrêt du Conseil d'Etat, qui confirme le traité intervenu entre les députés de la colonie du Canada et les Sieurs Goy, Dumolin et Mercier pour la fourniture des castors. Folio 349, 1 page.
- 9 octobre. Décision du Conseil d'Etat, à l'égard de M. Plet, parent et créancier du Sieur de la Salle. Il y est dit que M. Plet avait été le fournisseur de La Salle pour une forte somme ; que La Salle avait laissé tomber en ruines son fort de Frontenac sans remplir ses engagements envers ses créanciers, et envers le roi pour sa concession. Que M. de Frontenac avait fait rebâtir ce fort avec les deniers de Sa Majesté, et que plus tard, la colonie du Canada l'avait acheté pour l'estimation qui en fut faite, savoir, 10,000 livres. Que Sa Majesté, pour reconnaître les bons services de M. de Frontenac, avait fait don à sa veuve de 6,000 livres, qu'il avait chargé la colonie du Canada de lui payer. Par les présentes, il est déclaré que Sa Majesté fait don au Sieur Plet des 4 autres mille livres que lui doit la colonie du Canada sur le prix du fort Frontenac. Folio 350, 2 pages. Soit 3 pp.
1704. Ordre du roi, pour l'établissement d'un aide-major au fort Louis de
25 mars. Plaisance, dans l'isle de Terre-neuve, en faveur du Chevalier du Pin. Folio 351, 1 page.
- Versailles, Arrêt du Conseil d'Etat, qui concède ou reconnaît aux Sulpiciens le
22 avril. droit de moyenne et basse justice sur tout l'île de Montréal, et autres privilèges à certaines conditions. (Par l'édit de mars 1693, le roi avait établi une justice royale en l'île de Montréal sans enlever expressément la moyenne et basse justice aux Sulpiciens. Les officiers créés par cet édit prétendaient, qu'implicitement, l'édit du roi enlevait aux Sulpiciens la moyenne et basse justice tout aussi bien que la haute, et de fait, exerçaient toutes les justices, ne réservant aux Sulpiciens que la justice dans l'enclos du Séminaire et dans leur ferme de Saint-Gabriel. Par leur requête au roi ils réclamaient la moyenne et basse justice dans toute l'île de Montréal, et offraient, en échange, de concéder la haute justice dans leur seigneurie de la côte Saint-Sulpice et les îles Courcelles qui en dépendent. Cette dernière seigneurie avait 2 lieues de largeur sur 6.—E. R.) Folio 352, 6 pages. Soit 12 pp.
- 25 avril. Jugement du Conseil Souverain condamnant François Fromage et Charles De Couagne, marchands, à payer la somme de 4,787 livres à Charles Dudouit, marchand. Folio 356, 3½ pages.
- 30 et 31 juin. Requête de la veuve de Jacques Langlois, boulanger, au conseil, le priant de lui accorder 3 ans pour le paiement de ses créanciers. Etaient présents : R. L. Chartin de Lotbinière, Dupont, De Linc, de Monseignat, Haeur, conseillers, et d'Auteuil, procureur général ; Aubert et de La Durantaye s'étant retirés à cause de l'alliance qui est entre eux et la dite Langlois. Jugé qu'elle produira inventaire avant de faire droit. Folio 366, 1 page.
- 12 décembre. Ordonnance de M. de Vaudreuil pour défendre les assemblées et attroupements séditieux. M. de Gallifet avait informé M. de Vaudreuil qu'il s'était fait une grande assemblée des habitants près de Montréal, dans le but d'obliger les marchands à leur fournir le sel et autres marchandises à des prix moins élevés. Sur les représentations de MM. de Ramesay et de Belmont, déclarant que les habitants n'avaient pas voulu autre chose que d'attirer l'attention sur leurs plaintes, l'affaire n'eut pas d'autres suites que cette ordonnance.—E. R.) Folio 367, 1½ page.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1705.
24 janvier. Ordonnance de M. Deschambault, lieutenant général de la juridiction de Montréal, portant injonction aux propriétaires de terrains dans la ville de les clôturer. Folio 368, $\frac{1}{2}$ page.
- 17 juin. Ordonnance pour régier. la préséance dans les cérémonies de l'église de Québec. Folio 370, 2 pages.
- 17 juin. Extrait du mémoire du roi, en réponse à la dépêche de MM. de Vaudreuil et Beauharnais du 17 novembre 1704. Pourront accorder à M. Boucher la confirmation des lettres de noblesse qu'il a eues du gouverneur, mais devra rapporter l'original. A l'égard de M. Hertel, pour lequel M. de Vaudreuil en demande aussi, Sa Majesté veut savoir auparavant ce que font ses enfants, la valeur des biens du père et de chacun d'eux en particulier. Sa Majesté ne juge pas à propos qu'ils accordent des lettres de naturalité aux Anglais qui veulent s'établir au Canada. Se réserve ce droit. Folios 371, 372, 2 petites pages. Soit 1 p.
- 17 juin. Extrait d'une lettre du ministre à M. de Cadillac. A vu avec peine toutes ses discussions avec MM. de Vaudreuil et de Beauharnais, ses procédés à leur égard en les récusing pour juges. Il doit se soumettre à ses supérieurs. Folio 373, 1 page.
- 8 juillet. Ordonnance du roi qui défend aux capitaines et autres officiers commandant ses bâtiments, et à tous autres, d'y charger autres marchandises que celles qui seront comprises dans les états et factures signés, savoir, en Canada de l'intendant du pays, et à l'Acadie du gouverneur, à peine de confiscation. (Pour obvier an fait que les capitaines emportaient, pour leur compte ou pour leurs amis, des mâts, des espars et autres bois au détriment du service du roi.—E. R.) Folio 274, 2 pages.
- 23 juin. Arrêt du Conseil d'Etat, qui renvoie la requête de Ignace Juchereau, Sieur Du Chesnay et de Beauport, à l'intendant du Canada, pour donner son avis sur les contestations entre le Sieur Juchereau et les Pères Jésuites. (Dans sa requête au roi, Juchereau établit que Sa Majesté a fait don à ses ancêtres, Robert et Joseph Giffard, d'un terrain d'une lieue de large sur 4 de profondeur. Leur piété et charité étaient si grandes qu'ils donnèrent une grande partie de cette seigneurie aux Pères Jésuites et aux Dames Religieuses Hospitalières. "Les Jésuites", y dit-il, "bien loin de garder un esprit de reconnaissance d'un tel bienfait, et de se contenter de ce qui leur avait été donné, ont mis tout en usage pour s'approprier moitié de la seigneurie de Beauport, qui est le seul bien qui lui reste". Il se plaint d'un jugement du Conseil Supérieur de Québec, en faveur des Pères Jésuites, par lequel il a été jugé que la ligne entre eux et lui courrait nord-ouest-quart-nord, tandis que dans tout le pays et pour tout le monde sans exception, la ligne court du nord-ouest au sud-ouest, et du sud-ouest au nord-ouest. Que ce jugement lui enlève une partie considérable de sa propriété, et que, comme cette ligne est la seule exception dans le pays, sa terre se trouve irrégulière, et qu'il n'a pas le privilège de prendre compensation de ce qu'il perd sur son voisin de l'autre côté.—E. R.) Folio 376, 7 pages. Soit 12 pp.
- 16 juillet. Traité fait et conclu entre le gouvernement des provinces de la Baie de Massachusetts et du Nouveau-Hampshire et le gouvernement du Canada, pour la restitution des prisonniers des 2 côtés. Folio 380, $3\frac{1}{2}$ pages. Soit 5 pp.
- 20 octobre. Traité fait entre la Compagnie de la colonie du Canada et Antoine de Lamothe Cadillac, par lequel il est arrêté que les marchandises qui se trouvent au fort Pontchartrain du Détroit, devront être remises au dit Cadillac ou à celui qui commandera sous ses ordres. (En marge de ce document se trouvent les observations de Cadillac se plaignant amèrement

1705. de l'abandon dans lequel la compagnie a laissé son fort du Détroit. Les terres n'ont pas été cultivées, il n'y a plus de semence, on a détruit le bétail. Il se plaint de Tonty, de Lotbinière. Il se récrie contre les conditions qu'on lui impose et du traitement qu'il a reçu.—F R.) Folio 384, 6½ pages. Soit 12 pp.
- Québec, 10 octobre. Propositions de Lamothe Cadillac à messieurs les intéressés en la Compagnie de la colonie, suivie d'une lettre du dit Cadillac à M. le gouverneur. Folio 388, 2 pages. Soit 4 pp.
- 7 décembre. Arrêt du Conseil Supérieur, qui condamne la dame de la Forest à remettre au Sieur Berthelot la terre de Saint-Laurent. (Françoise Charlotte Juchereau, épouse de François de la Forest, capitaine d'une compagnie, avait acheté, le 25 février 1702, de Guillaume Gaillard, agent du Sieur François Berthelot, conseiller, secrétaire du roi et des commandements de défunte Madame La Dauphine, le comté de Saint-Laurent (Pile d'Orléans) pour le prix de 21,900 livres, sur lequel elle en avait payé 4,000. Sur son défaut de payer elle fut d'abord condamnée à le faire, et finalement le contrat fut résilié par le conseil.—E. R.) Folio 392, 2½ pages. Soit 4 pp.
- 9 décembre. Ordonnance de M. Raudot, intendant, pour faire rendre compte aux anciens directeurs de la Compagnie de la colonie. (M. d'Auteuil et les autres directeurs, objectaient que la direction avait été supprimée, et qu'alors ils n'avaient plus le pouvoir de contraindre les commis à leur rendre des comptes. M. Raudot, au contraire, prétendait qu'ils avaient ce droit et qu'eux seuls l'avaient. Raudot, en faisant cette demande, agissait d'après les ordres du roi.—E. R.) Folio 394, 2 pages.
- 15 décembre. Ordonnance de M. Raudot, qui enjoint aux commis des anciens directeurs de la Compagnie de la colonie, de rendre leurs comptes à ces directeurs, et aux directeurs de s'y assembler pour les recevoir. Folio 395, 1 page.

COLLECTION MOREAU SAINT-MÉRY.

1706—CANADA—1716.

Vol. 7, F.³ 9

1706. 23 juin. Mémoire du roi sur la régie de la ferme du Canada. A l'avenir il n'y aura qu'un seul directeur ou agent et un receveur pour les castors, au salaire de 750 livres chacun, 2 emballeurs, un capitaine des gardes et 7 à 8 gardes, et un portier ou gardien de bureau. Folio 4, 1 page.
- 20 juin. Ordres de M. de Vaudreuil à M. de Lamothe Cadillac. Ordres de Sa Majesté du 14 juin 1704 et 17 juin 1705, transmis par les directeurs de la Compagnie de la colonie du Canada, le nommant commandant du fort Pontchartrain à Détroit. Lui enjoint de partir incessamment avec M. de la Forest, 144 soldats et les habitants dont il a donné la liste. Ne pourra traiter de castors pour plus de 15 à 20,000 livres par an, pour ne pas augmenter la masse des castors dont la compagnie est surehargée. Devra conserver la paix entre sauvages. Ne devra traiter que dans son fort. Devra empêcher les soldats de se marier avec des sauvagesses en attendant des ordres du roi à ce sujet. Lettre du même au même. Vient d'apprendre par une lettre de M. de Bourmont que les Outaouais ont fait coup sur les Miamis et les Français. Ont tué le Père Constantin et le soldat Larivière. La situation sera difficile pour lui à
- 26 juin.

DOC. DE LA SESSION No 80

1706. son arrivée. Compte sur son expérience et sa discrétion. Lettre du
3 juillet. même au même. Folio 7, 14 pages.
- 22 juin. Ordonnance de Raudot portant règlement pour l'entretien des rues,
pour l'établissement d'un marché, etc., etc. (Il y est dit que les rucs sont
malpropres faute de pente à la surface ; que telles et telles rues devront
avoir la pente de tel côté, et telles autres de tel autre, depuis la maison
d'un tel à la maison d'un tel. On y voit que la maison de M. de Vaudreuil
était sur la rue Saint-Jean-Baptiste, vis-à-vis de la porte, celle de Tonty
sur la rue Notre-Dame, etc., etc.—E.R.) Folio 17, 5½ pages. Soit 10 pp.
- 29 juin. (Imprimé.) Arrêt du Conseil d'Etat, qui homologue le traité de la
colonies du Canada, avec les Sieurs Aubert, Nérét et Gayot du 10 mai
1706. Privilège exclusif pour 12 années. Folio 21, 4 pages. Soit 8 pp.
- 12 juillet. Ordonnance de M. Raudot, portant règlement sur les concessions faites
aux habitants par les seigneurs, dont les clauses ne se trouvent pas rem-
plies. Plainte avait été portée par les seigneurs de l'île de Montréal contre
des concessionnaires qui refusaient de payer les droits du seigneur sous le
prétexte que leurs concessions ne renfermaient pas l'étendue concédée.
Par cette ordonnance ils devaient payer pour l'étendue portée au titre, faire
arpenter à leurs frais et se faire donner ce qui leur manquait, le tout
échéant. Folio 23, 1½ page.
- 20 juillet. Ordonnance du même fixant le nombre de bouchers, tanneurs et cordon-
niers dans la ville de Montréal. Il n'y aura que 2 tanneurs : les nommés
de Launay et Barsalot, 5 bouchers, etc., e e. Folio 24, 2 pages.
- 24 juillet. Arrêt du Conseil d'Etat, qui subroge les Sieurs Aubert, Nérét et Gayot
aux droits et privilèges de la colonie du Canada et décharge du paiement
de tous droits d'entrée, les castors qu'ils feront entrer dans le royaume
pour y être consommés. Folio 26, 4 pages. Soit 9 pp.
- 27 juillet. Ordonnance de MM. Vaudreuil et Raudot, concédant au Sieur Déjordy,
capitaine, des droits de chasse et de pêche sur les îles acquises par lui du
Sieur Fortel (?) par concession du 29 octobre 1672. Folio 28, 1 page.
- 17 août. Ordonnance de M. Raudot, qui enjoint aux cabaretiers de la ville de
Québeck de fermer leurs cabarets à 9 heures du soir. Folio 29, 1 page.
- 12 octobre. Acceptation, par les intéressés en la colonie du Canada, du traité inter-
venu le 10 mai précédent entre M. Riverin, délégué de la compagnie, et
MM. Aubert, Nérét et Gayot, pour la vente générale des castors, et d'un
autre traité entre le dit Riverin à-qualité, les Sieurs Aubert, Nérét et
Gayot, d'autre part, et les Sieurs Dumolin, Mercier et Carlier. Folio 30,
2 pages.
- 12 octobre. Compte rendu d'une assemblée des intéressés en la Compagnie de la
colonie du Canada, et résolutions priant Monseigneur de Pontchartrain,
ministre du roi, de payer à M. Eméry, chirurgien, et autres employés, les
salaires qui leur sont dus par la compagnie, qui est insolvable. Résolution
nommant M. Riverin, agent de la compagnie en France. Assemblée tenue
chez Hazeur. Signé : Langloiserie, Rey Gaillard, G. Gaillard, Ruette
d'Auteuil, de la Gorgendière Perthuis, C. F. Juchereau de la Forest de
Saint-Laurent, Pinau, F. Hazeur, Jollicet, Dupuy, J. Riverin, Macart, J.
Soumande, P. Normandin, Drouart, Paupret, de Granville, La Chassigne,
Sennerville, J. Babie, Laframboise, Charly, Dupont, Louis Fafart, Boutte-
ville, de Saint-Martin, Geneviève Rigaud, pour son mari, Testu, Fou-
cault, N. Gauvreau, Flassan, Fornel, de Lestaige, secrétaire. Folio 31, 4
pages. Soit 5 pp.
- 26 octobre. (Imprimé.) Arrêt du Conseil d'Etat, portant que voulant prévenir la
perte que la Compagnie de la colonie du Canada pourrait faire sur le
castor mentionné dans les articles 22 et 23 du traité du 10 mai dernier,

1706. et lui assurer les dits castors, a permis et permet aux porteurs des lettres de change de l'année 1704 seulement, de faire assurer jusqu'à 12 pour 100 et pour le compte de la colonie les castors mentionnés aux articles ci-dessus. Folio 35, 2½ pages. Soit 5 pp.
- 12 novembre. Ordonnance de M. Raudot, concernant le respect dû dans les églises, et à cette occasion fait défense à toutes personnes de donner à boire chez elles et de débiter des boissons les dimanches et fêtes. Sur la plainte du Sieur Gautier, curé de la côte de Beaupré. Folio 37, 2 pages.
- 22 novembre. Résolution du conseil, nommant Pierre Haynard, juge prévost de Notre-Dame des Anges, pour faire les fonctions de substitut du procureur général, vu l'absence en France de M. d'Auteuil, remplacé provisoirement par Charles Macart, conseiller. Folio 38, 1 page.
1707.
18 janvier. Arrêt du Conseil Supérieur, qui défend de traiter des marchandises avec les sauvages étrangers et Iroquois du Sault et de la Montagne, ailleurs que dans les villes de Montréal, Québec et Trois-Rivières et de traiter de l'eau-de-vie. Folio 39, 3 pages. Soit 6 pp.
- 27 janvier. Acte délivré par M. Raudot, au Sieur Duplessis, agent de la compagnie de sa nomination de commissaire à l'effet de recevoir les comptes. Folio 41, 1 page. Soit 2 pp.
- 29 janvier. Ordonnance de M. Raudot, qui fixe le nombre de tanneurs dans la ville de Québec. Vu la mauvaise qualité des cuirs tannés par des gens de la compagnie qui ne connaissent pas bien le métier, ou qui ne laissent pas les peaux longtemps dans les fosses, il donne le droit de tanner les cuirs à 5 personnes seulement, savoir : Charest, Archevêque, Thivierge, Jehan et Dedieu. Folio 42, 1 page. Soit 2 pp.
- 30 janvier. Ordonnance du même, portant injonction au Sieur Duplessis de rendre incessamment ses comptes par devant les Sieurs de Lotbinière, Pinau et Perthuis. Folio 43, 1 page.
- 24 mars. Ordonnance du même, portant que le Sieur Duplessis rendra séparément les comptes de 1705 et de 1706. Folio 44, 1 page.
- 11 avril. Procédés du conseil à l'égard de Charles Fouvré, dit l'avocat, soldat, accusé d'avoir tué en duel Charles Legris dit David, sergent. Fouvré, condamné à être pendu. A l'égard de Legris "sa mémoire demeurera condamnée, éteinte et supprimée à perpétuité, et qu'à cet effet, attendu que son corps est censonné, son effigie sera mise dans un même tableau avec celle de Fouvré, sur une claie, au derrière d'une la tête en bas et la face contre terre, etc., etc." Folio 45, 7½ pages. Soit 14 pp.
- 23 mai. Ordonnance de M. Raudot, qui renouvelle les défenses au sujet de la traite en dehors des 3 villes. Folio 51, 1 page.
- 26 mai. Ordonnance de M. Raudot qui défend à toutes personnes de donner retraite à certaines filles, ni de souffrir les garçons de les y aller voir. (Par le préambule de cette ordonnance il semble que certaines personnes faisaient spécialité de garder en pension des filles qui y venaient dans le but ou sous le prétexte de se marier. "Comme cela", dit l'ordonnance. "ne se peut faire sans un grand scandale, et ne pouvant pas douter qu'il n'y ait par là entre garçons et filles quelque mauvais commerce, etc., etc."—E. R.) Folio 52, 1 page.
- 3 juin. Ordonnance de M. Raudot, qui défend aux habitants des côtes du gouvernement de Montréal de s'établir dans la ville pour donner à boire aux sauvages. (Commence ainsi : "Ayant été informé par MM. de Longueuil et Clérin des désordres qui arrivent tous les jours et notamment de celui qui est arrivé cette nuit causé par l'ivrognerie des sauvages, etc., etc."—E. R.) La peine pour contravention est le carcan. Folio 53, 1 page.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1707.
30 juin. Extrait de la lettre du ministre à M. Raudot, père. Folio 64, quelques lignes.
- 30 juin. Ordre du roi qui casse et révoque M. d'Auteuil de la charge de procureur général. Folio 65, $\frac{1}{2}$ page.
- 6 juillet. Lettre du ministre à M. le grand vicaire du Canada. " Dans le compte que j'ai rendu au roi de l'affaire des dîmes qui se lèvent en Canada, je n'ai pu me dispenser d'informer Sa Majesté qu'un des curés de ce pays, a eu l'imprudence d'ajouter aux commandements de l'église un 7^me commandement pour le paiement des dîmes, et qu'il en a même fait la matière d'un prône. Sa Majesté m'a commandé de vous écrire, que son intention est que vous fassiez une forte réprimande à ce curé pour avoir abusé de son ministère en cette occasion, et que vous l'avertissiez que si pareille chose lui arrivait elle le ferait punir." Folio 67, $\frac{1}{2}$ page.
- 30 juin. Ordonnance du roi qui fait défense à tous ses sujets du Canada de faire boire de l'eau-de-vie aux sauvages. L'ordonnance du 6 mai 1702 était pour deux ans, celle-ci est pour toujours. Folio 81, 2 pages.
- 4 août. Ordonnance de M. Raudot, portant défense à toutes personnes d'aller sur les terres d'autrui y enlever les fruits. Folio 81, 1 page.
- 16 septembre. Lettre de M. Raudot à M. de Remesay. Folio 82, 4 pages.
- 26 septembre. Ordonnance de M. Raudot, qui défend à toutes personnes de traiter ou chasser dans le domaine de Sa Majesté renfermé dans les limites de Tadousac à peine de confiscation et amende. (M. Hazeur avait pris en sous location la traite de Tadousac. Depuis deux ans les Hurons et les Abénaquis avaient chassé près du lac Saint-Jean, détruisant beaucoup de chaussées de castors, et forçant les Algonquins et les Montagnais à s'éloigner. De là de grands dommages pour M. Hazeur.—E. R.) Folio 84, 2 pages.
- 15 juillet. Extrait de la lettre de MM. les Fermiers généraux du domaine d'Occident au Sieur de Monseignat nommé par eux pour leur agent et directeur des fermes du roi à Québec. Folio 85, 2 pages.
- 11 octobre. Arrêt du Conseil d'Etat en faveur des habitants du Canada au sujet des castors et de la garantie sur leurs lettres d'échange. Folio 87, 3 pages.
Soit 6 pp.
- 22 octobre. Ordonnance de M. Raudot, qui supprime la haute justice de la Seigneurie de Sillery, appartenant aux Pères Jésuites, et celle du fief qu'ils possèdent dans la ville des Trois-Rivières. Folio 89, $1\frac{1}{2}$ page.
- 28 octobre. Ordonnance de M. Raudot, qui enjoint au Sieur Duplessis, agent de la Compagnie de la colonie, de payer à la dite compagnie la somme de 20,950 livres, dont il se trouve reliquataire. Folio 90, 2 pages.
1708.
25 mars. Ordonnance du même, portant défense de composer et chanter des chansons diffamatoires. Folio 91, $1\frac{1}{2}$ page.
- 24 avril. Arrêt du Conseil d'Etat qui homologue le traité fait entre le Sieur Rivérin, représentant la Compagnie de la colonie du Canada, et les Sieurs Aubert, Néret et Gayot, au sujet du commerce de la Baie d'Hudson. Folio 92, 4 pages.
Soit 6 pp.
- Montréal,
26 mai. Ordonnance de Antoine Denis Raudot pour autoriser les Sulpiciens à réunir à leur domaine les terres concédées qui sont demeurées inhabitées et incultes. Folio 94, 3 pages.
- 6 juin. Extraits de la lettre du ministre à M. Raudot, père. Sa Majesté veut être plus amplement informée de ce qu'il lui marque au sujet de l'établissement des Sœurs de la Congrégation. Dans tous les cas ne devra pas souffrir qu'elles soient cloîtrées, car alors elles seront à charge au lieu d'être utiles. Sa Majesté est informée que les Hospitaliers de Montréal font des vœux simples, portent un habit uniforme, un rabat, etc., etc. Veut qu'ils

1708. quittent l'habit. Le charge spécialement de l'exécution de ses ordres à cet égard, et ne sera pas contente s'il ne les exécute pas ponctuellement. A fait savoir à M. de la Martinière qu'il doit régler sa conduite de façon à le satisfaire. Devra cependant le traiter avec égards, car il est honnête et habile. Se plaint qu'il (M. Raudot) empiète sur les attributions du conseil, qu'il juge seul et renverse ses propres jugements sur une simple requête. Folio 96, 97, 98, 100, 101, 102, 6 pages. Soit 4 pp.
- 6 juin. Le ministre à M. de la Martinière. A reçu ses lettres du 3 août et 10 novembre. Est fortement appuyé par le duc de Saint-Simon, mais n'en doit pas moins vivre dans la subordination qu'il doit à M. Raudot et renvoyer son greffier, La Cetièrre, comme il en a été ordonné. Doit se rendre agréable s'il veut mériter les faveurs de Sa Majesté. Folio 99, 1 page.
- 6 juin. Lettre du ministre au Sieur Charon. Sa Majesté ne veut absolument pas que le service de l'hôpital soit fait par des personnes portant un habit uniforme et ayant prononcé des vœux simples ou autres, ceci étant une maison de charité établie pour le soulagement du public. Sa Majesté est bien aise qu'il reçoive toutes personnes qui ne sont plus en état de gagner leur vie et qu'il y instruisse la jeunesse. Folio 104, 1 page.
- 13 juin. Extraits de la lettre du ministre à M. Raudot, père. Sa Majesté est peinée de l'embarras des habitants à cause des informalités de leurs titres. Devra examiner à fond l'à-propos d'un arrêt légalisant tous les titres de 5 ans et plus. Il serait fort désirable que les droits seigneuriaux fussent tous réduits et mis sur le même pied. Il ne faut point admettre le retrait roturier, non plus que le lignager et même le féodal, à moins qu'ils n'aient été stipulés par la concession du fief. Serait d'avis d'abolir les redevances aux seigneurs parce qu'ils donnent lieu à vexation. Pour les fours banaux il devra se conformer à l'ordonnance de 1686. Au sujet des différentes juridictions ne croit pas pouvoir supprimer la Prévôté, cela attirerait des plaintes. Pour les sommes un peu élevées, l'appel des juridictions seigneuriales devrait être fait au Conseil Souverain. Requêtes en revision d'arrêt. Ne pas admettre au Conseil Souverain les récusations à cause d'alliance spirituelle qui se rencontrent dans presque tous les procès. Folios 105 et 106, 3 pages.
- 6 juillet. Ordonnance de M. Raudot qui dispense les marchands de Montréal de faire porter leurs castors au bureau deux fois 24 heures après leur arrivée sous certaines conditions. Folio 107, 2½ pages. Soit 4 pp.
- Fontaine-bleau,
7 juillet. Arrêt du Conseil d'Etat, qui décharge la Dame de la Forest des condamnations portées par les ordonnances du Sieur Raudot. (Le récit des procédures dans le procès de Berthelot contre la Dame de Juchereau de la Forest—que le Conseil d'Etat qualifie de comtesse de Saint-Laurent—au sujet du non-paiement du prix de vente du comté de Saint-Laurent, ile d'Orléans, occupe 27 pages et est fort compliqué. Il y a des sentences du Conseil Supérieur du châtelet de Paris et du Conseil d'Etat, avec autant de procédures qu'il se peut inventer. Le prix de vente de ce comté était pour la somme de 31,000 livres, dont 4,000 comptant. Le Conseil d'Etat condamne Berthelot à 20,000 livres de dommages, ce qui réduisait la somme due à Berthelot à 7,000 livres, pour laquelle un délai d'un an est accordé à la Dame Juchereau de la Forest.) Folio 109, 27 pages. Soit 45 pp.
- 21 août. Ordonnance de M. Raudot, qui ordonne l'exécution de l'arrêt du Conseil d'Etat du 25 juin 1707, et enjoint en conséquence aux marchands voyageurs et autres de porter leurs castors au bureau, soit à Québeck, soit à Montréal 2 fois 24 heures après leur arrivée, et que ceux des Trois-Ri-

DOC. DE LA SESSION No 8c

1708. vières seront tenus de les faire plomber dans le même délai et de les faire descendre à Québec pour être portées au bureau au 1^{er} octobre de chaque année. Folio 122, 1½ page.
- 22 août. Ordonnance de M. Raudot, qui défend à toutes personnes d'étaler leurs marchandises à la porte de l'église de la basse-ville de Québec. Folio 123, 1 page.
- 5 septembre. Ordonnance de M. Raudot, qui enjoint l'exécution de l'arrêt du roi du 6 mai 1702 et renouvelle les défenses de vendre de l'eau-de-vie aux sauvages. Folio 128, 2 pages.
- 23 septembre. Ordonnance du même, qui ordonne aux habitants de porter leurs denrées sur la place de la basse-ville les jours de marché, et leur défend de les étaler sur la grève. Exception faite pour l'anguille. Défend aux cabaretiers, etc., etc., d'acheter sur le marché avant 8 heures du matin. Folio 129, 1 page.
- 7 mars. Ordonnance de M. Raudot, légalisant un acte non signé passé par Ra-geot dont les parties sont : Gabriel Rouleau, Anne Dufresne, Claude Plante, Catherine Dufresne, Jean Létourneau, Pierre Dufresne et Anne Potin. Folio 130, 3 pages.
- 27 avril. Ordonnance de M. Raudot en faveur du nommé Soulard, au sujet d'une requête des marchands de la basse-ville qui le priaient d'empêcher le dit Soulard de construire une clôture au port du cul-de-sac. Folio 134, 4 pages.
1709.
25 mai. Ordonnance du même, qui fait défense aux habitants de faire travailler leurs harnais les fêtes et dimanches sans la permission de leurs curés. Folio 136, 1 page.
- 6 juin. Ordonnance du même, qui défend aux habitants de la ville de Québec de laisser leurs chiens vicieux dans les campagnes,—surtout parce qu'ils dévoreraient les moutons. Folio 138, 1 page.
- 1er juillet. Arrêt du conseil déboutant Antoine Paseaud, marchand de Montréal, de son appel contre Marie Godé, veuve de Charles de Couagne. Folio 140, 1½ page.
- 6 juillet. Ordonnance du roi, qui défend le commerce d'eau-de-vie avec les sauvages. Folio 144, 3 pages.
- 5 août. Arrêt du Conseil Supérieur, qui explique l'article 6 du règlement du 8 juillet 1709 par rapport à la sépulture dans les églises des seigneurs hauts-justiciers.
- Cet article 6 donnait droit aux seigneurs hauts-justiciers d'être enterrés eux et leurs femmes dans le chœur de l'église lorsque eux-mêmes avaient donné le terrain. Par cette ordonnance les seigneurs n'auront droit d'être enterrés qu'au-dessous de leurs banes, ce qui sera considéré être dans le chœur. Folio 146, 1½ page.
- 20 août. Ordonnance de M. Raudot, portant défense à toutes personnes d'aller à la chasse dans les terres ensemencées. Folio 147, 1 page.
- 23 septembre. Arrêt du Conseil du roi, portant que le Sieur Jessé Ledue des Fontaines, procureur général du Conseil de Québec, sera payé de ses appointements du jour de ses provisions. Folio 148, 1 page.
- 8 octobre. Arrêt portant que les 143 ballots de castors qui sont dans les magasins de Paris, seront vendus pour acquitter les lettres de change tirées par la colonie du Canada et qui restent à payer des années 1703, 1705, 1707, 1708. Folio 149, 2½ pages. Soit 5 pp.
- 23 octobre. Ordonnance de M. Raudot, enjoignant à M. de Monseignat, directeur des fermes du Canada, de payer les allocations ordinaires au clergé et les appointements des employés à même l'argent collecté sur les revenus et par des lettres de change. Folio 151, 5 pages. Soit 8 pp.

1710.
19 février. Ordonnance de M. Raudot en faveur d'Etienne Gauvin contre le Sieur du Tisné. Folio 155, 4 pages.
- 19 février. Ordonnance du même accordant délai à Gauvin pour la balance qu'il doit à Du Tisné. Folio 157, 2 pages.
- 22 mars. Ordonnance du même au sujet du respect qu'il faut observer dans les églises. (En raison de certains scandales.) Folio 159, 2 pages.
- 5 mai. Ordonnance du même, sur ce qui doit s'observer à chaque mutation de bancs dans les églises. Pour que le fils, dans certains cas, ait droit au banc de son père décédé, sans la formalité de la criée. Folio 161, 2 pages. Soit 4 pp.
- 10 mai. Extrait de la lettre du ministre à M. Raudot. M. le marquis de Crisacy étant mort sans s'être fait naturaliser, il était régulier de faire saisir les biens de sa succession. Folio 163, quelques lignes.
Lettre du ministre à M. l'évêque de Québec. Sa Majesté a vu la demande des Filles de la Congrégation de Québec et des Hospitaliers de Montréal, ainsi que sa lettre appuyant leur demande. Est surprise de tant d'insistance. Leurs lettres patentes ont été accordées à la condition expresse qu'ils ne feraient aucuns vœux. Sa Majesté y adhère et le prie de s'y conformer. Folio 164, 1 page.
- 10 mai. Ordonnance du roi, portant amnistic en faveur des Canadiens, sauvages et autres coureurs de bois. Folio 165, 1 page.
- 19 mai. Arrêt du Conseil d'Etat, qui décharge les intéressés dans le commerce du castor en Canada, de l'obligation de recevoir chaque année à Québec 30 milliers de castors gras à 40 sous la livre, et ce, pendant les 6 dernières années de leur traite. (Neret, Gayot et ses associés étaient tenus, par le traité du 10 mai 1706, de payer toutes les dettes de la Compagnie du Canada et de recevoir chaque année à Québec la quantité de trente milliers de castors gras au prix de 40 sols la livre. Ils prétendaient qu'ils avaient en mains beaucoup plus de cette qualité de castor qu'ils en pouvaient écouler, et que l'obligation de se conformer strictement au contrat sur ce point les ruinait. Le présent arrêt stipule qu'ils devront prendre tous les castors gras de l'année courante sur le pied de 30 sous la livre, mais qu'ils seront déchargés de cette obligation pour le reste de leur bail. Que pour compensation, ils seront tenus pour les 6 dernières années (1712-1717) de payer les castors secs sur le pied de 34 sols la livre, au lieu de 30.-- E. R.) Folio 166, 7 pages.
- 10 juin. Extraits du mémoire du roi à MM. de Vaudreuil et Raudot au sujet des chevaux, etc., etc. Ordonne de laisser périr par le temps les chevaux qu'il y a de trop dans la colonie. De régler pour l'avenir le nombre nécessaire en faisant boucler les juments et couper les chevaux. Sa Majesté consent à ce que les enfants soient reçus cadets dans les troupes à l'âge de 17 ans. Folio 170, 2 pages.
- 23 juin. Ordonnance de M. Raudot au sujet des cabaretiers. Fixe leur nombre à 10 dans la ville de Montréal avec défense d'en vendre aux sauvages. Permet à 9 cabaretiers la vente de la bière aux sauvages, mais au verre seulement. De ces 9 cabaretiers, il y en aura 3 pour le Sault Saint-Louis, 2 pour le Sault au Récollet, 2 pour les Nipissingues et 2 autres pour les Outaouais, les Abénaquis et autres sauvages. Folio 172, 7 pages.
- 1er juillet. Ordonnance de M. Raudot, portant défense à tout chirurgien venant d'Europe de panser les malades dans la colonie. (Il y a eu depuis 3 autres arrêts sur le même sujet. Celui du 27 juin 1712, et ceux du 3 août 1716 et du 13 avril 1737. Folio 176, 2 pages. Soit 3 pp.)
- 3 juillet. Ordonnance du même, qui défend de briser les clôtures et d'abattre les arbres. Folio 179, 1 page.

DOC. DE LA SESSION No 80

1710.
19 juillet. Ordonnance du même, portant défense d'embarquer aucuns quarts de farine sur les bâtiments avant qu'ils ne soient marqués du nom de l'expéditeur. Folio 182, 1 page.
- 14 août. Ordonnance du même, qui défend d'acheter des hardes des soldats. Folio 182, 1 page.
- 16 août. Ordonnance du même, au sujet des chevaux laissés libres aux portes des églises lorsque les habitants vont au service divin. Folio 183, 1 page.
- 18 septembre. Ordonnance du même, portant défense de transporter des gravois, terres ou immondices sur la grève du port de Québec. Folio 184, 1 page.
1711.
22 mars. Extrait d'une lettre de M. de Vaudreuil à M. de Ramezay pour ajouter aux ordres qu'il lui a laissés pour les Sieurs Deliette, Saint-Pierre, de Vincennes, Réaume et LeMoynes. Devront obéir à M. de Tonty toutes les fois qu'ils seront ensemble. Modifie ses ordres au sujet du rassemblement des sauvages à la rivière des Français. Pourront descendre à mesure qu'ils y arriveront sans attendre les autres. Comme ce serait pour quelques nations sauvages un grand détour de passer par la rivière des Français, M. de Tonty pourra venir par les lacs avec ceux-là. Il faudra dire aux nations que M. d'Argenteuil va les voir à la place de son père. Folio 190, 2 pages.
- 6 juillet. Lettre du roi au Conseil Supérieur l'informant qu'il a accordé au Sieur de Langloiserie remise des droits de lots et ventes, quints et requints et autres droits et devoirs seigneuriaux dus à Sa Majesté sur l'acquisition qu'il a faite du fief de l'île Sainte-Thérèse, en considération de ses services au roi. Folio 202, 1 page.
- 7 juillet. Extrait de la lettre du ministre à M. Raudot. A vu avec plaisir les efforts que les marchands ont fait pour mettre le cul-de-sac en état de recevoir les vaisseaux en carène sans les exposer à se briser sur les roches. Sa Majesté a accordé au Sieur Prat, maître du quai, la commission de capitaine du port. Folio 208, ½ page.
- 1er octobre. Délibération de MM. de Vaudreuil, Raudot et de Monseignat pour la fabrication d'une nouvelle monnaie de cartes pour la somme de 450,000 livres. Raisons pour la fabrication de cette monnaie. Il fut résolu que cette monnaie serait brûlée en présence du gouverneur et de l'intendant dès que M. DuPlessis en aurait été payé par les trésoriers généraux de la marine, MM. Gaudois et de Champigny. Folio 210, 2½ pages. Soit 5 pp.
- 25 octobre. Ordonnance de MM. Vaudreuil et Raudot pour donner cours à une nouvelle monnaie de cartes. Explique que les grands travaux entrepris pour mettre la colonie en état de repousser les Anglais qui s'apprentent à l'envahir, a forcé le Sieur Duplessis, commis des trésoriers généraux de la marine, à de grandes dépenses qu'il faut rembourser très prochainement aux prêteurs, qui ne veulent pas accepter de lettres de change. Folio 212, 1½ page.
- 4 novembre. Ordonnance de MM. Vaudreuil et Raudot, enjoignant au Sieur Duplessis, de payer les officiers de guerre et autres employés dans les états du roi sans diminution du dixième et des 4 deniers par livre tel qu'il le voulait faire. Folio 213, 2 pages.
1712.
Versailles.
14 mars. Arrêt de Louis Alexandre de Bourbon, comte de Toulouse, amiral de France, cassant et annulant le jugement de la cour d'amirauté de Québec du 17 octobre 1710 au sujet de la part lui revenant dans le vaisseau anglais *La Marguerite* pris sur l'ennemi. (Ce vaisseau avait été pris par le fameux corsaire Guyon, aidé de 2 Français et de 30 sauvages. Il semble que la décision de l'amirauté avait été que l'amiral, qui avait droit à un dixième de toute prise de guerre sur mer, n'aurait qu'un dixième de la part revenant aux 3 Français, tandis que l'amiral prétendait avoir droit au dixième de la valeur totale.—E. R.) Folio 214, 2½ pages. Soit 3 pp.

1712.
21 mars. Ordonnance du même, déclarant bonne prise de guerre la capture du vaisseau anglais *Le Postillon*, ainsi que les marchandises à son bord, aussi bien que les vaisseaux anglais naufragés à l'île aux Œufs. Ordonne que nonobstant les ordonnances de l'intendant, ces vaisseaux et leurs cargaisons seront vendus pour le profit du roi, et que le dixième à lui revenant comme amiral, sera, après liquidation, remis au receveur de ses droits. Folio 216, 3 pages. Soit 5 pp.
- Marsy,
19 avril. Arrêt du Conseil d'Etat, qui révoque le brevet de don accordé par le roi à l'abbé D'Averna, le 30 septembre 1709, des biens de la succession du Sieur de Crisacy par droit d'aubaine et maintient le fermier du domaine d'Occident dans la jouissance de ces biens. (Le marquis de Crisacy était, à sa mort, gouverneur des Trois-Rivières. Comme il était étranger (Italien, de Messine, je crois) et non naturalisé, son testament, fait en 1670, donnant ses biens au commandeur de Crisacy et à son défaut à son neveu, le chevalier de Cr. ne fut pas reconnu valide et ses biens furent donnés par le roi à l'abbé D'Averna. Sur les plaintes du fermier du domaine d'Occident, qui réclamait tous les droits qu'avait possédés la Compagnie des Indes Occidentales, laquelle avait eu les droits dont jouit le souverain et notamment le droit d'aubaine, gain de cause fut donné au supplian. Cette succession ne produisit qu'environ 2,000 livres.—E. R.) Folio 220, 13 pages. Soit 19 pp.
- 15 juin. Mémoire du roi à MM. de Vaudreuil et Bégon. Sa Majesté désire que M. Bégon prenne avis de M. d'Aigremont, à qui M. Raudot a remis à son départ les affaires de l'intendance,—c'est un bon sujet. Est satisfait des efforts de M. de Vaudreuil pour empêcher le commerce de l'eau-de-vie, des bons services de MM. de Louvigny et de Lignery. Doivent encourager le mariage. Faire valoir aux sauvages la valeur des médailles, et pour cela n'en accorder que pour des services bien qualifiés. Sa Majesté est satisfaite de l'application que le supérieur du Séminaire de Québec donne à l'instruction de la jeunesse. A disposé de la charge de procureur général du Conseil Supérieur en faveur du Sieur Collet, homme fort capable, appartenant au barreau du parlement de Paris.—Saint-Castin, Lemoyen, de Ramesay.—Doivent tenir les sauvages de l'Acadie dans la haine des Bostonais en faisant valoir tout ce qu'ils ont souffert. Folio 228, 18 pages. Soit 28 pp.
- 20 juin. Extrait de la lettre du ministre à M. Galiffet. Doit faire entendre aux seigneurs des paroisses de son gouvernement qu'ils n'ont pas droit d'exiger que les capitaines de milice leur communiquent, avant de les exécuter, les ordres qu'ils ont. Folio 258, quelques lignes.
- 21 juin. Extrait de la lettre du ministre à M. de Saint-Ours. N'a pu le proposer pour conseiller, attendu que Sa Majesté ne veut pas faire des conseillers d'honneur. Folio 239, quelques lignes.
- 22 juin. Ordonnance du Conseil d'Etat au sujet du fort Pontchartrain de Chambly, alors justement terminé. Ordonne que la banlieue du dit fort sera de 30 toises au-dessus et de 300 toises au-dessous du fort; en tout 600 toises sur la rivière par 300 de profondeur, etc., etc. Folio 240, 2½ pages.
- 18 juillet. Arrêt du Conseil d'Etat portant que le Sieur Evêque et chapitre de Québec remettront au Sieur Chauvelin, maître des requêtes, tous les titres de l'érection des dits évêché et chapitre. Folio 242, 2 pages. Soit 3 pp.
- 1er août. Arrêt du Conseil Supérieur, portant défense de porter à Lachine ou autres lieux jusqu'au bout de l'île de Montréal, aucunes marchandises de traite ou boissons sans la permission du gouverneur. Folio 244, 2 pages.
- 13 octobre. Ordonnance de M. Bégon, intendant, nommant le Sieur Clairambault d'Aigremont pour faire les fonctions de contrôleur de la marine, et en

DOC. DE LA SESSION No 80

1712. cette qualité de poursuivre devant les officiers de l'amirauté le recouvrement des sommes perçues par M. Monseignat, directeur de la ferme du domaine d'Occident, et par M. Duplessis, receveur de Monseigneur l'Amiral, sur la vente des marchandises des vaisseaux anglais naufragés à l'île aux Œufs. (Ces messieurs s'attribuaient les épaves et effets naufragés, le premier en vertu de l'article 382 de son bail, le second en vertu de l'ordonnance de 1681, lorsque, en vertu d'un arrêt du conseil, en date du 10 mars 1691, Sa Majesté s'attribuait les épaves et effets des vaisseaux naufragés.—E. R.)
- 9 nov. mbre. Arrêt du Conseil Souverain, confirmant la sentence de l'Amirauté, laquelle déclarait les effets des vaisseaux naufragés à l'île aux Œufs appartenir au roi, et renvoyant les Sieurs de Monseignat et Duplessis de leur appel. Folio 246, 3 pages.
1713.
27 mars. Ordonnance de M. Bégon sur les contestations entre le lieutenant du roi, les officiers de justice et les marguilliers de Montréal au sujet de la préséance et des honneurs dans les églises et cérémonies publiques. Ordonne par provision, en attendant la décision de Sa Majesté, que les règlements de Sa Majesté, du Conseil Supérieur et de M. de Champigny seront exécutés selon leur forme et teneur, c'est-à-dire, que les officiers de justice marcheront immédiatement après le gouverneur et en avant des marguilliers, etc., etc. Folio 243, 3½ pages. Soit 6 pp.
- 23 juil. Lettre du ministre à MM. de Vaudreuil et Bégon. Doivent s'efforcer de supprimer au plus tôt la monnaie de carte. Folios 256, 257, 253, 259 (devront être réunis), 5½ pages. Soit 9 pp.
- 10 décembre. Ordonnance de M. Bégon, qui oblige les habitants à baliser les grands chemins. Folio 202, ¼ page.
- 27 décembre. Ordonnance du même, qui défend aux habitants de Québec d'abattre et d'enlever le bois sur les terres qui ne leur appartiennent pas. Folio 263, 1 page.
- Notification par M. de Costabelle aux habitants de Terre-neuve, de la cession de cette île aux Anglais, et des ordres de Sa Majesté pour que tous les Français qui y sont établis s'en retirent avec leurs familles et effets pour aller fonder de nouveaux établissements dans l'île du Cap-Breton. Folio 264, 2½ pages. Soit 4 pp.
1714.
Versailles,
1er janvier.
19 mars. Provisions de second lieutenant du roi à l'île Royale pour le Sieur L'Hermitte, ci-devant major de Plaisance. Folio 270, 3 pages. Soit 5 pp.
- Extraits du mém. sire du roi à MM. de Vaudreuil et Bégon. Sa Majesté a reconnu les torts que font à l'augmentation de la colonie les concessions de terres. Ne veut plus en faire et ne peut confirmer celles qu'ils viennent de donner à MM. de Longueuil et Hamelin. "Il serait à souhaiter que toutes les terres de la Nouvelle-France fussent en nature ; elles en seraient bien mieux habitées." Folios 276, 277, 278 (devront être réunis), 3 pages. Soit 5 pp.
- Versailles,
20 mars. (Imprimé.) Ordonnance du roi obligeant les capitaines de vaisseaux allant au Canada, d'y porter 3, 4, 5 et 6 engagés, suivant le tonnage de leurs navires, pour aider les habitants à leurs travaux. Folio 280, 2 pages. Soit 4 pp.
- Marly,
30 avril. Arrêt du Conseil d'Etat qui commet François Michel Choptet, pour, en qualité d'agent du chapitre de Québec, régir et administrer les biens que ce dernier a en France. Ces biens p... naient de la séparation qui avait été faite entre l'évêché et le chapitre de Québec, des abbayes de Maubec, L'Estrée et Bénévvent, qui avaient été donnés par le roi en dotation à l'évêché de Québec. Folio 281, 2 pages. Soit 4 pp.

1714.
Marly,
10 mai. Arrêt du Conseil d'Etat, qui ordonne que sur la demande formée par les Prieuré et Religieuses de la Colombe, pour raisons de réparations à faire aux bâtiments et héritages dépendant de l'Abbaye de l'Estrée, ensemble les autres demandes que les dites Religieuses pourront faire contre les Sieurs Evêque et le chapitre de Québec, les parties se pourvoiront devant les commissaires du roi nommé à cet effet. Folio 282, 7½ pages. Soit 12 pp.
- Fontaine-bleau,
22 septembre. Brevet par lequel le roi a consenti à la suppression et extinction des titres des Abbayes de Maubec, de l'Estrée et de Bénévent, et aussi à la suppression des manse abbatiales et conventuelles des dits abbayes, pour les revenus en être incorporés aux manse épiscopale et capitulaire de l'église cathédrale de Québec. Folio 296, 1 page. Soit 7 pp.
- 6 novembre. Ordonnance de M. Bégon pour faire faire par corvées les ouvrages de l'enceinte de la ville de Montréal. Il s'agissait de murailles à la place des pieux. Folio 297, 1½ page. Soit 3 pp.
- Marly,
12 novembre. Ordre du roi qui établit le Sieur de Courtemanche commandant à la côte du Labrador. Folio 298, 1 page.
- 1er janvier. Ordonnance de M. Bégon, sur la perception de la retenue de 4 deniers par livre sur toutes les dépenses de la marine. Folio 299, 1½ page.
1715.
Versailles,
10 mars.
6 mai. Commission de lieutenant du roi à Trois-Rivières pour le Sieur L'Hermite. Folio 300, 3 pages. Soit 5 pp.
- 26 mars. Arrêt du Conseil d'Etat qui attribue à l'intendant, à l'exclusion de tous autres juges, la connaissance des fraudes, tant sur les marchandises anglaises que sur les castors. Folio 302, 2½ pages. Soit 4 pp.
- Arrêt du Conseil Supérieur, qui ordonne que les juges ordinaires de Montréal laisseront au Conseil de Guerre la connaissance de l'homieide du Sieur de la Mollerie. (Avait été tué par Jean d'Aillebout d'Argenteuil, tous deux étaient enseignes dans les troupes de la marine. D'Aillebout s'était enfui et fut jugé par coutume.—E.R.) Folio 304, 1½ page.
- Louisbourg,
24 mai. Lettre de M. de Soubras sur les contestations entre les capitaines de vaisseaux marchands à l'occasion de leur établissement à Ménadon et à Seatary et au sujet de la pêche. Folio 395, 1 page. Soit 2 pp.
- Marly,
10 juillet. Mémoire du roi à M. de Ramesay, gouverneur de Montréal, commandant de la colonie en l'absence de M. de Vaudreuil, et M. Bégon. Sa Majesté est satisfaite du zèle du clergé pour l'éducation et de la soumission de l'évêque à ses désirs quand aux eures fixes. A examiné avec soin les raisons de MM. Vaudreuil et Bégon en faveur de la liberté du commerce, dont la principale est que les restrictions permettent aux Anglais d'acaparier le commerce de l'ouest. Pour cette année ils peuvent donner des congés pour 15 canots, exiger une certaine somme des personnes à qui ils les donneront, et les obliger à transporter les effets du roi gratis. Ces traitants devront se tenir à Michilimakinak, à Détroit et aux Illinois. Doivent réconcilier les Miamis et les Illinois, et s'en servir contre les Renards. Doivent empêcher les sauvages de la rivière Saint-Jean de céder aux séductions des Anglais. Sa Majesté est persuadée qu'il y a de très fortes raisons pour lever l'interdiction du commerce de l'eau-de-vie avec les sauvages, attendu surtout qu'elle profite aux Anglais. Devront étudier la question à fond et en causer avec le clergé. Ne croit pas nécessaire d'augmenter les troupes en Canada. A l'avenir, Sa Majesté ne concédera que des terres en nature. Ne peut accorder à M. de Galiffet le congé qu'il demande à cause de l'absence de M. de Vaudreuil. Sa Majesté est informée que les Anglais ont envoyé jusqu'au Mississipi, même aux Nakés, aux Illinois et aux Miamis, pour faire alliance avec ces nations. A donné des ordres au Sieur

DOC. DE LA SESSION No 8c

1715. de Cadillac pour établir un poste chez les Nakés et un autre à Ouabasho sous les ordres de Bienville. Il faut de toute nécessité une communication libre entre le Canada et la Louisiane. Les habitants de l'Acadie sont tous déterminés à s'aller établir à l'île Royale. Est bien aise que les 300 pièces d'écarlatine aient été du goût des sauvages, cela les empêchera d'aller porter leurs marchandises aux Anglais. En vue de détourner les sauvages de porter leurs castors gras aux Anglais, MM. Néret et Gayot ont résolu d'offrir 60 sols la livre au lieu de 40. Sa Majesté est si contente des services de M. de Longueuil qu'elle lui accorde une pension de 300 livres. A permis à M. de Gannes, capitaine à l'île Royale, de servir en Canada à la place du Sieur Petit de Livilliers. A accordé des promotions à MM. Pierre de Repentigny, Coulon de Villiers, de Contracœur, de Boishébert, de Ramesay fils, et des expectatives à MM. de la Guire Morinville, de Senneville, de Grandville, de Melaise, de Falaise, et au second fils de Madame de Cabanac. Folio 306, 38 pages. Soit 53 pp.
- 13 juillet. Ordre du roi en faveur de M. de Galiffet, gouverneur des Trois-Rivières. Au défaut de MM. de Vaudreuil, de Ramesay et du marquis d'Alagny, M. de Galiffet aura le commandement du pays. Folio 329, $\frac{1}{2}$ page.
- 5 août. Règlement du Conseil Supérieur au sujet des permissions pour tenir cabaret. (L'ordonnance voulait qu'une personne désirant tenir cabaret dans les campagnes, s'adressât au juge, et à son défaut à son seigneur. Quelques seigneurs en prirent avantage pour refuser toute permission et vendre eux-mêmes des boissons. Cette ordonnance règle qu'ils n'ont pas le pouvoir de refuser permission si l'applicant est de bonnes mœurs et qu'eux-mêmes ne peuvent vendre des boissons.—E. R.) Folio 330, $3\frac{1}{2}$ pages. Soit 6 pp.
- 16 août. Conclusions de Jean Bouillet de la Chassaigne, major de la ville et gouvernement de Montréal, faisant fonctions de procureur du roi, à l'égard de Jean d'Aillebout d'Argenteuil, accusé d'avoir tué de la Mollerie. Requièrent, au nom du roi, que la contumace soit déclarée instruite contre d'Argenteuil ; qu'il soit déclaré atteint et convaincu de ce crime, et qu'il soit condamné à avoir la tête tranchée, ce qui sera exécuté par effigie vu son absence du pays. Quant à Hector d'Aillebout de Coulonge, accusé de complicité, comme il est actuellement dans une expédition contre les Renards, son procès devra être instruit dans 3 mois. Folio 336, 3 pages. Soit 4 pp.
- 16 août. Décision du conseil de guerre dans l'affaire de Jean d'Aillebout. Conforme aux conclusions du Sieur de la Chassaigne. (M. de Ramesay étant parent de l'accusé, ce conseil de guerre fut présidé par le baron de Longueuil en son hôtel à Montréal. Etaient présents : les capitaines Le Verrier, D'Esgly, le comte de Vaudreuil, de Beaujeu, Du Vivier, du Buisson. Folio 338, 2 pages. Soit 3 pp.
- 3 novembre. Lettre du ministre à MM. de Vaudreuil et Bégon. Instructions sur la manière de procéder dans leur correspondance avec le ministre. Nouvel ordre établi pour l'administration des affaires. La suscription des paquets devra être comme suit : "A S. A. R. Monseigneur le duc d'Orléans, régent du royaume." Folio 339, $2\frac{1}{2}$ pages. Soit 5 pp.
- 28 décembre. Arrêt du Conseil Supérieur portant règlement au sujet des sentences rendues contre des accusés en matière criminelle. Folio 342, 2 pages. Soit 4 pp.
1716. Arrêt portant révocation de la concession accordée au Sieur de Louvigny dans l'île Saint-Jean (Prince-Edouard). Avait été accordée le 6 septembre 1710 par MM. de Vaudreuil et Raudot. Folio 344, 1 page.

1716.
15 février. Lettre du Conseil de la Marine à MM. Lamothe Cadillac et Duclos. L'intention du conseil est que le mémoire du feu roi soit exécuté. Ont avis qu'il (M. Lamothe) a trouvé 3 bonnes mines d'argent à l'Arkansas et qu'il les fait garder par 40 hommes. Il a été décidé d'augmenter de 4 compagnies les troupes de la Louisiane, savoir : à l'île Dauphine 100 hommes, à la Mobile 10, aux Alibauons 30, au Biloxi 10, aux Natchez 30, aux Akansas (sic) 150, à l'embouchure de la Ouabash 40, sur la branche de la rivière qui vient du côté de la Caroline, 30. Si le poste de Ouabash n'a pas été occupé en conformité aux ordres, devra le faire et envoyer M. de Richebourg avec des soldats. Ce poste est destiné à M. de Bienville. Le commandement de M. LaMothe s'étendra depuis les Arkansas jusqu'aux terres qui dépendent du gouvernement du Canada. Folio 345, 2½ pages. Soit 4 pp.
- 29 février. Ordonnance de M. Bégon, portant défense aux habitants de faire galoper leurs chevaux à la sortie de la grande messe. Folio 347, 1 page.
- Mars. Lettres patentes en forme d'édit, portant amnistie aux coureurs de bois. Folio 348, 4 pages. Soit 7 pp.
- Avril. Révocation des concessions de Détroit données par M. de Lamothe Cadillac. Des lettres patentes seront néanmoins accordées à ceux qui justifieront s'être conformés aux conditions d'établissement. Folio 350, 1 page.
- 2 avril. Ordonnance de M. Bégon, portant défense aux Français du Canada de se transporter sur les établissements anglais sans une permission du gouverneur général. Pour obvier au commerce des castors avec les Anglais d'Orange, de Manhatte et de Boston par l'intermédiaire des sauvages qui rapportaient en paiement des lainages et autres marchandises. Folio 351, 2 pages.
- 28 avril. Déclaration du roi portant rétablissement des 25 congés pour aller faire la traite avec les sauvages aux postes qui seront marqués par ces permissions. Seront donnés à des familles pauvres qui pourront les vendre. Devront être enregistrés. Folio 356, 8 pages. Soit 11 pp.
- Louvre,
5 mai. Lettres patentes du roi pour augmenter de 4 les religieuses de l'Hôpital Général de Québec. (Le nombre avait été précédemment fixé à 10, avec 2 sœurs converses.) Folio 361, 2 pages.
- Paris,
Mai. Lettres patentes pour l'établissement des Récollets de la province de Bretagne à l'île Royale. Folio 362, 3 pages.
- Paris,
5 mai. Ordonnance du roi concernant les vaisseaux qui vont à la pêche à la côte du Labrador. Folio 364, 1 page.
- 5 mai. Ordonnance de l'évêque de Québec, portant règlement à l'égard des ecclésiastiques du Séminaire de Québec. Leur fait défense de s'agréger aucun prêtre sans sa permission. Défend également de retirer chez eux sans sa permission, les curés qui viennent à la ville. Folio 369, 3 pages. Soit 6 pp.
- Paris,
19 mai. Ordonnance du roi, portant défense d'exposer en vente au Canada des marchandises de fabrique étrangère. Folio 372, 2 pages. Soit 3 pp.
- Louvre,
15 juin. Mémoire du roi, pour servir d'instruction à MM. de Vaudreuil et Bégon. Doivent s'appliquer à approfondir tous les moyens par lesquels on pourrait augmenter la colonie, le commerce et les cultures. Définition des pouvoirs et devoirs respectifs du gouverneur et de l'intendant. Les Renards mériteraient punition, cependant il est mieux de faire la paix avec eux et devront se servir pour cela de M. de Louvigny. Se bien préparer à leur faire la guerre afin de mieux faire la paix. Ceux qui vont en traite avec des congés ne pourront emporter que 4 pots d'eau-de-vie pour leur propre usage. Exception pour le fort Frontenac, où l'on pourra vendre de l'eau-

DOC. DE LA SESSION No 8c

1716. de-vie en petites quantités. M. de Sabrevois, qui commande à Détroit, devra revenir se mettre à la tête de sa compagnie. Si les Iroquois ne s'y opposent pas ils pourront établir un fort sur le lac Ontario. Approuve que le village des sauvages du Sault Saint-Louis soit transporté plus haut et alloue 2,000 livres pour la construction d'un fort en pierre et d'une chapelle au nouvel endroit. Approuve également que la mission du Sault au Récollet soit transférée sur la côte nord, au lac des Deux-Montagnes, près des terres concédées au Sieur Du Guay, et que 3 lieues de terrain en quarré soient réservées pour cet objet. La dépense de ce changement devra être supportée par les Sulpiciens, qui en seront dédommagés par les terres de ces sauvages. Si ces sauvages quittent cette nouvelle concession leurs terres reviendront au roi. Lettres de noblesse au Sieur Hertel pour ses services. Folio 374, 21 pages. Soit 32 pp.
- 16 juin. Le même à M. Bégon. Lui tient compte de son admission qu'il a fait du commerce. Sera révoqué si de nouvelles plaintes sont faites contre lui à ce sujet. Folio 386, 1½ page.
- Paris, 16 juin. Arrêt du Conseil d'Etat, renvoyant au Conseil Supérieur de Québec la demande du Sieur D'Artigue contre MM. Saint-Ovide de Brouillan et Costabelle pour la part qu'il réclame des prises faites sur les Anglais à Terre-neuve en 1708. Folio 387, 2½ pages. Soit 4 pp.
- 23 juin. Arrêt du Conseil de la Marine sur la requête du doyen et des chanoines du chapitre de Québec. S'opposant à l'exécution de divers jugements obtenus contre eux par l'abbé Nicolas DeLeuse, ci-devant chanoine du dit chapitre. Folio 389, 10 pages. Soit 12 pp.
- 11 août. Arrêt du Conseil Supérieur, portant règlement au sujet de la longueur du bois de chauffage ainsi que de la désertion des domestiques du service de leurs maîtres. Folio 397, 7½ pages.
- 31 août. Arrêt du Conseil de la Marine, qui accorde à Marie Tortel, veuve du Sieur Béreau de Montségur, ci-devant de Plaisance, île de Terre-neuve, la somme de 7,320 livres, pour la dédommager des propriétés dont son mari fut déposé à Terre-neuve. Folio 401, 4½ pages.

COLLECTION MOREAU SAINT-MÉRY.

1717—CANADA—1726.

Vol. 8.—F. 10.

1717. Lettres patentes du roi pour l'établissement des Religieux Récollets de la province de France à l'île Royale, et restreindre celui accordé aux Religieux Récollets de la province de Bretagne. (Par les lettres patentes de l'année précédente, les Récollets de Bretagne étaient autorisés à servir d'aumôniers dans toute l'étendue de l'île Royale et à faire les fonctions curiales là où l'évêque de Québec jugeait convenable. Comme les Récollets qui faisaient les fonctions curiales en Acadie étaient ceux de la province de Saint-Denis, autrement dit de France, l'évêque ne voulut pas en reconnaître d'autres pour l'île Royale à l'exception de Louisbourg.—E. R.) Folio 13, 3 pages. Soit 5 pp.
- Mal. Arrêt pour annuler dans les actes et contrats de concessions faits en Canada les clauses contraires à la coutume de Paris et ordonner qu'elle y sera observée à l'avenir. (Contrairement à la coutume de Paris, qui avait été introduite dans le pays, les seigneurs avaient introduit des clauses et servitudes très onéreuses, entre autres : les corvées, une rente foncière pour

1717. l'usage de la commune qui sert au pacage, la faculté de rentrer dans les terres concédées toutes les fois qu'elles seraient vendues en remoursant à l'acquéreur le prix de la vente, la réserve de prendre dans les terres concédées tout le bois dont ils pourraient avoir besoin, la préférence d'acheter tout ce que les habitants auraient à vendre, a réserve des pins et des chênes, sans rien payer, le onzième des poissons pêchés sur le front des terres, l'obligation de se servir du moulin du seigneur, etc., etc. Tous ces droits et servitudes, contraires à la coutume de Paris, sont déclarés nuls par cet arrêt.—E. R.) Folio 16, 4 pages.
- 30 juin. Lettre du conseil à M. Bégon le priant de réunir tous les édits, ordonnances, titres d'établissements, de propriété, règlements, concernant la marine, les colonies et le commerce et d'en faire un inventaire exact pour le soumettre au conseil, etc., etc. Folio 19, 1½ page.
- 3 juillet. Lettre du conseil à M. de Vaudreuil sur le même sujet à l'égard des pièces et documents qui se trouveront au bureau du gouvernement. Folio 20, ½ page.
- 6 juillet. Mémoire du roi à MM. de Vaudreuil et Bégon au sujet de la monnaie de cartes. Les prient d'enregistrer sa présente déclaration à ce sujet. Ils y verront que tout en ordonnant de retirer toute la monnaie de cartes, il décide en même temps qu'ils devront en fabriquer pour le paiement des dépenses des 6 derniers mois de l'année dernière et des 6 premiers de la présente, et cela pour la dernière fois. Comme il ne paie les vieilles cartes qu'à la moitié de leur valeur, il ne serait pas juste de donner cours aux nouvelles pour leur pleine valeur, de sorte qu'ils devront en fabriquer pour le double de leurs obligations. Folio 21, 3½ pages. Soit 8 pp.
- 5 juillet. (Imprimé.) Déclaration du roi, au sujet de la monnaie de cartes du Canada. Folio 23, 3½ pages. Soit 8 pp.
- 8 juillet. Lettre de l'évêque de Québec permettant aux Religieux Récollets de la province de Bretagne de remplir les fonctions ecclésiastiques à l'île Royale. Folio 25, 2½ pages.
- Paris, 11 décembre. Arrêt du Conseil d'Etat, qui ordonne que les lettres patentes du mois d'avril dernier seront communes pour le Canada. Accorde aux négociants de la ville de La Rochelle les mêmes privilèges pour leur commerce avec le Canada que ceux à eux accordés pour les îles françaises de l'Amérique. Folio 43, 4 pages. Soit 7 pp.
1718. 11 janvier. Ordre du roi qui commet le Sieur Brouage au commandement de la côte du Labrador à la place du Sieur de Courtemanche, décédé. Folio 45, 1 page.
1722. Paris, 28 janvier. Décision du Conseil d'Etat, portant que la Compagnie des Indes jouira du privilège exclusif de la vente des eastors, nonobstant l'arrêt du 20 juillet 1721, rendu sur les représentations des négociants de La Rochelle. Folio 46, 2½ pages. Soit 5 pp.
- 11 janvier. Brevet de concession d'une terre au Labrador en faveur de la Dame de Courtemanche et ses enfants. Cette concession, faite au Sieur de Courtemanche à la Baie de Phélippeaux, était de 4 lieues de front par 4 de profondeur, elle lui donnait le droit exclusif de la pêche au loup-marin sur cette côte et le privilège de traiter avec les sauvages, mais n'était que pour sa vie durant. Ce brevet donne les mêmes privilèges à la Dame de Courtemanche pour un tiers, à son fils d'un premier mari pour un autre tiers, et le reste à ses trois filles issues de son mariage avec de Courtemanche. Folio 48, 3 pages.
1718. 7 mars. Arrêt du Conseil Supérieur, qui suspend sentence dans l'affaire de Joseph Amiot, Seigneur de Vincelotte, contr. Jean Fournier, au sujet

DOC. DE LA SESSION No 8c

1718. du droit de banalité, jusqu'à ce que les intentions de Sa Majesté soient connues. Folio 52, 1 page.
- 14 mars. Ordonnance du roi, portant que les capitaines et les maîtres de navires qui vont à la pêche de la morue sur la côte du Labrador, prendront place pour les havres, grèves et sècheries en s'y rendant avec leurs chaloupes qui ne mettront cependant à la mer qu'en vue des côtes. (Pour éviter les risques encourus par le trop grand empressement des pêcheurs à l'ouverture de la navigation.—E. R.) Folio 55, 1 page.
- 3 juillet. Ordre du roi au Sieur de Sabrevois pour commander au fort de Chambly pendant 2 ans. Folio 69, 1 page.
- 12 juillet. Ordonnance du roi, qui prolonge le terme fixé pour le cours de la monnaie de cartes jusqu'au départ des derniers vaisseaux à l'automne de 1719. Folio 70, 1 page.
- 12 août. Ordonnance de M. Bégon, qui règle que les confiscations de castors apparteniront en entier aux dénonciateurs. Décision prise à la requête et avec l'assentiment de M. de Lotbinière, conseiller au Conseil Supérieur et agent général de la Compagnie d'Occident. Folio 71, 1½ page. Soit 2 pp.
- 1er novembre, Ordonnance de MM. de Vaudreuil et Bégon étendant le terme fixé pour le cours de la monnaie de cartes. Folio 72, 1½ page. Soit 2 pp.
1719. Lettre du roi aux officiers du Conseil Supérieur, pour faire déclarer
16 avril. moulin banal le moulin à vent du Sieur Amiot dans la Seigneurie de Vincelotte. Folio 73, 1 page.
- 24 avril. Ordonnance du Conseil d'Etat, qui décide que la demande des religieuses de l'hôpital général de Québec concernant l'obligation de défricher les terres, ne s'applique pas dans toute sa rigueur à la terre des Islets, soit référée au procureur général pour qu'il en fasse rapport. Folio 74, 1½ page. Soit 2 pp.
- 22 mai. Arrêt du Conseil d'Etat, qui nomme des commissaires pour régler les contestations entre les Sieurs Néret Gayot et autres intéressés en l'ancienne compagnie du castor et la nouvelle compagnie. Folio 75, 5½ pages. Soit 7 pp.
- 24 mai. Extrait de la lettre du conseil à M. l'évêque de Québec. A l'égard de la manière de présenter l'eau bénite au gouverneur. Folio 79, ½ page.
- 7 octobre. Tarif des droits, salaires et vacations des officiers de l'Amirauté de Québec. Folio 85, 16 pages.
- 18 octobre. Délibération d'un conseil de guerre, composé de MM. de Vaudreuil, Bégon, de Louvigny, de la Chassagne, de Saint-Martin, André, L'Hermitte, de Ligneris, pour juger de la plainte portée contre le Sieur François Marie Bouat, lieutenant général du siège de Montréal, d'avoir envoyé un canot dans les pays d'en haut dans un but de traite. Condamné à un mois de prison et à l'interdiction de sa charge. Folio 95, 5 pages.
1720. Décision des commissaires nommés pour s'enquérir de la demande et
18 janvier. des offres des religieuses de l'hôpital général de Québec, au sujet de la terre des Islets appartenant aux pauvres du dit hôpital. Décision conforme à la requête. Folio 99, 2½ pages. Soit 4 pp.
- Paris, Lettres patentes de concession des îles de la Madelaine, Brion ou Ramées en faveur de M. le comte de Saint-Pierre. (L'année précédente, août 1719, M. de Saint-Pierre, premier écuyer de la duchesse d'Orléans, tante du roi, avait obtenu la concession des îles Saint-Jean et Miscou. Il s'engageait à établir dans ces îles 100 personnes la première année, et 50 chaque autre année. Permet de faire usage d'esclaves nègres.—E.R.)
2 juin. Folio 101, 6 pages.
- 2 juin. Arrêt du Conseil d'Etat, qui permet aux religieuses de l'hôpital général de Québec de défricher la terre des Islets appartenant aux pauvres du dit

1720. Hôpital, à la condition que la moitié de ce qu'ils feront défricher leur appartiendra. Folio 106, 2½ pages. Soit 5 pp.
- 2 juin. Arrêt du Conseil d'Etat qui fait droit au Sieur Petit, commis des trésoriers généraux de la marine, dans sa cause avec les religieuses de l'Hôtel-Dieu, au sujet d'une terre acquise par lui et d'une nouvelle concession qu'il demande dans la Seigneurie de Saint-Ignace appartenant aux dites sœurs. Folio 108, 8 pages.
- 15 octobre. Ordonnance de M. Bégon, concernant les droits d'entrée sur les guildives, liqueurs et vins. Folio 118, 2 pages. Soit 4 pp.
- 23 octobre. Ordonnance de M. Bégon, portant que les droits d'entrée sur les vins, eaux-de-vie, tabac, et les droits de sortie sur les peaux d'originaux, s'acquitteront comme l'année précédente. Folio 119, 2 pages. Soit 3 pp.
- 2 novembre. Extrait des délibérations du chapitre de la cathédrale de Québec, au sujet de la proposition du Conseil Supérieur, offrant de s'employer auprès du ministre pour lui obtenir la permission d'acquérir des terrains avec l'allocation annuelle qui lui est faite. Folio 120, 2 pages.
1721.
23 janvier. (Imprimé.) Arrêt du Conseil d'Etat qui ordonne que le castor, de quelque qualité qu'il soit, ne pourra entrer dans le royaume que par les ports qui sont désignés. Par l'arrêt du 16 mai 1720, Sa Majesté avait rendu le commerce des castors libre et converti le privilège exclusif de la Compagnie des Indes en un droit qui lui serait payé à l'entrée en France. Pour empêcher les fraudes auxquelles cette liberté de commerce pouvait donner lieu, cet arrêt fixe que les castors ne pourront entrer en France qu'aux ports suivants : Calais, Dieppe, la Havre, Honfleur, Saint-Malo, Morlais, Brest, Nantes, La Rochelle, Bordeaux, Bayonne, Cette et Marseille.—(E.R.) Folio 123, 2 pages.
- 28 janvier. Ordonnance de MM. de Vaudreuil et Bégon portant défense de tuer des perdrix depuis le 15 mars jusqu'au 15 juillet. Folio 124, 1 page.
- Montréal,
18 avril. Mémoire de M. de Vaudreuil pour servir d'instructions à M. le baron de Longueuil, gouverneur des Trois-Rivières, sur ce qu'il aura à faire dans son voyage au pays des Iroquois où il est envoyé pour le service de Sa Majesté. Devra partir le plus tôt possible, avec M. de la Chauvignerie, enseigne et interprète en langue iroquoise. 2 canots et un détachement de soldats, pour se rendre à Niagara. Prendra avec lui le Sieur Joncaire et se rendra à Onontagué. Fera assembler les chefs des 5 cantons et leur fera voir les dangers qui en résulteraient pour eux, s'ils laissaient les Anglais établir un fort à Niagara à côté de celui des Français. Il en résulterait la guerre ou des conflits dont ils seraient les premiers à souffrir, etc., etc. Folio 125, 8½ pages.
- 26 mai. Ordonnance de M. Bégon, portant défense de traiter l'eau-de-vie avec les sauvages. Folio 130, 2 pages.
- 10 mai. Ordonnance du lieutenant général de la juridiction de Montréal, portant défense aux marchands et particuliers de Montréal de garder dans leurs maisons plus de 10 livres de poudre. Folio 131, 1 page.
- 21 mai. Ordonnance de M. Bégon, portant défense de tirer des coups de fusils dans la ville, et sur les granges et autres bâtiments dans les campagnes. Folio 132, 2 pages.
- 25 mai. Lettre du conseil à M. de Vaudreuil au sujet de l'administration de l'hôpital général de Montréal. Croit qu'il y a de meilleurs moyens que ceux par lui suggérés pour assurer la bonne administration des biens des pauvres de cet hôpital. M. Ture, le supérieur, ne connaît rien de l'administration des biens, non plus que les frères de l'établissement. Par les lettres patentes, le gouverneur et l'évêque ont droit d'inspection. Pourraient, en usant de ce droit, faire en sorte qu'un bon administrateur soit nommé. Folio 133, 1½ page.

DOC. DE LA SESSION No 3c

1727.
8 juin.

Mémoire du roi à MM. de Vaudreuil et Bégon. Est satisfait de la bonne intelligence entre eux, du zèle des ecclésiastiques du Séminaire de Québec pour l'instruction de la jeunesse, du règlement des communautés religieuses exigeant une dot. Congés. Traite de l'eau de vie. Admission des fous à l'hôpital. Désordre à Michilimakinac par l'eau-de-vie. Marchandises étrangères. Soldats qui se font habitants. Le Sieur Sarrazin. Les pensions à Dame de la Martinière et à M. de Longueuil doivent être continuées. Les Sieurs Peire et de Boishébert doivent être encouragés dans leur entreprise de pêche aux marsouins. Les dépenses de M. de Louvigny pour visiter les sauvages des pays d'en haut doivent être discontinuées pour le présent. Doivent avertir les seigneurs qui ne s'occupent pas du défrichement de leurs fiefs, avant d'exécuter contre eux les arrêts. Ne doivent pas empêcher les sauvages du Sault Saint-Louis de porter des pelleteries à Orange, mais doivent voir qu'ils n'en portent pas pour les Français. Doivent aussi voir qu'ils ne rapportent des marchandises pour leur usage personnel. Est satisfait des soins que prend le père Rasle pour exciter les sauvages à ne pas souffrir l'établissement des Anglais sur les terres des sauvages. L'allocation pour présents à ces sauvages est continuée. Est d'opinion que le Sieur Varennes de la Vêranderie jouisse de la concession faite à feu son père, gouverneur des Trois-Rivières, notwithstanding l'opposition des habitants. Les raisons qui empêchaient de permettre au Sieur d'Aillebout d'Argenteuil d'établir le terre et l'île de Cario (sic), concédées à son père le 7 juin 1680, n'existent plus. Envoie le brevet de concession au Labrador pour y faire la pêche du loup-marin au Sieur André ; il pourra s'associer le Sieur Désy, marchand de Québec. Les ordonnances jointes au mémoire : Ordonnance pour la suspension d'armes entre la France et l'Espagne du 27 août 1720. Règlement sur les bâtimens qui font le commerce étranger, du 2 octobre 1720. Ordonnance défendant de porter l'épée dans les colonies. Détail de la composition d'une poudre très estimée dans les maladies. Vient d'être rendue publique. (Alkermes ou Aurifique de Glaubec, préparée par Bouldue et La Serre, apothicaires du roi). Vertu et usage de la dite poudre, doses pour les fièvres, l'hydropisie, les vertiges, l'apoplexie, la dysenterie, la gravelle, la petite vérole, etc., etc. Ordonnance sur les prisonniers amenés par les capitaines de vaisseaux. Sur les engagés qui n'ont pas été embarqués. Sur la défense de tirer le canon dans les rades. Ne pas acheter la maison de Graysolon qui sert de logement au gouverneur de Montréal. Appointements de M. de Longueuil, de Louvigny. Remboursement que demande M. de Ligneris et détail des dépenses faites pour le roi. Sommes dues par les habitants et les Sulpiciens pour la taxe de l'enceinte de Montréal. Ouvrages à Trois-Rivières, à Chambly. Le plan en relief de Québec est en route et actuellement sur la Seine. Rétablissement du privilège pour le commerce du castor. Sur la régie, le cours des espèces, les dépenses de la colonie, les passagers dans les vaisseaux du roi, les prétentions de Lamothe Cadillac. Extrait du mémoire de ce dernier au roi, au sujet des terres qui lui ont été concédées. Dit qu'il a perdu un fief à port-Royal et un autre à l'île du Mont-Désert parce que les Anglais possèdent ce pays. Précautions à prendre pour empêcher que la terrible maladie qui sévit à Marseille et à Toulon ne s'introduise au Canada. Les héritiers des Sieurs de La Forest et Tonty ont droit à une indemnité pour leurs dépenses au fort des Illinois, mais n'ont aucun droit à l'île de la Forest et au fort Frontenac. Monnaie de cartes. L'île aux Tourtes paraît appartenir à M. de Vaudreuil, la Dame des Ruisseaux devra faire valoir les droits qu'elle prétend avoir auprès des juges de la colonie. A envoyé 4 bêtes azines, 1 mâle et 3 femelles, le lait de ces

1721. animaux étant nécessaires pour les personnes atteintes du mal de poitrine. Ce qui doit être fait à l'égard de l'hôpital général de Montréal. Folio 136, 93 pages. Soit 110 pp.
- 14 juin. Extraits de la lettre du conseil à l'évêque de Québec. Est fort aise de l'attention qu'il a eu de faire admettre les vieux soldats invalides à l'hôpital. Sa Majesté a accordé 1,000 livres pour une bâtisse destinée aux fous. Le conseil voit avec peine qu'il marie les officiers et soldats sans la permission du gouverneur. Sa Majesté est très mécontente du mariage du Sieur de Lantagnac, lieutenant des troupes. Sans l'intercession de son oncle, M. de Vaudreuil, il eût été cassé de son grade. A donné ordre de le faire passer à l'île Royale. Folios 186-187, 2 pages.
- 15 juin. Délibération du gouverneur, de l'intendant, de l'évêque et de quelques conseillers sur le rapport de MM. Gaillard et L'Épinay, au sujet de la Seigneurie des Îlets. Il est décidé que les religieuses de l'hôpital auront droit à la moitié des terres en bois debout, qu'elles feront défricher, et à un tiers de celles où le bois est abattu. Folio 188, 2 pages.
- 1er juillet. Acte de vente d'un terrain au coteau Saint-Louis à Montréal par les messieurs du Séminaire Saint-Sulpice à M. Charles de Ramezay Sieur de la Gesse. En vue d'y établir une briqueterie et tuilerie. Folio 189, 2½ pages. Soit 5 pp.
- 8 juillet. Ordonnance de M. Bégon, portant que tous les particuliers de Montréal auront des échelles sur leurs maisons et feront ramoner leurs cheminées tous les mois. Folio 197, 3 pages. Soit 5 pp.
- 19 juillet. Rapport de Hilaire Bernard Delarivière, arpenteur, hussier et notaire, à la requête de Guillaume Gaillard, conseiller au Conseil Souverain, et de Jean-Baptiste Couillard de L'Épinay, conseiller du roi, lieutenant particulier de la Prévôté et lieutenant général de l'Amirauté, administrateurs de l'hôpital général établi sur la terres des Îlets, comté d'Orsainville, concernant l'étendue de terres défrichées en la dite terre avec plan à l'appui. (Ce plan devra être copié.—E. R.) Folio 199, 2½ pages.
- 20 juillet. (Imprimé.) Arrêt du Conseil d'Etat, qui surseoit à l'exécution de celui du 30 mai 1721, qui rétablit, en faveur de la Compagnie des Indes, le privilège exclusif de la vente du castor. Arrêt provoqué par les représentations des marchands de La Rochelle et de plusieurs des principaux habitants du Canada alors en France. Folio 203, 1½ page.
- 11 octobre. Ordonnance de M. Bégon, portant que le commerce de castor restera libre dans l'intérieur de la colonie jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné. Folio 204, 2½ pages. Soit 4 pp.
- 20 octobre. Ordonnance de MM. de Vaudreuil et Bégon, portant qu'en égard à la maladie contagieuse qui s'est manifestée en Provence, les navires qui viendront de la Méditerranée au Canada, mouilleront à la prairie de l'île aux Coudres. Folio 206, 2 pages. Soit 4 pp.
1722.
11 janvier. Provisions par le roi, de grand chantre de l'église Cathédrale de Québec en faveur du Sieur Joseph de la Colombière, grand archidiacre et conseiller clerc au Conseil Souverain. Succède à M. Louis Demezerets, "dernier titulaire et paisible possesseur de la dite grande chanterie." Folio 207, 1½ page.
- 6 février. Ordonnance de M. Bégon, portant que les femmes qui seront devenues enceintes par voies illicites, seront tenues d'en faire la déclaration aux procureurs des juridictions royales ou aux procureurs fiscaux des seigneurs hauts justiciers dans le ressort desquels sera leur domicile. Folio 98, 6 pages. Soit 8 pp.
- 3 mars. Arrêt du Conseil d'Etat en interprétation des lettres patentes de février 1718, portant établissement d'un hôpital à Ville-Marie. Il est décidé que

DOC. DE LA SESSION No 80

1722. la somme de 3,000 livres par an, accordée au dit hôpital, ne le sera que si les Frères Hospitaliers entretiennent à leurs frais 8 maîtres d'écoles dans les campagnes. Ils auront 375 livres par chaque instituteur, quelque soit le prix par eux payé. Folio 212, 2 pages.
- 10 mars. Commission de subdélégué de l'intendance de la Nouvelle France à l'isle Saint-Jean pour le Sieur Dubuisson. Aura pouvoir d'instruire et de juger toutes affaires civiles ou criminelles aux îles Saint-Jean, Miscou, de la Madeleine, Brion ou Ramées. Folio 250, 2 pages. Soit 3 pp.
- 17 octobre. Détail des procédures et du jugement rendu par M. Bégou, le 20 de juin dernier, contre le Sieur D'Auteuil de Monceaux, Georges Dupré, Jacques Thiéry, Duplanty et autres, pour avoir insulté le Sieur Collet, procureur général, nommé par le conseil pour s'enquérir du procès intenté par le Sieur Cugnet, directeur du domaine d'Occident, contre plusieurs personnes accusées d'avoir été porter des marchandises à la Nouvelle-Angleterre sans permission. Folio 257, 8 pages. Soit 10 pp.
- Versailles, 13 juillet. Brevet de concession, par le roi, de 5 lieues de front sur la côte de Labrador pour la dame de Courtemanche (Marie Charlotte Charet) et ses enfants, adjoignant les 4 lieues déjà concédées et aux mêmes privilèges et conditions. Folio 261, 3 pages. Soit 4 pp.
1723. Ordonnance de M. Bégon, portant défense aux habitants de se quereller ou de se battre dans les presbytères. Folio 263, $\frac{1}{2}$ page.
- 11 février. Ordonnance de M. Bégon, qui ordonne que les habitants de Mouillepie, conformément à l'arrêt du Conseil d'Etat du 3 mars 1722, feront partie de la paroisse de Longueuil. Le Sieur Rétrie, curé de la Prairie de la Madeleine, obligeait les habitants de Mouillepie à rester attachés à sa paroisse. Folio 264, 1 page.
- 19 avril. Règlement du roi, portant que les veuves pourront posséder les bancs de leurs maris dans les églises sans augmentation et sans nouvelle adjudication. Folio 265, 2 $\frac{1}{2}$ pages. Soit 3 pp.
- Meudon, 9 juil. Provisions de conseiller clerc au Conseil Souverain pour le Sieur de Varennes, archidiacre de Québec, en remplacement du Sieur abbé de la Colombière, décédé. Folio 267, 2 pages.
1724. Brevet de médecin à Timothé Silvain (Sullivan), Irlandais de nation, pour pratiquer dans l'île de Montréal sous les ordres du Sieur Sarrazin, médecin du roi à Québec. Collationné par François Rageot, notaire royal de la prévôté de Québec. Certifié par Claude Thomas Dupuy, intendant. Et plus bas par Monseigneur Taschereau, 12 octobre 1726. Folio 270, 2 pages.
- Versailles, 22 mal. Arrêt du Conseil d'Etat qui donne à l'intendant seul le privilège de donner des licences de cabaret dans les côtes. Folio 271, 3 $\frac{1}{2}$ pages. Soit 5 pp.
- Versailles, 22 mal. Extrait de la lettre du ministre de la marine à M. Robert, l'intendant. Tous les héritages des mains-mortes doivent être entrés au papier terrier, mais ceux venant directement du roi sans charges de féodalité n'y doivent être compris que par une simple déclaration. Folio 277, $\frac{1}{2}$ page.
- 3 septembre. Ordre de M. Bégon donnant force aux conclusions de M. l'abbé de Varennes, qui avait été nommé pour régler le différend entre Dame veuve Duchesnay et les marguilliers de Beauport, au sujet de son banc dans la nouvelle église. Folio 278, 4 pages.
- 2 décembre. Copie de l'ordonnance rendue par M. Bégon, portant défenses à toutes personnes de traiter et commercer dans l'étendue du poste de Témiscamingue, adjugé à M. de la Gorgendière. Cession par M. de la Gorgendière d'une partie de son droit à M. de Fonblanche. Folio 280, 2 $\frac{1}{2}$ pages. Soit 4 pp.

1725.
13 janvier. Ordonnance de M. Bégon qui, conformément à l'arrêt du Conseil d'Etat du 22 mars 1724, fait défense à tous juges et seigneurs de la colonie de donner des permissions de tenir cabaret.
- 20 avril. Copie de l'ordonnance rendue par M. Bégon, portant confirmation de l'adjudication du poste de Témiscamingue en faveur de M. de la Gorgendière, au prix de 6,000 livres par année. Les marchands de Montréal avaient demandé une nouvelle adjudication. Folio 283, 4 pages. Soit 8 pp.
- 4 mai. Copie des défenses par M. de Vaudreuil à M. de la Gorgendière ou autres personnes, d'envoyer des canots au poste de Témiscamingue sans sa permission. Folio 287, 2 pages.
- 22 mai. Ordonnance de MM. Vaudreuil et Bégon, portant que tous ceux qui ont des canots d'écorce seront tenus dans la quinzaine du jour de la publication de la présente, d'en faire la déclaration au greffe de la juridiction royale la plus proche de leur domicile. (La légèreté de ces canots permettait à ceux qui faisaient illicitement la traite de les cacher dans les bois, et de s'en servir sans éveiller l'attention des autorités.—E.R.) Folio 288, 1½ page.
- 26 novembre. Arrêt du Conseil Supérieur, rendu en conséquence des déclarations du roi du 2 août 1717 et 4 janvier 1724, au sujet des minutes des actes de notaires et minutes des procès-verbaux des arpentages et bornages. Folio 289, 2 pages.
- Versailles,
11 août. Extrait de la lettre du ministre de la marine à M. Vaudreuil. Le roi n'a pas approuvé qu'il ait rendu des ordonnances pour empêcher l'exécution de celles de l'intendant. N'a pas le droit de faire des adjudications. Folio 290, quelques lignes.
- 1726
Versailles,
14 mai. Extrait du mémoire du roi au marquis de Beauharnais, gouverneur de la Nouvelle-France, et Dupuy, intendant. Devront éviter de se mêler des affaires qui regardent la justice ordinaire. Folio 299, 1½ page.
- 14 mai. Ordre du roi qui établit le Sieur Dubreuil premier hussier du conseil. Folio 300, ½ page.
- 14 mai. Extrait de la lettre du ministre de la Marine M. Bégon. Approuvé qu'il ait mis les scellés sur les armoires de feu M. marquis de Vaudreuil où étaient renfermés les papiers qui concernent les affaires du roi. Folio 301, ½ page.
- 14 mai. Extrait du mémoire du roi à MM. de Beauharnais et Dupuy. Devoirs des conseillers. Le nombre des gardes du gouverneur est fixé à 17 miliciens. Folios 302, 303, 304, 305, 4 petites pages. Soit 2 pp.
- 7 août. Ordonnance de M. Bégon, portant que les propriétaires de terrains situés dans les emplacements destinés aux fortifications de Montréal, seront tenus de justifier de leurs titres de propriété. Folio 308, 1 page.
- 14 septembre. Ordonnance de M. Dupuy, intendant, concernant les traites qui se font en fraude dans l'étendue des postes des lacs Ontario et Eryé. Folio 309, 1½ page.
- 9 septembre. Provisions de gouverneur de Montréal pour le baron de Longueuil, ci-devant gouverneur des Trois-Rivières. Folio 310, 2½ pages.
- 4 octobre. Ordonnance de M. Dupuy qui fixe le prix du castor. Folio 312, 2 pages.
- 22 octobre. Ordonnance du même au sujet du ramonage des cheminées. Folio 313, 5 pages.
- 22 novembre. Ordonnance du même, portant règlement au sujet des cabarets, auberges, hôtelleries, etc., etc. Folio 317, 4½ pages. Soit 8 pp.
- 30 novembre. Ordonnance du même pour obliger les propriétaires de terrains sur les grands chemins de les baliser. Folio 325, 1 page.
- 2 décembre. Modèle de requête pour tenir cabaret. Folio 327, 1 page.

COLLECTION MOREAU SAINT-MÉRY.

1727—CANADA—1731. //

Vol. 9,—F.³ 11.

1727.
2 Janvier. Copie de l'ordre de l'intendant au Sieur Trudelle, capitaine commandant la milice de la côte de Beaupré. Lui est enjoint de déclarer aux habitants de cette côte de couper le bois nécessaire pour les ponts et de travailler aux réparations des chemins. Folio 1, 2 pages.
- 8 février. Lettre de l'évêque de Québec à l'intendant, au sujet des objections au mariage de Berthelot, mineur, et de Demoiselle Roussel. Arrêt du Conseil d'Etat au sujet du mariage des mineurs et extrait d'une instruction du roi sur le même sujet de 1712. (Berthelot, fils d'un marchand épicier de Paris, était venu au Canada peu de temps avant avec un nommé Vailant, aussi marchand. Celui-ci se disait autorisé par le père à agir comme le protecteur de son fils et même à lui servir de père au cas de mariage. Il fut jugé qu'un extrait de baptême et le consentement par écrit du père était indispensable. L'ordonnance de l'intendant au sujet de ce mariage se trouve à la page 311 des édits et ordonnances du Conseil Supérieur.—E. R.) Folio 13, 3 pages. Soit 5 pp.
- Marly,
19 février. Provisions de garde des sceaux du Conseil Supérieur de Québec en faveur du Sieur de Lino, premier conseiller au dit conseil, en remplacement du Sieur de Lotbinière, qui a embrassé l'état ecclésiastique. Folio 15, 1 page.
- 1er mars. Ordonnance de M. Dupuy, portant nomination de tambour de la ville de Québec au Sieur Pierre Duranceau dit Brindamour. Pour rendre publiques les proclamations, conjointement avec les huissiers, et pour faire les cris publics appelés par l'ordonnance "à son de trompe" et cela au bruit du tambour au défaut de trompette. Folio 16, 2 pages.
- 25 Janvier. Recueil concernant les publications des ordonnances de police. Extraits du traité du Sieur DeLamare sur la police. Folio 17, 2 pages. Soit 4 pp.
- Procès-verbal du commis de Hiché, substitut du procureur du roi, au sujet du refus d'un tambour pour la publication d'ordonnances de justice. (Ayant eu besoin d'un tambour, pour faire une publication "à son de trompe", comme assignation contre un nommé Maugeant, fugitif, accusé d'avoir tué le nommé Joseph Alphonse de Lestage, il aurait demandé un tambour des troupes au gouverneur, ce qui lui aurait été refusé. Sur ce refus, l'intendant fit remettre une caisse à un particulier, sur laquelle il battit le banc, assisté d'un huissier. Ce Maugeant se réfugia à l'Acadie et le gouverneur Armstrong en fit son confident, au scandale du public.—E.R.) Folio 18, 1 page.
- 6 mars. Procès-verbal, par Claude Thomas Dupuy, intendant, du démêlé qu'il eut avec M. le marquis de Beauharnais. (La difficulté entre eux, autant qu'il est possible d'en juger, venait de ce que le gouverneur avait refusé un tambour de ses gardes pour faire la publication "à son de trompe" de l'ordonnance contre Maugeant. L'intendant avait alors, par une ordonnance, nommé un tambour et communiqué cette ordonnance au gouverneur. Sur cela, le gouverneur envoya à l'intendant un de ses gardes, le sommant de se rendre chez lui pour affaires importantes. L'intendant

1727. refus à moins que son ordonnance lui fut rendue et que la nature de cette affaire importante lui fut expliquée. De nouvelles sommations furent faites avec le même refus et les mêmes réponses. L'évêque s'interposa entre eux ; l'ordonnance fut rendue à M. Dupuy, mais on ne voit pas comment l'affaire se termina.—E. R.) Folio 20, 7½ pages. Soit 11 pp.
- 5 mars. Ordonnance de M. Dupuy, nommant le Sieur André de Leigne, lieutenant général à Québec, et subdélégué de l'intendant, pour, en cette dernière qualité, conjointement avec lui, procéder à l'opposition des scellés sur les biens meubles et effets du Sieur Collet, procureur général du Conseil Supérieur, récemment décédé, et procès-verbal des procédés pour l'opposition des dits scellés. (Le Sieur Collet, qui était en pension chez le Sieur Bertier, marchand, quartier Saint-Nicolas, rue des Pauvres, avait chez lui des livres et registres appartenant à l'Etat. On trouva un testament par lequel il léguait ses biens à Demoiselle Bertier.—E. R.) Folio 24, 5½ pages. Soit 9 pp.
- 11 et 18 mars. Extraits de 2 ordonnances de M. Dupuy au sujet des chemins d'hiver sur la côte de Beaupré. Folio 27, 2 pages.
- 15 mars. Ordonnance du même pour faire cesser les bruits qui s'étaient répandus à l'occasion du défaut de publication d'une ordonnance rendu par lui le 1^{er} mars. Folio 29, 3 pages. Soit 5 pp.
- 23 mars. Ordonnance du même qui prohibe la chasse des perdrix du 15 mars au 15 juillet.
- 27 mars. Ordonnance du même, confirmative de celle du 11 du présent mois, qui commet le Sieur Gariépy, procureur fiscal de la seigneurie de Beaupré, pour informer contre les habitants de cette seigneurie qui se refusent à ouvrir le chemin indiqué pour suppléer au chemin royal. Folio 32, 3½ pages. Soit 6 pp.
- 6 avril. Ordonnance du même qui défend à tous seigneurs d'aller ou envoyer couper aucuns bois, entailler les arbres, etc., etc., hors de l'étendue de leurs seigneuries. Pareilles défenses aux habitants en date du 5 avril 1727. A la requête des messieurs du Séminaire de Québec, des révérends pères Jésuites, des Sieurs Sarrazin et Lanouiller, conseillers, et plus particulièrement de Dame Marie Anne Beccart de Grandville, comme veuve de Pierre Jacques de Joibert, seigneur de Soulanges, Marson et autres lieux, et en son propre nom comme propriétaire du fief de l'Islet du Portage. Folio 34, 7 pages. Soit 9 pp.
- 25 avril. Nomination, par l'évêque, le gouverneur et l'intendant, directeurs et administrateurs généraux perpétuels des hôpitaux de la Nouvelle-France, d'un supérieur et de 2 assistants pour gouverner la maison des frères hospitaliers, dits les frères du Sieur Charron, desservant l'hôpital de Montréal. Folio 38, 9 pages. Soit 13 pp.
- 5 mai. Arrêt du Conseil Supérieur, portant règlement au sujet des registres tenus par les curés, pour les mariages, sépultures et autres actes que peuvent faire les dits curés. Il est dit au préambule que les registres sont fort mal tenus; souvent sur des feuilles volantes, ou des cahiers mal assemblés, sans aucun ordre, sans une suite de feuillets numérotés; qu'il y a très souvent des pages blanches, ce qui peut permettre de fausses entrées, etc., etc. Folio 6, 28 pages. Soit 37 pp.
- 8 mai. Ordonnance de M. Dupuy, portant réunion au domaine de la Seigneurie de Saint-Pierre les Besquets, de plusieurs concessions faites à des personnes qui ne se sont pas soumises aux conditions d'habitation et de défrichement. A la requête du Sieur L'Evrard, maître canonnier, tant en son nom qu'au nom de ses enfants mineurs, issus de son mariage avec feue

DOC. DE LA SESSION No 8c

1727. Cathérine Becquet, elle-même héritière de sa sœur Marie Becquet, morte sans enfants. Folio 62, 8 pages. Soit 14 pp.
- 10 mars. Ordonnance de M. Dupuy qui fixe la distance à laquelle il sera permis d'enlever du sable sur la grève le long de la baie et rivière Saint-Charles. Folio 66, 1½ page.
- 21 mai. Ordonnances du même, portant injonction aux charretiers et voituriers de numéroter leurs voitures. Folio 67, 2½ pages. Soit 4 pp.
- 6 juin. Traité dit de "la Compagnie des Scioux", par lequel le gouverneur, en présence de MM. de Longueuil, d'Aigremont et de la Corne, accorde à MM. Saint-George Dupré, Youville, Pierre Dumay, Marin, Etienne Petit, Garreau, François Campeau, François Dumay, Pierre Richard, J. Bis Boucher de Montbrun, François Boucher de Montbrun et Jean Gareau, le privilège exclusif de la traite au pays des Scioux. S'obligent à construire une maison pour le commandant et une autre pour les missionnaires; s'obligent à porter chaque année les effets du commandeur et des missionnaires gratis jusqu'à concurrence d'un certain poids. Privilège pour 3 années, avec préférence pour un plus long terme. Ne pourront faire la traite dans le Ouïconsing, ni en aucun autre lieu qui ne sera pas pays des Scioux. Folio 69, 8 pages. Soit 11 pp.
- 21 juin. Ordonnance de M. Dupuy, qui défend aux particuliers de se rendre sur les bâtiments qui arrivent dans le port dans le but de prendre les lettres ou paquets qui leur sont envoyés. Devront attendre le débarquement. Folio 91, 3 pages.
- 21 juin. Ordonnance du même, portant que jusqu'à nouvel ordre le castor sera reçu dans les bureaux de la compagnie sans distinction de gras et demi-gras. (Par arrêt du Conseil d'Etat, du 30 mars 1726, il fut établi que le castor gras serait payé sur le pied de 4 livres et le demi-gras sur celui de 2.10. Sur la requête des marchands, alléguant que cette distinction était souvent difficile à faire et que les traitants étaient obligés de payer le castor demi-gras sur le pied du gras, et cela pour empêcher les sauvages d'aller le vendre aux Anglais, qui eux ne faisaient pas cette différence, il fut ordonné qu'il serait sursis à l'arrêt du Conseil d'Etat.—E. R.) Folio 93, 2½ pages.
- 28 juillet. Ordre et mandement de l'évêque de Québec à la sœur de la Conception, congréganiste, de se rendre à Louisbourg, île Royale, dans le but d'y faire un établissement pour l'instruction des jeunes filles. Folio 95, 1½ page.
- 8 août. Ordonnance de M. Dupuy, portant défense de tirer des coups de fusil dans la ville de Québec. (Il y avait abondance de tourtes et les habitants de la ville les tiraient de la rue ou de leurs fenêtres sans se donner la peine de sortir de la ville.) Folio 96, 6½ pages. Soit 8 pp.
- 20 juillet. Procès-verbal du Père De la Chasse, jésuite, au sujet des faits étranges se rapportant à la conservation des corps de 3 religieuses mortes depuis 20 et 25 ans. Ces corps, est-il dit, étaient parfaitement conservés, les chairs étaient naturelles et souples, n'exhalaient aucune odeur de putréfaction, ni à l'exhumation ni après 15 jours d'exposition publique pendant les grandes chaleurs de l'été. Il y avait du sang vermeil et du sang avait coulé. Les corps de quelques autres religieuses mortes depuis moins de temps et exhumés en même temps, du même endroit, étaient en poussière. Ces corps étaient recouverts de chaux vive qu'il avait fallu enlever, et le linge qui les couvrait était intact et aussi fort que s'il était neuf. Ces 3 religieuses étaient : Sœur Sainte-Thérèse (Marie-Anne Trottier), morte de la picotte le 4 mars 1703; Sœur de la Conception (Madeleine Soumande), aussi morte de la picotte le 11 février 1703; Sœur Saint-Augustin, morte le 28 novembre 1708. Certificat du Sieur Sarrazin, médecin du roi

1727. et de plusieurs autres personnes, tant laïques que religieuses.—E. R.)
Folio 100, 7 pages. Soit 12 pp.
- 21 juillet. Certificat de M. Berthié, chirurgien de l'Hôtel-Dieu, confirmant les faits
ci-dessus. Folio 104, 2 pages.
- 11 août. Autre certificat du Père F. François R——le, Récollet. Folio 106, 2
pages.
- 29 septembre. Ordonnance de M. Dupuy, qui défend aux meuniers, habitants et autres,
de vendre et livrer leurs farines, pois et autres grains autrement que dans
des sacs. Folio 110, 3 pages. Soit 6 pp.
- 31 octobre. Ordonnance du même au sujet de l'abandon des bestiaux dans la saison
de l'automne. Folio 112, 1½ page.
- 15 novembre. Ordonnance du même qui enjoint à tous les habitants de la colonie de
baliser leurs chemins et de les battre à chaque bordée de neige. Folio 113,
2 pages.
1728.
12 mars. Arrêt du conseil au sujet des difficultés entre M. de Lotbinière, grand
vicaire, et les chanoines du chapitre de la cathédrale, à l'occasion de l'ex-
ercice des fonctions de l'évêque récemment décédé. (Il est assez difficile
de comprendre la nature exacte de ces difficultés par ce seul document.
Il y a 2 ordonnances sur le même sujet, au volume des Edits et Ordon-
nances, page 322 et seq., au moyen desquelles il est possible de d?mêler, à
peu près exactement, les phases de cet incident, qui dut grandement énou-
voir le public, attendu qu'il survint immédiatement après la mort de Mon-
seigneur de Saint-Valier et avant le service funèbre, et que M. de Lot-
binière, archidiacre et grand vicaire, était soutenu par le Conseil Supé-
rieur, et le chapitre par le gouverneur.—E. R.) Folio 132, 9 pages.
Soit 14 pp.
- Versailles,
14 mai. Extrait de la lettre du ministre de la Marine à M. de Beauharnais. La
plainte qu'il porte contre M. Dupuy, au sujet du règlement pour l'hôpital
de Montréal, n'a aucun fondement. N'a agi ainsi que parce qu'il ne con-
naît pas les usages. Folio 138, ½ page.
- Versailles,
24 mai. Extrait de la lettre du ministre à M. de Lotbinière. Approuve que MM.
de Beauharnais et Dupuy n'aient pas retiré de ses mains le brevet de
garde des sceaux. Folio 139, quelques lignes.
- Relation (non signée) de la défaite et destruction complète des sau-
vages Renards par les Français aidés des Illinois, des Quicapous et des
Mascoutins. (Depuis plusieurs années, les Mascoutins, les Quicapous et
les Renards faisaient guerre ouverte aux Français et aux sauvages leurs
alliés. Au mois d'octobre 1728, les Quicapous et les Mascoutins firent 17
prisonniers français ; ils délibérèrent d'abord s'ils devaient les brûler, et,
finalement, se déterminèrent à les livrer aux Renards. Pendant leur cap-
tivité, le Père Guignas, qui était un des prisonniers, vint à bout de les
détacher de leur alliance avec les Renards. Ce que voyant, ces derniers
voulurent se réfugier chez les Iroquois. Leur dessein fut pénétré, et les
Français, aidés des Mascoutins, des Quicapous, des Illinois et même des
Sakis, qui secrètement protégeaient les Renards, les suivirent. Cernés
dans leurs retranchements, ils allaient être exterminés, lorsque à la faveur
d'une nuit sombre et d'un violent orage ils purent s'échapper. Poursuivis
de nouveau, ils furent atteints et exterminés, à l'exception d'une cinquan-
taine. Ce récit est un des plus émouvants et des plus tragiques des guerres
sauvages de l'Amérique. Les opérations étaient dirigées par M. de Saint-
Ange, commandant au fort de Chartres. Il fut rejoint par M. de Villiers,
qui commandait au fort de la rivière Saint-Joseph, et peu après par M. de
Novelies, commandant aux Miamis.—E. R.) Folio 140, 6½ pages.
Soit 8 pp.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1728.
28 mai. Copie d'une lettre écrite par M. Dupuy à Elie Faure, dans laquelle énumère une suite de faits d'une gravité extraordinaire contre M. de Beauharnais. Le gouverneur, par son avarice et son ambition, y dit-il, vient de mettre la colonie à deux doigts de sa perte. Il a soutenu la révolte d'une partie du clergé contre le conseil à l'occasion des pouvoirs de l'évêque dé-cédé. Il a fait investir la salle des délibérations du conseil par la troupe; a fait déchirer les connaissances, a fait défenses aux huissiers de les afficher et au peuple d'y obéir. Il a fait arrêter les huissiers, il a fait attaquer le palais du roi par un détachement de 30 hommes armés, ouvrir la prison, retirer les prisonniers au château. Il a fait mettre en prison 4 officiers qu'il soupçonnait de vouloir passer en France avec Madame Dupuy pour porter des plaintes contre lui. Pendant ce temps le clergé et les Récollets disent qu'il est le roi du Canada, etc., etc. Folio 144, 4 pages.
- 29 mai. Extrait de la lettre écrite à M. le marquis de Beauharnais par le père Guignas, jésuite, datée de la mission de Saint-Michel-Archange, au fort de Beauharnais, chez les Scioux. Rend compte de son voyage depuis Montréal. S'est arrêté à Michilimakinac, à la baie, chez les Puants et chez les Renards. Description du pays, de la rivière Ouisconsin, du Missis-sipi et autres rivières. Ont choisi pour élever leur fort un endroit situé vers le milieu du lac Pepin, côté nord. A peine installés, une inondation les força de se retirer sur les hauteurs. Folio 146, 10 pages. Soit 13 pp.
- Baie Verte,
30 août. Copie d'une lettre de M. Deligneris à M. de Beauharnais, portée par le major de Cavagnal. Rend compte de son voyage depuis Montréal. A Détroit il a pris avec lui 200 sauvages Folles-avoines et 300 Outaouais et Saulteux à Michilimakinac. Son armée se composait en tout de près de 1,200 sauvages et de 400 Français. S'est rendu à la Baie Verte. Les vil-lages des Puants et des Renards étaient abandonnés. Pour bien des rai-sons ne crut pas devoir aller plus loin et exposer nos Français à périr. Fit brûler tous les villages et fit couper tous les blés, "qui étaient en si grande quantité qu'il faut l'avoir vu pour le croire". Beaucoup de Renards de-vront mourir de faim. Envoya 5 Français et 2 Folles-Avoines chez les Scioux en priant M. de Boueherville de tâcher de mettre les Scioux dans nos intérêts. M. de Clignancourt.—M. de la Noue. Se plaint de M. Deliette, qui a fait perdre l'occasion de renfermer les Renards en ne mar-chant pas sur le Ouisconsin avec les sauvages du Sud. Folio 152, 8 pages.
- 29 mai. Ordonnance de M. Dupuy, qui enjoint à MM. Gaillard et D'Artigny, conseillers, de siéger au conseil et de ne pas tenir compte des ordres de M. de Beauharnais à cet égard. (M. Gaillard avait reçu l'ordre de M. de Beauharnais de se retirer à Beaupré et M. d'Artigny à Beaumont,—de là cette ordonnance de M. Dupuy, dans laquelle il récite tous ses griefs contre M. de Beauharnais. A la marge de cette ordonnance se trouve la réfuta-tion de M. de Beauharnais aux accusations portées contre lui.—E. R.) Folio 156, 13 pages. Soit 20 pp.
- 15 juillet. Ordonnance de M. Dupuy pour renouveler les défenses de traire les vaches dans les clos. Folio 164, 1 page.
- 19 juillet. Arrêt du Conseil Supérieur, qui enjoint à ceux qui mettent aux enchères par procuration, de déclarer sur le champ les noms des personnes pour les-quelles ils agissent. Folio 165, 3 pages. Soit 5 pp.
- 4 octobre. Arrêt du Conseil Supérieur, qui ordonne que le Sieur D'Artigny, con-seiller, s'abstiendra de siéger au conseil jusqu'à ce que l'ordre de se retirer à Beaumont, qu'il a reçu du gouverneur, soit rescindé. Folio 167, 1 page.
1729.
11 septembre. MM. de Beauharnais et Hocquart au ministre. L'informant du nau-frage du vaisseau du roi, *L'Eléphant*, sur les battures du cap Brûlé, à

1829. 11 ou 12 lieues de Québec. Le vaisseau est perdu mais tout a été sauvé, moins les poudres. Folio 168, 2 pages.
- 12 septembre. M. de Beauharnais au ministre. Ceux qui ont été à la rescousse du vaisseau *L'Eléphant* ont essuyé une tempête qui leur a fait courir de grands dangers. M. le comte de Vaudreuil a été jeté sur une petite île, (l'île au Canot). Folio 169, 1 page.
- 12 septembre. Procès-verbal de la perte du vaisseau du roi *L'Eléphant*. Signé de M. de Vaudreuil, capitaine du vaisseau, MM. Sérigny de Loire, Duquesne de Meunville, de Briteauville, Dupeyra, de Labenardaye, Blanchard, Chariteau et Rivière. Folio 170, 4 pages. Soit 6 pp.
1728.
17 septembre. Arrêt du Conseil Supérieur, faisant remise et donnant mainlevée aux chanoines du chapitre de la Cathédrale de Québec, au Sieur Boullard, grand vicaire, et aux Pères Récollets de la dite ville, des saisies et amendes prononcées contre eux par divers arrêts du conseil. Folio 174, 2 pages.
- 20 octobre. Ordonnance de M. François Clairambault d'Aigremont, commissaire ordonnateur de la marine de la Nouvelle-France, fixant le prix des castors à partir du 1^{er} janvier 1730, à 3 livres 10 sols la livre pour le gras et le demi-gras, et les veules à 48 sols la livre. Folio 176, 2 pages.
- 18 décembre. Arrêt du Conseil Supérieur qui ordonne, sur l'exposé du Père Boulanger, jésuite, curé de Kaskasias, au sujet des mariages des Français des Illinois avec des femmes sauvagesses, que les successions de ces femmes mourant sans enfants seront déclarées acquises au domaine de la compagnie ; que celles de ces femmes qui resteront veuves de Français, n'auront point la disposition des biens-fonds restés après le décès de leurs maris ; qu'ils leur sera seulement payé une pension annuelle du tiers du revenu d'iceux, et que les deux autres tiers resteront aux enfants et héritiers lorsqu'il y en aura ; que s'il ne s'en trouve pas, les dits biens-fonds seront administrés par un procureur aux biens vacants. avec défense au surplus à tous Français et autres sujets blancs de Sa Majesté de se marier avec des sauvagesses jusqu'à ce qu'il ait plu à Sa Majesté de faire connaître sa volonté. Exposé par le procureur général des raisons pour et contre. Folio 178, 3½ pages. Soit 6 pp.
- 18 décembre. Arrêt du conseil qui annule l'exhérédation que Guillaume Voitier avait faite par son testament au préjudice de l'enfant dont Marie Achipiouata sa femme était enceinte lors de sa mort pour raison de jalousie ; l'admet à partager les biens de son père, et ordonne que le tuteur des enfants de cette veuve, M. De Launay, sera tenu de lui payer une pension annuelle du tiers du revenu des biens restés après le décès de son mari, tant que cette femme restera parmi les Français, qu'elle se remarie ou non, et qu'elle cessera du moment qu'elle retournera avec les sauvages pour y vivre à leur manière. Folio 182, 2½ pages. Soit 4 pp.
1729.
25 février. Arrêt du Conseil Supérieur qui ordonne au Sieur Boisseau, greffier de la Prévôté de Québec, dépositaire des actes des notaires décédés, d'apporter au conseil les actes non signés par les notaires en vue de les légaliser. Florent de la Cétière, qui avait pratiqué comme notaire à Québec depuis l'année 1703 jusqu'à 1728, avait laissé un nombre considérable d'actes non signés. De là cet arrêt. Folio 186, 12 pages. Soit 15 pp.
- 22 mars. Mémoire du roy à MM. de Beauharnais et Hocquart. N'a trait qu'à la monnaie de cartes. Ont ordre d'en fabriquer pour 400,000 livres. Folio 198, 10 pages.
- 12 avril. (Extrait.) Lettre de M. de Maurepas à M. de Beauharnais. Condamne comme d'usurpation les honneurs militaires que se font rendre les gouverneurs particuliers. Folio 206, 1½ page.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1729.
22 mars.

Mémoire du roi à MM. de Beauharnais et Hocquart. Doivent vivre en harmonie et chacun dans ses attributions. Tout ce qui appartient au militaire ne regarde que le gouverneur seul. La concession des terres regarde le gouverneur et l'intendant. A l'égard des contestations pour terres, celles pour la réunion des seigneuries ou parties d'icelles au domaine ne regardent que le gouverneur, et celles pour les concessions aux particuliers à la justice ordinaire. La police générale les regarde tous deux en commun, la police particulière dépend de la justice ordinaire, mais l'intendant en a la surveillance. L'administration de la justice regarde l'intendant, c'est à lui qu'il appartient de faire appeler les causes, de recueillir les voix, de prononcer les arrêts, de faire réunir le conseil en séance extraordinaire. Recommande à M. de Beauharnais de laisser libre cours à la justice. Veut que les conseillers aient entière liberté dans leurs suffrages. Préséance et honneurs. L'administration des fonds, vivres, munitions et marchandises regardent l'intendant, mais le gouverneur peut, dans un cas pressant, ordonner des dépenses extraordinaires dont il sera rendu compte par un état séparé. Commerce. Marchands forains. L'évêque de Québec ne peut passer au Canada, vu son grand âge. M. Dosquet, prêtre, qui a déjà résidé au Canada, a été nommé son coadjuteur. Maîtres d'écoles des frères de l'hôpital général de Montréal. Ne devront laisser sortir du pays que le surplus des produits, et s'efforceront de fournir à l'île Royale ceux dont elle aura besoin, pour éviter qu'elle ne soit approvisionnée par le Nouvelle-Angleterre. Doivent suivre les mesures qui rendront inutiles aux Anglais le poste de Chouenguen. Devront voir qu'il y ait bon approvisionnement de marchandises à Niagara pour détourner les sauvages de Chouenguen. L'augmentation du commerce à Frontenac et Niagara fait voir que Chouenguen ne porte guère préjudice. Ne veut pas qu'on établisse d'autres postes à la baie de Goyoguin et à la Galette; c'est l'établissement de Niagara qui a donné lieu à celui de Chouenguen. Est satisfait des mesures pour rapprocher les Chouanons des Français. Trouvoit extraordinaire qu'ils demandent une augmentation de trois livres en pleine paix. Folio 207, 48 pages.

- 16 mai. Arrêt du Conseil Supérieur sur la requête des couvreurs de Québec, portant règlement sur l'emploi du bardeau. Folio 232, 2 pages. Soit 3 pp.
- 20 novembre. Ordonnance de M. Hocquart qui, en exécution de l'arrêt du 22 mai 1724, défend au juges et seigneurs des côtes de donner permission de tenir cabaret. Folio 233, 2 pages.
- 22 novembre. Ordonnance de M. Hocquart, fixant le mois de février comme dernier délai pour que les propriétaires de fiefs et biens en roture fassent les déclarations, dénombremens et aveus nécessaires pour la confiscation du papier terrier. Folio 234, 1 page. Soit 3 pp.
- 23 décembre. Mémoire de M. Hocquart devant servir d'instruction au Sieur De Couagne, marchand de Montréal, pour la levée de l'imposition ordonnée sur les communautés et habitants qui ont des emplacements dans la dite ville, en vue de perfectionner son enceinte. Folio 235, 4½ pages.
- 25 décembre. Arrêt du Conseil Supérieur portant injonction au lieutenant général et procureur du roi de la Prévôté au sujet de procédures criminelles. Folio 239, 4 pages. Soit 7 pp.
1680.
1698.
1780. Acte entre M. de Boucherville et les habitants du premier rang de la seigneurie du même nom, par lequel, à certaines conditions, il leur accorde un droit de commune à l'île dite "La Commune". Ordonnance de M. de Champigny (1698), et ordonnance de M. Hocquart (1730), réglant les difficultés entre les habitants concessionnaires et les enfants de M.

1730. de Boucherville, au sujet de cette commune. Folio 241, 11 pages.
Soit 15 pp.
- 15 mars. Ordonnance de MM. Beauharnais et Hocquart, accordant quelques adoucissements aux habitants de Montréal à l'égard de l'imposition pour l'enceinte de la dite ville. Folio 256, 1 page.
- 4 mars. Copie des remontrances à Sa Majesté, adressées à MM. de Beauharnais et Hocquart par les députés de la ville de Montréal. Signées : De Bridemont, de la part des officiers ; M. Lenormand, de la part du Séminaire Saint-Sulpice ; le révérend père d'Heu, de la part des Jésuites ; François Gervais, de la part des Dames Hospitalières ; le frère Gervais, de la part de l'hôpital général ; Robert, père, de la part des Sœurs de la Congrégation ; MM. Neveu, Radisson et Mailhot, de la part du corps des négociants ; Charles Gervais et Louis Cavelier, de la part des habitants et des artisans. Folio 257, 5 pages.
- 4 mars. Procès-verbal d'une assemblée des personnes ci-dessus nommées, au sujet de l'imposition pour l'enceinte de Montréal, signé des mêmes personnes et de de La Corne, lieutenant du roi et commandant en la ville et gouvernement de Montréal ; De Silly, commissaire de la marine, ordonnateur et subdélégué de l'intendant ; Raimbault, lieutenant général au dit lieu ; De Couagne, chargé du recouvrement de la dite imposition. Folio 261, 3 pages.
- 20 mars. Arrêt du Conseil Supérieur sur l'appel comme d'abus de l'abbé Joseph Voyer, se plaignant d'avoir été interdit tant de son ordre que de son bénéfice, comme curé de Saint-Anne, près de Batiscan. Arrêté qu'il se pourvoira et prendra relief du dit appel en la grande chancellerie. Folio 263, 5 pages.
- 25 mars. Arrêt du Conseil d'Etat, qui ordonne que les minutes des actes des notaires, tant décédés qu'actuellement en charge, seront apportés au greffe de la Prévôté de Québec pour y être examinés par le procureur général du Conseil Supérieur, et, sur son rapport, être statué sur la validité ou invalidité des dits actes. Folio 271, 6 pages. Soit 10 pp.
- 25 mars. Brevet du roi qui accorde au Sieur de Francheville, négociant de Montréal, propriétaire de la Seigneurie de Saint-Maurice, le privilège exclusif pour 20 ans, d'exploiter le minerai de fer dans les seigneuries de Yamachiche, de la Madeleine et de Saint-Maurice, sans être tenu à des dédommagements pour fouilles dans les terres non cultivées. Folio 275, 5 pages. Soit 8 pp.
- 14 avril. Défense, par M. de Silly, subdélégué de l'intendant, aux habitants de Berthier et de l'île du Pads, de laisser aller leurs bestiaux sur la terre et île de la Vérendrye. Folio 283, 1 page.
- 7 avril. Arrêt du Conseil, qui juge que dans l'affaire des créanciers de la succession de Louis Prat, propriétaire du brigantin *La Magdelaine*, il sera procédé devant les officiers de l'Amirauté. Folio 285, 1 page.
- 14 août. Enregistrement au Conseil Supérieur de l'ordre portant nomination du Sieur Lanouiller de Boiscler à l'emploi de grand voyer, en remplacement du Sieur de Bécancour, décédé. Folio 286, 2 pages. Soit 3 pp.
- 11 mai. Extrait de la lettre de M. Marin, commandant chez les sauvages Folles-Avoines, à M. de Beauharnais. Fut très bien reçu par les Folles-Avoines. A fait relever l'ancien fort. Fut également bien reçu des sauvages Puants, qui vinrent le voir et lui donnèrent 6 prisonniers. Puants attaqués par les Renards, auxquels, espérant les apaiser, ils firent don de 3 Folles-Avoines qui furent massacrés sur le champ. Arrive 5 Français et 35 Folles-Avoines il alla au secours des Puants. Pour parler avec les Renards tendant à détacher les Folles-Avoines des Puants, qui ont eu la lâcheté de

DOC. DE LA SESSION No 8c

1730. leur livrer 3 Folles-Avoines. S'est employé à étouffer pour l'instant le ressentiment des Folles-Avoines contre les Puants, se réservant de les punir lorsqu'il aura défait et humilié les Renards. Fuite de ces derniers. Est parvenu, mais difficilement, à persuader aux Folles-Avoines de s'en rapporter à la décision d'Onontio par rapport à la vengeance qu'ils veulent tirer des Puants. Folio 288, 32 pages.
- Document intitulé: "Suite du mémoire du Sieur de la Vérandrye touchant la découverte de la mer de l'Ouest." Fait le récit de ce qu'il a entendu dire à son fort de la rivière Kaministiquia, par des sauvages du lac des Bois et du lac Ouinipigon. Tous les récits qu'il a obtenus s'accordent sur plusieurs points: Ils parlent de la grande rivière qui va à la mer de l'Ouest, sur le parcours de laquelle il y a beaucoup de métaux, du plomb, du cuivre et un métal blanc qui s'égrène mais ne s'aplatit pas; d'une autre rivière moins bien définie et d'une autre qui court vers le pays des Espagnols. (Ces 3 grandes rivières sont: La 1^{re}, la rivière Winnipeg et Nelson; la 2^{me}, la Saskatchewan; et la 3^{me}, le Missouri.—E. R.) Ils parlent d'un grand pays plat, sans bois, de peuples qui cultivent la terre, de grands troupeaux de bœufs sauvages, etc., etc. (Joint à la lettre de M. de Beauharnais du 10 octobre 1730.) Folio 304, 14 pages.
- Septembre. Relation de M. de Villiers sur la défaite et extermination des Renards. Les sauvages alliés voulaient leur sauver la vie et en faire des esclaves. N'a pas voulu y consentir. Le siège de leur fort a duré 23 jours; ils en étaient réduits à manger le cuir, et nous n'étions guère mieux. Ils ont profité d'une tempête et d'une nuit noire pour sortir de leur fort. Ont été poursuivis et massacrés pour la plupart; il n'est resté qu'un chef, Licacuis. Les prisonniers ont été mis entre les mains des Kaokias, qui sûrement ne leur donneront pas la vie. Les Maskoutins et les Kikapous se sont bien battus. Folio 312, 4 pages.
- 23 septembre. Extrait de la lettre du Sieur de Villiers, commandant à la rivière Saint-Joseph, à M. le marquis de Beauharnais, sur le même sujet. Folio 314, 13 pages.
- 9 septembre. Autre récit non signé de la défaite des Renards. Folio 322, 3 pages. Soit 5 pp.
- 1er octobre. Ordonnance de M. Hocquart, qui défend aux marchands forains et à toutes personnes de vendre des boissons dans les côtes aux jours des fêtes patronales. Folio 32, 1 page.
- 25 octobre. Ordre de M. Hocquart au Sieur Michel de la Rouvillière, subdélégué à Montréal du commissaire de la marine, de substituer une autre personne au Sieur Le Pallicur, concierge de la prison, destitué de ses fonctions pour n'avoir pas empêché l'évasion de 3 prisonniers, et ordre d'informer contre ceux qui ont pu favoriser cette évasion. Folio 330, 1 page.
- 14 novembre. Ordre de MM. de Beauharnais et Hocquart d'arrêter un nommé LeBeau, accusé d'avoir forgé de la monnaie de cartes. Folio 331, 2 pages.
- 15 novembre. Ordre du Sieur Michel de la Rouvillière, commissaire de la marine, ordonnateur à Montréal et subdélégué de l'intendant, faisant défense d'acheter des hardes et habillements des soldats. Folio 332, 1 page.
- 15 septembre. Demande de M. Varin, contrôleur de la marine en Canada, à M. Hocquart, le requérant, de faire procéder à la saisie des biens du Sieur Lanouillier, commis des trésoriers généraux de la marine, dont l'état de compte accuse déficit et graves irrégularités. Folio 33, 3 pages. Soit 4 pp.
- 28 novembre. Ordonnance de M. Hocquart, qui accorde au Sieur Lanouillier, prisonnier chez lui et gardé à vue, de sortir tous les jours, accompagné du Sieur de Saint-Simon, dans le but de s'employer à recouvrer les sommes

1731. qui lui sont dues et de la sorte payer au roi le déficit dans ses comptes. Folio 335, 5 pages.
- Janvier. Jugement du Conseil Supérieur, qui condamne le nommé Pelletier à la prison et au bannissement pour avoir fabriqué de la fausse monnaie. En note : Fut banni aux îles. Folio 339, 5 pages.
1730. Ordonnance du Sieur Michel de la Rouvillière, commissaire de la marine, ordonnateur à Montréal, faisant défense d'insulter de nouveau le Sieur Matis, curé de la paroisse de Saint-Laurent. Folio 343, 1 page.
- 23 décembre. Ordonnance du même, qui défend aux habitants de la Pointe-aux-Trembles de se servir des anciennes mesures, minots et demi-minots, et ordonne qu'ils ne pourront se servir que des nouvelles mesures estampées d'une fleur de lis. Folio 344, 2 pages.
1731. 14 mars.

COLLECTION MOREAU SAINT-MÉRY.

1732—CANADA—1740

Vol. 10, F. 12.

1732. Déclaration du roi en vue d'empêcher les abus que commettent certains ecclésiastiques et religieux en faisant échapper des coupables à la justice ou en leur procurant un asile dans des maisons religieuses. Folio 3, 5 pages.
- 22 mars. Arrêt du Conseil Supérieur, qui confirme la sentence du tribunal des Trois-Rivières contre Marie Anne Gendron, trouvée coupable d'avoir caché la naissance et détruit son enfant. Condamnée à mort par contumace. Folio 10, 6 pages.
1722. Arrêt du Conseil Supérieur, qui permet aux gentilshommes qui produisent des titres de noblesse et aux officiers de plaider eux-mêmes leurs causes avec l'épée au côté devant le Conseil Supérieur. Folio 14, 2 pages.
- 22 avril. Versailles, Extrait de la lettre du ministre à M. le coadjuteur de l'évêque. Le Conseil Supérieur a eu raison dans la difficulté qu'il lui a faite au sujet de l'intitulé de sa requête demandant permission pour vendre des emplacements. Hocquart a eu également raison de lui dire qu'il n'avait pas droit comme coadjuteur d'être admis au conseil. Folio 16, 1 page.
- 22 avril. Mémoire du roi à MM. de Beauharnais et Hocquart. Observations au sujet de l'union entre eux. Dot des religieuses. Prétentions des religieuses de l'Hôpital Général sur les biens de Monseigneur Saint-Vallier. Mauvaise administration de cet hôpital. Nouveau secours qu'il lui accorde. Administration de la justice. Le Conseil Supérieur. Terres non défrichées. Mauvaise qualité des farines envoyées à l'île Royale. Récoltes. Doivent encourager le commerce de bois avec les îles, et encourager aussi la construction des vaisseaux. Accorde 3,000 livres pour cet objet. Doivent entraver l'élevage des chevaux et le commerce avec les étrangers. A retranché les 400 livres accordées à MM. de Boishébert et Peyre pour la pêche au marsouin. Milice. Congés des soldats. Encéinte de Montréal et impositions. Défriche des Renards. Ce qu'ils doivent faire à l'égard des restes de cette nation. Rétablissement du poste chez les Scioux. Poste de la Baie Verte. Doivent empêcher les Abénakis de Saint-François et de Bécancour de retourner à l'Acadie. Où ils doivent établir les Chouanons. Fort du lac Champlain. Approvisionnement des forts de Frontenac et de Niagara. Chouenguen. Sauvages de Ristigouche. Traite des Anglais au lac Abbitibi. Sauvages Illinois, Natchez, Chactas, Chicachas. Conditions à observer pour les Anglais qui

DOC. DE LA SESSION No 8c

1732. viennent à Montréal avec des passeports. Limites de l'Acadie. Mandement de l'évêque au sujet de la vente de l'eau-de-vie aux sauvages. Inconvénients des cas référés par Monseigneur Dosquet. Moyen de les éviter. Médailles pour les sauvages. Chevaux. Moyens d'en diminuer le nombre. Folio 33, 21 pages. Soit 35 pp.
- 3 mai. Ordonnance de M. Hocquart portant nomination d'arbitres pour prononcer sur les contestations au sujet de la recette des castors gras ou secs. Folio 46, 2 pages.
- 16 mai. Ordonnance du même, qui enjoint aux particuliers qui font bâtir, de faire transporter les décombres dans les lieux que le grand voyer leur indiquera. Folio 47, 1 page.
- 18 mai. Ordonnance du même, enjoignant aux marchands de farine et meuniers de marquer leur quarts au feu. Folio 48, 6 pages. Soit 8 pp.
- Complègne, 18 mai. (Imprimé.) Règlement de Sa Majesté au sujet des farines du Canada exportées. Folio 58, 7 pages. Soit 13 pp.
- 6 juin. Requête du chapitre de Québec à Monseigneur de Samos, coadjuteur de l'évêque, se plaignant des marguilliers de la paroisse. Réponse de Monseigneur de Samos prononçant la séparation entre l'église paroissiale et la cathédrale. Folio 62, 4 pages. Soit 5 pp.
- 29 novembre. Jugement de M. Hocquart condamnant Vincent Lenoir à l'amende pour avoir été dans les provinces anglaises sans permission. Folio 64, 1 page. Soit 2 pp.
- 9 juillet. Ordonnance de M. Hocquart pour la nouvelle publication et l'exécution du règlement du roi, du 12 mai 1678, concernant la taxe des officiers de justice au Canada. Folio 65, 1 page.
- 20 juillet. Ordonnance du même qui défend à toutes personnes d'aller à bord des vaisseaux avant que le capitaine soit descendu à terre. Folio 68, 2 pages. Soit 4 pp.
- 9 août. Ordonnance du même au sujet des poids et mesures. Folio 69, 1 page. Soit 2 pp.
- 24 juillet. Ordonnance du commissaire de la marine, ordonnateur de Montréal, subdélégué de l'intendant, faisant défense aux habitants de la seigneurie de Berthier, de l'île aux Castors et de l'île du Pads, de laisser errer leurs bestiaux, et condamnant certains d'entre eux à des dommages envers Madame de la Véranderie pour la perte causée à ses blés dans l'île aux Vaches. Folio 71, 2½ pages.
- 2 août. Jugement du même, portant que le Sieur Jacques Gadois Mangé pourra garder les effets qu'il a appartenant au Sieur de Saint-Romain jusqu'à ce qu'il l'ait payé de sa dette. Folio 73, 2 pages.
- 8 août. Jugement du même, condamnant La Violette, Joseph Patenôtre, Charles Mareille, Toussaint Trudeau, Jean Baptiste Robidoux, Eustache Dumay et Gabriel Tontain, de Laprairie, à payer leurs contributions au pont de la rivière à la Tortue et à des dommages. Folio 74, 2 pages.
- 27 août. Jugement du même, condamnant le Sieur Poupert, tailleur, à payer aux Pères Récollets la somme de 330 livres dix sols, somme par lui due à la succession de Madame Poudret, et léguée par elle aux dits Pères pour messes et legs pieux. Folio 75, 3 pages.
- 29 août. Jugement du même, condamnant Jean Lajeunesse, Pierre Prévost et Jean Desnoyers à l'amende sur la plainte de M. Desenclaves, curé de Repentigny, pour avoir causé du scandale. Folio 77, 1 page.
- 9 septembre. Commission de greffier de la juridiction Royale de Montréal au Sieur Porlier par M. Hocquart, en remplacement du Sieur Rimbault, fils, démissionnaire. Folio 78, 2 pages.

1733.
21 mai. Copie de la lettre du Sieur de la Vérendrye à M. de Beauharnais, datée du fort Saint-Charles, au lac des Bois. Lui envoie son neveu, de la Jemmeraye, pour l'informer de ses découvertes. N'a pu établir le Ouinipou l'année dernière à cause des mauvais chemins et de l'impossibilité de trouver du monde par la crainte de mourir de faim. S'est établi, sur le conseil du Père Messenger, à l'ouest du lac des Bois, où il y a bonne pêche, bonne chasse et beaucoup de folle avoine, ce qui les dispense de consommer leur blé. Est avec les Christinaux, et près des Assiniboëls, qui n'osent venir. A envoyé son neveu et son fils à Ouinipigon pour y construire un fort et inviter les sauvages à venir ici. A lieu de croire qu'il tirera de ce lieu force pelleteries qui vont aux Anglais de la Baie d'Hudson, "que les sauvages n'aiment pas et même qu'ils méprisent en disant que ce ne sont point des hommes comme les Français, et qu'ils ont peur d'eux, ne laissant entrer et quelques vieillards dans leur fort ; que le Français est bien différent, ne craignant rien et étant bienfaisant." A envoyé aux Scioux un calumet de paix. Attend, dans le cours de l'été, les Assiniboëls et les gens du lac Ouinipigon, qui ont reçu ses présents et promis de venir. Folio 85, 6 pages.
- 4 janvier. Ordonnance de M. Hocquart qui, vu la mauvaise qualité et l'abondance des castors secs été et gras été, en fixe le prix l'un dans l'autre à 10 sols la livre, et ordonne qu'après la recette qui en au. a été faite dans les bureaux de la compagnie, il sera brûlé en présence de l'intendant ou de ses subdélégués. (Jusque-là le castor sec et gras été était payé 20 et 35 sols respectivement. Les magasins en étaient remplis, et les chapeliers ne voulaient pas l'employer. Afin d'en décourager la traite, il fut résolu qu'il ne serait payé à l'avenir que 10 sols et brûlé.—E. R.) Folio 89, 2 pages.
- 16 mars. Ordonnance de M. Hocquart, qui défend d'enlever du gouvernement de Montréal aucuns blés et farines avant la fin des semences, et d'en enlever après qu'avec sa permission expresse par écrit. Folio 92, 2 pages.
- Versailles,
28 mai. Arrêt du Conseil d'Etat, qui décharge Michel Berthier, chirurgien major du roi à l'hôpital de Québec, de la tutelle des enfants mineurs de Dame de Vitré. Folio 93, 2 pages. Soit 4 pp.
- 18 mars. Ordonnance de MM. de Beauharnais et Hocquart, défendant de refuser en paiement les ordres, billets ou acquits de dépense tirés sur les Sieurs Taschereau et de Bérey par M. Hocquart ou par le Sieur Michel, ordonnateur, et de donner la préférence à la monnaie de cartes qui, au fond, est la même chose. Folio 94, 3 pages.
- Versailles,
28 mars. Arrêt du Conseil d'Etat, qui décharge le Sieur Berthier de la tutelle des enfants du Sieur de Vitré et de Marie Blaise Desbergères sa femme. Folio 98, 4 pages.
- 30 mars. Arrêt du Conseil Supérieur, portant règlement au sujet des testaments et autres actes contenant des legs et dispositions, au profit des hôpitaux, passés par les curés, notaires ou autres personnes publiques. Folio 100, 5 pages. Soit 9 pp.
- Versailles,
7 avril. Lettres patentes du roi, pour donner au commissaire de la marine, servant à Montréal, entrée, séance et voix délibérative au Conseil Supérieur. Folio 105, 2 pages.
- 17 août. Arrêt du conseil qui ordonne l'enregistrement des lettres patentes ci-dessus. Folio 106, 1 page.
- 28 avril. Jugement du commissaire de la marine, ordonnateur de Montréal, subdélégué de l'intendant, sur le différend entre Gabriel Ledoux et Nicolas Bissonnet, habitants de Verchères. Folio 111, 2 pages.

DOC. DE LA SESSION No 8c.

1733.
Versailles.
12 mai.

Lettre du ministre à M. de la Jonquière. Sa Majesté, en 1700, ayant réglé que les troupes rendraient à M. de Callières, alors gouverneur, les mêmes honneurs qui sont rendus aux maréchaux de France, son intention est qu'il fasse *battre aux champs*, si M. de Beauharnais se rend à bord de son vaisseau *Le Rubis*. Folio 130, 1 page.

Versailles,
12 mai.

Mémoire du roi à MM. de Beauharnais et Hocquart. Est satisfait de leur zèle, de leur union et de la manière dont ils se sont conduits dans leurs différends avec Monseigneur Dosquet. Doivent faire en sorte que les difficultés survenues entre le chapitre de Québec et le clergé ne soient pas ressuscitées. Difficulté de trouver des sujets propres aux emplois de judicature. Farines. Commerce avec l'île Royale et les îles du Vent. Gratification pour la construction de vaisseaux. Mines de cuivre de Chouanigan, sur le lac Supérieur. Privilège à M. de la Ronde Denys. Mines de fer. Privilège au Sieur de Francheville. Aides majors dans les côtes. Milices. Congés. Envoi de 100 soldats par le vaisseau *Le Rubis*. En ceinte de Montréal. Sauvages Renards. Poste des Scioux. Le Sieur Linctot. Abénakis. Chouanons. Fort de la Pointe à la Chevelure. Pertes occasionnées par le retardement du vaisseau *Le Rubis*. Les Anglais ont trop d'intérêt à retenir Chounguen pour l'abandonner. Pays des Illinois réuni au gouvernement de la Louisiane. De Bienville nommé gouverneur de la Louisiane et Salmon, commissaire ordonnateur. La défaite des Natchez et les Chicachas. Limites de l'Acadie. Monseigneur de Samos doit écrire aux curés et missionnaires pour adoucir la signification de son mandement au sujet de la vente de l'eau-de-vie. Distribution de médailles à quelques chefs sauvages. Monnaie de cartes. Travaux aux fortifications de Québec. Folio 131, 30 pages. Soit 45 pp.

29 mai.

Jugement par M. Hocquart dans une cause de Philippe Yon, Sieur de la Découverte, contre Daniel Migeon de la Gauchetière, dans laquelle fut soulevée la question du droit à esclavage au sujet d'un sauvage Panis Padouca, appartenant au Sieur de la Découverte et loué par lui au Sieur Radisson. Jugé que ce droit existait sous le bon plaisir du roi en vertu d'une ordonnance de M. Raudot du 13 avril 1709. Folio 151, 12 pages. Soit 15 pp.

Jugement de M. Hocquart, déclarant Pierre Sillon dit Laroche, et Geneviève Millet, atteints et convaincus d'avoir abusé de la sainteté du mariage en vivant publiquement dans l'adultère comme mari et femme. Les condamne "à faire amende honorable en chemise, la corde au col, tenant en main une torche de cire ardente du poids de deux livres, au devant de la principale porte de l'église cathédrale, et là, tête nue et à genoux, déclarer à haute et intelligible voix, que méchamment et frauduleusement ils ont profané et abusé de la sainteté du sacrement de mariage, etc., etc. Qu'ils se repentent et demandent pardon à Dieu, etc., etc., et que cela fait, ils seront battus et fustigés de verges par l'exécuteur de la haute justice par les carrefours et lieux accoutumés de cette ville et bannis pour 3 ans, etc., etc." Folio 157, 12 pages. Soit 18 pp.

1731.
18 août.

Ordonnance du même en vue de mettre fin aux contestations soulevées au sujet d'un chemin à la côte Saint-Léonard, et jugement de M. Michel de la Rouvillière, subdélégué de l'intendant, condamnant à l'amende Jean Archambault, petit Jean Archambault et François Pigeon, pour refus de travailler à ce chemin. Folio 162, 3½ pages. Soit 5 pp.

1734.
Versailles,
13 avril.

Extrait de la lettre du ministre à M. Hocquart. A communiqué à l'Académie des Sciences son mémoire sur la pluie de cendres tombée à Québec. Ce n'est rien autre chose que de la cendre de bois transportée par les vents. Folio 165, 1 page.

1733.
6 juillet. Ordonnance de M. Raimbault, lieutenant général de la juridiction royale de Montréal, portant défense de tirer des coups de fusil dans la ville, et d'avoir plus d'un baril de poudre dans sa maison. Folio 166, 1 page.
- 1er septem-
bre. Ordonnance de MM. Beauharnais et Hocquart, accordant au Sieur de la Fontaine de Belcourt le privilège exclusif de la pêche au loup marin sur une partie de la côte nord du fleuve. Folio 167, 1 page.
1738.
11 juillet. Ordonnance de M. Hocquart, fixant le prix des castors. Folio 169, 3 pages.
1733.
12 septembre. Acte par lequel Monseigneur Louis François de Mornay, évêque de Québec, logé chez les Capucins de la rue Saint-Honoré, à Paris, se démet de son évêché en faveur de Monseigneur Dosquet, son coadjuteur. Folio 171, 1½ page.
- 13 octobre. Conseil de guerre composé de MM. de Beauharnais, Hocquart, Saint-Ours, Deschaillons, La Rondo Denys, de Saint-Vincent, Rigaud de Vaudreuil, de Boishébert, Desmeloizes, Saint-Michel Gourville, condamnant, sur le réquisitoire de M. Liénard de Beaujeu, major des troupes, André Lagore dit La Grenade, soldat, à trois années de galères pour désertion. Folio 173, 6 pages.
1734.
9 janvier. Ordonnance de M. Hocquart, qui permet au curé, marguilliers et habitants de la paroisse de Saint-Etienne de Beaumont, de prendre sur les terres non concédées au-dessus de la Seigneurie de Vincennes, le bois dont ils ont besoin pour la construction de leur église. Folio 177, 2 pages.
- 19 février. Ordonnance du roi, portant défense aux capitaines de vaisseaux qui font la pêche à la morue sur les côtes de Terre-Neuve de traiter des armes et ammunitions avec les sauvages Esquimaux. Folio 179, 2 pages.
- 15 mars. Arrêt du Conseil Supérieur, portant défense à tout huissier de procéder par voie de saisie et arrêt en vertu d'actes, billets et promesses sous seing privé. Folio 180, 2½ pages. Soit 4 pp.
- 26 mai. Ordonnance de M. Hocquart, déboutant les MM. du Séminaire de Québec, défendeurs, sur l'opposition des MM. du Séminaire de Montréal, à une ordonnance de l'intendant au sujet du dépôt des papiers provenant de l'étude du Sieur François Caron, notaire, décédé. Folio 183, 12 pages. Soit 17 pp.
- 12 juin. Arrêt du Conseil Supérieur qui modifie la sentence portée contre Marie Josephc Angélique, négresse, esclave de Thérèse de Couagne, veuve du Sieur Poulin de Francheville. (Elle avait été trouvée coupable d'avoir mis le feu et causé l'incendie d'une partie de la ville de Montréal. Elle avait été condamnée d'abord à avoir le poing coupé et à être brûlée vive. Par la sentence modifiée, elle devait être pendue et brûlée. Claude Thibault, son complice, fut condamné à la même peine par contumance.—E. R.) Folio 189, 7½ pages. Soit 10 pp.
- 12 juillet. Ordonnance de M. Hocquart, portant règlement pour remédier aux incendies dans la ville de Montréal. Folio 195, 8 pages. Soit 10 pp.
- 2 août. Arrêt du Conseil Supérieur, portant règlement touchant la forme à observer par les notaires dans la confection des inventaires. Folio 199, 6 pages. Soit 11 pp.
- 6 septembre. Arrêt du Conseil Supérieur qui ordonne que l'arrêt du Conseil d'Etat du 9 mai, portant défense à tous armateurs d'envoyer dans les colonies françaises des étoffes et toiles peintes des Indes, sera enregistré au greffe du conseil. Folio 203, 4 pages. Soit 7 pp.
1735.
24 mai. Arrêt du Conseil Supérieur qui modifie et atténue la sentence portée contre le cadavre de Jean Dupuy, qui s'est suicidé (*convaincu de s'être défait et homicidé lui-même*). (Par le premier jugement, son cadavre

DOC. DE LA SESSION No 8c

1735. était condamné à être attaché au derrière d'une charrette et traîné sur une claie la tête en bas et la face contre terre par les rues de la ville jusqu'à la place royale, et de là à être ramené devant la prison, où le cadavre sera pendu par les pieds et demeurera ainsi pendant 24 heures et sera jeté à l'eau faute de voirie et ses biens confisqués". Par la sentence modifiée, après avoir entendu sa veuve et autres personnes sur sa conduite et ses moeurs, son cadavre fut si seulement condamné à être privé de la sépulture chrétienne. Pierre Pilote, huissier du conseil, avait été nommé curateur au cadavre, et c'est sur son appel que la sentence fut modifiée.— E. R.) Folio 207, 5 pages.
- 13 août. Arrêt du Conseil Supérieur, portant règlement sur certaines matières criminelles. Folio 215, 5 pages. Soit 9 pp.
- 23 août. Ordonnance de MM. de Beauharnais et Hocquart, qui défend à tous particuliers de Détroit, Michilimakinak et autres lieux de recevoir des sauvages aucunes eaux-de-vie ou marchandises anglaises en nantissement de prêts. Folio 218, 2 pages.
- 3 août. Arrêt du conseil qui modifie la sentence prononcée contre Léonard Dufour, dit Prêtaboire, soldat. Avait été condamné au fouet, à être marqué de la fleur de lys, et aux galères perpétuelles pour assaut indécant. Par la sentence modifiée il est condamné à être pendu. Folio 225, 4 pages.
1733. Ordonnance de M. Hocquart, qui remet le prix du castor sec et gras
20 décembre. été aux anciens prix. L'abaissement du prix de cette espèce de castor, par l'ordonnance du 4 janvier précédent, avait eu l'effet de le faire porter aux Anglais et de compromettre par là tout le commerce des pelleteries. Folio 231, 2 pages.
1738. Arrêt du Conseil d'Etat, qui accorde l'appel demandé par les Pères Jé-
25 février. suites, demandant que la sentence rendue contre eux par M. Hocquart, le 3 août 1731, à la requête de Dame Duchesnay, seigneuresse de Beauport, soit annulée. (Il s'agissait d'eaux détournées par les Jésuites en vue d'alimenter leur moulin. La sentence rendue par M. Hocquart leur défendait de détourner ces eaux.—E. R.) Folio 232, 15 pages. Soit 30 pp.
- 10 mai. Ordonnance de MM. de Beauharnais et Hocquart, ayant pour but d'empêcher la désertion des prisonniers, faux saulniers et personnes se trouvant au pays en vertu de lettres de cachet. Folio 242, 2 pages.
- 11 mai. Ordonnance de M. Hocquart, portant défense aux propriétaires de postes dans le bas du fleuve de traiter des castors avec les capitaines de bâtiments ou autres. Folio 243, 2 pages. Soit 4 pp.
- 30 mai. Ordonnance du commissaire ordonnateur de la marine de Montréal, qui défend aux intéressés en la commune de Boucherville de continuer Jacques Lebeau et Etienne Demers à perpétuité comme syndics de la dite commune pour les dédommager des frais du procès qu'ils ont soutenu contre les co-seigneurs de Boucherville, et ordonne au contraire, pour les punir de leurs machinations, qu'ils ne seront plus éligibles. Folio 244, 3 pages.
- 9 juin. Ordonnance de M. Hocquart, qui fixe à 7 livres par mois le prix à payer aux nourrices pour les enfants illégitimes dont elles auront été chargés, dès que ces enfants auront atteint l'âge de 18 mois jusqu'à 4 ans, époque fixés par la même ordonnance pour leur engagement. Folio 246, 1 page. Soit 2 pp.
1737. Mémoire de De la Véranderie à M. de Beauharnais, pour être envoyé
Fort St-Charles, à la cour. A déjà rendu compte de ce qui s'était passé depuis son départ de Montréal en juin 1735 jusqu'au 2 de juin 1736, date du départ du Sieur Bourassa. A continué son journal depuis avec la même exactitude. Ses 2 fils arrivèrent ce même jour du fort Maurepas, lui apprenant la nou-

1737. velle de la mort de son neveu De la Jemmeraye, arrivée le 10 mai à la fourche des Roseaux, où ils ont mis une croix. Manquant de marchandises et poudres envoya son fils aîné avec le père Anneau à Kaministiquia pour rencontrer les canots de Michilimakinak. Lettre de Bourassa pillé par les Seiox. 17 juin, arrivée du Sieur Legras, avec 2 canots de marchandises. 20 juin, arrivée de 30 Christinaux avec pelleteries et nouvelles du massacre de 21 hommes à 7 lieues du fort. 29 juillet, arrivée de 4 Français. 4 août, arrivée de 4 Cris, promettant secours pour venger son fils. Départ de son autre fils pour le fort Maurepas, avec des sauvages. 17 septembre, a fait partir 6 hommes pour aller lever les corps du père Anneau et de son fils, qu'il a fait enterrer dans sa chapelle avec les têtes des autres Français. 15 octobre, arrivée de beaucoup de sauvages. Paroles de ces derniers. "Sont 800 à la Pointe du Bois-fort. Veulent venger son fils et autres Français et avoir son second fils pour chef." Sa réponse : Il les exhorte à ne pas entrer en guerre maintenant. 8 février 1737, départ pour le fort Maurepas avec ses deux enfants, 10 Français et beaucoup de sauvages. 25 février, arrivée au fort Maurepas. Décida de transporter le fort Maurepas à la grande fourche de la rivière Rouge, où l'attendaient les Assiniboëls. Parlo d'un autre grand lac à l'ouest, qui est appelé le frère du Ouinipigon, où il y a beaucoup de chasse. Envoie carte du pays. Description générale du pays. 11 mars, retour au fort Saint-Charles. 3 juin, départ pour Montréal avec 14 canots chargés de pelleteries. 25 juin, arrivée à Kaministiquia. 22 juillet, arrivée à Michilimakinak. 3 août, départ pour Montréal. Folio 248, 38 pages.
- Soit 50 pp.
1736. Jugement de M. Hocquart, assisté de MM. François Etienne Cugnet, 2 septembre. Nicolas Lanouiller, Jean Victor Varin, François Foucault, Thomas Jacques Taschereau, conseillers; Guillaume Verrin, procureur général; Pierre Andre de Leigne, lieutenant général, civil et criminel; Nicolas Gaspard Boueault, conseiller du roi, procureur de la prévôté et amirauté, condamnant Louis Mallet et Marie Moore, sa femme, à être pendus pour fabrication et exposition de fausse monnaie de cartes. Folio 228, 3 pages.
- 21 juillet. Ordonnance de M. Hocquart, permettant à Marie Gay, mineure de 23 ans et demi, de contracter mariage avec Joseph Marie Lemieux, après 3 sommations respectueuses, à son père, Michel Gay, nonobstant l'opposition du dit Michel Gay. Folio 271, 4 pages.
- 6 août. Jugement du Conseil Souverain qui déboute le jugement rendu contre les Pères Récollets de Montréal, dans une cause où ils étaient demandeurs et le Sieur Louis Normand, supérieur des Sulpiciens, défendeur, *ès-qualité*. Le Père Lefèvre, Récollet, était mort à l'Hôtel Dieu, laissant un testament dans lequel il choisisait l'église des Récollets comme lieu de sa sépulture. Sous le prétexte qu'il n'avait pas eu une communication authentique de ce testament, le Père Normand exigea que le service fut célébré à l'église paroissiale, son corps inhumé dans ce lieu, et les frais payés à eux par les Récollets. Le jugement du Conseil Souverain condamne les intimés à payer aux appellants 60 livres par forme de dommages et intérêts, etc., etc.—E. R.) Folio 273, 30 pages.
- 6 septembre. Ordonnance de MM. de Beauharnais et Hocquart, défendant la fabrication des chapeaux de castor dans la colonie. Folio 291, 4 pages.
1737. Ordonnance de M. Hocquart au sujet du prix du castor falsifié et engraisé avec de l'huile ou de la graisse. Folio 293, 5 pages.
- 18 mai. Ordonnance de M. Michel de la Rouvillière pour empêcher qu'il ne soit enlevé aucuns blés ni farines du gouvernement de Montréal sans permission. Folio 298, 1 page.
- 4 février.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1737.
Versailles,
2 avril. (Imprimé.) Arrêt du Conseil d'Etat portant exemption des droits du domaine d'Occident, pour les marchandises du crû des îles du Vent de l'Amérique, qui seront transportées en Canada ou à l'île Royale. Folio 300, 2½ pages. Soit 3 pp.
- 9 avril. Arrêt du Conseil Supérieur qui fixe le prix des farines, avec défense à toutes personnes de les refuser et d'en vendre à plus haut prix que celui auquel elles se trouvent fixées par le présent arrêt. Folio 302, 2½ pages. Soit 5 pp.
- 15 avril. Ordonnance de MM. Hocquart et Michel pour défendre à toutes personnes de charger aucuns blés, biscuits et pois pour les transporter hors du gouvernement du Canada et à tous maîtres de navires d'en charger. Folio 304, 2 pages.
- 29 juillet. Arrêt du Conseil Supérieur, renvoyant l'appel de Antoine et Joseph Vasseaux et autres contre Gaspard Boucalt, conseiller du roi, etc., etc. Folio 307, 2½ pages. Soit 4 pp.
- 16 septembre. Ordonnance de MM. de Beauharnais et Hocquart, faisant défense aux ouvriers engagés en France pour travailler aux forges de Saint-Maurice de laisser le service de cette compagnie sans la permission écrite du Sieur Olivier de Vézin, directeur des dites forges, ou en son absence du Sieur Simonet. (Ces ouvriers avaient été engagés en France l'année précédente par le Sieur Simonet et des avances leur avaient été faites. Le motif de leur désertion, de là cette ordonnance.—E. R.) Folio 309, 2 pages. Soit 4 pp.
- 22 octobre. Ordonnances des mêmes qui renouvellent les défenses d'exporter de la colonie les blés, farines, biscuits et légumes. Folio 310, 1 page. Soit 2 pp.
- 11 novembre. Ordonnance de M. Michel, faisant défense aux habitants de Montréal de laisser sortir leurs cochons dans la ville. Folio 311, 2 pages.
- 12 novembre. Ordonnance de MM. Beauharnais et Hocquart, faisant défense de transporter des blés, etc., etc., du gouvernement de Montréal à ceux de Trois-Rivières et Québec. Folio 312, 2 pages.
1738.
28 février. Ordonnance des mêmes faisant le prix du blé à 4 livres le minot dans les gouvernements de Montréal et des Trois-Rivières. Folio 313, 6 pages. Soit 5 pp.
- 9 février. Ordonnance de M. Hocquart qui autorise les officiers de justice, les capitaines et officiers de milice à prendre, en quelque lieu que ce soit, tout le blé qui sera nécessaire pour les troupes, les hôpitaux et les pauvres au prix de quatre livres le minot. Folio 317, 3 pages.
- 15 janvier. Ordonnance de M. Michel en faveur de Giasson, contre Pillct, Pominville et Bourbonnais, pour désertion de service. Jacques Giasson avait engagé les susnommés avec d'autres personnes pour conduire 2 mineurs en cuivre (Adam Forster, père, et Christophe Forster, fils), équipés par le Sieur Charly Saint-Ange, au Sault Saint-Louis. Arrivés à Mattawan ils quittèrent le service et l'expédition fut forcée de rebrousser chemin. Folio 319, 3 pages.
- 26 février. Ordonnance du même, retirant à Joseph Dubois sa licence de cabaret à Varennes, en punition des scandales dont il a été cause et donnant licence à Christophe L'orrier (?) et Nicolas Le Doux. Folio 321, 2 pages. Soit 3 pp.
- 6 mars. Ordonnance de MM. Beauharnais et Hocquart, qui règle le prix du blé dans le gouvernement de Québec. Folio 324, 1½ page. Soit 3 pp.
- 14 mars. Ordonnance du Sieur Michel de la Rouvillière, pour réprimer les abus du commerce des boissons à la Pointe-Claire. Folio 325, 3 pages.

1738.
20 mars. Ordre du même au Sieur Lecourt, pour l'autoriser à acheter du blé à la Rivière des Prairies, à Verchères, chez les Sieurs Bailly et Marchanda, négociants, et chez les habitants, pour l'usage des troupes du roi en la colonie. Folio 327, 2 pages.
- 3 août. Jugement du Sieur Michel de Villebois (?), à l'égard de marchandises réputées étrangères trouvées à Lachine chez le Sieur Ducharme. Folio 328, 3 pages.
- 11 août. Jugement du même condamnant le nommé Briquet dit Lefèvre, à fournir et payer une nourrice à l'enfant illégitime qu'il a eu de Marie Charlotte, de la paroisse de Longueuil, etc., etc. Folio 330, 3 pages.
- 27 avril. Ordonnance du même, condamnant Antoine Archambault à 500 livres d'amende pour avoir vendu des marchandises étrangères. Folio 366, 4 pages.
- 11 juillet. Ordonnance de M. Hocquart, qui fixe le prix du castor gras et sec. Folio 340, 1 page.
- 30 septembre. Extrait d'une sentence de la prévôté de Québec, ordonnant la distribution des deniers provenant de la vente par décret de biens de feu Sieur et Dame de la Durantaye. Folio 341, 1 page.
1739.
21 avril. Extrait de la lettre du ministre à M. Hocquart. A reçu ses lettres des 1^{er}, 15 et 26 octobre. Le Sieur Dormicourt n'avait aucun droit de se plaindre des droits prélevés sur ses marchandises. Folio 343, 1 page.
- 1^{er} mai. Extrait du mémoire du roi à MM. de Beauharnais et Hocquart. Doivent encourager de toutes leurs forces l'exportation des chevaux aux îles. L'essai infructueux qu'en a fait le Sieur Cotterel a pu décourager les négociants, mais l'on doit comprendre qu'il n'était pas dans les conditions pour réussir. Folio 344, 2 pages.
- 15 mai. Ordre du roi, qui défend aux capitaines de vaisseau du roi et marchands de prendre à leur bord aucunes personnes du Canada qui ne leur présenteraient pas des permissions du gouvernement. Folio 349, 5 pages.
- 29 août. Titre pour la fondation des Religieuses Hospitalières de Québec. Folio 346, 3 pages. Soit 7 pp.
- 18 mai. Extrait de la lettre du ministre à MM. de Beauharnais et Hocquart. Il est d'usage dans le royaume que les chanoines qui sont conseillers au parlement jouissent du revenu de leur canonicat. Il est juste que le Sieur de Lotbinière jouisse de ce droit, quoique revêtu d'une charge de conseiller laïque, du moment que sa dignité ne lui a été conférée que comme ecclésiastique. Devront arranger cela avec le chapitre, et rendre compte s'il s'élève des difficultés. Cet ecclésiastique a cependant fait des mouvements capables de réveiller des troubles; doivent l'avertir d'avoir à se contenir. L'archidiaconé devenu vacant par la promotion du Sieur de Lotbinière au doyenné n'est pas tombé en régle, et est à la nomination de l'évêque. Folio 348, 2 pages.
- 10 juin. M. de Beauharnais au ministre, concernant l'affaire de M. Dartaguiette contre les Chicachas du 26 mars 1736, dans laquelle de 22 Français pris, 20 furent brûlés, savoir, entre autres: Le Père Sennat, jésuite; MM. Dartaguiette, de Vincennes, de Coulonges, de Saint-Ange, fils, de Tisné, D'Esgly, de Tonty, cadet; de Courclas, un Iroquois, etc., etc. Ont été brûlés depuis 3 heures après-midi jusqu'à minuit. M. de Richarville, qui lui rapporte ces faits, était du nombre des prisonniers. Après 18 mois de captivité il s'est évadé avec un soldat prisonnier. Il fit rencontre de traitants anglais, qui l'amènerent chez eux. James Oglethorpe, commandant des troupes anglaises, l'a racheté des sauvages, qui étaient venus le réclamer. Les Chicachas désirent la paix avec les Français, et se chargeront eux-mêmes de détruire ce qui reste des Natchez si les Français font

DOC. DE LA SESSION No 8c

1739. la paix. (Ce document est rapporté par M. Marmette mais abrégé, puisqu'il ne lui donne qu'une page.—E. R.) Folio 353, 6 pages.
- 17 juin. Ordonnance de M. Hocquart portant défense aux voyageurs et chefs de canots qui montent dans les pays d'en haut, de changer les engagés dont ils auront donné le rôle. Folio 357, 1 page.
- 25 juin. Règlement de M. Hocquart enjoignant aux officiers des cours de justice de Montréal de procéder suivant les formes des ordonnances. (Joint à la lettre de M. Hocquart du 27 septembre 1759.) Folio 358, 6 pages.
- 2 juillet. Jugement en faveur du Sieur Jean Goneau dit La Couture contre la Dame de la Chauvignerie. Folio 262, 2 pages.
1740.
15 février. Arrêt du Conseil Supérieur, par lequel il est fait défense au lieutenant général de la Prévôté de procéder dans les affaires civiles par voie d'information, s'il n'y a lieu d'ordonner que les affaires seront poursuivies extraordinairement. Cause de Lemay dit Poudrier contre Charles Guérard, Folio 364, 2 pages. Soit 4 pp.
- 19 février. Nomination, par M. Hocquart, du Sieur Jean François Mailhot, négociant de Montréal, aux fonctions de lieutenant particulier du gouvernement de Montréal, pour assister ou remplacer le Sieur Rimbault, que son grand âge et ses infirmités rendent impropre à sa besogne. Folio 366, 3 pages.
- 13 avril. Extrait de la lettre du ministre à MM. de Beauharnais et Hocquart. Sa Majesté ne veut pas donner d'augmentation de solde aux soldats pris dans les compagnies pour être exercés dans la pratique du canonage, mais accordera une gratification à ceux qui s'y distingueront. Folio 368, 1½ page.
- 2 mai. Le même aux mêmes. Approuve l'absolution pour cause d'imbécillité accordée au soldat Simon Blanchard, trouvé coupable de désertion. Les prétentions du major de Beaujeu, refusant de se porter témoin parce qu'il est juge du conseil de guerre, et celles de M. Varin, refusant de prêter serment en la forme ordinaire, sous le prétexte que l'importance de sa charge l'en dispense, sont erronées, cependant les condamnations prononcées contre eux, quoique justes, sont mal avisées, attendu que des officiers méritent certains ménagements. Folio 369, 3 pages.
- 20 juin. Ordonnance de M. Hocquart, portant règlement pour la conservation des bois propres à la nature des vaisseaux. Cette ordonnance n'a rapport qu'à le Seigneurie de Sorel, appartenant à Madame de Ramsay, où, dit l'ordonnance, il y a une belle pinière d'une lieue d'étendue sur le bord de la rivière Richelieu, à prendre une demi-lieue au-dessus du fort de Sorel. Folio 371, 6 pages.
- 20 septembre. Ordonnance du même, portant règlement pour prévenir les accidents du feu au chantier de construction des vaisseaux du roi. Folio 375, 1 page.
- 1er décembre. Ordonnance de M. Michel, qui défend de vendre des boissons enivrantes sans une permission revue et vérifiée par le Sieur Lafontaine faisant les fonctions de lieutenant général à Montréal. Folio 376, 2 pages.
- 7 octobre. Jugement du Conseil Supérieur, sur appel de François Etienne Cugnet, fermier des traites de Tadousac, appelant de sentence rendue contre lui en l'Amirauté de Québec, contre le procureur du roi de la Prévôté et Amirauté de cette ville et Etienne Veron de Grandmesnil, receveur des droits de M. l'amiral, intimés. Cugnet avait été condamné à produire, sous 3 jours, 8 barils d'huile et 700 livres de fanons provenant d'une baleine échouée à Maniquagan, sous la prétention qu'un tiers de cette prise revenait au roi et un tiers à M. l'amiral. Appel mis au néant, mais l'appelant est déchargé des condamnations portées par la sentence. Folio 377, 7 pages. Soit 11 pp.

COLLECTION MOREAU SAINT-MÉRY.

1741—CANADA—1749.

13

Vol. II, F. 3

1741.
26 avril. Extrait de la lettre du ministre à M. de Beauharnais. Il était entendu que la prochaine vacance dans le conseil serait remplie par quelqu'un qui se serait adonné à l'étude de la jurisprudence; ce serait tromper ceux qui ont compté là-dessus que de nommer M. de Saint-Simon, qu'il suggère, à la place du Sieur Guichemin, décédé. Folio 1, 1 page.
- 12 mai. Extrait du mémoire du roi à MM. de Beauharnais et Hocquart. Est satisfait de l'attention que M. Hocquart paraît donner à l'administration de la justice. Vu qu'il n'y a que les Sieurs Cugnet et Guillemin, fils, qui prennent des leçons de droit du procureur général, on laissera la place du Sieur Guillemin vacante pour une autre année. Approuve qu'ils aient, en attendant, donné la place d'assesseur au Sieur Guillemin, fils. Considérant la rareté dans la colonie de personnes pouvant remplir les fonctions de judicature, envoie le Sieur Guiton Mouryas pour remplacer le Sieur Raimbault comme lieutenant général. Folio 2, 2 pages. Soit 3 pp.
- 13 mars. Jugement du commissaire ordonnateur de Montréal, condamnant à l'amende les Sieurs Lavallée et Poudret de Sorel pour contrebande. Folio 3, 2 pages. Soit 4 pp.
- 12 mai. Ordonnance de MM. de Beauharnois et Hocquart, qui ordonne que les anciens meubles d'indienne seront marqués du cachet de la Compagnie des Indes. Parce que l'ordonnance prohibant l'importation et l'usage de marchandises étrangères ne mentionnait que l'habillement, on s'était imaginé qu'il n'était pas contraire à la loi d'en faire usage pour couvrir les meubles, etc., etc. Folio 4, 8 pages. Soit 10 pp.
- 12 mai. Extrait de la lettre du ministre à MM. de Beauharnais et Hocquart. Est surpris d'apprendre que les religieuses de l'hôpital de Québec aient gardé les uniformes d'un caporal et d'un soldat morts à leur hôpital, malgré les défenses formelles faites il y a quatre ans. Leur dire une fois pour toutes de ne pas récidiver, et de renvoyer ces uniformes à Rochefort. Folio 8, 1½ page.
- Marly,
12 mai. Ordre du Conseil d'Etat au sujet des réparations à la maison épiscopale de Québec, demandées par Monseigneur de Pontbriand. (La requête de ce dernier exposait que les anciens évêques, Messieurs de Mornay et Dosquet, prétendaient n'être pas tenus à ces réparations, et que pour éviter des dissensions il s'adressait à Sa Majesté. Il fut décidé que M. de Léry ferait l'examen des lieux avec deux experts, l'un nommé par le suppléant et l'autre par M. Hocquart, et feraient rapport.—E.R.) Folio 9, 1½ page. Soit 2 pp.
- Marly,
15 mai. Canoniciats de l'église cathédrale de Québec, en faveur des Sieurs Gosselin, succédant au Sieur Yves le Riche et de René Jean Allenou de Lavillangeoin, succédant au Sieur Boulanger. Folio 10, 2 pages.
- 30 juin. Arrêt du Conseil Supérieur, condamnant comme d'abus l'ordonnance du Sieur Thiéry Hazeur, chanoine pénitencier et grand vicaire du diocèse de Québec, par laquelle il dérend au Sieur Fornel, prêtre chanoine de l'église cathédrale de Québec et à tous autres ecclésiastiques, de prendre

DOC. DE LA SESSION No 8c

1741. connaissance de l'affaire entre le Sieur Resche, curé de la Visitation du Château Richer, et Soupiran, prêtre. Folio 23, 14 pages.
- 16 juin. Ordonnance de MM. de Beauharnais et Hocquart au sujet des marchandises étrangères dans les pays d'en haut. Folio 31, 1 page. Soit 2 pp.
- 14 août. Nouvelle ordonnance du commissaire ordonnateur de Montréal et sub-délégué de l'intendant, au sujet des cochons errants dans la ville. Permet à toutes personnes de les tuer et de s'en approprier la viande. Folio 32, 2 pages. Soit 4 pp.
- 20 septembre. Commission, par MM. de Beauharnais et Hocquart, de la charge de conseiller assesseur au Conseil Supérieur de Québec, pour le Sieur Guillemia, fils. Folio 33, 1 page. Soit 2 pp.
- Observations du parlement de Bretagne sur la déclaration du mois d'octobre dernier, concernant la manière d'élire des tuteurs aux enfants qui ont des biens en France. Folio 34, 6½ pages. Soit 8 pp.
- Versailles, 1er octobre. Déclaration du roi, qui règle la manière d'élire des tuteurs et curateurs aux mineurs qui ont des biens en France et d'autres dans les colonies. Folio 38, 11 pages. Soit 14 pp.
1742. Ordonnance du roi pour la fabrication de 120,000 livres de monnaie de cartes en Canada. En addition aux 600,000 déjà existant. Folio 52, 4 pages.
- 21 février. Ordonnance de M. Hocquart, ordonnant aux propriétaires sur les grands chemins de les entretenir et de les baliser. Folio 54, 2 pages.
- 17 mars. Jugement du Conseil Supérieur condamnant Jear Chassé dit Bourguignon, autrement dit "la joue percée", à être pendu en effigie par contumance, pour majoration et falsification de monnaies, billets, etc., etc. Folio, 55, 3 pages. Soit 5 pp.
- 27 mars. Ordonnance de MM. Beauharnais et Hocquart, fixant pour la saison le prix des blés et farines et défendant leur exportation. Folio 57, 3 pages. Soit 5 pp.
- 12 avril. Extrait de la lettre du ministre à M. de Beauharnais. Doit juger de sa surprise en apprenant que les deux soldats qui devaient subir la peine du fouet et de la fleur de lys ont pu s'évader en présence du détachement des troupes et de celui de la maréchaussée. Cette évasion a dû être favorisée. Linctot, qui commandait le détachement des troupes, et Fleury de la Janière, qui commandait la maréchaussée, devront subir 3 mois de prison chacun. A bien fait de casser tous les officiers présents. Folio 59, 2 pages.
- Ordonnance du roi, qui déclare que pour éviter les dommages que peuvent causer les ancres restées dans le port de Québec, il sera permis à quiconque de les draguer et retirer de l'eau pour se les approprier. Folio 60, 2 pages.
- 17 avril. Lettre du ministre à M. Hocquart. La colle de poisson qu'il a envoyée est supérieure à celle qui a cours dans le commerce, et qui vient de l'étranger. Doit en encourager la production et voir aux moyens d'en diminuer le prix, qui est trop élevé. Folio 63, 1½ page.
- 17 avril. Le même à MM. de Beauharnais et Hocquart. Le peu de succès dans la culture du tabac provient plutôt du défaut dans la préparation que de la qualité réelle. Doit encourager cette culture et faire adopter les instructions données pour sa préparation. Le sud de la colonie devrait produire une meilleure qualité. Folio 64, 1½ page.
- 20 avril. Arrêt par lequel le roi ordonne que les réparations nécessaires à la maison épiscopale de Québec seront faites avec les deniers de Sa Majesté. Folio 65, 3½ pages. Soit 5 pp.

1742.
24 avril. Ordonnance de MM. de Beauharnais et Hocquart, pour étendre à toute la colonie l'ordonnance de mai 1741, au sujet des meubles couverts avec des étoffes étrangères, et réglant que tous ceux qui ne seraient pas apportés à la Compagnie des Indes pour y être marqués seraient confisqués, etc., etc. Folio 67, 3 pages. Soit 4 pp.
- 30 avril. Extrait du mémoire du roi à MM. de Beauharnais et Hocquart. Approuve la commission d'assesseur donnée au Sieur Guillemain. Il sera nommé conseiller, s'ils rapportent qu'ils sont satisfaits de son habileté et de ses services. Folio 69, 2 pages.
1743.
Versailles,
1er mai. Arrêt du Conseil d'Etat, qui révoque le privilège accordé aux Sieurs Cugnet, Gamelin, Taschereau, Olivier de Vezain et Simonet, pour l'exploitation des mines de fer de Saint-Maurice, et réunit au domaine l'établissement fait dans cet endroit avec les effets qui en dépendent. Folio 70, 7½ pages. Soit 11 pp.
1742.
2 mai. Ordonnance de MM. de Beauharnais et Hocquart, portant règlement sur la perception des droits d'entrée sur les boissons. Folio 74, 1 page. Soit 2 pp.
- Versailles,
19 juillet. Ordonnance du roi, qui défend aux capitaines des navires désarmés aux îles d'Amérique, de payer dans les dites îles la solde due à leurs équipages. Leur enjoint d'en faire les décomptes en présence des officiers chargés du détail des classes et règle les formalités à observer à ce sujet. Folio 75, 7 pages.
- 17 septembre. Jugement du Conseil Supérieur, modifiant la sentence criminelle prononcée contre Charles François Havard de Beaufort, dit l'avocat, soldat de la garnison de Montréal; Charles Lanoue et Charles Robidoux, cordonniers. (De Beaufort fut convaincu d'avoir "profané les paroles du Nouveau Testament, ainsi que la représentation de Jésus-Christ crucifié, en faisant servir l'un et l'autre à des pronostications et autres usages profanes et illicites, même d'avoir cuit les extrémités du dit crucifix, et de l'avoir approché des flammes pour sécher les drogues qu'il avait mis sur le dos des extrémités du bois de la croix du dit crucifix." Condamné à être battu, fustigé, etc., etc., et à 3 années de galères. Lanoue et Robidoux à moindre peine). Folio 85, 5½ pages. Soit 9 pp.
1732.
30 juillet. Ordonnance de M. Michel, qui défend d'exposer en vente des aliments ou boissons enivrantes aux fêtes patronales des paroisses. Folio 8, 2 pages.
- 18 octobre. Jugement du Conseil Supérieur, qui condamne Jean-Baptiste Augrave dit Saint-Fustache, Pierre Chambroulot dit Saint-Front, Nicolas Mousset dit Brindamour, François Mousset d' Maisonrouge, son frère et Germain Boulogne, soldats congédiés, et autres, à diverses peines, les uns pour vagabondage, les autres pour vol ou conduite scandaleuse. Folio 91, 4½ pages. Soit 3 pp.
- 25 octobre. Ordonnance du Conseil Supérieur, faisant défense de vendre les blés et farines à des prix plus élevés que ceux fixés. Folio 95, 4 pages. Soit 6 pp.
- 1er octobre. Arrêt du Conseil Supérieur, ordonnant, avant de faire droit à Jean-Baptiste Rousseau, Sébastien Morin, Estienne Fontaine et Jean Blanchette, appelants, que le moulin du Sieur Louis Couillard, seigneur en partie de la seigneurie de la rivière du Sud, sera visité par le capitaine de la côte et le juge de la seigneurie, et procès verbal de son état dressé. Folio 103, 1½ page.
- 2 décembre. Ordonnance du lieutenant général de la juridiction de Montréal, portant injonction aux particuliers d'avoir des échelles sur leurs maisons à chaque cheminée et des béliers dans leurs greniers. Folio 106, 1 page.
- 3 décembre. Ordonnance du même, portant défense aux particuliers de se jeter entre eux et aux passants des boules de neige, et injonction de faire faire des

DOC. DE LA SESSION No 8c

1743. sentiers au devant de leurs maisons à chaque abat de neige. Folio 107, 1½ page.
- 30 mars. Ordonnance de MM. de Beauharnais et Hocquart, qui élève le prix du blé et des farines, et ordonne aux capitaines des côtes d'en acheter d'autorité pour le roi de ceux qui en ont plus que leur suffisance, pour être distribués aux habitants pauvres pour leur semence. Folio 116, 2 pages. Soit 5 pp.
- Versailles, 1er mai. Ordonnance du roi, qui ordonne que les fusils *grenadiers*, dont tous les soldats sont armés, seront étompés à la crosse des mots "au roy", avec la lame de chaque capitaine, et fait défense de les vendre ou engager sous peine de verges, etc., etc. Folio 117, 6 pages.
- 14 mai. Lettre du ministre à MM. de Beauharnais et Hocquart. Il est opportun de prendre un parti définitif sur ce qui regarde l'hôpital général de Montréal. Il a été proposé d'y mettre des filles séculières, mais Monseigneur Dosquet voulait des religieuses et il avait jeté les yeux sur les Sœurs de la Congrégation. En dernier lieu, cependant, il était d'avis d'y mettre les Sœurs de l'Hôtel Dieu et de fondre ensemble ces deux établissements. Son projet avait l'avantage dans la colonie, et c'était là son mérite, mais il avait aussi ses inconvénients. Devront examiner avec l'évêque ce qu'il convient de faire et voir s'il ne serait pas possible de supprimer ou de fusionner l'établissement des Frères Charron, etc., etc. Folio 124, 3 pages.
- 24 juin. Ordonnance de MM. de Beauharnais et Hocquart en faveur de Joseph et Antoine Pascaud, négociants de la Rochelle, et Denis Gognet, leur associé à Québec, contre Gosselin, Larche et Desmarais, faisant défense à ces derniers de continuer leur résidence dans les îles de la Madeleine et de nuire aux dits Pascaud dans l'exploitation du privilège de la tuerie des vaches marines. Folio 132, 2 pages. Soit 5 pp.
- 16 juillet. Règlement de MM. de Beauharnais et Hocquart au sujet des postes de Frontenac et de Niagara pour remédier aux abus qui existent. Folio 135, 4½ pages. Soit 10 pp.
- 25 novembre. Ordre du Conseil Supérieur pour l'enregistrement de l'ordonnance du roi concernant les ordres religieux et gens de main-morte établis aux colonies françaises d'Amérique. (Cette ordonnance du roi se trouve au long au volume des Edits et Ordonnances Royaux, concernant le Canada, page 576. Les dispositions les plus importantes étaient : qu'aucune communauté religieuse ne pouvait exister ou se former sans la permission et les lettres patentes du roi ; que les biens que pouvaient posséder ces communautés étaient ceux exclusivement désignés dans les lettres patentes, et qu'il ne pouvait en être ajouté aucuns soit par donation, acquisition, ou autrement, sans les lettres de permission du roi. Défense était faite aux notaires de passer ou recevoir au profit des communautés et gens de main-morte, aucun contrat de vent, échange, donation, cession, transport ou acte de prise de possession de biens, comme aussi aucun contrat de création de rente foncière, etc., etc., qu'après qu'il leur aura apparu des lettres de permission et arrêts d'enregistrement, desquels il serait fait mention expresse dans les dits contrats à peine de nullité, etc., etc.—E. R.) Folio 146, 2½ pages. Ne pas copier.
- 5 octobre. Ordonnance de MM. de Beauharnais et Hocquart qui fixe la quantité de sous qui doivent entrer dans les paiements. Folio 149, 2 pages.
1744. Ordonnance du roi concernant les comptes des trésoriers généraux de la marine relativement aux droits du domaine d'Occident perçus aux îles d'Amérique et au Canada et versés dans leurs caisses. Folio 169, 6½ pages. Soit 13 pp.
- 4 mars.

1744.
24 mars. Lettre du ministre à M. de Beauharnais. Est très surpris qu'il ait gardé le silence sur les mouvements scandaleux survenus à Montréal l'année dernière de la part des officiers de la garnison, à l'occasion de l'affaire du Sieur Mouryas, juge, contre le Sieur Sylvain. Il est avéré que le Sieur de Varennes a refusé main-forte pour l'exécution d'un décret de prise de corps contre Sylvain, et qu'il a été la cause que le capitaine qui l'a relevé et a donné main forte, a soulevé contre lui la garnison, main forte qui a été inutile, parce qu'alors le décret s'était esquivé. Le roi, pour cette indiscipline grave, a cassé le Sieur de Varennes et donné sa compagnie à un autre et a aussi interdit pour 3 mois les Sieurs Duplessis, Faber et Robert de la Morandière, pour conduite irrégulière en cette occasion. Folio 173, 3 pages. Soit 5 pp.
- 30 mars. Extrait de la lettre du ministre à MM. de Beauharnais et Hocquart. Il est vrai que le roi a limité à 3 ans la durée du service des assesseurs du conseil, mais c'était avec l'intention d'activer leur zèle pour mériter d'être ou continués ou promus conseillers. Folio 175, 2 pages.
- 30 mars. Extrait de la lettre du ministre à M. Hocquart. Puisqu'il a trouvé un blanc comme exécuteur des hautes œuvres pour remplacer le nègre qui est mort, il serait bon que la négresse qu'il a fait venir pour ce nègre fut vendue au prix qu'elle a coûtée. Folio 176, $\frac{1}{2}$ page.
- 24 avril. Lettre du ministre à MM. de Beauharnais et Hocquart. Le Sieur Baudry de Lamarche, chargé des affaires de l'hôpital général de Montréal, a perçu 4,000 livres pour cette institution. Les créanciers de l'hôpital ont suspendu leurs poursuites, mais ils pressent le paiement. Devront s'enquérir de cette institution ce qu'ils entendent faire pour la distribution de cette somme aux créanciers. Folio 177, 1 page.
- 28 avril. Brevet de concession et survivance en faveur des Sieurs Arnaud de la Porte, commissaire de la marine, et Jean de la Porte Lalaune, son frère, de la Baie de Phelypeaux, sur la côte du Labrador, pour jouir du tout par accroissement, à la mort du Sieur de Brouague et de Dame Foucher, née Courtemanche, sœur de mère du dit de Brouague. Folio 178, 4 pages. Soit 7 pp.
- Versailles,
27 avril. Déclaration du roi, pour retirer de la circulation la monnaie de cartes de la Louisiane, à cause du discrédit dans laquelle elle est tombée. De Vaudreuil, gouverneur, et Le Normand, commissaire ordonnateur. Folio 183, 3 pages. Soit 8 pp.
- 10 mai. Extrait de la lettre du ministre à M. de Rauché. M. Hocquart l'a informé qu'il allait prendre le parti de vendre la négresse que le nègre, exécuteur des hautes œuvres, devait épouser, et qui lui avait été envoyée à cette fin. Folio 184, $\frac{1}{2}$ page.
- 20 septembre. Ordonnance de MM. Duquesne et Bigot (?), pour l'établissement d'un bourg à la Seigneurie de Neuville. A la requête de Marie Angélique Chartier de Lotbinière, veuve de Nicolas Renaud D'Avenne de Meloizes, capitaine d'infanterie, propriétaire de la dite seigneurie. Folio 185, 1 page. Soit 2 pp.
- 30 septembre. Jugement du Conseil Supérieur, qui renverse le jugement rendu et accorde la demande de Ignace François Dalest, négociant, de Marseilles, contre le Sieur Révol, marchand, de Québec. Folio 186, 2 pages.
- 26 octobre. Arrêt du conseil, portant qu'il se conformera à la lettre du roi concernant les formalités à observer pour l'enregistrement des édits, etc., etc. Folio 187, 2 $\frac{1}{2}$ pages.
1745.
31 mars. Extrait de la lettre du ministre à M. Hocquart. Puisque la place de lieutenant du premier chirurgien du roi à Québec n'y est d'aucune utilité, il ne doit pas y être question de l'établir. Folio 189, $\frac{1}{2}$ page.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1744.
24 novembre. Mandement de M. M. de M. Dubreil de Pontbriand, renvoyant au dimanche la célébration d'un certain nombre de fêtes afin de ne pas trop nuire aux travaux des champs et autres. Le nombre de ces fêtes ainsi renvoyées au dimanche était de 17. Folio 190, 4 pages. Soit 7 pp.
1745.
5 mai. Lettre du ministre au Sieur Jaerau. Il ne peut être question pour le présent de fonder un établissement à Québec pour y enfermer les filles de mauvaise vie, la situation ne permettant pas d'en faire la dépense. Folio 194, ½ page.
- 5 mai. Lettre du ministre à M. Déat sur l'établissement d'un pareille institution à Montréal. Folio 195, ½ page.
- Camp de Tournai, 19 mai. Règlement du roi sur la police à observer à l'égard des matelots qui désertent aux îles de l'Amérique des navires armés dans les ports du royaume. Folio 196, 10 pages.
- 19 novembre. Ordonnance du lieutenant général de la prévôté de Québec, portant défense de vendre des denrées ailleurs que sur la place du marché. Folio 205, 1 page.
1747.
15 octobre. Ordonnance de MM. Rolland Michel Barrin, marquis de la Galissonnière, et Hocquart, qui fixe le prix des castors et règle d'autres questions relatives au commerce. Folio 206, 7 pages. Soit 13 pp.
1746.
24 janvier. Lettre du ministre à MM. de Beauharnais et Hocquart. A reçu par la frégate *Le Castor*, leurs renseignements sur la situation du pays. Sauront quelles mesures ont été prises si le vaisseau parti de Rochefort, commandé par le capitaine Salaberry, a pu se rendre en Canada. Une assez forte escadre avec un bataillon est destinée au Canada. Quatre bâtiments partent de Bayonne, La Rochelle et Brest pour porter de l'artillerie, etc., etc. Deux frégates vont croiser dans la golfe et l'escadre sera à Chibouctou vers le 20 de mai. L'escadre devra protéger Québec si la colonie est attaquée, sinon elle prendra l'offensive, soit en reprenant l'île Royale, l'Acadie, Plaisance, ou en faisant une descente à Boston ou sur les côtes de la Nouvelle-Angleterre. Une attaque sur le Canada n'est pas à craindre, l'Angleterre se trouvant actuellement aux prises avec la guerre civile. Le roi George a été obligé de rappeler ses troupes dans les Pays-Bas pour faire face au Prince Edouard en Ecosse. Outre les signaux indiqués comme devant être placés au bas du fleuve, il serait bon que M. de Beauharnais établisse 2 autres corps de garde, l'un au cap des Rosiers et l'autre au cap Chat. Le commandant de l'escadre a instruction de s'entendre avec lui pour décider si une partie des troupes doit ou non être laissée à Québec durant ou après la campagne. Si Québec n'a rien à craindre, il devra envoyer 600 Français et autant de sauvages à l'Acadie pour être placés sous les ordres du commandant de l'escadre. Se diviseront en 2 corps, l'un marchera sur Port-Royal, l'autre sur Canseau. Folio 210, 6 pages. Soit 9 pp.
1746.
18 mars. Lettre du roi au duc d'Anville. Ne croit pas que les 4 bataillons des troupes de terre soient suffisants pour l'escadre dont il lui a confié le commandement. A donné des ordres pour former un nouveau bataillon de la marine. Ce bataillon sera commandé par le Sieur Daché, avec le Sieur de Rosily pour major, de la Mauvinière, aide-major, De la Brosse, capitaine d'artillerie. Aura pour lieutenant et sous-lieutenant les Sieurs Delisle, Beauchesnet et de la Boucherie, etc., etc. Folio 214, 2 pages.
- 1er avril. De par le roi..... Sa Majesté ayant donné des ordres pour faire embarquer sur l'escadre 2 bataillons du régiment de Ponthieu et les 2 bataillons de milice de Fontenay le Comte et de Saumur, pour éviter des contestations, ordonne que les 2 bataillons du régiment de Ponthieu précéderont et marcheront en avant des troupes de la marine, lesquelles, pour

1746. cette fois et sans tirer à conséquence, précéder nt les 2 bataillons de Fontenay le Comte et de Saumur, etc., etc. Folio 215, 2 pages.
- 15 avril. De par le roi Les troupes venant de France et les officiers à titre égal, auront préséance sur les troupes et les officiers du Canada. Folio 216, 2 pages.
- 7 mars. Extrait de la lettre du ministre à M. Hocquart. C'est à M. de Beauharnais seul qu'appartient de commander aux officiers des vaisseaux ou fré-gates du roi, mais il doit se concerter avec lui. Folio 217, 1 page.
- 17 mars. Lettre du ministre à MM. de Beauharnais et Hocquart. Sa Majesté blâme M. de Beauharnais d'avoir ordonné des travaux aux fortifications de Québec sans son autorisation. Ces travaux, s'ils étaient nécessaires, devraient être à la charge des habitants. Ne le sont pas. (Etranges raisons pour prouver que des fortifications seraient plus nuisibles qu'utiles.— E. R.) Folio 218, 2½ pages. Soit 4 pp.
- 13 avril. Ordonnance du lieutenant général de la Prévôté faisant défense à tous *regrettiers* d'aller au devant des habitants pour acheter leurs denrées. Folio 220, 1 page.
- 6 juin. Ordonnance de MM. de Beauharnais et Hocquart au sujet du prix des castors. Avec le consentement du roi, en raison de la guerre et pour empêcher les sauvages de porter leurs pelleteries aux Anglais, le prix du castor est augmenté comme suit : le castor gras hiver sera payé 4 livres la livre au lieu de 55 sols; le castor veule et sec hiver, 3 livres 15 sols la livre au lieu de 55 sols. Toutes autres espèces : été, bas automne et autres rebutés du gras et du sec, 30 sols la livre au lieu de 20. Folio 221, 4 pages. Soit 7 pp.
- 26 juillet.
30 juillet. Procès-verbal d'une assemblée tenue au château Saint-Louis, pour se conformer aux ordres de M. de Maurepas du 17 mars, et prendre une décision sur l'opportunité de continuer ou non les fortifications commencées, à laquelle étaient présents ou ont donné leur avis les principaux officiers de la colonie, tant civils que militaires, et les habitants de Québec. L'avis du ministre était que ces travaux n'étaient pas nécessaires, et que s'ils étaient entrepris, ils devaient être à la charge des habitants de la ville. Étaient présents ou ont donné leur avis en faveur de la démolition des travaux commencés : M. Rigaud, major des Trois-Rivières ; Varin, contrôleur de la marine ; Foucault et Estèbe, conseillers ; Daine, lieutenant général de Québec ; Verrier, procureur général ; Boisseau, greffier du conseil ; Boueault, lieutenant de l'amirauté ; Hiché, procureur du roi à Québec ; Lévassieur, constructeur ; De Voisy, Liqurt, Poulain, Guière, Charlon, Berthelot, Roussel, Voyer, Riverin, aîné, Dupré, Cotton, Riverin, jeune, Laudron, Larouche, Chabasseau, Lacroix, La Gorgendière, fils, Marchand, Garçon, Philibert, Larehe, Bedaut et La Marille, aîné, tous marchands. Ceux qui sont pour la continuation des travaux étaient : M. L'évêque de Québec, MM. de Beaucourt, gouverneur de Montréal ; Michel, commissaire ordonnateur ; De Gaunes, lieutenant ; de Longueuil, major ; de Saint-Ours, de Noyan, de la Frenière, de Verchères, Célaron, de Blainville, La Valtrie, de Sabrevois et des Pervenches, capitaines ; MM. Bégon et de Beaujeu, gouverneur et lieutenant du roi à Trois-Rivières ; de L'Echaillon, lieutenant du roi, et Péan, major de Québec ; Cagnet, 1^{er} conseiller ; André De Leigne, lieutenant général ancien ; Lanouiller, Taschereau et La Fontaine, conseillers ; Chaussegros de Léry, ingénieur ; Lantagnac, Cabanac, Lamartinière, Fouville, Lusignan, La Vêrandrye et Raimond, capitaines ; De Falaize, Duburon, Saint-Laurent, Gautier de Varennes, Saint-Vincent, De Gaunes et Marin, officiers ; Le Chapitre, les Séminaires et les PP. Jésuites du Collège de Québec ; La Gorgendière,

DOC. DE LA SESSION No 8c

1743.

colonel de milice ; Briault, chirurgien ; Désauniers, syndic des marchands ; Du Souchet, Le Clerc, Dumont et Jean Maillou, marchands et bourgeois. Ceux en faveur de suspendre jusqu'à nouvel ordre de Sa Majesté : MM. Gauthier, médecin du roi, et Perthuis, conseillers assesseurs. (A l'assemblée de l'année précédente (12 août) étaient présents, en surplus, outre les mêmes : D'Arnaud, capitaine ; Vallier, supérieur du Séminaire de Québec ; Saint-Pé, supérieur du Collège des Jésuites de Québec ; La Naudière, Chastelain et la Colombière, lieutenants ; La Corne Saint-Luc et La Corne Dubreuil, officiers ; Maizière, Charest, négociants ; M. de Beauharnais est désigné chef d'escadre des armées navales du roi, gouverneur et lieutenant général en toute la Nouvelle-France et province de la Louisiane. Ne pas copier ce document déjà indiqué par M. Marmette. —E. R.)

20 octobre.

Journal de la campagne de M. Rigaud de Vaudreuil, en 1746, et de son expédition sur les terres de la Nouvelle-Angleterre, présenté à Monseigneur le Comte de Maurepas. Fut chargé par M. de Beauharnais, du commandement d'un parti de Français et sauvages pour aller couvrir le fort Saint-Frédéric et de lettres pour M. Dumuy, qui avait ordre d'aller attaquer l'ennemi s'il ne paraissait pas. 3 août, départ de Montréal ; le 7, départ de Chambly. Arrêt à l'île Sainte-Thérèse. Le 8, festin aux sauvages. Le 10, arrêté par la pluie. Le 11, campement à la rivière Chasy. Le 12, à la rivière aux Loutres. Le 13, au fort Saint-Frédéric. Discours aux chefs sauvages au sujet d'un incendie dont on soupçonnait les Abénakis d'être les auteurs. Discours à Mighissilini, chef Poutecoutamis, qui voulait s'en retourner. Ardeur des sauvages. M. De Muy rapporte que les campagnes sont abandonnées par les Anglais. Décide d'aller les attaquer. Les Abénakis veulent aller du côté de Boston. Arrivée de M. de Villiers. 7 Anglais tués. Marche du détachement. Attaque de Saratogue le 30. M. de Vaudreuil blessé. Investissement de la place. Grande pluie. Reddition du fort nommé Massachusetts. Abandonné au pillage et brûlé. Retour de l'expédition vers Saint-Frédéric. On brûle maisons, granges et récoltes. Partis de sauvages du côté de Corlar, Orange, Deerfield et Saratogue. M. du Croisille, commandant du fort Saint-Frédéric. M. de Montigny. Retour des sauvages avec chevelures. Beaucoup de malades. Retour de M. de Vaudreuil à Montréal. Liste des officiers sous ses ordres : capitaines, MM. de La Valtrie et de Sabrevois ; lieutenants, MM. de Vassan et Dumuy ; enseignes, MM. de Portneuf, de Villiers, de Longueuil, de Saint-Luc, Dumuy, jeune, de Carqueville, La Chauvignerie, Saint-Paul de Senneville, de Léry, de Montigny. Folio 220, 19 pages. Soit 30 pp.

1747.
11 août.

Ordonnance du lieutenant général de la Prévôté au sujet des béliers à incendie dans les maisons Folio 241, 1 page.

20 mars.

Lettre du ministre à M. Hocquart. A reçu la lettre avec projet de règlement pour déterminer les prérogatives du juge et du commissaire de la marine à Montréal. Observations sur les articles de ce projet de règlement. Folio 244, 3 pages. Soit 4 pp.

27 mars.

Le même à M. de la Jonquière. M. de Barraille lui remettra un paquet contenant son ordre de commandement de l'escadre. Adresse à M. de Beauharnais celui qui lui est nécessaire pour prendre le commandement à son retour et ci-joint un autre pour que ce dernier lui remette le gouvernement du Canada. Les instructions à M. de Beauharnais contiennent des explications communes à tous deux. L'une d'elles est qu'il aura la liberté de choisir entre le commandement de l'escadre et le gouvernement du Canada, ou même de ne prendre le commandement de l'escadre qu'au

1747. départ des vaisseaux. Devront se concerter sur les opérations. Doit presser son départ de Rochefort pour profiter des vents et éviter les obstacles de l'ennemi. Les projets des Anglais sont paralysés par le refus des Bostonnais de payer les frais de l'expédition contre Louisbourg, en 1745. Ne pas trop y compter cependant. Devra tenter encore la conquête de l'Acadie au printemps si la guerre dure jusque-là. Folio 246, 3 pages. Soit 4 pp.
- 14 avril. Arrêt du Conseil Supérieur, portant règlement au sujet des dispositions et recolements des témoins en matière criminelle. Folio 248, 2 pages. Soit 3 pp.
- Bruxelles, 10 juin. Lettre du roi à M. le comte de la Galissonnière. Vu l'accident survenu à M. de la Jonquière, il le nomme à sa place avec les mêmes instructions. Folio 249, 1 page.
- Bruxelles, 10 juin. Le même à M. de Beauharnais. En lui faisant savoir qu'il le rappelait en France pour y reprendre le service de la marine, il lui annonçait qu'il serait remplacé par M. de la Jonquière. Ce dernier ayant été fait prisonnier en se rendant au Canada, il devra remettre le gouvernement du pays à M. de la Galissonnière et revenir par le même vaisseau. Folio 250, 1 page.
- 12 juin. Arrêt du Conseil Supérieur, portant règlement en exécution de l'ordonnance du roi Henri II du mois de février 1756 au sujet des femmes qui cèlent leur grossesse et enfantement. En rapport avec le procès de Marie Madelaine Boin, femme de Paul Fleurot Boulanger, absent, condamnée à être pendue et étranglée pour offense de cette nature. Folio 251, 3½ pages. Soit 6 pp.
- 27 août. Document par lequel l'évêque de Québec, MM. de Beauharnais et Hocquart, en leur qualité de chefs de la direction de l'Hôpital Général de Montréal, acceptent, vu leur grand âge et leurs infirmités, la démission et décharge des deux Frères Hospitaliers de cet hôpital, avec les propriétés et biens qui en dépendent, pour en confier l'administration à Madame d'Youville sous le bon plaisir de Sa Majesté. Folio 252, 3½ pages. Soit 6 pp.
- 29 septembre. Arrêt du Conseil Supérieur qui modifie les sentences prononcées contre Guillaume Jacques Wanters dit Du Château, Charles Erard dit Trauchemontagne, Jean-Baptiste Leroi dit Saint-Jean, Jean Jouffard dit Saint-Médard, soldats de la garnison de Montréal, comme faussaires, et règle la manière de procéder dans certains cas. Folio 254, 3½ pages. Soit 7 pp.
- 15 octobre. Ordonnance de MM. de la Galissonnière et Hocquart, qui sur les plaintes de MM. Gamelin et Perthuis, syndics des marchands de Montréal et Québec, règle certaines difficultés survenues au sujet du prix des castors. Folio 258, 5 pages. Soit 9 pp.
- 15 mars. Procédés, par MM. Beauharnais et Hocquart, pour acquérir onze emplacements situés au Cul-de-sac, à la Basse Ville de Québec, en vue d'y établir un chantier pour la construction des vaisseaux. Propriétaires Louis Palin dit Daubouville, Jean Morant, Bernard Gendron, Jean Maillou, Jean Bertin dit Laronde, Michel Jourdain, Denis Constantin, le veuve du Sieur Pierre Hémond, Louis Paquet, Jean Amiot, Louis Boissy dit Lagrillade, et les héritiers du Sieur Duroy. Folio 262, 12 pages. Soit 18 pp.
- 23 juillet. Journal de M. Rigaud de Vaudreuil, major de la ville et gouverneur des Trois-Rivières, commandant un parti de guerre comprenant 780 hommes. Départ le jeudi 8 juin 1747. Le 21 juin, arrivée au fort Saint-Frédéric. Coup et embuscade de M. de Saint-Lue au fort Sarrasto. Revient avec 41 prisonniers et 28 chevelures. Arrivée de 120 Abénakis. Marche en avant

DOC. DE LA SESSION No 80

1748. du côté du Sarrasto. Ne veut pas risquer l'assaut de ce fort trop bien fortifié. Retour de l'expédition. Folio 268, 19 pages. Soit 30 pp.
- 22 mai. Mémoire de M. de Beauharnais pour servir d'instruction à M. de Vaudreuil dans l'expédition qu'il va entreprendre pour secourir le fort Saint-Frédéric. Le but principal de la campagne n'est pas d'attaquer les Anglais, trop en nombre pour donner lieu à des espérances de succès, mais de mettre à couvert le fort Saint-Frédéric et ôter l'idée d'en faire le siège. Folio 290, 9 pages. Soit 13 pp.
- 16 janvier. Arrêt du Conseil Supérieur, portant règlement sur quelques matières criminelles. Folio 289, 3 pages. Soit 6 pp.
- 18 janvier. Extrait de la lettre du ministre à MM. de la Galissonnière et Hocquart. Ne croit pas qu'il est expédient d'acheter de nos sauvages les prisonniers qu'ils font pour les envoyer aux îles. Il n'est pas possible d'en tirer un bon parti, et cela produirait une impression défavorable chez nos sauvages. Folio 293, 1 page.
- 12 février. Arrêt du Conseil d'Etat, qui permet à la communauté des Religieuses Hospitalières de Québec d'admettre à la profession 4 novices qui seront prises parmi celles qui sont filles d'officiers de la colonie moyennant une dot de 1,500 livres seulement. Folio 302, 2 pages.
- 12 février. Lettre du ministre à M. de la Galissonnière. A reçu ses lettres des 6, 9 et 13 octobre avec les papiers qui y étaient joints. Approuve ce qui a été fait au sujet de l'hôpital général de Montréal, mais Sa Majesté ne veut pas que cette institution soit convertie en communauté de filles. Il y en a déjà trop. Demande des éclaircissements sur la réunion de l'hôpital général de Québec et de l'Hôtel Dieu que désirent faire les religieuses. Folio 303, 2 pages. Soit 3 pp.
- 31 mai. Lettre du ministre à MM. de la Galissonnière et Hocquart. On a fait à Rochefort l'épreuve, tant des fers fabriqués au martinet aux forges du Canada, que de l'acier et des bombes dont il a envoyé des échantillons. Par le procès-verbal, il verra que le fer a été trouvé satisfaisant, mais non l'acier, dont les grains ont été trouvés trop gros. Il ne pourra être employé que si on perfectionne la fabrication. Les bombes n'ont pas été fabriquées suivant les règles ordinaires. Folio 308, 1½ page.
1749. Le même à M. Bigot. Est bien aise que M. Hocquart ait fait faire le recueil des édits et ordonnances. Folio 309, ¼ de page.
- 11 avril. Le même à MM. de la Jonquière et Bigot. M. de la Galissonnière a représenté que les sauvages esclaves, élevés chez les officiers ou habitants, les quittent à un certain âge et redeviennent aussi sauvages qu'auparavant. Il conviendrait de régler que l'on ne pourrait en garder qui aient plus de 17 ans. Il est à examiner s'il ne serait pas praticable de les envoyer aux îles après cet âge, mais il serait à propos de se rendre compte de l'impression que cela produirait sur l'esprit des sauvages. Folio 310, 2 pages.
- 4 mai. Le même à M. de la Jonquière. M. de la Galissonnière a proposé l'établissement d'une imprimerie dans la colonie, disant que cela serait d'une grande utilité pour la publication des ordonnances, règlements de police, les congés à donner aux soldats, etc., etc. La roi ne juge pas à propos de faire cette dépense, mais il donnera volontiers un privilège à l'imprimeur qui voudra faire cette entreprise. Folio 311, 2 pages. Soit 1 p.
- 29 mai. Ordonnance de M. de la Jonquière au sujet du commerce des pays d'en haut. Il s'agit du commerce avec les Anglais. Folio 313, 1 page. Soit 2 pp.
- 24 décembre. Sentence de l'amirauté de Québec, qui condamne le capitaine du navire *Le Comte* à 6 mois de prison et 500 livres d'amende pour avoir pris à

1749. son bord, sans permission, le Sieur Révol et l'avoir conduit à la Martinique. Condamné également à 6 mois de prison le Sieur Révol. Folio 314, 1 page.
- 14 février. Lettre de M. de Maurepas à MM. de Vaudreuil et Michel.
- 14 février. Copie de la lettre écrite par M. de Maurepas à MM. de Vaudreuil et Michel. MM. de Vaudreuil et D'Auberville lui ont rendu compte le 10 novembre dernier de la procédure instruite à la Nouvelle-Orléans, à l'occasion de la saisie faite par le Sieur Lelarge, capitaine de vaisseau, des nègres et marchandises qui composaient le chargement du vaisseau anglais *Le Rathum* (?), capitaine Barawl, avec des expéditions de parlementaire. Ces bâtimens parlementaires ne peuvent pas introduire des marchandises là où ils sont admis, et non seulement les marchandises devaient être saisies, mais le bateau aussi bien. Pour épargner au conseil des désagréments, l'arrêt ne sera pas cassé. Il devront donner au capitaine sa part d'un dixième, envoyer en France celles de l'amiral et de l'équipage, et réserver celle du roi (12,510 livres) pour les fortifications. Folio 315, 3 pages.
- 1er avril. Ordonnance de MM. de la Galissonnière et Bigot, qui réserve 20 arpents de terre de front sur 30 de profondeur de chaque côté de la rivière Saint-Jean, au-dessus de Chambly, et enjoint à M. de Lamorendière, sous-ingénieur, de se transporter au fort Saint-Jean pour planter des poteaux aux extrémités de ce terrain. Folio 317, 2 pages.
- Novembre. Journal de la campagne entreprise par M. Céloron, capitaine d'un détachement envoyé à la Belle-Rivière, autrement dite l'Oyo, par M. de la Galissonnière. (Son détachement était composé d'un capitaine, 8 officiers subalternes, 5 cadets, 20 soldats réguliers, 180 Canadiens et 30 sauvages, tant Iroquois qu'Abénakis. Parmi les officiers qu'il avait avec lui se trouvaient MM. de Contrecoeur, de Villiers, de Niverville. Céloron, fils, les deux frères Joncaire. Départ de Lachine le 15 juin. Arrivé à Frontenac le 27 juin ; à Niagara le 6 juillet ; au portage de Chatakuin, sur le lac Érié, le 16 ; au lac Chatakuin (Chataqua), le 23 ; à la Belle-Rivière le 29. Remonte cette rivière, la rivière à la Roche, la rivière Blanche. Récit de ses conférences avec les Chouanons, les Loups, les Miamis, les Iroquois et les Kikapous. Revient et arrive à Détroit le 1er octobre, et à Montréal le 10 novembre. Ces nations, rapporte-t-il, sont mal disposées pour les Français, leur intérêt étant lié aux Anglais par le commerce. Les négociants français, vu les difficultés de communication et les longs transports, ne peuvent commercer avantageusement avec eux, et ceux qui le font sont obligés eux-mêmes de vendre leurs pelleteries aux Anglais. Ces pelleteries, moins le castor, valent pourtant moins en Angleterre qu'en France. Un établissement solide pourrait être utile à la colonie, mais il y a bien des difficultés, et cela entraînerait de grandes dépenses.—E. R.) Folio 318, 64 pages. Soit 100 pp.

COLLECTION MOREAU SAINT-MÉRY.

CANADA.

Vol. 12. F. 3

1750.
24 février.

Arrêt du Conseil d'État qui proroge pour dix ans les exemptions accordées au commerce qui se fait entre le Canada, l'isle Royale, les isles du Vent et de l'Amérique. Folio 1, 14 page.

10 avril.

Le ministre à MM. de la Jonquière et Bigot. Règlement des limites. Demande copies collationnées par un notaire et légalisées par M. Bigot d

DOC. DE LA SESSION No 8c

1750. tous documents du Conseil Supérieur, du greffe de l'intendant, ou du secrétariat du gouverneur, pouvant servir dans ce règlement. Folio 4, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 30 avril. Premières représentations des bourgeois, négociants et habitants de la ville de Québec, à l'occasion de l'imposition à faire sur eux pour l'entretien des casernes de la ville. Adressées à MM. de la Jonquière et Bigot. Représentent que toutes charges périodiques de cette nature doivent émaner du roi en son conseil et être enregistrées au Conseil Supérieur de Québec. Les prient de surseoir à leur décision. Folio 6, 1 $\frac{1}{2}$ pages.
- 2 mai. Secondes représentations des bourgeois, etc., etc., de Québec à l'occasion de l'imposition pour l'entretien des casernes. Ordonnance qui ordonne l'exécution. Folio 9, 3 pages. Soit 4 pp.
1751. Le ministre à MM. de la Jonquière et Bigot. Le roi approuve leur décision à l'égard de leur ordonnance pour lever sur les négociants et habitants de Québec une taxe pour l'entretien des casernes de la ville. Les habitants de tout le gouvernement de Québec devraient aussi y contribuer. Ce point devra être réglé. Folio 10, 2 $\frac{1}{2}$ pages. Soit 4 pp.
- 25 juin. Le même aux mêmes. L'ordonnance qu'eux et l'évêque ont rendu pour réunir l'hôpital général de Montréal à celui de Québec. En l'absence d'une autre institution de ce genre à Montréal, on ne peut offrir cette ville et son hôpital. L'hôtel de ville de Québec se disent incapable de subvenir aux dépenses nécessaires pour une salle pour les soldats malades. On propose pour les distinguer d'une distinction entre les deux hôpitaux. On craint que les biens des pauvres. S'il en est ainsi et si elles ne peuvent supporter cette dépense il faudra les y obliger. Folio 20, 2 $\frac{1}{2}$ p. Soit 4 pp.
- 2 juillet. Le même aux mêmes. Est informé par MM. Des Herbiers et Prévost que pour l'achat de la terre de l'île Royale, mais un assez grand nombre à l'île Saint-Jacques. Ce choix sera également avantageux au gouvernement, et il faut prévoir cette transmigration. Duvivier, en commandant ses relations avec les Acadiens, avait été nommé au commandement de l'île Saint-Jacques, mais, comme il ne s'est pas rendu à destination, il a été nommé à sa place. Folio 22, 2 pages. Soit 2 pp.
1752. Le même aux mêmes. Il verra dans les instructions du roi à Sa Majesté le projet de M. de Jonquière pour mettre fin aux troubles qui agitent les sauvages de l'Ouest. Ce sujet devra faire de son attention spéciale, car les Anglais font de grands efforts pour attirer ceux des sauvages, particulièrement ceux de l'Oyo. Le projet de la Jonquière avait pour but de dégoûter les traitants anglais. N'a pas réussi par la faute de M. de Céloron, commandant au Détroit. Voir si ce projet ne peut s'exécuter. La rivière d'Oyo et ses affluents appartiennent incontestablement à la France en vertu de première découverte et d'occupation constante. Les Anglais veulent en chasser les Français. Ils prétendent que ce pays appartient aux Iroquois et qu'ils sont les maîtres de ceux-ci. Cela n'est pas et séparerait le Canada de la Louisiane. Si les représentations de la cour de Sa Majesté britannique étaient écoutées, elles seraient tout à fait érudées; il faut donc agir sur les lieux mêmes. Faire des efforts pour empêcher les Anglais d'y faire la traite, tout en évitant des difficultés avec les sauvages. Lettre intéressante. Folio 30, 5 pages. Soit 9 pp.
- 5 mai. Le même à MM. Duquesne et Bigot. Sa Majesté avait pensé réunir l'hôpital général de Montréal à celui de Québec. Madame de Youville a offert de liquider les dettes de cet hôpital et de le continuer. Avant de lui accorder des lettres patentes il faut en conférer avec l'évêque et s'as-

1752. surer s'il est bien vrai que Madame de Youville est en état de faire ce qu'elle promet. Folio 34, 2 pages. Soit 4 pp.
- 16 juin. Le même à M. Duquesne. Conseils généraux dans la conduite à suivre avec les sauvages. L'ancien système était de susciter des guerres entre les sauvages pour les amoindrir, il vaut mieux empêcher les guerres entre eux et se les attacher par un grand souei de leurs intérêts. De la J'enquière semble avoir suivi l'ancien procédé. Il a eu tort d'exceiter les Iroquois contre les Chérokis ; il n'a gagné ni les uns ni les autres. Folio 36, 3½ pages. Soit 6 pp.
- 3 juillet. Le même à MM. Duquesne et Bigot. Sa Majesté approuve la nomination de M. Foueaut, conseiller, à la charge de 1^{er} conseiller, laissée vacante par la mort de M. Cugnet, et celle de M. Bedon, par la nomination de M. Guillemain, à la charge de lieutenant de l'amirauté. Il en reste une autre à remplir. Sa Majesté, avec hésitation cependant, s'est déterminée à augmenter les émoluments des conseillers comme suit : Les trois premiers conseillers auront 600 livres au lieu de 450, et les autres 450 au lieu de 300. Folio 38, 1½ page. Soit 2 pp.
1754. 30 mai. Le même aux mêmes. Les charges de Sa Majesté pour le soutien de la colonie sont lourdes et sans équivalent. Il convient qu'une imposition spéciale soit établie sur toutes les personnes de la colonie. Demande un exposé du système le plus convenable pour cette imposition et sa perception. Folio 49, 2 pages. Soit 4 pp.
- 31 mai. Le ministre à M. Duquesne. Sa Majesté satisfaite de ce qui a été fait pour rétablir la discipline dans les troupes. Ne doit pas exiger autant des miliciens. Sa Majesté n'a pas cru devoir envoyer à Cayenne les deux miliciens des troupes de M. de Boishébert, accusés de mutinerie. Ont été envoyés à l'île Royale avec M. de Druceourt, qui ne les laissera passer au Canada qu'avec votre permission. Folio 51, 2 pages. Soit 4 pp.
- 6 septembre. Journal de la campagne de M. de Villiers, depuis son arrivée au fort Duquesne jusqu'à son retour au dit fort. (Joint à la lettre de M. le Chevalier de Druceourt du 6 septembre 1754.) M. de Contrecoeur, commandant au fort Duquesne, avait confié à M. Le Mercier un parti de 500 Canadiens et de sauvages pour chasser les Anglais et venger la mort de Jumonville. L'arrivée de M. de Villiers, frère de Jumonville, décida M. de Contrecoeur à lui confier le commandement. Récit de l'expédition et prise du fort Nécessité. Les articles de la capitulation sont signés par James Mackay, George Washington, Coulon de Villiers. Folio 52, 17 pages. Soit 28pp.
- 20 septembre. Relation de ce qui s'est passé le 3 juillet 1754, au fort Nécessité, entre les troupes du Canada et celles de la Caroline du Sud, de la Caroline du Nord, et de la Virginie, sur la rivière appelée en anglais Ohio ou Belle-Rivière. (Exactement copiée de la *Gazette* de la Caroline, d'une lettre écrite par le colonel Innes au gouverneur de la Pensylvanie. Folio 62, 5½ pages. Ne copier que 3 pages, jusqu'à la capitulation, qui sera copiée dans le document précédent). Soit 4½ pp.
1755. 10 mars. Copie et procédure criminelle instruite en la prévôté de Québec contre Pierre de Monferrand dit Chevalier, accusé d'avoir tué Louis Chêlé dit Saint-Thomas de Montmagny. Ce meurtre paraît avoir été le résultat d'un accident. Montferrand et Chêlé venaient de Louisbourg. Le vaisseau dans lequel ils avaient fait le voyage les ayant laissés à Kamouraska, ils entreprirent de se rendre à Québec à pied. Sur le seuil de la porte, en entrant chez un cultivateur de Saint-Thomas, Monferrand fit un faux pas et son fusil tua son camarade. Ce document est très long (80 pages);

DOC. DE LA SESSION No 8c

1755. beaucoup de témoins furent entendus, mais comme il n'est d'aucun intérêt public, il ne devra pas être copié.
- 10 avril. Le ministre à M. Bigot. A dû être informé que Sa Majesté avait décidé de détacher pour l'île Royale deux des six vaisseaux en destination du Canada. Il n'y a point de commissaire de la Guerre à bord de ces six vaisseaux, M. Prévost a des ordres pour agir en cette qualité. Des instructions ont été envoyées à MM. Drocour et Prévost ; si elles ne sont pas suffisantes, il devra y pourvoir. Folio 114, 1 page.
- 6 août. Etat de l'artillerie, munitions de guerre et autres effets appartenant aux Anglais, qui se sont trouvés sur le champ de bataille après l'action qui s'est passée le 9 juillet 1755 à 3 lieues du fort Duquesne sur la rivière Oyo, entre un détachement de 250 Canadiens et 650 sauvages, commandés par M. de Beaujeu, capitaine, et un corps de 2,000 hommes anglais, commandés par le général Braddock, outre le pillage considérable que les sauvages ont fait. (Joint à la lettre de Bigot du 6 août 1755.) Folio 116, 2 pages.
- 6 août. Liste des officiers, miliciens, soldats et sauvages du Canada qui ont été tués ou blessés dans l'action qui s'est passée à 3 lieues du fort Duquesne, le 9 juillet 1755, etc., etc. Folio 177, 1 page.
- 6 août. Liste des officiers, cadets, soldats, miliciens et sauvages qui composaient le détachement qui a été engagé à 3 lieues du fort Duquesne contre l'armée du général Braddock. Folio 118, 2 pages.
- Fort Duquesne.
14 juillet. Extrait de la lettre de M. de Contrecoeur, commandant du fort Duquesne, à M. de Vaudreuil, au sujet de la bataille de la Monogahéla. A envoyé 900 hommes sous la conduite de M. de Beaujeu pour rencontrer les 3,000 Anglais qui venaient nous attaquer. Le feu de l'artillerie ennemie fit d'abord reculer nos troupes, mais l'ennemi ne put résister à l'ardeur de nos troupes. M. de Beaujeu fut tué à la troisième décharge. Il fut remplacé par M. Dumas. Les sauvages se sont livrés à un grand pillage et sont partis le lendemain pour retourner chez eux. Folio 119, 4 pages.
Soit 6 pp.
- 24 juillet. M. de Vaudreuil au ministre. L'informe de deux mauvaises nouvelles. 1° la prise des vaisseaux du roi, l'*Alcide* et le *Lys*, par 10 vaisseaux anglais. Le premier a été conduit à Chibouctou. La perte de ces vaisseaux le prive d'un utile secours. Son frère, Rigaud, est un des prisonniers. La seconde est la mauvaise situation de M. Drocour, qui se trouve bloqué à Louisbourg, Folio 123, 4 pages.
- 24 juillet. Liste des officiers tués et blessés dans le combat de l'*Alcide* et du *Lys*, (Joint à la lettre précédente. Folio 124, 1 page)
- 24 juillet. M. de Vaudreuil au ministre. L'informe de la prise du fort Beauséjour. M. de Boishébert, attaqué par les Anglais, a fait sauter le fort de la rivière Saint-Jean. S'est retiré en haut de la rivière, où il a établi un camp volant. Ne peut rien faire là cette année. Lui a ordonné de conférer avec le Père Germain sur le parti à prendre. Folio 125, 2½ pages.
Soit 4 pp.
- 5 août. Le même au même. Donne des nouvelles de la bataille de la Monogahéla. Les sauvages furent si joyeux de leur riche butin que M. de Contrecoeur ne put les empêcher de partir le lendemain. On s'est emparé de beaucoup de papiers qui paraissent intéressants. Les fera traduire. Folio 128, 6½ pages.
Soit 8 pp.
- 5 août. Etat de l'artillerie et ustensiles à son usage pris par les Français sur les troupes anglaises au combat de la rivière Malanguoulée (Monogahéla) le 9 juillet 1755. (Joint à la lettre précédente.) Folio 133, 2 pages.

1755.
27 août. Bigot au ministre. Donne des détails sur la défaite de Braddock. M. de Ligneris, récemment arrivé, assure que la perte des Anglais n'est pas de 600 mais de 1,500. Les papiers du général Braddock font connaître toutes les opérations qu'ils se proposaient de faire. Elles sont formidables. Parmi ces papiers se trouve une lettre de Stobo, l'otage que nous avons et à qui nous avons donné trop de liberté. Il informait les Anglais sur tout. Il doit être ingénieur, car il leur a fourni un plan fort bien fait du fort Duquesne. Folio 134, 8½ pages. Soit 12 pp.
- 5 septembre. Le même au même. Des déserteurs anglais les ont renseignés sur des caches faites par l'armée de Braddock en déroute. M. de Villiers a pu retenir à Niagara bon nombre de sauvages qui retournaient chez eux. Le corps de troupes à Chouagen ne paraît pas remuer. Dieskau ne connaît pas encore bien la position des Anglais du côté du fort Saint-Frédéric. Se mettra en mouvement pour les rencontrer le 30 ou le 31. Les Anglais emprisonnent et embarquent les Acadiens pour les transporter ailleurs. Il y a environ 1,000 Acadiens réfugiés dans les bois. M. de Boishébert demande pour eux l'envoi de vivres à un port de la côte. Folio 140, 5 pages. Soit 7 pp.
- 14 septembre. Le général Baron Dieskau au ministre. Rend compte de la bataille qu'il a livrée aux Anglais au portage du lac Saint-Sacrament. Les Iroquois domiciliés au Canada ont agi de trahison et de supercherie tout le temps. Ils n'ont pas donné au combat, et leur conduite a paralysé les Abénakis. Telle est la seule cause de son insuccès. Le général Johnson le traite avec beaucoup d'égards, mais sa blessure est grave sinon mortelle. Recommande son aide de camp, M. Bernier. Folio 144, 5 pages. Soit 8 pp.
- 25 septembre. Vaudreuil au ministre. Détails sur le combat où M. Dieskau a été défait et fait prisonnier. M. Dieskau n'a pas suivi les instructions qu'il lui avait données. N'a mené au combat que le tiers des troupes. A mécontenté les sauvages et les Canadiens de bien des manières. Les pertes sont pour le moins aussi grandes du côté des Anglais, mais ils sont restés maîtres du terrain, et Dieskau est leur prisonnier, s'il n'est pas mort. L'effet est très mauvais, particulièrement sur les Iroquois, que notre succès signalé au fort Duquesne nous faisait espérer gagner tout à fait à nos intérêts. Dispositions qu'il prend pour la campagne de l'été prochain. (Lettre intéressante.) Folio 146, 27 pages. Soit 45 pp.
- 25 septembre. Mémoire de M. de Vaudreuil pour servir d'instruction à M. le Baron Dieskau, maréchal des camps et armées du roi. (Joint à la lettre précédente.) Folio 162, 7½ pages. Soit 14 pp.
- 25 septembre. Réponses du prisonnier anglais fait par les Abénakis du 29 au 30 août, à une petite lieue du fort Lydius, aux questions qui lui ont été faites. (Joint à la lettre de M. Vaudreuil du 25 septembre 1755.) Folio 168, 3¼ pages. Soit 7 pp.
- 25 septembre. Réponses faites par un autre prisonnier. (Joint à la lettre de M. Vaudreuil du 25 septembre 1755.) Folio 170, 4 pages. Soit 7 pp.
- 25 septembre. Ordre de bataille sur trois colonnes, avec les noms des officiers, savoir : le Baron Dieskau, le Chevalier de Montreuil, MM. de Roquemaure, de Céloron, de Raymond, de Vassan, de Saint-Pierre, de Repentigny, de Longueuil, de Saint-Luc, de Montesson, le Chevalier de Niverville, de Gannes, de Varennes, Levreau, Langis, de la Fontaine, Bayeuville, Rimbaut-Groschène, Courtemanche, Cuisy, Aubert, Bois, Bouvré, La Gressonnière, de la Fontaine, Joannès, D'Albergati, de la Colombière, de Meloises, de Contrecœur, Douville, Jarrobert, Morville, de Bécancour, de la Ronde, La Noie, de Villemonde, du Muy, Berranger, L'Épervanche. (Joint à la

DOC. DE LA SESSION No 8c

1755. lettre de M. de Vaudreuil du 25 septembre 1755.) Folio 175, 1 page.
Soit 4 pp.
- 4 octobre. Bigot au ministre. Rend compte de la défaite de Dieskau au lac Saint-Sacrement. Les Anglais ont perdu plus de monde qu'eux. Fait des éloges de Dieskau, mais il a fait preuve de témérité. N'aurait pas du entreprendre avec 1,500 hommes de forcer un camp de 3,000. Il aurait du comprendre que les Canadiens et les sauvages ne combattent pas à la manière des troupes réglées. M. de Lotbinière a été envoyé pour les travaux à faire pour fortifier le fort Saint-Frédéric et le rocher du fort Carillon. Les dépenses sont énormes, mais inévitables. Folio 177, 8 pages.
Soit 12 pp.
- 4 octobre. Autre relation du combat du lac Saint-Sacrement, sans nom d'auteur, jointe à la lettre précédente de M. Bigot. Les Anglais ont été mis en déroute et ont perdu beaucoup de monde. Ont repris l'avantage en atteignant leur camp retranché. Les Anglais ont perdu de 5 à 600 hommes. Nous avons eu 120 hommes tués et 150 blessés. Parmi les officiers tués sont : Le Baron Dieskau, MM. de Saint-Pierre, de Longueuil et Bernier, et les blessés sont MM. de Montreuil, de Repentigny, de Montesson et du Sablé. (Cette relation est bien faite et très claire.) Folio 183, 10½ pages.
Soit 20 pp.
- 10 octobre. M. de Vaudreuil au ministre. Donne un résumé du contenu des papiers du général Braddock trouvés lors de sa défaite à la Monongahéla. Ils se composent d'une lettre du prisonnier Stobo, des instructions du roi d'Angleterre à Braddock, d'une lettre de M. Robert Napier à ce général, des lettres à MM. Braddock, Henry Fox, secrétaire d'Etat, Napier, Thomas Robinson, Rob. Hunter Morris, gouverneur de la Pensylvanie, de Braddock ou duc de Newcastle, au chef d'escadre Keppel, de Robert Orme à sir Peter Halket, de William Johnson, du gouverneur Charles Lawrence, de John Mooney, etc., etc. Les instructions du roi d'Angleterre à Braddock établissent clairement que toutes les hostilités commises malgré la paix, forment partie d'un plan prémédité. C'est en exécution de ce plan que Washington a assassiné Jumonville, comme il l'admet dans son journal. (Ce document est très intéressant et le contenu de toutes des lettres y est discuté.) Folio 199, 20 pages.
Soit 30 pp.
- 30 octobre. Liste des officiers et soldats des bataillons de la reine et de Languedoc tués ou blessés dans le combat livré aux Anglais le 8 septembre 1755 sous les ordres du baron Dieskau au portage du lac Saint-Sacrement. (Joint à une lettre de M. de Vaudreuil.) Folio 205, 1 page.
- 23 novembre. Instructions du général Braddock au colonel Johnson, commandant un corps de 500 à 600 hommes destinés pour l'attaque du fort Saint-Frédéric, campés au lac Saint-Sacrement et aux environs. (Joint à la lettre de Bigot du 23 novembre 1755.) Folio 206, 3 pages.
Soit 5 pp.
- 23 novembre. Instruction du général Braddock au colonel Wm. Shirley, commandant à Chouaguen le corps destiné à attaquer Niagara. (Joint à la lettre de Bigot du 23 novembre 1755.) Folio 208, 4 pages.
Soit 7 pp.
- 1756
16 février. M. de Vaudreuil au ministre. Donne son opinion sur la fixation des limites des colonies françaises et anglaises en Amérique. Ces limites devraient être fixées à la hauteur des terres, en laissant une zone neutre de vingt lieues de largeur. Envoie deux cartes à cet effet. Folio 212, 24 pages.
Soit 34 pp.
- 12 avril. Le ministre à M. de Vaudreuil. S'excuse au nom du roi de ne pouvoir nommer son frère, M. Rigaud de Vaudreuil, au poste de gouverneur du Canada. Reconnaît les mérites et les services de sa famille, mais ne croit pas que M. Rigaud ait déjà l'expérience voulue. Folio 224, 1½ page.

1756.
16 mars. Le ministre à M. de Montcalm. Il est subordonné en tout au gouverneur, M. de Vaudreuil. Rencontrera en lui de bonnes dispositions et devra tâcher de vivre en harmonie avec lui. Folio 226, 1 page.
- 15 mars. Le ministre à M. de Vaudreuil. Le général, M. de Montcalm, est nommé commandant en chef des troupes, mais il sera en tout et pour tout sous ses ordres. Il peut, à son choix, lui donner le commandement au même titre des milices canadiennes ou le confier à un autre. Folio 230, 1½ page.
- 12 avril. Bigot au ministre. L'hiver doux qu'il a fait a empêché de faire des incursions de grand effet pour enlever les entrepôts que les Anglais ont au portage du lac Saint-Sacrement et entre Corlar et Chouéguen. Une autre raison de notre inaction au lac Saint-Sacrement a été la maladie de M. de la Corne qui y commandait. Les Agniers nous ont enlevé quelques chevelures. Nous avons été plus heureux du côté de Chouéguen. M. de Léry, à la tête de 500 hommes, a enlevé un petit convoi, détruit le fort Bull et tué 80 ennemis. M. de Vaudreuil va envoyer de Montréal 500 hommes pour former un camp volant destiné à interrompre les communications entre Corlar et Chouéguen. 400 hommes envoyés au fort Duquesne. Les Iroquois commencent à nous craindre. Ont refusé la hache des Anglais et doivent envoyer des députés à Montréal. Tous les sauvages sont pour nous et cela paralyse les Anglais. M. de Léry, père, est mort. Québec est sans ingénieur, M. de Lotbinière étant à Carillon. A envoyé des vivres à la rivière Saint-Jean pour les Acadiens. Des Acadiens deportés, au nombre de 250, se sont emparé du bâtiment qui les portait. Les prisonniers anglais sont d'accord pour dire que l'intention de l'Angleterre est de s'emparer de Gaspé au printemps. Folio 231, 18 pages. Soit 24 pp.
- 8 juin. M. de Vaudreuil au ministre. A reçu deux lettres du baron Dieskau dans lesquelles il se plaint de la trahison de nos Iroquois au combat du lac Saint-Sacrement. Dit qu'il m'en avait averti; alors, raison de plus pour n'attaquer qu'avec toute son armée suivant mes instructions. Au surplus, il l'accuse à tort, car ceux qui ont participé au combat n'ont pas voulu donner quartier aux Agniers. Une autre faute grave a été de livrer l'assaut sans donner le temps aux Canadiens de s'essouffler et d'enlever leurs blessés. Il a fait combattre des gens épuisés. Nous savons par le journal d'un officier anglais qu'au moment de la retraite de nos troupes, les Anglais étaient découragés et n'auraient pas résisté à un autre effort. Conséquences fâcheuses de ce combat. M. Dieskau est fort bien traité par les Anglais. En a témoigné sa satisfaction au général Johnson et au gouverneur de New-York. Folio 241, 8½ pages. Soit 14 pp.
1755.
19 août. Traduction du journal d'un officier Anglais. Du camp à Flatts, 4 milles au-dessus d'Orange, le 10 août 1755. Raconte au jour le jour les mouvements des Anglais au lac Saint-Sacrement, auquel le général donne le nom de lac George. Le combat avec le général Dieskau fut très vif et très meurtrier. Nos assailants étaient des soldats braves et tous gens d'élite, qui semblaient ne pas faire attention à notre feu, et j'ose dire qu'il n'y a jamais eu en Amérique d'attaque plus hardie et plus vigoureuse, ni de défense plus vive. C'était des soldats d'une hardiesse et d'une intrépidité déterminée, mais ils durent voir qu'ils n'avaient point affaire à un Braddock. (Joint à la lettre de M. de Vaudreuil du 8 juin 1756.) Folio 247, 9½ pages. Soit 16 pp.
- 15 septembre. Au camp de l'armée anglaise sur le lac St-Sacrement. Extraits des lettres de M. le Baron Dieskau à M. de Vaudreuil. Dit que le combat avait bien commencé, mais que ses Iroquois se sont arrêtés tout court lorsqu'ils ont vu les Agniers. Est bien soigné, mais doute de sa guérison. (Joint à la lettre de M. de Vaudreuil du 8 juin 1756.) Folio 255, 3 pages. Soit 4 pp.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1756.
10 juillet. M. de Vaudreuil au ministre. M. de Villiers a remporté plusieurs petits succès dans les environs de Chouëguen. Des déserteurs disent qu'ils sont mal nourris, et que beaucoup déserteraient s'ils ne craignaient les sauvages. Il y a 800 hommes à Chouëgen. Il serait assez facile de s'en emparer. Espère y réussir. Folio 257, 12 pages. Soit 16 pp.
- 10 août. Le même au même. A nommé son frère, Rigaud, au commandement de camp des Canadiens et sauvages, qui doit opérer sur Chouëguen. Bonno discipline de ces troupes. Les Anglais ne font aucun mouvement; de notre côté nous sommes très actifs. Folio 265, 8 pages. Soit 12 pp.
- 28 août.
Sans nom
d'auteur. Journal du siège de Chouëguen, commencé le 11 août 1756 et fini le 14 au soir. (Joint à la lettre de M. de Montcalm, du 28 août 1756.) Folio 269, 9 pages. Soit 17 pp.
- 12 août. M. de Vaudreuil au ministre sur ce qui se fait de côté et d'autre au lac Saint-Sacrement. Les Anglais y concentrent leurs efforts. Ils n'envoient pas de troupes à Chouëguen. Nous tenons le secret sur ce que nous allons entreprendre de ce côté. Si nous nous emparons de cette place, nous ajouterons ces troupes à celles que nous avons au lac Saint-Sacrement. Folio 275, 21 pages. Soit 28 pp.
- 13 août. Le même au même. Instructions qu'il a données à M. de Montcalm pour le siège de Chouëguen. Ecrit qu'il rencontre bien des difficultés. Lui a répondu de ne pas se rebuter, que la succès de son entreprise était d'une immense importance. Folio 287, 18 pages. Soit 30 pp.
- 1er septem-
bre. Le même au même. Récit des faits qui ont précédé et accompagné la prise des forts Ontario et Chouëguen. Les ingénieurs et les officiers des régiments français étaient d'avis de ne pas exposer l'artillerie et de la laisser en arrière. M. de Rigaud et les officiers canadiens, plus au fait des nécessités du pays, ont soutenu avec vigueur l'opinion contraire, et qu'il fallait frapper au plus vite. Ces derniers ont pu faire prévaloir leurs avis, et c'est à ce fait et à la résolution des Canadiens que nous devons nos succès. L'ennemi n'a pas fait une résistance bien vive, mais un retard de quelques jours et moins d'entrain et la situation eut été bien différente. Nous avons fait un butin considérable, car il y avait des vivres et munitions pour 3,000 hommes pendant un an. Les fortifications ont été rasées, mais on a eu tort de laisser les fondations. Folio 297, 18 pages. Soit 28 pp.
- 14 août. Articles de la capitulation accordée aux troupes anglaises commandées par John Littlehales, commandant des dites troupes et des forts de Chouëguen, par M. le Marquis de Montcalm, avec état général de ce qui a été pris à Chouëguen, en troupes, artillerie, munitions, fusils, vivres et bâtiments. Par cet état, l'armée assiégée, composée des régiments de Shirley, Pepperell et Shuyler, se composait de 1,742 hommes, dont 152 furent tués. Le colonel Mercer et un lieutenant d'artillerie étaient de ce nombre, et le major Shirley blessé. (Joint à la lettre de M. Vaudreuil du 1^{er} septembre 1756.) Folio 307, 3½ pages. Soit 7 pp.
- 13 août. Résolutions du conseil de guerre tenu à Chouëguen le 13 août 1756, auquel étaient présents le lieutenant-colonel Mercer, le lieutenant-colonel Littlehales, le colonel Schuyler, les capitaines Bradley, Pallon, Moore, Hynds, Campbell, Armstrong, Cardon, Chimer, Rosco. (Joint à la lettre de M. de Vaudreuil du 1^{er} septembre 1756.) Folio 310, 1½ page.
- Chouaguen,
12 août. Lettre du lieutenant-colonel James Francis Mercer au major Craven. Les Français sont venus les attaquer. Paraissent être en nombre considérable. Espèrent du renfort de jour en jour. Informera le commandant en chef. Cette place est de grande importance. (Joint à la lettre de M. de Vaudreuil du 1^{er} septembre 1756.) Folio 312, 2½ pages.

1756.
Sans date,
probable-
ment le 11
août.
- Résolutions prises par les officiers commandants dans le fort Ontario. Résolu qu'il est mieux d'abandonner le fort, d'enclaver les canons et de se retirer ou d'attendre une sommation de l'ennemi. (Joint à la lettre de M. de Vaudreuil du 1^{er} septembre 1756.) Folio 314, 2 pages.
- 3 septembre. Bigot au ministre. Si M. de Vaudreuil n'avait pas été si ferme dans l'ordre qu'il avait donné de faire le siège de Chouëguen, il serait encore aux Anglais. M. le chevalier Le Mercier a levé toutes les objections que les officiers des régiments faisaient, objections qui tendaient à ne pas entreprendre ce siège. Ces messieurs ne connaissent pas ce que la présence des sauvages et l'intrépidité des Canadiens peut faire. Nos blessés sont tous Canadiens. Nous avons pris beaucoup de vivres, mais nous sommes surchargés de prisonniers, et la récolte est toute consommée. Nous envoyons les régiments de Shirley et de Pepperell en France et en Angleterre. Nous garderons celui de Schuyler pour des échanges. Il nous est arrivé 400 Acadiens qu'il nous faut nourrir, ainsi que 300 sauvages Médoc-tètes. Envoie des vivres à la rivière Saint-Jean. Folio 316, 12 pages.
Soit 16 pp.
- 3 septembre. Recensement fait en gros des vivres qui se sont trouvés dans les 3 forts de Chouëguen pris sur les Anglais par l'armée du général de Montcalm. Folio 324. Liste des bâtiments, folio 325. Inventaire de l'artillerie, fusils et munitions de guerre, folio 326. Récapitulation, folio 327, 9 pages.
Soit 12 pp.
- 5 septembre. M. de Vaudreuil au ministre. Dispositions pour la sûreté de la frontière à Saint-Frédéric et à Carillon. Les partis envoyés tant par les Anglais que par les Français n'ont rien accompli d'important. M. de Montcalm est allé prendre le commandement de l'armée à Carillon. M. de Lévis croit que les Anglais les attaqueront très prochainement, sinon ils devront remettre leurs opérations offensives à l'année prochaine. Est prêt pour le combat. Eloge de M. de Lévis. Folio 332, 9 pages.
- 6 septembre. Le même au même. Lettre accompagnée du plan du siège des forts de Chouëguen levé par M. de Léry. Cet officier est celui qui a pris d'assaut l'hiver dernier un fort entre Corlar et Chouëguen. Il s'est signalé parmi les Canadiens au siège de Chouëguen. Il a combattu énergiquement toute opposition à l'expédition. Est digne des grâces du roi. Folio 338, 3 pages (y compris la carte qui a été copiée d'après mes ordres).
- 19 septembre. Le même au même. Avantages remportés par nos partis de la Belle-Rivière et des pays d'en haut. Ces partis ont fait des incursions dans la Virginie et jusque dans le Maryland. Tous les Anglais sont réfugiés dans des forts, et il faut faire au moins 100 lieues pour les atteindre. Tous les sauvages sont à nous, même beaucoup d'Iroquois. Rapports exagérés de quelques prisonniers. Pour cause de santé il remplace M. Dumas par M. de Ligneris au fort Duquesne. Folio 341, 21½ pages.
Soit 26 pp.
- 6 octobre. Bigot au ministre. Le général Washington a attaqué avec 300 hommes le village d'Attiqué, appartenant aux sauvages Loups, à 12 ou 15 lieues du fort Duquesne. Ceux-ci se sauvèrent avec leurs familles, mais ils revinrent et M. de la Roquetaillade les mit en fuite en leur tuant beaucoup de monde. Beaucoup de sauvages viennent se fixer sur l'Oyo; il faudra beaucoup de vivres pour eux. Folio 352, 3½ pages.
Soit 5 pp.
- 8 novembre. Jugement du conseil de guerre qui condamne Robert Stobo, otage donné par les Anglais à la prise du fort Nécessité, à avoir la tête tranchée sur un échafaud dressé sur la place d'armes à Québec, pour avoir donné des renseignements sur la situation des Français, engageant les Anglais à violer les articles de la capitulation du fort Nécessité. Jacob Wambram, autre otage également accusé, est acquitté. Sursis à l'exécution de Stobo fut accordé par Sa Majesté. Folio 355, 6 pages.
Soit 12 pp.

COLLECTION MOREAU DE SAINT-MÉRY.

CANADA.

Vol. XIII F. 3 15

1757.
17 avril. M. de Vaudreuil au ministre. Situation de la France avec les nations. Des députés de toutes ces nations sont venus à Montréal. Le conseil tenu avec eux a été des plus solennels et des plus étendus. Ont paru agir avec franchise. Croit que ceux qui ne seront pas neutres combattront avec nous. Ont promis de brûler les forts que les Anglais ont dans leurs villages. Le colonel Johnson a remarqué à leur retour un grand changement de disposition et s'en est plaint. Les Iroquois de la Belle-Rivière, au nombre de 120, sont allés trouver les Loups, et ont décidé de lever la hache contre les Anglais. Folio 5, 16 pages. Soit 20 pp.
- Avril. Mémoire avec beaucoup de ratures et sans nom d'auteur (probablement M. de Vaudreuil au ministre), sur l'affaire Stobo. La lettre incriminant Stobo est reproduite au long. Folio 15, 4 pages. Soit 8 pp.
- 18 avril. M. de Vaudreuil au ministre. L'instruit de ce qui s'est passé à la Belle-Rivière depuis sa lettre du 11 octobre dernier. Les sauvages Loups, qui s'étaient mis à la poursuite du colonel Washington, ont dû s'arrêter devant un gros détachement anglais. Trois partis de sauvages envoyés par M. de la Chauvignerie sont revenus avec 41 chevelures, ou prisonniers, un autre 16, etc., etc. La crainte des sauvages a fait émigrer plusieurs familles de la Pensylvanie en Géorgie. Nos prisonniers rapportent que 2,000 hommes commandés par le colonel Ware doivent venir s'emparer du fort Duquesno. Folio 17, 11 pages.
- Montréal,
24 avril. M. le chevalier de Lévis au ministre. Est parti de Carillon le 13 novembre, alors que la navigation, se terminait, pour se rendre ici. A laissé MM. de Lusignan et de Gaspé au commandement, avec des instructions. Le gros des troupes anglaises aux forts George et Lydius était en marche pour prendre ses quartiers d'hiver dans la Nouvelle-Angleterre et la Nouvelle-York. Aurait été heureux de commander l'expédition contre le fort George, que M. de Vaudreuil a confiée à son frère, M. de Rigaud, mais n'aurait pu faire mieux que lui. Espère que si l'armée, pendant la campagne, est divisée en deux corps opérant à des endroits différents, M. de Vaudreuil lui donnera le commandement de l'un d'eux. Folio 23, 3 pages. Soit 4 pp.
- 4 mai. Relation de la campagne sur le lac Saint-Sacrement en Canada, pendant l'hiver de 1757. Expédition de M. Rigaud au fort George. Départ de Saint-Jean le 20 février. N'arriva à Carillon que le 7 mars, et au fort George le 19. Le dégel ne permet pas de prendre le fort. On brûla 300 bateaux, 2 barques, plusieurs hangars pleins de vivres, 17 maisons, un moulin à scies. Folio 25, 7½ pages. Soit 12 pp.
- Montréal,
11 juillet. M. de Montcalm au ministre. Difficultés de la position. Rareté des vivres. Dispositions prises. Eloge de Bourlamarque et du capitaine Pouchot, qui commande à Niagara. A été obligé de rester ici pour être présent aux festins et cérémonies des sauvages aussi ennuyeux qu'utiles. (M. Marmette indique une lettre du même de même date, dont il dit don-

1757. ner un extrait qui ne s'y trouve pas. Ne doit pas être la même, car dans l'autre il se plaint de M. de Vaudreuil, et il n'en est pas question dans celle-ci.) Folio 29, 7 pages.
- Carillon,
25 juillet. Le même au même. Envoie copie de sa lettre à M. de Vaudreuil. Auguro bien de la campagne. Entraîn des troupes et zèle des officiers. Eloge de MM. de Lévis, Bourlamarque, de la Pauze, de Malartic. Folio 33, 1½ page.
- Carillon,
25 juillet. M. de Montcalm à M. de Vaudreuil. Heureux commencements de la campagne. Audacieuse entreprise de M. Marin; avec 200 hommes il a rapporté 32 chevalures et tué beaucoup de monde. La Mothe, chef Follevoine, s'est lavé de l'avoir quitté à Chouéguen. Son frère, MM. de Corbière, de Langlade, Hertel, de Meloises et La Chapelle ont attaqué 22 barges contenant 350 hommes commandés par le colonel Parker, qui a succédé à Schmyler. Ils ont pris 20 barges et fait beaucoup de prisonniers. Eloge de M. de Villiers. D'après les prisonniers, l'ennemi ne connaît pas nos projets. (Joint à la lettre du 25 juillet 1757. Folio 34, 3½ pages. Soit 6 pp.)
- 9 août. Articles de la capitulation accordée au lieutenant colonel Monreau pour la garnison de Sa Majesté Britannique du fort Guillaume Henry, du camp retranché qui y est joint et de ses dépendances, par le marquis de Montcalm. Folio 37, 3½ pages. Soit 6 pp.
- 18 août. Relation de l'expédition et prise du fort William-Henry. (Ce document est, je crois, le même que celui indiqué par M. Marinette sous la date du 18 octobre.) Ne pas le copier. Folio 45, 7 pages.
- 3 août. Copie de la lettre du marquis de Montcalm au commandant du fort George, le 3 août 1757, et réponse. Lettre datée du fort Edouard, 4 août, du général Webb au lieutenant-colonel Munro, commandant du fort George. Lettre de M. de Montcalm au lieutenant-colonel Munro, du 7 août, et réponse. (Jointes à la lettre de M. de Vaudreuil au ministre du 18 août 1757.) Folio 49, 3 pages. Soit 6 pp.
- Pas de date,
Pendant le
siège. Lettre de M. Bartman, aide de camp du général Webb, au lieutenant-colonel Munro. (Joint à la lettre de M. de Vaudreuil du 18 août, indiqué par M. Marinette.) Folio 51, 1 page.
- 14 août. Copie de la lettre de M. de Montcalm à milord Loudun, du 14 août 1757. La mauvaise conduite de nos sauvages, à la reddition du fort William-Henry, est attribuable au rum qui leur a été donné par vos soldats et à la hardiesse que leur terreur a inspirée aux sauvages. Ses officiers et lui-même se sont grandement exposés pour les protéger. Doit comprendre combien il est difficile de contenir des sauvages de 33 nations différentes. Les Abénakis, qui avaient à se plaindre, sont les plus coupables. Espère qu'il n'en prendra pas prétexte pour se libérer des termes de la capitulation. Echange des prisonniers. (Joint à la lettre de M. de Vaudreuil du 18 août 1757.) Folio 52, 2 pages.
- 14 août. Copie de la lettre de M. de Montcalm au général Webb. (Joint à la lettre de M. de Vaudreuil du 18 août 1757.) A peu près semblable à la précédente. Folio 53, 2 pages.
- 14 août. Inventaire des effets et minutions de guerre qui se sont trouvés au fort de Guillaume Henry et au retranchement après le pillage des sauvages. (Joint à la lettre de M. de Vaudreuil du 18 août 1757.) Folio 54, 2 pages.
- 14 août. Etat des hommes tués et blessés depuis le commencement de l'expédition du fort George. (Joint à la lettre de M. de Vaudreuil du 18 août 1757.) Folio 55, 1 page.
- 14 août. Etat de la garnison du fort George et des troupes campées dans le retranchement le 9 août 1757. La garnison se composait de 2,372 hommes.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1757. à déduire 108 tués. (Joint à la lettre de M. de Vaudreuil du 18 août 1757.)
Folio 56, 4 pages. Soit 6 pp.
- 24 août. Bigot au ministre. A l'évacuation du fort George, les sauvages, mécontents de ce que les soldats emportaient leur linge et effets, se sont précipités sur eux pour les en dépouiller. Les sauvages ont massacré 20 de ceux qui résistèrent. Ils firent 800 prisonniers et en relâchèrent 400. Le reste ne fut relâché qu'à Montréal. On est généralement d'opinion que M. de Montcalm eût du faire le siège du fort Lydius après la prise du fort George. La situation est belle au point de vue des succès militaires et fort triste au point de vue des approvisionnements. La température est affreuse, la récolte est encore très mauvaise, la dépense sera énorme et il faut compter entièrement sur les envois de France. M. Pouchot lui écrit de Niagara que les sauvages sont furieux de notre destitution en vivres et marchandises. Il faut les contenter à tout prix. Folio 58, 11 pages.
- 24 août. Etat de la garnison du fort Guillaume Henry. Cet état ne diffère du précédent que par le nombre de soldats tués, posté ici à 76 au lieu de 103. (Ne pas le copier.)
- 20 août. Précis des événements de la campagne de 1757 en la Nouvelle-France. Mouvements des troupes françaises au lac Champlain. Description du fort George (William Henry). Sa situation. Journal du siège. Porte les pertes à 20 hommes tués et 120 blessés, du côté français, et à 80 tués et 120 blessés du côté anglais. Les raisons données pour ne pas attaquer le fort Lydius après la capitulation, étaient que les sauvages s'en retournaient et que les Canadiens avaient à aller faire leurs récoltes. (Joint à la lettre de l'ingénieur Desandrouins, du 20 août 1757.) Folio 69, 8 pages.
Soit 18 pp.
- 15 septembre. M. de Vaudreuil au ministre. Explique les circonstances qui ont amené les désordres des sauvages à l'évacuation du fort George. M. de Montcalm, en signant la capitulation, avait avisé les Anglais de répandre tout le rum en leur possession pour éviter que les sauvages s'en emparent et commettent des désordres. Cet avis n'a pas été suivi en entier et des soldats anglais ont fait boire les sauvages. L'évacuation s'est faite plus tôt qu'elle ne le devait et sans attendre notre escorte. Telles sont les causes des désordres, et nos officiers ont tout fait pour les faire cesser. Les officiers anglais ont tous admis ces faits et approuvé notre conduite. Autres preuves de son humanité envers les prisonniers. Espère que les Anglais ne représenteront pas les faits sous un autre jour. Folio 73, 14 pages.
Soit 17 pp.
1756.
16 septembre. Le même au même. N'a pu refuser la justice d'écrire à M. de Paulmy pour qu'il confie à M. de Lévis le grade de maréchal de camp. Il a toutes les lumières et les qualités d'un homme de guerre, les Canadiens, les sauvages et les troupes marchent avec plaisir sous ses ordres. Il s'est toujours tenu au plus fort du danger et, si son avis avait été écouté, le fort Lydius eût été assiégé et pris après la reddition du fort George. Le général Montcalm ayant été décoré du cordon rouge, l'élevation de M. de Lévis serait opportune et flatterait les Canadiens. Pourrait vouloir servir en Europe s'il ne voit ici autant d'avancement, et son départ sera regrettable et regretté. Folio 81, 5 pages.
1757.
12 octobre. Copie d'une lettre de MM. Vaudreuil et Bigot au ministre. Les 2 vaisseaux commandés par M. de Montalais ont été accablés par la maladie. Ses instructions de faire passer dans les bois, les femmes, les enfants et les bestiaux en bas du fleuve, à l'approche de l'ennemi, ont été communiquées. Les Anglais n'ont pas osé tenter une descente à l'île Royale. Folio 85, 1 page.

1758.
Montréal,
12 février.

M. de Vaudreuil au ministre. Rend compte de l'expédition de M. de Belestre avec 300 hommes à la rivière Corlar. Il a éprouvé des fatigues et une misère inexprimables, mais son entreprise a été couronnée d'un succès complet gros de conséquences. Il s'est emparé des 5 forts que les Anglais avaient dans cette région et d'un butin immense. Les Palatins établis là sont riches, et fournissent de grands approvisionnements aux Anglais. Ils avaient 3,000 cochons, 4,000 bêtes à cornes, 500 chevaux. Impossibilité de transporter ce bétail ici. Les Iroquois se trouvent raffermis dans nos intérêts. Folio 86, 14 pages.

10 février.

Copie d'une lettre du ministre à M. de Vaudreuil. Répond à sa lettre du 28 octobre. Le roi est satisfait de son administration, et approuve ses observations sur les inconvénients de réunir le service de guerre à celui de l'artillerie. On ne doit pas innover sur ce qui se fait en France. Écrit aux Jésuites de pourvoir à un professeur de mathématiques si M. Beau-champ ne retourne pas au Canada. Folio 94, 2½ pages.

28 février.

Copie d'une lettre du même à MM. de Vaudreuil et Bigot. Répond à la lettre du 4 novembre. Ne doute pas qu'ils eussent répondu à la dépêche qui accompagnait les états du roi de 1757, s'ils l'eussent reçue. Nécessité de réduire les dépenses, et de fournir tous les éclaircissements possibles. Les grâces et les récompenses accordées doivent être temporaires. Folio 96, 2 pages.

22 mai.

Le même à M. Bigot. A examiné les procédures au sujet du vol de la caisse du roi à Montréal. Approuve la commission pour poursuivre cette affaire, mais n'est pas satisfait du résultat. Compte qu'on poussera l'affaire plus loin, et qu'on découvrira les coupables. Maycr, qui a été le plus à portée de faire le coup, doit être surveillé. Folio 101, 1 page.

Montréal,
1er juillet.

M. de Vaudreuil au ministre. Rend compte de ce qui s'est passé au lac Saint-Sacrement jusqu'à l'arrivée de M. de Montcalm. M. de Bourlamarque, qui commandait à Carillon, s'est acquitté avec zèle et fidélité de ses instructions. M. Wolf d'un côté et M. Langy de l'autre, sont allés reconnaître la position des ennemis. Ils sont campés en 4 camps autour des ruines du fort George. Les prisonniers déclarent que l'ennemi se propose de prendre l'offensive avec toutes ses forces dans un mois. M. de Bourlamarque aurait voulu occuper la tête du portage, mais n'a pas osé, vu qu'il attendait nécessairement M. de Montcalm. Si l'ennemi s'y portait il marcherait à sa rencontre. Folio 102, 4 pages. Soit 6 pp.

Camp de
Carillon,
13 juillet.

M. de Lévis au ministre. A marché jour et nuit avec son détachement pour rejoindre M. de Montcalm, qui était vivement pressé par l'ennemi. Est arrivé le 8 au matin, à temps pour prendre part à la bataille, qui ne s'est terminée que le soir. La journée a été glorieuse pour nos armes. Notre petite troupe a défait 25,000 hommes, avec perte de 300, contre 4 à 5,000 pour l'ennemi. La victoire est due à la valeur de nos troupes et aux bonnes dispositions de M. de Montcalm. M. de Bourlamarque grièvement blessé. Folio 106, 4 pages.

Québec,
21 juillet.

Bigot au ministre. A déjà fait part des préparatifs qu'il faisait par ses lettres du 15 février, 3 et 25 mai et 22 juin. M. de Lévis devait aller au pays des Iroquois pour s'emparer de Corlar. Il était encore à Montréal lorsqu'on apprit que les Anglais, au nombre de 20,000, faisaient des marches forcées pour attaquer Carillon. M. de Lévis s'y est rendu et à temps pour décider de la victoire. Avant son arrivée M. de Montcalm se repliait devant l'ennemi. Notre armée était de 3,400. Les Canadiens et les sauvages n'arrivèrent que 5 jours plus tard, sans quoi l'ennemi eut été détruit dans sa retraite. Pour nous faire diviser nos forces, l'ennemi avait fait courir le bruit qu'il allait se porter sur la Belle-Rivière. Mal-

DOC. DE LA SESSION No 8c

1758. gré cette victoire le pays souffre de la disette, et en souffrira tant que la guerre durera, quoi qu'on fasse. L'armée doit être augmentée. Folio 105, 7 pages.
- Montréal, 28 juillet. Vaudreuil au ministre. Donne un état détaillé des mesures qu'il a prises et de tout ce qui s'est passé avant et pendant la bataille de Carillon. M. de Lévis est arrivé sur les lieux, après des marches forcées, juste au moment de la bataille. L'armée était composée de 4,700 hommes, dont 3,500 de troupes de terre, 326 soldats de la marine, 844 Canadiens et 40 sauvages. Il est arrivé 80 soldats et 273 Canadiens avec M. Duplessis au commencement de l'action. L'ennemi avait environ 14,000 hommes, outre les 13,000 que le général Abercromby avait avec lui à quelque distance pour protéger la retraite. D'après les rapports des prisonniers et des déserteurs, l'ennemi aurait perdu 4,000 à 5,000 hommes, parmi lesquels lord Howe et le major général Spittall, commandant des troupes de la Nouvelle-York. Les pertes françaises sont : 459 tués ou blessés. Cette victoire est due aux sages dispositions de M. de Montcalm, à l'intrépidité de M. de Lévis, à la fermeté de M. de Bourlamarque, etc., etc. Le colonel Johnson était à la chute avec 200 sauvages. M. de Rigaud est arrivé à Carillon le 11. Il arrive des renforts tous les jours. Combat du détachement de M. Courtemanche près du fort Lydius. L'ennemi n'a laissé que 10,000 à 12,000 hommes au fort George. Folio 102, 25 pages. Soit 35 pp.
- Montréal, 30 juillet. Bigot au ministre. Rien de décisif encore à Louisbourg. Les dernières nouvelles sont du 8. Les Français avaient coulé 4 vaisseaux. M. de Boishébert y était arrivé le 6 juillet avec 400 hommes. La maladie est dans notre escadro devant Québec. 300 hommes à l'hôpital. Folio 125, 2½ pages.
- Montréal, 23 juillet. M. de Montcalm à M. de Vaudreuil. Le pria de relire l'instruction qu'il vient de lui faire remettre. Lui demande s'il est bien possible avec 4,000 hommes de défendre la frontière avec des instructions dont les obscurités et les contradictions sembleraient le rendre responsable des événements fâcheux. Joint à la lettre de M. Vaudreuil au ministre du 4 août 1758. Folio 137, 1 page.
- Montréal, 4 août. M. de Vaudreuil au ministre. Regrette que ses représentations et celles des officiers de la marine n'aient pu engager M. de Montcalm à envoyer des détachements considérables pour harceler l'ennemi. Il a fait perdre une belle occasion à M. de Courtemanche, et celle qu'il a accordée à M. de Saint-Luc n'a pas été aussi fructueuse qu'elle aurait dû l'être en raison de l'insuffisance de son détachement. M. de Saint-Luc a cependant obtenu un très beau résultat. Récit de son expédition. Il est trop tard maintenant, l'ennemi est sur ses gardes et revenu de sa terreur. Les ennemis ont occupé et fortifié une île près du camp de M. de Rigaud. Folio 180, 4 pages.
- Montréal, 6 août. Le même au même. Flatteuses espérances des Anglais fondées sur notre disette. La défaite du détachement commandé par Robert Rogers, "le plus fameux officier partisan Anglais", a été le prélude de notre victoire à Carillon. Récit de cette victoire et de l'expédition sur Corlar. M. de Péan, porteur de cette lettre, passe en France pour se faire soigner. Folio 184, 8 pages.
- Montréal, 18 août. Le même au même. M. Marin, à la tête de 250 Canadiens, soldats de la marine et sauvages, s'est rencontré avec un détachement de 800 Anglais; il les fit d'abord reculer avec grandes pertes, mais il dut se replier devant les secours que l'ennemi recevait. Les prisonniers disent que Carillon ne sera attaqué cette année que si Louisbourg est pris. Craint pour cette dernière place, et alors la lutte deviendra fort difficile. Il faut conserver Carillon, sans quoi toute la colonie est exposée. Ne peut dégaruir cette place, mais alors l'ouest est en danger. Folio 190, 5 pages.

1758.
Camp de
Carillon,
1er septem-
bre.
- M. de Montcalm au ministre. La situation de la colonie est des plus critiques. Paix nécessaire, ou Canada perdu. Les Anglais ont 30,000 hommes pour opérer au Canada, à part leur armée à Louisbourg. N'avons que huit bataillons et 1,200 Canadiens. La France devrait envoyer 2,000 hommes et 6 bataillons de recrues. Les Anglais sont à Frontenac. La colonie sera coupée en deux. (Dépêche latine traduite entre lignes.) Folio 194, 2 pages.
- Fort Craven,
11 août.
- Traduction d'un document, non signé, trouvé sur un prisonnier anglais. Recommandations sur ce qui doit être fait à Oneida par les troupes commandées par le colonel Broadstreet. (Joint à la lettre de M. de Vaudreuil du 2 septembre 1758.) Folio 204, 2 pages.
- Traduction d'un autre document de même nature adressé à (pas de nom) par le colonel Broadstreet. Ordre de se joindre au capitaine Wells, pour aller en reconnaissance sur la rivière Chouéguen. (Joint à la lettre de M. de Vaudreuil du 2 septembre 1758.) Folio 241, 1 page. Folio 205, 1 page.
- 23 septembre.
- Copie ou extrait d'une lettre du ministre à M. de Lévis. Sa Majesté a été informée par M. de Montcalm de sa belle conduite de Carillon. Le prie de lui en exprimer sa satisfaction. Folio 208, 1 page.
- 23 septembre.
- Copie d'une lettre du ministre à M. de Vaudreuil. Sa Majesté est très heureuse de la victoire de Carillon, mais regrette la diversité d'opinion qui existe encore entre lui et M. de Montcalm, sous des circonstances aussi difficiles. M. de Montcalm paraît désirer de bonnes relations avec lui; il a même chargé M. de Bougainville de faire des démarches à cet effet. Folio 209, 2 pages.
- 27 septembre.
- Copie de la lettre du ministre à M. de Montcalm. Sa Majesté a été heureuse de recevoir par M. Péan ses lettres et celles de M. de Vaudreuil confirmant l'éclatante victoire remportée à Carillon. Est peiné qu'il demande son rappel. Folio 210, 1½ pages.
- Montréal,
1er novem-
bre.
- M. de Vaudreuil au ministre. Viens de recevoir des lettres de M. de Ligneris qui lui apprennent qu'il a été attaqué au fort Duquesne le 11 septembre par 900 Anglais, commandés par le major Legrand. Récit du combat. L'ennemi a été poursuivi. La perte des Anglais a été de 400 tués, beaucoup de blessés, environ 100 prisonniers, dont le commandant et 6 officiers. Nos pertes sont: 8 tués et 8 blessés, parmi lesquels MM. de Verhères et de Bellestre. Les sauvages Loups et Chouanons n'ont pas pris part au combat. Il paraît qu'ils ont promis aux Anglais de rester neutres. Les Anglais ont bâti un fort à 20 lieues du fort Duquesne. Ils ont 6,000 hommes, commandés par le général Forbes, et un gros train d'artillerie. Ils s'avancent vers nous. Impossible de résister à des forces aussi supérieures. Folio 211, 6 pages.
- Montréal,
4 novembre.
- Le même au même. Une flotte ennemie, forte de 33 voiles, est entrée dans le bassin de Gaspé. Tout a été brûlé et les habitants sont prisonniers mais très bien traités. Les Anglais sont entrés à Miramichi, mais n'ont pas osé pénétrer dans la rivière. A envoyé un petit bâtiment pour rétablir la vigie à Gaspé, mais ne peut faire davantage. Le prie de transmettre ses lettres au Garde des Scaux et à M. de Moras. Folio 215, 3 pages.
- Montréal,
29 novembre.
- Le même au même. Depuis le dernier combat au fort Duquesne, M. de Ligneris s'est déterminé à aller attaquer les Anglais à leur fort Loyal au lac Stannon. L'expédition, composée de 400 soldats et Canadiens et de 150 sauvages sous la conduite du capitaine Aubry de la Louisiane, a remporté une aussi belle victoire que l'insuffisance du nombre permettait. L'ennemi a eu 250 tués, et nous 4 tués et 6 blessés. M. de Ligneris a été forcé de réduire sa garnison à 200 hommes faute de vivres. La situation est

DOC. DE LA SESSION No 8c

1758. telle que ces succès ne peuvent faire naître la confiance. Folio 217, 7 pages.
- Québec,
22 novembre. Bigot au ministre. Pense que le fort Duquesne doit être pris et évacué, car il est informé par le major Legrand du régiment Montcalm, notre prisonnier, que l'ennemi devait l'attaquer en octobre, lorsque M. de Ligneris, pour cause de disette, serait forcé de réduire sa garnison. Tout le mal provient de la perte de nos trois bateaux chargés de vivres à la prise du fort Frontenac. Folio 221, 6 pages.
- 18 octobre.
20 octobre.
23 octobre. Extraits de 3 lettres écrites à M. de Vaudreuil par M. de Ligneris, commandant au fort Duquesne. Récit du combat au fort anglais Loyal Hannon. N'a plus de vivres. N'a gardé que 200 hommes. A envoyé M. de Bellestre à Détroit pour y hiverner avec 120 Canadiens et M. de Saint-Ours à la presqu'île avec un autre parti. Son fort tombe en ruines. Ne peut compter sur les sauvages dans une situation aussi lamentable. S'attend à une attaque prochaine. Fera sauter son fort. (Joint à la lettre de M. Bigot du 23 novembre 1758.) Folio 225, 12 pages.
- Arrêt du conseil d'Etat qui défend au Sieur de la Porte de s'immiscer dans la jouissance de la Baie Philypeau et dépendances et lui enjoint de rapporter le brevet de concession de cette Baie. Folio 231.
1759.
8 janvier. Copie de la lettre du ministre à MM. Vaudreuil et Bigot. Répond aux lettres du 15 et du 18 août, et à celle du 10 octobre dernier concernant le Conseil Supérieur et les juridictions du Canada. Est surpris qu'il ne se présente personne pour les places vacantes, particulièrement celles de conseillers. La perte du Sieur Le Verrier, procureur général, n'est pas facile à réparer. Il avait un zèle singulier pour donner des leçons de droit à la jeunesse. Ne peut actuellement le remplacer par un sujet pris en France. La classe instruite paraît préférer le commerce, mais cela est dû aux circonstances actuelles. Folio 235, 2 pages. Soit 4 pp.
- 25 janvier. Copie d'une lettre du ministre à M. de Vaudreuil. Le roi approuve l'établissement d'un major inspecteur général et de 3 aides majors résidant dans les 3 villes de la colonie sur lesquelles les personnes désignées. Leurs fonctions ne s'appliqueront qu'aux troupes régulières venues de France. Folio 237, 2 1/2 pages. Soit 4 pp.
- 26 janvier. Copie d'une lettre du ministre à M. Bigot, en réponse à une lettre du 1^{er} de juin précédent. A rendu compte au roi des discussions entre le directeur du domaine du roi en Canada, les Jésuites, l'Hôtel-Dieu et quelques particuliers, au sujet des cens et rentes qu'ils perçoivent injustement dans la censive de Québec. Le roi approuve ses décisions. Le directeur du domaine du roi devra à l'avenir percevoir lui-même les droits de cens et rentes et de mutations. Folio 239, 2 pages.
1760.
8 février. Copie d'un lettre du même au même. L'administration des affaires du Canada a épuisé les ressources, comme on l'avait prévu. Le roi est obligé de suspendre l'acquiescement des lettres de change. Les motifs de cette mesure sont expliqués dans l'arrêt du conseil ci-joint. Le roi s'est cependant contenté d'une suppression limitée et a réglé les objets pour lesquels il sera tiré des lettres de change, le total ne devant pas excéder 2,400,000 livres, et être payé durant l'exercice de 1761. Devra s'efforcer de calmer les alarmes qui cette suppression pourra soulever. Compte sur son zèle et celui des Canadiens. Le roi se réserve la connaissance des contestations que cette suppression fera naître. Devra dresser un bordereau des dépenses acquittées et à acquitter. Entre dans de plus longs détails au sujet des vivres dans une dépêche particulière. Folio 241, 4 pages. Soit 6 pp.
1759.
26 janvier. Copie d'une lettre du ministre à M. Dumas. Sur la recommandation de M. de Vaudreuil, le roi l'a nommé pour remplir la nouvelle charge de

1759. major général inspecteur des troupes. Il recevra ses instructions de M. de Vaudreuil, ainsi que les 3 aides-majors nommés pour chacune des 3 villes. Folio 243, 1 page.
- 26 janvier. Copie d'une lettre du même à M. de Montcalm. Le roi, qui est informé de tout, est si satisfait de son zèle et de ses services qu'il l'a promu lieutenant général de ses armées. M. de Vaudreuil a donné de fortes assurances qu'il concourait pleinement avec lui. Doit comprendre l'importance de l'union qui doit exister entre eux dans des temps aussi critiques. Folio 244, 2 pages.
- 16 février. Copie d'une lettre du ministre à M. de Lévis. Le roi en récompense de ses bons services l'a nommé au grade de maréchal de camp au traitement de 24,000 livres par an. Folio 245, 1 page.
- 16 février. Copie d'une lettre du ministre à M. de Vaudreuil. Est informé de source certaine que le général Wolfe doit partir d'Angleterre pour faire le siège de Québec. S'en rapporte à lui et à M. de Montcalm sur les dispositions à prendre pour résister à l'ennemi. Folio 246, 2 pages.
- Sans date et sans nom d'auteur. Récit détaillé de la campagne de 1759 se rapportant plus particulièrement aux opérations qui se terminèrent par la prise de Québec. (Document précieux.) Folio 247, 16 pages. Soit 30 pp.
- 27 février. Copie d'une lettre écrite de Québec par M. de Montcalm à M. de Vaudreuil. Apprend avec plus de peine que de surprise que les sauvages de la Belle-Rivière font un traité de paix avec l'Anglais. Avait prévu cela en raison de notre grande infériorité. Les Anglais ont 50,000 hommes, et nous menacent de tous côtés. Sous ces circonstances il vaut mieux concentrer nos efforts au cœur de la colonie. Le délimitation des frontières ne se fera pas à notre avantage uniquement, parce que nous aurions de faibles corps errant sur la rivière Saint-Jean ou la Belle-Rivière. (Signé "Vraie copie", par M. de Vaudreuil.) Folio 255, 5 pages. Soit 6 pp.
- 20 et 21 mars. (Copie) Mémoire. Réflexions de M. de Montcalm, Montréal, 20 mars 1759. En marge : Réponses de M. de Vaudreuil, Montréal, 21 mars 1759. (Leurs vues sur les moyens à prendre pour la défense de la colonie diffèrent sur quelques points, et M. de Vaudreuil s'efforce de justifier les siennes. Ce document est signé "Vraie copie" par M. de Vaudreuil.) Folio 259, 11 pages. Soit 15 pp.
- Québec, 28 mai. M. de Vaudreuil au ministre. Il a été arrêté entre M. de Montcalm et lui que celui-là se rendrait à Québec pour presser les travaux de défense. La disette des vivres est encore grande, malgré le secours apporté par la flottille du Sieur Kanon. Il a pu entrer dans le fleuve et échapper aux croisières anglaises, qui le guettaient, il a cependant perdu quelques vaisseaux pris par l'ennemi. M. Aubert, qui a été chargé de signaler les vaisseaux ennemis dans le fleuve, rapporte qu'il en a vu 3 au Bic et 11 à l'île aux Coudres. Il n'y a pas lieu de douter que ceux-ci ne soient l'avant-garde. Le danger est très grand, mais tout le monde est animé de zèle et de courage. Folio 265, 10½ pages.
- Montréal, 5 octobre. Le même au même. Récit détaillé des opérations autour de Québec pendant le siège et quelque temps après la capitulation. Blâme M. de Montcalm sur plusieurs points, particulièrement à l'égard des mesures à prendre pour protéger la ville du côté du Foulon, de l'anse des Mères et de Samos. Montcalm ne voyait aucun danger de ce côté-là et les mesures de simple prudence furent négligées. A ce moment même les Anglais déçus projetaient de lever le siège et de s'éloigner. Si M. de Montcalm eût protégé convenablement les hauteurs qui dominent les Plaines d'Abraham, le général Wolfe n'eût pas osé entreprendre un débarquement, ou sa tentative se fut terminée par un désastre. Blâme également M. de Ramesay d'avoir capitulé trop tôt. Folio 49 pages. Soit 70 pp.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1759.
10 juin. Dispositions générales pour s'opposer à la descente des Anglais depuis la rivière Saint-Charles jusqu'au Sant Montmorency, de même que pour se retirer derrière la rivière Saint-Charles au cas de nécessité. Projet pour défendre cette rivière et ordre de bataille pour combattre et camper pendant toute la campagne. (Joint à la lettre de M. de Vaudreuil du 3 octobre 1759. Signé le chevalier de Lévis.) Folio 298, 12 pages. Soit 18 pp.
- 18 septembre. Copie des articles de la capitulation accordé par le général Townshend à M. de Ramesay. (Joint à la lettre de M. de Vaudreuil du 5 octobre 1759.) Folio 296, 4 pages. Soit 2 pp.
- Québec,
septembre. Copie de la lettre de M. de Ramesay à M. de Vaudreuil le 18 septembre 1759. L'extrême disette, l'insuffisance des moyens de défense, le désir général de la population, l'ont déterminé à faire des ouvertures de capitulation. Le général anglais a accepté verbalement tous les articles demandés moins un. Son envoyé, M. Joannès, est encore chez le général. Ne peut reculer si tout est accepté. Il est malheureux que M. de La Roche Beaucourt ne soit pas arrivé plus tôt. (Joint à la lettre de M. de Vaudreuil du 5 octobre 1759.) Folio 306, 2½ pages. Soit 5 pp.
- Camp de la
Pointe à la
Chevelure,
26 août. Traduction des ordres et instructions du général Amherst au capitaine. Lui ordonne de prendre une barge et 9 hommes, de se rendre par le lac Champlain à la rivière au Sable, de remonter cette rivière aussi loin que possible pour de là se rendre à pied au fort de la Présentation sur le Saint-Laurent. Si les troupes anglaises n'étaient pas là, d'envoyer un courrier au général Gage vers le lac Ontario, pour l'informer de la situation. (Joint à la lettre de M. de Vaudreuil du 5 octobre 1759.) Folio 318, 2½ pages.
- 22 septembre. Traduction de la lettre du Cap. James Tute (?) au Général Gage, écrite du fort de la Présentation. Est arrivé très faible, suite de privations et de misères après 27 jours. N'a guère pu se rendre compte de la force des Français. Ont 3 camps dont l'un dans une île. Peuvent avoir environ 1,500 hommes. Le caporal Cauley a déserté ce matin, ceci l'embarrasse. Tient à faire des prisonniers pour obtenir des renseignements. Lui envoie 4 hommes, s'en retournera avec le reste. (Joint à la lettre de M. de Vaudreuil du 5 octobre 1759.) Folio 310, 2 pages.
- 19 septembre. Copie de la lettre de M. de Vaudreuil à M. de Ramesay, du camp du Calvaire le 19 septembre 1759. Une capitulation aussi prompte l'a fort surpris aussi bien que toute l'armée. Le ministre jugera. Fera lui-même un rapport de tous les événements et ne l'oubliera pas dans tout ce qu'il a fait antérieurement. (Joint à la lettre de M. de Vaudreuil du 5 octobre 1759.) Folio 311, 1 page.
- 18 septembre. Copie de la lettre de M. de Ramesay à M. de Vaudreuil, écrite de Québec le 18 septembre 1759. Aurait fort désiré ne pas conclure la capitulation, en conformité avec ses désirs, mais la chose était trop avancée pour en revenir. Etat des provisions de bouche dans la ville. Devant être transporté en France avec la garnison, il se chargera de ses lettres. Le prie de lui écrire et de lui donner une petite instruction au ministre pour faciliter les interrogations. Préférerait rester. (Joint à la lettre de M. de Vaudreuil du 5 octobre 1759.) Folio 312, 3 pages.
- 16 septembre. Copie de la lettre de M. Joannès, aide-major au régiment de Languedoc, faisant fonction de major de place à Québec. Ecrite de Lorette à M. de Vaudreuil le 16 à midi. M. Le Vasseur, envoyé pour chercher des tentes à l'ancien camp, a rencontré M. de Bellecourt avec 20 cavaliers, se disant envoyé par vous pour nous informer du succès de M. de Lévis aux rapides, de son approche et de votre dessein de dégager la ville. M. de Bellecourt, qu'il a vu, n'a pas dit la même chose, et a beaucoup tergiversé. Allait

1759. vous voir. M. Magnan, que j'ai rencontré, m'en a détourné. A moins d'instructions précises de vous avant 10 heures demain matin, nous négocierons capitulation. C'est l'avis unanime des troupes et de la population. L'extrême disette est l'excuse d'un acte qui autrement serait déshonorant. (Joint à la lettre de M. de Vaudreuil du 5 octobre 1759.) Folio 314, 4 pages. Soit 6 pp.
- 18 septembre. Copie de la lettre de M. de la Rochebeaucourt, commandant la cavalerie, écrite à M. de Vaudreuil, datée du Passage, le 18 septembre 1759. A passé cette nuit cent et quelques poches de biscuit à Québec. M. de Ramesay l'a informé qu'il était trop tard, que M. Joannès était chez les Anglais pour traiter de capitulation. Si on lui refuse quelque article il rompra avec eux, à condition qu'il reçoive le lendemain un secours de 4 à 500 hommes avec leurs vivres. Lui, M. de la Rochebeaucourt, se charge de les faire passer. (Joint à la lettre de M. de Vaudreuil du 5 octobre 1759.) Folio 316, 1 page.
- 13 septembre. Copie de la lettre de M. Marcel, aide de camp de M. de Montcalm, à M. de Vaudreuil. M. de Montcalm approuve tout. Lui ai lu votre lettre, et le modèle de capitulation que j'ai remis à M. de Ramesay avec votre lettre à lui. P.S.: M. de Montcalm, à 10 heures du soir, ne va guère mieux, son pouls est un peu meilleur. (Joint à la lettre de M. de Vaudreuil du 5 octobre 1759.) Folio 317, 1 page.
- 13 septembre. Copie de la lettre de M. de Vaudreuil à M. de Montcalm, le 13 septembre, à 6 p.m. Est fort peiné de ses blessures. Aurait voulu attaquer l'ennemi dès aujourd'hui. A cédé aux représentations de tous les commandants des corps. Sont d'avis que notre diminution, la forte position de l'ennemi, imposent une retraite immédiate. Son opinion conforme le détermine à ce parti. Joint à celle-ci sa lettre à M. de Ramesay, contenant instructions sur articles de capitulation. Conformes à ceux convenus entre eux. (Joint à la lettre de M. de Vaudreuil du 5 octobre 1759.) Folio 318, 2 pages.
- 13 septembre. Copie de la lettre de M. de Vaudreuil à M. de Ramesay le 13 septembre, à 6 p.m. A reçu ses 2 lettres. La position de l'ennemi devenant d'instants en instants plus avantageuse, croit devoir opérer sa retraite. Ses motifs et les instructions qui doivent le guider détaillés dans les instructions ci-jointes. Prière de s'y conformer. Donnera de ses nouvelles demain. (Joint à la lettre de M. de Vaudreuil du 5 octobre 1759.) Folio 319, 1 page.
- 13 septembre. Mémoire pour servir d'instruction à M. de Ramesay, commandant à Québec. Le manque absolu de subsistances l'oblige à faire sa retraite. Le prévient qu'il ne doit pas, quand il manquera de vivres, attendre que l'ennemi l'emporte d'assaut pour arborer le drapeau blanc. Articles de capitulation qu'il doit demander avec, en marge, arguments à faire valoir et instructions. (Joint à la lettre de M. de Vaudreuil du 5 octobre 1759.) Folio 320, 5 pages.
- Camp de Beauport, 13 septembre. Copie du Conseil de guerre tenu le 13 septembre chez M. de Vaudreuil, signé, de Vaudreuil, Bigot, Dalquier, Poulariès, Pontleroy, Dumas, Duchat, Manneville, et Duparquet. (Le chevalier de Montreuil invité n'y était pas ou n'a pas signé.) M. de Vaudreuil ayant proposé de considérer s'il y avait moyen de rattaquer l'ennemi, il fut résolu : que la faiblesse de l'armée, la dispersion, le harcèlement, la supériorité de l'ennemi, l'insécurité d'un camp non protégé, l'éloignement des approvisionnements, le danger de communications coupées, obligeaient les troupes à se replier sur la rivière Jacques-Cartier, où se trouvait l'unique dépôt des vivres. (Joint à la lettre de M. de Vaudreuil du 5 octobre 1759.) Folio 324, 3 pages.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1759.
Camp de
Beauport,
29 juillet.

Copie d'une lettre de M. de Montcalm à M. de Vaudreuil. Ne sais ni deviner ni répondre des événements d'une matière obscure ; il n'y a que Dieu qui sache faire des choses impossibles. S'il veut une plus forte garnison dans la ville, il doit renoncer à la position qu'il occupe maintenant. S'inscrit d'avance à tout ce qu'il ordonnera. Doit faire des patrouilles exactes. Ne peut cependant croire que les ennemis aient des ailes pour pouvoir, dans la même nuit, traverser, débarquer, monter des rampes rompues et escalader les hauteurs, d'autant qu'il faut porter des échelles. (Joint à la lettre de M. de Vaudreuil du 5 octobre 1759.) Folio 326, 2 pages.

Sans date,
probable-
ment avant
1759.

Copie d'une lettre de M. de Montcalm à M. de Vaudreuil. S'il redoute un débarquement à l'anse des Mères, qu'il y envoie M. de Montesson avec 100 hommes. "Je vous jure que 100 hommes postés là arrêteraient toute l'armée et nous donneraient le temps d'attendre le jour et d'y marcher par notre droite; la moindre chose cette nuit, je marcherais à vous avec *Guyenne* et *Béarn* qui seront demain campés en ligne. Faites éclairer cette nuit par des canots, et, si la nuit est obscure, par des feux; bonsoir. P.S.—Vos cajeux opèrent-ils?" Folio 327, 1 page.

Camp de la
Pointe à la
Chevelure,
8 août.

Copie de la traduction des instructions de S. E. Jeffrey Amherst, major général et commandant en chef, au capitaine Quinton Kennedy, du 17^{me} régiment. Devra se rendre aux villages des sauvages de l'est. Dira aux chefs qu'il est en marche sur le Canada pour le réduire sous l'obéissance de son roi. Qu'il leur offre son amitié à la condition de leur neutralité absolue ; qu'il ne leur demande aucune assistance, ayant une armée assez forte pour réduire les Français et eux-mêmes au besoin. Si leur réponse est favorable, se rendra à Québec pour en informer le major général Wolfe, après quoi il reviendra auprès de lui. (Joint à la lettre de M. de Vaudreuil du 5 octobre 1759.) Folio 328, 2 pages. Soit 3 pp.

St-Laurent,
Ile d'Orléans,
27 juin.

Copie d'un manifeste publié par les Anglais dans diverses paroisses du gouvernement de Québec. Invite les habitants à revenir à leurs habitations. Ne seront pas molestés s'ils demeurent tranquilles. L'Angleterre déterminée à venger les insultes et à s'emparer du Canada. Le fleuve est bloqué, pas d'assistance possible, la France, incapable de les supporter, abandonne leur cause, les opprime au lieu de les secourir, périront de faim et de misère, ou massacrés s'ils agissent autrement. (Joint à la lettre de M. de Vaudreuil du 5 octobre 1759). Folio 329, 4 pages. Soit 6 pp.

11 juillet.

Copie du placet présenté à M. de Vaudreuil par les citoyens de la ville de Québec. S'offrent avec joie, pour éviter les effets d'un bombardement, de composer un parti formé des citoyens chargés de la garde de la ville, lequel ferait une descente de nuit sur Lévis, dans le dessein de surprendre l'ennemi et de s'emparer de sa batterie avant qu'elle ne soit plus solidement protégée. Les connaissances prises par le Sieur Charest font espérer que l'en' reprise aurait bonne chance de succès, et, qu'à tout événement, ils pourraient opérer leur retraito sans grand péril. (Joint à la lettre de M. de Vaudreuil du 5 octobre 1759.) Folio 331, 3 pages.

Pas de date.
Probable-
ment le 13
septembre

Copie du billet écrit par M. le chevalier de Bernest (ou de Bernetz) à M. de Vaudreuil. Une ordonnance arrivée du Foulon lui apprend à l'ins tant que l'ennemi y est descendu. Il est important d'y envoyer des forces au plus tôt. L'ordonnance envoyée à lui par M. de Verger dit que l'ennemi fait une vive fusillade. N'entendant plus rien il le croit rembarqué. La basse-ville est attaquée. L'ennemi revient à l'anse des Mères. Ne peut faire trop de diligence. (Joint à la lettre de M. de Vaudreuil du 5 octobre 1759.) Folio 333, 1 page.

1759.
Montréal,
15 octobre.

Bigot au ministre. Toutes les mesures avaient été prises pour sauver Québec. Avaient espéré y réussir et y comptaient sûrement avant la dernière attaque. Récit des opérations. Explications des faits touchant la descente des Anglais au Foulon. Trop grande précipitation de M. de Montcalm. M. de Vaudreuil et lui étaient d'avis d'attaquer l'armée anglaise le lendemain de la bataille des plaines d'Abraham. M. de Lévis, arrivé au camp de Jacques-Cartier sur les entrefaites, blâma sévèrement la retraite. Une attaque est décidée. Des vivres furent envoyées à M. de Ramesay, et ordre donné de ne pas capituler. Ne paraît avoir aucune excuse. "Je sais toutes les particularités de cette descente par des officiers Anglais de ma connaissance qui me l'ont fait dire, en ajoutant que M. Wolfe n'avait pas compté réussir ; qu'il ne l'avait fait que pour qu'il fut dit qu'il avait tenté de descendre au-dessus de Québec, et qu'il ne devait sacrifier que son avant-garde, qui était de 200 hommes ; que si on eut tiré dessus ils se rembarquaient tous ; que les gros canots et les mortiers placés vis-à-vis la ville avaient été rembarqués, et que les troupes devaient s'en retourner et partir le 20 septembre. Sans la surprise de nos postes au-dessus de Québec, cette ville était sauvée, le roi aurait conservé le Canada presque en entier." (Lettre des plus intéressantes, où tout est expliqué avec beaucoup de clarté. Ordre a été donné de la copier de suite. —E. R.) Folio 334, 18 pages. Soit 25 pp.

Montréal,
30 octobre.

M. de Vaudreuil au ministre. Détail des opérations dans les pays d'en haut. Après une longue et belle défense, le capitaine Pouchot a livré Niagara au colonel Johnson, qui commandait l'armée ennemie après la mort des généraux Broadstreet et Bordax et du colonel Prideaux. M. Pouchot avait compté sur l'appui de MM. de Ligneris et Aubry, qui, avec 1,300 hommes, furent cernés par des forces supérieures. M. Douville a brûlé son fort à Toronto. M. de la Corne a capturé les émissaires anglais envoyés aux rapides par le général Amherst, et qui devaient informer le général Gage de se porter cette année même sur le fort de la Présentation. L'ennemi a été ainsi retenu dans l'inaction à Chouéguen, et il a pris ses quartiers d'hiver. Folio 344, 12 pages. Soit 15 pp.

Niagara,
15 juillet.

Etat de l'artillerie et des munitions qui restaient à Niagara au temps de sa reddition aux troupes de Sa Majesté Britannique, signé, Strachey, capitaine ; George Wray, garde-magasin. (Joint à la lettre de M. de Vaudreuil du 30 octobre 1759.) Folio 351, 2 pages.

15 juillet.

Articles de capitulation pour les fort et garnison de Niagara de Sa Majesté Très Chrétienne le roi de France. (Joint à la lettre de M. de Vaudreuil du 30 octobre 1759.) Folio 352, 3½ pages.

Camp de
l'île aux
Noix,
1er novem-
bre.
Triplicata.

M. de Bourlamarque au ministre. N'avait que 2,300 hommes à opposer à une armée de 11 à 12,000 hommes. Ne pouvait que résister suffisamment pour empêcher l'invasion du Canada cette année. Fit de grands travaux à Carillon pour faire croire à une vigoureuse résistance. Lorsque l'attaque devint trop sérieuse, il se replia de nuit sur Saint-Frédéric, laissant 400 hommes avec l'ordre à M. d'Hébecourt de résister quelque temps et de faire sauter le fort. Il en fut de même pour Saint-Frédéric. Se rendit avec son armée à l'île aux Noix qu'il rendit capable d'une bonne résistance. Tous ces retards firent que l'armée anglaise ne déboucha sur la rivière Richelieu qu'en octobre. Se rendant compte de la force de nos retranchements et la saison étant avancée, l'ennemi retourna au fort Saint-Frédéric. Fait l'éloge de ses troupes et de M. de Langis Montegron. Folio 354, 6 pages. Soit 9 pp.

Montréal,
8 novembre.

M. de Vaudreuil au ministre. Fait le récit des opérations de M. de Bourlamarque. Il a réussi dans son objet, qui n'était autre que d'empê-

DOC. DE LA SESSION No 8c

1759. cher le général Amherst de faire sa jonction avec l'armée devant Québec. Folio 358, 10 pages. Soit 13 pp.
- Montréal, 20 mai. Instructions pour M. de Bourlamarque, brigadier des armées du roi. Le but qu'il poursuit est de resserrer la défense et de ne pas s'exposer au sort d'une action générale. Devra, successivement, évacuer les forts Carillon et Saint-Frédéric, les faire sauter et se retirer sur l'île aux Noix, que MM. Duverny et de la Pauze doivent fortifier. (Joint à la lettre de M. de Vaudreuil du 8 novembre 1759.) Folio 364, 10 pages. Soit 15 pp.
- Canada, 10 novembre. M. de Lévis au ministre. Fut informé de la victoire des Anglais le 15. Arriva à Jacques-Cartier le 17. Put faire reconnaître que la retraite sur Jacques-Cartier était une faute. M. de Vaudreuil fit avertir M. de Ramesay que nous allions à son secours et de ne pas capituler. Est désolé de ce qui est arrivé et des fautes commises, alors que l'insuccès des Anglais paraissait assuré. Récit de ses opérations. Si le roi tient à conserver la colonie il devra devancer les Anglais en envoyant de bonne heure au printemps une flotte portant au moins 14,000 hommes, des vivres, etc., etc. (Ordre a été donné de copier de suite cette dépêche.—E. R.) Folio 370, 11 pages. Soit 18 pp.

COLLECTION MOREAU SAINT-MÉRY.

1760—CANADA—1791.

F³ Vol. 14. 16

1760. Copie d'une lettre du ministre à M. de Lévis. M. de Vaudreuil l'a renseigné très au long sur l'entente parfaite qui existe entre eux. Le bon accord plus nécessaire que jamais. Observations au sujet du paiement des appointements des officiers et de la solde des troupes. N'a pu faire augmenter son traitement comme commandant en chef. Ne perd rien pour attendre. Folio 11, 2 pages.
- Montréal, 15 avril. M. de Vaudreuil au ministre. M. de Lévis est resté avec l'armée à Jacques-Cartier. M. Dumas avait le commandement de la frontière de ce côté et M. de Repentigny à la Pointe aux Trembles. Escarmouches durant l'hiver à Lorette, Sainte-Foye, Saint-Augustin, le cap Rouge, le Calvaire. Bonne volonté de tous, particulièrement des Canadiens, qui retranchaient eux-mêmes sur leur médiocre subsistance. Avait formé le projet d'attaquer Québec pendant l'hiver; l'ennemi s'y attendant, avait construit 7 redoutes près de la porte Saint-Jean. Avait envoyé des émissaires dans Québec pour mettre le feu aux magasins à poudre et à vivres. N'ont pu accomplir l'objet de leur mission. Récit de ce qui s'est passé dans Québec pendant l'hiver. Mortalité, maladie, mécontentement des soldats anglais, exigences de Murray envers les Canadiens. Doit sous peu attaquer Québec. (Ordre a été donné de copier de suite cette dépêche.—E. R.) Folio 12, 15 pages. Soit 22 pp.
- Montréal, 18 avril. Le même au même. Pour se procurer les vivres absolument nécessaires à l'armée, et pour empêcher les Anglais de les accaparer, il a tenu tout l'hiver des détachements sur la côte sud jusqu'à Saint-Michel. Récit de divers engagements sous MM. de Célonon, Saint-Martin, Hertel, Couillard, etc., etc. Folio 20, 11 pages. Soit 14 pp.
- Montréal, 28 avril. Le même au même. L'armée destinée au siège de Québec était prête le 6 de ce mois. Disette extrême. N'a ni bœuf, ni lard et peu de farine. A tiré ses munitions des postes de la frontière et certains objets indispen-

1760. sables, "les a eus par des rubriques sourdes des Anglais de Québec. Vous jugerez aisément monseigneur de l'état déplorable de ce pays ; ses ressources épuisées, il redevient naissant et tout l'accable par la grande proximité et l'excessive supériorité de l'ennemi. De ces mêmes raisons prennent source les efforts que je fais pour recouvrer Québec avant qu'il n'arrive aucun secours à l'ennemi". A donné des commandements importants à MM. de la Corne, de Vassan, Saint-Martin, Denys de la Ronde et de Repentigny. Repose beaucoup de confiance en M. de Lévis. (Partie de cette lettre est chiffrée.) Folio 26, 5 pgs. Soit 7 pp.
- Montréal,
3 mai. Copie du mémoire pour servir à l'instruction de M. de Lévis. Une attaque sur Québec avant l'arrivée de la flotte anglaise est la seule ressource actuelle. Lui donne d'urgence tous les pouvoirs. Copie, signée Vaudreuil. (Joint à la lettre de M. de Vaudreuil au ministre du 3 mai 1760, indiquée par M. Marmette.) Folio 34, 9 pages. Soit 12 pp.
- 29 avril.
10 mai.
11 mai.
12 mai.
21 mai. Copies des lettres du général Murray et des réponses de M. de Lévis. (Après la bataille de Sainte-Foye, l'hôpital général, où se trouvaient les soldats anglais malades, resta au pouvoir des Français. M. de Lévis s'étant plaint que les soldats anglais avaient tiré sur les blessés qu'on y avait transportés, il s'ensuivit une correspondance fort courtoise, dans laquelle le général Murray reconnaissait les égards des Français envers les prisonniers et les malades, et s'excusait sur un malentendu de ce dont on se plaignait. Ces lettres sont au nombre de 8.) Joint à la lettre de M. de Vaudreuil du 31 mai 1760. Folio 44, 8 pages.
- Montréal,
31 mai. M. de Vaudreuil au ministre. Détails sur les opérations du siège de Québec et de sa levée. Grande anxiété des deux côtés. Ce siège ne fut entrepris que dans l'espérance que la flotte qui arriverait la première serait française. Il en fut autrement. Le 15 et les jours suivants il arriva 17 vaisseaux de guerre anglais, venant d'Halifax. Il fallut lever le siège et se retirer. Ne compte plus que sur la paix. (Lettre en partie chiffrée.) Folio 50, 16 pages. Soit 26 pp.
- Montréal,
20 juin. Bigot au ministre. Immensité de la tâche pour procurer des vivres et des munitions à l'armée. Il a fait faire des raquettes, des traines, des échelles pour faire croire à un assaut et fatiguer la garnison. A fait faire 20,000 outils, 300 bateaux, s'est rendu maître de gré ou de force de tout ce qui pouvait nous être utile. "Je peux, sans me flatter, dire que j'ai beaucoup contribué jusqu'à présent à la conservation du Canada par mon travail forcé et onéreux, et mes expédients pour soutenir vos armées. Je suis persuadé que chacun me rend justice. Il n'y a que de vous seul, monseigneur, de qui je ne peux recevoir cette satisfaction." Folio 60, 11 pages.
- Montréal,
21 mars. Copie de la prière de MM. de Vaudreuil et de Lévis à M. Bigot de donner des rations d'eau-de-vie aux soldats. (Joint à la lettre de M. Bigot du 20 juin 1760.) Folio 66, 1½ page.
- Montréal,
8 juin. Copie de la prière de MM. de Vaudreuil et de Lévis à M. Bigot, dans laquelle ils demandent, qu'au lieu de vendre pour le compte du roi les 150 quarts d'eau-de-vie que le peu de durée du siège de Québec a laissés non consommés, il les conserve pour l'usage des troupes pendant les opérations de l'été, quelque avantageux que puisse être le prix qu'il en pourrait trouver. (Joint à la lettre de M. Bigot au ministre du 20 juin 1760.) Folio 67, 2 pages.
- Montréal,
1er juin. Prière de M. de Vaudreuil à M. Bigot de continuer aux soldats et officiers les rations qu'ils reçoivent lorsqu'ils sont en garnison ou font du service actif, ou qu'ils reçoivent une solde qui corresponde à la cherté des vivres. Après le siège de Québec l'armée, faute de subsistances, avait été

DOC. DE LA SESSION No 8c

1760. cantonnée dans les paroisses de la côte au lieu de rester en camp ou en garnison. (Joint à la lettre de M. Bigot du 20 juin 1760.) Folio 68, 2½ pages.
- Montréal, 17 mars. Copie de la lettre du Sieur Cadet, munitionnaire des vivres en Canada, à M. Bigot, déclarant qu'il n'est pas tenu de fournir la subsistance aux armées dans le centre de la colonie, encore moins de l'eau-de-vie dans la ration du soldat, et qu'il ne croit pas devoir continuer la ration d'eau-de-vie qu'il avait eu ordre de donner pendant le siège. Requête accordée. (Joint à la lettre de Bigot au ministre du 20 juin 1760.) Folio 70, 2½ pages.
- Montréal, 12 mars. Copie d'une lettre de M. de Lévis à M. Bigot, le priant d'ordonner, vu les rigueurs de la saison, d'inclure la ration "d'un misérable" d'eau-de-vie au soldat pendant le siège que l'on va faire à Québec. (Joint à la lettre de M. Bigot au ministre du 20 juin 1760.) Folio 72, ½ page.
- Montréal, 16 mars. Copie de l'ordre de Bigot au Sieur Cadet, munitionnaire, de comprendre "un misérable" d'eau-de-vie dans la ration des soldats et miliciens de l'armée destinée à faire le siège de Québec. (Joint à la lettre de Bigot du 20 juin 1760.) Folio 73, ½ page.
- Montréal, 2 janvier. Copie d'une lettre de M. de Vaudreuil à M. Bigot, le priant de faire les dépenses nécessaires pour se procurer des équipements, des outils, des échelles, des traînes, des raquettes, et de prendre chez les particuliers, de gré ou d'autorité, tout ce qui sera nécessaire pour l'utilité du service au siège de Québec. (Joint à la lettre de Bigot du 20 juin 1760.) Folio 74, 1 page.
- Montréal, 25 mars. Copie de la lettre de M. de Vaudreuil à M. Bigot, par laquelle il l'autorise à acheter des Sieurs Martin et Tropez, négociants à Québec, deux cent cinquante quarts d'eau-de-vie pour l'armée au prix convenu entre eux. (Joint à la lettre de Bigot du 20 juin 1760.) Folio 75, 2½ pages.
- Soit 4 pp.
- Montréal, 22 juin. M. de Vaudreuil au ministre. Dispositions générales pour la défense de la frontière de Québec. M. de la Rochebeaucourt est à la Pointe-aux-Trembles, M. de Repentigny au fort Jacques-Cartier, M. Dumas au cap Lauzon à Deschambault. Les Anglais ont 8 vaisseaux, 5 frégates, 40 sennaults et brigantins, ayant ensemble environ 600 canons. Avec cela ils sont maîtres du fleuve. Ils ont beaucoup de malades. Ont un hôpital à Lévis, un autre à l'île d'Orléans. Maltraitent fort les habitants près de Québec; ont perdu un nommé Nadeau de Saint-Charles, ont mis à bord leurs bateaux les curés de Charlebourg, de Beauport et quelques Jésuites. L'ennemi ne connaît pas l'étendue de notre faiblesse. Folio 77, 11 pages.
- Soit 16 pp.
- Montréal, 23 juin. M. de Vaudreuil au ministre. Les préparatifs qu'il a faits à l'île aux Noix, à Saint-Jean, à Chambly. M. de Bugainville est en charge du premier poste, M. de Lusignan l'était d'abord du second, mais il a depuis été transféré à Chambly. Récit de quelques petites expéditions à Saint-Frédéric. Indécision des Anglais. Aux dernières nouvelles le général Amherst allait marcher de l'avant avec une forte armée. Folio 83, 9 pages.
- Soit 15 pp.
- 28 juin. Relation de l'expédition de Québec (par M. de Vaudreuil probablement) aux ordres de M. de Lévis. Ce récit, très circonstancié et très clair, est un document fort précieux. Les mouvements de l'armée et des divers corps y sont donnés avec tant de précision qu'il est facile de se rendre un compte exact de toutes les opérations. Ce document contient une liste des officiers morts ou blessés. (Joint à la lettre de M. de Vaudreuil du 28 juin 1760 citée par M. Marmette.) Folio 84, 21 pages.
- Soit 42 pp.

1760.
Montréal,
6 août.

M. de Vaudreuil au ministre. Fait le récit des mouvements des Anglais sur la côte sud du fleuve depuis Saint-Nicolas jusqu'à Bécancour. Vains efforts pour s'y opposer. Les Anglais font prêter le serment aux habitants et brûlent les maisons des absents. M. de Hertel fut tué dans un engagement, pris par les Anglais, et son cadavre envoyé à M. de Repentigny avec une lettre du général Murray dans laquelle il lui dit qu'il a sous ses ordres des troupes de feu le général Braddock qui brûlent de se venger, et que les Français feraient bien d'éviter d'employer les sauvages. Réponse que fit M. Dumas. Les Anglais prirent terre à Bécancour et se rembarquèrent le même jour. Folio 101, 7 pages.

Soit 9 pp.

Montréal,
11 août.

M. de Vaudreuil au ministre. La flotte anglaise, ayant à son bord le général Murray et environ 2,500 hommes commandés par le colonel Howe, remonte le fleuve. Elle doit être remplacée devant Québec par l'escadre de Louisbourg. Le général Amherst fait diligence pour rencontrer la flotte qui se dirige sur Montréal.

Montréal,
29 août.

M. Bigot au ministre. La flotte anglaise est maintenant mouillée à trois lieues de Montréal. L'armée ennemie du lac Champlain est venue prendre terre près de l'île aux Noix. Ils ont pris les petits vaisseaux que nous y avions, ce qui décida M. de Bougainville à évacuer son fort. M. de Vaudreuil a donné ordre à M. Dangeac de retourner en France avec les 3 vaisseaux que les Anglais lui avait coulés dans la Baie des Chaleurs et qu'il a pu relever. (P.S. du 2 septembre.) M. de Roquemure a brûlé le fort Saint-Jean, et est actuellement campé à Laprairie avec ses troupes. L'ennemi pille et brûle les maisons et granges partout où il met pied. On apprend que l'ennemi a pris le fort Lévis, situé dans une île en haut de Montréal, et que la garnison a été conduite à Chouéguen. Folio 111, 7½ pages.

Soit 12 pp.

Montréal,
29 août.

M. de Vaudreuil à M. de Berryer. A dû recevoir ses lettres chiffrées du 23 avril, 26 et 28 juin et du 13 de ce mois, faisant voir la situation déplorable de la colonie. Détail des opérations à l'île aux Noix. Conduite admirable et zèle des Canadiens qui font tous les sacrifices. Si M. Ponchot est obligé d'évacuer le fort Lévis, nous aurons 3 armées contre nous. Montréal n'est pas fortifié. Nous manquons de tout et même d'ammunitions. L'ivraie bataille, mais s'il faut capituler tâchera de le faire avec honneur. (Cette dépêche est chiffrée.) Folio 115, 8½ pages.

Montréal,
10 septembre.

M. de Vaudreuil au ministre. Sa lettre du 29 août l'a informé de la force de l'ennemi et de l'épuisement de la colonie. M. de Bougainville, voyant qu'il avait devant lui une armée de 12,000 hommes, a bien fait d'évacuer l'île aux Noix et de se replier sur Montréal; l'ennemi eut pu l'envelopper avec une faible partie de ses troupes et continuer sa marche sur Montréal. Il en était de même pour Saint-Jean. Le général Murray mit à terre la majeure partie de ses troupes à Varennes. A fait brûler toutes les habitations de ceux qui étaient à l'armée et menacé du même sort ceux des autres endroits qui ne reviendraient pas de suite. Cet ordre a produit beaucoup de désertions. Prise du fort Lévis, en haut des rapides, par le général Amherst. Le capitaine Ponchot ne s'est rendu qu'à l'extrémité. Le général Amherst, après avoir campé sur l'île Perrot, s'est présenté devant Montréal. N'ayant que 2,400 hommes, peu de poudre, peu de vivres, pas de fortifications tenables, exposé d'un côté à l'artillerie de la flotte, de l'autre à des batteries dominant la ville, contre une armée de 32,000 hommes, ayant 300 bouches à feu, sans compter celles de la marine, il a pensé que la résistance serait une faute impardonnable qui placerait la colonie à la merci du vainqueur. A préféré accepter les conditions du général anglais, qui ne voulait pas entendre d'autres proposi-

DOC. DE LA SESSION No 8c

1760. tions que celles modifiées par lui. Elles sont d'ailleurs honorables pour l'armée et libérales pour les colons. C'est au point de vue de ces derniers qu'il fallait surtout se placer. M. de Lévis a surtout consulté son attachement à l'armée, "pour moi, je n'ai pu par condescendance sacrifier un peuple qui depuis l'origine de la colonie l'a soutenue si constamment au prix de son sang, qui par son courage en tout temps a mérité les éloges de toute l'Europe, et qui s'est dépouillé entièrement pour se conserver sous l'obéissance du roi. Quels reproches n'aurais-je point à me faire et quel compte Sa Majesté n'exigerait-elle pas de moi, si, écoutant un zèle aussi indiscret, j'eusse sacrifié le peu de troupes qu'il lui reste en ce pays et exposé un peuple comme celui de cette colonie à subir toutes les horreurs d'une guerre ou l'irritation des chefs n'entraîne que trop la fureur du soldat ; à faire supporter au peu de colons qui seraient restés une transmigration plus dure pour la plupart que la mort même, et qui aurait mis le roi dans l'impossibilité de s'assurer à un traité de ce pays tout dévasté et qu'il lui aurait fallu repeupler à nouveau" ? Ne peut douter que sa conduite soit approuvée. Folio 121, 12 pages. Soit 20 pp.
- Montréal,
6 septembre.
8 heures du soir.
- Copie du procès-verbal d'un conseil de guerre auquel étaient présents : MM. de Vaudreuil, Bigot, de Lévis, de Bourlamarque, de Bougainville, de Roquemaure, Rigaud de Vaudreuil, de Pontleroy et Montbeillard. Il fut résolu unanimement de demander un armistice jusqu'au 1^{er} octobre, et que si alors la paix entre les deux royaumes n'était pas conclue, la colonie serait remise à l'Angleterre. Il fut convenu de plus que si cette demande était refusée, comme cela était probable, des articles de capitulation seraient soumis. Folio 127, 3½ pages. Soit 6 pp.
- Camp devant
Montréal,
8 septembre.
- Copie certifiée par M. de Vaudreuil des articles de capitulation entre le général Amherst et le marquis de Vaudreuil. (Les articles de la capitulation sont au nombre de 55. Beaucoup sont accordés, quelques-uns modifiés ou rejetés. Ils sont signés Jeff. Amherst et collationnés par M. Happy, secrétaire du général.) Folio 131, 20 pages. Soit 30 pp.
- Montréal,
6 septembre.
- Mémoire sur la situation actuelle de la colonie. (Les 12 articles soumis à la considération du Conseil de guerre.) Folio 141, 4 pages. Soit 7 pp.
- Montréal,
8 septembre.
- Copie certifiée par M. de Vaudreuil d'une lettre de M. de Lévis et M. de Vaudreuil. Les réponses du général anglais obligeant les troupes à mettre bas les armes, il prie M. de Vaudreuil de rompre les négociations, d'attendre la canonnade et de tenter le sort des armes malgré le peu d'espoir de la résistance. Demande au moins la liberté de se retirer avec les troupes dans l'île Sainte-Hélène et de s'exposer à toutes les extrémités plutôt que de subir les conditions qui ont rapport aux troupes. Attendu que l'intérêt de la colonie ne permet pas de refuser les conditions proposées, M. de Vaudreuil ordonne à M. de Lévis de s'y conformer. Folio 145, 2 pages.
- Camp devant
Montréal,
7 septembre.
- Copie de la lettre du général Amherst à M. de Vaudreuil, certifiée par ce dernier. A reçu sa lettre par M. de Bougainville. A renvoyé les articles de la capitulation avec ceux accordés. Ne fera aucun changement, mais adoucira le sens dans leur exécution. Folio 146, 1½ page.
- Camp devant
Montréal,
8 septembre.
- Copie de la lettre du général Amherst à M. de Vaudreuil, certifiée par ce dernier. Puisque ses conditions sont acceptées, il propose, pour en hâter l'exécution, qu'il les signe de suite et les lui renvoie par le major Abercromby. Renouvelle ses assurances d'adoucissements. Propose, en vue de donner plus de protection, de faire occuper de suite les portes par le colonel Haldimand. Folio 148, 1½ page.
1765.
Nouvelle-Orléans,
10 juillet.
- Provisions de vicaire général du diocèse de Québec, le siège vacant, adressées à M. l'abbé de l'Isle-Dieu. En date du 22 septembre 1760. (En latin.) Folio 149, 3 pages.

1765.
Nouvelle-
Orléans,
7 mai. Mémoire à présenter au Conseil Souverain de la Nouvelle-Orléans pour la partie de la Louisiane qui en reste encore à la France, par l'abbé de L'Isle-Dieu au sujet de l'usurpation, sur la juridiction de l'ordinaire et sur celle du chapitre du siège de Québec (le siège vacant) par le père Hilaire, capucin. Il est allégué que l'abbé de L'Isle-Dieu est le vicaire général du diocèse de Québec. Que le père Hilaire, en vertu de prétendues provisions de protonotaire apostolique, obtenues par surprise, ne doit pas en obtenir l'enregistrement au conseil, d'autant qu'il a été chassé et banni de la colonie avec défense d'y reparaitre. Folio 151, 3½ pages.
Soit 5 pp.
1761.
8 mai. Copie de la lettre du ministre à M. Ponsot de Lagrave. Les registres et les minutes des greffes de l'amirauté de Louisbourg et de Québec ont été mis en dépôt à la Rochelle pour être renvoyés à la paix dans ces 2 colonies s'il y a lieu. Ceux qui voudront des expéditions devront s'adresser à la Rochelle. Folio 153, ½ page.
- 29 juillet. Copie d'une circulaire aux intendants et ordonnateurs des ports. Doivent secourir les Canadiens pauvres arrivés d'Angleterre, mais devront cesser de secourir ceux de l'île Royale qui l'ont été depuis 2 ans et qui peuvent se pourvoir par eux-mêmes. Folio 154, 1½ page.
- Paris,
3 octobre. Copie d'une lettre de l'abbé Becque, supérieur du Séminaire de Saint-Esprit, au duc de Choiseul (?), touchant une donation à sa communauté par monseigneur Dosquet, ancien évêque de Québec. Folio 155, 1 page.
- 17 décembre. Lettre du roi à M. Moreau, conseiller au châtelet de Paris. A donné ses ordres au comte de Jumilhac, gouverneur de la Bastille, pour qu'il reçoive comme prisonniers, à sa réquisition, ceux qui pourraient être condamnés par la commission du 17 octobre 1761. (Doit se rapporter à Bigot et complices.) Folio 156, 1 page.
- Octobre. Copie de lettres patentes qui autorisent les supérieurs et directeurs du Séminaire du Saint-Esprit, à Paris, de recevoir l'ancien évêque de Québec une donation de biens-fonds situés au village de Sarcelle, diocèse de Paris. Pour services rendus au diocèse de Québec. Conserve usufruit. (Copie collationnée et paraphée.) Folio 157, 3 pages. Soit 6 pp.
- Versailles,
24 mars. Copie imprimée d'une ordonnance du roi portant injonction aux officiers des troupes ci-devant en Canada, de se retirer sous deux mois dans la province de Touraine, pour y jouir du traitement qui leur a été réglé par Sa Majesté. Ayant égard à leurs services, à la perte de leurs biens en Canada, et à leurs promesses de ne pas servir aux termes de la capitulation de Montréal, Sa Majesté ordonne, vu le bas prix des denrées en Touraine, qu'ils s'y rendent et y demeurent sous les ordres du Sieur de Longueuil, ci-devant gouverneur des Trois-Rivières. Folio 159, 2 pages.
- Versailles,
13 mars. Arrêt (imprimé) du Conseil d'Etat du roi, qui fixe les époques des dettes contractées en Canada, dont la liquidation doit être faite à la commission établie à Paris. Prolonge le délai à 6 mois, après quoi elles seront nulles et éteintes. Folio 161, 1 page.
Soit 3 pp.
- Versailles,
24 décembre. Arrêt (imprimé) du Conseil d'Etat du roi, qui ordonne aux propriétaires et porteurs de papiers du Canada, d'en faire des déclarations (accompagné d'une forme de déclaration.) Folio 162, 4 pages. Soit 6 pp.
1763.
Versailles,
15 mai. Arrêt (imprimé) du Conseil d'Etat du roi, portant prorogation d'un nouveau délai pour les déclarations à faire par les porteurs de papiers du Canada. Folio 164, 2 pages.
- 16 juillet. Copie de la lettre du ministre à M. l'abbé de L'Isle-Dieu. M. l'abbé de la Corne, assisté du chevalier d'Eon, n'obtenu du gouvernement anglais la permission pour le chapitre de Québec de se choisir publiquement un évêque. Ce point obtenu en entraîne d'autres, mais doit s'abstenir de

DOC. DE LA SESSION No 8c

1763. crainte de tomber en contradiction avec les négociateurs. Peut cependant solliciter la liberté de l'abbé Le Loutre. Il faut exhorter les prêtres du Canada à la soumission au gouvernement. Folio 166, 2 pages.

Soit 3 pp.

Paris,
10 décembre.

JUGEMENT (imprimé) rendu souverainement et en dernier ressort, dans l'affaire du Canada, par MM. les lieutenant général de police, lieutenant particulier et conseillers au châtelet, et siège présidial de Paris, commissaires du roi en cette partie. Le procureur du roi au châtelet, procureur général en la commission, demandeur et accusateur.

François Bigot, ci-devant intendant de justice, police, marine et finances du Canada.

Jean Victor Varin, ci-devant commissaire de la marine, subdélégué de l'intendant du Canada, et faisant les fonctions de commissaire ordonnateur à Montréal.

Jacques Michel Bréard, ci-devant contrôleur de la marine à Québec.

Guillaume Estèbe, ci-devant conseiller honoraire au Conseil Supérieur de Québec, et garde des magasins du roi de la dite ville.

Jean-Baptiste Martel de Saint-Antoine, ci-devant garde des magasins du roi à Montréal.

Jean Pierre La Barthe, ci-devant garde des magasins du roi à Montréal, au lieu et place du dit Martel.

Claude Nicolas Fayolle, écrivain de la marine, ci-devant garde des magasins du roi à Montréal.

Joseph Cadet, ci-devant munitionnaire général des vivres en Canada.

Jean Corpron, négociant en Canada, associé et commis du dit Cadet dans ses bureaux à Montréal.

François Maurin, aussi négociant, associé et commis du dit Cadet dans ses bureaux de Montréal.

Louis André Antoine Joachim Pennisseault, aussi négociant, associé et commis de Cadet dans les mêmes bureaux de Montréal.

Pierre Rigaud, marquis de Vaudreuil, grand-croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ci-devant gouverneur de la Nouvelle-France pour le roi.

Michel Jean Hughes Péan, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ci-devant capitaine, aide-major des troupes de la marine en Canada.

François Le Mercier, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ci-devant commandant de l'artillerie en Canada.

Charles Deschamps de Boishébert, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ci-devant capitaine des troupes de la colonie, et commandant au poste de Miranichy.

Nicolas Desmeloizes, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ci-devant capitaine, aide-major des troupes en Canada.

Pierre Jacques Payen de Noyau, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ci-devant lieutenant du roi en la ville des Trois-Rivières, et commandant au fort Frontenac.

Jean François Vassan, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ci-devant commandant le deuxième bataillon de la marine, et au fort de Niagara.

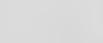
Daniel Joncaire Chabert, lieutenant des troupes de la marine, et ci-devant commandant au portage de Niagara.

Paul François Duvergé de Saint-Blin, lieutenant des troupes de la marine, ci-devant commandeur au fort de la Rivière-au-Bœuf.



MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



APPLIED IMAGE Inc

1653 East Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482-3500 Phone
(716) 288-5989 - Fax

1763.

Paul Perrault, ci-devant major des milices du Canada; tous défendeurs et accusés.

Et les nommés Deschenaux, ci-devant secrétaire du dit Bigot, intendant.

Saint-Sauveur, ci-devant secrétaire du dit Rigaud, marquis de Vaudreuil, gouverneur général.

Temoine Despins, négociant, ci-devant chargé de la fourniture des vivres à Montréal.

Landriève, ci-devant commissaire de la marine au fort Carillon.

Sermet, écrivain de la marine, ci-devant faisant fonctions de commissaire au fort Saint-Frédéric.

Martel, commissaire de la marine, ci-devant faisant fonctions d'ordonnateur à Montréal.

Papin, ci-devant garde-magasin à Frontenac.

De Ferrières, ci-devant garde-magasin à Saint-Frédéric.

Dumoulin et Villebranche, ci-devant gardes-magasins successivement au fort Chambly.

Hautraye et Billeau, ci-devant gardes-magasins successivement au fort Saint-Jean.

Heguy, ci-devant garde-magasin à Carillon.

Gamelin, ci-devant garde-magasin à la Présentation.

Curot l'aîné et Curot le jeune, ci-devant gardes-magasins successivement au fort de Niagara.

Garreau, ci-devant garde-magasin au fort Duquesne.

Martel, 3^{me}, ci-devant garde-magasin au fort Machault.

Le Gras, ci-devant garde-magasin au portage de Niagara.

Ferrand, ci-devant garde-magasin fil la Rivière-au-Bœuf.

Poisset, ci-devant garde-magasin au poste de Miramichy.

Laplace, ci-devant commis du munitionnaire au fort Machault.

Rousteau ou Roustan, ci-devant commis du munitionnaire au fort Duquesne.

Saint-Germain, ci-devant commis du munitionnaire au portage de Niagara.

Salvat, ci-devant commis du munitionnaire dans les bureaux de Montréal.

De L'Espervanche et de la Chauvignerie, ci-devant commandants successifs au fort Machault.

Rouville, ci-devant commandant au fort Chambly.

Sacquespée, ci-devant commandant au fort Saint-Jean.

D'Artigny, ci-devant commandant au poste de la Chine.

Lorimier, ci-devant commandant au fort de la Présentation.

Douville, ci-devant commandant au poste de Toronto.

Villebon, ci-devant commandant au poste de la mer du Ouest.

Et le nommé d'Auterive, tous accusés, absens et contumax.

Et encore la marquise de Montcalm de Saint-Véran, mère, et la marquise de Montcalm, veuve du marquis de Montcalm, lieutenant général des armées du roi et commandant ses troupes en Canada, tant en son nom qu'en celui de ses enfants, demanderesses.

Le procureur du roi au Châtelet, procureur général en la commission joint.

Bigot et Varin furent bannis à perpétuité, et leurs biens confisqués. Jugé qu'il serait pris, préalablement, sur ceux de Bigot, 1,000 livres d'amende envers le roi, et aussi la somme de 1,500,000 livres, par forme de restitution. Sur ceux de Varin 800,000 livres. Bréard, Cadet, Pennis-

DOC. DE LA SESSION No 8c

1763. seault et Maurin bannis pour 9 ans, et condamnés à payer 500,000 livres d'amende chacun envers le roi, outre, par forme de restitution. Bréard à 300,000 livres, Cadet à 6,000,000, Pennissault et Maurin à 6,000,000 chacun. Corpron, Estèbe, Martel de Saint-Antoine et Payen de Noyan, à 6 livres d'aumône, et en outre par forme de restitution; Corpron à 600,000 livres, Estèbe 30,000, Martel de Saint-Antoine 100,000. Garderont prison à la Bastille sous bon plaisir du roi. Jean François Vassan, Daniel Joncaire, Chabert et François Paul de Saint-Blin, pour avoir visé inconsidérément et sans examen inventaires de vivres, défensc est faite de récidiver. Sont déchargés de l'accusation : Pierre Rigaud, marquis de Vaudreuil, Charles Deschamps de Boishébert, François Le Mercier, Nicolas Desmesloizes, Paul Perrault, Claude Nicolas Fayolle; Jean Pierre La Barthe mis hors de cour; Michel Jean Hugues Péan restera à la Bastille sous bon plaisir jusqu'à plus ample informé. Contumace déclarée bien et valablement instruite contre Landriève, Deschesnau, Dumoulin, Ville-Franche, Hautraye, Rouville et Sacquespée. Il y aura plus ample informé avant de prononcer la contumace à l'égard de Saint-Sauveur, Lemoine Despins, Sermet, Martel, commissaire; Papin, de Ferrières, Belleau, Heguy, Gamelin, Curot, l'aîné; Curot, le jeune; Garreau, Martel 3^e; Le Gras, Ferrand, Poisset, La Place, Roustean ou Roustan, Saint-Germain, Salvat, de l'Espervanche, de la Chauvignerie, D'Artigny, Lorimier, Danville, Villebon et d'Auterive. Fait droit aux dames, mère et veuve, du sieur marquis de Montcalm, et ordonne que les termes injurieux à la mémoire du marquis de Montcalm inférés aux pages 192, 286 et 287 du mémoire de Bigot, et notamment le terme de délateur, seront supprimés comme calomnieux. Folio 171, 78 pages. (Pages 65 à 72 se trouvent au folio 167.) Soit 160 pp.
- 31 décembre. Arrest du Conseil d'Etat du roi (imprimé), qui évoque à son conseil toutes les contestations nées et à naître, relatives au jugement définitif prononcé contre les intendant, officiers et employés dans le Canada par les commissaires nommés par arrêt du conseil du 12 décembre 1761, et les renvoie par devant les commissaires nommés par les arrêts des 15 octobre 1758 et du 29 novembre 1761, pour la liquidation des dettes de la marine et des colonies contractées en Canada. Folio 207, 3 pages. Soit 4½ pp.
1764.
5 janvier. Arrest du Conseil d'Etat du roi (imprimé), qui proroge jusqu'au 1^{er} avril 1764, le délai porté par l'arrêt du conseil du 13 mars 1762, pour la représentation des titres de créances du Canada. Folio 209, 2 pages.
- 5 janvier. Arrest du Conseil d'Etat du roi (imprimé), qui proroge jusqu'au 1^{er} avril 1764, le délai des déclarations à faire concernant les papiers du Canada. Folio 211, 2 pages.
- 18 février. Arrest du Conseil d'Etat du roy. Portant règlement pour les déclarations à faire par les dépositaires volontaires ou judiciaires des biens de Bigot, Varin et autres, condamnés dans l'affaire du Canada. Folio 213, 2 pages.
- 1er avril. Arrest du Conseil d'Etat du roi. Portant prorogation au 1^{er} juillet concernant l'arrêt qui précède. Folio 215, 2½ pages. Soit 4 pp.
- 29 juin. Arrest du Conseil d'Etat du roi (imprimé) qui ordonne la liquidation des lettres de change et billets de monnaie du Canada. Folio 217, 7 pages. Soit 11 pp.
- 2 juillet. Arrest du Conseil d'Etat du roi (imprimé), concernant les reconnaissances qui seront données en paiement des papiers du Canada, liquidés en conséquence de l'arrêt du conseil du 29 juin 1764. Folio 221, 4 pages. Soit 8 pp.

1764.
11 août. Arrest du Conseil d'Etat du roi (imprimé), portant règlement pour le dépôt à faire par les dépositaires volontaires ou judiciaires des effets appartenant aux nommés Bigot, Varin et autres condamnés en restitution au profit du roi, dans l'affaire du Canada. Folio 223, 2 pages.
- 15 décembre. Arrest du Conseil d'Etat du roi (imprimé), qui ordonne le paiement des appointements, gages et autres traitements ordinaires qui restent dus à divers officiers et employés servant ci-devant en Canada. Folio 225, 2 pages.
- 15 décembre. Arrest du Conseil d'Etat du roi, qui ordonne la liquidation des différentes dettes du Canada. Folio 227, 3 pages. Soit 5 pp.
1765.
9 février. Arrest du Conseil d'Etat du roi (imprimé), qui ordonne le paiement des dettes du Canada liquidées en conséquence de l'arrêt du conseil du 15 décembre 1764. 3 pages.
- 3 juin. Déclaration du roi (imprimée), qui accorde aux officiers des Conseils Supérieurs du Canada et de l'isle Royale, les mêmes privilèges dont jouissent les officiers honoraires des cours souverains en France. Folio 231, 3 pages.
- 29 décembre. Arrest du Conseil d'Etat du roi (imprimé), concernant les intérêts des reconnaissances données en échange des papiers du Canada ; et qui fixe les délais pour achever la liquidation des dits papiers. Folio 232, 2½ pages. Soit 4 pp.
- 31 décembre. Arrest du Conseil d'Etat du roi (imprimé), concernant le paiement des intérêts et le remboursement des capitaux des reconnaissances données en échange des papiers du Canada. Folio 235, 2 pages.
- 31 décembre. Arrêt qui autorise l'abbé de L'Isle-Dieu, vicaire général de l'évêché de Québec, à toucher sur ses quittances les arrérages des rentes appartenant au dit évêché. Folio 237, 3 pages. Soit 4½ pp.
1766.
17 janvier. Arrest du Conseil d'Etat du roi (imprimé) concernant l'extinction et brûlement de billets de monnaie et cartes du Canada. Folio 239, 4 pages.
- 9 mai. Arrêt du Conseil d'Etat du roi (imprimé), qui ordonne que les propriétaires anglais de papiers du Canada, seront admis à la liquidation ordonnée par les arrêts du conseil des 15 décembre, 29 juin et 2 juillet 1764, et qui en règle les formalités. Convention pour liquider le papier du Canada appartenant aux sujets de la Grande-Bretagne, entre le roi Très Chrétien et le roi de la Grande-Bretagne. Folio 241, 8 pages. Soit 13 pp.
- 9 mai. Arrest du Conseil d'Etat du roi (imprimé), qui commet le Sieur Molerat D'Humberville, pour signer le troisième coupon des reconnaissances pour le paiement de la liquidation des papiers du Canada. Folio 245, 2½ pages.
- 1er août. Arrest du Conseil d'Etat du roi, qui ordonne que les billets de monnaie, lettres de change et titres de créance, du Canada, de propriété anglaise, seront admis à la liquidation ordonnée par l'arrêt du conseil du 15 décembre 1764, après que les formalités prescrites, tant par la convention du 29 mars dernier que par les articles joints au présent arrêt, auront été observés. Folio 247, 4 pages. Soit 5 pp.
- 18 août. Arrest du Conseil d'Etat du roi (imprimé), pour donner aux porteurs de papiers du Canada, de propriété britannique, qui résident en France, les moyens de satisfaire à la prestation du serment. Folio 249, 1½ page. Soit 1 pp.
- 15 décembre. Arrest du Conseil d'Etat du roi (imprimé), qui fixe définitivement les termes de la liquidation des papiers du Canada, de propriété britannique. Folio 251, 3 pages. Soit 4 pp.
- 22 décembre. Copie d'une lettre de l'abbé de L'Isle-Dieu au ministre. Le nouvel évêque de Québec, arrivé le 28 juin, a été reconnu évêque en titre 8 jours après par le gouvernement anglais. Des lettres reçues l'informent que la religion se professe aussi publiquement qu'avant la cession du pays. La seule res-

DOC. DE LA SESSION No 8c

1766. triction imposée est, qu'il n'est pas permis de faire venir des prêtres de France à moins qu'ils ne soient originaires du Canada ou des colonies tenant du même diocèse. Profitera de cela pour faire continuer leurs études à 4 Acadiens, et fera de même pour ceux d'entre eux qui auraient des inclinations vers le sacerdoce. Lettres reçues de l'abbé Le Loutre touchant les établissements des Acadiens à Belle-Isle en Mer. Ne pourront se passer des secours du roi qu'après la récolte de 1768. Il faut avoir été M. Le Loutre pour être venu à bout de tant d'obstacles. Les commissaires des états ont été très lents à le seconder. Rations de tabac accordées par le roi aux Acadiens de Belle-Isle en Mer. (Réfère à plusieurs autres lettres de lui-même et de Le Loutre.) Folio 253, 4 pages. Soit 8 pp.
1768. Arrest du Conseil d'Etat du roi (imprimé), qui annule tous billets de monnaie, lettres de change et autres titres de créance du Canada qui n'ont pas été produits dans les délais fixés. Folio 255, 1½ pages.
1774. Copie de document ayant pour titre: "Demande ou liquidation et adjudication de reprises et conventions matrimoniales formée par la Demoiselle Charlotte Liénard de Beaujeu, épouse du Sieur Varin." En marge est écrit: "17 juin 1774, arrêt débouté". On y voit que cette dame avait épousé Varin, contrôleur de la marine en 1733. S'était mariée sous le régime de la communauté, apportant en dot 6,000 livres jamais payées, Varin 12,000. Varin, avait été condamné pour ses prévarications à payer à Sa Majesté 800,000 livres. Sa fortune, donnée en détail dans ce document, s'élevait à 1,320,400. Sa femme prétendait que Varin, étant mort civilement, il y avait dissolution de communauté et que Sa Majesté ne pouvait prendre que la moitié de cette somme, soit 660,200 livres. Que la somme de 500,000 livres ayant déjà été prélevée en exécution de cette sentence, Sa Majesté n'avait droit qu'à la différence. Cette demande, de même que l'arrêt de débouté, sont longuement motivés. Folio 257, 9½ pages. Soit 20 pp.

Le volume 1 de cette série ne contient rien qui concerne le Canada. Il se compose en partie de lettres de l'abbé de L'Isle-Dieu postérieures à la cession du Canada et ayant trait aux missions des colonies françaises des Antilles et de la Guyane.

Vol. 2.

F⁵A

1658. Lettres de commandement au parlement de Paris pour l'enregistrement des lettres patentes d'établissement des Pères Jésuites en Amérique. (Les lettres patentes sont du mois de juillet 1651.) Folio 1, 2 pages.
1661. Concession par la Fabrique de Québec aux Père Jésuites de 70 perches de terre à la haute-ville de Québec, le 10 juin 1661. Id. de 28 perches de terre le 27 janvier 1663. Ont signé, au premier contrat, comme marguilliers: MM. Mathieu Hubost Dulongchamps, Jacques Loyer de la Tour, Jean Juchereau de la Ferté, Mathieu D'Amours d'Echaffons, et de la part des Jésuites, le père Paul Ragueneau. Au second ont signé comme marguilliers, Jean Juchereau, Mathieu d'Amours, Jean Gloria et Jean Madrig, ce dernier chirurgien, et de la part des Jésuites, le père Claude Dablon. Par le notaire Guillaume Audouart, notaire et secrétaire du Conseil du roi à Québec. Folio 2, 3½ pages. Soit 6 pp.
1680. Concession de la terre du Sault aux Jésuites, désignée comme suit: contenant 2 lieues de pays de front, à commencer à une pointe vis-à-vis les rapides Saint-Louis en montant le long du lac sur parcelle profondeur avec 2 flots et battures qui se trouvent au-devant et joignant aux terres de

1703. la prairie de la Magdelaine, à la condition qu'elle retournera au roi telle que défrichée lorsque les Iroquois l'abandonneront. Pour tenir lieu et remplacer la terre de la prairie de la Magdelaine que les Iroquois trouvaient trop humide. Folio 5, 5 pages. Soit 3 pp.
- 30 juin. Conclusions du procureur général, Ruette d'Auteuil, sur l'enregistrement de la concession de la Seigneurie de Sillery demandée par les Pères Jésuites. S'oppose à l'enregistrement de cette concession et demande que la question soit soumise à Sa Majesté. Expose que cette concession n'a été obtenue que pour l'usage des sauvages Algonquins établis là ; que nul sauvage n'y réside depuis 30 ans ; que ceux qui y étaient sont morts de la picote ou partis. Que c'est par erreur et sans même l'avoir demandé, que MM. de Callières et Champigny leur ont accordé haute, moyenne et basse justice, "de laquelle il y aurait toujours appel par le peu de confiance que les habitants ont à ces sortes de juges qui sont pour l'ordinaire très ignorants". Que cette seigneurie en joint une autre leur appartenant, de sorte qu'ils sont propriétaires de toute la banlieue de Québec, au préjudice de la colonie. Folio 8, 5½ pages. Soit 9 pp.
1707. Mémoire de Ruette d'Auteuil à Monseigneur le comte de Pontchartrain sur le même sujet. Envoie la concession faite aux Pères Jésuites, et son enregistrement tel que demandé, auxquels il joint ses conclusions du 30 juin 1703. Il regrette que l'on n'ait pas ajouté une clause comme celle qui se trouve dans la concession de la terre du Sault, stipulant que ces terrains retourneraient au domaine de Sa Majesté, advenant leur abandon par les sauvages. Ne peut que regretter la concession de haute, moyenne et basse justice. Folio 11, 3½ pages. Soit 7 pp.
- 29 mars. 22 octobre. Ordonnance de M. Randot, intendant, qui, sur les ordres du roi, supprime la haute justice de la seigneurie de Sillery et celle du fief que les Jésuites possèdent dans la ville des Trois-Rivières. Folio 13, 2 pages.
1718. Extraits du mémoire du père Lafitau au Conseil de la Régence, dans lequel il demande pour les Pères Jésuites la concession à perpétuité de la terre du Sault à certaines conditions. Folio 15, 2½ pages.
- 1er juin. 1692. Lettres patentes du roi pour l'établissement des Pères Récollets à Montréal et à Terre-neuve. Folio 18, 2 pages. Soit 5 pp.
1663. Donation par laquelle MM. Pierre Chevrier, prêtre, seigneur de Faucon, Gabriel de Qeaylus, abbé de Loctieu, Jean Garibal, conseiller du roi, etc., etc., Antoine Barillon de Morangis, conseiller du roi, etc., etc., Christophe Duplessis, baron de Montbart, Bertrand Brouart, tous de Paris, cèdent, à certaines conditions, la Seigneurie de l'île de Montréal aux messieurs du Séminaire de Saint-Sulpice, agissant par l'entremise du Sieur Alexandre Le Ragois de Bretonvilliers, supérieur d'icelui. Une des conditions est en faveur de M. de Maisonneuve, qui demeurera, sa vie durant, gouverneur et capitaine de l'île et de la maison seigneuriale, avec logement dans la dite maison et jouissance de la moitié de la métairie et des revenus des moulins et dépendances de la dite moitié d'icelle, à la charge de les entretenir en bon état et pour lui tenir lieu d'appointements, en raison des très grands services qu'il a rendus à la colonie. Folio 32, 15 pages.
1677. Lettres patentes du roi pour la fondation d'une communauté et séminaire d'ecclésiastiques de Saint-Sulpice en l'île de Montréal. Folio 40, 5 pages.
- St-Omer, Mal. Mars. 1693. Edit par lequel le roi accepte la démission de la haute justice en l'île de Montréal par les messieurs du Séminaire de Saint-Sulpice et les décharge de toutes les dépenses qui s'y rapportent. Réserve pour eux la haute justice dans l'enclos du séminaire et dans la ferme de Saint-Gabriel et leur donne le privilège de désigner le premier juge royal. (Ce premier juge

DOC. DE LA SESSION No 8c

1693. fut le Sieur Jean-Baptiste Migeon de Braussac.). Folio 45, 2½ pages.
Soit 5 pp.
- Document par lequel l'abbé Louis Tronson, supérieur du Séminaire Saint-Sulpice, à Paris, fait choix du Sieur Migeon de Braussac pour juge royal en l'île de Montréal. Folio 47, 1 page.
- Pas de date. Requête des messieurs du Séminaire de Saint-Sulpice, par laquelle ils exposent qu'ils n'ont pas eu l'intention de se dépouiller du droit de moyenne et basse justice en l'île de Montréal, et demandent que ce droit leur soit expressément reconnu, etc., etc. Remarques, dans lesquelles sont exposés les motifs pour refuser ou accorder certaines de leurs demandes. Folio 48, 13 pages.
Soit 9 pp.
1733. Concession au Séminaire de Saint-Sulpice, par MM. de Beauharnais et
26 septembre. Hocquart, d'une seigneurie située au lac des Deux Montagnes, avoisinant la seigneurie appartenant aux représentants des Sieurs de Langlaiserie et Petit et la seigneurie qu'ils ont déjà au dit lieu. Folio 56, 2½ pages.
Soit 6 pp.
1718. Brevet de concession du roi, aux messieurs du Séminaire de Saint-Sul-
27 avril. pice, ratifiant la concession à eux faite par MM. de Vaudreuil et Bégon, d'une seigneurie au lac des Deux-Montagnes pour y transférer la mission des sauvages du Sault-au-Récollet, avec droit de haute, moyenne et basse justice, etc., etc., à condition qu'ils feront à leurs dépens toutes les dépenses nécessaires pour le changement de la mission du Sault-au-Récollet, et qu'ils feront bâtir, aussi à leurs dépens, une église et un fort de pierre pour la sûreté des sauvages, et suivant les plans qui auront été approuvés par le roi. A la réserve par le roi d'y prendre, sans rien payer, tous le bois de chêne qu'il lui plaira. Folio 58, 2½ pages.
Soit 4 pp.
1671. Lettres patentes du roi qui approuve et confirme l'établissement de la
Dunkerke, Congrégation de Notre-Dame pour l'instruction des jeunes filles dans l'île
Mai. de Montréal. Folio 61, 2½ pages.
Soit 7 pp.
- Réponses aux consultations demandées par le roi à l'égard des vœux que font les filles de la Congrégation de Ville-Marie et les Hospitalières. Il ne paraît pas que l'intention du roi, en leur accordant des lettres patentes, ait été d'en faire de vraies religieuses. Suivant tous les textes et la pratique des premiers temps de l'Eglise et les capitulaires royaux, la liberté des sujets du roi appartient au roi et non à l'Eglise. Le roi peut accorder ou refuser la fondation d'une communauté religieuse, le privilège d'émettre des vœux, etc., etc. Une fois cette permission accordée, l'autorité religieuse a seule le droit de juger si la personne qui se présente pour faire des vœux a les dispositions nécessaires pour y trouver la sanctification. Les filles de la Congrégation, n'ayant été établies que pour vivre en séculières, n'ont pu, sans la permission du roi, changer leur état et leur régime en s'imposant la nécessité de faire des vœux simples ou solennels. Folio 63, 2½ pages.
Soit 4 pp.
- Pas de date. Mémoire au sujet des défenses faites aux filles de la Congrégation de se cloître et de faire des vœux; et aux Frères Hospitaliers de faire des vœux, ou d'avoir des habits particuliers. Par la lettre du roi à M. Raudot, du 6 juin 1708, son intention n'est point que les filles de la Congrégation et les Frères Hospitaliers fassent des vœux. M. Raudot a fait signifier cet avis. Les filles de la Congrégation ont écrit, remerciant de cette défense, mais supplient de leur permettre de faire des vœux simples. M. Raudot supplie, dans les intérêts de la colonie, de ne pas lever cette défense. Folio 65, 1 page.
1669. Lettres patentes du roi pour l'établissements des Religieuses Hospita-
Avril. lières de Montréal. Folio 67, 5 pages.

Pas de date.

Extrait des clauses et conditions portées dans le contrat de vente fait par les Dames Religieuses Hospitalières de Montréal d'un emplacement au Sieur Gyon Després dont le Sieur Tétro est acquéreur aux mêmes charges. "Ne pourra, le dit acquéreur, élever les bâtiments qu'à un seul étage sur la rue Saint-Paul, avec la faculté de faire des lucarnes du côté de la rue. Par arrangement il fut convenu que les fenêtres du second étage de la maison bâtie par Tétro seraient murées et fermées. Folio 70, 1½ page.

Inventaire des titres et papiers concernant l'établissement de l'évêché, d'un chapitre et de la cure de Québec. Folio 72, 3 pages. Soit 5 pp.

Titres de l'inventaire ci-haut. 31 titres. De folio 74 à folio 132, 114 pages.

Inventaire des titres et papiers concernant l'établissement du Séminaire des Mission Etrangères établi à Québec, et des acquisitions qu'il a faites en ce lieu. 23 titres. Folio 133, 2 pages. Soit 3 pp.

1672.

Historique des transactions au sujet de l'île d'Orléans. Le Séminaire de Québec en est propriétaire en vertu du testament de Monseigneur Laval. Ce dernier l'avait eue en échange de M. Berthelot pour l'île Saint-Laurent (île d'Orléans), le 24 avril 1675, et celui-ci la possédait en vertu d'un acte de cession que lui en firent les Jésuites. Ces derniers n'avaient jamais eu de titres, ni, à vraiment parler, de possession. M. Berthelot en obtint la concession de M. Talon, le 13 novembre 1672, et le Séminaire de Québec s'en fit plus tard confirmer la propriété par MM. de Callières et Champigny, mais Sa Majesté n'a pas encore ratifié cette concession, malgré les demandes pressantes qui ont été faites. Folio 134, 3 pages.

Divers titres et pièces ayant rapport aux biens du Séminaire de Québec. De folio 136 à folio 177, 80 pages. Soit 100 pp.

Divers titres et pièces se rapportant aux biens des Ursulines des Trois-Rivières. 22 décembre 1712, contrat de vente par René Godefroy de Tonanencour. 30 mars 1713, contrat de vente par Joseph Prou et Marie Joseph Dupont, sa femme (habitant de Parbre à la croix). 10 août 1641, concession accordée par M. de Montmagny à Thomas Godefroy de Normandie. 4 avril 1685, concession par M. de la Barre à Joseph Petit Bruneau. 8 octobre 1697. Fondation d'un hôpital à Trois-Rivières par l'évêque de Québec. 22 décembre 1699, contrat de vente des Ursulines des Trois-Rivières par Claude de Ramesay, seigneur de Montigny, Lajesse et Bois Fleurant et Charlotte Denis, sa femme. 20 août 1700, quittance de M. de Ramesay. 4 février 1700, donation aux Ursulines des Trois-Rivières par Jacques Dubois, seigneur de Sainte-Marguerite. 6 septembre 1700, cession aux dites Ursulines par Jean-Baptiste Poulin de Cœurval. 13 octobre 1701, concession par MM. de Callières et de Champigny aux dites Ursulines, d'un fief qui se trouve en haut du lac Saint-Pierre, au nord du fleuve, entre le fief de Joseph Petit Bruneau, seigneur de Maskinongé, et Michel Trotier, dit de Beaubien, seigneur de la rivière du long. 6 février 1702, donation aux dites Ursulines par Pierre Pepin dit Laforce et Louise Lemire, sa femme. Mai 1702, lettres patentes du roi pour l'établissement de l'hôpital des Trois-Rivières. 20 juin 1705, obligation de 1,000 livres aux dites Ursulines par Joseph Petit Bruno et Marie Magdelaine Chesnaye, sa femme. 8 octobre 1710, bail d'une maison pour le service du roi par les dites Ursulines. 22 octobre 1711, bail d'une maison à François de Galifet, gouverneur des Trois-Rivières, par les dites Ursulines. De folio 182 à folio 211, 60 pages. Soit 85 pp.

Divers titres et papiers se rapportant aux Religieuses Ursulines de Québec. De folio 211 à folio 250, 78 pages. Soit 115 pp.

DOC. DE LA SESSION No 8c

Divers titres et papiers se rapportant aux Religieuses Hospitalières de Québec. De folio 251 à folio 260, 2^e pages. Soit 27 pp.

Divers titres et papiers se rapportant aux Dames de l'Hôtel-Dieu de Québec. De folio 261 à folio 269, 17 pages. Soit 12 pp.

COLONIES—MISSIONS ET CULTE RELIGIEUX.

CANADA ET LOUISIANE—ÉGLISE ET MISSIONNAIRES.

F3.

F5A

1683. Etat présent des cures et missions du Canada, donnant l'étendue des paroisses, les dimensions des églises ou chapelles, les noms des curés qui les desservent, leur âge, la population, la valeur des dîmes, etc., etc. De ces j^rêtres, 8 sont natifs du pays, savoir: Claude Volant, âgé de 28 ans, curé de Batisseau et Sainte-Anne, et desservant par voie de mission Les Grondines, Deschambault, Portneuf, Sainte-Croix, Lotbinière et la Rivière du Chesne; M. Pinguet, âgé de 27 ans, dessert Neuville, la Pointe aux Ecu-reuils, la Côte Saint-Ange et Villieu; M. Gagnon, âgé de 33 ans, dessert Charlebourg et 6 autres villages avoisinants; M. Martin, âgé de 35 ans, dessert Beauport, composé de 4 villages; M. Soumande, âgé de 31 ans, dessert le Cap Tourmente et la Baie Saint-Paul; M. de Francheville, âgé de 34 ans, dessert Saint-Pierre, Saint-Paul et Saint-Jeau; M. Morin, âgé de 38 ans, dessert la côte de Lauson, Montapeine, Beaumont, La Durantayo et Bellechasse; M. Vachon, âgé de 26 ans, dessert le Cap Saint-Ignace, la Boutteillerie, la Rivière du Sud et autres seigneuries avoisinantes. Québec a une population de 1,354 âmes, Ville-Marie 643, Port-Royal 800. Folio 4, 7 pages.

2 mars. Acceptation par Monseigneur de Laval, d'une terre offerte par le Sieur Gamache pour l'érection d'une église au Cap Saint-Ignace. Folio 8, 3 pages. Soit 4 pp.

Rôle des curés du Canada pourvus de cures, tant de Monseigneur de Laval que de Monseigneur de Saint-Valier, jusqu'au commencement de juillet. Et rôle des prêtres qui desservent des paroisses sans être pourvus de provisions. Folio 10, 2 pages.

Lettres de provisions pour la cure de Beauport au Sieur Etienne Boul-lard, par Louis Ango Desmezerets, grand archidiacre et vicaire général de l'évêque de Québec. Folio 12, 2 pages. Soit 3 pp.

1686. Etat résumé des cures du Canada. 36 cures. Folio 15, $\frac{1}{2}$ page.

Etat détaillé des cures du Canada. Les prêtres du Séminaire de Mont-réal sont: M. Dollier, supérieur; MM. de la Colombière, Souart, Lebailly, Frémont, Villehardouin, de Belmont, Mariette et de la Saudraye. Ceux du Séminaire de Québec sont: MM. de Bernières, Ango des Mezerets, Glaudelet, Duplessis, Morel et Soumandre. Folio 16, 8 pages.

Soit 12 pp.

Liste de la distribution des 3,000 livres que le roi a donnés pour les curés du Canada, et projet pour distribuer 8,000 livres aussi données par Sa Ma-jesté. Folio 21, 3 pages.

Etat des cures et missions qu'on peut faire en Canada, moyennant le supplément qu'il plaira au roi de donner, à cause du peu de valeur des dîmes et des grandes dépenses que les curés sont obligés de faire pour un canot et un valet dans la plupart des lieux. Folio 23, 1 page.

1686. (Non signé.) Exposition de l'état où j'ai torvué l'Eglise du Canada. Folio 24, 1 page.

1701.
15 octobre. Etat de la distribution à faire des 8,000 livres que le roi a accordées la présente année (1701) pour partie de l'entretien et subsistance des curés établis en la Nouvelle-France. Folio 25, 3 pages.
- Etat détaillé des bienfaits que Sa Majesté accorde aux communautés et maisons religieuses en Canada, tant sur l'état des charges que sur les fonds ordinaires. En tout 46,400 livres. Folio 28, 5 pages.
1701.
Etat des revenus et des charges des communautés établies en la Nouvelle-France. Folio 32, 5½ pages. Soit 9 pp.
1703.
Marly, Articles qui regardent la juridiction ecclésiastique à Port-Royal.
4 juillet. Questions et réponses du roi. Folio 36, 5 pages.
1706.
1^{er} février. Curés titulaires par lettres de collations de M. l'ancien évêque. Folio 39, 1 page.
1713.
Lettre de M. de La Marche à Monseigneur de Pontchartrain, secrétaire d'Etat, en forme de mémoire sur la Canada et le clergé. Se dit originaire du pays, et d'une des familles les plus illustres; est le neveu de M. Boucher, ex-devant gouverneur des Trois-Rivières. Il a été près de 10 ans au service des messieurs du Séminaire de Québec. Termine en demandant un emploi dans les bureaux du roi au Canada. Fait le récit détaillé des richesses et des grands revenus du Séminaire de Québec, provenant de leurs seigneuries, métairies, moulins, maisons, emplacements, bestiaux, barques. Ont toute la côte du fleuve depuis Montmorency jusqu'à la baie Saint-Paul, ainsi que l'île aux Coudres et l'île Jésus. Pourraient faire beaucoup de bien, mais ils passent par-dessus toutes les injustices pour servir leurs intérêts. Gardent en grande partie pour eux la pension que Sa Majesté accorde aux curés pauvres et aux missionnaires et dont ils ont la distribution. Ont une pension considérable pour retirer à leur séminaire les curés ou missionnaires âgés. N'accordent cette faveur qu'à ceux de leur corps, de sorte que les autres sont obligés de repasser en France. Ont réussi à s'emparer de la cure de Québec et à faire reléguer M. Dupré dans une petite cure, etc., etc. Folio 40, 17 pages. Soit 25 pp.
1717.
3 novembre. Requête de l'évêque de Québec au Conseil du roi pour que l'erection et le démembrement des paroisses soient laissés à sa décision, suivant ce qui est réglé par le Concile de Trente et les lois canoniques. Décidé, tel qu'il appert par les remarques à la marge, que le gouverneur, l'intendant et l'évêque agiroient conjointement, sujet à la ratification du roi. Folio 49, 6 pages.
1718.
30 mars. Décision du Conseil de la Marine au sujet de l'erection et démembrement des paroisses ou réédification des églises. Folio 52, 4 pages.
1667.
23 août. Ordonnance du Conseil Supérieur pour la levée des dîmes et revenus des curés du Canada. Folio 56, 6 pages. Soit 9 pp.
1679.
23 octobre. Extrait des registres du Conseil Souverain au sujet des dîmes. Folio 65, 4 pages.
- 31 octobre. Arrêt du conseil au sujet des dîmes. Folio 67, 1 page.
1684.
12 novembre. Lettres de l'évêque de Québec portant exemption des dîmes pour toutes les terres que les Jésuites possèdent en Canada. Folio 68, 3 pages. Soit 5 pp.
1682.
23 novembre. Lettres de l'évêque de Québec portant exemption des dîmes pour toutes les terres que possèdent les messieurs du Séminaire de Québec. Folio 70, 3 pages. Soit 7 pp.
- Après 1674.
Consultation et avis de M. d'Héricourt, conseiller du roi, au sujet de l'exemption des dîmes pour les terres des Jésuites. Est d'avis que cette exemption est équitable. Folio 72, 2 pages. Soit 5 pp.
1678.
6 novembre. Lettres de l'évêque de Québec exemptant des dîmes les biens de l'hôpital de Québec. Folio 74, 1 page.

DOC. DE LA SESSION No 8c

- Pareille exemption en faveur des Urselines. Folio 75, 1 page.
1678.
7 novembre. Pareille exemption pour les Religieuses de l'Hôtel-Dieu. Folio 76, 1 page. Soit 2 pp.
- 6 novembre. Exposé de la situation au sujet de l'augmentation des dîmes que l'évêque veut imposer. Voulait, au lieu du 26^{me} minot sur les blés et autres grains, exiger le 13^{me}, et non seulement sur les grains, mais sur les légumes, le chanvre, le lin, le tabac, etc., etc. Sur les représentations de MM. de Beauharnais et Hocquart, que les habitants ne se soumettraient pas volontiers à une telle augmentation, il fut déterminé qu'il ne serait fait aucun changement. Folio 77, 4 pages.
1705.
18 novembre. Arrêt du Conseil Souverain, faisant défense aux curés de Beauport et de l'Ange-Gardien de faire aucune publication pour réclamer une dime plus forte que celle réglée par les ordonnances et leur enjoignant de se présenter au Conseil pour rendre compte et expliquer leur conduite. Avoient exigé la dime non seulement des grains, mais encore de tout ce que la terre produit, avec ou sans culture, des bestiaux, foin, fruits, lin, chanvre, moutons, etc., etc. Il s'en était, dit l'arrêt, suivi de grands murmures à la sortie de l'église. Folio 79, 7 pages. Soit 10 pp.
- Novembre. Réponses que fait le Sieur Du Fournel, curé de l'Ange-Gardien, à nos seigneurs du Conseil Souverain. Prétend que l'édit du roi ne limite pas la dime aux grains. Que le foin est nécessaire au curé pour l'entretien d'un cheval, les pommes pour se faire une boisson en l'absence du vin, etc., etc. Folio 83, 7 pages. Soit 11 pp.
- Novembre. Réponses que fait le Sieur Boullard, prêtre chanoine théologal de l'église cathédrale de Québec, ci-devant curé de Beauport, et y faisant présentement les fonctions curiales. Folio 91, 26 pages. Soit 57 pp.
- Mémoire que présentent à la cour les curés du Canada au sujet de la dime. (Joint à la lettre de M. Raudot, fils, intendant, du 2 novembre 1706.) Folio 104, 17 pages. Soit 25 pp.
1706.
20 janvier. Conclusions du procureur général sur les remarques des Sieurs Boullard et Fournel. (Ce document et les précédents sont des plus intéressants. Le débat roule en grande partie sur un règlement, vrai ou prétendu, du 23 août 1667, sur lequel s'appuie le Sieur Boullard. Le procureur général réplique que le règlement sur cette question est du 4 septembre 1667; que celui-ci a été dûment signé, paraphé et enregistré au greffe du Conseil, et que l'autre, inconnu jusqu'à ce jour, ni enregistré, ni publié, ne peut-être qu'un projet de règlement. Le débat s'agite également sur la suffisance des dîmes; l'un faisant voir par le détail que les curés sont réduits à vivre dans une misère "qui les expose au mépris des peuples", et l'autre qu'ils peuvent vivre dans l'aisance et se donner le luxe d'une barrique de vin tous les ans.—E. R.) Folio 114, 18 pages. Soit 30 pp.
1707.
30 mai.
12 juillet. Mémoire du procureur général au roi, sur la difficulté survenue au sujet des dîmes. Récapitulation des faits et des arguments des parties. Suite de la décision du roi après communication à ses conseillers. Cette décision déboute les curés de la cassation demandée, déclarant: "qu'on ne peut ajouter foi au règlement prétendu du 23 août 1667, dont les curés veulent se servir, parce qu'il n'est point rapporté en forme probante, n'étant qu'une copie de copie; qu'il ne se trouve point enregistré au greffe du Conseil Supérieur, et que l'usage y est notoirement contraire". "Il paraît à propos et même nécessaire d'avertir M. l'évêque de Québec ou ses vicaires généraux en son absence, de faire au Sieur Boullard, curé, la réprimande qu'il mérite pour avoir abusé de son ministère jusqu'au point d'ajouter aux commandements de l'église un 7^{me} commandement pour le paiement des dîmes, et en avoir fait la matière d'un prône et instruction

1739. publique. Et si la manière scandaleuse dont il a osé à l'égard de son seigneur était telle que le procureur général l'a alléguée, elle mériterait une réprimande encore plus forte". Folio 124, 24 pages.
- 30 septembre. Mémoire au roi de MM. de Beauharnais et Hocquart, au sujet de l'augmentation des dîmes que demandent les euré. (Joint à leur lettre du 30 septembre 1739.) Historique de la question. Sont d'avis que les dîmes suffisent, et que le mode de les prélever, que l'on suggère, donnerait lieu à des difficultés. Folio 136, 13 pages.
1742. Mémoire des communautés religieuses de Québec au comte de Maurepas, au sujet de leur exemption de payer les dîmes. Certifié conforme à la vérité par l'évêque de Québec. Folio 143, 7 pages. Soit 9 pp.
- 30 octobre. Lettre de M. de Maurepas à MM. de Beauharnais et Hocquart. Leur envoie le mémoire des communautés religieuses au sujet de l'exemption des dîmes et les prie de lui donner leur avis pour lui permettre de soumettre la question au roi. Folio 147, 1½ pages.
1743. Lettre du père Audran, jésuite, au ministre. Représente qu'il est passé Versailles, 30 avril. au Canada sur le même bâtiment qui y a transporté M. Duquesne, en 1752; qu'il a servi dans les missions depuis ce temps jusqu'à la cession de la colonie aux Anglais; que depuis la dissolution de son ordre il est réduit à la misère. Demande qu'il lui soit accordé une pension de 400 livres comme aux jésuites de la Louisiane. Folio 161, 1½ page.
1765. Lettre du père Huet de la Valinière, prêtre, à M. de Castries, secrétaire 6 janvier. d'Etat. Lettre curieuse, naïve et mystérieuse. Est de retour du Canada depuis 9 mois, après un séjour de 26 ans. Offre ses services. A demandé audience à M. de Sartines; n'a pas reçu de réponse. Raconte son histoire et celle d'un prêtre pris par les Bostonais à Sorel en 1776, délivré sur ses instances, retenu captif par les Anglais pendant 3 ans, envoyé en Angleterre, retenu 7½ mois sur le vaisseau, 20 jours prisonnier à Alrefford, etc., etc. Folio 162, 3 pages.
1782. Mémoire du ministre sur les missions du Canada, en réponse au mémoire du cardinal d'Estrées sur l'envoi de missionnaires aux pays nouvellement découverts (le Mississipi et la Louisiane). La découverte de la Louisiane paraît avoir été faite par le côté des lacs. M. de la Salle, qui prétend avoir suivi le Mississipi jusqu'à son embouchure dans le golfe du Mexique à l'extrémité de la Nouvelle-Biscaye, n'est pas encore de retour du voyage qu'il est allé faire pour entrer dans la dite rivière. Dans tous les cas, tant qu'il n'y aura pas de Français établis là il est inutile d'y organiser des missions. En outre, l'évêché de Québec comprend toutes les terres de la domination du roi suivant les bornes qui seront désignées par Sa Majesté et approuvées par le Saint-Siège. En attendant que cela soit fait, la question est uniquement de la juridiction de l'évêque de Québec. Folio 166, 2½ pages. Soit 4 pp.
1685. Extrait de la lettre à M. de Vaudreuil du Père Chardon, jésuite, missionnaire à la rivière Saint-Joseph, au pays des Miamis. Le félicite de sa nomination au poste de gouverneur et attend beaucoup de lui au sujet 18 mai. des défenses sur la traite de l'eau-de-vie. Les Pontouatamis lui demandent de s'établir chez eux. Folio 168, 2 pages.
1705. Lettre de M. l'abbé Roquet à M. Robin, contenant des réflexions sur la 4 février. lettre de M. de Maurepas dont il ne partage pas les idées. Au sujet des passe-ports exigés de ceux qui passent du Canada à la Louisiane. Le climat doux de ce dernier pays tente les Canadiens, et il vaut mieux ne pas mettre d'entraves à leur transmigration.
- Mémoire historique au garde des sceaux sur ce qui s'est passé depuis 1730 à la Nouvelle-Orléans entre les deux ordres religieux (Jésuites et

DOC. DE LA SESSION N^o 6

Capucins) qui desservent le haut et le bas de la Louisiane fait partie du diocèse du Canada. (Comme il est souvent question dans ce document des pouvoirs de l'évêque de Québec sur la Louisiane, j'ai cru qu'il pouvait être utile de le faire copier.—E. R.) Folio 238, 12 pages.

Soit 18 pp.

1757.
Paris,
15 septembre.

Mémoire de l'abbé de L'Isle-Dieu, vicaire général de l'évêque de Québec, au ministre au sujet de la difficulté entre Jésuites et Capucins. Folio 245, 15 pages.

Soit 25 pp.

SÉRIE C. C. II.

Correspondance générale—Terre-Neuve—Pêches.

Cette série, qui se compose de 5 volumes, comprend la période qui va de 1699 à 1814, et ne s'applique, à proprement parler, qu'à la colonie de Saint-Pierre et Miquelon, à l'exception du 3^{me} volume, qui renferme quelques documents de 1699 à 1711, alors que partie de Terre-Neuve appartenait encore à la France.

SÉRIE C. C. II.

Continuation de la même série, comprenant 12 volumes, se rapportant tous au Canada, signalés à la page 28 du rapport de M. Marmette pour 1885.

VOLUME I.

CANADA—ACADIE—ILE-ROYALE—COMMERCE.

Tableaux du commerce du Canada, l'Acadie, l'Île-Royale. Ce volume renferme une trentaine de grands tableaux, donnant un état détaillé des marchandises expédiées des ports de France à Québec et Louisbourg ou de ces derniers endroits en France, à d'autres ports de la colonie, aux îles et à la Nouvelle-Angleterre, avec les noms des vaisseaux, des capitaines, les lieux de destination, la nature et les prix des marchandises, depuis 1733 jusqu'à 1756. Parmi les noms canadiens connus qui viennent souvent comme armateurs, expéditeurs ou capitaines, je relève les suivants : Philibert, Pierre Chauveau, Jacques Badeaux, Jacques de la Ronde, d'Aillebont, Le Gardeur de Tilly, Le Gardeur de Beauvais, de Repentigny, Lemans et Michel de Salaberry, Lord Tester de la Rielardière, D'Amours des Plaines, Jean Taehé, etc., etc. On y voit qu'il se faisait un commerce assez suivi entre Louisbourg et Boston. (Ce volume ne vaut peut-être pas qu'on le copie ; je me permets toutefois de le signaler, afin que l'on puisse y revenir plus tard si on le juge à propos, et pour que ceux qui tiendraient à étudier ce côté de l'histoire sachent où trouver leurs renseignements.—E. R.)

C. C. II.—VOL. II.—CANADA.

C¹¹G 2*Correspondance générale—(Marqué n^o 5 sur le couvert.)*

Lettres originales de M. le comte de Pontchartrain, ministre et secrétaire d'Etat, à M. Raudot, fils, commissaire et inspecteur de la marine à Dunkerque, et à MM. Raudot, père et fils, intendants du Canada pendant les années 1703, 1704, 1705, 1706, 1707 et 1708. Les premières lettres de

1705.
ce volume étaient adressées à M. Raudot, alors qu'il était à Dunkerke. N'ont aucun rapport avec le Canada.
- Marly,
22 avril.
M. de Pontchartrain à M. Raudot. Lui envoie les pièces que M. de Lamothe Cadillac lui a remises. Ce dernier demande que la procédure commencée contre lui à Québec soit évoquée au conseil du roi. Devra les examiner, et lui faire rapport. Fera de même à l'égard de la Dame de la Forest, qui veut se pourvoir par requête civile contre les 2 arrêts prononcés contre elle. Folio 36, 1½ page.
- Versailles,
1er mai.
Le même au même. Trouvera ci-joint une lettre du roi pour faire délivrer de la poudre des magasins de la mariue à Québec, en vue de célébrer par des réjouissances la réduction de..... à Villefranche. Folio 39, ½ page.
- Versailles,
17 juin.
Le même au même. Trouvera ci-joint la lettre de la Dame La Forest, avec un mémoire sur son affaire avec le Sieur Berthelot. Devra faire rapport. Trouvera aussi, ci-joint, la proposition du Sieur Paseaut, qui s'offre à transporter du Canada en France des mâts et autres bois pour les vaisseaux du roi. Folio 38, 1 page.
- Versailles,
24 juin.
Le même au même. Le roi a accordé la demande de la famille de la Dame l'ouvret, veuve du greffier du Conseil Supérieur, pour la faire mettre dans un couvent de filles. Cette femme a été séduite par un homme de rien qu'il doit faire poursuivre. Folio 39, ½ page.
- Versailles,
25 juin.
Le même au même. Lui envoie un placet du Sieur Le Bœuf, capitaine des gardes, à Québec, lequel a été pris sur le navire qui le transportait au Canada, et a perdu son emploi et ce qu'il possédait. Folio 40, ½ page.
- Versailles,
1er juillet.
Le même au même. En arrivant à Québec, devra examiner l'ordre que demandent les commissionnaires de la Compagnie du Canada au sujet des castors. Trouvera ci-joint un ordre pour faire repasser en France le Sieur de Lino. Lui communique la réponse du Père de Lamberville à l'accusation que les Jésuites faisaient du commerce, portée par le Sieur Cadillac. Devra agir sans bruit pour ne pas compromettre. Lui envoie un mémoire sur les moyens de rétablir la colonie du Canada. Folio 41, 2 pages.
- Versailles,
4 juillet.
Le même au même. Lui adresse, sous cachet volant, le duplicata du mémoire du roi à MM. de Vaudreuil et Beauharnais pour qu'il l'étudie pendant la traversée avec d'autres notes. Folio 48, 2 pages.
- Versailles,
8 juillet.
Le même au même. A reçu sa lettre d'Orléans. Lui adresse le mémoire du roi au sujet de la réorganisation de la compagnie et la réduction du cahier des charges. Folio 50, 2 pages.
- Marly,
15 juillet.
Le même au même. A reçu sa lettre de La Rochelle. Fâché de ses contretemps, lui souhaite bon voyage. Folio 52, 2 pages.
- 1706,
Versailles,
2 mai.
Le même au même. Trouvera ci-joint un ordre du roi pour faire délivrer de la poudre et autres choses nécessaires pour des réjouissances, à l'occasion de la victoire remportée sur les alliés en Italie par le duc de Vendôme. Folio 53, ½ page.
- Versailles,
26 mai.
Le même au même. Devra voir à faire remettre les 340 minots de sel qu'il a fait enlever aux intéressés de la Compagnie du Mont-Louis et les indemniser du tort qu'ils ont souffert. Folio 54, 1 page.
- Versailles,
10 juin.
Le même au même. Diverses recommandations. Ne doit pas se laisser prévenir par les intrigues autour de lui. Ne comprend pas qu'il n'ait pas fait usage de l'ordre qu'il avait pour faire revenir en France le Sieur De Lino. Il a trompé la compagnie et l'a trompé lui-même. A son arrivée en France il subira un procès et le roi lui enlèvera sa charge de conseiller. Doit détourner les habitants de la chasse et les pousser vers l'agriculture et la pêche. Ne doit pas décourager les manufactures, mais ne doit pas les encourager non plus au détriment de celles de France. M. Béjon en-

DOC. DE LA SESSION No 8c

1706. voie quelques ouvriers pour faire du brai et du goudron. Est satisfait des éclaircissements qu'il donne au sujet du prétendu commerce dont on accuse les Jésuites. Doit les mettre en garde contre les apparences même du soupçon. Les offres que fait le Sieur Pacaut sont absurdes. Il se ménage des profits certains sans courir de risques. C'est au Sieur Duchesnay qu'il appartient de produire ses titres dans son procès avec les Jésuites. L'insuccès de la compagnie n'a d'autre cause que la mauvaise administration. On prétend que M. de Vaudreuil favorise indument ceux qu'il a connus avant d'être élevé à la haute position qu'il occupe. Sa Majesté ne souffrira pas cela. Doit interdire la notaire Baubet, qui a débauché la veuve Peuvret. Devra vérifier s'il est vrai que les Jésuites possèdent 40 lieues en superficie des seigneuries au Canada. Désire des échantillons de la toile que fait la Dame de Rentigny avec des orties, des écorces d'arbres, qu'elle prétend meilleure que celle faite avec le lin et le chanvre. Folio 58, 55 pages. Soit 40 pp.
- Marly, 23 juin. Le même au même. Demande de faire une instruction sur les faits reprochés à De Lino. Doit faire faire le procès de Barassis, accusé de falsification de passe-ports. Folio 91, 2 pages.
- Marly, 30 juin. Le même au même. Devra faire en sorte que la compagnie ne perde pas ce que lui doivent Duplessis, La Chenaye et de Lino. Folio 93, 2 pages.
- Marly, 6 juin. Le même au même. Devra s'enquérir des faits au sujet du Sieur de Montigny. Folio 96, 1/2 page.
- Marly, 30 juin. Le même au même. Devra arrêter le compte des dépenses de l'année 1701 en l'absence de M. de Beauharnais. Folio 97, 1/2 page.
- Versailles, 3 juillet. Le même au même. M. Berthelot se plaint de la longue durée de son procès avec la Dame La Forest au sujet de l'île Saint-Laurent. Devra hâter la décision et tâcher d'éviter un décret. Folio 98, 1 page.
1707.
Marly, 11 mai. Le même au même. Envoie ordre du roi pour réjouissances à Québec, à l'occasion de la victoire remportée sur les ennemis par les troupes du roi jointes à celles du roi d'Espagne à Alamanza dans le royaume de Valence. Folio 102, 1/2 page.
- Marly, 18 mai. Le même au même. Les Sieurs Aubert, Neret et Gayot ont demandé au roi de faire poster 1 ou plusieurs canots sur les rivières qui conduisent chez les Anglais pour empêcher les traiteurs canadiens de leur porter les castors. Devra examiner cette proposition avec M. de Vaudreuil. Folio 103, 1 1/2 page.
- Versailles, 29 juin. Le même au même. Devra aider le Sieur Sarrazin dans ses herborisations et lui procurer des hommes pour l'accompagner. Le roi destine ces plantes à son jardin royal de Paris. Folio 104, 1 1/2 page.
- Versailles, 25 juin. Le même au même. Envoie un mémoire de déficit sur les recettes de l'exercice de 1702. Devra l'examiner et mettre la réponse à côté de chaque article. Folio 105, 1/2 page.
- Versailles, 30 juin. Le même au même. A reçu la peau de renard noir et de Madame la Chancelière et Madame de Pontchartrain les paravents et oreillers faits par les sauvages. Folio 106, 1/2 page.
- Versailles, 30 juin. Le même au même. Envoie copie du mémoire de M. de Fontaine au sujet des lettres de change. Devra obliger M. Pacaut, marchand de Québec, à rendre compte et payer les fournitures qu'il a eues de M. de Costabelle à Plaisance. Son Majesté a défendu au Sieur Gitton, de la Rochelle, de faire commerce au Canada, pour le punir d'y avoir envoyé des mauvaises marchandises. Folio 112, 1 1/2 page.
- Versailles, 30 juin. Le même au même. A reçu ses lettres et son mémoire sur les affaires du Canada et l'établissement du Cap-Breton. La situation de la colonie

1707. est fâcheuse, et il faudrait la relever. A l'égard du Cap-Breton il faut attendre la signature de la paix. Construction de vaisseaux. Folio 113, 4 pages.
- Versailles, 30 juin. Le même au même. Doit faire en sorte que la colonie se soutienne par elle-même. A été intéressé par ce qu'il dit de chacun des juges, leurs capacités, leur caractères. Sa Majesté agrée le Sieur Sarrazin pour remplacer le Sieur Juehereau Duchesnay. Monnaie de cartes. Comptes des directeurs. Culture des terres. Construction de vaisseaux. Pêche au marsouin. Manufactures. Procès des commis de la compagnie. Plaintes du Sieur de Cadillac. Jésuites au sujet de la seigneurie de Sillery. Sa Majesté lève l'interdiction contre le notaire Barbet. Marchandises de la compagnie au Détroit. Ce qu'il doit en accepter du Sieur Cadillac. Mière au Canada. Sa Majesté n'approuve pas les prétentions des curés au sujet de la dime. Pêche à la baleine. Le Sieur Cadillac. De Lino. Nomination de l'agent de la compagnie. Les Sieurs de Larne et Vineelot. Fort Frontenac. A reçu les objets que la dame de Repentigny a manufacturés. Sa Majesté lui continue sa gratification. Le Séminaire de Québec. Le Sieur de Monseignat. Remise de 3,000 livres pour les frais du transport des prisonniers anglais à Boston. Plainte des juges de l'Aerdie. Lettre de échange des trésoriers. Le Sieur Duplessis. Le Sieur Rageot, greffier de la prévôté de Québec. Le Sieur de Lestage et Pinaut. La Compagnie de Mont-Louis. Demandes du marquis D'Aulogny, commandant des troupes. Le Sieur Rey Gaillard. Réclamation de M. Beaufort, maître d'hôtel de M. de Callières, contre M. de Ramesay. Le Sieur de Bailleul. Ne partage pas sa confiance dans le Sieur de Lino. Ne peut lever l'interdiction contre lui. Est fort aise que le curé de l'île Saint-Laurent ait établi une mission de filles de la Congrégation dans cette île. Mission du Sieur de Breslay. Le Sieur Geoffroy, curé de Champlain, a fait bâtir une église en pierre et une maison pour une congrégation de filles. Demande assistance. M. de Luvigny. Madame de la Forest. Les Sieurs de Ligneris et de Repentigny. M. d'Aillebout d'Argenteuil. Le Sieur Le Bert de Senneville. Le Sieur de Verchères. Le Sieur de Courtemanche. Le Sieur Hazeur. Le Sieur La Chenaye demande le privilège exclusif de la chasse au loup marin dans les îles de la Madelaine. Plaintes du Sieur Deschambault. Le Sieur D'Egly. Le Sieur D'Auteuil demande d'être indemnisé du terrain pris pour les fortifications. Folio 118, 49 pages. Soit 40 pp.
- Versailles, 30 juin. Le même au même. A lu avec intérêt ce qu'il lui écrit au sujet du Sieur D'Auteuil et de sa belle-sœur, Madame de la Forest. Sa Majesté a cassé le Sieur D'Auteuil. A décidé qu'il se pourvoira par les voies ordinaires sur les contestations qu'il peut avoir soit à Québec soit à Paris. Sa Majesté n'a pas voulu entrer dans les plaintes de Madame de la Forest. Récit des plaintes que porte contre lui le Sieur de La Martinière. Lui conseille d'agir avec modération et sans emportement. Folio 143, 9 pages. Soit 7 pp.
- 1706 (?). Versailles, 3 juillet. Le même au même. Les fermiers généraux envoient une contrainte pour être exécutée sur les héritiers du Sieur de Villelai pour ce qui leur est dû. Folio 150, $\frac{1}{2}$ page.
1707. Versailles, 3 juillet. Le même au même. Demande qu'il protège Madame de Muy, qui est restée à Québec avec 6 enfants, dans le procès qu'elle a avec M. de la Chenaye. Folio 151, $\frac{1}{2}$ page.
1707. Marly, 12 juillet. Le même au même. Sa Majesté veut bien continuer aux Hospitaliers de Montréal la gratification qu'il leur a accordée, mais ne veut pas qu'ils fassent des vœux, qu'ils aient des habits uniformes, et qu'on les appelle

DOC. DE LA SESSION No 8c

1707. Frères, &c., etc. Qu'il y a déjà trop de communautés et de couvents en Canada. Que s'ils n'observent pas strictement ces obligations, ils devront être congédiés. Vérifier les comptes du Sieur Pacaut au sujet de la farine qu'il a envoyée à Plaisance. Folio 152, 3 pages.
- Le même au même. Quoique M. de Lino soit la principale cause des mauvaises affaires de la compagnie, Sa Majesté veut bien lui permettre de retourner au Canada et de reprendre sa place au Conseil, mais il devra se méfier de lui, car, soit ignorance, soit malice, il est dangereux de se trop reposer sur lui. Folio 156, 1 page.
- Marly,
16 juillet.
- Le même au même. Devra célébrer par des réjouissances la naissance du prince des Asturies. Folio 157, $\frac{1}{2}$ page.
- Versailles,
7 septembre.
- Le même au même. M. Bégon a permis à MM. de la Ronde et Vincelet, qui ont fait armer la frégate *La Biche* afin de venir annoncer en France la fuite des Anglais à Port-Royal, de garder cette frégate jusqu'à la fin de l'année prochaine avec les Canadiens à son bord. Folio 158, 1 page.
- Fontaine-bleau,
19 octobre.
- Le même au même. Envoie la lettre que le roi lui écrit pour qu'il assiste au "Te Deum" en action de grâces de la prise de Lérida, et pour qu'il fasse délivrer la poudre et les autres choses nécessaires pour les réjouissances accoutumées. Folio 159, $\frac{1}{2}$ page.
- Versailles,
23 novembre.
1708.
Versailles,
6 juin.
- Le même au même. Est satisfait de la bonne entente entre M. de Vaudreuil et lui. Monnaie de cartes. Avilissement du prix des castors. Haut prix des marchandises. Importance de favoriser la production d'objets d'exportation : l'huile de marsouin et de loup-marin, le chanvre, le goudron, le bois. Est bien aise que les habitants se livrent davantage à l'élevage des bestiaux et des moutons. Affaire Arnaud et Volant pour prévarication. La Mothe Cadillac. Ne erois pas juste le jugement condamnant Campeau à amende honorable pour avoir accusé le nommé Laville de Détroit d'incendiat. Ordre a été donné de mettre Guyon en liberté ; il n'a pris parti pour les Anglais à l'Acadie que parce qu'il y a été forcé. Senneville. Aubert et Gayot. Utilité de rétablir le poste de Témisca-mingue pour empêcher les sauvages de porter leurs pelleteries aux Anglais. Encouragements à donner au Sieur de Courtemanche pour son commerce au Labrador. M. de Subercase n'est pas d'avis qu'on accorde pour le présent au Sieur Aubert la concession qu'il demande aux îles de la Magdeleine. L'attention doit porter sur l'établissement du Cap-Breton. Encouragement à la Dame de Repentigny. Provisions envoyées à l'Acadie. Est bien aise des services à l'éducation que rendent les sœurs établies à l'île Saint-Laurent, mais si elles font des vœux, il faut le leur défendre. Sa Majesté ne veut pas accorder au Sieur d'Argentueil la concession qu'il demande en haut de Montréal, parce qu'il n'a d'autre vue que de faire le commerce. De la Morandière. Beaufort. Sans ferme de Tadoussac au Sieur Hazeur. Doit obliger le Sieur Pacaut à payer le prix des munitions qu'il a eues à Plaisance. Plaintes que M. de Subercase fait contre lui. M. de Ramesay. Créance de Madame de la Forest. Sa Majesté est d'avis qu'il doit diminuer les dépenses d'un pays qui ne lui produit rien et lui est fort à charge. Il ne convient pas que les sauvages domiciliés portent leurs castors aux Anglais. Doit voir aux moyens d'empêcher ce commerce. Diverses propositions de M. de Ramesay. Il offre la maison qu'il vient de faire construire pour y loger l'intendant et pour servir de magasin, il en demande 18,000 livres. Demande et propositions du Sieur Roy Gaillard. Plan de l'île de Montréal par le Sieur de Catalogne. Propositions du Sieur Le Vasseur pour établir le poste de Chambly en gouvernement sans augmentation de dépense. Proposition que fait le Sieur Duplessis pour rétablir les affaires de la colonie. Propose de substituer la

1708. monnaie de cuivre à la monnaie de cartes. Ne doit pas souffrir que les commis du trésorier chargent un pour cent sur les lettres de change. Sa Majesté a refusé la demande de la supérieure de l'hôpital général pour une augmentation de sœurs pour le service. Devra examiner la proposition qui est faite d'établir un fort à Niagara et d'y vendre des marchandises à bon marché pour détourner les Iroquois de leur commerce avec les Anglais. Missic 1 du Sieur de Breslay. Folio 164, 37 pages.
- Versailles, 6 juin. Le même au même. Assistance que demande le Sieur de Breslay. Désire être plus amplement informé au sujet des établissements proposés pour l'instruction de la jeunesse. Sa Majesté est informée que les Hospitaliers de Montréal font des vœux, qu'ils portent un habillement uniforme: capot noir, ceinture de soie et rabat; ne veut pas le tolérer. Plaintes du Sieur Ray Gaillard. Désire connaître s'il est vrai que la Dame de la Forest a fait évader un homme que l'on cherchait. Devra examiner la réclamation que fait cette femme pour avances faites par son premier mari, le Sieur Pachot. Folio 181, 3½ pages.
- Versailles, 6 juin. Le même au même. Le met en garde contre la violence de son tempérament. Il doit en être ainsi car il reçoit les mêmes plaintes de toutes parts, notamment de MM. d'Auteuil, de la Martinière et de Cadillac, de Madame de la Forest et de sa mère Madame de Saint-Denis. Doit faire attention au tort que cela lui ferait dans l'esprit de Sa Majesté si elle en était informée. Folio 184, 6 pages.
- Versailles, 6 juin. Le même au même. Devra délivrer au Sieur Perthuis, marchand, les poudres du Sieur Gitou. Folio 188, ½ page.
- Versailles, 6 juin. Le même au même. Etablissement du Cap-Breton. Devra étudier les moyens de rendre la colonie plus prospère. Folio 190, 2½ pages.
- Versailles, 13 juin. Le même au même. Voit avec peine le peu de règle que l'on a observé dans l'administration de la justice. Examinera sa proposition de confirmer par un arrêt général les informalités des titres de propriété. Il serait à désirer que l'on put réduire sur le même pied les droits seigneuriaux. Ne doit pas admettre le retrait roturier, et est d'avis que le lignager et le féodal ne soient admis que s'ils sont stipulés dans la concession du fief. Les redevances devraient être abolies; elles sont matière à vexation. Demande un mémoire sur les moyens de corriger les abus dans l'administration de la justice. Requêtes civiles. Conditions pour admettre les requêtes en cassation. Récusations pour alliance spirituelle ne doivent pas être admises avant que des dispositions aient été prises à cet égard. Pour parler avec le Sieur Charron pour l'établissement d'écoles. Folio 194, 6 pages.
- Paris, 18 juin. Le même au même. Sa Majesté a accordé un sursis au Sieur Duplessis pour le paiement de ce qu'il a été condamné à payer. Ne pas procéder contre lui en attendant. Folio 198, 1 page.
- Versailles, 8 janvier. Le même au même. Est satisfait de son application aux affaires, et de ses succès. Est heureux que son fils profite de ses bons exemples. Il n'a qu'à continuer et son fils (de Pontchartrain) ne manquera pas l'occasion de le placer comme il le désire. Folio 202, 1½ page.
- Versailles, 18 décembre. Le même à M. Raudot, fils. Est satisfait de lui et peut compter sur sa protection. Folio 203, ½ page.
- Versailles, 8 janvier. Le même au même. Dans le même sens que la précédente. Folio 204, ½ page.

C 116 vol 2

C. C. II.—VOL. III.

Correspondance générale —(Marqué n^o 6 sur le couvert.)

Mémoires du roi à MM. de Vaudrenil, de Beauharnais et Raudot, et instructions de Sa Majesté au Sieur Raudot pendant les années 1794, 1795, 1796, 1797, 1798. Folio 1, titre. Folio 2, table.

1704.
Versailles,
10 juin.

Mémoire du roi à MM. de Vaudrenil et de Beauharnais. Devront faire des présents aux Iroquois puisque cela paraît indispensable pour les maintenir dans l'amitié de la France. Les Anglais ne le font pas cependant. Il pourrait être à désirer qu'il y eut neutralité en Amérique entre Anglais et Français. Il faut ménager les Abénakis. Funestes effets de l'eau-de-vie. Le Sieur de Menthet. Ne voit pas la nécessité des congés. Approuve l'emploi des soldats pour les travaux aux fortifications et les chemins. Gratification au Sieur de Vitré pour sa pêche au marso... Le Sieur de la Vallière. Est bien aise de voir que l'on cultive le chauvre, mais ne doit pas être manufacturé en Canada. Droit de chasse et de pêche dans la seigneurie de Saint-Ours. Serait bien aise d'accorder la concession demandée par M. de Vaudrenil, mais dans sa situation cela serait mal vu. Fera expédier la concession au Sieur de Fezeray, mais pas celle qu'il a acquise du Sieur Charon, laquelle est révoquée. Mornaic de cartes. L'établissement des Abénakis près de Chambly pourrait être avantageux sous certains rapports, mais ce serait découvrir et exposer l'Acadie et porter ombrage aux Iroquois. Ne voit pas la nécessité d'un lieutenant du roi à Trois-Rivières. A accordé la croix de chevalier de Saint-Louis au Sieur Le Vasseur de Neyré. Vu la valeur du terrain pris au Sieur de Villeray pour les fortifications, elle accorde à son fils, le Sieur d'Artigny, une pension de 150 livres, outre celle à lui-même. Plaintes contre le Sieur Juchereau. Le Sieur de la Forest. Désire des recensements. L'évêque passe au Canada ; il emporte les titres accordés aux Religieuses Hospitalières et aux Urselines des Trois-Rivières. Travaux du Sieur de Breslay à un canal près de Montréal. De Maricourt. Joneaire. Considère que les communautés qui ont de grandes terres doivent contribuer aux corvées pour les fortifications. Désire un état de ce que produisent les dîmes et le supplément. Ne peut accorder à l'évêque d'augmenter les dîmes au 13^{me} et d'y comprendre le foin. Continuera la gratification de 4,000 livres au Séminaire de Québec. Congé au Sieur de Blainville pour repasser en France. Le Sieur de Lotbinière. De Montseignat nommé greffier du conseil. Macart et Juchereau Duchesnay, conseillers. Désapprouve que le marquis de Crisæy ait fait mettre M. de la Ferté en liberté. Approuve qu'ils aient confié au Sieur de Granville le commandement de la frégate *L'Atalante*, pour aller à la Baie d'Hudson pour la compagnie. A fait confirmer la concession du Sieur de la Vallière à Beaubassin, Acadie. Les MM. de Saint-Sulpice. Affaires de la compagnie. Les directeurs désiraient gouverner à leur manière le poste de Détroit ou le supprimer. A cru qu'il valait mieux le laisser au Sieur de La Mothe, à ses risques et périls. Devront l'assister et y laisser aller les habitants qui désirent s'y rendre, attendu que cet établissement empêche les Anglais de pénétrer dans les terres. Devront combattre la jalou-

1705. sie que suscitera cet établissement. Ne devront pas nommer de commandant à Michilimakinak, afin de forcer les sauvages d'aller à Détroit. Laisseront à la compagnie le fort de Frontenac, si celle-ci y tient. Plaintes de M. Riverin au sujet de la traite de la Baie d'Hudson. N'est pas profitable, parce qu'ils n'y reçoivent que du castor gras. Cette traite devrait se faire directement de La Rochelle. Réduction du prix du castor. L'insuccès de la compagnie vient de ce que les intéressés n'ont pas versé leurs mises et payent de gros intérêts. Projet du Sieur de Louvigny sur les forts des Anglais à la Baie d'Hudson. Plaintes du Sieur de Saint-Simon, prévôt des maréchaux, contre le marquis de Crisae. Troupes du Canada. Veut bien que les Jésuites jouissent de la terre de Sillery, mais ne veut pas qu'ils aient aucun privilège de justice. Folio 3, 45 pages. Soit 55 pp.
- Versailles, Juin. Mémoire du roi à M. Raudot. Recommandations générales. Devra faire cesser l'abus que commettent les capitaines en cantonnant leurs soldats sur leurs seigneuries, en vue de les utiliser sur les terres qu'ils cultivent. Devra s'enquérir du mérite respectif du Sieur Duchambaux et du Sieur Migeon de la Gauchetière, qui demandent tous deux la place de juge à Montréal, celui-ci est le fils de l'ancien juge. Administration des fonds de Sa Majesté. Diverses recommandations à ce sujet. La Mothe Cadillac. D'Auteuil. Folio 29, 31 pages. Soit 40 pp.
- Versailles, Juin. Addition à l'instruction du roi à MM. de Vaudreuil et de Beauharnais. Devront examiner les recommandations que fait le Sieur Levasseur de Néré. De Courtemanche et Hazeur. Folio 46, 2 pages.
- Versailles, 8 juillet. Mémoire du roi à MM. de Vaudreuil et Raudot. Instructions générales au sujet des sommes qui doivent payer les intéressés en la ferme. Folio 48, 3 pages.
1706. Marly, 9 juin. Mémoire du roi à MM. de Vaudreuil et Raudot. Il n'était pas nécessaire d'envoyer le Sieur Pascaut en France. Ont réglé trop libéralement avec lui. Devra rembourser une partie. Nouveau traité des intéressés en la Compagnie de la Ferme. L'élection des nouveaux directeurs devait se faire à la pluralité des voix et non d'autorité. Etat des charges. Monnaie de cartes. Tout le monde doit se conformer au nouveau traité, au sujet de la Compagnie de la Ferme, c'est le seul moyen de tirer la colonie du précipice affreux où elle était, autrement Sa Majesté ne se mêlera plus des affaires de la colonie. Procès qu'ils devront faire à De Lino. Ne consentira pas à supprimer le droit du quart du castor, qui est le seul revenu de Sa Majesté. Accordera cependant, comme par le passé, le transport gratis des castors sur ses vaisseaux. Veut que les missionnaires qui étaient à Michilimakinak et qui ont brûlé leur maison retournent et s'y établissent à leurs dépens. Est aise d'apprendre que l'entreprise des Outaouais contre les Iroquois n'ait pas été suscitée. Accorde au Sieur de la Corne le commandement d'une compagnie, puis qu'il n'a pas excité les Iroquois à leur attaque sur les Iroquois. Abénakis. Eau-de-vie. A donné le gouvernement de l'Acadie au Sieur de Subercase, et de Terre-neuve au Sieur de Costabelle. Si le traité de neutralité avec les Anglais ne s'exécute pas, devront assister M. de Subercase dans les entreprises contre Boston. Affaires du Détroit. Devront donner à Cadillac 200 hommes pour se protéger. Approuve la concession accordée au Sieur de Breslay pour sa mission au bout de l'île de Montréal. Attend des éclaircissements sur son canal. Attend des éclaircissements sur la difficulté de l'évêque avec le seigneur de Sainte-Anne, au sujet du lieu où sera construite la nouvelle église. Concession au Sieur de Cabanac. Est aise de la prospérité de l'établissement du Sieur de Courtemanche. Vérification de la concession

DOC. DE LA SESSION No 8c

1706.

au Sieur Hazcur. 500 livres accordées à de Biencourt pour terrain près du Château. Doivent utiliser le poste de Frontenac de façon à donner profit au roi. Le commerce de la Baie-d'Hudson a été cédé à la nouvelle compagnie. A tait écrire à M. de Ramesay qu'il eût à payer les 3,000 livres qu'il doit au capitaine Vetch (Anglais). Recrues pour le Canada. Est surpris de l'éneute à Montréal au sujet du sel, et approuve M. de Vaudreuil d'y être allé pour prévenir les suites du tarif donné aux mutins par M. de Ramesay. A bien fait de forcer le marchand coupable à restitution, mais ne pouvait et ne devait pardonner aux mutins. Plaintes des marchands de Montréal au sujet du commerce qui se fait au bout de l'île. Renseignements demandés au sujet des propositions du Sieur Levasseur de Néré. Leçons de pilotage aux jeunes Canadiens par le Sieur Deshayes. Sa carte du fleuve Saint-Laurent. Demande d'une lieutenance par le sieur Tonty, frère du chevalier, pour son cousin De Lino. Accorde des lettres de noblesse au Sieur Boucher, mais veut, pour les dresser, un mémoire de ses services. En accordera au Sieur Hertel l'année prochaine. Continuera la pension à la veuve Riou, dont une des filles est la femme de Lamothe Cadillac. Dans un mémoire à M. de Pontchartrain, les Jésuites qui étaient à Michilimakinak expliquent pourquoi ils ont abandonné ce poste et ce qui a donné lieu à l'accusation qu'ils faisaient du commerce. La Compagnie de la Ferme a trop de serviteurs. Elle ne devra avoir qu'un seul agent, directeur, qui sera choisi dans une assemblée des intéressés. Le prix du castor étant réduit à 40 sols la livre, le Sieur Menthet devra remettre, sur ce qu'il a reçu, le surplus de ce prix. Folio 50, 38 pages.

Soit 58 pp.

1707.
Versailles,
30 juin.

Mémoire du roi à MM. de Vaudreuil et Raudot. Espère que le traité fait avec le Sieur Aubert pour les castors sera bien vu au Canada, puisqu'il assure la continuation du commerce et le paiement des lettres de change. N'approuve pas les 6,000 livres données à Paccault pour son voyage inutile en France. Devra rembourser 3,000 livres. Devront retirer la monnaie de cartes en commençant par la plus ancienne, celle du temps de M. de Champigny. Devront s'appliquer à faire rembourser au roi tout ce que lui doit la colonie du Canada. Approuve qu'ils aient envoyé chercher à Michilimakinak les prisonniers que les Outaouais ont fait sur les Iroquois, et cela afin d'empêcher la guerre. Doivent empêcher le commerce défendu et ne pas tolérer que les canots qu'ils envoient pour le service du roi portent des marchandises. Devront faire donner satisfaction par les Outaouais qui ont attaqué le fort de Détroit et tué 3 Français. M. de Bourgmont, qui y commandait, a été malhabile. M. de La Mothe. Il doit payer pour les troupes, les missionnaires, le chirurgien, les médicaments, etc., etc. Doit supporter les mêmes dépenses que supportait la Compagnie de la Colonie. Devront envoyer le Sieur d'Aigremont jusqu'à Détroit et Michilimakinak pour vérifier si le Sieur La Mothe traite de l'eau-de-vie. Devront réduire graduellement les présents aux sauvages, c'est une pratique mauvaise et coûteuse. Doivent, s'ils le peuvent, faire un traité de neutralité avec M. Dudley, pourvu que ce traité comprenne toutes les possessions anglaises avoisinantes, mais il ne faut pas que ce traité soit au nom de la reine Anne, que Sa Majesté ne reconnaît pas comme souveraine légitime. M. de Subercase a aussi des ordres à ce sujet. Echange de prisonniers. Le Sieur Guyon. Ne croit pas que le Sieur Alain, qui avait des liaisons avec les Bostonnais, soit absolument innocent. Poursuites à prendre contre ceux qui ont porté des marchandises à Orange. Restitution au Sieur Menthet. Approuve l'élection du Sieur Duplessis comme agent de la compagnie, et les réductions dans les dépenses d'administration. Conseillers. N'approuve pas

1707.
Versailles,

qu'ils aient nommé le Sieur Tonty au poste de Frontenac. Il a fait du commerce partout où il a été stationné. Doivent obliger la compagnie à payer les gages de ceux qui sont à la Baie d'Hudson. Fortifications. Lettres de noblesse au Sieur Boucher incluses. Demande mémoire des services du Sieur Hertel pour le même objet. Ses services ne paraissent pas assez grands pour cela. N'ont pas fait savoir si les Anglais que la dame de Repentigny emploie se sont faits catholiques. A reçu des éclaircissements sur le canal proposé par le Sieur de Breslay. Ne peut maintenant en faire les frais. A accordé au Sieur De Muy le gouvernement de la Louisiane. Ne peut accorder au Sieur de Montigny ce qu'il demande, mais se rappellera de lui à l'occasion. Est trop chargé de dépenses pour payer demi-solde ou indemnité aux soldats et miliciens estropiés pendant la guerre. Accorde au fils aîné de M. de Ramosay la place de garde de la marine, et au second celle d'enseigne que l'aîné laisse vacante. Accordera des lettres de naturalité aux Anglais, Hambourgeois et Flamands établis au Canada, mais désire un état faisant voir leur âge, religion, etc., etc. Duel à Québec, rapporté par le marquis d'Alogny. Ne juge pas à propos d'augmenter la pension de la veuve Sorel. En accordera une à la veuve de Maricourt quand il y aura vacance de pension. Ne peut les exempter (MM. de Vaudreuil et Raudot) des droits dans l'état présent des affaires. Le fort Nelson étant dispendieux, il pourrait être bon, à la conclusion de la paix, de l'échanger avec les Anglais pour les forts du fond de la baie, qui peuvent se relier avec Tadousac. La dame de la Forest et le Sieur d'Auteuil. Ce dernier est destitué de ses fonctions. Folio 71, 51 pages.

Soit 65 pp.

Versailles,
30 juin.

Addition au mémoire précédent. Explications sur les obligations que comporta le changement dans la sous-ferme du Domaine d'Occident. Le privilège de cette dernière est renouvelé pour 12 ans. Folio 99, 7 pages.

1708.
Versailles,
juin.

Mémoire du roi à MM. Vaudreuil et Raudot. Chagrin du mauvais état des affaires par suite de la non-valeur du castor et de la cherté des marchandises. Doivent favoriser le Sieur Aubert et le laisser transporter ses pelleteries, gratis, sur les vaisseaux du roi, de préférence à tout autre. Lettres de change du castor payées en espèces. Est satisfait qu'ils aient laissé au Sieur de Lamothe de tirer satisfaction exemplaire des Outaouais pour le coup qu'ils ont fait, ainsi que de la neutralité des Iroquois. Regrette qu'ils aient dépensé inutilement 15,000 livres sur la supposition que les Bostonnais devaient venir attaquer Québec. Attend le rapport du Sieur d'Aigremont à son retour du Détroit. Diverses recommandations au sujet du Sieur La Mothe. Plaintes des Jésuites contre ce dernier. Ils ne relèvent pas de lui mais de l'évêque de Québec. N'a rien trouvé d'assez particulier dans les services du Sieur Hertel pour lui accorder des lettres de noblesse. Mines découvertes au lac Champlain. Le Sieur de La Mothe écrit que son poste est bien fortifié, qu'il y a 120 maisons de Français et 1,200 sauvages dans le voisinage, beaucoup de bestiaux. Il propose de l'ériger en gouvernement, avec une justice royale, un lieutenant général, un notaire, un greffier, etc. Il propose d'établir 4, au moins 2 compagnies de sauvages. Désire leur avis sur tout cela. A accordé pension à la Dame de Lanaudière. Folio 105, 24 pages.

Soit 35 pp.

Fin du volume.

G
CANADA—C II.—VOL. 3.

Correspondance générale — (Marqué 8 sur le couvert.)

Réponses faites par MM. Raudot aux mémoires du roi et instructions à eux données, et lettres particulières à eux écrites pendant les années 1705, 1706, 1707, et 1708. Folio 1, titre.

Table. Folio 2. 5 pages.

1705.

Lettre commune de MM. de Vaudreuil, de Beauharnais et Raudot à M. de Pontchartrain. Ne connaissaient pas l'état financier de la Ferme des castors, parce que les députés en France et les commissaires n'ont pas envoyé d'état depuis 3 ans. C'est pour cela que le Sieur Pacaut a été envoyé en France. Ne savaient pas que l'affaire était mauvaise à ce point, et voilà pourquoi le nouveau traité n'a pas été accepté ici tout d'abord. MM. de Lotbinière et Duplessis ont été choisis pour régir l'affaire. Payement de l'état des charges. Si Sa Majesté ne paie pas cet état sans égard à la compagnie, il y aura misère et grand dérangement, les curés laisseront leurs cures, le séminaire se fermera, les officiers publics refuseront d'agir, etc., etc. Il est inutile de compter sur la compagnie pour ces paiements. La monnaie de cartes était une nécessité. Il serait ruineux de refuser le castor gras qui a été acheté alors qu'il avait cours, et la réduction soudaine du prix du castor sec est également ruineuse, vu l'augmentation du prix des marchandises causée par l'exhaussement du fret et des assurances en raison de la guerre. Si les lettres de change sur l'envoi du castor ne sont pas payées, ce sera la désolation dans le pays, la cessation de la traite, et des importations. Cela chassera nos sauvages chez les Anglais. Moyens suggérés. Raisons pour lesquelles les missionnaires ont quitté Michilimakinak. Les Outaouais ont attaqué les Iroquois sans y être incités par des Français. De la Corne n'y a été pour rien et il mérite avancement. M. de Vaudreuil a fait donner satisfaction aux Iroquois. Tout considéré, l'établissement des Abénakis dans ce gouvernement est un bien, malgré que la barrière à Pentagoët s'en trouve affaiblie. M. de Subercase a fait détruire le fort Saint-Jean des Anglais. Place de lieutenant général de Montréal pour le Sieur Deschambault, et de procureur du roi pour le Sieur Raimbault. Rareté du sel. Le Sieur de la Grange offre, si on le fait capitaine, d'armer une frégate à ses dépens pour croiser dans le golfe et faire des courses sur les Anglais. De La Mothe n'a pas voulu aller au Détroit avant le printemps, non plus que de la Forest. A envoyé le Sieur de Bourgmont. Ont permis au Sieur de La Mothe de prendre 200 soldats. Il a fallu passer par ses exigences sur beaucoup de points. Les lettres de noblesse de Boucher, que copiait son fils, ont été détruites dans l'incendie du séminaire. Le Sieur de Hertel mérite des lettres de noblesse, il a 9 enfants, tous dans le service, fort braves et dévoués. La dame de Repentigny se rend très utile par sa manufacture de couvertes en fil d'ortie et d'étoffe de laines. Enverront liste des Anglais convertis qu'elle emploie. Présents aux sauvages. Les Anglais en font, mais ce sont les colons qui se cotisent. Le Sieur de Menthet. Associés du feu Sieur de Vitré. Concession de M. de Vaudreuil. Prient de confirmer à demoiselle de Soulanges celle faite à son père. Le Sieur Dupuy, fils. Incendie du Séminaire de Québec et gratification. Recommandent le Sieur de

1705. Monseignat et de Granville, ce dernier étant le frère de la belle-sœur de M. de Vaudreuil. Demandent des potiers et tisserands. Explication de la conduite du marquis de Crisac, gendre de M. d'Auteuil, envers de Saint-Simon. Concession au Sieur de Cabanae, gendre de madame de la Touche Champlain. Le fils du gouverneur Dudley, venu à Québec avec le Sieur de Courtemanche, a passé 3 mois ici. Le Sieur de Bécancourt. Le poste de Frontenac ne peut être abandonné. La compagnie ne pouvant rien faire, il faut envoyer de France un vaisseau à la Baie d'Hudson avec marchandises. Utilisation de la cendre. Cap-Breton. Le Sieur de Beauville, chargé de ces dépêches, passe en France. Ce pays perd un bon sujet. Le capitaine du brigantin qui a amené de Boston le Sieur de Courtemanche (Vetch), ayant embarqué des castors en fraude, on les a fait saisir. Le Sieur de La Mothe. Joignent la lettre que le Sieur Vetch lui adresse. Il demande que M. de Ramesay soit obligé de lui payer 1,000 écus qu'il lui a prêtés à Boston. Explications sur l'émeute de Montréal au sujet du sel. Paiement de l'état des charges. Détachement arrivé de Plaisance. Folio 5, 32 pages. Soit 45 pp.
- Lettre de M. Raudot à M. de Pontchartrain. Cette lettre de 25 pages, folio 21, non datée, me paraît être la même que celle indiquée par M. Marmette comme étant du 19 octobre 1705. La suivante, folio 31, ne porte que le mois, doit être celle indiquée par M. Marmette comme étant du 30 avril 1706. Celle du 4 novembre 1706, folio 38, qui suit la précédente, doit être celle indiquée par M. Marmette comme étant du 2 novembre 1706. Ne pas les copier.—E. R.
1706.
29 octobre. Lettre particulière de M. Raudot à M. de Pontchartrain. Lui renvoie de juger du procès que le Sieur Hazeur a intenté à la compagnie pour être dédommagé des pertes qu'il souffre à l'égard de la ferme de Tadoussac. Folio 53, $\frac{1}{2}$ page.
- 3 novembre. Le même au même. A fait arrêter le Sieur Barrasy, suivant ses ordres. Il sera remis entre les mains de M. Bégon, à Rochefort, et dirigé sur Paris. Folio 54, $\frac{1}{2}$ page.
- Le même au même. Est surpris des plaintes des intéressés en la Compagnie du Mont-Louis au sujet de leur sel. Il l'a fait vendre à Québec après s'être entendu avec le Sieur Hainard, leur représentant en ce pays. Il est très satisfait de la transaction. Folio 54, 1 page.
- Novembre. MM. de Vaudreuil et Raudot au ministre. Vivent tous deux en bonne intelligence. N'ont pu faire autrement que d'envoyer le Sieur Pascout en France. Ne connaissent pas alors l'état pitoyable des affaires de la compagnie. Le traité fait avec la nouvelle compagnie est aussi avantageux qu'il pouvait l'être; il libère la colonie de ses dettes et assure le paiement des lettres de change. MM. de Lothinière et Duplessis n'ont pas été nommés d'autorité agents de la compagnie, mais en assemblée, sur proposition. N'ont même pas assisté à l'assemblée qui a nommé l'agent cette année. Etat du conseil. Monnaie de cartes. Duplessis. Mesures prises pour empêcher la guerre entre les Iroquois et les Outaouais. Ont, par leurs efforts, détournée la guerre entre eux, guerre qui eût été funeste aux intérêts français. Les Outaouais tiennent la balance du pouvoir et ont toujours été fidèles, il fallait les sauvegarder et donner en même temps satisfaction aux Iroquois. Compte rendu de ce qui s'est passé à l'élection du nouvel agent. Le Sieur d'Auteuil a tout fait pour faire échouer cette élection. Ont interdit le Sieur De Lino comme conseiller, mais sont d'avis qu'il devrait être réintégré dans ses fonctions, car il est le plus habile. Remercient pour la remise du quart des castors. Le Sieur de La Mothe a tenu des propos en passant chez les Sounoutouans qui ont failli

DOC. DE LA SESSION No 8c

1706.

tout gêner. La guerre a été détournée grâce à Joncaire, qui est un homme habile et aimé des Iroquois. Il mérite avancement. De Bourgmont ne peut être accusé, mais si de La Mothe, de La Forest ou de Tonty eussent été à Détroit, les Outaouis n'eussent pas fait leur coup. Font tout ce qu'ils peuvent pour empêcher de porter de l'eau-de-vie dans les pays d'en haut. Le Sieur de La Mothe en a apporté plus de 15 barriques. Ne l'ont point empêché de peur qu'il les accusa d'avoir voulu nuire à l'établissement du Détroit. N'a apporté que de cette marchandise et de la poudre. N'ont pu faire un traité de neutralité avec Dudley. Le gouvernement de ce dernier étant plus exposé à nos attaques que les autres, il serait possible de s'entendre avec lui, mais il n'en est pas ainsi des autres. Tous les prisonniers ont été échangés moins le nommé Gnyon, qui est resté au service des Anglais, craignant d'être puni pour sa trahison. Ont fait explorer le canal de P. de Breslay pour éviter le Sault Saint-Louis, par le Sieur de Beaucour, ingénieur habile, bon capitaine, propre à tout. Les messieurs du Séminaire ont déjà dépensé 20,000 livres. Contribueront encore pour 5,000 si le roi décide les travaux. L'habileté déployée par de Tonty avec les sauvages, à Michilimakinak et à Détroit, garantissent de son succès à Fontenac. Fortifications. Mauvaise conduite des fils du Sieur d'Auteuil. Recommandent le Sieur de Liette, qui par le langage des Miamis et des Illinois. Promotions. Les Jésuites ne font pas de commerce. Ceux qui montent leurs canots emportent quelques marchandises pour se procurer ce qu'ils ont besoin sur la route. Cela s'est toujours fait et est nécessaire. Justifient le Sieur de Menthet. Supplient qu'il permette aux religieuses de l'hôpital de s'adjoindre deux autres sœurs. Recommandent concession à Déjorcy, augmentation de pension à la veuve de Sorel, pension à la veuve de Marieourt, qui le mérite bien par les grands services de son mari, à la veuve de la Chesnaye, réduite à la misère. Places et promotions demandées pour de Ramesay, fils, de Mousens, Fisseret, de la Chassagne, de May. Le Sieur Sarrazin. Alain, de Montigny, de Langloiserie, veuve de la Vallière. Le Sieur de Galifet, lieutenant du Roy à Montréal, passe en France. C'est un honnête homme. Folio 54, 43 pages. Soit 60 pp.

Addition à la lettre précédente. La Dame de la Forest est partie pour la France en jouant au Sieur D'Egly un de ses mauvais tours. Détails de l'affaire. Son mari est à Détroit. Folio 74½, 2 pages. Soit 4 pp.

Québec,
Avril.

M. Raudot, fils, au ministre. L'entretien des mauvais procédés envers lui de la dame La Forest. Folio 75½, 1 page.

Novembre.

Le même au même. Envoie ci-joint un mémoire sur les affaires du pays et l'établissement du Cap-Breton. Folio 76, ½ page.

7 novembre.

Le même au même. Le Sieur Riverin a été l'adjudicataire de la flûte du roi *La Hollande*. Folio 76, 1 page.

1707.
16 juillet.

MM. de Vaudreuil et Raudot au ministre. Les Outaouis, qui ont fait le coup à Détroit, sont venus à Montréal pour implorer pardon. N'ont pas voulu le leur accorder à moins de livrer la tête de "Pesant". L'affaire a été finalement mise entre les mains de M. La Mothe, qui trouvera moyen de tout concilier. Les Iroquois sont tranquilles. Ont eu avis qu'on préparait à Boston une attaque sur Québec. La défaite que la flotte anglaise a éprouvée à Port-Royal rend cette tentative peu probable. Folio 77, 3 pages. Soit 6 pp.

Pas daté.

Réquisitoire de M. Raudot à M. de Pontchartrain contre la dame La Forest et du Sieur D'Auteuil. Explique au long les incidents du procès de la dite dame avec le Sieur Berthelot; fait voir son esprit de chicane, sa mauvaise foi, et les mauvais procédés de son beau-frère D'Auteuil.

63 VICTORIA, A 1900

"Elle est hautaine, impérieuse ; elle a cru que de femme de marchand étant devenue comtesse, elle put tout se permettre. Elle a trouvé cette qualité si éminente, qu'ayant épousé le Sieur de La Forest, elle n'a pas voulu la partager avec lui, ne se faisant pas appeler madame de La Forest, mais madame la comtesse de Saint-Laurent. Elle a bien voulu cependant, par une bizarrerie particulière, partager cette qualité avec les enfants qu'elle a eus du Sieur Puchot, marchand, faisant appeler son fils aîné comte de Saint-Laurent. On lui aurait peut-être pardonné cette vanité et l'usurpation de son titre de comtesse si au moins elle avait payé son achat du comté de Saint-Laurent. Elle n'a un frère et 2 sœurs qui sont à peu près du même caractère, le Sieur Duchesnay et les dames D'Auteuil et de Saint-Martin. Le Sieur Duchesnay n'a pas voulu siéger au conseil, probablement parce qu'il croit au-dessous de lui de ne pas y occuper la première place". Folio 80, 22 pages. Soit 34 pp.

Pas daté.

Autre reçu du même au même au sujet des mêmes personnes. Le remercie de sa protection et des ses nombreux bienfaits, dont il vient de donner une nouvelle preuve en promettant une lieutenance à son fils cadet, mais ne peut rester avec honneur dans ce pays tout que le Sieur D'Auteuil, chef de cette famille, y restera avec les prérogatives qu'il veut se donner. Raconte divers faits à l'appui de ses dires, entre autres les suivants : Que le fils du Sieur D'Auteuil a lancé une pierre à la tête d'un soldat, lui infligeant à la tête une blessure dont il est mort. Personne n'a voulu porter plainte par crainte du ressentiment de la famille. Pour exécuter un jugement contre la dame de La Forest, il a fallu faire enfoncer les portes, et alors elle a fait une opposition sous le prétexte que ses meubles appartenaient au Sieur D'Iberville, gendre de madame D'Auteuil. Cela avait été fait dans le but de se mettre à couvert des exécutions du Sieur Berthelot. A son arrivée ici, il a trouvé la justice bannie et livrée au mépris. Son devoir était des redresser tout cela : il l'a fait à la satisfaction de tous ceux qui souffraient de cet état de choses. Plaintes contre de Lamartinière et le Sieur de la Celtière, notaire et greffier du conseil. Ce dernier a de l'esprit, mais sa réputation n'est pas bonne. Il prévoit des difficultés avec le Sieur de Lamartinière, qui le protège lorsqu'il faudra installer à sa place le Sieur Rageot, qui attend ses 25 ans (mars prochain) pour occuper cette place dont vous lui avez adressé les provisions. Folio 93, 9 pages. Soit 17 pp.

1706.

Le même au même. Le paquet étant fermé n'a pu joindre cette lettre. Joint à sa lettre une requête au bas de laquelle est son ordonnance à la réponse du Sieur D'Auteuil. Pourra juger de la situation et du caractère de cet homme. Il se vante de sa toute puissance auprès du roi et d'avoir fait rappeler M. de Frontenac. Il compte aussi le faire renvoyer ; il a peut-être raison, car dans l'état des choses l'un ou l'autre doit quitter le pays. Folio 97, 1 page. Soit 2 pp.

1707.

10 novembre.

Le même au même. (Cette lettre est indiquée par M. Marmette. Ne pas la copier.—E. R.)

8 novembre.

Le même au même. A reçu ses lettres du 30 juin et du 26 juillet. A exécuté l'ordre pour rétablir le Sieur de Lino dans les fonctions de sa charge de conseiller. Remercie de lui avoir rendu justice contre le Sieur d'Auteuil. Se justifie des plaintes portées contre lui par le Sieur de la Martinière. Folio 107, 34 pages. Soit 6 pp.

11 novembre.

MM. Raudot, père et fils, au même. Vivent en parfaite intelligence avec M. de Vandrenuil. Triste état du pays produit par le bas prix du castor et la cherté des marchandises, mais plus encore par la perte de 50 pour 100 sur la monnaie donnée en France pour les lettres de change de ce

DOC. DE LA SESSION No 8c

1707. pays. Ont reçu les fonds envoyés. Les dépenses ne peuvent être diminuées. Envoyent bordereau de l'état de la compagnie. Les mauvaises affaires ont en grande partie été causées par l'obligation de fournir des marchandises à bon marché aux sauvages dans le but de les empêcher d'aller aux Anglais. Les habitants reconnaissent qu'ils ont eu tort de s'occuper tant de chasse et de traite au lieu de culture. Goudron. Pour réussir dans la construction des vaisseaux de fort tonnage il faut que le chanvre soit plus commun, et que le fer des Trois-Rivières soit exploité. Pour expédier des mâts, planches et bordages, il faudrait être sûr tous les ans d'une flûte pour les transporter. Les habitants augmentent beaucoup le nombre de leurs bestiaux et moutons. Comment ont été réglés quelques différends avec le Sieur de La Mothe. Les habitants le remercient d'avoir laissé les dîmes sur le même pied. La guerre cause beaucoup de misère. Le poste de Frontenac coûtera quelque chose à Sa Majesté, mais cela est dû à la cherté des marchandises, résultant de la guerre. Le Sieur Rageot s'étant dégoûté de sa charge, ils lui ont permis de s'en aller en course. Recommandent le Sieur Rivet pour le remplacer, celt étant, il se mariait avec la sœur de Rageot, qui est femme raisonnable, fille d'une femme de mérite qui est inconsolable des travers de son fils. De Lotbinière, Pinault et Perthuis se sont bien acquittés de leur tâche dans le règlement des affaires de la compagnie. Duplessis est reliquataire envers la compagnie de 20,900 livres. Se plaint à tort. Le marquis d'Alogny. De Rammesay. Ecoles des sœurs de la Congrégation. Le Sieur Geoffroy a soutenu celle de Champlain, mais il est mort. Ce que l'on prétendait être une sédition des habitants du gouvernement de Montréal, n'avait pas ce caractère. La Dame de la Forest n'a pas fait évader un prisonnier comme elle le disait à M. de Louvigny. Elle a simplement voulu faire croire qu'elle avait beaucoup d'adresse: "jugez par là de son caractère". Le Sieur de Marigny. Le Sieur d'Argenteuil. Le Sieur de Senneville. La Dame de Verchères. Le post de Témiscamingue a été supprimé parce qu'il faisait tort au commerce de Montréal, il est vrai cependant que les sauvages de ces lieux vont depuis ce temps chez les Anglais de la Baie d'Hudson. Envoyent de l'édrédon du Labrador, dont la production augmente. Le Sieur de Courtemanche. Il y a beaucoup de vaches marines et loups marins aux îles de la Madelaine, mais il vaut mieux en laisser l'exploitation libre que de la donner au Sieur Auber! Compte rendu et explications au sujet de certains procès. Folio 110, 37 pages. Soit 55 pp.
- 11 novembre. Autre lettre des mêmes au même. Envoyent procès-verbal des délibérations de la Compagnie de la Colonie et papiers. Si ses prétentions contre Guigues et les anciens et nouveaux commissionnaires sont fondées, elle pourra s'acquitter envers Sa Majesté. Duplessis condamné à payer à la compagnie un reliquat de 20,000 livres, appelle au Conseil d'Etat et réclame un reliquat en sa faveur de 14,000 livres. Folio 128, 3 pages. Soit 5 pp.
- 12 novembre. Les mêmes au même. Le remercient des bontés qu'il a eues en faisant passer leurs effets gratis. Folio 129, 1/2 page.
- 12 novembre. Les mêmes au même. Ont reçu ses lettres des 11 et 18 mai, 29 et 30 juin, 3, 6, 13 et 16 juillet. Ont fait livrer les poudres pour célébrer la victoire d'Alamanza. Croient que la demande de Goyot et Aubert pour placer des canots dans les rivières qui condnissent chez les Anglais ne doit être accordée que pour celles au-delà des habitations françaises. Tant que le castor sera à aussi bas prix et les marchandises aussi chères, il sera impossible d'empêcher au moins les sauvages de porter leurs pelleteries chez les Anglais. A leur égard on ne peut user que de persuasion. Lettres

1707. de change. Devraient être tirées partie sur Bordeaux et La Rochelle, et partie sur Paris, attendu que les trois quarts du commerce se font aux deux premiers endroits. Ce que dit le Sieur Pacaut au sujet de la réclamation de Suberease contre lui. Succession du Sieur de la Chesnaye très embrouillée. Le Sieur Charon déclare que les Hospitaliers ne font que des vœux simples. Ne souffriront pas que les filles de la Congrégation se cloîtent; leur utilité en souffrirait beaucoup. Folio 129, 7 pages.
- Novembre. MM. de Vaudreuil et Raudot à M. de Pontchartrain. Le traité avec le Sieur Aubert sauve la colouie. Son état en est très fâcheux, mais cela tient à la guerre. Le Sieur Pacaut. Retireront la monnaie de cartes. Les présents aux sauvages sont de nécessité. Font tous leurs efforts pour empêcher le transport de l'eau-de-vie dans les pays d'en haut. Les Outaouais sont venus demander pardon à M. de Vaudreuil. N'a pas voulu le leur accorder qu'ils ne livrassent "Le Pesant", l'instigateur du coup, pour qu'il ait la tête cassée. L'ont livré aux Sieurs D'Argenteuil et Saint-Pierre et ceux-ci à La Mothe. Il a fallu payer 1,982 livres à La Mothe pour les présents qu'il a donnés aux sauvages Miamis et autres afin de les empêcher d'aller en guerre contre les Outaouais. Exigences insupportables de de La Mothe en toutes choses. Il agit en maître et tire tribut de tout et de tous, exige de grosses rentes pour le terrain qu'il concède, traite cavalièrement les Jésuites et leur enlève tout respect, etc., etc. Ne feront point de traité de neutralité avec Dudley sans que tous les gouvernements des colonies anglaises ne soient compris. Ne peuvent rien tirer de Menthet; il est pauvre et mérite les égards de Sa Majesté pour mille bonnes et braves actions. Les Sieurs de Courtemanche, Hazeur, de la Durantaye, de L'Épinay. Dépenses pour les fortifications. Importants services du Sieur de Beaucour en rapport avec ces travaux. Ne peuvent faire un procès criminel au jeune D'Anteuil avant son retour. Il est passé en France avec son père. Mort du Sieur Deshayes, hydrographe. Les Anglais qu'employait la dame de Repentigny sont retournés à Boston. Envioient recensement général. Les Sieurs de Beaucour et de la Chassagne méritent la croix de Saint-Louis. Sœurs Hospitalières. Sœurs de la Congrégation. Le marquis D'Alogny. Remercient de la pension accordée à la veuve de Maricourt. Recommandent Macard et Haynard, le premier pour procureur général, le second pour conseiller, la dame de Soulanges pour une pension, le Sieur de Louvigny pour la croix de Saint-Louis. M. de Ramesay demande des lettres de garde-marine pour 4 de ses neveux: les Sieurs D'Argenteuil, D'Aillebout, Saint-Vilmy, La Chenaye. Demandent la croix de Saint-Louis pour les Sieurs de la Corne et de Montigny, tous deux très braves et couverts de blessures. Difficultés pour le transport en France des pelleteries des marchands. Rareté et cherté du sel. Les Sieurs Linetot, de Vieuxpont et de Tonnancour demandent les lettres de noblesse accordées à leurs père et grand-père. Folio 134, 36 pages.
- Soit 55 pp.
- Les mêmes au même. Ont chargé de leurs paquets le marquis D'Alogny, bon et sage officier, qui l'informeront de l'état des troupes. Folio 151, 2 page.
- 12 novembre. Les mêmes au mêmes. Envioient un plein sac d'échantillons de minéraux trouvés au lac Champlain par les Sieurs de Niverville, Gravelines et Destailly, aussi une carte du lac Champlain. Folio 152, 1 page.
- 2 novembre. MM. Raudot, père et fils, à M. de Pontchartrain. Ont payé les sauvages qu'a envoyés M. de Suberease, mais n'ont pu envoyer les habits de soldats que ce dernier demandait. Folio 152, 2 pages.
- 12 novembre. Les mêmes au même. Espèrent que leurs appointements seront payés en argent, attendu qu'ils perdent 40 et 50 pour 100 sur les billets de monnaie, ce qui les réduit à ne pouvoir se suffire. Folio 153, 1 page.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1707.
Novembre.

M. Raudot, père, au même. A reçu sa lettre et ses remarques au sujet du mémoire qu'il lui a adressé sur l'établissement du Cap-Breton. Le Canada ne peut commencer avec les îles présentement. Tout est trop cher pour la construction des vaisseaux, et il n'y a pas profit pour ceux qui viennent de France. Un seul a été construit ici l'année dernière, et il a été armé en course par le Sieur de Beaubassin, qui est parti sans rien accomplir avec les Sieurs Dupuy, de Boishébert et 100 hommes. Soit 5 pp.
Folio 153, 3 pages.

9 novembre.
15 novembre.

Raudot, fils, au même. Finances de la colonie. Folio 154½, ½ page.
Le même au même. Fret accordé aux marchands sur le vaisseau du roi. Ont laissé de côté le castor gras de la compagnie. Sans cet arrangement le commerce eut été paralysé sinon ruiné. Folio 154½, 3 pages. Soit 6 pp.

1705.
20 octobre.

Le même au même. Ce sont les postes éloignés et la trop grande quantité d'employés, qui ont été la cause principale des mauvaises affaires de la compagnie. Maintenant que la nouvelle compagnie s'est débarrassée des postes de Détroit et de Frontenac, on peut espérer de meilleurs résultats. M. de Lamothe est cependant bien exigeant. L'avisement du prix du castor a appauvri le pays. Pour qu'il prospère il faudrait lui faire produire ce que la France achète de l'étranger : les chanvres, le poisson, les huiles, le bois. Pour obtenir ce résultat il faudrait que les marchands et les habitants pussent compter sur un fret régulier et pour cela il serait à propos que Sa Majesté eut 4 vaisseaux destinés à ce transport. Soit 9 pp.
Folio 156, 5 pages.

1708.
Octobre.

MM. Raudot, père et fils, au même. Toute la petite monnaie d'argent est repassée en France depuis longtemps, et on ne peut se dispenser de fabriquer de la petite monnaie de cartes pour les besoins ordinaires. Hazeur et Peire ont mieux réussi cette année ; le premier est mort. Il n'y a pas de vaisseaux pour porter l'huile de Hazeur et Peire et les pelleteries des marchands. Le commerce en souffrira beaucoup. Il n'y a encore que peu de chanvre, les habitants ne fumant pas leurs terres, et celui des terres neuves est trop gros et difficile à rouir. Le commerce de bois serait plus prompt à établir si on pouvait compter sur un transport régulier. Le Sieur de Ramesay en a qu'il ne peut écouler faute de vaisseaux. Suggestions. De La Mothe. De Courtemanche. Huile de loup-marin. Edredon. Les filles de la Congrégation. Les Sieurs Robert, de Catalogne, Rageot, Rivet, Pacaut. Explication d'une difficulté avec le Sieur de Subercase. Les mêmes sauvages qui font coup sur les Anglais de Boston, font la traite avec ceux d'Orange. Attaquer Orange serait peut-être mettre les Iroquois contre les Français. Le Sieur de Ramesay a fait bâtir une belle maison à Montréal qu'il offre à Sa Majesté pour 20,000 livres. Pourra avoir des renseignements sur le fer des Trois-Rivières du Sieur Hamcau, fondeur actuellement à Nantes. Il est venu ici de la part du marquis de Seignelay. Feront faire des plans de Montréal, Québec et Trois-Rivières par le Sieur de Catalogue, aidé du Sieur de Beaucourt, tous deux fort habiles. Le Sieur Le Vasseur marche à trop gros frais. Il ne convient pas de faire un gouvernement à Chambly, ce poste est trop exposé. Ne peuvent, pour le présent, recommander l'établissement d'un poste à Niagara, les Iroquois ne le souffriraient probablement pas. Le Sieur de Tonty n'a pas traité au fort de Frontenac, il était trop surveillé pour l'oser. Le Sieur de la Fresnière l'a remplacé. Le Sieur D'Aigremont est de retour de sa grande tournée dans les pays d'en haut. Il a fait bonne impression sur les sauvages, mais ils craignaient qu'il ne fut gâté par M. de La Mothe. Le Sieur Duplessis s'est accommodé

1708. avec la compagnie. Cette dernière lui a fait remise de sa créance. Recommandent la promotion des Sieurs de la Nouë et de Lagrange. Folio 159, 42 pages. Soit 75 pp.
- 13 novembre. MM. Raudot, père et fils, au même. Envoient 18 barriques d'huile de loup-marin à M. Bégon. Les Frères Hospitaliers se sont conformés aux ordres de Sa Majesté. Ont quitté leurs rabats, ceintures, capots, uniformes. Ont laissé passer en France le Sieur Sarrazin, qui a été très malade. Les Sieurs Duplessis et de Lestaigne. Folio 181, 3 pages. Soit 5 pp.
- Raudot, père, au même. Fera exécuter l'ordre reçu par M. Vincelotte venant de l'Acadie pour faire chanter deux "Te Deum", l'un pour la naissance du Prince des Asturies, l'autre pour la prise de Lérida. Mort de Monseigneur de Laval. "Le peuple l'a pour ainsi dire canonisé, ayant eu pour son corps la même vénération que l'on a pour les Saints." Mort des Sieurs de Granville de la Gemmeraye et Hazeur. Ce dernier est regretté de tout le monde. De ses trois fils, deux sont curés ici et l'autre avoient au parlement de Paris. Il remplacerait bien son père. Sa femme est fille du Sieur de Lino. Le Sieur de Saint-Ours demande de l'avancement pour ses deux fils. Folio 182½, 3 pages. Soit 5 pp.
- Le même au même. A jugé en faveur de la Dame de Verchères, dans sa contestation avec la Dame Dejoudy, au sujet de l'île aux Prunes et l'île Longue. La preuve par l'examen des lieux a été faite par MM. de Longueuil, de Catalogne et de Bouherville.
- Raudot, fils, au même. Envoie son mémoire sur l'établissement du Cap-Breton. Moyens de promouvoir le commerce. Ne pourront construire de vaisseaux tant que le fer, les cordages, les voilures seront aussi chères. Ont approvisionné Plaisance. Les difficultés qu'éprouvent chaque année les marchands pour transporter leurs marchandises en France causent des dommages irréparables. Les postes de Témiscamingue et de Niagara pourraient servir les intérêts particuliers, mais pas ceux du pays. Le poste du Détroit a rapproché les sauvages des Anglais et toutes les pelleteries de cet endroit vont à Orange. Celui de Michilimakinak devrait être rétabli, il est nécessaire, mais le commerce devrait y être libre, quoique limité par le moyen des congés. Folio 183½, 8 pages. Soit 13 pp.
- Raudot, père, au même. A reçu de lui copie du mémoire du Sieur d'Auteuil, contenant ses plaintes contre lui. Réaffirme tout ce qu'il a dit sur le compte du dit d'Auteuil. Explication de ses procédés à l'égard de Duplessis. Folio 188, 6½ pages.
- 30 octobre. Le même au même. Demande des faveurs pour un de ses fils, âgé de 23 ans, et son neveu Dusty. Folio 191, 2 pages. Soit 3 pp.
- 21 octobre. MM. Raudot, père et fils, au même. Ont reçu le traité fait par M. Bégin avec M. de la Ronde Denis. Presque tous les Canadiens sont revenus de l'Acadie. Folio 192, ½ page.
- 21 octobre. Raudot, fils, au même. Offre ses condoléances à l'occasion de la mort de Madame la comtesse de Pontchartrain. Folio 192, ½ page.
- 16 octobre. MM. Raudot, père et fils, au même. Ont reçu ses dépêches par *L'Africain*. Fonds et effets demandés. Folio 192½, 1 page.
- 16 novembre. Raudot, père, au même. Le Sieur de Lestage lui remettra les papiers qu'il envoie. Pourra avoir des éclaircissements de lui sur les comptes de la compagnie. Folio 193, 1 page.
- 15 novembre. MM. Raudot, père et fils, au même. Les marchands ont rétabli une Bourse ici. Les Sieurs Pinaud et Perthuis en ont été les promoteurs. Folio 193½, ½ page.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1708. Raudot, père, au même. Malgré l'accommodement entre le compagnie
9 novembre. et Duplessis il lui envoie les pièces qui ont servi à son procès. Folio 194,
½ page.
- 30 octobre. Le même au même. Témoigne ses condoléances au sujet de la mort de
Madame de Pontchartrain. Folio 194, ½ page.
- 4 novembre. Raudot, fils, au chancelier. Le remercie de sa protection et de celle de
M. de Pontchartrain. Folio 194½, ½ page.
- 4 novembre. MM. Raudot, père et fils, au ministre. Donneront de l'emploi au Sieur
Gratelard, mais n'est pas encore arrivé. Folio 195, 1 page.
- 14 novembre. Les mêmes au même. Envoyent l'état des fonds requis. Espèrent qu'il
ne les réduira pas. Folio 195½, 2 pages.
- 14 novembre. Les mêmes au même. Il faudrait pouvoir tirer sur les trésoriers géné-
raux en avril au lieu d'octobre et novembre, sans quoi le pays est exposé à
manquer de fonds, voilà ce qui fait que la monnaie de cartes n'est pas rap-
portée et qu'elle subsiste. Cela cause de grands embarras aux marchands
et à tous, embarras qui se renouvellent tous les ans. Folio 196, 2 pages.
- 18 octobre. Raudot, père, au même. Suggestions à l'égard de ceux qui possèdent sans
titres réguliers. Il serait désirable de rendre les droits seigneuriaux uni-
formes, ils ne le sont même pas dans une même seigneurie, les seigneurs
les faisant aujourd'hui plus onéreux qu'autrefois. Il faudrait supprimer
le retrait roturier et le féodal. Il en est autrement du lignager, qui a le
bon effet de perpétuer les biens dans la famille. Le droit aux fours banaux
n'est pas applicable dans ce pays, à cause du froid et de la grande étendue
des seigneuries ; il en est autrement des moulins. L'expédient qu'il a sug-
géré au sujet des juridictions est très bon. Réforme bien des abus. Folio
196½, 8 pages. Soit 12 pp.
- 14 novembre. Raudot, père, au même. Demande une pension entière pour la dame de
Sorel, qui n'en a qu'une moitié. Folio 200½, 2 pages. Soit 3 pp.
- 14 novembre. Le même au même. Avait nommé le Sieur Forestier pour remplacer à
l'hôpital de Montréal le Sieur Baudault, décédé ; le Sieur Dumesnil s'y
est opposé et en a nommé un autre, prétendant qu'il avait ce droit. Folio
201½, 2 pages.
- 18 novembre. Le même au même. Autres explications sur le même sujet. Folio 202½,
3 pages. Soit 5 pp.
- 10 novembre. Le même au même. Est informé de Plaisance qu'au lieu d'adjuger à
l'amiral le dixième des prises, on trouve moyen de lui en accorder la moi-
tié. Cela est injuste et contraire aux intérêts du roi, car il décourage les
flibustiers. Folio 203½, 1 page. 2 pp.
- 17 novembre. Le même au même. Se plaint que M. de Vaudreuil ait donné son
appui au Sieur Dumesnil au sujet de la nomination du chirurgien. (Cette
lettre n'a pu être mise à bord du vaisseau et n'a été envoyée que l'année
suivante.—E.R.) Folio 204½, 2 pages. Soit 4 pp.
- 14 novembre. MM. de Vaudreuil et Raudot au ministre. (Cette lettre de 50 pages est
indiquée par M. Marmette. Ne pas la copier.—E.R.)
Fin du volume 3.

G

CANADA—C II.—VOL. 4.

Correspondance générale—(Marqué 8 sur la couvert.)

Mémoires du roi et lettres écrites par le ministre à MM. Raudot père et
fils, intendants, avec les réponses pendant l'année 1709.

Titre—Folio 1.

Table—Folio 2.

1709.
Versailles,
6 juillet.

Mémoire du roi à MM. de Vaudreuil et Raudot. Avait espéré la paix en Europe, mais n'a pu accepter les propositions injustes des adversaires. Heureux que la bonne récolte ait amélioré les affaires au Canada et procuré à la France les blés qui y faisaient défaut. Doivent encourager les défrichements. Recrues expédiées. N'a pas reçu le recensement de l'année dernière. Approuve que M. de Montigny ait été mis en possession de la compagnie du Sieur de Granville, décédé. Accordera la survivance aux fils de MM. de Lotbinière et Dupuy que s'ils s'en montrent dignes. Suivra les sages avis du Sieur D'Aigremont au sujet des affaires des pays d'en haut. Ont bien fait de retirer le Sieur de Tonty du fort Frontenac, mais ne comprend pas qu'ils aient nommé un homme de guerre pour remplir une situation commerciale. N'approuverait pas un fort à Niagara. Celui proposé à la Galette sera considéré à la conclusion de la paix. Le Sieur D'Aigremont rapporte que l'établissement du Détroit a fait de très grands progrès, mais que le Sieur Lamothe se plaint des grandes dépenses qu'il lui font faire pour entretenir les soldats. Donneront ordre de les faire revenir. Erigera plus tard ce poste en gouvernement. Demande de nouvelles explications sur leur ordonnance prohibant le mariage des Français avec les sauvages de Détroit, dont de La Mothe se plaint. A résolu de rétablir le poste de Michilimakinak, en raison de l'excellence des pelleteries. Pardonne à Baudor d'être resté à Michilimakinak contre ses défenses. Vu la guerre, la dureté des temps, il a passé un arrêt pour mettre Aubert, Nérét et Gayot à l'abri des poursuites; comme cela devait ruiner leur crédit, ils ont pris pour fournisseurs Dumoulin et Mercier, entre les mains desquels passeront tous les castors. Devront employer leurs efforts à la production du castor et à le détourner des Anglais. On est à mûrir un projet très avantageux au Canada, qui sera exécuté à l'expiration du bail d'Aubert, Nérét et Gayot. Un bon moyen d'augmenter le castor serait de donner des congés, mais il les a en horreur à cause des désordres; devront cependant examiner la question. N'a pas approuvé la transaction en vertu de laquelle Duplessis et les intéressés en la compagnie s'acquittent réciproquement de leurs prétentions, mais croit devoir y accéder. Duplessis s'en retire à bon marché. Folio 3, 29 pages. Soit 35 pp.

Réponse de MM. de Vaudreuil et Raudot au mémoire du roi. Les terres sont généralement fertiles. Encouragent les défrichements. On sème au printemps, mais les labours d'automne donnent de meilleurs résultats. La récolte promet bien. Il a été expédié l'année dernière à Plaisance, aux îles et en France, 958,955 livres de farine. Se sont appliqués fructueusement à empêcher toute guerre entre les sauvages. Soldats. Armes. Conservation du fort Frontenac. Ont défendu les mariages entre Français et sauvages à Détroit, parce que ces Français et les enfants issus de ces mariages sont tous fainéants et libertins. "Il ne faut pas mêler le bon sang avec le mauvais." De La Motte est plus qu'indemnisé des petits présents qu'il fait aux sauvages. Recommandent le Sieur de Louvigny pour le poste de Michilimakinak. Il y a commandé pendant la dernière guerre, et est aimé, mais il ne faudrait pas que cela nuise à son avancement dans l'armée. Les Anglais cherchent à soulever les Iroquois. De Louvigny est celui qui, sous M. de Frontenac, a pu unir les nations de l'ouest contre les Iroquois et les empêcher par là de se porter sur le gouvernement de Montréal. Ne croient pas que la colonie puisse produire de 50,000 à 60,000 castors sans donner des congés. Espèrent pouvoir réduire les désordres auxquels ces congés donneraient lieu, au moyen d'une plus grande vigilance à l'égard de l'eau-de-vie. Demandent un vais-

DOC. DE LA SESSION No 8c

1709. seau dès le petit printemps, avec marchandises, munitions, etc., etc. Il n'y a pas de poudre et les soldats sont nus. Les soldats anglais faits prisonniers à la prise de Saint-Jean (Terreneuve), avec leur gouverneur, ont hiverné ici ; la plupart ont été logés chez les habitants. Recommandent fortement la construction d'un fort en pierre à Chambly. Les Anglais ne peuvent envahir le Canada par terre avec du canon, que de ce côté et en passant sous le fort. Le marquis de Crisacy, gouverneur des Trois-Rivières, est mort en mai dernier, ainsi que de Linctôt, major du même lieu. Demandent pension pour la veuve de ce dernier ainsi qu'il fut fait pour de Grand'pré, son prédécesseur. Mort du capitaine de Lorimier et de Menthet. Pension demandée pour la veuve de ce dernier. Laisse 6 filles. Mort des Sieurs de Lotbinière, père, et de Repentigny, conseillers. Incluent placets de Dame de Lotbinière et de Chambalon, ancien notaire, perclus des membres depuis 13 ans. M. de Longueuil revenu de chez les Iroquois. Ne lèveront pas la hache contre nous malgré les sollicitations et les présents des Anglais. Folio 17½, 30 pages. Soit 35 pp.
- Versailles,
6 juillet.
- M. de Pontchartrain à M. Raudot. Regrette que le chanvre ne se cultive pas assez pour l'exportation. La proposition que le roi devrait employer un de ses vaisseaux pour le transport du bois entraînerait une dépense qu'elle ne peut supporter. Ne peut accepter la proposition de Duplessis pour une monnaie de cuivre, non plus que celle du père de Breslay pour un magasin à sa mission. Ne voit pas la nécessité d'une Bourse à Québec. Ne devront pas espérer assistance de Sa Majesté dans ce but. Est surpris d'apprendre que Montréal est rempli de marchandises anglaises ; cela ne se peut tolérer. Plaintes du Sieur de La Mothe contre lui et M. de Vaudreuil. Devra examiner les prétentions du Sieur d'Auteuil, qui demande remboursement pour un arpent de terre qui lui a été pris pour les fortifications. A donné droit à la Dame de la Forest sur une de ses réclamations. Défend à M. de Vaudreuil d'accepter des présents des sauvages. Demande un état annuel de la production agricole du pays, pour savoir ce qui reste pour l'exportation. Les habitants se plaignent qu'on les sacrifie aux gens des villes en leur défendant de faire aucun commerce chez eux, et ne voient pas d'intérêt à augmenter leurs cultures. Cela ne doit pas être. L'approuve dans sa difficulté avec Dumesnil et M. de Vaudreuil au sujet d'un remplaçant au chirurgien Boudot. Tout le Canada se plaint de sa vivacité et de ses emportements. Désapprouve sa manière de procéder dans la contestation entre les Dames de Verohères et Déjoridy. Fabrication du goudron. Folio 33, 36 pages.
- 14 novembre.
- MM. Raudot, père et fils, à M. de Pontchartrain. (Cette lettre de 73 pages me paraît être la même que celle indiquée par M. Marmette à la même date comme étant de M. Raudot, père, seul. Ne pas la copier.— E. R.) Folio 55, 79 pages.
- Versailles,
18 juillet.
- M. de Pontchartrain à MM. Raudot, père et fils. Leur envoi, pour leur information, copie de la lettre à M. de Vaudreuil, au sujet des propositions de paix qui ont été faites et rejetées. Folio 93, ½ page.
- 6 novembre.
- MM. Raudot, père et fils, à M. de Pontchartrain. Ont reçu copie de la lettre à M. de Vaudreuil au sujet des propositions de paix. Les gens du pays sont indignés de ces propositions, et feront tous les sacrifices pour soutenir l'honneur du royaume. Folio 94, 2 pages.
- 28 octobre.
- MM. Raudot, père et fils, à M. de Pontchartrain. Refus de M. de Vaudreuil d'agir de concert avec eux à l'égard des recommandations aux promotions. Veut avilir la charge d'intendant. Proposent le Sieur de Califet, lieutenant du roy à Montréal, pour le gouvernement des Trois-Rivières. Croient qu'il doit être préféré à M. de Langloiserie. M. de La-

1709. noigny a droit à la place que laisserait vacante M. de Galifet. Le Sieur de Bergères demande l'emploi de major des Trois-Rivières, vacante par la mort du Sieur de Linctôt. Les 4 places de capitaines, vacantes ou à le devenir par ces promotions, devraient être remplies par les Sieurs de Périgny, frère du capitaine Menthet, mort à l'attaque à la Baie d'Hudson, Le Gardeur, de Beaubassin et Catalogne. M. de Vaudreuil proposera le Sieur de Villedonné, ce serait un bon instrument entre ses mains. Proposent pour les quatre lieutenances: MM. de la Nouë, de Saint-Ours, de Contrecoeur et Dufignies. Ne peuvent proposer M. de Monsens, allié de M. de Vaudreuil. N'a pas les qualités nécessaires. Pourraient être nommés pour les quatre enseignes; MM. de la Morandière, de Bellestre, de Lotbinière et de Longueuil. Ce dernier est encore jeune, mais les services de son père et la mort de tous ses oncles au service du roi lui valent cet honneur. "C'est une famille ou la valeur n'a jamais manqué." M. de Lotbinière est le cousin germain de M. de Vaudreuil et fils d'un conseiller. M. de la Martinière demande la charge de premier conseiller, il serait le plus ancien s'il était resté au conseil. Le Sieur de Linc demande la charge du Sieur de la Martinière si ce dernier est promu. MM. Gaillard et de Vincelotte seraient propres à remplir les deux vacances au conseil. Pensions demandées pour les veuves de Linctôt et de la Gemmeraye. (Il est possible que cette lettre soit la même que celle indiquée par M. Marmette, sans date de jour et de mois. 1709. Comme étant de M. Raudot, père, scul.—E. R.) Folio 97, 16 pages.

11 novembre. Les mêmes au même. Envioient l'état des fonds requis pour l'année suivante et prient de vouloir bien ne pas les diminuer. L'item de 150,000 livres est bien gros, mais cette dépense a été motivée par les menaces des Anglais. Se plaignent du Sieur Levasseur, ingénieur, qui veut contrôler toutes les dépenses qui regardent les travaux publics. Il en est de même du Sieur Gaillard, commissaire de l'artillerie. Il est bien difficile d'éviter les moyens extrêmes. Folio bis, 8 pages.

Raudot, père, au même. (Cette lettre doit être la même que celle indiquée par M. Marmette comme étant du 20 septembre 1709: "Longues plaintes contro M. de Vaudreuil. Curieux document." Ici, cette lettre, qui traite du même sujet, n'est pas datée, et elle contient 135 pages au lieu de 80, de sorte que celle indiquée par M. Marmette pourrait bien être incomplète.—E. R.) A copier.

15 novembre. Le même au même. Trop grande étendue des fortifications de Québec que dirige le Sieur Levasseur. Ne pouvant disposer que de 2,000 hommes, il est inutile et même nuisible de faire des fortifications qui requièrent 8,000 hommes pour les défendre. Cela obligera à dégarnir tout le pays pour défendre Québec et à exposer Montréal à un coup de main. Il en est de même pour les fortifications de Montréal et des Trois-Rivières. Chacune de ces villes devrait être fortifiée suivant le nombre de ses défenseurs dans ces divers gouvernements. Les murailles de Québec sont si épaisses qu'elles conviendraient à une ville de Flandre. Tout cela a coûté cher et inutilement, car il serait mieux de réduire la ville à ses anciennes fortifications. Si hardie que puisse paraître cette proposition, il la soumet et elle est conforme au sentiment de tous. Le Sieur Levasseur, qui passe en France, ne manquera pas de soutenir ce qu'il a fait par toutes sortes de bonnes raisons. Devrait envoyer un ingénieur de mérite pour donner son sentiment. Folio 175, 13 pages.

Versailles,
6 juillet.

M. de Pontchartrain à M. Raudot, fils. A lu son mémoire sur l'établissement du Cap-Breton. Ne doit pas être persuadé de tout ce qu'il dit de son utilité, autrement il n'en réduirait pas l'exécution à l'impossible par les

DOC. DE LA SESSION No 8c

1709.

dépenses énormes qu'il propose, connaissant comme il le doit l'état des finances. Devra faire un nouveau mémoire sur le sujet, prenant pour base, s'il croit la chose possible, d'un établissement fondé et exploité par une compagnie de négociants. Devra éclaircir ce qui concerne Joneaire, dont on dit beaucoup de bien et de mal. Il peut être très utile, mais il paraît avoir beaucoup d'adresse pour tourner ses services et sa position à son profit. S'il y a lieu on devra le faire restituer et le remplacer. Est très aise du succès remporté par La Mothe sur les Miamis. Folio 183, 5 pages.

1er novembre.

Raudot, fils, au même. Enverra un nouveau mémoire sur l'établissement du Cap-Breton, basé sur la formation d'une compagnie de négociants. Il est indubitable que Joneaire prend avantage de sa position pour faire un commerce secret avec les Iroquois, mais il a la protection de M. de Vaudreuil. C'est dire que l'on ne peut s'en mêler sans encourir son ressentiment. Joneaire est très aimé des Sounoutouans, et dans les circonstances il pourrait être dangereux de le congédier, mais il n'est pas aimé des autres nations iroquoises. Il raconte qu'il était leur prisonnier et qu'il allait être brûlé, lorsqu'il donna un terrible coup de poing à celui qui le liait au poteau, avec le résultat qu'il fût libéré et adopté par eux. Il a succédé à de Maricourt comme interprète, lequel, ainsi que son père, avait aussi été adopté par les Iroquois. Il faudrait donner cette charge au Sieur de Longueuil, frère de Maricourt, c'est un homme honnête, habile et capable d'en imposer. Jusqu'à la paix on devrait employer Joneaire sous lui. Ne croit pas que de La Mothe mérite des louanges pour sa victoire sur les Miamis ; cette petite guerre est le résultat de sa partialité envers les Outaouais, qu'il a protégés dans l'intérêt de son commerce. Il a l'esprit pour servir ses intérêts. Il serait utile de rétablir les congés pour ressusciter le commerce, sinon il sera difficile d'empêcher les nations d'en haut d'aller porter leurs pelleteries à Orange ou à la Baie d'Hudson. Recommande le Sieur de Louvigny pour commander à Michilimakinak, assisté du Sieur de Lignery. Progrès de la culture. Utilité d'un bon fort à Chambly. M. de Longueuil arrive de chez les Iroquois et tout fait croire que la paix avec eux ne sera pas troublée. Père Schuyler a fait de grands efforts pour les faire lever la hache contre nous. Ces sauvages, particulièrement les Onontagnés, sont très politiques, et nous les avons trop négligés, Joneaire n'ayant d'influence qu'avec les Sounoutouans. Toutes les autres demandent que ce soit le Sieur de Longueuil qui aille faire les affaires. Le commerce augmente; il est sorti cette année, outre le castor, pour plus de 50,000 écus de farines, pois, biseuit, suif, beurre crufs, fromages, planches, bardeaux, cercles, huiles, morues, saumons et anguilles. Soit 47 pp. Folio 186, 35 pages.

15 novembre.

Le même au même. Les MM. du Séminaire offrent de faire faire du goudron par les habitants et de le livrer au roi pour 17 livres 10 sols la demi-barrique de 50 pots. Folio 203½, 1 page.

30 juin.

Le même au même, en forme de journal, depuis le 30 juin jusqu'au 15 octobre. Croyant Montréal menacé par les Anglais, M. de Vaudreuil y est monté avec 1,000 hommes. Ont eu la nouvelle par un prisonnier anglais, qu'on préparait une flotte de 30 vaisseaux pour attaquer Québec. Ce doit être plutôt pour rétablir Saint-Jean et se venger sur Plaisance, ou, si on y embarque des familles, comme le dit le prisonnier, ce doit être pour s'emparer de l'Acadie et les y établir à la place des Acadiens. A visité les fortifications avec les Sieurs de Levasseur, de Langloiserie, de Louvigny, et Le Gardeur. Impudence du Sieur Levasseur et poltronnerie des autres qui n'ont pas voulu signer le procès-verbal de leur examen et de leurs avis. Le Sieur Levasseur n'a pas voulu mettre ses plans et projets par écrit, disant que le tout était dans sa tête. Fresque de Levasseur et

1709. de Dubuisson restée impunie. Plaintes contre M. de Vaudreuil et Levasseur. Deux prisonniers anglais rapportent que le Canada sera bientôt envahi. N'y crois pas. Conférence à ce sujet. M. de Vaudreuil a des appréhensions exagérées sur le sort du Canada. Projets soumis à la conférence. Refus de M. de Vaudreuil à la dame Jolliet de laisser partir le Sieur de la Gorgendière, son gendre, fils de Deschambault, pour porter secours à ses fils à Mingan. Longues plaintes contre M. de Vaudreuil et autres au sujet des dépenses et des préparatifs contre une invasion. L'Iroquois amené ici par Joneaire pour donner des nouvelles s'est trouvé être un espion. Reproche à M. de Vaudreuil d'avoir, par sa maladresse, été cause qu'un prisonnier anglais a été brûlé par les sauvages. Folio 203, 77 pages. Soit 100 pp.
- 24 septembre. Le même au même. Folio 242, 4 page.
- 9 janvier. M. de Pontchartrain à M. Raudot. A reçu sa lettre avec plaisir, et compte sur son application au service du roi. Folio 243, 1 page.
- 5 novembre. M. Raudot, fils, au même. Rend grâce de sa confiance et de sa protection. Folio 244, 1 page.
- Fin du volume.

G
CANADA—C. II.—VOL. 5.

Correspondance générale — (Marquée 9 sur le plat du couvert.)

- Mémoires du Roy. Lettres écrites à MM. de Vaudreuil et Raudot, et les réponses. Année 1710.
1710. Marly, 10 mai. Titre—Folio 1. Table—Folio 2, 3 pages.
- Mémoire du roi à MM. de Vaudreuil et Raudot. N'a pas reçu leurs dépêches de l'année dernière, les paquets qui les contenaient ayant été jetés à la mer à la prise par les Anglais du vaisseau qui les portait. *La Bel-lone*. A été surpris d'apprendre que leur mésintelligence s'augmentait de jour en jour. MM. d'Oxelles et l'abbé de Polignac sont en Hollande en pourparlers de paix. Leur envoi des mémoires contre le rétablissement des congés qu'ils recommandent. Devront les discuter point à point. Approuve le choix du Sieur de Louvigny pour commander à Michilimakinak. Devront s'appliquer à diminuer graduellement le nombre de chevaux, cela a l'effet d'efféminer les habitants. N'a pas reçu de recensement depuis 2 ans. Croit que les fortifications ont trop d'étendue. Il convient d'assembler un conseil de guerre pour déterminer des plans et y adhérer. Ne pas permettre des constructions sur le port de Québec. Envoie lettres de "naturalité" aux Anglais catholiques. A pourvu le Sieur Le Duc de la charge de procureur général au Conseil Supérieur et nommé le Sieur Benoit, chirurgien, à la place de feu Baudot. A nommé Raudot, fils, à l'intendance générale des classes des matelots du royaume, et M. Bégon remplacera M. Raudot, père. Veut bien que les enfants de famille au-dessus de l'âge de 17 ans soient reçus cadets dans les troupes. Accorde 30 médailles d'argent et 10 de vermeil pour présents aux sauvages. Est satisfait des négociations des Sieurs de Longueuil et Joncaire avec les Iroquois. Devront examiner la demande du Sieur Jean-Baptiste Jinchereau, qui demande une concession en fief, tenant à celle de Le Gardeur et de la Dame Dugué. Folio 5, 16 pages.
- Versailles, 26 mars. M. de Pontchartrain à M. Raudot au sujet du Sieur Le Duc, nommé procureur général au Conseil Supérieur. Folio 35, 2 pages.
- Marly, 10 mai. Le même au même. A bien fait de faire saisir les biens de la succession du marquis de Crisac. M. de Ramesay a tort en entier dans sa diffi-

DOC. DE LA SESSION No 8c

1710. culté avec M. de Vaudreuil, et il doit regagner sa confiance, sinon il sera cassé. Le roi blâme sévèrement M. de Vaudreuil de la protection qu'il a accordée au Sieur de Villeneuve dans son procès pour assassinat et dans l'affaire de Lorimier. A désapprouvé M. de Vaudreuil dans sa conduite à l'égard de des Chambault. Remarque que ses plaintes contre M. de Vaudreuil sont d'une vivacité outrée et qu'il y entre beaucoup de passion. Il serait bon, en attendant l'établissement solide du Cap-Breton, de l'occuper sans bruit, afin de prévenir les Anglais qui pourraient avoir le même dessein. La Dame de Vaudreuil est d'opinion qu'il faudrait forcer les habitants à cultiver le chanvre, et à ceux qui ont des pinières de faire du gondron. Accorde à son fils, de Chalus, une commission pour remplir une des premières compagnies qui viendront à vaquer. Folio 37, 24 pages.
Soit 18 pp.
- Marly, 5 mai. Liste des officiers du Canada nommés par le roi le 5 mai 1710. Folio 50, 3½ pages.
Soit 2 pp.
- 5 mai. Liste des officiers de judicature nommés par le roi. Folio 54, 1 page.
- Marly, 13 mai. M. de Pontchartrain à M. Raudot. Le roi a nommé La Mothe Cadillac au gouvernement de la Louisiane et le Sieur de la Forest pour commander au Détroit aux mêmes conditions que le Sieur de Cadillac. Demande un duplicata des dépêches jetées à la mer lors de la prise de *La Bellone*. Folio 56, 1½ page.
- Versailles, 20 mai. Le même au même. Est informé, par le Sieur Levasseur de Néré, qu'il y a à Trois-Rivières de la terre propre à faire de la brique et des tuiles, devra voir à ce qu'elle soit exploitée. Folio 58, 1½ page.
- Versailles, 23 mai. Le même au même. Est informé qu'on arme à Londres plusieurs vaisseaux pour une expédition contre le Canada, et qu'il y a en ce lieu 4 sauvages qui demandent de servir contre nous. Si des vaisseaux hollandais, neutres et étrangers se présentent à Québec, devront les faire saisir. Folio 60, 1½ page.
- Versailles, 23 mai. Le même au même. Sur les représentations des intéressés en la ferme du castor, qu'ils ne pouvaient écouler jusqu'à l'expiration de leur bail, les 30,000 castors gras qu'ils s'étaient obligés de prendre, il fut convenu, dans l'intérêt commun, avec M. Riverin, délégué de la colonie, que la compagnie serait déchargée de cette obligation à la condition de prendre tout ce qui s'y trouve actuellement au prix de 30 sols la livre au lieu de 40 pour le gras et d'ajouter 4 sols sur le sec, payable en espèces, ce qui ajoute au moins 10 pour 100 au profit de la colonie. Les filles de la Congrégation de Villemarie ont demandé la permission de continuer les vœux simples qu'elles faisaient. Le roi ne veut rien changer à ses ordres à ce sujet. Folio 62, 9½ pages.
Soit 8 pp.
- Marly, 28 mai. Le même au même. La Dame de la Forest demande pour son mari la permission de faire valoir le fort Saint-Louis des Illinois qui lui appartient. Demande son avis et celui de M. de Vaudreuil. Autre demande de la même. Folio 68, 1½ page.
- Marly, 3 juin. Le même au même. Prétentions de la Compagnie du Castor contre la colonie, et contre-prétentions de MM. de Ramesay et de Subercase contre la compagnie. Le Sieur Le Roy de la Potterie, dans les troupes du roi aux îles, a un fils, âgé de 8 ans, chez son grand-père, le Sieur de Saint-Ours, qui se refuse à le laisser passer en France. Devra l'y forcer. Folio 70, 3 pages.
- Versailles, 7 juin. Le même au même. M. de Subercase l'informe que les Anglais de Boston et de New-York font de grands préparatifs pour s'emparer de l'Acadie, et qu'il a grand besoin de secours, particulièrement en vivres. A reçu cette nouvelle fort tard, le vaisseau qui la portait ayant été forcé de re-

- 1710 lâcher et de faire un long séjour à la Martinique. Devront l'assister s'il en est encore temps. Devront tenir la main à l'exécution du contrat passé avec le Sieur Pacaut pour la fourniture de farines, etc., etc., à Québec et à Plaisance. Succession Crisacy. Marchands de la Rochelle. Folio 73, 4½ pages.
- 11 octobre. Le même au même. S'est apparemment mal expliqué en rendant compte du démêlé entre MM. de Vaudreuil et Ramesay. Ce dernier ne s'est jamais écarté de la subordination et du respect. Rapporte les faits sans passion. L'affaire de l'assassinat de Villeneuve ne peut être reprise maintenant. Explique de nouveau les plaintes qu'il a portées contre M. de Vaudreuil. A tout fait pour vivre en paix avec lui. Le remercie pour son fils. Remettra l'intendance à M. Bégon. La possession du roi sur le Cap-Breton est bien établie par la concession, il y a 56 ans, au Sieur Denys, surnommé "la grande barbe", qui n'était que le renouvellement d'une autre. Les habitants préfèrent la culture du lin à celle du chanvre, la récolte en étant plus facile et le produit plus généralement utile. Il serait d'utile de faire remettre les 1,000 écus au Sieur Pacaut. Remercie des promotions accordées aux officiers. M. de Louvigny loue fort le choix fait à son préjudice de M. de Longueuil. Demande dispense d'âge pour la place de conseiller accordée à M. de Lotbinière (23 ans). Remercie de la promotion de son fils cadet, de Chalus. Le Sieur Le Duc, le nouveau procureur général, est mort 14 jours après son arrivée. Laisse ici une femme et 6 enfants. Demande que Macart soit nommé procureur général, et Hazeur, fils, lieutenant général; le premier est de bon esprit, et très sage, et le second a très bonne conduite depuis son mariage. Explication du différend entre La Mothe Cadillac et de la Forest. La terre des Trois-Rivières peut faire de bonnes tuiles, mais les bardeaux conviennent mieux au froid et à la neige. La nouvelle reçue que les Anglais devaient partir de Boston pour l'Acadie le 10 de septembre a été cause que la demoiselle Pacaud n'a pu exécuter l'ordre de son mari pour l'envoi de vivres à l'Acadie. Avait envoyé à M. de Subercase, il y a plus de 3 mois, les Sieurs de Montigny, de Contrecoeur, de J. Lambert et Des Plaines, avec quelques soldats et des vivres. De Subercase avait fort dégoûté les Canadiens qui étaient allés l'aider en 1707. Le Sieur de Saint-Ours ne s'oppose pas au départ du fils du Sieur de la Potterie. Succession du marquis de Crisacy. Folio 77, 36 pages.
- 6 octobre. Le même au même. Le remercie de la haute position, eu égard à son âge, donnée à son fils aîné, aussi bien que de la promotion à son fils cadet. Folio 97, 3½ pages.
- 22 octobre. Le même au même. Envoie les comptes des magasins des années 1708 et 1709, la liste des officiers et l'état des fonds pour 1711. Le supplie de ne rien retrancher. N'a pas reçu l'état des fonds de l'année dernière, non plus que l'état des charges. Ont été obligés de recourir à la monnaie de cartes, et il en faudra davantage. Folio 99, 4 pages.
- 23 octobre. Le même au même. Transmet le placet du Sieur Dufguier, enseigne, demandant promotion, aussi celui du Sieur Toucher, demandant une enseigne pour son fils. A rendu de bons services, et sa seigneurie est la mieux peuplée et défrichée de la colonie. Le Sieur Prat, marchand et propriétaire de plusieurs vaisseaux faisant un commerce utile à la colonie, a tiré quelque argent de ses confrères et fait quelques travaux au port. Il demande la commission de maître des quais, sans appointements, à la seule condition d'exemption de tutelle, guet et garde, logement des gens de guerre. Le Sieur Robert de la Morandière. Folio 101, 7 pages.

DOC. DE LA SESSION No 80

1710.
31 octobre. Le même au même. Envoie 2 ordonnances contre le Sieur du Tisé, enseigne, le condamnant à des dommages intérêts envers Gauvin, habitant des Gaudarville. Folio 104½, 1½ page.
- 31 octobre. Le même au même. Lui envoie 2 ordonnances qu'il a passées pour se conformer à ses instructions et obliger Aubert, Néret, Gayot et Cie à prendre et payer le reliquat des castors gras de l'ancienne Compagnie de la Colonie, et à payer à M. de Ramesay et de Subercase les avances qu'eux seuls avaient faites sur les parts qu'ils avaient souscrites dans l'ancienne compagnie. Folio 117, 4 pages.
- Versailles,
15 janvier. De Pontchartrain à Raudot. Tient beaucoup à lui faire plaisir, mais ne peut lui accorder la grâce extraordinaire de conseiller d'honneur en la cour des Aides qu'il demande. Lui fera comprendre, à son retour, que cette grâce lui serait absolument inutile dans l'état où il est. Discutera avec lui ce qui pourra le mieux lui convenir. Folio 119, 1 page.
- 9 octobre. Raudot, père, au ministre. Le remercie des faveurs à ses fils et le prie d'oublier la prière qu'il lui a faite à l'égard de la place de conseiller d'honneur à la cour des Aides. Est modeste et ne cherche pas l'élévation plus qu'il ne convient. Folio 121, 2½ pages.
- Fin du volume 5.

G

CANADA—C. 11.—Vol. 6.

Mémoires sur le Canada et îles adjacentes de 1706 à 1710—(Marqué 10 sur le plat du couvert.)

Ce volume contient 10 mémoires; 5 de Raudot; 1 de Raudot et Vaudreuil, 1 de Tonty, 1 de Levasseur, 1 de La Mothe.

Folio 1. Table.

1708.
16 juillet.

Mémoire sur les affaires présentes du Canada et l'établissement du Cap-Breton par Raudot. Le commerce du castor, sur lequel a pivoté la prospérité du pays, est nécessairement une ressource précaire; tôt ou tard devait résulter ou la rareté de ce produit ou l'avilissement de son prix. La colonie souffre actuellement de l'avilissement du prix. Ce commerce peut se relever mais retombera certainement dans l'un ou l'autre de ces fâcheuses alternatives. L'agriculture devait être l'objet principal, elle n'a été que l'accessoire. C'est le contraire qui s'est fait dans les colonies voisines. Le castor a toujours été considéré ici comme la mine d'or, chacun a voulu en prendre sa part. Les habitants ont coupé les bois, préférant cette vie aventureuse qui leur rapportait beaucoup de profits avec peu de travail, à la culture de la terre qui exige un labeur assidu. Il en est résulté des habitudes d'oisiveté et de négligence. Il y a cependant une assez grande quantité de bestiaux et aisance quant à la nourriture, mais grande gêne quant à l'habillement. Le commerce du pays roule sur la somme de 650,000 livres et c'est avec cette somme qu'il doit solder ses achats en France. C'est peu de chose pour une population de 18 à 20,000 âmes. Autrefois cette somme était beaucoup plus forte, avec moins de monde pour se la partager. Tout se paie avec des traites qui servent à payer les marchandises achetées en France, de sorte que l'argent ne vient même plus de ce côté. Les marchandises sont très chères, et cependant l'habitant ne veut travailler qu'à gros salaire, disant qu'il use plus de hardes en travaillant qu'il n'en peut gagner par son travail. Le remède à cet état de choses est de pousser la population à la production du blé, des bestiaux, des bois, du poisson, des huiles, à la construction des vaisseaux,

1707. en lui trouvant des débouchés. Ne pas s'attacher de trop près à l'intérêt présent de la France, l'intérêt et la prospérité de la colonie devant tôt ou tard faire la prospérité de celle-là. L'argent qui se fera ici passera toujours en France, c'est l'essentiel. L'établissement du Cap-Breton contribuera grandement à donner au Canada ce débouché. Le commerce que produira cette île est infini, puisque celui du poisson et des huiles ne se peut limiter. Elle a du charbon de terre, du porphyre, du plâtre, des bois de construction. Elle consommera ce que produira le Canada sans jamais lui nuire. Elle sera l'entrepôt des marchandises de France, la sentinelle avancée pour protéger la marine française en temps de guerre. Ferait un grand tort à la colonie de Boston, qui ne tire pas le chargement de 3 navires par année du poisson pris sur ses côtes. Longue exposition des avantages multiples de cet établissement et des moyens de procéder, avec en marge les remarques du ministre. (Mémoire très intéressant et fait avec beaucoup de soin.—E. R.) Folio 2, 74 pages. Soit 100 pp.

20 août.

Autre mémoire du même au même sur le même sujet. L'établissement du Cap-Breton, étant donné ses grands avantages, doit être entrepris par Sa Majesté elle-même, autrement il languirait longtemps comme il en a été pour le Canada. Les compagnies ne cherchant que leur avantage et des profits immédiats. Elles sont une vexation continuelle pour le colon et enlèvent à celui qui voudrait émigrer tout l'attrait qu'il pourrait avoir. Ayant, en 1706, exposé longuement les avantages que retirerait le Canada et la France de cet établissement, il croit devoir s'appesantir sur le tort qu'il ferait aux colonies anglaises de Boston. Ruinerait le commerce entre Boston, Saint-Jean de Terre-Neuve et les Grands Baucs. Boston n'est pas fortifié du côté de terre, et par la suite une entreprise sur cette ville par une escadre du côté de la mer, et par 2 ou 3,000 Canadiens du côté de terre, serait chose possible et facile. Les habitants de la Nouvelle-Angleterre ne sont pas braves et ne savent pas aller dans les bois comme les Français. Il y aurait sans doute à craindre une escadre anglaise, mais alors cela diminuerait d'autant leurs forces en Europe, sans compter qu'avant de passer dans le voisinage du Cap-Breton, ils pourraient être harcelés sans cesse et affaiblis. Oppositions des Anglais et moyens d'y remédier. Cet établissement coûterait par année au roi 103,000 livres. Conduite à tenir pour former cet établissement. Moyens de peupler cette nouvelle colonie. Bestiaux. Troupes. Droits de Sa Majesté. Droits domaniaux. Croit qu'il serait mieux de ne pas accorder de seigneuries. Les titulaires ne se conforment jamais aux conditions. Ne font rien pour peupler leurs seigneuries et pressurent très souvent les habitants. Au Canada les trois quarts des colons établis dans les seigneurie avaient été soldats. Folio 39½, 39 pages.

10 novembre.

Mémoire de MM. de Vaudreuil, Raudot et Raudot sur le fort Bourbon, appartenant aux Français, et sur celui du fond de la Baie d'Hudson, appartenant aux Anglais. On ne peut aller au fort Bourbon par terre sans passer vis-à-vis des 2 forts des Anglais. Le Sieur de Troye y a été par Témiscamingue, le Sieur de Louvigny par le Saguenay, le Sieur de Sainte-Hélène par la Lièvre. On ne sait pas si les Anglais ont rétabli le fort Rupert détruit par d'Iberville. Le fort Bourbon donne 2 fois plus de pelletteries que celui des Anglais. Toute entreprise de commerce en ces lieux doit se faire par mer. Un échange aurait des avantages et des désavantages. Il vaut mieux laisser les choses en l'état où elles sont à présent. Folio 62, 3 pages.

Soit 4 pp.

Mémoire du Sieur de Tonty sur une mine située à Onabatongas, près de Témiscamingue, à 130 lieues de Montréal, avec, en marge, les remarques de Raudot et Raudot. Ne connaît pas la qualité du métal, il est d'un fort

DOC. DE LA SESSION No 8c

1708. beau jaune, très dur. Est au bord d'un lac près d'une montagne pelée. Soit 6 pp.
Folio 43½, 4 pages.
- 9 novembre. Mémoire de MM. Raudot, père et fils, sur la proposition de M. Levasseur au sujet des dépenses pour les fortifications. Proposait d'employer les soldats aux travaux et d'économiser sur les salaires. Il y a peu de soldats et peu de bons pour ces travaux. M. Levasseur serait l'ingénieur et l'entrepreneur. Folio 65, 2 pages.
- Mémoire de Raudot, père, sur les droits et redevances établis par les seigneurs du Canada sur les terres par eux concédées en roture. Croit qu'il faudrait réduire le cens au taux uniforme de six deniers par arpent. Retrancherait le chapon gras en chapon vif, et laisserait aux habitants le privilège de le payer en argent à raison de 15 sols ; aujourd'hui, le privilège est au seigneur et il exige 30 sols, ce qui est le double de la valeur. Abolirait les corvées ou ne permettrait de les exiger qu'à des époques déterminées. Est une source de vexation. Retrancherait le droit que se donnent les seigneurs de prendre du bois à volonté sur la terre d'habitant. Le droit de moulin banal est généralement à l'avantage des 2 parties. Celui du four banal doit être aboli. Il faut retirer le droit roturier, il est aussi exorbitant que le lignager, et n'est pas conforme à la Coutume de Paris. Le droit de pêche devrait être aboli là où il ne constitue pas le principal revenu. Quelques seigneurs se prévalent de la Coutume du Vexin. La Coutume de Paris seule devrait être tolérée. Folio 66, 7 pages.
- Mémoire de MM. de Vaudreuil, Raudot et Raudot, sur les compagnies sauvages proposées par M. de La Mothe. Propose de former 4 ou au moins 2 compagnies de sauvages, commandées par des chefs, outre les compagnies de soldats français. Prétend que par ce moyen il serait toujours prêt à tomber sur les Iroquois ou les Anglais. Ce projet n'est pas réalisable. L'expérience prouve que le sauvage ne peut être formé à la subordination. La solde ne les attachera pas davantage aux intérêts des Français. Ils pourraient devenir insupportables et dangereux. Leur principe de conduite est que chacun fait comme il l'entend, et il n'y a pas de punition entre eux. On pourrait les former à la discipline, et si on y parvenait ce pourrait être un plus grand danger. Folio 69½, 3 pages.
- 27 octobre. Mémoire de MM. Raudot et Raudot sur le rétablissement du poste de Témiscamingue. Ce poste a été abandonné à cause de la guerre avec les Iroquois. Les Tabitibis, les Monsipys, les Têtes-de-Boulo et les Christianaux, qui habitent ces endroits, portent généralement leurs pelleteries aux Français, quelques-uns aux Anglais à la Baie d'Hudson. Ne peuvent aller à cette baie que par les rivières Monsipy et Kitechicouane, et le retour est très difficile. Ce poste ferait dommage à Montréal et à Trois-Rivières. Aurait l'effet, et on ne manquerait pas de les en solliciter, de faire retourner les Nipissiriens, qui se sont établis à la pointe de l'île de Montréal, dans leur pays, qui est près de Témiscamingue. Ce sont de braves gens qui donnent de l'émulation aux autres.
1710. Mémoire de Raudot sur l'établissement du Cap-Breton. Description du Cap-Breton et des îles adjacentes. Il y a de très bonnes terres, mais humides et froides. Les défrichements, l'égouttement et la culture permettent au soleil de réchauffer le sol et de produire même le blé. Au Canada, la moisson se fait plus à bonne heure qu'autrefois. Explication des causes. Commerce avantageux que pourra faire le Cap-Breton avec la France, le Canada, les îles, et même avec Boston et la Nouvelle-York. Les marchands de ces derniers lieux sauront bien venir chercher en fraude et secrètement nos vins, nos eaux-de-vie, nos toiles, nos papiers. Énumération des nombreux avantages. Détails de l'organisation. Folio 72, 16 pages. Soit 20 pp.

1710.

Mémoire présenté à M. de Pontchartrain contre le rétablissement des congés, et réponses en marge de MM. de Vaudreuil, Raudot et Raudot. Mémoire. Espère qu'on ne rétablira pas les congés qui ont été la source de maux, de dérèglements, du funeste trafic de l'eau-de-vie et de la stagnation de l'agriculture, contrairement au but de l'établissement de cette colonie, qui était d'humaniser et d'évangéliser les sauvages. Cett suppression des congés, à part les exeès auxquels ils donnaient lieu, avait aussi pour but de relever le prix du castor, dont l'abondance causait l'avilissement du prix et provoqua l'abandon de la ferme. Il vaut mieux laisser les sauvages venir trafiquer à Montréal, car les frais de transport dans l'ouest élèvent tellement le prix des marchandises, que cela détermine ces sauvages à aller s'en procurer chez les Anglais. Les Anglais, depuis plusieurs années, ne souffrent pas que leurs gens aillent commercer au loin. C'est parce que M. de la Barre a agi autrement, que les Français eurent une guerre de 14 ans avec les Iroquois. Réponse. Convenient de tous les maux et désordres dont se plaint le mémoire, mais ce n'est pas à proprement parler aux congés qu'il faut les attribuer, mais à la manière de les exploiter. Ils peuvent au contraire favoriser la conversion des sauvages, l'augmentation de la colonie et la conservation de la paix. Le tout est d'empêcher le commerce de l'eau-de-vie. Moyens à eet effet. C'est le nombre infini des congés, le haut prix du eastor et l'acceptation de toute la production par le bureau de Québec, qui a été cause de la surabondance de cet article et de l'avilissement du prix. C'est la vue des marchandises qui crée la demande et fait naître le besoin, et il n'est pas raisonnable de dire que les sauvages feront trois ou quatre cents lieues pour se les procurer à meilleur marché chez les Anglais. Tout au contraire, c'est ce qui éloignera les sauvages des Anglais, car, s'ils n'avaient que le choix entre Montréal et Orange, ils iraient de préférence à ce dernier endroit, les marchandises y étant moins chères. La guerre de 14 ans avec les Iroquois n'est pas due aux congés, mais à la folle idée de M. de La Barre de permettre aux Iroquois de piller les Français, qui n'en avaient pas, et de vouloir les punir ensuite pour avoir fait ce qu'il leur avait permis de faire. Les Anglais, il est vrai, ne se mêlent point des affaires des sauvages ; ils aiment mieux les laisser s'entre détruire, mais aussi ils n'en sont pas aimés et sont sans influence sur eux. Nous agissons autrement, et c'est ce qui fait notre force. Nous maintenons la paix dans tout l'ouest. Si Michilimakinak avait été rétabli, les Saulteux n'auraient pas frappé les Poutoutamis et coupé les oreilles à des Iroquois, ce qui a failli et peut encore nous amener la guerre. Ce qui retient l'Iroquois de frapper coup sur aucune des tribus sauvages c'est qu'il sait que, par nos efforts, il n'aurait pas l'avantage de détruire ces nations une à une comme il le faisait autrefois, mais qu'il les aurait toutes sur le dos à la fois. Folio 80, 24 pages. Soit 30 pp.

Fin du volume.

CANADA—1718.

Inventaire des Edits, Déclarations, Ordonnances, Registres, et autres pièces qui sont tant au greffe que dans les bureaux des intendants et du gouvernement du Canada, envoyés par M. Bégon, intendant, en l'année 1718.

C II.—VOL. 7.

(Ce volume est composé en entier d'une table donnant un résumé de tous les documents et papiers qui se trouvaient alors à Québec, non seule-

DOC. DE LA SESSION No 8c

ment au greffe du Conseil Supérieur, au bureau du contrôle de la Marine. à celui de l'intendance, mais encore à ceux des magasins du roi à Québec et à Montréal. Il est aisé de voir que, s'il y a là un grand nombre de documents que nous connaissons déjà, soit qu'ils aient été indiqués par M. Marmette ou par moi-même, il y en a un nombre peut-être aussi considérable qui n'existent pas nulle part, ou qui n'ont pas encore été découverts par ceux qui se sont occupés de ces archives. La transcription de cet inventaire nous permettra au moins de constater les pièces qui manquent et leur nature. Je dis leur nature, car souvent la mention qui en est faite est explicative et, par elle-même, quel quefois, un résumé du contenu de ces documents. Il en est particulièrement ainsi pour les lettres du ministre et les mémoires du roi aux gouverneurs et intendants. Ceux qui ont parcouru les résumés de M. Marmette ont dû remarquer que s'ils y rencontraient un nombre fort considérable de lettres et de documents émanant de la colonie, ils en trouvaient fort peu émanant du ministre ou du roi. Cet inventaire, comme on pourra le voir, fait preuve de cette lacune, mais comme en même temps les documents de cette source sont généralement résumés assez au long, on peut comprendre de quelle utilité sera cet inventaire. Il devra donc être copié en entier.—E. R.) (1). Folio 1, 264 pages. Soit 350 pp.

CANADA—1677-1731.

Arrêts et Décisions concernant les Possessions françaises en Amérique.

G
C II.—VOL. 8.

- Table—Folio 11, 3 pages.
Récapitulation—Folio 13.
Situation, quant à la latitude de Québec, Niagara, Michilimakinak et autres lieux, telle que donnée par M. de Louvigny. Folio 14½, ½ page.
Edit de création de la justice royale de Montréal. Folio 17, 5 pages.
1693. Arrêt du Conseil d'Etat en interprétation de l'édit qui accorde aux ecclésiastiques de Saint-Sulpice les droits d'échange et la basse justice de l'île de Montréal. Folio 21, 12 pages.
Mars. Arrêt du Conseil d'Etat, portant surséance en faveur des Sieurs Nérét, Gay et Cie au sujet du commerce du castor. Folio 31½, 7 pages.
1704. Arrêt du Conseil d'Etat, portant règlement de la banlieue du fort Pontchartrain de Chambly. Folio 35, 2 pages.
Versailles, 22 avril. Lettres patentes pour l'établissement d'un Conseil Supérieur à La Louisiane pendant 3 ans. Folio 41, 5 pages.
1712. (Imprimé.) Arrêt du Conseil d'Etat qui décharge les morues et les huiles qui proviendront de la pêche des sujets de Sa Majesté à l'île Royale, de tous droits des cinq grosses fermes et autres pendant 10 années. Folio 46, 3½ pages.
Marly, 20 juin. Projet de règlement concernant les saluts des galères. Folio 48½, ½ page.
Marly, 22 juin. Arrêt du Conseil d'Etat qui ordonne que sur les bulles du 1^{er} octobre 1674, portant érection de l'évêché et du chapitre de Québec, et sur le décret du Sieur François de Laval, il sera incessamment obtenu des lettres patentes pour être scellées et enregistrées et confirmant en tant que de besoin tous les dons faits des abbayes de Maubec, etc., etc. Folio 49, 10 pages.
Versailles, 18 décembre.
1713. Fontainebleau, 9 septembre.
1689.
1712. Versailles, 1er octobre.

*Lorsque ceci a été écrit j'ignorais que la Série B se composait des documents émanant de la Cour, tout de même la transcription de cette Table servira à constater les lacunes, s'il y en a, et il doit y en avoir.—E. R.

1714.
Versailles,
20 mars.
4 avril.
- Ordonnance du roi qui ordonne que tous les vaisseaux qui iront en la Nouvelle-France y porteront des engagés. Folio 55, 3 pages.
Copie d'une lettre de M. de Pontchartrain à M. Raudot, père, au sujet de l'ordonnance ci-dessus. Folio 56½, 1 page.
1710.
19 mai.
- Arrêt du Conseil d'Etat qui ordonne que les Sieurs Néret, Gayot et Cie seront déchargés, pendant les 6 dernières années de leur traité, de l'obligation dans laquelle ils sont entrés par l'article 6 du dit traité du 10 mai 1706. Folio 57, 4 pages.
1714.
Marly,
30 avril.
- Arrêt du Conseil d'Etat, qui ordonne qu'en conséquence du consentement du Sieur évêque de Québec au rachat de la rente dont les religieuses de la Colombie sont chargées à son profit, elles pourront en faire le rachat en contrat de rente sur l'hôtel de ville de Paris sur le pied de l'édit de décembre 1713. Folio 59, 5 pages.
- Marly,
30 avril.
- Arrêt du Conseil d'Etat qui commet François Michel Choplet pour, en qualité d'agent du chapitre de Québec, en régir et administrer les biens. Folio 61½, 2 pages.
- Fontaine-bleau,
10 septembre.
- Arrêt du Conseil d'Etat, qui déboute le duc de Noirmoutiers des fins de sa requête, et qui ordonne en tant que de besoin, que ceux de ses sujets qui sont établis et qui s'établiront à l'avenir ou qui feront la pêche à l'île du Cap-Breton, celles de Saint-Jean et de la Magdeleine, ne pourront y être troublés tant par les héritiers du feu Sieur marquis de Chevry que par ses autres associés. (Récit détaillé des malheurs qui aceablèrent la compagnie formée par Bergier, Gaultier et Boucher, en 1682, à laquelle s'adjoignirent, en 1683, Lefebvre de Saumartin, de Belloy, de Francieue Lottin de Charmy et le marquis de Chevry, et plus tard Perrot et de Lagny. Le but de cette compagnie était d'établir des pêches sédentaires sur les côtes de l'Acadie et d'exploiter le loup-marin aux îles de la Magdeleine. A certaines conditions, le roi donnait à la compagnie les îles du Cap-Breton, Saint-Jean et de la Magdeleine. Il s'ensuivit une longue suite de malheurs, soit que leurs vaisseaux firent naufrage, soit qu'ils furent pris par les Anglais, de telle sorte qu'en 1714 la perte totale des associés s'élevait à 426,774 livres. Le duc de Noirmoutiers, qui était le beau-fils du marquis de Chevry, réclamait comme héritier, soit confirmation de la concession des terres, soit indemnité. De là cet arrêt par lequel sa demande est rejetée.—E. R.) Folio 68½, 6 pages.
- Fontaine-bleau,
8 octobre.
- Arrêt du Conseil d'Etat, qui ordonne que le castor gras sera reçu à l'avenir à 40 sols la livre conformément au traité fait avec les Sieurs Aubert, Néret et Gayot. Folio 71, 5 pages.
1715.
Versailles,
29 janvier.
- Arrêt du Conseil d'Etat, qui ordonne que pendant 10 années, à commencer du 1^{er} de février prochain, le charbon de terre qui proviendra de l'île Royale demeurera déchargé de tous droits d'entrée dans le royaume. Folio 79, 2 pages.
1706.
Paris,
10 mai.
- Articles et conditions convenus sous le bon plaisir du roi et de Monseigneur le comte de Pontchartrain, entre M. Denis Riverin, étant de présent à Paris, député de la Compagnie de la Colonie du Canada, fondé de procuration générale et spéciale des directeurs de la dite compagnie, passé devant Rageot et Chambalou d'une part; et les Sieurs Louis François Aubert, marchand d'Armsterdam, Jean-Baptiste Néret, bourgeois de Paris et Jean-Baptiste Gayot, conseiller du roi, d'autre part. Folio 80, 16 pages. Soit 25 pp.
1715.
Marly,
6 mai.
- Arrêt du Conseil d'Etat, qui attribue à l'intendant de la Nouvelle-France, ou à son subdélégué en son absence, la connaissance des instances et procès concernant les fraudes et contraventions sur les castors, marchandises et effets venant des colonies anglaises. Folio 88, 2 pages.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1715. Arrêt du Conseil d'Etat, portant surséance de 3 mois aux négociants de Vincennes, la Rochelle et autres qui ont endossé les lettres de change du Canada tirées sur M. Caudion, trésorier général de la marine, payables à la fin de mars 29 octobre. Folio 89, 2 pages.
- Vincennes, Arrêt du Conseil d'Etat qui commet des commissaires pour juger en 19 novembre. dernier ressort toutes les contestations entre le Sieur de Leuse, prêtre de l'église cathédrale de Québec, et les Sieurs Tiberge, Brisacier et Tremblay, procureurs du chapitre de Québec. Les commissaires nommés furent les abbés Briga. Toucault de la Houssaye, Taudaine, et de Pomponne, la Bourdonnaye, conseiller d'Etat, et Raudot, intendant de la marine. Folio 90, 9 pages. Soit 11 pp.
1714. Ordre du roi pour le Sieur de Courtemanche, qui l'établit commandant Marly, de la côte du Labrador et brevet de concession. Folio 97, 4 pages. 12 novembre.
1716. Arrêt du Conseil d'Etat, qui règle que pendant 10 ans les morues et autres poissons pêchés par les sujets de Sa Majesté à l'île Royale et apportés dans les différents ports du royaume sur des vaisseaux français, seront déchargés du nouveau droit imposé au profit du roi, par la déclaration d'octobre 1710 et autres règlements subséquents. Folio 99, 6 pages. Paris, 1er février.
- Avril. Lettres patentes pour l'établissement des Frères de la Charité de l'ordre de Saint-Jean de Dieu à l'île Royale. Leur accorde les casernes au Port-Dauphin pour servir d'hôpital. Folio 102, 6 pages. Soit 8 pp.
- 31 mars. Brevet de concession à la côte du Labrador pour le Sieur Constantin. Folio 105, 2 pages.
- Mai. Lettres patentes pour l'établissement des Récollets de la province de Bretagne à l'île Royale. Folio 106, 4 pages.
1701. Règlement entre les missions étrangères et les Pères Jésuites suivant 7 juin. la décision des archevêques et évêques d'Ausch, Marseille, Chartres et Québec, et des abbés de Brisacier, de Lamberville, Tiberge, Tremblay et de Kéroillan, nommés à cette fin par le roi. Accorde la mission de Tamarois, dans les Illinois, aux prêtres des missions étrangères. Folio 107½, 2 pages.
1716. Ordonnance du roi concernant les vaisseaux qui vont à la pêche sur la 5 mai. côte du Labrador, et autre ordonnance en interprétation de l'ordonnance précédente. Folio 108½, 1 page. Soit 2 pp.
1700. Arrêt du Conseil d'Etat, qui ordonne la distribution de la grève de Versailles, Plaisance pour la pêche de la morue. Folio 110, 4 pages. 30 mars.
1716. Arrêt du Conseil d'Etat, qui renvoie les contestations du Sieur de Paris, Leuse par devant les commissaires, nonobstant l'arrêt du conseil du 23 11 juillet. juin. Folio 111½, 3½ pages.
- Septembre. Jugement des commissaires à l'égard du paiement des décimes dus par le chapitre de Québec. Folio 113½, 3 pages.
1717. Arrêt du Conseil d'Etat, qui homologue l'acte passé entre les Sieurs Nérét et Gayot et les Sieurs Collet et Borie, comme représentant, l'un la Compagnie du Canada, et l'autre la veuve Pascaud, et les autres intéressés de La Rochelle, Bayonne et Bordeaux. Folio 127, 2 pages.
1718. Ordonnance qui attribue aux majors des colonies le commandement sur Paris, les capitaines des compagnies. Folio 137, 1 page. 26 juillet.
1702. Concession par MM. de Callières et de Beauharnais à M. de Vaudreuil, gouverneur de Montréal, à titre de fief, de la moitié d'une langue 12 octobre. de terre située aux rapides des Cascades, contenant 4 lieues de front sur environ une lieue et demie de profondeur au plus large, sur une demi-lieue au plus étroit, à commencer à l'île aux Tourtes et joignant la concession du Sieur de Soulanges. Folio 137½, 2 pages. Soit 3 pp.

1716.
5 mai. Brevet du roi confirmant la concession à M. de Vaudreuil. Folio 138½, 5 pages.
1720.
26 mai. Brevet qui accorde au Sieur de la Valterie un terrain à la côte du Labrador pour y établir des pêches sédentaires de morue et de loup-marin.
- Paris,
6 février. Arrêt du Conseil d'Etat, qui ordonne qu'il sera procédé devant au moins 5 des commissaires nommés par l'arrêt du 22 mai, s'il y échoit, à la liquidation des indemnités contre Sa Majesté, la Compagnie des Indes et la colonie du Canada, etc., etc., et qui nomme le Sieur Dombrevail, procureur général devant la dite commission.
- Paris,
2 juin. Ordre du roi qui accorde au Sieur de Louvigny, lieutenant d'artillerie à Québec, le commandement des postes des pays d'en haut.
- Paris,
2 juin. Arrêt qui règle les contestations entre les religieuses de l'Église de Québec et le Sieur Petit, commis des trésoriers généraux de la Marine en Canada, au sujet d'une concession au fief de Saint-Ignace. Folio 145, 6 pages. Soit 9 pp.
- Paris,
11 juin. Arrêt pour maintenir les Sieurs d'Aillebout dans leurs titres de noblesse. Il s'agit des 7 fils de Pierre d'Aillebout et Marie Louise Denis de la Ronde, savoir: Charles Joseph d'Aillebout d'Argenteuil, Louis d'Aillebout d'Argenteuil, Pierre Hector d'Aillebout de Villemer, Jean d'Aillebout, dit le chevalier d'Aillebout, Paul Alexandre d'Aillebout de Cuisy, Claude Daniel d'Aillebout de Larillon et Philippe d'Aillebout de Cerry et autres. Toute la lignée de la famille et les alliances sont données depuis Pierre d'Aillebout, médecin ordinaire du roi François I^{er}, mort le 31 août 1531, dont l'un des fils fut aussi médecin du roi Henri IV, et un autre évêque d'Autun. Louis d'Aillebout, qui fut gouverneur de la Nouvelle-France et était marié à Barbe de Boulogne, mourut sans enfants. La famille descend de son frère Nicolas d'Aillebout de Coulonges, marié à Derothée de Montet d'Argenteuil. Ce dernier laissa 2 fils, dont l'un, Charles d'Aillebout de Musseaux, s'établit au Canada et épousa Catherine Le Gardeur. Folio 148, 8 pages. Soit 12 pp.
- Paris,
23 juillet. Brevet de concession à La Mothe Cadillac des terrains sur lesquels il a fait bâtir au Détroit et des terres qu'il a défrichées.
- Octobre. Rémission de sentence pour le Sieur de la Mollerie, enseigne. Avait été condamné, le 18 juin 1717, à être décapité pour avoir tué d'un coup d'épée un nommé Fustel. Toutes les circonstances de l'affaire sont données prouvant que de la Mollerie avait été fort provoqué et qu'il avait cherché d'éviter toute querelle. Il était neveu de Tonty. Folio 153, 4 pages. Soit 6 pp.
1721.
Paris,
8 avril. Brevet qui accorde au Sieur André de Leigne la concession d'un terrain au Labrador pour y faire la pêche du loup-marin. Folio 155, 2 pages.
1722.
Versailles,
13 juillet. Brevet de concession de 5 lieues de terre de front au Labrador pour la dame de Courtemanche et ses enfants. Folio—, 3 pages.
- Pas daté. Mémoire sur ce qui doit être réglé à l'avenir au sujet des commandements du Détroit et l'octroi des terres. Folio 157½, 1½ page.
1722.
15 juin. Mémoire du roi à MM. de Vaudreuil et Bégon au sujet du Détroit. Folio 158, 3 pages.
- 27 janvier. Brevet accordant au Sieur de Lanouiller le privilège exclusif, pendant 10 ans, de construire sur le Saint-Laurent, devant Québec, des moulins à farine sur bateaux. Folio 159, 2 pages. Soit 3 pp.
- 1er juin. Brevet de confirmation de concession à dame Charlotte Elizabeth Dugué, veuve du Sieur Petit, conseiller. Folio 160, 2 pages. Soit 4 pp.
1723.
Versailles,
3 mai. Arrêt du Conseil d'Etat, qui prolonge de 10 ans, à partir du 1^{er} janvier 1724, l'exemption des droits d'entrée en France pour les morues tant vertes que sèches, les huiles qui proviendront de la pêche des sujets de Sa Majesté à l'Île Royale. Folio 163½, 3 pages.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1728. Lettres qui ordonnent que les trésoriers de la marine se chargeront en
 Versailles, recette du bénéfice qui revient au roi sur les dépenses du Canada. La
 2 juin. monnaie de cartes, depuis 1709 à 1717, ne fut payée en lettres de change
 aux porteurs qu'à la valeur de 50 pour 100, donnant un profit au roi pour
 cette période de 1,181,345 livres. Folio 17^r 12 pages. Soit 20 pp.
1726. Etat par lequel M. Bégon certifie que le bénéfice revenant au roi des
 10 août. monnaies de cartes dont les trésoriers généraux doivent faire recette est
 de 1,181,345 livres. Folio 177¹, 6 pages. Soit 10 pp.
1728. Lettres patentes sur l'arrêt du 29 mai 1725 qui décharge les intéressés
 23 novembre. en la Compagnie de la Nouvelle-France de la somme de 132,892 livres dues
 à Sa Majesté. Folio 181, 5 pages. Soit 8 pp.
- 20 octobre. Ordonnance de M. d'Aigremont, commissaire ordonnateur, portant que
 conformément à l'arrêt du 22 mai 1727, les castors gras et demi-gras seront,
 à partir du 1^{er} janvier 1730, payés l'un dans l'autre à raison de 3 livres 10
 sols la livre. Folio 183, 2 pages.
- Requête des marchands, négociants et habitants du Canada, se plaignant
 des changements dans les prix du castor et de la distinction en gras et
 demi-gras. La mise en force de cette ordonnance ruinera le commerce en
 le détournant chez les Anglais. Les sauvages, qui n'y sont pas accoutumés,
 ne voudront pas tenir compte de la différence du gras et demi-gras. Folio
 183¹, 2 pages. Soit 4 pp.
1729. Réponse de la Compagnie des Indes à la requête ci-dessus. Folio 184¹,
 6¹ pages. Soit 14 pp.
1722. Arrêt du Conseil d'Etat en interprétation des lettres patentes du mois de
 3 mars. février 1718, portant établissement d'un hôpital à Villemarie. Accorde
 3,000 livres à cette institution pour l'entretien de 8 maîtres d'école, à 375
 livres chacun, dont 2 devront être employés à Montréal et 6 dans les pa-
 roisses. Folio 188, 1 page. Soit 2 pp.
- 19 mai. Dispositif de l'arrêt concernant les terres du Détroit, en faveur de La
 Mothe Cadillac. Folio 188¹, 1¹ page. Soit 2 pp.
- 5 mai. Ordonnance du roi pour abolir les petits enseignes, ou enseignes réfor-
 mées, dans les 28 compagnies servant au Canada, et pour établir à leur place
 un enseigne en second dans chaque compagnie. Ont été choisis pour rem-
 plir ces enseignes : les Sieurs Dugué, Raymond, Costebelle, Catalogne,
 La Martinière, de la Corne, Leverrier, Sabrevois et Lignyery. Folio 190,
 2 pages.
1723. Ordonnance du roi qui règle qu'il n'y aura jamais moins de 40 milliers
 Meudon, de poudre à Québec, et que cette quantité sera réservée pour la seule
 5 juin. défense de la colonie. Folio 192, 1 page.
1729. Arrêt du Conseil d'Etat, qui confirme la prise de possession de l'évêché
 Marly. de Québec par Eustache Chartier de Lotbinière archidiaque de l'église
 2 mars. cathédrale de Québec, suivant procuration de Monseigneur de Mornay, ci-
 devant coadjuteur de Monseigneur de Saint-Valier, décédé. (A la récep-
 tion de cette procuration, M. de Lotbinière, le 2 septembre 1728, accom-
 pagné du notaire Hiché, avait requis le chapitre de s'assembler pour procé-
 der à la prise de possession. Les chanoines qui étaient présents deman-
 dèrent un délai de 10 jours, afin de donner le temps à ceux du chapitre qui
 étaient éloignés de venir. Ce délai expiré, un nouvel ajournement fut
 demandé et accordé. A son expiration, M. de Lotbinière se présenta de
 nouveau, mais ne put trouver un seul chanoine. Rencontrant deux ecclé-
 siastiques, les Sieurs Chasles et Gastonguay, il s'enquit d'eux où pouvaient
 se trouver le Sieur Hazeur et les autres chanoines; ils répondirent qu'ils
 n'en savaient rien. Croyant voir qu'il y avait parti pris de leur part de
 faire échouer la cérémonie, il se porta, accompagné du notaire et de

témoins, chez le nommé Brassard, bedeau de la cathédrale, et lui donna ordre de sonner les cloches à l'occasion de la prise de possession; ce bedeau fit réponse qu'il ne pouvait les sonner sans la permission du Sieur Boulard, vicaire général. Après quoi il se rendit à la cathédrale pour y faire sonner la cloche du chapitre, afin d'avertir les chanoines, la corde avait été enlevée et le bedeau revint lui dire que le Sieur Boulard lui défendait de sonner. Sur cette réponse, il procéda seul aux cérémonies usitées en pareil cas. Cette prise de possession fut traitée de clandestine par les autres chanoines, et le Sieur de Lotbinière sommé par eux de présenter sa procuration au chapitre et de procéder de nouveau à la prise de possession d'une manière authentique. Sur son refus, le chapitre, sous le prétexte spécieux, dit l'évêque en sa requête au roi—car c'est celle-ci que je résume, ne connaissant pas les raisons et la défense de l'autre partie—de réparer le scandale de cette prise de possession, fit réparer le scandale de cette prise de possession, fit chanter un "Te Deum" en remerciement d'avoir donné à l'église de Québec le dit de Mornay pour évêque. Dans sa requête l'évêque soutient les procédés du Sieur de Lotbinière et demande que la prise de possession faite par lui soit considérée suffisante. De là le présent arrêt. —E. R.) Folio 193, 5 pages. Soit 9 pp.

Fin du volume 8.

CANADA.

DOMAINE D'OCCIDENT.

ANNÉES 1736 à 1747.

CONTRÔLE DE LA RECETTE DES DROITS DOMANIAUX ET SEIGNEURIAUX—(REGISTRES DE LA PREVÔTÉ.)

C. II.—VOL. 9.

(Au dos n^o 186.)

Copier tout ce volume. Folio 1 à 136, 266 pages. Soit 400 pp.
(Ce volume et les deux suivants se composent en entier d'actes de propriété. Tout d'abord j'ai douté que leur utilité put me justifier d'en ordonner la transcription, mais en les parcourant j'en suis venu à la conclusion qu'ils offraient un intérêt considérable. Je n'ai pas jugé à propos cependant d'en faire l'analyse.—E. R.)

CANADA.

DOMAINE D'OCCIDENT.

CONTRÔLE DE LA RECETTE DES DROITS DOMANIAUX ET SEIGNEURIAUX—(REGISTRES DE LA PREVÔTÉ.)

ANNÉES 1744 à 1748.

C. II.—VOL. 10.

(Au dos n^o 210.)

Copier tout ce volume. Folio 1 à 90, 180 pages.

Soit 325 pp.

DOC. DE LA SESSION No 8c

CANADA.

DOMAINE D'OCCIDENT.

ANNÉES 1739 à 1743.

CONTRÔLE DE LA RECETTE DES DROITS DOMANIAUX ET SEIGNEURIAUX.
C. II. — VOL. 11.

(Au dos n^o 211.)

Copier tout ce volume. Folio 1 à 39, 78 pages. Soit 150 pp.

1714—1742. ILE ROYALE.

CONCESSIONS, RÈGLEMENTS ET ARRÊTS.

C. II. — VOL. 12.

Table—Folio 1, 11 pages.

Soit 15 pp.

1714.
12 avril.

Commission de subdélégué de l'intendant à l'île Royale pour le Sieur de Soubras, commissaire ordonnateur. Folio 34, 3 pages.

1716.
Paris,
9 mars.

Brevet de don en faveur du Sieur L'Hermette, ci-devant à l'île Royale, présentement en Canada. Folio 35, 1 page.

1717.
Paris,
juin.

Édit portant établissement de 3 baillages et d'un Conseil Supérieur à l'île Royale. Les 3 sièges de baillage seront : Louisbourg, Port-Dauphin et Port-Toulouse, et chaque baillage sera composé d'un conseiller, un bailli, un procureur et un greffier, et aura juridiction civile, personnelle, réelle, mixte et criminelle. Le Conseil Supérieur sera composé du gouverneur de la Nouvelle-France, de l'intendant, du gouverneur particulier de l'île, du premier conseiller, du lieutenant du roi, de deux autres conseillers, du procureur général et du greffier. Jugera en dernier ressort et sans frais tous cas royaux et privilégiés et toutes les "appellations" interpellées des sentences et jugements en première instance dans les 3 baillages, etc., etc. Folio 39, 6½ pages.

Soit 9 pp.

Paris,
12 juin.

Lettres patentes concernant les sièges d'amirauté établis dans tous les ports des îles et colonies françaises en quelque partie du monde qu'elles soient situées. Folio 42, 2 pages.

Paris,
juin.

Lettres patentes pour l'établissement des Religieux Récollets de la Province de France, autrement dite Saint-Denis, à l'île Royale, et restreindre celui accordé aux Religieux Récollets de la Province de Bretagne. Pour se conformer à la décision de l'évêque de Québec, qui restreignait les pouvoirs de ces derniers au port de Louisbourg. Folio 44, 3 pages.

Paris,
16 juin.

Commission de 1^{er} conseiller à Louisbourg pour le Sieur de Soubras. Folio 45½, 1 page.

Soit 2 pp.

1718.
Paris,
22 juin.

Brevet de confirmation des concessions faites aux habitants de Louisbourg. Concessionnaires: Génier de Rochefort, Langevin, Chevalier, Bérichon, Baron, Burette, d'Accarète, La Croix, Petit la Motte, Gros La Motte, La Motte Cassagnol, dame Du Vivier, de Lore, Rodrigue, Lartigne, Beauséjour, Bellefeuill, Péré, Lambert, Parisien, de Bordier. Folio 46, 5 pages.

Soit 10 pp.

Paris,
23 juin.

Brevet de confirmation des concessions faites aux habitants de Louisbourg, côté nord. Concessionnaires: Lasson, La Croix, Milly, Paris, Diotte, Antoine, Le Large, Nicola, La Ramée, La Rose, Friant, La Chappelle, Plévier, Rosse. Folio 48, 2 pages.

Soit 5 pp.

Paris,
24 juin.

Brevet de confirmation des concessions faites aux habitants du port de la Baleine. Concessionnaires: Carrerot, Miguel D'Accarète, Silvain,

1718. Joannis D'Accarête, veuve Bertrand, Carrerot père, Saint-Jean, Perry, Jeannot Bertrand, Dupont, La Barre Tourpie, Boché, Morache. Folio 49, 2 pages. Soit 4 pp.
- Paris, 23 juin. Brevet de confirmation des concessions faites aux habitants de l'île de Scatari, adjacente à l'île Royale. Concessionnaires : Michel, Julien Durand, Jean Durand, Lossoy, Benjamin, Clospetit, Closgesneuf, La Chapelle, Desmarais. Folio 50, 2 pages. Soit 3 pp.
- Paris, 26 juin. Brevet de confirmation des concessions faites aux habitants de l'île de la Tremblade, adjacente à l'île Royale. Concessionnaires : Milon, Spart, Linée. Folio 51, 1 page.
- Paris, 27 juin. Brevet portant permission à François Boudrot d'établir un moulin à la rivière Gasparaux de l'île Royale. Folio 51½, 1 page.
- Paris, 27 juin. Brevet de concession d'un terrain à Louisbourg pour les rév. Pères Récollets de la Province de Bretagne. Folio 52, 1 page.
- Paris, 28 juin. Mémoire du roi au sujet des fortifications de l'île Royale. Folio 52½, 2 pages. Soit 4 pp.
1719. Brevet de concession au Sieur Le Poupet de la Boularderie, à titre de récompense, de l'île qui se trouve à l'entrée de la Baie Royale, ci-devant de LaBradour, ayant environ 7 lieues de long et les terres qui se trouvent vis-à-vis la dite île du côté du sud-est sur une lieue de profondeur, avec les îles et îlots adjacents. Pour en jouir à titre de franc-alleu noble à certaines conditions. Lui accorde en même temps l'usage pour 2 ans du vaisseau de Sa Majesté *Le Paon*. Folio.
- Paris, 15 février.
- 15 février. Ordre du roi qui accorde au Sieur de la Boularderie le privilège exclusif de la pêche dans le port d'Orléans, ci-devant Niganiche, à condition qu'il emploie 100 pêcheurs. Folio 54½, 1 page.
- 15 février. Ordre du roi au Sieur de la Boularderie pour commander dans les terres à lui concédées et dans le port d'Orléans. Folio 55, 1 page.
- Paris, 20 mai. Brevet de concession des îles Madame, adjacentes à l'île Royale, à titre de franc-alleu noble, sans justice, à M. d'Auteuil, à condition d'y établir 100 personnes cette année, et 40 chaque année pendant les 3 années suivantes. Permet d'avoir des nègres esclaves. Folio 56, 3 pages. Soit 5 pp.
- Paris, 16 juillet. Brevet de grâce pour le Sieur Morpain, capitaine de port. Avait été attaqué et blessé par le sergent de Bellegarde. En se défendant il tua ce dernier d'un coup d'épée. Folio 57½, 2 pages. Soit 3 pp.
- Paris, 16 juillet. Brevet de grâce pour le nommé Jean Vildien, maître de grève aux îles Michaux. Avait tué d'un coup de bâton sur la tête le nommé Massonde qui l'avait attaqué et maltraité. Folio 58½, 1 page.
- Paris, août. Lettres patentes de concession des îles Saint-Jean et Miscou au comte de Saint-Pierre, premier écuyer de la duchesse d'Orléans, à titre de franc-alleu noble, sans justice, à certaines conditions et avec permission d'employer des nègres esclaves. Folio 59, 3 pages. Soit 6 pp.
1720. Lettres patentes de concession des îles de la Magdelaine, Brion et Ramées à M. le comte de Saint-Pierre. Folio 60½, 3 pages. Soit 6 pp.
- Paris, janvier.
- Paris, 29 juin. Ordre du roi au comte d'Aggrain, aide-major à l'île Royale, de lever des ouvriers dans les provinces d'Anvergne, du Bourbonnais, du Limousin et du Poitou pour travailler aux fortifications à l'île Royale et aux îles du vent. Folio 62, ½ page.
- 27 février. Ordre du roi qui permet au Sieur de la Boularderie, enseigne de ses vaisseaux, d'occuper dans l'île de Niganiche, les grèves, terrains et chaufauds qui lui seront nécessaires pour la pêche de la morue. Folio 63, 2 pages.
- Paris, 9 décembre. Règlement pour les sièges d'Amirauté à l'île Royale, qui modifie celui en force dans les autres colonies. Folio 64, 3 pages.
- 9 décembre. Lettres patentes sur le règlement ci-dessus. Folio 65½, 2 pages.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1720. Règlement des droits, salaires et vacations des officiers du siège de l'Amirauté de l'île Royale. Folio 66, 7 pages.
- 9 décembre. Lettres patentes sur le règlement ci-dessus. Folio 69½, 1 page.
- 9 décembre. Ordonnance du roi, qui enjoint au Sieur Crosnier de démolir sa maison et à d'autres leurs baraques ou cabanes qui nuisent à la défense de Louisbourg. Folio 70, 3 pages.
- 5 mars. Ordonnance du roi au sujet de maisons et baraques qui font obstruction au quai de Louisbourg. Folio 71, 2 pages.
- 5 mars. Ordonnance du roi au sujet de l'hôpital de Louisbourg. Ordonne qu'un nouvel hôpital soit construit dans la ville, attendu que celui qui existe est situé hors de la ville, du côté du nord, et que pour y aller il faut faire plus d'une demi-lieue par terre et un quart de lieue par mer, en faisant la traversée du port. Folio 71½, 1 page.
- 9 mars. Provisions de commandant des îles Saint-Jean, Miscou, Madgdelaine, Brion et Ramées, en faveur du Sieur Gotteville Bellisle, lieutenant de vaisseau, à la suggestion du comte de Saint-Pierre. Folio 72, 3 pages.
- 18 mars. Ordonnance du roi, portant que les habitants de l'île Royale seront tenus de faire borner les terrains à eux concédés et d'y entretenir des poteaux. Folio 73, 3 pages.
- 8 avril. Ordonnance du roi, qui défend de bâtir à Louisbourg pendant les travaux aux fortifications, à moins que cela ne soit fait avec des ouvriers engagés en France ou ailleurs par les propriétaires. Pour prévenir l'embauchage des ouvriers travaillant aux fortifications. Folio 74, 1 page.
- 8 avril. Ordonnance du roi, pour défendre de vendre du vin aux soldats, hors la ville de Louisbourg. Folio 74½, 1 page.
- 13 mai. Ordonnance du roi, qui défend aux habitants de l'île Royale de couvrir d'écorces les maisons. Folio 75, 2 pages.
- 24 juin. Ordonnance du roi, pour empêcher l'enlèvement des matériaux mis en provision pour les fortifications de Louisbourg par le Sieur Isabeau, l'entrepreneur. Folio 76, 2 pages.
- Paris, 1er juillet. Ordonnance du roi, qui règle que les maisons et autres bâtiments construits à Louisbourg ne pourront avoir que 7 pieds sous poutre, avec un seul étage, afin de ne pas obstruer le vent et l'empêcher de sécher les murures sur les grèves. Folio 76½, 2 pages.
- Paris, 8 juillet. Ordonnance du roi, qui fixe les endroits où l'on pourra bâtir dans Louisbourg. Folio 77, 3 pages.
1722. Nouvelles lettres patentes au comte de Saint-Pierre pour les concessions à lui faites, interprétant les premières. Folio 78, 4 pages. Soit 8 pp.
- Paris, mars. Arrêt du Conseil d'Etat en faveur du comte de Saint-Pierre, qui casse 3 jugements portés contre lui par l'Amirauté et le Conseil Supérieur de Louisbourg et renvoie les parties au Conseil Supérieur de Québec. Folio 80, 5 pages. Soit 10 pp.
- 10 mars. Commission sur l'arrêt ci-dessus. Folio 82½, 1 page.
- 10 mars. Arrêt d'évocation en faveur du comte de Saint-Pierre, au sujet des jugements ci-dessus, par lequel il est décidé que l'Amirauté et le Conseil Supérieur de l'île Royale ne pourront juger les procès à naître du privilège accordé au comte de Saint-Pierre, qu'ils seront jugés par le commissaire ordonnateur de la dite île, sauf appel à Sa Majesté. Folio 83, 3 pages. Soit 6 pp.
- 10 mars. Commission sur le dit arrêt d'évocation. Folio 84½, 1 page.
- 10 mars. Commission de subdélégué de l'intendant de la Nouvelle-France aux îles Saint-Jean, Miscou, la Magdelaine, Brion et Ramées, au Sieur Dubuisson. Folio 85, 2½ pages. Soit 5 pp.
- Paris, 12 mai. Ordonnance du roi, qui règle le commandement à l'île Royale en l'absence du gouverneur. Folio 86, 2 pages.

1722.
Paris,
12 mai.
12 mai.
- Ordonnance du roi, pour faire servir 50 Suisses détachés du régiment de Karru à l'île Royale. Folio 86½, 1 page.
- Ordonnance du roi, qui réduit les compagnies du détachement de la marine entretenues à l'île Royale à 6, et qui ordonne que les officiers et soldats de la 7^{me} seront incorporés dans les 6 autres. Folio 87, 2 pages.
- 12 mai.
- Ordonnance du roi, qui confirme celle rendue par MM. de Saint-Ovide et de Mézy, portant défense à tous capitaines et marchands forains d'acheter des vivres à l'île Royale, si ce n'est pour les besoins de leurs équipages. Folio 87½, 2 pages.
- 12 mai.
- Ordonnance du roi, qui confirme celle rendue par MM. de Saint-Ovide et de Mézy, portant défense aux capitaines et marchands forains d'acheter des autres navires marchands de l'île Royale les denrées et ustensiles de pêche qui leur restent de leur troque ou d'engager les équipages des dits navires pour faire la pêche d'automne dans la dite île, ou d'y laisser des équipages pour leur compte. Sur les représentations des habitants de l'île. Folio 88½, 2 pages. Soit 4 pp.
- 12 mai.
- Ordonnance du roi, pour l'établissement du droit d'un quintal de morue par chaque chaloupe de pêche tant des habitants de l'île Royale que des bâtiments marchands qui vont y faire la pêche. (L'exécution de cette ordonnance fut suspendue en juin 1723 ainsi que celle sur le même sujet adoptée par MM. de Saint-Ovide et de Mézy.) Folio 90, 4½ pages. Soit 9 pp.
- Paris,
3 février.
- Permission à M. de Beaucourt d'aller à l'île Saint-Jean en qualité de commandant pour Sa Majesté. Folio 92½, 2½ pages. Soit 4 pp.
1723.
24 février.
21 février.
- Parcille permission à M. de La Ronde et ordre du roi à M. de Beaucourt de repasser à l'île Royale. Folio 94½. Simple mention.
- 24 avril.
- Ordre du Conseil d'Etat, qui renvoie au conseil de guerre de Louisbourg la connaissance du procès criminel du nommé Courien, condamné à être rompu vif par le Conseil Supérieur du dit lieu, pour avoir assassiné le comte d'Agrain, capitaine des troupes à l'île Royale. Courien avait été transféré à Rochefort pour y subir sa sentence. M. de Beauharnais, intendant à Rochefort, avait transmis la procédure au Conseil d'Etat et exposait qu'elle était tellement irrégulière qu'un nouveau procès était nécessaire. De là cet arrêt, suivi de la commission donnant pouvoir aux autorités militaires à Louisbourg d'entendre et juger ce procès. Folio 93½, 3 pages. Soit 5 pp.
- 30 mai.
- Brevet de concession en faveur des Religieux de la Charité établis à l'île Royale. Concède 3 arpents sur 10, au lieu où ils avaient d'abord établi leur hôpital sur le côté nord de la baie. Folio 95, 2 pages.
- Versailles,
31 mai.
- Ordonnance du roi pour l'exécution du plan de Louisbourg. Folio 95½. Soit 12 pp.
- Meudon,
30 juin.
- Ordonnance du roi, qui règle que les six deniers par livre, qui sont retenus sur les gages des équipages des vaisseaux, pour l'entretien et subsistance des invalides de la marine, ne le seront que pour les vaisseaux armés à l'île Royale qui seront destinés au commerce avec la France et ses autres colonies. Folio 98½, 1½ page. Soit 3 pp.
- Meudon,
30 juin.
- Ordonnance du roi qui règle qu'il n'y aura jamais moins que 5 milliers de poudre dans les magasins du roi à Louisbourg. Folio 99, 1 page.
- Meudon,
30 juin.
- Ordonnance du roi, qui défend aux habitants non mariés de l'île Royale, ou à ceux dont les femmes ou les enfants ne seront point dans la dite île, de louer les grèves ou vignaux (ots ?) à eux appartenant. (Pour forcer ces personnes à se marier ou à se fixer permanemment.) Folio 99½, 2 pages. Soit 3 pp.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1723.
Meudon,
30 juin. Ordonnance du roi portant défense de saisir les bateaux et agrès de pêche des habitants de l'île, ayant grèves et vignaux (ots ?), si ce n'est pour les dettes provenant de leur prix d'achat. Folio 100, 1½ page. Soit 3 pp.
- Meudon,
30 juin. Ordonnance du roi, portant qu'il sera remis à Sa Majesté, tous les ans, le compte des vivres et habillements distribués aux troupes qu'elle entretient à l'île Royale, avec motifs de ces comptes. Folio 101, 4½ pages. Soit 7 pp.
- Meudon,
juillet. Edit de création d'un conseiller au Conseil Supérieur de Louisbourg en faveur du Sieur Lartigne. Folio 103, 2 pages. Soit 2 pp.
- Versailles,
9 mai. Ordonnance du roi, pour établir un enseigne en second et 10 soldats dans chacune des compagnies de l'île Royale. Folio 104, 1 page.
- Versailles,
30 mai. Brevet de confirmation de concession pour le Sieur Dolabarats, habitant de l'île Royale. Folio 104, 1 page. Soit 2 pp.
- Meudon,
30 juin. Ordonnance du roi, qui suspend la levée du droit d'un quintal de morue sur chaque chaloupe de pêche, tant des habitants de l'île Royale que des bâtiments qui y vont faire la pêche. Folio 104½, 1 page.
1725.
Fontaine-bleau,
13 octobre. Arrêt du Conseil d'Etat qui ordonne le rapport des lettres patentes du mois de mars 1722, accordées au comte de Saint-Pierre, portant privilège exclusif de la pêche. (Cet arrêt donne un résumé des requêtes des négociants de Saint-Jean de Luz et de Saint-Malo, les réponses du comte de Saint-Pierre, et l'avis des commissaires du conseil au bureau du commerce. Les négociants se plaignaient que le comte de Saint-Pierre, abusant de son privilège, avait armé un vaisseau en guerre, faisant la course sur eux en pleine mer et s'emparait de leurs vaisseaux et de leurs cargaisons. Ils prétendaient que les commissaires du conseil du commerce soutenaient la cause des négociants.) Folio 105, 9½ pages. Soit 18 pp.
1723.
Meudon,
10 juillet. Ordonnance du roi, portant qu'il restera dans les magasins de Sa Majesté à Louisbourg, 2 milliers de balles et 100 fusils grenadiers avec leurs baïonnettes et douilles. Folio 110, ½ page.
1724.
9 mai. Ordonnance du roi, portant que la somme de 1,500 livres provenant du droit d'un quintal de morue par chaloupe, sera employée à la construction de l'église de Louisbourg. Folio 110, 1 page.
1725.
Chantilly,
26 juin. Ordonnance du roi, concernant les concessions qui seront données aux soldats français auxquels des congés auront été accordés pour s'établir et au sujet de pareilles concessions accordées aux soldats suisses à l'expiration de leurs engagements. Folio 110, 2½ pages. Soit 6 pp.
- Chantilly,
juillet. Edit de création d'un conseiller au Conseil Supérieur de Louisbourg et commission du dit office pour le Sieur Le Normant de Mézy, fils, écrivain. à la dite île. Folio 111½, 1½ pages. Soit 3 pp.
1727.
Versailles,
19 août. Arrêt du Conseil d'Etat, qui ordonne l'exécution de celui du 3 mai 1723, et décharge les morues, tant vertes que sèches et les huiles qui proviennent de la pêche des habitants de l'île Royale, du paiement du droit de sol par livre que réclame d'eux, dans les ports de France, les sous-fermiers des Aydes de Normandie. Folio 115, 2 pages. Soit 5 pp.
1729.
Versailles,
14 juin. Arrêt du Conseil d'Etat réduisant les droits sur le charbon de terre provenant de l'île Royale. Réduit à 6 livres par tonneau de 5,250 livres. Folio 116½, 1 page.
1726.
Paris,
16 juin. Arrêt sur la contestation entre le Sieur Lartigue et autres et MM. de Costabelle et Saint-Ovide de Brouillon, relativement au partage du butin fait sur les Anglais de Saint-Jean de Terrebonne en 1708. La moitié des prises de cette expédition devait appartenir aux officiers et soldats, M. de Costabelle ne leur donna rien, prétendant, que les lettres de change qu'il avait reçues étaient tombées en non-valeur. L'affaire, par cette déci-

1723. sion, était renvoyée au Conseil Supérieur de Québec. Folio 116½, 2 pages.
Soit 4 pp.
- 16 juin. Commission sur le précédent arrêt. Folio 117, 1 page.
1729. Ordre du roi, qui accorde au Sieur Le Normant de Mézy, écrivain principal de la marine, les fonctions d'ordonnateur à l'île Royale en l'absence de son père, révoquant l'ordre qui attribuait ce remplacement au Sieur Sabatier. Folio 117½, 1 page.
Soit 2 pp.
1730. Versailles, 7 mars. Ordre du roi au Sieur de Gannes pour la levée de soldats. Idem au Sieur d'Aillebout d'Argenteuil. Folio 118, 1 page.
- Versailles, 25 mars. Ordonnance du roi pour l'augmentation de deux compagnies françaises à l'île Royale. Folio 118½, 1 page.
Soit 2 pp.
- Fontaine-bleau, 1er juil. Arrêt du Conseil d'Etat qui réunit au domaine de Sa Majesté les îles Saint-Jean, de la Magdelaine, et Miscou, dont la concession avait été accordée au comte de Saint-Pierre par lettres patentes des mois d'août 1719 et janvier 1730. Le rapport de M. de Saint-Ovide alléguait que M. de Saint-Pierre ne s'était pas conformé à ses obligations, qu'il n'y avait pas placé d'habitants, qu'il avait à peu près abandonné son exploitation depuis 1724, que l'île Saint-Jean était d'une grande utilité à l'île Royale, et qu'elle était présentement indispensable pour y établir les Acadiens qui désiraient y passer. Folio 119, 2 pages.
Soit 4 pp.
1731. Fontaine-bleau. Lettres patentes pour l'établissement à l'île Royale et à l'île Saint-Jean des Récollets de la province de Bretagne. (L'évêque de Québec avait fait restreindre cet établissement à Louisbourg, accordant les autres postes aux Récollets de la province de France, autrement dit de Saint-Denis. Ceux-ci venaient de prier le roi de les décharger de leurs obligations, qui le faisait d'autant plus volontiers qu'il lui paraissait plus convenable qu'il n'y eût Louisbourg au Sieur Lartigue, conseiller. Folio 122, 1 page.
Soit 6 pp.
- Fontaine-bleau, 20 juillet. Brevet d'arpenteur à l'île Royale pour le Sieur Vallée. Folio 121½, 1 page.
Soit 2 pp.
- Fontaine-bleau, 10 juillet. Ordre du roi, pour conférer la garde des seaux du Conseil Supérieur de Louisbourg au Sieur Lartigue, conseiller. Folio 122, 1 page.
- 10 juillet. Brevet qui accorde au Sieur Haraneder Pontel le privilège exclusif pendant 15 ans, de faire la tuerie des vaches et loups-marins aux îles de la Magdelaine. Pour empêcher la destruction de ces animaux. Exception en faveur des sauvages. Folio 122½, 1 page.
Soit 2 pp.
- Fontaine-bleau, 17 juillet. Brevet de concession à l'île Saint-Jean, de 3,500 arpents de terre de front sur 40 de profondeur, à titre de fief franc-alleu noble, aux Sieurs Claude Cottart, négociant à Rouen, Joseph du Bocage de Beville, négociant au Havre, Joseph Philippe Narcis et Jean Pierre Roma, négociants à Paris, à prendre dans le lieu appelé les Trois-Rivières, à la pointe est de la dite île. Folio 123, 3 pages.
Soit 6 pp.
1732. Versailles, 30 mars. Lettre de M. Orry, contrôleur général des finances, à M. le comte de Maurepas. Est d'avis que la demande du Sieur Cottard de transporter en Italie ou en dehors du royaume les produits de sa pêche soit non seulement permise, mais encouragée, comme étant de l'intérêt général du pays. Folio 124½, 1 page.
- Compiègne, 19 juin. Ordonnance pour l'établissement de deux cadets dans chacune des compagnies des troupes de l'île Royale. Folio 124½, 1½ page.
- Compiègne, 26 juin. Arrêt du Conseil d'Etat, pour l'établissement de droits à être levés sur tous les vaisseaux qui mouilleront dans les ports de l'île Royale, pour l'entretien du fanal à l'entrée du port de Louisbourg. Folio 127, 2 pages.
Soit 4 pp.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1733. Louisbourg, 1er septembre. Contrat de vente faite au roi par M. de Mézy d'une maison lui appartenant située sur le bord du quai de Louisbourg pour le prix de 13,500 livres. Folio 129, 2 pages. Soit 4 pp.
1720. Paris, 22 juin. Brevet de 6,000 livres de pension en faveur de Madame la marquise de Matignon, comme nièce et survivancière de Madame la duchesse de Noiremoutiers, cousine du roi. (Cette pension avait été accordée en dédommagement des dépenses que son père, le marquis de Chevry, avait faites au Cap-Breton.) Folio 130, 1 page.
1724. 11 juillet, 26 juillet. Arrêt du Conseil d'Etat sur le dit brevet. Folio 130, 2 pages. Soit 5 pp.
1735. Versailles, 19 avril. Lettre patentes sur le dit arrêt. Folio 131, 1 page. Soit 3 pp.
1741. Marly, 19 mai. Ordonnance du roi, portant qu'il restera dans les magasins de Sa Majesté, à Louisbourg, 40 milliers de poudre en provision pour la sûreté de la colonie. Folio 131½, 1 page.
- Marly, 17 mai. Ordonnance du roi, pour augmenter le nombre de soldats dans les compagnies entretenues à l'île Royale. Augmente de 10 hommes chacune les 8 compagnies de 60 hommes qui s'y trouvent. Folio 132, 1 page.
- Versailles, 5 avril. Ordonnance qui règle le commandement à l'île Royale au défaut du gouverneur. Folio 132½, 1 page.
1742. Versailles, 25 mai. Arrêt du Conseil d'Etat, qui confirme les concessions faites dans la ville de Louisbourg jusqu'au 15 octobre 1734. Etat complet qui peut permettre de reconstruire l'état des lieux. Folio 133, 27 pages. Soit 80 pp.
1743. Versailles, 20 juin. Ordonnance du roi pour empêcher l'évasion des faux saulniers et contre-liers qui sont envoyés à l'île Royale. Folio 146, 2 pages. Soit 3 pp.
- Versailles, 30 juin. Ordonnance du roi, concernant l'établissement d'une compagnie de canonniers à l'île Royale. Folio 147, 4 pages. Soit 6 pp.
- Versailles, 20 juin. Déclaration du roi, qui fixe les fonctions respectives des officiers du Baillage et ceux de l'Amirauté de Louisbourg, au sujet de la confection des inventaires et de la vente des effets des successions des compagnons pêcheurs. Folio 149, 2 pages.
- Versailles, 20 juin. Règlement pour le siège de l'Amirauté à l'île Royale. Folio 150, 2 pages.
- Versailles, 20 juin. Lettres patentes sur le règlement ci-dessus.
- Versailles, 20 juin. Ordonnance du roi, concernant la circulation des anciens sols à l'île Royale. Folio 151, 2 pages.
- Versailles, 20 juin. (Imprimé.) Règlement du roi, concernant l'exploitation de la pêche de la morue à l'île Royale. Folio 152, 12 pages. Soit 25 pp.
1742. Versailles, 31 mai. Arrêt du Conseil d'Etat, portant rectification de plusieurs concessions de terrains à l'île Royale. Folio 158, 30 pages. Soit 60 pp.
1745. Versailles, 22 mars. Ordonnance du roi, qui permet le partage en nature de divers effets provenant des prises que les corsaires conduisent à l'île Royale. Folio 172½, 2 pages.
1749. Versailles, 21 mars. Déclaration, portant rétablissement des 3 Baillages à l'île Royale. (Après la restitution de l'île Royale à la France par le traité d'Aix-la-Chapelle du 18 octobre précédent.) Folio 173, 2 pages. Soit 5 pp.
- Versailles, 28 mars. Lettre du roi à M. Desherbiers pour recevoir l'île Royale des mains des Anglais. S'embarquera à bord du vaisseau *Le Tigre*, commandé par le chevalier d'Urtubie; se rendra à Louisbourg et prendra toutes les mesures pour hâter l'évacuation des lieux. Folio 174½, 1 page. Soit 2 pp.
- Versailles, 28 mars. Ordonnance du roi qui règle le nombre des troupes du détachement de la marine qui doit servir à l'île Royale. Folio 175, 1½ page.
1750. Versailles, 16 mars. Ordonnance portant amnistie en faveur des soldats qui après avoir déserté des troupes du royaume se sont engagés dans celles de l'île Royale. Folio 175½, 1 page.
- Versailles, 10 avril. Ordonnance du roi, portant augmentation de 20 hommes dans la compagnie de canonniers bombardiers de l'île Royale. Folio 176, 1 page. Soit 2 pp.

1754.
Versailles,
12 mai. Mémoire du roi pour le chevalier de Drucourt, gouverneur et prévôt ordonnateur de l'île Royale. Etat détaillé de ce qui doit être fait pour rétablir les fortifications à Louisbourg et mettre cette place en bon état de défense. Devra se concerter avec le Sieur Franquet pour certaines choses. Folio 176½, 7½ pages. Soit 15 pp.
- 12 mai. Instruction pour le Sieur Franquet, directeur des fortifications de la Nouvelle-France, sur les ouvrages que le roi veut être exécutés à l'île Royale. Folio 180, 1 page.
1751.
Marly,
12 mai. Brevet de concession de terrain à titre de fief franc-alieu noble en faveur du Sieur Darrigrand à l'endroit nommé Pledieu, à lui antérieurement concédé en 1734. Folio 180½, 3½ pages. Soit 7 pp.
1758.
Versailles,
1er février. Ordonnance du roi portant établissement d'une deuxième compagnie de canonniers bombardiers à l'île Royale. Folio 182, 2 pages. Soit 3 pp.
1742.
22 août. Arrêt du Conseil d'Etat par lequel Sa Majesté approuve et confirme tant la fondation faite par le feu Sieur de Forant, capitaine de vaisseau, gouverneur de l'île Royale, de huit places de pensionnaires chez les Sœurs de la Congrégation de Louisbourg en faveur de filles d'officiers, que la constitution qui a été faite sur le clergé de France d'une rente au principal de 30,000 livres. (M. de Forant avait légué tous ses biens pour cet objet ; sa sœur prétendit qu'il n'avait pas eu ce droit, attendu que ses biens lui venaient de sa mère et que son testament établissait une substitution réciproque entre elle et lui. Il y eut un compromis, et c'est ce compromis que le roi confirme par cet arrêt.) Folio 183, 3 pages. Soit 6 pp.
- Versailles,
22 août. Lettres patentes sur le dit arrêt. Folio 185½, 2 pages.
- Versailles,
15 juin. Brevet qui accorde aux Sieurs Antoine et Joseph Pascaud, négociants à La Rochelle, le privilège exclusif pour 9 années de faire la tuerie des vaehes et loups-marins aux îles de La Madeleine en remplacement du Sieur Haraneder Pontil, décédé. Folio 185½, 2 pages.
- 15 juin. Brevet de ratification de concession à Louisbourg en faveur d'Ambroise Zémard. Folio 186, 2 pages.
- 15 juin. Brevet de ratification de concession à Louisbourg en faveur du Sieur Denis Harosteguy et sa femme. Folio 186½, 1 page.
1738.
6 mai. Brevet de concession d'un terrain à Louisbourg, coins des rues d'Orléans et Toulouse, en faveur du Sieur Saint-Ovide de Brouillan. Folio 187, 1 page.
- Fin du vol. 12.

REGISTRE DES ORDRES DU ROI ET AUTRES EXPÉDITIONS
POUR LES COMPAGNIES DES INDES ORIENTALES ET
OCCIDENTALES DE FRANCE—ANNEE 1669.

COLONIES—1663-1669.

Vol. 1.—Série B.

1663.
Paris,
19 novembre. Table du registre. Folio A, 18 pages.
1665.
Paris,
23 mars. Pouvoir de lieutenant général en l'Amérique en l'absence du vice-roi (le comte d'Estrades, en mission en Hollande) pour le Sieur de Prouville Tracy. Folio 64, 9 pages.
- 23 mars. Pouvoir de gouverneur et lieutenant général en Canada, Acadie et l'île de Terre-neuve pour le Sieur de Courcelles. Folio 68, 7 pages.
- Pouvoir aux Sieurs de Tracy, lieutenant général en Amérique; de Courcelles, gouverneur et lieutenant général en Canada, Acadie et Terre-neuve, et Talon, intendant, etc., etc., pour les changements à faire au Conseil Souverain. Folio 73½, 3 pages.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1665.
Paris.
27 mars.

Mémoire du roi pour servir d'instruction au Sieur Talon s'en allant au Canada comme intendant de la justice, police et finances. Ceux qui ont fait les relations les plus fidèles et désintéressées ont toujours dit que les Jésuites avaient pris une autorité qui dépassait les bornes. Pour la maintenir ils ont fait nommer évêque M. de Laval, comme étant dans leur entière dépendance, et même ils ont fait nommer les gouverneurs et usé de tous les moyens pour faire révoquer ceux qui n'étaient pas entièrement dans leurs intérêts. Devra étudier la situation et faire en sorte que l'autorité spirituelle soit inférieure à la temporelle. Devra, sans néanmoins découvrir ses intentions, s'aboucher avec les Jésuites à Paris. Pour donner satisfaction aux Jésuites, il avait révoqué le Sieur d'Avaugour et accepté l'homme de leur choix, M. de Mézy, qui faisait profession d'être dévot; ils se sont trouvés trompés. Devra prendre connaissance des plaintes contre M. de Mézy et le faire arrêter et envoyer prisonnier en France s'il y a lieu. Historique de la compagnie formée par Richelieu en 1628. Envoie 1,000 hommes de troupes pour punir les Iroquois. Instructions pour cette expédition. Instruction au sujet du Conseil Souverain. Utilité de grouper les habitants. La guerre avec les Iroquois terminée, il devra encourager les soldats à se fixer dans le pays. Folio 75, 22 pages.

1668.
St-Germain-
en-Laye,
5 avril.

Instruction du roi au Sieur Bouteroue s'en allant au Canada comme intendant. Devra faire recensement tous les ans, encourager les mariages, le peuplement de la colonie. A raison de croire que l'évêque et les Jésuites y établissent trop solidement leur autorité par la crainte des excommunications et la trop grande sévérité de vie qu'ils veulent maintenir. Doit vivre en paix avec eux et ne pas paraître blâmer leur conduite. Les Jésuites ont pour maxime qu'il convient mieux à la pureté de la religion de ne pas mêler les sauvages avec les blancs. Il faut agir doucement pour la leur faire changer. Devra examiner les raisons pour et contre le commerce de l'eau-de-vie. Ne doit pas se déclarer satisfait si la population n'augmente pas d'au moins 200 familles par année. Doit empêcher autant qu'il pourra la trop grande quantité de prêtres, religieux et religieuses. Folio 86, 9 pages.

Paris,
1er mai.

Instructions pour le Sieur Gaudais, s'en allant de la part du roi au Canada. Devra revenir par le même vaisseau et bien s'enquérir de toutes choses pendant les quelques semaines qu'il passera au Canada. Folio 90 $\frac{1}{2}$, 15 pages.

1er mai.
Paris,

Instructions pour le Sieur Gaudais, s'en allant en Canada, sur certains points dont Sa Majesté désire qu'il s'informe en secret. Devra éclaircir au vrai la conduite du Sieur d'Avaugour, de même que les sentiments qu'ont pour lui l'évêque, les Jésuites et les principaux habitants du pays. Il fera de même à l'égard de l'évêque et des Jésuites, mais avec beaucoup de discrétion et de prudence. Folio 98, 3 pages.

1668.
St-Germain-
en-Laye,
8 avril.

Pouvoir d'intendant au Canada pour le Sieur Bouteroue, conseiller du roi. Folio 99 $\frac{1}{2}$, 5 pages.

1669.
Paris,
16 février.

Ordonnance de fonds pour le paiement tant de la dépense à faire pour la levée et passage de 500 personnes de l'un et l'autre sexe au Canada, que de 12 cavales, 2 étalons et 50 brebis (64,000 livres). Folio 101 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.

11 mars.

Billet de Colbert à M. de Pelissari, pour lui ordonner de remettre à son commis à La Rochelle la somme de 28,070 livres à compte de celle dont il a été fait fonds par l'ordonnance ci-dessus. Folio 102 $\frac{1}{2}$, 1 page.

Paris,
29 mars.

Ordonnance de décharge au trésorier de la Marine de payer comptant au Sieur Patoulet, secrétaire de M. Talon, la somme de 21,000 livres à compte de celle dont il a été fait fonds par l'ordonnance du 16 février 1669. De cette somme, 15,000 livres seront employées pour la nourriture de Paris à

1669. Dieppe, passage de Dieppe à Québec, et nourriture en Canada de 500 filles qui doivent y passer pour se marier, etc., etc. Folio 103, 2 pages.
- Paris, 6 avril. Ordonnance de décharge au trésorier de la Marine de payer comptant au Sieur Patoulet la somme de 14,170 livres, à compte de celle de 64,000 livres dont il a été fait fonds en ses mains. Folio 104, 1½ page.
- Paris, 12 février. Ordonnance du roi pour la subsistance de quatre compagnies d'infanterie étant en Canada, composées chacune de 53 hommes pendant l'année 1669. Folio 104½, 1½ page.
- Paris, 22 mars. Ordonnance pour la solde et "entretienement" de 25 soldats en chacune des quatre compagnies restées en Canada pendant l'année 1669. Folio 105½, 1 page.
- Paris, 22 mars. Ordonnance pour la solde et "entretienement" pendant les 6 premiers mois de l'année 1670 des 4 compagnies d'infanterie qui sont restées en Canada sur le pied de 78 hommes chacune. Folio 106, 1 page.
- Paris, 29 mars. Ordonnance pour la levée et armement de six compagnies d'infanterie qui passent en Canada et pour leur subsistance pendant 9 mois. Folio 106½, 2 pages.
- 29 mars. Ordonnance pour la subsistance de six compagnies d'infanterie passant en Canada pendant les six premiers mois de 1670. Folio 107, 1½ page.
- Paris, 25 mars. Promesse des capitaines Chambly, La Durantaye, de Grandfontaine, Laubia et Berthier de mettre leurs compagnies sur le pied de 50 bons hommes chacune, depuis 20 jusqu'à 30 ans, et leur fournir leur subsistance moyennant 1,000 écus qu'il plaira au roi de leur faire donner. Folio 108, 2 pages.
- Etat abrégé de M. Talon du contenu au rôle des familles de la colonie de la Nouvelle-France : Québec, 55 ; Beaupré, 678 ; Beauport, 172 ; Ile d'Orléans, 471 ; Saint-Jean, Saint-François et Saint-Michel, 156 ; Sillery, 217 ; Notre-Dame des Anges et Saint-Charles, 118 ; Côte Lauson, 6 ; Mont-réal, 584 ; Trois-Rivières, 461. Folio 109, 2 pages.
1666. Etat en abrégé du contenu au rôle des familles de la Nouvelle-France. 1667. Familles, 749. Total, 4,312. Hommes en état de porter les armes, 1,566. Garçons en âge d'être mariés, 84. Filles qui dépassent 14 ans, 55. Arpents de terre en culture, 11,174. Bêtes à cornes, 2,136. Folio 110, ½ page.
- Etat en abrégé du nombre de familles, des personnes qui les composent, des hommes capables de porter les armes, des arpents de terre en culture, du produit de la récolte et du nombre de bestiaux en Canada en 1668. Familles, 1139. Personnes qui les composent, 5,870. Hommes capables de porter les armes, 2,000. Arpents de terre défrichés, 15,642. Bêtes à cornes, 3,400. Minots de grains reçus, 130,978. Non compris soldats. Folio 110, 1 page.
- Etat de la dépense que le roi veut et ordonne être faite par M. Etienne Jehannot de Bertillot, garde de son trésor royal, pour le paiement tant des gratifications que Sa Majesté a accordées aux officiers des troupes restées en Canada que de celles qui y doivent passer, avec en outre ce qui doit être payé à plusieurs habitants du dit pays, aux hôpitaux de religieuses et au clergé, ainsi que pour autres dépenses extraordinaires. Folio 110½, 4 pages.
1669. Lettre du roi à M. de Bouteroue pour lui ordonner de repasser en France. A résolu de renvoyer au Canada le Sieur Talon. Est content de ses services. Folio 117, 1 page.
- Paris, 3 avril. Arrêt qui permet aux habitants du Canada d'apporter en France des morues aux mêmes droits que ceux payés par les habitants du Hâvre et
- Paris, 16 avril.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1669. qui met le charbon de terre sur le même pied que celui de France. Folio 120, 1 page.
- Même date. Commission expédiée sur l'arrêt ci-dessus. Folio 121½, 1 page.
- Paris, 15 avril. Lettre du roi à M. Colbert Terron pour lui dire de faire fournir au secrétaire du Sieur Talon 12 milliers de poudre et la quantité de plomb et de mèches qu'il estimera nécessaires, ensemble quelques cordages et manches ancres. Folio 122, 2 pages.
- Paris, 15 avril. Lettre du roi au capitaine _____, commandant le vaisseau _____, ayant mission de transporter M. Talon en Canada, pour lui dire d'exécuter tout ce que le dit Sieur Talon lui ordonne. Folio 123, 1 page.
- Paris, 16 avril. Lettre de Monseigneur à M. Colbert de Terron, l'instruisant d'empêcher que les marchands de La Rochelle ne portent en Canada que le moins de boissons qu'il se pourra, et qu'il fasse choix d'un des vaisseaux pour porter M. Talon en ce pays-là.
- St-Germain-en-Laye, 14 mai. Commission de sergent-major de Québec pour le Sieur Prévost. Folio 124½, 2 pages.
- St-Germain-en-Laye, 10 mai. Pouvoir d'intendant en Canada pour le Sieur Talon. Folio 125½, 5 pages.
- St-Germain-en-Laye, mai. Lettres de noblesse pour le Sieur Dupont de la Neuville, habitant du Canada, en récompense de son établissement au dit pays. Folio 129, 3 pages.
- 15 mai. Lettre du roi à M. Talon, pour lui permettre de retourner en France à l'expiration de deux années. Folio 130½, 1 page.
- 15 mai. Lettre du roi à M. Colbert de Terron, au sujet de M. Talon. Folio 131½, 1 page.
- 15 mai. Lettre du roi à M. Talon, pour lui permettre de faire repasser en France ceux qui ne concourront pas au bien du service. Folio 132, 1 page.
- 15 mai. Lettre du roi au père Allart, pour lui dire de donner "obédience" aux pères Héruau, Romuald et Hilarion, qui doivent passer dans la Nouvelle-France. Folio 132½, 1 page.
- 16 mai. Le ministre à Colbert de Terron. Le prie d'envoyer à Québec des personnes compétentes dans la construction des vaisseaux. Il faut prendre des mesures pour se mettre en état de construire chaque année au Canada 3 ou 4 vaisseaux de guerre. Folio 133, 2 pages.
- Paris, 17 mai. Lettre du roi à M. l'ê.ê. de Pétrée, pour lui marquer ses intentions en réponse à ses lettres. Est bien aise de la peine qu'il se donne pour le bien spirituel du pays. Lui envoie une gratification et fait diligence à Rome pour lui obtenir l'érection en titre de son évêché. Folio 133½, 2 pages.
- al. Mémoire succinct des principaux points des intentions de Sa Majesté sur le pays du Canada qu'elle veut être mis en mains du Sieur Talon, s'en allant servir d'intendant au dit pays. Devra lire toutes les lettres de Colbert à l'évêque, à M. de Queylus et autres personnes pour se pénétrer de ses intentions. Devra vivre en bonne intelligence avec les autorités ecclésiastiques, travailler à l'établissement des Récollets et protéger les Sulpiciens, pour modérer l'autorité que se donnent les Jésuites, favoriser la construction des vaisseaux et le commerce avec les îles et la France, etc., etc. Folio 135, 5 pages.
- 14 juin. Le ministre à M. Talon. Ne peut s'expliquer comment il se fait qu'il n'est pas encore à La Rochelle. Diverses recommandations. Devra étudier s'il est possible aux vaisseaux de faire 2 voyages par année au moyen d'un entrepôt dans le bas du fleuve ou à l'Acadie. Exploitation des mines de fer et établissement de fourneaux. Folio 137, 2½ pages.
- 3 juillet. Le ministre à M. Talon. Doit hâter son départ. Folio 138½, 1 page.
- 15 mai. Le ministre à M. de Courcelles. Eut préféré que ses lettres fussent plus détaillées. Est bien aise que le grand nombre des soldats du régiment de

1669. Carignan-Salières aient pris le parti de s'établir au Canada. Apprendra par M. Talon que le roi a rendu le commerce libre au Canada. Croit qu'avec le temps il eût mieux apprécié M. de Bouteroue, qui n'était pas si absolument dépendant de l'évêque et des Jésuites qu'il l'a cru. Approuve sa résolution de paraître quelquefois à Montréal, et il pourrait être fort utile de se rendre de temps à autre chez les Iroquois avec ses troupes, à seule fin de leur inspirer du respect et une haute idée de notre force. Verra par les troupes, les colons et les filles que le roi fait passer au Canada que Sa Majesté fait grand cas de sa colonie. Doit agir avec circonspection à l'égard de l'évêque ou plutôt des Jésuites; le pays, en se peuplant d'avantage, permettra mieux à l'autorité royale de surmonter l'écclésiastique; en attendant, pourra, en s'y employant adroitement, empêcher, sans rupture, les trop grandes entreprises qu'ils pourraient faire. Développement du commerce. Folio 141, 6½ pages.
- 15 mai. Colbert à l'évêque de Pétrée. Sa Majesté très aise de l'application qu'il donne à ses fonctions. Elle lui accorde 6,000 livres pour l'aider à soutenir ses œuvres, particulièrement l'instruction des sauvages. A donné des instructions à M. Colbert de Terron, son cousin, pour envoyer au Canada des hommes forts, propres au travail. Envoie 4 Récollets. La colonie n'a de vie que depuis qu'il s'est dévoué pour elle. Folio 144, 4 pages.
- Pas datés. Le même à l'abbé de Queylus. Est heureux de voir par sa lettre, que la population est augmentée d'un tiers depuis que le roi s'applique à l'accroissement de la colonie. C'est pour cela que le roi renvoie M. de Talon. Folio 145½, 1½ page.
- Pas datés. Le même à M. de Bouteroue. M. de Talon va le remplacer. Folio 146½, 1 page.
- Extrait de l'ordre du roi d'Angleterre pour la restitution de l'Acadie. Folio 157½ avec continuation à la page 158, ½ page.
- St-Germain-
en-Laye,
22 juillet.
St-Germain-
en-Laye,
30 août.
30 août.
- Pouvoir du roi au Sieur de Grandfontaine pour recevoir des Anglais le pays de l'Acadie et forts qui en dépendent. Folio 158, 2 pages.
- Mémoire pour M. l'abbé de Bourlemont sur les bulles d'érection de l'évêché de Québec. Raisons qu'il doit donner pour faire valoir auprès du Saint-Siège la nécessité de rendre l'évêché de Québec suffragant de l'archevêque de Rouen. Folio 166½, 2 pages.
- Lettre du roi au même pour accompagner le mémoire ci-haut. Folio 167½, 1 page.
- Fin du volume 1.

REGISTRE DES EXPÉDITIONS CONCERNANT LES COMPAGNIES DES INDES ORIENTALES ET OCCIDENTALES—
ANNÉE 1670—COLONIES.

Série B.—Vol. 2.

1670.
St-Germain-
en-Laye,
19 février.
St-Germain-
en-Laye,
27 février.
27 février.
- Table du registre.—Folio A, 21 pages.
- Nomination des Sieurs Belinzoni, Brunet et Jacques comme directeurs de la Compagnie des Indes Occidentales. Folio 5, ½ page.
- Le ministre à M. l'archevêque de Rouen. Les filles qui sont passées au Canada, l'année dernière, ayant été tirées de l'hôpital général, ne se sont pas trouvées assez robustes pour la culture de la terre. Le prie d'engager ses prêtres à trouver environ 60 villageoises qui consentiraient à passer au Canada. Devraient être très aises, attendu qu'elles trouveraient en arrivant des maris et des établissements. Folio 15½, 1 page.
- Le même au Sieur Guénet, sur le même sujet. Folio 16, 1½ page.

DOC. DE LA SESSION No 80

1670.
St-Germain-
en-Laye,
3 avril.
- Etat de la dépense que le roi veut et ordonne être faite par le garde du trésor royal, M. Etienne Jehannot de Bertillat pour le paiement des gratifications que Sa Majesté a accordées, tant aux officiers de quatre compagnies d'infanterie qui sont à présent en Canada et des six autres compagnies qui y doivent passer cette année, qu'à divers particuliers qui se sont mariés et établis au dit pays, et autres dépenses mentionnées au présent état. Folio 27, 3 pages.
- 3 avril.
- Ordre au même de payer au porteur la somme de 50,714 livres pour les dépenses ci-haut. Folio 28½, 1 page.
- St-Germain-
en-Laye,
1er avril.
1er avril.
- Ordonnance pour la subsistance de six compagnies qui doivent passer en Canada, pendant les six derniers mois. 1670. Folio 29, 1 page.
- Ordonnance de comptant pour la subsistance des six compagnies qui doivent passer en Canada, pendant les six premiers mois. 1671. Folio 29½, 1 page.
- 3 avril.
- Au trésorier de la Marine pour le passage et nourriture des engagés et filles qui passent en Canada, achat, nourriture et passage des chevaux, étalons et brebis pour le dit pays. Folio 30½, 1 page.
- 3 avril.
- Au trésorier de la marine pour les appointements du Sieur de Courcelles. 1670. Folio 31, 1 page.
- 2 avril.
- Ordonnance pour les appointements du Sieur Talon pendant les 12 mois de la présente année. 1670 et les trois premiers de 1671. Folio 31½, 1 page.
- Ordonnance pour les gages des membres du conseil. 1670. Folio 32, ½ page.
- 3 avril.
- Ordonnance pour les appointements de deux gardes de la Prévôté de l'hostel. Folio 32½, 1 page.
- 3 avril.
- Comptant au Sieur Talon pour avances faites pour le Canada en 1669. Folio 33, 1 page.
- 3 avril.
- Comptant au trésorier de la Marine pour diverses dépenses à faire en Canada. Folio 33½, 1 page.
- St-Germain-
en-Laye,
9 avril.
9 avril.
- Lettre du roi à M. de Courcelles, pour lui dire de donner créance à M. Talon. Folio 34, 1 page.
- Le ministre au même. Le vaisseau sur lequel était M. Talon a été forcé de relâcher au Portugal et de retourner en France. Est bien aise que les Iroquois aient résolu de vivre en paix. Doit s'appliquer à fortifier la colonie. Recommandations générales. Folio 34½, 3 pages.
- 9 avril.
- Le même à M. de Bouteroue. A reçu le recensement. Se dispensera de lui donner des instructions, attendu que M. Talon doit le remplacer. Folio 36½, 1 page.
- St-Germain-
en-Laye,
10 avril.
10 avril.
- Lettre du roi à M. l'évêque de Pétrée, pour lui faire part de la gratification qu'il lui a faite. Reconnaît son zèle et ses services. Folio 37, 2 pages.
- Le ministre au même. Folio 37½, 1 page.
- St-Germain-
en-Laye,
4 avril.
4 avril.
- Lettre du roi au père Allart, pour lui dire de passer en Canada avec 4 religieux de son ordre. Folio 38, 1 page.
- Lettre du roi à l'évêque de Pétrée, pour le prier de donner assistance et protection au père Allart et à 4 religieux qui l'accompagnent. Folio 38½, 1 page.
- 4 avril.
- Le même à M. de Courcelles, dans le même but. Folio 39½, 1 page.
- La Rochelle,
5 mars.
- Instruction pour M. le chevalier de Grandfontaine, ayant commission de Sa Majesté pour aller commander dans l'Acadie, province de la Nouvelle-France, et solliciter auprès des officiers de Sa Majesté Britannique, commandant à présent au dit pays, la restitution des terres, places et seigneuries qui doivent être remises dans l'obéissance du roi. Folio 57, 8 pages.

1670.
La Rochelle,
7 avril. Instruction pour M. de la Poippe, ayant commission de Sa Majesté pour aller prendre possession du fort et habitation de Plaisance en l'île de Terre-neuve. Folio 61, 5 pages.
- St-Germain-
en-Laye,
21 avril. Arrêt pour informer des exactions commises par les gouverneurs et commandants des forts tenus par Sa Majesté dans les îles de l'Amérique sur les maîtres et propriétaires des vaisseaux qui sont employés à la pêche des "moluës". Folio 64, 3 pages.
- Avril. Concession pour le Sieur Van Hemschereck. L'autorise à former une compagnie et lui accorde "toutes les terres et pays qui ont été ou seront par lui découverts dans l'étendue de l'Amérique Septentrionale en entrant au-dessus du Canada vers le pôle au dedans des terres et du côté sud de la mer du Sud, tant et si avant qu'il pourra s'étendre", etc., etc. Avait auparavant fait un voyage de découverte "au-dessus et derrière le Canada". Folio 65½, 4½ pages.
- St-Germain-
en-Laye,
26 avril. Passeport pour le vaisseau nommé le *Saint-Jean-Baptiste*, du port de 36 tonneaux, s'en allant dans les mers de l'Amérique Septentrionale au-dessus du Canada. Pareil passeport au vaisseau le *Saint-Pierre*. Folio 67½, 1½ page.
- 27 avril. Lettres de "naturalité" pour le Sieur Laurent Van Hemschereck, sa femme et ses enfants. Était natif de La Haye et désirait s'établir à Dunkerke. Folio 68½, 4 pages.
- St-Germain-
en-Laye. Privilège au Sieur Colinet pour l'établissement d'une fabrique de potasses et savons mols en la Nouvelle-France. Sur ses représentations, qu'il avait appris le secret de faire la potasse comme cela se pratiquait en Moscovie, et des savons mous comme on les faisait en Hollande. Représentait que la potasse blanchissait mieux et usait moins le linge que les soudes d'Aliante et des côtes d'Espagne et était d'une moindre dépense. Il lui était accordé 10 sols par tonneau de potasse et sa production était admise en France comme produit de France. Folio 70½, 4 pages.
- St-Germain-
en-Laye,
2 avril. Ordonnance de décharge au trésorier général de la Marine pour les appointements du Sieur Talon et de son secrétaire pour les 12 mois de 1670 et les 3 premiers mois de 1671. Folio 73½, 1 page.
- 3 avril. Ordonnance de décharge au même de la somme de 1,600 livres à compte des appointements de 2 archers servant auprès du Sieur Talon. Folio 74, 1 page.
- 3 avril. Ordonnance de décharge au même pour les appointements du Sieur de Courcelles, 1670. Folio 75, 1 page.
- Fin du volume 2.

REGISTRE DES DÉPÊCHES CONCERNANT LES INDES ORIENTALES ET OCCIDENTALES DE 1671.

COLONIES—1671.

Série B.—Vol. 3.

Table—Folio A, 19 pages.

1671.
Paris,
11 février. Etat de la dépense que le roi veut et ordonne être faite par M. Etienne Jehannot de Bertillot, pour le paiement, tant des gratifications accordées aux officiers des troupes restées en Canada, que pour achever l'établissement des soldats des compagnies qui y sont passées l'année dernière, ensemble à quelques habitants du pays, hôpitaux de religieuses et au clergé, et autres dépenses extraordinaires. Folio 18, 5 pages.
- Paris,
11 février. Ordonnance de fonds pour le passage en Canada de 100 engagés, 150 filles et quelques bestiaux. 1671. Folio 20½, 1 page.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1671. Idem pour les gages du conseil de M. Talon. 1671. Folio 21, $\frac{1}{2}$ page.
- 11 février. Idem pour les appointements du Sieur Talon et de son secrétaire pendant l'année 1671 et 3 mois de 1672. Folio 21 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 11 février. Idem pour les appointements et vacations de 2 archers de la Prévôté, servant près le Sieur Talon. 1671. Folio 22, 1 page.
- 11 février. Idem pour les appointements de M. de Courcelles. 1671. Folio 22 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- Versailles, mars. Lettre du ministre à M. Talon. Son secrétaire lui a remis dépêches et mémoires. Est heureux que la colonie se soutienne par elle-même et contribue à la subsistance des îles ; c'est là le point le plus important. Le roi a été très satisfait des 3 vaisseaux construits cette année à Québec pour ce commerce, et de ceux qui sont en chantiers pour son propre service. Quelques officiers des troupes restées au Canada sont revenus en France. Sa Majesté désire qu'ils se fixent au Canada ; ce sera le moyen de mériter ses grâces. Apprend avec plaisir que des 165 filles passées au Canada l'année dernière, il n'en reste que 15 à marier. Enverra 150 autres filles cette année. A bien fait d'ordonner que les volontaires seraient privés de la traite et de la chasse s'ils ne se mariaient pas 15 jours après l'arrivée des filles. A donné des ordres pour que les filles qui iront au Canada soient fortes et saines et de qualité requise. Le roi a accordé 600 livres de gratification à la demoiselle Etienne pour le soin qu'elle a pris des autres. A écrit à M. de Grandfontaine pour qu'il s'emploie à ouvrir une voie de communication entre l'Acadie et le Canada, pour qu'il laisse la pêche libre aux Français et la permette aux Anglais sur le même pied qu'ils nous la permettaient eux-mêmes lorsqu'ils détenaient l'Acadie. Approuve qu'il tienne une bonne et étroite correspondance avec les Anglais de Boston et même qu'il laisse faire quelque commerce. Ne doit pas chercher des expédients pour faire hausser le prix du castor. Approuve la décision du conseil pour décharger les "marchandises sèches" du droit de 10 pour 100 et en charger les liqueurs. Prendra 3,000 livres pour les réparations au clocher de Québec. Doit encourager l'exploitation des mines de fer. M. de la Potardière y retournera dans ce but après les épreuves qu'il est à faire. Sa résolution d'envoyer M. de La Salle du côté du Sud et M. de Lussion du côté du Nord pour découvrir le passage de la mer du Sud est fort bonne. Dans ces explorations on doit avoir en vue de découvrir des mines de cuivre, ce qui attirerait beaucoup de Français de France. Examinera la proposition que lui a faite le Sieur Poulet de découvrir la mer du Sud par les détroits de David ou de Magellan. Est aise que l'évêque, le clergé et les Jésuites s'acquittent bien de leurs fonctions. Espère qu'ils feront bon accueil aux Récollets. Accordera confirmation des lettres de noblesse au neveu de M. Souart lorsqu'il sera retourné au Canada avec sa famille. A donné des ordres pour le passage de 100 engagés et accorde 14,000 livres pour l'achat de bestiaux, cavales et ânesses. Envoie la commission de gouverneur de Montréal pour son neveu Perrot. Sa Majesté a estimé à propos, en raison des grands défrichements qu'il a (Talon) fait faire, d'ériger sa terre en baronnie. Ce sera un encouragement pour d'autres. Le roi a accordé confirmation des lettres de noblesse à M. de Hautmesnil. Folio 22 $\frac{1}{2}$, 23 pages.
- Versailles, 10 mars. Ordre au trésorier général de la marine de payer au Sieur Patoulet 5,200 livres restant du fonds fait pour la levée, passage et nourriture de 100 engagés pour le Canada. Folio 34 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- Pas daté. Le ministre à M. de Queylus. Est très satisfait de son zèle et application pour le peuplement de la colonie et l'instruction des enfants sauvages. Folio 35, 1 $\frac{1}{2}$ page.

- Pas daté. Le même à M. Colbert de Ferron. M. Talon a envoyé trois vaisseaux du Canada aux îles. Offre de changer le sien pour un vaisseau du roi. Devra examiner ce qui peut être fait à cet égard. Folio 36, 1 page.
1671. Le même à M. de Courcelles. Est heureux de la satisfaction des habitants à l'égard de la liberté du commerce. Ne peut permettre que l'on fixe le prix du castor ; cette restriction dégoûterait les marchands. Commerce. Pêche sédentaire. Fonds que les Sieurs Bellinzain et Berthelot veulent y engager. S'en remet à lui et à M. Talon pour ce qu'ils jugeront utile de faire au lac Ontario. Est bien aise que les soldats se soient établis dans les seigneuries de leurs capitaines. Est heureux que se conformant aux désirs du roi, il vive en bonne intelligence avec l'évêque et les Jésuites. Folio 36½, 7 pages.
- 11 mars. Le même à Monseigneur de Pétréc. Satisfait de son zèle pour l'instruction des enfants sauvages. Lui accorde la même gratification (6,000 livres). Folio 40, 2 pages.
- 11 mars. Le même à M. de Grandfontaine. Recommandations générales. Sa Majesté a donné des ordres pour lui envoyer 30 garçons et 30 filles. Désire un recensement. Folio 41½, 5 pages.
- St-Germain-en-Laye, 14 mars. Lettres patentes d'érection en baronnie de la concession des Islets pour M. Talon. Le roi fait don à M. Talon, par les lettres patentes, des bourgs "Royal", de "la Reine" et Talon, pour les joindre à sa Seigneurie des Islets, avec le titre de Baron des Islets. Folio 44½, 5 pages.
1654. Lettres de noblesse du Sieur Pierre Philippes de Marigny. Folio 47½, 5 pages.
- Paris, décembre. Probablement 1671. Lettres de confirmation de noblesse pour le Sieur Jean Vincent Philippes de Hautmesnil, fils du précédent, pour services rendus en la Nouvelle-France contre les Iroquois, à condition qu'il continue à demeurer dans ce pays. Folio 50. 4½ pages.
1670. Commission pour le gouvernement de Montréal sur la nomination faite du Sieur Perrot par M. de Bretonvilliers. Folio 52, 2½ pages.
- Paris, 20 avril. 1671. Ordre au Sieur de Bartillat de payer au père Allart la somme de 500 livres qui lui est accordée pour le passage des ustensiles et ornements d'église pour la chapelle que les Récollets font construire en Canada. Folio 54, ½ page.
- Paris, 27 mars. Lettre du roi à M. de Grandfontaine, pour lui dire de donner créance au Sieur Patoulet s'en allant à la côte de l'Acadie pour examiner les moyens de rendre facile les communications par terre avec le Canada et développer le commerce. Folio 54½, 1½ page.
- St-Germain-en-Laye, 30 mars. Mémoire pour servir d'instruction au Sieur Patoulet, s'en allant à Pentagouet et au Port-Royal, et de là par les terres à Québec. Recommandations générales. Folio 55, 7 pages.
- 30 mars. Le ministre à M. Talon. Est informé qu'aux îles d'Amérique il y a un besoin pressant de bois pour barriques et futailles. Devra s'efforcer d'en envoyer. Les vaisseaux qui s'y rendront trouveront aisément un chargement pour la France. Folio 61, 2 pages.
- Tournay, 8 juin. Ordonnance du roi, portant défenses à tous marchands et propriétaires de vaisseaux, bâtis dans les îles françaises et dans la Nouvelle-France, de trafiquer dans les pays étrangers, ou même de prêter leurs noms aux étrangers. Folio 62½, 4 pages.
- St-Germain-en-Laye, 13 juillet. Provisions de lieutenant général pour M. de Prouville Tracy dans l'Amérique Méridionale et Septentrionale. Folio 109½, 9 pages.
1663. Paris, 19 novembre.

REGISTRE DES DÉPÊCHES CONCERNANT LES INDES ORIEN-
TALES ET OCCIDENTALES—ANNEE 1672.

COLONIES—1672.

Série B—Vol. 4.

1672.
Versailles,
7 avril.
Versailles,
7 avril.
- Table. Folio A, 17 pages.
Lettre du roi à M. de Courcelles pour lui dire qu'en raison de sa santé il lui permet de repasser en France. Folio 34½, 1 page.
Mémoire du roi pour servir d'instruction à M. de Frontenac. Les entreprises et les cruautés des Iroquois ont paralysé pendant longtemps l'agriculture et le développement de la colonie. A, en 1665, résolu de les humilier, ce qui a été fait par MM. de Tracy et de Courcelles, et de peupler la colonie pour la mettre en état de se suffire, ce qui est en voie de se faire. L'augmentation de la colonie doit être la règle et la fin de toute sa conduite. Recommandations générales. Devra traiter les Jésuites, qui le méritent par leur zèle, avec beaucoup de considération; mais en cas qu'ils voulussent porter l'autorité ecclésiastique trop loin, il les reprendra avec douceur. Protégera également les Sulpiciens et les Récollets, comme moyen de balancer l'autorité des Jésuites. Folio 38, 13 pages.
- St-Germain-
en-Laye,
13 avril.
13 avril.
- Lettre du roi à M. de Courcelles pour lui dire de faire reconnaître M. de Frontenac en qualité de gouverneur. Folio 44½, 1 page.
Autre lettre au même, lui signifiant son congé et le priant de mettre M. de Frontenac au fait du fruit de son expérience au pays. Folio 45, 1 page.
Ordonnance pour les appointements de M. de Frontenac (1,000 livres par mois). Folio 45½, ½ page.
- Versailles,
4 avril.
4 avril.
- Ordonnance de voyage pour M. de Frontenac. Folio 45½, ½ page.
Ordonnance pour 12 mois de solde à la compagnie des gardes de M. de Frontenac et pour son équipage. Folio 46, 1 page.
- Paris,
15 avril.
15 avril.
- Lettre du roi à M. de Frontenac pour lui faire part de la déclaration de la guerre avec les Hollandais. Folio 54, 1 page.
- St-Germain-
en-Laye,
16 mai.
16 mai.
- Mémoire des hardes et vaisselle appartenant au comte de Frontenac, contenus aux ballots ci-après mentionnés. Donne ordre aux receveurs et fermiers des domaines du roi de laisser passer les 18 ballots sans empêchements. Folio 54½, 1 page.
- St-Germain-
en-Laye,
17 mai.
17 mai.
- Lettre du roi à M. Talon, pour lui donner permission de revenir en France afin de rétablir sa santé. Folio 58½, 1 page.
- St-Germain-
en-Laye,
4 juin.
4 juin.
- Lettre du roi à M. Talon, pour lui dire que Monseigneur lui fera savoir les intentions de Sa Majesté. Ne peut faire, cette année, les mêmes dépenses pour le Canada que par le passé, en raison de la guerre.
Le ministre à M. Talon. Ne restera au Canada que jusqu'à septembre ou octobre. Approuve son idée de s'en revenir par l'Acadie. Fera connaître à M. de Grandfontaine les désirs du roi pour l'augmentation de sa colonie. Peut assurer le colonel Temple que s'il se retire sur les terres du roi, comme il l'a proposé, il recevra non seulement des lettres de "naturalité" mais aussi de grandes grâces. Pourra assurer une bonne récompense à celui qui découvrira le passage de la mer du Sud. Ne veut point qu'on sème du tabac, ce qui serait préjudiciable aux îles. Bien aise d'apprendre qu'il y a eu 100 naissances l'année dernière et de la promesse de l'évêque qu'il y en aura 1,100 cette année. Aurait aimé être informé du

1672. nombre de mariages de gens nés dans le pays. Ne doit pas s'étonner de l'accalmie dans le commerce des fourrures, ce n'est pas un mal, car cela forcera les habitants à se livrer davantage à l'agriculture, au commerce et à l'industrie. A fait donner un autre abbaye à M. l'évêque de Québec. Les petites difficultés qu'il a eues avec M. de Courcelles sont sans importance, puisque tous deux repassent en France. Espère que M. de Queylus restera ferme dans son dessein de fonder un hôpital à Montréal. Folio 59½, 8 pages.
- 4 juin. Lettre du roi au capitaine ———, pour lui dire de se mettre au service de M. Talon et d'exécuter tout ce qu'il lui ordonnera. Folio 63½, ½ page.
- 4 juin. Lettre du roi à M. Talon, au sujet des volontaires du Canada. Les empêcher d'aller à la chasse et à la traite, afin de laisser les sauvages venir à Québec et Montréal. Folio 64, 1 page.
- 5 juin. Le même à M. de Frontenac, au sujet des permissions aux Français de repasser en France. Folio 65, 1 page.
- Le ministro au même, sur le même sujet. Folio 65½, ½ page.
- 5 juin. Lettre du roi à M. de Frontenac, au sujet des volontaires du Canada. Folio 65½, 1 page.
- 5 juin. Lettre du même au même au sujet des permissions aux Français de repasser en France. Folio 66½, 1 page.
- 6 juin. Provisions de gouverneur des Trois-Rivières pour M. de Varennes. Folio 71, 2½ pages.
- 4 juin. Le ministre à M. de Ferron. Envoi de l'état des fonds pour le Canada, l'Acadie et Plaisance. Folio 72½, ½ page.
- 5 juin. Le même au même. Lui adresse le paquet des expéditions à M. Talon, pour permettre à M. de Frontenac avant son départ de La Rochelle. Folio 72½, ½ page.
- 4 juin. Lettre du roi à M. de Frontenac pour lui dire de tenir la main aux arrêts ayant pour objet de réduire les concessions non défrichées. Folio 72 A, 4 pages.
- 24 juin. Le ministre à M. de Frontenac. Répond à sa lettre du 13. bien qu'il le croit parti de La Rochelle. Folio 73, 1 page.
- Arrêt du Conseil d'Etat concernant les Indes Occidentales, portant que les particuliers qui ont mis dans cette compagnie la somme de 489,878 livres par ordre de la chambre de justice rapporteront dans quinzaine des mains de Maître Pierre Pecquot les quittances du Sieur Mercier, caissier de la dite compagnie. Folio 118, 7½ pages.
- 5 -Germain-
en-Laye,
9 avril.
- Arrêt du Conseil d'Etat, qui commet les Sieurs Menjot et Mesnager, intéressés en la Compagnie des Indes Occidentales, pour pourvoir à l'utile emploi des effets de la dite compagnie. Folio 121½, 6 pages.
- 21-Germain-
en-Laye,
30 août.
- Arrêt du Conseil d'Etat, qui ordonne que toutes les délibérations, ordonnances et autres actes qui seront résolus en la direction générale de la Compagnie des Indes Occidentales pour les faits mentionnés en l'article 13 de la déclaration de mai 1664, seront exécutés. Folio 124½, 2½ pages.
- Fin du volume 4.

DÉPÊCHES DE MONSIEUR (COLBERT) CONCERNANT LES
INDES ORIENTALES ET OCCIDENTALES—ANNÉE 1673.

COLONIES.

Série B—Vol. 5.

1673.
St-Germain-
en-Laye,
6 janvier.

Table. Folio A, 8 pages.
Lettre de Colbert aux directeurs de la Compagnie d'Occident. Folio 1,
1½ page.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1673. Ordonnance pour le paiement des appointements de M. de Courcelles.
24 février. Folio 4, $\frac{1}{2}$ page.
- Péronne, Lettre du roi au chevalier de Grandfontaine pour lui dire de repasser en
5 mai. France. Folio 19 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 5 mai. Ordre du roi, portant commission au Sieur de Chambly pour commander
en l'Acadie au lieu et place de M. de Grandfontaine. Folio 19 $\frac{1}{2}$, 2 $\frac{1}{2}$ pages.
- 12 juin. Lettre du ministre à M. de Frontenac. N'a pas encore eu le temps
d'étudier le contenu de sa dépêche. Le roi ne pourra guère donner d'as-
sistance au Canada cette année en raison des grandes dépenses de la
guerre. La colonie devra se suffire au cas de guerre avec les Irquois. A
envoyé 60 filles qu'il devra faire marier. Devra empêcher les habitants
de courir les bois. N'approuve pas sa division des habitants en trois or-
dres (tiers état). Ne devra pas les assembler, c'est ce que fait le roi en
France en vue d'anéantir par désuétude les états généraux. Il faudra
aussi supprimer les syndies. S'appliquera à faire lever les impositions
tout en conservant le commerce libre entre habitants. Fera passer 2 Ré-
collets et autant chaque année pour contre-balancer la trop grande autorité
des Jésuites. L'évêque n'est pas disposé à repasser au Canada cette an-
née. Contrairement au clergé ordinaire, les Jésuites ne semblent pas
vouloir attirer les sauvages chez les Français pour vivre avec eux et s'y
civiliser. Devra s'appliquer, de concert avec les Récollets, à changer cette
disposition. Donnera au Sieur Follin toute sa protection pour l'établisse-
ment de potasseries. Folio 25, 8 pages.
- Paris, Le même au Sieur Follin. Est bien aise d'apprendre par ses lettres
13 juin. que les cendres de la Nouvelle-France sont non seulement de bonne qua-
lité, mais que le prix en est raisonnable. Folio 29, 1 page.
- Fin du volume 5.

REGISTRE DES EXPÉDITIONS CONCERNANT LES INDES ORI-
ENTALES ET LA NOUVELLE-FRANCE—ANNEE 1674.

COLONIES—1674-1675.

Série B—Vol. 6.

- Table. Folio A, 7 pages. Soit 12 pp.
- Camp devant Lettre du roi à M. de Frontenac, en réponse à sa lettre du 13 novembre
Besançon, 1673. Est satisfait de ce qu'il écrit sur l'état satisfaisant du pays. Devra
12 mai. se conformer strictement dans ses attributions, s'occuper du développe-
ment de la colonie et suivre les instructions de M. Colbert. Folio 22, 1
page.
- Paris, Le ministre au même. Etat des affaires en Europe. L'Angleterre s'est
17 mai. retirée de la lutte et les Espagnols nous ont déclaré la guerre. Nous con-
centrons tous nos efforts sur terre, ce qui rendra probablement les Hollan-
dais les maîtres sur mer, et peut-être attaqueront-ils le Canada, mais il est
probable qu'ils n'attaqueront que les îles pour ne pas diviser leurs forces.
L'informer de leurs intentions. En attendant, doit se préparer à les rece-
voir. A outrepassé ses pouvoirs en faisant des règlements de police et en
nommant des échevins à Québec. Son autorité, en fait de justice, ne va
pas plus loin que la présidence du Conseil. Doit laisser au Conseil et aux
juges pleine liberté. Est surpris qu'il n'y ait que 6,705 âmes au pays. Il
doit y avoir erreur, puisqu'il y en avait davantage il y a 10 ans. Sa Majesté
croit qu'il est préférable de former des établissements compacts et accessi-
bles que de s'éparpiller au loin. Cette règle souffre 2 exceptions, l'une les

1674. nécessités de la traite, l'autre la menace d'une occupation par une autre nation. N'ont pas d'application présentement. Ne doit faire aucune nouvelle dépense. Puisque la compagnie avait donné la collection du droit de 10 pour 100 au Sieur de Villeray, il ne devait pas le donner à un autre, sous le prétexte qu'il était dans les intérêts des Jésuites, d'autant que ce monsieur, par ses moyens, son esprit d'entreprise, mérite des encouragements. Devra le rétablir dans la charge de 1^{er} conseiller. Devra voir que la gratification qu'il envoie à l'hôpital soit employée aux fins de l'hôpital et non pour enrichir les églises. Le roi la recommande particulièrement le Sieur Perrot, neveu de M. Tilly, premier valet de chambre du roi. Folio 22, 14 pages.
- Camp de Besauçon, 16 mai. Ordre à M. de Bartillat de payer 1,000 livres aux Religieuses de l'Hôpital de Québec. Folio 30½, ½ page.
1675. (Même volume, nouvelle pagination.)
Folio B, 7 pages. Soit 11 pp.
1675. St-Germain-en-Laye, 29 mars. 29 mars. Ordre de payer 8,760 livres à l'évêque de Pétrée, pour lui donner le moyen de subsister et d'entretenir les ecclésiastiques du Séminaire de Québec. Folio 73, 1 page.
- 29 mars. Ordre de payer 2,400 livres aux Récollets du Canada, pour leur donner le moyen de subsister cette année, ainsi qu'il leur revient de l'année dernière. Folio 8, ½ page.
- St-Germain-en-Laye, 29 mars. 29 mars. Ordre au trésorier général de la marine de payer à M. de Frontenac 20,000 livres, tant pour ses appointements de l'année 1674 que pour la solde de sa compagnie des gardes (carabins). Folio 84, 1 page.
- 29 mars. Ordre au même pour le paiement à l'Hôpital de Québec de 2,000 livres pour l'achat de médicaments et autres nécessités. Folio 9, ½ page.
- 24 avril. Lettre du roi au procureur général du Conseil Souverain de Québec, pour lui dire de faire les réquisitions nécessaires pour l'enregistrement des lettres de noblesse des Sieurs Denis, Godefroy et autres. Folio 17, 1 page.
- Mémoire des armes et munitions pour envoyer en Canada, qui seront délivrés au Sieur Hérou ou achetées par lui à La Rochelle. Folio 18, ½ page.
- Paris, 13 mai. L. ministre à M. de Frontenac. Il est absolument nécessaire, comme cela lui a été expliqué dans la lettre du roi, qu'il adoucesse sa conduite. Par le mariage que le roi a fait de son fils avec l'héritière de la maison d'Alègre, M. l'abbé d'Urfé, Sulpicien, est devenu son proche aîné. Le prie de le traiter avec considération particulière. Folio 18, 3½ pages.
- St-Germain-en-Laye, 1^{er} mai. Rang qu'aurent les conseillers au Conseil Souverain de Québec : Rouer de Villeray, Charles Logardeur de Tilly, Mathieu Damours, Nicolas Du pour René Louis Chartier de Lotbinière, Jean-Baptiste de Péiras, Charles Duns. Folio 21, ½ page.
- 13 mai. Arrêt du Conseil d'Etat qui accepte les offres faites par Cavalier de La Salle pour l'achat du fort Frontenac et son établissement en ce lieu. Folio 25½, 4½ pages.
- Cambresis, 17 mai. Provisions de notaire à Québec pour le Sieur Gilles Rageot. Id. comme greffier du conseil. Folio 31½, 2 pages.
- Camp de Lutting près de Liège, 7 juin ou 30 mai. Instruction que le roi a ordonné être mise à la main du Sieur Duchesneau de Sa Majesté, trésorier de France et général de ses finances en Touraine, dont Sa Majesté a fait choix pour aller en Canada y servir en qualité d'intendant. Recommandations générales concernant les devoirs de sa charge. Folio 43½, 16 pages.
- Camp de Lutting, 30 mai. Le roi à M. de Frontenac, l'informant de la nomination de M. Duchesneau et le priant de faciliter sa tâche. Folio 51½, 1 page.
- 30 mai. Provisions d'intendant pour le Sieur Duchesneau. Folio 52, 5 pages.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1675. Le ministre à M. de Fontenac. Vous les instructions au sujet de ses rapports avec M. Duchesneau. Sa Majesté n'a pas ajouté foi aux plaintes qui l'accusent de faire du commerce, mais doit éviter tout ce qui pourrait lui faire croire. Folio 56, 1 page.
- St-Germain-en-Laye, 30 mai.
- Camp de Lutincz, 4 juin. Arrêt du Conseil d'Etat portant que le papier terrier commencé par le sieur Talon sera continué par le sieur Duchesneau. Folio 59, 1 page.
- 4 juin. Arrêt du même, portant que les contestations qui surviendront pour raison de la perception des droits établis au Canada seront jugés par M. Duchesneau. Folio 60, 1 page.
- 4 juin. Etat de la dépense que le roi veut et ordonne être faite pour le paiement des appointements, solde et entretien des gouverneurs, majors, officiers, capitaines, soldats et autres charges du Canada pendant la présente année 1675. Folio 60, 3 pages.
- 30 mai. Ordre de payer au Sieur Duchesneau la somme de 12,000 livres pour ses appointements pendant le voyage commençant le 20 juin 1675. Folio 62, 1 page.
- 3 mai. Ordre de payer 5,000 livres au même pour les frais de son embarquement et le transport de ses effets. Folio 62, 1 page.
- 30 mai. Le ministre à M. de Fontenac. Quant l'ordre du roi de proposer la compagnie de la Terre de la Nouvelle-France à la perception des droits de 10 pour le quart des marchandises de l'Inde. Folio 62½, 1 page.
- St-Germain-en-Laye, 11 mai. Arrêt du Conseil d'Etat, par lequel M. Jean Oudiette d'acheter les castors du Canada, à l'exclusion de tous autres, pendant l'année 1675, est autorisé à commencer du 1^{er} juin 1675. Folio 63, 4 pages.
- St-Germain-en-Laye, 31 mai. Arrêt du Conseil d'Etat, portant adjudication à M. Jean Oudiette du sixième des originaux et autres droits du Canada avec le dit castor et le vendre en France. Folio 65, 2 pages.
- 31 mai. Arrêt du Conseil d'Etat qui décharge MM. les directeurs de la Compagnie de l'administration des dettes et effets d'icele. Folio 65, 1 page.
- 31 mai. Arrêt du Conseil portant adjudication à M. Jean Oudiette des droits de la Compagnie des Indes Occidentales. Folio 67, 1 page.
- St-Germain-en-Laye, 31 mai. Arrêt du Conseil d'Etat, qui commet MM. Bellinzain et Mesnier pour la direction et conduite des affaires qui restent à régler et terminer pour la Compagnie des Indes Occidentales, tant dans le royaume que dans les pays qui étoient de sa concession. Folio 78½, 5 pages.
- Fin du volume 6.

INDES ORIENTALES ET OCCIDENTALES—ANNÉES 1676-77-78.

COLONIES—1676-1678.

Série B—Vol. 7.

- Table. Folio A, 9 pages. Soit 12 pp.
1676. Privilège pour établir sur le fleuve Saint-Laurent la pêche du marsouin blanc et loup-marin en faveur des Sieurs Desgroseliers et Radisson. Privilège pour 20 ans de pêcher le loup-marin dans l'île d'Anticosti seulement et du marsouin depuis la dite île jusqu'à Montréal. Folio 2½, 2½ pages. Soit 4 pp.
- St-Germain-en-Laye, 9 avril.

1676.
St-Germain-
en-Laye,
9 avril.
- Privilege pour établir 2 moulins à scie sur le fleuve Saint-Laurent en faveur du Sieur Jean-Baptiste Peuvret du Mesnu. Folio 4, 2 pages. Soit 3 pp.
- St-Germain-
en-Laye,
16 avril.
- Le roi à M. de Frontenac. Doit accommoder son petit différend avec l'évêque, car les honneurs qui lui sont rendus à l'église sont plus grands que ceux déferés aux gouverneurs et lieutenants généraux de France. Doit maintenir haut son autorité en tout ce qui concerne le militaire, maintenir les privilèges de la Couronne et de l'église gallicane. Peut et doit tenir la main à ce que la justice soit bien rendue et la police bien faite, mais doit la laisser agir en toute liberté, etc., etc. Il serait avantageux d'établir des foires publiques, de favoriser le commerce, les manufactures et les mariages. Ne peut se persuader qu'il n'a que 7,832 âmes en Canada, en ayant fait passer un plus grand nombre depuis 15 ans. Devra contrôler le recensement que doit préparer M. Duchesneau. Ne point s'appliquer à de colonies nouvelles sans grande nécessité. Doit tenir pour maxime, "qu'il vaut mieux occuper moins de pays et le bien peupler que de s'étendre davantage et avoir des colonies faibles qui peuvent être facilement détruites par toutes sortes d'accidents". Doit faire obstacle à l'habitude de venir en France. Est bien aise qu'il ait envoyé M. de Masson en Acadie. Ne doit pas exiger de passeports des ecclésiastiques, à moins que se soit pour aller hors de son commandement. Ne doit pas outrepasser ses instructions en quoi que ce soit. Doit protection au fermier de la ferme d'Occident. Ne doit pas souffrir qu'aucun dignitaire séculaire ou ecclésiastique fasse aucun commerce ou traite, ni ses domestiques ou autres personnes de son entourage. Lui défend de donner des congés. Folio 15, 7 pages. Soit 9 pp.
- 16 avril.
- Le ministre à M. Duchesneau. Doit, prudemment, prendre les mesures nécessaires pour empêcher que la puissance ecclésiastique n'entreprenne rien sur la temporelle, ce qu'elle est assez portée à faire. Le but principal qu'il doit avoir en vue doit être l'augmentation de la colonie et sa prospérité. Attend avec hâte le nouveau recensement. Ne doit pas, à moins de guerre, dépasser l'état des dépenses qu'il lui adresse. Doit réduire les concessions anciennes non défrichées ou peuplées. N'a pas tenu compte de cet ordre sur le différend entre Denis de la Ronde, oncle et neveu. Il faut donner droit au neveu contre l'oncle. Trouve qu'il propose trop facilement des augmentations de dépense. Approuve l'établissement d'un prévôt et de 6 archers. Veut que ses comptes soient plus exacts. Folio 18½, 7 pages. Soit 9 pages.
- 16 avril.
- Lettre du roi à M. de Frontenac, pour lui dire de donner aux fermiers du Canada la jouissance des droits de leur bail. Folio 23½, 1 page.
- 16 avril.
- Ordonnance de fonds tant pour les appointements de M. de Frontenac que pour la solde et entretien de sa compagnie des gardes. Folio 24½, 1 page.
- 16 avril.
- Ordonnance de fonds pour les appointements de M. Duchesneau. Folio 24½, ½ page.
- 16 avril.
- Provisions de conseiller et procureur du roi à la prévôté de Québec pour le Sieur Boulduc. Folio 27, 2 pages.
- Paris,
20 mai.
- Le ministre à M. Duchesneau. Est étonné qu'il n'ait point fait réponse sur tous les points et particulièrement sur l'arrêt qui ordonne qu'il fera une déclaration exacte de toutes les concessions qui ont été faites, tant aux communautés qu'aux particuliers, pour réduire celles qui ne sont pas conformes à l'arrêt. Folio 28½, 2 pages.
- Camp de
Hurtebise,
20 mai.
- Commission pour le commandement de l'Acadie accordée au Sieur de Chambly. Folio 30, 2 pages.
- Camp de
Condé,
avril.
- Lettres d'érection de l'île d'Orléans en comté de Saint-Laurent en faveur du Sieur Berthelot.

DOC. DE LA SESSION No 8c

ANNÉE 1677.

1677.
Paris,
28 avril.

Le ministre à M. Duchesneau. Doit s'appliquer à resserrer les ecclésiastiques dans les bornes de leur autorité, mais doit se rendre habile en ces matières en lisant les auteurs qui en ont traité. Les charges de major de Montréal et des Trois-Rivières relèvent du militaire et ne regardent que le gouverneur. Doit s'appliquer à vivre en bonne intelligence avec lui et à rester strictement dans ses attributions. Le roi est surpris que la population ne soit que de 8,515 personnes, mais il faut bien y croire. Sa Majesté est étonnée, qu'au préjudice de ses ordres, il ait augmenté les dépenses dans la crainte vague d'une guerre avec les Iroquois. Si, à l'avenir, il excède les états de dépense sans cause vraiment justifiable, cet excédent sera déduit de ses appointements. A bien fait de rédire les droits seigneuriaux à la Coutume de Paris. Doit, dans toutes les difficultés, envoyer des mémoires des raisons pour et contre. Doit abolir entièrement la coutume prise par les ecclésiastiques de traiter ou de faire traiter par leurs valets. Sa Majesté n'a pas approuvé sa proposition d'un fort à l'île Percée et ne peut accorder la permission que demande le Sieur Jolliet d'aller s'établir aux Illinois avec 20 hommes. Désire avoir le sentiment de M. de Frontenac avant d'accorder des lettres de noblesse à MM. d'Auteuil et Juchereau. Folio 1, 10 pages. Soit 12 pp.

1676.
1er mai.

Le même au même. Est bien aise d'expliquer les intentions du roi sur quatre points principaux. Se mêle de proposer au roi toutes sortes d'officiers, même de ceux qui ne relèvent que du gouverneur, cela est propre à porter offense à M. de Frontenac. Le roi est d'avis, avec M. de Frontenac, que le commerce des boissons ne cause pas les grands maux dont se plaint l'évêque et dont il fait un cas réservé. A fait étudier la question, a eu l'avis de MM. Talon et Bouteroue. Avant de se ranger avec l'évêque et contre M. de Frontenac, aurait dû faire enquête, se renseigner exactement sur la question et lui en fournir la preuve. Avec toute sa piété, le roi ne peut consentir à bouleverser le commerce et contraindre les sauvages à aller chez les Anglais. Son intervention contre les sentiments du gouverneur est très préjudiciable. Quoique l'évêque soit un homme de bien, il ne laisse pas d'affecter une domination qui dépasse les bornes que les évêques ont dans le monde chrétien. Ses prétentions (Duchesneau) au sujet des honneurs dans les églises sont contraires aux usages du royaume. C'est à lui de rassembler le conseil, mais il ne doit le faire qu'après en avoir donné les raisons et s'être concerté avec le gouverneur. Comme l'évêque affecte une autorité trop grande, il serait bon, par des moyens habiles, de lui ôter l'envie d'assister au conseil. Folio 6, 6 pages.

1677.
St-Omer,
1er mai.
St-Omer,
1er mai.

Provisions de la charge de major de Montréal pour le Sieur Bizart. Folio 11, 2 pages.
"Relief" d'adresse de lettres de noblesse au Conseil Souverain de Québec pour le Sieur Godefroy de Normainville. Folio 11½, ½ page.
Amortissement de tous droits et redevances à Sa Majesté pour les Récollets sur les 106 arpents de terre et bâtisses qu'ils possèdent à Montréal. Folio 12, 2 pages.

Condé,
9 mai.

Édit portant création de l'office de prévôt en Canada pour le Sieur Gaultier de Comporté. Folio 13, 3 pages.

Ordonnance pour le paiement des appointements de M. de Frontenac et la solde et entretien d'une compagnie de carabins lui servant de garde. Année 1676. Folio 14, 1 page.

Ordonnance pour le paiement des appointements de M. Duchesneau. Année 1676. Folio 14½, ½ page.

1677.
Calais,
24 avril.
24 avril.
- Ordonnance pour l'achat des armes et munitions qui doivent être envoyées au Canada pendant l'année 1677. Folio 15, $\frac{1}{2}$ page.
- Ordonnance de gratification pour MM. de Tilly et D'Amours, en raison de leurs services au Conseil Souverain et du nombre de leurs enfants. Folio 15, $\frac{1}{2}$ page.
- Campe de
Cambrai,
19 avril.
- Ordonnance pour plusieurs dépenses du Canada en faveur de diverses communautés religieuses. Folio 15 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- Etat de la dépense que le roi veut et ordonne être faite pour le paiement des appointements, solde et entretien des gouverneurs, majors, officiers, capitaines, soldats et autres charges du pays du Canada pendant la présente année, 1677. Folio 16, 4 $\frac{1}{2}$ pages.
- Autre dépense à cause du remplacement des dépenses faites pendant les années 1675 et 1676, outre et par-dessus les fonds faits dans les états arrêtés au conseil pour les dites années, ordonné être employées au présent état par arrêt du conseil. Folio 18, 3 pages.
- St-Omer,
1er mai.
Dunkerke,
28 avril.
- Somme totale des dépenses du présent chapitre, que devra payer M. Oudiette. Folio 19, 1 page.
- Le roi à M. de Frontenac. Le ciel a béni ses armes. A conquis les villes de Valenciennes, Cambrai, Saint-Omer, et son frère a remporté une grande victoire près de Cassel. Devra faire chanter un *Te Deum*. Ne doit pas intervenir contre l'évêque dans le règlement des questions de paroisses. Le fera lui-même en lui représentant que les habitants se plaignent qu'il agit sans les consulter, et leur refuse des cens fixes alors que les dîmes sont suffisantes pour le permettre. Est surpris d'entendre dire que les ecclésiastiques font un petit commerce de pelleteries. Doit examiner tous les expédients possibles pour le peuplement de la colonie. Approuve le voyage qu'il a fait au fort Frontenac en vue de dissiper les soupçons des Iroquois, et l'établissement de foires et marchés. Fait savoir au Sieur Duchesneau son trop grand empressement à suivre les conseils des ecclésiastiques. Veut qu'il continue de bien vivre avec les Anglais. Folio 19 $\frac{1}{2}$, 6 pages. Soit 8 pp.
- Le ministre à M. de Frontenac. Union qui doit exister entre lui et M. Duchesneau. L'évêque lui a fait remettre une consultation en Sorbonne sur les excès que causent les boissons chez les sauvages. Si les faits étaient vrais, il faudrait supprimer ce commerce, mais après s'être informé de MM. Talon, Bouteroue et autres, il s'est assuré qu'il y avait grande exagération. Si, comme il le croit, ils ne sont qu'un peu plus sujets à s'enivrer que les Allemands et les Bretons, il devra empêcher que l'autorité épiscopale n'entreprenne rien au dehors de l'église sur une matière qui est purement de police. Doit voir qu'il ne se fasse aucune dépense extraordinaire, si ce n'est en cas de guerre ouverte. A dit au vicaire de l'évêque, que les lettres d'érection de l'évêché de Québec devaient être enregistrées au parlement de Paris sur les lettres patentes qui seront expédiées d'après les bulles, avant de l'être au Conseil Souverain, car le conseil doit se conformer à l'arrêt qui interviendra au parlement. Folio 22 $\frac{1}{2}$, 5 pages. Soit 6 pp.
- Sceaux,
18 mai.
- Le ministre à M. de la Chesnaye. Ordre au trésorier de lui remettre 4,000 livres pour les Urselines et Hospitalières de Québec. Folio 25 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- Versailles,
4 juin.
- Le même à M. Duchesneau sur le même sujet. Folio 26, 1 page.
- Versailles,
11 juin.
- Le même à M. de Frontenac. Désire être informé, au retour des vaisseaux, si la compagnie à laquelle il a donné un privilège de mines a quelque chance de réussir. Folio 26 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 11 juin.
Sceaux,
21 mai.
- Le même à M. Duchesneau sur le même sujet. Folio 26 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- Ordre à M. Demuin de livrer à M. de la Chesnaye armes et munitions. Folio 27, 1 page.
- Condé,
13 mai.
- Mémoire à M. Demuin pour les armes et munitions qu'il doit envoyer au Canada. Folio 27 $\frac{1}{2}$, 1 page.

1678.
Sceaux,
20 mars.
St-Germain-
en-Laye,
12 mai.
- Le ministre à M. de Frontenac, pour lui dire de faire chanter un *Te Deum* à l'occasion de la prise de Gand. Folio 1, ½ page.
- Le roi à M. de Frontenac. Sur l'information que l'ordonnance de 1676, portant défense d'aller en traite, était eludée, sous le prétexte qu'elle ne portait pas sur la traite du côté de l'Acadie, en a émané deux autres. Le Conseil Souverain doit s'appliquer à contenir les ecclésiastiques dans leurs attributions. Doit favoriser l'établissement de cures fixes lorsque les habitants font des instances. Doit tenir ceux-ci dans l'exercice des armes, laisser libre cours à la justice, encourager les accommodements à l'amiable, le commerce. Ne doit entrer en aucun commerce, directement ou indirectement, ni même en donner le soupçon. Approuve qu'il ait donné des ordres au Sieur de Marson, commandant à l'Acadie, de se ménager les Anglais. Folio 2, 5 pages. Soit 7 pp
- Paris.
15 mai.
- Le ministre à M. Duchesneau. Le style de ses lettres fait clairement voir qu'il a peu de dispositions à vivre en bonne intelligence avec M. de Frontenac. Si celui-ci a des torts, il en a de plus grands. Son ordonnance sur les charivaris ne se peut soutenir. Le fait qui y a donné lieu s'étant produit entre les valets du gouverneur et les soldats, c'était à lui seul d'y donner ordre; en tout autre cas c'était à la justice ordinaire. Son intervention ouverte en faveur de l'évêque, dans la question des liqueurs enivrantes, est inopportune et fâcheuse. L'abus ne peut être apprécié qu'après information régulière devant les juges. Ses penchants pour l'évêque et ses préventions contre M. de Frontenac sont manifestes dans tout ce qu'il écrit, à tel point qu'il ne peut y ajouter foi sur des copies de documents. L'ordonnance qu'il a faite sur les dîmes ne regarde que le Conseil Souverain et devrait savoir que les cures amovibles sont contraires aux canons, conciles et lois du royaume. Si on peut les tolérer c'est à condition de ne pas forcer les habitants à payer la dîme. On peut cependant fermer les yeux si elles sont minimes. La prétention de l'évêque, qu'un prêtre ne peut se maintenir à moins de 600 livres est insoutenable, il y en a plus de 6,000 dans le royaume qui ne jouissent pas de 200 livres. Si on appelle ici de son ordonnance elle sera certainement cassée. Sera révoqué s'il ne change pas de conduite. Ses provisions pour l'établissement d'un juge et d'un procureur du roi à l'Acadie sont nulles. N'en avait pas le pouvoir. Autres excès de pouvoirs. Recommandations générales. Folio 4½, 10 pages. Soit 14 pp.
- St-Germain-
en-Laye,
12 mai.
- Arrêt du Conseil d'Etat qui ordonne qu'il sera fait une assemblée des 20 principaux habitants du Canada pour donner leur avis sur la traite de l'eau-de-vie aux sauvages. Folio 9½, 3 pages. Soit 4 pp.
- 12 mai.
- Ordonnance du roi qui défend la traite du côté de l'Acadie. Folio 11½, 2 pages.
- Règlement pour les salaires des officiers de justice du Canada. Folio 12½, 8 pages. Soit 10 pp.
- 12 mai.
- Amortissement pour les Jésuites du Canada. Enumération de leurs propriétés données et acquises. Folio 18½, 7 pages. Soit 100 pp.
- 13 mai.
- Permission au Sieur Cavalier de la Salle de découvrir la partie occidentale de la Nouvelle-France. Folio 22, 3 pages.
- 13 mai.
- Ordonnance pour l'entretien d'un garde-magasin, d'un armurier et d'un canonnier à Québec. Folio 23, 1 page.
- Sceaux,
24 mai.
- Le ministre à M. de Frontenac. Sa Majesté désire de plus grands renseignements sur la question du commerce de l'eau-de-vie. Accorde des provisions de lieutenant du prévôt du Canada au Sieur Rouer de Saint-Simon. Folio 24, 1 page.

1678.
24 mai. Le même à M. Duchesneau sur la même question. Folio 24½, 1 page.
- 24 mai. Mémoire fait par ordre du roi sur la difficulté de la traite des boissons aux sauvages. Raisons pour et contre. Folio 25, 6 pages.
- Sceaux,
30 mai. Ordre à M. de Demuin, de faire passer au Canada les dépêches destinées à MM. de Frontenac et Duchesneau, avec duplicata dans un autre vaisseau. Folio 27½, 1 page.
- St-Germain-
en-Laye,
juin. Edit de création d'une charge de l'Etat et office de lieutenant du prévôt du Canada pour le Sieur Rouer de Saint-Simon. Folio 28, 2 pages.
- Brevet d'ingénieur en la Nouvelle-France pour le Sieur Martin Boutet. Folio 29, 1 page.
- St-Germain-
en-Laye,
21 juin. Congé pour le Sieur Prévost, major de la ville de Québec. Folio 29½, ½ page.
- 26 juin. Le ministre à M. de Frontenac. Devra donner sa protection au Sieur de la Chesnaye, qui passe au Canada comme intéressé en la Ferme par suite de la mort de son associé Bazire. Folio 29½, ½ page.
- Le ministre à M. de Frontenac. L'état des affaires est changé. Pourra voir par tout ce qu'il a écrit, la conduite qu'il aura à tenir avec les Anglais et les Hollandais. Folio 41½, ½ page.
- Fin du volume 7.

INDES ORIENTALES ET OCCIDENTALES.

COLONIES—1679.

Série B—Vol. 8.

- Table. Folio A, 2 pages.
1679.
25 août. Le ministre à M. Duchesneau. (Lettre excessivement sévère qui me paraît être la même que celle de la collection Moreau St. Méry. Ne pas la copier.—E.R.)
- St-Germain-
en-Laye,
25 avril. Le roi à M. de Frontenac. A fait la paix avec les Hollandais, les Espagnols et l'Empire. Est bien aise d'apprendre que tous les sauvages vivent en paix. Recommandations générales. Folio 5, 6 pages.
- Mémoire des ordres de paiement qui ont été expédiés pour le Canada. Folio 10, 1 page.
- St-Germain-
en-Laye,
8 mai. Le ministre à M. Duchesneau. Doit, outre le recensement des Français du Canada, faire aussi tous les ans celui des sauvages qui sont venus se fixer au milieu des Français, païens et chrétiens. Doit exciter les communautés religieuses et les habitants à adopter des enfants sauvages pour les élever sous les habitudes civilisées, aussi bien qu'à favoriser l'établissement des sauvages parmi les Français dans une proportion qui ne doit pas dépasser le septième. Sa prétention d'être sur un pied d'égalité avec le gouverneur pour les honneurs dans les églises est ridicule. Ne comprend pas qu'il ait accordé seul des concessions, ses pouvoirs sur ce point étant si clairement définis. A fait une faute punissable et devra déclarer nulles toutes ses concessions. Folio 13½, 4 pages.
- 3 mai. Le même à M. de Frontenac. Quelques recommandations. Folio 15½, 2½ pages.
1679.
St-Germain-
en-Laye,
24 mai. Le ministre à M. Duchesneau. A fait examiner à fond, par M. l'archevêque de Paris et le Père La Chaise, la difficulté concernant la traite de l'eau-de-vie. Ont été d'avis que des défenses fussent faites. L'évêque a assuré le roi qu'il réduirait son cas réservé aux termes de l'ordonnance qui vient d'être passée. Folio 16½, 1 page.
- 24 mai. Le même à M. de Frontenac sur le même sujet. Folio 17, 1 page.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1679.
10 juin. Mémoire pour le Sieur Duchesneau concernant la confection du papier terrier du Canada. Ne peut faire des concessions que conjointement avec le gouverneur. Les actes de foi et hommage ne peuvent être reçus que par le conseil. N'a pas le pouvoir de changer la tenure des anciennes concessions. Folio 21, 3 pages. Soit 4 pp.
- 10 juin. Le ministre à M. Duchesneau. Doit exécuter fidèlement les édits du roi qu'il lui envoie et les faire enregistrer. Folio 25, 1 page.

ANNÉE 1680.

- Table. Folio B, 1 page.
Etat de la dépense pour l'année 1681. Folio 3, 4 pages.
1680.
Fontaine-bleau,
29 mai.
29 mai. Pouvoir au Sieur Duchesneau de commettre aux charges d'huissiers au Conseil Souverain et de greffier en la maréchaussée. Folio 8, 2 pages.
- Fontaine-bleau,
31 mai.
20 avril. Commission de garde-magasin du fort Saint-Louis de Québec pour le Sieur Catignon.
- Colbert à M. de Frontenac. Sa Majesté, après avoir examiné toutes les pièces, est d'avis que sa conduite est grandement blâmable et qu'il abuse de son autorité. Le maintiendra dans son poste une autre année dans l'espérance qu'il modifiera sa conduite. Sa conduite vis-à-vis le conseil est étrange. N'a pas droit au titre de chef et président du conseil. Aurait mérité qu'une indemnité fut payée à même ses émoluments aux conseils qu'il a exilés. La preuve qu'il favorise certains coureurs de bois est très forte. Folio 16½, 5 pages.
- Fontaine-bleau,
2 juin. Colbert à M. Duchesneau. Fera mieux de repasser en France et de se retirer à Tours s'il n'est pas résolu à exécuter ponctuellement les ordres qu'il lui donne. Recommandations. Folio 23½, 2 pages.
- Jun. Lettre de rémission pour le Sieur Gaultier de Comporté, prévôt du Canada. Pour la part qu'il avait prise, alors qu'il était soldat au Poitou dans le régiment de son oncle, dans une bagarre où 2 hommes avaient été tués. Folio 28½, 5 pages.

ANNÉE 1681.

- Table. Folio C, 1 page.
1681.
Versailles,
2 mai. Le ministre à M. Duchesneau. L'avertit, de la part du roi, que si son animosité contre M. de Frontenac ne cesse pas de suite, la première lettre qu'il recevra sera celle de sa révocation. Folio 12, 1 page.
- 3 mai. Etat de la dépense à être faite pour les appointements, soldo et autres charges du Canada pour l'année 1682. Folio 12½, 5 pages.
- 3 mai. Le ministre au Sieur de Lubert pour l'avertir qu'en raison des plaintes sur la perte causée aux habitants du Canada par la différence de valeur des espèces au Canada et en France, il devra à l'avenir envoyer en ce pays de l'argent de France. Folio 17, ½ page.
- 2 mai. Le ministre à l'évêque de Québec. A donné des instructions à M. Duchesneau pour l'informer des résolutions du roi en ce qui regarde le spirituel. Folio 17, ½ page.
- Versailles,
23 juillet. Le ministre à M. Duchesneau. Ne devra pas manquer d'exécuter l'ordre qu'il a reçu de faire payer à M. de Frontenac, par M. de la Chesnaye, ce qui reste dans les mains de ce dernier sur ce qu'il a reçu de M. de la Salle pour la concession du fort de Frontenac. Folio 18, ½ page.

ANNÉE 1682.

Table. Folio D, 1 page.

1682.
Versailles,
10 mai.

Instructions du roi, pour être remises à M. de la Barre nommé gouverneur de la Nouvelle-France. A rappelé MM. de Frontenac et Duchesneau parce qu'ils ne pouvaient vivre en bonne intelligence ensemble. Devra donner protection à l'évêque, aux Jésuites, aux Sulpiciens et aux Récollets, dont les services sont grands, sans néanmoins souffrir que les Jésuites et autres ne portent leur autorité plus loin qu'elle ne doit s'étendre. En protégeant les Récollets il devra le faire avec prudence et sans se compromettre avec l'évêque, qui en plusieurs rencontres a témoigné beaucoup d'animosité contre eux. Doit voir à ce que les cures se soutiennent par les dîmes. L'évêque a toujours été contre les cures inamovibles, probablement pour conserver une plus grande autorité sur le clergé. Doit être en garde contre ce sentiment. M. de Tracy a réduit la dîme du 13^{me} au 26^{me}; devra voir s'il serait possible, sans trop charger les habitants, de remettre les choses en l'ancien état. Examinera s'il est vrai, comme le dit l'évêque, que 800 livres soit la somme nécessaire au Canada pour la portion congrue d'un curé. En France elle est considérée être de 200 livres. Il doit y avoir grande exagération. Remettra à l'évêque l'emplacement du vieux magasin, à la basse-ville, pour qu'il y fasse ériger une chapelle. Ne croit pas un hôpital général nécessaire pour le moment. Examiner la question cependant. Pour inspirer de la crainte aux Onontagués et Sournoutouans, qui ont massacré un Récollet, il ferait bien de se rendre jusqu'à l'entrée du lac de Conty avec 500 ou 600 hommes, uniquement pour inspirer aux Iroquois la crainte et le respect. Devra former les habitants en compagnies et au maniement des armes. Est informé que les Bostonnais empiètent sur les terres du roi du côté de l'Acadie; si cela est vrai, devra faire des représentations. Il n'y a pas de gouverneur pour le roi en Acadie; devra voir si le Sieur de la Vallière, qui en fait les fonctions, est qualifié pour cette charge. Le roi a décidé de révoquer M. Perrot, à cause de sa violence et de ses emportements. Les démêlés entre MM. de Frontenac et Duchesneau ont avili l'administration de la justice; laissera les juges agir librement. Fera punir les coupeurs de bois et ceux qui vendent de l'eau-de-vie aux sauvages. Estime que les longs voyages pour découvertes ne sont pas nécessaires; laissera cependant le Sieur de La Salle achever celle commencée. Commerce. Elevage des bestiaux. Folio 1, 23 pages. Soit 30 pp.

9 mai. Le ministre à M. de Frontenac. Lui donne avis de la nomination de M. de la Barre et le prie de le faire reconnaître en sa qualité de gouverneur. Folio 15, $\frac{1}{2}$ page.

10 mai. Instructions du roi à M. de Meules à peu près les mêmes que celles à M. de la Barre. Folio 15, 25 pages. Soit 32 pp.

12 mai. Le roi à M. de la Barre. L'informe de la nomination de M. de Meules comme intendant. Folio 30, $\frac{1}{2}$ page.

9 mai. Le même à M. de Frontenac. Ordre de repasser en France. Folio 30 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.

9 mai. Le même à M. Duchesneau. Ordre de repasser en France. Folio 30 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.

12 mai. Le même à l'évêque. Avis de la nomination de M. de Meules. Folio 31, $\frac{1}{2}$ page.

Versailles,
26 mai. Le ministre à l'évêque. MM. de la Barre et de Meules ont ordre de lui continuer la protection du roi. Devra examiner avec eux la question des dîmes et de la construction d'églises, car le roi n'entend pas continuer son

DOC. DE LA SESSION No 8c

assistance plus longtemps. Espère qu'il n'insistera pas sur l'obligation qu'il impose de construire des églises en pierre pour les admettre au culte. Folio 31, 3 pages.

Fin du vol. 8.

Vol. 9—Série B.

Le volume 9 n'a trait qu'aux Iles d'Amérique.

REGISTRE DES ILES ET DU CANADA.

COLONIES—1683.

Série B—Vol. 10.

Table. Folio A, jusqu'à *Isles*, ½ page.

1683.
Fontaine-
bleau,
5 août.

Le roi à M. de la Barre. Est bien aise de voir qu'il agit de concert et en harmonie avec M. de Meules. Espère que l'évêque, incité par leur exemple, fera cesser toutes les difficultés qu'il a suscitées. Apprend avec regret que les Iroquois ont refusé d'aller à Montréal et paraissent vouloir faire la guerre. Devra s'employer à l'éviter, car ce serait malheureux pour la colonie. Envoie 200 soldats et des armes. Est aise d'apprendre de lui que l'évêque s'est enfin résolu de faire cesser les difficultés qu'il a faites au sujet de l'eau-de-vie. Fera son possible pour empêcher les Anglais de s'établir à la Baie d'Hudson. Le colonel Dongan, gouverneur de la Nouvelle-York, a ordre d'entretenir bonne correspondance avec lui. Ci-joint l'ordre pour l'interdiction du Sieur Perrot. S'il ne se raccommode pas avec les messieurs du Séminaire, il sera révoqué. Est d'avis avec lui, que la découverte du Sieur de la Salle est inutile. Folio 1, 7 pages.

Paris,
3 août.
Fontaine-
bleau,
5 août.

Ordre du roi pour interdire le Sieur Perrot. Folio 4, ½ page.
Le roi à M. de Meules. Iroquois. Envoi de soldats. Dîmes. Entretien des curés. Examinera en quel endroit peuvent se tenir les séances du Conseil Souverain. L'antichambre du Château Saint-Louis ne convient pas. Doit chercher les moyens d'augmenter la colonie sans nouvelles dépenses. Manufactures. Mines de fer. Chanvre. Commerce des Iles. Folio 4½, 7 pages. Soit 9 pp.

3 août.

Le ministre à l'évêque. Est chargé par le roi de lui exprimer sa satisfaction de ses bons procédés avec MM. de la Barre et de Meules. Il désire qu'il achève promptement l'établissement de cures fixes. Est bien aise que les désordres causés par la vente de l'eau-de-vie aux sauvages ont cessé. Maintiendra la défense aux Huguenots de passer à l'Acadie et au Canada. Folio 8, 2 pages.

Fin du vol. 10.

REGISTRE CONCERNANT LE CANADA ET LES ISLES.

COLONIES—1684-1685.

Série B—Vol. 11.

Table. Folio A, jusqu'à *Isles*, 3 pages.

Soit 4 pp.

1684.
Versailles.
2 janvier.

Ordre du roi qui établit le Sieur Massé, capitaine d'une des compagnies d'infanterie envoyées en la Nouvelle-France, et ce en la place du Sieur Chevalier Aubéry. Folio 1, 1 page.

8c—R17

1684.
Versailles,
10 avril. Difficultés qu'il plaira à M. de Seignelay de décider sur les fonctions de gouverneur et intendant du Canada. En marge : Réponses du roi. Folio 13, 4 pages.
- 10 avril. Règlement que le roi veut être observé pour le paiement des officiers et soldats de marine qui sont et seront destinés pour servir dans la Nouvelle-France. Folio 14½, 1 page.
- 10 avril. Officiers nommés pour les 200 soldats du *Joly*. Folio 15½, 1 page.
- 10 avril. Ordonnance du roi, portant défense au Sicur de la Vallière de faire à l'avenir aucune fonction de commandant dans le pays et côtes de l'Acadie et de donner aucune permission aux étrangers d'y venir pêcher. Folio 16½, 1 page.
- 10 avril. Le ministre à M. De Meules. Ecrit fortement à l'évêque pour qu'il empêche les Récollets soit dans les missions, soit dans les cures où ses prêtres croient ne pas pouvoir subaister. Récollets. Iroquois. Dépense. Duels. N'avait pas le droit de faire une ordonnance pour obliger les habitants à se procurer des armes. Feraît vouloir se faire juge des procès. Voit avec déplaisir le commencement de la division entre lui et le gouverneur. Le gouverneur seul a le droit de donner des congés, lui n'a que le droit de les viser. Privilège accordé au Sieur Bergier en Acadie. Est fâché du peu de commerce avec les îles. Doit s'appliquer à le développer. La pêche et la culture sont en réalité de plus d'importance que le commerce des castors. Folio 18, 16 pages. Soit 21 pp.
- Versailles,
10 avril. Ordonnance du roi, portant que tous marchands ou habitants de la Nouvelle-France qui traitent des pelleteries dans la Baie d'Hudson, le Perçée et autres lieux, à l'exception de l'Acadie, seront tenus de les apporter à Québec pour en payer le quart aux fermiers. Folio 28½, 2 pages.
- 10 avril. Provisions de gouverneur de l'Acadie pour le Sieur Perrot. Folio 30½, 1 page.
- 10 avril. Provisions de lieutenant du roi au gouvernement de l'Acadie pour le Sieur Bergier. Folio 31, 2 pages.
- 10 avril. Etat de la dépense du Canada pour l'année 1683. Folio 32½, 4 pages. Soit 5 pp.
- 10 avril. Le ministre à l'évêque. La portion congrue des curés qu'il estime à 500 livres est beaucoup trop élevée. A donné ordre de ne rien distribuer aux curés dont la dime équivaut à cette somme. Le roi est surpris d'apprendre qu'il a refusé aux Récollets d'aller en mission. N'ayant pas assez de prêtres, il prive par là les habitants des secours de la religion. Son intention est qu'il les emploie ainsi. A réduit la gratification aux curés de 6,000 livres à 4,000; l'abolira graduellement en 3 ans. Espère qu'il laissera les Récollets qu'il envoie à Port-Royal exercer les fonctions curiales. Hospice des Récollets à Québec. Folio 34, 1 page.
- 8 avril. Ordre du roi qui établit le chevalier de Crisacy pour commander une compagnie d'infanterie en Canada. Folio 36, 1 page.
- 14 avril. Commission pour le Sieur de la La Salle. Folio 36½, 2 pages.
- 14 avril. Le roi à M. de La Salle. A fait choix du Sieur de Beaujeu pour commander le vaisseau *Le Joly*, sur lequel il s'embarquera. Folio 37½, 1 page.
- 14 avril. Le ministre à M. de La Barre. M. de la Forest lui remettra cette lettre. Il doit lui restituer le fort Frontenac pour M. de La Salle, lui laisser reprendre tous les effets que ce dernier possédait, et lui permettre d'aller trouver M. de La Salle au fort Saint-Louis des Illinois avec 12 hommes et des marchandises. Folio 37½, 1 page.
- 14 avril. Le même à M. De Meules sur le même sujet. Folio 38, 1 page.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1684.
15 avril. Ordre du roi qui établit le Sieur de Tonty pour commander une des compagnies d'infanterie que Sa Majesté fait embarquer sur le vaisseau *Le Joly*, pour servir en Amérique. Folio 38½, 1 page.
- 15 avril. Ordre du roi pour faire recevoir le Sieur de la Sablonnière en qualité de lieutenant de la Compagnie du Sieur de Tonty. Folio 39, ½ page.
Mémoire de ce qui est nécessaire pour l'entreprise contre les Iroquois. Folio 39½, 1½ page.
- Versailles,
23 juin. Le ministre à M. de Meules. Payera toutes les gratifications en argent ayant cours en France sans autre retranchement. Folio 40, ½ page.
- Versailles,
31 juillet. Le roi à M. de la Barre. A vu sa lettre du 5 juin et sa résolution d'attaquer les Iroquois. Ne laisse pas que de l'approuver, puisque par l'insulte faite aux 15 Français qu'ils ont pillés et l'attaque du fort Saint-Louis, ils veulent eux-mêmes déclarer tout de bon la guerre. Envoie 300 soldats sur *L'Émérillon*. Doit terminer cette guerre promptement pour éviter la ruine de la colonie. Ecrit à son ambassadeur à Londres pour empêcher qu'on ne fournisse des armes aux Iroquois. La faute qu'il a commise en excédant le nombre de 25 passeports et en favorisant des gens qui lui appartiennent, paraît être la principale cause de ce qui est arrivé de la part des Iroquois. A fait des dépenses au fort de Québec et ailleurs sans la participation de M. de Meules, ce qui pourtant était de ses fonctions. Une autre cause de cette guerre est le fait que le nommé Du Luth, qui n'agit que pour l'intérêt de quelques particuliers, a fait tuer 2 Iroquois, qui avaient assassiné 2 Français dans le lac Supérieur. Espère qu'il fera un grand nombre de prisonniers. Comme ils sont forts et robustes, ils serviront utilement sur les galères. Est surpris d'apprendre qu'il permette aux conseillers de s'absenter pour faire commerce et qu'il ait permis au Sieur de la Martinière d'aller traiter à la Baie d'Hudson. Est surpris également de sa déclaration au conseil qu'il en était le chef, lorsqu'il sait les difficultés déjà causées par cette prétention mal fondée et réglée définitivement par l'édit du 5 juin 1675. Folio 40½, 6 pages. Soit 8 pp.
- 31 juillet. Le ministre à M. Barillon. Devra faire des instances auprès du duc d'York pour obtenir des défenses précises de donner des secours aux Iroquois. Folio 43, 1 page.
- 31 juillet. Le même à l'évêque de Québec. Sa Majesté désire qu'il se concerte avec M. de Meules pour établir des cures partout où cela sera possible. Folio 46, 1 page.
- Versailles,
5 août. Le roi à M. de la Barre, pour lui dire de donner le commandement des postes les plus considérables et les plus avancés aux Sieurs Montortié et Desnots, qui doivent passer au Canada. Folio 47, 1 page.
- 5 août. Le roi au Sieur de Montortié pour lui dire de passer au Canada, pour y servir sous les ordres de M. de la Barre. Folio 47½, 1 page.
- 4 août. Le roi au Sieur Du Rivau Huet, pour commander 150 soldats qui doivent passer au Canada sur *L'Émérillon*. Folio 48, ½ page.
- 21 juillet. Listes (2) des officiers de marine choisis par le roi pour servir sur *L'Émérillon* que Sa Majesté fait armer pour le voyage au Canada. Folio 48, 1½ page.
- 24 juillet. Le ministre à M. Arnoul (à Rochefort) au sujet des troupes à être envoyées au Canada. Folio 49, 2 pages. Soit 3 pp.
- Versailles,
7 août. Le même au même. Sa Majesté a choisi le Sieur Audifredy pour commander une des compagnies allant au Canada, à la place du chevalier d'Osmont. Folio 50, 2 pages.
- Versailles,
15 avril. Ordre du roi qui donne au Sieur de Tonty le commandement d'une compagnie d'infanterie que Sa Majesté fait embarquer sur le vaisseau *Le Joly* pour servir en Amérique. Folio 52½, ½ page.
- 15 avril. Ordre du roi pour faire recevoir le chevalier de la Sablonnière en qualité de lieutenant de la Compagnie de M. de Tonty. Folio 52½, ½ page.

ANNÉE 1685.

1685.
Versailles,
1er mars. Table. Folio B, jusqu'à *Isles d'Amérique*, 4 pages. Soit 7 pp.
Le ministre au Sieur Arnoul. Est mal satisfait des hommes qu'il a fait passer au Canada. Il y avait parmi eux des enfants de 12 et 14 ans. Les soldats qu'il a envoyés avaient été ramassés sans choix. Autres reproches. Folio 3, 2 pages.
- Mars. Liste des officiers agréés par le roi pour envoyer au Canada. Folio 3½, 1 page.
Le ministre à M. de Denonville. Folio 4, ½ page.
- 4 mars.
5 mars. Ordre du roi qui fait choix du Sieur d'Orvilliers pour commander une compagnie d'infanterie en Canada à la place du Sieur du Rivau Huet. Idem pour 3 autres compagnies. Folio 4½, 1 page.
- 5 mars. Idem pour le Sieur de Troye et 5 autres compagnies. Folio 5, ½ page.
Idem au Sieur de Troye pour qu'il reçoive le Sieur de Montoson en qualité de lieutenant dans sa compagnie. Idem pour 6 lieutenants dans autant de compagnies. Folio 5, ½ page.
- Versailles,
8 mars. Ordre du ministre au Sieur Arnoul (à Rochefort) de faire la levée de 150 engagés pour envoyer au Canada. Folio 5½, 1 page.
- 10 mars. Le roi à M. de la Barre pour l'informer qu'en raison de son grand âge il le fait remplacer par M. de Denonville. Folio 6, ½ page.
Le même au Sieur de Montoitié lui permettant de repasser en France. Idem aux Sieurs Desnots et Du Rivau Huet. Folio 6, ½ page.
- 10 mars. Instruction du roi pour M. de Denonville. Avait fait choix de M. de la Barre pour mettre fin aux divisions des précédents gouverneurs et intendants. L'a rappelé à cause de son grand âge. Recommandations générales à peu près les mêmes que celles à M. de la Barre. Ce dernier a conclu une paix honteuse avec les Iroquois et indisposé les alliés, particulièrement les Illinois. Tâchera de relever les affaires et le prestige des Français en humiliant les Iroquois s'il est possible. A fait des remontrances au gouvernement anglais sur la conduite du gouverneur de la Nouvelle-York qui soutient les Iroquois et étend ses prétentions jusqu'au Saint-Laurent. Sans attaquer les Anglais chez eux il pourra le faire en pays iroquois s'il les y rencontre. Fera des représentations au gouverneur de Boston si les Anglais empiètent sur les terres de l'Acadie. Le Sieur De Meules a ordre de visiter l'Acadie. Doit soutenir les Illinois et les alliés s'ils sont attaqués par les Iroquois. Devra faire un voyage vers Michilimakinak, faire construire des forts et rétablir celui de Frontenac. Devra soutenir le Sieur de la Salle dans son entreprise d'exploration au Mississipi, quoiqu'il vaille mieux s'occuper de développer ce qui est déjà colonisé. Devra aussi protéger ceux qui font le commerce à la Baie-d'Hudson. Folio 6½, 24 pages. Soit 32 pp.
- 10 mars. Le même à M. De Meules. M. de la Barre n'ayant pu régler les difficultés au sujet des cures, il a agréé la démission de l'évêque et fait nommer l'abbé de Chevrières à sa place. Il y a tout lieu de croire qu'il s'entendra avec lui. Il admet que la portion congrue d'un curé est suffisante à 300 livres par année. S'il est vrai, comme le dit M. de la Barre, que les terres s'épuisent, il devra conseiller de nouveaux défrichements. Est aise que les Récollets se soient soumis à ce que l'évêque exigeait d'eux, qu'il ait laissé M. de la Barre empiéter sur ses fonctions plutôt que d'avoir des démêlés avec lui, mais regrette qu'il n'ait pas jugé à propos de suivre M. de la Barre dans son expédition. Approuve qu'il ait fait construire un "auditoire" pour le conseil dans la maison de M. Talon, un magasin pour les munitions de guerre et un logement pour lui. Veut bien recevoir tous

DOC. DE LA SESSION No 80

1685. les ans deux gentilshommes canadiens dans les gardes de la marine et accepter, pour cette année, les 2 fils des Sieurs La Durantaye et de Béancourt. Recommandations générales. Folio 18, 10 pages. Soit 18 pp.
- 10 mars.) Le ministre à M. De Meules. Tronve étonnamment ridicule sa proposition de faire traiter comme séditieux ceux qui auront intelligence avec le gouverneur. Devrait penser un peu plus à ce qu'il écrit, n'y ayant point d'homme sage qui put faire une telle demande. S'étonne que le lieutenant général ait donné ses audiences chez lui en présence de sa famille et qu'il ait taxé si lourdement les sentences rendues. N'a pas le droit d'interdire des officiers du Conseil Souverain. L'emploi que le conseiller de La Martinière a accepté dans le commerce de la Baie-d'Hudson est incompatible avec sa charge. Doit opter. Sa Majesté accorde à la Dame Bolduc le tiers des gages de son mari, et si ce dernier est suffisamment puni par sa longue interdiction, devra le rétablir dans sa charge. Il faut réprimer la licence de ceux qui prennent la qualité de noble sans y avoir droit. N'est pas satisfait de sa manière de rendre compte des fonds et des dépenses. Détail critique de ses omissions à cet égard. Folio 23, 9 pages. Soit 12 pp.
- 10 mars. Le même à M. Barillon. Devra faire des représentations au roi d'Angleterre sur ce que le gouverneur de la Nouvelle-York, contrairement à ses instructions, a fait ce qu'il a pu pour empêcher les Iroquois de faire un traité avec M. de la Barre: leur a offert des troupes, a planté ses étendards dans leurs villages, etc., etc. Folio 27½, 1 page.
- 10 mars. Arrêt du Conseil d'Etat, portant que les marchands de Québec, nonobstant l'arrêt du Conseil Souverain du 16 août 1684, jouiront de la liberté de vendre des vins et eaux-de-vie dans la ville et autres lieux. Folio 31, 3 pages.
- 10 mars. Arrêt du Conseil d'Etat, portant que le Sieur de la Martinière sera tenu de remettre dans 2 mois l'emploi qu'il a accepté dans la Compagnie de commerce de la Baie d'Hudson. Folio 33, 2 pages.
- 10 mars. Ordonnance du roi qui fait défense au lieutenant général de la prévôté de Québec de tenir ses audiences ailleurs que dans la chambre à ce destinée. Folio 34, ½ page.
- 10 mars. Le ministre au lieutenant général de la prévôté de Québec au sujet de ses charges excessives. Folio 34½, 1 page.
- 10 mars. Survivance de la charge de greffier en chef du Conseil Souverain pour Denis Peuvret, fils. Folio 35, 2 pages.
- 10 mars. Etat de la dépense à être faite pour l'année 1685 et à être payée par Jean Ondiette, fermier général, des droits de 10 pour 100, ¼ de castors et traites de Tadousac qui se lèvent en Canada. Folio 35½, 3 pages.
- 10 mars. Etat de la dépense pour l'année 1685 que le roi veut être faite par Louis de Lubert, trésorier général de la marine, pour le paiement de la solde et entretien des officiers et soldats. Folio 37, 1 page.
- 10 mars. Provisions de greffier de la prévôté pour le Sieur _____, en remplacement de Gilles Rageot, que ses infirmités ont mis hors d'état de servir.
- Versailles,
20 mars. Le roi à M. Denonville. Envoie au Canada le Sieur Lemaire, commissaire de la marine, pour en faire les fonctions sous l'intendant et comme son subdélégué où besoin sera. Siègera au conseil en l'absence de l'intendant. A ordre d'accompagner ce dernier, s'il fait quelque grand voyage. Folio 38½, 1 page.
- 20 mars. Le ministre à M. de Meules. N'a pas le pouvoir d'interdire les officiers de justice; cependant, si, comme il le marque, ils contreviennent grossièrement aux ordonnances du roi, il peut être opportun de lui donner ce pouvoir conjointement avec le gouverneur. Le Sieur Lemaire devra faire son lien de séjour à Montréal. N'est pas suffisamment éclairé sur la conduite

1685. du Sieur Du Luth et l'utilité de son séjour dans le nord. Folio 39, 2 pages.
- Versailles, 30 mars. Etat de la dépense que le roi veut et ordonne être faite par Louis De Labert, tant pour les gratifications accordées aux hôpitaux, habitants et officiers établis au Canada, que pour autres dépenses de l'année 1685. Folio 40, 4 pages.
- Versailles, 6 avril. Le ministre à M. de Denonville. Fera bien de promettre au jeune Desgrozoliens qu'il sera récompensé avec ceux qu'il amènera à Québec avec lui. Le roi fera donner 50 pistoles à tous ceux qui pourront se saisir de Radisson et l'amener à Québec. Folio 41½, ½ page.
- 10 avril. Ordre du ministre au Sieur Arnould (à Rochefort) pour qu'il permette à l'abbé de Chevières, nommé à l'évêché de Québec, son passage et sa nourriture à lui et à 20 personnes de sa suite sur le vaisseau *Le Fourgon*. Id. pour les effets de M. de Denonville. Id. pour Paul Dazé et sa famille. Folio 42, 1 page.
- 14 avril. Le ministre à M. Barillon. Il fut convenu, l'année dernière, au sujet des difficultés à la rivière Nelson, que chaque nation resterait, en attendant, où elle était. Nonobstant cela, Radisson, sujet français, agissant de l'aveu du commandant de Boston, a surpris et enlevé le poste français avec 30 hommes qui s'y trouvaient. Devra obtenir des ordres pour empêcher de pareilles hostilités. Folio 42½, 1 page.
- 25 avril. Ordre du roi aux Sieurs Dutast, Cahouet et chevalier Aubery, de revenir en France après avoir remis les compagnies qu'ils commandent aux officiers qui y doivent passer. Folio 42½, ½ page.
- 30 avril. Le ministre à M. de Denonville. Congédiera les soldats et engagés, présentement à l'île d'Oléron, qui pourraient excéder le nombre requis. Fera embarquer promptement sur *Le Fourgon* et *Le Mulet* tous ceux qui doivent partir et s'embarquera avec eux. Folio 43½, 1 page.
- 1er mai. Ordre au trésorier de la marine pour les appointements du Sieur Le-maire. Folio 44, ½ page.
- Ordre du roi qui donne le commandement de la flûte *Le Mulet* au chevalier de la Borde. Folio 44, ½ page.
- Versailles, 10 mai. Ordre à M. Arnoul de laisser passer sur un des vaisseaux 4 filles séculières allant au Canada pour instruire les enfants des Français et des sauvages. Folio 44, ½ page.
- 14 mai. Le ministre à M. Arnoul. Lui envoie l'ordre au trésorier de la marine pour qu'il remette la somme nécessaire au paiement des appointements des officiers, solde des soldats et autres frais encourus avant le départ des troupes pour le Canada. Folio 44½, ½ page.
- 15 mai. Le même à M. de Denonville, lui donnant avis du contenu de sa lettre à M. Arnoul. Folio 44½, ½ page.
- 15 mai. Le même au même. Le roi étant satisfait des services de M. Talon désire qu'il s'occupe de l'intérêt des biens qu'il possède au Canada et notamment de la "Brasserie" que l'intendant propose de prendre pour bâtir le palais et magasins. Folio 45, ½ page.
- 15 mai. Le même à M. De Meules. M. Talon estime le coût de sa propriété, "La Brasserie", à 40,000 livres, lorsque lui ne l'estime qu'à 8,000. Devra faire faire une nouvelle estimation. Le roi ne désire pas acheter les terrains avoisinants, le moulin et les ustensiles, mais ne désire pas non plus retrancher sur l'estimation du Sieur Talon. Folio 45, 1 page.
- 15 mai. Le même à M. l'abbé de Saint-Valier. Lui demande ce qu'il pense de la valeur de "La Brasserie". Folio 46, ½ page.
- Le même à M. De Meules. Le Sieur de Villieu prétend que M. de la Barre a donné sa terre de ce nom au procureur général de Québec. Voir ce qui en est. Folio 46, ½ page.

DOC. DE LA SESSION No 80

1885.
15 mai. Le même à M. de Denonville. Sa Majesté a donné des ordres au Sieur Duguay d'appareiller les vaisseaux qui doivent partir. Espère qu'il sera en route le 25 de ce mois. Ne veut pas qu'il accorde de passeports aux Anglais pour pêcher sur les côtes de l'Acadie. Folio 46, 1 page.
- 17 mai. Le même au Sieur Arnoul au sujet du passage de Marguerite Bergée. Folio 46½, ½ page.
- 19 mai. Remarques du ministre sur le mémoire du cardinal d'Estrées au sujet des missions du Canada. M. de la Salle prétend avoir descendu le Mississippi jusqu'à son embouchure dans le golfe du Mexique, à l'extrémité de la Nouvelle-Biscaye. N'est pas encore revenu de son voyage pour entrer dans la dit rivière, et lors rien ne démontre que cela soit praticable. Cela étant, et les missionnaires de l'ouest étant sous la juridiction de l'évêque de Québec, donnent droit à toute cette étendue. Plus tard on pourra créer un nouvel évêché. Folio 47, 2 pages.
- Versailles.
24 mai. Le ministre à M. de Denonville. Attend son départ pour le Canada avec impatience, car le retard peut être fort préjudiciable. Le Sieur Arnoul a dû lui communiquer les instructions qu'il a reçues. Folio 48, 1 page.
- 24 mai. Le même à M. Lemaire. Devra faire ses efforts pour presser le départ de M. de Denonville. Espère qu'il rendra un compte exact de ce qui se passera au Canada. Lui a accordé une gratification. Folio 48½, 1 page.
- 31 mai. Le même à M. de Denonville. Devra donner sa protection au Sieur de la Haronnnière, nouvel agent des fermiers généraux. A fait un nouveau traité avec le Sieur Brunet pour la fourniture des poudres. Idem à M. De Meules. Folio 48½, 1 page.
- 31 mai. Le même au même. Le prie de presser son départ. Gratifications à donner à de Grozeillers, fils, et à ses compagnons. Folio 49, ½ page.
- 9 juin. Le même au même. On prétend que son départ n'a été retardé qu'à cause des difficultés qu'il a suscitées. Folio 49½, ½ page.
- 16 juin. Le même au Sieur Arnoul. A donné ordre au trésorier de la marine pour le paiement d'une année de solde aux soldats qui passent en Acadie. Folio 50, ½ page.
- 16 juin. Le même à M. de Meules sur le même sujet. Folio 50, ½ page.
- 17 juin. Le même à M. de Denonville. Ne doute pas qu'il soit sur le point de partir. Sa Majesté ne veut pas aller au delà de ce qu'elle lui a accordé pour le fret de ses hardes. A donné au Sieur Duclou la lieutenance qu'avait M. de Montauson. Ne peut accepter la proposition de 50 écus par chaque soldat pour leur entretien que font les officiers. A donné ordre à M. de Meules de fournir une chaloupe au Sieur Deshayes pour travailler à la carte de l'embouchure du Saint-Laurent. Folio 50½, 2 pages.
- 17 juin. Le même à M. de Meules, au sujet des travaux que Deshayes doit faire. Folio 51½, ½ page.
- 18 décembre. Le même à M. Perrot. Enverra, l'année prochaine, 2 vaisseaux de guerre à la côte de l'Acadie pour en chasser les forbans et établir solidement la Compagnie de Pêche sédentaire. Devra s'opposer aux entreprises des Anglais. Folio 51½, ½ page.

Fin du vol. 11.

REGISTRE DES EXPÉDITIONS CONCERNANT LE CANADA.

COLONIES—1686.

Série B—Vol. 12.

1686.
Versailles, 24 avril.
Versailles, 25 mai.
- Table. Folio A, 2 pages.
Commission d'intendant pour M. de Champigny. Folio 1, 5 pages.
Ordre du roi pour donner le commandement d'une compagnie d'infanterie, au Canada, au Sieur de Lorimier, à la place du chevalier de Saint-Flour. Folio 2, $\frac{1}{2}$ page.
- 29 mai. Commission de greffier au Conseil Souverain pour le Sieur Rageot, à la place du Sieur Cheluple. Folio 3, 1 page.
- 30 mai. Commission de major de la ville et château de Québec pour le Sieur Prévost. Id. à Montréal pour le Sieur Bizard. Folio 4, 1 page.
- 31 mai. Instructione du roi pour le Sieur de Champigny. Recommandations générales à peu près les mêmes que celles à M. de Meules. Les Iroquois étant partis en guerre contre les Illinois, il devra leur déclarer la guerre s'il ne peut l'éviter. M. de Denonville et l'abbé de Chevalières ayant arrêté ensemble qu'il fallait 51 cures et 400 livres pour la portion congrue de chaque curé, et les dîmes ne produisant que 6,196 livres, il reste un déficit de 14,204 livres qu'il faudra chercher à combler. Folio 5, 29 pages.
Soit 37 pp.
- 31 mai. Le ministre à M. Tronson. Devra choisir 6 prêtres pour passer au Canada. Folio 19, $\frac{1}{2}$ page.
- 31 mai. Le même à M. Arnoul. Devra envoyer au Canada les munitions que M. de Denonville demande par son mémoire, faire passer 6 tisserands pour une manufacture de toiles et 2 tuilliers pour un manufacture dont M. de Meules a commencé l'établissement. Folio 19, 2 pages.
Le même au Sieur Gaillard, l'informant qu'il a été choisi pour aller au Canada en qualité de commissaire. Folio 20, $\frac{1}{2}$ page.
- 31 mai. Le même au Sieur Tonty. Est surpris d'apprendre que M. de la Salle et lui préterdent n'être pas sous les ordres de M. de Denonville. Devra, avec le Sieur de la Forest, se mettre à la tête des sauvages. Est surpris de sa prétention d'empêcher les Français de traiter avec les Illinois. Folio 20, 1 page.
- 31 mai. Le même au chevalier de Callières. Est satisfait du rapport de bonne conduite que fait de lui M. de Denonville et de l'augmentation de son gouvernement. Ne juge pas à propos d'acheter la maison du Sieur Perrot, à Villemarie. Folio 20, 1 page.
- 21 mai. Le même à l'abbé de Chevières. Sa Majesté est satisfaite de la conduite qu'il tient. A accordé 4,500 livres pour réparations et travaux à diverses églises, 8,000 livres pour les cures, mais entend que le pays se suffise à l'avenir. M. Tronson n'a pu faire passer au Canada que 3 prêtres cette année. Publiera les ordonnances au prône. Donnera au gouverneur le titre de monseigneur, mais pas à l'intendant. Approuve qu'il établisse des écoles. Folio 21, 3 pages.
Soit 4 pp.
- 31 mai. Le même à M. De Meules. Sa Majesté a nommé M. de Champigny de Nauroy à sa place. A désapprouvé qu'il ait donné cours à de la monnaie de cartes, rien n'était plus facile à contrefaire. A approuvé, cependant, qu'il refuse l'argent du pays pour le rendre en monnaie de France. N'a

DOC. DE LA SESSION No 80

1686. pas jugé à propos d'accorder les lettres de noblesse proposées, il y a déjà trop de gentilshommes en Canada. A trouvé mauvaise sa proposition de permettre aux conseillers de paraître en public en robe, ainsi que l'achat d'une barque qu'il faudra vendre si elle n'est pas utile à la guerre ou à quelque autre service. Folio 22½, 2 pages.
- 31 mai. Le roi à M. de Denonville. A nommé M. de Champigny à la place de M. De Meules. Le fera reconnaître. Folio 22, ½ page.
- 31 mai. Le même à M. De Meules, lui donne avis de la nomination de M. de Champigny. Folio 23½, ½ page.
- 31 mai. Le même à M. l'abbé de Chevières. L'informe du choix de M. de Champigny comme intendant. Folio 23½, ½ page.
- 31 mai. Brevet confirmant la concession par MM. de la Barre et De Meules d'un emplacement à la basse-ville de Québec au Sieur Bailly. Folio 24, 1 page.
- 31 mai. Ordre du roi qui révoque la permission donnée au Sieur Chailly de repasser en France. Folio 24, ½ page.
- 31 mai. Ordonnance du roi qui confirme le pouvoir donné à M. de Callières de commander depuis le lac Saint-Pierre en remontant jusqu'à l'île de Mont-réal. Folio 24½, 1 page.
- Versailles, 31 mai. Règlement entre le Gouverneur général, l'intendant et les gouverneurs particuliers du Canada, à l'égard des cérémonies publiques. Folio 25, 1 page.
- 31 mai. Mémoire du roi à M. de Denonville en réponse à ses lettres des 20 août, 3 septembre, 12 et 13 novembre 1685. Est satisfait de son administration jusqu'à présent. Cures. Il ne faut pas pousser l'éducation de manière à faire plus de prêtres qu'il est strictement nécessaire. Nombre considérable de conversions au catholicisme. C'est ce qui l'a obligé à révoquer l'édit de Nantes. Beaucoup d'abjurations depuis. Devra travailler au même résultat en Canada. Si, dans le nombre, il s'en rencontre qui s'opiniâtrent et refusent de s'instruire, il pourra mettre garnison chez eux ou les faire emprisonner, en joignant à cette rigueur le soin de les instruire, en quoi il devra agir de concert avec l'évêque. A vu ce qu'il a écrit sur la conduite de M. De Meules. Devra s'occuper de faire élever à la française autant de sauvages que possible pour qu'il ne forment qu'un peuple avec les Français. A bien fait d'aller à Cataracöuy. Il est important de conserver ce poste, mais il ne faut rien entreprendre contre les intérêts de La Salle. S'étonne de l'ignorance de ceux qui ont bâti ce fort. Il ne faut pas y faire porter les vivres par corvées, cela dégoûterait les habitants. Commencera la guerre aux Iroquois par ce poste, si elle est inévitable. S'il est vrai qu'Accoutache a persuadé aux Iroquois que les Français voulaient les attaquer, il doit, s'il le peut, en faire un exemple. Doit plutôt déclarer la guerre aux Iroquois que de les laisser anéantir les Illinois ou autres alliés. D'Orvilliers ne doit rester commandant à Cataracöuy qu'en l'absence de la Salle ou de La Forest. S'il est vrai que le gouverneur des Trois-Rivières ait fait seul la traite dans un lieu appelé La Gabille, il sera révoqué au cas de récidive. Ne comprend pas que MM. de la Barre et De Meules aient empêché des soldats de se marier. Tout au contraire, il faut encourager cela pour ceux qui veulent s'établir. Magasin aux poudres. Réparations au Château Saint-Louis. Devra s'appliquer à contre-carrer les effets que font les Anglais pour étendre la sphère de leur commerce de fourrures. Est aise d'apprendre qu'il se récolte beaucoup de blé. Doit en laisser la sortie libre et même laisser les Anglais venir s'approvisionner cette année, tout en veillant à ce que ce ne soit pas un

1686. prétexte pour acheter le castor. A accordé une gratification de 300 livres à Jolliet pour sa carte du fleuve Saint-Laurent. Sa proposition de décharger les sauvages de toutes leurs dettes passées, demande un mûr examen. Recommandations générales. De Villeray. De Lotbinière. De Tilly. Bolduc. Commerce de la Baie d'Hudson. Gratification au Sieur Péré pris par les Anglais à la Baie d'Hudson et retenu prisonnier en Angleterre. Le Sieur Riverin. Folio 25½, 28 pages. Soit 38 pp.
- Versailles, 3 juin. Mémoire du roi à M. de Champigny. Lui donne avis de la nomination du Sieur Gaillard au poste de commissaire de la marine en Canada. Vu les plaintes des habitants de Québec contre la concession d'un emplacement au Sieur Bailly, il devra peser ces plaintes avant de remettre le brevet de concession. Devra prendre connaissance des prétensions du Sieur de Villien (?) et de la dame D'Auteuil contre le procureur général et faire choix d'un remplaçant au Sieur Bolduc, destitué de sa charge. A fait expédier de nouvelles provisions pour rétablir le Sieur Rageot dans l'office de greffier du Conseil Souverain à la place de Chénuple, dont il est mécontent. Folio 39, 2½ pages.
- 3 juin. Renouvellement de la commission de gouverneur des Trois-Rivières pour M. de Varennes. Folio 40, 2 pages.
- 3 juin. Ordre du roi, qui commet le Sieur Gaillard subdélégué de l'intendant en Canada. Folio 40½, 1 page.
- 3 juin. Le ministre à M. de Denonville. Le roi, désirant continuer sa protection aux fermiers du Canada, veut qu'il leur facilite les moyens de clore leurs affaires. Folio 41, ½ page.
- 3 juin. Le même au même. Le roi a rendu une ordonnance sur les honneurs qui lui doivent être rendus, mais désire qu'on use modérément de la permission de tirer du canon à son arrivée ou sortie des lieux qu'il visitera. Folio 41, ½ page.
- 4 juin. Arrêt du Conseil d'Etat qui casse le nommé Bolduc, procureur du roi en la prévôté de Québec. Folio 42, 2 pages.
- Passport au nommé François Musmac dit Maingot et Boyer sa femme. Folio 42½, 1 page.
- 5 juin. Ordre du roi au Sieur Lorimier, capitaine d'infanterie, de reconnaître le Sieur de Graille en qualité de lieutenant de sa compagnie. Folio 43, ½ page.
1687. 31 mai. Mémoire des armes, munitions et ustensiles que Sa Majesté veut être pris dans les magasins de l'arsenal de Rochefort pour être envoyés à Québec. Folio 43, 2½ pages.
- Fin du vol. 12.

REGISTRE DES EXPÉDITIONS DES ILES DE L'AMÉRIQUE ET DU CANADA.

COLONIES—ANNÉE 1687.

Série B.—Vol. 13.

Deuxième partie du volume.

Table des expéditions concernant le Canada. Folio B, 5 pages.

Ordre du roi qui permet au Sieur de Subercase de faire une levée de 50 soldats pour passer en Canada. Folio 1, 1 page.

1687.
Versailles,
3 février.
5 février.

Lettre du roi à M. de Denonville pour lui dire de tenir la main à l'exécution du traité de neutralité entre les sujets de Sa Majesté et ceux du roi d'Angleterre, en Amérique, conclu le 16 de novembre dernier. Folio 1½, 2 pages.

63 VICTORIA, A 1900

1687. pense. Ne doivent en entreprendre qu'un à la fois et de construction légère, suffisante pour tenir tête à des sauvages. Approuve que M. de Denonville ait ordonné au Sieur Tonty, qui commande à Détroit, de faire passer les déserteurs par les armes, et approuve qu'il ait envoyé le Sieur Tonty chez les Illinois avec des fusils pour les armer. Est bien aise que ce dernier ait descendu le Mississipi jusqu'à son embouchure. Attend impatiemment des nouvelles de la Salle. A donné le commandement général des troupes sous M. de Denonville au chevalier de Vaudreuil. Approuve qu'il amène avec lui le Sieur de Callières. Officiers promus. Cartes de Québec et de l'île d'Orléans par le Sieur de Villeneuve. Devront rendre la maison de M. Talon logeable pour l'intendant. Trouve le recensement de la colonie peu satisfaisant. Les familles nobles qui sont pauvres le sont plutôt parce qu'elles veulent vivre en gens de qualité, sans travailler. Estime qu'il ne faut jamais accorder de lettres de noblesse aux habitants du Canada. Ne peut approuver la proposition que lui fait M. de Denonville de renvoyer au Canada l'ancien évêque, ne trouvant pas que ce prélat eût un caractère convenable pour un nouvel établissement. A donné des ordres pour mettre à la Bastille le Sieur de la Héronnière pour le punir de ses insolences. Est bien aise d'apprendre que les marchands de Québec aient construit un vaisseau pour porter des planches à la Rochelle, et que le Sieur Riverin ait porté du blé aux îles. Mines de fer. Chanvre et lin. La vigne devrait être essayée dans le gouvernement de Montréal. Baie d'Hudson. Tort que fait Radisson opposé aux intérêts français. Forbans étrangers à l'Acadie. Etablissement de la Compagnie de la Pêche sédentaire à Chédabouctou. Folio 16½, 39 pages. Soit 42 pp.
- 30 mars. Le ministre à M. de Denonville. Sa Majesté lui envoie lettres patentes (nom en blanc) pour le choix d'un commandant des opérations contre les Iroquois, au cas où il ne pourrait lui-même agir. Folio 34½, 2 pages.
- 30 mars. Le même à M. de Champigny. Recommandations générales. Folio 35½, 4 pages.
- 30 mars. Le même au même, à l'égard de la concession faite par M. Duchesneau à M. de Bonaventure à l'île Percée. Folio 37½, 4 pages.
- 30 mars. Le même à M. de Callières. Lui envoie un ordre pour lui donner le commandement des troupes et des milices dans l'expédition contre les Iroquois, en l'absence de M. de Denonville et sous son autorité en sa présence. Folio 39, 1 page.
- 30 mars. Le même à M. de Varennes. Le roi a été informé qu'il avait fait du commerce à un endroit appelé "La Gabille". Espère que cela n'arrivera plus. Folio 39½, 1 page.
- 30 mars. Le même au Sieur de Lubert. Paiera au Sieur Du Jardin la somme de
- 30 mars. Le roi au même. Folio 41, ½ page.
- 30 mars. Instruction du roi au Sieur de Beauregard, capitaine de frégate légère, commandant *La Friponne*, sur la conduite qu'il doit tenir sur les côtes de l'Acadie. Se rendra au Canada avec le Sieur D'Amblymont, de là à l'Acadie, donnera avis de son arrivée à M. de Menneval, croisera dans les lieux indiqués par ce dernier, pour en chasser tous les étrangers venant y faire la pêche ou la traite, à l'exception des vaisseaux anglais. Folio 42, 2 pages.
- 30 mars. Le roi au Sieur Perrot, pour lui permettre de repasser en France. Folio 43, 1 page.
- 30 mars. Le même au Sieur de Lubert. Paiera au Sieur du Jardin la somme de 13,520 livres pour fournitures aux 800 soldats qui vont passer au Canada. Folio 43, 1 page.
- 30 mars. Ordre du roi au chevalier de La Motte, lieutenant d'une compagnie d'infanterie entretenue au Canada, de retourner au dit pays. Folio 43½, ½ page.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1687.
31 mars. Ordre du roi au Sieur de Miramont, garde de la marine à Rochefort, pour faire les fonctions de lieutenant de la compagnie de soldats entretenue à l'Acadie, dont le Sieur de la Boulaye est capitaine. Folio 44, 1 page.
- 1er avril. Ordre du roi au Sieur de Louvigny pour remplir la place de lieutenant d'une compagnie d'infanterie entretenue en Canada, vacante par la promotion du Sieur de Ramezay. Idem pour le Sieur de Sabrevois au lieu et place du Sieur Chauffour, révoqué. Folio 45, 1 page.
- Versailles,
1er avril. Ordre à M. Lubert de payer au Sieur Titou 5,830 livres pour 500 fusils qui devront être envoyés au Canada et vendus aux habitants. Folio 45, 1/2 page.
- 1er avril. Etat des canons, armes, munitions et outils qui seront délivrés de l'arsenal de Rochefort et embarqués sur la frégate *La Friponne* pour être portés à l'Acadie. Folio 46, 2 pages.
- Versailles,
3 avril. Ordre au Sieur de Lubert de faire payer à Rochefort 4 mois d'appointements aux officiers qui doivent s'embarquer pour le Canada. Folio 47, 1/2 page.
- 5 avril. Instruction du roi au Sieur de Gargas, écrivain principal choisi par Sa Majesté pour servir en Acadie. Verra à l'embarquement des 30 soldats qui passent à l'Acadie, ainsi qu'aux armes, munitions, outils, et s'y embarquera lui-même. Revisera, à son arrivée, la reddition de comptes de Perrot. Diverses recommandations. Folio 54, 6 pages.
- 5 avril. Le ministre à M. de Gargas, l'informant de sa nomination. Folio 56, 1/2 page.
- 6 avril. Le ministre à M. de Lubert, l'informant que les appointements de M. de Menneval sont fixés à 3,000 livres par année. Folio 57, 1/2 page.
- 6 avril. Le même au Sieur de Mauclerc. Lui envoie la liste des officiers qui passent au Canada. Leur nourriture sera fournie par les capitaines de vaisseaux à raison de 20 sols par jour. Folio 57, 1/2 page.
- 6 avril. Le même au Sieur de Lubert, l'informant de l'ordre ci-haut. Folio 57, 1/2 page.
- 9 avril. Le même à M. de Denonville. On lui écrit que l'on ne peut trouver de bons ouvriers pour aller au Canada, à moins de leur offrir plus qu'ils ne gagnent en France et la liberté de revenir. Il faut accorder leurs demandes. Folio 58, 2 pages.
- 9 avril. Le même à M. de Champigny sur le même sujet. Folio 58, 1 page.
- 12 avril. Le même au même. On l'informe qu'il se trouve dans l'île du Cap-Breton une mine de charbon de terre. Devra donner ordre d'en charger les 3 flûtes qui reviendront à vide du Canada, avec des pièces de chêne. Folio 59, 1 page.
- 30 avril. Le même à M. de Denonville. M. Arnoul a fait avec succès l'épreuve du minerai de cuivre qu'il a envoyé, mais celui de plomb ne valait rien. Folio 59, 1 page.
- 30 avril. Le même à M. de Champigny. Le roi a payé le passage du nommé Quénet, maître chapelier établi à Québec et qui repasse au Canada pour y exercer son métier. Folio 60, 1 page.
- Sceaux,
11 mai. Le même à M. de Champigny. Donnera toutes facilités au directeur des forges de Bretagne qui passe au Canada pour examiner les moyens de mettre en valeur les mines qui y ont été découvertes. Folio 60, 1/2 page.
- 11 mai. Le même au Sieur Arnoul pour qu'il facilite au directeur des forges de Bretagne son passage à l'Acadie. Folio 60, 1/2 page.
- 11 mai. Le même à M. de Menneval, lui donnant avis de la mission du directeur des forges de Bretagne, le priant de faciliter ses travaux en Acadie et son voyage au Canada. Folio 61, 1/2 page.
- 11 mai. Le même à M. de Denonville. L'informe du nouveau bail des fermes et des droits du domaine du Canada. Folio 61, 1/2 page.

1687.
11 mai. Le même à M. de Champigny sur le même sujet. M. de Villeray est le nouveau directeur général. Folio 61½, 1 page.
- Mal. Confirmation de concession aux Sieurs Augustin Rouer de la Cordonnière et Louis Rouer d'Artigny, fils, d'une terre de 2 lieues de front située vis-à-vis l'île Verte en descendant le fleuve. Folio 62, 3 pages.
- Mars. Lettre de "naturalité" pour le Sieur Bizard, natif de Neuchatel en Suisse, major de la ville de Montréal. Folio 63, 3 pages.
- 27 mai. Le même à M. de Menneval, au sujet du directeur des forges de Bretagne. Folio 64½, 1 page.
- 27 mai. Le même à M. de Denonville, sur le même sujet. Folio 65, ½ page.
- Versailles,
17 juin. Le même à M. l'évêque de Québec. Sa Majesté n'estime pas qu'il soit à propos qu'il aille à Québec. Folio 65½, ½ page.
- 17 juin. Le roi à M. de Denonville. Les commissaires de 2 nations siégeant actuellement pour régler les différends qui existent entre elles en Amérique, il doit, en attendant, entretenir bonne correspondance avec les autorités coloniales, et éviter tout sujet de plainte. Folio 65½, 2 pages.
- 25 juin. Le ministre au même. Le roi étant informé qu'il se forme en Angleterre une compagnie pour former un établissement de commerce au grand lac, appelé la "la mer douce", il devra en reprendre officiellement possession et, s'il le peut, empêcher sans violence l'établissement projeté. Folio 66½, 2 pages.
- 25 juin. Le même à M. Arnoul, le priant de remettre à un capitaine de vaisseau en partance pour le Canada la lettre qu'il envoie à M. de Denonville. Folio 67, ½ page.
- 6 août. Le même à M. de Champigny, le priant de recouvrer certaines sommes d'argent. Folio 67½, 1 page.
- Fontaine-
bleau,
13 octobre. Le même au même. Le prie de visiter les vaisseaux que Sa Majesté envoie pour y saisir les marchandises qu'ils peuvent porter en contrebande. Folio 67½, 1 page.
- Versailles,
19 novembre. Le même au même. Le charbon apporté du Canada sur *La Bretonne* a été trouvé trop léger pour les gros ouvrages, mais, comme il a été pris au haut de la mine, il devra tâcher de s'en procurer venant du bas. Folio 68, 1 page.
- 18 décembre. Le même à M. de Denonville. Ne doit recevoir d'ordres que de lui. Folio 69½, 1 page.
- Versailles,
18 mars. Liste des officiers choisis par le roi pour servir en Canada. Folio 70, 2 pages.

Fin du volume 13.

Le volume 14 se rapporte exclusivement aux îles françaises des Antilles.

EXPÉDITIONS DU CANADA—ANNÉES 1688, 1689 ET 1690— COLONIES.

Série B.—Vol. 15.

Table. Folio A, 7½ pages.

Soit 10 pp.

1688.
Versailles,
8 janvier.

Le roi à M. de Denonville. Ayant donné plein pouvoir au Sieur de Barillon, son ambassadeur extraordinaire à Londres, et au Sieur de Bourepans, de s'aboucher avec des commisaires anglais pour terminer toutes les contestations et différends entre les 2 nations au sujet de leurs possessions d'Amérique, il a, en attendant, fait un traité pour prévenir toutes difficultés, traité qui prendra fin le 11 janvier 1688. Devra s'appliquer à

DOC. DE LA SESSION No 8c

1688. entretenir de bonnes relations avec les Anglais et éviter des empiétements ou toute espèce d'offense. Folio 1, 2½ pages.
 Le ministre au même sur le même sujet. Folio 2, ½ page.
 Le même à M. Parat, gouverneur de Plaisance. Folio 2, ½ page.
- 6 février. Le même au même. Folio 2½, 2 pages.
 21 février. Le même à M. Dupille (Terreneuve). Folio 3½, 1 page.
 21 février. Le même au Sieur de St. Pastour (Terreneuve). Folio 4, ½ page.
 21 février. Le même aux intéressés en la Compagnie de la Pêche sédentaire de l'Acadie. Est bien aise qu'ils aient porté une cargaison de 12,000 livres à Port-Royal et n'aient pas exigé le paiement de ce qui leur était déjà dû. Cela aura l'effet d'empêcher les habitants de l'Acadie de commercer avec les Anglais. Est surpris d'apprendre que Perrot continue de faire avec les Anglais un commerce défendu. Folio 4, 1 page.
 Le même à M. Perrot. Si après tant de marques de faveur et d'avertissements il continue son commerce avec les Anglais, le roi lui fera ressentir son indignation. Folio 4½, 1 page.
- Brevets de confirmation de concession aux personnes suivantes: Berthet, le Séminaire de Québec, Louise de Mousseaux, veuve de Pierre Pellerin de Saint-Amant, Bertrand, Nicolas Dupont, François Poesset de la Couche, Mathieu Amiot de Villeneuve, Jacques Le Bert, Claude Guyon, Antoine et Marguerite de la Chesnaye, Charles Denis de Vitré, Philippe Gautier de Comporté, René Louis Chartier de Lotbinière, Jean Gobin, François Magdelaine Ruette, François Pachot. Folio 5, 5 pages. Soit 7 pp.
- 1er mars. Etat de la dépense que le roi veut être faite pour l'année 1688. Folio 7, 3½ pages. Soit 5 pp.
- 1er mars. Liste des officiers choisis par le roi pour commander les détachements de soldats des vaisseaux que Sa Majesté envoie au Canada en la présente année. Folio 9, 1 page.
- 1er mars. Ordre du roi pour donner le commandement d'une compagnie en Canada au Sieur Galifet de Caffin. Id. pour le chevalier de Bangy. Id. pour le chevalier d'Autresy. Id. au Sieur de Saint-Martin pour les fonctions de lieutenant. Id. aux Sieurs de Bernice et de Boncours pour les fonctions d'enseignes. Folio 9½, 1 page.
- 20 mars. Ordre du roi qui permet au Sieur Manin, enseigne de marine, de revenir en France. Folio 10, ½ page.
- 6 mars. Brevet de grâce pour le nommé Jacques Ouniahoul, sauvage de Lorette. Avait tué un nommé Chapeau, cabaretier de Québec. Folio 10½, 1½ page.
- 8 mars. Mémoire du roi à MM. de Denonville et Champigny. Gratifications accordées. Doivent cesser d'en demander pour toutes sortes de gens, son intention étant, au contraire, de supprimer ou de restreindre celles qui existent. A donné des ordres pour faire éclaircir les prétentions de l'hôpital de Montréal sur la succession du duc d'Angoulesme et sur le trésor royal. La présence de l'évêque est nécessaire au Canada. Il en a été averti et il doit y passer ainsi que le Sieur de La... qui désire y retourner. Est satisfait de leur conduite pendant la présente guerre. Fera passer 300 soldats au Canada. Ordre sera donné de payer les 105,000 livres qu'ils ont empruntées pour les dépenses de la guerre. Gratifications à MM. de Callières et de Vandreuil pour leur bonne conduite. N'approuve pas le projet de fermer Villemarie par des fortifications. Cette dépense serait plus utile dans les forts de l'ouest. Approuve le fort bâti à Niagara et les réparations à celui de Cataractoy. Donnera un remplaçant au Sieur de Villeneuve, ingénieur, puisqu'il ne convient pas. Craint que l'enlèvement de huit canots par les Iroquois ne les énorgueillissent et nuisent à un traité de paix. N'a aucune nouvelle précise de l'expédition de La Salle au Mississippi. La proposition que fait de Tonty, de descendre le Mississippi dans des barques, est inutile

- 168°. en ce que cela ne peut porter aide à de La Salle; d'ailleurs, il peut y avoir des rapides dangereux. Leur permet de révoquer la concession à de La Salle et autres dans les postes éloignés, puisqu'elles donnent lieu à des désordres. Le cuivre envoyé a été examiné et trouvé bon. Devront faire des recherches. Examineront s'il convient d'accorder au Sieur de Merville et au chevalier de Préaux, son frère, la concession qu'ils demandent au lac Témiscamingue. Enverra une frégate et 30 soldats à la côte de l'Acadie. Fait revenir les Sieurs de Miramont et de Gargas, dont il n'est pas satisfait. Folio 11, 14 pages. Soit 18 pp.
- 8 mars. Le ministre à M. de Denonville. Le roi est satisfait de sa conduite au sujet de la guerre. A bien fait de faire arrêter 2 partis d'Anglais qui allaient à Michilimakinak pour soulever les Hurons et les Outaouais. Le colonel Dougan est rappelé, ce qui le délivre des embarras que sa mauvaise foi et son avidité lui causaient. Ferait bien, en attendant, de lui faire expliquer nos droits sur les pays de l'ouest. Si les Anglais se montrent en armes avec les Iroquois, il pourra les traiter en ennemis. Ne peut lui envoyer les 800 soldats qu'il demande. Envoie 300. Le parti d'attaquer les Agniers et les Onontagués et d'hiverner chez eux paraît le meilleur. Le projet de désunir les Iroquois est bon. Doit bien humilier les Iroquois avant de conclure la paix avec eux. Folio 17½, 7 pages.
- Mémoire sur la guerre à faire aux Iroquois. Le moyen le plus aisé de venir à bout des Iroquois paraît être de diviser l'armée en deux, un parti attaquant les Agniers en passant par le lac Champlain, et l'autre les Onontagués par le lac Ontario. Il faudrait brûler tous les villages de ces derniers, moins celui de Tariaguin, où l'on pourrait rassembler les provisions de l'ennemi et y faire hiverner 400 soldats, avec un autre 100 à La Famine, 200 à Niagara, 50 à Frontenac, et faire à peu près la même chose chez les Agniers. M. de Denonville pourrait revenir passer l'hiver à Montréal avec le reste de ses troupes et attaquer de nouveau les Iroquois au printemps, si la paix ne pouvait alors être faite. Passer l'hiver chez ces sauvages paraît chose essentielle pour les empêcher de se reformer et d'attaquer nos établissements, etc., etc. Folio 20½, 6 pages.
- 20 mars. Le ministre à M. de Champigny. Comment il peut améliorer la manière de tenir ses comptes. A excédé de 20,000 livres les fonds destinés à soutenir la guerre; ne le doit pas faire à l'avenir. Il doit compenser l'excédent sur un item par des retranchements sur un autre, etc., etc. Folio 24½, 3 pages.
- 8 mars. Etat des armes et munitions que le roi ordonne être tirées des magasins de Rochefort pour être envoyées à Québec. Folio 26, 4 pages.
- 8 mars. Ordre du roi pour faire repasser le Sieur de Villeneuve, ingénieur, en France. Folio 27½, ½ page.
- 8 mars. Ordre du roi, pour donner le commandement des troupes du Canada à M. de Callières en l'absence de M. de Denonville. Folio 28, 1 page.
- 8 mars. Avis du ministre à M. de Callières. Folio 28½, ½ page.
- 8 mars. Lettre du même à M. Parat, gouverneur de Plaisance. Folio 28½, 4 pages.
- 9 mars. Etats des habits et autres hardes qui doivent être envoyés au Canada pour les soldats que le roi y entretient. Folio 30½, ½ page.
- 8 mars. Etat des médicaments nécessaires qu'il faut envoyer de France pour les troupes qui sont au Canada. Folio 31, 4 pages.
- 14 mars. Le ministre à M. de Mauclere. M. Parat écrit que Terre-neuve ne produit rien, que tout y est très cher et qu'il serait avantageux d'envoyer quelqu'un pour faire de la culture à une petite île, nommé Miquelon, où l'on y trouve de bonnes terres. Folio 33, 1 page.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1688.
24 mars. Ordre du roi pour faire passer un ecclésiastique à Terre-neuve. Folio 33½, 1 page.
- 10 avril. Le ministre à M. de Mauclerc. Derniers ordres à être envoyés par *La Friponne*. Folio 33½, 1 page.
- 10 avril. Le même à M. de Menneval. Remplace MM. de Miramont et Gargas par MM. Soulogne et Des Goutins. Le sieur de Beauregard commande *La Friponne*. Il a ordre d'empêcher les Anglais de faire la pêche sur les côtes de l'Acadie et d'agir de concert avec lui. Le Sieur Pasquine, ingénieur, passe avec le Sieur de Beauregard. Est informé que les Anglais doivent aller à Port-Royal pour se faire payer de leurs avances aux habitants. Devra voir à ce qu'ils soient payés. Devra réunir la preuve des droits de la France sur le pays entre Pentagoët et Quinibiquy que les Anglais contestent. Attend un rapport sur ce qu'il a fait et entend faire. Folio 34, 4 pages.
- 10 avril. Ordre du roi pour faire repasser le Sieur de Miramont en France. Idem pour le Sieur de Gargas. Folio 36, ½ page.
- 10 avril. Mémoire pour servir d'instruction au Sieur de Beauregard, capitaine de *La Friponne*. Recevra à son bord 30 soldats, l'officier qui les commande, les Sieurs Pasquine et Gouttin. Se mettra en rapport avec M. de Menneval, visitera tous les bâtiments étrangers à l'exception de ceux des Anglais. Folio 36½, 2 pages.
- 10 avril. Mémoire pour servir d'instruction au Sieur Pasquine, ingénieur, allant à l'Acadie. Folio 37½, 4 pages.
- 10 avril. Mémoire pour servir d'instruction au Sieur Gouttin, allant à l'Acadie pour faire les fonctions de juge et écrivain du roi. S'efforcera de terminer les difficultés, comme arbitre plutôt que comme juge, afin d'éviter des appels ruineux au Conseil Souverain de Québec. Recommandations générales. Folio 38, 6 pages.
- 13 avril. Le ministre au Sieur de Beauregard. Commentaires sur les instructions du roi. Folio 42½, 1 page.
- 14 mai. Le même à M. de Denonville. Parmi les jeunes gens du Canada qu'il a envoyés pour servir dans les gardes de la marine, il en est un qui n'a que 15 ans. Il faut être âgé d'au moins 18 ans et d'une noblesse reconnue. Folio 42, ½ page.
- 20 mai. Le même à M. de Champigny. Veut bien accorder les lettres de ratification de concessions demandées par les Ursulines, mais veut être renseigné sur les droits des tiers et les inconvénients possibles. Folio 42½, 1 page.
- 1er avril. Brevet d'écrivain du roi à l'Acadie, pour le Sieur Gouttin. Folio 43, 1 page.
- 6 juin. Révocation du Sieur d'Antrésy, capitaine d'une compagnie au Canada. Folio 43, 1 page.
- Ordre à M. de Denonville à l'égard de cette révocation. Folio 43½, ½ page.
- 17 juin. Le ministre à M. de Menneval. Lui demande un rapport de ceux qui prétendent avoir des droits de seigneurie en Acadie et particulièrement des enfants de Le Borgne. Folio 44, 1 page.

ANNÉE 1689.

1689.
30 janvier. Lettres d'Etat pour M. de Denonville. Id. pour M. de Champigny. Folio 45, 2 page.
- 20 mars. Le roi à M. de Denonville. A dû recevoir l'ordonnance par laquelle il a déclaré la guerre aux Hollandais. Doit se tenir sur ses gardes, quoiqu'il

1689. *rien à craindre. Le prince d'Orange s'est emparé par la révolte d'une partie de l'Angleterre. Pourrait bien pousser les Anglais de Boston et de Manatte à des entreprises contre le Canada. Folio 45, 1^{er} page.*
- 30 avril. *Le ministre à M. de Denonville, sur le même sujet. Folio 45, 1^{er} page.*
Le même à M. Bégon. Le prie de faire passer au Canada des briquetiers, tuiliers et potiers que demandent des habitants du Canada, qui ont fait un établissement considérable de cette industrie. Id. pour l'établissement de pêche du Sieur Riverin. Folio 46, 2 pages.
- 1er mai. *Mémoire du roi à MM. de Denouville et de Champigny. Liste des documents reçus. L'accident aux Iroquois qui venaient traiter de la paix est fâcheux. Espère que le rapport de l'Iroquois qui s'est sauvé de chez les Hurons pourra expliquer les faits d'une manière satisfaisante et amener la paix. Le moyen de faire cette paix en reprenant le traité commencé entre Anglais et Français n'est plus praticable depuis la révolution qui s'est produite en Angleterre; d'ailleurs, les Anglais déclareront bientôt la guerre à la France et il faut s'attendre à des hostilités de la part des Anglais en Amérique. Ils ne manqueront pas de pousser les Iroquois contre nous, d'autant plus qu'ils se prétendent maîtres de leur pays. Devront, pour le présent, se garder de toute hostilité contre les Anglais, même s'ils poussent les Iroquois à la guerre ou les supportent. Ils devront s'efforcer de conclure promptement la paix avec les Iroquois ou leur faire la guerre avec les forces dont ils disposent. Ne peut les aider. Fera revenir de Marseille les Iroquois qui sont aux galères, les fera habiller proprement pour les renvoyer chez eux. Devront protéger les Illinois et autres alliés, mettre à couvert Michilimakinak contre les entreprises des Anglais. Approuve qu'ils aient abandonné le fort Niagara et feront ce qu'ils croiront le plus avantageux à l'égard de celui de Cataracouy. A fait des représentations au sujet de la violence contre de Saint-Castin et le pillage de Pentagoët. Les Anglais ont répondu qu'ils ne prétendaient rien sur ce poste et sur la rive septentrionale de la rivière du même nom. Depuis, la révolution a brisé toutes les négociations. A besoin d'hommes et d'argent en Europe. Ne peut en donner pour le Canada. Ne peut accepter leur proposition de défendre le commerce de l'eau-de-vie, malgré les désordres qu'il cause; ce serait priver ses sujets de France et du Canada de l'avantage qu'ils en tirent, commerce qui d'ailleurs tomberait entre les mains des Anglais. A accordé la survivance des charges remplies par leurs pères aux Sieurs de Bécancour, de Silly et D'Amours. Le Sieur Cavillier, frère de la Salle, a apporté la nouvelle de la mort de son frère, assassiné par quelques-uns de ses soldats. Approuve le projet du Sieur Riverin à l'égard de la pêche de la morue et de la baleine à l'entrée du fleuve. Est très aise d'apprendre que 3 moulins à scie aient été construits. Devront donner leur protection à la Compagnie du Nord pour leur commerce et pour chasser les Anglais de la Baie d'Hudson, si la guerre éclate. Compagnie que le Sieur Hameau a formés pour l'exploitation des mines. Remplaceront le Sieur de Villeneuve par le Sieur Franquelin s'ils l'en croient capable. Concession au Sieur Denis. Veut bien accorder aux habitants la faveur de faire venir des nègres pour les employer à leurs travaux, mais ils doivent se rendre compte que le climat peut les tuer et qu'alors ils auraient encouru d'inutiles dépenses. Devront étudier les moyens de rendre les communications aisées entre le Canada et l'Acadie, ce dernier pays offrant des avantages plus variés à ceux qui sont sans emploi. Folio 47, 17 pages. Soit 25 pp.*
- 1er mai. *Ordre du roi pour rassembler en villages les habitations qui sont répandues dans la colonie du Canada. Folio 55, 1 page.*
- 1er mai. *Le ministre à M. de Denonville. Le chevalier de Callières, qu'il a envoyé ici pour donner des éclaircissements au sujet des négociations du traité entre la France et l'Angleterre, a proposé, vu l'invasion du prince*

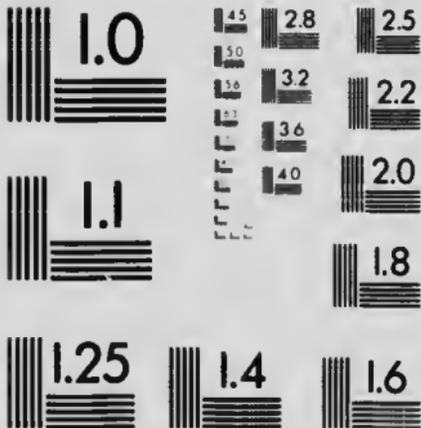
DOC. DE LA SESSION No 8c

1689. d'Orange, de s'emparer de suite de Manatte et d'Orange. Sa proposition peut être bonne, mais Sa Majesté ne veut pas l'exécuter sans la lui soumettre. Ne croit pas devoir accorder, dans les conjonctures actuelles, au Sieur de Varennes, gouverneur des Trois-Rivières, le congé qu'il demande. Folio 55½, 2 pages.
- 1er mai. Le même à M. de Champigny à l'égard des dépenses. Folio 56½, 4 pages.
- 1er mai. Le même au Sieur Para (Plaisance). Folio 57½, 4 pages.
- 9 mai. Ordre qui permet aux intéressés en la pêche sédentaire de l'Acadie de transborder à la Rochelle les marchandises qu'ils font venir de Bordeaux pour être expédiées à l'Acadie. Folio 59, 1 page.
- 9 mai. Etat de ce qui est demandé par le Sieur Parat pour le fort de Plaisance. Folio 59½, 1 page.
- 20 mai. Le ministre à M. l'évêque de Québec. Le roi lui a accordé 1,500 livres pour être employées à l'achat de vases sacrés. Mission des Illinois. La mort de La Salle résout pour le moment la question de la juridiction de l'évêque de Québec sur les lieux découverts. Le roi ne désire pas révoquer son ordonnance du 24 mai 1679 sur le commerce de l'eau-de-vie. Folio 62, 3 pages.
- 24 mai. Ordre du roi à MM. de Denonville et de Champigny, de donner au Sieur Franquelin, qui s'en va au Canada pour faire la carte des parties du nord de l'Amérique, tout le secours dont il aura besoin. Folio 63, 1 page.
- 24 mai. Confirmation de concessions accordées à plusieurs particuliers du Canada. Pézard de la Touche, Augustin Rouer de Cardonnière. Louis Rouer d'Artigny, Louis d'Amours d'Echauffours, René d'Amours de Clignancourt, les Pères Jésuites, Le Maistro, de La Mothe Cadillac. l'évêque de Québec. Folio 63½, 6 pages. Soit 8 pp.
- 24 mai. Etat de la dépense du Canada, pour la présente année. Folio 66, 5 pages. Soit 7 pp.
- 24 mai. Ordre du roi pour recevoir le Sieur de Vaudreuil, capitaine, pour commander une compagnie de soldats du détachement des vaisseaux en Canada. Folio 68½, 1 page.
- 24 mai. Permission au Sieur de Villeneuve, ingénieur, de se retirer chez lui. Idem à M. de Varennes, gouverneur des Trois-Rivières, de passer en France pour y vaquer à ses affaires. Folio 69, ½ page.
- Provisions au Sieur de Tilly, fils, en survivance de son père au Conseil Souverain de Québec. Idem au Sieur d'Amours, fils: Idem pour le Sieur de Bécancourt, fils, à la charge de grand voyer. Folio 69, 3 pages.
- Ordre du roi, portant réception d'un exempt du prévôt des maréchaux dans le pays du Canada. Folio 70½, 1 page.
- 24 mai. Provisions au Sieur de Saint-Simon, lieutenant de la maréchausee, de l'office de prévôt des dits maréchaux, en remplacement du Sieur Gaultier de Comporté, décédé. Folio 70½, 2 pages.
- 24 mai. Ordre du roi pour la réforme des 35 compagnies de soldats du détachement des vaisseaux en Canada, réduites à 28. Folio 71½, 1 page.
- 28 mai. Le ministre à M. Bégon. Envoie un nouveau vaisseau pour porter les munitions, armes et artillerie au Canada. Il a été fait fonds de la somme de 94,000 livres pour les dépenses de la guerre du Canada. Après avoir payé toutes les dépenses d'achat et de fret, le reste de cette somme devra être envoyé au Canada. Folio 71, 2 pages.
- 28 mai. Etat des canons, armes et munitions qui doivent être tirés des magasins de Rochefort pour être envoyés au Canada. Autre état. Folio 73, 4 pages.



MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482-0300 - Phone
(716) 288-5989 - Fax

1689.
29 mai. Le ministre à M. de Lubert. Donnera ordre à son commis à Rochefort de payer à M. Bégon 75,000 livres pour achat de munitions, etc., etc. Folio 75, 1 page.
- 31 mai. Le roi à M. Denonville, pour lui dire de repasser en France. A besoin de lui pour la guerre en Europe. M. de Frontenac est nommé à sa place. Folio 75, 1 page.
- 1^{er} juin. Lettre du roi qui donne au Sieur de Menneval le commandement d'un détachement de 45 soldats des vaisseaux à l'Acadie. Id. au Sieur Portneuf pour la lieutenance de ces 45 soldats. Id. au Sieur de Villebon pour le commandement d'un pareil détachement à l'Acadie. Id. au Sieur Dauphin de Montorgueil pour la lieutenance de ce dernier détachement. Folio 75½, 1 page.
- 4 juin. Ordre du roi qui nomme le Sieur de Saccardy pour ingénieur en Canada. Folio 76, 1 page.
- 7 juin. Provisions au Sieur de Callières de commandant général de la Nouvelle-France en l'absence de M. de Frontenac. Folio 76½, 3 pages.
- 7 juin. Instruction pour le comte de Frontenac. Espère qu'il oubliera les dissentiments qu'il a eus autrefois en Canada et gouvernera avec modération et sagesse. Favorisera le clergé, mais empêchera les empiétements des Jésuites sur l'autorité civile. Examinera s'il est possible de ramener les dîmes du 26^e au 13^e minot sans trop accabler les habitants. En 1687, M. de Denonville ravagea les cabanes des Sounoutouans et brûla leurs blés. Ils envoyèrent des députés pour faire la paix, ils furent renvoyés parce que les 5 nations n'étaient pas toutes représentés, ils revenaient lorsqu'ils furent enlevés par les Hurons. Le chevalier Andros, qui venait de remplacer le colonel Dougan, fit dire aux Iroquois de ne pas faire de paix, qu'il les prenait sous sa protection. Il faut attaquer la Nouvelle-York pour priver les Iroquois de l'assistance des Anglais. Historique des négociations avec les Anglais pour fixer les possessions respectives des 2 nations à la Baie d'Hudson, à l'Acadie, etc., etc. Fera un recensement général à son arrivée en Canada. Recommandations générales. Folio 78, 28 pages. Soit 38 pp.
- 7 juin. Mémoire touchant le droit des Français sur les nations Iroquoises. Que les Iroquois reconnurent la domination française et s'y soumirent dès 1604 et 1610. Que Champlain prit possession de leurs terres au nom du roi. Que par le traité avec M. de Tracy les Iroquois, en 1665-66, se mirent sous la protection du roi de France et se déclarèrent ses sujets, etc., etc. Qu'un traité fait par les Iroquois avec les Anglais en 1684, ne peut prévaloir contre des droits acquis. Folio 91½, 2 pages.
- 7 juin. Mémoire pour servir d'instruction à M. de Frontenac sur l'entreprise de la Nouvelle-York. A confié l'expédition par mer au Sieur de la Caffinière. Fera, en même temps, attaquer Orange, et si cette entreprise réussit, l'expédition devra se rendre à Manatte. Folio 92½, 12 pages. Soit 16 pp.
- 7 juin. Le roi à M. de Denonville. A préparé une expédition contre la Nouvelle-York. M. de Callières, qui passe en Canada, l'informerà des détails et de ce qu'on attend de lui. Folio 18½, 1 page.
- 7 juin. Le ministre au même sur le même sujet. Folio 99, ½ page.
- 7 juin. Le même à M. de Frontenac. Trouvera un ordre pour confier le gouvernement du Canada à M. de Vaudreuil, pendant que lui et M. de Callières seront occupés à l'entreprise contre Orange. Il le remettra à M. de Denonville pour qu'il le transmette à M. de Vaudreuil au moment de repasser en France. Folio 99, 1 page.
- 7 juin. Ordre du roi au chevalier de Vaudreuil pour commander au Canada, en l'absence de MM. de Frontenac et de Callières. Folio 99½, 1 page.
- 7 juin. Le roi à M. de la Caffinière. A fait choix de sa personne pour commander *L'Embascade* et *Le Fourgon* dans une entreprise dont il aura les détails

DOC. DE LA SESSION No R_c

- et les instructions de M. de Frontenac qui s'embarque pour le Canada et qu'il rejoindra à Campseaux. Folio 100, 1 page.
- 20 juin. Le ministre à M. de Denonville. Se rendra à Plaisance à la fin d'août, auquel temps le chevalier de Villars, qui se rend à Terre-neuve avec 2 vaisseaux, le ramènera sur l'un d'eux, à son choix, soit celui qui doit venir dans la Méditerranée, soit celui qui doit aller au Ponant. Folio 100½, 1 page.
- 20 juin. Le même à M. de Champigny. Est surpris qu'il rende compte des affaires du Canada au contrôleur général. Ne doit le faire qu'à lui. Apprend que les fermiers veulent obliger les habitants à porter leurs pelletteries dans leurs magasins. Examinera l'usage à ce sujet et si cette contrainte ne serait pas trop dommageable aux habitants. Folio 101, 1 page.
- 25 juin. Ordonnance du roi portant déclaration de guerre au prince d'Orange, aux Anglais et Ecosais fauteurs de son usurpation. Folio 101½, 2 pages.
- 30 juin. Le roi à M. de Frontenac, pour accompagner la déclaration de guerre au prince d'Orange ; aux Anglais et Ecosais fauteurs de son usurpation. Folio 102, ½ page.
- Le ministre à M. de Frontenac pour lui dire de faire enregistrer l'ordonnance de déclaration de guerre. Folio 102½, ½ page.
- 30 juillet. Lettre d'Etat à M. de Champigny. Surséance de toutes procédures civiles pendant 6 mois. Idem à M. de Denonville. Idem au chevalier de Merville, capitaine en Canada. Folio 102½, 2 pages.

ANNÉE 1690.

1690.
1^{er} juin. Provisions de gouverneur du fort de Plaisance pour le Sieur de Brouillon en remplacement du Sieur Parat. Folio 1, 2 pages.
- 23 juin. Lettre du roi pour rappeler le Sieur Parat. Folio 1½, 1 page.
- 23 juin. Le même au Sieur de Saint-Pastour pour reconnaître le Sieur de Brouillon. Idem aux habitants de Plaisance. Folio 2, 1 page.
- 23 juin. Aux officiers de l'Amirauté de Bordeaux au sujet du départ de Sieur de Brouillon. Folio 2½, ½ page.
- 1^{er} juillet. Provisions de gouverneur des Trois-Rivières pour le Sieur de Ramezay en remplacement du Sieur de Varennes, décédé. Folio 2½, 2 pages.
- Etat de la dépense à être faite pour l'année 1690. Folio 4½, 5 pages.
Soit 7 pp.
- 10 juillet. Commission au Sieur Gaillard, commissaire en Canada, pour servir en la même qualité au Canada. Folio 6½, ½ page.
- 10 juillet. Le ministre à M. du Pille pour l'envoi des subsistances aux troupes du Canada. Folio 7, ½ page.
- 14 juillet. Mémoire du roi à MM. de Frontenac et Champigny. A été informé des irrptions des Iroquois dans l'île de Montréal et des efforts pour traiter de la paix par l'entremise des Iroquois revenus de France. Ne peut envoyer des renforts ni exécuter l'entreprise projetée contre la Nouvelle-York. Se tiendront sur la défensive s'ils n'ont pas une bonne occasion d'attaquer. Pourront faire attaquer les Anglais et les Iroquois par les sauvages alliés. Devront exciter les Canibas, qui ont pris Pemequid à guerroyer contre les Anglais. Espère que les négociations qu'ils ont entamées avec les Outaouais, qui avaient fait la paix avec les Iroquois, sont terminées et qu'ils vont lever la hache contre ces derniers. Profiteront des bonnes dispositions de la Compagnie du Nord pour faire enlever le fort Nelson par d'Iberville. S'en remet à M. de Frontenac pour faire ce qu'il estimera le plus convenable. Feront saper les fortifications de Cataracotly pour que les Anglais n'en tirent aucun avantage. Recommandations générales. Folio 7, 10 pages.
Soit 14 pp.

1690.
14 juillet. Le ministre à M. de Champigny. A reçu ses lettres des 6 juillet, 16 et 17 novembre dernier avec les états les accompagnant. Le Sieur de Morville. De Ramezay. Emploi des fonds. Le Sieur de la Touche. A transféré la concession de La Salle aux Illinois aux Sieurs de la Fore et Tonty. Entreprises du Sieur Riverin. Folio 12, 10 pages. t 13 pp.
- 14 juillet. Le ministre à l'évêque de Québec. A reçu ses lettres des 2 et 28 juin, 24 juillet, 2 août et 17 novembre. Sa Majesté n'a pu se dispenser de retrancher sur les gratifications qu'il lui accorde. A bien voulu, cependant, malgré les dépenses extraordinaires en Canada, continuer la gratification de 8,000 livres aux curés. Espère qu'il contiendra le zèle des ecclésiastiques dans les bornes de leurs devoirs pour qu'ils ne troublent pas les consciences au sujet du commerce de l'eau-de-vie. Espère que la bonne intelligence entre lui et M. de Frontenac ne sera pas troublée. Folio 16½, 4 pages.
- 14 juillet. Le même à M. de Menneval. Il eût été préférable de conserver l'ancien fort de Port-Royal en le réparant que d'en construire un plus grand. Il faut réduire la longueur de ce fort du côté de la mer. Fera attaquer les Anglais par les Abénakis. Envoie l'ordre nécessaire pour faire embarquer le Sieur De Goutins et l'obliger à venir rendre compte de sa conduite. Le Sieur Du Breuil le remplacera comme juge. Pardonne au Sieur de Belle-Isle, qui n'a agi qu'à la suggestion de De Goutins. Folio 18½, 3 pages.
- 14 juillet. Le même au Sieur Saccardy, ingénieur à Port-Royal. Le blâme de n'avoir pas tenu compte de ses instructions au sujet du fort de Port-Royal. Son fort est beaucoup trop grand et encore inachevé, partant exposé aux attaques de l'ennemi. Folio 22, 3 pages.
- 14 juillet. Le même à M. Bégon. Fera partir les vaisseaux incessamment. Folio 23, 2 pages.
- Fin du volume 15.

DÉPÊCHES DU CANADA—1691, 1692, 1693—COLONIES.

Série B.—Vol. 16.

- Table. Folio A, 6 pages.
Autre table. Folio B, 15 pages. Soit 22 pp.
1691.
17 février. Versailles. Instruction pour le Sieur de Brouillon, gouverneur de l'île de Terre-neuve, du fort de Plaisance et îles adjacentes. Folio 1, 12 pages. Soit 16 pp.
- 28 février. Ordre pour faire servir le Sieur Lemoine de Longueuil en qualité de capitaine de la compagnie de soldats des vaisseaux du Sieur du Creusel à Québec. Folio 6½, ½ page.
- 7 mars. Etat des habits et autres fournitures que le roi envoie en Canada pour les soldats. Folio 6½, 1 page.
- 7 mars. Liste des officiers de marine choisis par le roi pour servir sur les vaisseaux ci-après nommés que Sa Majesté fait armer au port de Rochefort pour envoyer en Canada. Cazardaux, Du Tast, De Lorme, De Sérigny, De Bonnaventure, De Quervilly, Le Dauphin de Montorgueil. Folio 7, ½ page.
- 16 mars. Etat des fonds, brevets de confirmation de concessions et ordres du roi expédiés au Canada. Folio 7½, 2 pages.
- Liste de divers ordres pour continuer les officiers y nommés dans leurs grades et emplois, au nombre de 37, 4 pages.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1691.
16 mars.

Divers brevets de concession aux personnes suivantes : au Sieur François Genaple de Bellefons, notaire à Québec, un fief à l'endroit appelé "Les Longues Vues" sur la rivière Saint-Jean, entre Médoktek et Nasbouak, joignant à Gemack. Au Sieur Nicolas Denis de Fronzac, un fief à Miramichi, ayant 15 lieues de front sur 15 de profondeur, au nord et au sud-est de la rivière aux Truites. Au Sieur de Lespinay, une langue de terre à l'arrière de sa maison à Québec. Au Sieur Gobin, marchand à Québec, un fief de 12 lieues sur 10 à la Baie des Chaleurs, depuis la borne de la concession au Sieur Gobin, tirant partie au nord-ouest, partie à l'est-sud-est, y compris la rivière Ristigouche, avec les pointes, îles, îlets et batteries. Folio 10, 4 pages.

Textes des ordres pour continuer divers officiers dans leurs grades et emplois. Folio 11½, 9 pages. Soit 12 pp.

Camp devant
Mons,
7 avril.

Mémoire du roi à MM. de Frontenac et Champigny. A appris avec beaucoup de satisfaction l'insuccès des Anglais devant Québec. la cessation des incursions des Iroquois et le zèle des nations alliées, particulièrement les Outaouais. Espère que la situation ne s'est pas gâtée depuis l'arrivée du Sieur de Villebon, porteur de ces nouvelles. Leur envoi tous les secours qu'ils demandent. Fera harceler les Iroquois par les sauvages alliés assistés de Canadiens. Fera parvenir directement aux Canibas les secours que demande pour eux le Sieur de Villebon qui va se mettre à leur tête avec des Canadiens. Fera diligence pour faire partir *Le Hazardeux* pour la Baie d'Hudson dont l'expédition est confiée aux Sieurs du Tast et d'Iberville. Devront toujours s'occuper de l'expédition projetée contre la Nouvelle-York, au cas qu'elle soit encore jugée utile. On aurait dû raser complètement le fort Cataracoüy et disperser dans les bois les munitions, outils, ustensiles si on ne pouvait les emporter. Fort Saint-Louis des Illinois. Doivent s'appliquer à la paix avec les Iroquois sans trop faire voir qu'ils la désirent. Congés. Feront de leur mieux pour mettre les Canadiens en œuvre pour la guerre et donneront des petits grades d'officiers aux gentilshommes canadiens. A gratifié le Sieur Hertel de lettres de noblesse pour le récompenser de ses services et de ceux de ses fils. Id. au Sieur Denis qui a eu le bras cassé au siège de Québec. Le Sieur de Louvigny. Donne au Sieur Lemoine de Longueuil la compagnie que doit vacquer le Sieur de Croisel en considération de sa blessure, de ses services, de ceux de son père et de ses frères, et pour reconnaître la perte de son frère, le Sieur de Sainte-Hélène, mort des blessures qu'il a reçues au siège de Québec. A gratifié son frère, de Marcourt, de la place de capitaine réformé en remplacement du Sieur de Laus, Tiendra compte de leur recommandation en faveur d'Iberville. Devront l'assister dans son entreprise à la Baie d'Hudson. Accorde une gratification annuelle de 150 livres au Sieur Denis dont les Anglais ont ruiné l'habitation. Donnera de l'emploi au Sieur La Mothe Cadillac, gentilhomme de l'Acadie, dont l'habitation a été ruinée alors qu'il était sur le vaisseau *L'Embuscade* au service du roi. Représenteront à l'évêque qu'il cessera la subvention aux curés s'il met plus longtemps obstacle à l'établissement de cures fixes. Folio 16, 12 pages. Soit 16 pp.

7 avril.

Mémoire du roi à M. de Frontenac touchant l'Acadie et l'attaque du fort Nelson. A choisi le Sieur de Villebon, avec le Sieur Portneuf comme son lieutenant, pour diriger et commander les Canibas. Il désignera 4 ou 5 officiers réformés et environ 40 Canadiens qu'il fera embarquer à Québec sur *Le Soleil d'Afrique* que commande M. de Bonaventure. Instructions pour l'expédition au fort Nelson. Folio 22, 6 pages. Soit 7 pp.

7 avril.

Mémoire du roi, pour servir d'instruction au Sieur du Tast, capitaine entretenu en la marine, pour l'expédition au fort Nelson. Commandera les vaisseaux *Le Soleil d'Afrique* et *Le Hazardeux*, qu'il fait armer à

1691. Rochefort pour porter des munitions à Québec et escorter les vaisseaux marchands. De Québec il se rendra à la Baie d'Hudson avec *Le Hazard* et 2 vaisseaux que fourniront la Compagnie du Nord. Agira de concert avec le Sieur D'Iberville, qui a une connaissance parfaite du pays, et est hautement recommandé. A son retour il attaquera les Anglais à Terre-neuve, s'il croit pouvoir le faire avec succès. Folio 24½, 4 pages.
- 7 avril. Mémoire du roi pour servir d'instruction au Sieur de Bonaventure, commandant *Le Soleil d'Afrique*. Partira de La Rochelle avec le Sieur Du Tast. Arrivé à Québec, ils se hâtera de partir pour les côtes de l'Acadie avec les officiers et Canadiens que lui confiera M. de Frontenac. Il s'arrêtera à Chedabouetou et se rendra dans la baie Française. S'emparera de tous les vaisseaux anglais qu'il y trouvera, après quoi il reviendra en France. Folio 26, 5 pages.
- 7 avril. Mémoire pour servir d'instruction au Sieur de Villebon, commandant à l'Acadie. (Devait s'embarquer à La Rochelle avec M. de Bonaventure sur le vaisseau *Le Soleil d'Afrique*, et l'accompagner à Québec et à l'Acadie.) Folio 28, 5 pages.
- Paris,
7 avril. Le ministre à M. de Frontenac. Le félicite du glorieux succès qu'il a remporté contre les Anglais et d'avoir pu tenir les Iroquois dans l'éloignement et la crainte. Le roi lui a accordé une gratification de 6,000 livres. Le projet d'une attaque contre la Nouvelle-York ne paraît pas suffisamment étudié. Doit empêcher que les officiers des troupes ne contractent des mariages peu sortables avec des filles sans bien. Folio 30½, 5 pages.
- 7 avril. Le même à M. de Champigny. Le roi n'a pu envoyer de soldats au Canada, mais il accorde en munitions, armes et marchandises la somme de 24,000 livres afin de les employer à activer les sauvages amis et les Canadiens. Accorde 20,000 livres pour faire parachever les fortifications de Québec. Ne doit pas permettre aux commerçants et traitants d'endetter les sauvages pour plus de 4 ou 5 écus. Efforts qu'il doit faire pour vivre en bonne intelligence avec M. de Frontenac, l'évêque et les ecclésiastiques. Folio 32½, 12 pages. Soit 15 pp.
- 7 avril. Le ministre à l'évêque de Québec. Cures. Gratifications au clergé. Remontrances des marchands sur les empêchements des ecclésiastiques au commerce de l'eau-de-vie. Doit surveiller ceux-ci et les empêcher de troubler les consciences. Espère qu'il les fera se conformer à l'ordonnance, laquelle pourvoit à la répression des abus. Ce commerce est celui qui est le plus utile au royaume, la France ayant la supériorité sur la Hollande et l'Angleterre. Ce commerce n'est défendu dans aucun pays chrétien, et l'usage de l'eau-de-vie est en soi très salutaire. Il se fait depuis un siècle en Canada, et s'il était supprimé il serait fait chez les sauvages par les Anglais, ce qui favoriserait leur commerce à notre détriment. Il est de grande conséquence que le clergé vive en bonne intelligence avec les autorités civiles. Doit rappeler le Père Petit de l'Acadie. Il se mêle de choses qui ne le regardent pas. Il a prétendu que les habitants ne pouvaient se passer des Anglais, et a été cause de leurs malheurs. Folio 38, 4 pages.
- 7 juillet. Le même à M. de Callières. Le roi est satisfait de son zèle depuis qu'il est en Canada, et particulièrement lors du siège de Québec. Se souviendra de lui à l'occasion. Folio 40, 1 page.
- 7 avril. Le même au Sieur Prévost. Le roi est satisfait de son zèle et de sa bravoure au siège de Québec. Aurait la lieutenance du roi si des raisons graves n'empêchaient pour le moment la création de cette charge. Folio 40½, 1 page.
- 7 avril. Le même au Sieur D'Iberville. Le roi, en considération des témoignages nombreux de sa vaillance et de sa conduite, le charge de l'exécu-

DOC. DE LA SESSION No 8c

1691. tion d'une entreprise au fort Nelson. S'il parvient à en chasser les Anglais, Sa Majesté aura égard à ce service. Folio 41, 1 page.
- 7 avril. Le même au Sieur de Longueuil. En considération de sa belle conduite pendant le siège de Québec, le roi lui donne le commandement d'une compagnie. Folio 41, $\frac{1}{2}$ page.
- 7 avril. Le même au Sieur de Crasacy. Le roi est satisfait de son application à le bien servir depuis qu'il est au Canada. Folio 41 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 7 avril. Le même au Sieur de Lotbinière. Le roi est satisfait de son intégrité et de sa bonne conduite dans l'exécution des devoirs de sa charge. S'en rappellera à l'occasion. Folio 41 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- Camp devant Mons, 10 avril. Lettre du roi pour faire chanter un *Te Deum* pour la prise de Villefranche, des forts de Saint-Auspice et de Montalban. Nice. Folio 42, 2 pages.
- 10 avril. Le même à M. de Champigny sur le même sujet. Folio 43, $\frac{1}{2}$ page.
- 13 avril. Le ministre à M. de Frontenac. Idem à l'évêque sur le même sujet. Folio 43, $\frac{1}{2}$ page.
- 13 avril. Le ministre au Sieur Massicot pour qu'il porte ses dépêches sur le bateau qui doit partir de La Rochelle. Folio 43 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- Versailles, 25 avril. Le même à M. de Champigny au sujet du fret sur les munitions du gouvernement. Folio 43 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 12 mai. Le même à M. Bégon pour qu'il fasse passer au Canada un maître charpentier afin de voir à se procurer des mâts pour le service du roi, l'article étant devenu rare ici. Folio 44 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 12 mai. Le même à M. de Champigny sur le même sujet. Folio 45, 2 pages.
- 30 mai. Le même à M. de Frontenac. L'affaire du Sieur Phipps avec les habitants de la Nouvelle-Angleterre n'est pas encore terminée et il est allé à Londres pour plaider sa cause. Ainsi rien ne sera entrepris contre Québec et il doit profiter de cette accalmie pour écraser les Iroquois ou hâter la paix avec eux. Folio 45 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 31 mai. Le roi à M. de Frontenac, pour lui dire que le baron de la Houtan, qui sert en Canada comme lieutenant réformé d'une compagnie, servira en qualité de capitaine. Folio 46 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.

1692

1692.
Versailles,
27 février.

Le ministre à M. Bégon. Le roi enverra au Canada le vaisseau *Le Poly* qui sera commandé par M. d'Iberville, capitaine de frégate légère, *L'Envieux*, qui le sera par M. de Bonaventure et une flûte dont il choisira le commandant, etc., etc. Vaisseaux marchands. Envoi de munitions. Folio 4, 6 pages. Soit 9 pp.

Observations sur l'état des armes et marchandises pour présents aux sauvages dont l'estimation a été faite à Rochefort. Folio 4, 2 pages.

Mémoire des munitions, armes et ustensiles à être envoyés aux sauvages de l'Acadie. Folio 4 $\frac{1}{2}$, 2 pages.

Etat des munitions à envoyer à l'Acadie pour la subsistance des soldats qui doivent être revenus des prisons de Boston. Folio 5 $\frac{1}{2}$, 1 page.

Etat des armes et marchandises à envoyer en 1692 pour faire des présents aux sauvages ; à prendre sur les fonds à ce destinés. Folio 6, 2 pages.

Mémoire des médicaments nécessaires pour les troupes du roi en Canada en la présente année. Folio 7, 6 pages.

Etat des armes, munitions, vivres, ustensiles, et autres choses à envoyer au Canada en la présente année. Idem artillerie. Folio 9 $\frac{1}{2}$, 3 pages.

Le ministre à M. Bégon. Au sujet du fret des pelleteries des fermiers généraux. Folio 10 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.

Paris,
5 mars.

1692.
Versailles,
12 mars.

Le même à M. Bégon. Il est important que les vaisseaux mettent à la voile avant le 10 avril. Autres instructions sur le même sujet. Folio 11, 2 pages.

15 mars.

Le roi à M. de Frontenac. Examinera le placet du Sieur Pinault, chirurgien major des Trois-Rivières, et jugera s'il doit être accordé. Folio 12, 1 page.

1er avril.

Le ministre à M. de Brouillan, gouverneur de Plaisance. Folio 12½, 11 pages.

Pas daté.

Mémoire du roi à MM. de Frontenac et Champigny. Continuation des avantages sur l'ennemi en Europe. Espère que les agissements des sauvages alliés contre les Iroquois ont mis ceux-ci hors d'état d'envahir la colonie. Ils auraient peut-être mieux fait d'employer leur temps à les attaquer de leur côté pour les accabler. Le succès remporté sur eux par M. de Valrenne aurait dû être suivi par une expédition du côté d'Oran contre les Agniers. L'union entre eux est la condition du succès. L'union de M. de Frontenac doit finalement prévaloir sans récrimination. Pourra leur envoyer des troupes l'année prochaine. Faible progrès des travaux aux fortifications de Québec et de Montréal proportionnellement à l'argent dépensé. Ceux qui sont chargés de distribuer des présents aux sauvages ne doivent pas accepter de contre-présents. Doivent prévenir les abus de la traite pour ne pas détourner les sauvages de la guerre. Congés. N'ont pas fait rapport sur la proposition du Sieur de La Porte Louvigny d'établir un poste à la rivière des Miamis à la condition d'y entretenir 40 soldats. Ne voit pas d'avantages marquants dans cette proposition. Congés accordés aux Religieuses Hospitalières de Montréal pour les aider au rétablissement de leur maison. Congés demandés par le Sieur de la Durantaye. Feront respecter, aux Sieurs de la Forest et de Tonty, les conditions de leur établissement au fort Saint-Louis des Illinois. Secours pour l'Acadie. Le succès de ce côté n'a pas répondu aux espérances. A reçu leur rapport sur l'expédition projetée contre la Nouvelle-York. Cette entreprise, si elle est résolue, doit marcher de front avec une autre contre Orange. Fonds pour le rétablissement du château de Kébeek. Promotions des officiers. A accordé la lieutenance du roi à Québec au Sieur Prévost, la majorité de Montréal au Sieur de Galiffet, celle des Trois-Rivières au Sieur de Grandpré, 300 livres de gratification au Sieur de Ramezay, 500 chacun aux Sieurs de Repentigny et de Monié, 800 au Sieur Jolliet, maître d'hydrographie. Désire qu'ils donnent aux Sieurs de la Durantaye et de Cadillac toute l'assistance qu'ils pourront en considération de leurs bons services. Lettres de noblesse aux Sieurs de Hertel et Denis. Est bien aise que les différends entre l'évêque et le Séminaire de Québec soient terminés. Doivent faire connaître à l'évêque que s'il n'établit pas des cures fixes, il supprimera les gratifications à ses prêtres. Le Sieur Bosson, capitaine, acquitté à La Rochelle, retourne au Canada. De Noyau et de Lorimier rétablis dans leurs fonctions. Espèces d'argent et d'or réformées et non réformées. Folio 17½, 24 pages.

Soit 30 pp.

Mémoire pour M. de Frontenac, touchant l'Acadie. Vu les assurances que donne le Sieur de Villebon, qu'il entrera en action dès le printemps, il fera partir du Québec le vaisseau *L'Envieux* avec l'approvisionnement nécessaire pour l'Acadie. Folio 29, 1½ pages.

Mémoire pour M. de Frontenac sur l'attaque du fort Nelson. Folio 30, 3 pages.

Versailles,
avril.

Le ministre à M. de Frontenac. Le roi très satisfait de ses services. A reçu ses lettres des 1 et 10 mai, 30 août, 2 et 20 septembre et 8 octobre. L'avis du grand nombre est que le rétablissement du fort de Frontenac

DOC. DE LA SESSION No 80

1692. n'est pas utile. Il ne paraît pas que les Anglais se soient mis en état d'attaquer de nouveau Québec. A les mains libres pour attaquer les Iroquois. L'évêque paraît être dans la disposition d'établir des cures fixes. Est informé que le Sieur Biard, major de Montréal, est un mauvais sujet. Espère que l'expédition à la Baie d'Hudson ne subira pas de nouveaux retards. Folio 31, 7 pages. Soit 9 pp.
- Avril. Le même au même. Le roi aurait fait faire un armement pour l'entreprise sur la Nouvelle-York, mais il faut étudier l'affaire plus minutieusement, son rapport n'étant pas assez précis. Devra faire passer en France le Sieur Cadillac que l'on dit bien connaître les lieux. A donné trop de liberté au prisonnier Nelson, qui est l'homme le plus animé contre nous et le plus propre aux desseins des Anglais contre le Canada. Ne doit pas libérer le dit Nelson si les 53 soldats français, prisonniers à Boston, n'ont pas encore été renvoyés à Port-Royal en échange des prisonniers que le Sieur de Villebon a remis aux Anglais de Boston. Ces 53 soldats français ont été arrêtés contre la foi de la capitulation accordée par Phipps à M. de Menneval. Pourra échanger Nelson contre le Chevalier D'O et le Père Millet. Folio 34, 3½ pages.
- Projet d'instruction pour le Sieur d'Iberville, capitaine de frégate légère, commandant les vaisseaux que Sa Majesté envoie au Canada. Partira de La Rochelle dans le plus court délai possible et servira de convoi aux vaisseaux marchands qui vont porter des approvisionnements au Canada. De Québec il fera diligence pour se rendre à la Baie d'Hudson en temps convenable pour effectuer son retour pendant la saison. Il prendra ses instructions de M. de Frontenac. S'ils s'empare du fort Nelson, il y hivernera, renvoyant son vaisseau, *Le Poly*, en France sous les ordres de son lieutenant, le Sieur De Lorme. Folio 35½, 3 pages.
- Mémoire du roi pour servir d'instruction au Sieur de Bonaventure, lieutenant de frégate légère, commandant le vaisseau *L'Envieux*. Est satisfait de sa conduite dans le voyage qu'il a fait l'année dernière aux côtes de l'Acadie comme commandant du *Soleil d'Afrique*. L'a choisi pour faire le même voyage comme commandant de *L'Envieux*. Partira immédiatement de La Rochelle et restera sous les ordres d'Iberville jusqu'à Québec. Repartira pour l'Acadie avec les instructions de M. de Frontenac. Arrêtera à la Baie Verte en communication avec les habitants de Beaubassin et se rendra à la rivière Saint-Jean. Reviendra en France en passant par Plaisance, en cas de la guerre aux Anglais, s'il en a l'occasion. Folio 37, 6 pages.
- Avril. Le ministre à M. de Villebon. A reçu, avec ses lettres, l'acte de prise de possession de Port-Royal et son mémoire. S'attend qu'il fera une guerre acharnée aux Anglais. Si les Anglais attaquent Port-Royal avant que la place soit en état de défense, les habitants devront se retirer avec leurs bestiaux dans des endroits inaccessibles. Folio 40, 6 pages. Soit 8 pp.
- Avril. Le même au même. La lettre ci-dessus lui sera envoyée par les terres à l'arrivée de M. de Bonaventure à Québec, afin qu'il ait le temps d'informer ce dernier à la Baie Verte s'il le peut, ou au moins à la rivière Saint-Jean, de la situation des choses. Folio 43, 1 page.
- Avril. Le même à M. de Champigny. A reçu ses lettres des 4 mars, 10 et 12 mai, 7 septembre et 12 octobre et les divers états et mémoires. Disposition des fonds. Diverses recommandations. Les retards à établir des cures fixes semblent être des prétextes pour éluder la question. Doit se mettre d'accord avec M. de Frontenac sur les affaires ecclésiastiques comme sur le reste et n'agir que par voie de remontrance. Les mâts envoyés par le Sieur Hazeur ont été trouvés de bonne qualité. Folio 43½, 15 pages.

1692.
23 juillet. Le ministre à M. le comte d'Estrées. Le roi a jugé à propos d'envoyer une escadre en Canada. Elle a fait choix de Sieur — pour la commander. Ne doit apporter aucun retard, autrement l'expédition deviendrait inutile cette année et le Canada pourrait être envahi. Folio 51, 2 pages.
- 23 juillet. Le même à M. Desclauzeaux sur le même sujet. Folio 51½, 1 page.
Instruction pour le Sieur Amblymont, commandant l'escadre que le roi envoie au Canada. Partira de Brest avec *L'Amiable*, *Le Téméraire* et *Le Bon* et 3 brûlots. Est informé que l'escadre anglaise ne sera pas de force à résister à cet armement. Armera en brûlots les vaisseaux. Si les Anglais ne sont pas entrés dans le fleuve, il croiera à l'entrée pour les attendre. (Il est dit en note que le Sieur D'Amblymont s'étant trouvé malade, il fut remplacé par le chevalier du Palais.) Folio 52½, 5 pages. Soit 7 pp.
Mémoire pour le capitaine commandant le vaisseau qui sera détaché pour Plaisance par le Sieur D'Amblymont. Folio 55, 2 pages.
- 23 juillet. Le ministre au Sieur D'Amblymont sur le même sujet. Folio 55½, ½ page.
- 23 juillet. Le même à M. de Frontenac. L'armée du roi a pris d'assaut le château et la ville de Namur, la flotte n'a pas été aussi heureuse. Folio 56, 3 pages.
- 23 juillet. Le même à M. de Champigny au sujet de l'escadre envoyée au Canada. Folio 57, 1 page.
- 23 juillet. Le même à l'évêque de Québec. *Te Deum* d'action de grâces pour la prise de Namur. Folio 57½, 1 page.
- 23 juillet. Le même à M. de Brouillan. Folio 58, 2 pages.
- 8 novembre. Le même au Sieur Du Guay. Folio 59, 1 page.
- 8 novembre. Le même au Sieur Desgrassières. Folio 59½, ½ page.
- 8 novembre. Le même à M. de Brouillan. Folio 59½, ½ page.
- 12 novembre. Le même à M. de Brouillan. Folio 60, ½ page.
- 12 novembre. Le même au Sieur Du Guay. Folio 60, 1 page.
- 24 novembre. Le même à M. Bégon. Devra s'enquérir de la mauvaise qualité des farines et des médicaments envoyés au Canada. Plaintes de M. de Champigny à ce sujet. Folio 60½, 3 pages.
- 20 décembre. Le même au même. Ses explications au sujet des plaintes à l'égard des farines et médicaments n'est pas suffisante. Folio 62, 2 pages.

1693.

1693.
Versailles,
3 janvier. Le ministre à M. Bégon. Le roi étant informé que les Anglais de la Nouvelle-Angleterre se proposent d'attaquer le Canada, enverra en mars *Le Poly* et 2 flûtes au Canada pour y porter ce qui sera nécessaire. La conservation du Canada peut dépendre de la ponctualité de ce départ. Folio 1, 5 pages.
- 3 janvier. Le même au Sieur Massiot au sujet de l'envoi de munitions au Canada. Jugera si les plaintes formulées contre la qualité des approvisionnements envoyés au Canada sont fondées par les témoignages qu'il recevra de ceux qu'il doit envoyer. Folio 3, 1 page.
- 7 janvier. Le même à M. Bégon. Ordres à l'égard des vaisseaux qui doivent aller au Canada. Le salut de la colonie doit passer avant les intérêts du commerce. Folio 3½, 3 pages.
- 14 janvier. Le même au même. Ne doit pas perdre un instant pour envoyer à l'Acadie un vaisseau fin de voile, du port de 150 tonneaux, avant le 15 février. Ce vaisseau aura 53 hommes d'équipage, outre les 20 Canadiens amenés par M. d'Iberville. Folio 5, 3 pages.
Etat des munitions de guerre et de bouche, et marchandises à envoyer à l'Acadie. Folio 6, 3 pages.
- 20 janvier. Le ministre à M. Bégon. Nécessité d'un prompt départ. Folio 7½, 4 pages.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1692. Etat des envois à faire en Canada sur les fonds qui seront ordonnés par Sa Majesté. Idem pour les médicaments. Folio 9½, 7 pages. Soit 9 pp.
- Le ministre à M. de la Vograde. Sa Majesté ayant ordonné à M. Bégon la levée de 500 soldats pour le Canada, il devra les recevoir à l'île d'Oléron: verra qu'ils ne désertent pas et les confiera à M. Bégon au moment de leur départ. Idem à M. d'Aubarède pour l'île de Ré. Folio 13, 1 page.
- 24 janvier. Le même à M. Bégon. Doit tout tenir prêt pour l'embarquement à l'arrivée des vaisseaux que MM. Desclauzeaux et Cebéret ont ordre pressant de lui envoyer. Le roi désire que M. d'Iberville ne se serve pas de son congé et qu'il reste à Rochefort pour veiller à l'armement du *Poly*. Il en sera de même pour M. de Bonaventure lorsqu'il arrivera. Folio 13, 4 pages.
- Etat des munitions qui seront tirées des magasins de la marine à Rochefort pour être envoyées au Canada. Folio 14½, 1 page.
- 28 janvier. Le ministre M. Bégon. MM. Desclauzeaux et Cebéret écrivent que leurs vaisseaux seront en rade à La Rochelle au temps fixé. Le Sieur Nelson, prisonnier anglais qui vient d'arriver, doit être envoyé au château d'Angoulême et gardé à vue. Folio 15, 3 pages.
- 31 janvier. Le même au même. Il faut que tous les vaisseaux marchands qui passent au Canada partent avec l'escorte. Diverses instructions. Folio 16½, 4 pages.
- 4 février. Le même au même sur le même sujet. Folio 18, 2 pages.
- 4 février. Le même à M. Massiot. Espère que le vaisseau qu'il a engagé à La Rochelle sera prêt à partir pour l'Acadie avant le 20 de février. Folio 18½, 1 page.
- 7 février. Le même à M. Bégon sur le même sujet. Les prisonniers Nelson, Ting et Alding. Nelson cherche toujours à comploter. Folio 19, 5 pages.
- 11 février. Le même au même. Le Sieur Des Goutins doit retourner à l'Acadie. Instructions au sujet du départ des vaisseaux. Folio 21½, 2 pages.
- 11 février. Le même à M. de Chaulnes. Soldats à envoyer au Canada. Folio 22½, ½ page.
- Mémoire pour servir d'instruction au Sieur de Bonaventure, capitaine de brûlot, commandant le vaisseau que le roi envoie à l'Acadie et de là à Québec. Débarquera à la rivière Saint-Jean les 40 soldats et les munitions qu'il a pour le Sieur de Villebon. Arrivé à Québec il remettra son vaisseau au Sieur de Lorme pour l'expédition à la Baie d'Hudson, et reviendra en France avec le vaisseau que lui confiera le Sieur de Lorme. Folio 22½, 9 pages
- Le même à M. Bégon. Départ des vaisseaux. Folio 28, 5 pages.
- Instruction que le roi ordonne être remise au Sieur Des Goutins que Sa Majesté envoie au fort de la rivière Saint-Jean. Aura charge des 40 soldats que le roi envoie au Sieur de Villebon, et les fera passer au fort de Narouat sans retard. Folio 30, 2 pages.
- 14 février. Le même à M. de Bonaventure au sujet de son départ. Folio 31, 2 pages.
- 14 février. Le même à M. Des Goutins. Commandera les 40 soldats et Canadiens qui s'er barqueront avec lui sur le vaisseau de M. de Bonaventure jusqu'à ce que M. de Frontenac l'ait remplacé par un officier, après quoi il se rendra à Port-Royal pour le service auquel Sa Majesté le destine. Folio 32, ½ page.
- Le même à M. de Villebon. Folio 32, ½ page.
- 14 février. Ordre du roi pour permettre aux marchands de Bordeaux de transborder à La Rochelle, sans payer de droits, les marchandises qu'ils destinent au Canada. Folio 32½, 1 page.
- Mémoire pour servir d'instruction à M. de Villebon, commandant à l'Acadie. Folio 33½, 16 pages.

1693. Mémoire touchant les plaintes faites contre le Sieur de Villebon, au sujet du brigantin qu'il a proposé d'armer. (Les plaintes des Sieurs Des Chauffours et de Freneuse étaient que le Sieur de Villebon et ses frères avaient vendu aux sauvages une cargaison qui leur était destinée, qu'ils avaient fait tuer leurs bestiaux, qu'ils les avaient maltraités eux-mêmes en paroles et en actions, et empêchés de jouir de leurs concessions, et qu'ils avaient traité avec les Anglais.) Recommandations au Sieur de Villebon de traiter MM. D'Echauffours et de Freneuse avec égards. Son projet d'armer un brigantin à Port-Royal, servi par des Acadiens, serait exposer ces gens à être traités comme des forbans tant qu'ils seraient sous l'espèce de neutralité dans laquelle ils se trouvent actuellement. Folio 41, 4 pages.
- Mémoire touchant les secours que la compagnie de M. de Chevy propose d'envoyer à l'avenir pour la subsistance des habitants de l'Acadie et celle des soldats. Folio 43, 6 pages.
- 14 février. Le ministre à M. de Frontenac. A dû être informé du peu de succès de l'entreprise à laquelle il avait destiné *Le Poly* et *L'Envieux*, envoyés de Québec à la côte de l'Acadie. Les sauvages ont été dégoûtés de ce que l'on n'avait pas empêché le rétablissement du fort Pemequid par les Anglais, ce qui gêne leurs mouvements. Ces derniers avaient été informés de nos desseins par les soldats que Nelsor. avait fait désertir de Québec. Est informé par le nommés Petitpas et Saint-Aubin du projet d'attaquer Québec au printemps. Envoie des secours et des présents aux sauvages par le Sieur de Bonaventure pour les faire attaquer les Anglais de Boston et détourner leur attention. M. de Villebon se plaint qu'il a été abandonné par les Canadiens, à l'exception du Sieur de la Neuville. Doit lui envoyer de bons officiers. C'est pour secourir en temps convenable le Sieur de Villebon et Québec que le roi presse le départ de M. de Bonaventure. Enverra des canots aux Sept Iles au devant des vaisseaux. Folio 45½, 8 pages.
- 18 février. Le même à M. Bégon. A reçu le mémoire qu'il a fait avec les Sieurs d'Iberville et de Bonaventure. Ses observations sont approuvées. A reçu des nouvelles des Sieurs Desclauzeaux et Cébéret. Leurs vaisseaux doivent laisser Brest et Port-Louis incessamment pour La Rochelle. Espère qu'il n'y aura aucun délai. Folio 49, 2 pages.
- 21 février. Le même au même. Devra avertir les capitaines de vaisseaux marchands que s'ils ne sont pas prêts à partir avec l'escorte de M. d'Iberville, ils n'auront pas la permission de faire le voyage du Canada. Folio 50, 2 pages.
- 21 février. Le même à M. Cébéret. Envoie un état des munitions, canons, fusils qu'il destine à M. de Brouillan, à Plaisance. Etat. Folio 51, 2 pages.
- 21 février. Le même au Sieur Du Guay au sujet de deux habitants venant de Plaisance. Folio 51½, ½ page.
- 25 février. Le même à M. Bégon. Est heureux d'apprendre que tout ce qui doit être envoyé au Canada est prêt. Fera charger *La Bretonne* et *L'Européen* dès leur arrivée. Folio 52, 2 pages.
- 28 février. Le même au même. Vient d'apprendre que *La Bretonne* est partie de Brest et que *L'Européen* n'attend que le bon vent. Est aise d'apprendre que M. d'Iberville est prêt à partir, etc., etc. Folio 54½, 2 pages.
- 1er mars. Ordre du roi nommant M. de Villien lieutenant de M. de Villebon, en remplacement de M. de Portneuf. Folio 54½, ½ page.
- 1er mars. Ordre du roi nommant le Sieur Levasseur de Néré au Canada en remplacement du Sieur de Villeneuve. Folio 54½, 1 page.
- Ordre du roi nommant le Sieur de la Croix capitaine d'une compagnie au Canada. Folio 55, ½ page.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1698.
1er mars. Confirmation et ratification d'une concession de 17½ pieds de terre sur la rue Saint-Louis à Québec en faveur des Pères Récollets pour les besoins de leur église et couvent. Folio 55½, 1 page.
- 1er mars. Ordro du roi nommant le Sieur de Louvigny, capitaine d'une compagnie au Canada. Idem pour le Sieur Le Neuf de la Vallière. Folio 56, 1 page.
- 1er mars. Idem pour le Sieur de Lhut à la place de feu Sieur Desmarests. Idem pour le Sieur de la Forest à la place de feu Sieur Besson. Idem pour le Sieur de Blainville à la place du Sieur de la Groix. Idem pour le Sieur de Beaujours à la place du Sieur Dumesnil La Chaize. Folio 56½, 1 page.
- Idem pour le Sieur de Maupéon à la place du feu Sieur Deseloches. Folio 56½, ½ page.
- Idem pour le Sieur Des Jourdis à la place du Sieur de Maupéon. Folio 57, ½ page.
- Idem pour le Sieur de Grandville nommé lieutenant. Idem pour les Sieurs de la Gemmeraye, Le Gardeur, de Courtemanche, de Juchereau, de Tonnancourt, de la Verrandière, Du Guay, de Villedonné, de la Noue, de Saint-Ours. Idem en qualité d'enseigne pour les Sieurs de Boucherville, de la Plante, de Cournoyer Hertel, de la Perrotière, de Montigny, Le Neuf, Saint-Michel, de Mondiou. Folio 57½, 3 pages.
- Idem en qualité d'enseignes pour les Sieurs de la Fresnière Hertel, Denis de la Broqueterie, Saint-André de la Noue, de Verchères, de Soulanges, de Marson, Robineau de Neuville, de Charlé, de la Valterie, l'ainé, du Vivier, Berthier, de la Pipardière, Le Neuf de la Potterie, de Saint-Ours, de Langis. Folio 58½, 2 pages.
- Id. en qualité de lieutenants, pour les Sieurs de Menthet, de la Brosse, Le Gardeur de Saint-Pierre, de Quatrebarbes, de Benues, de Forsan, de Villien, de L'Espinay, de la Corne, De La Mothe Cadillac, de la Mollerie, Le Gardeur de Repentigny, Robineau, de Bécancourt. Folio 59½, 2 pages.
- Id. en qualité de lieutenants, pour les Sieurs D'Argenueuil, D'Aillebout, Périgny D'Aillebout, Juchereau, Le Gardeur de Courtemanche, D'Esgly, Leueuf de Beaubassin, Clérin, de Montesson, de Repentigny, de Bourehe-min, le chevalier de Vaisse, Godefroy de Vieuxpont, de Mongenault, Hertel père, de Grandpère, Perret, de Catalogne. Folio 60, 2 pages.
- 1er mars. Brevet de concession en faveur du Sieur Claude de Berron de la Martinière du terrain qui se trouve entre la seigneurie de Lauzon et celle de Montapeine, fief du Sieur de Vitré, sur même profondeur. Folio 61, 2 pages.
- Id. en confirmation de concession en faveur du Sieur Charron d'un emplacement à Québec, rue Saint-Pierre. Id. en faveur du Sieur de Rouzeay. Emplacement sur le Platon à Trois-Rivières.
- Id. pour le Sieur Louis Hamelin à Saint-Ours.
- Id. pour le Sieur Mathieu D'Amours, entre Jemsec et Trois-Rivières sur la rivière Saint-Jean.
- Id. pour le Sieur François Hazeur, au lieu appelé : la Grande Vallée des Monts Notre-Dame, vers le bas du fleuve.
- Id. à dame Marie Françoise Chartier, veuve du Sieur de Marson, ci-devant commandant à l'Acadie, d'un fief sur la rivière Saint-Jean vis-à-vis celui du Sieur D'Amours. Folio 62 et 63, 3 pages.
- 4 mars. Le ministre à M. Bégon, au sujet des vaisseaux qui sont déjà partis ou doivent partir. Les vaisseaux anglais ne devront partir de Boston qu'à la fin d'avril ou au commencement de mai. Il faut que les vaisseaux français entrent les premiers dans le Saint-Laurent. Les vaisseaux marchands qui partiraient après les vaisseaux de guerre seraient presque certainement capturés. Folio 63½, 5 pages.
- 4 mars. Le même à M. de Frontenac. Folio 65½, ½ page.
- Paris,
7 mars. Le même à M. de Brouillan. Le roi a été très aise du récit qu'il a donné de l'attaque des Anglais. Gratification de 500 livres en récompense de ses

1693. services. Traité avec Danguy et Cie de Nantes pour lui porter munitions, approvisionnements, etc., etc. Folio 66, 7 pages.
- Etat de ce qui doit être payé aux officiers de garnison de Plaisance pour l'année 1693. Folio 69, 1 page.
- 7 mars. Le ministre à M. Bégon. Prendra quelque autre bâtiment si *La Bretonne*, *L'Européen* et *L'Indiscret* ne peuvent porter tout ce qui est nécessaire pour le Canada. Folio 69½, 2 pages.
- 11 mars. Le même au même. Nouvelles instructions au sujet du chargement et du départ des vaisseaux destinés au Canada. Folio 70, 2 pages.
- Versailles, 14 mars. Le même au même. Est bien aise d'apprendre l'arrivée des vaisseaux à La Rochelle. Instructions sur l'équipement. Folio 71, 3 pages.
- 14 mars. Le même à M. de Bonaventure. Dès qu'il aura déchargé sa cargaison d'approvisionnements à l'Acadie et chargé les fourrures et autres objets, il reviendra directement en France sans aller à Québec. Folio 72½, 1 page.
- 15 mars. Provisions de lieutenant du roi à Plaisance pour le Sieur Baron de la Houtan, capitaine de compagnie franche du détachement de la marine à Plaisance. Folio 73, 2 pages.
- 15 mars. Provisions de juge de la justice royale, nouvellement créé à Montréal, pour le Sieur Migeon de Braussart. Folio 76, 3 pages.
- 15 mars. Provisions de greffier de la justice royale, à Montréal, pour le Sieur Antoine Adhémar. Folio 77½, 2½ pages.
- 15 mars. Provisions de procureur du roi à la justice royale de Montréal. Folio 79, 2½ pages.
- Ordre du roi pour établir le Sieur ——— sergent royal à Montréal. Id. pour un procureur postulant. Id. pour un notaire royal. Folio 80, 4 pages.
- 18 mars. Le ministre à M. Bégon. A congédié hier tous les officiers du Canada qui étaient à Versailles. Espère que le délai du départ, jusqu'à la fin du mois, permettra à tous les vaisseaux marchands de partir avec les vaisseaux de guerre. Les soldats seront embarqués sur les divers vaisseaux et seront pendant la traversée sous le commandement du Chevalier de Vaudreuil. Les sauvages Abénakis qui sont ici se rendront à La Rochelle pour le départ. Folio 82, 3 pages.
- 16 mars. Congé pour le Sieur de la Chassaigne. Folio 83½, ½ page.
- 21 mars. Le ministre à M. Bégon. Est fâché que le Sieur de Bonaventure ait été obligé de relâcher. Ce retardement met en danger le succès de son voyage. Est fâché également que *L'Européen* ne se soit pas trouvé en état de faire le voyage. Folio 83½, 2 pages.
- 24 mars. Lettres de noblesse pour le Sieur Aubert de la Chesnaye, établi en Canada. Pour services dans le commerce depuis l'année 1655, temps où il s'est établi au Canada. A dépensé des sommes considérables pour le bien et l'augmentation du pays, particulièrement au défrichement et à la culture en divers endroits, à la construction de plusieurs belles maisons et autres édifices. A suivi les Sieurs de la Barre et de Denonville dans des expéditions contre les Iroquois. A eu un fils tué, et les 5 autres sont tous au service du roi. Etait fils du Sieur Aubert, intendant des fortifications de la ville et citadelle d'Amiens. Folio 84½, 7 pages.
- 24 mars. Liste des officiers et gardes de la marine choisis par le roi pour servir sur *L'Indiscret*, que l'on fait armer à Rochefort pour passer au Canada. De Lorme, de Tilly, de Vaulezor. Folio 88, ½ page.
- 25 mars. Le ministre à M. Bégon. Est aise de savoir que le départ se fera à la fin du mois. Devra faire embarquer 500 soldats s'ils s'y trouvent, mais pas davantage s'il y en a un plus grand nombre. Folio 88, 1½ page.
- 28 mars. Le ministre à M. Bégon. Lui envoie ses dépêches pour le Canada. Le Sieur d'Iberville se plaint qu'il se trouve dans son équipage des gens in-

DOC. DE LA SESSION No 8c

1693. capables de soutenir les fatigues qu'ils auront à subir dans des mers fort rudes. Doit les remplacer. Fera embarquer les 2 sauvages dans le vaisseau du Sieur de Bonaventure avec MM. de Villien, de Montigny et Des Goutins. Folio 90½, 4 pages.
- 23 mars. Le même à M. D'Iberville. Est aise d'apprendre son départ au premier bon vent. A donné ordre de remplacer les personnes malingres qu'il avait à son bord. Folio 92½, 2 pages.
- Mémoire du roi à MM. de Frontenac et de Champigny. Les nouvelles de l'envahissement du Canada par les Anglais de Boston et de la Nouvelle-York et par les Iroquois ont fait prendre au roi la résolution de secourir le Canada. Economie dans les dépenses. Doivent mettre des bornes à l'enchérissement des marchandises. Est étonné du peu d'ouvrage fait aux fortifications et des sommes exorbitantes employées pour ces travaux. Les habitants devraient y contribuer, soit de leur argent, de leur travail, ou de leurs matériaux. Gratifications accordées. La grande expérience de M. de Frontenac le dispense de lui exprimer ses vues sur la défense de la colonie. Approuve le projet du Sieur de Cadillac de construire des vaisseaux légers sur les lacs pour barrer le passage aux Anglais. Le dit Cadillac a rendu compte de tout ce qui regarde l'état de la Nouvelle-Angleterre, de la Nouvelle-York et de l'Acadie, les baies, les rades, les rivières. On s'en servira en temps et lieu. Il faut dresser la carte du golfe Saint-Laurent, recueillir les connaissances qu'en ont les Sieurs Joliet, Franquelin et Cadillac. Accorde 1,500 livres à Cadillac pour le dédommager des pertes subies à l'occasion du service du roi. Devront lui donner la première compagnie vacante. Les Sieurs de Tonti et la Forest doivent être employés à mettre les Illinois en action. Le Sieur de Villien sera le capitaine des 40 soldats envoyés à M. de Villebon, et le Sieur de Montigny son lieutenant. Les habitations entre Québec et Montréal sont trop éparses, et les concessionnaires n'ont pas rempli leurs obligations de défrichements. Il faudra subdiviser ces concessions si on ne se conforme pas aux obligations. Fixation des cures. Le Sieur Riverin. Folio 93, 42 pages.
- 28 mars. Mémoire pour servir d'instruction au Sieur d'Iberville, commandant les vaisseaux que le roi envoie au Canada. Quoique le projet du Sieur d'Iberville à la Baie d'Hudson n'ait pu être exécuté l'année dernière, le roi, sur les instances de MM. de Frontenac et de Champigny, lui a de nouveau confié l'exécution de cette entreprise. Pourra partir de La Rochelle avant les autres vaisseaux, afin d'avoir plus de temps à Québec pour se préparer. S'en remet à M. de Frontenac des instructions qu'il croira devoir lui donner. Folio 114, 6 pages.
- Mémoire à M. de Frontenac touchant l'attaque du fort Nelson. Sur ses instances répétées, le roi a résolu de reprendre l'entreprise de chasser les Anglais de la Baie d'Hudson, dont ils ont usurpé la possession en pleine paix. Espère cette fois que les retards ne feront pas échouer l'entreprise. Les assurances de succès données par M. d'Iberville et les témoignages de sa capacité l'ont fait choisir de nouveau. Commandera *Le Poly*, *L'Indiscret*, et un vaisseau de la Compagnie du Nord. Cette compagnie devant fournir tous les approvisionnements, etc., etc., il verra à la prompte exécution de cette promesse. Tout ce qui sera pris sur l'ennemi appartiendra à la compagnie à titre de dédommagement. Elle conservera ces postes à ses dépens. Le Sieur d'Iberville transmettra un procès-verbal de ses opérations. Reviendra en France avec ses 2 vaisseaux. Ne gardera que *L'Indiscret* s'il devait prolonger son séjour, le Sieur De Lorme ramenant *Le Poly*. Le Sieur d'Iberville, ayant été avancé prématurément dans la ma-

1693. rine, en raison des services qu'il pouvait rendre, restera au fort Nelson si sa présence y était nécessaire. Folio 116½, 7 pages.
- Le ministre à M. de Frontenac. Le roi très satisfait de ses services. Envoie de grands secours malgré la guerre qu'il soutient contre toute l'Europe. Regrette que l'argent ne soit pas mieux économisé. Il ne lui convient pas de faire des libéralités dans de telles conjonctures. Le roi a pleine confiance en lui et ne tient aucun compte des plaintes qu'il reçoit. Doit s'appliquer à changer les mauvaises dispositions entre l'évêque et le séminaire. La prétention que les églises doivent être construites en pierres n'est qu'un prétexte pour retarder l'établissement de cures fixes. M. de Champigny paraît être dans de meilleures dispositions à son égard. Doit faire arrêter la femme hollandaise, veuve de Dumont, impliquée dans la désertion des 2 soldats exécutés à Mont Désert, afin de découvrir leurs complices. De Lino, mis à la Bastille, a été relâché faute de preuves. Nelson, Ting et Aldin ne seront mis en liberté qu'après celle du fils de Perrot et des soldats de Port-Royal retenus contre la foi de la capitulation. Folio 110½, 11 pages.
- 28 mars. Le même à M. de Champigny. A reçu les divers états qu'il lui a envoyés. Doit régler les dépenses sur ce qu'il reçoit et non sur ce qu'il doit recevoir, sans s'occuper des omissions ou de ce qui périt en mer. Observations sur les moyens de pratiquer l'économie. N'aurait jamais fait une demande de fonds aussi excessive s'il avait un tant soit peu réléchi. Folio 125, 26 pages.
- 28 mars. Le ministre à M. l'évêque de Québec. Le roi est fort content de sa conduite en toutes choses. Envoie la décision prise par l'archevêque de Paris et le père La Chaise sur les modifications que demandaient le chapitre et le séminaire au règlement de l'année dernière. Espère que cette décision créera entre eux un fort lien de paix. Espère également qu'il terminera bientôt la fixation des cures. Etablissement des Récollets dans la ville de Québec. Folio 137½, 5 pages.
- 28 mars. Le même à M. de Villebon. MM. de Villelien et de Montigny ont été nommés, le premier comme son lieutenant et capitaine d'une compagnie et le second comme lieutenant du premier. Fera savoir aux autorités de Boston que Nelson, Ting et Aldin ne seront pas libérés avant que les soldats de la garnison de Port-Royal et le fils de M. Perrot l'aient été. Folio 139½, 3 pages.
- 28 mars. Le même à M. de Callières. Le roi est très satisfait de sa conduite pendant les deux dernières campagnes et lui a accordé une gratification. Folio 141½, 1½ page.
- 28 mars. Le même à M. de Vaudreuil. Est bien aise d'apprendre son arrivée à La Rochelle. Ne doit pas retarder le départ des vaisseaux, même si le nombre de 500 soldats n'était pas rempli. Folio 142, 1 page.
- Paris,
25 février. Avis donné au roi par l'archevêque de Paris et le Père La Chaise sur les contestations survenues entre l'évêque de Québec, son chapitre et le séminaire, au sujet des articles réglés l'année dernière et dont l'évêque demande l'exécution et le chapitre et le séminaire la modification. Folio 142½, 5 pages.
- Soit 7 pp.
- Mémoire des articles sur lesquels les fermiers généraux du bail de Pointeau supplient monseigneur de Pontchartrain de donner ses ordres en Canada. Folio 144½, 4 pages.
- Mémoire des articles sur lesquels les fermiers généraux du bail de Domergue supplient monseigneur de Pontchartrain de donner ses ordres en Canada. Folio 146, 2 pages.
- Soit 4 pp.
- Mémoire à monseigneur de Pontchartrain par les intéressés en France de la Compagnie du Nord. Il est à propos que M. D'Iberville fasse son

DOC. DE LA SESSION No 8c

1693. retour de la Baie d'Hudson directement en France pour éviter le danger des ennemis dans le Saint-Laurent. La direction principale des affaires de la Compagnie du Nord doit être à La Rochelle. De même, tout le commerce de la Baie d'Hudson doit se faire directement avec La Rochelle sans passer par Québec, les frais en seront par là considérablement réduits. Les intéressés en France ont plus de la moitié des actions. Supplient M. de Pontchartrain de faire résoudre les intéressés canadiens à ce changement. Ont raison à croire que les plus forts actionnaires y consentiront. Il ne convient pas que les actionnaires de Québec soient eux-mêmes fournisseurs, cela donne lieu à du tripotage, comme cela s'est vu dans le cas du Sieur Pachot, directeur de la compagnie, achetant de son fils. Il est ruineux pour la compagnie de payer des profits de 60 pour 100 aux marchands de Québec et des droits aux fermiers généraux. Folio 147½, 6 pages. Soit 8 pp.
- Versailles, 1er avril. Le ministre à M. Bégon. Les vents contraires lui auraient donné le temps de faire faire des mortiers et des bombes pour le Sieur d'Iberville. Doit insister pour que les vaisseaux marchands partent avec M. D'Iberville. N'aurait pas dû employer le Sieur de Portneuf, qui a été cassé. Folio 150, 5 pages.
- Etat des fonds et autres dépenses de l'Acadie en 1693. Munitions et marchandises que M. Bégon a dû acheter pour les 40 soldats de l'Acadie. Marchandises que M. Bégon a dû acheter pour les sauvages de l'Acadie. Folio 152½, 2½ pages.
- 1er avril. Le ministre à M. de Bonaventure. Le roi lui permet de se marier, puisqu'il trouve un parti convenable. Folio 153½, ½ page.
- Le même à M. de Champigny. Doit permettre à madame Franquelin de passer en France avec ses 8 enfants. Folio 153½, ½ page.
- 4 avril. Le même à M. Bégon. Est très fâché d'apprendre l'accident survenu à *L'Indiscret*. A bien fait de le remplacer ainsi que les munitions perdues. Mettra sur le *Carossol* les officiers de *L'Indiscret* et ceux du *Carossol* sur *La Fleur de Lys*. Il est fâcheux que les 2 sauvages soient tombés malades, et il serait plus fâcheux encore qu'ils ne puissent partir. Folio 154, 2 pages.
- 4 avril. Le même à M. de Frontenac. Le roi veut qu'il oblige tous les capitaines de vaisseaux à Québec de donner chacun un matelot vigoureux de leurs équipages à M. D'Iberville. Folio 155, 1 page.
- 8 avril. Le même à M. Bégon. Les vents étant favorables depuis quelques jours, il espère que tous les vaisseaux sont en route. Folio 155, 1 page.
- 11 avril. Le même au même. Demande des copies de tout ce qu'il a envoyé à M. de Champigny. Folio 155½, 1 page.
- 15 avril. Le même à M. de Pontac. Est bien aise que M. Gabaret l'ait choisi pour escorter jusqu'au delà des caps les vaisseaux que le roi envoie au Canada. Folio 156, ½ page.
- 15 avril. Le même à M. Massiot. Est bien aise d'apprendre l'arrivée à La Rochelle des vaisseaux marchands de Bordeaux et de Bayonne, retenus si longtemps par des vents contraires. Folio 156½, 1 page.
- 18 avril. Le même à M. de Champigny. M. de Bégon l'informe que de tous les vaisseaux que le roi envoie en Canada il n'y a que le flûte *La Bretonne* qui pourra charger les mâts qu'il a fait préparer. Les pelletteries seront chargées sur d'autres vaisseaux. Folio 157, ½ page.
- Le même à M. de Frontenac. Les retards causés par les vents contraires lui fait craindre qu'il soit trop tard pour l'expédition de la Baie d'Hudson. S'il en était ainsi, il le renverra en France, ou l'emploiera à détruire les habitations anglaises à Terre-neuve. Folio 157, 1 page.
- 18 avril. Le même à M. D'Iberville, dans le même sens. Folio 157½, 1 page.
- 29 avril. Le même à M. de Champigny. Apprend que le Sieur Fredin, son secrétaire, fait commerce de marchandises de même nature que celles pour le

1693. service du roi. Il en sst de même du trésorier. Cet abus doit cesser. Folio 158, 2 pages.
- 20 juin. Le même à M. de Frontenac. L'escadre anglaise a attaqué la Martinique en avril, elle a été repoussée honteusement avec perte considérable. Il n'y a plus rien à craindre pour le Canada cette année. Folio 159, 1½ page.
- 20 juin. Le même à M. de Brouillan. Fera remettre à M. de Frontenac, en toute diligence, la dépêche annonçant la défaite des Anglais à la Martinique. Folio 159½, 1½ page.
- Paris, 24 juin. Le même à M. de Frontenac. Lui envoie la lettre du roi l'informant de la prise de Rose. Folio 159½, ½ page.
- 24 juin. Le même à M. de Champigny. Réjouissances à l'occasion de la prise de Rose. Folio 160, ½ page.
- 24 juin. Le même à M. de Brouillan. Idem. Folio 160, ½ page.
Fin du vol. 16.

DÉPÊCHES DU CANADA, 1694-1695.—COLONIES.

Série B.—Vol. 17.

Table—Folio A, 32 pages.

Soit 45 pp.

1694.

1694.
Versailles, 6 janvier. Le ministre à M. Bégon. Il lui faut 2 vaisseaux, l'un de 30 canons pour l'Acadie et un autre pour Plaisance. Folio 1, 1½ page.
- 6 janvier. Le même à M. de la Boulaye. Le roi accorde aux marchands de Bayonne qui l'ont demandé la préférence pour porter des secours à Plaisance. Folio 1½, 3 pages.
- 6 janvier. Le même à M. Desgrassières. L'entreprise de Plaisance sera donnée aux marchands de Bayonne. Doit avertir les marchands Nantois de cette préférence. Folio 2½, ½ page.
- Mémoire de ce qui est nécessaire pour la sûreté du fort Louis de Plaisance. Folio 3, 2 pages.
- 13 janvier. Le même à M. Bégon. Le roi veut bien donner la liberté au Sieur Nelson, prisonnier au château d'Angoulême, à condition qu'il donne caution et signe un papier par lequel il s'engage à faire mettre en liberté les soldats de Port-Royal prisonniers à Boston. Folio 4, 3 pages.
- 25 janvier. Diverses commission d'officiers. Folio 5, ½ page.
- Etat des munitions qui seront délivrées des magasins de l'Acadie pour le fort de l'Acadie. Folio 5½, 2½ pages.
- 24 février. Ordre du roi pour permettre aux vaisseaux venant de Bordeaux de verser leurs cargaisons à La Rochelle dans les vaisseaux qui partent pour le Canada sans payer de droits au dit lieu. Folio 6½, 1 page.
- 3 mars. Le ministre à M. de Brouillan. Sur les plaintes qu'il a faites de la mauvaise qualité des marchandises fournies par les Nantais, le roi a fait un traité avec les marchands de Bayonne, cassant celui fait avec les Nantais. Folio 7, 1 page.
- 10 mars. Le même à M. Bégon. L'intention du roi est qu'il donne au Sieur d'Iberville deux frégates de 30 et 20 canons pour un service dont il l'informera. Espère que *La Bretonne* est prête à partir. Donne au Sieur de Bonaventure, qui est malade, le capitaine Chaviteau pour lieutenant, etc., etc. Folio 7½, 2½ pages.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1694. Le même à M. Desgrassières. Divers ordres touchant l'achat d'approvisionnement et paiement de factures. Folio 8½, 2 pages.
- 10 mars. Le même à M. de Brouillan. Lui envoie une flûte chargée de vivres pour un service dont il sera informé. Folio 9½, 1 page.
- 10 mars. Le même au même. Est très aise d'apprendre qu'il a repoussé de nouveau les Anglais. Lui envoie 40 soldats. A appris les exploits du capitaine Baptiste contre les Anglais. Lui a donné une corvette armée pour faire la course contre les Anglais dans les mers de l'Amérique et particulièrement à l'Acadie et à la Nouvelle-Angleterre. Projet d'Iberville contre les Anglais à Terre-neuve pendant l'hiver. Diverses instructions. Le roi a donnée ordre de faire arrêter le Sieur de la Houtan à son arrivée à Plaisance. Grieffs contre ce dernier. Folio 10, 17 pages. Soit 20 pp.
- Etat des munitions qui seront délivrées des magasins de Rochefort pour être remises au Sieur d'Iberville. Folio 18, 1 page.
- 13 mars. Le ministre à M. Bégon. Diverses instructions touchant le départ des vaisseaux. Folio 18½, 2½ pages.
- 13 mars. Le même à M. de Frontenac. Lui envoie cette lettre par *La Bretonne*, allant à l'Acadie, en attendant qu'il reçoive de plus amples instructions par les vaisseaux qui iront au Canada. Les dépenses de guerre pour le Canada seront réduites cette année. Les dépenses que le roi fait sont toutes pour la conservation du Canada, et les habitants n'y contribuent en rien. Folio 19½, 5 pages.
- 13 mars. Le même à M. de Champigny. Dans le même sens que la précédente. Folio 22, 6 pages.
- 13 mars. Mémoire pour servir d'instruction à M. de Villebon. Fera laisser à la rivière Saint-Jean les présents que le roi destine aux Sauvages de cette rivière, et le reste sera porté à la rivière Pentagoët par le Sieur de Bonaventure. Est surpris du peu de culture qui se fait à la rivière Saint-Jean, le pays étant si fertile. Le capitaine Baptiste. Conduite blâmable du Sieur Beaudoin et du Père Petit, curé de Port Royal, envers les habitants qui se sont engagés à l'emploi du capitaine Baptiste. Folio 24½, 11 pages.
- 13 mars. Mémoire pour servir d'instruction au Sieur de Bonaventure, capitaine du brûlot *La Bretonne*. Se rendra en droiture à l'entrée de la rivière Saint-Jean avec son vaisseau et celui commandé par le capitaine Baptiste; remettra au Sieur de Villebon ce qui lui est destiné; s'entendra avec ce dernier pour décider si le capitaine Baptiste l'accompagnera à Pentagoët; se rendra à la baie Verte pour y laisser les marchandises destinées aux habitants de Beaubassin; poursuivra sa route jusqu'à Plaisance; croisera sur les côtes de Terre-neuve; reviendra en France en servant d'escorte aux vaisseaux pêcheurs. Folio 29½, 7 pages.
- 13 mars. Le ministre à M. de Villebon. Espère que les secours et les présents envoyés au Canibas leur infusera l'ardeur qu'ils avaient témoignée contre les Anglais. Devra se rappeler que le fort qu'il occupe n'a été construit et que les dépenses qui ont été faites ne l'ont été que sur sa représentation des grands avantages que l'on en pouvait tirer. Folio 32½, 2 pages.
- 13 mars. Le même à M. de Bonaventure. Devra mettre à la voile sans délai. Folio 33½, 1 page.
- 17 mars. Le même à M. Bégon. Le Sieur Noël Bailly de Maintenon l'a prié d'empêcher que la femme qui a séduit son fils ne passe en Canada. Folio 34, ½ page.
- 17 mars. Le même à M. de Frontenac. Le prie de renvoyer en France la veuve Catherine Pierray, qui a séduit le fils du Sieur Noël Bailly de Maintenon, au cas où elle parviendrait à l'y aller joindre au Canada. Le père fait poursuivre cette femme criminellement. Folio 34, ½ page.

1694.
17 mars. Le même à M. de Champigny sur le même sujet. Folio 34½, ½ page.
- 18 mars. Le même à M. Bégon. Le roi a donné le commandement de *La Charente* au Sieur Maret. Il faut que le départ se fasse avant le 15 avril et que les vaisseaux marchands qui veulent aller au Canada se mettant sous son escorte. Folio 34½, 1½ page.
- Articles et conditions que le roi accorde au Sieur D'Iberville pour l'entreprise de la Baie d'Hudson. Lui accorde 2 frégates de 20 et 30 canons. En renverra une à la fin de l'année s'il le peut. Mettra 70 hommes sur l'une et 30 sur l'autre. Ira droit à Québec: y prendra 130 hommes; il les nourrira et s'accommodera avec eux pour ce qu'il devra leur revenir dans les prises. Si les Anglais détruisent leurs marchandises, lui et ses associés auront, pour se dédommager, le commerce de la baie jusqu'à 1697. Si les profits des prises s'élèvent au double des avances, le commerce de la baie, avec les forts, etc., etc., sera remis à la Compagnie du Nord, etc., etc. Folio 35½, 5 pages.
- Liste des capitaines servant au Canada. Folio 37½, 1 page.
- Versailles,
7 avril. Le ministre à M. de Brouillan. Demande des renseignements sur les plaintes de Grignon, marchand de La Rochelle. Il prétend qu'il (de Brouillan) a fait vendre deux bâtiments anglais pris par un vaisseau qu'il (de Grignon) avait armé à ses frais et que le produit a été partagé par son entourage (de Brouillan). Folio 38, ½ page.
- 21 avril. Mémoire du roi à MM. de Frontenac et de Champigny sur l'entreprise de la Baie d'Hudson. Devront favoriser de tout leur pouvoir le Sieur D'Iberville. Après la conquête des forts de cette baie, ils devront prendre toutes les précautions pour la conserver. Folio 38½, 2 pages.
- 21 avril. La roi à M. de Brouillan. A destiné 3 de ses vaisseaux et un corsaire de Saint-Malo, sous le commandement du Sieur de Saint-Claire, pour faire des courses dans les mers de l'Amérique Septentrionale. Si le dit Saint-Claire amène ses prises à Plaisance, il devra s'efforcer de les pourvoir de matelots pour les ramener en France, sinon il prendra des mesures pour leur conservation. Folio 39½, 2 pages.
- 21 avril. Le même à M. D'Iberville. S'il est obligé d'hiverner à la Baie d'Hudson avec ses vaisseaux, il enverra de ses nouvelles à Québec par les terres. Folio 40½, 1 page.
- 21 avril. Le ministre à M. de Brouillan. Lui envoie la lettre du roi au sujet de ses intentions à l'égard des vaisseaux qu'il envoie. Folio 41, ½ page.
- 21 avril. Ordre aux capitaines et maîtres des vaisseaux qui font la pêche de se rendre à Plaisance à la fin de leur pêche pour y joindre les vaisseaux de guerre. Folio 41, ½ page.
- 24 avril. Le ministre à M. Bégon sur le départ des vaisseaux. Folio 41½, 1 page.
- 24 avril. Liste des officiers et autres qui doivent passer en Canada et auxquels le roi a accordé passage sur *La Charente*. Folio 42, 1 page.
- Etat des tonneaux de fret que le roi a accordé sur les vaisseaux allant au Canada. S'il y a de la place de reste. Folio 42½, ½ page.
- 1er avril. Commission de capitaine pour le Sieur Levasseur de Néré. Id. Brevets, ordres, congés, provisions, lettres patentes. Folio 43, 7 pages.
- Pas daté. Mémoire du roi à MM. de Frontenac et de Champigny. Les Anglais ne sont pas en état de faire une attaque générale du Canada. Ont eu tout le temps de se préparer à l'offensive contre eux et les Iroquois. Le peu qui reste à faire pour les fortifications de Québec doit être fait par les habitants eux-mêmes. Le surplus des marchandises que le roi envoie doit être vendu au prix courant de la colonie, afin que le profit en soit appliqué aux dépenses de la guerre. Ne doivent pas excéder les fonds accordés. Fixeront les prix des denrées et marchandises si les habitants ou les

DOC. DE LA SESSION No 80

1694. marchands se laissent emporter par la cupidité. Doivent cesser le don aux sauvages chrétiens de 10 écus pour tout ennemi tué et de 20 écus pour tout prisonnier. Doivent employer les soldats aux travaux de défense. Loin de cela les capitaines les font travailler chez les habitants pour en tirer eux-mêmes une partie du profit. Critique générale de la dépense. Beaucoup d'abus n'existeraient pas s'il y avait entre le gouverneur et l'intendant union et entente réelles au lieu d'une union qui n'est que dans les apparences extérieures. Abus des congés. Avilissement du prix du castor, et dommage causé aux fermiers par la trop grande abondance. De la Forest et de Tonty. Ne doivent pas les laisser attirer à eux tout le commerce des pays d'en haut. Doivent remplacer de temps à autre les officiers employés dans les postes éloignés, afin de leur ôter l'idée de faire du commerce et afin d'initier plus d'officiers aux habitudes des sauvages. Concessions. Le Sieur Franquelin. De Galifet. Nouvelles plaintes des fermiers au sujet de la qualité du castor. Doivent permettre, vu l'abondance, d'en laisser expédier en Hollande. Folio 45½, 38 pages. Soit 48 pp.
- 8 mai. Le ministre à M. de Frontenac. Efforts du roi pour soutenir les dépenses de guerre au Canada. Recommande l'économie, mais doute du résultat, vu sa véhémence à se justifier. Il est de son intérêt de vivre en union avec M. de Champigny. Est aise d'apprendre que les plaintes contre le Sieur de Villebon n'ont aucun fondement. Folio 64½, 7 pages. Soit 9 pp.
- 8 mai. Le même à M. de Champigny. Recommande l'économie et l'union. Folio 68, 11 pages. Soit 14 pp.
- 8 mai. Le même à M. l'évêque de Québec. Prendra occasion de son prochain voyage en France pour régler ses difficultés avec le séminaire. Le roi est indigné de la conduite des Pères Beaudoin et Petit, qui font un cas de conscience aux Acadiens de Port-Royal qui ont pris du service contre les Anglais. Cela ne les regarde pas, et il doit les retirer. Ne comprend pas qu'il ait fait un cas réservé aux capitaines parce qu'ils retiennent la solde des soldats qui travaillent pour les habitants. C'est à MM. de Frontenac et de Champigny qu'il appartient de décider ce qui peut être équitable entre officiers et soldats. Ne peut adopter sa proposition d'augmenter les droits sur l'eau-de-vie afin de créer un fonds pour le soutien des hôpitaux. Tiendra compte de ses bons témoignages en faveur du Chevalier de Maupéon et de M. D'Iberville. Folio 73½ 6 pages.
- 8 mai. Le même à de Callières. Le roi l'a récompensé de ses services en le faisant Chevalier de Saint-Louis. A donné ordre de réparer les palissades à Montréal. Doit veiller sur les sauvages chrétiens qui, par leur conduite, ont causé de grands contretemps dans l'expédition contre les Agniers. Folio 76, 1½ page.
- 8 mai. Le même à M. de Galifet. A eu avis de sa mauvaise conduite, de son manque de retenue, de sa légèreté, de ses mauvaises pratiques pour servir ses intérêts et mettre la division entre ses supérieurs, de l'abus de son emploi jusqu'à l'indécence. Sera révoqué s'il ne s'amende. Folio 76½, 1 page.
- 12 mai. Le même à M. Maret. Lui recommande de mettre à la voile sous le plus court délai. Folio 77, ½ page.
- 19 mai. Le même à M. Bégon, au sujet du passage de Catherine Paul. Folio 77½, ½ page.

ANNÉE 1695.

1695.
22 janvier. Le ministre à M. Bégon. Mauvaise qualité de certains effets expédiés au Canada et défaut de quantité sur d'autres. Le roi, pour prévenir le retour de telles pratiques, en tiendra responsables les officiers qui ont présidé au chargement. Folio 1, 2 pages.
- 22 janvier. Le même à M. du Pille. Lui donne ordre de faire envoyer 120 milliers de lard en Canada. Folio 2, $\frac{1}{2}$ page.
- 2 février. Le même à M. Bégon. Lui envoie l'état des munitions qui sont requises pour le Canada. Devra prendre des renseignements sur le nombre de vaisseaux qui feront le voyage sous l'escorte de *La Charente*. Folio 2, 2 pages.
- 9 février. Le même au même. Mauvaise qualité des mâts apportés par *La Charente*. Folio 3, 3 pages.
- 16 février. Le même au même. Le roi a destiné le vaisseau *L'Envieux* pour le voyage de l'Acadie sous le commandement de M. de Bonaventure. Folio 4 $\frac{1}{2}$, 1 page.
Etat des vivres nécessaires pour la nourriture pendant un an de 40 soldats qui sont à l'Acadie avec l'estimation de la dépense. Folio 5, 3 pages.
- 16 février. Le ministre à M. de Lubert. Paiement des lettres de change du Canada. Folio 6 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 2 mars. Le même à M. Bégon. Ne croit pas que les marchands qui ont expédié des marchandises aient subi des pertes. Leurs vaisseaux peuvent partir avant l'escorte à condition qu'ils aient au moins 16 canons sur chacun d'eux. Folio 7, 4 pages.
- 5 mars. Le même à M. de la Boulaye à l'égard des affaires de Plaisance. Folio 9, $1\frac{1}{2}$ page.
- 9 mars. Le même à M. Bégon. Instructions sur les expéditions au Canada et les vaisseaux qui doivent y passer. Folio 10, 3 pages.
Etat des munitions qui seront envoyées de Rochefort à Plaisance par *L'Emérillon* et *La Bretonne*. Folio 11, 2 pages.
- 23 mars. Le ministre à M. L'Hermitte. N'a pour le moment d'autre emploi que celui de major de Plaisance. Folio 12, 1 page.
- 23 mars. Le même à M. Le Peletier. Lui demande si M. L'Hermitte reçoit encore des appointements comme ingénieur. Folio 12 $\frac{1}{2}$, 1 page.
Etat de la distribution de la somme de 6,000 livres qui doit être payée par le Sieur Hardouin, marchand de Nantes, en exécution du traité fait avec lui au sujet de Plaisance. Folio 12 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 23 mars. Le ministre à M. Bégon. Instructions sur les préparatifs et le chargement des vaisseaux destinés pour l'Acadie et le Canada. Folio 13, 2 pages.
- 26 mars. Le même au même. Autres instructions. Folio 14, 3 pages.
- 30 mars. Le même à M. de Brouillan à l'égard du contrat intervenu avec le Sieur Hardouin pour le ravitaillement de Plaisance. Folio 15 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 6 avril. Le même à M. Bégon. Doit veiller à ce que les vaisseaux qui partent pour l'Acadie ne contiennent pas d'eau-de-vie en excès de ce qui est nécessaire pour les officiers. Folio 16, 2 pages.
- 9 avril. Le même au même. Autres instructions. Folio 17, 2 pages.
- 13 avril. Le même à M. de Brouillan. Le prie de donner toute protection au Sieur Hardouin. Folio 17 $\frac{1}{2}$, $1\frac{1}{2}$ page.
- 13 avril. Le même au même. Le roi, satisfait de son zèle, lui accorde un congé pour passer l'hiver en France. Instructions générales. Le roi n'est pas disposé pour le présent à faire l'entreprise qu'il a proposée contre les Anglais de Terre-neuve. Folio 18, 12 pages.
- 16 avril. Le même à M. de Villebon. Le roi a accordé 16,000 livres pour les dépenses de son gouvernement. L'esprit belliqueux des sauvages doit être

DOC. DE LA SESSION No 8c

1695. entretenu après les succès qu'ils ont remportés l'été dernier. S'ils ont accepté depuis des ouvertures des Anglais cela n'est dû qu'à la cherté des marchandises françaises. Il faut y remédier. Le roi a ordonné à la Compagnie de l'Acadie de leur vendre à bas prix. Cette compagnie n'a de droits exclusifs que dans certains endroits. Les 3 frères D'Amours. Le Sieur de Bonaventure aurait dû aller à Pentagoët. A ordre formel d'y aller cette année. Le fort à l'entrée de la rivière Saint-Jean doit être rétabli. L'entreprise qu'il conseillait contre Pemequid doit être différée à l'année prochaine. Espère que le capitaine Baptiste sera plus heureux pour la conservation de ses prises et qu'il se sera raccommodé avec ses officiers et son équipage. Demande des informations plus précises sur la conduite de M. de Saint-Cosme, curé des Mines, à l'égard du prétendu scandale qu'il a causé au juge subdélégué, Thériot, pour l'avoir fait chasser ainsi que sa femme de l'église, après le jugement en sa faveur des officiers de Port-Royal. En a informé l'évêque. Folio 234, 22 pages.
- Etat des munitions qui seront délivrées des magasins de Rochefort pour être embarquées sur *L'Envieux*, et être portées au fort de Naxouat dans l'Acadie. Folio 34, 1 page.
- 16 avril. Le même à M. des Goutins. Saura, par M. de Villebon, les intentions du roi pour ce qui regarde son service. Folio 344, 1 page.
- 16 avril. Le même à M. de Thury, missionnaire. Le roi est satisfait de son zèle et le charge de distribuer aux sauvages de Pentagouet et de Quinibiqui les présents qu'il leur envoie par le Sieur de Bonaventure. Folio 35, 2 pages.
- 16 avril. Le même à M. de Villien. Est satisfait de l'heureuse issue de son expédition à la tête des sauvages contre les Anglais. Ses services et ceux de M. de Montigny leur seront utiles à l'occasion. Folio 36, 3 pages.
- 16 avril. Le même à M. de Bonaventure. Lui communique ses instructions. Ne doit pas faire de commerce. Folio 374, 1 page.
- Mémoire pour servir d'instruction au Sieur de Bonaventure, capitaine de brûlot, commandant *L'Envieux*, pour le voyage de l'Acadie. Partira de La Rochelle sous le plus court délai. Veillera à ce qu'il ne s'embarque par les officiers aueunes marchandises pour le commerce, comme cela s'est fait. Se rendra directement à Pentagouet, de là à la rivière Saint-Jean et à Port-Royal s'il croit pouvoir être assez fort pour attaquer les vaisseaux anglais qui s'y trouveraient. Se rendra à Plaisance par le détroit de Canseaux, faisant des prises sur les Anglais s'il le peut. Reviendra en France en servant d'escorte aux vaisseaux marchands. Folio 38, 9 pages.
- 16 avril. Le même à M. l'évêque de Québec. Mauvaise conduite de M. de Saint-Cosme, curé des Mines, qui a empêché les habitants de donner des secours aux officiers du roi, et a causé du scandale en fulminant contre le Sieur Thériot, malgré le jugement en faveur de ce dernier. Devra lui donner des ordres de s'abstenir dans les choses d'ordre temporel. Le Sieur de Thury, missionnaire, à Pentagouet, devrait avoir une plus large part sur les fonds destiné aux curés de l'Acadie. Folio 424, 3 pages.
- 16 avril. Le même à M. de Frontenac. Le roi pense que les négociations entretenues avec vous par les Iroquois n'avaient pour but que de suspendre et éloigner ses entreprises contre eux. Ont dû être poussés à cela par les Anglais. La preuve de leur supercherie se trouve affirmée par leurs efforts pour traiter séparément de la paix avec nos sauvages alliés. Il vaut peut-être mieux rompre les négociations et leur faire résolument la guerre avec le secours des alliés. Pour économiser les fonds il faut mettre le rétablissement du fort Frontenac à un temps plus convenable. Abus commis par les officiers. Abus de MM. de Villien et de Montigny. Remet à plus tard de l'entretenir sur ce qui s'est passé au Conseil Souverain à l'occasion du

1695. mandement de l'évêque et du scandale qui s'en est suivi. Folio 43½, 12 pages.
- 16 avril. Le même à M. de Champigny. Le roi accorde pour la guerre les mêmes fonds que l'année dernière. Aurait dû vérifier les comptes de l'écrivain de Port-Royal. Le Sieur de Villien ne paraît se plaindre de M. de Villebon que pour faire diversion aux accusations contre lui, affaiblir son lien de dépendance et faire plus librement un commerce illicite en alliance avec son lieutenant et les 3 frères D'Amours. Folio 49½, 6 pages.
- Etat des munitions et marchandises embarquées en France sur la frégate *La Susanne Françoise* en 1693 pour être portées à l'Acadie. Folio 52½, 1½ page.
1694. Procès-verbal signé : Villien, de Montigny, de Clignancourt et Des Roches, dans lequel il est fait rapport que les poids et mesures employés par le Sieur des Goutins pour la ration des soldats sont faux. Folio 53, 2 pages.
- Québec, 26 octobre. Le ministre à M. Bégon. Lui adresse les paquets pour l'Acadie. Prendra connaissance des instructions à M. de Bonaventure pour se guider. Hâtera le départ de *L'Envieux* et verra strictement à ce que les officiers n'embarquent aucunes marchandises pour le commerce. S'ils le font, ils seront cassés sans merci à leur retour. Folio 54, 2 pages.
1695. 6 avril. Le même à M. de Frontenac. Le prie de donner un congé de traite à Philippe Bastien, dont la maison a été brûlée plusieurs fois par les Iroquois. Folio 55, ½ page.
- Complègne, 20 avril. Ordre du roi qui enjoint aux capitaines et maîtres de bâtiments de Saint-Malo de ne partir que tous ensemble, en flotte, pour la pêche de Terre-neuve. Folio 55½, ½ page.
- Versailles, 20 avril. Le ministre à M. de Brouillan. Amende qu'il devra imposer au marchand de Bayonne qui a refusé de prendre à son bord 4 quarts de chaux pour les travaux de Plaisance. Folio 56, 1 page.
- 23 avril. Le même à M. du Guay. Transmission d'une lettre à M. de Brouillan. Folio 56, ½ page.
- 23 avril. Le même à M. de Brouillan. Fournira des chaloupes au Sieur Hardouin. Folio 56½, ½ page.
- 23 avril. Le même à M. des Ursins. Presse le départ de *La Charente*. Son équipage est suffisant. Folio 57, 1 page.
- 27 avril. Le même à M. Bégon. Espère que *L'Envieux* est parti : que *La Charente* partira avant le 15 de mai. Folio 57½, 2 pages.
- 28 mai. Le même au même. Est surpris que *La Charente* et les 5 vaisseaux qui l'accompagnent ne pourront porter toutes les munitions. En ce cas il devra ajouter la frégate *La Bouffonne*. Folio 58, 2 pages.
- Liste des officiers du Canada et autres auxquels le roi a accordé la permission de charger sur ses vaisseaux les provisions dont ils ont besoin. Folio 59½, 1 page.
- 30 mai. Arrêt du Conseil d'Etat, pour régler la réception et le prix des castors venant du Canada. Folio 67, 7 pages.
- 1er juin. Le ministre à M. de Frontenac, au sujet du placet du Sieur Gervais Beaudoin, chirurgien-major de Québec. Folio 70, ½ page.
- 1er juin. Le même à M. Bégon, avec liste de ceux à qui le roi a accordé le passage en Canada sur ses vaisseaux et qui doivent y être nourris par le munitionnaire général des armées du roi. Folio 70½, 2 pages.
- 1er juin. Le même à M. de Champigny. Demande des renseignements sur petits détails d'administration. Folio 71½, 2 pages.
- 4 juin. Le même à M. Bégon. Est étonné d'apprendre que les vaisseaux marchands soient chargés au complet, lorsqu'il était convenu que ½ de leur fret serait composé des effets du roi. Le seul remède à cette situation est de

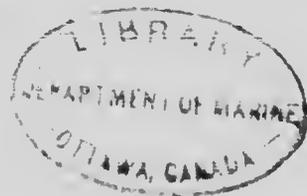
DOC. DE LA SESSION No 80

1695. charger un autre vaisseau et d'en faire payer le fret à ces maîtres de vaisseaux. Folio 72½, 1½ page.
- 14 juin. Mémoire du roi à MM. de Frontenac et Champigny. Est étonné que le Sieur de Frontenac perde plus longtemps le temps en vaines négociations avec les Iroquois, alors que ceux-ci cherchent à débaucher les sauvages alliés. Loin de faire le siège de Québec, les Anglais n'ont pas même été en état de se défendre contre les attaques des sauvages de l'Acadie, ni de se mettre à couvert des déprédations d'un seul corsaire. Ne sont pas davantage cette année en état d'agir par invasion. Espère que profitant des bonnes dispositions des alliés il leur fera, ainsi qu'aux Iroquois, une guerre acharnée. Diverses instructions. Attend avec impatience des nouvelles du Sieur d'Iberville et est aise qu'ils l'aient accomodé avec les intéressés en la Compagnie du Nord. A confirmé les concessions qu'ils ont faites, mais doivent prendre des moyens de réduire celles qui ne sont qu'imparfaitement habitées. Les Sieurs d'Amours n'ont rien fait sur leurs concessions de la rivière Saint-Jean, ne s'occupant que de traite avec les sauvages quoiqu'ils aient plus de 30 lieues de terres très fertiles, dans un climat avantageux. Placet du Sieur Joliet. A donné au Sieur de Vaudreuil le rang de capitaine de vaisseau, au Sieur de Subercase celui d'aide-major de la marine, et aux Sieurs de Galifet et de Langloiserie les ordres pour commander à Québec et à Montréal en l'absence des gouverneurs, des lieutenants du roi et du Sieur de Vaudreuil. Désire qu'ils donnent des concessions aux Sieurs de Merville et de Grais qui désirent s'établir en Canada. Est lassé de leur écrire sur leur mésintelligence. Folio 73½, 30 pages.
- Observations de l'examen d'un compte général des effets des magasins de Sa Majesté en Canada depuis le 1^{er} juillet 1693 jusqu'au 1^{er} juillet 1694, et un état de la dépense extraordinaire de la guerre sur les fonds et effets envoyés en 1694, les comptes et états envoyés par M. de Champigny avec sa dépêche du 24 octobre 1694. Folio 88, 15 pages.
- Observations sur les comptes du Canada présentés par le Sieur Rouer de Villeray pour les première et seconde années du bail de Pointeau. Folio 95, 2 pages.
- Congés et permissions pour la traite, commerce, réception et prix du castor. Historique de la question du commerce des castors. Folio 96, 7 pages.
- 4 juin. Le ministre à M. de Frontenac. Lui recommande fortement de vivre en bonne intelligence avec M. de Champigny, l'évêque et le conseil. On se plaint de sa raideur, de sa véhémence ; qu'il gêne la liberté des opinions dans le conseil. Les 100 pistoles qu'il a reçues de l'évêque, pour empêcher qu'on ne jouât la comédie du Tartufe, n'est pas question éclairaie trop à son avantage. Ne doit pas permettre que les ecclésiastiques se mêlent des choses du temporel, mais ne doit pas manquer de leur parler en particulier avant d'user de son autorité, de même qu'il doit prendre bien garde de se mêler des affaires purement ecclésiastiques. Folio 99, 8 pages.
- 4 juin. Le même à M. de Champigny. A reçu ses états, mémoires, requêtes, etc., etc. Dépenses, retranchements, instructions. Tous les désordres du Canada proviennent de sa mésintelligence avec M. de Frontenac. " Vos lettres et celles de M. de Frontenac déclarent qu'il n'y a pas désunion entre vous, mais les faits prouvent le contraire, tant dans les affaires générales que dans les affaires particulières. Ainsi, vous avez été en mauvaise intelligence avec l'évêque, jusqu'à ce que celui-ci se fut brouillé avec M. de Frontenac, et alors vous avez laissé ce dernier agir seul pour procurer justice à ceux qui appelaient comme d'abus des entreprises de l'évêque."

1695. Doit s'appliquer à remédier aux abus dans le commerce du castor et à réduire la quantité. Ne doit pas exclure le castor venant des Illinois par crainte de modérer l'ardeur guerrière de ces sauvages contre les Iroquois. Folio 103, 15 pages.
- 4 juin. Le même à M. de Callières. Instructions sur ce qu'il doit faire au sujet de la guerre pour diminuer les dépenses et remédier aux abus. A rendu compte au roi de ses plaintes à l'égard des mandements de l'évêque. Elles seront examinées. Aurait dû éviter de se mêler des différends entre l'évêque et les Récollets. Folio 110½, 3 pages.
- 4 juin. Le même à M. de Ramesay. Le roi lui continue la gratification de 1,000 livres. Lui envoie le règlement du roi sur la discipline et la police des troupes. Folio 112, 1 page.
- 4 juin. Le même à M. Levasseur. A reçu son mémoire sur les fortifications de Québec avec le plan de l'enceinte. Le roi fait connaître ses intentions là-dessus à M. de Frontenac. Folio 114, 1 page.
- 4 juin. Le même à M. de Subercase. A l'égard du règlement sur la discipline et la police des troupes. Folio 112½, 1½ page.
- 8 juin. Ordre du roi à M. de Frontenac pour qu'il fasse passer en France le Sieur de Mareuil. Folio 115, 1 page.
- 8 juin. Le ministre à M. de Champigny. Devra donner avis aux intéressés que les contestations de l'évêque, du Sieur de Mareuil, Desjordy, de la dame Des Brioux, des Récollets et de M. de Callières ont été envoyées devant le conseil du roi. Le roi a donné ordre au procureur général de se rendre chez M. de Frontenac pour lui renouveler par forme de satisfaction la déclaration qu'il a déjà faite dans le conseil. Aurait dû soutenir M. de Frontenac dans le Conseil pour ne pas porter atteinte à son autorité. Folio 115, 2 pages.
- 8 juin. Le même à M. D'Auteuil. Le roi a désapprouvé sa conduite irrespectueuse vis-à-vis M. de Frontenac. Devra aller s'excuser devant témoins. Folio 116½, 2 pages.
- 18 juin. Le même à M. Bégon au sujet du fret du roi que les propriétaires de vaisseaux marchands allant au Canada ne veulent pas accepter à titre gratuit. Folio 119½, 3 pages.
- 18 juin. Le même à M. de Frontenac. Envoie au Canada la frégate *La Bouffonne* pour y être employée comme il le jugera à propos. Folio 120½, 1 page.
- 18 juin. Le même à M. de Champigny. Lui envoie l'arrêt du Conseil d'Etat au sujet des différends auxquels les mandements de l'évêque ont donné lieu. Doit en attendant la décision soutenir le gouverneur. Folio 121, 1 page.
- 22 juillet. Le même à M. de Frontenac. Accorde trop facilement aux officiers des congés pour passer en France. Ils se ruinent dans ces voyages et le roi est privé de leurs services pendant toute une année. Folio 122, 1 page.
- 22 juin. Le même à M. de Champigny sur le même sujet. Folio 122½, 1 page.
- 19 juillet. Le même à M. Bégon. Instructions au sujet des vaisseaux qui sont à la pêche de Terre-Neuve. Folio 123, 2 pages.
- 9 juillet. Le même à M. de Brouillan. Lui envoie une frégate pour envoyer en France les vaisseaux qui font la pêche à Terre-Neuve et pour les empêcher d'aller dans la Méditerranée, où les ennemis sont en grand nombre. Instruction au capitaine de la frégate le ——— à cet effet. Folio 124, 5 pages.
- 13 mars. Brevet de major de Plaisance accordé au Sieur L'Hermitte. Id. de lieutenant du roi à Plaisance au Sieur de Costebelle, au lieu et place du baron de la Houtan. Id. de confirmation d'une concession faite le 14 novembre 1693 aux Pères Récollets de Québec. Id. d'une concession faite le 18 janvier 1694 au Sieur J.-Bte Hertel. Id. au même. Id. de confirmation d'une
- 22 mars.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1695. concession faite le 16 mai 1694 à Charles Nicolas Joseph D'Amours. Id.
 22 mars. d'une concession faite le 20 septembre 1694 à Louis de Gannes, Sieur de la
 22 mars. Falaise, en arrière de Contrecoeur. Id. d'une concession faite le 19 octobre
 22 mars. 1694 à Etienne Volant Radisson de certaines îles dans le lac Saint-Pierre.
 22 mars. Id. d'une concession aux Récollets à Plaisance. Folio 127, 14 pages.
 10 avril. Certificat de services au Sieur Soulayège, lieutenant de la compagnie de
 M. de Vaudreuil, pour l'exempter de l'arrière-ban. Id. divers ordres de
 promotion pour MM. Marien de Costebelle, Rousseau de Villejoin, D'Invil-
 liers, De La Valtrie, D'Argenteuil, Martilly, de Fouville, Dolcanson, de
 Boisbriant, de La Durantaye, de Saint-Ours, de Rouville, Clérin, de la
 Perrotière, de la Pérade, Le Neuf, de Chauny, de Noyan, de Baynes. Per-
 mis de passer en France aux Sieurs de Persillon, de L'Épinay, de Lon-
 gueuil, Saint-Jean. Folio 133½, 8 pages.
- Complègne,
1er mai. Brevet de concession à Henri Porcal, habitant de Plaisance. Id. à Fran-
 çois Dufont, habitant du même lieu. Idem à Claude Thomas de Beaulieu.
 Id. à Jean Milly. Id. à Antoine Lamontagne. Id. à Petzy Tompet. Id.
 à François Vrigno. Id. au Sieur Cautian. Id. à Ambroise Bertrand. Id.
 à Philippe Zemary. Id. à Pierre Gilbert. Id. à Jean Trotel. Id. à Jean
 Chevalier. Id. à Thomas Piet. Id. à François Bertrand. Id. à Etienne
 Deshayes. Id. au Sieur Cazerot. Id. à Vidal Paris. Id. à Pierre Serro.
 Id. à Jean Ozelet. Id. à Louis Beaufls. Id. à Augustin Doné. Id. à M.
 de Brouillan. Folio 137½, 9 pages.
- 5 mai. Commission de capitaine de vaisseau pour M. de Vaudreuil, comman-
 dant les troupes en Canada. Id. pour accorder à M. de Subercase, capi-
 taine et major en Canada, le rang et les fonctions d'aide-major de la marine.
 Folio 141½, 4 pages.
- Brevets d'enseignes de vaisseaux expédiés le 5 mai 1695 aux officiers si-
 après. Folio 144, 1 page.
- 6 mai. Lettres d'Etat au Sieur Maleray de Noiré de la Mollerie. Ordre pour la
 seconde place d'enseigne qui vaquera au Sieur de Vaudreuil, fils. Id. pour
 le Sieur Sémillion de Pessac. Permis au Sieur Herbin de passer en France.
 Ordre pour permettre au Sieur Galifet de commander les troupes en l'ab-
 sence du Sieur Prévost ou du Sieur de Vaudreuil. Id. pour permettre au
 Sieur de Vaudreuil de commander les troupes au défaut de M. de Fontenac.
 Promotion pour le Sieur Charcoarnac. Congé au Sieur de Valrennes.
 Commission de contrôleur de la marine et des fortifications au Canada
 pour le Sieur Noël. Ordre pour permettre au Sieur de Langloiserie de
 commander les troupes au défaut et en l'absence de MM. de Callières et de
 Vaudreuil. Folio 144½, 5 pages.
- 1er juin. Certificat de garde de la marine dans la compagnie de Rochefort pour
 le Sieur de Galifet, major à Québec. Congé au Sieur D'Esglys. Provi-
 sions de lieutenant particulier à la prévôté de Québec pour le Sieur Du
 Puy. Id. de procureur du roi de la prévôté de Québec pour le Sieur de
 Grandville. Prolongation de congé au Sieur de la Chassigne. Ordre au
 Sieur de Rouse, lieutenant en pied à la place du Sieur de Quartrebarbes,
 de passer en Canada. Certificat de services pour le Sieur Clérin. Folio
 147, 4 pages.
- Fin du vol. 17.
 Le volume 18 n'a pas rapport au Canada.



REGISTRE DES EXPÉDITIONS DU CANADA—ANNÉES 1696 ET
1697—COLONIES.

Série B.—Vol. 19.

ANNÉE 1696.

1696. Table. Folio A, 21 pages. Soit 28 pp.
Versailles. Le ministre à M. de Brouillan. Placet du Sieur Michel Poussin. Folio
25 janvier. 1, $\frac{1}{2}$ page.
- 1er février. Le ministre à M. de Mauclerc à l'égard des vaisseaux qui doivent aller
au Canada, à l'Acadie et à la Baie-d'Hudson. Folio 1 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 22 février. Le même à M. Bégon—sur le même sujet.—Armera en guerre la flûte *Le*
Profond, destiné à une attaque sur le fort Péméquid. Le roi a résolu de
rétablir le fort de la rivière Saint-Jean. Devra laisser 300 à 400 hommes
de recrues pour le Canada. Le roi a accordé *Le Dragon* et *Le Wesp* au
Sieur d'Iberville pour la Baie-d'Hudson. Folio 2 $\frac{1}{2}$, 5 pages.
- 22 février. Etat des vivres qui seront embarquées par augmentation et pour un ser-
vice particulier sur les vaisseaux *L'Envieux* et *Le Profond*. Folio 4 $\frac{1}{2}$.
Idem des munitions, etc., etc. Idem des munitions qui seront délivrées à
M. de Villebon pour le rétablissement du fort de l'entrée de la rivière
Saint-Jean. Idem. Etat de la dépense pour le dit fort. Idem des muni-
tions pour le fort de Plaisance. Idem de ce qu'il faut pour la chapelle
du fort Saint-Louis de Plaisance. Folio 4 $\frac{1}{2}$, 6 $\frac{1}{2}$ pages.
- Ordre pour donner le commandement du fort de Plaisance au Sieur
L'Hermitte. Idem. Certificat de service pour le Sieur de Soulanges.
Idem. Commission de capitaine pour le Sieur de Falaize. Folio 8 $\frac{1}{2}$. $\frac{1}{2}$
page.
- 3 mars. Etat de la dépense pour 60 soldats d'augmentation à l'Acadie. Idem
de l'emploi de 4,000 livres des présents ordinaires pour tous les sau-
vages de l'Acadie pour l'année 1696. Folio 8 $\frac{1}{2}$, 4 pages.
- 4 mars. Ordre du ministre au fermiers généraux, pour permettre aux marchands
de Bordeaux le transbordement de leurs marchandises sur les vaisseaux
de La Rochelle, destinés au Canada. Folio 10 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- Brevet au Sieur Henry Lauréal, habitant de Terreneuve, pour la jouis-
sance du terrain qu'il possède au dit lieu. Idem pour François Dufault,
Claude Thomas Beaulieu, Jean Milly, Antoine Lamontagne, Jeanne Che-
valier, Charles Mayer, François Vrigneaux, etc., etc. Folio 11, 12 pages.
- 15 mars. Provisions de greffier et notaire à Plaisance pour le Sieur Barat. Folio
17, 2 pages.
- 24 mars. Le ministre à M. Bégon. Etat des munitions que demande M. de Cham-
pigny. Folio 17 $\frac{1}{2}$, 3 pages.
- Etat des munitions qui seront tirées des magasins de Rochefort pour le
fort de Naxouat. Folio 19, 2 pages.
- 28 mars. Le ministre à M. Massiot. Le pressé d'avertir les capitaines et maîtres
de vaisseaux marchands de se tenir prêts à partir avec les vaisseaux de
guerre à la fin d'avril. Folio 20, $\frac{1}{2}$ page.
- 28 avril. Le même à M. d'Iberville. Recrutement des matelots. A envoyé liste
des officiers. Le Sieur de la Grange commandera *Le Wesp*. Folio 20, $\frac{1}{2}$
page.
- 28 avril. Mémoire pour servir d'instruction à M. d'Iberville, commandant les
vaisseaux du roi. *L'Envieux* et *Le Profond*. Ira aux côtes de l'Acadie, à

DOC. DE LA SESSION No 8c

1696. la baie des Espagnols, pour y faire de l'eau, prendre langue et embarquer quelques sauvages. S'il apprend que les vaisseaux anglais sont à la baie Française, ira les y attaquer, sinon, se rendra à Pentagouët pour organiser l'attaque sur Péméquid. Jugera de cet endroit s'il doit aller décharger ses munitions, etc., etc., à la rivière Saint-Jean avant de se rendre à Péméquid. Communiquera ses instructions au Sieur de Bonaventure (commandant *Le Profond*) et prendra conseil de lui. Détruira le fort Péméquid s'il s'en empare. Tâchera de se trouver à Plaisance dans la première quinzaine de juillet. Folio 20½, 9 pages.

28 mars. Le ministre aux intéressés en la Compagnie de l'Acadie. Le roi ne peut leur accorder en entier les prises que pourront faire *L'Envieux* et *Le Profond*. Donnera le ¼. Folio 24½, 1 page.

28 mars. Le même à M. de Villebon. A envoyé 60 soldats au fort de Noxouat sous le commandement du Sieur de Falaize, capitaine, et de son frère, enseigne. Gardera le Sieur de Neuville ou Des Isles, envoyés du Canada. M. de Villien retournera au Canada et sera remplacé par celui que nommera M. de Frontenac. M. de Montigny, avant de retourner au Canada, accompagnera M. D'Iberville à Péméquid s'il en a l'occasion. Le roi lui fait envoyer ce qu'il faut pour le fort de l'entrée de la rivière Saint-Jean. Le fort de Naxouat sera conservé encore, nonobstant le relèvement de celui de l'entrée de la rivière. Il serait bon que les sauvages fussent accompagnés dans leurs expéditions de quelques officiers et soldats français pour diriger des sauvages et se façonner à leurs manières. S'efforcera de persuader aux Acadiens de Port-Royal qu'ils seront soutenus, et qu'en attendant ils doivent se ménager avec les Anglais qu'en autant qu'il conviendra à leur conservation. Procédera avec les frères D'Amours par voie de remontrance pour les engager à s'occuper davantage du développement de leurs concessions et moins de courses dans les bois. Folio 25, 15 pages.

28 mars. Le même à M. de Villien. L'intention du roi est qu'il accompagne M. D'Iberville à Péméquid avec M. de Montigny et 20 soldats, après quoi il retournera au Canada, attendu qu'il n'a pas su se ménager l'amitié de M. de Villebon et qu'il a fait du commerce. N'était ses services il serait cassé. Folio 32, 2 pages.

28 mars. Le même à M. de Montigny. Se mettra à la disposition de M. D'Iberville et commandera 60 sauvages à Péméquid, après quoi il retournera au Canada. Folio 33, 1 page.

28 mars. Le même à M. de Frontenac. Fait armer en guerre 2 grandes flûtes, qui lui porteront de 300 à 400 soldats. Le roi a accepté ses raisons pour envoyer 2 vaisseaux de guerre à l'Acadie au lieu d'un seul. Si cette entreprise contre Péméquid réussit, elle sera d'un grand aide pour détourner les Anglais de l'envahissement du Canada. La question du rétablissement du fort Frontenac est encore sous considération. Fera la guerre aux Iroquois en attendant. La surabondance du castor a donné lieu à des remontrances de la part des fermiers généraux. Sera informé des résolutions prises par le conseil dans le but de remédier à cet état de choses. Folio 33½, 5 pages.

31 mars. Le même au même. Le roi a résolu d'attaquer par terre et par mer les établissements anglais à Terre-neuve. L'expédition par mer est confiée à M. de Brouillon, et celle par terre à M. D'Iberville, qui l'entreprend à ses dépens. Ce dernier prendra avec lui 60 sauvages de l'Acadie avec M. de Montigny, et il est autorisé à prendre 80 Canadiens et quelques officiers. Devra faciliter cette levée. D'Iberville a indiqué MM. D'Auteuil et de Maricourt pour travailler à cette levée. De Sérigny s'est chargé de chasser les Anglais de la Baie d'Hudson. D'Iberville en fera toute la dépense. Folio 36, 4 pages.

1696.
31 mars. Mémoire pour servir d'instruction au Sieur D'Iberville sur les entreprises de Terre-neuve. Le roi est persuadé qu'il a pris ses mesures pour la subsistance des hommes qu'il commandera dans son expédition. Ordres adressés à MM. de Frontenac et de Villebon pour la levée des sauvages et Canadiens dont il a besoin. Aura, pendant la durée de l'expédition, le commandement de Plaisance et de tous les postes dont il s'emparera. Détruira toutes les fortifications des Anglais, etc., etc. Folio 38, 4½ pages.
- 31 mars. Pouvoir au Sieur D'Iberville pour commander en l'absence du Sieur de Brouillan dans l'île de Terre-neuve et au fort de Plaisance. Folio 40½, 2½ pages.
- 1er avril. Commissions et ordres du roi pour les Sieurs de Saint-Ovide, de Costebelle, Rousseau de Villejoint et de Falaize, en l'île de Terre-neuve. Folio 42, 1 page.
- 3 avril. Le ministre aux fermiers généraux. Donne ordre à MM. de Frontenac et Champigny de ne pas laisser recevoir des castors jusqu'à l'arrivée des vaisseaux qui partiront dans le mois prochain. Lettres de change. Folio 42½, 1 page.
- 4 avril. Le même à M. Bégon. Les vaisseaux *L'Envieux* et *Le Profond* devront être prêts à partir; lui envoie les dépêches que M. d'Iberville qui les commande à besoin. Compte que *Le Wesp* et *Le Dragon*, accordés à M. d'Iberville, seront prêts en même temps. Fera embarquer M. de Falaize et son frère, de Gannes, sur *L'Envieux* et *Le Profond* avec leurs 60 soldats destinés pour l'Acadie. Soldats pour Terre-neuve. Envoie des ordres pour l'armement des flûtes *La Charente* et *La Gironde*. Folio 43, 6 pages.
- 4 avril. Le même à M. Le Camus. Ordre a été donné de remettre à Saint-Malo 5,040 livres pour le paiement des appointements et solde des officiers et de 20 soldats pour Terre-neuve. Folio 44½, 1 page.
- 4 avril. Le même à M. de Brouillan. Lui envoie les instructions du roi au sujet de l'entreprise à faire contre les Anglais de Terre-neuve. A accordé le commandement de la troisième compagnie à M. de Saint-Ovide, son neveu. Folio 46, 4 pages.
- Mémoire pour servir d'instruction à M. de Brouillan au sujet de l'entreprise contre les Anglais de Terre-neuve. Se rendra directement à Plaisance, attendra M. d'Iberville qui doit aller à l'Acadie d'abord et à Québec ensuite pour y amener 80 Canadiens. Donnera à ce dernier 100 de ses soldats. Ils devront détruire les établissements anglais et amener les habitants en France, d'où ils seront renvoyés en Angleterre. L'expédition terminée, il pourra repasser en France et M. d'Iberville commandera à Terre-neuve pendant l'hiver. Les effets pris sur l'ennemi seront divisés également entre le roi, le armateurs de Saint-Malo et M. d'Iberville. Folio 48, 5 pages.
- 4 avril. Le même à M. d'Iberville. Lui envoie 2 instructions, l'une sur l'entreprise de Pénéquid, l'autre sur celle de Terre-neuve. Devra régler avec M. Bégon, avant son départ, le produit de son dernier voyage. Folio 50½, 3 pages.
- Mémoire pour le Sieur de Sérigny, lieutenant de la marine, commandant les vaisseaux destinés pour la baie du Nord (Baie d'Hudson). S'en rapporte à son expérience personnelle et aux instructions qu'il recevra de son frère, M. d'Iberville, qui fait l'entreprise à ses dépens. Détruira les forts Anglais sans en laisser de vestiges; enverra les prisonniers en France ou même en Angleterre s'il en a l'occasion. Folio 52, 2 pages.
- 4 avril. Le même à M. de Bonaventure. Prendra le commandement de *L'Envieux* lorsque M. d'Iberville sera débarqué à Plaisance, si cela est jugé nécessaire, et alors M. Du Gué prendra la commandement du *Profond*. Idem. Ordres à cet effet. Folio 53, 2 pages.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1696.
4 avril. Le même à M. de Frontenac. La prodigieuse quantité de castors met le roi dans la nécessité d'étudier les remèdes à cette situation. En attendant fera surseoir à la réception des castors jusqu'à l'arrivée des vaisseaux et cessera de donner des congés de traite. Folio 53½, 2 pages.
- 4 avril. Le même à M. de Champigny sur le même sujet. Folio 54½, 2 pages.
- 7 avril. Le même au même. Expédiera à M. de Brouillan par *La Bretonne* la chaux et les madriers dont il a besoin. Folio 55½ 1 page.
- 7 avril. Le même à M. de Brouillan sur le même sujet. Idem. Passeport. Idem. Lettres d'Etat pour le Sieur de Vaudreuil. Idem. Ordre pour le passage en Canada de Marie Chamois. Folio 56, 2 pages.
- 18 avril. Le même à M. Brouillan. Est surpris qu'il ne soit pas satisfait des ordres pour le commandement de l'expédition. Ne peut prétendre avoir le commandement là où il ne sera pas. Folio 57, 4 pages.
- 18 avril. Le même à M. D'Iberville, touchant le règlement de compte avec Sa Majesté à l'égard de la prise du fort Bourbon en 1694. Folio 59, 2½ pages.
- 18 avril. Le même à M. Le Camus au sujet des marchandises destinées à Plaisance qu'il devait faire embarquer sur les vaisseaux du Sieur de L'Espine Danyeau. Folio 60½, 1 page.
- 25 avril. Le même à M. de Bonaventure. Devra donner permission de laisser charger à Plaisance 500 quinteaux de morue pour la Compagnie de l'Acadie. Folio 61, ½ page.
- 1er mai. Diverses commissions, brevets et ordres. Folio 61½, 2 pages.
- 2 mai. Le ministre à M. Bégon. Fret du Sieur Duplessis Faber. Folio 62½, ½ page.
- 11 mai. Liste des officiers du détachement de la marine servant en Canada, à qui le roi a permis de repasser en France. Folio 62½, 1 page.
- 12 mai. Le ministre à M. Bégon au sujet du fret de certaines personnes. Folio 63, 3 pages.
- 15 mai. Brevet de don à Terre-neuve au Sieur Commer, anglais. Id. de confirmation de concession au Canada à Jean Gelinas, Pierre Boucher de Grandpré (fief), Jacques Hertel de Cournoyer, François Hertel de la Frenière, Pierre Noël Le Gardeur, François Desjourdy, Thibaudeau, habitant de Port-Royal (fief sur la rivière Kouaskouaiche entre les monts Déserts et Majais), Bernard D'Amours des Plaines, des Goutins, sur la rivière Saint-Jean, Jacques François du Bourchemin de L'Hermitte, sur la rivière Ouamaska ; Chartier, habitant de l'Acadie, sur la rivière Escondet, joignant la concession du Sieur de Bourchemin. Folio 64½, 5 pages.
- 20 mai. Certificat de services pour le Sieur de Noyan et congé d'un an. Provisions de conseiller pour le Sieur de la Chesnaye. Folio 67, ½ page.
- 26 mai. Le ministre à Bégon. Nécessité du prompt départ de *La Gironde* et de *La Charente*. Instructions pour leur chargement. Folio 70, 4 pages.
- 26 mai. Mémoire du roi pour MM. de Frontenac et de Champigny. La rupture des négociations de paix avec les Iroquois, leurs incursions et leurs cruauté, montrent bien qu'ils ne cherchaient qu'à gagner du temps pour se mieux préparer tant en faisant des amas de vivres qu'en s'efforçant de séduire nos alliés, particulièrement les Outaouais. La défection de quelques sauvages et autres raisons l'empêchent de donner des ordres positifs. Feront ce qu'il jugera à propos. Ne pourra supporter longtemps les frais de la guerre en Canada. La défection des alliés est une leçon qui fait voir le peu de confiance que l'on peut reposer sur les sauvages. Il vaut mieux s'occuper moins de chasse et de traite et plus d'agriculture, se confiner davantage dans les établissements. Surabondance des castors, désarroi de ce commerce. Le bon castor est dans le nord, et la traite du côté du sud-ouest a augmenté la proportion de mauvais castor. La prise du fort Nelson remédiera quelque peu à ce mal. Si les intéressés dans la

1696. Compagnie du Nord ne font pas ce qui est convenable pour la conservation de ces postes, negociera avec M. D'Iberville. A décidé, pour le présent, d'abandonner Michilimakinak et tous les postes de l'ouest, moins celui des Illinois, à condition de n'apporter aucun castor, afin que tous les Français puissent être employés à la guerre. Il faut abolir la course dans les bois et en revenir à l'ancienne habitude de laisser les sauvages eux-mêmes apporter leurs pelleteries à Montréal. En attendant, il ne doit être reçu que du castor de bonne qualité. Instructions diverses. Folio 72, 26 pages.
- 26 mai. Le ministre à M. de Frontenac. Le roi est satisfait de ses services. A résolu de supprimer totalement les congés de traite. Fixera lui-même le délai pour le retour des coureurs de bois. Doit abandonner le fort Frontenac ; c'est pour ne pas le blesser que le roi ne le lui a pas exprimé catégoriquement. Les promotions d'officiers se feront directement par le roi. Folio 84½, 11 pages.
- 26 mai. Le même à M. de Champigny. A reçu tous les états qu'il a envoyés. Surabondance du castor. Ne pourra être écoulé en moins de 10 ans. Il y en a pour 4 millions de livres. Examinera la proposition des Hospitaliers pour l'établissement de manufactures et la conduite dans leur barrage de l'eau des rivières voisines. Examinera la requête du Sieur Serreau de Saint-Aubin de la rivière Saint-Jean, Acadie. Le Sieur Lebert et autres Canadiens qui sont en état de le faire, devront se hâter s'ils veulent acheter des lettres de noblesse à même la création considérable que le roi a ordonnée moyennant médiocre finance, sinon il sera trop tard. Folio 90, 15 pages.
- 26 mai. Ordonnance du roi pour défendre de payer les appointements aux officiers du Canada qui passent en France, pendant le temps de leur absence. Folio 97½, 2 pages.
- 26 mai. Arrêt du Conseil d'Etat, qui ordonne que, faute par la Compagnie du Nord d'accepter le fort de Bourbon pris par le Sieur d'Iberville, il y sera pourvu par Sa Majesté sur les offres du dit Sieur d'Iberville. Les intéressés en la Compagnie du Nord n'ayant pas été en état de profiter des ordres de Sa Majesté pour entrer en part dans l'entreprise du Sieur d'Iberville à la Baie d'Hudson, ce que ce dernier a fait à leur refus, elle permet cependant au Sieur de Frontenac de réunir les intéressés pour déclarer s'ils entendent prendre possession et soutenir les dits postes, et faute par eux d'accepter ces offres et de donner pleine satisfaction sur leurs moyens de faire le commerce et de maintenir les dits postes, les propositions du Sieur d'Iberville seront acceptées. Folio 98, 3 pages.
- 27 mai. Le ministre à M. de Vaudreuil. L'a proposé au roi pour la croix de Chevalier de Saint-Louis. N'a pas jugé à propos d'en créer eu particulier pour les officiers du Canada, mais l'a chargé de le lui rappeler à la prochaine promotions. La confiance qu'ont en lui MM. de Frontenac et de Champigny doit lui permettre d'adoucir leur mésintelligence. Folio 99½, 1½ page.
- 27 mai. Le même à M. de Callières. A été très aise de ses réflexions sur les affaires de la guerre au Canada. Folio 100, 1 page.
- 27 mai. Le même à M. de Subercase. Attend d'être informé par lui de l'exécution du règlement sur la police et la discipline des troupes en Canada. Folio 100½, 1 page.
- 27 mai. Le même à M. Levasseur de Néré. A reçu les plans et profils des fortifications de Québec et l'état de la dépense à faire. Ce qui a été fait précédemment a trop d'étendue et est défectueux. Ne doit pas tomber dans les mêmes errements. Folio 101, 1 page.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1696. Le même à M. de Champigny. Avances demandées par les officiers on
2 mai. crrgé. Folio 102, 1 page.
- 1^{er} et 6 juin. Congé d'un an au Sieur de Soulanges. Lettres d'Etat à M. de Champi-
gny. Folio 102½, ½ page.
- 6 juin. Le ministre à M. de Champigny. Le prie de s'informer s'il est vrai,
comme le dit Nelson, qui fut notre prisonnier, que les Anglais de la Nou-
velle-Angleterre ont libéré les prisonniers français à Boston, provenant de
la garnison de Port-Royal. Si ses renseignements confirment les dires
de Nelson, ses cautions seront déchargées. Folio 102½, 2 pages.
- 13 juin. Le même à M. de Brouillan. Remettra la frégate *La Bouffonne* au Sieur
Estournel, qui la ramènera en France. Folio 103½, ½ page.
- 9 juin. Le même à M. des Ursins. Les ennemis ont pris la mer et il doit hâter
son départ. Peut prendre le fret des particuliers et le mettre entre les
deux ponts, mais doit avertir les expéditeurs qu'il sera jeté à la mer en
cas d'attaque. Folio 104, 1½ page.
- 20 juin. Le même au même. Embarquera à son bord, à Québec, tous les castors
de la compagnie. Folio 104½, 1 page.
- Juillet. Divers certificats de services et lettres d'Etat à MM. de Ramezay, de
Valrennes, de Frontenac, de Sérancourt. Folio 105, 1 page.
- 17 mars. Liste des officiers de marine choisis pour servir sur les vaisseaux ci-après
nommés : Sur *L'Envieux*, d'Iberville, Du Gué, de Lauzon, de Maison-
neuve, du Tast, de Bienville. Sur *Le Profond*, de Bonaventure, Des
Moulières, de Saint-Abre, Duplessis des Boulets, de la Ronde Saint-Denis.
Folio 105½, 1 page.
- 17 mars. Liste des officiers de la marine choisis pour servir sur les flûtes ci-après
nommées : Sur *La Charente*, Des Ursins, de La Lande, Dubois, de la Ma-
ronnière. Sur *La Charente*, D'Escoyeux, Des Chapelles Putro, Saccordy,
Folio 106, 1 page.
- 22 septembre. Divers certificats de services et lettres d'Etat pour MM. de Valrennes et
de Champigny. Folio 109, ½ page.
- 26 septembre. Le ministre à M. Bégon. Le roi a résolu de faire armer *L'Envieux*, *Le*
Palmier et *L'Atalante* pour une expédition sur Terre-neuve, dont le départ
devra avoir lieu en février. Il faudra garder pour le service du roi les fré-
gates anglaises prises par D'Iberville et des Ursins. Les fera estimer pour
leur compte du ¼ de leur valeur à la Compagnie de l'Acadie tel que con-
venu. Folio 109, 1½ page.
- 29 décembre. Le même au même. Les flûtes *La Gironde* et *La Charente* iront vrai-
semblablement encore au Canada. Devra examiner s'il n'est pas mieux
do les armer simplement en flûtes et de les faire escorter par une frégate
armée en guerre. Folio 110, 2½ pages.

1697.

1697.
5 janvier. Le ministre à M. Bégon. Est informé que les 30 recrues, destinées à
à Plaisance, n'étaient que des enfants, que quelques-uns sont morts, et
que les autres ne sont pas en état de passer l'hiver. Doit lever 100 nou-
velles recrues pour le Canada. Folio 112, 1 page.
- 9 janvier. Le même au même. Munitions pour Plaisance. Folio 112½, ½ page.
- 12 janvier. Le même au même. Mâts reçus du Canada. Il faut remplacer *L'At-*
lante par le *Wasp*, si ce dernier ne tire pas plus d'eau que l'autre. Folio
113, 2 pages.
- 14 janvier. Liste des officiers choisis pour servir sur les vaisseaux ci-après nommés :
Sur *L'Envieux*, D'Iberville, Du Gué, de Tilly, de Lauzon, de Maison-
neuve. Sur *Le* is de Vêrigny, de Bécancour, Duplessis des Bou-

1697. lets, de Sainte-Hermine. Sur *L'Atlante* ou *Le Wesp*, de Chastrier, de Marillac, de Vaulezar. Folio 113½, 1 page.
- 16 janvier. Le ministre à M. Bégon. Lui fait remettre les fonds pour les vivres et la levée des équipages des vaisseaux qui vont avec d'Iberville. Pourra y joindre *Le Profond* armé en bâtiment de charge. Mettra *La Loire* en état de faire le voyage du Canada. Folio 114, 1 page.
- 19 janvier. Le même au même. Instructions touchant les préparatifs du départ. Folio 114½, 1½ page.
- 23 janvier. Le même au même. Approuve sa manière de procéder pour lever des recrues pour le Canada. Folio 115½, 1 page.
- 25 janvier. Le même au même. Le roi a accordé le vaisseau *Le François* à M. Beaubriand L'Evêque, qui est chargé de porter le secours à Plaisance. Devra se hâter pour qu'il puisse partir avec *L'Envieux*. Folio 116, ½ page.
- Le même à M. de Mauclerc. Même sujet. Folio 116, ½ page.
- 30 janvier. Etat des marchandises, vivres et munitions à envoyer au Canada. Folio 116½, 5½ pages.
- 30 janvier. Mémoire de ce qui est nécessaire pour le fort Saint-Louis de Plaisance. Folio 119, 3 pages.
- 30 janvier. Le ministre à M. Bégon. Lui envoie 60,000 livres pour l'achat des vivres, etc., etc. Folio 119, 1½ page.
- 30 janvier. Autre état des munitions pour Plaisance. Folio 121, 1 page.
- 30 janvier. Le ministre à M. Bonnais. Lui donne ordre de lever des matelots pour les 2 vaisseaux que commande M. de Beaubriand L'Evêque. Folio 121½, ½ page.
- 30 janvier. Le même à M. de Brouillan. Devra donner main-levée du vaisseau espagnol pris à Plaisance. Folio 122, ½ page.
- 2 février. Le même à M. Bégon. Est aise de sa diligence. Le roi approuve qu'il remplace *L'Envieux* par *Le Pélican*. Folio 122½, 1½ page.
- 5 février. Liste des officiers choisis pour servir sur les vaisseaux ci-après nommés : Sur *Le Pélican*, d'Iberville, Du Gué, de La Salle, Villeneuve de Luise, de Grandville, de Bienville. Sur *Le Palmier*, De Sérigny, de Bécancour, de Tilly, Chebault de la Ruffinière, de Saint-Hermine, de Maltot. Sur *Le Wesp*, de Chastrier, Desmalets, de Vaulezar, de la Ferté. Folio 123, 1½ page.
- 6 février. Articles et conditions accordés au Sieur de Beaubriand L'Evêque pour le secours à porter à Fernemeuse. Folio 124, 10 pages.
- 6 février. Le ministre à M. Bégon. Emploi de l'état des fonds pour l'Acadie. Folio 128½, 1½ page.
- Etat des munitions à être délivrées des magasins du roi à Rochefort pour le fort de Naxouat à l'Acadie. Folio 129½, 5 pages.
- 6 février. Le ministre à M. Bonnais. Le roi ayant accordé au Sieur Du Marier Desvaux permission de faire la pêche à Plaisance, lui permettra de lever 20 matelots. Folio 131½, 1 page.
- 13 février. Le même à M. de Brouillan à l'égard d'un capitaine arrivé de Plaisance. Folio 132, 1 page.
- 13 février. Le même à M. Bégon. Doit embarquer pour 10 mois de vivres sur *Le Pélican*, *Le Palmier*, *Le Wesp* et *Le Profond*. Nécessité d'un prompt départ. Folio 132½, 4 pages.
- 13 février. Ordre du roi pour permettre le "versement" dans la rade de La Rochelle des marchandises pour le Canada et Plaisance. Folio 134½, 1 page.
- Règlement pour la discipline des soldats qui passent à Plaisance. Folio 135, 4 pages.
- Provisions de lieutenant du roi à Montréal pour le marquis de Crisacy. Folio 137, 3½ pages.

DOC. DE LA SESSION No 80

1697.
13 février. Le ministre à M. de Costebelle. Doit se rendre à Rochefort pour être prêt à partir avec les vaisseaux au commencement de mars. Folio 138½, 1 page.
- 16 février. Le même à M. de Brouillan. Profite du départ du vaisseau, *Le Comte de Toulouse* pour l'informer qu'il sera bientôt secouru. Folio 139, 1 page.
- Liste des détachements des compagnies franches d'infanterie de la marine choisis pour s'embarquer et servir sur *Le Pélican*, *Le Palmier*, *Le Wesp* et *Le Profond*. Folio 139½, 1 page.
- 20 février. Le ministre à M. Bégon. Est aise d'apprendre que les vaisseaux sont prêts pour le départ. Folio 140, 2 pages.
- Etat des munitions à être embarquées sur *Le Profond* destiné pour l'Amérique Septentrionale. Folio 141, ½ page.
- 20 février. Le ministre au Sieur de Beaubriand L'Evêque, au sujet des difficultés que ce dernier disait rencontrer pour la levée des matelots dont il a besoin. Folio 142½, 2 pages.
- 20 février. Le même à M. de Bonnais, pour qu'il assiste le Sieur de Beaubriand dans la levée des matelots. Folio 142½, 1 page.
- Ordre du roi aux officiers de l'Amirauté à Grandville au même effet. Folio 143, ½ page.
- Le ministre à M. de Brouillan. Est informé que les Anglais vont faire un grand effort pour rétablir leurs affaires à Terre-neuve. Devra exiger que les vaisseaux pêcheurs ne fassent pas leur pêche ailleurs qu'à Plaisance et divisera les grèves dans l'intérêt de tous. Folio 143, 2 pages.
- 23 février. Le même à M. Bégon. Est aise d'apprendre que l'armement des vaisseaux est très avancé. Espère que *Le Profond* pourra partir en même temps. Folio 144, 1 page.
- 26 février. Certificats de service pour MM. de Vaudreuil et de Soulanges. Folio 144½, ½ page.
- 27 février. Le ministre à M. Bégon. Le roi a fait choix du Sieur de Monic, aide-major à Rochefort, pour commander en l'absence de M. de Brouillan. Instructions. Folio 144½, 1½ page.
- 27 février. Le même à M. de Monic, l'informant de sa nomination à Plaisance. Folio 145½, 1 page.
- 27 février. Le même à M. de Beaubriand. Ordres qu'il a donnés pour faciliter la levée des matelots dont il a besoin. Folio 146, 2 pages.
- 27 février. Le même à M. de Gastines sur le même sujet. Folio 147, ½ page.
- 27 février. Le même à M. de Lagny. Le roi a permis l'entrée en France du hareng de la pêche des vaisseaux étrangers pendant ce carême, vu que celle des Dieppois a manqué. Folio 147½, ½ page.
- 27 février. Le même à M. de Brouillan. A fait un traité avec le Sieur de Baubriand pour porter à Plaisance les secours qui lui sont destinés aux mêmes conditions que celles de l'année dernière avec le Sieur de Lespine. Ceux qui ont eu ce traité ont fait de grandes plaintes contre lui ; espère qu'elles ne se renouvelleront pas. Folio 147½, 2 pages.
- 27 février. Liste des officiers qui serviront à Plaisance pendant la campagne de cette année. Folio 148½, 1½ page.
- 27 février. Ordre pour régler les contestations qui pourront s'élever entre les officiers qui serviront à Plaisance. Folio 149, 1 page.
- 28 février. Pouvoir au Sieur de Monic de commander à Plaisance sous les ordres du gouverneur, et en chef en son absence. Folio 149½, 2½ pages.
- 1er mars. Divers ordres et brevets de promotion pour les officiers devant servir sur les vaisseaux qui vont à Plaisance. Folio 151, 2 pages.
- 6 mars. Le ministre à M. de Frontenac. Les Anglais se préparent à attaquer Plaisance et Québec. On ne sait pas encore si les Anglais de la vieille

1697. Angleterre contribueront à cet armement. Fera descendre des pays d'en haut tous les secours possibles. Folio 152, 4 pages.
- 6 mars. Le même à M. de Villebon. L'informe des desseins des Anglais. Tien-dra M. de Frontenac renseigné sur tout ce qu'il pourra apprendre des mouvements des Anglais. Instructions pour la défense de l'Acadie. Folio 154, 4½ pages.
- 6 mars. Le même à M. Thury, missionnaire à Pentagoët chez les Abénakis. Lui envoie par M. de la Ferté, une dépêche pour M. de Frontenac et une autre pour M. de Villebon. Les fera parvenir en toute diligence et fera accompagner M. de la Ferté à Québec. Folio 156, 4 pages.
- Mémoire pour servir d'instruction au Sieur de Gabaret, commandant la frégate *Le Neptune*. Prendra à son bord les Sieurs de Bécancour et de la Ferté, officiers du Canada, et le nommé Jean Meunier. Mettra de suite à la voile et se rendra directement à la rade des Monts Déserts en Acadie. Remettra au Sieur Thury, missionnaire, les dépêches pour lui et M. de Frontenac, et si ce missionnaire n'est pas à la côte, ou ne peut être trouvé, il fera porter la dépêche à M. de Frontenac par M. de la Ferté. S'informera des mouvements des Anglais et reviendra directement à La Rochelle. S'il était attaqué par un vaisseau plus fort que le sien il jettera ses dépêches à la mer. Folio 157½, 4 pages. Soit 5 pp.
- 6 mars. Le même à M. Bégon. Lui répète les instructions qu'il a données à M. Gabaret. Lui donnera un pilote parmi les 4 personnes suivantes qui tous connaissent bien la côte de l'Acadie. Cologne, Thomas Chauveau, Pierre Fessau, Mathurin Poireau. Folio 159½, 3 pages. Soit 4 pp.
- 6 mars. Le même à M. de Brouillan. Lui envoie un règlement au sujet des gens qui vont faire la pêche à Terre-neuve. Folio 161, 1 page.
- 6 mars. Le même à M. de Frontenac. Lui envoie, par les vaisseaux qui vont à Plaisance, le duplicata d'une dépêche qu'il lui a envoyé par un vaisseau exprès à destination de Pentagoët. Folio 161½, 1 page.
- 9 mars. Le même à M. de Villebon. Idem. Lui envoie des munitions, l'état des fonds pour l'Acadie. Espère que les Anglais auront libéré M. de Villicien et les 25 soldats sous son commandement. Folio 162, 2½ pages.
- 9 mars. Le roi à M. de Brouillan. A appris avec beaucoup de satisfaction qu'il s'était rendu maître du fort Saint-Jean et des postes qu'occupaient les Anglais à Terre-neuve. Plaisance sera certainement attaqué. Espère qu'il les forcera à se retirer avec toute la confusion qu'ils ont remportée toutes les fois qu'ils l'ont attaqué. Folio 163, 2 pages.
- 9 mars. Ordre pour permettre la pêche à la baie de Plaisance. Folio 163½, 1 page.
- 9 mars. Le ministre à M. de Brouillan. A appris par M. de Saint-Ovide, son neveu, la prise de Saint-Jean. Le roi fait partir, présentement, *Le Pélican*, *Le Palmier*, *Le Wesp* et *Le Profond*, sous la conduite de M. de Sérigny, qui en doit remettre le commandement à M. D'Iberville, son frère, dès qu'il l'aura atteint. S'il n'était pas revenu de son expédition, de Sérigny, conservera le commandement; il en sera de même s'il était arrivé quelque malheur à D'Iberville. Diverses instructions. Folio 164, 13 pages. Soit 16 pp.
- 9 mars. Le ministre à M. D'Iberville. Le roi lui envoie 4 vaisseaux sous la conduite de son frère, qui a ordre, s'il n'était pas revenu à Plaisance, de l'aller chercher par mer s'il peut le faire sans danger. De Sérigny lui remettra ses instructions pour l'entreprise que le roi lui confie, mais si, pour quelque raison, ils ne pouvaient se rencontrer en temps convenable, son frère exécutera lui-même les desseins du roi. Est très satisfait de la part qu'il a eue dans les entreprises contre les Anglais à Terre-neuve. Folio 170½, 3 pages.

DOC. DE LA SESSION No 80

1697.
9 mars. Instruction pour le Sieur D'Iberville. Prendra le commandement des vaisseaux dès que cette instruction lui sera remise; se rendra à l'entrée de la rivière Saint-Jean pour y laisser les munitions; attaquera les vaisseaux qui doivent partir de Boston s'il en a l'occasion et la force; reviendra à Plaisance et se dirigera en temps convenable sur la Baie d'Hudson. S'il se trouvait à Plaisance au moment d'une attaque par les Anglais, il aiderait M. de Brouillon à les en chasser, après quoi il se rendrait directement à la Baie d'Hudson sans aller à l'Acadie. Après avoir pris le fort Bourbon, il nommera son frère ou toute autre personne gouverneur de ce poste, et reviendra à La Rochelle en passant par Terre-neuve. Il choisira parmi les Canadiens qui l'ont accompagné à Terre-neuve ceux qu'il croira les plus propres à son expédition. Folio 172, 14 pages. Soit 18 pp.
- 9 mars. Instruction pour M. de Sérigny. S'il ne pouvait rencontrer son frère en temps convenable, il fera lui-même l'expédition dont son frère est chargé en se conformant aux instructions. Folio 175½, 4 pages. Soit 5 pp.
- 9 mars. Le ministre au Sieur de Muy. Ne doutant pas qu'il ne soit de retour à Plaisance, le roi trouve bon qu'il retourne à Québec. Ne ramènera à Québec que les soldats canadiens que lui laisseront MM. de Brouillon et D'Iberville. Folio 180½, 1 page.
- 9 mars. Le même à M. de Sérigny. Lui envoie son instruction, celle de son frère et les paquets pour MM. de Brouillon et de Villebon. Folio 181, 1½ page.
- 9 mars. Le même à M. de Monic. Le roi a fait choix de sa personne pour commander à Plaisance sous M. de Brouillon et à sa place en son absence. Folio 181½, 2 pages.
- 9 mars. Le même à M. Bégon. Remettra à M. de Sérigny ses instructions et les paquets qui doivent lui être confiés. M. de Gastines l'informe que les Canadiens revenus des prisons d'Angleterre sont partis de Saint-Malo pour La Rochelle. Ils devront s'embarquer dans les vaisseaux et être employés dans le service du roi. Folio 182, 5 pages. Soit 7 pp.
- 9 mars. Le même à M. de Brouillon. Laissera le vaisseau *Le François*, que le roi a accordé à M. de Beaubriand pour escorter les bâtiments qui portent des secours à Plaisance; sortira de ce port quand bon lui semblera, soit pour la pêche, soit pour des courses. Folio 184½, 1 page.
- 13 mars. Le même à M. D'Iberville. S'il lui arrivait de prendre les caïches anglaises sur les côtes de l'Acadie, il en remettra une à M. de Villebon pour s'en servir au transport des matériaux. Folio 184½, 1 page.
- Le même à M. de Villebon. Le roi donne ordre de renvoyer de Plaisance à l'Acadie les hommes que Guyon y a menés pour le compte de M. D'Iberville. A approuvé les raisons qui l'ont empêché de travailler au rétablissement du fort de l'entrée de la rivière Saint-Jean. Le Sieur de Villien. Présents aux sauvages. Folio 185, 5 pages.
- 13 mars. Le même à M. de La Coste. A reçu ses lettres avec les états de la revue des 2 compagnies de Naxouat. Le Sieur Des Goutins a ordre de repasser à l'Acadie pour y reprendre ses fonctions. Lui remettra les effets en sa possession avec inventaire et reviendra en France sur le même vaisseau. Folio 187½, 1½ page.
- 13 mars. Le même à M. Bégon sur le même sujet. Folio 188, ½ page.
- 13 mars. Liste des officiers choisis pour servir sur les vaisseaux que le roi fait armer à Rochefort et à Brest, savoir: *L'Aimable, Le Brillant, Le Phoenix, Le Fleuron, Le Fortuné, Le Superbe, Le Constant, Le Bizarre, Le Just, Le Téméraire, Le Terrible*; et les brûlots *Le Dangereux, L'Indiscret, L'Impertinent, L'Eveillé*. Destinés aux flots d'Amérique sous le commandement de l'amiral Magnon. Folio 188, 7 pages.
- 16 mars. Le ministre à M. Bégon. Instructions au sujet des vaisseaux des diverses expéditions. Folio 19½, 1½ page.

1697.
20 mars Le même à M. de Bonnais. Ne peut permettre aux armateurs de Grandville d'envoyer leurs vaisseaux pêcher sur les bancs de Terre-Neuve. Ne le permettra qu'à Plaisance, attendu que les Anglais ont formé le projet d'enlever tous les vaisseaux qui se trouvaient sur les bancs. Folio 192, 1 page.
- 20 mars Le même à M. de Brouillan. Est informé que des Espagnols veulent aller pêcher sur les côtes de Terre-Neuve; devra saisir leurs vaisseaux et les envoyer en France, quand même ils seraient porteurs de passeports du traité de bonne correspondance. Folio 192, 1/2 page.
- Lo même à M. D'Iberville. Remettra *Le Profond* au Sieur Du Gué dès qu'il lui aura confié *Le Pélican*. Folio 192 1/2, 1/2 page.
- Marly,
20 mars Ordre du roi à M. D'Iberville pour qu'il remette *Le Profond* à M. Du Gué, etc., etc. Folio 193, 1/2 page.
- Arrêt qui ordonne au Sieur Hardouin de payer à 3 matelots laissés à Plaisance la solde de soldats. Folio 193, 3 pages.
- 27 mars. Le ministre à M. de Serigny. A reçu sa lettre demandant des explications. L'intention du roi est que M. D'Iberville, ou lui à son défaut, exécute les ordres pour la Baie d'Hudson, lors même qu'on ne devrait pas s'établir au fort Bourbon et qu'on ne pourrait que le détruire. Il y réussira facilement avec les forces dont il dispose, puisqu'elles excèdent celles qu'avait M. D'Iberville quand il a chassé les Anglais et quand il en a été chassé. La difficulté est plutôt de savoir si avec les gens qu'il a il faudra abandonner ce fort ou le conserver. Si cela était, il amènera les Anglais sans rien détruire, etc., etc. Folio 194 1/2, 4 pages.
- Versailles,
29 mars. Liste des officiers choisis pour servir sur les vaisseaux ci-après nommés: *L'Amphitrîte*, *La Gironde*, *Le Neptune*. Les officiers canadiens qui servaient sur ces vaisseaux étaient MM. Champigny, de Noroy, de Béancourt, Vincelat. Folio 196 1/2, 1 page.
- 1er avril. Congé d'un an, pour vaquer à ses affaires en France, au Sieur de Lanloiserie, major de Montréal. Folio 197, 1/2 page.
- 3 avril. Le ministre à M. de Brouillan à l'égard de quelques familles de matelots. Folio 197, 1/2 page.
- 3 avril. Le même à M. Massiot sur le même sujet. Folio 197 1/2, 1 page.
- 9 avril. Ordre à M. Beauharnais de la Boische, commissaire ordinaire la marine, de se rendre à Brest pour s'embarquer sur *Le Superbe* et faire les mêmes fonctions sur l'escadre du marquis de Nesmond. Id. pour faire servir le Sieur Normand de Mézy sur le vaisseau *L'Aimable* de l'escadre de M. Magnon. Folio 198, 1 page.
- Ordre pour accorder à la Compagnie de l'Acadie le dixième des prises faites par *Le Pélican*, *Le Palmier*, *Le Wesp*, *Le Profond*, *Le Violent* et *Le Neptune*. Folio 198 1/2, 1 page.
- 15 avril. Commission de capitaine d'une compagnie du détachement de la marine en Canada pour le Sieur Du Luth, capitaine réformé, vacante par la mort du Chevalier de Crisacy. Folio 199, 2 1/2 pages.
- Le ministre à M. Bégon. A été aise d'apprendre le départ des vaisseaux destinés à Plaisance. Il est fâcheux que *Le Français* et *L'Européen* ne soient pas partis en même temps. Devra envoyer un autre bâtiment qui emportera au Canada tout ce qui n'a pu être chargé. Tous ces bâtiments en retard devront partir sous l'escorte de l'amiral Magnon jusqu'au delà des caps. Folio 200, 1 1/2 page.
- 17 avril. Le même à M. de Changuillaume. Est surpris que les vaisseaux partis pour Plaisance n'aient pu emporter toutes les munitions. Cela, paraît-il, a été causé par le chargement que des officiers et des marchands de La Rochelle ont trouvé moyen de faire. Fera enquête. Folio 201, 1 page.
- 21 avril. Instruction du roi à M. le marquis de Nesmond. Lui confie une escadre pour aller combattre les Anglais, qui ont décidé de reprendre Terre-

DOC. DE LA SESSION No 8c

1697.

neuve et d'attaquer Plaisance. S'il ne les trouve pas à ce dernier enroit, il ira à leur rencontre soit à Saint-Jean de Terre-neuve, soit sur le Saint-Laurent. S'il remporte sur eux une victoire décisive, il se rendra à Pentagoët, où il sera rejoint par 1,500 hommes sous les ordres de M. de Frontenac ou M. de Vaudreuil. Avec fera le siège de Boston et poussera ses succès aussi loin qu'il le pourra ; se rendra même à Manatte. S'il s'empare de cette place, les Canadiens reviendront par les terres, soit en remontant l'Hudson, soit en revenant par mer jusqu'à Pentagoët et de là par les terres. Les prisonniers qu'il fera pourront être mis à bord de vaisseaux pris sur les Anglais et envoyés directement en Angleterre. Si les événements ne tournent pas aussi avantageusement qu'on l'espère, il fera ce que lui dictera son jugement et son zèle pour le roi. Folio 201, 13 pages. Soit 16 pp.

Mémoire sur l'entreprise de Boston. Les Canadiens et les sauvages se trouveront réunis à Pentagoët vers le 20 de juillet. Les vaisseaux devront se trouver là à cette date, afin de pouvoir partir pour Boston dans les derniers jours de ce mois. Les Canadiens s'embarqueront sur les vaisseaux, et les sauvages, s'ils le préfèrent, se rendront à Boston dans leurs canots, avec le Sieur Castin et l'abbé de Thury à leur tête, comme cela s'est fait à Pemquit. Description de la rade de Boston, de la ville et des lieux avoisinants. Détails minutieux sur la conduite des opérations. Les sauvages, avec 100 Canadiens, prendront le côté droit de la baie, et se fixeront dans l'île de Serrington, qui appartient à un homme de ce nom, maître chaudronnier et le plus riche bourgeois de Boston. L'île de Charlestown est à $\frac{1}{2}$ de lieue de là et c'est sur ce point que se fera la première attaque des sauvages lorsque Boston sera attaqué par les troupes du côté de terre par la péninsule. Les vaisseaux entreront dans la baie par le côté gauche, entre la terre ferme et l'île de Nelson, dans une petite anse où se trouve un gros village à deux petites lieues de la ville. On y débarquera 900 Canadiens et 300 soldats, etc., etc., etc. Folio 208, 13 pages.

Marly,
21 avril.

Le roi à M. de Frontenac. Lui a fait rassembler 1,500 hommes, soldats et miliciens, à Québec, dans le but de les diriger par terre sur Pentagoët dès qu'il en aura reçu l'avis de M. de Nesmond. L'intention est d'attaquer Boston et peut-être aussi Manatte. S'il peut et juge à propos de conduire ses troupes il le fera, et alors il aura le commandement suprême à l'arrivée des vaisseaux à Pentagoët; dans le cas contraire, il les confiera à MM. de Vaudreuil et de Ramezay, et ceux-ci seront sous les ordres de M. de Nesmond. Il faut que M. de Subercase soit du nombre des officiers choisis pour faire les fonctions de major des troupes. Folio 214, 3 pages.

21 avril.

Le roi à M. de Vaudreuil. S'il commande les Canadiens qui doivent aller rejoindre l'escadre de M. de Nesmond à Pentagoët, il sera sous les ordres de ce dernier. Folio 215, 1 page.

21 avril.

Ordre au Sieur L'Hermitte de s'embarquer sur l'escadre de M. de Nesmond. Lettre à M. de Bonaventure pour qu'il commande *Le Superbe*. Folio 216, 1 page.

Versailles,
21 avril.

Le ministre à M. Bégon. Doit faire travailler nuit et jour pour que les vaisseaux que doit commander M. Magnon et les 2 autres qui vont au Canada soient prêts avant la fin du mois. Il sera embarqué 20 gardes de la marine sur ces vaisseaux. Devra dire à M. Perrinet de mettre M. Perrot dans cette compagnie des gardes. M. de Richebourg a ordre d'envoyer à Rochefort le Sieur Nicolas Péron, pilote, qui connaît bien les mers du Canada. Folio . 16, 2 pages.

Marly,
21 avril.

Le même à M. de Frontenac le référant à la dépêche du roi ci-jointe. Folio 217, 1 page.

1697.
Versailles,
21 avril.

Le même à M. de Nesmond. Instructions touchant son départ. Fera embarquer le Sieur de Bonaventure sur *L'Amphytrite* qui passe au Canada, M. Perrot sur le vaisseau de M. du Magnon. Il connaît bien Boston où il a été très longtemps. M. de Beauharnais embarquera aussi avec lui en qualité de commissaire de la marine. Ne retardera pas son départ d'un seul jour pour attendre les vaisseaux marchands. Aux derniers avis il y avait encore plusieurs vaisseaux anglais aux Dunes et à Spithead. Folio 217½, 4 pages.

Versailles,
21 avril.

Le même à M. Bégon. Les vaisseaux de M. de Magnon doivent être joints à Brest à ceux de M. de Nesmond qui sont armés à cet endroit. Doit hâter le départ. A avis que les Anglais, quo cet armement inquiètent, sont résolus de l'empêcher de partir. Il est à propos que M. de Magnon reste sous l'impression qu'il va aux îles et que M. de Nesmond ne va à Rochefort que pour assurer son passage jusqu'au cap Finistère. Folio 219½, 2 pages.

Marly,
22 avril.

Ordre au Sieur de Bonaventure de s'embarquer sur *L'Amphytrite*. Folio 220, ½ page.

Versailles,
24 avril.

Le ministre à M. Bégon. Est aise d'apprendre que les vaisseaux de M. du Magnon devaient laisser la rivière le jour même. M. de Nesmond écrit qu'il partira sans faute le 27. Folio 220½ 2 pages.

27 avril.

Mémoire du roi à MM. de Frontenac et de Champigny. Est heureux d'apprendre que les Outaouais qui, aux dernières nouvelles, avaient fait alliance avec les Iroquois, les ont trahis ; qu'ils en ont tué plusieurs et se sont emparé de leurs pelleteries après avoir fait la chasse ensemble. Ceci fait voir le peu de confiance que méritent ces sauvages. Est heureux du succès qu'il a remporté sur les Onontagués et Onneyouts. Réduits à la misère par la destruction de leurs grains, ils devront demander la paix, en dépit des Anglais. En la faisant, il convient de leur faire stipuler de nouveau leur dépendance à Sa Majesté. La paix n'a été rompue qu'à l'occasion des coureurs de bois, qui gênent ces sauvages dans leur commerce avec les nations d'en haut. C'est ce qu'il faut empêcher à l'avenir, et ne pas s'immiscer dans les démêlés de ces sauvages. Il faut procurer la paix et la réunion des habitations. Ils ne doivent pas souffrir que les Français s'étendent davantage du côté d'en haut, afin que la colonie puisse se fortifier dans ses limites au-dessous de Québec plutôt qu'au-dessus, et particulièrement à l'Acadie, et que les sauvages puissent être libres d'apporter leurs pelleteries. Eclaircissements sur les préparatifs qui ont été faits pour déjouer les projets des Anglais sur Plaisance et ailleurs et pour prendre l'offensif dans leurs colonies, à Boston et à Manatte. On peut encore laisser subsister les forts de Michilimakinak, de Saint-Louis des Illinois et de Frontenac, mais il faut empêcher que les soldats n'y fassent du commerce. Veut bien permettre au Sieur Le Sueur de poursuivre ses travaux aux mines de cuivre et de plomb au Mississipi, qu'il dit très riches. Ne lui fera de concession que s'ils confirment l'exactitude de ses rapports, à condition qu'il ne fasse aucun commerce. Diverses instructions. Folio 221½, 30 pages. Soit 37 pp.

28 avril.

Le ministre à M. de Frontenac. Le roi a témoigné une entière satisfaction de son expédition chez les Iroquois. Si le roi se réserve la nomination aux emplois vacants des officiers, ce n'est pas par un défaut de confiance en lui. Aura cependant de grands égards pour ses suggestions. Les Anglais ne courent pas les bois, ils laissent cela aux sauvages, qu'ils attendent chez eux. C'est ce qu'ils ont toujours fait à la Nouvelle-York, à la Nouvelle-Angleterre et au fort Bourbon lorsqu'ils en étaient en possession. Il faut s'appliquer à enlever aux coureurs de bois les moyens d'exercer ce mauvais métier. Si, pour cela, ils veulent aller chez les Anglais, les Iroquois ne manqueront pas de les harceler et de les en dé-

DOC. DE LA SESSION No 80

1697. goûter. Il ferait peut-être bien d'attaquer les Iroquois, qui sont plus près d'Orange, afin de nuire plus directement aux Anglais. Le roi lui a accordé la croix de Saint-Louis. Sur sa recommandation, M. de Bonaventure a été nommé capitaine de frégate légère. Folio 236½, 8 pages.
- 27 avril. Le même à M. de Champigny. Retranchements à faire dans les dépenses. Doit faire en sorte que les effets du roi soient vendus à des prix qui laissent des profits, afin d'alléger d'autant les frais de la guerre. Ne voit pas la nécessité des dépenses occasionnées par les voyages des sauvages de l'Acadie à Québec, puisqu'ils reçoivent leurs présents directement de France. Devra renouveler à l'évêque la nécessité de ne pas retarder plus longtemps l'établissement de cures fixes. Si cela n'est pas fait, l'allocation de 8,000 livres sera supprimée. La Compagnie du Nord. Le roi donnera plus tard de l'avancement à ses fils. Le Sieur Sarrazin. Le roi fait passer à l'Acadie la capitaine de Beaucourt pour prendre la place de M. de Villien, pris par les Anglais et prisonnier à Boston. Folio 240, 15 pages.
- 28 avril. Le même à M. de Frontenac. Mines de Le Sueur. Le roi a approuvé qu'il ait décidé en faveur de M. de Ramezay, gouverneur des Trois-Rivières, dans sa contestation avec les officiers au sujet du commandement. M. de Villien, ne s'entendant pas bien avec M. de Villebon, sera nommé pour servir ailleurs qu'en Acadie à sa libération. Folio 248, 4 pages.
- 28 avril. Le même à M. de Champigny au sujet des mines de Le Sueur. Folio 250, 2 pages.
- 28 avril. Ordre pour régler le rang de M. de Ramezay. Il commandera à tous les autres capitaines dans les expéditions. Folio 250½, 1 page.
- 28 avril. Ordonnance pour la conservation des postes de Michilimakinak, de Saint-Joseph des Miamis et de Frontenac. Folio 251, 3 pages.
- Le même à M. de Callières. A rendu compte au roi du bon témoignage que rend de lui M. de Frontenac dans l'expédition contre les Iroquois. La pension de 2,000 livres lui est continuée. Folio 252½, 1 page.
- 28 avril. Le même à M. de Vaudreuil. Dans le même sens. Folio 253, 1 page.
- 28 avril. Le même à M. de Ramezay. Dans le même sens. Folio 253½, 1 page.
- Le même à M. de Villebon. Le prie de donner son concours à M. de Nesmond. Folio 253½, 1½ page.
- 28 avril. Le même à M. du Brouillan. L'informe de l'expédition de M. de Nesmond. Laissera aller avec lui le major l'Hermitte, qui lui servira d'ingénieur. Folio 254½, 1 page.
- 28 avril. Lettre du roi à M. de Nesmond sur ce qu'il devra faire à l'Acadie. Situation de l'Acadie. Aidera, par la protection de ses vaisseaux, au rétablissement du fort de l'entrée de la rivière Saint-Jean si les Anglais ne se sont pas rendus maîtres du fort Nazouat. Instructions diverses. Folio 255, 5 pages.
- 28 avril. Le ministre à M. de Nesmond. Les instructions du roi au sujet de l'Acadie ne doivent pas retarder son expédition sur Boston. Il pourra emporter de l'Acadie des fascines pour le siège de Boston. Folio 257, 1½ page.
- 28 avril. Le roi à M. du Magnon. Devra, avec ses 5 vaisseaux, accompagner l'escadre de M. de Nesmond et se mettre sous ses ordres. Donnera ordre à M. des Ursins de le suivre. Folio 257½, ½ page.
- Le ministre à M. du Magnon. Trouvera, sous pli cacheté, les derniers ordres du roi sur la destination, qu'il n'ouvrira que lorsqu'il aura atteint le large à la suite de M. de Nesmond. Folio 258, 1½ page.
- 28 avril. Ordre au Sieur de Beaucourt pour le commandement de la compagnie de M. de Villien. Permission à M. de la Gauchetière de repasser en France. Folio 258½, ½ page.

1697.
23 avril. Le ministre à M. Bégon. Diverses instructions au sujet du départ des vaisseaux. Le père Marest, Jésuite, pris par les Anglais à la Baie d'Hudson, passe au Canada. Folio 259, 5 pages.
- 28 avril. Le même à M. des Ursins. S'il n'est pas encore prêt avec ses 2 vaisseaux, il doit faire travailler nuit et jour. S'il ne pouvait partir avec M. du Magnon, il serait sûrement pris par les Anglais. Se séparera de l'escadre à Plaisance pour aller à Québec. Folio 261, 2 pages.
- 30 avril. Congé d'un an au Sieur de la Motte Cadillac, enseigne de vaisseau, capitaine de compagnie. Brevet de maître d'hydrographie à Québec pour lo Sieur Jolliet. Folio 261½, 2 pages.
- 1er mai. Le ministre à M. Bégon. Diverses instructions au sujet des préparatifs et du départ des vaisseaux. Folio 262½, 3 pages.
- 1er mai. Ordre et commission de capitaine d'une compagnie de soldats du détachement de la marine en Canada pour le Sieur Desjordy Moreau, capitaine reformé, à la place du marquis de Crisacy, fait lieutenant du roi à Montréal. Folio 254, 1½ page.
- 4 mai. Le ministre à M. Bégon. Est surpris que la veille même du jour du départ des vaisseaux, le commis du trésorier n'ait pas encore en mains les fonds destinés au Canada. Il faut qu'il les trouve de suite à quelque prix que ce soit. Folio 264½, 1 page.
- 8 mai. Le même à M. de Champigny. Trouvera inclus un placet du Sieur Ollivier, habitant de Montréal, qui s'est échappé des mains des Iroquois. Le roi trouve bon qu'il accorde passage à sa femme et à ses enfants pour venir le trouver en France. Folio 265, ½ page.
- Le ministre à M. Bégon. M. de Nesmond doit être arrivé à La Rochelle, et probablement même qu'il en est parti avec M. du Magnon et les vaisseaux du Canada. Regrette que les farines pour le Canada n'aient pas été prêtes pour l'embarquement. C'est un contretemps qui peut avoir des suites, et mieux vaut fréter un vaisseau pour rejoindre l'escadre. Folio 265, 2 pages.
- 11 mai. Le même à M. de Beaubriand. A donné ordre à M. de Richebourg de laisser partir le vaisseau qu'il a équipé à Nantes. Folio 266, 1 page.
- 12 mai. Commission de capitaine, etc., pour le Sieur de Saint-Martin Viabon. Folio 266½, ½ page.
- 29 mai. Le ministre à M. Bégon. Approuve qu'il ait donné un petit bâtiment à l'agent de la Compagnie de l'Acadie pour porter la cargaison qu'il a donné ordre d'envoyer. Folio 267, 1 page.
- 15 juin. Le ministre à M. de Nesmond. Lui dépêche un bâtiment pour lui donner avis du départ du Portugal de 18 vaisseaux anglais chargés de sel, sous l'escorte d'un gros navire de guerre. Ce sel est pour les pêcheurs anglais de la côte est de Terre-Neuve que nos gens ont abandonnée. Cette flotte faisait escale en Irlande juste au moment du départ de sa flotte. Feraît bien de faire course sur elle à Terre-Neuve, etc., etc. Folio 267½, 5 pages.
- 15 juin. Le même à M. de Pointis. Est surpris de n'avoir pas eu de nouvelles depuis son départ. Compte qu'il a pu exécuter ses desseins et qu'il a pu rejoindre M. de Nesmond à Plaisance avec ses prises. Il serait mieux qu'il se joigne à lui pour ne revenir qu'à l'arrière saison, autrement il serait en risque d'être pris. Folio 269½, 2 pages.
- 15 juin. Mémoire pour servir d'instruction au Sieur de Surg..... commandant la frégate *La Nerey*. Ira droit à Plaisance, et si ce poste est pris par les Anglais et ne peut savoir au juste où se trouve M. de Nesmond, il longera les côtes de l'Acadie pour le rencontrer et lui remettre les paquets qui lui sont confiés. Folio 270½, 2 pages.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1697. Le ministre à M. Bégon. M. de Bécancour ayant une connaissance particulière des côtes de l'Acadie, le roi lui a confié le commandement du vaisseau sur lequel il a fait charger des marchandises pour la Compagnie de l'Acadie. Folio 271½, 1 page.
- 3 juillet.
- 17 juillet. Le même à M. de Nesmond. Il est parti d'Angleterre, le 29 juin, 8 vaisseaux de guerre. Lui en donne avis pour qu'il évite une surprise. Folio 272, 1 page.
- 17 juillet. Le même à M. du Brouillan. Lui envoie un paquet qu'il fera remettre à M. de Nesmond en quelque lieu qu'il se trouve. Espère qu'il a pu résister à l'ennemi si Plaisance a été attaqué. Folio 272½, ½ page.
- Fin du volume 19.

REGISTRE DES ORDRES DU ROI ET AUTRES EXPÉDITIONS
DU CANADA, PLAISANCE ET DE L'ACADIE POUR LES
ANNÉES 1698-1699—COLONIES, 1698-1699.

Série B.—Vol. 20.

1698. Table. Folio A, 26 pages. Soit 35 pp.
- 1er janvier. Le ministre à M. Bégon. Demande des renseignements sur la valeur et le prix de revient des mâts apportés du Canada par *La Gironde*. Folio 1, 1 page.
- 15 janvier. Le même au même, au sujet du prix de la poudre fournie à la Compagnie de l'Acadie. Folio 1½, ½ page.
- Mémoire sur les questions à poser aux 2 soldats de la Compagnie de Feuquerolles qui ont été dans la rivière du Mississipi avec feu M. de La Salle. Folio 1½, 2 pages.
- 22 janvier. Le ministre à M. Bégon. Le roi a destiné le vaisseau *L'Envieux* pour aller à l'Acadie sous le commandement de M. de Bonaventure. Folio 2½, ½ page.
- 29 janvier. Le même au même. Permettra aux intéressés en la Compagnie de l'Acadie de charger leur sel et leurs marchandises sur *L'Envieux* après le complet chargement des munitions destinées à ce pays. Folio 3, 1 page.
- Emploi des fonds destinés au rétablissement du fort de l'entrée de la rivière Saint-Jean. Idem. Etat des choses nécessaires pour le ravitaillement et entretien du fort de Naxouat. Idem. Agrès et appareils pour les barques et chaloupes de ces forts. Folio 3½, 8 pages.
- Le ministre à M. Bégon. Lui a fait remettre 6,000 livres à compte des envois à faire au Canada. Examinera l'état que lui envoie M. de Champigny. Folio 7, 1 page.
- 12 février. Le même au même. Diverses instructions. Folio 7½, 1½ page.
- 26 février. Le même à M. du Brouillan. Plaintes portées contre lui par les négociants de Saint-Malo et de Grandville. Ils l'accusent d'avoir accordé, moyennant finance, le droit exclusif de grève à l'île Saint-Pierre. Folio 8½, 1 page.
- 26 février. Le ministre aux fermiers du Domaine d'Occident. Il est de leur intérêt de prendre les castors de la Compagnie de l'Acadie pour éviter la concurrence. Il en est de même de ceux apportés de la Baie d'Hudson par M. d'Iberville. Folio 9, 1 page.
- 28 février. Le ministre à M. Bégon. *L'Envieux* doit être prêt à mettre à la voile entre le 16 et le 20 de mars. M. de Bonaventure dit qu'il y a beaucoup

1698. de beaux et bons mâts à l'Acadie. Pour l'instant, il vaut mieux continuer ce commerce avec le Canada. Folio 9 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 5 mars. Le même au même. Farines pour le Canada. Castors de M. D'Iberville. Folio 10 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 5 mars. Le même aux munitionnaires. Le prie de faire diligence pour l'achat et livraison des farines destinées au Canada. Celles de l'année dernière étaient de très mauvaise qualité. Folio 11, 1 page.
- 12 mars. Le ministre à M. Bégon. Etat des fonds pour l'Acadie et leur emploi. Folio 11, 6 pages.
- 12 mars. Présents aux sauvages de l'Acadie. Folio 14, 2 pages.
- 12 mars. Le ministre à M. de Vaudreuil. Est informé qu'il a enrôlé à Paris, pour le Canada, des fils de famille qui sont en correction dans les prisons de l'officialité sous des circonstances qui lui feraient tort. Doit leur donner congé immédiat, sans quoi il perdrait le fruit de ses services. Folio 15, 1 page.
- 12 mars. Le même à M. l'évêque de Québec. Ordre du roi pour un *Te Deum* en action de grâces de la paix avec l'Espagne, l'Angleterre, la Hollande et l'empire. Folio 15 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 12 mars. Le même à M. de Bonaventure. Demande des explications sur son refus de signer le rôle des rations fournis à la flûte *Le Profond*. Folio 16, 1 page.
- Le même à M. du Brouillan à l'égard d'un des bâtiments du Sieur de Beaubriand pris pour le service du roi. Folio 16, $\frac{1}{2}$ page.
- Le ministre au Sénéchal de Saint-Malo. Explications que donne M. de Brouillan des accusations portées contre lui par les négociants de Saint-Malo. Folio 16 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 12 mars. Le roi à M. de Frontenac au sujet du *Te Deum* à l'occasion de la paix. Strasbourg est réuni à la France, et le Rhin devient la frontière. Folio 17, 2 pages.
- 12 mars. Le ministre au même. Les Anglais se sont engagés à ne pas assister les Iroquois, cependant il doit tâcher de faire la paix avec eux. Des commissaires auront à fixer les limites des possessions des 2 nations en Amérique. Son ordonnance pour empêcher l'exécution du jugement de M. de Champigny sur la prise du Sieur Aubert est illégale. Folio 18, 3 pages.
- 12 mars. Le ministre au même. Même sujet. Folio 19 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 19 mars. Le même à M. Bégon au sujet du transport des castors du Canada qui appartiennent au roi. Folio 21, 2 pages.
- 26 mars. Le roi à M. de Villebon au sujet de la paix. Folio 22, 1 page.
- 26 mars. Le ministre au même. Les Anglais, par le traité, ne conservent rien à l'Acadie. La frontière sera le Quinibiqui, et son cours sera libre aux nations. Diverses instructions. Folio 22 $\frac{1}{2}$, 13 pages. Soit 17 pp.
- 26 mars. Le même à M. de Thury. A reçu la lettre qu'il lui a écrite de Québec. Est aise des bons sentiments qu'il a su inspirer aux sauvages de l'ouest de l'Acadie. Folio 29 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 26 mars. Le même à M. de Bonaventure. Attend des nouvelles de son départ sur *L'Envieux*. Folio 30, 1 page.
- Mémoire por servir d'instruction à M. de Bonaventure. Prendra à son bord le Sieur L'Hermitte et un maître mastier, avec lesquels il visitera toutes les côtes de l'Acadie. Débarquera à Chibouctou les pêcheurs, ouvriers, marchandises, etc., etc., de la Compagnie de l'Acadie; à Pentagoët, les présents des sauvages qu'il délivrera à M. de Thury et de Chambaux, son collègue; à la rivière Saint-Jean, les vivres, munitions et matériaux, tant pour le fort de Naxouat que pour celui qu'on doit rétablir à l'entrée de cette rivière, etc., etc. Folio 30, 6 pages. Soit 8 pp.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1698.
26 mars.

Lettre du ministre au Sieur L'Hermitte et mémoire du roi pour lui servir d'instruction. Visitera toutes les côtes et rades de l'Acadie pour se renseigner sur les établissements qui s'y trouvent, ceux qu'on pourrait établir, tant pour la pêche et la culture que pour l'exploitation des bois. Examinera particulièrement la baie de Chibouctou pour s'assurer des avantages qu'offre cet endroit comme havre et poste de défense, en vue d'un établissement sérieux. En fera autant pour la rivière Saint-Georges, Pentagoët, Pesnacody, Saint-Jean, Port-Royal, La Hève et Chédaboutou. S'occupera également à la Baie des Chaleurs pour y examiner le bois de service. Folio 33, 5 pages.

26 mars.

Le ministre à M. Bégon. Instructions diverses. Empêchera les Canadiens du Sieur D'Iberville de s'embarquer pour l'Acadie avec M. de Bonaventure. Ils sont retenus pour le voyage à la Baie d'Hudson. Folio 35, 3 pages.

2 avril.

Arrêt du Conseil d'Etat qui adjuge au Sieur Aubert la prise qu'il a faite et conduite à Québec. Confirme le jugement de MM. de Champigny, de Lotbinière, de Peyras, de Villeray et du Pont, et déboute le sursis de jugement de M. de Frontenac. Folio 37, 3 pages.

30 avril.

Le ministre à M. Bégon. A donné ordre pour faire passer au Canada, avec M. D'Iberville, les nommés Pierre et J.-Bte Talon, 2 soldats canadiens. Folio 38, 1/2 page.

1er mai.

Brevet de pension pour le Sieur de Valrennes, capitaine au Canada. Folio 38 1/2, 1 page.

1er mai.

Commission de capitaine pour le Sieur de La Valtrie à la place du Sieur de Valrennes. Id. pour le chevalier de Pinsens Despiet. Id. pour le chevalier de Champigny à la place du Sieur de Lespinay. Id. Commission de contrôleur de la marine en Canada pour le Sieur Le Roy de la Potherie, à la place du Sieur Noël. Id. Commission de commissaire d'artillerie en Canada pour le Sieur Gaillard. Id. Ordre pour prévenir les contestations qui pourraient s'élever entre MM. de Vaudreuil et de Crisacy. Id. Ordre pour prévenir les contestations au sujet du commandement entre M. de Grand-Pré, major des Trois-Rivières, et les capitaines d'infanterie. Id. Ordre au Sieur Noël de continuer à Rochefort les services qu'il remplissait au Canada. Id. Ordre pour confirmer, en faveur du Sieur de Riouville, le choix fait par M. de Frontenac. Id. pour le Sieur Sérillon de Pessat. Id. pour le Sieur de Beaumont à la place de son frère. Id. pour le Sieur D'Auberville à la place du Sieur Du Luth. Id. pour le Sieur de Monginault. Id. pour le Sieur Langis. Id. pour le Sieur de la Pipardière. Id. pour le Sieur Herbin. Id. pour le Sieur du Vigneau. Id. Congé au Sieur Fournier du Figurier. Id. Permission au Sieur de Cotten-tré de se démettre de sa lieutenance. Id. au Sieur de L'Espinay. Id. Permission au Sieur D'Auberville de rester en France, à Brest, en la même qualité. Id. pour le Sieur de Quartrebarbes. Id. pour faire servir le Sieur de Buisson à la place du Sieur de Callentré. Folio 39, 12 pages.

Soit 15 pp.

27 mai.

Le ministre à M. D'Iberville. Ses offres pour le commerce de la Baie d'Hudson, pendant 2 années, ont été acceptées. A donné ordre à M. Bégon et à M. Desclauzeaux de préparer *L'Atalante* et une flûte capable de résister aux glaces. Folio 44 1/2, 1 1/2 page.

19 avril.

Offres au roi, par le Sieur D'Iberville, pour le commerce de la Baie d'Hudson. Folio 45 1/2, 3 pages.

30 avril.

Acceptation des offres du Sieur Lemoynes d'Iberville. Folio 47, 4 pages.
Le ministre à M. Bégon. Le roi a résolu d'envoyer à la Baie d'Hudson *L'Atalante* armée en flûte et la galiotte *La Ville d'Emden* que le roi fait armer à Brest. Folio 48 1/2, 1 page.

1698. Le même au même. Fonds pour le Canada. Achats et dépenses pour
7 mai. Terre-neuve. Folio 49, 3 pages.
- 7 mai. Etat des hardes et vivres pour l'entretien à Plaisance de 3 compagnies.
Folio 50, 1 page.
- 7 mai. Le ministre à M. Bégon. Fera embarquer pour le Canada, le Sieur Le
Beuf, envoyé par les fermiers du Domaine d'Occident. Folio 50½, ¼ page.
- 14 mai. Lo même au même. Instructions diverses. Folio 51, 1 page.
- 19 mai. Congé au Sieur Rousseau de Villejoin. Idem au Sieur de Noyan. Idem.
Certificat de garde-marine à Rochefort pour le Sieur de Vaudreuil, fils.
Idem. Ordre pour confirmer le choix que M. de Frontenac a fait du Sieur
de Vaudreuil, fils, pour remplir l'enseigne du détachement, commandé en
Canada par son père. Folio 51, 1 page.
- 21 mai. Mémoire du roi à MM. de Frontenac et de Champigny en réponse à la
lettre du 19 octobre 1697. Espère qu'ils ont pu conclure la paix avec les
Iroquois. S'il en est ainsi, ils devront abandonner les forts de Missilima-
kinat, des Miamis et de Frontenac. Il en sera de même de celui des Illi-
nois si les Sieurs Tonty et de la Forest ne le peuvent soutenir que par la
traite. La Compagnie du Nord. N'est pas satisfait du retard de l'évêque
à fixer les cures. A trouvé les concessions qu'ils ont faites de trop d'éten-
due. N'aurait pas accordé des lettres de noblesse au Sieur Hertel s'il avait
connu sa pauvreté. L'établissement que les Urselines veulent faire à
Trois-Rivières n'est pas nécessaire. Est aise d'apprendre le bon rapport
qu'ils font des services du Sieur de Subercase. Folio 51½, 20 pages.
Soit 25 pp.
- Etat des concessions accordées à plusieurs particuliers du Canada.
Folio 61½, 1½ page.
- 21 mai. Le ministre à M. de Frontenac. Le roi n'a pas été satisfait de la dé-
pense extraordinaire pour fortifier Québec, alors qu'aucun danger n'était
apparent, mais l'a été de son activité pour se mettre en état d'aller rejoindre
M. de Nesmond. Paraît donner trop de créance aux gens qui par avi-
dité soutiennent le parti de la traite dans les bois. Il faut arrêter l'excès
de production du castor, sans se laisser influencer par l'idée que les sau-
vages porteraient leur chasse aux Anglais. Ne comprend pas qu'il ait pu
suspendre le jugement rendu par M. de Champigny dans l'affaire du
Sieur Aubert. Les violences ne lui font que du tort. Folio 64, 12 pages.
Soit 15 pp.
- 21 mai. Lo même à M. de Champigny. En prévision de la continuation de la
guerre avec les Iroquois, le roi a accordé les mêmes fonds pour le Canada.
Est surpris qu'il ait avancé 3,000 livres aux Urselines pour une fondation
à Trois-Rivières en acompte de sommes que le roi ne leur donnera pas.
Les dépenses du pays sont excessives. Est surpris qu'il n'y ait que 300
soldats employés aux expéditions sur les 1,400. Le roi veut bien encoura-
ger la pêche, mais ne croit pas devoir se mêler d'envoyer du sel. Les mis-
sionnaires doivent expliquer aux sauvages alliés que leur intérêt est de
porter eux-mêmes leurs pelleteries à Montréal, afin d'en obtenir des mar-
chandises à plus bas prix. L'évêque ferait mieux de fixer les cures que
de s'intéresser au nouvel établissement des Urselines. Folio 70, 15 pages.
Soit 18 pp.
- 21 mai. Le même au même. Instructions au sujet de l'envoi et du classement
des castors. Folio 77½, 4 pages.
- Mémoire des fermiers du bail de Pointeau pour les castors qui doivent
être apportés en France cette année. Folio 79½, 3 pages.
- 21 mai. Le ministre à M. l'évêque de Québec. Est aise d'apprendre son arrivée à
Québec et les dispositions de paix et d'union de son clergé. A bien fait de

DOC. DE LA SESSION No 8c

1698. s'interposer entre M. de Frontenac et M. de Champigny pour tempérer les suites de l'aigreur entre eux. Le prie de terminer enfin l'affaire des cures fixes. Le roi a accordé la place de conseiller, vacante par la mort de M. D'Amours de Freneuse, à M. Riverin, à conditions qu'il donne 1,000 livres à la famille de celui-là. A refusé des lettres patentes pour l'établissement des Urselines à Trois-Rivières. Ne doit plus s'en occuper. Folio 80½, 3 pages.
- 21 mai. Le même à M. de Callières. Le roi est très satisfait de ses services et de son zèle, mais il a pour le moins manqué de vigilance en laissant partir des traitants, des coureurs de bois et des marchandises avec de Tonty, qui allait à Michilimakinak. Folio 82, 3 pages.
- mai. Le même à M. de Subercase. A usé d'emportement dans ses difficultés avec le commissaire. Sera changé d'emploi s'il n'use de plus de modération. Comment il doit procéder dans la revue des troupes et la signature des rôles. Folio 83½, 2 pages.
- 21 mai. Le même au Sieur de la Touche. Le roi a renvoyé à MM. de Frontenac et de Champigny la connaissance de ses plaintes contre M. de Subercase. Folio 84, 2 pages.
- 21 mai. Le même à M. de Frontenac. M. Sanger, un des intéressés en la ferme d'Occident, a été choisi pour aller au Canada afin de résoudre les difficultés qui se présentent journellement dans la perception des droits de cette ferme. Folio 85, ½ page.
- 21 mai. Le même à M. de Blénac. Recevra M. Sanger sur *Le Poly* et lui donnera sa table pendant la traversée. Folio 85½, ½ page.
- 21 mai. Le même à M. Bégon. M. Riverin. Donnera passage à l'abbé Bergère, à madame de Champigny et ses domestiques sur *Le Poly*. M. et madame de Vaudreuil s'embarqueront sur *La Gironde*. Folio 85½, 2 pages.
- Divers ordres. Folio 86½, ½ page.
- 25 mai. Le ministre à M. Bégon. Folo 86½, ½ page.
- 28 mai. Le roi au marquis de Coutré. L'a choisi pour commander les navires qui vont au Canada pour y porter des approvisionnements. Il en rapportera les castors de la ferme et les effets que lui confiera M. de Champigny. Folio 87, 2 pages.
- 28 mai. Le ministre à M. de Champigny. Les fermiers généraux, se trouvant surchargés d'une prodigieuse quantité de castors, ont demandé au roi d'être libérés de leurs obligations. Il a accepté la proposition de Louis Guigue, qui eroit avoir trouvé le moyen de l'écouler, tout en continuant de le recevoir comme par le passé, mais à des prix et à un classement différents. Le Sieur Sanger passe au Canada dans le dessein d'expliquer les changements. Devra réunir les marchands et les habitants pour qu'ils reçoivent ses explications. Folio 88, 5 pages.
- 28 mai. Le même au même au sujet d'une réclamation du Sieur Aubert. Folio 90, ½ page.
- 4 juin. Le même à M. Bégon. Instructions au sujet de Plaisance. M. de Brouillan a demandé de passer cette année en France. M. de Monic remplira ses fonctions jusqu'à son retour. Folio 90½, 3 pages.
- 28 mai. Instruction du roi à M. le comte de la Galissonnière, commandant les frégates *La Thetis* et *La Renommée*. Content de ses services dans la dernière guerre; il lui donne le commandement du *Thetis* et de *La Renommée* pour aller à Plaisance. Fera le tour de Terre-neuve. Chassera tous les vaisseaux qu'il trouvera faisant la pêche sur nos côtes, moins ceux des Anglais, attendu que le traité au sujet des limites n'est pas signé. Reviendra en France, servant d'escorte aux vaisseaux allant dans le ponant jusqu'au delà du détroit de la Méditerranée. A envoyé un cadre de

1698. 7 frégates aux Açores, sous le commandement du chevalier de Coëtlégon, dans le but de détruire les corsaires. Folio 91½, 5 pages.
Ordre au Sieur Le Roy de la Potterie, écrivain principal de la marine, de passer au Canada pour y faire les fonctions de contrôleur. Folio 94, 1 page.
- 4 juin. Le ministre à M. D'Iberville. L'informe qu'il a donné à M. Bégon la liste des officiers qui commanderont *L'Atalante* et *La Ville d'Embden*. A ordre également de préparer *La Badine*, qu'il commandera lui-même. Folio 94½, 1 page.
- 4 juin. Mémoire pour servir d'instruction au Sieur de Brizacier, écrivain principal de la marine, faisant les fonctions de commissaire à la suite des frégates *La Thétis* et *La Renommée*. Folio 95, 6 pages.
- 4 juin. Le ministre à M. de Monic. Remplacera M. du Brouillan (qui reste en France pour rétablir sa santé) comme commandant dans l'île de Terre-neuve. Ordres qu'il a donnés à M. de Brizacier et au marquis de la Galissonnière. Folio 97½, 2½ pages.
- 4 juin. Certificat de service pour le chevalier Le Poupet de la Boularderie et congé pour M. de la Cornic. Folio 98½, ½ page.
- 11 juin. Le ministre à M. de Costebelle. Ce n'est pas par aucun mécontentement contre lui que M. de Monic a été nommé commandant à Terre-neuve. Le roi aura égard à ses services dans d'autres occasions. Folio 98½, 1½ page.
- 21 juin. Le même à M. de Champigny. Donnera une concession convenable au nommé Pierre Du Vaux, gentilhomme d'Anjou, qui passe au Canada avec sa famille. Folio 99½, ½ page.
Le même à M. de Sévigny. A donné ordre à M. Bégon de lui donner 50 matelots pour ramener *Le Palmier* en France. Portera à Québec, les Canadiens qui sont au fort Bourbon, à la réserve de ceux que M. D'Iberville désirera y laisser. Reviendra à La Rochelle. Folio 99½, 1 page.
- 11 juin. Le même à M. Bégon. Instructions diverses. Folio 99, 3 pages.
- 18 juin. Le même à M. de Villemarceau au sujet d'une concession à Plaisance. Folio 101½, ½ page.
- 19 juin. Le même à M. Bégon, au sujet d'un paquet à remettre à M. de Vaudreuil s'il est encore à La Rochelle. Folio 101½, ½ page.
- 18 juin. Brevet de don au Sieur Barat d'un terrain à Plaisance. Folio 101½, 1 page.
- 19 juin. Le ministre à M. de Vaudreuil. Le roi le commet pour recevoir chevalier de Saint-Louis MM. de Frontenac, de Callières et de Crisacy. Folio 102, ½ page.
- 25 juin. Le même à M. D'Iberville. Ne comprend pas que M. Bégon ne lui ait pas confié les 2 Canadiens qui ont fait le voyage du Mississipi avec feu M. de La Salle. Le prie de prendre avec lui M. Le Vasseau, qui a servi avec M. de La Salle et en divers emplois au Canada. Folio 102, 1½ page.
Etat des castors apportés du fort de la Baie d'Hudson, pris par le Sieur D'Iberville sur les Anglais en 1697 et livrés à l'agent des fermiers à La Rochelle, depuis le 25 mars jusqu'au 12 avril 1698. Folio 102.
- 2 juillet. Le ministre à M. Bégon. Diverses instructions au sujet de l'armement de quelques vaisseaux D'Iberville. Le Vasseur. Folio 103½, 2 pages.
- 9 juillet. Le même au même. Idem. Folio 104½, 4 pages.
- 9 juillet. Etat des munitions qui seront délivrées des magasins de Rochefort pour être embarquées sur les frégates *La Badine* et *Le Marin*, commandées par M. D'Iberville, capitaine de frégate légère. Folio 106, 9 pages.
- 9 juillet. Le ministre à M. D'Iberville. A donné ordre à M. Bégon de lui donner les 150 hommes dont il a besoin pour *La Badine* et à M. Chamillard 130 pour *Le Marin*. Fera servir sur ses vaisseaux MM. Saugé et Berthier de Mornay. Folio 110½, 2 pages.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1698. Le même à M. Massiot. Diverses instructions touchant l'arrivée et le
9 juillet. départ de certains vaisseaux. Folio 111, 1 page.
- 23 juillet. Mémoire pour servir d'instruction au Sieur d'Iberville. En raison de
ses services dans la conquête du fort Bourbon en 1695 et 1697, de celui de
Pemkint sur la côte de l'Acadie et les colonies anglaises dans l'île de Ter-
reneuve et les autres entreprises et découvertes qu'il a faites, le roi lui
confie une expédition pour reconnaître l'embouchure du Mississipi dont la
découverte a été tentée jusqu'à présent avec si peu de succès. Le roi ne
lui prescrit rien, estimant à propos de lui laisser l'entière disposition par
la confiance qu'il a en lui. S'il est le premier sur les lieux, il pourra bâtir
un fort et en donner le commandement à celui de ses officiers qu'il choi-
sira. etc., etc. Folio 112, 6 pages.
- 19 septembre. Le ministre à M. Massiot. Est aise d'apprendre le retour de *La Ville*
d'Emden revenant de Plaisance. Folio 114½, ¼ page.
- Fontaine-bleau, 19 septembre. Le même à M. Bégon. Id. Folio 115, ¼ page.
- 19 septembre. Le même au même. Attendra le mémoire qu'il rédigera avec M. de
Bonaventure, au retour de l'Acadie de ce dernier, sur les facilités et diffi-
cultés de se procurer des mâts en ce pays. Folio 115, 1 page.
- 31 novembre. Le même à M. de Bonaventure. Est heureux de son retour et du compte
qu'il rend de son voyage. Folio 115½, 1 page.
- Versailles, 3 décembre. Le même à M. Bégon. Il faut faire radouber *L'Envieux* et préparer *La*
Gironde pour l'envoyer, soit à l'Acadie, soit au Canada, pour y charger
des mâts. Folio 116½, 1½ page.
- 3 décembre. Le même à M. Massiot. Est aise de sa diligence pour sauver les cas-
tors qui étaient sur *La Manon*, qui a fait naufrage sur l'île d'Oléron.
Folio 117, ½ page.
- 3 décembre. Le même à M. de Sérigny. Est aise de son retour et du rapport qu'il
fait. Donne ordre aux fermiers de lui donner un acompte sur ses pelle-
teries, afin de payer les Canadiens à son service. Ils seront employés en
attendant son départ. Folio 117, 1 page.
- 3 décembre. Le même au Sieur du Gué. Id. Folio 117½, ½ page.
- 10 décembre. Le même au Sieur de Brizacier. Est aise de son retour de Plaisance et
du compte qu'il rend. Folio 118, ½ page.
- Le même à M. de Contré Blenac. Id. Retour du Canada. Folio 118,
1 page.
- 10 décembre. Le même à M. Massiot. Est aise d'apprendre le retour de *L'Atalante*.
Il est vrai que les castors et pelleteries qu'elle a apportés appartiennent à
M. D'Iberville. 118½, ½ page.
- 17 décembre. Le même à M. Bégon. Les Canadiens, ramenés par M. de Sérigny, sont
engagés à M. D'Iberville à raison de 30 livres par mois jusqu'à leur re-
tour à Québec. Folio 119, ¼ page.
- 24 décembre. Le même au même. Instructions sur le même sujet. Folio 119, 1 page.
- 24 décembre. Le même à M. de Sérigny. A donné ordre aux fermiers de lui faire
toucher la somme qu'il demande. Folio 119½, 1 page.
- 24 décembre. Le même à M. des Ursins. Est aise de son retour et du rapport qu'il
fait. Folio 120, ½ page.
1699. Le même à M. Bégon. Est surpris que les mâts reçus du Canada par
21 janvier. *La Gironde* sont mal conditionnés. Il faudra en faire venir de l'Acadie.
Folio 121, ¼ page.
- 28 janvier. Le même au même. Devra préparer les frégates *Le Nicuport*, *L'Em-*
porté, *Le Poly*, et *La Thétis*, le premier pour l'Acadie, les autres pour les
îles. Il faudra un bâtiment de charge pour Plaisance et une frégate pour
chasser les forbans. Folio 121½, ¼ page.

1699. Le même au même. Vivres et hardes pour les garnisons de l'Acadie et de Plaisance. Folio 122, 1 page.
- 4 février. Le même au même. Parlera au roi du surplus des fonds pour l'Acadie, aussi d'une indemnité au chirurgien de l'Acadie. Folio 122½, ½ page.
- 11 février. Le même au même. Il faudra une autre flûte pour l'Acadie; elle en rapportera des mâts. Folio 123, 1½ page.
- 4 mars. Le même au même. Instructions diverses touchant l'appareillement et le départ des vaisseaux, l'approvisionnement des garnisons de l'Acadie et de Plaisance, etc., etc. Il faut prendre des procédures contre le Sieur de Bonaventure pour le punir de ses malversations dans la dernière guerre. Folio 123½, 6 pages.
- 11 mars. Etat de ce qui doit être acheté pour le fort de Plaisance sur le fonds des fortifications du dit lieu. Idem. Etat des munitions pour le même lieu.
- 11 mars. Idem. Etat des munitions pour le fort du bas de la rivière Saint-Jean.
- Marly, 11 mars. Idem. Etat de ce qui est demandé pour les sauvages de la péninsule de l'Acadie. Idem. Liste des particuliers de l'Acadie à qui le roi a accordé passago sur la flûte qui y portera les provisions de la garnison : De Villieu, de la Tour et valets, Du Breuil, procureur du roi, Cacheois, avec 8 pêcheurs, Jacques Michel, Pierre Biou, 4 servantes. Folio 126, 6 pages.
- Le ministre à M. Bégon. Instructions diverses au sujet des vaisseaux qui vont à l'Acadie et l'entretien des garnisons. M. de Villebon propose qu'il soit envoyé à 12 chefs sauvages de l'Acadie, 12 chapeaux garnis de plumes de toutes couleurs, 12 chemises en dentelle et des armes de la meilleure qualité, au lieu de présents en argent. Le Sieur de Thury a proposé de réunir tous les sauvages de la péninsule dans un village et de mande de grands secours. Ne donnera que 2,000 livres pour cet objet. Folio 128½, 3 pages.
- Versailles, 18 mars. Le ministre à M. de Villebon. Le roi a fait armer *Le Nieuport*, commandé par M. de Courbon Saint-Léger, pour faire la guerre aux forbans. Il porte les approvisionnements de l'Acadie, les présents aux sauvages et une escouade de charpentiers pour couper des bois, frênes, ormes et autres qualités pour les arsenaux de Sa Majesté. Ils seront chargés dans une flûte qui sera envoyée plus tard. Folio 130, 3 pages.
- 18 mars. Le même à M. Des Goutins, au sujet des charpentiers qu'il envoie à l'Acadie pour y couper du bois. Folio 131½, 1 page.
1697. Le même à M. de Costebelle, au sujet du *Nieuport*, allant faire la guerre aux forbans. Folio 132, 1 page.
- 18 mars. Mémoire pour servir d'instruction à M. de Courbon Saint-Léger. Se rendra à Chibouctou pour y laisser les effets de la Compagnie de Pêche sédentaire de l'Acadie. Fera la guerre aux forbans, tant dans la baie Française que sur les autres côtes de l'Acadie. Il chassera les caïches anglaises faisant la pêche dans les rades où y séchant leur poisson—sans les molester autrement s'ils obéissent à ses ordres. Folio 132½, 4 pages.
1699. Le ministre à M. Bégon. S'il croit la saison trop avancée pour envoyer des charpentiers et scieurs de long à l'Acadie, il retardera leur départ jusqu'à l'automne. Folio 134, 2 pages.
- 25 mars. Le roi à M. de Frontenac. Si, à la réception de cette lettre, il est en hostilités avec les Iroquois, ou même les Anglais, elles devront cesser de suite. Ainsi en a-t-il été convenu entre le roi d'Angleterre et lui. Le roi d'Angleterre envoie des instructions semblables au comte de Bellamont, avec lequel il devra agir de concert pour mettre fin aux hostilités et désarmer les sauvages. Folio 135, 3 pages.
- 25 mars. Le roi à M. de Frontenac. Si, à la réception de cette lettre, il est en hostilités avec les Iroquois, ou même les Anglais, elles devront cesser de suite. Ainsi en a-t-il été convenu entre le roi d'Angleterre et lui. Le roi d'Angleterre envoie des instructions semblables au comte de Bellamont, avec lequel il devra agir de concert pour mettre fin aux hostilités et désarmer les sauvages. Folio 135, 3 pages.
- 1er avril. Le ministre à M. Bégon. Instructions diverses, au sujet de Plaisance et de l'Acadie. Folio 137, 5 pages.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1699.
1er avril. Le même à M. de Frontenac. La conférence pour régler les limites des deux nations en Amérique s'est ouverte à Londres. On a commencé par la question de la souveraineté des Iroquois, on a touché aussi à celle de la Baie d'Hudson. Est fâché que M. de Champigny n'ait pu faire sentir les habitants aux nouveaux prix des castors. L'inexécution des ordres du roi l'a mis dans la nécessité de rendre un arrêt pour forcer les fermiers à payer les lettres de change tirées sur lui l'année dernière. Il doit s'employer à convaincre les habitants que les changements proposés ne les affectent que légèrement et que leur intérêt évident est de les accepter. Folio 139, 3 pages.
- 1er avril. Le même à M. de Champigny. N'a pas fait ce que le roi attendait de lui et ce que l'intérêt général du pays lui dictait, en ne s'employant pas résolument à faire accepter les changements résolus au sujet des prix du castor. Folio 140½, 3 pages.
- 24 février. Arrêt du Conseil d'Etat qui règle le prix des castors en Canada. Folio 141½, 4 pages.
- Provisions de procureur du roi à l'Acadie pour le Sieur Du Breuil. Folio 143½, 2 pages.
- 5 avril. Provisions de greffier et notaire à l'Acadie pour le Sieur Jean Chrysostôme Lopinot. Folio 144½, 1 page.
- 8 avril. Arrêt du Conseil d'Etat qui ordonne aux concessionnaires de l'Acadie de représenter leurs titres. Folio 145, 1 page.
- 8 avril. Le ministre au Sieur Fontenu. Le roi l'a nommé commissaire pour s'enquérir de l'état de Terre-neuve et des mâts qu'il en peut tirer. Folio 145½, 1 page.
- 8 avril. Le même à M. du Brouillan. Est fâché du mauvais état de sa santé, mais, comme Plaisance est depuis 2 ans sans gouverneur, il sera remplacé par un autre s'il ne peut s'y rendre cette année. Folio 146, ½ page.
- 10 avril. Le même à M. Bégon. Donnera passage à Jean et Nicolas Thiéry, habitants du Canada. Congé au Sieur de Tainville, enseigne de la compagnie de Villien. Folio 146½, ½ page.
- Instruction au Sieur Gabaret de la Motte, commandant la flûte *L'Avenant*, que le roi fait armer à Rochefort pour le voyage de Plaisance. Portera à Plaisance les munitions pour ce poste. En fera autant à la rivière Saint-Jean. Débarquera à Chibouctou les effets de la Compagnie d'Acadie. Se tiendra aux ordres du Sieur de Frontenac pour le chargement des mâts et autres bois, etc., etc. Folio 146½, 3 pages.
- 15 avril. Instruction au Sieur de Fontenu, commissaire ordonnateur de la marine, au sujet de la mission qui lui est confiée à Plaisance et en Acadie. Fera la revue des troupes à Plaisance, examinera les fortifications, se rendra compte des ressources du pays. Se rendra à Port-Royal. Fera assembler les habitants pour leur faire déclarer ce qu'ils contribueraient pour le rétablissement du fort, la dîme d'un curé, etc., etc. Examinera les plaintes de M. de Villebon contre Le Borgne, La Tour et Du Gast, qu'il accuse d'avoir négocié avec les Anglais; aussi, les plaintes de M. Des Gautins contre M. de Villebon, etc., etc. Folio 148, 13 pages. Soit 17 pp.
- 15 avril. Ordonnance du roi, portant que les rations des soldats qui manquent dans les compagnies de Plaisance resteront dans les magasins comme revenant bon, au lieu d'être appropriées par les officiers. Folio 154, 1 page.
- 15 avril. Mémoire du roi au gouverneur de Plaisance. Instructions diverses, au sujet de l'appportionnement des grèves, les fortifications, la réduction du nombre de soldats composant les compagnies, etc., etc. Folio 154½, 8 pages.
- 15 avril. Le ministre à M. de Costebelle. Instructions diverses. A bien fait de l'informer de l'abus commis par les officiers qui s'approprient les rations des soldats manquants. Il serait à souhaiter que l'on fit quelque culture

1699. pour ne pas être à la merci des marchands. Lui accordera congé l'année prochaine si son infirmité continue. Folio 158, 5 pages.
- 15 avril. Le même à M. de Villemarceau. Ne peut pour le moment lui accorder la grève qu'il demande. Folio 160 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
Le même à M. de Villebon. Aurait dû écrire le mémoire demandé sur les limites des possessions des deux pays pendant que l'affaire se traite à Londres. A bien fait de ne pas troubler les Anglais qui font mine de se rétablir à Péméquid, mais doit envoyer sa plainte à Boston. Prendra des mesures pour faire cesser les entreprises des ecclésiastiques, mais il se plaignent beaucoup des désordres de ses frères et de sa complaisance à leur égard. A appris avec horreur ceux du Sieur de Neuville. Le roi a été surpris des passeports donnés par Le Borgne aux Anglais. Le fort du bas de la rivière Saint-Jean devra être abandonné lorsque celui de Port-Royal sera complété. Est aise du retour du capitaine Baptiste. Se rappellera de lui à l'occasion. Fera examiner ses plaintes contre de La Tour et Dugas. Le Sieur de Villien passe à l'Acadie. Le roi ne lui donnera congé que l'année prochaine. Folio 160 $\frac{1}{2}$, 10 pages.
- 15 avril. Le même à M. des Goutins. Instructions diverses. Folio 165, 6 pages.
- 4 avril. Le même à M. de Thury. Le roi lui a accordé 2,000 livres pour l'établissement d'un grand village sauvage près de Chibouctou. Est satisfait de son zèle. Folio 167 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 20 avril. Provisions de gouverneur et lieutenant général en Canada pour M. de Callières. Folio 168, 1 page.
- 22 avril. Le ministre à M. Bégon. Instructions diverses. Folio 168 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 22 avril. Le même à M. de Brouillan. Sa santé et la longueur de son absence forcent le roi à lui nommer un successeur à Plaisance. Lui donnera quelque autre poste à son rétablissement. Folio 169 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 22 avril. Le même à M. de Sérigny. A donné ordre d'appareiller *L'Atalante* pour aller chercher les effets du roi à la Baie d'Hudson. Devra en faire autant pour les siens. Folio 169 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 27 avril. Le roi à M. de Callières. Lui répète ce qu'il a écrit à M. de Frontenac au sujet de l'entente entre les 2 couronnes pour mettre fin aux hostilités avec les Iroquois en attendant la décision de la commission qui siège à Londres. Devra s'entendre avec M. de Bellamont. Folio 170, 3 pages.
- 28 avril. Commission de capitaine d'une compagnie du détachement de la marine à l'Acadie pour le Sieur de Villien. Folio 171, 2 pages.
- 17 mai. Congé de 9 mois au Sieur de Galifet, major de Québec. Idem au Sieur Le Verrier. Idem. Permission de passer en France et de servir à Rochefort pour le Sieur de Bayne. Folio 172 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 18 avril. Pouvoir au Sieur de Monic, aide-major de la marine à Rochefort, de commander en chef à Plaisance en l'absence ou au défaut de M. du Brouillant. Folio 172 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- Marly,
19 mai. Lettres d'érection en baronie de la terre et seigneurie de Longueuil en Canada pour le Sieur Charles Le Moyne. Ce document énumère les services de feu Charles Le Moyne, établi en Canada en 1640, et de ses fils. Détails minutieux sur l'établissement de Charles Le Moyne de Longueuil, fils, le présent baron. Folio 173 $\frac{1}{2}$, 7 pages.
- Versailles,
20 mai. Le ministre à M. Bégon. Est aise d'apprendre le départ pour Plaisance de la frigate *L'Avenant*. Doit hâter le départ de celles qui vont au Canada. De Subercase. Passage de 4 Récollets. Folio 176 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 20 mai. Le même à M. de Monic. Trouvera sous pli sa commission de commandant à Plaisance. Folio 177 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
Le même à M. de Sérigny. Le roi ne juge pas à propos d'envoyer d'autre vaisseau à la Baie d'Hudson que *L'Atalante*. S'il veut retirer les effets que son frère y a laissés, il ferait mieux d'équiper une frégate dont le roi

DOC. DE LA SESSION No 8c

1699. lui donnera le commandement avec 60 hommes d'équipage. Attend le re-
 teur de D'Iberville pour faire embarquer les Canadiens qui sont à Roche-
 fort. Folio 177½, 1 page.
- 27 mai. Le ministre à M. de Callières. Le roi l'a nommé gouverneur de la colo-
 nie. Espère qu'il vivra en harmonie avec l'intendant, qu'il oubliera ses
 petites difficultés avec l'évêque et autres personnes. Folio 200½, 3 pages.
- 27 mai. Le même à M. de Champigny. A été surpris de trouver des dépenses pour
 de la monnaie de cartes. Ne croit pas qu'il ait été réduit à cette extrémité.
 Il faut réduire le nombre de soldats. Espère que M. de Callières mettra
 fin aux abus des capitaines à l'égard de la solde de leurs soldats. Le roi
 exprime sa satisfaction du désintéressement des Sieurs de la Durantaye, de
 Longueil, du Luth et de Maricourt à cet égard. Il faut, dès l'année pro-
 chaine, diminuer graduellement l'allocation aux curés et commencer l'éta-
 blissement de cures fixes. Sa proposition de ne plus écrire de lettre com-
 mune avec le gouverneur est inacceptable, au contraire l'usage est excel-
 lent. Etat des charges et des dépenses. Instructions et renseignements.
 Folio 201½, 19 pages.
- 27 mai. Le même à M. l'évêque de Québec. A été heureux d'apprendre de lui
 dans quels sentiments de piété et de religion était mort M. de Frontenac.
 Espère qu'il fixera quelques cures dès cette année. Lui permet de bâtir
 des églises de pierre et d'en avoir le patronage lorsque les seigneurs ne le fe-
 ront pas. Est aise de la bonne intelligence qui existe entre lui et l'ancien
 évêque. Espère qu'il jugera à propos de faire dire la messe dans la cha-
 pelle de la Basse-Ville. Plaintes contre le prêtre Récollet de Plaisance et
 ceux de Port-Royal. Folio 210½, 7 pages.
- 27 mai. Le ministre à M. de Callières. Mission de M. de Villebois envoyé au
 Canada par les fermiers du Domaine d'Occident afin de discuter et régler
 avec les habitants les prix du castor. Folio 213½, 1 page.
- 27 mai. Le ministre à M. l'ancien évêque de Québec. Est heureux d'apprendre
 par sa lettre la parfaite union et la bonne intelligence qui existent entre
 lui et son successeur. Est persuadé que cela ne changera pas. Le roi
 ne peut lui accorder les secours qu'il demande pour soutenir la mission
 qu'il envoie du côté du Mississipi. Folio 214, 1 page.
- 27 mai. Le même à M. de Villeray. Lui accorde 400 livres par année sa vie du-
 rant, en dédommagement du terrain pris pour les fortifications. Folio
 215½, ½ page.
- Le même à M. D'Auteuil. A reçu les procédés du conseil à l'égard de
 M. de Frontenac. La mort de celui-ci met fin à l'incident. Folio 215½, 1
 page.
- 27 mai. Le même au Sieur de la Touche, au sujet d'une difficulté qu'il avait eue
 avec M. de Callières avant son élévation au poste de gouverneur. Celui-ci
 a ordre de le soutenir dans ses fonctions. Folio 216, 1 page.
- 27 mai. Ordre du roi qui décharge certains particuliers de Québec d'une somme
 de 1,589 livres pour des munitions à eux fournies des magasins du roi pour
 courir sur les corsaires. Folio 216½, 2 pages.
- 27 mai. Ordre du roi pour révoquer la permission accordée au Sieur Le Sueur
 d'aller fouiller des mines. Serait un prétexte pour faire la traite. Il n'est
 pas démontré que ses mines aient grande valeur. L'éloignement et le
 transport seraient trop dispendieux. Folio 217½, 2 pages.
- 27 mai. Le ministre à M. de Sérigny. Recevra à son bord deux hommes que les
 fermiers envoient à la Baie d'Hudson. L'un y hivernera et l'autre revien-
 dra avec lui. Folio 218, 1 page.
- 27 mai. Ordre au commandant du fort Bourbon, de recevoir en ce fort M.
 envoyé par les fermiers. Folio 218½, 1 page.

1699.
27 mai. Le ministre à M. Bégon. Donnera passage à 3 missionnaires qu'envoie le supérieur des Missions Etrangères, aussi, à Jacques Poitevin, corroyeur, sa femme et 3 enfants, aussi à Charles Michel L'Huillier dit Chevalier. Diverses instructions. Folio 219, 4 pages.
- Mémoire pour servir d'instruction au Sieur Decoyeux, lieutenant on-tretenu de la marine, commandant les flûtes *La Seine* et *La Jeanne Cornélie*, que le roi envoie au Canada. Portera à Québec les munitions et approvisionnements et en rapportera les 113 mâts et autres effets que lui fera délivrer M. de Champigny. Convoquera à son retour les vaisseaux pêcheurs pour les protéger contre les corsaires. Lettre du ministre accompagnant l'instruction. Folio 220½, 3 pages.
- 27 mai. Le ministre à M. de Champigny, au sujet d'une irrégularité dans ses comptes. Folio 222, 4 pages.
- 27 mai. Le même à M. Decoyeux pour qu'il admette à son bord et à sa table M. de Villebois, aussi M. de Moyné qu'il laissera à l'île Saint-Pierre. Idem à M. de Monic. Folio 223½, 1½ page.
- 28 mai. Provisions de gouverneur de l'île de Montréal pour M. de Vaudreuil, commandant des troupes, et provisions de commandant de la Nouvelle-France au défaut de M. de Callières. Folio 224, 3 pages.
- 28 mai. Brevet de commandant des troupes pour M. de Ramezay, gouverneur des Trois-Rivières, à la place de M. de Vaudreuil, et commission de compagnie pour le même. Folio 225, 2 pages.
- 28 mai. Provisions de gouverneur des Trois-Rivières pour le Sieur Prévost, lieutenant du roi à Québec, à la place de M. de Ramezay. Folio 226½, 1½ page.
- 28 mai. Provisions de lieutenant du roi à Québec pour le Sieur marquis de Crisacy, lieutenant du roi à Montréal. Folio 227, 1 page.
- 28 mai. Provisions de lieutenant du roi à Montréal, pour le Sieur de Galifet, major de Québec. Folio 227½, 1 page.
- 28 mai. Provisions de major à Québec pour le Sieur de Langloiserie, major de Montréal. Idem de major à Montréal pour le Sieur de la Vallière. Folio 228½, 2 pages.
- 28 mai. Brevet de confirmation d'une concession d'emplacement à Québec au Sieur Frérot. Folio 228½, 1½ page.
- 28 mai. Brevet de confirmation d'une concession au Sieur François de Chavigny de la Chavrotière, des îlets et battures au devant de sa seigneurie jusqu'au chenal des Casques. Folio 229½, ½ page.
- 28 mai. Brevet de confirmation d'une concession au Sieur Louis Hamelin, propriétaire en partie de la seigneurie des Grondines, des îles et îlots qui se trouvent au devant de terre. Folio 229½, ½ page.
- 28 mai. Brevet de confirmation d'une concession, à titre de fief, au Sieur René Louis Lubert, fils, d'une terre de 2 lieues de front sur autant de profondeur, située derrière les terres nommées Saint-Gabriel et Saint-Ignace, appartenant aux Jésuites et aux Religieuses Hospitalières de Québec. Folio 230, 2 pages.
- 28 mai. Brevet de confirmation d'une concession à Pierre Lessard d'une lieue de terre de front sur pareille profondeur, située sur le fleuve Saint-Laurent, près l'île Saint-Jean, tenant aux terres de la demoiselle du Tartre, du Sieur de la Chesnaye et de François Bellanger. Folio 230½, 1 page.
- 28 mai. Brevet de confirmation d'une concession de 6 arpents de terre de front dans la banlieue de Québec, entre Saint-Jean et Saint-François, joignant les terres des défunts Nicolas Bonhomme et Jean Gloria. Folio 231, 1 page.
- 30 mai. Le ministre à M. de Callières au sujet des promotions des Sieurs de Vaudreuil, de Ramezay, de Crisacy et autres. Id. à M. de Champigny. Folio 231½, 1 page.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1699.
30 mai. Le ministre à M. de Vaudreuil. L'informe de sa nomination au poste de gouverneur de l'île de Montréal. Id. à M. de Ramezay. Id. à M. Provoost. Id. à M. de Orisacy. Id. à M. de Galifet. Id. à M. de la Vallière. Folio 232½, 8 pages.
- 30 mai. Ordre du roi qui commet le Sieur Raimbault à l'office de notaire royal en l'île de Montréal. Folio 240½, 1 page.
- 1er juin. Le ministre à M. Bégon. Lui envoie ses dépêches du Canada. Espère que les flûtes sont prêtes à mettre à la voile. Folio 241, 1 page.
- 1er juin. Le même à M. de Langloiserie. Le roi a fait descendre tout l'état-major de Montréal à Québec. Lui a donné le brevet de major à ce dernier endroit, avec augmentation d'appointements. Folio 242, ½ page.
- Marly,
3 juin. Mémoire du roi pour servir d'instruction au Sieur de Sérigny, lieutenant entretenu de la marine, commandant *L'Atalante*. S'en remet à sa capacité et à son expérience pour le voyage qu'il va faire à la Baie d'Hudson. Il est convenu que pour cette année la traite de cette baie sera en commun entre les fermiers et le Sieur d'Iberville, à moins que celui-ci ne préfère se retirer. Folio 42, 3 pages.
- Versailles,
4 juin. Le ministre à M. de Monic. Est informé qu'il y a à Plaisance des actes et papiers concernant l'Acadie apportés là par le nommé Comault, autrefois notaire à Port-Royal. Doit les y renvoyer. Folio 243½, ½ page.
- 17 juin. Ordre au Sieur de Sérigny de remettre le fort Bourbon aux Anglais. (En marge se trouve la note: "Cet ordre a été renvoyé et n'a pas été exécuté."—E.R.) Folio 243½, 1 page.
- 15 juin. Le ministre à M. d'Iberville. Le roi a résolu d'envoyer incessamment la frégate *La Renommée* avec un bâtiment de charge au Mississipi pour y ravitailler la garnison qu'il y a laissé et porter les Canadiens que son frère a ramenés de la Baie d'Hudson, ces gens étant plus utiles que d'autres dans ces entreprises. Commandera cette frégate, car il jugera mieux qu'un autre s'il convient d'abandonner ou conserver ce poste. M. Du Guay prendra ses avis sur ce qu'il y faut porter. Décidera s'il doit employer les Espagnols qu'il a amenés avec lui. Folio 244, 2 pages.
- 5 août. Le même à M. Du Guay. M. d'Iberville est d'avis que le départ ne doit pas être retardé, attendu que le fort n'a de vivres que pour 7 mois. Prendra avec lui *La Gironde* et les 2 felouques demandées par M. d'Iberville. Folio 244½, 2 pages.
- 5 août. Le même à M. d'Iberville. A envoyé des ordres à l'Acadie pour payer le bâtiment que le Sieur Damours d'Echauffours lui avait donné pour porter le Sieur de Villien, et qui a été pris par les Anglais, ne sachant pas qu'il avait de Déchauffours procuration pour recevoir ce paiement. Ordres donnés à M. Du Guay pour l'appareillement des vaisseaux. Attend la carte de la côte de la Floride qu'il doit lui envoyer. Folio 246, 2 pages.
- 19 août. Le même à M. du Guay. Il faut être prêt pour le départ au commencement de septembre. A donné le commandement de *La Gironde* au Chevalier de Sourgères. Folio 247, 1 page.
- 19 août. Le même à M. d'Iberville. Il lui a été remis une carte "d'une rivière qui court nord-sud, d'auprès du lac Erié au golfe du Mexique, à l'embouchure de laquelle des Français réfugiés en Angleterre ont le dessein de s'établir". Quelle est cette rivière? La connaît-il? Folio 247½, 1 page.
- Marly,
26 août. Le même à M. du Guay. Lui a fait remettre 10,000 livres pour l'achat des approvisionnements, divers états et le rôle des officiers, soldats, fibustiers, etc., etc., etc., que M. d'Iberville a laissés à Biloxi, aussi, le mémoire des sommes que M. d'Iberville a payées aux fibustiers de Saint-Domingue. Folio 248½, 3 pages.
- Munitions de guerre pour le fort Biloxi. Folio 249½, ½ page.

1699.
26 août. Le ministre à M. d'Iberville. Le roi l'a fait Chevalier de Saint-Louis ainsi que M. de Surgères qui a fait le voyage du Mississipi avec lui. Folio 250, 1 page.
- 26 août. Le même au même. Le roi avait donné permission au Sieur Le Sueur de travailler des mines dans le pays des Scioux, permission qu'il a révoquée. Il lui permet d'y aller de nouveau par l'embouchure du Mississipi et d'y monter 2 canots. Le prendra à son bord avec ses hommes. Folio 250½, 1 page.
- 26 août. Le même à M. de Guay sur le même sujet. Folio 251, ½ page.
- 26 août. Le même au même. Instructions diverses. Folio 251½, 3 pages.
- 2 septembre. Le même à M. d'Iberville. Instructions diverses. Folio 253½, 2 pages.
- Fontaine-bleau,
8 septembre. Le même à M. du Guay. Diverses instructions concernant l'approvisionnement. Folio 254½, 1 page.
- 8 septembre. Le même à M. d'Iberville. Rendra compte au roi de ce qu'il lui marque à l'égard de l'établissement que les Anglais et les Français réfugiés peuvent avoir fait à la Floride. Folio 255, 1 page.
- 15 septembre. Le même à M. du Guay. Fera donner du vin convenable à M. d'Iberville pour qu'il n'ait pas à arrêter à Madère ou aux Açores. Le Sieur Rémy, ingénieur. Ordre pour faire embarquer le Sieur de Rancour, écrivain principal. Folio 255½, 3 pages.
- 15 septembre. Le même à M. d'Iberville. Ferait mieux de ne pas laisser *La Gironde* en arrière. S'il ne peut se procurer du vin convenable il pourra s'arrêter à Madère. Diverses instructions. Le roi d'Angleterre a donné des ordres positifs pour faire payer les effets pris à la Baie d'Hudson par la compagnie anglaise. Compte qu'il sortira de suite de cette affaire. Folio 256½, 3 pages.
- 15 septembre. Le même au même. Recevra sur ses vaisseaux le missionnaire qu'envoie aux Arkansas le supérieur des Missions étrangères, attendu qu'il pourra y rejoindre plus facilement que par le Canada les missionnaires qui y sont déjà. Folio 257½, ½ page.
- 15 septembre. Le même au même. Admettra à son bord le Sieur de Remonville et un valet qu'il traitera avec considération. Folio 258, ½ page.
- Le même à M. du Guay. Est aise d'apprendre l'arrivée de la frégate *Nieupart*. Quel est ce Bassot qui la commande? N'a aucune lettre de M. de Villebon. Levasseur, major à Biloxi. A reçu les mémoires que d'Iberville lui a remis de ses prétentions sur le compte de son expédition à la Baie d'Hudson en 1695. Pensait que la chose était réglée. En écrit à M. Bégon. Folio 258, 2 pages.
- 22 septembre. Le même à M. d'Iberville. Lui envoie l'instruction pour son voyage. Elle ne contient rien au sujet de ce qu'il doit faire s'il trouve les Anglais et réfugiés français établis à la Floride. Ne les attaquera pas, même s'il était le plus fort, mais tâchera de faire détruire leur établissement par les sauvages ou les Canadiens, comme s'ils l'entreprenaient d'eux-mêmes et sans ordres. Folio 259, 2 pages.
- Mémoire pour servir d'instruction au Sieur D'Iberville. Se rendra directement à Biloxi sans s'arrêter à Saint-Domingue s'il n'y est pas forcé. Jugera s'il est mieux de conserver le fort de Biloxi ou d'en construire un autre ailleurs. Dans ce dernier cas, il le détruira. N'attaquera ni les Anglais ni les Espagnols. Etudiera les ressources du pays, et, particulièrement, s'il est possible de tirer de la laine des bœufs du pays. Il en apportera quelques peaux et même quelques bêtes vivantes s'il le peut. On dit qu'il y a des mûriers; s'il en est ainsi, se rendra compte si l'élevage des vers à soie ne pourrait pas se faire avec profit. Etudiera le pays au point de vue des mines, etc., etc. Folio 259½, 10 pages. Soit 12 pp.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1699. Le ministre au *Sieur de Rancourt*. Idem. Instruction au même. Le
 22 septembre. roi l'a nommé écrivain principal de la marine à Biloxi ou à quelque autre
 endroit que choisira M. D'Iberville. Il fera les fonctions de commissaire
 ordonnateur. Folio 165, 5 pages. Soit 7 pp.
- 29 septembre. Le même à M. du Guay. Diverses instructions. Devra faire embar-
 quer M. de la Ronde que M. D'Iberville désire avoir avec lui. Folio 267½,
 1 page.
- 8 octobre. Le même au même. Diverses instructions. Le *Sieur de Rancourt*. Fo-
 lio 268, 1 page.
- 13 octobre. Le même au même. Espère que M. D'Iberville est en mer. Demandra
 au supérieur des Jésuites à La Rochelle de nommer un autre missionnaire
 à la place de celui qui devait partir, si cela n'est pas déjà fait. Folio 268½,
 1 page.
- Versailles, Le ministre à M. D'Argenson. A examiné ses propositions touchant la
 2 août. vente des castors. La question est délicate. Le différend entre les fer-
 miers et les chapeliers s'aigrit de plus en plus. Le roi désire qu'il s'assem-
 ble avec MM. D'Aguesseau et de la Reine pour discuter à fond les raisons
 des 2 parties et trouver une solution satisfaisante pour tous. Folio 269,
 1 page.
- Fin du volume 20.
 Le volume 21 n'a rapport qu'aux îles d'Amérique.

EXPÉDITIONS DU CANADA—ANNÉES 1700 ET 1701—COLONIES.

Série B.—Vol. 22.

- Table. Folio A, 26 pages. Soit 32 pp.
1700. Versailles, Le ministre à M. Bégon. Il faudra préparer *La Jeanne Cornélie* pour
 1er janvier. Plaisance et *La Seins* pour le Canada. Folio 1, ½ page.
- 10 janvier. Arrêt qui révoque la faculté accordée aux intéressés de la Compagnie
 de la Baie d'Hudson de faire seuls le commerce et traite et la remet aux
 habitants de Québec. Historique de la question. Folio 1, 6 pages.
- Le ministre à M. Bégon. Est aise d'apprendre que les mâts apportés
 du Canada sont de bonne qualité. MM. L'Hermitte et de Fontenu n'ont
 pas visité les endroits de l'Acadie indiqués par M. de Bonaventure. Il
 faudra y envoyer une flûte tous les ans pour en rapporter des bois. Folio
 4, 2 pages.
- 13 janvier. Le même à M. de Brouillan. Engagement de matelots. Folio 4½, 1
 page.
- 13 janvier. Le même au *Sieur Argaut*. Même sujet. Folio 5, ½ page.
- 17 janvier. Le même à M. de Callières, au sujet de l'établissement d'une pêche sé-
 dentaire à Mont Louis. Folio 5½, ½ page.
- 20 janvier. Le même à M. Bégon. Basset a pu être maltraité par M. de Villebon,
 tout de même, sa conduite est suspecte. Envois de vivres, munitions et
 recrues pour Plaisance et l'Acadie. Folio 5½, 2 pages.
- 20 janvier. Le même au *Sieur de Fontenu*. Demande des éclaircissements sur son
 mémoire concernant l'Acadie et Plaisance. Folio 8, 1 page.
- 20 janvier. Le même au *Sieur de Saint-Sulpice*. Devra s'aboucher avec les pro-
 priétaires de vaisseaux pêcheurs pour leur faire porter de la chaux à Plai-
 sance. Folio 8½, 1 page.
- 20 janvier. Le même au même. Il serait plus profitable d'introduire à Plaisance
 le système des Anglais pour le commerce et la pêche: le marchand s'en-

1700. gageant à fournir tous les besoins du pêcheur et à prendre toute sa pêche. Autrement il y a incertitude et tout le monde en souffre. Folio 9, 1½ page.
- 20 janvier. Le même au même. A donné ordre au Sieur de Gastines d'engager les marchands de Saint-Malo à faire la pêche sur les côtes de l'Acadie. Devra leur communiquer le mémoire de M. de Villebon sur ce sujet. Folio 9½, 1 page.
- 27 janvier. Le même à M. Bégon. Appareillement des vaisseaux *La Jeanne Cornélie* et *La Seine*. Mâts du Canada et de l'Acadie. Folio 13, 1½ page..
- 27 janvier. Le même à M. de Vanolles, pour qu'il paie les lettres de change tirées sur lui par M. de Champigny. Folio 13½, ½ page.
- 3 février. Le même à M. Bégon. Mâts. Plan du fort de l'entrée de la rivière Saint-Jean. Folio 14, 1 page.
- 10 février. Ordre pour permettre aux intéressés en la Compagnie du Mont Louis, dans le fleuve Saint-Laurent, de lever 12 engagés et de les faire embarquer à Bourdeaux pour passer en Canada. Folio 14½, ½ page.
- 10 février. Le ministre à M. Bégon. Permettra au nommé Basset de retourner à l'Acadie, s'il s'est bien conduit depuis son élargissement. A la demande des députés du Canada, maintenant à Paris, il leur accorde *L'Atalante* pour aller à la Baie d'Hudson. La fera remettre au Sieur de Vaulezar, qui la commandera. Folio 15, 2 pages.
- 17 février. Le même au même. Instructions diverses touchant l'approvisionnement des garnisons de l'Acadie et de Plaisance. Folio 16, 3 pages.
- 24 février. Le même au même. Même sujet. Folio 17, 2 pages.
- 26 février. Le même au même, touchant le départ de *L'Atalante* pour Québec et la Baie d'Hudson. Folio 18, 1 page.
- 3 mars. Le même au même. Instructions diverses au sujet de Plaisance et de l'Acadie. *L'Atalante*. Folio 19, 3 pages.
- 3 mars. Etat des munitions envoyées à Plaisance et à l'Acadie. Folio 20½, 9 pages.
- 3 mars. Le ministre à M. de Chaulnes, au sujet de la levée de recrues pour Plaisance et l'Acadie. Folio 25, ½ page.
- 9 mars. Etat des munitions à être envoyées à l'Acadie. Folio 25½, 1 page.
- 10 mars. Le ministre à M. de Fontenu. Retournera à l'Acadie sur *L'Avenant*. Folio 26½, 1 page.
- 10 mars. Le même à M. Bégon. Comme il n'y a pas d'aumônier au fort de la rivière Saint-Jean, M. de Villebon propose de remplir cette place par un prêtre irlandais qui pourrait attirer des compatriotes. Instructions diverses concernant l'Acadie et Plaisance. Folio 26½, 4 pages.
- 17 mars. Le même au même. Il faudrait pouvoir tirer tous les mâts de l'Acadie. Pourrait en conférer avec MM. de Bonaventure, de la euvillette et Basset. Folio 28½, 1 page.
- 24 mars. Le même au même. Le roi a accordé *Le Nieuport* à la Compagnie de l'Acadie. Le Sieur de Juchereau. Instructions diverses. Folio 29, 3 pages.
- 30 mars. Arrêt du Conseil d'Etat qui ordonne la distribution de la grève de Plaisance pour la pêche de la "molue". Folio 30, 4 pages.
- 30 mars. Le ministre à M. de Callières. Les fermiers du Domaine d'Ocident renvoient M. de Villebois en Canada pour les affaires de la ferme. Folio 32, 1 page.
- 30 mars. Le même à M. Bégon. Instructions concernant Plaisance et l'Acadie. Folio 32½, 4 pages.
- 1er avril. Le même à M. de Costebelle. Congé lui est accordé. Le roi a été surpris d'apprendre qu'il ait permis à des bâtiments anglais d'entrer à Plaisance et d'y vendre des marchandises, et qu'il en ait acheté lui-même pour les revendre chèrement. Folio 34½, 2 pages.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1700.
1er avril. Le même à M. L'Hermitte. Travaux au fort de Plaisance. Folio 35½, 5 pages.
- 1er avril. Ordre du roi qui permet au Sieur Durand, écrivain à Plaisance, de faire les fonctions de commissaire de la marine. Folio 37½, 1 page.
- 1er avril. Le ministre à M. des Goutins. Exposera ses plaintes contre M. de Villebon à M. de Fontenu, qui retourne à l'Acadie. Encouragera les habitants qui ont voulu s'établir au fond de la Baie Française à le faire ; si le Sieur de la Vallière est reconnu propriétaire, ils lui paieront les redevances ordinaires. Folio 38, 6 pages.
- 1er avril. Mémoire pour servir d'instruction au Sieur Chavagnac, lieutenant entretenu de la marine, commandant le vaisseau du roi *L'Avenant*. Prendra à son bord M. de Fontenu, ainsi que MM. de Neuville et Timville, officiers de la garnison de l'Acadie, et de Pinsens et, officiers de Plaisance. Laissera à Plaisance et à la rivière Saint-Jean les munitions qui y sont destinées, et rapportera de ce dernier fort les bois qui y ont été préparés. Folio 41, 3 pages.
- 1er avril. Le ministre à M. le Chevalier de Chavagnac. Lui transmet le mémoire et les paquets du roi pour Plaisance et l'Acadie. Folio 42½, 1 page.
- 1er avril. Mémoire pour servir d'instruction à M. de Fontenu, commissaire ordinaire de la Marine, que le roi a choisi pour faire le voyage de Terre-neuve et de l'Acadie. Fortifications de Plaisance. Partage des grèves. Les travaux au fort de Port-Royal ne seront commencés que l'année prochaine. Les forts de Naxouat et de l'entrée de la rivière Saint-Jean seront démolis dès que celui de Port-Royal sera achevé. Il en faudra un autre soit au Port-Razair soit à la Héve. Folio 43, 14 pages. Soit 17 pp.
- 1er avril. Le ministre à M. de Fontenu. Lettre accompagnant l'instruction ci-haut. Folio 49½, ½ page.
- 1er avril. Le même à M. de Monic. Instructions diverses au sujet des travaux aux fortifications, le partage des grèves et la conduite des affaires à Plaisance. Folio 50, 13 pages. Soit 17 pp.
- 1er avril. Le même à M. Durand. Abus dans les troupes stationnées à Plaisance. Instructions diverses. Folio 56½, 3 pages.
- 1er avril. Le même à M. de Villebon. Espère qu'il a fait préparer le bois que va chercher *L'Avenant*. A reçu son mémoire sur les limites de l'Acadie. A bien fait de faire avertir les sauvages Abénaquis de ne pas avoir de communication avec M. de Bellamont ni autres pour lui. Approuve la permission donnée aux Bostonnais de pêcher sur les côtes de l'Acadie, moyennant rétribution, mais il doit être bien entendu que c'est par pure tolérance. Doit faire étudier leur manière de faire la pêche. A permis au Sieur de Villebon de retourner à l'Acadie, à condition qu'il ne renouvelle ses ordres. Désire savoir si M. de Thury, maintenant décédé, a exécuté son projet de réunir les Micmacs près de Chibouctou. Cures de possession. Il n'est pas à propos, pour le présent, de laisser les Récollets s'établir à l'Acadie. Titres de possession. Sa conduite envers D'Echauffours et autres gentilshommes a été désapprouvée. L'intérêt de son avancement lui commande d'être moins dur envers les habitants. Envoie en Acadie un homme compétent pour dresser une carte des concessions faites et des défrichements. Folio 57½, 15 pages.
- 7 avril. Le même à M. Bégon. Instructions diverses concernant le départ des vaisseaux pour Plaisance et l'Acadie. Folio 54½, 2½ pages.
- 14 avril. Le même à M. de Champigny au sujet d'une faveur demandée par Philippe Basquin pour sa fille, qui est chez les Ursulines. Folio 65½, ½ page.
- 14 avril. Le même à M. Bégon. Instructions diverses concernant les fournitures aux soldats de Plaisance et de l'Acadie. Folio 66, 2 pages.

1700. Commission de capitaine d'une compagnie pour le Sieur de Linctot, capitaine réformé, à la place du Sieur de la Vallière. Idem pour le Sieur de Tonty à la place du Sieur de Louvigny. Idem pour le Sieur de Soulanges à la place de feu Sieur Des Meloizes. Idem. Brevet de major des Trois-Rivières pour le Sieur de Louvigny. Idem. Ordre pour donner une lieutenance en pied au Sieur Martelly. Idem. Brevet de garde-magasin à Québec pour le Sieur Chéron. Idem. Congé de 9 mois pour le Sieur de Ramesay. Idem. Commission de procureur du roi de la prévôté de Québec pour le Sieur de Grandville, à la place de son frère, décédé. Idem. Provisions de greffier de la maréchaussée de Québec pour René Hubert. Idem. Congé de 9 mois aux Sieurs de la Touche et Des Bergères. Idem. Ordre pour donner au Sieur de Montigny la lieutenance de la compagnie de Saint-Martin. Idem. Ordre pour faire servir Jacques Barbelle en qualité de notaire à Montréal, à la place de Basset, décédé. Idem. Brevet de 300 livres de pension pour le Sieur D'Auteuil. Idem. Ordre pour confirmer le Sieur de Selles come enseigne n pid. Idm. Brevet de confirmation de la concession faite au Sieur de Longueuil le 10 juillet 1676. Folio 67, 11 pages.
- 21 avril. Le ministre à M. de Brouillan. Le roi lui permet de rester une autre année en France pour rétablir sa santé. Folio 72, $\frac{1}{2}$ page.
- 21 avril. Le même à M. Bégon. Recrues pour Plaisance. Doit faire travailler sans retard à l'armement de *La Seine*, dont le commandement est confié au comte d'Arquian. Le Sieur Bide de Mauviell commandera *La Jeanne Cornélie*. Folio 72 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 21 avril. Le même à M. de Chaulnes. Est aise de sa diligence à lever des soldats pour Plaisance. Folio 73, $\frac{1}{2}$ page.
- 23 avril. Brevet de confirmation de la concession au Sieur Le Bert du tiers de l'île Saint-Paul à titre du fief accordé par M. Du Chesneau le 18 juillet 1676. Idem. Brevet de confirmation de la concession du 27 avril 1688 aux nommés Lessart de La Noraye, Charles Gautier, Marie Denise, et Catherine Gautier, entre les terres des Sieurs Dautray et de la Valtrie. Idem. Brevet de confirmation de la concession au Sieur de Ramezay du 24 octobre 1699 d'un emplacement à Trois-Rivières. Idem. Brevet de médecin des hôpitaux de la Nouvelle-France pour le Sieur Sarrazin. Folio 73 $\frac{1}{2}$, 6 pages.
- 24 avril. Le ministre à M. Clairambault, au sujet des états de compte de M. de Champigny. Folio 76, 2 pages.
- 24 avril. Le même à M. de la Baroye, au sujet d'une contestation entre son commis du Canada et M. de Lubert. Folio 77, $\frac{1}{2}$ page.
- 26 avril. Divers ordres pour promotions dans les troupes. Folio 77, 1 page.
- 28 avril. Le ministre à M. Bégon. Diverses instructions concernant le départ de *La Seine*, le chargement de *L'Avenant* à l'Acadie, etc., etc. Folio 77 $\frac{1}{2}$, 2 $\frac{1}{2}$ pages.
- 27 avril. Ordre qui donne rang et commandement au Sieur de Langloiserie sur tous les autres capitaines. Idem au Sieur de la Vallière, major de Montréal. Folio 78 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 28 avril. Le ministre à M. de Villebois. Il est fâcheux qu'il ne se soit pas embarqué sur *L'Atalante*. S'embarquera sur *La Seine*. Folio 79, 1 page.
- 5 mai. Le même à M. de Vaudreuil. Est aise d'apprendre qu'il est satisfait de sa promotion. Le roi a accordé une des compagnies vacantes à M. de Soulanges, son beau-frère, en dépit de sa jeunesse. Folio 79, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 5 mai. Le même à M. l'évêque de Québec. Est heureux d'apprendre qu'il entend vivre en bonne intelligence avec l'ancien évêque et MM. de Callières et de Champigny. Dimes. Mauvais effet de la multiplicité des établissements religieux. Le roi tolérera l'établissement des Urselines à Trois-

DOC. DE LA SESSION No 8c

1700. Rivières, mais ne veut pas donner de lettres patentes. Il regrette également que, de sa propre autorité, il ait tiré des religieuses de l'Hôtel-Dieu pour leur donner la direction de l'hôpital général. Il faut les renvoyer à l'Hôtel-Dieu, le roi voulant que ses hôpitaux soient gouvernés par des administrateurs sous son contrôle, comme cela se fait ailleurs. Missions de l'Akansas. Il faut un prêtre à Beaubassin et à Pentagoët. Folio 80, 7 pages.

5 mai.

Le même à M. de Crisacy. A été bien aise de le proposer au roi pour remplir la place de lieutenant du roi à Québec. Folio 83½, 1 page.

Le même à M. de Ramezay. Le Sieur de Merville a reçu l'ordre de passer au Canada et de faire des excuses. Le roi a accordé une enseigne à son fils. Lui envoie le congé qu'il a demandé. Id. Congé de 8 mois au Sieur Amariton. Id. 6 mois au Sieur de la Rancogne. Id. Ordre pour donner au Sieur de Gannes Falaise la lieutenance de la Compagnie de Villien à la place du Sieur de Montigny. Folio 83½, 2½ pages.

Mémoire du roi à MM. de Callières et de Champigny. Est aise qu'ils aient envoyé M. de la Vallière et le père Bruyas auprès de M. de Bellamont pour ramener les prisonniers qui sont chez les Anglais, et aussi d'apprendre que les Iroquois ont cessé toute hostilité. Troupes. Bonne conduite de M. de Subercase. De la Forest et de Tonty. Difficultés que cause la surabondance des castors aux mains des fermiers. Il avait d'abord été résolu de défendre l'usage de tout autre poil que le castor dans la confection des chapeaux. La proposition du Sieur Pascaud est sous considération. Dîmes. Communautés religieuses. Devront envoyer le père Hennepin en France s'il passe au Canada. Promotions faites. Réclamations de la Durantaye. Devront examiner la proposition du Sieur La Mothe de Cadillac pour l'établissement d'un poste à Détroit, aussi, celle de Charon, directeur de l'hôpital de Montréal, tendant aux mêmes fins. Baie d'Hudson. Projets du Sieur Levasseur de Néré pour les fortifications de Québec. A confirmé plusieurs concessions, mais non celles aux Jésuites et au Séminaire, qui en ont assez. A nommé un contrôleur pour tenir un registre des concessions, brevets, ordonnances, etc., etc. Les limites de l'Acadie ne sont pas encore fixées; la contestation roule sur ce qui est entre la rivière Quinibiquy et celle de Saint-George, espace qui est réclamé par les 2 nations. Folio 85, 33 pages. Soit 38 pp.

5 mai.

Le ministre à M. de Champigny. Instructions diverses concernant les finances. A donné une compagnie à son fils. Le Sieur Le Roy de la Potterie. Placet de mademoiselle de Verchères, demandant, pour certains services, une pension ou une place d'enseigne pour son frère. Examinera si ce qu'elle expose est véritable. Le roi a accordé 500 livres à mademoiselle Quénet, fille du contrôleur des fermes à Montréal, pour son entrée aux Ursulines. Le Sieur Quénet. Folio 101, 16 pages. Soit 18 pp.

5 mai.

Le même au même, au sujet du Sieur Duplessis. Folio 108½, ½ page.

5 mai.

Le même à M. de Callières. Le roi approuve qu'il ait détourné les nations d'en-haut de faire la guerre aux Scioux. Approuve également ses réformes dans les troupes et son attitude dans le démêlé entre MM. de Ramezay et de Merville. Promotions. Doit empêcher les Abénakis de commettre des hostilités contre les Anglais. Folio 108½, 6 pages.

5 mai.

Le même à M. de Subercase. Sur les témoignages de bonne conduite en sa faveur, par l'évêque de Québec, MM. de Callières et de Champigny, le roi a accordé une place d'enseigne à M. de L'aur, son neveu. Folio 111½, ½ page.

5 mai.

Le même à M. de Langloiserie. N'a pu lui accorder la lieutenance des Trois-Rivières, mais lui a donné supériorité sur tous les autres capitaines.

1700. Son fils n'ayant pas l'âge requis, il n'a pu lui accorder la place de garde de la marine. Folio 111½, ½ page.
- 5 mai. Le même à M. de la Martinière. Lui a accordé la commission de garde-scel du Conseil Souverain. Folio 112, ½ page.
- 5 mai. Le même à M. Rey Gaillard. Est satisfait du compte qu'il rend de ce nomination au gouvernement des Trois-Rivières. Folio 112, ½ page.
- 5 mai. Le même à M. de la Durantaye. Le roi n'a pas voulu rentrer dans les détails de sa réclamation, datant de 1683-4, mais il lui accorde une gratification de 1,500 livres. Folio 112½, ½ page.
- 5 mai. Le même à M. Roy Gaillard. Est satisfait du compte qu'il rend de ce qui regarde son emploi. Folio 113, ½ page.
- 5 mai. Le même à M. de la Touche. Id. Folio 113, ½ page.
- 5 mai. Le même à M. de la Potterie. Id. Folio 113½, 1 page.
- 5 mai. Le même à M. Roy de la Potterie. Id. Folio 113½, 1 page.
- 5 mai. Le même à M. de Lotbinière. Le roi trouve bon qu'il continue à s'occuper des causes maritimes à Québec. Folio 114, 1 page.
- 5 mai. Le même à M. D'Auteuil. Le roi lui accorde une pension de 300 livres pour ses services. Ne veut pas que les religieuses de l'Hôtel-Dieu fassent de l'hôpital général un couvent. Folio 114, 3 pages.
- Marly, 5 mai. Ordre qui accorde au Sieur de la Martinière les fonctions de garde-scel du Conseil Souverain. Id. Lettre au conseil l'informant de cette nomination. Folio 115½, 1 page.
- 5 mai. Etat des officiers et autres à qui le roi a accordé passage sur la flûte *La Seine* : de Galifet, Levasseur de Néré, de Merville, de La Mothe Cadillac, de Soulanges, de Saint-Michel, Fournier de Belleval. Folio 116½, ½ page.
- 5 mai. Le même à M. Bégon. Diverses instructions concernant le service de l'Acadie. Folio 117, 3 pages.
- 5 mai. Le même à M. de Chevry. Lui enjoint de payer 1,874 livres à M. de la Ranoye. Folio 118½, 1 page.
- 8 mai. Le même à M. Bégon. Lui envoie ses paquets et ceux du roi à destination du Canada. Folio 118½, 1 page.
- 12 mai. Le même à M. Des Goutins. Demande un état de compte justifiant l'emploi de certaines sommes. Folio 119, 1 page.
- 15 mai. Ordre pour donner au Sieur Closneuf de Montainville l'enseigne de la compagnie commandée par le Sieur de Falaize, à la place du Sieur de Gannes Falaize, fait lieutenant de la compagnie de Villien. Folio 119½, ½ page.
- 19 mai. Le ministre à M. de Monic. Lui communique un état des bâtiments de Bayonne chargés de chaux pour Plaisance. Folio 119½, ½ page.
- 19 mai. Le même à M. Bégon. Récollets qui passent au Canada. Nouveau commis envoyé au Canada par M. de Vanolles. Folio 120, 1 page.
- 19 mai. Le même à M. le comte d'Arquian. En revenant du Canada il recevra à son bord la femme et la fille de M. de Mcaseignat, secrétaire de M. de Frontenac. Folio 120½, 1½ page.
- 22 mai. Le même à M. de Rodès. Est satisfait des propositions que lui et M. Pacault font à l'égard de l'affaire des castors ; cela semble concilier tous les intérêts. Folio 121, ½ page.
- 26 mai. Le même à M. Bégon. Le Sieur Pacault. Réclamation de l'évêque à l'égard du Sieur de Thury. Folio 121, 2 pages.
- 2 juin. Le même au comte de Tallard. Instructions au sujet des questions à régler à Londres par la commission chargée de fixer les limites des possessions des deux pays en Amérique. Folio 122, 7 pages.
- 2 juin. Le même à M. Bégon au sujet d'une habitation qu'un marchand de La Rochelle (Baraquer) prétend avoir achetée à Plaisance. Folio 125, ½ page.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1700.
5 juin. Le même à M. de Champigny. Examinera si le Sieur de la Salle n'a pas laissé des biens en Canada pour satisfaire une créance de 13,623 livres et intérêts depuis juillet 1681, argent prêté par M. de Frontenac pour l'aider à construire le fort Cataracoüy. Pièces justificatives de la comtesse de Frontenac. Folio 125½, 1 page.
- 5 juin. Le même à M. de Torcy. Pourparlers des commissaires, communiqués par M. le comte de Tallard, au sujet de la fixation des limites à la Baie d'Hudson et à l'Acadie. Folio 126, 1½ pages.
- 11 juin. Mémoire du roi à MM. de Callières et de Champigny. M. Pascaut, délégué du Canada, a fait une proposition au sujet du commerce des castors, qui pourra tirer la colonie de l'abîme dont elle est menacée. Le Sieur Pascaut passe au Canada, et le roi ne doute pas que la colonie ne ratifie ce dont il est convenu. Il faut réunir les principaux habitants en assemblée et les engager à prendre des intérêts dans la nouvelle compagnie. Folio 127, 6 pages.
- 11 juin. Le même à M. de Champigny à l'égard des propositions du Sieur Pascaut. Folio 129½, 2 pages.
- 7 juillet. Le même à M. Bégon. Désire qu'il ordonne aux marchands de La Rochelle, de ne pas vendre leurs castors à d'autres qu'à Pasquier, Bourlet et Gay, de Paris, avec lesquels le Sieur Pascaut, agissant au nom de la colonie du Canada, a fait des arrangements financiers pour désintéresser les fermiers de la ferme d'Ocident. Folio 131, 5 pages.
- 24 juillet. Le même au même. A reçu son procès-verbal des déclarations des marchands de La Rochelle. Il faut leur dire qu'ils seront payés de Pasquier et C^{ie} dès que la convention entre ces derniers et Pascaut sera ratifiée. Folio 133, 1 page.
- 24 juillet. Le même à Pasquier et Cie. Leur communique le procès-verbal de M. Bégon, avec prière d'y répondre de suite. Folio 133½, ½ page.
1701.
1er janvier. Ordre pour une lieutenance. Le Sieur Dallard de Sainte-Marie. Folie 135, ½ page.
- 12 janvier. Le ministre à M. Monic, au sujet de la Dame Charles Mahier. Folio 135, 1 page.
- 12 janvier. Le même à M. Bégon. Devra examiner les mâts que *L'Avenant* a apportés de l'Acadie. N'a pas encore eu d'entrevue avec les députés du Canada et ne connaît pas leurs instructions. Folio 135½, 1 page.
- 12 janvier. Le même au Sieur de Saint-Sulpice, au sujet de la Dame Mahier. Folio 136, ½ page.
- 26 janvier. Le même au Sieur Argand. Le roi lève la défense faite aux officiers et habitants de Plaisance d'engager des matelots pour leur pêche. Folio 136½, ½ page.
- 9 février. Le même à M. Bégon. Le procès-verbal fait sur la qualité des bois apportés de l'Acadie n'est pas encourageant à l'égard de l'ormeau. Lui fera remettre les fonds pour les Canadiens embarqués sur *L'Enflammé*. Habillement des soldats. Folio 137, 2 pages.
- 9 février. Le même à M. Monic. Le roi d'Espagne est mort après avoir nommé le duc d'Anjou son héritier. Cela a réveillé bien des jalousies de la part des Anglais et des Hollandais, et la guerre peut en résulter. Folio 138, 1 page.
- 23 février. Le même à M. Bégon. Le roi a accordé *L'Atalante* aux Sieurs de la Chesnaye et de Lino, délégués de la colonie du Canada, pour le service du fort Bourbon. Ils la gréeront et armeront à leurs dépens. Examinera la proposition du Sieur Pascaut au sujet du bâtiment que le roi a coutume d'envoyer au Canada. Etat de ce qui est nécessaire pour l'Acadie. Le Sieur Mondoux, missionnaire à l'Acadie. Plaisance. Folio 138½, 3 pages.

1701. Le même à M. de Chavagnac. A reçu avec plaisir sa carte de l'Acadie.
23 février. Folio 140, $\frac{1}{2}$ page.
- 2 mars. Ordre du roi, portant défense au Sieur Riverain de saisir le vaisseau ou les marchandises que les Sieurs Mayeux et Bourlot, marchands de Paris, associés du dit Riverain, envoient au Mont Louis. Folio 140, 1 page.
- 9 mars. Le ministre à M. Bégon. Devra préparer *La Gironde* pour l'Acadie et *L'Avenant* pour Plaisance. Ce dernier est plus en état de résister aux forbans qui tentent ces parages. Folio 140 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 16 mars. Le même. Etat de ce qu'il faut pour l'Acadie et Plaisance. Le roi a résolu de renvoyer M. D'Iberville au Mississipi. Folio 141 $\frac{1}{2}$, 6 pages.
- 23 mars. Mémoire du roi à M. du Brouillan, gouverneur de Terre-neuve, choisi pour commander à l'Acadie. Les prêtres des missions étrangères desservent Les Mines, Port-Royal et Pentagoët; les Récollets, le fort Saint-Jean et les habitations de Beaubassin. Ce qu'ils reçoivent, soit des dîmes, de leur casuel ou du roi. Historique des événements récents à l'Acadie. Il faut rétablir le fort de Port-Royal, détruit par les Anglais: les habitants ont promis assistance. Il faut un fort sur la côte sud, soit au Port-Razair, soit à La Hève, et plus tard un autre, soit à Chibouctou, soit à Chélabouctou, mais il faut attendre qu'il y ait des établissements à protéger. Il se rendra aux Mines. Cet endroit, quoique très peuplé, paraît à l'abri des insultes. Chédabouctou a été accordé pour la pêche sédentaire à une compagnie de gens influents de Paris; mais leur établissement a été détruit avant la guerre par un forban. Divers projets pour le développement de l'Acadie sont à l'étude. Les Anglais ont toujours tiré de grands avantages de la pêche sur ces côtes. Il faut apprendre leurs manières de procéder. Ne doit pas avoir en vue d'augmenter le commerce des pelleteries, cela convient mieux au Canada, qui n'a pas d'autres ressources. Examinera le cas du Sieur de Saint-Castin, qui fait le commerce de fourrures avec les Anglais et reçoit leurs marchandises en échange, au détriment de notre commerce. Dès son arrivée, il donnera avis de sa nomination aux autorités de Boston et s'efforcera de faire avec elles un traité d'union et de bonne correspondance en cas qu'il y ait guerre en Europe, traité qui ne pourra être rompu que par un an d'avis. Folio 144 $\frac{1}{2}$, 23 pages.
- 23 mars. Le ministre à M. Bégon. Instructions diverses. Folio 153 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page. Etat de ce qui est demandé par le Sieur Des Goutins pour l'extraction et embarquement des mâts et autres bois qui doivent être tirés de ce pays pour le port de Rochefort. Id. Etat des munitions demandées pour les forts de l'Acadie. Folio 156 $\frac{1}{2}$, 3 pages.
- 23 mars. Le ministre à M. de Monie, le prie de faire arrêter le capitaine Monbail, s'il retourne à Plaisance. Folio 158, $\frac{1}{2}$ page.
- 30 mars. Le même à M. de Luinson. Est pleinement informé des services de M. de Saint-Ours en Canada; s'en souviendra à l'occasion. Folio 158, $\frac{1}{2}$ page. Le même à M. Bégon. Il faut envoyer un aumônier dans le fort de l'Acadie. Il n'y en a pas depuis 3 ans. Les Récollets devront rembourser ce qu'ils ont reçu sous l'impression fautive qu'un des leurs remplissait cette fonction. Enverra 40 soldats à l'Acadie, 60 à Plaisance. Fonds de 400 livres pour 2 missionnaires à l'Acadie. M. du Brouillan s'embarquera sur *La Gironde*. Il y a apparence que la guerre sera déclarée avant le retour de ce vaisseau. Donnera passage à 2 institutrices qui passent à l'Acadie à l'instigation de l'évêque de Québec. Folio 160 $\frac{1}{2}$, 4 pages.
- 30 mars. Le même à M. du Brouillan. Lui communique les instructions du roi. Distribuera les présents aux sauvages suivant l'habitude, savoir: la moitié à ceux de Pentagoët et de Quinibiguy, un quart à ceux de la rivière

DOC. DE LA SESSION No 8c

1700. Saint-Jean et l'autre quart aux Micmacs de la Péninsule. M. de Bonaventure commandera sous ses ordres. Folio 163½, 2 pages.
- 30 mars. Le même à M. de Villien. A reçu le recensement des habitants de Port-Royal. L'a trouvé bien fait. Remettra celui des Mines à M. du Brouillan. Saint-Castin. Basset. Récollets. Folio 164, 6 pages.
- 30 mars. Le même à M. de Bonaventure. L'informe de la nomination de M. du Brouillan au poste de gouverneur de l'Acadie. Le remplacera jusqu'à son retour et commandera alors sous ses ordres. Folio 167, 1 page.
- 30 mars. Le même à M. Des Goutins. Prétentions de M. de la Vallière au sujet de sa concession à Beaubassin. Instructions diverses. Folio 167½, 4 pages.
1700. Le même à M. Bégon. Instructions diverses au sujet des envois à Plaisance et à l'Acadie. Folio 169½, 7 pages.
- 6 avril. Le même à M. Lehaguais. Le prie de voir les députés du Canada et leur mémoire, et de préparer un arrêt en conformité. Folio 172½, 1½ page.
- 6 avril. Le même à M. du Brouillan. Fera passer en France le Sieur Gay, prêtre du séminaire des Missions étrangères, en raison des plaintes portées contre lui par ses supérieurs et l'évêque de Québec. S'il est vrai que le Sieur Maudoux ait refusé d'enterrer M. de Villebon parce qu'il ne laissait aucun bien, Sa Majesté le fera aussi passer en France, malgré que l'évêque et ses supérieurs paraissent satisfaits de lui. N'aurait pas dû prendre des intérêts dans la Compagnie de Pêche sédentaire sans en demander l'autorisation. Folio 173, 2 pages.
- 9 avril. Le même aux députés du Canada. Demande leur avis sur un placet présenté par une personne qui prétend avoir rempli les fonctions de contrôleur des castors à Québec. Folio 174½, ¼ page.
- 13 avril. Le même à M. de Monic. Instructions diverses au sujet des matériaux et des travaux aux fortifications de Plaisance. Plâme ses emportements à l'égard de M. de la Boularderie et de M. Durand. Folio 174½, 19 pages.
- 13 avril. Le même au même. Plaintes portées contre lui par le Sieur Vinatier, ancien maire de Bayonne, faisant commerce avec Plaisance. Envoie 3 Récollets. Folio 184½, 1½ pages.
- 13 avril. Le même à M. de Costebelle. L'intention du roi est qu'il retourne à Plaisance. Folio 185½, ¼ page.
- 13 avril. Le même à M. L'Hermitte. Est satisfait du compte qu'il rend de l'avancement des travaux aux fortifications du fort haut de Plaisance. La guerre avec l'Angleterre et la Hollande étant presque infaillible, il est important que les 2 forts soient en état de défense. Folio 185 bis, 5 pages.
- 13 avril. Ordre pour permettre au Sieur Durand, écrivain à Plaisance, de faire en ce lieu les fonctions de commissaire de la Marine. Folio 187, 1 page.
- 13 avril. Le ministre à M. de la Boularderie. A reçu ses plaintes contre M. de Monic. Lui envoie l'ordre de passer à l'Acadie. Folio 187½, ¼ page.
- 13 avril. Le même à M. Durand. A trouvé excessif l'état des munitions qu'il demande pour Plaisance. Instructions diverses. Folio 187½, 7 pages.
- 20 avril. Le même aux députés de la colonie du Canada, au sujet de lettres de change. Folio 191, ¼ page.
- Mémoire pour servir d'instruction à M. de Lescolle. Portera à Plaisance les munitions, croisera sur les côtes de Terre-Neuve pour faire la chasse aux forbans, se rendra à l'Acadie avec M. de la Boularderie et les gens de Plaisance qui voudront aller s'y établir, et rapportera à Rochefort les bois qui ont été préparés. Folio 191, 4 pages.
- 20 avril. Ordre pour accorder au Sieur de la Boularderie, qui doit passer de Plaisance à l'Acadie, la première lieutenance qui vaquera au dit lieu. Folio 193, 1 page.

1701. Le ministre aux députés de la colonie du Canada. Leur transmet le
27 avril. mémoire des cautions de Guigue au sujet des contestations qu'ils ont avec
eux pour le paiement des lettres de change. Folio 193, $\frac{1}{2}$ page.
- 27 avril. Le même à M. du Brouillan. Peut avertir les marchands de La Ro-
chelle qu'ils peuvent faire librement le commerce à l'Acadie, à l'exception
du port de Chadabouetou, qui a été accordé à la Compagnie de Pêche
sédentaire. Donnera des vivres aux nouveaux colons qui en auraient be-
soin, s'il y a surplus. Folio 193 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 4 mai. Le même à M. Bégon. Instructions diverses. Pêche du Mont-Louis.
Plaisance. Enverra à M. Levasseur de Néré 10 tonnaux de ciment pour
tuilleau. Folio 194 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 4 mai. Le même au Sieur Dolier. M. le Haguais est chargé d'examiner le dé-
dommagement qui doit être donné aux intéressés en la Compagnie du
Nord. Devra l'instruire de ses prétentions. Folio 195, $\frac{1}{2}$ page.
- 4 mai. Ordre du roi à tous les capitaines de vai-seaux qui mouilleront à l'Ac-
die de donner au Sieur du Brouillan tous les services dont il aura besoin.
Folio 195 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 4 mai. Le ministre à M. du Brouillan, touchant son départ pour l'Acadie et
l'ordre ci-haut. Folio 196, $\frac{1}{2}$ page.
- 11 mai. Le même au même. M. de Villebon n'a jamais donné des éclaircis-
sments satisfaisants sur les limites de l'Acadie du côté des Anglais, le prio
de s'en enquérir du baron de Saint-Castin. La rivière Quinibiquy est-elle
navigable à quelque distance pour des vaisseaux tirant 18 à 19 pieds d'eau?
Folio 197, 1 page.
- 11 mai. Le même à M. de Moine. Instructions diverses. Folio 197 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 11 mai. Le même à M. de Costebelle. L'intention du roi est qu'il s'embarque
pour Plaisance sur *L'Avenant*. Instructions diverses. Folio 198 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 18 mai. Commission de capitaine d'une compagnie de soldats du détachement de
la marine pour le Sieur de La Forest, capitaine réformé, à la place du
Sieur de la Durantaye. Idem pour le Sieur de Blainville à la place du
Sieur de Merville. Idem pour le Sieur de Bécaneourt, à la place du Sieur
de Noyan qui repasse en France. dem. Permission au Sieur de la Duran-
taye de quitter le service. Idem au Sieur de Merville. Folio 199, 3 pages.
- 18 mai. Ordre pour permettre à M. de Ramezay de commander les troupes en
l'absence et au défaut de M. de Vaudreuil. Idem. Congé de 9 mois au
chevalier de Champigny, capitaine. Idem au Sieur de Chacornade. Idem
au Sieur de la Pérade. Idem au Sieur de Largentier. Folio 200 $\frac{1}{2}$, 1
page.
- 18 mai. Brevet de 600 livres de pension au Sieur de Merville. Idem. Brevet
de maître d'hydrographie à Québec pour le Sieur Franquelin à la place
de feu Sieur Joliet. Idem pour une enseigne au Sieur de Puygibault, à
la place du Sieur de Sérancourt. Idem. Congé absolu au Sieur de la
Pérotière, lieutenant. Idem de 9 mois au Sieur de Longueuil. Idem au
Sieur de la Morlière. Idem. Brevet de 600 livres de pension au Sieur de
la Durantaye. Idem. Brevet de confirmation de la concession faite en
1700 à la Dame Marguerite Denis, veuve du Sieur de la Naudière. Idem.
Brevet de confirmation de la concession faite en 1700 au Sieur Tarieu de
la Perrade. Idem. Ordre au Sieur de Ramezay pour précéder les lieu-
tenants du roi de Québec et de Montréal. Idem. Brevet de confirmation
de la concession faite en 1678 au feu Sieur Crevier en faveur de sa
veuve et de ses héritiers. Idem. Ordre pour une enseigne au Sieur de
Brebeuf. Idem au Sieur David du Perron, à la place du Sieur de Beau-
mont. Idem. Prorogation de congé au Sieur Amariton. Idem au Sieur
Du Plessis Fabert. Folio 201, 10 pages.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1701. Le ministre à M. de Monic. Instructions diverses. Plaintes nombreuses contre lui. Les officiers demandent tous congé pour servir ailleurs. Sera privé de tout commandement s'il n'amende pas sa conduite. Folio 206, 2½ pages.
- 25 mai. Le même au Sieur de Costebelle au sujet de ses plaintes contre M. de Monic. Folio 207, 1 page.
- 31 mai. Le même à M. de Callières. Il ne convient pas que la colonie du bas du Mississipi soit placée sous ses ordres. A rendu compte au roi de l'avis qu'il lui a donné à l'égard des présents donnés aux Iroquois par le prince de Bellamont, et de l'intention de ce dernier d'établir des ministres ci et là et des forts, dont un sur le lac Ontario vis-à-vis celui de Frontenac. Doit user de toute son influence pour le frustrer de ses projets. Donnera la majorité des Trois-Rivières au Sieur Du Plessis, s'il veut l'accepter, sinon, il lui accordera le congé que sa femme demande pour lui. De Courtemanche. De Louvigny. Folio 207½, 6 pages.
- 31 mai. Le même à M. de Vaudreuil. Doute que les Anglais érigent un fort au lac Ontario. Administration de la justice. Honneurs dans les églises. Le roi n'a pas jugé à propos de lui accorder la lieutenance générale de la Nouvelle-France. Folio 210½, 7 pages.
- 31 mai. Le même à Madame de Vaudreuil. A reçu la lettre par laquelle elle l'informe de la grâce que le roi a bien voulu accorder à son père. Saura lui faire plaisir à l'occasion. Folio 213½, ½ page.
- Le même à M. D'Autenil. Le roi consent à ce que les religieuses de l'Hôtel-Dieu s'établissent à l'hôpital général, mais leur nombre ne devra jamais dépasser 8. Donnera des lettres patentes aux Urselines des Trois-Rivières si leur revenu peut le justifier, mais le nombre de religieuses sera limité. Est surpris de ce qu'il lui marque au sujet de l'emploi des 8,000 livres que le roi accorde à l'évêque pour le soutien des curés. Le Sieur Dupuy. Est aise d'apprendre qu'il ait été choisi comme directeur de la nouvelle compagnie pour le commerce des castors, aussi bien que du mariage de sa fille avec le marquis de Crisacy. Folio 213½, 6 pages.
- 31 mai. Le même à M. le marquis de Crisacy. Est surpris qu'il se soit formalisé de ce que M. de Champigny soit allé à Montréal sans l'en avertir. Le roi n'a pas l'intention d'empêcher la libre circulation des habitants d'un endroit à un autre ou hors du pays, encore moins d'un intendant. Autres griefs contre lui. Folio 216, 4 pages.
- 31 mai. Le même à M. de Subercase. 300 recrues seront envoyées au Canada, la guerre étant probable. Folio 218, 1 page.
- Le même à M. de Galifet. L'avait recommandé au roi pour le commandement de l'Acadie. En avait disposé en faveur de M. du Brouillan. Folio 218½, ½ page.
- 31 mai. Le même à M. Levasseur de Néré. Ses plans pour les fortifications de Québec sont approuvés. Il sera dépensé 20,000 livres pour cet objet cette année et autant les années subséquentes. Il faut que les habitants aident ces travaux par des corvées. Folio 219, 2 pages.
- 31 mai. Le même à M. de Vallière. A reçu son mémoire au sujet de son voyage à la Nouvelle-Angleterre. Le roi n'entend pas le priver de sa concession à l'Acadie, mais veut que comme les autres il produise ses titres et justifie qu'il a satisfait aux conditions. Folio 220, 1 page.
- 31 mai. Le même à M. Le Roi de la Poterie. Le roi lui a accordé la permission de passer aux îles en qualité de lieutenant. Remettra à son successeur les papiers qui regardent son emploi. Folio 220½, 1 page.
- 31 mai. Le même à M. de Merville. Le roi lui a accordé une pension de 600 livres et la permission de repasser en France. Ne peut lui accorder ses appointements pendant son interdiction. Folio 221, 1 page.

1701.
31 mai. Le même au Sieur de Courtemanche. N'a pu lui accorder une compagnie pour le présent. Folio 221, $\frac{1}{2}$ page.
- 31 mai. Le même au Sieur de Beaumont. Le roi lui a accordé une compagnie. Folio 221 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 31 mai. Le même au Sieur de La Mothe Cadillac. A transmis son mémoire sur l'établissement du Détroit à MM. de Callières et de Champigny. Suivra leurs ordres. Le commerce de ce poste a été remis à la Compagnie du Commerce des Castors qui vient de se former. Il engagera cette compagnie à lui donner quelque supplément d'appointements tant qu'il restera à Détroit. N'oubliera pas l'avancement de son titre. Folio 221 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 31 mai. Le même au Sieur de Tonty. Est bien aise que M. de Callières l'ait choisi pour aller avec M. de La Mothe Cadillac à l'établissement de Détroit. Folio 222 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 31 mai. Le même à M. Prévost. L'évêque prétend avoir fait tout en son pouvoir pour le réconcilier avec M. de Crisac. L'union du roi est que ce démêlé, qui fait scandale, cesse. L'ordre du roi, s'étendant à tout autre qu'au gouverneur d'emprisonner les habitants, ne s'adresse pas particulièrement à lui. Ne peut emprisonner sous sa propre autorité que dans des cas de sédition. Exige qu'il fasse sa résidence dans son gouvernement. Folio 223, 2 $\frac{1}{2}$ pages.
- 31 mai. Le même au Sieur Riverin. A examiné ce qu'il lui marque au sujet de ses contestations avec ses associés dans l'exploitation de pêche du Mont-Louis. Les faits étant rapportés différemment, il doit venir en France pour régler l'affaire. En attendant, il lui est défendu de procéder en justice contre eux. Folio 224, 1 page.
- 31 mai. Le même au Sieur de Villebois. Lui envoie l'ordre qu'il demande de passer en France avec son fils et ses domestiques. Lira avec intérêt les mémoires qu'il a préparés sur les affaires du Canada. Folio 224 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 31 mai. Mémoire du roi à MM. de Callières et de Champigny. Est heureux qu'ils aient pu faire la paix avec les Iroquois en dépit des efforts des Anglais pour l'empêcher. Ont bien fait de leur promettre que Frontenac serait rétabli comme poste de commerce. En cas de guerre, ils s'efforceront d'obtenir la neutralité des Iroquois sinon leur appui. Créanciers de La Salle. Examineront leurs réclamations. Ne peut consentir qu'ils exploitent le poste de Frontenac pour se payer. Il convient que le commerce des castors soit entre les mains d'une seule compagnie, mais ce poste pourrait être payé par la compagnie au bénéfice des créanciers de La Salle. Réformés à faire dans les compagnies de soldats. Les officiers doivent être tenus de rester avec leurs soldats. La compagnie des habitants. Ce serait une excellente chose que Le Sueur put réussir à faire établir les Scioux au bas du Mississipi, afin de contrebalancer les efforts que font les Anglais pour s'attacher les sauvages de ces régions. Cures fixes. Urse-lines des Trois-Rivières. Hôpital général. Partialité des juges envers M. de Louvigny. Ses fourrures resteront confisquées. Il restera capitaine de sa compagnie par égard pour ses services, mais il lui ôte son emploi de major des Trois-Rivières. Le Sieur de la Perotière est cassé de son grade pour la même offense. Ne peut donner la majorité des Trois-Rivières à M. de Grandville, étant beau-frère de M. Prévost, gouverneur de ce lieu. Le Sieur de Vitré. Ne peut pour le présent accorder à madame de la Valtrie la pension qu'elle demande. La seule pension vacante est celle de feu M. de Verchères, mais elle a été transférée à sa fille avec l'obligation de soutenir sa mère. Folio 227, 37 pages.
- 31 mai. Le ministre à M. de Champigny. Est bien aise qu'il ait supprimé totalement la monnaie de cartes. Considérations sur l'emploi des fonds pour les divers services. Ses difficultés avec M. de Crisac. Ce dernier

DOC. DE LA SESSION No 8c

1701. avait droit de faire emprisonner le capitaine de navire et avait également droit de préséance à l'église en sa qualité de lieutenant du roi en l'absence de M. de Callière. A fait preuve de partialité envers M. de Louvigny. On prétend que M. de Champigny, par des principes de charité mal entendue, empêche la punition des coupables par ses sollicitations. Doit lui défendre de se mêler de ces choses. A examiné ses explications au sujet du buste du roi qu'il a fait enlever de la place publique pour le mettre à côté de la maison de M. Hazard. Cela est généralement désapprouvé, mais il n'y faut rien changer maintenant. Entendra les intéressés en l'ancienne Compagnie du Nord pour décider quels dédommagements ils ont droit d'exiger de la nouvelle compagnie. Examinera si les allégations des euré, se plaignant que l'évé se détourne à d'autres fins une partie des fonds destinés à leur soulagement, sont fondées. Folio 145, 1-2 pages.
- 31 mai. Brevet de don aux Hôtels-Dieu de Québec et de M. de Louvigny restant du produit des pelleteries confisquées sur M. de Louvigny. Folio 258½, 1½ page.
- 31 mai. Le ministre à l'ancien évêque de Québec pour qu'il ne veuille continuer la gratification de 3,000 livres pour les Indiens du Mississipi. L'hôpital général de Québec. Folio 259, 1 page.
- 31 mai. Ordre à M. Galifot de recevoir sur la flûte le Sieur de Villebois, son fils et ses domestiques, et de leur donner passage en France que M. de Louvigny ne pourra pas empêcher. Folio 259½, 1 page.
- 1er juin. Lettre du roi à M. de Callière et de Champigny. Désire qu'ils continuent leurs gratifications aux communautés religieuses du Canada, des états annuels certifiés par leurs receveurs fixes et casuels, de leurs charges et obligations sans que le roi ait à leur faire aucune gratification, ne voulant pas qu'ils servent à des embarras superflus. Folio 161, 1 page.
- 1er juin. Le ministre à M. de La Corne pour qu'il lui accorde ses appointements pendant qu'il restera en France. Folio 26½, ½ page.
- Commission de contrôle de la marine et des fortifications dans la Nouvelle-France sur le Sieur de la Poterie. Folio 262½, 1 page.
- 1er juin. Lettre du roi à M. de Callière et de Champigny. A accordé les propositions du Sieur Juchereau, lieutenant général de la juridiction de Montréal, pour l'établissement de tanneries au Mississipi. A été mal satisfait de la conduite du conseil de l'affaire de M. Louvigny. Folio 263½, 1 page.
- Commission accordée au Sieur Juchereau pour l'établissement d'une tannerie au Mississipi. Permission lui est donnée d'amener avec lui 24 peaux de bison. Il est évident ici du haut Mississipi, et les peaux à amener sont les mêmes que celles du bison.—E. R.) Folio 264½, 3 pages.
- 1er juin. Lettre du roi à M. de Champigny. Sa famille lui ayant représenté que son mandat au Havre, devenu vacante, conviendrait à ses affaires et lui paraissant probable, il lui propose au roi, qui l'a accepté. Ne pouvant le rembourser maintenant, il devra rester au Canada jusqu'au printemps. Folio 265, 1 page.
- 1er juin. Le ministre à M. de La Corne. A été nommé commissaire de la marine en Canada. Folio 266, 1 page.
- 3er juin. Ordre qui commet le Sieur pour faire les fonctions de lieutenant général de la juridiction des Trois-Rivières (?) en l'absence de M. Juchereau. Folio 267, 1 page.
- 7er juin. Liste des officiers à qui le roi a accordé passage sur la flûte *La Seine* pour Sa Majesté envoie en Canada. Folio 267½, 1 page.
- 1er juin. Congés au Sieurs de La Corne et Du Mesnil. Folio 268, ½ page.

1701. Le ministre à M. de Ramezay au sujet du congé du Sieur de Longueville. Folio 268, $\frac{1}{2}$ page.
Le même à M. Amelot, conseiller d'Etat. Le prie de lui envoyer de suite l'arrêt sur la ferme du Canada pour l'expédier par les vaisseaux qui vont partir. Folio 268, $\frac{1}{2}$ page.
- 8 juin. Le même à M. Deshaguais. A reçu copie de son projet de délibération pour l'assemblée que doit tenir à Québec la nouvelle Compagnie de la Ferme du Canada. Folio 268 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 10 juin. Le même à M. Amelot. Ne comprend pas les nouvelles difficultés, ayant sa parole que tout était bien entendu et réglé. Devra voir M. Chamillart et le faire se désister de suite. Ses dépêches sont préparées en conséquence et le vaisseau est prêt à partir. Folio 269, 2 $\frac{1}{2}$ pages.
- Versailles,
15 juin. Le même à M. de Champigny. Observations sur quelques points de comptabilité. Folio 270 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 15 juin. Le même à M. D'Aigrevaont. Lui envoie sa commission de commissaire ordinaire de la marine en Canada, etc., etc. Folio 271, $\frac{1}{2}$ page.
Instruction à M. de Galifet, lieutenant entretenu, commandant la flûte *La Seine*. Effectuera son départ le plus tôt possible; escortera les vaisseaux marchands qui vont au grand banc; donnera la chasse aux corsaires s'il en rencontre; se rendra à Québec en toute diligence; y débarquera les troupes à son bord; chargera les mâts, etc., etc., et les fourrures de la Compagnie de la colonie du Canada et reviendra en France. Folio 271, 3 pages.
- 22 juin. Le même à M. de Callières. Le roi permet au Sieur Le Sueur de faire passer en France les marchandises qu'il a à Montréal provenant du Mississippi, pourvu qu'il n'y ait pas de castors. Folio 272 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 29 juin. Le même à M. de Ramezay. A été bien aise d'apprendre son arrivée à Rochefort et le bon état des recrues pour le Canada, etc., etc. Folio 272 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 29 juin. Le même à M. de Galifet. Puisqu'il n'y a pas de place sur *La Seine* pour y loger tous les effets de Sa Majesté, il doit faire décharger ceux des particuliers et se hâter de partir. Folio 273 $\frac{1}{2}$, 1 page.
Le même au Sieur de Linot. Trouvera ci-joint le mémoire qui lui a été remis par les négociants de La Rochelle au sujet du commerce des castors. Folio 273 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 29 juin. Le même au chevalier d'Arbouville. Le roi approuve qu'il ait laissé le commandement de *L'Avenant* au Sieur Desplaces, lieutenant de M. de Lescolle qui n'est pas en état de faire le voyage. Folio 274, 1 page.
- 6 juillet. Le même à M. Du Linot. Lui transmet un placet d'un des commis de la ferme. Est-il vrai que la compagnie refuse de le payer? Folio 274 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 27 juillet. Le même à M. Amelot. Lui transmet un mémoire du Sieur De Lino. Folio 274 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 17 août. Le même à M. De Lino. M. D'Iberville se plaint qu'il n'a donné aucun ordre pour faire embarquer le commis qu'il doit envoyer avec lui pour recevoir les castors du Mississippi. Folio 275, $\frac{1}{2}$ page.
- 24 août. Le même au même. Approuve qu'il ait pris les mesures avec M. de la Chesnaye pour faire passer de Québec à Biloxi un commis capable de faire la recette des castors. Folio 275 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 14 septembre. Le même au même. Sa Majesté veut bien vendre *L'Atalante* à sa compagnie. Folio 276, $\frac{1}{2}$ page.
- 2 novembre. Le même à M. Bégon. A reçu les lettres de Plai-ancec l'informant de l'abondance de la pêche. L'affaire Baraquet sera étudiée. Folio 279 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.

DOC. DE LA SESSION No 8c.

1701. Le même au même. Munitions pour Plaisance et l'Acadie. Bois envoyés
14 décembre. de l'Acadie par *La Gironde*. L'ormeau, dit M. de Brouillan, durcit en
séchant. Folio 280, 1 page.
- 21 décembre. Le même à M. le marquis de Chevry. M. du Brouillan paraît avoir
bien employé son temps. M. Bégon a instruction de faire examiner le
mincrai de fer apporté par M. de Bonaventure. Folio 280, ½ page.

DEPECHEs DU CANADA.

COLONIES—1701-1702-1703.

Série B.—Vol. 23.

Table. Folio A, 25 pages.

Soit 30 pp.

- 14 décembre. Le ministre à M. de Saint-Sulpice. L'intention du roi est que les vais-
seaux portent de la chaux à Plaisance. Folio 2, ½ page.
1702.
4 janvier. Le même à M. Bégon au sujet des mâts et autres bois. Folio 2½, 1 page.
- 8 février. Le même à M. Du Lino. Le roi accorde encore pour cette année la fré-
gate *L'Atalante* à la Compagnie de la colonie du Canada pour le voyage
de la Baie d'Hudson, à condition de la réparer et de la gréer. Folio 3, ½
page.
- 8 février. Le même à M. Bégon sur le même sujet. Folio 3½, ½ page.
- 11 février. Le même au même. Instructions diverses concernant Plaisance et
l'Acadie. Folio 3½, 10 pages.
- 15 février. Le même au même. Est aise d'apprendre que les bois de l'Acadie se
soient trouvés bons. Il y en a en abondance et il faut en continuer l'ex-
ploitation. Folio 8½, 1 page.
- 15 février. Le même à M. l'évêque de Québec. A rendu compte au roi de ce qu'il
marque au sujet du scandale donné par un religieux des Mathurins, au-
mônier à bord d'un vaisseau. Ordre a été donné de l'arrêter et de l'en-
voyer à Beauvoir-sur-mer dans une maison de son ordre, etc., etc. Id.
Ordre pour son arrestation. Folio 9, 4 pages.
- 1er février. Ordre au Sieur Amariton, nommé lieutenant de la compagnie de M. de
Coatebelle, de conduire à Plaisance les recrues qui se trouvent à l'île d'Olé-
ron. Folio 10½, 1 page.
- 11 février. Etat des munitions et marchandises qui seront tirées de Rochefort pour
être envoyées à l'Acadie. Folio 11, 8 pages.
- Marly,
24 mai. Le ministre à M. du Brouillan. Les Hollandais et les Anglais ont dé-
claré la guerre au roi et à l'Espagne. Agira en conséquence. Folio 15, 1
page.
- Versailles,
6 mai. Le même à M. de Monic, au sujet des mesures à prendre contre Ber-
trand et Chevalier, dont se plaint le Sieur La Croix, marchand de Bayonne.
Folio 15½, 1 page.
- 6 mai. Le même au Sieur Argand sur le même sujet. Folio 16, 1 page.
- Le même à M. de Subercase. A été choisi pour remplir le gouverne-
ment de Terre-neuve à la place de M. de Monic. Folio 16, 2 pages.
- 8 février. Le même à M. Bégon. Attend son rapport sur les mâts venus du Ca-
nada. La récolte ayant été très bonne au Canada, il n'est pas nécessaire
de remplir au complet les ordres de M. de Champigny. Folio 18, 1½ page.
- 1er mars. Le même à M. Deshaguais. Lui transmet la lettre du Sieur Riverin,
dans laquelle il se plaint des Sieurs Magneux et Bourlet. Folio 18½, ½
page.

1702. Le même à M. de Villebois. Sera bien aise de s'entretenir avec lui des affaires du Canada. Folio 19, $\frac{1}{2}$ page.
- 1er mars. Le même à M. de Lino. L'invite à produire ses réponses au mémoire des Sieurs Bourlet, Pasquier et Goy, sur leurs prétentions à l'égard de la Compagnie du Canada. Folio 19, $\frac{1}{2}$ page.
- 1er mars. Permission du roi au chevalier de Champigny de se retirer de son service comme capitaine d'une compagnie en Canada. Folio 19, $\frac{1}{2}$ page.
- 22 mars. Le ministre à M. Bégon. Vaisseaux qui doivent aller à l'Acadie, à Plaisance et au Canada. Instructions diverses. Ne veut pas que le Sieur de la Potterie lui dédie l'histoire du Canada qu'il prétend avoir faite, ni même qu'il la fasse imprimer. Le prie de lui dire de s'en bien garder. Folio 19 $\frac{1}{2}$, 3 pages.
- 8 mars. Le même à M. l'évêque de Québec. Ecrit au supérieur des Missions étrangères que le roi permet le retour en France de M. Maudoux. Il serait à désirer que des missionnaires fussent envoyés à Pinguy (Piguit), Beaubassin et Quinibiguy. Folio 21, 1 page.
- 15 mars. Le même au même. Le roi approuve sa proposition de permettre aux Bénédictins de Paris de fonder un établissement à l'Acadie. Folio 21, 1 page.
- 15 mars. Le même au général des Bénédictins de Paris. Même sujet. Folio 22, 1 page.
- 15 mars. Le même à M. de Costebelle. Le roi a approuvé son expédient au sujet des grèves de Plaisance. Folio 22 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- Le même à M. de Callières. Les affaires de l'Europe sont très embrouillées et la guerre imminente, à moins que la mort du roi d'Angleterre, ci-devant Prince d'Orange, arrivée le 9 de ce mois, ne change les dispositions. Folio 23, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 1er avril. Le même à M. l'évêque de Québec. Sur son assurance que les Urselines des Trois-Rivières avaient un revenu certain de 1,000 livres, le roi a accordé des lettres patentes. Ordonnera qu'on laisse les religieuses de l'hôpital général jouir du jardin de la ménagerie. N'a rien résolu sur sa demande d'exempter les Hôtels-Dieu de Montréal, Québec et Trois-Rivières de l'exemption des corvées et charges publiques, ni sur leur frane salé, ni sur la faculté qu'il propose de leur donner de vendre la viande pendant le carême. Le roi a accordé 2,000 livres pour les Anglais catholiques qu'il dit être dans la misère, etc., etc. Folio 24, 4 pages.
- 1er avril. Le même à M. l'abbé Brisacier. Le roi accorde 3,000 livres pour les missionnaires de son ordre au Mississipi, et 2,000 pour les ecclésiastiques du Séminaire de Québec, à prendre sur les 8,000 accordées aux curés. Folio 25 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 1er avril. Commission de capitaine pour le Sieur de Tonty à la place du Sieur de Grays, décédé. Id. pour le Sieur de Sabrevois, à la place du Sieur de Suberbase. Id. pour le Sieur Menthet, à la place du Sieur Linetot. Id. pour le Sieur de Courtemanche, à la place du Sieur de Champigny. Id. Brevet de 200 livres de pension à la veuve du Sieur de Villeroy. Id. Ordre pour que le Sieur Herbin remplisse la première lieutenance vacante. Id. Ordre à M. de Callières de faire reconnaître le Sieur de Beauharnais en qualité de lieutenant en pied à la place du Sieur de Sabrevois. Id. pour le Sieur de Saint-Ours, aîné, à la place du Sieur de Menthet. Commission d'intendant pour le Sieur de Beauharnais. Id. Ordre à M. de Callières de faire reconnaître le Sieur de Marigny comme enseigne en pied à la place du Sieur de Lauzon. Id. Brevet de major des troupes du Canada pour le Sieur marquis de la Groye, à la place du Sieur de Suberbase. Id. Brevet de major à Trois-Rivières pour le Sieur de Linetot, à

DOC. DE LA SESSION No 8c

1702. la place du Sieur de Louvigny. Id. Brevet de 600 livres de pension pour le Sieur de Repentigny, père. Folio 26, 13 pages.
- 5 avrll. Le ministre à M. Bégon. Il faut que *La Seine* parte sans retard. Ne doit pas remettre les brevets d'enseigne de vaisseau à MM. de la Boularderie et du Vivier s'ils n'ont pas satisfait à leurs engagements. Les mâts du Canada paraissent revenir aussi chers que ceux de France. Il faut faire passer de la graine de chanvre et de lin en Canada avec des instructions. Folio 33, 3 pages.
- 5 avrll. Etat des canons que le roi a accordés au Sieur Martel, marchand de Québec, pour le fort qu'il a fait construire à la Baie des Esquimaux, au Labrador. Folio 34, 1 page.
- 12 avrll. Le ministre à M. Bégon. Vaisseau qu'il doit envoyer à l'Acadie, à Plaisance et au Canada. La proposition du Sieur Martel. Accordera passage sur *La Seine* au Sieur de la Tour, gentilhomme de l'Acadie. Folio 35, 2 pages.
- 19 avrll. Le même à M. l'évêque de Québec. Lui demande l'estimation des ornements qu'il demande pour sa cathédrale. Folio 36, 1/2 page.
- 19 avrll. Le même à M. Bégon au sujet du départ des vaisseaux. Folio 36, 1 1/2 page.
- 26 avrll. Le même au même Il est fâcheux que *La Seine* ne soit pas encore partie. Instructions diverses. Folio 37, 2 1/2 pages.
- Marly,
2 mal. Congé pour un an au Sieur D'Esgly. Folio 38, 1/2 page.
- 3 mai. Le même à M. Bégon. Ne comprend pas qu'il faille pour 7,150 livres de plomb et de soudure pour la citerne du château. Aurait dû faire arrêter le nommé Sanson, Canadien, à son arrivée à Rochefort. Il faut l'enrôler dans une compagnie de marine pour qu'il ne repasse pas au Canada. Folio 40, 2 pages.
- 3 mai. Le même à M. Basiulx. Examinera le placet de M. de Vaudreuil, gouverneur de Montréal, qui demande à rentrer dans ses biens. Le roi lui recommande ses intérêts. Folio 40, 1/2 page.
- 3 mai. Mémoire du roi à M. de Callières. N'adresse son mémoire qu'à lui, attendu que M. de Champigny est nommé intendant à Havre de Grâce. Approuve qu'il ait les postes de Détroit et de Frontenac. Approuve qu'il ait donné 100 soldats à M. de Tonty pour suivre à Détroit M. de Cadillac. Les directeurs de la compagnie trouvent que les obligations auxquelles on les soumet leur rendront ces postes très onéreux. Coureurs de bois. Le Suer. Juchereau. Trouve bon que de Tonty et La Forest jouissent de ce qu'il leur a accordé, pourvu qu'ils respectent ses restrictions. Les remèdes qu'il propose pour empêcher la dissipation ne lui paraissent pas sans inconvénients graves. A reçu les états des revenus et charges des communautés. Désire un pareil état tous les ans. Promotions. Etablissement de pêche du Sieur de Vitré. Accorde une même faveur au Sieur de la Vallière à l'Acadie. A trouvé mauvais qu'il permette à deux vaisseaux anglais de vendre leurs marchandises à Québec. Ne veut plus accorder d'autres concessions aux communautés, qui sont déjà trop puissantes. Empêchera les prêtres de repasser en France sans la permission de l'évêque. Difficultés des seigneurs à l'égard au sujet des églises. Si les pertes subies par les habitants de Québec pendant la guerre ne sont pas exagérées, ils méritent compensation. De Saint-Ours. Proposition de la Durantaye. Demande de concession des Sieurs de Soulanges et de Vaudreuil. Mémoire de Nicolas Perrot. Le Sieur de L'Épinay. Réclamation de la Dame Pachot. Concessions des Sieurs De Jordy et d'Aillebout. Représentations

1702. du Sieur de Galifet, demandant des sondages auprès des îles aux Coudres et Verte. Folio 41, 31 pages.
- 22 avril. Brevet de confirmation de la concession faite aux religieuses Ursulines des Trois-Rivières par M. de Callières. Folio 56½, 2 pages.
- 6 mai. Le ministre à M. de Callières. En vue de la guerre, il ferait bien de s'assurer la neutralité des Iroquois et même leur appui si cela était praticable, alors on pourrait faire de grandes choses. S'il croit que les Iroquois demanderont eux-mêmes des missionnaires, il ferait bien d'attendre, cela les obligerait à les défendre. Le Sucur. Sa Majesté a cassé les Sieurs de la Plante et de la Chevignerie pour s'être mariés sans permission. Veut bien lui permettre d'accorder de telles permissions quand il le jugera convenable. Trouve bon que le buste du roi qui a été placé chez M. Hazeur, soit remis sur la place publique, mais devra attendre le départ de M. de Champigny qui l'a ainsi placé, ce buste étant un don de lui. De Ramezay. D'Esgly. Plaintes nombreuses contre son secrétaire, M. d'Hauteville. Le fera passer en France. Folio 57, 6 pages.
- 3 mai. Le même au même. Donnera au Sieur Quénet la permission de traiter avec les sauvages à Laehine, en considération de l'incendie par les Iroquois de son habitation et d'une fabrique de chapeaux. Folio 60, 1 page.
- Marly,
6 mai. Le même à M. de Champigny. Aura soin de bien renseigner M. de Beauharnais, son successeur. Approuve qu'il ait enlevé la fourniture des mâts à ceux qui l'avaient pour la donner à M. de La Chenaye. A accordé 1,000 livres à M. de Vaudreuil pour l'aider à se loger à Montréal. Devra entendre les intéressés en la Compagnie du Nord sur leur différend avec la Compagnie de la colonie du Canada. L'affaire du buste de Sa Majesté. Folio 60½, 4 pages.
- 6 mai. Mémoire du roi pour servir d'instruction à M. de Beauharnais. Recommendations générales sur tous les points du service public et le progrès de la colonie. Ne perdra pas de vue que l'intérêt qui prime tout est celui du royaume; que l'avantage d'une colonie est de se procurer chez soi ce qu'il faut acheter ailleurs, et de servir de marché pour le surplus de la production du royaume. Folio 62½, 19 pages.
- 6 mai. Le ministre à M. l'ancien évêque de Québec. Gratification de 3,000 livres pour les missions du Mississipi. A permis d'affecter 2,000 livres pour le Séminaire de Québec sur les 8,000 destinées au soutien des curés. Folio 71½, 1 page.
- 6 mai. Le même à M. de Crisacy. Le roi désire qu'il commande dans le gouvernement particulier de Québec en l'absence de M. de Callières, en observant que si celui-ci et M. de Vaudreuil faisaient tous deux défaut, ce serait M. de Ramezay qui aurait par intérim le commandement général de la colonie. Folio 72½, 1 page.
- 6 mai. Le même à M. de Ramezay. Est aise d'apprendre que les 300 recrues qu'il a conduites au Canada y soient arrivées en bon état. A accordé à son beau-frère, M. Mantet, la compagnie qui était vacante. Folio 73, 3 pages.
- 6 mai. Ordre du roi qui règle que pour prévenir des difficultés avec M. de Galifet, M. de Ramezay commandera à Montréal en l'absence de M. de Vaudreuil, gouverneur de ce lieu; et qu'en l'absence de MM. de Callières et de Vaudreuil, M. de Ramezay commandera dans toute l'étendue de la colonie. Folio 74, 1½ page.
- 6 mai. Le ministre à M. de Callières, au sujet de la permission accordée au Sieur Quénet de faire commerce à Laehine avec les sauvages. Folio 75, 1 page.
- 6 mai. Le même à M. de Vaudreuil. Comprend que les habitants du gouvernement de Montréal sont trop éloignés de la mer pour se livrer à la pêche

DOC. DE LA SESSION No 8c

1702. autrement qu'en s'associant à ceux de Québec, mais doit les pousser à la culture et particulièrement à celle du chanvre, que le royaume est obligé d'importer des pays du nord. Folio 75½, 5 pages.
- 6 mai. Le même à M. de La Mothe Cadillac. A été aise d'apprendre son arrivée à Détroit avec les troupes et son installation. Espère qu'il rendra cet établissement aussi utile qu'il l'a fait espérer. Sur ses plaintes de la conduite du Père Vaillant, jésuite, le roi a fait savoir à ses supérieurs qu'il désirait le voir repasser en France. Ferait bien d'en user avec eux de manière à s'en faire des amis. Le commerce qu'il doit faire doit porter sur le chanvre, le lin, les cuirs et les menues pelleteries, plutôt que sur les castors. Désirerait une relation exacte, circonstanciée et complète du pays, "mais pas en termes de roman, comme sa dernière lettre, crainte de n'être pas pris au sérieux par le roi". Folio 77½, 3 pages.
- 6 mai. Le même à M. Prévost. Est aise d'apprendre que les différends qu'il a eus avec l'évêque soient *assoupis*. Folio 80½, 1 page.
- 6 mai. Le même à M. Levasseur. A reçu les devis de la nouvelle enceinte de Québec, mais ne les peut bien comprendre sans un plan. Est aise d'apprendre que ces travaux feront de grands progrès au moyen de corvées des habitants. Croyait que les rues de Québec étaient pavées. Alignement des rues. Le Sieur Duplessis. Folio 81, 2½ pages.
- 6 mai. Le même à M. Bégon. Fera partir *La Charente* dès l'arrivée de M. de Beauharnais à Rochefort. Placet du Sieur Basset. Récit de ses trahisons et infidélités. Lui envoie un mémoire de M. de la Potterie au sujet du bois du Canada qu'il s'offre à fournir. Folio 83, 4 pages.
- 10 mai. Le même à M. de Quinson. A pu faire accorder une lieutenance à un des fils de M. Saint-Ours, mais rien de plus pour le présent. Folio 85½, ½ page.
- 10 mai. Le même à M. de Callières au sujet des commissaires ordonnateurs de la marine. Folio 85½, ½ page.
- 10 mai. Le même au même. Le roi a accordé 4,000 livres pour la reconstruction du Séminaire de Québec. L'évêque de Québec, à qui il en a parlé, doit changer son ordonnance au sujet du paiement des dîmes. Folio 86.
- 10 mai. Le même à M. l'ancien évêque de Québec, au sujet de la destruction du Séminaire de Québec. Folio 87, ½ page.
- 10 mai. Le même à M. de Beauharnais. Le presse de se rendre à Rochefort pour ne pas retarder le départ du vaisseau sur lequel il doit s'embarquer. Folio 87, ½ page.
- 10 mai. Le même à M. d'Aigremont. Ne veut pas que les valets des officiers servent de *passevolans* dans les troupes. Le roi a créé 100 charges de commissaires de la marine et des galères, dont le salaire sera de 2,000 livres. Ces charges seront vendues au prix de 30,000 livres. Devra en acheter s'il veut être continué dans son emploi. Le Sieur de Beauchesne, qui en a acheté une, sera son subordonné. Folio 87½, 2 pages.
- 10 mai. Le même à M. de Monsagnac. Le roi a créé 100 charges de commissaire de la marine et des galères. Son emploi sera supprimé s'il n'achète pas une de ces charges. Folio 88½, 1 page.
- 10 mai. Le même à M. de Callières. Le roi désire un mémoire de ce qui peut être entrepris contre les Anglais en Amérique. En attendant, il ne doit pas perdre l'occasion de faire un bon coup contre eux. Folio 89, 1 page.
- 10 mai. Le même à M. Bégon au sujet du départ de *La Charente*. Folio 89½, 1 page.
- Marly,
24 mai. Le même à M. Bégon. Approuve qu'il ait remplacé *La Charente* par *La Loire*. Le Sieur Le Borgne du Coudray, qui a une grande concession à l'Acadie, y passe avec 6 hommes. Folio 90, 3 pages.

1702.
24 mai. Liste des particulières à qui le roi a accordé passage sur la flûte *La Loire* pour Québec. Folio 91½, 2 pages.
- 24 mai. Le même à M. de Callières. Le roi ne s'est pas encore décidé sur le choix du premier conseiller. M. D'Auteuil serait bien le mieux qualifié, mais il exige que son fils soit fait procureur général. Le roi a accordé la place de conseiller, laissée vacante par la mort de Peyras, au Sieur De Lino, qui a conduit avec grande sagesse l'affaire des eastors. La compagnie devrait le renvoyer en France. Folio 92, 1 page.
- 24 mai. Le même au même. Le prie de donner une place d'officier au Sieur Drouet de Richarville, neveu de M. de Perrières, qui retourne au Canada. Id. Provisions de commissaire de la marine pour le Sieur Charles Caillard de Beauchesne. Folio 92½, 1 page.
- 28 mai. Le même à M. D'Auteuil. Patentes accordées aux Ursulines de Trois-Rivières. Hôpital général. Ne prétend pas que les charges de conseillers passent de père en fils comme un héritage. Le roi a fait savoir à l'évêque que pour le paiement des dîmes il devait prendre d'autres moyens que le refus de l'absolution et des Pâques. Folio 93, 2 pages.
- 24 mai. Le même à M. de la Chesnaye. Sa proposition d'établir une fabrique de goudron et de brai gras lui fait plaisir. Pourra discuter avec M. Bégon sa proposition de faire tous les transports du roi au Canada. Folio 94, 1 page.
- 31 mai. Le même à M. de Callières. Devra s'informer si le jeune de La Salle, qui est à Québec, fils du feu Sieur de La Salle, commissaire des galères, a l'âge et les qualifications pour être enseigne dans les troupes. Folio 94½, ½ page.
- 7 juin. Le même à M. l'évêque de Québec. M. de la Touche lui a remis les actes constituant une rente de 1,000 livres pour les Ursulines de Trois-Rivières, revenu exigé par Sa Majesté pour émettre les lettres patentes qu'il a accordées. Bénédictins pour l'Acadie. Loue ses procédés envers M. Riverin. Folio 94½, 1½ page.
- Marly,
7 juin. Le même à M. de Beauharnais. Sauf-conduit a été donné à M. Riverin, mis en prison à Paris par ses associés et pour qui l'évêque s'est porté caution. L'assistera de son mieux dans ses efforts pour régler son affaire. Folio 95½, 1 page.
- Versailles,
7 juin. Sauf-conduit du roi au Sieur Riverin pour lui permettre de retourner au Canada et de vaquer à ses affaires. Folio 96, 1 page.
- 7 juin. Le ministre à M. Bégon. Délivrera aux Sieurs Barolet et Magneur, associés de M. Riverin dans l'établissement du Mont-Louis, quatre milliers de poudre au prix de revient pour les dédommager de l'accommodement intervenu entre eux et M. Riverin. Folio 96½, 1 page.
- 14 juin. Ordre du roi au Sieur Caillard de Beauchesne, lui enjoignant de se rendre à Québec pour occuper les fonctions de commissaire de la marine. Folio 97, 1 page.
- 14 juin. Le ministre à M. Bégon. Donnera passage au Sieur Quénet qui repasse au Canada. Folio 97½, ½ page.
- 14 juin. Le même au même. Ordre au sujet des Sieurs Barolet et Magneux. Folio 97½, ½ page.
- 14 juin. Le même à M. de Callières. Donnera sa protection aux Sieurs Barolet et Magneux. Fera rapport sur une concession de 4 lieues de front qu'ils demandent à Paspébiac dans la Baie des Chaleurs. Folio 98, 1 page.
- 14 juin. Le même à M. de Beauharnais. Attend la nouvelle de son départ de Roehfort. Donnera un congé à son frère, qui est hors d'état de s'embarquer pour le Canada. Folio 98½, 1 page.
- 14 juin. Le même au Sieur Durand. Lui transmet un mémoire des pièces que lui a remis M. de Vanolles pour justifier un paiement pour les fortifications à Plaisance. Folio 99, ½ page.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1702.
5 juillet. Le même à M. l'évêque de Québec. Le roi lui permet d'aller à Rome pour s'occuper de l'union des abbayes à son évêché qu'il lui a accordée. Devra chercher un autre expédient pour les missions de l'Acadie, le général des Bénédictins ne consentant pas à lui fournir des religieux de son ordre. Folio 99½, 1 page.
- 26 juillet. Le même au même. Est aise d'apprendre par sa lettre que les négociations avec l'abbé de Saint-André-Au-Bois, au sujet de l'établissement de sa communauté à l'Acadie, sont en bonne voie. Folio 100, 1 page.
- 2 août. Le même au même. Fera ce qui dépend de lui pour engager le roi à accorder à M. l'abbé de Saint-André-Au-Bois les conditions qu'il demande pour s'établir à l'Acadie. Folio 100.
- 2 août. Le même à M. Bignon, intendant de Picardie. Lui demande de s'efforcer d'affirmer pour 8,000 livres l'établissement de l'abbaye de l'abbé de Saint-André-au-Bois dans l'Artois. A cette condition l'abbé consent à fonder un établissement à l'Acadie et à y aller lui-même. Folio 100½, 1½ page.
- Ordre du roi, sur la requête des Sieurs Petit et de la Ranoye, pour permettre que le Sieur des Forges, époux de Madame de Verneuil, soit transféré de la prison du Châtelet à celle de Québec pour y subir son procès. (Le Sieur de Verneuil était commis du roi à Québec; Petit et de la Ranoye étaient ses cautions. A sa mort, une somme de 33,000 livres fut détournée par sa veuve et des Forges qu'elle épousa. De là le procès. - E. R.) Folio 101, 4 pages.
- 4 janvier. Le ministre à M. Bégon. Demande un rapport sur les mâts et autres bois apportés de l'Acadie par *L'Avenant* et *La Gironde*. Folio 103½, 1½ page.
- 1er février. Commission de capitaine à l'Acadie pour le Sieur Chacornac à la place de M. de Villien. Folio 104, 2 pages.
- 1er février. Commission de capitaine à l'Acadie pour le Sieur Le Poupet de la Boularderie. Brevet d'enseigne de vaisseau pour le même. Idem. Commission de capitaine à l'Acadie pour le Sieur Dupont Du Vivier. Idem. Brevet d'enseigne de vaisseau pour le même. Idem. Provisions de lieutenant du roi à l'Acadie pour le Sieur de Bonnaventure, capitaine de frégate légère. Idem. Ordre pour faire servir le Sieur de Saint-Pierre en qualité de lieutenant dans la compagnie du Sieur Dupont Du Vivier, son frère. Idem. Ordre pour faire servir le Sieur de Labat, ingénieur, en qualité de lieutenant dans la compagnie du Sieur Poupet de la Boularderie. Idem. Brevet de major à l'Acadie pour le Sieur de Villien, capitaine. Idem. Ordre au Sieur Amariton, de présent à Paris, lui enjoignant de passer à Plaisance en qualité de lieutenant dans la compagnie de M. de Costebelle. Folio 105, 11 pages.
- 11 janvier. Le ministre à M. Bégon. Attend son avis sur le choix des vaisseaux. Fonds pour les fortifications de Port-Royal. Etat des munitions. Les Récollets qui sont à l'Acadie se plaignent que leur supérieur garde la gratification du roi et ne leur envoie aucuns secours. Le roi désire que cet argent leur soit remis directement. Demandes de M. de Brouillan. De M. de Monie. Plaintes des habitants de Plaisance. Folio 110, 10 pages.
- 11 février. Etat des munitions pour Plaisance. Idem. Munitions et marchandises pour le fort Saint-Louis de Plaisance. Folio 115, 5 pages.
- 15 février. Le ministre à M. Bégon. Plaisance et l'Acadie. Il n'apparaît pas que les mines de fer et de cuivre de l'Acadie soient abondantes. Folio 117½, 2 pages.

1702. Le même à M. du Brouillan. Le prie de donner une concession proportionnée à ses moyens au Sieur Carné, gentilhomme Breton, qui a résolu de s'aller établir à l'Acadie. Folio 118, 1 page.
- 15 février.
- 1er mars. Le même à M. Bégon. Vaisseaux destinés au voyage de Plaisance et de l'Acadie. Emploi des fonds. Folio 119½, 4 pages.
- 1er mars. Provisions de lieutenant civil et criminel de l'Acadie pour le Sieur Capdeville. Idem. Brevet de garde-magasin et de contrôleur à l'Acadie pour le Sieur Des Goutins. Idem. Commandement à l'île Saint-Pierre pour le Sieur de Sourdeval. Idem. Provisions de procureur du roi à l'Acadie pour le Sieur Des Goutins. Idem. Ordre au Sieur de Capdeville de se rendre à Port-Royal. Idem. Brevet de garde-magasin à Plaisance pour le Sieur Carerot sous les ordres du Sieur Durand, écrivain du roi, servant de commissaire de la marine. Idem. Provisions de commandant en Acadie pour le Sieur de Villien, en l'absence de MM. du Brouillan et de Bonnaventure. Idem. Ordre pour donner au Sieur de la Suze l'enseigne de la compagnie à l'Acadie commandée par le Sieur Dupont Du Vivier. Idem. Ordre au Sieur des Ferrant, enseigne d'infanterie, de présent à l'Acadie, de commander en cette qualité dans la compagnie commandée par le Sieur Poupet de la Boularderie. Folio 121½, 9 pages.
- 4 mars.
- 8 mars. Le ministre à M. Bégon. M. du Brouillan demande qu'on leste *La Seine* de pierre à chaux. A donné le commandement de ce vaisseau au comte d'Arquiau. Les soldats destinés à l'Acadie sont partis de Paris pour se rendre à Rochefort. Les commissions de capitaines ont été données à ceux qui s'étaient offerts d'habiller les compagnies à leurs frais. Le roi a donné la majorité de l'Acadie au Sieur de Chacornacle, à condition qu'il lève 40 soldats pour compléter sa compagnie et celle des Falaize. Ne doit pas les habiller. Recevra sur *La Seine* les femmes et domestiques des officiers mariés. Envoi du *Dragon* à Plaisance, etc., etc. Folio 125½, 4 pages.
- 8 mars. Règlement du roi au sujet de la pêche à Terre-neuve. Folio 127, 2 pages.
- 15 mars. Le ministre à M. Bégon. Choix des vaisseaux pour Plaisance, l'Acadie et le Canada. Folio 128, 2 pages.
- Mars. Mémoire pour servir d'instruction au Sieur Monnier, capitaine de brûlot, commandant *Le Dragon*. Ira à Plaisance, à Port-Royal, où il devra rencontrer le comte d'Arquiau, avec lequel il reviendra en France. Folio 129, 2 pages.
- Mars. Mémoire pour servir d'instruction au comte d'Arquiau, lieutenant entre-tenu de la marine, commandant la flûte *La Seine*. Voyage à Port-Royal. Folio 130, 2½ pages.
- 15 mars. Le ministre à M. du Brouillan. Est satisfait de sa diligence à transporter les effets du fort de la rivière Saint-Jean à Port-Royal, de sa conduite envers les habitants, et du plan de fort qu'il a projeté. A donné ordres d'inclure 25 bons ouvriers dans les recrues. A approuvé qu'il ait pris pour son fort l'endroit occupé par l'église. Procurera un autre endroit à la fabrique. A nommé M. Labat, pour être l'ingénieur des travaux du fort. Est recommandé par M. de Vauban. Les prétentions du duc de Vendôme, des Sieurs Le Borgne, de L. Tour et autres sur les terres de l'Acadie, viennent d'être réglées par un arrêt. A prié l'évêque de faire remplacer M. Mondoux par un prêtre plus docile et moins entêté. Est aise d'apprendre le bon témoignage qu'il rend de Saint-Castin. Lui a accordé la mine de fer à la baie Sainte-Marie. Se propose de faire de La Héve le port principal de l'Acadie; ne le fera que plus tard. A permis aux Canadiens de s'établir à l'Acadie. Folio 131½, 17 pages.

DOC. DE LA SESSION No 80

1702. Le même au même. A nommé M. de Capedeville, commissaire de la
22 mars. marine. Le Sieur Des Goutins étant par son mariage allié à beaucoup de
gens de l'Acadie, M. de Capedeville fera les fonctions de lieutenant civil
et criminel. Des Goutins sera procureur du roi et garde-magasin sous les
ordres de M. de Capedeville. Folio 139½, 1 page.
- 22 mars. Le même au même au sujet de la confiscation des effets du Sieur Basset.
Folio 140, ½ page.
- 22 mars. Le même au même. Lui communique l'avis de MM. d'Aguesseau, Ame-
lot et De Haguais, sur les concessions de l'Acadie, avant de rendre un ar-
rêt sur la matière. Folio 140½, 1 page.
- 15 mars. Le même au même. Gardera l'aumônier du vaisseau de M. Arquiau en
attendant le remplacement de M. Mondoux. Folio 141, ½ page.
- 15 mars. Le même à M. de Bonaventure. Pourra continuer sa visite des côtes
de l'Acadie si la guerre n'est pas déclarée. Mines de cuivre et de fer. Fo-
lio 141, 2 pages.
- 15 mars. Le même à M. de Villien. Le roi lui a donné la majorité de l'Acadie,
n'ayant pas ajouté foi à l'accusation, qu'il avait fait le commerce de l'eau-
de-vie avec les sauvages. Folio 142, 1 page.
- 15 mars. Le même au Sieur Des Goutins. Instructions diverses. Folio 142, 3
pages.
- 15 mars. Brevet de don à M. du Brouillan, pour 6 années, de la mine de fer qui est
à la baie Sainte-Marie. Folio 144½, 1 page.
- 15 mars. Le même à M. l'Hermitte. Travaux au fort Saint-Louis de Plaisance.
M. de Monie est remplacé par M. de Suberease. Folio 145, 3 pages.
- 15 mars. Arrêt qui confisque, au profit du roi, les marchandises de la cargaison du
navire du nommé Basset de Mareinc. Folio 146½, 1 page.
- 15 mars. Le ministre à M. Durand. Fortifications de Plaisance. Folio 147, 2½
pages.
- 15 mars. Le même au Sieur Barat. Sa conduite n'est pas irréprochable. Sera
cependant rétabli dans ses fonctions de greffier à Plaisance. Folio 148½,
½ page.
- 22 mars. Le même à M. Monie. Fortifications de Plaisance. Grèves. Ses rai-
sons pour emprisonner MM. l'Hermitte, de Saint-Ovide et Durand
étaient bien frivoles. Folio 149, 15 pages.
- 22 mars. Le même au même. Placets du Sieur de Sourdeval. Folio 156½, ½ page.
- 22 mars. Le même à M. Bégon. Départ des vaisseaux. Equipement des recrues.
Folio 156½, 4 pages.
- 29 mars. Le même à M. du Brouillan, au sujet des concessions de l'Acadie. Les
Sieurs de la Tour et Le Borgne demandent à être mis en possession de
suite de ce qui leur est accordé par l'avis des commissaires. Folio 158½, 1
page.
- Marly, Le roi à M. du Brouillan. Désire qu'il mette de suite les Sieurs Le
29 mars. Borgne et La Tour en possession des terres qui leur sont allouées, s'il n'y
voit aucune objection. Donnera son avis sur le tout. Folio 159, 1½ page.
- Versailles, Provisions de gouverneur de Plaisance pour M. de Suberease, major des
17 avril. troupes de la Nouvelle-France. Folio 160, 2½ pages.
- mai. Le ministre à M. du Brouillan. Les habitants des Sables d'Olonne ont
fait choix de M. Perroteau pour choisir un établissement à l'Acadie. Folio
161, 1½ page.
- 12 avril. Le même au même. Le prie de bien traiter M. de la Tour, qui s'en re-
tourne à l'Acadie pour y faire valoir ses biens. Folio 162, ½ page.
- 12 avril. Le même à M. de Monie. Il serait plus prudent de faire servir en France
les soldats anglais qui ont déserté du fort Saint-Jean de Terre-neuve. Fo-
lio 162, 1 page.

1703. Mémoire pour servir d'instruction à M. de Subercase, nommé gouverneur de l'île Terre-neuve et du fort de Plaisance, en récompense de ses 18 années de bons et loyaux services en Amérique. Situation de la colonie de Plaisance. Instructions diverses. Folio 163, 12 pages.
- 17 mars. Le ministre à M. Durand. Instructions diverses. Folio 168½, 7 pages.
Mémoire pour servir d'instruction au Sieur du Gué, capitaine de brûlot, commandant la flûte *La Loire*. Se rendra à Mobile avec son chargement de munitions et marchandises qu'il remettra au Sieur de Bienville, qui y commande, et au Sieur de la Salle, écrivain du roi, etc., etc. Laissera le Sieur d'Iberville charger *La Loire* pour son compte et reviendra à Rochefort. Folio 171½, 2 pages.
- 27 février. Le ministre à M. Bégon. A fait fonds de 60,000 livres pour la colonie du Mississipi. S'entendra avec M. d'Iberville, qui est à présent à La Rochelle, sur l'emploi de ce fonds. Le roi a accordé le fret de retour. Le Sieur d'Iberville propose de faire passer quelques filles de bonne vie pour les marier avec les Canadiens de sa colonie. Folio 172½, 5 pages.
- 7 février. Le même au même. A accordé passage pour le Mississipi au Sieur de Launay et à 6 personnes. Folio 174½, ½ page.
- 21 mars. Le même à M. du Gué. Lui envoie ses instructions pour son voyage à Mobile. Folio 175, ½ page.
- 24 janvier. Le même à M. d'Iberville. Accepte qu'il fasse usage de *La Loire* au lieu du *Wesp* pour le voyage à Mobile. Sera confiée à M. du Gué. Ecrit à M. Bégon de faire passer par *La Loire* les compagnies que MM. de Volezard et de Châteauguay sont à lever, si elles sont prêtes. Il serait mieux de passer par le *vieux canal*, la route étant plus sûre. M. de Champigny convient qu'il faut faire des bornes à la colonie du Mississipi et la séparer du Canada. Ne doit pas craindre que cette séparation nuise à sa famille en Canada. Ne croit pas que le roi veuille donner 500 écus au Sieur Le Sueur en lui donnant la place de juge de ce pays. M. Bégon écrit que le Sieur Faneuil ne veut pas se convertir. Ne peut donner la charge de garde de la marine à Charles de Longueuil s'il n'est pas âgé d'au moins 16 ans. Folio 75, 4 pages.
- 17 juin. Le même au même. A fait fonds de 60,000 livres pour la colonie du Mississipi dont il réglera l'emploi avec M. Bégon. Aura le commandement en chef de la colonie du Mississipi. Lui a accordé le fret du *Wesp*. A accordé des enseignes de vaisseaux à MM. de Volezard et de Châteauguay. Trouve bon qu'il envoie quelques filles pour les marier aux Canadiens établis au Mississipi. Le Sueur. Folio 177, 2½ pages.
- 17 juin. Le même à M. l'évêque de Québec. Les Pères Jésuites désirent qu'un district leur soit assigné exclusivement pour leurs missions du Mississipi, autrement leurs démêlés causeraient du scandale. Désirent qu'à cet effet il prenne pour son grand vicaire le supérieur qu'ils y établiraient. De leur côté, les MM. des Missions Etrangères qui y ont des missionnaires, prétendent avoir un des leurs à l'établissement principal et être indépendants des Jésuites. Le roi ne décidera rien qu'il n'ait son avis. Folio 178½, 3 pages.
- 30 mai. Le même à M. de Callières. A été informé par M. Berthelot, que n'étant pas payé du prix de vente de l'île d'Orléans, consenti à la veuve Pachot, il a pris des procédés contre elle pour le paiement ou l'annulation. Folio 179, ½ page.
- 30 mai. Le même à M. de Beauharnais sur le même sujet. Le prie de voir à ce que le conseil lui donne bonne et brève justice. Folio 180, 1 page.
Mémoire du roi à MM. de Callières et de Beauharnais. Est aise qu'ils aient donné des missionnaires aux Iroquois et que ceux-ci se soient enga-

DOC. DE LA SESSION No 8c

1703. gés à les protéger envers et contre tous. Sans les Iroquois, les Anglais seront impuissants. Jugeront eux-mêmes s'il convient de permettre la vente de l'eau-de-vie aux Iroquois. Convoqueront M. de Cadillac et les principaux officiers et habitants de la colonie pour discuter l'avantage du poste de Détroit. Prendront note de toutes les raisons pour et contre. N'accorderont pas de congés, vu la grande quantité de castors en magasin. Forts de Chambly, Sorel, Laprairie et Saint-François. Concessions. A donné la charge de premier conseiller à M. de Lotbinière en remplacement de M. de Villeroy. Autres promotions. M. de Crisacy a été nommé gouverneur des Trois-Rivières. Les Sieurs de Bécancourt et de Portneuf, son frère. Les Sieurs Juchereau et Le Sueur. Désire que le Sieur de la Forest réside désormais au Canada, où se trouve sa compagnie. Emploiera de Tonty au Mississipi. A accordé une concession à Paspébiac aux Sieurs Bourlet et Mayeux, pour les dédommager de leurs pertes au Mont-Louis. A considéré le Sieur de la Salle déchu de tous ses droits à Frontenac. A cependant, sur les 10,000 livres de l'estimation du fort, accordé 6,000 à Madame la comtesse de Frontenac et 4,000 au Sieur Pelé, marchand de Paris, créanciers. Examineront s'il y a lieu de dédommager M. de Maricourt, qui prétend avoir fait des dépenses pour loger et nourrir les délégués des Iroquois. Folio 189½, 23 pages.
- Marly,
4 juillet. Mémoire pour servir d'instruction à M. de Beauharnais, lieutenant entretenu de la marine, commandant la flûte du roi *La Seine*. Se joindra au vaisseau du roi *Le Faucon Anglais*, commandé par M. de Joneaux, qui lui servira de convoi jusqu'au Cap-Breton, d'où il se rendra seul à Québec. Fera charger les mâts, et s'il n'y en a pas suffisamment pour composer son chargement, il acceptera le fret des marchands et reviendra à La Rochelle. Folio 191½, 3 pages.
- Addition au mémoire du roi du 20 juin dernier sur les affaires de la Nouvelle-France. Le roi a rendu un arrêt sur les réclamations des concessionnaires de l'Acadie. Le feront enregistrer au conseil. Un double a été adressé à M. du Brouillan avec ordre de l'enregistrer au greffe de la juridiction de Port-Royal. M. Gaulin, missionnaire à Pentagoët, a demandé la grâce de Jean Denis, habitant de Charlebourg, qui le roi a accordée. Ils (MM. de Callières et de Beauharnais) lui remettront ses lettres de grâce pour les faire entériner s'il n'y voit aucun inconvénient grave. Sommes dues par des habitants du Canada au Sieur Dolier, intéressé en l'ancienne Compagnie du Domaine d'Occident. Folio 193, 2 pages.
- Versailles,
20 juin. Le ministre à M. de Callières. Ne croit pas que les Anglais puissent entreprendre rien de sérieux contre le Canada sans le secours des Iroquois. Ne fera aucune entreprise considérable contre eux et surtout évitera de les attaquer aux endroits qui pourraient forcer les Iroquois à prendre parti. Est aise du bon témoignage qu'il donne des Récollets. Donnera au jeune de la Salle, qui a été élevé dans le séminaire de Québec, la place d'enseigne qu'occupait le Sieur Jean, neveu de M. de Subercase. Les Sieurs de Crisacy, de Ramezay et de Langloiserie. Est aise de la bonne intelligence qui existe entre lui et M. de Beauharnais. Réclamation du Sieur de Brussy. Idem de la veuve Landeron, de Québec. Folio 194, 7 pages.
- 20 juin. Le mémo à M. de Beauharnais. Devra étudier les affaires et le fonctionnement de la Compagnie de la Colonie. Se rendra compte des ransons qui ont empêché un grand nombre d'y prendre un intérêt, etc., etc. Les Sieurs d'Aigremont, de Monseignat, de Benuchesne. Urselines. Folio 197½, 10 pages.
- 18 juillet. Le même à M. de Callières. Lui transmet un mémoire au roi sur la traite de l'eau-de-vie. S'en remet à lui pour juger si elle doit être prohibée ou simplement restreinte. Folio 222½, 1 page.

1703.
18 juillet. Le même à M. l'évêque de Québec. Lui envoie la lettre du vicaire général de la Congrégation des Prémontrés, dans laquelle il verra ce que ces religieux exigent pour prendre en mains les missions de l'Acadie. Croit leurs propositions acceptables et espère que celles qui ne le seraient pas seraient modifiées s'il s'y employait. Folio 203, 2 pages.
- 18 juillet. Le même au Sieur de Beauharnais, lieutenant de vaisseau. Fera embarquer sur *La Seine* huit ballots de marchandises appartenant au Sieur Rivorin. Permettra au *Neptune*, appartenant à M. Grignon, de La Rochelle, de faire le voyage sous son escorte. Folio 204, 1 page.
- 20 juin. Le même au Sieur Hazeur. L'informe que le roi l'a choisi pour remplacer feu M. de la Chesnayo au conseil. Folio 204, 1 page.
- Marly,
4 juillet. Le même à M. de Foucoux. Le roi lui a donné le commandement du vaisseau *Le Faucon Anglais*. Folio 205, 1 page.
- 4 juillet. Le même au Sieur Petit. Trouvera ci-joint ses instructions sur ce qu'il aura à faire durant son voyage à l'Acadie. Folio 205, 1 page.
- 4 juillet. Le même à M. de Beauharnais, lieutenant de vaisseau. Fera son possible en se rendant à Québec, pour relever le vaisseau du Sieur Pachot, échoué dans le fleuve. Folio 205, 1 1/2 page.
- 4 juillet. Mémoire pour servir d'instruction à M. de Foucoux, commandant le vaisseau *Le Faucon Anglais* pour le Canada. Se joindra aux vaisseaux *La Seine* et *L'Éléphant*. Laissera le premier continuer sa route vers Québec et accompagnera le dernier jusqu'à La Hève, Chibouctou, ou même Port-Royal. De là il se rendra à Plaisance et reviendra à La Rochelle. Serait à désirer qu'il put faire une partie de la route avec les vaisseaux du marquis de Villette qui se rend aux îles. Folio 206, 5 pages.
- 18 juillet. Le ministre à M. de Callières. Le roi a jugé bon d'envoyer M. de Saint-Castin commander à Pentagoët pour qu'il pousse les sauvages à faire la guerre aux Anglais. Folio 208, 1/2 page.
- 4 juillet. Le même à M. de Galifet, au sujet de son différend avec M. de Vaudreuil. Folio 208, 1/2 page.
- 13 juin. Le même à M. Bégon. Instructions sur les envois au Canada et à Plaisance. Folio 209, 5 pages.
- 20 juin. Le ministre à MM. de Callières et de Beauharnais. Demande leur avis sur l'exemption de fournir des pieux dans les forts et villes, demandée par l'évêque au nom des curés et des communautés. Folio 215, 1 page.
- 20 juin. Le même à M. Du Pont. Le roi lui a donné la charge de conseiller garde seel. Folio 216, 1/2 page.
- Le même à M. de Beauharnais. A été bien aise d'apprendre son arrivée à Rochefort. Lui recommande de presser le départ de *La Seine*. Les directeurs de la Compagnie de la Colonie ont demandé pour cette année un sursis à l'exécution de l'arrêt qui supprime le droit du quart des castors. Demande son avis. Folio 218, 1 page.
- 20 juin. Le même à M. de Louvigny. Le roi lui a accordé la majorité de Québec à la place de M. de Langloiserie promu lieutenant du roi. A donné sa compagnie à M. de Grandville. Folio 218, 1 page.
- 20 juin. Le même à M. de Couloubière. A été fait conseiller à la suggestion de l'évêque. Folio 219, 1 page.
- 20 juin. Le même à M. de Monseignat. A été fait conseiller. Ne pourra continuer comme contrôleur de la marine, mais en fera les fonctions. Folio 219, 1 page.
- 20 juin. Le même à M. d'Aigremont. N'ayant pas acheté la charge de commissaire de la marine il ne peut être continué. Sera secrétaire de M. de Beauharnais et aura plus tard une subdélégation.
- 20 juin. Le même à M. Levasseur de Néré. A reçu les plans et profils des ouvrages faits aux fortifications de Québec. Attend encore les plans de

DOC. DE LA SESSION No 8c

1703. Montréal, Trois-Rivières, Chambly, Laprairie, Sorel et Saint-François. Folio 220, 2 pages.
- 20 juin. Le même à M. de Lotbinière. A été nommé premier conseiller. Folio 221, 1 page.
- 20 juin. Le même à M. de la Martinière. A été nommé lieutenant général de la prévôté. Folio 221½, 1 page.
- 20 juin. Le même à M. de LaDurantayo. A été fait conseiller. Folio 222, ½ page.
- 20 juin. Le même à M. de Ramezay. Le roi lui a accordé la croix de chevalier de Saint-Louis. Affaires militaires. Folio 222½, 5 pages.
- Ordre du roi enjoignant à MM. de Callières et de Beauharnais de donner aux Religieuses de l'hôpital général, part au jardin. Folio 224½, 1 page.
- 20 juin. Le ministre à M. de Crisacy. A été nommé gouverneur des Trois-Rivières à la place de M. Prévost. Folio 225, 2 pages.
- 20 juin. Le même à M. de Vaudreuil. Ne doit pas attaquer les Anglais à Orange comme il se le proposait, cela pourrait être une occasion d'intervention contre nous de la part des Iroquois. Il ne convient pas non plus d'attaquer Boston. La rumeur que la peste y était ne se confirme pas. N'a pu donner la lieutenance vacante à son fils aîné. Avait été demandé par le duc de Bourgogne. Folio 226, 4 pages.
- 20 juin. Le même à M. Hazard. A été fait conseiller. Folio 228, ½ page.
- 20 juin. Le même à M. de la Motte Cadillac. Il serait à désirer que son établissement devint aussi utile et considérable qu'il le dit, mais il y a bien des contradicteurs. On dit que la terre ne vaut rien; qu'il n'y a pas de chasse; que la pêche y est peu abondante; qu'il est exposé aux Iroquois. Devra faire valoir ses raisons à l'assemblée que doit convoquer M. de Callières. Ferait bien d'envoyer en France quelques-uns des animaux extraordinaires dont il parle pour les placer dans la ménagerie de Versailles. Folio 228½, 5 pages.
- 6 juin. Le ministre à M. du Brouillan. Le roi a accordé 25,000 livres pour mettre le fort de Port-Royal dans sa perfection. Le plan du Sieur Labat a été approuvé par Vauban. Ne peut construire un port à la Hève. Approuve son projet d'attaque sur Boston, mais a besoin de ses vaisseaux ailés. Tâchera d'échanger le capitaine Baptiste des Abénakis. Est chagrin que la mine que le roi lui a donnée ne soit d'aucun secours. La conduite du Sieur de Bonaventure est si scandaleuse que le roi n'aura pas d'égards à ses services s'il ne s'amende. Fera bien d'interdire M. de Villien de ses fonctions. Pourra employer son beau-frère, M. de la Vallière, au commandement des milices. A ordonné au Sieur de Chacornacle d'aller reprendre son commandement. A accordé une enseigne à M. de la Tour dans la compagnie de Teinville. Le Père Mondoux ne retournera plus à l'Acadie. Lui permet de bâtir un moulin, à condition que les habitants puissent se servir de tout autre et en bâtir librement. Des Goutins, Loppinot. Le roi n'a pas été content des missionnaires qui se sont entremis pour l'adoption d'un traité de neutralité entre les Abénakis et les Anglais. A demandé au Père La Chaise de faire revenir le Père Ralet, et à M. de Saint-Castin de retourner à l'Acadie. Folio 231, 30 pages.
- 20 juin. Le même à M. Bégon. Mâts à apporter de l'Acadie. Le roi a accordé une cloche de 500 livres pour l'église de Port-Royal. Le Sieur Le Borgne du Coudray. Instructions diverses concernant l'Acadie et Plaisance. Folio 240, 4½ pages.
- 25 avril. Le même au même. Donnera passage sur le vaisseau qui va à l'Acadie à M. l'Abbé de Saint-André-aux-Bois, de l'ordre des Prémontrés, et à 9 religieux de son ordre. Folio 248, 1 page.

1703. Le même au même. Instructions diverses sur l'approvisionnement de
27 juin. Plaisance et de l'Acadie. Folio 248½, 3 pages.
- 20 juin. Le même au provincial des Récollets. Le prie de faire passer 2 reli-
gieux de son ordre à l'Acadie sur le vaisseau que l'on équipe actuellement
à La Rochelle. Folio 249½, 1 page.
- 20 juin. Le même au même sur le même sujet. Folio 250, ½ page.
- 27 juin. Le même au Sieur Petit. Permettra au Sieur Téberge, commis des In-
téressés en la Compagnie de la Pêche sédentaire à l'Acadie, de charger sur
la flûte qu'il commande les marchandises qu'ils ont encore en ce pays. Fo-
lio 250½, ½ page.
- Mémoire pour servir d'instruction au Sieur Petit, commandant la flûte
du roi *L'Eléphant*. Portera à Port-Royal les marchandises et munitions
dont son vaisseau est chargé. Rapportera les mâts qui lui seront livrés
ainsi que les effets de la Compagnie de la Pêche sédentaire. Folio 250½,
2½ pages.
- 18 juillet. Le même à M. du Brouillan. (Cette lettre est à très peu de chose près
une copie de celle du 6 juin, ci-haut. Ne pas la copier.—E. R.)
- 25 avril. Le même au même, à l'égard de l'abbé de Saint-André-au-Bois. Folio
263½, 1½ page.
- 20 juin. Le même au même. Dans le différend entre M. de Villien et de Falaise,
ce dernier a eu tort. Il doit être mis aux arrêts. Plaintes des habitants
contre lui ; prétendent qu'on veut leur enlever des marais dont ils sont en
possession depuis très longtemps. Plaintes contre lui du Sieur Pélerin, ha-
bitant de Port-Royal, au sujet d'un terrain. Plaintes d'Alain pour non
paiement. Doit gouverner avec douceur et justice. Folio 264, 3½ page.
- Ordre du roi interdisant le Sieur de Villien de ses fonctions. Folio
265½, ½ page.
- 6 juin. Permission à M. du Brouillan de relever le Sieur de Villien de son in-
terdiction. Folio 266, ½ page.
- Le ministre au même. Examinera la lettre du Sieur de la Tour, proprié-
taire du vaisseau *Le Saint-Charles*, demandant le paiement de la valeur
de son vaisseau employé au service du roi. Folio 266, 1 page.
- 6 juin. Le même à M. de Bonaventure. Ses débauches et sa conduite scanda-
leuse ont failli lui faire perdre son emploi. Folio 266½, 1 page.
- 20 juin. Le même à M. de Villien. N'a pas pour M. du Brouillan la subordina-
tion et le respect qu'il lui doit. Le roi a donné l'ordre de l'interdire de
ses fonctions. Folio 267½, 2 pages.
- 20 juin. Le même à M. Des Goutins. A informé M. Bégon de ses plaintes au
sujet de la mauvaise qualité des munitions envoyées à l'Acadie. A bien
fait de l'informer de la proposition du Sieur de Villien qui offre à deux
habitants de les laisser s'établir sur les rivières Chipodi et Petitcodiac,
moyennant qu'ils lui paient rente et le reconnaissent comme leur seigneur.
On examinera si ces terres appartiennent à M. de la Vallière, son beau-
père. Folio 268½, 6 pages.
- 6 juin. Le même à M. de Labat. M. de Vauban a été satisfait de ses plans tou-
chant le fort de Port-Royal. Folio 171½, 1 page.
- 6 juin. Ordre du roi au greffier de Port-Royal de rayer des registres une déclara-
tion écrite de la main du Père Mondoux, injurieuse pour M. du Brouil-
lan. Folio 172, 1 page.
- 27 mars. Le ministre à M. de Subersse. Instructions diverses touchant le gou-
vernement de Plaisance. Folio 172, 6½ pages.
- 6 juin. Le même au même. Instructions diverses. Idem. Folio 275½, 2 pages.
- 26 mai. Le même au Sieur Durand. Folio 276½, ½ page.
- 17 mars. Le même à M. de Monic. Le roi lui a accordé une gratification de 1,000
livres. Folio 277, 1 page.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1703. Le même à M. L'Hermitte. Fortifications de Plaisance, etc., etc. Folio 277, 4 pages.
- 17 mars. Le même à M. de Costebelle. Espère qu'il s'entendra mieux avec M. de Subercase qu'avec M. de Monic. Il est fâché que les Anglais aient pillé les habitants de l'île Saint-Pierre et enlevé quelques bâtiments. Le roi, pour cette année, ne permettra qu'aux vaisseaux Basques, à 9 de Nantes et à 6 de Grandville, d'aller à Plaisance pour y faire la pêche. A approuvé la course qu'il a faite sur les Anglais et est heureux du succès qu'il a obtenu. Folio 279½, 6 pages.
- 17 mars. Le même à M. de Sourdeval. Est fâché que le poste qu'il commandait ait été enlevé par l'ennemi. Ne peut y bâtir un fort cette année. Folio 282, 1½ page.
- 6 juin. Le même à M. Argand. Destination et emploi des fonds accordés pour mettre Plaisance eu état de défense. Folio 283, ¼ page.
- 6 juin. Le même à M. Durand. Ecrit à M. Bégon pour qu'il lui envoie un supplément de munitions. Idem. 28 mars 1703. Folio 283½, 2 pages.
- 17 mars. Le même à M. de Saint-Ovide. Ne peut lui accorder pour cette année le congé qu'il demande. Folio 284, ¼ page.
- 17 mars. Le même à M. Rabier, au sujet des appointements de M. de Sourdeval. Folio 284½, 1 page.
- 17 mars. Le même à M. de Vanolles. Même sujet. Folio 285, ¼ page.
- Le même à M. Argand. Destination et emploi des fonds accordés pour Terre-neuve. M. de Subercase doit s'embarquer à Bayonne et M. de Monic s'y arrêter. Folio 285, 4 pages.

Fin du volume.

Le volume 24 n'a rapport qu'aux îles d'Amérique.

DEPECHEs DU CANADA.

COLONIES.—1704.

Série B.—Vol. 25.

Table. Folio 1, 15 pages.

Les 25 premières pages de ce volume se rapportent à la Louisiane. Il y est question de d'Iberville, de Bienville, de Serigny, de Châteauguay, de La Salle et des Canadiens qui y furent amenés par eux. Pour ces raisons j'ai cru qu'il serait intéressant pour le Canada de connaître et de posséder les documents se rapportant à la première période de la colonisation de la Louisiane. 25 pages.

1704.
10 janvier. Le ministre à M. Bégon sur les affaires de Plaisance. Folio 13½, 3 pages.
- 29 mars. Le même au même. Affaires de Plaisance. Plaintes de M. de Brouillon. Folio 14½, 5 pages.
- 29 mars. Le même au même. Affaires de Plaisance. Folio 17, 8 pages.
- 2 avril. Le même à M. de Subercase. Affaires de Plaisance. L'hôpital devra être administré par des séculiers et non par les Hospitaliers de Québec. Approuve qu'il attaque les Anglais de Terre-neuve. Folio 21, 21 pages.
- 2 avril. Le même à M. de Costebelle. A accordé au Sieur Du Pin, sur sa recommandation, l'aide-majorité de Plaisance. Folio 32, 1½ page.
- 2 avril. Le même à M. L'Hermitte. Fort de Plaisance. Folio 32½, 1 page.

- 1704
2 avril. Le même à M. Durand. Instructions diverses sur l'emploi des fonds. Folio 33, 9 pages.
- 2 avril. Le même à M. Amariton. Le nommera à quelque emploi à Plaisance à la première occasion. Folio 37½, 1 page.
- 2 avril. Le même à M. de Sourdeval. Le roi a jugé à propos d'abandonner les établissements de l'île Saint-Pierre et du Chapeau-Rouge tant que la guerre durera. Folio 38, 1 page.
- Mar'y,
5 avril. Mémoire du roi pour servir d'instruction au Sieur Josselin de Marigny, lieutenant entretenu de la marine, commandant le navire du roi *La Charente*. Portera munitions à Plaisance et reviendra à La Rochelle avec une cargaison de morue. Folio 38½, 4 pages.
- Versailles,
23 avril. Le ministre à M. Durand. Folio 40½, ½ page.
- 14 mai. Le même à M. de Subercase. Soldat gracié à la prière de M. du Brouillan. Demande la valeur d'une maison à M. du Brouillan, située à Plaisance. Folio 41, 1 page.
- 9 avril. Ordre du roi pour permettre au Sieur de la Boularderie de faire des recrues pour les compagnies qui sont à l'Acadie. Folio 41½, 1 page.
- avril. Le ministre à M. du Brouillan au sujet d'un jeune cadet qu'il désire faire repasser en France. Folio 42, ¼ page.
- 14 mai. Le même à M. le comte de Toulouse. Le prie de commettre un officier pour le jugement des prises qui sont menées à l'Acadie. Suggère M. Des Goutins. Folio 42, 1 page.
- 14 mai. Le même à M. du Guay. Le Sieur de la Boularderie. M. du Brouillan ayant renvoyé la cloche qui s'est cassée par le froid, il faut lui en renvoyer une autre du même poids. Donnera passage pour l'Acadie à la Dame de Bonaventure et à la femme du nommé Guerrier, chirurgien. Epées. Médicaments. Folio 42½, 5 pages.
- 14 mai. Le même à M. de Saint-Castin. Lui communique une lettre d'un nommé Chartier, demeurant à Hesecondet, près de l'entagoët, se rapportant aux sauvages. Folio 45, ½ page.
- 4 juin. Le même à M. du Brouillan. Lui accorde le congé qu'il demande pour venir faire panser ses blessures, à la condition, qu'au départ du vaisseau, il n'y ait pas apparence d'une attaque contre Port-Royal. Folio 45½, 1 page.
- 4 juin. Le même au même. Reçoit de tous côtés des plaintes contre lui. Blâme ses procédés envers le Sieur du Labat, ingénieur, et envers le Sieur de Goutins. Monnaie de cartes. Ne s'occupera de la construction d'un fort à La Hève qu'après la guerre. Espère qu'il rendra justice au Sieur Pellevin, dont il semble avoir lésé les droits. Le Sieur Allain. A bien fait d'envoyer M. de la Boularderie aux mines pour prévenir une émeute. Est le mieux que les habitants de ce lieu aient accepté de venir travailler au fort. Laissera au nommé La Verdure le commandement des milices aux mines. Devra renvoyer la dame Barat, avec laquelle il vit, chez son mari à Plaisance, et la dame de Freuse au Canada, ou dans les terres de son mari, à la rivière Saint-Jean. Le roi est très mécontent du scandale que le Sieur de Bonaventure et lui causent. Accepte que le Sieur de Villien prenne son congé définitif avec pension, puisqu'il n'est plus en état de servir. La majorité sera donnée au Sieur de Falaize, la compagnie de ce dernier au Sieur de Gannes, son frère, et la lieutenance au Sieur D'Amours. La prétention du Sieur de La Tour au sujet de son brigantin, est extraordinaire. A approuvé la convention avec les gens de Boston pour l'échange des prisonniers. A accordé au Sieur de Saint-Aubin toute la terre qu'il réclamait. Comme le Sieur De Goutins s'abstient de juger dans les causes où les parents de sa femme sont intéressés, le roi n'a pas voulu nommer

DOC. DE LA SESSION No 8c

1704. un nouveau juge. Le Sieur de Lopinot le remplacera dans ces causes. Le roi désire qu'il soit fait choix de quelques habitants pour assister le juge dans les causes criminelles. Sergents exploitants. Dédommagements aux gens dont on prend le bois pour le service du roi. Plaintes de de La Tour au sujet des terres de sa concession. Concession de Péroteau. Attend la fin de la guerre pour l'exploiter. Lui accordera (M. du Brouillan) la concession du Port-Rossignol. Le roi a eu horreur de sa cruauté en appliquant les mèches à un soldat qui n'était pas coupable. Comme ce soldat est devenu incapable de gagner sa vie, le roi lui accorde demi-solde à prendre sur ses appointements. Folio 46, 28 pages.
- 4 juin. Le même au Sieur des Goutins. Mésintelligence avec M. du Brouillan. Siégera à l'avenir au conseil de guerre. Le Sieur Lopinot, jugera dans les causes où les parents de sa femme sont intéressés. Habitants pour assister dans les procès criminels. Permission d'appeler au conseil de Québec. Grande consommation de vivres pour les sauvages. Fonds excédés. La Dame de Freneuse et la Dame Barat. Folio 60, 8 pages.
- 4 juin. Le même au Sieur de Bonaventure sur ses débauches et sa mauvaise conduite avec la Dame de Freneuse et sur le commandement du pays en l'absence de M. du Brouillan. Le roi a été prêt de le casser. Sa femme s'en va le rejoindre. Folio 64, 2½ pages.
- 4 juin. Le même au Sieur de Labat. Ligne de conduite qu'il doit tenir avec M. du Brouillan. Fortifications. Folio 65½, 2 pages.
- 4 juin. Le même au Sieur de Falaise. Le roi lui a donné la majorité de l'Acadie à la place de M. de Villien, et sa compagnie à son frère, de Gannes. Lui a donné la concession de la terre qu'il a acquise. Devra la mettre en valeur. Folio 66½, 1 page.
- 4 juin. Le même à M. de Villien. Le roi lui a accordé sa retraite avec 600 livres de pension et une place de garde de la marine à son fils. Pourra se retirer en France ou au Canada. Folio 67, 1½ page.
- Mémoire pour servir d'instruction au Sieur d'Eschilays, lieutenant entre-tenu de la marine, commandant le navire du roi, *La Loire*. Partira en compagnie de *La Seine*, allant au Canada, que commande M. de Maupéon. Se séparera de lui au lieu convenable, touchera à Chibouctou ou à La Hève pour s'informer de M. du Brouillan si la baie Française n'est pas bloquée par des vaisseaux ennemis. Rapportera de Port-Royal une cargaison de mâts et de planches. Folio 68, 5½ pages.
- 27 février. Ordre du roi enjoignant à M. Argant de livrer un millier de poudres à la Compagnie du Mont-Louis. Folio 75, 1 page.
- 2 avril. Le même à M. de Régon. Permettra au Sieur Du Van, gentilhomme de l'Anjou, de repasser au Canada avec sa famille sur le vaisseau du roi. Folio 75½, ½ page.
- 2 avril. Le même à M. de Beauharnais. Le prie d'envoyer à M. de Subercase, dans *Le West*, quelques Canadiens et matériaux pour le fort de Plaisance. Folio 75½, ½ page.
- 7 mai. Le même à M. Riverin. Le roi a accordé au Sieur Billatte, marchand de Bordeaux, de charger de la farine et des légumes à Québec pour les porter aux îles. Folio 83½, 1 page.
- 7 mai. Le même à M. de Beauharnais sur le même sujet. Folio 84, 1 page.
- 14 mai. Le même à M. du Guay. Le roi a accordé passage au Canada sur *La Seine* à M. de Bouteville, prêtre canadien, et au sauvage qui l'accompagne. Folio 84½, 1 page.
- 23 mai. Le même à M. de Chaulnes. Désire qu'il lève 50 recrues pour envoyer au Canada et remplacer ceux qui se font habitants. Il doit faire choix d'hommes forts et vigoureux. Folio 85, 1 page.

1704.
14 juin. Le même à M. du Guay. Les armes qui ont été envoyées au Canada depuis 2 ans n'étaient pas bonnes. Enverra à M. de Beauharnais, par *La Seine*, les 2 potiers et le tireur de laine qu'il demande. Folio 85½, 1 page.
- 14 juin. Le même à M. l'évêque de Québec. Ne devra pas laisser les curés marier les soldats sans l'aveu des officiers. Fera chanter un *Te Deum* en action de grâce des bénédictions qu'il a plu à Dieu de répandre sur les armes du roi. Folio 86½, 1½ page.
- 14 juin. Le même à M. de Vaudreuil. Le félicite d'avoir été nommé gouverneur de la Nouvelle-France. A bien fait d'envoyer le Sieur Jouquière passer l'hiver chez les Iroquois, et de n'avoir pas envoyé de partis du côté d'Orange pour ne pas indisposer les Iroquois. A bien fait d'engager les Abénakis à faire une course sur les Anglais de Boston. Doit être en garde contre le chef des Huron et les Miamis et doit s'efforcer de les amener par la douceur à s'établir à Détroit. S'appliquera à faire réussir ce poste. Est aise du succès remporté par le Sieur La Grange, au nord de Terre-neuve. Le roi a fait chevaliers de Saint-Louis, MM. Le Vasseur et de Saint-Ours. Donnera à M. de Subercase les officiers et les Canadiens qu'il demande pour une entreprise sur les Anglais de Terre-neuve. Folio 87, 6 pages.
- Liste des officiers des troupes servant en Canada qui ont été promus en 1704. Folio 90, 1 page.
- 14 juin. Le ministre à M. de Beauharnais. Affaires de la Compagnie des Castors. La conduite du Sieur de Lino exige qu'il sorte de la direction de la compagnie. Son alliance avec Guittou dans un commerce onéreux pour la compagnie. Son procès avec la compagnie. Le nombre des directeurs sera réduit de 7 à 5, et on prendra avantage de cette réduction pour en faire sortir le Sieur de Lino sans causer de scandale. Le Sieur Macart, conseiller, passe au Canada, comme directeur. Les plaintes contre l'établissement du Détroit paraissent être faites dans un intérêt particulier; il faut au contraire encourager cet établissement. Règlement pour assurer la liberté des voix dans le conseil. Le roi a accordé une des compagnies vacantes à son frère, M. de Beauville. Pressera les procédés au conseil dans l'affaire du Sieur Berthelot et de la Dame Pachot. Vu la parenté de cette dame avec le procureur général, il pourra appeler 6 juges non suspects. Le Sieur de Lotbinière. Pourra fixer les prix des marchandises qui seront rares et tenues par quelques individus seulement. Mémoire des héritiers du Sieur Prévost, gouverneur des Trois-Rivières. Examen des plaintes contre M. de Crisacy. Le Sieur Dupuy, lieutenant de la prévôté. Le chevalier du Pérou. Le Sieur du Plessis. Examinera le projet du Sieur Le Vasseur au sujet des fortifications, qu'il prétend pouvoir construire sans frais pour le roi. Le Sieur de Beauchesne. Le Sieur Le Ber de Senneville. Folio 91, 20 pages.
- Le même au même. Ordre donné à M. l'évêque pour chanter un *Te Deum* en action de grâces pour le succès des armes du roi. Folio 101, ½ page.
- 14 juin. Mémoire du roi à MM. de Vaudreuil et de Beauharnais. Est satisfait des paroles des Iroquois. Ne peut cependant les accepter comme médiateurs directs d'un traité de neutralité entre Anglais et Français en Amérique. Cette neutralité est désirable, mais il faudrait qu'elle offrît protection égale aux Abénakis. Effets funestes de l'eau-de-vie sur les sauvages. Encouragements à donner aux établissements des Sieurs de Vitré, de la Vallière et de Courtemanche. Est aise d'apprendre que le lin réussit si bien au Canada, mais n'entend pas envoyer des tisserands pour l'utiliser sur les lieux. Son but était qu'il fut envoyé en France pour y être manufacturé et remplacer la matière brute venant de l'étranger. "Ils doivent

DOC. DE LA SESSION No 8c

1704. regarder cela comme un des objets principaux des colonies, qu'on n'établit que pour l'utilité du pays qui les forme, et jamais dans l'intention de se passer de ces pays." Croit que la prétendue omission du droit de chasse et de pêche dans la concession de M. de Saint-Ours n'en est pas une. Ne croit pas que les habitants dussent être privés d'un droit si utile à leur subsistance. Ne peut accorder à MM. de Vaudreuil et de Soulanges la concession qu'il demandent. Accorde celle demandée par M. de Fезeray. S'en remet à eux pour décider s'il est désirable d'établir un groupe d'Abénakis près du fort Chambly. Il y a cependant des inconvénients graves, notamment ceux de découvrir l'Acadie, d'exposer ces gens au ressentiment ou à la jalousie des Iroquois, ou même à faire cause commune avec eux. Un lieutenant du roi à Trois-Rivières n'est pas nécessaire. Croix de Saint-Louis pour le Sieur Le Vasseur de Néré. Compensation de terrain pris sur le Sieur de Villeray pour les fortifications par une pension de 150 livres à son fils d'Artigny. Les plaintes contre le Sieur Juchereau sont trop considérables pour être ignorées. Permission à la Dame Le Sueur d'aller rejoindre son mari au Mississipi. Entend que M. de la Forest s'occupe uniquement du commandement de sa compagnie. N'a pas jugé à propos d'accorder à Bourlet et Le Mayeux une concession à Paspébiac. Approuve que M. de Beauharnais ait puni ceux qui ont manqué de respect aux ecclésiastiques. M. l'évêque qui repasse au Canada est dans la ferme disposition de vivre en paix avec eux. Demande des renseignements sur le canal projeté par le Père de Breslay près de Lachine. Ne peut donner une pension au Sieur de Mariecourt pour ses services chez les Iroquois. A donné une enseigne à Joneaire et approuve qu'il séjourne chez les Sounoutouans et les Onontagués. Maintiendra ses défenses de faire le commerce du castor par le Mississipi. Accordera, après la signature de la paix, la concession que demande Hazeur au nord de Terre-neuve, pourvu qu'elle ne soit pas à l'endroit appelé le *Petit Nord*, où les Malouins et les Basques vont faire la pêche. Les curés qui n'ont pas de propriétés sont seuls exemptés de fournir des pieux pour les fortifications de Québec. Fera savoir aux Récollets que l'allocation au clergé et les dîmes doivent suffire à ceux de leur ordre qui ont des cures. N'a pas jugé à propos d'accorder la proposition de l'évêque pour mettre les dîmes sur le pied du 13^{me} et payables tant en foin qu'en blé. Congé au Sieur de Blainville pour passer en France. Accorde les 2 vacances au conseil à MM. Maccart et Juchereau du Chesnay. Désapprouve que M. de Crisaey ait remis en liberté le Sieur de la Ferté, au sujet de sa querelle avec Chartrain. Approuve qu'ils aient donné le commandement de *L'Atalante* au Sieur de Grandville pour le voyage de la Baie d'Hudson. A fait expédier la confirmation de la concession de Beauharnais au Sieur de la Vallière. Arrêt rendu qui enlève aux Sulpiciens la haute et moyenne justice. Les Sieurs Goye, Bourlet et Pasquier, qui s'étaient chargés de l'acquittement des lettres de change de la compagnie du Canada et de la vente des castors, ayant demandé des indemnités qui auraient ruiné la compagnie, il a fallu les faire se démettre et les remplacer, ce qui n'était pas facile. Les Sieurs du Moulin, Mercier et Goye y ont consenti, mais ne veulent acquitter les lettres de change que pour 150,000 livres par année. Il faut donc faire en sorte de diminuer la traite. La compagnie prétend que l'établissement du Détroit leur fait subir des pertes. Il a été décidé qu'ils l'abandonneraient au Sieur de Cadillac et que ce dernier ne trafiquerait des castors que pour 20,000 livres par année. Ce poste doit être conservé et développé dans l'intérêt de l'influence française, et il est à désirer que M. de Cadillac, qui a offert de s'en charger, accepte ces conditions. Il faut permettre aux Canadiens de s'y aller établir. La

1704. compagnie pourra garder ou abandonner le fort Frontenac. Michilimakinak. Les postes de la Baie d'Hudson sont onéreux à la compagnie, vu la grande quantité de castor gras qu'elle a en mains. Pour les rendre profitables, il faut habituer les sauvages au castor sec, qui a un écoulement facile en Hollande et en Moscovie, et faire aller les vaisseaux directement de La Rochelle à la Baie d'Hudson. Il faut réduire le prix du castor, tant le gras, que le bas automne, le bas printemps et le castor bardeau. Cette compagnie n'est, à proprement parler, qu'un être de raison, les intéressés n'ayant rien déboursé. Il serait urgent de les obliger à verser le montant de leurs parts. Nécessité de réduire les dépenses. Projet de M. de Louvigny pour le commerce de la Baie d'Hudson. Plaintes du Sieur de Saint-Simon contre M. de Crisacq. Ne veut pas que les Jésuites aient aucune des 3 justices pour leur fief de Sillery. Folio 101 $\frac{1}{2}$, 61 pages.
- 4 juin. Le ministre à M. le marquis d'Alongny. Le roi lui a accordé le commandement des troupes à la place de M. de Ramezay, nommé au gouvernement de Montréal. Instructions au sujet des troupes. Folio 132, 7 pages.
- 14 juin. Le même à M. de Crisacq. Est heureux de voir qu'il est satisfait de sa nomination au poste de gouverneur des Trois-Rivières. Folio 135 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 14 juin. Le même à M. de La Mothe Cadillac. Le roi a accepté sa proposition de prendre le poste du Détroit à ses profits et risques. Ne lui permettra le commerce des castors que jusqu'à concurrence de 20,000 livres par année et toute liberté sur les autres fourrures. L'exempte des 10,000 livres annuelles qu'il offrait à la compagnie pour le privilège du commerce de ce poste. N'enverra pas de traitants à Michilimakinak ni ailleurs. Se rendra à Québec pour conférer sur les détails de cet arrangement avec MM. de Vaudreuil, de Beauharnais et les directeurs de la compagnie. Pourra avoir autant de soldats qu'il voudra, et attirer autant de colons et de sauvages qu'il pourra. Devra vivre en harmonie avec les Jésuites et, s'il n'est pas satisfait d'eux, on lui donnera d'autres ecclésiastiques. Evitera scrupuleusement toutes difficultés avec les sauvages, particulièrement les Iroquois, et s'efforcera d'aplanir celles qui pourraient surgir entre eux. Il ne peut être question pour le moment de la concession qu'il demande avec érection en marquisat, mais il n'a pas à s'inquiéter, car, s'il obtient un bon succès, il ne manquera pas de concessions et de postes plus considérables que celui-ci. Sera le maître absolu. Pourra concéder des terres, etc., etc. Folio 136, 10 pages.
- 14 juin. Le même à M. Le Vasseur de Néré. Lui a accordé la croix de Saint-Louis. A lu son mémoire sur les moyens de fortifier Québec sans dépense pour le roi. Réfère la question à MM. de Vaudreuil et de Beauharnais. Folio 141 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 21 juin. Le même à M. de Louvigny. Le roi lui a accordé la majorité de Québec. Son projet d'aller s'emparer des postes anglais de la Baie d'Hudson, aurait pu être accepté s'il l'avait proposé comme simple fait de guerre et non comme une entreprise commerciale. Folio 142, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 14 juin. Le même à M. de Muy. Le roi lui a accordé la place de major des troupes à Québec, vacante par l'avancement de M. d'Alongny. Folio 142, $\frac{1}{2}$ page.
- 14 juin. Le même à M. de Ramezay. A été nommé gouverneur de Montréal. Le roi a recommandé à MM. de Vaudreuil, de Beauharnais et d'Alongny, de tenir compte de ses avis en ce qui regarde la police et la conduite des troupes. Diverses recommandations. Folio 143, 5 pages.
- 14 juin. Le même à M. de L'Angloiserie. Ayant été nommé lieutenant du roi à Québec, l'année dernière, il n'a pu rien obtenir pour lui cette année. Folio 145 $\frac{1}{2}$, 1 page.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1704.
21 juin. Le même à M. de Galifet. N'a rien pu faire pour lui cette année, mais ne l'oubliera pas. Lui accorde le congé qu'il demande. Folio 146, 3 page.
- 14 juin. Le même à M. de la Martinière. Voit avec plaisir qu'il est satisfait de sa nomination à la charge de lieutenant général de la prévôté de Québec. Folio 146½, 1 page.
- 14 juin. Le même aux directeurs de la Compagnie de la colonie du Canada. Difficultés survenues avec les commissionnaires de la compagnie. Ont été remplacés, après beaucoup d'instances, par MM. Du Moulin et Mercier, riches banquiers de Paris, auxquels s'est adjoint M. Goy. Les avances des nouveaux fournisseurs seront limitées à 150,000 livres par année. Détroit. Frontenac, Baie d'Hudson. Réduction des dépenses. Paiement du stock souscrit. Folio 147, 13 pages.
- 14 juin. Le même à M. de Lino. Est très mécontent de sa gestion des affaires de la compagnie en France. Ses états des affaires de la compagnie sont remplis de subtilités qui cachent la vérité, etc., etc. Folio 153½, 4½ pages.
- 14 juin. Le même à M. de Lotbinière. Sa nomination à la charge de premier conseiller. Folio 155½, 3 pages.
- Le même au supérieur du Séminaire de Saint-Sulpice à Montréal. Les difficultés rencontrées pour faire passer des prêtres en Canada, engagent le roi à le prier de fournir des ecclésiastiques pour le besoin des cures du gouvernement de Montréal. Les grands biens qu'il lui a donnés dans ce pays le justifient de lui imposer cette obligation qui d'ailleurs ne lui fera encourir aucunes dépenses additionnelles, les dîmes et les gratifications couvrant amplement toutes les dépenses. Folio 157, 1½ pages.
- 14 juin. Le même à M. d'Auteuil. Affaires de la Compagnie du Castor. Le roi a trouvé bon qu'il s'oppose aux prétentions des Jésuites à l'égard de la haute, moyenne et basse justice dans leur terre de Sillery. A blâmé le procédé de M. Crisacy, qui, après avoir mis en prison le Sieur de la Ferté par ordre de M. de Vaudreuil, l'en a fait sortir sans son ordre. Attendu sa parenté avec de la Ferté, il ne siègera pas dans ce procès. Folio 158, 4 pages.
- 14 juin. Le même à M. de la Colombière. Est aise qu'il soit satisfait de sa nomination comme conseiller clerc au Conseil Souverain. Folio 160, 1 page.
- 14 juin. Le même à M. Du Pont. Ce n'est pas par mécontentement contre lui que le roi a nommé M. de Lotbinière premier conseiller, mais en raison des longs et importants services qu'il a rendus comme lieutenant général de la prévôté. Lui a donné la place de conseiller garde secl. Folio 160½, 1½ page.
- 14 juin. Le même à M. de Monseignat. Le roi lui a accordé la place de greffier en chef du Conseil Souverain à la place de M. de Penuret, décédé. Continuera ses fonctions de contrôleur. Folio 161, 1 page.
- 14 juin. Le roi à M. de Vaudreuil. Relate les victoires que ses armées ont remportées en Europe et le prie de faire chanter un *Te Deum* d'actions de grâce. Folio 161½, 6½ pages.
- 18 juin. Ordre du roi qui règle que le procureur du roi donnera ses conclusions de vive voix au conseil, mais que les conseillers délibéreront et opineront hors sa présence ou à voix basse, etc., etc. Folio 165, 2 pages.
- 14 juin. Mémoire du roi pour servir d'instruction à M. de Maupéon, commandant le vaisseau du roi *La Seine*. Désire que son vaisseau accompagne *La Loire*, allant à l'Acadie, commandée par M. d'Eschelays, aussi loin qu'il le pourra, afin de se protéger l'un l'autre. Remportera un chargement de mâts et les pelleteries de la Compagnie du Canada. Fera escorte aux vaisseaux marchands jusqu'à La Rochelle. Folio 166, 4½ pages.

1704.
14 juin. Le ministre à M. de Maupéou. Lui envoie les instructions du roi pour son voyage au Canada. Folio 168, $\frac{1}{2}$ page.
- 3 septembre. Le même à M. Bégon. Demande un état de ce qui avait été embarqué sur le vaisseau *La Seine* que les Anglais ont pris. Il faut envoyer un autre vaisseau chargé des mêmes effets sans perdre de temps et informer de cette capture M. de Vaudreuil. Devra choisir, de concert avec M. de la Galissonnière, un officier canadien connaissant bien la navigation du Saint-Laurent. Folio 168 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 31 octobre. Mémoire pour servir d'instruction au commandant du vaisseau que le roi envoie au Canada. Partira de suite et, si à son arrivée à l'embouchure du fleuve, il trouve la navigation suspendue, il tâchera de laisser ses paquets dans un port du golfe ou à l'Acadie. Folio 169 $\frac{1}{2}$, 3 pages.
- 31 octobre. Le ministre à M. de Vaudreuil. Est chagrin de lui apprendre que le vaisseau *La Seine* a été pris par les vaisseaux qui escortaient la flotte anglaise de la Virginie. Enverra un autre vaisseau de bonne heure au printemps, chargé de munitions, etc., etc. En attendant, envoie un vaisseau d'avis pour porter cette nouvelle. Folio 171, 1 page.
- 31 octobre. Le même à M. de Beauharnais sur le même sujet. Folio 171 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.

Fin du volume 25.

Le volume 26 n'a rapport qu'aux isles françaises de l'Amérique.

DEPECHEs DE L'AMERIQUE SEPTENTRIONALE.

COLONIES—1705-1706.

Serie B.—Vol. 27.

Table. Folio A., 48 pages.

1705.
Versailles,
28 février. Le ministre à M. Raudot. Grande affaire qui divise toute la colonie du Canada pouvant entraîner sa ruine. Devra voir séparément d'abord, et ensemble ensuite, le Sieur Riverin qui est ici depuis 2 ans et le Sieur Pascaud qui vient d'arriver. Les entendra et fera rapport. Folio 1, 1 page.
- 28 février. Le même à MM. Riverin et Pascaud. Les prie de conférer avec M. Raudot, nommé intendant du Canada. Folio 1 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 11 mars. Le même à M. Bégon. Il serait bon que les vaisseaux qui doivent porter les munitions au Canada soient prêts pour ce voyage en mai, et qu'ils portent d'un seul coup tout ce qui est nécessaire. Folio 1 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 18 mars. Le même au même. Désire que le sol de la Compagnie de Mont-Louis soit chargé sur les vaisseaux du roi. Folio 2 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 15 mars. Le même à M. Raudot. Lui envoie un mémoire du Sieur La Mothe Cadillac qui explique l'insuccès de l'établissement du Détroit par des intrigues. L'étudiera avec soin. Folio 2 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 25 mars. Le même à M. Bégon. Enverra les provisions et les 500 fusils que demande M. de Beauharnais. Ces derniers devront être achetés à la fabrique de Tulle. Folio 3, $\frac{1}{2}$ page.
- 25 mars. Le même à M. Raudot. Lui envoie le mémoire de M. Riverin. Folio 3 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 15 avril. Le même à M. de Vaudreuil. A écrit à M. de Beauharnais pour l'informer que l'intention du roi était de faire cesser tous les emplois de la direction de la Compagnie du Canada et toutes sortes de dépenses jusqu'à l'ar-

DOC. DE LA SESSION No 8c

1705. rivée de M. Raudot. M. de Beauharnais est nommé intendant ailleurs à la place de M. Herbault. Folio 3½, 1 page.
- 15 avril. Le même à M. de Beauharnais. A mis le gouvernement dans un grand embarras par les avances extraordinaires qu'il a faites aux directeurs de la Compagnie du Canada, dont une partie a été employée dans le commerce ruineux de la Baie d'Hudson qui n'a profité qu'aux directeurs. La prise de *L'Atalante* n'y est que pour une faible part, puisque son cargaison pouvait à peine payer son équipage. Ce qu'il faut faire en attendant. Folio 4, 2 pages.
- Marly, 20 avril. Le même à M. Raudot. A pu voir par le mémoire de M. de Cadillac qu'il demande que la procédure commencée contre lui soit évoquée au premier conseil. Examinera la question. Examinera également les requêtes de la Dame de la Forest qui veut se pourvoir par requête civile contre deux arrêts prononcés contre elle. Folio 5, 1½ page.
- 22 avril. Le même aux commissaires de la Compagnie du Canada pour le paiement de 3,000 livres à la veuve Plet. Folio 6, ½ page.
- Versailles, 6 mai. Le même à M. de Fontanien. Payera les lettres de change que son commis du Canada a tirées sur lui. Folio 6½, ½ page.
- 13 mai. Le même à M. Bégon. Donnera passage au neveu et à la nièce du frère de Demoiselle Le Guerche, lieutenant d'infanterie au Canada. Folio 6½, ½ page.
- 13 mai. Le même à M. Berthelot. Ne peut refuser la requête de la Dame de la Forest, demandant la cassation des arrêts rendus contre elle au Conseil Supérieur de Québec. Ferait mieux d'accepter la proposition qu'elle fait de sciemment la question à des arbitres. Folio 6½, 1 page.
- Marly, 13 mai. Le même au Père de Lamberville. La requête du Sieur Du Chesnay, demandant la cassation de l'arrêt rendu contre lui au sujet de sa terre de Beauport, paraît être juste. Ferait mieux de régler à l'amiable. Folio 7½, 1 page.
- 20 mai. Le même à M. Bégon. Accordera passage sur *Le Héros*, au Sieur Du Van, gentilhomme du Poitou, sa femme et ses 4 enfants. Folio 8, ½ page.
- 20 mai. Le même à M. Raudot sur le même sujet. Folio 8, ½ page.
- Versailles, 20 mai. Le même à M. Berthelot. N'a pas prétendu le condamner dans son affaire avec la Dame de la Forest, mais trouve qu'elle peut se régler par arbitres et suggère le nom de M. Raudot qui passe au Canada. Folio 8½, 1 page.
- Marly, 20 mai. Ordre à M. Bégon de délivrer un millier de poudres à la Compagnie du Mont-Louis. Folio 9, 1 page.
- Versailles, 25 mai. Le ministre à M. Bégon. Accordera passage et subsistance aux frères Thierry qui passent au Canada. Folio 9½, ½ page.
- 27 mai. Le ministre à M. Bruchier, lieutenant général de la Table de Marbre. Fera en sorte que jugement soit rendu de suite dans une affaire qui regarde la colonie du Canada, en appel à la cour de La Rochelle. Folio 10, 1 page.
- 27 mai. Le même au même. Donnera passage sur *Le Héros*, à M. de Bécancourt, fait prisonnier par les Anglais à la prise du vaisseau *La Seine*. Folio 10½, ½ page.
- 3 juin. Le même au même. Fera charger sur *Le Héros* les ballots que Madame de Marson, belle-mère de M. de Vaudreuil, lui envoie. Donnera passage au Canadiens pris sur *L'Atalante*. Idem pour la Dame d'Esquiraie, le Sieur Du Pont, marchand de Québec, et les Sieurs de Boishébert et Beaumesnil. Folio 10½, 1½ page.
- 19 juin. Le même à M. Raudot. Le prie de prendre communication d'une lettre de M. de Beauharnais relative au paiement des traites. Folio 11½, 2 pages.

1705.
10 juin. Le même à M. Bégon. Le prie de saisir les castors qui sont dans les mains du Sieur Fleury, marchand de la Rochelle. Folio 12, 1 page.
- 17 juin. Le même à M. Bégon. Permettra au Père Lestebau, provincial des Récollets en Canada, d'agir comme aumônier sur *Le Héros* pour la durée de la traversée. Folio 13, 2 pages.
- 17 juin. Le même à M. d'Arquian. Apprécie sa diligence. Espère qu'il pourra mettre à la voile à la fin du mois. Le Sieur de Grandville. Folio 14½, 1 page.
- 17 juin. Le même à M. de Crisacy. Est aise d'apprendre de lui qu'il fait des efforts pour encourager la culture dans son gouvernement, particulièrement celle du lin. Le fer, qu'il dit être en abondance, pourrait être exploité en France. Folio 15, 2 pages.
- 5 juin. Mémoire du roi à M. de Vaudreuil, en réponse à la lettre commune de MM. de Vaudreuil et de Beauharnais du 17 novembre 1704. A remplacé les fonds et secours envoyés par le vaisseau *La Seine*, pris par les Anglais. Se sont fort trompés dans le jugement qu'ils ont porté sur l'affaire des castors. Tout le fracas fait en Canada à ce sujet et l'envoi en Franco du Sieur Pascaud ont été inutiles. A donné ses instructions là-dessus à M. Raudot. Etat des charges. Lettres de change. Est aise qu'ils aient diminué les prix du castor, il faudra probablement les réduire davantage. A vu avec grand déplaisir l'entreprise des Outaouais contre les Iroquois, auprès du Fort Frontenac. Fera châtier les Français que l'on dit avoir été les instigateurs. N'a pas donné d'avancement au Sieur de la Corne, n'ayant pas fait ce qu'il devait faire pour empêcher cet attentat. Fera de même pour les Miamis et autres nations qui ont insulté les Iroquois. Approuve qu'il ait pris des mesures pour rompre la grande assemblée que les Anglais avaient convoquée au village des Onontagués. Promulgation de l'ordonnance contre la vente de l'eau-de-vie aux sauvages. Est aise d'apprendre qu'il a envoyé à M. de Subercase le détachement de Canadiens qu'il avait demandé. N'a pu donner à son fils qu'une lieutenance, vu son jeune âge. M. du Brouillan retourne à l'Acadie. Le Sieur de Vincennes. M. de Ramezay. M. de La Mothe Cadillac a eu tort de le récuser avec M. de Beauharnais comme juges dans son affaire, mais ils sont blâmables de l'opposition qu'ils font à son établissement du Détroit. Devra le renvoyer au plus vite avec M. de la Forest et faire revenir M. de Tonty. Folio 36½, 23 pages.
- 17 juin. Le ministre au même. Doit s'appliquer tout particulièrement à conserver la paix avec les Iroquois. Une neutralité absolue entre Anglais et Français en Amérique est fort désirable. Espère qu'il vivra en aussi bonne intelligence avec M. Raudot qu'avec M. de Beauharnais. Le grand nombre de parents qu'il a en Canada doit le mettre en garde contre des accusations de favoritisme. A fait enseigner son parent, M. de Mouzois de Foucault. Les plaintes contre lui ne s'appliquent pas tant aux faveurs accordées à ses parents qu'à la tolérance qu'il accorde aux traitants et coupeurs de bois, particulièrement aux Sieurs de Menthet, de Vincennes et Saint-Germain. Folio 47½, 8 pages.
- 17 juin. Le même à M. de Beauharnais. Le roi l'a nommé intendant des armes navales à la place de M. Horbaut, tué dans un combat. Il est remplacé par MM. Raudot père et fils, ses parents (M. de Pontchartrain). Blâme sa conduite au sujet de la Compagnie des Castors. Folio 51½, 4½ pages.
- 17 juin. Le même à M. de Ramezay. A fort désapprouvé ses procédés envers MM. de Vaudreuil et de Beauharnais, en se mettant à la tête d'une cabale contre eux. Il ne convient pas qu'il s'érige en réformateur des autorités supérieures du pays. A menacé de coups de bâton le syndic des créanciers de

DOC. DE LA SESSION No 8c

1705. M. de la Chesnaye, son beau-père. Discipline des troupes. Folio 584, 5 pages.
- 17 juin. Le même à M. D'Auteuil. Sa qualité de directeur de la Compagnie des Castors lui faisait un devoir de s'employer à faire cesser les coteries qui existaient parmi les directeurs. Le directorat est supprimé. Fait bien de ne pas souffrir l'établissement des communautés qui n'ont pas de lettres patentes, de mêmes que les autres entreprises des gens d'église. A bien fait de s'opposer à l'enregistrement de la concession de Sillery aux Pères Jésuites. Si le roi la leur accorde, ce sera sans justice. Devra expliquer mieux en quoi consiste le commerce dont il accuse les Jésuites. Folio 56, 4 pages.
- 17 juin. Le même à M. de La Mothe Cadillac. Désapprouve qu'il ait recusé MM. de Vaudreuil et de Beauharnais. Il devra remettre tous ses papiers à M. Raudot, qui est chargé de régler cette affaire. Le roi désire que son établissement à Détroit subsiste. L'érigera en gouvernement. M. Raudot lui fera rendre les pelleteries que les directeurs de la compagnie lui ont saisies. Folio 58, 5 pages.
- 19 juin. Le même à M. l'abbé Brisacier. Le roi accorde 4,000 livres pour les réparations au séminaire de Québec, 3,000 pour les Missions de la Louisiane, et 400 pour le Sieur Gaulin. Folio 60½, 1½ page.
- 17 juin. Le même à M. l'archevêque de Bordeaux. Lui adresse l'ordre demandé par M. Le Blanc pour faire passer son fils au Canada. Idem. Ordre à est effet. Folio 61, 1 page.
- 24 juin. Le même à M. de Langloiserie. Le roi lui a accordé la croix de Saint-Louis. Folio 62½, ½ page.
- 24 juin. Le même à M. de Galifet. Le roi lui a accordé la croix de Saint-Louis. Il n'est pas vrai que M. du Brouillan ait résigné le commandement de l'Acadie. Folio 63, 1 page.
- 24 juin. Le même à M. le marquis d'Alogny. Lui envoie une copie de la lettre qui a été perdue lors de la prise de *La Seine*. A été fait chevalier de Saint-Louis. A accordé à MM. de la Gemmeraye et de Ligneris les places de capitaines qu'il a demandées pour eux, mais n'a pu accorder à M. de Bois-hébert la lieutenance. Folio 63½, 1½ page.
- 17 juin. Le même à M. de la Chassaigne. Ne perdra pas l'occasion de faire quelque chose pour lui. Folio 64½, 1½ page.
- 24 juin. Le même à M. Le Vasseur de Néré. A reçu les plans qu'il lui a envoyés. Folio 64½, 2 pages.
- 24 juin. Le même à M. de Courtemanche. A reçu ses plans et cartes de la côte du Labrador. L'exhorte à activer l'exploitation de pêche sur ces côtes. Le roi lui fait don d'un millier de poudre. Folio 66, 1 page.
- 24 juin. Le même à M. de Lotbinière. Comme premier conseiller et directeur de la Compagnie du Canada, il doit s'appliquer à faire cesser les cabales qui existent dans la compagnie. Folio 66½, 2 pages.
- 24 juin. Le même à M. Du Pont. Doit se faire payer de ses vacations dans l'affaire de la veuve du Sieur de Verneuil par les parties en cause. Folio 67½, 1 page.
- 24 juin. Le même à M. Hazeur et Cie. Le roi lui accorde une gratification de 500 livres et l'engage à donner plus de développements à sa pêche du marsouin blanc. Folio 68, 1 page.
- 24 juin. Le même à M. l'abbé de Breslay. Le roi est édifié de sa charité pour les sauvages Algonquins et lui accorde une gratification de 400 livres. Folio 68½, ½ page.
- 24 juin. Arrêt du roi qui commet M. Raudot pour donner son avis sur la contestation entre les Pères Jésuites et le Sieur Juchereau Duchesnay. Folio 68½, ½ page.



1705.
24 juin. Le ministre à M. Bégon. Les Messieurs Raudot viennent de prendre leur congé du roi et partent aujourd'hui pour La Rochelle, où ils doivent s'embarquer. Donnera passage sur *Le Héros* à 4 Pères Jésuites, ainsi qu'aux Canadiens pris par les Anglais sur *L'Atalante* en revenant de la Baie d'Hudson, de même qu'aux 8 Canadiens pris entre Bilbao et La Rochelle sur un vaisseau antérieurement enlevé aux Anglais. Folio 69, 2½ pages.
- 25 juillet. Le même à M. Raudot. Le Sieur Le Bœuf, qui a été fait prisonnier par les Anglais, doit être réintégré dans sa position et payé de ses émoluments depuis sa captivité. La Dame Peuvriet, qui a fait scandale, doit être punie et mise dans un couvent. Folio 70, 1½ page.
- 24 juin. Le même à M. Le Blanc. Le roi a donné un ordre pour faire passer son fils en Canada. Folio 71, ½ page.
- 28 juin. Ordre du roi aux Sieurs Goy, Mereier et Dumoulin pour payer 300 livres au Sieur Le Bœuf. Folio 71½, ½ page.
- 29 juin. Ordre du ministre à M. Bégon pour donner passage au nommé Basquin, maître chapelier, visiteur de la Compagnie de la colonie du Canada. Folio 72, ½ page.
- 30 juin. Le même à M. Bégon. Donnera passage à la Demoiselle de Raicart, que M. de Bailleul, dont elle est la nièce, emmène en Canada avec M. de Raicart. Folio 72, ½ page.
- 1er juillet. Le même au même. A été bien aise d'apprendre l'arrivée de M. du Brouillan à Rochefort. Règlera avec lui les affaires qui concernent l'Acadie. Folio 72½, 1 page.
- Ordre du ministre à M. d'Argenson pour faire conduire à Rochefort le fils de M. Le Blanc et l'embarquer sur *Le Héros*. Pour inconduite, à la demande de son père. Folio 73, 2 pages.
- 1er juillet. Ordre pour faire passer en France le Sieur de Lino. Folio 75, 1 page.
- 4 juillet. Le ministre à M. le comte d'Arquian. Lui envoie l'instruction du roi touchant son voyage au Canada. Folio 76½, ½ page.
- Juillet. Le même à M. Ca Lui envoie l'instruction du roi touchant son voyage à l'Acadie. Idem au Sieur Du Gué. Folio 77, ½ page.
- 4 juillet. Mémoire du roi au comte d'Arquian. Se rendra à Québec sur *Le Héros*. Accompanera les flûtes *Le Profond* et *La Loire*, destinées pour l'Acadie et Plaisance, aussi loin qu'il le pourra. Evitera un combat naval. Reviendra à Rochefort avec un chargement de mâts et les pelleteries de la compagnie. Folio 77, 5 pages.
- Ordre du roi aux capitaines des vaisseaux du roi de prendre à leur bord des mâts et autres bois pour le compte des particuliers. Folio 82, 2 pages.
- 15 juillet. Le ministre à M. Raudot. Regrette qu'une partie de ses effets n'a pu trouver place sur *Le Héros*. Donnera au Sieur Sarrazin tous les secours qu'il pourra pour la collection de plantes que lui demande le médecin du roi. Folio 83½, 1½ page.
- Le même à M. de Vaudreuil au sujet de la collection de plantes du Sieur Sarrazin. Folio 84, ½ page.
- Marly,
15 juillet. Le même à M. l'archevêque de Bordeaux au sujet du fils du Sieur Le Blanc. Folio 84½, 1 page.
- 8 août. Ordre du roi pour faire remettre gratis à M. Riverin cinq milliers de poudre des magasins de Rochefort. Folio 85, 1 page.
- 2 septembre.

DOC. DE LA SESSION No 80

PLAISANCE.

1705.
 Marly,
 8 janvier. Le ministre à M. Argaud. Instructions diverses. Folio 1, 2½ pages.
 Versailles,
 25 mars. Le même au même. Instructions diverses. Folio 2, ½ page.
 25 mars. Le même à M. de Subercase. Idem. Folio 2½, 1 page.
 Marly,
 22 avril. Le même à M. Bégon. Idem. Folio 3, 1 page.
 22 avril. Le même à M. Argand. Idem. Folio 3½, ½ page.
 25 avril. Le même au provincial des Récollets de Bretagne à Plaisance. Idem.
 Folio 4, ½ page.
 1er mai. Le même à M. de Subercase. Idem. Folio 4½, 10 pages.
 1er mai. Le même à M. de Costebelle. Idem. Folio 12½, 1½ page.
 1er mai. Le même à M. L'Hermitte. Idem. Folio 13, ½ page.
 1er mai. Le même à M. Durand. Idem. Folio 13½, 3 pages.
 1er mai. Le même à M. de Sourdeval. Idem. Folio 14½, 2 pages.
 1er mai. Ordre du roi pour défendre aux commandants des bâtiments qui vont à
 Plaisance de débaucher les jeunes gens engagés pour 36 mois. Folio 15½,
 1½ page.
 3 mai. Le ministre à M. Bégon. Idem. Folio 16, ½ page.
 20 mai. Le même au même. Idem. Folio 16½, 1 page.
 20 mai. Le même à M. de Subercase. Idem. Folio 17, ½ page.
 Versailles,
 3 juin. Le même à M. de Subercase. Idem. Folio 17, 1 page.
 3 juin. Le même à M. de Saint-Ovide. Idem. Folio 17½, ½ page.
 17 juin. Le même à M. Bégon. Idem. Folio 18, ½ page.
 17 juin. Le même à M. de Subercase. Idem. Folio 18, ½ page.
 24 juin. Le même à M. Bégon. Idem. Folio 18½, ½ page.
 24 juin. Le même à M. de Subercase. Idem. Folio 19, 1 page.
 1er juillet. Le même au même. Idem. Folio 19½, 1½ page.
 4 juillet. Mémoire du roi pour servir d'instruction au Sieur du Gué, capitaine de
 brûlot, commandant la flûte *La Loire*. Folio 20, 3 pages.
 22 juillet. Le même à M. de Subercase. Idem. Folio 21½, 1 page.
 9 décembre. Le même à M. Bégon. Idem. Folio 22, ½ page.
 9 décembre. Le même à M. l'Empereur. Idem. Folio 22, 1 page.

ACADIE.

1704.
 Versailles,
 3 décembre. Le ministre à M. Bégon. Envoie un état des marchandises demandées
 pour l'Acadie en vue de soulager les habitants des pertes subies par l'inva-
 sion des Anglais. Idem. Etat. Folio 1, 2 pages.
 31 décembre. Le même au même à l'égard des effets à être expédiés à l'Acadie. Folio
 1½, 2 pages.
 12 février. Le même au même. Fait remettre les fonds pour l'achat des munitions
 à être envoyées à l'Acadie. Le vaisseau allant sans escorte, il faudra le
 mettre en état de résister aux petits corsaires. Idem pour le vaisseau
 allant à Québec. Folio 2½, 1½ page.
 11 mars. Le même à M. du Brouillan au sujet du placet d'un habitant de Port-
 Royal, réclamant le valeur d'une barque employée par lui. Folio 3½, ½
 page.
 29 mars. Le même au même. Le roi lui accorde pour 3 mois la flûte *Le Profond*
 pour aller en course avec 120 hommes d'équipage. Le 5^{me} des prises appartiendra
 au roi et le 10^{me} à M. l'amiral. Folio 3½, 2 pages.

1705.
3 mai. Le même à M. Bégon. Fonds destinés à l'Acadie et leur emploi. Sur les 1,200 livres destinées à la chapelle de Port-Royal, sera pris de quoi acheter des ornements et vases sacrés pour remplacer ceux pris par les Anglais aux Mines. Folio 4½, 4 pages.
- Marly.
3 mai. Le même à M. du Brouillan. Lui envoie copie de la lettre à M. Bégon sur l'emploi des fonds destinés à l'Acadie. Instruction. à ce sujet. *Idein*. Etat des munitions à être envoyées à l'Acadie. Folio 6½, 3 pages.
- 6 mai. Le même au même. Demande des éclaircissements sur ce qu'il dit des reutes de la banlieue de Port-Royal. Pourra nommer le Sieur Santot lieutenant particulier, avec pouvoir de juger dans les causes où les parents de la femme de De Goutins seront intéressés. Folio 8½, 2½ pages.
- Marly,
13 mai. Le même à M. Bégon. Récollets. Placet d'un habitant de l'Acadie qui offre de fournir des mâts au roi. Folio 9½, 1 page.
- 20 mai. Le même au même. Instructions au sujet de l'habillement des soldats de l'Acadie. M. du Brouillan souffre de la goutte et n'a pu se rendre à Rochefort. Folio 10, 3 pages.
- 20 mai. Le même à M. du Brouillan. Fera rembourser au directeur de la Compagnie de la pêche sédentaire, par le Sieur Lopinot, les 4,000 livres qu'il leur doit. Folio 11½, 1½ page.
- 20 mai. Le même au Sieur Pélerin, habitant de l'Acadie. Croit qu'il n'a pas raison de se plaindre de M. du Brouillan. Ce dernier offre de lui remettre son terrain contre remboursement de la somme payée et des dépenses utiles à dire d'experts. Folio 12½, 1½ page.
- 20 mai. Le même à M. de Gourville. Ne peut accorder maintenant la promotion qu'il demande pour M. de Renon. Folio 13, 1 page.
- 27 mai.
Versailles. Le même à M. Bégon. Donnera passage sur *Le Profond* au Sieur de la Motte, marchand de Paris, qui désire aller s'établir à l'Acadie. Folio 13½, ½ page.
- 27 mai. Le même à M. du Brouillan. Examinera le placet du nommé Guillaume Blanchard, qui demande la valeur du petit bâtiment qu'il lui a pris pour le service du roi et qui a été pris par les Anglais, ainsi que les réclamations d'Arseneau et d'un autre habitant de Port-Royal, se plaignant de retranchements dans leurs concessions. Folio 14, 2 pages.
- 27 mai. Le même au même. Promotion a été accordée au Sieur de la Boulaye. Les Récollets. Instructions diverses. Folio 15, 2 pages.
- 2 juin. Arrêt qui confirme la concession faite au Sieur Michel Le Neuf de la Vallière du lieu de Beaubassin. Confirme la concession à lui faite le 24 octobre 1676, en considération des services rendus et qu'il rend encore en qualité de major de la ville et île de Montréal. Etendue de la concession, 5 lieues de tous côtés du Manoir Seigneurial situé à Beaubassin, au fond de la baie Française. Ne pourra déposséder les occupants. Folio 16, 4 pages.
- 3 juin. Le ministre à M. du Brouillan. Examinera s'il convient d'accorder à Madame de Bonaventure que son mari revienne en France pour reprendre ses fonctions de capitaine de frégate. Il serait à désirer que le Sieur Santot acceptât de passer à l'Acadie en qualité de lieutenant particulier; il serait do fait lieutenant général, puisque le Sieur De Goutins y a tant de parents qu'il ne pourrait que rarement siéger. Folio 18, 1½ page.
- 3 juin. Le même à M. De Goutins. M. du Brouillan se plaint de sa conduite à son égard. Instructions diverses au sujet de l'emploi des fonds. Plaintes des habitants au sujet de sa négligence à rendre justice. Le roi a accordé à Allain les 400 livres qu'il réclamait pour les bois livrés à M. de Villebon en 1696. Le Sieur Saint-Aubin. Folio 19, 6 pages.
- 3 juin. Le même à M. de Bonaventure. Père qu'il a pu repousser les Anglais s'ils ont tenté quelque coup de main contre l'Acadie en l'absence de

DOC. DE LA SESSION No 8c

1765. M. du Brouillan. Le roi a confirmé la concession que lui a faite M. du Brouillan. Folio 22, 1 page.
- 3 juin. Le même à M. Labat. Aime à croire qu'il n'y a pas de sa faute dans l'éboulement des fortifications de Port-Royal. Doit suivre les conseils de M. du Brouillan. Folio 22½, 3 pages.
- 3 juin. Le même à M. de Falaise. Est aise qu'il ait pris possession de la majorité de l'Acadie. Le roi lui a accordé une concession à La Hève, mais, comme il entend ériger un fort à cet endroit, il devra renvoyer son brevet pour le réformer en y insérant une réserve pour le terrain qui sera requis. Folio 24, 1 page.
- 3 juin. Le même à M. du Vivier. Aurait mieux fait d'attendre le consentement de sa famille avant de se lier par une promesse de mariage. Il est maintenant trop tard pour reculer. Folio 24½, ½ page.
- Le même au Père Patrice, supérieur des Récollets. Le roi a approuvé l'achat fait à Port-Royal, par M. du Brouillan, pour l'établissement de son ordre. Folio 25, 1 page.
- 3 juin. Le même à M. Lopinot. M. du Brouillan ignorait qu'il fut défendu de faire de la vaisselle avec la monnaie d'argent. Devra prendre des procédés contre les soldats qui volent les habitants. Folio 25½, 2 pages.
- 3 juin. Le même à M. de Saint-Castain. Espère qu'il pourra s'embarquer sur le vaisseau qui passe à l'Acadie. Folio 26½, ½ page.
- 3 juin. Le même à M. Bégon. Donnera passage au Sieur de la Boularderie, sa femme et ses domestiques. Folio 26½, ½ page.
- 3 juin. Le même à M. du Brouillan. Le roi s'en remet à lui au sujet de la réclamation de Pélerain. A son arrivée à Port-Royal il examinera ce qui en est de la concession réclamée par Arseneau ainsi que des prétentions de Mathieu Martin. Folio 27, 1 page.
- 3 juin. Le même au même au sujet des comptes. Folio 27½, ½ page.
- 3 juin. Mémoire du roi à M. du Brouillan. Est aise du succès qu'il a remporté sur les Anglais quand ils ont attaqué Port-Royal. Pillage par les Anglais aux Mines. Les marchandises destinées au soulagement des habitants leur seront vendues au prix de France, plus 15 ou 20 pour 100 pour les frais. Emploi des fonds. Le Sieur de Labat. A trouvé bon qu'il ait interdit le Sieur de Chacornacle. Il sera transféré au Canada. Fourra donner sa compagnie au Sieur de Saint-Ovide, son neveu, s'il y consent. Le Sieur De Goutins. Ne doit pas se mêler de l'administration de la justice. Port de la Hève. Accordera les concessions qu'il a demandées pour lui-même et pour les Sieurs de Bonaventure et de Villien. Les concessions faites au Sieur de la Boularderie et de Villien se trouvant enclavées l'une dans l'autre, il tâchera de les accommoder en les divisant. Le Sieur de la Tour n'a rien à prétendre dans les terres qui forment partie de la banlieue de Port-Royal dans l'étendue de 2 milles autour du fort. Lui a accordé un aide-major et a fait choix de M. de Pensens. Ne veut rien changer à l'ordre qu'il a donné à l'égard de Madame de Freneuse. Accorde remise au Sieur Melançon, beau-père de M. de la Boularderie, des 3,000 livres qu'il doit sur les effets achetés du Sieur Basset, en considération de ses pertes aux Mines, causées par la descente des Anglais. Réclamation de M. de la Tour. Folio 28, 19 pages.
- 10 juin. Le ministre à M. Bégon. Instructions diverses. Folio 37, 1½ page.
- 10 juin. Le même au même. Donnera passage au neveu du Sieur Bonnet, marchand, de Bordeaux, qui doit fonder un établissement de commerce à l'Acadie. Folio 38, ½ page.
- 10 juin. Le même à M. du Brouillan. Espère que son indisposition (la goutte) ne l'empêchera pas de se rendre immédiatement à La Rochelle. Folio 38, ½ page.

1705.
17 juin. Le même à M. Bégon. Accordera le fret de 5 tonneaux au Sieur Le Borgne du Coudray. Ordre pour faire armer de 14 canons le frégate que M. du Brouillan a fait construire à l'Acadie. Folio 38½, 1 page.
- 24 juin. Permission au Sieur André Le Borgne du Coudray, d'engager de gré à gré des familles en France pour passer à l'Acadie et s'établir sur la concession qui lui a été faite. Folio 39, ½ page.
- 4 juillet. Le ministre à M. du Brouillan. Lui renvoie le mémoire de ses éclaircissements sur diverses questions intéressant l'Acadie. Folio 39½, ½ page.
- 4 juillet. Mémoire de M. du Brouillan, sous forme de questionnaire, sur ce qui regarde le bien du service de Sa Majesté à l'Acadie. Réponses en marge. Folio 39½, 7 pages.
- 4 juillet. Le ministre à M. De Goutins. Le prie d'examiner le mémoire de M. de Fontanien et de lui donner les éclaircissements qui lui sont nécessaires pour la reddition des comptes. Folio 42½, 1 page.
- 4 juillet. Mémoire pour servir d'instruction au Sieur Cannet, capitaine de brûlot, commandant la flûte *Le Profond*. Partira de compagnie avec le vaisseau *Le Héros*, commandé par le comte d'Arquiau; se séparera de lui vers l'entrée du golfe Saint-Laurent pour se rendre à Chibouctou, où il prendra langue sur les dangers à courir de la part des ennemis; déchargera sa cargaison, prendra les mâts qui ont été préparés et reviendra à Rochefort. Evitera un engagement avec l'ennemi. Folio 43, 4 pages.
- Marley,
15 juillet. Le ministre à M. Bégon. Fera embarquer sur *Le Profond* les matelots canadiens et irlandais qui se sont offerts pour servir à l'Acadie sur la frégate *La Biche* qu'a fait bâtir M. du Brouillan. Instructions diverses. Folio 45, 2 pages.
- 15 juillet. Le même à M. du Brouillan. Le roi trouve bon qu'il fasse embarquer sur *Le Profond*, à son retour de l'Acadie, des *bourdilles* pour s'assurer s'ils conviendraient pour les futailles nécessaires au commerce des îles. Matelots canadiens et irlandais. Donnera un congé au Sieur de Bonaventure pour revenir en France, puisque cela est utile à ses affaires. Instructions diverses. Folio 46, 4 pages.
- 15 juillet. Congé à M. de Bonaventure. Folio 47½, ½ page.

LOUISIANE.

Diverses lettre à D'Iberville, de Bienville, La Salle, etc., etc. A copier.

CANADA.

1706.
7 avril. Le ministre à M. de Beauharnais. Lui demande certains documents pouvant être utiles dans le procès entre la Compagnie du Canada et le Sieur Gitton, marchand de La Rochelle. Folio 1, 2 pages.
- 7 avril. Le même à M. Bégon. Lui transmet le mémoire de M. d'Aguesseau concluant la nécessité de remettre aux commissionnaires de la Compagnie du Canada, à Paris, certains castors qui se trouvent à La Rochelle. Folio 1½, ½ page.
- 28 av. II. Le même au même. Fera expédier sans délai à Paris les castors saisis. Récollets. Folio 2, 1 page.
- Mal. Lettres de grâce pour les nommés Etienne et Jacques Urbain Robbert de la Morandière, respectivement garde-magasin et écrivain du roi à Montréal. Avaient tue, en légitime défense, un valet du gouverneur. Folio 2½, 5 pages.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1705. Déclaration de Jean du Tastre, dit La Verdure, sur le fait mentionné
8 septembre. dans les lettres de grâce ci-dessus. Folio 5, 3 pages.
- 4 octobre. Déclaration du Sieur Roebert. Folio 6½, 4 pages.
1706. Le ministre à M. Bégon. Accordera passage sur *Le Héros* aux frères
19 mai. Thierry. Folio 8, ½ page.
- 26 mai. Ordre du roi pour permettre au Sieur Péan, cadet dans les troupes, de
repasser en France. Folio 8½, ½ page.
- 26 mai. Le ministre aux intéressés en la Compagnie du Mont-Louis. N'a pu en-
gager le roi à leur accorder la poudre qu'ils demandent. Folio 8½, 1 page.
- 26 mai. Le même à M. Bégon. Les particuliers qui ont traité avec la Compagnie
du Canada pour la vente des castors, désirent confier le commandement d'un
vaisseau qu'ils envoient à la Baie d'Hudson au nommé Rousselot, pilote,
actuellement à Rochefort. Lui confiera ce commandement. Folio 9, ½
page.
- 29 mai. Le même au même. Le prie d'exécuter les demandes faites par MM. Le
Vasseur, de Vaudreuil, Raudot et d'Alogny. Folio 10, 3 pages.
- 29 mai. Le même à M. d'Aguesseau. Lui envoie un extrait du produit de la
ferme du roi en Canada et des dépenses depuis 1699 à 1704. Verra qu'elle
n'a produit net que 12,433 livres par année, ce qui est bien loin de suffire
pour payer les 79,000 livres de l'état des charges. Folio 11, ½ page.
- 2 juin. Le même à M. de Champigny. Le prie d'examiner les propositions de
La Mothe Cadillac offrant de donner 1,400,000 livres de tous les castors de
la compagnie, et celles de Duplessis offrant de faire un bail des droits d'en-
trée et de sortie pour la somme de 70,000 livres, ce qui permettrait de sup-
primer le droit du quart des castors et de payer toutes les charges ordi-
naires. Folio 11½, 3 pages.
- 2 juin. Le même à M. d'Aguesseau. Le prie d'examiner, avec M. de Cham-
pigny, les propositions du Sieur Duplessis. Folio 12½, 1½ page.
- 9 juin. Le même à M. de Vaudreuil. S'efforcera de maintenir la paix avec les
Iroquois. A bien fait d'envoyer Jonquière chez eux ; il est estimé et ne
passe pas pour faire du commerce. N'aurait pas dû envoyer de Vincennes
chez les Miamis et de Louvigny à Michilimakinak, tous deux faisant ou-
vertement du commerce. De Louvigny a été puni, de Vincennes doit l'être
également. Loin de le faire, on a gardé 6 mois au cachot le nommé Ne-
veu qui l'avait dénoncé. Ne doit pas laisser impuni le nommé Arnaud,
gendre de M. de Lotbinière, qui fait du commerce chez les Outaouais. A
usé de trop de mollesse dans l'émeute qui a eu lieu à Montréal. Doit en-
courager Jonquière à déjouer les menées des Anglais pour faire rompre
la paix aux Iroquois. Ne doit pas retenir les Miamis à Détroit malgré
eux et sans en conférer avec La Mothe Cadillac. Ferait bien d'empêcher
les Poutouatamis de faire la guerre aux Scioux, n'étant pas des ennemis.
A bien fait d'empêcher la guerre entre les Outaouais et les Iroquois. A
bien fait de renouveler aux Iroquois la promesse qu'il ne ferait pas la
guerre aux Anglais d'Orange et de Manatte en faisant exception pour ceux
de Boston. L'objection du roi à sa nomination au poste de gouverneur étoit
la parenté de sa femme (les de Lotbinière, la veuve de son frère, sa fille,
les d'Amours des Plaines et d'Echauffours, etc., etc.). N'aurait pas dû
permettre à de Menthet, de Vincennes et de la Découverte, de porter quel-
ques marchandises dans leurs voyages, surtout à ce dernier, qui est un
"traitant fieffé". La cession de sa concession au Sieur de Breslay étoit
suffisante pour justifier l'accusation qu'il faisait faire la traite par Saint-
Germain. Ne peut ratifier la concession qu'il a faite au feu Sieur de Cou-
longes, son beau-frère, parce que Sa Majesté n'en accorde pas au-dessus
de l'île de Montréal. Approuve le traité de neutralité qu'il s'efforce de con-

1706. elure avec les Bostonnaïs. La maladie qui retient de Courtemanche à Boston paraît être une maladie de commande, dans le but de faire du commerce. Auroit dû laisser moins de liberté au fils de M. Dudley et au Sieur Vetch. Ce dernier a déclaré qu'il en connaissait maintenant aussi long sur les affaires du Canada que les vieux résidents. Ces visites sont dangereuses. A accordé la majorité de Montréal à M. de Longueuil. Le roi a trouvé mauvais que M. de Galifet se soit absenté de Montréal en l'absence de M. de Ramesay, lors de l'émeute. A été prêt de l'interdire. Lui accorde permission de passer en France à cause de la mort de son frère, gouverneur de l'île Sainte-Croix. Congés aux Sieurs de Budemont, de Belleval et Martelly. Les Sieurs d'Egly et de Saint-Martin, retenus prisonniers en Angleterre depuis un an, repassent au Canada. Les Sieurs Du Mesnil, de Saint-Martin, de Marson. Ne peut faire son fils enseigne de vaisseau que s'il sert en mer. A bien fait de demander à M. Dudley la mise en liberté du capitaine Baptiste et d'Allain de l'Acadie. Devra laisser à la Forest à Détroit si M. de La Mothe Cadillac le désire et laisser à son dernier beaucoup de latitude. Folio 31, 19 pages.
- 9 juin. Le même à M. Raudot. (Cette lettre paraît être la même que celle qui se trouve au folio 58 du volume 11 de la série C. C. 11, à la date du 10 juin. Ne pas la copier.—E. R.)
- 25 avril. Arrêt du Conseil d'Etat pour faire transporter les castors qui sont à La Rochelle en Hollande, en conséquence du nouveau traité qui s'est fait avec la compagnie formée pour en faire l'achat. Folio 53, 2 pages.
- 29 mai. Le ministre à M. Brisacier. Enverra 4,000 livres pour le rétablissement des bâtisses du séminaire et 3,000 pour les missions de la Louisiane. A accordé une gratification de 300 livres au Père Gaulin. Folio 59, 2 pages.
- 29 mai. Le même au Père La Chaise. Le roi, touché du nouveau malheur qui vient de frapper les MM. du Séminaire de Québec, par l'incendie de leur établissement, est disposé à accorder un bénéfice de 4,000 à 5,000 livres de rente pour les aider à se soutenir. Folio 60, 1 page.
- 2 juin. Le même au Père de Lamberville. Le roi ratifiera la concession de Silvery, mais sans haute justice. Ne doit pas craindre que le procureur général leur fasse des affaires mal à propos. Il a ordre de l'informer de tout, mais ils ne seront pas condamnés sans être entendus. Folio 60½, 1 page.
- 9 juin. Mémoire sur la nécessité de la vente générale des castors. Discute la situation de la Compagnie du Canada, les offres qui ont été faites pour assumer les obligations. Aucune d'elles ne libérait complètement la compagnie, à part celle d'Aubert, marchand d'Armsterdam. Folio 61, 12 pages.
- 9 juin. Le ministre à M. le marquis d'Alogny. Fait bien d'empêcher les soldats de se marier avec des femmes de mauvaise vie. Ne veut pas que les officiers détournent les soldats du service et, s'ils travaillent, il est juste que ce soit pour leur compte. A vu avec plaisir la liste des officiers apostillée de leurs bonnes et mauvaises qualités. Promotions. Folio 66½, 3¼ pages.
- 9 juin. Le même à M. de Ramezay. Fait preuve d'un grand défaut de respect envers M. de Vaudreuil qui, pourtant, paraît être très indulgent pour ses fautes. Se mêle de beaucoup d'affaires qui ne le regardent pas. Trouve étrange qu'il néglige de payer les 3,000 livres qu'il a empruntés à M. Vetch. Son fils n'est pas encore assez âgé pour être lieutenant. Folio 68, 4 pages.
- 9 juin. Le même à M. le marquis de Crisacy. Il serait à désirer qu'il mit en valeur le bois et le fer qui se trouvent dans son gouvernement. Regrette qu'il ait traité M. de Saint-Simon avec emportement pour des contes de femme. Folio 70, 1 page.
- 9 juin. Le même à M. Le Vasseur de Néré. A bien fait de proposer à MM. de Vaudreuil et Raudot de publier la vente des emplacements de la basse-ville.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1706. Approuve la proposition de terrasser de maçonnerie les ouvrages des fortifications qui ne le sont pas et d'obliger les habitants à le faire. Lui accordera un poste lorsque les fortifications seront terminées. Folio 70½, 3 pages.
- 6 juin. Le même à M. de Méry. A été nommé lieutenant du roi à Cayenne. Folio 72, 1 page.
- 9 juin. Le même à M. de Longueuil. A été nommé major de Montréal en considération de ses services et de ses blessures. Folio 72, ½ page.
- 9 juin. Le même à M. Langloiserie. A été fait chevalier de Saint-Louis. A bien fait d'ordonner au bâtiment anglais de Boston qui amenait le Sieur de Courtemanche de mouiller à 17 lieues en bas de Québec. Folio 72½, 1 page.
- 9 juin. Le même à M. de Courtemanche. Est bien aise d'apprendre que son établissement de pêche au Labrador prend de l'extension. Trouve étrange qu'il soit revenu de Boston dans un brigantin anglais chargé de marchandises. S'il était malade il devait attendre sa guérison. Tout fait croire qu'il avait un intérêt dans ces marchandises. Folio 73, 1½ page.
- 9 juin. Le même à M. de La Mothe Cadillac. A reçu ses lettres du 20, 25 et 28 octobre, qui sont de véritables volumes. Devrait bien les relire pour en élaguer les répétitions inutiles et ennuyeuses qui font perdre beaucoup de temps. Est bien aise qu'il se soit chargé de l'affaire de Détroit. M. de Vaudreuil a ordre de lui donner les soldats dont il a besoin, entre autres, tous ceux de sa compagnie et de celle de de la Forest. Pourra y amener des colons et aura tout contrôle sur ses soldats. Pourra aller à Québec, y envoyer ses officiers, etc., etc., comme il le jugera à propos. Trouve bon que les Sieurs Budemont, du Figuier et son fils le suivent, et qu'il permette aux soldats de faire un petit commerce comme cela se faisait à Michilimackinac. Ne doit pas hésiter de payer une avance de 40 pour 100 sur les marchandises qui sont à Détroit. Le roi n'a pas jugé à propos que son offre d'acheter tous les castors de la compagnie fut acceptée; celle d'Aubert convenait mieux. Son affaire de Détroit doit suffire à l'occuper. Est bien aise des assurances qu'il donne que Détroit deviendra le Paris de la Nouvelle-France. doute qu'il puisse faire des compagnies régulières de soldats avec les sauvages. S'il pouvait les domestiquer, les rendre bons chrétiens et bons soldats, ce serait une belle chose, mais il est permis d'en douter. Il faut réfléchir sur ce que cela coûterait. N'a pas à revenir sur l'affaire de son procès, puisqu'il a obtenu ce qu'il désirait. Ne voit pas la nécessité de faire son établissement dans un autre endroit. S'il n'a pas d'autre objection que les ouvrages extérieurs du fort faits par de Tonty, il n'a qu'à les raser. Paiement des marchandises de la compagnie. Doit user de beaucoup de tact pour empêcher les sauvages de traiter avec les Anglais. A bien tort de critiquer M. de Vaudreuil, attendu qu'il peut avoir besoin de lui. Trouve bon qu'il amène 2 prêtres du Séminaire de Québec ou un Récollet, mais il doit les nourrir comme faisait M. de la Salle à Frontenac. Ne doit pas craindre que le roi change de sentiments à l'égard de Détroit. Sa proposition d'établir une "chamoiserie" au Canada paraît bonne. S'il croit que le Sieur Beaucourt, qui revient de Plaisance, lui serait utile pour servir en second, il peut le demander à M. de Vaudreuil. Il est bon officier et ingénieur en même temps. Folio 73½, 10 pages.
- 9 juin. Le même à M. de la Forest. Espère, si sa santé le lui permet, qu'il acceptera d'aller à Détroit. Ce sera pour lui le plus sûr moyen d'avancement. Folio 78, 1 page.
- 9 juin. Le même à M. du Mesnil-Noré. L'a recommandé au roi pour le poste de major des troupes à la place de M. de Muy. Folio 78½, 1 page.

1706.
9 juin. Le même à M. Du Plessis Fabert. Le roi ne veut pas créer une lieutenance aux Trois-Rivières. Ne peut le nommer grand voyer à la place de M. de Bécancour. S'efforcera de lui trouver un poste convenable à son âge avancé. Folio 79, 1 page.
- 9 juin. Le même à M. l'Ancien évêque de Québec. Secours que le roi entend donner aux MM. du Séminaire de Québec. M. l'évêque de Québec est encore dans les prisons d'Angleterre. N'en sortira probablement pas avant la fin de la guerre. Folio 79, 1½ page.
- 9 juin. Le même à la marquise de Vaudreuil. Sa nombreuse parenté en Canada était un obstacle à la nomination de M. de Vaudreuil au poste de gouverneur. On a passé par-dessus les objections, mais il faut engager M. de Vaudreuil à ne pas traiter ses parents plus favorablement que les autres. Folio 80, 1 page.
- 9 juin. Le même au supérieur du Séminaire de Québec au sujet de l'incendie de son établissement. Folio 80½, 1 page.
- 9 juin. Le même à M. D'Auteuil. Les directeurs de la compagnie devaient agir à la pluralité des voix sans déférence pour M. de Vaudreuil. A donné instruction de convoquer une autre assemblée. S'il est vrai que M. de Vaudreuil est intéressé dans la traite des castors aux Outaouais et dans celle de M. d'Amours des Plaines, il doit le réaffirmer en le prouvant, sinon il ne doit rien insinuer. Ne peut croire que M. de Vaudreuil gêne les juges dans leurs fonctions. M. Raudot a eu raison de l'empêcher de sortir des bornes de ses fonctions. Envoie un ordre à M. Raudot pour interdire le notaire Barbel. M. Raudot eût mieux fait de prendre son avis pour la nomination du procureur du roi à la prévôté, mais il n'y était pas obligé. A donné cette position au Sieur Thierry, M. de L'Espinay étant beau-frère du lieutenant particulier. A envoyé un ordre pour interdire M. de Lino. Il faut lui faire son procès. Folio 81, 5 pages.
- 9 juin. Le même à MM. de Lotbinière et Du Plessis. Leur nomination, comme directeurs de la compagnie, a été irrégulière; ordre a été donné d'en convoquer une autre. Un traité a été passé avec le Sieur Aubert; il se charge de la masse des castors et des dettes de la compagnie. Puisque le poste de Détroit était à charge à la compagnie, on devait le remettre à M. de Cadillac dès 1704. M. Aubert envoie un vaisseau à la Baie d'Hudson. La direction de la compagnie a agi bien sévèrement envers M. Macart, prisonnier en Angleterre, et trop partialement à l'égard du Sieur Pacaut; c'est d'ailleurs ces préférences injustes, le favoritisme et les prévarications qui ont amené la ruine de la compagnie. Folio 83½, 3 pages.
- 9 juin. Le même à M. Du Plessis. Ce qu'il propose à l'égard des soldes et des monnaies est impraticable. Son projet d'établissement au Cap-Breton ne convient pas pour le présent. Examinera s'il est praticable d'imposer de nouveaux droits sur les colonies qui dépendent du Canada pour remplacer le droit du quart des castors. Folio 85, 1 page.
- 9 juin. Le même à M. de la Martinière. A eu tort d'écrire à M. de Vaudreuil dans le sens qu'il l'a fait, et encore plus d'attaquer sa probité dans des documents publics. Le greffe de la prévôté de Québec a été donné au Sieur Rageot, en considération des services de son père et de ses deux frères qui l'ont exercé. S'il ne s'en rend pas capable il sera donné à un autre, mais pas au Sieur de la Citière, qui est un grand chicanier. Folio 85½, 2 pages.
- 9 juin. Le même à M. de Lotbinière. Si quelque chose lui a été retenu sur ses appointements, il lui en sera tenu compte. Les accusations de favoritisme contre M. de Vaudreuil, envers les parents de sa femme, sont plus générales qu'il ne paraît le croire. On l'accuse lui-même de gouverner le gouverneur. Folio 86, 1½ page.

DOC. DE LA SESSION No 80

1706.
9 juin. Le même à M. de Monseignat. Lui envoie les provisions rectifiées de greffier du Conseil Supérieur. Servira également comme contrôleur mais sans appointements. Folio 87, $\frac{1}{2}$ page.
- 9 juin. Le même à M. Sarrazin. Ses émoluments n'étant pas suffisants pour lui faire vivre, il peut exiger rénumération pour ses services. Folio 87 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 9 juin. Liste des officiers et autres particuliers à qui le roi a accordé leur passage sur les vaisseaux qui vont à l'Amérique Septentrionale avec leurs domestiques. Folio 88 $\frac{1}{2}$, $1\frac{1}{2}$ page.
- 9 juin. Le ministre à M. Bégon. Lui communique la liste des personnes auxquelles passage est accordé. Folio 89, 1 page.
- 21 mai.
1698.
Expédiée,
11 juin 1706.
Mary,
16 juin.
23 juin. Ordonnance en faveur des soldats des compagnies du Canada qui voudront se faire habitants. Folio 89 $\frac{1}{2}$, $1\frac{1}{2}$ page.
- Le ministre à M. Raudot. Le prie d'examiner le placet de M. de Montigny. Folio 90, $\frac{1}{2}$ page.
- Le même à M. de Vaudreuil. Le roi a accordé une compagnie à l'Acadie à M. de Montigny, mais comme il désire rester au Canada pour veiller à ses affaires, il lui donnera la première compagnie vacante. Folio 91, $\frac{1}{2}$ page.
- Liste des officiers du Canada qui devront obtenir de l'avancement au mois de mai 1706. Folio 91 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- Mary,
23 juin. Le ministre à M. le chevalier de Saujon. Lui envoie l'instruction du roi comme commandant de l'expédition qui doit partir de La Rochelle. Folio 92 $\frac{1}{2}$, $1\frac{1}{2}$ page.
- 23 juin. Mémoire pour servir d'instruction à M. de Saujon, commandant *Le Héros*. Laissera *Le Profond* et *Le Cygne* à Plaisance et continuera sa route à Québec avec *Le Héros* et *La Hollande*. Reviendra à La Rochelle avec un chargement de cactors et de mâts, évitant les ennemis. Folio 93, 4 pages.
- 23 juin. Le ministre à M. de Vaudreuil. A fait preuve de passion et de mauvais vouloir dans l'affaire du Détroit. Sans ses préventions contre M. de Cadillac celui-ci s'y serait établi il y a 2 ans. Doit changer de conduite et favoriser cet établissement. Folio 93 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 23 juin. Le ministre aux Sieurs Aubert, Néret et Gayot. Leur adresse les ordres qu'ils demandaient au sujet de leur établissement à la Baie d'Hudson. Folio 96, $\frac{1}{2}$ page.
- 23 juin. Ordre du roi à la Compagnie de la Baie d'Hudson. Enjoint au Sieur de Lisle, qui commande au Fort Bourbon, d'exécuter les ordres qu'il recevra de MM. Aubert, Néret et Gayot. Folio 96 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 23 juin. Le ministre à M. de Belmont, supérieur du Séminaire de Montréal. Est aise de son assurance qu'il tiendra compte des désirs du roi au sujet des cures du gouvernement de Montréal. Folio 97 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 30 juin. Le même à M. Raudot. Le prie de s'enquérir des faits à l'égard de sommes dues à la compagnie dont sont responsables les Sieurs Du Plez, de la Chesnaye et de Lino. Folio 102, 2 pages.
- 30 juin. Le même au même. Examinera le compte des dépenses de 1704. Folio 103, $\frac{1}{2}$ page.
- 30 juin. Le même à M. D'Auteuil. Donne l'acte de concession de la Seigneurie de Sillery aux Pères Jésuites. Folio 103, $\frac{1}{2}$ page.
- 30 juin. Le même aux intéressés en la Compagnie du Castor. A donné instruction à M. Bégon de livrer cinq milliers de poudre à leur vaisseau qui va à la Baie d'Hudson. Folio 103, 1 page.
- Versailles,
3 juillet. Le même à M. Bégon. Ordre pour livrer à MM. Aubert, Néret et Gayot sept milliers de poudre. Folio 103 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.

1706. Le même à M. Bégon. Les intéressés en la ferme sont informés qu'il
8 septembre. vient, par voie de la Louisiane, des vaisseaux chargés de castors; s'il en
est ainsi, ils devront être saisis. Folio 104, 1 page.
- 17 novembre. Le même à M. d'Aguesseau. Vu l'arrivée prochaine des vaisseaux du
Canada, il le prie de faire terminer ce qui regarde la sous-ferme de cette
colonie. Fera régler l'état des charges se montant à 80,000 livres. Folio
105, 1 page.

PLAISANCE.

- Marly, Le ministre à M. Bégon. Instructions diverses. Folio 1, 3 pages.
17 février.
Versailles. Le même à M. Lombard. Idem. Folio 2, 1 page.
3 mars.
31 mars. Le même à M. de Subercase. Idem. Folio 3, 1 page.
7 avril. Le même au même. Idem. Folio 3, 1 page.
7 avril. Le même au Sieur Noël. Idem. Folio 4, 1 page.
5 mai. Le même à M. Bégon. Idem. Folio 4, 3 pages.
22 mai. Le même à M. de Subercase. Le roi est satisfait de son entreprise sur
les Anglais, malgré qu'il n'ait pu se rendre maître de Saint-Jean. L'a
nommé gouverneur de l'Acadie à la place de M. du Brouillan qui vient de
mourir. A accordé le gouvernement de Plaisance à M. de Costebelle. Le
Sieur de Saint-Ovide est nommé lieutenant du roi à Plaisance; il pourra
garder sa compagnie ou prendre celle de M. de Costebelle. M. de Chacor-
nacle prendra celle des deux qui se trouvera vacante. Est aise d'apprendre
que les jardins réussissent à merveille. A bien fait de retenir à Plaisance
M. de Rouville pour le mettre à la tête des 25 familles de sauvages Mic-
macs qui viennent de s'y établir. A bien fait aussi de permettre à quel-
ques Canadiens de rester à Plaisance avec M. de la Vallière et de leur ac-
corder leurs prises sur les Anglais. Approuve qu'il ait laissé M. de Mon-
tigny passer en France pour se guérir de ses blessures. Instructions di-
verses. Folio 5, 17 pages.
- 22 mai. Le même à M. de Costebelle. Instructions diverses. Folio 13, 9 pages.
22 mai. Le même à M. Durand de la Garenne. Instructions diverses. Folio 17, 3
pages.
- 22 mai. Le même à M. L'Hermitte. Instructions diverses. Folio 18, 1 page.
22 mai. Le même à M. de Villemarceau. Folio 18, 1 page.
22 mai. Le même à M. de la Forest. Folio 19, 2 pages.
22 mai. Le même à M. de Sourdeval. Folio 20, 1 page.
22 mai. Le même à M. de Pensens. Folio 20, 1 page.
26 mai. Le même à M. de la Salle. Folio 21, 1 page.
26 mai. Le même à M. de Subercase. Folio 21, 1 page.
27 juin. Le même au même. Folio 21, 1 page.
9 juin. Le même à M. de Costebelle. Folio 22, 1 page.
9 juin. Le même à M. de Subercase. Lui communique un placet d'un nommé
Pierre Comeau de Port-Royal, demandant permission de construire un
moulin sur sa propriété. Folio 22, 1 page.
- 16 juin. Le même à M. de Costebelle. Folio 22, 1 page.
Marly. Le même à M. de Subercase. Folio 22, 1 page.
16 juin.
23 juin. Mémoire pour servir d'instruction au Sieur de Voutron, commandant le
navire du roi *Le Profond*. Se rendra à Plaisance et conduira M. de Suber-
case à Port-Royal. Reviendra en France avec un chargement de mâts et
autre bois. Recevra également les effets de ceux qui avaient ci-devant le
privilege de la pêche sédentaire à l'Acadie. Folio 23, 3 pages.

DOC. DE LA SESSION No 80

1704. Ordre du roi au commandant de la flûte *Le Cygne* de se joindre à la
23 juin. flûte *Le Profond*. Folio 25, ½ page.
23 juin. Le ministre à M. de Voutron. Folio 25½, ½ page.
15 août. Le même à M. de Monic. Folio 25½, 1 page.

ACADIE.

- Versailles,
10 février. Le ministre à M. Bégon. Etat des munitions. Folio 1, 1 page.
- 28 avril. Le même à M. de la Pallière. Lui demande des quittances pour la dis-
tribution des 1,500 livres aux missionnaires de l'Acadie. Folio 1, ½ page.
- 28 avril. Le même à M. de Fontanien. M. Des Goutins ne peut donner charge
pour les 1,500 livres aux missionnaires de l'Acadie, cette somme ayant été
remise à M. de la Pallière qui demeure au Séminaire de Saint-Sulpice.
Folio 1½, ½ page.
- 28 avril. Le même à M. Bégon. Devra empêcher la Dame de Freneuse, qui a
causé du scandale à l'Acadie, de s'embarquer pour ce pays. Lui donnera
passage sur les vaisseaux qui vont au Canada. Empêchera également la
Dame Barat, femme d'un notaire de Plaisance, de passer à l'Acadie. Fera
donner une cloche aux Récollets de Port-Royal; celle qui leur a été donnée
s'étant cassée au premier carillon. Accordera passage pour l'Acadie à Ma-
dame de Bonaventure avec sa famille, si son intention est encore de s'y
rendre. Folio 2, 3 pages.
1705.
5 mai. Le même au provincial des Récollets de la province de Bretagne. Devra
enjoindre au Père Félix, qui a marié à Port-Royal le Sieur Du Vivier,
capitaine, sans égard aux représentations du commandant, M. de Bonaven-
ture, de ne faire aucuns mariages d'officiers sans la permission du gouver-
neur. Les habitants de l'Acadie se plaignent que les Pères Récollets ne dis-
ent ni grande messe, ni vêpres le dimanche et qu'ils administrent tout sans
s'occuper des marguilliers et des habitants. Folio 3½, 2 pages.
1706.
22 mai. Mémoire du roi à M. de Subercase pour lui servir lorsqu'il sera arrivé à
l'Acadie. Lui recommande de prendre les avis de M. de Bonaventure,
quel on ne peut reprocher que des dérèglement de mœurs. Site de l'église
Devoirs des Récollets. De Saint-Castin et les sauvages Canibas. Instru-
tions diverses. Folio 4½, 17 pages.
- 22 mai. Le même à M. de Bonaventure. Le dérèglement de ses mœurs a em-
pêché le roi de le nommer gouverneur de l'Acadie. Le roi a levé l'interdic-
tion qu'il avait prononcée contre le Sieur de la Tour enseigne. Les diffi-
cultés avec les Pères Récollets ont pu être suscitées par le dérèglement de
ses mœurs. Approuve la bonne réception qu'il a faite aux sauvages et ses
efforts pour sauver l'Anglais qu'ils voulaient manger. Demande un plan de
la concession de Nespatagan qui est en contestation entre les Sieurs de Vil-
lien et de la Bouladerie. A bien fait de permettre à M. de Pensens, légu-
taire universel de M. du Brouillan, de venir en France pour rendre compte
des affaires de cette succession, etc., etc. Folio 12½, 11 pages.
- 22 mai. Le même à M. Des Goutins. Espère que les difficultés qu'il a eues avec
M. du Brouillan ne se renouvelleront pas avec M. de Subercase. A examiné
les certificats que les habitants rendent de sa bonne conduite dans l'admini-
stration de la justice. Ces sortes de pièces n'ont pas grand poids. Ne
croit pas que les Anglais exécutent leurs menaces sur l'Acadie. Est aise de
l'augmentation des habitants et des cultures. Désire des recensements an-
nuels. Demande des renseignements sur le Sieur Bugeau qui désire être
autorisé à faire les fonctions de notaire aux Mines. De la Tour. Le Sieur

1706. Pélerin. Placet de Louis et Claude Dugas se plaignant du Sieur Lopinot. Folio 18, 14 pages.
- 22 mai. Le même à M. de Labat. M. de Subercase a été instruit du contenu de sa lettre; pourra lui faire ses observations. Attend son plan de la banlieue de Port-Royal. Folio 24½, 1½ page.
- 22 mai. Le même à M. de Falaise. M. de Subercase jugera le différend qu'il a avec M. Des Goutins. Sa concession à La Héve. Défaut d'application aux devoirs de ses fonctions. Folio 25½, 2 pages.
- 22 mai. Ordonnance du roi qui défend aux officiers qui servent à l'Acadie de s'y marier sans la permission du gouverneur. Folio 26½, 1 page.
- 22 mai. Le ministre à l'abbé Gaulin. Est bien aise d'apprendre son retour à l'Acadie. Approuve le projet de réunir les sauvages de l'Acadie dans le but de former un grand établissement. Il faudra en conférer avec MM. de Subercase et de Bonaventure. Folio 27, 1 page.
- 22 mai. Le même à Pellerin, habitant de l'Acadie. Est bien aise que M. du Brouillan lui ait remis, avant de mourir, l'emplacement qui était en contestation entre eux. A l'égard du dédommagement qu'il réclame et du chemin qu'il demande pour aller à l'île vendue à M. du Brouillan, il doit s'adresser aux juges. Folio 27½, ½ page.
- 23 mai. Le même à M. Bégon. Au sujet d'un jeune homme de 14 ans, nommé Corbillon de Sorin, que M. de la Boularderie amène avec lui à l'Acadie. Folio 27½, ½ page.
- 26 mai. Le même au même. Accordera passage à M. Le Borgne du Caudray, à qui le roi a accordé une concession considérable à l'Acadie, ainsi qu'à ses engagés. Folio 28, ½ page.
- 26 mai. Le même à M. de Subercase. Examinera la lettre du Sieur Mathieu Martin afin de lui rendre justice s'il a raison. Permettra au Sieur de Pensens de passer à Plaisance pour y prendre la place du Sieur de la Salle, aide-major, s'il y consent. Folio 28½, ½ page.
- 9 juin. Le même au même. Devra examiner s'il est à propos de confirmer la concession en seigneurie que M. de Bonaventure a accordée au Sieur Lopinot au cap Fourchu et îles adjacentes. Examinera aussi s'il convient de donner des commissions aux habitants que M. du Brouillan avait nommés en qualité de conseillers au jugement des procès criminels. M. de la Tour, enseigne, prie qu'on lui accorde une indemnité convenable pour sa maison s'il devient nécessaire de l'abattre pour les besoins des fortifications. Folio 28½, 2 pages.
- 23 juin. Le même au même. Examinera le placet contre le Sieur Le Borgne de Belleisle, au sujet d'une concession à l'Acadie. Folio 29½, ½ page.
- 7 juillet. Le même au même. Sur les représentations de M. de Villien, le roi a acheté la maison de ce dernier pour être affectée à l'usage des Récollets. L'affaire étant close, il n'aura pas à consulter les habitants sur les commodités et inconvénients de ce lieu. Folio 30, ½ page.

Volume 28, n'a rapport qu'aux îles d'Amérique.

DOC. DE LA SESSION No 8c

DEPECHEs DE L'AMERIQUE SEPTENTRIONALE.—COLONIES.
—ANNEES 1707-1708.

Série B.—Vol. 29.

1707.
Versailles,
9 février. Le ministre à M. Bégon. Transmet l'état des marchandises et munitions requises pour le Canada. Balustres en fer pour le château Saint-Louis. Folio 1, 1 page.
- 16 février. Le même à M. d'Aguesseau. Envoie 2 extraits de lettres du Canada au sujet du paiement des charges et de la ferme de Tadoussac dont on demande à être relevé. Folio 1½, ½ page.
- 16 février. Le même à M. Gcoffroy, procureur du roi à l'Amirauté de Paris, au sujet du procès de Lino. Folio 2, ½ page.
- 16 février. Le même à M. Minguy, conseiller au parlement. Le prie d'écouter favorablement le député de la colonie du Canada au sujet du procès de la compagnie. Folio 2, ½ page.
- 23 février. Le même à M. Amelot. Le prie d'être favorable à la cause de la Compagnie du Canada en autant que la justice le permettra. Folio 2½, ½ page.
- 20 avril. Le même à M. Bégon. Accordera passage dans *Le Héros* à la femme de Joseph Gallet, habitant du Canada, et à ses enfants. Folio 2½, ½ page.
- Marly,
11 mai. Le même au même. Fera l'essai de l'huile de marsouin envoyée par M. Raudot. Folio 3, ½ page.
- Versailles,
11 mai. Le même au même. Donnera passage à Madame Dumesnil Noré, femme du major des troupes du Canada, avec sa servante et deux valets. Folio 3, ½ page.
- Marly,
11 mai. Le même à M. d'Aguesseau sur les affaires de la ferme du Canada. Folio 3½, 4 pages.
- Versailles,
18 mai. Le même à M. de Vaudreuil. Le prie d'examiner si la proposition de mettre des canots sur les principales rivières communiquant avec les habitations anglaises pour empêcher les traitants de porter leurs castors aux Anglais, doit être accordée aux intéressés en la ferme du Canada. Folio 5, 1 page.
- 18 mai. Le même à M. Raudot. Même sujet. Folio 5½, ½ page.
- Marly,
22 mai. Le même à M. d'Aguesseau. Espère qu'il terminera son examen de l'état des charges du Canada mardi. Folio 6, ½ page.
- 25 mai. Le même à M. Bégon. Fera recevoir sur le vaisseau les effets de Madame de Merson, belle-mère de M. de Vaudreuil. Folio 6, ½ page.
- 25 mai. Le même au même. Huile de marsouin. Chanvre. Folio 6½, 1½ page.
- 25 mai. Le même à M. Riverin. Attend avec impatience que M. d'Aguesseau ait terminé l'examen de l'état des charges de la Compagnie du Canada. Folio 7, ½ page.
- 25 mai. Le même à M. d'Aguesseau. A reçu ses 2 mémoires au sujet de l'état des charges; espère que le tout sera terminé dans quelques jours. Folio 7, 1½ page.
- 25 mai. Le même à MM. Néret et Gayot. Ordre de mettre des canots sur les rivières conduisant aux habitations anglaises. Castors envoyés de Québec. Folio 8, 1 page.
- Versailles,
29 mai. Le même à M. d'Aguesseau. Le prie de presser les réponses des cautions de Guigues. Folio 8½, 1 page.
- Marly,
28 mai. Le même à M. d'Eshaguais. Lui renvoie ses 2 mémoires sur les affaires du Canada et le prie d'en faire un précis. Folio 9, 1 page.
- 1er juin. Le même à M. Bégon. Fera recevoir sur le vaisseau allant au Canada, 2 ballots de remèdes et hardes pour l'évêque de Québec. Folio 9, ½ page.

1707.
1er juin. Le même au même. Accordera passage à 3 Jésuites et leur valet. Folio 9 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 1er juin. Le même au même. Accordera aux MM. du Séminaire des Missions Etrangères dix tonneaux de fret. Folio 9 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 1er juin. Le même au même, au sujet du bois de sciage que peut fournir un moulin à scie construit dans l'île de Montréal. Folio 10, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 2 juin. Le même à M. d'Aguesseau, au sujet de l'état des charges. Folio 10 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 6 juin. Le même à M. d'Alogny. Accordera au Sieur de Recart de passer en France Folio 11 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- Versailles,
7 juin. Le même à M. d'Eshaguais. Le prie d'examiner un mémoire des curés du Canada au sujet des dîmes. Folio 12, 1 page.
- 8 juin. Le même à M. Bégon. Accordera passage à 3 prêtres du Séminaire de Saint-Sulpice et au Père de Breslay qui retourne au Canada. Folio 12 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 8 juin. Le même au même. Accordera passage au Sieur La Quèche, frère du lieutenant de Saint-Michel, pris par les Anglais. Folio 12 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 8 juin. Le ministre à M. L'Echassier. A donné ordre à M. Bégon de donner passage à 3 prêtres du Séminaire de Saint-Sulpice. Folio 13, 1 page.
- 8 juin. Le même à M. Riverin. M. d'Aguesseau l'a informé que l'affaire de l'état des charges du Canada a été réglée. Préférence a été donnée aux offres des cautions de Guignes; à leur refus on acceptera celle des munitionnaires de l'Amérique. Folio 13 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 8 juin. Le même au même. Fera bien de se procurer la preuve du marché qu'il prétend avoir été conelu entre le Sieur Gitton et M. de Marsan, agissant pour M. de Vaudreuil, au sujet des poudres de mauvaise qualité envoyées par Gitton au Canada en 1702. Ces poudres devront être jetées à l'eau. M. D'Auteuil sera puni pour avoir combattu sourdement le traité fait avec Aubert. Fait erreur lorsqu'il suppose que M. de Vaudreuil fera tout pour faire échouer l'entreprise du Détroit. Fait également erreur en ce qui regarde la conduite de Joncaire chez les Illinois. Prend la liberté de lui dire qu'il n'est pas lui-même au-dessus de la cabale. Folio 14, 2 pages.
- 8 juin. Le même à M. Accault. A donné ordre à M. Riverin de le voir sur ce qui a été réglé au sujet de l'état des charges du Canada. Espère qu'il trouvera moyen, avec MM. Riverin et d'Aguesseau, d'élever les obligations de Guignes à 80,000 livres. Folio 15, 1 page.
- 8 juin. Le même à M. d'Eshaguais. Le prie d'examiner un projet d'arrêt pour empêcher que le castor ne soit porté aux Anglais. Folio 15 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 10 juin. Le même à M. Bégon. Donnera passage et subsistance au Père de Breslay. Folio 16, $\frac{1}{2}$ page.
- 13 juin. Le même au même. Le Sieur Gitton n'ayant jamais fait que du commerce défendu, il veillera à ce qu'il n'envoie aucunes marchandises au Canada. Folio 16, 1 page.
- 15 juin. Ordre du roi qui défend au Sieur Gitton de faire aucun commerce en fraude. Folio 17, 1 page.
- 15 juin. Le même à M. de Galiffet. Sa proposition d'établir au Canada une capitainerie générale garde-côtes, ne convient pas. Il peut en acheter une en France s'il le désire. Un inspecteur des troupes n'est pas nécessaire. Folio 17 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 15 juin. Le même à M. le maréchal de Montreuil. Le prie de s'enquérir des faits au sujet d'une somme de 3,000 livres due au Sieur Rey Gaillard, commissaire d'artillerie au Canada, par le Sieur de Chaban, gentilhomme de Bordeaux. Il aura des explications du Sieur Charlot. Folio 17 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.

DOC. DE LA SESSION No 80

1707.
15 juin. Le même au Sieur Charles. Même sujet. Folio 18, $\frac{1}{2}$ page.
15 juin. Le même à M. le maréchal de Chamilly. Le prie de s'occuper des intérêts du Sieur Rey Gaillard qui prétend qu'une belle-sœur et un oncle lui ont usurpé du bien. Folio 18 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
15 juin. Le même à M. de Sallars. Même sujet. Folio 19, $\frac{1}{2}$ page.
15 juin. Le même à M. Berthelot, le père. Lui demande s'il accepterait un arbitrage dans son affaire avec la Dame de la Forest. Elle récuse les juges du Conseil Supérieur. Folio 19, $\frac{1}{2}$ page.
11 juin. Le même à Madame la comtesse d'Arquian. Ecrit à M. Raudot d'examiner la demande de son frère au Canada et de lui payer ce à quoi il a droit. Folio 19 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
22 juin. Le même à M. Bégon. Instructions diverses. Folio 19 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
22 juin. Le même à l'abbé Brisacier. Sommes allouées au Séminaire de Québec et aux missions. Folio 20 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
23 juin. Le même au Père La Chaise, au sujet du bénéfice que le roi entend accorder au Séminaire de Québec. Folio 21, 1 page.
24 juin. Le même à M. l'abbé Bignon. Désire savoir s'il a fait examiner, par les MM. de l'observatoire, le système de longitudes d'un officier du Canada qu'il lui a communiqué. Folio 21 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
24 juin. Le même à M. Bégon. Recevra sur *Le Héros* M. de la Colombière, grand vicaire de l'évêque de Québec, et son valet. Folio 22, $\frac{1}{2}$ page.
25 juin. Le même à Monseigneur le duc de Mantoue. Ecrit à M. de Vaudreuil d'avancer le sergent Durand auquel il s'intéresse. Folio 22, 1 page.
25 juin. Le même à M. l'envoyé du duc de Mantoue. Folio 22 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
25 juin. Le même à M. Desmarests. Le prie de presser l'expédition de l'arrêt demandé par les intéressés en la ferme du Canada. Folio 22 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
26 juin. Le même à M. Bégon. Demi-solde à un soldat blessé au Canada. Folio 23, $\frac{1}{2}$ page.
26 juin. Le même à M. Raudot. Même sujet. Folio 23 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
26 juin. Le même à M. Bégon. M. Durand de la Garenne, écrivain du roi à Plaisance. Accordera passage au Sieur Aubert de la Chesnaye et 2 valets. Folio 23 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
26 juin. Le même au même. Permettra à la Dame du Mesnil, femme du major des troupes du Canada, d'embarquer les effets de son mari.
29 juin. Le même au même. Accordera passage au nommé Vincelas Forest, de Paris. Folio 28, $\frac{1}{2}$ page.
29 juin. Le même au même. Accordera passage aux nommés Chamclan et Basolet quo Madame de Marsan envoient à M. de Vaudreuil. Folio 28 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
29 juin. Le même à M. Fagan. Lui envoie la lettre qu'il a demandée pour M. Raudot au sujet des plantes qu'il veut tirer du Canada. Folio 29, $\frac{1}{2}$ page.
29 juin. Ordre du roi au sujet des plantes qui seront tirées du Canada pour le jardin Royal. Folio 29 $\frac{1}{2}$, 1 page.
29 juin. Le même à M. l'évêque de Québec. Le roi accorde au clergé les mêmes gratifications. Ne peut rien changer pour le présent dans l'affaire des dîmes. Folio 30, 1 page.
29 juin. Le même à M. l'abbé Brisacier. A envoyé à M. Bégon l'ordre de donner passage à M. de la Colombière. Folio 30 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
30 juin. Le ministre à M. de Vaudreuil. Rétablira M. de Vincennes dans ses fonctions. Les éclaircisements qu'il donne au sujet d'Arnault, gendre de M. de Lotbinière, suffisent, mais il doit être puni sévèrement et exclu du service. Auroit dû faire un exemple à l'égard de l'émeute de Montréal. Agit avec trop de mollesse. Devra montrer plus de bienveillance à M. de la Mothe Cadillac. Le roi a désapprouvé que le Sieur de Tonty ait permis aux Miamis de s'établir à Détroit et d'y construire un fort distinct de

1707. celui des Français. N'aurait pas dû permettre à de Tonty de s'établir à Détroit après sa mauvaise conduite. Tout en ménageant les Outaouais, il doit exiger la punition du sauvage qui a été l'instigateur du mauvais coup. N'aurait pas dû permettre à M. de Cadillac de laisser les sauvages du Détroit faire la guerre aux Illinois. A bien fait de recommander à M. de Cadillac d'empêcher la traite de l'eau-de-vie. N'a pas ajouté foi à l'avis qu'il avait vendu 8 congés pour aller dans la profondeur des terres. Echange de prisonniers. A approuvé sa décision de faire harceler les Anglais de Boston par les sauvages. Est surpris que le recensement n'accuse pas un plus grand nombre d'hommes en état de porter les armes. Ne négligera pas de donner de l'avancement à Joneaire. La mort de Saint-Castin, à Pau, est une grande perte par le grand crédit qu'il avait sur les sauvages. M. de Subercase doit employer le fils de Saint-Castin, qui est fort propre à cela, de la même manière. Le Sieur d'Aillebout de Coulonges demande du service pour 3 de ses enfants. Demande son avis sur le Sieur de Boucherville, maintenant à Détroit, qui demande de revenir pour prendre soin de son bien et de son père âgé. Folio 55½, 21 pages.
- 30 juin. Le ministre à MM. Raudot. A bien fait de remplacer le Sieur Juchereau Du Chesnay par le Sieur Sarrazin. Monnaie de cartes. Il faut obliger les intéressés en la Compagnie du Canada à payer le montant de leurs actions, sans quoi cette perte retomberait sur le roi. Est heureux de voir que les habitants du Canada comprennent qu'ils se sont adonnés trop exclusivement au commerce du castor. Il ne convient pas qu'il s'établisse des manufactures en Canada. Construction de vaisseaux. Est aise d'apprendre que les habitants sont disposés à attacher à l'élevage des bestiaux et surtout des moutons. Il ne faut pas manquer de poursuivre les commis de la compagnie qui ont prévariqué, particulièrement Arnault et Nolant. Il faut s'efforcer de trouver des expédient pour rendre la colonie prospère et diminuer les charges, sans qu'il le roi pourrait s'en dégoûter. Est aise d'apprendre que M. de Vaudreuil ne se laisse pas influencer par des prédilections. A bien fait de conserver le poste de Frontenac pour Sa Majesté. Duplessis. Rageot, Pinaut, Perthuis, D'Alogny, Rey Gaillard, De Ramezay, De Bailloul, Bergeron. Ne peut convenir du bon témoignage qu'il rend de M. de Lino, et ne comprend pas la protection que lui donne les directeurs de la compagnie. Tâchera de recouvrer les 25,000 livres que le Sieur de la Chesnaye doit à la compagnie. De Louvigay, De Ligneris, De Marigny, D'Aillebout d'Argenteuil, Le Bert de Senneville, Poste de Témissamingue, De Courtemanche, Etablissement du Sieur de la Chesnaye aux îles de la Madeleine et pêche sédentaire à Niganiche, Le Sieur D'Eschambault, Mine découverte par le frère de Tonty à 130 lieues de Montréal. Instructions diverses. Folio 66, 38 pages.
- 30 juin. Le même à M. Raudot. Le remercie de la peau de renard noir qu'il lui a envoyée, ainsi que des paravents et oreillers faits par les sauvages adressés à Madame de Pontchartrain. Folio 84½, 1 page.
- 30 juin. Le même à M. Raudot, père. Le roi a cassé M. D'Anteuil. La Dame de la Forest, ses procès et ses récusations. Ses plaintes contre M. de la Martinière. Si les faits rapportés sont vrais, il l'aurait traité avec mépris. A agi avec trop de chaleur dans l'affaire de la Dame de la Forest. Folio 85, 6 pages.
- 30 juin. Le même à M. Raudot, fils. Approuve généralement le contenu de son mémoire sur l'établissement du Cap-Breton. Le prie d'étudier la question plus à fond. Doit favoriser la construction des vaisseaux. Il faut que les habitants s'adonnent à toute autre chose que le commerce des castors, sans quoi le pays tomberait entièrement. Folio 87½, 4 pages

DOC. DE LA SESSION No 8c

1707.
30 juin.

Le même à M. d'Aigremont. Le roi l'a choisi pour aller à Détroit et autres postes des pays d'en haut dans le but de s'enquérir et de faire rapport sur l'état de ces établissements, du commerce, etc., etc. Folio 89, 1 page.

Instruction pour servir au Sieur d'Aigremont, subdélégué de M. Raudot, intendant de la Nouvelle-France, que le roi a choisi pour aller aux forts de Cataracoüy, Niagara, Pontchartrain de Détroit et Michilimakinak. La raison principale qui détermine ce voyage s'appuie sur les plaintes du Sieur de Cadillac. Il prétend que MM. de Vaudreuil et Raudot ne lui donnent pas les secours qu'ils ont eu ordre de lui donner; que ce poste était dans un triste état, que de Tonty s'était défait de toute la poudre; que les terres de la compagnie étaient ou en friche ou occupées par des sauvages; que les maisons étaient découvertes; qu'il n'y avait pas de grains; que les pelletteries étaient gâtées, le magasin pillé, etc., etc. Il s'informerait des motifs qui ont poussé les Outaouais à attaquer le fort, de la conduite de M. de Bourgmont. A en juger par les lettres des officiers, il n'y a pas de plus beau et de meilleur pays; s'en assurera par lui-même. S'assurera également si les grains semés ont réussi et si le moulin que devait bâtir de Cadillac est sur pied. Verra, en passant à Montréal, si les Hospitaliers consentiraient à se charger des malades du Détroit. De Cadillac prétend que jusqu'à présent sa femme et sa fille s'en sont chargés et que les Hospitaliers sont plus propres que d'autres à ces soins dans une nouvelle colonie. Fera revenir de Michilimakinak le Sieur Arnaud qui y fait la traite avec le Sieur Boudor, marchand de Montréal. Le Sieur de Cadillac se plaint que M. de Vaudreuil a fait renvoyer l'interprète et lui a substitué le frère de son secrétaire dans le but de le surveiller. De son côté, M. de Vaudreuil affirme que son unique but est d'empêcher de Cadillac de commercer avec les Anglais et de commettre des abus dans le commerce de l'eau-de-vie; qu'il en a emporté avec lui 15 barriques et que tous ses conducteurs de canots ont ordre d'en apporter 300 livres pesant. Vérifiera tous ces faits. Est informé que les Anglais travaillent à s'emparer du poste de Niagara. S'abouchera avec Joncaire pour l'établissement de ce poste et étudiera les moyens de le faire avec l'agrément des Iroquois. De Cadillac prétend que M. de Vaudreuil tient Joncaire chez les Iroquois dans le but de nuire à son poste de Détroit. Ne le croit pas. MM. de Vaudreuil et Raudot ont été d'avis que le poste de Frontenac ne devait pas être affermé mais gardé pour le compte du roi. Trouve étrange qu'il l'ait confié à de Tonty qui a fait un commerce considérable à Détroit. Craint qu'il fasse de même à Frontenac. Rendra un compte exact de tout ce qu'il apprendra et de ses observations. Folio 89½, 11 pages.

30 juin.

Le ministre à M. de Ramezay. Le roi a trouvé très étrange et très blâmable le procédé par lequel, lui et MM. de Crisac, de Galiffet, de Langloisier et de Louvigny, par une lettre commune, font des représentations sur leurs appointements. Ce procédé est inconvenant. Folio 94½, 1 page.

30 juin.

Le même au même. Est aise de voir qu'il a fait de sérieuses réflexions sur le peu de respect et de déférence qu'il avait pour M. de Vaudreuil. Il est fâcheux que le conseil ait absous les 2 habitants de Montréal, accusés d'avoir fomenté l'émeute de l'année dernière. Espère qu'il a payé au capitaine Vetch les 3,000 livres qu'il lui devait. Ne peut prétendre que ses 2 lettres de change, pour 1,000 livres chacune, représentant ses actions dans la Compagnie du Canada, lui soient remises. Il doit cette somme de même que tous ceux qui ont pris des actions. A bien fait de se faire bâtir une maison à Montréal pour s'y loger. Le prie de lui faire savoir ce qu'elle a pu coûter. Est aise d'apprendre qu'il a construit un moulin à scie à

1707. Montréal. A accordé une place de garde de la marine à son fils aîné et la place d'enseigne laissée vacante par son aîné, à son fils cadet. Folio 95, 6 pages.
- 30 juin. Le même à M. le marquis d'Alogny. A vu la liste des officiers qu'il a envoyée, apostillée de leurs bonnes et mauvaises qualités. Cadets. Tien-dra compte du bon témoignage qu'il rend de MM. Dupuy et de Boishébert. Le roi lui accorde un brevet de lieutenant de vaisseau. Folio 97½, 4 pages.
- 30 juin. Le même à M. de Langloiserie. Est aise de ses services. Ne peut augmenter ses appointements. Lui a accordé les lots et ventes pour la seigneurie qu'il a avec son beau-frère. Folio 99, 1 page.
- 30 juin. Le même à M. de Louvigny. Est satisfait du compte qu'il rend de ce qui s'est passé à Québec pendant qu'il a commandé. L'imputation d'ivoire fait du commerce avec les Outaouais, dans le voyage qu'il a fait, n'est pas simplement un soupçon, mais le roi veut bien l'oublier. Folio 99½, 1 page.
- 30 juin. Le même à M. de Crisacy. L'affaire de l'exploitation des mines de fer doit être remise à la paix. Ne peut, pour l'instant, augmenter ses appointements. Folio 100, 1 page.
- 30 juin. Ordre du roi pour rétablir le nommé Barbel dans ses fonctions de notaire à Québec. Folio 101½, ½ page.
- 30 juin. Le ministre à M. de la Mothe Cadillac. M. de Vaudreuil est disposé à lui donner toute la protection dont il a besoin. Espère qu'il aura trouvé le moyen d'engager les Outaouais à donner réparation de leur attaque. Agit envers MM. de Vaudreuil et Raudot comme s'il voulait se déclarer indépendant d'eux. Ferait bien de ne pas tenir de discours propres à les indisposer contre lui. Ne peut accepter tout ce qu'il dit pour justifier M. le Bourgmont dans l'affaire de l'attaque des Outaouais. Ne peut entreprendre pour le moment la jonction des lacs Erié et Ontario au moyen d'un canal. Le prie d'envoyer sur cela un mémoire raisonné avec un "bout de plan", un devis et le coût de l'ouvrage. Fera tout en son pouvoir pour empêcher les sauvages d'en haut d'aller traiter avec les Anglais. N'a pas à craindre un changement de sentiment du roi à l'égard de Détroit. Le roi veut bien accorder des concessions aux officiers qui l'ont suivi, mais pas avec haute justice. Erigera plus tard sa colonie en gouvernement. Hospitaliers. Donnera à M. d'Aigremont tous les éclaircissements qu'il demandera. Folio 102, 8 pages.
- 30 juin. Le même à M. de la Forest. Est très aise du parti qu'il a pris de se rendre à Détroit, qu'il considère comme un bon et beau pays. M. de Cadillac paraît content de lui. A fort désapprouvé la conduite de sa femme. Folio 105½, 1½ page.
- 30 juin. Le même à M. de Tonty. Se t bien qu'il est bon officier et capable de bien servir le roi, mais il lui reproche d'avoir laissé le fort de Détroit sans munitions, etc., etc. Folio 106½, 1 page.
- 30 juin. Le même à M. de Beaucourt. Est satisfait de ses services. Folio 107, ½ page.
- 30 juin. Le même à M. d'Esgly. Est satisfait de ses services. Folio 107, ½ page.
- 30 juin. Le même à M. de la Chessaigne. Est satisfait de ses services. Il lui donnera le premier poste vacant convenable. Folio 107½, 1 page.
- 30 juin. Le même à M. de Saint-Ours. Avait eu l'intention de lui accorder la lieutenance du roi à Montréal à la place de M. de Galiffet, mais ce dernier s'est décidé de repasser en Canada. Folio 107½, ½ page.
- 30 juin. Le même à M. du Plessy Faber. Ne manquera pas de lui accorder de l'avancement. Folio 108, ½ page.
- 30 juin. Le même à M. de Lorimier. Est satisfait de ses services en France et en Canada. Peut compter qu'il ne l'oubliera pas. Folio 108½, ½ page.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1707.
30 juin. Le même à M. de Mesny Noré. Est persuadé qu'il remplira l'emploi de major des troupes avec application. Folio 108½, 1 page.
- 30 juin. Le même à M. de Montigny. A été bien aise d'apprendre son retour à Québec avec le chef Abénaquis qui est venu en France. Ne peut lui accorder de gratification pour l'incendie causé par des officiers. Lui renvoie le baptistaire de sa défunte mère. Folio 109, 1 page.
- 30 juin. Le même à Madame de Vaudreuil. Espère qu'elle engagera M. de Vaudreuil à ne pas traiter ses parents autrement que les autres. Folio 109½, ½ page.
- 30 juin. Le même à M. de Monseignat. A été bien aise de lui faire plaisir en le nommant greffier en chef du Conseil Supérieur avec les fonctions de contrôleur de la marine. Folio 110, 1 page.
- 30 juin. Le même à M. de Joncaire. Est satisfait des services qu'il rend auprès des Iroquois. Folio 110, ½ page.
- 30 juin. Le même à M. de Budemont. Espère qu'il se rendra à Détroit s'il n'y est déjà. Folio 110½, ½ page.
- 30 juin. Le même au Sieur Geoffroy, curé de Champlain. A rendu compte au roi de ce qu'il a fait pour l'établissement d'écoles au Canada et à l'Acadie, de ses dépenses pour l'église de Champlain et pour une maison destinée à une congrégation de filles, etc., etc. M. Raudot à ordre de l'aider. Folio 111, 1 page.
- 30 juin. Le même à M. Rey Gaillard. Le roi n'a pas jugé à propos d'établir une compagnie d'infanterie pour le service d'artillerie. Folio 111, 1 page.
- 30 juin. Le même à M. du Plessis. Sait qu'il est capable de bien remplir la charge d'agent de la Compagnie du Canada, mais n'est pas content de sa conduite comme directeur. Le traité fait avec Aubert était le seul moyen de tirer la compagnie du grand embarras où elle se trouvait. Lui ordonne de payer la somme dont il est en déficit dans les comptes qu'il a rendus, sans quoi il aura à s'en repentir. Folio 111½, 3 pages.
- 30 juin. Le même à Madame de Courtemanche. Est bien aise d'apprendre que l'établissement de son mari se développe et qu'elle ait l'intention d'aller habiter avec lui. Folio 112½, 1 page.
- 30 juin. Le même à M. Desnoizerets, supérieur du Séminaire de Québec. Gratification continuée. Ne peut rien changer pour le présent au taux de la dime. Folio 113, 1 page.
- 30 juin. Le même à Madame de Repentigny. A reçu les échantillons de toile et les petites tablettes de sirop de cotonnier. Gratification continuée. A vu avec plaisir ce qu'elle dit du nombre de métiers à toile dans l'île de Montréal. Trouve cependant le prix de sa toile trop élevé. Lui a fait plaisir en l'informant du sucre qui se fait à Montréal et de cette terre bleue trouvée par les sauvages à 30 lieues de Montréal. Folio 113½, 2 pages.
- 30 juin. Le même à M. d'Ailleboust d'Argenteuil, lieutenant. Est bien aise qu'il ait suivi M. de Cadillac à Détroit. Folio 115, 1 page.
- 30 juin. Le même à M. de Courtemanche. Est aise de la prospérité de son établissement, de l'abondance de la morue et de tout ce qu'il lui marque au sujet de la pêche des loups marins et du saumon et de l'espérance qu'il a d'établir la pêche de la baleine. Folio 115, 2 pages.
- 30 juin. Le même à M. de Joncaire. Se rendra à Niagara pour rencontrer M. d'Aigremont et s'entretenir avec lui des avantages d'un poste à cet endroit. Folio 116, ½ page.
- 30 juin. Le même à M. de Saint-André. Lui envoie son instruction au sujet de la navigation qu'il doit faire. Folio 116½, 1 page.
- 30 juin. Le même à M. de Lotbinière. Les intéressés en la Compagnie du Canada, qui n'ont pas assisté à l'assemblée qui a nommé M. du Plessis, n'ont

1707. qu'à se blâmer eux-mêmes s'ils ne sont pas satisfaits de ce choix. Les commis de la compagnie à Détroit qui ont commencé pour leur propre compte n'ont pas été suffisamment punis par leur révocation. Folio 117, 2 pages.
- 30 juin. Le même à MM. Hazeur et Peyre. Regrette que la pêche du marsouin blanc n'ait pas été fructueuse l'année dernière. La gratification du roi leur sera continuée. Folio 117½, 1 page.
- 30 juin. Le même à M. Sarrazin. Est satisfait du soin qu'il donne aux malades. A été nommé conseiller. Folio 118, 1 page.
- 30 juin. Le même à M. du Pont. Est satisfait de ses services au conseil. Serait aise de connaître l'âge des fils de feu M. de Melaises, son gendre. Tâchera de donner de l'emploi à ceux qui sont en âge de servir. Folio 118½, 1 page.
- 30 juin. Le même à M. de la Martinière. Est satisfait de sa diligence dans les procédures contre de Lino. Doit tâcher de vivre en bonne intelligence avec M. Raudot. Folio 119, 2 pages.
- Le même à M. Charon. Le roi veut bien continuer à l'hôpital de Montréal la gratification qu'il lui donne, mais à la condition expresse que les intéressés ne fassent point de vœux, qu'ils n'aient pas de statuts, ni habits uniformes, vu qu'ils se nomment frères. S'ils en agissent autrement, l'établissement sera supprimé. A reçu son mémoire sur l'établissement le Niagara. Il est impossible d'admettre que le commerce y sera libre. Folio 120, 3 pages.
- 30 juin. Mémoire pour servir d'instruction au Sieur de Saint-André, capitaine, entretenu en la marine, commandant le vaisseau du roi *Le Héros*. Servira de convoi aux vaisseaux qui vont à Plaisance. Evitera un combat avec les Anglais. Se rendra à Québec et rapportera les castors de la compagnie et les mâts que M. Raudot fera charger. Folio 121½, 5 pages.
- Marly,
6 juillet. Le ministre au même. Prendra à son bord, en revenant de Québec, la femme de M. Riverin et sa famille. Folio 123½, ½ page.
- 6 juillet. Le même au même. Donnera passage, en revenant du Canada, à M. Robert, qui a obtenu la charge de procureur du roi de la prévôté à Havre-de-Grâce. Folio 123½, ¼ page.
- 6 juillet. Le même à M. de Catalogne. A communiqué à l'Académie des sciences son mémoire concernant la longitude et la dérive des vaisseaux. Folio 124½, ¼ page.
- 6 juillet. Le même à M. Bégon. Le roi a accordé 2 tonneaux de fret sur ses vaisseaux à la Dame de la Forest. Folio 124½, ¼ page.
- 6 juillet. Le même au même. Accordera passage pour le Canada, où elle a son habitation, à la Dame Roybon d'Aloune. Folio 124½, ¼ page.
- 6 juillet. Le même à M. Raudot. Le prie de presser la solution du procès que Madame de Muy, qui est à Québec avec ses 6 enfants, a avec la succession de feu M. de la Chesnaye. Folio 125, ¼ page.
- 13 juillet. Le même à M. de Vaudreuil. Est informé que les Anglais de Boston préparent une expédition contre Québec; n'y croit guère, mais il est prudent de se préparer à la recevoir. Folio 125, 1 page.
- 3 juillet. Le même à M. Raudot. Ne souffrira pas que les Hospitaliers se forment en communauté. Il y en a déjà trop au Canada. Folio 125½, 1½ page.
- 13 juillet. Le même à M. d'Aigremont. Attend de lui un rapport minutieux et complet du voyage qu'il doit faire dans les postes d'en haut. L'importance en est grande, puisque c'est sur son rapport que sera décidé l'abandon ou la conservation de ces postes. Folio 126, 1½ page.
- 13 juillet. Le même à M. de la Mothe Cadillac. Doit payer les soldats qu'il entretient sur le même pied que ceux du Canada, puisqu'il reçoit leur solde et

DOC. DE LA SESSION No 8c

1707. les vivres qui leur sont alloués. Doit payer lui-même les 2 interprètes comme le faisait la compagnie. Il doit de même payer les gages du chirurgien, les médicaments, l'aumônier et les missionnaires et faire les frais de la construction d'une chapelle. Il doit d'autant plus en être ainsi qu'il a des avantages que la compagnie n'avait pas. Folio 127, 2½ pages.
- 13 juillet. Le même à M. Raudot. Le prie de demander au Sieur Pucaut une facture de l'envoi de farine qu'il prétend avoir fait à M. de Subercase, alors gouverneur de Plaisance. Folio 128, 1 page.
- 13 juillet. Le même à M. de Luzançay. Le prie de demander des éclaircissements au capitaine Joannis de Lerebrouc au sujet de la livraison de certains effets à Plaisance. Folio 128½, ½ page.
- 13 juillet. Le même à M. Landreau. Idem. Folio 128½, ½ page.
- 13 juillet. Le même à M. Noël. Idem. (Ces demandes de renseignements visent M. de Subercase — E. R.) Folio 129, ½ page.
- 13 juillet. Le même à M. des Epoisses. Le remercie de l'assistance qu'il a donnée à M. Rivier dans le règlement de la question de l'état des charges du Canada. Folio 130, 1 page.
- 16 juillet. Le même à M. de Lino. Le roi lui permet de retourner au Canada, mais s'il continue ses intrigues il sera sévèrement puni. Folio 130½, ½ page.
- 27 juillet. Passeport franc de tous droits au Sieur Daniand, marchand de Rochefort, pour faire venir 500 sacs de sel pour les magasins du Canada. Folio 130½, ½ page.
- Versailles, 10 août. Le même à M. l'évêque de Québec. A reçu sa lettre et fait examiner l'affaire des dîmes. Comme les curés les moins pauvres reçoivent environ 500 livres par an, ils doivent s'en trouver satisfaits lorsque tout le monde souffre des maux de la guerre. Folio 131, ½ page.
- 10 août. Le même aux Sieurs Nérét et Gayot. Regrette le contretemps qu'ils éprouvent au sujet des anciens billets de monnaie. Doivent s'adresser à M. Chamillard. Folio 131½, ½ page.
- 17 août. Le même à M. Bégon, au sujet de l'échange de position entre M. de Grandville, enseigne, qui demande à passer au Canada, et M. de Bernapré. Folio 131½, ½ page.
- Le même à M. d'Aguesseau sur la demande d'un arrêt proposé par M. Riverin, permettant d'assurer la cargaison des castors. Folio 132, ½ page.
- 17 août. Le même à Madame de Marsan. La remercie de lui avoir communiqué les nouvelles qu'elle a reçues de M. de Vaudreuil. Folio 132, ½ page.
- 7 septembre. Le même à M. D'Auteuil. Ne comprend pas ce qu'est l'affaire dont il parle. C'est aux juges de Québec qu'il doit s'adresser. Folio 132½, ½ page.
- 7 septembre. Le même à Madame de la Forest. Si elle veut retirer les appointements de M. de la Forest, elle doit donner caution; c'est la pratique. Folio 132½, ½ page.
- Fontaine-bleau, 12 octobre. Le même à M. Riverin. Approuve qu'il se soit rendu à La Rochelle pour travailler de concert avec M. Gayot au déchargement du *Phénix*, venant de la Baie d'Hudson. Folio 133, ½ page.
- 19 octobre. Le même à M. de Vaudreuil. La frégate *La Biche*, armée à l'Acadie par MM. de la Ronde et Vincelot, avec des Canadiens, étant venue en France pour annoncer la fuite des Anglais à Port-Royal et se trouvant hors d'état de retourner, le roi leur accorde *La Vénuis* qu'ils pourront garder jusqu'à la fin de l'année prochaine. Folio 133, 1 page.
- 19 octobre. Le même à M. Nérét. A fait expédier l'arrêt qui permet d'assurer la cargaison de castors qui doit passer en France. Folio 134, ½ page.
- Versailles, 16 novembre. Le même à M. d'Aguesseau. Le prie d'émaner un ordre permettant à MM. Nérét et Gayot de se procurer 200 barriques d'huile de baleine en Hollande. Folio 184, ½ page.

1707.
16 novembre. Le même à MM. Néret et Gayot. Le roi ne veut pas accepter l'ours blanc qui leur vient de la Baie d'Hudson. Accordera la permission de l'exhiber. Folio 134½, ½ page.
- 16 novembre. Le même aux mêmes. Folio 134½, ½ page.
- 30 novembre. Le même à M. d'Aguesseau. Le prie d'examiner un mémoire se rapportant à la traite de la Baie d'Hudson et d'en conférer avec M. Riverin.
- 7 décembre. Le même à M. Riverin. Est bien aise de ce qui a été fait par MM. d'Hehaquais et d'Aguesseau, au sujet de l'affaire des castors. Folio 135½, ½ page.

PLAISANCE.

- Versailles,
16 février. Le ministre à M. L'Empereur. Folio 1A, 1 page.
- 16 février. Le même à M. Landreau pour les négociants de Bayonne et de Saint-Jean de Luz. Folio 1½, 1 page.
- 2 mars. Le même à M. L'Empereur. Folio 2, ½ page.
- 13 avril. Le même à M. d'Eshaguais. Folio 2½, 2 pages.
- 25 mai. Le même à M. Bégon. Folio 3, 7 pages.
- Marly,
25 mai. Le même au provincial des Récollets de Bretagne. Folio 6, ½ page.
- Versailles,
8 juin. Le même à M. Bégon. Folio 6½, ½ page.
- 22 juin. Le même à M. de Saint-Ovide. Folio 6½, 1 page.
- 29 juin. Le même à M. Landreau. Folio 7, ½ page.
- 30 juin. Le même à M. de Costebelle. Folio 7½, 23 pages.
- 30 juin. Le même au même. Folio 18½, 5 pages.
- 30 juin. Mémoire pour servir d'instruction au Sieur Durand de la Garenne, écrivain entretenu de la marine, faisant les fonctions de commissaire à Plaisance. Folio 20½, 4 pages.
- 30 juin. Le ministre à M. L'Hermitte. Folio 22½, 2 pages.
- 30 juin. Le même à M. de Villemarceau. Folio 23½, 1½ page.
- 30 juin. Le même à M. de la Forest. Folio 24, 1 page.
- 30 juin. Le même à M. de la Vallière. Folio 25, ½ page.
- 30 juin. Le même à M. Rousseau de Souvigny. Folio - , ½ page.
- 30 juin. Le même à M. de la Roque. Folio 25, ½ page.
- 30 juin. Le même à M. Chacornacle. Folio 25½, ½ page.
- 30 juin. Le même à M. d'Angeac. Folio 25½, ½ page.
- 30 juin. Le même à M. de Villejoin. Folio 26, ½ page.
- 30 juin. Le même à M. de Sainte-Marie. Folio 26½, ½ page.
- 30 juin. Le même à M. de Sourdeval. Folio 26½, 2 pages.
- 30 juin. Mémoire pour servir d'instruction à M. de la Clocherie, commandant la frêle *La Charente*. Folio 27½, 2 pages.
- 30 juin. Le ministre à M. de Costebelle. Folio 28½, 1 page.
- 30 juin. Le même à M. Durand. Folio 29, 2 pages.
- 13 juillet. Le même à M. de Costebelle. Folio 30, 1 page.
- Marly,
20 juillet. Le même à M. Bégon, l'inspecteur. Peut dire à Allain, habitant de l'Acadie, qu'il peut rester en France ou retourner. M. de Fontanien lui paiera 999 livres. Folio 30½, 1 page.
- Versailles,
10 août. Le même à M. de Costebelle. Folio 30½, 1 page.
- 10 août. Le même à M. Bégon, l'inspecteur. Folio 31, 1 page.
- Marly,
24 août. Le même à M. de Costebelle. Folio 31½, 6 pages.
- 24 août. Le même à M. L'Hermitte. Folio 34, 1 page.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1707. Le même à M. de la Forest. Folio 35, 1 page.
 Marly, 24 août.
 24 août. Le même à M. de Vaudreuil. A dû être instruit du succès renvoyé par M. de Subercase sur les Anglais. M. de Subercase marque que les Anglais de la Nouvelle-York ont beaucoup aidé les Bostonnais contre la foi du traité de neutralité passé avec lui (M. de Vaudreuil). Ignorait l'existence d'un tel traité. Le prie de s'expliquer là-dessus. Folio 35½, 3 pages.
- 9 novembre. Ordonnance du roi portant défense aux capitaines commandant les vaisseaux qui vont faire la course et la pêche sur les côtes de l'île Terre-neuve et autres adjacentes, de porter les prises qu'ils font en d'autres ports que celui de Plaisance. Folio 36½, 1½ page.
- 9 novembre. Le ministre à M. de Costebelle. Folio 37, ½ page.
 Versailles, 30 novembre. Le même à M. de Luzançay. Folio 37½, 1 page.

ACADIE.

- Versailles, 16 mars. Le ministre à M. Bégon. Le prie de vérifier les faits au sujet des plaintes de M. des Goutins touchant certains envois. Folio 1B, 1½ page.
- 20 avril. Le même à Madame de Bonaventure. Transmet l'ordre pour la faire recevoir avec sa famille sur le vaisseau qui passe à l'Acadie. Folio 1½, ½ page.
- 20 avril. Le même à M. Bégon. Même sujet.
 Marly, 4 mai. Le même au même. Donnera passage à Madame de la Tour avec une servante et un laquais. Folio 2, ½ page.
- 25 mai. Le même au même. Il n'a rien été envoyé l'année dernière aux officiers servant en Acadie; ils se trouvent sans argent, sans vivres, sans hardes et sans ressources pour s'en procurer. Eclaircissements à donner à M. des Goutins. M. de Subercase a fait remettre à M. de la Tour, officier, une barque prise pour le service du roi. Le prie d'examiner la réclamation d'un nommé Comeau pour fourniture de mâts. Folio 2, 4 pages.
- 25 mai. Le même au même. Folio 4, ½ page.
 27 mai. Le même au même. Donnera passage au Sieur Henry Huché, secrétaire de M. de Subercase. Folio 4½, ½ page.
- Versailles, 8 juin. Le même au même. Accordera à M. de Pensens, aide-major à l'Acadie, le fret de 3 tonneaux de provisions et effets. Folio 4½, ½ page.
- 15 juin. Le même au même. Le prie de s'enquérir du nommé Alain, habitant de l'Acadie, ce que sont les avis importants qu'il avait à donner. On fait de grandes plaintes contre ce nommé Alain; il mériterait d'être mis en prison. Folio 4½, 1½ page.
- 15 juin. Le même au même. Donnera passage à Madame de Labat. Idem pour Madame de la Boularderie. Folio 5½, 1 page.
- 18 juin. Le même au même. Accordera le fret de 4 tonneaux aux Récollets de l'Acadie. Folio 6, ½ page.
- 29 juin. Le même à M. Barailh. Le roi lui accorde 115 hommes d'équipage pour la frêle *La Loire*. Folio 6, ½ page.
- 29 juin. Le même à M. de Pensens. Devra se rendre incessamment à Rochefort pour passer à l'Acadie. Folio 6½, ½ page.
- 30 juin. Le même à M. de Subercase. A pris des mesures pour faire cesser la disette d'approvisionnements dont il se plaint et la nécessité d'avoir recours aux marchands de Boston. Il est nécessaire d'approvisionner les sauvages de l'Acadie pour éviter qu'ils aillent aux Anglais. Il faut un homme d'autorité comme de Saint-Castain pour veiller à leur conduite. A bien fait d'emprunter 1.000 écus à M. de Bonaventure pour payer les ouvriers, mais ne doit pas être de monnaie de cartes. A bien fait de

1707. proposer à M. de Vaudreuil un expédient pour échanger des nouvelles avec lui tous les 15 jours. Echange de prisonniers. Peut accepter l'établissement de familles anglaises en Acadie si elles sont catholiques. Soumettra à M. de Labat sa proposition de bâtir le fort dans un endroit plus convenable. Il faut déraciner l'esprit de chicane qui règne à l'Acadie. Administration de la justice. Doit empêcher les prêtres de se mêler du temporel. Le roi approuve et veut aider l'abbé Gaulin dans son projet de réunir les sauvages au même endroit. Doit en surager le Sieur de la Ronde à faire des courses sur les Anglais. Est aise que les Bostonnais aient renvoyé Baptiste, leur prisonnier depuis 4 ans. Il peut l'employer à enseigner la navigation aux jeunes gens. Les rentes provenant des terres de la banlieue de Port-Royal seront employées au soutien de l'hôpital. Ne reconnaît pas les droits de la famille de Belleisle sur les terres de la banlieue. N'accepte pas les prétentions du Sieur de Belleisle Le Borgne sur la terre nommée le port Malta. Accordera congé au Sieur Du Vivier. Lui accordera la confirmation de la concession à la rivière De-jardins, mais l'étendue sera réduite. N'oubliera pas d'avancer le chevalier du Suberease, son neveu. Brevet de chirurgien-major pour le Sieur de Pontif. Ordre pour permettre au Sieur Bugeaud de faire les fonctions de notaire aux Mines. Payera la barque du Sieur Blanchard, prise par les Anglais. Plaintes graves contre M. de Bonaventure. On l'accuse d'avoir commercé avec les Anglais, d'avoir protégé leurs vaisseaux marchands, au grand mécontentement des sauvages. Le prie de l'instruire des faits à l'égard du Sieur Gourdeau. Il allègue qu'il a été fait prisonnier avec sa femme, ses enfants et quelques autres familles établies à Pesmacolie. Concession des îles de la Madelaine demandée par le Sieur Aubert de la Chesnaye. Folio 7, 32 pages.
- Le même à M. de Bonaventure. Le scandale qu'il a donné est ce qui a empêché de le nommer gouverneur de l'Acadie. Est aise que M. de la Ronde Denys ait pris connaissance des ports, havres et forces des Anglais dans son voyage à Boston pour l'échange des prisonniers. Le roi a décidé d'établir le port de La Hève. Si M. de Suberease prend le parti d'y fixer sa demeure, il restera à Port-Royal. Folio 22½, 4 pages.
- 30 juin. Le même à M. de Falaise. M. de Suberease rend un bon compte de son application et de sa conduite. Folio 24½, ½ page.
- 30 juin. Le même à M. des Goutins. Est aise de voir qu'il vit en bon accord avec M. de Suberease, comme aussi d'apprendre que les habitants s'attachent fortement à la culture des terres. Il serait à désirer qu'ils s'adonnassent à la pêche. Ne doivent point commercer avec les Anglais à moins de nécessité indispensable. Est aise d'apprendre que les habitants sont zélés pour la défense du pays et très adroits aux armes. Demande un plan de la nouvelle église. Troupes. Munitions. Hôpital de Port-Royal. Gratification demandée par Muis de Pobourcoup. Lui faire savoir ce qu'est cet homme, d'où il vient. La Dame de Frenche. Folio 25, 9 pages.
- 30 juin. Le même à l'abbé Gaulin. Approuve qu'il rassemble les sauvages de la péninsule dans un même endroit. Envoie des outils. Folio 29, 1 page.
- 30 juin. Le même à M. de Loppinot. Est satisfait de ses éclaircissements sur la plainte faite contre lui par les nommés Dugast et Saint-Louis. Confirme sa concession au cap Fourchu en en diminuant l'étendue. Folio 29½, 1 page.
- 30 juin. Le même à M. du Vivier. Lui accorde congé. Sa concession sera confirmée mais diminuée. Folio 30, 1 page.
- 30 juin. Le même à M. de la Beularderie. Concession de Nespatagan. Folio 30½, ½ page.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1707.
30 juin. Le même à M. de la Ronde Denys. Est satisfait du compte qu'il lui rend de son voyage à Boston. Espère qu'il trouvera moyen d'utiliser contre les Anglais la frégate *La Biche*. Folio 31, 1 page.
- 30 juin. Le même à M. Consolin. M. de Subercase rend un compte favorable de ses services. Folio 31, 1 page.
- 30 juin. Le même à M. de la Tour. Espère qu'il ne retombera pas dans la faute pour laquelle il a été interdit. A bien fait de l'informer du commerce que M. de Bonaventure a fait avec les Anglais de Boston. Explique à M. de Subercase les intentions du roi au sujet des rentes de la banlieue. Folio 31, 2 page.
- 30 juin. Ordre du roi à M. Baraill, commandant le vaisseau *La Loire*. Folio 32, 1/2 page.
- 30 juin. Le ministre à M. de Baraill. Lui envoie l'instruction du roi sur le voyage qu'il doit faire à l'Acadie. Folio 32, 1/2 page.
- 30 juin. Mémoire pour servir d'instruction au Sieur de Baraill, capitaine de brûlot, commandant le navire *La Loire*. Naviguera avec le Sieur de Saint-André, commandant *Le Héros*, sous les ordres duquel il sera, jusqu'à la hauteur de Plaisance. Après avoir déchargé sa cargaison à Port-Royal, il reviendra à Rochefort avec un chargement de mâts, espars, madriers, bordages, etc., etc. Folio 32, 3 pages.
- 30 juin. Le même à M. de Labat. A reçu les plans qu'il lui a remis pour le maréchal de Vauban, lequel était mort à cette époque. S'entendra avec M. de Subercase pour les travaux du fort. Folio 34, 3 pages.
- Marly,
6 juillet. Le même à M. Bégon. Est bien aise que le nommé Alain ne lui ait pas paru coupable de ce dont l'accuse M. de Bonaventure. Le laissera aller à l'Acadie ou ailleurs s'il le désire. Tout bien considéré, il vaut mieux ne pas s'occuper de la mine d'argent à la Nouvelle-York dont parle Alain. Cela ne pourrait profiter qu'aux Anglais. Il est important de faire l'essai du charbon qu'Alain prétend exister à Beaubassin. Le roi n'a pas jugé à propos d'accepter la proposition que fait Alain de se charger du transport des munitions destinées à l'Acadie, à la condition de lui confier une flûte. Folio 35, 3 pages.
- 6 juillet. Le même à M. de Subercase. Le nommé Alain allègue qu'il a été retenu prisonnier à Port-Royal et envoyé à Québec, où il a été absent; qu'il a été arrêté de nouveau à La Rochelle. Il s'est expliqué d'une manière satisfaisante à M. Bégon, faisant voir qu'il a été l'objet d'une persécution de la part de MM. des Goutins et de Bonaventure, ce dernier parce qu'il voulait lui ôter la connaissance du commerce que lui et son frère faisaient avec les Anglais. Ces faits et autres étaient bien appuyés, et il a lieu de croire qu'ils sont véridiques. Le prie de les éclaircir davantage ainsi que les réclamations du dit Alain qu'il protégera s'il consent à retourner à l'Acadie. Folio 36, 4 pages.
- 6 juillet. Le même à M. des Goutins. Demande des renseignements sur une somme de 1,100 livres que le nommé Alain prétend lui être due pour une maison démolie à cause de sa proximité du port, et 999 livres pour matériaux fournis. Il réclame de plus 650 livres qui lui sont dues par Thibaudou, son beau-père (des Goutins). Folio 38, 1 page.
- 13 juillet. Le même à M. de Subercase. M. Bégon envoie 4 ouvriers pour faire du goudron. Comment il doit agir au sujet des réclamations faites par ceux à qui on a pris du terrain pour les fortifications. Folio 38, 2 pages.
- 13 juillet. Le même à M. des Goutins. M. de Fontanieu a vérifié ses comptes et prétend avoir payé les 3,000 livres destinées à l'achat des mâts. Doit encore 999 livres qu'il doit payer ici à Alain. Folio 39, 1 page.
- 24 août. Le même à M. Bégon. Trouvera ci-joint le rôle de l'équipage de la frégate *La Biche* que M. de Subercase envoie pour informer de la descente

1707. des Anglais et demander des secours. Trouvera également un état de ce que demande M. de Subercase pour la défense du fort; il manque de poudre, de plomb; les fusils qui lui ont été envoyés ne valent rien; les troupes et même les officiers n'ont rien reçu depuis longtemps; les habitants sont réduits à la misère, etc., etc. Folio 40, 7 pages.
- 24 août. Le même à M. de Lusançay. Le prie d'informer les marchands et armateurs de Nantes qu'ils trouveraient grand profit à porter des marchandises à l'Acadie, ils en trouveraient un bon débit et pourraient rapporter des bois, etc., etc. Idem à M. L'Empereur, Lombard et Massiot. Folio 43½, 2 pages.
- 24 août. Le même à M. de Subercase. Le roi lui accorde 2,000 livres de gratification pour le récompenser de sa belle conduite et de sa bravoure au siège de Port-Royal. A bien fait d'envoyer la frégate *La Biche* pour l'informer de cette nouvelle. A bien fait de se servir des 60 Canadiens engagés sous M. de Vincelotte pour faire la course. Munitions envoyées par *La Biche*. A accordé 1,000 livres de plus pour présent aux sauvages. Tâchera de faire revenir les Canibas qui sont allés traiter avec les Anglais. Au lieu de traiter avec eux il faut qu'ils les combattent. Pour cela, il faut envoyer des marchandises à Pentagoët et Kinnébéki. Il faut recommander aux sauvages de ne pas tuer leurs prisonniers. Est surpris d'apprendre de lui qu'il n'y a aucun fonds à faire sur beaucoup d'officiers. Fera rapport sur chacun d'eux sans complaisance. Fera passer au Canada ceux contre lesquels il a de la méfiance. Est satisfait de la conduite de Saint-Castain qu'il a mis à la tête des habitants. Conférera avec M. de Lazat à l'égard de son projet d'un nouveau fort à l'entrée du bassin. C'est une dépense qu'il faut éviter si c'est possible. Est satisfait de la conduite du corsaire Violet, qui est venu à son secours sur l'avis qu'il a eu que les ennemis devaient attaquer Port-Royal. Ne peut lui envoyer les 100 soldats qu'il prétend avoir absolument besoin. Le roi n'est pas en état de faire la dépense de l'armement de 2 vaisseaux pour croiser sur les côtes de Boston. A été informé que le Sieur de Bonaventure a feint la maladie pendant l'action contre le fort et qu'il continue son commerce avec Madame de Freneuse. Il faut éloigner cette femme. Il faut empêcher les officiers de rebâtir trop près du fort leurs maisons incendiées. Le roi n'est pas en état de payer les bestiaux des habitants perdus pendant l'attaque. Folio 44½, 13 pages.
- 24 août. Ordre du roi pour faire sortir la Dame de Freneuse de l'Acadie. Folio 53, ½ page.
- 24 août. Le ministre à M. de Bonaventure. Regrette qu'il n'ait pas été en état de prendre part à l'attaque contre Port-Royal. Il est de son intérêt que la Dame de Freneuse quitte au plus tôt l'Acadie. Folio 53, 1½ page.
- 24 août. Le même à M. l'évêque de Québec. Il est vrai que la Dame de Freneuse est retournée à l'Acadie, mais M. de Subercase l'a fait s'éloigner. A été mal informé au sujet de ce qui se passe entre M. de Bonaventure et sa femme. Elle est partie pour l'Acadie. Les Anglais ont laissé 80 morts sur le terrain et une grande quantité de munitions et d'outils. Folio 54, 1½ page.
- 24 août. Le même au provincial des Récollets. M. de Subercase est fort content des Religieux de son ordre. Fera repasser au plus tôt celui qui a obtenu congé. Folio 54½, 1 page.
- 24 août. Le même à M. de Falaise. Est satisfait de sa conduite lors de l'attaque des Anglais. Folio 55, ½ page.
- 24 août. Le même à M. des Goutins. Munitions et secours envoyés à l'Acadie. Folio 55½, 2 pages.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1707. Le même à M. de Labat. Regrette l'accident qui lui a fait perdre un
24 août. pouce et les dommages qu'il a soufferts lors de l'attaque. Folio 56½, 2
pages.
- 24 août. Le même à M. de la Boularderie. Est satisfait de sa conduite. Permis-
sion lui est donnée de revenir en France. Folio 57, ½ page.
- 24 août. Le même à M. de Loppinot. Le prie de voir à ce que les effets embar-
qués à La Rochelle soient de bonne qualité. Est satisfait de sa conduite.
Folio 57½, 1½ page.
- 24 août. Le même à M. de Saint-Castin. Est satisfait de sa conduite et de la
peine qu'il s'est donnée pour rassembler les habitants et les mener au com-
bat. Folio 58, ½ page.
- 24 août. Le même à M. Vincelot. Est satisfait du concours qu'il a donné à M. de
Subercase avec ses 60 Canadiens. Folio 58½, 1 page.
- 24 août. Le même à M. de la Ronde Denys. Remettra à la voile le plus tôt pos-
sible pour l'Acadie. Croisera sur les côtes de Boston. Folio 59, 2 pages.
- 24 août. Le même à M. Bégon, fils, l'inspecteur. Instructions pour le chargement
de la frégate *La Biche*. Folio 59½, 1 page.
- 24 août. Le même à M. de Gannes. Tâchera de lui faire obtenir le brevet d'en-
seigne de vaisseau dès qu'il en trouvera l'occasion. Folio 60, ½ page.
- Versailles, Le même à M. Bégon. Le Sieur de la Ronde Denys ne trouve pas qu'il
7 septembre. y ait sûreté à passer à l'Acadie avec la petite frégate *La Biche*. Désire
La Vénus. Examinera cela avec lui. Folio 60½, 1 page.
- 7 septembre. Le même à M. de Subercase. Les marchands de Nantes désirent plus de
détails sur ses propositions de commerce à l'Acadie. Folio 61, 1 page.
- Paris, Le même à M. Bégon. Pour le moment il vaut mieux se servir du vais-
14 septembre.seau *La Biche*. Au printemps il pourra envoyer *La Vénus* avec le reste
du chargement. Folio 61½, 2 pages.
- Fontaine- Le même à M. Viacelot. Le roi estime que les officiers, les Canadiens
bleau, et Acadiens, qui servent sur *La Biche* doivent être satisfaits de ce qui leur
21 septembre. est accordé. Folio 62, 1 page.
- 21 septembre. Le même à M. de la Ronde Denys. Le prie de voir M. Bégon à qui il a
donné ses instructions. Folio 62½, ½ page.
- 12 octobre. Le même à M. Bégon. Ne peut consentir à la levée de 20 autres mate-
lots demandés par M. de la Ronde Denys, à moins qu'il n'en fasse lui-
même les avances. Il en sera de même pour la levée des 400 Canadiens
dont il parle pour une attaque sur Boston. Folio 63, 1 page.
- 19 octobre. Le même au même. Donnera passage sur *La Vénus* au Père Patrice
René. Folio 63½, ½ page.
- 19 octobre. Le même au Père Patrice René, religieux Récollet, supérieur des Mis-
sions de l'Acadie. Désire qu'il retourne de suite à l'Acadie sur *La Vénus*.
Ne croit pas que les désordres du Sieur de Bonaventure aient été aussi
graves qu'il le dit. Des ordres précis ont été donnés pour l'éloignement de
la Dame de Freneuse. Folio 63½, 1½ page.
- 19 octobre. Le même à M. de Subercase. N'eût été le départ de Madame de Bona-
venture pour l'Acadie, son mari eût été retiré de son emploi. Le roi a ac-
cordé *La Vénus* à M. de la Ronde. M. Bégon a passé un traité avec lui.
Il a écrit à M. de Vaudreuil pour permettre à M. de la Ronde Denys de
lever 200 Canadiens pour monter cette frégate. La conduite scandaleuse
de Bonaventure a été la raison qui a obligé le Père Patrice à quitter
l'Acadie. Folio 64½, 2 pages.
- 19 octobre. Ordre du roi pour faire sortir la Dame de Freneuse de l'Acadie et la
faire passer à Québec. Folio 65, ½ page.
- Marly, Le même à M. de Bonaventure. Si ses désordres ne cessaient pas il
9 novembre. serait non seulement retiré de l'Acadie, mais mis hors du service. Folio
65½, ½ page.

LA LOUISIANE.

1706.
Versailles,
1er décembre. Le ministre à M. Bégon. Idem. 1707, 2 mars. Idem. 1707, 25 mai.
Folio 1C, 8 pages.
1707.
Marly,
25 mai. Le même à M. Lhostefier. Folio 4½, 1 page.
- 25 mai. Le même au Père de Lamberville. Folio 5, 1 page.
- 25 mai. Le même à M. l'abbé de Brisacier. Folio 5½, 2 pages.
- 25 mai. Le même à M. d'Aubentou. Folio 6½, 1 page.
- 25 mai. Le même à M. de Lauriano de Torrès. Folio 7, 1 page.
- Versailles,
8 juin. Le même à M. Bégon. Folio 7½, ½ page.
- 8 juin. Le même au Père de Lamberville. Folio 7½, ½ page.
- 15 juin. Le même à M. Bégon. Folio 8, 1 page.
- 15 juin. Le même à M. l'abbé de Brisacier. Folio 8½, 1 page.
- 22 juin. Le même au Père de Lamberville. Folio 9, ½ page.
- 30 juin. Mémoire du roi au Sieur de Muy, gouverneur de la Louisiane, pour lui servir lorsqu'il sera arrivé en ce pays. (Renferme un résumé des accusations portées contre de Bienville.—E.R.) Folio 9½, 21 pages.
- 30 juin. Le ministre à M. de Muy. Folio 19½, 8 pages.
- 30 juin. Le même à M. de Bienville. Folio 23, 4 pages.
- 30 juin. Ordre du roi au Sieur de Bienville, commandant à la Louisiane, de repasser en France. Folio 24½, 1 page.
- 30 juin. Le même à M. de la Salle. Le prie d'envoyer les preuves des accusations qu'il porte contre les Sieurs d'Iberville, de Bienville et leurs frères. Folio 25, 6 pages.
- 30 juin. Mémoire pour servir d'instruction au Sieur d'Artaguette, commissaire ordinaire de la marine, que le roi a choisi pour passer à la Louisiane. Folio 27½, 12 pages.
- 30 juin. Le même à M. de Boisbriand. Folio 33, 1 page.
- 30 juin. Le même à M. de Châteauguay. Folio 33½, 1 page.
- 6 juillet. Le même à M. Bégon. Folio 34, 1½ page.
- Marly,
6 juillet. Le même au même. Folio 34½, ½ page.
- Versailles,
6 juillet. Le même à M. de Muy. Folio 35, 2 pages.
- Marly,
13 juillet. Le même à M. d'Artaguette. Folio 36, 1 page.
- 13 juillet. Le même à M. de Muy. Folio 36½, ½ page.
- 13 juillet. Le même au même. Folio 36½, 1 page.
- Versailles,
29 juillet. Le même à M. Bégon. Folio 37, ½ page.
- 29 juillet. Le même à M. Clairambault. Folio 37½, 1 page.
- Marly,
23 juillet. Ordonnance du roi qui enjoint au Sieur d'Eschilais, commandant *La Renommée*, de recevoir à son bord le Sieur de Bienville et de le ramener prisonnier en France. Folio 38, 1 page.
- 23 juillet. Le ministre à M. de Muy. Fera une enquête minutieuse sur les faits reprochés à M. de Bienville, et après en avoir conféré avec M. d'Artaguette il le fera arrêter s'il les juge suffisamment prouvés. Folio 38½, 3 pages.
- 23 juillet. Le même à M. d'Artaguette. Folio 39½, 2 pages.
- 23 juillet. Le même à M. de la Salle. Folio 41, ½ page.
- Versailles,
3 août. Le même à M. Bégon. Folio 41, ½ page.
- 3 août. Le même à M. d'Armenonville. Folio 41½, ½ page.
- 3 août. Le même à M. de Muy. Folio 41½, ½ page.
- 3 août. Le même au même. Folio 42, 1 page.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1707. Le même à M. Bégon. Folio 42½, ½ page.
 3 août.
 10 août. Le même au même. Folio 42½, ½ page.
 10 août. Le même à M. de Muy. Folio 43, 1½ page.
 10 août. Le même à M. de Vaulesar. Folio 43½, ½ page.
 10 août. Le même à M. d'Eschilays. Folio 44, 1 page.
 10 août. Mémoire pour servir d'instruction au Sieur Deschilays, capitaine de frégate légère, commandant le vaisseau du roi *La Renommée*. Folio 44½, 5 pages.
 16 août. Le même à M. Bégon. Folio 46½, ½ page.
 16 août. Le même à M. de Muy. Folio 47, ½ page.
 17 août. Le même à M. d'Eschilays. Folio 47, 1 page.
 17 août. Le même au même. Folio 48, 1 page.
 17 août. Le même au Père de Lamberville. Folio 48½, ½ page.
 17 août. Le même à M. d'Artagnette. Folio 48½, ½ page.
 24 août. Le même à M. de Muy. Folio 49, 1 page.
 7 septembre. Le même à M. Bégon. Folio 49½, 1 page.
 Fontaine-bleau, 27 septembre. Le même à M. de Muy. Folio 49½, ½ page.
 12 octobre. Le même à M. d'Artagnette. Lui envoie copie des interrogatoires que M. Bégon, fils, a fait prêter aux nommés Lallemand et la Grèze, facteurs de M. d'Iberville, sur les faits reprochés à M. de Bienville et à ses frères. Pourra en faire usage dans ses investigations à la Louisiane. Folio 50, 1 page.
 12 octobre. Le même à M. Bégon, fils, l'inspecteur. Folio 50½, 1 page.
 Versailles, 29 novembre. Le même à M. Néret. M. Bégon décidera si le Sieur Garvelines et autres Canadiens habitant la Louisiane, peuvent vendre leurs castors à un marchand de La Rochelle qui s'engage à les vendre à Pétranger. Folio 51, 1 page.

1708.

CANADA.

1708. Le ministre à M. Bégon. Observations sur sa lettre à M. Raudot. Folio 1, 1 page.
 Versailles, 18 janvier.
 Paris. Le même à M. de la Coudraye. Observations sur les ornements d'église demandés par M. Raudot. Folio 1, ½ page.
 1er février.
 1er février. Le même à M. Cartreau. Presse la confection d'habillements pour les soldats du Canada. Folio 1½, 1 page.
 8 février. Le même à M. Bégon. Les intéressés en la Ferme du castor ont avis que les commis des vivres du vaisseau *Le Héros* ont fait embarquer en fraude 1,200 peaux de castors dans ce vaisseau. Les fera saisir à l'arrivée du *Héros*, si tel est le cas. Folio 2, 1 page.
 8 février. Le même aux intéressés en la Compagnie des Castors du Canada sur le même sujet. Folio 2½, 1 page.
 Versailles, 4 avril. Le même à M. Landréau. Le prio de voir à ce que les vaisseaux basques qui vont à la côte du Labrador portent chacun un peu de sel pour le Sieur de Courtemanche. Folio 3, 1 page.
 4 avril. Le même à M. L'Empereur sur le même sujet. Folio 3½, 1½ page.
 4 avril. Le même à M. d'Alogny. Troupes du Canada. Devra profiter de sa présence en France pour lever quelques recrues. Folio 4, 1 page.
 18 avril. Le même à M. Berthelot. Espère qu'il donnera quelque assistance à la Congrégation de filles qui fait l'école dans l'île Saint-Laurent (Orléans), dont il est propriétaire. Folio 4½, 1 page.

1708. Le même à M. de Fontanien. Demande d'un petit renseignement. Folio
18 avril. 5, $\frac{1}{2}$ page.
- 16 mai. Le même à M. Riverin. Le prie de communiquer aux intéressés en la
Ferme du castor le fait que les sauvages de l'Acadie pourront résister à la
tentative de vendre leurs castors aux Anglais, qui en offrent un prix beau-
coup plus élevé. Ce commerce pourrait porter un grand préjudice à la
fidélité de ces sauvages et aux intérêts français. Folio 5 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 19 mai. Le même à M. Deshaguais. Le prie d'expédier des lettres d'amortisse-
ment pour un nef quo les Sœurs de la Congrégation ont acheté dans l'i:
de Montréal. Folio 6, $\frac{1}{2}$ page.
- 19 mai. Le même à M. de Beauharnais. Le prie de donner son avis sur une
proposition qui a été faite d'échanger le fort Bourbon à la Baie d'Hudson,
contre ce que les Anglais possèdent au fond de cette baie. Folio 6, 1 page.
- 19 mai. Le même à M. de Champigny. Même sujet. Folio 6 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 19 mai. Le même à M. Riverin. Même sujet. Folio 7, 1 page.
- 3 juin. Le même à M. Deshaguais. Lui demande son avis sur les empiétements
dont le lieutenant de la prévôté de Québec accuse M. Raudot à l'égard de
la justice. Folio 7 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 3 juin. Le même à M. Bégon. Le prie de s'assurer s'il est vrai que M. Massiot
prélève un droit sur le paiement des marchandises chargées dans les vais-
seaux du roi. M. de Ramezay. Folio 7 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 3 juin. Le même à M. de Fontanien. Difficultés au sujet des lettres de change.
Folio 8, $\frac{1}{2}$ page.
- 3 juin. Le même à M. Riverin. Les Anglais donnent près du double pour le
castor, et avec cela leurs marchandises sont moins chères. Devra exami-
ner les remèdes qui conviennent à cette situation fâcheuse. Folio 8 $\frac{1}{2}$, 1
page.
- 3 juin. Le même aux commissionnaires de la Compagnie du Canada. Le privi-
lège qu'ils ont demandé de placer des canots sur toutes les rivières qui en-
duisent chez les Anglais pour arrêter les castors qu'on y porte, est trop
étendu. Moyens suggérés par M. de Ramezay pour décourager le com-
merce des sauvages avec les Anglais. Les prie de chercher les remèdes à
la situation exposée à M. Riverin. Folio 9, 2 pages.
- 6 juin. Le même à M. de Vaudreuil. A bien fait de ne pas accorder pardon aux
Outaouais à moins de livrer le chef qui a fait le mauvais coup à Détroit
et de les renvoyer à M. de Cadillac. Est aise que cette affaire se soit ter-
minée honorablement. Le roi désapprouve l'aversion que M. de Cadillac
témoigne aux Jésuites et de leur avoir ôté la mission des Miamis pour la
donner aux Récollets. S'il est vrai que le Père Marets a dé-
tourné les Outaouais de s'établir à Détroit il a fort mal agi.
Est aise que la nouvelle d'une attaque contre les sauvages de
Détroit par les Illinois se soit trouvée fausse. L'ordre donné par M.
de Cadillac aux coureurs de bois, leur offrant protection s'ils s'établis-
saient à Détroit, a été blâmé. Est heureux que les Anglais de Boston
et d'York soient disposés à la neutralité, mais s'ils ne conviennent
pas de la chose par un traité, cela ne doit pas empêcher les entreprises
contre eux. M. de Subercaso écrit que les vivres qu'il lui a envoyés ont
été d'un grand secours. Troupes. Espère qu'il remplira ses cadres avec
des recrues levées en Canada. De la Gemmaraye. Rey Gaillard. Est bien
aise qu'il soit content de la conduite de Tonty à Frontenac; ne croit pas
qu'il soit un des meilleurs sujets du Canada. A accordé une compagnie
au fils aîné de M. de Saint-Ours. Le père serait-il propre à une place de
counselleur? Poste de Chambly. M. de Ramezay propose M. du Vivier ou
M. de la Gauchetière pour le poste d'aide-major de Montréal. De Cata-

DOC. DE LA SESSION No 8c

1708. logne. De Lorimier. Fortification de Québec. De Cadillac. Plaintes contre lui. Demande que les vieux soldats qu'on lui a donnés soient remplacés par des Canadiens. Folio 10, 14 pages. Soit 17 pp.
- 6 juin. Le même à MM. Raudot. Est aise que les habitants reconnaissent leur erreur en ne s'attachant pas davantage à l'extension de leurs cultures. Bois. Chanvre. Goudron. Etoffes. Marchandises. Aurait bien désiré qu'un procès fut fait à Arnaud et Volant pour les punir de leurs prévarications. Reste sous l'impression que le jugement qui condamne Campeau, pour avoir fausement accusé le nommé La Ville, à Détroit, est mal fondé. Guyon. De Senneville. M. de Subercase est d'avis que l'établissement que propose le Sieur Aubert, aux îles de la Madelaine, pour la pêche des loup-marins, et la concession qu'il demande sur les côtes de l'Acadie seraient préjudiciables. Le Sieur Berthelot a promis d'assister les Sœurs de la Congrégation qui font l'école à l'île d'Orléans si le procès qu'il a avec la Dame de la Forest est décidé en sa faveur. Ne pourrait rien faire de mieux que de former de pareils établissements ailleurs, mais le roi ne souffrira jamais que ces filles fassent des vœux. N'accordera pas au Sieur d'Argenteuil la concession qu'il demande au-dessus de Montréal, puisque c'est avec l'intention d'y faire du commerce. Lettres de change. De la Morandière. Robert. De Ramezay. De Bailleul. Hazeur. De Catalogne. Pacault. Doit empêcher les Iroquois domiciliés de porter leurs castors à Orange. Diverses propositions de M. de Ramezay. Rey Gaillard. Mines de fer des Trois-Rivières. Plan de l'île de Montréal par M. de Catalogne. Fort de Chambly. Projets et suggestions du Sieur Du Plessis. Utilité d'un poste à Niagara et de marchandises à bon marché pour détourner les Iroquois des Anglais. M. de Breslay. Folio 16½, 29 pages. Soit 35 pp.
- 6 juin. Mémoire du roi à MM. de Vaudreuil et Raudot. Puisqu'ils sont d'avis que lo traité avec Aubert a sauvé la colonie, ils doivent s'employer à le faire exécuter. Donneront la préférence aux castors de la compagnie sur les vaisseaux du roi. Est aise que les marchands se donnent tout le mouvement possible pour augmenter leur commerce. Est aise que les Iroquois gardent la neutralité. Mémoire que devra envoyer M. d'Aigremout. De la Mothe Cadillac. Les Jésuites ont présenté un mémoire à Sa Majesté se plaignant que M. de la Mothe s'est déchaîné contre eux et s'attache à les rendre odieux, tant parmi les Français que parmi les sauvages; qu'il leur a enlevé la mission des Miamis pour la donner aux Récollets, et qu'il leur a déclaré qu'il n'en souffrirait pas un seul dans l'étendue de son commandement. Le roi lui a fait écrire de ne pas les molester; que tout ce qui regarde les missions relève de l'évêque de Québec. De Menthet. Des Courtemanche. Doivent veiller à ce que de Tonty ne fasse pas de commerce à Frontenac. Pêche de marsouin de Hazeur et Peyre. La Dame de Repentigny. Monnaie de cartes. Recensement. N'a rien trouvé d'assez particulier pour accorder des lettres de noblesse au Sieur Hertel. Ne consent pas à échanger les postes des Français à la Baie d'Hudson contre ceux des Anglais. Il conviendrait mieux de les en chasser. Le roi désire leur avis sur la proposition de M. de Cadillac à l'effet d'ériger son poste en gouvernement. Il prétend qu'il y a 120 maisons françaises, 1,200 sauvages et une quantité considérable de bestiaux. Proposition de M. de Cadillac pour la formation de 4 compagnies de sauvages. Folio 30½, 25 pages. Soit 33 pp.
- 6 juin. Le même à M. de Subercase. Enseigne pour le Sieur de la Pérelle. En accordera une au Sieur d'Aillebout à la prochaine vacance. Ne peut, pour le moment, accorder une pension à la veuve du Sieur de Saillant, tué à la dernière bataille des Anglais. Folio 42½, ½ page.

1708. Le même à M. de Vaudreuil. Transmet la liste des officiers promus. Folio 43, $\frac{1}{2}$ page.
- 6 juin. Le même à M. de Villejoint. Lui a donné la compagnie de M. de Chacornacle, décédé. Folio 43, $\frac{1}{2}$ page.
- 6 juin. Le même à M. d'Angéac. Lui a accordé la lieutenance vacante par la promotion de M. de Villejoint. Folio 43 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 6 juin. Le même à M. Bégon. Donnera copie des signaux à M. de la Clochette-rie, commandant *La Charente*. Une flotte anglaise est partie pour Terre-neuve avec l'intention de s'emparer de tous les vaisseaux français. Folio 44, 1 page.
- 6 juin. Le même à M. de la Durantaye Il faut qu'il repasse au Canada. Folio 44, $\frac{1}{2}$ page.
- Le même à M. de la Mothe Cadillac. Voit avec peine qu'il est toujours très prévenu contre MM. de Vaudreuil et Raudot. Il est évident qu'il agit comme s'il ne reconnaissait pas de supérieurs. Il lui faudra changer ses manières ou il sera retiré de son poste. Il doit exécuter les ordres de M. de Vaudreuil, même si, comme il le dit, ils sont contraires au bien et au progrès de son établissement, quitte à faire ses représentations. Aurait dû exiger satisfaction des Illinois pour le meurtre d'un français et la blessure à un missionnaire. Approuve qu'il ait fait une paix générale avec tous les sauvages. Apprend avec plaisir que tous les sauvages s'approchent de Détroit. Doit donner des informations détaillées sur tout ce qu'il fait. A bien mal agi et très imprudemment dans sa conduite envers les Jésuites. Il a empêché ces Pères de porter leurs plaintes au roi, sachant que leur crédit était assez puissant pour le perdre. Ne doit plus leur créer des obstacles. La taxe qu'il impose sur l'eau-de-vie est abusive. Autres abus. N'a pas raison de se plaindre de M. Raudot. Veut bien accorder des concessions aux officiers qui l'ont suivi, mais sans haute justice. Ne peut ériger son poste en gouvernement; puisqu'il manque de subordination, n'étant que commandant, il est à présumer qu'il en manquerait bien davantage s'il était gouverneur de ce poste. Folio 44 $\frac{1}{2}$, 12 pages. Soit 15 pp.
- 6 juin. Le même à M. Le Vasseur de Néré. Il est fâcheux que sur de faux renseignements d'une attaque des ennemis on ait fait des travaux coûteux à la vieille enceinte, travaux qui seront inutiles. Apprécie le zèle de M. de Beaucourt. Port de Chambly. Folio 51, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 6 juin. Le même aux Jésuites du Canada. A donné ordre à M. de Cadillac de leur remettre la mission des Miamis. M. de Cadillac se plaint des efforts faits pour empêcher ces sauvages de s'établir près du Détroit et du refus des Jésuites de desservir ce poste. S'il en est ainsi, les torts sont plutôt de leur côté. Folio 52, 2 pages.
- 6 juin. Le même au Père La Chaise. La situation du Séminaire de Québec exige que le bénéfice en sa faveur, dont il a été parlé, soit octroyé. Le prie d'accorder quelque grâce au fils de M. de Vaudreuil qui est entré dans les ordres. Folio 52 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 6 juin. Le même à M. le marquis de Crisacq. A prié M. Raudot d'examiner la question de l'établissement d'une fonderie à Trois-Rivières. Folio 53, 1 page.
- Le même à M. Rey Gaillard. Artillerie et batteries de Québec. Ne peut accorder sa proposition de former une compagnie de soldats pour le service de l'artillerie, d'autant moins qu'il abuse de son commandement en forçant les soldats qu'il initie au service du canon à travailler pour son compte particulier, les rouant de coups de bâton s'ils refusent. Instructions diverses. Folio 53 $\frac{1}{2}$, 4 pages.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1708. Le même à M. Raudot, fils. Mines de fer des Trois-Rivières. Folio 55,
6 juin. $\frac{1}{2}$ page.
- 6 juin. Ordre du roi pour l'embarquement du Sieur Robbert. Folio 55 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 6 juin. Le même à M. de la Coudraye au sujet de l'achat des ornements d'église
promis à M. de Breslay. Folio 56, $\frac{1}{2}$ page.
- Le même à M. Bégon. Donnera passage sur *L'Afriquain* au Sieur Cœur
de Roy, curé au Canada. Idem pour le Sieur de la Durantaye, capitaine
de compagnie. Folio 56, $\frac{1}{2}$ page.
- 6 juin. Le même à l'abbé de Breslay. Affaires de sa mission. Folio 57 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$
page.
- 6 juin. Le même à M. de Vaudreuil. Le roi ne veut pas faire l'échange de ses
forts à la Baie d'Hudson pour ceux des Anglais. Croit qu'il serait plus
simple de les en chasser. Rey Gaillard. Désire que son fils fasse quelque
campagne sur les vaisseaux avant de lui donner de l'avancement. A ac-
cordé une enseigne à son autre fils et à prié le Père La Chaise de protéger
celui qui a pris "le parti de l'église". Est aise qu'un autre de ses fils
soit entré comme page chez M. l'amiral. A accordé une pension de 600
livres à M. de Saint-Ours et sa compagnie à son fils. A permis à M. de
Boucherville de quitter le service et a accordé sa place d'enseigne à son
fils. Folio 58 $\frac{1}{2}$, 2 $\frac{1}{2}$ pages.
- 6 juin. Le même à M. l'évêque de Québec. Mission au Père de Breslay. Hos-
pitaliers de Montréal. Le père Gaulin. Madame de Freneuse. Folio 61 $\frac{1}{2}$, 2
page.
- 6 juin. Le même à M. de Costebelle. Folio 62 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 6 juin. Le même à M. Durand. (Plaisance.) Folio 63, $\frac{1}{2}$ page.
- 6 juin. Le même à M. de Subercase. Missions du Père Gaulin. Folio 63, 1 page.
- 6 juin. Le même au Père Gaulin. Croit toujours qu'il est très à propos de
réunir les sauvages en un seul village. M. de Subercase a ordre d'écouter
ses représentations au sujet de sa gratification. Folio 63 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 6 juin. Le même à Madame de Saint-Denis. Croit qu'elle s'abuse au sujet de M.
Raudot. Est trop homme d'honneur pour faire retomber sur toute une
famille les sottises de M. D'Anteuil, son gendre, et de Madame La Forest,
sa fille. Sait qu'elle a parlé de lui avec respect. Folio 64, $\frac{1}{2}$ page.
- 6 juin. Le même à M. Sarrazin. Il lui a été accordé une augmentation d'ap-
pointements et un siège au Conseil. Folio 64 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 6 juin. Le même à M. le marquis d'Alogny. Affaires militaires du Canada.
Trouve bon qu'il reste quelque temps en France pour sa santé. Le Sieur
de Rigauville. Folio 64 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 6 juin. Le même à M. Bégon. Donnera passage pour Plaisance au Sieur Barat,
greffier, et à son fils. Folio 65 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 6 juin. Le même à M. Hollande. A parlé au roi de la place de garde de la ma-
rine qu'il demande pour le fils de M. de Langloiserie. Folio 66, $\frac{1}{2}$ page.
- 6 juin. Le même à M. de Langloiserie. Idem. A soumis à M. de Vaudreuil sa
difficulté avec M. d'Alogny. Folio 66, 1 page.
- 6 juin. Le même à Madame de Repentigny. A vu avec plaisir ce qu'elle lui
marque de ses découvertes de bois de teinture près de Montréal et de
terre bleue, ainsi que de l'augmentation du nombre de métiers à toile, etc.,
etc. Folio 67, 3 pages.
- 6 juin. Le même à M. de Beaucourt. Est satisfait de son zèle et de ce qu'il a
fait à l'égard des fortifications en l'absence de M. Le Vasseur de Néré.
Folio 68 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 6 juin. Le même à M. du Plessis. Croit que M. Raudot ne pouvait mieux
faire que de nommer les anciens directeurs pour arrêter les comptes des

1708. commis. Aurait mieux fait de s'accommoder avec la compagnie pour la somme dont il lui est redevable que d'interjeter appel. A reçu ses mémoires sur les moyens de rétablir les affaires de la compagnie. Folio 69, 2 pages.
- 6 juin. Le même à M. Bégon. Les marchands de Québec disent qu'ils peuvent remédier à l'odeur désagréable de l'huile de marsouin et qu'ils peuvent réduire le prix à 50 livres. Folio 70, $\frac{1}{2}$ page.
- 6 juin. Lo même à la supérieure des filles de la Congrégation de Montréal. Est satisfait de son zèle et du succès de son établissement. Folio 70, 1 page.
- 6 juin. Le même à M. Hazcur. Est aise d'apprendre que la pêche qu'il a établie commence à réussir et qu'il encourage les habitants à en faire autant. Le dédommagement qui lui a été donné pour atténuer ses pertes dans la sous-ferme de Tadousac doit suffire. Folio 70 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 6 juin. Le même à M. de Menthet. Doit restituer ce qu'il a reçu de trop pour le castor qu'il a vendu à la compagnie. Folio 71 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 6 juin. Le même à Madame la marquise de Vaudreuil. Le roi désire que son fils aîné serve à la mer avant de le faire enseigne de vaisseau. Elle peut compter sur son zèle. Folio 72, $\frac{1}{2}$ page.
- 6 juin. Le même à M. de Champigny. Le prie de lui donner son avis sur la demande de 1,800 livres que lui fait Madame de la Forest, somme due à son défunt mari (Pachot) pour marchandises et une barque. Folio 72 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 6 juin. Le même à M. de Saint-Simon. Ne peut lui accorder ce qu'il demande. Folio 73, $\frac{1}{2}$ page.
- 6 juin. Le même à M. l'abbé Mignon. Désirerait savoir si la veuve de Valrenne, qu'il lui recommande, dont le mari était capitaine, était Française ou Canadienne et si elle était "Demoiselle". Folio 73, $\frac{1}{2}$ page.
- 6 juin. Le même à M. de Courtemanche. A été aise d'apprendre que son fort était terminé et que son établissement prospérait. Espère qu'il parviendra à approvisionner les Esquimaux. Aura le commandement du poste de Labrador s'il quitte celui de sa compagnie. Demande un mémoire détaillé de tout ce qui concerne la région et un plan de son fort. Folio 73 $\frac{1}{2}$, 3 pages.
- 6 juin. Le même à M. de Montigny. Est aise d'apprendre que le sauvage qui était en France, et qu'il a ramené au Canada, parle favorablement de ce qu'il a vu. Folio 75, $\frac{1}{2}$ page.
- 6 juin. Le même à M. Bégon. Accordera le fret de 2 tonneaux à M. de Saint-Vincent, capitaine à l'Acadie. Folio 75 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 6 juin. Le même à M. de Linson. Faveurs qu'il a accordées à M. de Saint-Ours. Folio 75 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 6 juin. Le même à M. de Ramczay. Est heureux qu'il se soit remis en bons termes avec M. de Vaudreuil. Apprend avec regret que les habitants et les sauvages domiciliés portent une grande quantité de castors aux Anglais. Il faut trouver les moyens d'arrêter ce commerce. Doit faire arrêter Boudor qui est allé chez les Outaouais et Blondeau qui a favorisé son évacion. Est heureux de l'empressement des habitants à aller secourir Québec que l'on croyait menacé. Voit avec plaisir qu'il a pris des mesures pour payer Vetch. Espère qu'il enverra à Rochefort les bois dont il parle. A écrit à M. Raudot au sujet de la maison qu'il vient de bâtir et qu'il offre pour loger l'intendant et pour servir de magasin. Folio 78, 5 pages.
- 6 juin. Le même à M. de Lotbinière, au sujet de la charge qui lui a été confiée par M. Raudot avec les Sieurs Pineau et Perthuis, d'examiner les comptes de la compagnie et de ses commis. Folio 81 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 6 juin. Le même à la supérieure de l'hôpital général de Québec. Le roi n'a pas voulu permettre l'augmentation de 2 nouvelles religieuses pour l'hôpital. Folio 82, $\frac{1}{2}$ page.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1708.
6 juin. Le même à M. Du Plessis Faber. Le roi est content de ses services. Attend l'occasion d'un emploi convenable pour l'y placer. Folio 82½, ½ page.
- 6 juin. Le même à M. de Catalogne. Lorsqu'il aura terminé le plan de l'île de Montréal, il en fera autant pour les autres seigneuries. Folio 82½, ½ page.
- 6 juin. Le même à M. de la Forest. Ne doute pas qu'il soit retourné à Détroit avec sa compagnie et celle de M. de la Mothe pour compléter les 200 hommes qui doivent stationner à cet endroit. C'est à M. de la Mothe de payer les frais de transport et ceux de l'entretien du fort Pontchartrain. Folio 83, 1 page.
- 6 juin. Le même à M. Aubert. A été informé par M. Raudot qu'il avait rendu une ordonnance pour faire saisir les castors que les commis du navire *Le Héros* passaient en fraude. Ne peut lui accorder la concession qu'il demande sur les côtes de l'Acadie. Folio 84, 1 page.
- 6 juin. Le même à M. de Lino. Il faut espérer que le commerce du Canada se rétablira, mais, pour cela, il faut se livrer davantage à la culture, à la pêche et à la navigation. Folio 84½, ½ page.
- 6 juin. Le même à M. Sarrazin. Est aise de son application et de ses services. Folio 85, ½ page.
- 6 juin. Le même à M. Du Pont. Le roi a trouvé le fils aîné de M. de Meloise, son genre, trop jeune pour le faire officier. Folio 85, ½ page.
- 6 juin. Le même à MM. Pineau et Perthuis. A été satisfait de l'arrêté des comptes de la compagnie qu'ils ont fait avec M. de Lotbinière. Folio 85½, 1 page.
- 6 juin. Le même à M. l'abbé de la Colombière. Est persuadé qu'il empêchera à l'avenir les curés de ne rien prêcher concernant les dîmes qui ne soit conforme à ce que le roi a réglé. Folio 86, ½ page.
- 6 juin. Le même à M. Dufguier. M. de la Mothe Cadillac l'a informé de son application au service. Folio 86, ½ page.
- 6 juin. Le même à M. de Tonty. Le roi a approuvé sa nomination au poste de commandant du fort de Frontenac. Espère qu'il maintiendra les Iroquois dans l'amitié des Français et qu'il empêchera tout commerce défendu. Folio 87, 1 page.
- 6 juin. Le même à M. de la Chassigne. Le roi a l'intention de le placer dans un autre poste à la prochaine occasion. Folio 87, ½ page.
- 6 juin. Le même à M. du Mesny Noré. Ne doute pas que la liste des officiers qu'il lui a adressée, avec les qualités et défauts de chacun, a été faite sans complaisance. Folio 87½, 1 page.
- 6 juin. Le même à M. de Louvigny. Est satisfait du soin qu'il a pris de faire réparer les fortifications, alors que les ennemis étaient attendus et que M. de Vaudreuil était à Montréal. Folio 88, ½ page.
- 6 juin. Le même à M. Bégon. Remettra les paquets de dépêches pour Plaisance, l'Acadie et le Canada aux capitaines des vaisseaux que le roi y envoie. Les mettront dans un sac avec un boulet au fond pour être jetés à la mer en cas de prise par les ennemis. Folio 89, 1 page.
- 13 juin. Ordonnance pour les soldats qui désertent et vont soit dans la profondeur des bois, soit chez les ennemis. Folio 89½, 2 pages.
- 13 juin. Le même à M. de Subercase. Le prie de ne pas manquer d'envoyer du charbon de terre à M. Bégon, puisqu'il ne coûte que la dépense de le tirer. Laissera protester toutes les lettres de change qu'il tirera au delà des fonds alloués. Folio 90½, 1 page.
- 13 juin. Le même à M. de la Colombière, maître des comptes à Grenoble. S'efforcera de reconnaître les services que rend son frère à Québec comme grand vicaire et archidiacre en l'absence de l'évêque. Folio 92, 1 page.

1708. Le même à M. Bégon. Recommendations diverses au sujet de l'emploi des
13 juin. fonds. Folio 91½, 2½ pages.
- 14 juin. Le même à M. Raudot. A choisi M. Le Duc, ancien avocat au parlement de Paris, pour remplir les fonctions de procureur général au Conseil Supérieur de Québec. C'est un homme de beaucoup d'érudition et de capacité. Folio 94½, 1 page.
- 14 juin. Le même à M. de Vaudreuil. Même sujet. Folio 95, ½ page.
- 14 juin. Le même à M. Bégon. Accordera passage à M. LeDuc et verra à ce qu'il soit traité avec beaucoup d'égards. Folio 95½, 1 page.
- Paris, Le même à M. Raudot. Le roi a accordé un arrêt au Sieur Duplessis
18 juin. pour surseoir au paiement de la somme à laquelle il a été condamné envers la compagnie, en attendant que l'affaire ait été examinée par des commissaires. Folio 96, 1 page.
- 26 juin. Arrêt du Conseil d'Etat contre ceux qui cachent ou recèlent du castor en Canada. Idem. Commission sur le dit arrêt. Folio 96½, 5 pages.
- Fontaine-bleau. Le ministre à M. Deshaguais. A proposé au roi de rendre une déclaration
10 juillet. fixant à un sol de rente et un chapon par chaque arpent de terre de front, le droit des seigneurs du Canada, ou 20 sols, au choix du redevable. Le prie de projeter cette déclaration de concert avec M. d'Aguesseau. Folio 98½, 1 page.
- 10 juillet. Le même à M. d'Aguesseau. Même sujet. Folio 99, 1 page.
- 17 juillet. Le même à M. Landreau. Est bien aise qu'il ait trouvé les marchands basques disposés à s'occuper du commerce de la baleine sur les côtes de l'Acadie. Folio 99½, 1 page.
- 18 juillet. Le même à M. Bégon. Instructions diverses concernant le Canada, l'Acadie et Plaisance. Folio 100, 3 pages.

PLAISANCE.

- Versailles, Le ministre à M. Bégon. Folio 1, 1 page.
25 janvier.
- Paris, Le même à M. Landreau, commissaire ordonnateur de la marine à
25 janvier. Bayonne. Folio 1½, 5 pages.
- 25 janvier. Le même à M. Luzançay. Folio 3½, 2½ pages.
- 25 janvier. Le même à M. l'Empereur. Folio 5, 2 pages.
- 8 février. Le même à M. de Costebelle. Folio 6, 5 pages.
- 8 février. Le même à M. Landreau. Folio 8½, 2 pages.
- 22 février. Le même à M. de Costebelle. Folio 9, 4½ pages.
- 22 février. Le même à M. Bégon. Folio 11½, 1 page.
- 22 février. Le même à M. l'Empereur. Folio 12, 1 page.
- 22 février. Le même à M. de Luzançay. Folio 12½, 3 pages.
- 22 février. Le même à M. Landreau. Folio 13½, 4 pages.
- 22 février. Le même à M. Massiot. Folio 15½, 1 page.
- 23 février. Le même à M. Noël. Folio 16, 2 pages.
- Versailles, Le même à M. de la Galissonnière. Folio 16½, 1 page.
4 avril.
- 4 avril. Le même à M. Bégon. Folio 17, 2 pages.
- 18 avril. Le même au même. Folio 18, 4½ pages.
- Marly, Le même à M. Bégon. Folio 20½, ½ page.
25 août.
- Versailles, Le même à M. Landreau. Folio 20½, 1 page.
5 mai.
- 16 mai. Le même au même. M. de Subercase l'a informé que les baleines sont en si grande quantité sur les côtes de l'Acadie, que la barrique d'huile ne

DOC. DE LA SESSION No 80

1708.	vaut plus, chez les Anglais de Boston, que 12 ou 13 livres. Le prie d'inviter les Basques à profiter de cette abondance. Folio 21, 1 page.	
16 mai.	Le même à M. de la Forest, écrivain à Plaisance. Folio 22, 1 page.	
19 mai.	Le même à M. Bég. Folio 22½, 2½ pages.	
19 mai.	Le même à Monseigneur L'Amiral. Folio 23½, 1 page.	
3 juin.	Le même à M. de Fontanien. Folio 24½, ½ page.	
6 juin.	Le même à M. de Costebelle. Folio 24½, 25 pages.	Soit 30 pp.
6 juin.	Le même à M. Durand. Folio 37½, 9 pages.	
6 juin.	Le même à M. de Villemarceau. Folio 41½, ½ page.	
6 juin.	Le même à M. L'Hermitte. Folio 42, 2½ pages.	
6 juin.	Le même à M. de Sourdoval. Folio 43, 3 pages.	
6 juin.	Le même à M. de Saint-Ovide. Folio 44½, 1 page.	
7 septembre.	Le même à M. de Costebelle. Folio 45, 8 pages.	
7 septembre.	Le même à M. Durand de la Garenne. Folio 48½, 2 pages.	
7 septembre.	Le même à M. de Saint-Ovide. Folio 50, 1½ page.	
7 septembre.	Le même à M. L'Hermitte. Folio 50½, 1 page.	
7 septembre.	Le même à M. de Luzançay. Folio 51, 1 page.	
7 septembre.	Le même à M. Robert. Folio 51½, ½ page.	
3 octobre.	Le même à M. de Costebelle. Folio 51½, 1 page.	
3 octobre.	Le même à M. Bégon. Folio 52½, 1 page.	

ACADIE.

Paris, 22 février.	Le ministre à M. Bégon. Plaintes de M. de Subercase sur le prix des effets envoyés. Folio 1, ½ page.
Versailles, 5 mai.	Le même au même. Demande un procès-verbal du charbon que lui a envoyé M. de Subercase, etc., etc. Folio 1, 1½ page.
16 mai.	Le même aux munitionnaires généraux de la marine. Doivent payer à M. Hiché, secrétaire de M. de Subercase, les vivres qu'il leur a livrés pour le retour de <i>La Loire</i> . Folio 2, 1 page.
16 mai.	Le même à M. de Vanolles. Le prie de payer à M. Hiché la somme de 786 livres due au nommé Comeau, habitant de l'Acadie, pour fourniture de mâts au port de Rochefort. Folio 2½, ½ page.
16 mai.	Le même à Monseigneur L'Amiral. Le prie de lui envoyer un mémoire des faits à l'égard de M. de Subercase, qu'on accuse de s'être approprié les droits de l'amirauté alors qu'il était à Plaisance. Il prétend se disculper. Folio 2½, ½ page.
16 mai.	Le même à M. Bégon. M. de Subercase dit qu'il y a, à Port-Royal, de la bonne terre pour faire de la brique. Devra lui envoyer un bon ouvrier pour la cuire. Folio 3, 1½ page.
6 juin.	Le même à M. de Subercase. Espère que les Anglais, fatigués des deux défaites qu'ils ont subies à Port-Royal, l'année dernière, pourront l'espérance de réussir. Le roi n'est pas du tout en état de lui donner la nouvelle compagnie de soldats qu'il demande. Est chagrin de l'état où se trouve la colonie par la disette. Tâchera d'y remédier. Le roi trouve bon qu'il donne le commandement des sauvages à de Saint-Castin. Il est habile et fort capable de les gouverner. Lui fait défense de faire à l'avenir de la monnaie de cartes. Est bien aise qu'il ait reçu des vivres de Québec. Echange de prisonniers. Ne fera des établissements et des fortifications sur les côtes de l'est qu'à la conclusion de la paix. Le roi a révoqué la concession faite à M. le marquis de Chevre sur les côtes de l'Acadie. Il serait à propos, comme il le suggère, d'établir un commerce d'huile de loup-marin. Tâchera de persuader les Basques de s'occuper de la pêche

1708. de la baleine. Construction de vaisseaux. Ne doit pas excéder les fonds. Il est impossible d'indemniser les habitants des pertes causées par la guerre. Est très satisfait du zèle des habitants. La perte de 12,000 livres, faite par Gourdeau dans les entreprises des Anglais, ne peut lui être remboursée. Placet de Madamo de la Tour au sujet d'une terre au haut de la rivière et d'un autre terrain dans la banlieue. Chargera *La Loire* de mâts, etc., etc. Le roi abandonnerait le pays s'il continuait d'être aussi à charge. N'est pas satisfait qu'il n'ait pas exécuté l'ordre de faire sortir Madamo de Freneuse de l'Acadie. Le scandale, qui dure depuis 4 ans, se continue. On ne sait pas où sont les enfants que M. de Bonaventure a eus d'elle. Il doit vérifier les faits dont se plaint le nommé Alain contre Bonaventure. Sa présence est trop nécessaire pour lui accorder le congé qu'il demande, même dans le but de se faire opérer. Demande son avis sur une nouvelle concession du Port-Rossignol demandée par M. de Pineens, laquelle lui a été léguée par le testament de M. du Brouillan. Folio 4, 26 pages. Soit 32 pp.
- 6 juin. Mémoire pour servir d'instruction au Sieur de Marigny, commandant la flûte *La Loire* à destination de Port-Royal. Folio 16½, 3 pages.
- 6 juin. Le ministre à M. de Marigny. Folio 18, ½ page.
- 6 juin. Le même à M. de Falaize. A bien rempli son devoir à l'attaque de Port-Royal au mois d'août dernier. Le roi lui a accordé une gratification de 500 livres pour le dédommager de ses pertes. Folio 18½, 1 page.
- 6 juin. Le même à M. du Vivier. Idem. Folio 19, ½ page.
- 6 juin. Le même à M. de Labat. On se plaint de sa violence envers les habitants. On prétend qu'il est inquiet et turbulent et ne compatit avec personne. Attend le plan de la banlieue de Port-Royal. Folio 19½, 1 page.
- 6 juin. Le même à M. de Saint-Castin. Est satisfait de ses services. Le roi lui a accordé le même commandement qu'avait son père et des lettres d'Etat pour surseoir les affaires qu'il a en France. Folio 20, 1 page.
- 6 juin. Le même à M. de Bonaventure. S'il apprend, au retour du vaisseau, que Madamo de Freneuse n'a pas encore quitté l'Acadie, il sera mis tout à fait hors du service. Ne peut lui accorder la faveur qu'il demande pour son fils. Folio 20½, 2 pages.
- 6 juin. Le même à M. de Gannes. Est content de ses services. La question de préséance entre lui et M. de la Ronde Denys, a été décidée en faveur de ce dernier. Folio 21½, 1 page.
- 6 juin. Le même à M. des Goutins. Est aise de la bonne entente qui paraît exister entre lui et M. de Subercase et des efforts de ce dernier pour accommoder les procès des habitants. Le roi n'est pas en état d'indemniser les habitants de la perte de leurs bestiaux. N'est pas de son avis à l'égard de la nécessité des monnaies de cartes. Ne veut pas que les habitants tirent de Boston les munitions et marchandises dont ils ont besoin. Réclamation d'Alain. Ne peut accorder au Sieur de Pobomcoup la gratification qu'il demande; sa réclamation est trop ancienne. Désire savoir ce que sont devenus les enfants que le Sieur de Bonaventure a eus de Madamo de Freneuse; on dit qu'il a servi d'accoucheur. Plaintes de Madamo de Saint-Vincent contre M. de Bonaventure. N'a encore rien pu faire pour son fils. Examinera ce que l'on peut faire pour les Récollets dont la maison a été brûlée lors de l'attaque des Anglais. Folio 22, 10 pages.
- 6 juin. Le même à M. de Teinville. A bien fait de ne pas se servir de son congé. Folio 26½, ½ page.
- 13 juin. Le même à M. de Subercase au sujet des missions du Père Gaulin. Folio 27, 1 page.

DOC. DE LA SESSION No 80

ORDRES DU ROI ET DEPECHEDES DES COLONIES SEPTENTRIONALES.

ANNÉES 1708 ET 1709.

Série B.—Vol. 30.

1708.
Versailles, 11 janvier. Le ministre à M. Bégon au sujet du *Héros*, commandé par M. de Saint-André. Folio 1, 1 page.
- 11 janvier. Le même au Père Saturnin Dirop, ancien provincial des Récollets de Bretagne à Morlaix. Folio 1½, ½ page.
- 25 janvier. Le même à M. Riverin. Désire conférer avec lui sur les affaires du Canada. Folio 3, ½ page.
- 25 janvier. Circulaire aux commissaires de la marine de Bayonne, La Rochelle, Nantes, Saint-Malo et Granville, pour obliger tous les capitaines des navires qui iront faire la pêche, à fournir à leur arrivée 5 barriques de sel par chaque chaloupe. Folio 3, 1 page.
- 1er février. Le ministre à M. Riverin. Doubte qu'il puisse exiger restitution du Sieur Fleury s'il n'a d'autres preuves. Folio 4, 1 page.
- 8 février. Le même aux Sieurs Néret et Gayot, au sujet du chargement en castors d'un navire qui a péri près de Boulogne. Folio 5, 1 page.
- 8 février. Le même aux officiers de l'Amirauté de Boulogne. Même sujet. Folio 6, ½ page.
- 15 février. Le même à M. Barrailh, commandant la flûte *La Loire*. Folio 6, ½ page.
- 15 février. Le même à M. Riverin. Le prie de presser son voyage à Paris. Folio 6, ½ page.
- Le même à M. Gayot. Folio 7, ½ page.
- Le même à MM. Néret et Gayot. Folio 7, ½ page.
- 29 février. Le même à M. Bégon au sujet des castors. Folio 7, ½ page.
- 29 février. Le même à M. Landréau. Vaisseaux pour Plaisance. Folio 8, ½ page.
- 29 février. Le même au même. Idem. Folio 8, ½ page.
- Versailles, 11 mars. Le même à M. Bégon. Le roi veut bien accorder l'usage du vaisseau *L'Afriquin* au Sieur Plassan, marchand de Québec, aux conditions qu'il demande. Folio 9, 1½ page.
- 28 mars. Le même à M. de la Boularderie, au sujet du fils du Sieur du Pois, marchand de Paris, servant à l'Acadie. Folio 10, ½ page.
- 28 mars. Le même à MM. Néret et Gayot. Leur accorde 10 milliers de poudre. Folio 10, ½ page.
- Marly, 25 avril. Le même à M. Bégon. Engagera des matelots pour le vaisseau que la compagnie envoie à la Baie d'Hudson. Folio 11, ½ page.
- 2 mai. Le même au même, au sujet de la convention avec le Sieur Plassan. Folio 32, 1 page.
- 2 mai. Le même aux intéressés en la Compagnie du Canada, au sujet du fret des castors. Folio 13, ½ page.
- Versailles, 16 mai. Le même à M. Bégon. Passage de Madame de Labat à l'Acadie. Folio 13, ½ page.
- 16 mai. Ordre au Sieur Jérémie de la Montagne de passer au fort Bourbon pour y commander à la place du Sieur Le Gardeur de Lille. Folio 13, ½ page.
- 23 mai. Le même à M. Riverin. Parait être prévenu en faveur des anciens commissaires de la Compagnie du Canada. Folio 14, ½ page.
- 23 mai. Le même à M. des Haguais. Affaires de la Compagnie du Canada. Folio 15, ½ page.

1708.
Marly,
30 avril.
30 avril.
- Le même à M. Riverin. Idem. Folio 15, $\frac{1}{2}$ page.
- Le même à M. de la Grange. A adressé à M. de la Galissonnière l'ordre de lui confier le commandement du vaisseau *L'Africain*. La convention avec le Sieur Plasson lui sera remise. Folio 16, $\frac{1}{2}$ page.
- 30 mai.
30 mai.
- Le même à M. Bégon, au sujet de *L'Africain*. Folio 16, $\frac{1}{2}$ page.
- Le même au même. Donnera passe sur *La Loire* au Sieur Mariochan, neveu de M. d'Esgly, capitaine au Canada. Folio 17, $\frac{1}{2}$ page.
- 30 mai.
- Le même à M. des Perriers, au sujet de la place de procureur du roi à la prévôté de Québec accordée à M. Thierry. Folio 17, $\frac{1}{2}$ page.
- Versailles,
6 juin.
13 juin.
- Le même à M. Bégon. Récollets de l'Acadie. Folio 34, $\frac{1}{2}$ page.
- Le même au même. Le prie de remettre à MM. de la Grange et de la Clocheterie leurs instructions pour commander *L'Africain* et *La Charente*. Folio 34, $\frac{1}{2}$ page.
- Le même à M. de Galiffet, lieutenant du roi à Montréal. Prolonge son congé d'une autre année pour lui permettre de régler les affaires de la succession de son frère. Folio 35, $\frac{1}{2}$ page.
- 23 juin.
- Le même à M. Jousselin de Marigny. Devra partir sur *La Loire* et fera le voyage avec MM. de la Grange et de la Clocheterie, commandants de *L'Africain* et de *La Charente*. Folio 35, 1 page.
- Marly,
10 octobre.
10 octobre.
- Le même à M. de Moyancourt sur la promesse faite à son neveu, M. de Bernapré, qu'il serait pourvu d'une commission de capitaine réformé au Canada, s'il levait 100 soldats. Folio 42, 1 page.
- Le même à M. de Champigny. Lui demande s'il est vrai que le Sieur Paehot, premier mari de Madame de la Forest, a avancé des marchandises aux Outaouais en 1687, pour une valeur de 1,552 livres, et s'il est vrai également qu'on lui a pris d'autorité, pour le service du roi, une barque lui appartenant, estimée à 1,500 livres. Folio 43, 1 page.
- 10 octobre.
- Le même à M. Raudot. Le goudron envoyé au Canada est excellent comme matière, mais très défectueux comme fabrication. Lui envoie un mémoire pour guider les ouvriers. Folio 43, 1 page.
- 10 octobre.
- Le même à M. Anisson. Ne peut accorder au nommé Arnaud Verdier, marchand de Bayonne, la grève qu'il demande à Plaisance. Folio 44, 2 pages.
- 10 octobre.
- Le même à M. de Costebelle. Est chargé des dégâts causés sur les côtes de Terre-neuve par les corsaires Flessingeois. Envoie la flûte *Le Saemstak* avec des vivres. Est sans nouvelles de *La Charente*. Folio 46, 2 pages.
- 10 octobre.
- Le même à M. Bégon. C'est à M. de Bienville ou à la veuve et aux héritiers de M. d'Iberville que doivent s'adresser les tanneurs Basquos que M. d'Iberville avait engagés pour la Louisiane. Folio 47, 1 page.
- Versailles,
17 octobre.
17 octobre.
- Le même à M. Bégon. Lui transmet un placet de Canadiens qui ont servi à la Louisiane et se plaignent de n'avoir pas été payés pendant plusieurs années. Comme rien n'a été fait pour activer la production en Louisiane, il pourrait convenir d'en donner l'exploitation à une compagnie de marchands pour un certain nombre d'années, après quoi le commerce serait rendu libre, comme cela a été fait aux îles. Le prie d'en causer avec les principaux marchands de La Rochelle. Folio 49, 1 page.
- Le même à M. d'Eschilays. Il est vrai qu'il avait écrit à M. Bégon, l'inspecteur, pour s'informer s'il (M. d'Eschilays) accepterait la place de gouverneur de la Louisiane au cas où les préférences tomberaient sur lui; puisqu'il ne le désire pas, il ne doit pas craindre d'y être forcé. Folio 50, 1 page.

DOC. DE LA SESSION No 80

1708.
17 octobre. Le même à M. de Champigny. Sur le rapport favorable qu'il donne des capacités et des qualités du Sieur Hazeur, il le recommandera au roi pour remplir la charge de conseiller à la place de feu son père. Folio 50, $\frac{1}{2}$ page.
- 24 octobre. Le même à M. L'Empereur. Le prie de s'assurer s'il ne trouverait pas, à Saint-Malo, des marchands disposés à se former en compagnie pour l'exploitation de la Louisiane. Folio 51, 2 pages.
- 31 octobre. Le même à M. Bégon. Il est informé, par M. d'Artaguette, que non seulement les Canadiens de Mobile n'ont pas été payés, depuis 2 ans, mais qu'il en est ainsi, de tout le monde. La colonie est dans un triste état; les légumes envoyés pour semence sont arrivés pourris. Le seul moyen de mettre le pays en valeur est de faire comme les Anglais de la Caroline; ne pouvant empêcher la désertion de leurs esclaves sauvages, ils les échan- gent contre des noirs. Il faut faire de même, dut-on donner 2 sauvages pour un noir. Folio 52, 3 pages.
- 31 octobre. Le même au même. Mines de cuivre. Recrues pour la Louisiane. Fo- lio 53, $1\frac{1}{2}$ page.
- Marly,
9 novembre. Le même à M. d'Aguesseau. Les plaintes des chapeliers de Paris contre MM. Aubert, Nêret et Gayot, présentées à M. d'Argenson, ne paraissent avoir aucun fondement. Puisqu'ils ne peuvent employer tout le castor de la compagnie, il faut bien vendre le surplus à l'étranger, d'ailleurs, celui qui va en Hollande n'est généralement employé, là et en Moscovie, qu'en nature, pour servir de fourrures et de parements. Ce n'est pas une inno- vation, il en a été ainsi de tout temps et ce commerce ne prend que le castor sec. Il a la tête remplie de cette affaire et croit qu'il serait à pro- pos de rendre un arrêt. Folio 56, 3 pages.
- 9 novembre. Le même à M. Bégon. A reçu son mémoire sur les plaintes des chape- liers. Il l'a trouvé fort au fait et l'a remis à M. d'Aguesseau. Folio 58, $\frac{1}{2}$ page.
- 9 novembre. Le même à M. Bégon. M. de Beauharnais lui avait déjà remis le mé- moire du Sieur Duché, au sujet de la Louisiane. Ce monsieur a de l'intel- ligence et est fort capable de tirer un parti avantageux de ce pays. Lui ren- verra le mémoire apostillé. Serait aise de traiter avec lui. Folio 58, $\frac{1}{2}$ page.
- 9 novembre. Le même à M. de Champigny. Demande de plus amples éclaircissements touchant la réclamation de Madame de la Forest. Folio 59, 2 pages.
- 9 novembre. Le même à M. de Tronchy. Serait aise qu'il entrât dans l'armement que se propose de faire M. le comte de la Luzerne. Folio 60, $\frac{1}{2}$ page.
- 9 novembre. Le même à M. L'Empereur. Avait pensé que les négociants et arma- teurs de Saint-Malo auraient mieux reçu les propositions qu'il leur a faites à l'égard de la Louisiane. Il ne doit pas se rebuter. Qu'il gagne les plus importants d'entre eux et les autres entreront tête baissée. Folio 61, 1 page.
- 9 novembre. Le même à M. Duché. Si, comme il l'a dit à M. de Beauharnais et le marque dans son mémoire, il consent à se charger de l'établissement de la Louisiane, il ferait bien de venir à Paris pour y discuter sa proposition. Folio 61, $\frac{1}{2}$ page.
- 9 novembre. Le même à M. Bégon. Permettra au chevalier de la Vallière, venu de Plaisance, d'embarquer 3 ou 4 tonneaux de fret pour lui sur *Le Saemstak*. Folio 65, $\frac{1}{2}$ page.
- Versailles,
17 novembre. Le même à M. Desmaretz. Le prie de forcer les fermiers du domaine d'occident à répondre sans délai aux prétentions que la Compagnie de la colonie du Canada formule contre eux, après quoi il rendra justice à qui elle est due. Folio 68, 1 page.

1708. Le même à M. d'Aguesseau. La nouvelle objection des chapeliers ne lui paraît pas sérieuse. Ne doit pas perdre de vue que du succès de la Compagnie du Canada dépend le sort de cette colonie. Folio 69, 2 pages.
- 17 novembre. Le même à M. d'Argenson. Le prie de recevoir M. Riverin pour entendre ses raisons touchant les prétentions des chapeliers. A son avis, ces prétentions sont exorbitantes et sans fondement solide. Si on les écoutait la Compagnie du Canada retomberait dans la confusion dont on a eu tant de peine à la sortir, et les chapeliers eux-mêmes seraient les premiers à en souffrir. Folio 70, 2 pages.
- 17 novembre. Le même à M. Riverin. Le prie de voir M. d'Argenson. Folio 77, 3 pages.
- 4 décembre. Le même à M. d'Argenson. Les concessions faites aux chapeliers par M. Riverin n'étaient pas nécessaires. Folio 80, 1 page.
- 12 décembre. Le même à M. Bégon. Affaires de la Louisiane. Folio 82, 2 pages.
- 12 décembre. Le même à M. Duché. Affaires de la Louisiane. Folio 84, $\frac{1}{2}$ page.
- 26 décembre. Le même à M. Bégon. Réclamations des officiers et matelots du *Wesp*. Folio 86, 1 page.
- 26 décembre. Le même au même. Affaires de Terre-neuve. Folio 87, 1 page.
- 26 décembre. Le même à M. de Luzançay. Affaires de Terre-neuve. Folio 87, $\frac{1}{2}$ page.
- Paris, 26 décembre. Le même à M. de Clairambault. Affaires de Terre-neuve. Folio 88, 1 page.
- 26 décembre. Le même à M. de la Souchère Levesque. Affaires de Terre-neuve. Folio 89, 1 page.
- Versailles, 26 décembre. Le même à M. Le Bret. Affaires de Terre-neuve. Folio 89, 2 pages.
- 14 novembre. Le même à M. Bégon. Affaires de la Louisiane. Folio 94, 1 page.

1709.

1709.
Versailles, 2 janvier. Le ministre à M. Bégon. Affaires de la Louisiane. Folio 97, 1 page.
- 9 janvier. Le même à M. Clairambault. Affaires de Terre-neuve. Folio 98, $\frac{1}{2}$ page.
- 9 janvier. Le même au même. Idem. Folio 98, $\frac{1}{2}$ page.
- 9 janvier. Le même au Père Saturnin Dirop, ancien provincial des Récollets à Morlaix. Folio 99, 1 page.
- 6 février. Le même à M. Bégon. Transport de munitions à Québec. Folio 102, 1 page.
- 6 février. Le même au même, au sujet du transport des munitions à Québec, Plaisance et la Louisiane. Folio 103, 3 pages.
- 6 février. Le même à M. Fleury, marchand de La Rochelle. Même sujet. Folio 105, $\frac{1}{2}$ page.
- Marly, 13 février. Le même au même. Affaires de la Louisiane. Folio 106, 1 page.
- Versailles, 20 mars. Le même au même. Affaires de la Louisiane, Plaisance et l'Acadie. Folio 107, 2 pages.
- 10 avril. Le même au même. Demande de renseignements. Folio 109, 2 pages.
- Marly, 17 avril. Le même au même, au sujet du Sieur Plassan, négociant. Folio 110, 1 page.
- 17 avril. Le même au même. Avances à M. Riverin. Folio 111, $\frac{1}{2}$ page.
- 17 avril. Le même au même. Le sieur Plassan. Affaires de la Louisiane. Est à terminer la formation de la compagnie qui doit l'exploiter. Folio 111, $1\frac{1}{2}$ pages.
- Versailles, 24 avril. Le même au même. Armement de plusieurs vaisseaux. Folio 113, 2 pages.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1709. Le même au même. Instructions diverses. Folio 115, 2 pages.
- 1er mai. Le même à M. de Langlade. Lui recommande de vérifier ce qui manque dans les magasins de Rochefort pour l'armement de la frégate *La Renommée*. Folio 116, $\frac{1}{2}$ page.
- 8 mai. Le même à M. Bégon. Est persuadé qu'il arrivera bientôt à une conclusion favorable avec la compagnie qui s'est formée pour prendre en main l'exploitation de la Louisiane. Folio 116, $\frac{1}{2}$ page.
- 8 mai. Le même au Sieur Pajot. Prix du poudre, Folio 118, $\frac{1}{2}$ page.
- 15 mai. Le même à M. Bégon. Instructions diverses sur l'armement et le départ des vaisseaux. Folio 118, 2 pages.
- 15 mai. Brevet de grâce en faveur du nommé Boudier, habitant du Canada. Folio 120, 1 page.
- Versailles, Le même à M. Bégon. Instructions diverses au sujet des envois de munitions au Canada, à Plaisance et à l'Acadie. Folio 120, 3 pages.
- 21 mai. Le même à M. du Moulin et Mereier. Le secours qu'ils ont accordé à Nêret et Gayot lui a fait plaisir. Espère qu'ils entreront en de plus grandes liaisons avec eux. Folio 123, $\frac{1}{2}$ page.
- 23 mai. Projet sur l'armement du vaisseau *L'Africain* du 29 mai 1709. Folio 123, 1 page.
- 29 mai. Le ministro à M. Bégon sur le projet ci-haut. Folio 124, 1 page.
- 29 mai. Le même au même. Armement de *L'Africain*. Folio 125, 1 page.
- 29 mai. Le même à M. Le Rebours. Procès du député de la colonie du Canada contre les fermiers du Domaine d'Occident. Espère qu'il rendra à la colonie les services que la justice pourra lui permettre. Folio 126, $\frac{1}{2}$ page.
- 29 mai. Le même à M. Riverin. A écrit à M. Le Rebours. Est fâché d'apprendre que les affaires de MM. Aubert, Nêret et Gayot ne soient pas aussi bonnes qu'il serait à désirer. Folio 127, $\frac{1}{2}$ page.
- Marty, Le même à M. Mesnager. A reçu le mémoire de ses réflexions sur la compagnie qu'on a proposé de former pour l'établissement et le commerce de la Louisiane. Il serait à souhaiter que l'on put former une compagnie assez forte pour donner à cette affaire tout le développement dont elle est susceptible. Folio 127, 1 page.
- 10 juin. Le même à M. Aubert. Lui a fait plaisir en l'informant des mesures que les Anglais entendent prendre pour soutenir les intérêts de la Compagnie anglaise de la Baie d'Hudson lorsqu'on traitera de la paix. Les malheurs de sa compagnie viennent en grande partie des intérêts usuriers qu'ils paient sur les emprunts qu'ils ont contractés. Il ne pouvait en être autrement, ayant entrepris cette affaire sans capital versé. Ferait bien de revenir à Paris pour convaincre les commissionnaires qu'ils ne doivent pas restreindre leurs avances. Folio 128, 2 pages.
- 17 juin. Le même à M. Bégon. Le marché qu'il a fait avec le Sieur Pachot, marchand de La Rochelle, est trop onéreux. A accepté l'offre beaucoup plus avantageuse du Sieur Aubert, marchand de Paris. Folio 129, 2 pages.
- 19 juin. Le même à M. Bégon. Examen du goudron venant de Québec et de l'Acadie. Instructions diverses. Folio 130, 3 pages.
- 26 juin. Le même à M. l'évêque de Soissons. Le prie de faire surveiller un missionnaire du Canada, nommé Cœur de Roy, dont l'esprit paraît dérangé. Folio 132, 1 page.
- 26 juin. Le même à M. d'Aguesseau. Le prie d'examiner avec MM. des Haguais, de la Touche et de Nointel, s'il convient d'expédier, dès maintenant, des lettres patentes à la compagnie qui s'est formée pour l'établissement et le commerce de la Louisiane, ou s'il vaut mieux attendre à la conclusion de la paix. Folio 133, 1 page.

1709.
30 juin.
6 juillet. Le même à M. de Nointel. *idem.* Folio 134, $\frac{1}{2}$ page.
- 6 juillet. Le même à M. de Vaudreuil. Plaintes de M. de Cadillac contre sa défense de laisser les Français épouser des sauvagesses. Comptait beaucoup là-dessus pour fortifier sa colonie et cimenter l'amitié avec les sauvages. Le prie d'exposer les raisons de cette défense. Présents aux sauvages. Difficultés au sujet du remplacement du Sieur Boudot, chirurgien-major des troupes. Folio 159, 2 pages.
- 6 juillet. Le même à M. Raudot. Son fils ayant obtenu une lieutenance il y a à peine un an, il est un peu tôt pour le faire passer capitaine. Il en est de même de son neveu, le Sieur du Zély. Folio 161, 1 page.
- 6 juillet. Le même à M. de la Mothe Cadillac. Est étonné, qu'ayant de l'esprit, il ne prévoic pas les mauvaises conséquences de ses préventions et du peu de ménagements qu'il garde avec tout le monde. Les Jésuites sont trop puissants pour craindre ses atteintes et il ne doit pas se mettre en tête de les détruire. Fait un galimatias incompréhensible au sujet de la lettre que le Père Maret lui a écrite. Cela fait pitié. Sa proposition de faire passer à Détroit 500 à 600 habitants du Canada est absurde. Celle d'unir les lacs Érié et Ontario est de même nature, étant donné qu'il dit en connaître seul les moyens. Quelles raisons peut-il avoir d'en faire un mystère ? S'il ne veut pas nourrir les soldats qu'on lui a confiés, pourquoi les a-t-il demandés avec tant d'instances ? Prétend que la plus grande utilité du Canada est de rendre les Français maîtres de tous les castors, et pour cela d'en concentrer le commerce à Détroit. Devrait savoir que tous les castors achetés à Détroit passent aux mains des Anglais et que cet endroit est rempli de marchandises anglaises. C'est pour obvier à ces inconvénients qu'on doit rétablir le poste de Michilimakinak, et il doit bien se persuader qu'il ferait une lourde fauve s'il y faisait obstacle. Peut, s'il le désire, garder le Détroit après le retrait des troupes, mais appréhender des animosités entre les sauvages de différentes nations qu'il y a assemblés. Ne doit pas espérer que le roi fera de la dépense dans un endroit qui ne lui rapporte rien, ainsi il devra pourvoir à l'entretien d'un aumônier, d'un chirurgien, etc., etc. Ne lui contestera pas les profits qu'il pourra faire, mais il paraît montrer trop d'avidité. N'a pas le droit d'établir un droit de capitation. Ne peut donner l'emploi de M. de Bourgmont à son fils que si ce monsieur est cassé. Sa proposition d'établir des compagnies composées de sauvages est dangereuse. Le roi n'accordera pas de concessions aux communautés religieuses en ce lieu, celles aux particuliers ne seront pas de grande étendue. Confirmera celles qu'il a faites à son fils et à sa fille. Folio 162, 7 pages. Soit 12 pp.
- 6 juillet. Le même à M. d'Aigremont. Est content du compte qu'il lui a rendu de son voyage dans les postes de l'ouest. Le poste de Frontenac sera conservé. Celui de la *Galette* eût peut-être été préférable, mais il est trop tard maintenant. Rien ne sera fait pour établir un poste à Niagara. Auroit pu prolonger son séjour à Détroit afin de se mieux rendre maître de la situation. A tenu compte de ses avis. Folio 169, 5 pages. Soit 8 pp.
- 6 juillet. Le même à M. Bégon. Armement de *La Loire* et de *L'Africain*. Affaires du Canada. Folio 173, 2 pages.
- 6 juillet. Le même à M. du Ménil Noré. A eu tort de faire assembler les officiers pour nommer un successeur au Sieur Raudot, chirurgien-major. En attendant la décision du roi, M. Raudot seul avait le droit de pourvoir à l'intérim. Folio 175, 1 page.
- 6 juillet. Le même aux officiers de l'Amirauté de La Rochelle. Folio 176, $1\frac{1}{2}$ page.

DOC. DE LA SESSION N^o 8c

1709. Le même à M. de Marigny. Lui a donné le commandement de *La Loire*.
- 6 juillet. Le même à M. Aubert au sujet du vaisseau *La Loire*. Folio 177, 1 page.
- 6 juillet. Le même à M. Desmaretz. Folio 178, $\frac{1}{2}$ page.
- 8 juillet. Le même à M. du Plessis. A beaucoup hésité à donner sa sanction au règlement qu'il a fait avec les directeurs de la Compagnie du Canada. Il avait été justement condamné à leur payer 20,950 livres par M. Raudot, et croit que la transaction qui le libère de cette somme est plutôt le fruit des intrigues que de la justice. Folio 179, 1 page.
- 10 juillet. Le même à M. Massiot. Le roi n'envoyant point de navires en Canada cette année, il fera parvenir par d'autres moyens les dépêches qu'il lui envoie. Folio 179, 1 page.
- 10 janvier. Le même à M. Bégon. A été informé par M. d'Artaquette qu'il était vrai que M. d'Iberville avait toujours eu un magasin de marchandises à la Louisiane; que ce magasin était tenu par un nommé Lallemand, de La Rochelle; qu'avec le produit de ces marchandises il payait la garnison. A été informé également que 150 à 200 quarts de farine ont été vendus à la Louisiane par un commis de M. d'Iberville, nommé La Grise, actuellement à l'île d'Oléron. Le prie de s'enquérir des faits. Folio 180, 1 page.
- 10 juillet. Le même à M. Massiot au sujet des dépêches pour le Canada. Folio 181, $\frac{1}{2}$ page.
- 11 juillet. Le même à M. de Bienville. Lui écrira plus amplement en septembre. A appris avec satisfaction qu'il avait fait refaire le fort de la Mobile à neuf et cela avec peu de dépense. Est satisfait de ses efforts pour conserver l'amitié des sauvages. Est surpris que de plus grands efforts n'aient pas été faits pour produire toutes les denrées de la colonie. Le Sieur de Saint-Denis. Folio 181, 3 pages.
- Le même à M. d'Artaquette. Affaires de la Louisiane. Devra faire tout ce qui dépendra de lui pour engager les Canadiens à abandonner la vie errante pour se faire habitants. S'explique que M. de la Salle n'ait voulu rien dire contre M. de Bienville; il en sera ainsi tant que ce dernier restera l'autorité supérieure du pays. Il en sera autrement lorsqu'il aura un successeur. Folio 184, 3 pages. Soit 5 pp.
- 12 juillet. Le même à M. Bégon. Instructions diverses touchant le Canada et l'Acadie. Folio 187, 1 page.
- Etat des sommes qui sont dues à la Compagnie du Canada envoyées à MM. de Vaudreuil et Raudot le 12 juillet 1709. Folio 187, 1 page.
- 14 juillet. Le ministre à M. Bégon, l'inspecteur. Instructions diverses. Folio 188, 1 page.
- Le même à M. l'évêque de Québec. L'ordre qu'il a donné au Père Jacques Bigot le 30 septembre 1684, de marier le père et la mère de M. de Saint-Castin n'est pas suffisant pour prouver la légitimité de son fils quo lui conteste son beau-frère, M. de Labaig, juge à Oléron. Folio 189, 1 page.
- 14 juillet. Le même au Père Gaulin. Il est nécessaire qu'il ajoute au certificat qu'il a donné du mariage du père et de la mère de M. de Saint-Castin, un extrait du registre et autres preuves. Folio 189, 1 page.
- 14 juillet. Le même à M. Aubert. Réponses de MM. Mercier et du Moulin, au sujet des castors. Folio 190, 2 pages.
- 20 juillet. Le même à M. Aubert, marchand de Paris, au sujet de l'armement de la frégate *La Renommée*. Folio 191, 1 page.
- 24 juillet. Le même à M. Bégon. Accordera passage sur la flûte *La Loire* à M. le marquis d'Alogny, avec 3 domestiques. Folio 192, $\frac{1}{2}$ page.
- 24 juillet. Le même à M. le marquis d'Alogny. Même sujet. Folio 192, 1 page.

1709. Le même à M. Aubert, marchand de Paris. Ne peut lui accorder un autre vaisseau que *La Loire*. Folio 193, 1 page.
- 24 juillet. Le même à M. Bégon, au sujet du traité avec le Sicur Aubert, marchand de Paris. Folio 193, 2 pages.
- 31 juillet. Le même à M. Bégon, au sujet du traité avec le Sicur Aubert, marchand de Paris. Folio 193, 2 pages.
- 19 juillet. Le même à M. Raudot, au sujet de la demande de MM. Néret et Gayot pour échanger la poudre qu'ils ont à Québec. Folio 195, 1 page.
- Marly, Août. Le même à M. Bégon. Son fils est d'opinion que l'armement de *La Loire* ne peut avoir lieu faute d'argent et de temps. Prétend que Plaisance est suffisamment approvisionné pour attendre au printemps et que l'Acadie recueille assez de blé et autres produits pour se suffire à elle-même. Folio 196, 1 page.
- Versailles, 6 septembre. Le même à M. d'Aguesseau. Lui communique le placet de MM. Fleury et Picaud, porteurs de lettres de change sur Aubert, Néret et Gayot, et le prie de décider s'ils doivent être payés malgré l'ariét portant suris de paiement en faveur des dits Aubert, Néret et Gayot. Folio 200, 1 page.
- 6 septembre. Le même à M. Riverin. Même sujet. Le prie d'aller recevoir les ordres de M. d'Aguesseau. Folio 201, $\frac{1}{2}$ page.
- 12 septembre. Le même à M. Bégon. Lui a envoyé l'état des fonds ordonnés pour Plaisance, l'Acadie, etc., etc. Folio 201, 2 pages.
- 18 septembre. Le même à l'évêque de Québec. A reçu ses éclaircissements qu'il lui a adressés pour prouver le mariage des père et mère de M. de Saint-Castin et la légitimité de ce dernier. Folio 202, 1 page.
- Marly, 28 septembre. Le même à M. Bégon, l'inspecteur. Recrues. Instructions diverses. Folio 203, 3 pages.
- Versailles, 30 septembre. Le même à M. Lombard. Devra demander des propositions aux marchands de La Rochelle pour l'armement de *L'Africain* et de *La Loire*. Folio 205, 1 page.
- Marly, 7 octobre. Le même à Madame de Marson. A pris communication de la lettre de M. de Vaudreuil qu'elle lui avait transmise. Folio 206, $\frac{1}{2}$ page.
- 15 octobre. Le même à M. de Vaudreuil. A reçu sa lettre du 18 juillet, dans laquelle il l'informe de l'avis d'une attaque projetée par les Anglais, tant par terre que par mer. A tout lieu de croire que ses renseignements sont mal fondés. Folio 207, 1 page.
- Versailles, 25 octobre. Le même à M. l'évêque de Québec. Ne peut, dans le moment, accorder une place d'enseigne à son neveu M. de Clermont.
- 30 octobre. Le même à M. Fleury. Ne croit pas qu'il soit possible de faire mieux en faveur des porteurs de lettres de change sur Aubert, Néret et Gayot. Folio 209, $\frac{1}{2}$ page.
- 30 octobre. Le même à M. Desmaretz. Le prie d'examiner le placet de M. de Vaudreuil, par lequel il demande que le roi lui fasse don de la forêt de Vauré en Languedoc, proche de Revel et à 200 pas de son château de Vaudreuil, en l'inféodant. Le prie d'en parler au roi avec faveur. Folio 209, $\frac{1}{2}$ page.
- 30 octobre. Le même à M. le marquis de Vibraye. Il lui est impossible d'ajouter foi à la nouvelle qu'une escadre anglaise serait partie de Boston vers le 25 de juillet pour aller attaquer Québec. Folio 211, 2 pages.
- 30 octobre. Le même à M. du Prat, marchand de Granville à Saint-Malo. Lui accorde la frégate *La Noyade* pour aller à la côte du Labrador. Folio 212, 1 page.
- 30 octobre. Le même à Madame de Marson. A transmis la demande de M. de Vaudreuil, au sujet de la forêt de Vauré, à M. Desmaretz. Folio 213, $\frac{1}{2}$ page.
- Octobre. Le même à Bégon, au sujet de la procédure à Plaisance touchant une prise faite par M. Denys de la Ronde. Folio 213, 1 page.
- Marly, 3 novembre. Le même à M. de Brisacier. Sa lettre est arrivée trop tard, le roi avait déjà disposé de l'abbaye que désirait avoir le Séminaire de Québec. Folio 217, $\frac{1}{2}$ page.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1709. Le même à M. Bégon, au sujet d'une réclamation du Sicur Fleury. Folio 11 novembre. 218, $\frac{1}{2}$ page.
- 11 novembre. Le même au même. M. Aubert, marchand de Paris, s'offre d'armer *La Loire et L'Afriquin* pour porter à Plaisance et à l'Acadie les munitions du roi. Fera marché avec lui ou profitera de ses offres pour en obtenir de meilleurs des marchands de La Rochelle. Folio 218, $\frac{1}{2}$ page.
- Versailles, 29 novembre. Le même à M. Jean François Le Vasseur, armateur de La Rochelle. Est bien aise d'apprendre qu'il construit un vaisseau pour le commerce d'Amérique. Folio 220, $\frac{1}{2}$ page.
- 29 novembre. Le même à M. Bégon. A reçu l'état des fonds requis pour le Canada, l'Acadie et Plaisance. Folio 221, $\frac{1}{2}$ page.
- 4 décembre. Le même à M. Massiot. A été bien aise d'apprendre le retour de plusieurs vaisseaux venant de Terre-neuve. Folio 222, 1 page.
- 10 décembre. Le même à M. Bégon. Instructions diverses. Folio 224, 3 pages.
- 10 décembre. Le même à M. Robert. A lu avec intérêt les nouvelles du Canada qu'il a recueillies. Irlandais réfugiés à Brest. Folio 226, 1 page.
- 10 décembre. Le même à M. de Bernages, au sujet du procès de M. des Bergères de Rigauville, officier du Canada. Folio 227, 1 page.
- 10 décembre. Le même à M. des Bergères de Rigauville. Même sujet. Folio 227, $\frac{1}{2}$ page.
- Marly, 19 décembre. Le même à M. Bégon. Affaires d'Amérique. Folio 229, 2 pages.
- 20 décembre. Le même à M. l'évêque de Québec. Ne peut entretenir sa proposition d'envoyer des enfants trouvés de Paris au Canada, à moins que les directeurs de cette institution ne les vêtissent et ne leur fournissent la subsistance jusqu'au lieu de l'embarquement. La faveur qu'il demande, que M. D'Auteuil soit rétabli dans ses fonctions à Québec, ne peut être accordée. Il a été la cause principale du trouble et de la mésintelligence qui a régné à Québec. Folio 230, 1 page.
- Versailles, 31 décembre. Le même à M. de Lusançay. Le prix de faire saisir la morue et l'huile que M. de Costebelle a envoyées à Nantes pour son propre compte. Folio 231, 2 pages.
- 31 décembre. Le même à M. de Vanolles. Le prie de l'informer s'il a accepté et payé les lettres de change de M. Durand de la Garonne. Folio 232, $\frac{1}{2}$ page.
- 31 décembre. Le même à M. des Bergères de Rigauville, au sujet de son procès. Folio 233, 1 page.
- 31 décembre. Le même à M. le marquis de Vibraye. Le remercie de lui avoir communiqué les nouvelles qu'il a reçues du Canada. Folio 233, $\frac{1}{2}$ page.
- 31 décembre. Le même à M. Bégon. Ouvriers employés par M. d'Iberville. Folio 234, $\frac{1}{2}$ page.
- 31 décembre. Le même au même. Instructions diverses. Folio 234, 4 pages.

Soit 6 pp.

PLAISANCE.

- Versailles, 9 janvier. Le ministre à M. de Lusançay. Folio 239, 1 page.
- 19 janvier. Le même à M. Landréau. Folio 239, 3 pages.
- 19 janvier. Le même à MM. L'Empereur et Noël. Folio 242, 2 pages. Soit 3 pp.
- 19 janvier. Le même au lieutenant de l'Amirauté de Bayonne. Folio 244, 1 page.
- 19 janvier. Le même à M. de Lusançay. Folio 244, 1 page.
- 19 janvier. Le même à M. Desgrassières. Folio 245, 2 pages.
- 19 janvier. Le même à M. Bégon. Folio 246, $\frac{1}{2}$ page.
- 19 janvier. Le même au même. Folio 247, 2 pages.

1709. Le même à M. L'Empereur. Folio 248, 3 pages.
 Février. Le même à M. Noël. Folio 250, 1 page.
 Février. Le même à M. Landréau. Folio 251, 2 pages.
 Février. Le même à M. de Lusancay. Folio 252, 1 page.
 6 février. Le même à M. le Bret. Folio 253, 1 page.
 6 février. Le même à M. Bégon. Folio 256, 1 page.
 6 février. Le même aux officiers de l'Amirauté de La Rochelle. Folio 257, 1 page.
 6 février. Le même à M. de Valincourt. Folio 257, 1 page.
 20 février. Le même à M. de Costebelle. Folio 258, 1 page.
 20 février. Le même à M. Desgrassières. Folio 259, 1 page.
 13 mars. Le même à M. Robert. Folio 259, 1 page.
 13 mars. Le même à M. L'Empereur. Folio 260, 3 pages.
 27 mars. Le même à M. Clairambault. Folio 263, 1 page.
 27 mars. Le même à M. Landréau. Folio 263, 1 page.
 27 mars. Le même à M. L'Empereur. Folio 264, 2 pages.
 27 mars. Le même à M. de Costebelle. A rapport à la prise de Saint-Jean par M. de Saint-Ovide et aux mesures à prendre pour tirer le meilleur parti de ce succès. Folio 265, 3 pages.
 27 mars. Le même à M. de Saint-Ovide. Le roi a été content de ses succès à Saint-Jean. N'étant pas en état d'en prendre possession, il convient de raser les fortifications et de transporter les canons à Plaisance. Il pourra accepter la proposition des habitants qui désirent rester sur les lieux moyennant rançon et faire les autres prisonniers. Folio 267, 2 pages.
 Avril. Le même à M. Bégon. Folio 269, 4 pages.
 1er avril. Le même à M. de Pensens. Folio 272, 1 page.
 6 avril. Le même à M. de Clairambault. Folio 273, ½ page.
 6 avril. Le même à M. Landréau. Folio 273, ½ page.
 8 avril. Ordre du roi pour permettre à M. de la Rochealart de conserver ou d'abandonner le poste de Saint-Jean. Folio 274, 1 page.
 8 avril. Le ministre à M. de la Rochealart. Folio 275, 3 pages.
 8 avril. Le même au même. Folio 277, ½ page.
 8 avril. Le même à M. Bégon. Folio 277, 3 pages.
 8 avril. Le même au même. Folio 280, 1 page.
 8 avril. Ordre du roi au Sieur de la Ronde Denis pour venir rendre compte de sa conduite. Folio 281, ½ page.
 8 avril. Le ministre à M. Durand de la Garenne. Folio 281, 1 page.
 8 avril. Le même à M. de Saint-Ovide. Les Anglais font des préparatifs pour reprendre Saint-Jean. Suivra les ordres de M. de la Rochealart. A été fait chevalier de Saint-Louis. Folio 282, 2 pages.
 8 avril. Le même à M. de Costebelle. Folio 283, 3 pages.
 9 avril. Le même à M. de la Rochealart. Folio 285, 1 page.
 9 avril. Lettre du roi à M. de la Galissonnière pour faire un détachement de 200 soldats qui seront embarqués sur *Le Fidèle*. Folio 286, ½ page.
 12 avril. Le ministre à M. de Costebelle. Est informé que les Anglais s'appêtent à prendre la mer avec une escadre de 13 vaisseaux. Ils ont l'intention de reprendre Saint-Jean, d'attaquer Plaisance et de se rendre à la Jamaïque. Espère les devancer. Folio 287, 2 pages.
 12 avril. Le même à M. Saint-Ovide du Brouïlan. Folio 288, 1½ pages.
 12 avril. Le même à M. L'Empereur. A trouvé le moyen d'envoyer du secours à Terre-neuve. Craint que la dépêche à M. de Costebelle n'ait eu l'effet de faire abandonner Saint-Jean. Le prie d'envoyer de suite la dépêche à M. de Costebelle qui lui annonce l'envoi de ce secours. Folio 289, 1 page.
 12 avril. Le même à M. de Clairambault. Même sujet. Folio 290, ½ page.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1709. Le même à M. de Lusançay. Même sujet. Folio 290, $\frac{1}{2}$ page.
- 12 avril. Le même à M. Landréau. Même sujet. Folio 291, $\frac{1}{2}$ page.
- 12 avril. Le même à M. Massiot. Folio 291, 1 page.
- 12 avril. Le même à M. Landréau. Folio 292, 1 page.
- 12 avril. Circulaire aux commissaires des Sables d'Olonne, de Bordeaux, de la tête d. Buch, du Croisic, Saint-Brieur, Cherbourg, Honfleur et Dieppe, pour obliger les marchands du royaume qui font la pêche en Terre-neuve, d'envoyer leurs vaisseaux en la baie de Plaisance. Folio 293, 1 page.
- 17 avril. Le même à M. de Costebelle. L'arrivée à Bayonne de M. de Sourdeval l'a fort surpris. Cette manière d'envoyer des courriers sans nécessité cause une grande dépense et ne peut convenir. Folio 294, 1 page.
- 17 avril. Le même à M. Landréau. Folio 294, 1 page.
- Versailles, 24 avril. Le même à M. Bégon. Folio 295, 1 page.
- 24 avril. Le même à M. L'Empereur. Folio 296, $\frac{1}{2}$ page.
- 24 avril. Le même à M. de Marigny. Folio 297, 1 page.
- 1er mai. Le même à M. Bégon. Folio 297, 2 pages.
- 1er mai. Le même à M. Landréau. Folio 299, 1 page.
- 5 juin. Le même à M. de Costebelle. Folio 299, $\frac{1}{2}$ page.
- 20 juillet. Le même à M. Bégon. Folio 300, 1 page.
- 20 juillet. Le même à M. Landréau. Folio 301, $\frac{1}{2}$ page.
- 31 juillet. Le même à M. Bégon. Folio 302, 1 page.
- 31 juillet. Le même à M. Lusançay. Folio 303, 1 page.
- Marly, 10 août. Le même à M. Bégon. Folio 304, 1 page.
- 10 août. Le même à M. de Costebelle. Par les dernières nouvelles les Anglais ne se sont pas trouvés en état de reprendre Saint-Jean cette année. A vu avec peine les cruautés des sauvages Micmacs envers les Anglais. Approuve qu'il les ait renvoyés au Cap-Breton. Instructions diverses. Folio 304, 15 pages. Soit 24 pp.
- 10 août. Le même à M. Durand de la Garenne, commissaire de la marine à Plaisance. Folio 319, 5 pages. Soit 8 pp.
- 10 août. Le même à M. de Costebelle. Folio 324, 3 pages.
- 10 août. Le même à M. de L'Hermitte. Folio 326, 2 pages.
- 10 août. Le même à M. Rousseau de Souvigny. Folio 328, 1 page.
- Versailles, 14 août. Le même à M. Landréau. Folio 329, 1 page.
- 20 août. Le même à M. Folio 330, $\frac{1}{2}$ page.

ACADIE.

- Versailles, 5 mai. Le ministre à M. Bégon. Demande un procès-verbal sur la qualité du goudron reçu de Québec et de l'Acadie. Examinera les plaintes des Acadiens. Ils prétendent que l'on fait des déductions à Rochefort sur les mâts qu'ils coupent, et que souvent ils ne sont payés que 3 ans après. Folio 331, 1 page.
- 5 mai. Le même à M. Rivierin. Le prie d'examiner les propositions de M. de Subercase, au sujet du castor venant de l'Acadie. Folio 332, $\frac{1}{2}$ page.
- 5 juin. Le même à M. Méliand. Le prie de lui rendre compte de l'état dans lequel se trouve le procès que font au Sieur de Saint-Castin ses parents de France, et particulièrement le lieutenant général de l'île d'Oléron. Ils prétendent qu'il est un bâtard, malgré toutes les preuves qu'il a fournies de la légitimité du mariage de son père avec une sauvagesse. M. de Suber-

1709. case ne pouvant lui donner de congé, en raison de l'utilité de ses services, il le prie de lui rendre la justice qui lui est due. Folio 332, 1 page.
- 12 juin. Lettre du roi à M. de Subercase, au sujet de la paix. On a répondu à ses ouvertures pour la paix par des exigences qui le forcent à continuer la guerre. Folio 333, 3 pages.
- 6 juillet. Le ministre à M. Bégon. Passeport pour faire passer 1,000 livres de tabac de Clérac à l'Acadie pour l'usage des soldats. Folio 336, ½ page.
- 20 juillet. Le même à M. Desmaretz. Folio 336, 1½ page.
- 14 juillet. Le même à M. de Saint-Macary. Il écrit à l'évêque de Québec, prisonnier en Angleterre, et à l'abbé Gaulin, à l'Acadie, pour obtenir de nouvelles pièces prouvant que le Sieur de Saint-Castin est bien le fils légitime de M. Vincent de Saint-Castin. Folio 337, 1 page.
- 18 septembre. Le même au même. L'évêque de Québec, qui est revenu d'Angleterre, a donné un certificat confirmant la validité du mariage de M. Vincent de Saint-Castin. Ne voit pas quelle nouvelle difficulté peut lui faire M. Labaig, juge d'Oléron. Folio 338, 1 page.
- 29 novembre. Le même à M. de Subercase. Accordera au Sieur Petit, qui passe à l'Acadie pour y fonder un établissement de pêche, une concession convenable. Folio 339, 1 page.
- 29 novembre. Le même au même. La récolte a été mauvaise en France. Il le prie d'engager les habitants à semer autant de blé que possible. Folio 339, 1 page.
- 4 décembre. Le même à M. de Labaig. Juge et lieutenant-général d'Oléron. Espère qu'il rendra de lui-même, au Sieur de Saint-Castin, son beau-frère, la justice qui paraît lui être due, car, de l'aveu de tout le monde, il est bien le fils légitime de M. Vincent de Saint-Castin. Folio 340, 1 page.
- 4 décembre. Le même à M. de Saint-Macary. Il écrit à M. de Labaig de faire de lui-même justice à M. de Saint-Castin. Folio 341, 2 pages.
- 31 décembre. Le même à M. de Pensens, aide-major de l'Acadie. Le blâme d'être revenu en France sans ordre. Folio 343, ½ page.

Fin du volume 30.

Vol. 31—(N'a rapport qu'aux îles d'Amérique. Aux pages 151, 156, 163, 175, il y est question des biens que possédait M. d'Yberville à Saint-Domingue et d'un ordre du roi pour les faire saisir, afin d'empêcher le frère de M. d'Yberville et Le Gardeur, agent de sa veuve, d'en disposer en attendant le règlement à intervenir sur les réclamations que le roi prétendait pouvoir exercer contre la succession.—E.R.)

DÉPÊCHES—ILES DE L'AMÉRIQUE—COLONIES SEPTENTRIONALES—AUTRES LIEUX—ANNÉE 1710—COLONIES.

Série B.—Vol. 32.

DÉPÊCHES DES COLONIES SEPTENTRIONALES.

Folio B. (Deuxième partie du volume) 29 pages.

Soit 50 pp.

1710.
Versailles,
4 janvier.

Le ministre à M. Bégon. Le roi a accordé au Sieur Danican le vaisseau *Le François* pour l'envoyer au Canada. Folio 1, 2 pages.

8 janvier.

Le même au même. Peut accepter la proposition du Sieur Pascaud pour la fourniture de farines à Plaisance et à l'Acadie. Folio 2, 1½ page.

16 avril.

Le même au Père de Lamberville. Soumettra au roi les raisons qu'il donne contre le rétablissement des congés. Folio 3, ½ page.

DOC. DE LA SESSION No 80

1710. Le même à M. de Quinson. M. de St Ours s'étant retiré du service, 25 avril. ayant accepté une pension et sa compagnie ayant été donnée à son fils, il lui est impossible de le recommander au roi comme gouverneur des Trois-Rivières. Folio 3½, ½ page.
- Marty, Le même à M. Lajoie. La Compagnie du Canada n'a pas demandé de 2 mai. faire passer un vaisseau hollandais au Canada, cette permission, d'ailleurs, n'eût pas été accordée. Doit se hâter de par. car *L'Afriquin* est un vaisseau très lent. Folio 4½, ½ page.
- 5 mai. Le même à M. l'abbé Brisacier. Plaintes contre l'abbé de la Vente. Folio 5, 1 page.
- 5 mai. Le même à M. Bégon. Instructions diverses. Folio 5½, 3 pages.
- 10 mai. Le même à MM. de Vaudreuil et Raudot. N'a pas reçu leur dépêche de l'année dernière, le vaisseau *La Bellonne*, qui la portait, ayant été pris par l'ennemi et la dépêche jetée à la mer. Le roi est très mécontent de la mésintelligence qui s'accroît entre eux. A envoyé le maréchal d'Huxelles et l'abbé de Polignac en Hollande pour négocier de la paix. A été informé par Madame de Vaudreuil, que leur dépêche jetée à la mer proposait le rétablissement des congés. Leur envoi les mémoires contre cette proposition. Approuve le choix de M. de Louvigny pour commander à Michilimakinak. Le grand nombre de chevaux au Canada a pour effet d'efféminer les habitants ; il conviendrait d'en limiter le nombre, "de boucler les juments et de couper les étalons". A donné ordre à M. Bégon d'en envoyer d'autres par le vaisseau *Le François*. N'a pas reçu de recensement depuis 2 ans. Les fortifications de Québec et de Montréal ont trop d'étendue. Feraient bien de réunir un conseil pour recevoir les avis sur ce qui convient pour la défense de la colonie. Envoie les lettres de "naturalité" accordées aux Anglais catholiques. Le roi a nommé M. Raudot, fils, intendant général des classes des matelots du royaume. M. Raudot, père, sera remplacé l'année prochaine par M. Bégon, inspecteur général de la marine. A accordé 30 médailles d'argent et de vermeil pour présents aux sauvages. Est heureux du bon succès des négociations de M. de Longueuil et de Joncaire avec les Iroquois. Désire leurs avis sur la concession en fief que demande le sieur J.-Bte. Tinchereau, près les seigneuries de Le Gardeur et de la dame Duquet. Folio 7½, 13 pages.
- 10 mai. Le même à M. de Vaudreuil. Puisqu'il était informé que les Anglais devaient attaquer la colonie par terre et par mer, il a bien fait d'agir en conséquence. A eu tort d'envoyer M. de Menthet avec un parti de 100 hommes à la Baie d'Hudson ; c'était priver la colonie de ces hommes pour l'attaque qu'il redoutait. Le jugement de M. Raudot dans l'affaire de la succession du marquis de Cresacy, était bien fondé puisqu'il n'était pas naturalisé. L'habitude d'exiger des présents des sauvages est un abus. La nomination de M. de Villeneuve, accusé d'assassinat, au poste de capitaine de milice, est d'un mauvais exemple. Affaire de Lorimier. Le blâme de sa conduite envers M. d'Eschambault et envers M. de Villiers. Plaintes de M. Raudot contre lui. Le Vasseur de Néré. Le roi a accordé à MM. Raudot et de Beaujeu les premières compagnies qui vaqueront, et à MM. Hertel de la Frenière et Le Bert de Senneville les premières lieutenances. Folio 14½, 13 pages.
- 10 mai. Le même à M. Raudot, fils. Demande un nouveau mémoire sur le Cap-Breton. A été nommé intendant général des classes du royaume à la place de M. de Beauharnois. Folio 30, 2 pages.
- 10 mai. Le même à M. Raudot de Chalus. Lui a accordé la première compagnie vacante au Canada. Folio 31, ½ page.
- 10 mai. Le même à M. le marquis d'Alogny. Le prie de lui envoyer une liste des officiers du Canada, avec leur ancienneté, leur âge, leur naissance,

1710. leurs qualités bonnes et mauvaises, etc. Accordera à M. de Saint-Vincent, capitaine à l'Acadie, de commander une compagnie à Québec s'il trouve quelqu'un pour le remplacer à l'Acadie. Folio 31, 1 page.
- 10 mai. Le même à M. de Langloiserie. Lui a accordé une augmentation d'appointements et une enseigne à son fils. Folio 32, $\frac{1}{2}$ page.
- 10 mai. Le même à M. le baron de Longueuil. Pour le récompenser du succès de ses négociations avec les Iroquois, il lui a été accordé la lieutenance du roi à Montréal. Folio 32, $\frac{1}{2}$ page.
- 10 mai. Le même à M. de la Chassagne. Le roi lui a accordé la majorité de Montréal. Folio 32 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 10 mai. Le même à M. des Bergères. Le roi lui a accordé la majorité des Trois-Rivières à la place de M. Linetôt, décédé. Folio 33, $\frac{1}{2}$ page.
- 10 mai. Le même à M. Le Gardeur. Le roi lui a accordé une compagnie. Idem à MM. d'Aillebout, d'Argentouil, La Vallière, Beaubassin, de la Pipardière, Jouselin de Marigny, Vaudreuil, fils, de Beaujeu. Idem pour enseignes à MM. Croisille de Repentigny, de Bellestre, de Noyelles, de la Mollerie, de Recort, de Langloiserie. Idem. Lieutenance de la prévôté à M. du Puy, en l'absence de M. Riverin. Idem. Premier conseiller du Conseil Souverain à M. de Lamartinière à la place de M. de Lotbinière, décédé. Idem. Conseiller au Conseil Supérieur à MM. Charon, Chartier de Lotbinière, Gaillart. Idem. Lieutenant particulier à la place de M. du Puy. Folio 33, 6 pages.
- 10 mai. Le même à M. d'Aigrement. Demande une réponse. Folio 36 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 10 mai. Le même à M. de Bienville. Affaires de la Louisiane. Folio 36 $\frac{1}{2}$, 9 pages.
- 10 mai. Le même à M. d'Artaguette. Affaires de la Louisiane. Folio 41, 13 pages.
- 10 mai. Le même à M. de Lassalle. Affaires de la Louisiane. Folio 48, 3 pages.
- 10 mai. Le même à M. Jonquaire. Le roi lui a accordé une lieutenance. Folio 50, $\frac{1}{2}$ page.
- 10 mai. Le même à M. Dumesnil Norey. Le prie de lui adresser une liste des officiers du Canada. Folio 50 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 10 mai. Le même à M. de Lanouc. Le roi lui a accordé une lieutenance. Idem à MM. de Saint-Ours, de Logauehetière, de Bragelonne, de Bailleul, de Varennes, Baucher, de la Pénière. Folio 51, $\frac{1}{2}$ page.
- 10 mai. Le même à M. de Louvigny. Le roi a fait difficulté de le nommer pour commander à Michilimakinak sur la recommandation de MM. de Vaudrouil et Raudot; à cause des plaintes portées contre lui au sujet du commerce. Folio 51 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 10 mai. Le même à M. Du Plessis. La reprise de 3,000 livres sur le Sieur Pasaud doit être maintenue. Folio 52, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 10 mai. Le même à M. de Launay. Ordre pour faire fabriquer des médailles pour des présents aux sauvages. Folio 53, $\frac{1}{2}$ page.
- 10 mai. Le même à M. de Vaudreuil. M. de La Mothe Cadillac a été nommé au gouvernement de la Louisiane et M. de la Forest a été choisi pour le remplacer à Détroit. Il faut envoyer ses papiers à M. de Cadillac pour qu'il puisse se rendre à la Louisiane par les terres. M. de Remonville, qui commande le vaisseau qui va à la Louisiane, prétend qu'il est nécessaire de peupler la Louisiane avec les Canadiens de Détroit. Le prie d'examiner cette question. Folio 54 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 13 mai. Le même à M. de la Mothe Cadillac. Instructions diverses au sujet de la Louisiane. Le prie de se rendre bien compte des faits recueillis par M. d'Artaguette touchant les malversations de M. de Bienville et de ses frères. Folio 55 $\frac{1}{2}$, 4 pages.

DOC. DE LA SESSION No 80

1710.
13 mai. Le même à M. de Bienville. M. de Cadillac est nommé à sa place. Espère qu'il pourra se justifier des accusations portées contre lui et mériter de nouvelles grâces du roi. Folio 57½, ½ page.
- 13 mai. Le même à M. d'Artaquette. Instruira M. de Cadillac des accusations portées contre MM. d'Iberville, de Bienville et leurs frères. Folio 58, 1 page.
- 13 mai. Mémoire du roi à M. de la Mothe Cadillac, gouverneur de la Louisiane. Folio 58½, 16 pages.
- 13 mai. Le ministre à M. de la Forest. A été nommé commandant de Détroit à la place de M. de Cadillac. Sera aux mêmes privilèges et aux mêmes obligations. N'aura d'autre rang que celui de capitaine d'infanterie. N'empêchera pas les sauvages établis à Détroit d'aller se fixer ou traiter à Michilimakinak. Ne tolérera pas le commerce de l'eau-de-vie, et surtout n'en fera pas lui-même. Il ne faut plus que les castors passent aux Anglais et que leurs marchandises s'introduisent dans la colonie. Ne prendra que le 14^{me} minot comme mouture. N'imposera pas un droit de capitation sur les gens de Détroit comme l'a fait M. de Cadillac. Folio 67½, 8 pages.
- 15 mai. Le même à M. Bégon. Donnera passage à M. Le Duc et à sa famille, composée de 3 garçons et 3 filles. Folio 71½, ½ page.
- 16 mai. Le même à M. Pévêque de Québec. Le roi ne veut pas accorder aux filles de la Congrégation de Québec et aux Hospitaliers de Montréal la permission de continuer à faire des vœux simples. Folio 1½ page.
- Versailles,
20 mai. Le même à M. de Subercase. Nécessité de l'économie pour la continuation de la guerre. Les échecs répétés des Anglais contre l'Acadie éloignent le danger d'une nouvelle attaque. Pour la faire avec quelque chance de succès il faudrait des forces considérables que le roi d'Angleterre n'est guère en état de supporter. Toutefois, il doit se tenir sur ses gardes et veiller aux agissements des Anglais à Boston. Il est venu tant de plaintes au roi sur la mauvaise conduite de M. de la Ronde, à l'égard des prises opérées par lui avec *La Vénus*, qu'il a donné ordre à M. de Costebelle de le faire passer en France pour rendre compte de sa conduite. Fait bien d'informer M. de Vaudreuil de tout ce qui se passe. De Saint-Castin. Fera remettre 1,304 livres au sauvage qui a trouvé 3,000 à 4,000 piastres sur le rivage. Ne doit pas faire de monnaie de cartes pour aucune considération. Ne doit pas usurper les fonctions d'ingénieur de M. de Labat. Approuve qu'il ait fait faire des poudrinières et fait achever les casernes. A bien fait de faire passer Madame de Frenouse au Canada. Est persuadé qu'il y a eu de la passion dans les avis donnés sur la conduite de M. de Bonaventure. Est aise que Madame de la Tour se soit accommodée au sujet de sa terre du haut de la rivière. Ne peut accepter sans de sérieuses réflexions sa proposition de casser tous les contrats faits par M. de Bellisle comme seigneur de Port-Royal. Veut bien qu'il accommode les disputes de ceux qui s'adressent à lui, mais il ne convient pas que sous ce prétexte il s'attire ceux qui ne désirent pas s'en rapporter à lui. Plaintes diverses contre lui. Mine de charbon. Le roi n'a pas voulu accorder les 3,330 livres pour la perte subie par les habitants sur les lettres de change qu'il leur a données. M. Rousseau de Souvigny. M. de Chacornacle. M. Pascaud. Folio 73, 35 pages.
- 20 mai. Le même à M. Des Goutins. Est bien aise que la prise opérée par *La Vénus* ait fourni des marchandises pour les besoins de la colonie. A bien fait de remettre à M. Vincelot l'argent qui était dû aux Canadiens qu'il a amenés du Canada, sans attendre la vente des effets qui se trouvaient sur la prise qu'il ont faite. Le Sierr Allain. Instructions diverses. Folio 90½, 11 pages.

1710.
20 mai. Le même à M. de Bonaventure. Maintenant que Madame de Freneuse est au Canada, il espère qu'il ne causera plus de scandale. Folio 96½, 1½ page.
- 20 mai. Le même à M. de Falaise. Reconnaîtra ses services. Folio 97, ½ page.
- 20 mai. Le même à M. de Saint-Castin. S'occupe de lui faire rendre justice dans les procès que lui font ses parents. Folio 97½, 1 page.
- 20 mai. Le même à M. Lopinot. Lui envoie le brevet de confirmation de la concession qui lui a été faite au cap Fourchu. Folio 98, 1½ page.
- 20 mai. Le même à M. de Labat. Approuve qu'il prenne sur le fond des fortifications et des revenants tout ce qui sera nécessaire pour le paiement des dépenses extraordinaires. Folio 99, ½ page.
- 20 mai. Le même à M. de Gannes. Devra se conformer à la décision du roi au sujet de sa difficulté avec M. de la Ronde Denys touchant la préséance du rang. Folio 99, ½ page.
- 20 mai. Le même à M. de Vaudreuil. Si, comme le dit M. Le Vasseur, il y a un moyen de fixer la tuile sur les toits, il s'efforcera d'en faire fabriquer à Trois-Rivières. Folio 99½, 1 page.
- 23 mai. Le même à M. Raudot. Est informé qu'on arme plusieurs vaisseaux de guerre en Angleterre avec l'intention de les faire passer au Canada avec 4 sauvages qui sont à Londres. Folio 100, 1 page.
- 23 mai. Le même au même. Prétentions de la Compagnie du Castor. Sommes dues à MM. de Ramesay et de Subercase pour avances faites à la Compagnie de la colonie du Canada. Folio 100½, 2 pages.
- 23 mai. Le même au même. A permis au commandant du vaisseau *La Victoire*, d'aller prendre à Québec une cargaison de biscuits et de farine pour Plaisance, à condition que cela n'expose pas le Canada à la disette. Folio 102, ½ page.
- 23 mai. Le même à M. de Subercase. L'informe que les Anglais arment une escadre pour le Canada ou l'Acadie. Folio 102½, 1 page.
- 23 mai. Le même à M. Costebelle. Idem. Folio 103, 1 page.
- 23 mai. Le même au Père Le Tellier. Le prie de parler au roi pour qu'il accorde un petit bénéfice ou une pensio à M. de la Colombière, grand-vicaire de l'évêque de Québec. Il a de la peine à vivre. Folio 103½, ½ page.
- 23 mai. Le même à M. Bégon. Affaires de la Louisiane. Folio 104, 3 pages.
- 23 mai. Le même à M. de la Colombière. Ce n'est pas par oubli que ses provisions de conseiller clerc au Conseil Supérieur ne font pas mention de salaire. Cette charge est purement honorifique. Folio 105½, 1½ page.
- Le même à la supérieure des filles de la Congrégation de Notre-Dame de Villemarie. Le roi n'a pas jugé à propos de permettre aux filles de sa communauté de faire des vœux simples. Folio 106½, ½ page.
- 23 mai. Le même à M. de Vaudreuil. Demande des nouvelles du chef Abénakis qui est allé en France avec M. de Montigny il y a 5 ans. Les Anglais arment une escadre contre le Canada. Folio 106½, 1½ page.
- 23 mai. Le même au même. Permettra à M. Dastarch, commandant *La Victoire*, de charger des vivres pour Plaisance. Folio 110½, ½ page.
- 23 mai. Le même à M. d'Artaguette. Le Sieur Jamin se rend à la Louisiane pour remplacer M. de la Salle. Croit que dans ses accusations contre de Bienville il s'est laissé influencer par de la Salle qui est rempli d'animosité contre de Bienville. Folio 111, 1 page.
- 25 mai. Le même à M. de Marigny. M. Massiot à ordre de lui remettre toutes les dépêches pour le Canada. Folio 111½, ½ page.
- 25 mai. Le même à M. Amelot. Ne croit pas qu'il puisse recommander au roi de donner des passeports pour permettre à des vaisseaux hollandais d'aller

DOC. DE LA SESSION No 8c

1710. à Québec chercher une cargaison de castors, malgré que cela pourrait soulager la Compagnie des Castors. Folio 112, 5 pages.
- Marly,
28 mai. Le même à M. de Vaudreuil. Madame de la Forest a demandé un congé pour son mari et aussi le privilège de faire valoir le fort Saint-Louis des Illinois. Jugera avec M. Raudot ce qu'il convient de faire. Folio 114½, 1 page.
- 1er juin. Le même à M. de Beauharnais. Affaires de la Louisiane. Folio 115½, 1½ page.
- 1er juin. Le même à M. de Remonville. Affaires de la Louisiane. Folio 116½, 1 page.
- 3 juin. Le même à M. l'abbé Brisacier. Idem. Folio 117, ¼ page.
- Versailles,
7 juin. Le même à M. de Vaudreuil. M. de Subercase dit qu'il se fait de grands préparatifs à Boston et à New-York pour l'attaquer et demande des secours. A fait un traité avec le Sieur Pascaud pour approvisionner Plaisance et l'Acadie. En prévision de retards, il le prie de porter secours à M. de Subercase. Folio 117½, 2 pages.
- 7 juin. Le même à M. de Subercase. Regrette que le vaisseau qu'il a envoyé en France ait relâché à la Martinique, sans quoi il eût pu lui envoyer les approvisionnements qu'il demande. Espère qu'il aura pu s'approvisionner un peu au moyen des prises des corsaires. Folio 120½, 2½ pages.
- 7 juin. Le même à M. de Costebelle. Affaires de Plaisance. Folio 121½, 1½ page.
- 12 juin. Le même à M. de Vaudreuil. Ne remettra le congé au lieutenant Martelly que si sa présence n'est pas indispensable. Folio 122½, ½ page.
- 16 juin. Le même à M. de Beauharnais. Donnera passage à M. Aubert, conseiller. Folio 123, ¼ page.
- 17 juin. Le même à M. d'Alogny. Est bien aise d'apprendre que les officiers qui doivent passer au Canada sont à La Rochelle. Folio 123, ¼ page.
- 17 juin. Le même à M. d'Aguesseau. Le prie d'informer MM. Mercier et du Moulin qu'ils doivent remettre de suite un état de leurs affaires, afin de juger s'ils ont droit de refuser le paiement des lettres de change tirées sur eux. Folio 123½, 2 pages.
- 21 juin. Le même à M. de Beauharnais. Affaires de la Louisiane. Folio 124½, 2 pages.
- 27 juin. Le même au même. Propositions de Pascaud, Daniaud et Gitton, pour l'armement de *La Loire* et le transport de vivres et munitions. Folio 125½, 5 pages.
- 27 juin. Le même au même. Eclaircissements demandés. Folio 128, 1 page.
- 27 juin. Le même à M. de Remonville. Affaires de la Louisiane. Folio 128½, 2 pages.
- 29 juin. Le même à M. de Vaudreuil. Sur le refus de MM. Mercier et du Moulin de payer les lettres de change s'il ne leur était permis d'écouler en Hollande une partie des castors, il a été convenu qu'un vaisseau hollandais se rendrait à vide à l'île aux Coudres et qu'il chargerait 700 ballots de castors. Pour mieux s'assurer qu'il ne se débarquera pas de marchandises il devra mettre à bord un détachement de 20 soldats. Folio 129½, 4 pages.
- 30 juin. Le même à M. de Beauharnais. Accordera passage à Madame de la Forest sur *L'Africain*.
- 1er juillet. Le même à M. de Marigny. Est informé qu'un vaisseau de Boston, *Le Dragon*, armé de 70 canons, et une felouque de 12 canons, doivent faire croisière depuis le cap Ré jusqu'à l'île Saint-Paul. Fera passer *L'Africain*, qu'il commande, par le détroit de Canseau pour les éviter. Folio 131½, 1½ page.
- Marly,
13 juillet. Le même à M. Desmaretz. Cautionnement du Sieur Calas à l'égard de fournitures. Folio 132½, 1½ page.

1710.
13 juillet. Le même à M. de Beauharnais. Armement de *La Loire* et de *La Renommée*. Folio 133½, 4 pages.
- 13 juillet. Le même au même. Le castor de l'Acadie ne peut être vendu à l'étranger, pas plus que celui du Canada. MM. Mercier et du Moulin offrent de le payer 35 sols la livre, ce qui est raisonnable. Folio 135½, 1 page.
- 13 mai. Le même à M. de Remonville. Affaires de la Louisiane. Folio 136, 1½ page.
- Versailles,
7 août. Le même à M. Adhumeaux, commandant *La Loire*, au sujet de certaines formalités. Folio 137, 1 page.
- 9 août. Le même à M. de Beauharnais. Martinique, Plaisance et Acadie. Folio 137½, 3 pages.
- 10 août. Le même à M. de Vaudreuil. A été informé, par M. de Costebelle, que le principal objet de l'armement des Anglais, l'année dernière, était d'établir leur souveraineté à Boston et dans les provinces de la Nouvelle-York, ces peuples se maintenant dans une espèce de république et ne voulant pas recevoir de gouverneurs absolus. Il serait à propos de faire connaître ces desseins au conseil de Boston et de faire pressentir les principaux membres pour savoir leurs véritables sentiments. Il faudrait des personnes habiles et discrètes pour conduire cette négociation, car au besoin on pourrait aider ces Américains. S'appliquera à faire réussir ce projet. Folio 139, 2 pages.
- 10 août. Le même à M. des Goutins. Le roi n'a pas jugé à propos de faire armer un vaisseau pour l'Acadie et Plaisance; c'est le sieur Daniand, de Rochefort, qui a armé pour son compte *La Loire*. Il s'est chargé de porter à l'Acadie les vivres, munitions et marchandises demandés. Le Sieur Pascaud s'est chargé de faire passer de Québec à l'Acadie 1,112 quintaux de farine. Consent à laisser établir à l'Acadie le marchand anglais Bradit, de la Nouvelle-York, s'il est catholique. A été satisfait des succès remportés par les corsaires de l'Acadie. Accorde une médaille au sieur Merpain. Recensement. Le prie de le renseigner sur diverses choses. Est informé qu'il règne beaucoup de désordres à l'Acadie, que le peuple y vit sans religion, etc. Tout cela est attribué à la mauvaise conduite de M. de Subercase. Est persuadé cependant qu'il y a beaucoup d'exagération dans ces racontars. Folio 140, 16 pages.
- 10 août. Le même à M. de Bonaventure. M. de Sabercase ne s'est pas plaint qu'il avait été la cause de la difficulté qu'il a eue avec M. Lopinot. Ne peut lui accorder de repasser en France pour entrer dans la marine tant que la guerre durera. Aurait dû donner des renseignements sur les travaux qu'il a faits sur sa terre, près de La Hève. Ne peut croire tout ce qu'il marque sur la conduite de M. de Subercase. Folio 148, 4 pages.
- 10 mai. Le même à M. de Falaise. Est bien aise d'apprendre que les 4 compagnies qui servent à l'Acadie soient complètes et composées de bons hommes. Se souviendra de ses services. A accordé les 2 enseignes vacantes à MM. de St-Michel et d'Ailleboust. Avancera son fils à l'occasion. Folio 150, 1 page.
- 10 août. Le même à M. de Gannes. Ne peut lui accorder maintenant un brevet d'enseigne dans la marine. Folio 150½, ½ page.
- 10 août. Le même à M. de Labat. Voit avec peine la mésintelligence entre lui et M. de Sabercase. Folio 150½, 1 page.
- 10 août. Le même à M. de St-Vincent. A écrit à M. de Sabercase de lui rendre justice dans sa difficulté avec M. de la Pérelle. Folio 151½, 1 page.
- 10 août. Le même à M. L'Hermitte. Affaires de Plaisance. Folio 152, 4½ pages.
- 10 août. Le même à M. Durand de la Garenne. Affaires de Plaisance. Folio 154½, 8 pages.
- 10 août. Le même à M. de Costebelle. Folio 158½, 29 pages.

DOC. DE LA SESSION No 80

1710.
10 août.

Le même à M. de Subercase. Espère qu'il se mettra en état de repousser de nouveau les Anglais. Ses lettres sont arrivées trop tard pour lui porter au temps fixé, les secours qu'il demandait. M. de Beauharnais, le nouvel intendant de Rochefort, a fait embarquer ce qui était contenu au mémoire de M. des Goutins. Espère que les filibustiers ont pu l'approvisionner de vivres et de marchandises comme l'année précédente. Est surpris qu'il ait payé aux corsaires les farines de leurs prises au prix beaucoup plus élevé des îles. Est aise d'apprendre que les sauvages voisins des Anglais aient cessé de traiter avec eux. La trop grande liberté qu'il a donnée aux prisonniers anglais a pu leur fournir des renseignements qui serviront à l'ennemi. Ne peut lui donner, présentement, pour son compte la frégate *La Vénus*. Il serait à désirer que l'établissement proposé à La Hève fut commencé dès maintenant, mais les fonds manquent. Le roi a accordé une médaille à M. Morpain pour le récompenser de sa valeur et de ses services. Il est fâché qu'il ne se trouve plus de mâts dans la rivière de Port-Royal. Croit que l'espèce de peste qui a fait des ravages à l'Acadie est due à l'usage immodérée d'eau-de-vie de canne. Approuve qu'il ait fait bâtir un hôpital. Si, comme il le dit, les Acadiens ont beaucoup d'argent, il doit prendre les moyens de le faire circuler. Il ne convient pas d'encourager les habitants à fabriquer des toiles comme ils le font, cela nuit au commerce du royaume. Il faut leur faire comprendre que leur intérêt est de cultiver d'autres produits. Si M. de St-Vincent désire passer au Canada ce n'est que par les mauvais traitements qu'il lui fait subir. Les Sieurs de Labat du Chambon, des Closneuf, de Forillon. L'emprie de lui apporter après la guerre des mémoires détaillés sur ce qu'il convient de faire pour le bien de l'Acadie, et rendre cette colonie florissante. Sa conduite envers M. Lopinot est très blâmable ; il n'a été emprisonné que pour avoir fait son devoir. Récite les nombreux griefs contre lui et l'engage à s'amender. Folio 173, 34 pages.

10 août.

Le même à M. de St-Ovide du Brouillan. Affaires de Plaisance. Folio 190, 4 pages.

10 août.

Le même à M. du Rivaud. Affaires de Plaisance. Folio 192½, 1 page.

10 août.

Le même à M. de Renonville, au sujet des préparatifs de son départ pour la Louisiane. Folio 193, 2 pages.

12 août.

Le même à M. l'évêque de Québec. Ne croit pas que les dérèglements dont il se plaint à l'égard de l'Acadie soient aussi graves qu'il le prétend. A donné des instructions sévères à M. de Subercase. Folio 194, 1 page.

19 août.

Le même à M. de Subercase au sujet du congé d'un soldat. Folio 194½, 1 page.

20 août.

Le même à M. Sarrasin. Espère que sa santé lui permettra de s'embarquer sur *La Loire* pour repasser au Canada. Folio 195, ½ page.

Marly,

22 août.

Le même à M. de Beauharnais. Demande une liste des officiers qui ont demandé à passer au Canada, et les raisons qu'ils ont eu de retarder leur départ. Folio 195½, 1 page.

2 septembre.

Le même à M. de Renonville. Espère qu'il sera bientôt en état de mettre à la voile pour la Louisiane. Folio 196, 1½ page.

2 septembre.

Le même à M. de Mandeville. Lui envoie un brevet de lieutenant de compagnie pour servir à la Louisiane. Folio 196½, ½ page.

2 septembre.

Le même à M. Massiot. Affaires de la Louisiane. Folio 197, ½ page.

2 septembre.

Le même à M. de Bienville. Approuve les mesures qu'il a prises pour faire revenir à la Louisiane les Canadiens qui étaient allés au haut du Mississipi. Doit les engager à s'établir solidement à la Louisiane. Doit faire planter des poteaux à la rivière Perdide que les Espagnols reconnaissent comme la frontière des deux gouvernements. Folio 197, 2½ pages.

1710. Le même à M. d'Artaguetle. Est surpris d'apprendre qu'il y a peu de
2 septembre. bêtes fauves à la Louisiane. Est heureux que le blé y vienne bien. Folio
198½, 4 pages.
- 5 septembre. Le même à Madame de Vaudreuil. Rendra compte au roi de ce qu'elle
lui marque. Folio 206½, ½ page.
- 10 septembre. Le même à M. de Beauharnais. Est informé, qu'outre 4 vaisseaux de
guerre ennemis de 40 et 50 canons, servant de convois aux vaisseaux de
pêche, il y a 14 corsaires près de Terre-neuve qui ont pris ou rançonné
nos navires pêcheurs. Doit hâter le départ de *La Loire* et avertir secrète-
ment son commandant d'être sur ses gardes. Folio 206½, 1 page.
- Versailles, Le même au même. A donné trop de latitude au commandant de *La*
25 septembre. *Loire*, car il est de toute importance que l'Acadie soit ravitaillée. Affaires
de la Louisiane. Folio 208½, 5 pages.
- 8 octobre. Le même au même. Le prie de le renseigner sur la cargaison de cas-
tor du *Phénix*, de retour de la Baie d'Hudson. Affaires de la Louisiane.
Folio 112, 3 pages.
- Marly, Le même au même. Des mesures sont prises pour payer l'équipage du
13 octobre. *Phénix*; en attendant, il doit empêcher que la cargaison ne soit vendue par
autorité de justice. Folio 113½, 1 page.
- 15 octobre. Le même à M. l'abbé de Brisacier. Affaires de la Louisiane. Folio
114½, 1½ page.
- 18 octobre. Le même à M. de Beauharnais. MM. Mercier et du Moulin ont pris
des mesures pour remettre à La Rochelle 120,000 livres en argent, tant
pour payer les salaires de l'équipage du *Phénix*, la solde des officiers, que
pour les avances qui ont été faites par divers particuliers de La Rochelle.
La balance sera payée par versements. Le prie d'engager les porteurs
de lettres de change d'acquiescer à ces propositions. Folio 115, 4½ pages.
- 27 octobre. Le même au même. MM. Riverin et Castol, ce dernier représentant MM.
du Moulin et Mercier, se rendent à La Rochelle pour terminer conjointe-
ment tout ce qui regarde le voyage du *Phénix* et sa cargaison. Folio 117½,
4 pages.
- 10 novembre. Le même au même. Aurait préféré qu'il eût lui-même traité avec les
fournisseurs du *Phénix*, au lieu de confier cette tâche à M. Massiot. Folio
119½, 2½ pages.
- Versailles, Le même au même. Même sujet. Folio 121½, 1 page.
17 novembre.
- 17 novembre. Le même à M. Massiot. Même sujet. Folio 123½, 2 pages.
- 24 novembre. Le même à M. de Beauharnais. Folio 124½, 1 page.
- 24 novembre. Le même à M. Riverin. Même sujet. Folio 125½, 1 page.
- 1er décembre. Le même à M. de Beauharnais. Même sujet. Autres lettres de change
tirées du Canada. Folio 126½, 1 page.
- 1er décembre. Le même à M. Riverin. Est heureux d'apprendre que les offres de MM.
Mercier et du Moulin aient été acceptées. Folio 127½, 1 page.
- 22 décembre. Le même à la marquise de Vaudreuil. Lui transmet la lettre qu'il a
adressée au Père Le Tellier en faveur de son fils. Folio 128, ½ page.
- 22 décembre. Le même au Père Le Tellier. Le prie de proposer au roi un bénéfice au
fils de M. de Vaudreuil. Il se destine à l'église et ce bénéfice soulagerait
son père qui est chargé d'une nombreuse famille. Folio 128, ½ page.
- 24 décembre. Le même à M. de Beauharnais. Depuis qu'il a appris la perte de l'Acad-
die, il pense continuellement aux moyens de la reprendre avant que les
Anglais n'y soient solidement établis. Ne voit que le seul moyen d'une en-
treprise organisé au Canada et conduite en hiver par l'intérieur des terres.
Il est trop tard pour en aviser M. de Vaudreuil. Rien ne peut être tenté
en été avec le concours des troupes du Canada, car alors cette colonie
devra veiller à sa propre défense. Il serait à souhaiter que M. de Vau-

DOC. DE LA SESSION No 8c

- 1710 dreuil fit cette entreprise de lui-même. Comme M. de Bonaventure a écrit à M. de Chevry qu'il avait un plan pour la reprise de l'Acadie, il ferait bien d'en causer avec lui, ainsi qu'avec MM. du Vivier, de Subercase et autres officiers. Comme, par l'article des préliminaires, nous cédon's Terre-neuve aux Anglais, il ne nous resterait aucun endroit de pêche si nous ne reprenions pas l'Acadie; ce serait d'ailleurs un danger permanent pour le Canada. Attend les suggestions qui lui seront faites. Folio 128½, 3½ pages.
- 26 décembre. Le même à M. Laymoye. Sur l'avis des commissaires nommés pour examiner les moyens de cassation de Madame de la Forest, dans son procès avec M. B. Belot, le roi a débouté l'affaire et l'a renvoyée au Conseil Supérieur de Québec. Folio 130½, ½ page.
- 25 avril. Le même à M. l'évêque de Québec. A reçu ses mémoires sur les différends qu'il a avec les MM. des Missions Etrangères. Le juge qui en décidera est si éclairé et si équitable qu'il doit être tranquille sur la décision. Folio 130½, ½ page.
- Vin du volume 32.

DÉPÊCHES—ILES D'AMÉRIQUE—COLONIES SEPTENTRIONALES—AUTRES LIEUX—ANNÉE 1711—COLONIES.

Série B.—Vol. 33.

La première partie (212 pages) ne concerne que les îles d'Amérique.

Folio B, 22 pages.

Soit 40 pp.

1711.
Marly,
13 janvier. Le ministre à M. de la Galissonnière. Lui envoie 14 lettres écrites par M. de Subercase, les officiers de la garnison de Port-Royal et M. des Goutins, et autres papiers pour en faire usage au conseil de guerre qu'il a ordre d'assembler pour examiner la conduite de ces officiers à la prise de Port-Royal. Folio 2, 1 page.
- 16 janvier. Le même à M. de Beauharnois au sujet de castors débarqués en fraude à Sautander. Folio 2½, 1½ page.
- 16 janvier. Le même à M. Raudot, fils. Même sujet. Folio 3, 1 page.
- 16 janvier. Le même à M. de Marigny. Même sujet. Folio 3½, 1 page.
- 16 janvier. Le même à M. Massiot. Même sujet. Folio 4, 1½ page.
- 16 janvier. Lettre du roi à M. de Vaudreuil pour faire chanter un *Te Deum* sur la victoire remportée par le roi d'Espagne au combat de Brihuega. Folio 5, 3 pages.
- 16 janvier. Le ministre à M. de Vaudreuil. Id. Id. Lettre du roi à M. l'évêque de Québec. Id. Le ministre au même. Id. Lettre du roi à M. Raudot. Id. Le roi à M. de Costebelle. Folio 6½, 5 pages.
- 16 janvier. Le même à M. de la Galissonnière. Lui communique une lettre de M. de Gannes au sujet de la prise de Port-Royal. Folio 9, 1 page.
- 16 janvier. Le même à M. de Beauharnois. Lui adresse une lettre de M. de Labat touchant la prise de Port-Royal. Elle lui paraît très importante. Lui adresse aussi un mémoire de Madame de Vaudreuil sur les mesures à prendre pour conserver le Canada et reprendre l'Acadie. Attend les avis qu'il lui a demandés sur les moyens de reprendre l'Acadie. Folio 9½, 4 pages.
- Versailles, Le même au même. Secours à Plaisance pour conserver cette colonie. Folio 11½, 5 pages.

1711.
Versailles.
21 janvier.
21 janvier.
24 janvier.
- Le même à M. L'Empereur. Même sujet. Folio 14, 1½ page.
- Le même à M. de Lusançay. Même sujet. Folio 15, 1 page.
- Le même à M. de Beauharnais. A reçu son projet d'armement pour reprendre l'Acadie. Aurait dû mentionner si les armateurs se chargeraient de la dépense de cet armement. Le roi n'est guère en état de la supporter. Folio 15½, 2 pages.
- 31 janvier.
31 janvier.
Marly,
11 février.
20 février.
- Le même au même. Soldats pour Plaisance. Folio 17, 2 pages.
- Le même à M. de Lusançay. Id. Folio 18, 1½ page.
- Le même à M. de Costebelle. Id. Folio 18½, 1 page.
- Le même à M. de Beauharnais. Désire savoir ce que coûterait l'armement pour reprendre l'Acadie. Le prie d'obtenir des armateurs qu'ils fassent eux-mêmes les avances. Si Port-Royal ne pouvait être pris, on pourrait faire un établissement à La Hève et y construire un fort. Il est important également de prendre une prompte résolution à l'égard de la défense du Canada. Folio 19, 6 pages.
- Versailles,
25 février.
- Le même au même. Lui communique une lettre de M. de Labat, renfermant des plaintes contre M. de Suberease qu'il est nécessaire de soumettre au conseil de guerre. Folio 22½, ½ page.
- 27 février.
- Le même au même. Il est urgent d'armer de suite un vaisseau pour le Canada, etc. Folio 23, 3 pages.
- 9 mars.
- Le même au même. Lui communique une lettre de M. de St-Vincent, capitaine de l'Acadie. Elle contient des faits qu'il est nécessaire d'approfondir. Folio 24½, 1½ page.
- 9 mars.
11 mars.
- Le même à M. Landréau. Soldats pour Plaisance. Folio 25, 1 page.
- Le même à M. de Vaudreuil. A avis que les Anglais ont dessein de faire une entreprise sur le Canada, que leur escadre, avec 3,000 hommes de débarquement, partira vers la fin d'avril. Folio 25½, 2 pages.
- 11 mars.
11 mars.
- Le même à M. Raudot. Même sujet. Folio 26½, 1 page.
- Le même à M. Lombard pour qu'il transmette au capitaine du *Daubenton* les 2 lettres précédentes. Folio 27½, ½ page.
- 11 mars.
- Le même à M. de Costebelle. Lui envoie 100 soldats. Les Anglais doivent attaquer le Canada et peut-être Plaisance. Folio 28, 2 pages.
- 11 mars.
- Le même à M. L'Empereur, pour expédier la lettre précédente. Folio 29, ½ page.
- 11 mars.
- Le même à M. de Beauharnais. Armement des Anglais. Instructions. Folio 29, 3½ pages.
- 14 mars.
- Le même au même. Armes et munitions pour le Canada. Folio 31, ½ page.
- 14 mars.
- Le même au même. Le prie de vérifier les faits contenus dans le mémoire des armateurs de *L'Africain*. Folio 31½, 1 page.
- 14 mars.
- Le même à M. de Beauvais. Fusils à envoyer de Marseille au Canada. Folio 32, ½ page.
- 16 mars.
- Le même à M. de Beauharnais. Se doutait bien que les armateurs ne voudraient pas faire les avances d'une expédition pour reprendre Port-Royal. Le roi n'étant pas en état de faire cette entreprise il serait à désirer qu'une compagnie de négociants se formât pour cet objet; le roi leur donnerait de grands avantages. Folio 32, 4½ pages.
- 22 mars.
- Le même au même. Offres que fait le Sieur Paseaud d'embarquer sur son vaisseau, *Le Pontchartrain*, les soldats destinés pour le Canada. Folio 34½, 1½ page.
- 22 mars.
- Le même au Sieur Martelly. Ne peut lui procurer la promotion qu'il demande. Lui accordera un congé si ses affaires ne lui permettent pas de rester au Canada. Folio 35½, ½ page.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1711. Le même à M. de Beauharnais. Lui envoie un projet des conditions que le roi accordera à une compagnie de négociants qui se chargerait de reprendre Port-Royal ou de fonder un établissement et un fort à La Hôve. Folio 56, 2½ page.
- 25 mars. Le même au même. Instructions diverses touchant l'embarquement des vivres, munitions et soldats pour le Canada. Folio 37½, 5½ pages.
- 30 mars. Le même à M. de Lusançay. Le prie d'engager les négociants de Nantes à former une compagnie pour la reprise de Port-Royal. M. Montaudoin ou MM. Laurenein et Descazeaux seraient très propres pour mettre à la tête de cette compagnie. Folio 40, 3 pages.
- 30 mars. Le même à l'abbé Gaulin. M. Pascaud, qui a armé un vaisseau pour le Canada, doit lui porter des vivres et munitions en passant par le petit passage de Canseau. Devra engager les sauvages à harceler les Anglais pour les empêcher de s'établir solidement à Port-Royal, en attendant l'armement qui devra reprendre l'Acadie. Folio 42, 2 pages.
- Le même à M. de Beauharnais. Il est regrettable que les soldats de l'Acadie qui devaient s'embarquer à Bayonne pour Plaisance ne l'aient pas fait. Folio 43, 1 page.
- 1er avrill. Le même à M. Landréau. Même sujet. Folio 43½, ½ page.
- 1er avrill. Le même à M. de la Galissonnière. Même sujet. Folio 44, 1½ page.
- 6 avrill. Le même à M. Plassant. Lettres de change. Folio 44½, ½ page.
- 10 avrill. Le même à M. de Beauharnais. Instructions diverses. Folio 45, 3 pages.
- 14 avrill. Le même au même. Instructions diverses. Folio 46½, 5 pages.
- Marly, 1er mai. Le même au même. Instructions diverses. Folio 49, 3½ pages.
- 6 mai. Le même au même. Est fâché qu'il n'ait pu décider les négociants de La Rochelle à former une compagnie pour reprendre Port-Royal et former un établissement à l'Acadie. Instructions diverses. Folio 51, 3 pages.
- 6 mai. Le même à M. de Coutemanche. Est aise d'apprendre que la pêche a été bonne au Labrador et que les vaisseaux qui y ont été ont fait un bon voyage. Folio 52, 6 pages.
- 8 juin. Le même à M. de Beauharnais. Instructions diverses. Folio 55½, 5 pages.
- 10 juin. Le même à Madame de la Forest. C'est au Conseil Supérieur de Québec qu'elle doit s'adresser pour faire juger son procès sur le fonds. Folio 58½, 1 page.
- 3 juillet. Le même à M. de Subercase. Le désir du roi est qu'il passe au Canada sur *Le Héros* avec les officiers et une partie de la garnison de l'Acadie. Il sera sous les ordres de M. de Vaudreuil. Folio 59, 1 page.
- 3 juillet. Le même à M. de Falaïse. Idem. Folio 59½, 1 page.
- 3 juillet. Le même à M. de Beauharnais. Même sujet. Folio 60, 2 pages.
- 3 juillet. Le même à M. de Pensens. Idem. Folio 61, ½ page.
- 6 juillet. Lettres de lots et ventes accordés à M. de Langloiserie. Terres et seigneuries de l'île Ste Thérèse. Folio 64, 1½ page.
- 6 juillet. Brevet de confirmation des concessions accordées par MM. de Callières, Talon et de Champigny, de Vaudreuil et Raudot, à MM. la Bouteillerie, Lespinay, Charon, Ramezay, Marie Joseph Fezeret, D'Amours, Dumontier, Pepin la Force, Longueuil, Louvigny et Boucher. Folio 65, 3 pages.
- 6 juillet. Lettre de dispense d'âge pour M. Eustache Chartier de Lotbinière. Folio 67, 2 pages.
- 7 juillet. Mémoire du roi à M. de Vaudreuil, en réponse à la dépêche commune de MM. de Vaudreuil et Raudot des 14 novembre 1709 et 2 novembre 1710. Ne répond qu'à lui seul vu le retour prochain de M. Raudot. N'examinera la question des congés qu'après la guerre. S'en remet à lui d'envoyer ou non M. de Lignery à Michilimakinak sous M. de Louvigny. Espère que

1711. ni l'un ni l'autre ne feront de commerce. A fait passer au Canada 500 recrues et les troupes qui étaient de service à l'Acadie. Trouve que le nombre de garçons et de filles au-dessus de 15 ans est trop considérable et qu'il n'a pas dû encourager suffisamment les mariages. Craint que le meurtre commis par la famille Parkoué n'ait des suites fâcheuses auprès des Iroquois, mais espère qu'il aura trouvé un autre moyen de satisfaire ces derniers que celui suggéré par M. Raudot. Reconnaîtra de nouveau le services que M. de Longueuil a rendus auprès des Iroquois. Est aise " prendre que les menées de Peter Schuyler pour indisposer les Iroquois s Abénaquis contre les Français aient été sans résultats. Le sieur Riverin. Affaire des eastors. La privation du commerce de eastors gras tournera à l'avantage de la colonie. Le sieur DuPlessis. Est satisfait de la peine que se donnent les MM. du Séminaire pour instruire la jeunesse. Approuve que M. Macart remplace provisoirement M. LeDuc, décédé, comme procureur général. Approuve les raisons qu'il a eues de défendre à M. de La Mothe de permettre aux Français d'épouser des femmes sauvages. Devra étudier les moyens soit de reprendre Port-Royal soit de fonder un établissement à La Hève ou à Chibouctou. S'il est persuadé qu'une attaque sur Port-Royal peut réussir, il peut l'entreprendre l'hiver prochain. Il peut compter sur l'appui des sauvages du Père Gaultin. Il est fâcheux que les travaux aux fortifications de Québec, par leur trop grande étendue, se trouvent inutiles. Conformément au conseil tenu à Québec, on adoptera le plan de M. de Beaucourt. Rétablira les garnisons de Montréal et des Trois-Rivières. A rétabli l'allocation de 3,000 livres pour encourager les mariages. Il est parti d'Angleterre, au mois de mai, 10 vaisseaux de guerre avec 60 vaisseaux de transport et 4,000 hommes de débarquement, en outre, 30 officiers pour commander les recrues que le Gouverneur de la Nouvelle-Angleterre a ordre de lever. Pensions et gratifications accordées. Instructions diverses. Folio 68, 35 pages.

7 juillet. Le ministre à M. de Vaudreuil, au sujet de Madame du Sablé et de ses fils. Folio 85½, ½ page.

7 juillet. Le même au même. Est aise que ses mouvements aient contrait les Anglais à brûler leurs forts sur la rivière Orange, leurs bateaux, leurs provisions et à se désister de leurs projets sur le Canada. Approuve l'échange qu'il a fait du neveu de Peter Schuyler contre le Père Mareuil et autres. A bien fait de déjouer le projet qu'avait M. Dudley d'attirer les Abénakis à Boston pour le commerce. A bien fait d'envoyer M. Du Buisson à Détroit puisque M. de la Forest ne pouvait y aller maintenant. Mine d'argent à Ouabache. A bien fait d'empêcher les Saulteux de se joindre aux Nipissingues pour faire la guerre aux Sakis et aux Outagamis. Approuve qu'il ait donné la compagnie du sieur Du Luth, décédé, au sieur de Beaujeu. Apprécie ses bonnes intentions à l'égard du parti qu'il a envoyé à la Baie d'Hudson. Plaintes du Sieur de Bécaucour contre lui. A pu avoir raison de refuser son consentement au mariage du Sieur de Varennes à une des filles du Sieur de Bécaucour, mais cette raison n'existe plus puisque la mère du jeune homme donne son consentement. Les pères de Lamberville et Mareuil ont eu tort d'abandonner leurs missions sur les discours d'Abraham Schuyler. Folio 86, 17 pages.

7 juillet. Mémoire pour servir d'instruction à M. Bégon. Recommandations générales. Historique de la Compagnie des Castors. Folio 94½, 29 pages.

7 juillet. Le ministre à M. Bégon. Le prie d'examiner les prétentions des fils de M. Hazeur au sujet du droit de chasse et de pêche à Tadousac. Fournitures du Sieur Pasaud. Comme le grand procès entre les familles de Saint-Ours et de Blainville s'est terminé par un mariage, il convient, pour

DOC. DE LA SESSION No 8c

1711. le repos de ces deux familles, que les procédures de cette affaire restent dans l'oubli et qu'il interdise au greffier d'en délivrer des expéditions. Folio 108½, 4 pages.
- 7 juillet. Le même à M. Raudot. Malgré ce qu'il en dit, sa lettre ne fait pas voir que sa réconciliation avec M. de Vaudreuil soit bien sincère. Il a tort d'excuser M. de Ramezay ; il est l'auteur de toutes les divisions, et il est fort éloigné de la subordination qu'il doit à M. de Vaudreuil. Les habitants, en préférant la culture du lin à celle du chanvre, consultent plutôt leur commodité que leur intérêt. Les objections qu'il donne à l'emploi des tuiles au lieu de bardeaux paraissent bonnes. Examinera les prétentions des enfants du Sieur Plet, demandant d'être mis en possession des propriétés concédées à feu M. de LaSalle. Folio 111, 17 pages.
- 7 juillet. Le même à M. de Ramezay. L'insuccès de son expédition de 1709 ne peut être attribuée qu'au mauvais choix des officiers qu'il a envoyés en découvertes. Malgré ses assurances il reste convaincu qu'il manque de subordination et qu'il fomenté la division. S'il a pensé supplanter M. de Vaudreuil au moyen de ses procédés, il s'est grossièrement trompé. Folio 119½, 4½ pages.
- 7 juillet. Le même à M. d'Alogny. Recommandation au sujet des troupes. Accordera une lieutenance à M. de Boishébert et une enseigne au fils du capitaine de Lusignan à la prochaine promotion. Folio 122, 2½ pages.
- 7 juillet. Le même à M. de Galiffet. Voi' avec plaisir le zèle des habitants des Trois-Rivières à se bâtir une église solide. A accordé le rétablissement de la garnison des Trois-Rivières, supprimée en 1707. Est satisfait du bon témoignage qu'il rend de M. de Cournoyer, aide-major des Trois-Rivières. Folio 123½, 2 pages.
- 7 juillet. Le même à M. de la Forest. Regrette que l'état de sa santé l'ait obligé à passer l'hiver à Québec. Espère qu'il se rendra à Détroit au printemps. Ne peut, dans les conjonctures présentes, lui accorder les 40 soldats qu'il demande. Peut amener avec lui 2 officiers, à condition qu'il les paie lui-même. Aura à rebâtir ou réparer le fort à ses dépens. Désire qu'il fasse par lui-même tout le commerce de Détroit. N'en fera pas et ne permettra pas qu'il en soit fait au village des Miamis et des Illinois. Ne fera pas et ne permettra pas de faire le commerce de l'eau-de-vie. L'informerà des faits au sujet de la mine d'argent trouvée à Ouabache. Folio 124½, 6 pages.
- 7 juillet. Le même à M. de Langloiserie. Lui envoie le brevet de lots et ventes pour sa terre de Sainte-Thérèse. Lui a accordé une augmentation d'appointements et une enseigne pour son fils. Folio 127½, 1 page.
- 7 juillet. Le même à M. de Costebelle. A été très satisfait du succès qu'a remporté le parti qu'il a envoyé à Carbonnière. Sans la mort de Bertrand, il est probable que tous les vaisseaux qui se trouvaient dans la baie eussent été pris. Il paraît que les gens de la Nouvelle-Angleterre doivent fournir des vaisseaux pour attaquer le Canada. Il est malheureux que le conseil de Boston n'ait pas été mis au fait des projets formés en Angleterre contre leur pays, tendant à restreindre leurs libertés. A bien fait d'envoyer M. de la Ronde à Boston, sous un prétexte, pour pressentir leurs dispositions. Instructions générales. Folio 128½, 13 pages.
- 7 juillet. Le même au même. Folio 135, ½ page.
- 7 juillet. Le même à M. Durand de la Garenne. Affaires de Plaisance. Folio 135½, 3 pages.
- 7 juillet. Le même à M. de Louvigny. Est satisfait de ses services et lui recommande de ne pas faire de commerce à Michilimakinak. Folio 137, 2 pages.

1711. Le même à Rey Gaillard. Choses concernant l'artillerie à Québec. Folio 138, 1½ page.
- 7 juillet.
- 7 juillet. Le même à M. Du Plessis Fabort. Aucune augmentation ne sera faite au poste de Chambly. Le choix du commandant sera fait par M. de Vaudreuil. Le roi ne fera point de promotions de chevaliers de Saint-Louis. Ne pourrait d'ailleurs espérer la croix, car il paie mal ses soldats et est trop adonné au vin. Folio 140½, 1½ page.
- 7 juillet. Le même à M. Dumcsny Noré. Choses concernant les troupes au Canada. Folio 141, 1 page.
- 7 juillet. Le même à M. d'Aigremont. Ne prendra aucun parti sur le rétablissement des congés avant la fin de la guerre. A tort d'excuser M. de Ramezay. Folio 141½, 2½ pages.
- 7 juillet. Le même à M. Pinau. Vu les grands services qu'il rend à la colonie, le roi a fixé les appointements de M. Riverin à 3,000 livres. Toutes les lettres de change tirées sur Néret et Gayot, depuis 1708, ont été payées ou acceptées par du Moulin et Mercier. Folio 143, 1½ page.
- 7 juillet. Le même à M. de la Chessagne. L'a recommandé au roi pour la croix de chevalier de Saint-Louis. Folio 144, 1 page.
- 7 juillet. Le même à M. de Saint-Martin, au sujet de ses appointements. Folio 144½, ½ page.
- 7 juillet. Le même à M. Le Verrier. Le blâme de son défaut de zèle au service. Folio 145, ½ page.
- 7 juillet. Le même à M. Petit de Lervillières. Idem. Folio 145, 1 page.
- 7 juillet. Le même à M. Dervillières. L'usage immodéré qu'il fait des boissons nuira à son avancement. Folio 146, ½ page.
- 7 juillet. Le même à M. de la Corne. Est satisfait de ses services. L'avancera à l'occasion. Folio 146, ½ page.
- 7 juillet. Le même à M. Desbergères. Est satisfait de ses services et pourrait le recommander plus tard pour la croix de Saint-Louis, mais est surpris d'apprendre qu'il a à Paris une fille qu'il laisse sans secours. Folio 146½, 1½ page.
- 7 juillet. Le même à M. de Saint-Ours, père. Regrette qu'il ne soit pas régulièrement payé de sa pension. Folio 147½, 1 page.
- 7 juillet. Le même à M. de Saint-Ours, fils. Aura égard aux demandes qu'il fait pour ses enfants. Folio 148, 1 page.
- 7 juillet. Le même à M. Dubuison. A bien fait de se rendre à Détroit pour servir sous M. de la Forest. Folio 148½, ½ page.
- 7 juillet. Le même à M. Jouselin de Marigny. Doit, par son application, mériter l'avancement qu'il demande. Folio 148½, ½ page.
- 7 juillet. Le même à M. de Bailleul. Espère qu'il tiendra une meilleure conduite à l'avenir. Folio 149, ½ page.
- 7 juillet. Le même à M. Raudot de Chalus. Est satisfait de son application. Folio 149½, ½ page.
- 7 juillet. Le même à M. de Rouville. Lui accordera la première compagnie qui vaquera. Folio 149½, ½ page.
- 7 juillet. Le même à M. de la Tour de L'Hostellier. Ne pourra lui procurer de l'avancement que sur les témoignages qui lui viendront de sa bonne conduite. Folio 150, ½ page.
- 7 juillet. Le même à M. de Bécancour. Il peut avoir à se plaindre de M. de Vaudreuil, mais il y a contribué lui-même. Folio 150½, 1 page.
- 7 juillet. Le même à M. d'Ailleboust d'Argentueil. N'a pu le proposer au roi pour le commandement de Michilimakinak. Doit faire preuve de plus d'application. Folio 151, 1 page.

DOC. DE LA SESSION No 80

1711. Le même à M. de Beaujeu. Lui envoie le brevet de capitaine pour la
7 juillet. compagnie vacante par la mort de M. Du Luth. Folio 151½, ½ page.
- 7 juillet. Le même à M. de Lamartinière. Est surpris du peu de satisfaction que
lui donne sa nomination à la charge de premier conseiller. Cette position
était sollicitée par plusieurs personnes. Ses enfants sont encore trop
jeunes pour prendre du service. Folio 152, 1 page.
- 7 juillet. Le même à M. de Tonty. Est aise que les accusations portées contre
lui ne se soient pas trouvées fondées. N'a pu proposer l'avancement de
ses enfants. Folio 152½, 1 page.
- 7 juillet. Le même à M. Prat. Est aise qu'il soit parvenu à construire un bâti-
ment. Pour le récompenser de son zèle à mettre le Cul-de-Sac en état de
recevoir les vaisseaux, il a été nommé capitaine du port de Québec. Folio
153½, 1½ page.
- 7 juillet. Le même à Madame de Repentigny. Est satisfait de son zèle pour le
progrès de la colonie. Folio 154, 1 page.
- 7 juillet. Le même à M. de Ranay. M. de la Forest choisira lui-même les officiers
qu'il amènera avec lui. Comme il n'a aucune application au service, il
se serait bien gardé de le proposer. Folio 154½, 1 page.
- 7 juillet. Le même à M. Deschambault. S'il a reçu quelques duretés de M. de
Vaudreuil, il doit les attribuer à son manque de respect. Folio 155,
1½ page.
- 7 juillet. Le même à M. de Lignery. Le roi est satisfait de ses services. Il s'en
remet à M. de Vaudreuil pour l'envoyer à Michikinakinak sous M. de
Louvigny. Ne peut présentement, lui accorder une enseigne pour son fils.
Folio 156, 1 page.
- 7 juillet. Le même à M. de Budemont. Il n'y a point d'emploi vacant au Canada.
Folio 156½, ½ page.
- 7 juillet. Le même à M. de Monseignat. Est satisfait de sa conduite au sujet
de la succession de M. de Crisassy et de la part qui en revient à M. le
comte d'Avenne à qui le roi avait disposé de cette succession. Folio 156½,
1 page.
- 7 juillet. Le même à M. de Villedonné. Est content de ses services, mais ne peut
lui donner de promotion. Folio 157, ½ page.
- 7 juillet. Le même à M. de Bragelonne. Id. Folio 157½, ½ page.
- Le même à M. Chartier de Lotbinière. Le roi lui a accordé une place de
conseiller au Conseil Souverain avec dispense d'âge. Folio 158, 1 page.
- 7 juillet. Le même à M. Hazeur. M. Bégon examinera ses titres pour sa terre
de la Malbaye. Folio 158, ½ page.
- 7 juillet. Le même à M. de la Chavignerie. Id. Folio 159½, ½ page.
- 7 juillet. Le même à M. de Dupuy. Id. Folio 160, 1 page.
- 7 juillet. Le même à M. de Charon. Id. Folio 160½, ½ page.
- 7 juillet. Le même à M. Hertel. Il n'y a pas d'emploi vacant. M. Raudot exa-
minera s'il y a lieu de lui accorder un dédommagement pour le terrain
que MM. de Callières et de Champigny lui ont pris. Folio 160½, 1 page.
- 7 juillet. Le même à M. De Lino. A reçu son mémoire sur le commerce du
Canada. C'est à lui de faire valoir ses raisons à M. Bégon pour la somme
que la compagnie de la colonie lui réclame. Folio 161, ½ page.
- 7 juillet. Le même à M. Dupont. Pensera à M. de Méloises lorsqu'il y aura un
emploi vacant. Folio 161½, ½ page.
- 7 juillet. Le même à M. Laperrrière. Obtiendra de nouvelles grâces par son appli-
cation. Folio 162, ½ page.
- 7 juillet. Le même à M. de Catalogne. A soumis sa méthode pour trouver la
profondeur de la mer à l'Académie des Sciences. Elle a été trouvée sujette
à beaucoup d'inconvénients. Il y en a une, découverte il y a plusieurs
années, plus simple et plus sûre. Le roi est satisfait des plans qu'il a

1711. faits du gouvernement de Québec et des Trois-Rivières. Les originaux ont été perdus, mais M. Raudot en a remis des copies. Attend une copie de son manuscrit sur la différence dans la qualité des terres des diverses seigneuries. Faute de vacance, il n'a pu procurer une enseigne à son fils. Folio 162, 2 pages.
- 7 juillet. Le même au Père Rany (?). Est satisfait de son zèle et de celui des habitants des Trois-Rivières à l'égard de la construction d'une église. Folio 163, 1 page.
- 7 juillet. Le même à M. de Saint-Simon. Satisfait de son zèle. Folio 163½, ½ page.
- 7 juillet. Le même à M. de Beaucourt. Le roi est satisfait de son zèle dans la conduite des travaux aux fortifications de Québec et de Chambly. Folio 164, ½ page.
- 7 juillet. Le même à M. Croisil de Repentigny. Satisfait de son zèle. Folio 164, ½ page.
- 7 juillet. Le même à M. Le Gardeur. Id. Folio 164½, ½ page.
- 7 juillet. Le même à M. de Varennes. Ne croit pas qu'il donne au service toute l'application convenable. Folio 165, ½ page.
- 7 juillet. Le même à M. Difiugier. Il n'y a pas d'emploi vacant. Folio 165, ½ page.
- 7 juillet. Le même à M. d'Esgly. Lui fera procurer des grâces à l'occasion. Folio 165½, ½ page.
- 7 juillet. Le même à M. de Joncaire. Id. Folio 166, ½ page.
- 7 juillet. Le même à M. Cournoyer. Id. Folio 166, ½ page.
- 7 juillet. Le même à M. Le Gardeur de Beauvais. Id. Folio 166½, ½ page.
- 7 juillet. Le même à M. Macart. A été choisi pour faire les fonctions de procureur général en attendant la nomination du titulaire régulier. Il se peut que le choix tombe sur lui. Folio 167, 1 page.
- 7 juillet. Le même au Père de Breslay. Le roi est satisfait de son zèle et des travaux qu'il a fait exécuter à sa mission. Folio 167½, 2 pages.
- 7 juillet. Le même à M. Migeon de la Gauchetière. Satisfait de son application. Folio 168½, ½ page.
- 7 juillet. Le même à l'abbé de la Colombière. N'a pu, jusqu'à présent, lui obtenir une pension ou un bénéfice. Folio 168½, ½ page.
- 7 juillet. Le même à M. Hazeur. S'attend qu'il s'acquittera avec zèle des fonctions de lieutenant particulier. Folio 169, ½ page.
- 7 juillet. Le même à la Supérieure de l'Hôpital Général de Québec. Est aise de voir qu'elle fait construire 2 ailes à son hôpital. Folio 170, 1 page.
- 7 juillet. Le même à la supérieure des filles de la Congrégation de Notre-Dame de Ville-Marie. Est aise d'apprendre qu'elle entend se conformer aux désirs du roi au sujet des vœux simples. Folio 170½, ½ page.
- 12 juillet. Mémoire du roi pour servir d'instruction à M. Beauharnais de Beaumont, lieutenant de vaisseau, sur la navigation du vaisseau *Le Héros* allant au Canada. Une escadre anglaise est partie pour Boston en mai dernier avec l'intention apparente d'y prendre de nouvelles troupes et d'attaquer Québec. Ne peut croire que tel soit leur dessein, car alors la saison serait tellement avancée qu'ils seraient indubitablement exposés à de grands dangers s'ils manquaient de réussir. N'entrera pas dans le fleuve s'il a lieu de croire que les Anglais y sont, ou alors il s'avancera aussi loin que possible dans le Saguenay. Folio 171, 8½ pages.
- 12 juillet. Le ministre à M. de Beauharnais, intendant à Rochefort. Remettra à M. de Beaumont l'instruction du roi. Prendra avis des Canadiens sur la navigation qu'il doit faire. Vivres, munitions, troupes qu'il doit embarquer sur *Le Héros*. M. Bégon doit s'embarquer sur ce vaisseau aussi plusieurs officiers en congé. Donnera la lieutenance d'une des compagnies de l'Acadie à M. de la Tour. Folio 175½, 6 pages.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1711. Le même au même. Le prie de lui donner des explications à l'égard du voyage que fit en France M. Pascaud, en 1704, comme délégué de la colonie. Folio 178½, 2 pages.
- 12 juillet. Fontaine-bleau. 20 juillet. Le même à M. de Quinzon. M. de Saint-Ours ne peut être nommé conseiller honoraire au Conseil Souverain, n'ayant jamais été conseiller. Il sera nommé conseiller à la prochaine séance. Donnera une lieutenance à M. de Contreleur à la prochaine vacance. Folio 181, 1 page.
- 20 juillet. Le même à M. de Beauharnais. Est heureux qu'il n'ait éprouvé aucune difficulté pour faire faire embarquer les compagnies de l'Acadie et les recrues de M. de Tisé sur *Le Héros*. Attend des nouvelles du départ avec impatience. Folio 181½, 2 pages.
- 20 juillet. Le même à Madame de Bonaventure. Ne pouvant la payer en argent, elle ferait mieux d'accepter les rentes que les trésoriers lui ont offert. Il n'est pas possible de lui accorder pour tout le jour du domaine de Dompièrre. Folio 182½, ½ page.
- 20 juillet. Le même au Père de Lamberville. A donné ses ordres pour faire passer au Canada les 3 missionnaires qu'il envoie au Canada. Folio 183, ½ page.
- 29 juillet. Le même à M. de Beauharnais. Puisque M. de La Plissonnière et les officiers qui connaissent le Canada ont dit que son frère devait entrer dans le fleuve Saint-Laurent, qu'il n'y a rien de sûr, si oui ou non, il a bien fait de l'engager à se conformer à ce qu'ils ont dit. Il faut l'engager les officiers des compagnies de l'Acadie à ne pas aller en France jusqu'à l'année prochaine. Folio 183, 2½ pages.
- 5 août. Le même au même. Est très mécontent des malis apportés au départ du *Héros*, de ceux qui peuvent être très préjudiciables. Il est étonnant que M. Bégon ne se soit point aperçu de cela depuis déjà longtemps. Folio 184½, 1½ page.
- 19 août. Le même au même. Est mécontent de ce qu'il a fait avec les Sieur G. au pour l'armement et le départ du *Héros*. Folio 185½, 4 pages.
- 20 août. Le même au même. A conduit pour le secret. Folio 187½, ½ page.

Fin du volume.

DÉPÊCHES—ILES DE L'AMÉRIQUE—COLONIES SEPTENTRIONALES—INDES ORIENTALES—ANNÉE 1712—COLONIES.

Série B.—Vol. 34.

Les 176 premières pages de ce volume n'ont rapport qu'aux îles d'Amérique. Il en est de même des 75 pages qui suivent (paginées de 1 à 76).

1712. Versailles. 2 janvier. Le ministre M. de Beauharnais, au sujet du transport des castors de la Compagnie du Canada. Folio 76, 2½ pages.
- Paris. 22 janvier. Le même à M. de Calloz du Bois Berthelot. Le roi est très satisfait de Beauce et son fils. Folio 7, ½ page.
- 31 janvier. Le même à M. de Beauharnais. Observations au sujet du fret que *Le Héros* a rapporté de Québec. Folio 78, 4 pages.
- 2 février. Le même au même. Envoi de poudres au Canada. Folio 80½, ½ page.
- 22 pages. Table du registre des dépêches concernant la Nouvelle-France. Folio C, Soit 36 pp.
- Enregistrement des lettres écrites par M. le comte de Pontchartrain aux officiers du Canada.
- Versailles. 1712. M. de Pontchartrain à M. de Beauharnais, au sujet des munitions qu'il doit envoyer au Canada. Folio 1, 1½ page.

1712.
31 mars. Le même au même. Etat des vivres, munitions et ustensiles pour Plaisance. Folio 1½, ½ page.
- 31 mars. Le même au même. Etat des médicaments pour le Canada. Folio 1½, ½ page.
- Marly,
27 avril. Le même à Madame de Vaudreuil. A reçu sa lettre et les 2 placets qu'elle contera. Folio 2, ½ page.
- 29 avril. Le même aux directeurs de la Compagnie du Canada, au sujet de la réclamation de la veuve d'un de leurs employés. Folio 2, ½ page.
- 29 avril. Le même à M. de Beauharnais. Le prie de vérifier s'il est vrai que M. de Saint-Vincent ait fait cacher, à l'île d'Oléron, 3 soldats appartenant à la compagnie de M. de Gannes. Folio 2½, 1 page.
- Versailles,
4 mai. Le même au même. Ne peut lui faire toucher l'argent nécessaire pour l'achat des vivres et munitions qu'il faut envoyer au Canada. Il lui faut trouver le moyen de se les procurer quand même. Folio 2½, 1 page.
- 8 mai. Le même à M. de Beauharnais. Moyen suggéré pour le paiement des fournitures qu'il faut acheter pour le Canada. Folio 3½, 1½ page.
- 11 mai. Le même à M. d'Aguesseau. Le prie de lui donner des renseignements sur le Sieur Collet, avocat au parlement de Paris, qui demande la charge de procureur général du Conseil Supérieur de Québec. Folio 4, 1 page.
- 11 mai. Le même à M. Fleury. Même sujet. Folio 4½, 1 page.
- 15 mai. Le même à M. Bégon. Instructions au sujet des états de compte et des pensions. Folio 5, 1 page.
- 15 mai. Le même au même. Le prie d'examiner avec MM. de Vaudreuil et de la Forest, lorsqu'il sera au Canada, s'il convient d'accorder aux 2 fils de M. la Mothe Cadillae la confirmation des 2 concessions qu'ils demandent. Folio 5½, ½ page.
- 15 mai. Le même à M. de Vaudreuil. Le prie de donner de l'avancement aux 2 fils de Madame du Sablé, s'il est content d'eux. Folio 6, ½ page.
- 19 mai. Le même à Madame de Menon de Charnisay. Fera pour son frère ce qui lui sera possible. Folio 6, ½ page.
- 21 mai. Le même au Père de Lamberville. Ecrit à M. de Beauharnais de donner passage aux deux Jésuites qui vont au Canada. Folio 6½, ½ page.
- 21 mai. Le même à M. de Beauharnais. Croit que la Compagnie du Canada ne devait rien au mari de la veuve Regnault. Folio 6½, 1 page.
- 23 mai. Le même à M. de Bernage. Devra contraindre la femme Galet, sage-femme, et sa fille, de s'embarquer pour le Canada, ayant été payée pour cela. Folio 7, 1 page.
- 23 mai. Le même à M. de Beauharnais. Même sujet. Folio 7½, ½ page.
- 30 mai. Le même à M. Anselot de Chaillon. Le prie de communiquer au Conseil du Commerce la demande des intéressés dans la Compagnie du Castor, Folio 7½, ½ page.
- 6 juin. Le même à M. de Vaudreuil. A la demande des parents du Sieur de Selles, lieutenant des troupes au Canada, il le prie d'empêcher ce jeune homme de contracter un mariage qui ne lui convient pas. Folio 8, ½ page.
- 6 juin. Le même à M. de Lotbinière. Lui a accordé dispense d'âge pour la charge de conseiller. Avec de l'application il peut espérer par la suite occuper les mêmes charges que son père et son grand-père. Folio 8½, 1 page.
- 6 juin. Le même à M. l'évêque de Québec. Lui envoie une gratification de 400 livres pour l'abbé Gaulin. Folio 8½, ½ page.
- 7 juin. Le même à M. de la Chassaigne. Le fort de Chambly n'ayant pas été érigé en gouvernement, il n'a pu le recommander. A accordé une enseigne à son neveu, le Sieur Chanoy de Noyan. Folio 9, ½ page.

DOC. DE LA SESSION No 80

1712.
7 juin. Le même à M. Petit de Levilliers. Il lui faut tenir une bonne conduite s'il veut que son fils soit recommandé pour une enseigne. Folio 9 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 7 juin. Le même à M. Dupuy. Est satisfait de ses services. Folio 9 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- Marly,
11 juin. Le même à M. de Saint-Martin, au sujet d'une somme qu'il prétend lui être due. Folio 10, 1 page.
- 7 juin. Le même à M. Bégon. Même sujet. Folio 10, $\frac{1}{2}$ page.
- Versailles,
7 juin. Le même à M. de Lino. MM. de la Martinière et Du Pont étant souvent absents du conseil, l'un par ses infirmités, l'autre par son âge, il espère qu'en les remplaçant à la tête du conseil, il s'appliquera à faire rendre une bonne justice. Folio 10 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- Marly,
14 juin. Le même à M. de Clairambault. La nouvelle court ici, que M. de Vaudreuil a fait un parti contre les Anglais cet hiver; les uns disent qu'il a repris l'Acadie, d'autres qu'il a seulement battu les ennemis. Le prie de s'enquérir de l'origine de cette nouvelle. Folio 11, $\frac{1}{2}$ page.
- 14 juin. Le même à M. Bégon. Est aise d'apprendre qu'il est enfin arrivé à La Rochelle. Folio 11 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 14 juin. Le même à M. Roujault. Le prie de s'enquérir des plaintes portées contre M. de Saint-Martin. Folio 12, $\frac{1}{2}$ page.
- 14 juin. Le même à M. de Langloiserie. Doit s'adresser à M. de Vaudreuil, pour son fils, qu'il désire être reçu cadet dans les troupes. Folio 12 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 15 juin. Mémoire du roi à MM. de Vaudreuil et Bégon. Espère qu'ils vivront en parfaite intelligence. M. d'Aigremont, à qui M. Raudot a remis les affaires de l'intendance, renseignera M. Bégon. M. de Vaudreuil a bien fait de déférer le départ de MM. de Louvigny et de Lignery pour Michilimackinac. M. Bégon tiendra la main à la réduction de nombre des chevaux. "Les habitants n'en ont besoin que pour travailler la terre, tirer leur bois et transporter leurs blés. Il n'est point naturel que des habitants s'en servent l'hiver pour communiquer d'un endroit à un autre au lieu d'aller en raquettes, ce qu'ils devraient tous faire. Ne peuvent donner trop d'attention à faire mettre tous les habitants dans l'usage des raquettes qu'ils ont quasi tous perdu, et ils doivent les empêcher, autant qu'ils le pourront, de mener une vie molle sur toutes ces sortes de choses, laquelle par la suite diminue les forces et abat entièrement le courage." Importance de faire marier les jeunes gens. C'est en partie la faiblesse des habitants qui empêche la colonie de se peupler. Est content des mesures que M. de Vaudreuil a prises pour appaiser les Iroquois au sujet du coup fait par la famille de Paskoué. Est satisfait des services de M. de Longueuil et des risques qu'il court auprès des Iroquois. Les Sieurs Pinault et Du Plessis. Le Sieur Collet, nommé procureur général du Conseil, passe cette année au Canada. Approuve l'ordre donné à M. de Saint-Castin pour commander à l'Acadie en qualité de lieutenant surnuméraire. A appris avec chagrin la perte de Port-Royal et l'accommodement que les habitants de la banlieue ont été obligés de faire avec les Anglais faute de munitions. Devront prendre des mesures pour engager les sauvages de l'Acadie à continuer la guerre, cela doit être facile après le coup que les Bostonnais viennent de faire sur eux. Ne veut pas qu'il soit rien changé au plan des fortifications de Québec envoyé l'année dernière. Veut que le rempart, qui commence dans le jardin de l'Hôtel-Dieu et finit à celui de M. l'évêque, soit conservé et entretenu. Est heureux que le fort de Chambly soit enfin dans sa perfection. Examineront s'il convient d'entourer la ville de Montréal de murailles comme le propose M. de Ramezay. Cette ville est d'une grandeur prodigieuse. Il y a plus de terrains vides ou en jardins que bâtis. Les Sieurs Hazeur.

1712.
24 juin. *Addition à la même lettre.* M. de Costebelle se plaint qu'il ne lui vient de secours du Canada que pour les vivres et que la colonie de Plaisance est aux abois. Encouragements qu'ils doivent donner au commerce. Permet à M. Le Vasseur de Néré de se retirer du service. A jugé à propos de nommer M. de Beaucourt à sa place avec 2 sous-ingénieurs; MM. de Catalogne et de Marville, l'un servant à Montréal et l'autre à Québec. A nommé M. Hazeur conseiller à la place de M. de Villeray, décédé. M. Dartigny fera les fonctions de lieutenant particulier à la place de M. Hazeur. Envoie des lettres de "naturalité" à Marie Silver et Esther O'Wellen, anglaises catholiques. Folio 13, 4 pages.
- 16 juin. Le ministre à M. de la Combe. Armes demandées pour le Canada. Folio 25, $\frac{1}{2}$ page.
- 18 juin. Le même à la marquise de Vaudreuil. Est heureux de lui apprendre que le roi a fait son mari commandeur de l'ordre de Saint-Louis, sans pension. Cet honneur, qui est sans exemple, doit lui faire bien plaisir. Le prie de n'en pas parler. Folio 25 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 18 juin. Le même à M. de Beauharnais. Ferait mieux de retrancher sur les envois d'eau-de-vie et ajouter 5 milliers de poudre à canon et des *chaudières à pot* dont M. de Vaudreuil marque avoir un besoin pressant. Le prie de hâter le départ du *Héros*. Folio 25 $\frac{1}{2}$, 3 pages.
- 18 juin. Le même au même. Accordera passage à l'abbé Chérye du Séminaire de Saint-Sulpice qui passe au Canada. Accordera aux Sulpiciens 1 tonneau de fret pour servir aux églises de 2 ou 3 nouvelles paroisses dans l'île de Montréal. Folio 27, 1 page.
- 18 juin. Le même à M. l'abbé Leschassier. A transmis sa demande à M. de Beauharnais. Folio 27 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- Le même à M. de Vaudreuil. Lui apprend que le roi lui a accordé la faveur extraordinaire de le nommer commandeur surnuméraire de l'ordre de Saint-Louis. Folio 28, 2 pages.
- 20 juin. Le même à M. d'Aigremont. Instructions diverses. Folio 29, 7 $\frac{1}{2}$ pages.
- 20 juin. Le même à M. de Beauharnais. A la demande de l'évêque de Québec, il le prie d'accorder passage à M. Lefèvre, ecclésiastique. Folio 32 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 20 juin. Le même à M. de Galliffet. Croit qu'il serait injuste d'ôter la cure des Trois-Rivières aux Récollets pour la donner à un prêtre. S'il croit avoir besoin d'une plus forte garnison, il devra s'adresser à M. de Vaudreuil. A bien fait de l'informer de tout ce qui s'est passé au Canada, tant au sujet des ennemis qu'au sujet de la perte de leur flotte dans la rivière. Est persuadé, par ce qu'il dit, qu'ils auraient été repoussés. Folio 32 $\frac{1}{2}$, 2 $\frac{1}{2}$ pages.
- 20 juin. Le même à M. de Falaise. Fera les fonctions de major des Trois-Rivières. S'efforcera de procurer à son fils l'enseigne qu'il demande. Folio 34, $\frac{1}{2}$ page.
- 20 juin. Le même à M. Dupont. Tâchera de procurer une enseigne à son neveu. Folio 34, $\frac{1}{2}$ page.
- 20 juin. Le même à M. Duplessis Fabert. Le roi a bien voulu être dissuadé de la mauvaise impression qu'on lui avait donné et lui a accordé la croix de Saint-Louis. Folio 34 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 20 juin. Le même à M. de Tonty. A bien fait de se rendre à Détroit pour inviter les nations sauvages à descendre dans la colonie. N'a pu lui accorder cette année 2 enseignes pour ses fils. Folio 34 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 20 juin. Le même à M. de Lotbinière. Lui accordera une pension lorsqu'il y en aura de vacantes. Folio 35, $\frac{1}{2}$ page.
- 20 juin. Le même à M. de la Durantaye. N'a pu faire ce qu'il désire au sujet du changement de sa pension. Folio 35 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1712. Le même à M. Le Gardeur. Les places de petits officiers, qu'il demande
20 juin. pour ses enfants, dépendent de M. de Vaudreuil. Folio 35½, ½ page.
- 20 juin. Le même à M. Dupuy. M. de Vaudreuil rend un bon compte de son
fils qui est enseigne. Fait bien de garder auprès de lui le cadet qu'il
destine à remplir sa charge de lieutenant particulier. Approuve la con-
duite qu'il a tenue au sujet de l'échouement des vaisseaux anglais dans
le fleuve Saint-Laurent. Les vaisseaux échoués appartiendront au roi
en entier. N'a pas approuvé sa conduite dans le procès entre M. de la
Forest et M. de La Mothe, en se récusant. Folio 36, 1½ page.
- 20 juin. Le même à M. Robert. Aurait procuré à son fils la charge d'écrivain
du roi, mais ne veut point augmenter les dépenses. Folio 36½, ½ page.
- 20 juin. Le même à M. de L'Épinay. N'a pas approuvé la conduite qu'il a
tenue dans l'affaire de l'échouement des vaisseaux ennemis. Folio 37, 1
page.
- 20 juin. Le même aux Sœurs de la Congrégation. Les temps sont si durs que
le roi ne peut leur accorder la faveur qu'elles demandent. Folio 37½,
½ page.
- 20 juin. Le même à M. Vincelot. C'est à cause de la dureté des temps qu'il n'a
pu être payé du voyage qu'il a fait à l'Acadie avec 65 hommes. Folio
37½, ½ page.
- 20 juin. Le même à M. de Lignery. C'est parce que le roi est content de ses
services qu'il l'a choisi pour aller à "Michel makina" avec M. de Lou-
vigny. Ferait bien d'amener son fils avec lui pour le former. Folio 38,
1 page.
- 21 juin. Le même à M. Péan. Le roi lui accorde une enseigne pour servir au
Canada. Folio 38 ½ page.
- 21 juin. Le même à M. La Guerre Marville. Le roi lui a accordé une enseigne
et en même temps une place de sous-ingénieur au Canada. Folio 38½,
1 page.
- 21 juin. Le même à M. de Louvigny. Le roi n'a pas jugé à propos de lui accor-
der une commission d'inspecteur des milices, ne voulant faire aucune
augmentation de dépense. M. de Vaudreuil est très content de ses ser-
vices. Folio 39, 1 page.
- 21 juin. Le même à M. Le Verrier. N'a pu demander pour lui le commande-
ment du fort de Chambly, attendu que ce poste ne sera pas érigé en gou-
vernement. Folio 39½, 1 page.
- 21 juin. Le même à Madame de Boisbertelot. Le roi a accordé la croix de Saint-
Louis et la place d'ingénieur en Canada à son fils. Folio 40, ½ page.
- 21 juin. Le même à M. de Saint-Castin. Regrette que les Anglais aient pris son
bâtiment et ses effets. Il lui a été accordé une lieutenance sans attache
à aucune compagnie, en raison de ses services rendus et qu'il rend tous
les jours. Folio 40½, 1 page.
- 21 juin. Le même à M. Bégon. Le roi a bien voulu lui accorder l'expectative
d'une compagnie au Canada pour la première vacance. Il est nécessaire
qu'il passe au Canada. Folio 41, ½ page.
- 21 juin. Le même à M. de Beauharnais. Le prie d'accorder passage à M. Collet,
nommé procureur général du Conseil Souverain de Québec à la place du
sieur Goussier. Folio 41½, ½ page.
- 21 juin. Le même à M. de Bégon. Lui souhaite un bon voyage au Canada. Folio
41½, ½ page.
- 21 juin. Le même à M. Bégon. A accordé l'expectative d'une compagnie à son
frère. Folio 42, ½ page.
- 21 juin. Le même à M. de Beaucour. Aurait dû lui envoyer les plans des nou-
veaux ouvrages qu'il a fait faire à Québec. Lui a accordé la croix de

1712. Saint-Louis et la place d'ingénieur, M. Le Vasseur s'étant retiré pour cause de santé. Folio 42 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 21 juin. Le même à M. Dumény Noré au sujet des troupes. Folio 43, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 21 juin. Le même à M. de Rouville. Le roi lui a accordé une commission de capitaine. Folio 44, $\frac{1}{2}$ page.
- 21 juin. Le même à M. de la Colombière. N'a pu encore lui faire obtenir le bénéfice qu'il désire. Folio 44, $\frac{1}{2}$ page.
- 21 juin. Le même à M. Macart. La place de procureur du roi, qu'il sollicitait, a été accordée à M. Collet. Folio 44 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 21 juin. Le même à M. Le Neuf de Beaubassin. Le roi lui a accordé la croix de Saint-Louis. Folio 45, $\frac{1}{2}$ page.
- 21 juin. Le même à M. de Montigny. Idem. Folio 45, $\frac{1}{2}$ page.
- 21 juin. Le même à M. de Saint-Ours. Le roi ne veut pas créer de conseillers d'honneur. Folio 45 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 22 juin. Le même à M. Rey Gaillard. Service de l'artillerie. Folio 45 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 22 juin. Le même à M. Dartigny. N'a pu lui donner la place de conseiller, vacante par la mort de son frère. A été donnée à M. Hazeur. Fera les fonctions de lieutenant particulier à Québec. MM. de Vaudreuil et Bégon examineront sa réclamation pour le terrain pris pour les fortifications. Folio 46, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 22 juin. Le même à M. de Vaudreuil. Lui envoie les commissions des officiers qui avaient des expectatives. Folio 47, $\frac{1}{2}$ page.
- Le même à M. de Beauharnais. Fera réduire, sur les émoluments de M. de la Forest, les 237 livres que sa femme a reçues au delà de ce qu'elle avait droit pour sa réclamation. Folio 47 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 24 juin. Le même à M. Gayot au sujet du paiement de 8,407 livres à la colonie du Canada. Folio 47 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 24 juin. Le même à M. de Longueuil. A accordé à son fils aîné, retourné au Canada, une expectative de lieutenant et une d'enseigne à son fils cadet. Demande copie de la concession que MM. de Vaudreuil et Raudot lui ont accordée. Folio 48, 1 page.
- 24 juin. Le même à M. de la Gauchetière. Le roi lui a accordé la commission d'aide-major des troupes qu'il sollicitait. Folio 48 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 24 juin. Le même à Madame de Varennes. Demande une copie du brevet de pension qu'elle dit lui avoir été accordée en 1704. Folio 49, $\frac{1}{2}$ page.
- 24 juin. Le même à M. Pinault. A été ravi d'apprendre que les intéressés en la Compagnie de la Colonie l'avaient choisi pour le recouvrement de ce qui leur est dû. Sera exempté de tutelle, curatelle et du logement des gens de guerre tant que durera son emploi. N'a pas jugé à propos, pour le moment, de le nommer conseiller. Folio 49 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 24 juin. Le même à M. Villedonné. Le roi lui a accordé une commission d'aide-major de Québec. Folio 50, 1 page.
- 24 juin. Le même à M. l'abbé de Breslay. Est content de la bonne conduite des sauvages de sa mission l'année dernière. Ornaments d'église. Le morceau de marbre qu'il lui a envoyé n'est pas aussi beau que celui de France. Il est plus léger. Le Sicur Linctot. Folio 50, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- Le même à M. Deschambault. Respect qu'il doit à M. de Vaudreuil. Sa pension. Folio 51, $\frac{1}{2}$ page.
- 24 juin. Le même à M. d'Égley. Bon rapport que fait de lui M. de Vaudreuil. Folio 51, $\frac{1}{2}$ page.
- 24 juin. Le même à M. de Catalogne. Le prie de lui envoyer les plans qu'il a faits. A été sous-ingénieur. Folio 51 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 24 juin. Le même à M. Budmont. L'engage à se bien conduire. Folio 52, $\frac{1}{2}$ page.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1712.
24 juin. Le même à M. de la Martinière. Le roi, à sa recommandation et à celle du duc de Saint-Simon, lui a accordé une gratification de 200 livres et une place de conseiller. Folio 52½, 1 page.
- 25 juin. Le même à M. d'Alogny. Troupes. *Le Vermandois*, probablement pour éviter les ennemis, a relâché à la Martinique. Recrues. M. de Vaudreuil écrit qu'il avait eu l'intention de lui confier un parti pour reprendre Port-Royal, mais qu'il en avait été empêché par les préparatifs faits à Boston pour attaquer le Canada. Folio 53, 3 pages.
- 25 juin. Le même à M. de Ramezay. Est aise de voir qu'il ait reconquis la confiance de M. de Vaudreuil. A été surpris d'apprendre que les Iroquois avaient, l'année dernière, levé la hache contre les Français. Convient avec lui de la nécessité d'envoyer des marchandises à bon marché pour le commerce avec les sauvages, mais les temps sont trop durs pour y penser. Les sauvages alliés ne sont bons à la guerre que quand ils sont animés et soutenus par les Français. Utilité d'un mur d'enceinte à Montréal. Le roi a accordé une commission de garde de la marine à son fils aîné qui était enseigne. Regrette que son fils aîné soit mort à l'expédition de Rio-Janeiro. Son troisième fils lui a été présenté par Madame de Vaudreuil. Folio 54½, 4 pages.
- 25 juin. Le même à M. de Beauharnais. A donné à M. Bégon, enseigne de vaisseau, une expectative de capitaine, et M. de Longueuil, garde marine, une expectative de lieutenant. Passeront au Canada sur *Le Héros*. Folio 56½, ½ page.
- 25 juin. Le même à M. de Repentigny. Le roi ne continuant pas aux veuves les pensions données aux maris, il n'a pu recommander celle qu'il demandait pour sa mère. Folio 56½, ½ page.
- 25 juin. Le même à M. de Marigny. Il ne lui convenait pas d'aller commander à Détroit ou d'y aller en second et encore moins d'y faire du commerce. Il ne doit songer à faire sa fortune que dans la guerre. Folio 57, 1 page.
- 25 juin. Le même à M. de Saint-Simon. A lieu de croire que les brûlots qu'il a construits eussent rendus de bons services si l'ennemi était venu. Doit instruire son fils dans l'exercice de son emploi, pour lui servir au cas où il le remplacerait. Folio 57½, ½ page.
- 25 juin. Le même à M. de Monseignat. C'est au roi seul que reviennent les épaves et les effets des vaisseaux anglais échoués dans le Saint-Laurent. Folio 57½, 1½ page.
- 25 juin. Le même à M. de Cabanac. Lui a accordé la majorité des Trois-Rivières et une expectative d'enseigne à son fils. Désire qu'il se conforme aux règlements du conseil supérieur touchant les droits honorifiques des seigneurs. Folio 58½, 1 page.
- 25 juin. Le même à M. de Blainville. Expectative d'enseigne donnée à son fils. Folio 59, ½ page.
- 25 juin. Le même à M. de Ramezay. Le roi lui a fait une double grâce en accordant à son fils une garde de la marine et une lieutenance. Folio 59, ½ page.
- 25 juin. Le même à M. Collet. Il est nécessaire qu'il parte pour le Canada sur *Le Héros* pour remplir la charge de procureur général. Folio 59½, 1½ page.
- 25 juin. Le même à M. de Vaudrenil. A ordonné à M. de Costebelle de lui envoyer les armes et munitions qui étaient destinées à l'Acadie. Recevra 46 recrues. La compagnie du castor envoie M. Lanouiller à Québec pour prendre connaissance de leurs affaires et diminuer les dépenses. Folio 60½, 2 pages.
- 25 juin. Le même à M. Bégon. Le prie d'examiner s'il convient d'accorder la ratification des concessions faites à M. de Vaudreuil et à feu M. de Soulanges son frère, que demande Mde de Vaudreuil. La raison qui a em-

1712. pêché cette ratification, est que ces seigneuries sont en dehors des habitations de la colonie, et qu'il est à craindre que ceux qui les habitent n'empêchent les sauvages d'aller traiter à Montréal. Examinera aussi s'il convient d'accorder le remboursement à M. de Vaudreuil pour une maison qui aurait été transportée à la mission de M. de Breslay. M. Beaudouyn demande la place de chirurgien-major de Québec à la place de son père. Le sieur de Cournoyer. Le sieur Mayou, entrepreneur. Demande des informations sur les mines d'argent et de cuivre de Ouabache et sur la mine de plomb de Varennes. Cabarets. Marchandises étrangères. Ecarlatine et drap bleu. Economie et retranchements. Il faut obliger les habitants à s'acheter des fusils. Le sieur Deschambault. Demande une liste complète des Anglais catholiques établis au Canada. Indemnité de terre que demande mère de Saint-Ignace, supérieure de l'Hôtel-Dieu. Suggestion de Madame de Vaudreuil à l'égard de la gratification de 2,000 livres aux Urselines pour les filles sauvages. Il serait mieux, croit-elle, d'appliquer cette somme à l'instruction de 10 demoiselles pauvres. Il convient que le commerce de Détroit soit fait par celui qui a le commandement de ce poste, et si M. de la Forest ne veut pas se charger du commerce, il faut en nommer un autre à sa place. Il faut concilier les intérêts du commandant avec ceux de M. de La Mothe. Folio 61½, 12 pages.
- 26 juin. Le même à M. de Subercase. A accordé une expectative d'enseigne au Chevalier d'Alibour qu'il a recommandé. Folio 67½, ½ page.
- 26 juin. Le même à M. de Vaudreuil. Lui envoie la liste des officiers promus. Folio 67½, 1½ page.
- Le même à MM. Vaudreuil et Bégon. Difficultés financières du gouvernement. Le roi ne pourra payer que les dépenses courantes; il en résultera que la monnaie de cartes et les lettres de change tomberont dans un grand discrédit ruineux pour le commerce. Les prie de lui fournir des suggestions pour éviter ou amoindrir les difficultés. Craint qu'il faudra abandonner Plaisance et l'Acadie. Il est malheureux qu'ils n'aient pu reconquérir cette dernière colonie. Pour continuer la pêche, il faudrait, dans ce cas, faire un établissement au Cap-Breton ou au Labrador. Folio 68½, 6 pages.
- 26 juin. Le même à M. Bégon. Paquets pour M. de Vaudreuil. Folio 71½, ¼ page.
- 26 juin. Le même à M. de Vaudreuil. Lui envoie un chiffre qu'il emploiera dans les communications importantes. Folio 71½, ½ page.
- 26 juin. Le même à M. de Costebelle. A accordé la compagnie de M. de Villemarceau à M. de Sainte-Marie et la lieutenance de ce dernier à M. de Pensens. Folio 72, 1 page.
- 26 juin. Le même à M. de Courtemanche. Approuve qu'il ait transporté son établissement à la baie de Phélypeaux. Renseignements demandés. Folio 72½, 3 pages.
- 26 juin. Le même à M. de Sainte-Marie. Le roi lui a accordé la compagnie de M. de Villemarceau. Folio 74, ½ page.
- 26 juin. Le même à M. Duvivier. Le roi lui a accordé une compagnie. Folio 74, ½ page.
- 26 juin. Le même à M. de Ramezay, fils. Sur la recommandation de MM. de Vaudreuil et Raudot, il lui a été accordé une lieutenance et une garde de la marine. Folio 74½, ¼ page.
- 26 juin. Le même à M. Amelot de Chaillon. A reçu le projet d'arrêt qu'il lui a adressé au sujet de la continuation de la régie du commerce des castors. Folio 74½, ½ page.
- 26 juin. Le même à M. Gayot. Ecrit à MM. de Vaudreuil et Bégon, au sujet de M. Lanouiller. Folio 75, ¼ page.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1712.
26 juin. Le même à M. de Beauharnais. Le prie d'accorder passage à Madame de Saint-Père qui va rejoindre son mari au Canada.
- 26 juin. Lettre accompagnant le mémoire du roi à MM. de Vaudreuil et Bégon. Trouveront ci-joint, pour être enregistré, l'arrêt concernant l'échouement des vaisseaux ennemis. Folio 75½, ½ page.
- 26 juin. Le même à M. de Beauharnais. Envoie la liste des officiers qui passent au Canada. Folio 75½, ½ page.
- 26 juin. Le même à M. de la Forest. Regrette qu'il ait été empêché de se rendre à Détroit. M. de Vaudreuil a ordre, s'il ne peut le faire, d'y envoyer M. de Sabrevois. Il devra prendre des arrangements avec M. de la Mothe pour les marchandises que ce dernier a à Détroit. Folio 76, 1½ page.
- 26 juin. Le même à M. Dufiguier. Il lui a été accordé une lieutenance. Folio 76½, ½ page.
- 26 juin. Le même à M. Prat. Est aise qu'il ait mis le cul-de-sac en état de recevoir les vaisseaux. Est aise aussi qu'il y ait assez d'eau dans la rivière du Cap-Rouge pour y faire entrer des vaisseau de 100 à 120 tonneaux. Ce sera une retraite en cas de besoin. L'engage à augmenter son commerce et à construire des vaisseaux. Folio 76½, 1 page.
- 26 juin. Le même à M. de Sabrevois. Prendra le commandement du Détroit si M. de la Forest ne peut y aller, ou s'il ne consent pas à se charger du commerce. Folio 77, 1 page.
- 27 juin. Le même à M. Bégon. Ne peut envoyer d'habits pour les soldats cette année. Se vêtiront comme ils le pourront. Pourraient travailler chez les habitants pendant l'hiver pour s'en gagner. Donnera sa protection à M. Lanouiller. Ni M. l'amiral, ni les fermiers de la Ferme d'Occident, ne peuvent rien prétendre sur les 7 vaisseaux échoués. La Compagnie de la Colonie du Canada est débitrice d'une grosse somme au roi. Affaires de la compagnie. Folio 78, 6 pages.
- 27 juin. Le même à M. de Beauharnais. Accordera à Madame de la Forest le passage de 4 ouvriers pour son mari. Folio 80½, ½ page.
- 28 juin. Le même à M. Bégon. Comprend comme lui que la défaveur dans laquelle sont tombés les lettres de change sur les trésoriers porte préjudice aux soldats, mais les temps sont durs et c'est à lui et à M. de Vaudreuil de trouver des expédients. Folio 81, 2 pages.
- 28 juin. Le même à Madame de la Maigüières. Est aise d'apprendre que *Le Héros* est en état de partir à la fin du mois. Folio 82, ½ page.
- 28 juin. Le même à M. de Croisil. Ne peut rien faire pour rompre le mariage de son parent, le Sieur Cossut, que sa famille veut envoyer au Canada. Folio 82½, 1 page.
- 28 juin. Le même à M. de Besuharnais. Embarras des officiers au sujet de leur passage. Mesures à prendre. Folio 83, 1 page.
- 28 juin. Le même à M. Martelly. Il lui faut passer au Canada ou quitter le service. Folio 83½, ½ page.
- 28 juin. Le même au révérend père Le Tellier. Le prie de faire procurer à M. de la Colombière un bénéfice du roi ou une pension. Folio 83½, 1 page.
- 28 juin. Le même à MM. de Vaudreuil et Bégon. Donneront leurs paquets au vaisseau qui accompagne *Le Héros*. Folio 84, ½ page.
- 28 juin. Le même à M. de Beauharnais touchant le voyage du *Héros*. Folio 84, 1½ page.
- 28 juin. Le même à M. de Vaudreuil. A lu la lettre que lui a adressée le colonel qui commande à l'Acadie. Approuve sa réponse et a bien fait d'y envoyer MM. de Rouville et Dupuy. Le Sieur de Saint-Castin. Ne peut mieux faire que d'envoyer M. de Longueuil chez les Iroquois quand besoin en sera. Est content des mesures qu'il a prises avec les Onontagnés au su-

1712. jet des prisonniers qu'il voulait faire sur les Anglais d'Orange. A bien fait de faire lever la hache à tous les sauvages d'en haut. Le Sieur de Beaucourt. Ses services. Bons services de M. de Louvigny. Empressement des habitants à servir la colonie. Doit éviter de se brouiller avec les Iroquois. Aurait dû accorder à M. de la Mothe, les 40 hommes qu'il demandait pour se rendre dans son gouvernement de la Louisiane en passant par les terres. A bien fait de ne pas envoyer de secours aux habitants de l'Acadie. Est aise d'apprendre que les habitants des Mines et de Beau-bassin restent fidèles. Il est malheureux que le vaisseau qui portait des munitions à l'abbé Gaulin ait été pris. Ne croit pas, quoi qu'en dise le colonel Nicholson, que les Anglais fassent un nouvel armement contre le Canada. Folio 85, 15 pages. Soit 18 pp
- 29 juin. Le même à M. de Beaumont. Signaux qu'il devra organiser dans le Saint-Laurent au Bic, à Tadoussac, etc. Folio 92, 1 page.
- 29 juin. Le même à Madame de Repentigny. Fera valoir les services de son fils pour une enseigne. L'encourage à redoubler d'efforts pour l'augmentation de ses manufactures. Folio 92½, ½ page.
- 29 juin. Le même à M. de Beaumont. Trouvera sa réponse dans les instructions que le roi lui envoie. Folio 93, ½ page.
- 29 juin. Mémoire du roi à MM. de Vaudreuil et Bégon au sujet du paiement des appointements de M. Riverin. Folio 93, 1 page.
- 29 juin. Le ministre à M. le marquis de la Galissonnière. Ordonne à M. de Beaumont de partir par le premier bon vent. Folio 93½, ½ page.
- 29 juin. Le même à M. de Vaudreuil. Comme il peut se faire que *Le Héros* aille de Québec à Saint-Domingue, au lieu de Plaisance, il remettra, dans ce dernier cas, les papiers à destination de Plaisance au vaisseau que Madamo de la Maignières doit y envoyer de Québec. Folio 93½, ½ page.
- 29 juin. Le même à M. Bégon. Même sujet. Folio 94, 1 page.
- 29 juin. Le même à M. de Beauharnais. Lui envoie les derniers paquets pour MM. de Vaudreuil et Bégon. Folio 94½, ½ page.
- 5 juillet. Le même à M. de Bernage. Puisque la nommée Gallet, sage-femme de Saint-Quentin, ne veut pas aller au Canada, il faut l'obliger à remettre l'argent qu'elle a reçu. Folio 95, ½ page.
- 7 juillet. Le même à M. de Vaudreuil. Gardera en Canada les 2 compagnies de l'Acadie jusqu'à nouvel ordre. Folio 95, ½ page.
- 5 juillet. Le même à M. de Beauharnais. Malgré la saison avancée il faut trouver le moyen de faire passer des secours à Plaisance. Folio 95½, 1 page.
- 5 juillet. Le même au même. Lui envoie un placet du sieur Maitrot, sergent de la compagnie de M. de la Ronde, qui prétend avoir été suborné par M. de la Boularderie. Folio 96, ½ page.
- 5 juillet. Le même à M. de Lamberville. Ordre donné à M. Bégon relativement au paiement des charges. Folio 96, ½ page.
- 7 juillet. Le même à M. de Vaudreuil. A permis à M. de la Mothe d'emmener avec lui 50 Canadiens à la Louisiane. Folio 96½, ½ page.
- 8 juillet. Le même à Madame de Vaudreuil. Espère que le roi donnera à son mari la gratification qu'elle sollicite. Folio 96½, ½ page.
- 8 juillet. Le même à M. L'Echassier. N'a pu lui ménager les 2 tonneaux de fret qu'il demandait. Folio 97, ½ page.
- 8 juillet. Le même à M. Du Vivier. Est fort mécontent qu'il ne se soit pas embarqué pour le Canada sur *Le Héros*. Folio 97½, ½ page.
- 9 juillet. Le même à M. Bégon. Doit hâter le départ du vaisseau. Folio 97½, 1 page.
- 9 juillet. Le même à M. de Beauharnais. Doit trouver le moyen de faire passer quelques tonneaux de fret pour M. de Vaudreuil. Folio 98, 1 page.
- 9 juillet. Le même à M. de Vaudreuil. Même sujet. Folio 98½, ½ page.

DOC. DE LA SESSION No 80

1712. Le même à M. de Vaudreuil. Fera pourvoir à M. de Noyau l'enseigne qui lui a été accordée. Folio 98½, ½ page.
- 13 juillet. Le même à M. de Beauharnais. Accordera passage avec les autres officiers à M. de Noyau, neveu de M. de la Chassaigne. Folio 99, ½ page.
- 13 juillet. Le même à M. Croisit. A recommandé M. Cossin à M. de Vaudreuil. Folio 99, ½ page.
- 13 juillet. Le même à M. de Vaudreuil. M. Cossin, qui a pris le nom de Rieux, parent de M. Croisit, conseiller d'honneur au parlement de Paris, passe au Canada pour éviter les suites fâcheuses d'un mauvais mariage. Tâchera de l'employer. Folio 99½, ½ page.
- 13 juillet. Le même à M. Bégon. Id. Folio 99½, ½ page.
- Fontaine-bleau, 19 juillet. Le même à M. L'Echassier. M. Chêze aura son passage au Canada. Folio 100, ½ page.
- 19 juillet. Le même à M. de Beauharnais. A bien fait d'accorder passage à Madame de Cabanac. Folio 100, 1 page.
- 30 juillet. Le même au même. Instructions diverses. Folio 101, 1 page.
- 5 août. Le même au même. Regrette que les fournisseurs n'aient pas livré à temps certains effets pour être embarqués dans *Le Héros* et *La Grande Bretagne*. Folio 101½, 1 page.
- 9 août. Le même à Madame de la Maignière. Regrette que dans l'armement du *Héros* elle n'ait pu faire passer à Plaisance les soldats qui y étaient destinés. Folio 102, ½ page.
- 10 août. Le même à M. Demaretz. Comptes du Canada. Folio 102, 2 pages.
- 14 août. Le même à M. de Bernage, au sujet de la sage-femme de Saint-Quentin. Folio 103, ½ page.
- 17 août. Le même à M. d'Argenson, au sujet d'une poursuite intentée à M. Raudot. Folio 104½, 2 pages.
- 4 septembre. Le même à de Bernage, au sujet de la sage-femme qui devait passer au Canada. Folio 105½, ½ page.
- Versailles, 2 octobre. Le même à l'abbé Gautier. Il y a à Londres des plans du Canada qui ont été pris sur le vaisseau *La Bellonne*, le 14 décembre 1709. Le prie de découvrir où ils sont et de se les procurer. Folio 105½, ½ page.

LETTRES DE PLAISANCE.

- Marly, 20 juin. Le ministre à M. Loppinot. Folio 106, ½ page.
- 20 juin. Le même à M. Rousseau de Souvigny. Folio 106½, ½ page.
- 20 juin. Le même à M. de Saint-Michel. Folio 107, ½ page.
- 20 juin. Le même à M. Amariton. Folio 107, ½ page.
- 20 juin. Le même à M. Durand de la Garenne. Folio 107½, 4 pages.
- 20 juin. Le même à M. L'Hermitte. Folio 109½, 2½ pages.
- 21 juin. Le même à M. de Longueuil. Lieutenance accordée. Folio 110½, ½ page.
- 21 juin. Le même à M. La Valterie des Forests. Enseigne accordée. Folio 111, ½ page.
- 21 juin. Le même à M. Varennes de la Véranderie. Enseigne accordée. Folio 111, ½ page.
- 21 juin. Le même à M. Bégon, concernant un marchand de Plaisance. Folio 111½, ½ page.
- 22 juin. Le même à l'abbé Gaulin. A reçu sa lettre datée de Plaisance. Est satisfait de son zèle. Aurait souhaité que l'entreprise qu'il devait faire avec M. de Saint-Castin contre Port-Royal, eût été exécutée après la défaite du

1712. parti que les Anglais avaient envoyé contre les sauvages, alors que la garnison de ce poste était affaiblie par la maladie. Regrette qu'une partie des munitions envoyées par M. de Costebelle aient été prises avec le vaisseau du Sieur Morpain, et que le reste ait été gardé par M. de Costebelle dans la crainte d'une attaque des Anglais. Folio 111 $\frac{1}{2}$, 3 pages.
- 27 juin. Le même à M. de Costebelle. Affaires de Plaisance. Regrette qu'il n'ait point exécuté le projet qu'il avait formé d'envoyer, au mois de septembre dernier, le Sieur l'Hermitte avec des fibustiers et 2 vaisseaux corsaires pour s'emparer de Port-Royal. L'occasion était alors très favorable. Approuve le voyage à Boston qu'il a fait faire à M. de la Ronde, quoique ses négociations n'aient pas eues de succès. Désire savoir si la médaille d'or que le roi a accordée à M. de Morpain lui a été remise. A reçu une lettre du Sieur Cahouet qui l'informe que son fils et Alain, de Port-Royal, ont été emprisonnés par les Anglais sous prétexte d'avoir encouragé les soldats à désertir. Il craint qu'on les fasse passer en Angleterre. A écrit au roi d'Angleterre. Ne doit pas craindre pour leur vie. Folio 113, 16 page. Soit 20 pp.
- 29 juin. Le même à M. de Pensens. Lieutenance accordée. Folio 120 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- Versailles, 15 mai. Le même à M. de Costebelle. Affaires de Plaisance. Folio 121, 1 page.
- 15 mai. Le même à M. Fleury. Idem. Folio 121 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- Fontaine-bleau, 12 août. Le même à M. de Costebelle. Idem. Folio 121 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 20 août. Le même à M. Bellié. Solde des troupes de l'Acadie, à l'île d'Oléron. Folio 122, $\frac{1}{2}$ page.
- Versailles, 30 septembre. Le même à M. de Beauharnais. Congé demandé par le sergent Mathot. Folio 122, $\frac{1}{2}$ page.

LETTRES DU MISSISSIPY.

- 21 mai. Le ministre à M. de la Mothe Cadillac. Folio 122 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 5 juin. Le même à M. Crozat. A reçu ses 2 lettres et le traité pour le commerce de la Louisiane. Le fera examiner. Folio 122 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- Marly, 14 juin. Le même à M. Tinas de Gourville. Le prie de lui communiquer son mémoire sur la Louisiane. Folio 123, $\frac{1}{2}$ page.
- 14 juin. Le même à M. d'Artaguette. Idem. Folio 123, $\frac{1}{2}$ page.
- Fontaine-bleau, 3 août. Le même à M. de la Mothe Cadillac. A reçu son mémoire. Pourra lui accorder une concession en Louisiane avec titre honorifique, mais sans justice et elle ne sera pas de grande étendue. Le roi ne veut pas faire de concession avec justice dans cette nouvelle colonie. Folio 123 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 3 août. Le même à M. Dartaguette. Lui envoie copie du mémoire de M. de Cadillac pour l'examiner et y répondre article par article. Le prie de lui marquer l'endroit le plus convenable pour une concession à M. de Cadillac. Folio 124, $\frac{1}{2}$ page.
- 5 août. Le même à M. Crozat. Envoie à M. Desmaretz le projet de lettres patentes pour lui accorder (M. Crozat) le privilège exclusif du commerce de la Louisiane pendant 15 années. Folio 124, 1 page.
- 5 août. Le même à M. Desmaretz. Même sujet. Folio 124 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 8 août. Le même à M. de la Mothe Cadillac. Ferait bien de retarder son départ pour donner à M. Crozat tous les éclaircissements possibles. Folio 125 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 21 août. Le même au même. Folio 126, 1 page.

DOC. DE LA SESSION No 8c

- 1712 Le même au même. Semble s'inquiéter trop de ce qui se passe au
7 septembre. sujet de la Louisiane. N'en est pas content. Folio 126½, ½ page.
- 10 septembre. Le même à M. Le Pelletier. N'a pu donner une enseigne au sieur
Richard, n'y en ayant point de vacante à la Louisiane. Folio 126½, ½ page.
- Versailles, Le même à M. l'abbé Brisacier. Ne peut lui accorder de fret pour ses
18 septembre missions de la Louisiane, les vaisseaux qui y vont appartiennent à une
compagnie. Folio 127, 1 page.
- 19 septembre. Le même à M. Desmaretz. A reçu le projet de lettres patentes pour la
compagnie de la Louisiane. Folio 127, ½ page.
- Rambouillet, Le même à M. de Beauharnais. Passeport demandé par le Sieur Gravelines,
6 octobre. Canadien, habitant de l'île Dauphine, à la Louisiane, qui désire y
passer avec un petit vaisseau et 10 ou 12 Canadiens. Folio 127½, ½ page.
- Versailles, Le même à M. Crozat. Fret des effets du roi pour la Louisiane. Folio
12 octobre. 128, 1 page.
- 12 octobre. Le même à M. Buisson. Farines pour la Louisiane. Folio 128, ½ page.
- 18 octobre. Le même à M. de Beauharnais. Envoie copie de l'état des marchandises
pour la Louisiane. Folio 128½, ½ page.
- 16 octobre. Le même à M. le procureur général. Il eût été préférable que les lettres
patentes à M. Crozat n'eussent pas été imprimées. Folio 129, ½ page.
- 19 octobre. Le même à M. de Clairambault. Fournitures pour la Louisiane. Folio
129, 2 pages.
- 19 octobre. Le même à M. Bouchard. Il peut avoir la place d'ingénieur à la
Louisiane si cela lui convient. Folio 130, ½ page.
- 19 octobre. Le même à M. Clairambault. Filles et garçons à envoyer à la Louisiane.
Folio 130½, 1 page.
- 24 octobre. Le même à M. Crozat. Gravelines ayant une habitation qui vaut plus
de 16,000 livres à l'île Dauphine, il serait convenable de l'y laisser aller.
Folio 131, 1 page.
- Fontaine-bleau, Le même à M. Philyppes. Place de garde-magasin à la Louisiane lui
17 août. est accordée. Folio 131½, ½ page.
- Marly, Le même à M. Crozat. Les hôpitaux de Henneban et de Quimperlay
4 novembre. fourniront 10 à 12 jeunes filles pour la Louisiane. Folio 131½, ½ page.
- 5 novembre. Le même à M. de Clairambault. Affaires de la Louisiane. Folio 132,
2 pages.
- 16 novembre. Le même au même. Id. Folio 133, ½ page.
- 16 novembre. Le même à M. Bouchard. Lui donnera une lieutenance en même temps
que la place d'ingénieur. Folio 133, 1½ page.
- 17 novembre. Le même à M. Crozat. Affaires de la Louisiane. Folio 133½, ½ page.
- 20 novembre. Le même à M. de la Jonquière. Recommandations au sujet des effets
du roi qu'il portera à la Louisiane. Folio 134, 1 page.
- 20 novembre. Le même à M. Crozat. Ferait bien d'utiliser le Sieur Gravelines et
prendre de lui des éclaircissements sur la Louisiane. La lettre de cet
homme est fort sensée. Folio 134½, 1 page.
- 24 novembre. Le même à M. de la Motte Cadillac. Affaires de la Louisiane. Folio
135, ½ page.
- Versailles, Le même à M. le procureur général du parlement de Paris. Lettres
30 novembre. patentes du sieur Crozat. Folio 135, ½ page.
- 30 novembre. Le même à M. Clairambault à l'Orient. Affaires de la Louisiane.
Folio 135½, 1 page.
- 30 novembre. Le même à M. Crozat. Id. Folio 136, ½ page.
- 30 novembre. Le même aux intéressés de la Compagnie du Castor. Le sieur de Vil-
lien, qui commande le navire qu'ils ont armé pour le Baie d'Hudson,
paraît avoir droit aux 2,000 livres convenues avec leurs agents, Moreau et
Paseaud de la Rochelle. C'est à sa bonne conduite qu'ils doivent le salut

1712. de son vaisseau et de sa cargaison dans le combat qu'il a été forcé de livrer. Folio 136½, 1 page.
- 30 novembre. Le même à M. Du Guay. Affaires de la Louisiane. Folio 137, ½ page.
Le même à M. Pajot. Id. Folio 137, 1 page.
- 3 décembre. Le même au même. Id. Folio 137½, 2 pages.
- 1er décembre. Le même à M. Tardie. Id. Folio 138½, 1 page.
- 1er décembre. Le même à M. Duclos. Commission d'ordonnateur à la Louisiane accordée. Folio 138½, ½ page.
- 3 décembre. Le même à M. Crozat. Affaires de la Louisiane. Folio 139, 1 page.
- 3 décembre. Le même à M. Clairambault. Id. Folio 139½, 1 page.
- 6 décembre. Le même à M. de Beauharnais. Id. Folio 140, 1 page.
- 10 décembre. Le même à M. Blondel. Lieutenance accordée à la Louisiane. Folio 140½, 1 page.
- 18 décembre. Mémoire du roi à M. de la Motte Cadillac pour servir de supplément à celui qui lui a été donné le 13 mai 1710. Traité fait avec le Sieur Crozat pour le commerce de la Louisiane. Le Sieur Duclos remplace M. D'Artaguette. Concession demandée par M. de Bienville. Le Conseil Souverain sera composé de MM. Cadillac, Duclos, de Bienville (lieutenant du roi), de 2 autres et d'un procureur général choisi par MM. de Cadillac et Duclos. Plantations de tabac. M. de Bienville a nommé l'île au Massacre l'île Dauphine, et l'établissement qui s'y forme Port-Dauphin. Folio 141, 11 pages. Soit 18 pp.
- 18 décembre. Le même à M. Bouchard. Le roi a donné à un autre l'emploi qu'il lui avait proposé. Folio 146½, ½ page.
- 18 décembre. Le même à M. de Villien. S'occupe de lui faire rendre justice dans son différend avec les intéressés en la Compagnie des Castors. Folio 146½, ½ page.
- 18 décembre. Le même à Mde de Vaudreuil. N'a pas cru devoir proposer au roi la nomination de son fils comme lieutenant de vaisseau. Il faut de la modération dans les demandes et celle-ci lui paraît prématurée. Folio 147, 1 page.
- 18 décembre. Instruction du roi à M. Duclos, commissaire ordonnateur de la Louisiane. Folio 147½, 17 pages. Soit 25 pp.
- 20 décembre. Le même à M. de Vaudreuil. L'informe d'une suspension d'armes entre la France et le Portugal, et le prie de mettre en liberté les prisonniers qu'il peut avoir en mains. Folio 156, 1 page.
- 20 décembre. Le même au même. Le terme de suspension d'armes de 4 mois entre la France et l'Angleterre expirant le 22 courant a été prorogé de 4 autres mois. Folio 156½, 1 page.
- 20 décembre. Le même à M. Clairambault. Lui adresse les provisions de M. de la Motte Cadillac qu'il lui remettra en reprenant celles qui lui furent accordées en mai 1710. Folio 157, ½ page.
- 20 décembre. Le même au même. Fera embarquer M. de la Mothe et sa famille, MM. Duclos, Blondel et Maleffre sur le vaisseau de M. Crozat. Folio 157, 1 page.
- 20 décembre. Le même à M. de la Mothe Cadillac. Instructions générales. Aura la croix de St. Louis s'il donne satisfaction au roi dans son nouveau poste. Folio 157½, 4 pages.
- 20 décembre. Le même à M. Duclos. Instructions générales. Folio 159, 2 pages.
- 21 décembre. Le même à M. de Bienville. M. de Cadillac est passé du Canada en France et doit s'embarquer à Port-Louis pour la Louisiane. Aura égard à ses services s'il ne lui revient pas de plaintes sur sa conduite. Il devra payer les marchandises du roi qu'il a prises au prix qu'elles valaient à la Louisiane. Lui donnera une concession en roture, mais pas de grande étendue. Folio 159½, 3 pages.

DOC. DE LA SESSION No 80

1713. Mémoire du roi à MM. de la Motte Cadillac et Duclou. Leur laisse le choix de deux conseillers et du procureur général. Folio 160½, 1 page.
- 24 décembre. Le même à M. Duclou. Instructions générales. Folio 161, 2 pages.
- 24 décembre. Le même à M. de Beauharnais. Envois à la Louisiane. Folio 162, 2 pages.
- 25 décembre. Le même à M. Clairambault. Affaires de la Louisiane. Folio 162½, 1½ page.
- 30 décembre. Modèle d'acte de concession pour la Louisiane. Folio 163½, 3 pages.
- Marly, Arrêt du Conseil d'Etat sur la requête de MM. Nérét et Gayot au sujet de la régie du commerce des castors. Folio 164½, 6½ pages. Soit 9 pp.
- 29 juin. Ordonnance du roi qui règle que la banlieue du fort Pontchartrain de Chambly sera annexée au dit fort. Folio 168, 2 pages.
- 22 juin. Ordonnance de MM. de Vaudreuil et Raudot qui enjoit aux habitants de la banlieue du fort Chambly d'enlever les éléures et les bâtisses situées sur le terrain réservé. Folio 168½, 2½ pages.
- Québec, 1er mai. Certificat de publication et d'affichage de l'ordonnance ci-haut, par M. de Catalogne. Folio 169½, 2 pages.
- Chambly, 29 août. Sauf conduit pour le Sieur Nérét, faisant défense à tous créanciers, huissiers, d'exercer aucune contrainte contre lui pendant 4 mois. Folio 170½, ½ page.
- Versailles, 17 mars. Le ministre à M. Crozat. Affaires de la Louisiane. Folio 170½, ½ page.
- 29 décembre. Le même à M. Raudot. Affaires de la Louisiane. Folio 171, 1½ page.
- 30 décembre. Le même à M. de Beauharnais. Affaires de la Louisiane. Folio 171½, 2 pages.
- 30 décembre. Le même à M. Duclou. Idem. Folio 172, 2 pages.
- 30 décembre. Le roi à M. l'évêque de Québec. Vient de perdre, en 6 jours, son petit-fils le Dauphin et sa petite-fille la Dauphine. Demande des prières publiques dans l'étendue de son diocèse. Folio 181, 1 page.
- 19 février. Le même à M. de Vaudreuil. Idem. Le prie d'assister avec les conseillers, etc., etc., aux prières qui se feront à l'église cathédrale pour son petit-fils et sa petite-fille. Folio 181½, 1 page.
- 19 février. Le même à M. de Costebelle. Idem. Folio 182, 1 page.
- 19 février. Le même à M. de la Mothe Cadillac. Idem. Folio 182½, 1 page.
- 19 février. Le ministre à M. l'évêque de Québec. Lettre d'accompagnement à celle du roi. Folio 183, ½ page.
- 19 février. Le même à M. de Vaudreuil. Les ennemis suspectent que le bruit que la marine du roi est épuisée, il s'efforcera de faire connaître en toute occasion, que l'escadre du roi, composée de 16 vaisseaux et de 2,500 soldats, s'est emparée de Rio-Janeiro, ville très fortifiée et réputée inaccessible, défendue par 13,000 hommes. Folio 183, 2 pages.
- Versailles, 19 février. Le même à M. de Phélypeaux. Lui apprend que la mort du Dauphin et de la Dauphine a été suivie de celle de Monseigneur le Dauphin, leur fils aîné. Folio 185, 1 page.
- Fontainebleau, 9 août. Le même à M. de Vaudreuil. La paix paraît devoir se faire. Les Anglais de l'armée de Flandres se sont séparés des alliés. Succès contre le prince Eugène, etc., etc. Folio 185½, 2½ pages.
- 31 août. Le même au même. La suspension d'armes entre la France et l'Angleterre a été signée le 19 par M. de Torcy et lord Bolingbrooke. Folio 186½, 1 page.
- Versailles, 19 octobre. Le même à M. Bénard, au sujet d'un traité fait entre M. de Beauharnais et M. Giton pour l'armement du *Héros*. Folio 187½, 2 pages.

Fin du volume 34.

DÉPÊCHES ET ORDRES DU ROI CONCERNANT LES COLONIES.
1713.

Série B.—Vol. 35.

Folio 35, 39 pages (de page 35 à 54).

Soit 60 pp.

(Les 230 premières pages de ce volume, excepté cette partie de la table qui a rapport au Canada, Plaisance et la Louisiane, ne concernent que les îles françaises d'Amérique. Il s'y trouve cependant, ici et là, quelques documents de peu d'importance qui ont trait à la partie qui nous occupe.)

ENREGISTREMENT DES LETTRES ÉCRITES PAR MONSIEUR LE COMTE DE PONT-CHARTRAIN AUX OFFICIERS DE LA NOUVELLE-FRANCE.

1713.
Versailles,
2 janvier. Le ministre à M. de Vaudreuil. Permettra aux prisonniers anglais en Canada qui désirent retourner en leur pays de s'embarquer sur le vaisseau qui sera envoyé de Boston à cet effet. Il sera fait de même pour les prisonniers français. Folio 1B, 2 pages.
- 3 janvier. Le même au même. Même sujet. Folio 1½, 1 page.
- 31 janvier. Le même aux intéressés en la Compagnie du Castor. A reçu copie du traité fait par leur commissaire avec le Sieur de Villien pour le commandement du vaisseau *La Providence*, destiné pour la Baie d'Hudson. Ne peuvent se dispenser de lui payer ce qui a été convenu. Folio 2, 1 page.
- Marly,
24 février. Le même à M. de Vaudreuil. Approuve sa résolution de faire passer MM. de Louvigny et de Lignery à Michilimakinak. Croit que le Havre à l'Anglais serait le meilleur endroit pour le principal établissement au Cap-Breton. Y envoie M. de Saint-Ovide avec M. l'Hermitte et 50 soldats de Plaisance pour déterminer le choix. Le choix fait, il enverra 50 soldats sous MM. de Rouville et Péan pour y hiverner. M. de Saint-Ovide enverra *Le Samslack* à Québec pour les y chercher. Folio 2½, 4 pages.
- 24 février. Le même à M. Bégon. Même sujet. Folio 4, 3 pages.
- 24 février. Le même à M. de Costebelle. Ordres qu'il a donnés à M. de Saint-Ovide pour aller de Rochefort à Plaisance et de ce lieu au Cap-Breton. MM. de la Valière et de la Ronde Denis pourront accompagner M. de Saint-Ovide au Cap-Breton. Folio 5½, 3 pages.
- 25 février. Le même à M. de Courtemanche. Est aise d'apprendre que les 4 navires qui ont été au Labrador l'été dernier ont fait bonne pêche. Folio 6½, 2 pages.
- Versailles,
12 mars. Le même à M. de Vaudreuil. Le roi a renouvelé la suspension d'armes avec le Portugal pour 4 autres mois. Folio 7½, 1 page.
- 12 mars. Le même à M. de Bégon. Même sujet. Folio 8, ¼ page.
- 13 mars. Le même à M. de Costebelle. Expédition au Cap-Breton. Etat des munitions, effets et ustensiles nécessaires à envoyer de Plaisance au Cap-Breton par le navire *Le Samslack*. Folio 8, 2 pages.
- 13 mars. Le même à M. Bégon. Au sujet de l'expédition au Cap-Breton. Etat des vivres et marchandises qu'il convient d'envoyer de Québec au Cap-Breton par le *Le Samslack*. Folio 9, 2 pages.
- 13 mars. Le même à M. d'Alogny. Ordre d'envoyer, sur *Le Samslack*, 40 hommes des plus propres au travail. Folio 9½, 1 page.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1713. Le même à M. Rousseau de Sauvigny. Ne pouvant prendre les eaux qu'en juillet prochain, il serait de son intérêt de retourner à Plaisance. Folio 10, $\frac{1}{2}$ page.
- 15 mars. Le même à M. L'Hermitte. Ordre d'aller au Cap-Breton. Y commandera l'établissement et y hivernera. Folio 10, $\frac{1}{2}$ page.
- 15 mars. Le même à M. de Rouville. L'informe qu'il a été choisi pour aller au Cap-Breton y commander l'établissement qu'on y aura choisi. Folio 10 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 17 mars. Le même à M. de la Ronde. A été choisi pour commander un détachement de 40 hommes qui ira au Cap-Breton. Folio 11, 1 page.
- 20 mars. Le même à M. de Saint-Ovide. Lui adresse ses instructions touchant le voyage qu'il doit faire au Cap-Breton pour y fixer un établissement. Il serait bon d'y attirer les Acadiens et croit qu'ils n'auront aucune objection à s'y fixer, mais, comme il ne sait si ces peuples ont prêté serment de fidélité, il est utile d'user de ménagements. Joint une lettre au Père Gaulin à cet effet. M. L'Hermitte pourra se servir de lui et du Père Justinien pour cette négociation. Il serait bon également d'attirer les sauvages, mais cela pourrait être plus difficile. Le choix d'un lieu propre à cet établissement est d'une conséquence infinie et il espère qu'il ne fera pas erreur. L'aumônier du *Samslack* restera au Cap-Breton. Le sieur Carlot, fils, sera garde-magasin. Folio 11, 4 pages. Soit 7 pp.
- 20 mars. Instructions à M. de Saint-Ovide, lieutenant du roi à Plaisance. Embarquera les troupes de l'Acadie qui sont à Oléron, destinées pour Plaisance. Capitaine M. Du Vivier, de Pensens, lieutenant, La Pérelle et de Conague, enseignes. Lorsqu'il aura fait choix du lieu d'établissement à l'île du Cap-Breton, il retournera à Plaisance, laissant le commandement à M. L'Hermitte, qui gardera avec lui M. de la Ronde, capitaine, et M. de la Vallière, enseigne. Engagera les habitants de Saint-Pierre et de la Baie de la Fortune à aller hiverner au nouvel établissement. Examinera d'abord le Havre à l'Anglais, qui paraît être le meilleur sur l'examen qui en a été fait par le capitaine Chaillot, ancien navigateur. Remettra le commandement du *Samslack* au plus ancien officier de ce navire. Ce navire devra prendre à Québec le capitaine de Rouville, Péan, enseigne, et 40 hommes. Des 2 compagnies qui seront à cet établissement, l'une, celle venant du Canada, sera commandée par M. de Rouville, avec M. de Pensens pour lieutenant, et Péan pour enseigne; celle provenant de Plaisance aura M. de la Ronde pour capitaine, de la Vallière pour lieutenant, et de la Pérelle pour enseigne. Le roi souhaite que M. de Conague fasse les fonctions de sous-ingénieur sous M. L'Hermitte. M. de Saint-Ovide, au retour du *Samslack* de Québec, se rendra à Plaisance dans ce vaisseau. Rendra compte à M. de Costebelle de tout ce qu'il aura fait et reviendra en France dans le *Samslack*. Folio 13, 10 pages. Soit 18 pp.
- 20 mars. Le même à M. de Costebelle. Résumé des instructions à M. de Saint-Ovide. Autres instructions. Folio 18, 6 $\frac{1}{2}$ pages. Soit 12 pp.
- 20 mars. Instructions pour M. L'Hermitte, major de Plaisance. Résumé des instructions à M. de Saint-Ovide. Instructions diverses. Folio 21, 7 pages. Soit 12 pp.
- 20 mars. Mémoire pour servir d'instruction à M. de Cotteneuil, enseigne de vaisseau, sur le service qu'il doit rendre dans le voyage qu'il va faire sur la frégate du roi *Le Samslack*, commandée par M. de Saint-Ovide. Folio 24 $\frac{1}{2}$, 1 page. Soit 2 pp.
- 25 mars. Le ministre à M. de Saint-Ovide. Remarques accompagnant son instruction. Folio 25 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 29 mars. Le même à M. de Vaudreuil. Résumé de l'instruction à M. de Saint-Ovide. Doit faire en sorte que les habitants de l'Acadie s'établissent au Cap-

1713. Breton. Lui fait passer 2 lettres, une pour l'abbé Gaulin et une autre pour le Père Justinien. Croit que le Baron de Saint-Castin pourrait déterminer les sauvages de l'Acadie à s'établir au Cap-Breton. Lui a donné un congé, mais il espère qu'il ne s'en servira pas. Croit qu'il préférerait rester au Cap-Breton qu'à Québec. Lettre au Père Félix, curé de Beau-bassin. Laissera aller au Cap-Breton tous les Canadiens qui voudront y aller. M. de Costebelle ira y commander, emmenant avec lui le reste de la garnison de Plaisance et les habitants de ce lieu qui voudront aller s'y fixer. Favorisera le commerce entre le Canada et le Cap-Breton. Folio 26, 8 pages. Soit 14 pp.
- 29 mars. Le même à M. Bégon. Plaisance est cédé aux Anglais par les préliminaires de la paix. Etablissement du Cap-Breton. Instructions diverses. Folio 30, 4 pages. Soit 7 pp.
- 29 mars. Le même à M. L'Hermitte. Lettre accompagnant son instruction au sujet du Cap-Breton. Folio 32, 2 pages. Soit 3 pp.
- 29 mars. Le même à M. l'abbé Gaulin. Le roi ayant cédé l'Acadie et Terre-neuve à l'Angleterre, s'est déterminé à faire un établissement au Cap-Breton. Il s'est réservé, il est vrai, "le droit de faire la pêche sur toutes les côtes de Terre-neuve, mais la différence qu'il y a d'une pêche fixe à une tolérance l'y a déterminé à faire un établissement ailleurs". Espère qu'il ira conférer avec M. de Saint-Ovide sur la question d'engager les habitants de l'Acadie, et même les sauvages, à se fixer au Cap-Breton. Ne sait si ces habitants ont prêté serment de fidélité depuis le 16 octobre dernier, dans ce cas, il faudrait traiter l'affaire sans bruit. N'ériger point aux Pères Justinien et Bonaventure, de crainte que ses lettres ne les atteignent pas. Folio 32½, 3 pages. Soit 6 pp.
- 26 mars. Le même au Père Félix à Beau-bassin. Même sujet. Folio 34, 3 pages. Soit 5 pp.
- 8 avril. Le même à M. Saint-Castin. Lui envoie le congé qu'il a demandé pour venir en France au sujet de ses affaires particulières. Espère qu'il ne s'en servira pas, et qu'il s'emploiera à persuader aux sauvages de l'Acadie d'aller se fixer au Cap-Breton. "Il faut que les Français et les sauvages de l'Acadie voient le soleil et les étoiles de dessus la même terre, que la hache des uns et des autres se repose et soit levée ensemble et que leurs os soient dans le même lieu." S'il revient en France, Sa Majesté l'enverra l'année prochaine servir au Cap-Breton, étant persuadé que cet endroit lui conviendra mieux que Québec. Folio 35, 2 pages.
- 8 avril. Le même à l'abbé Gaulin. Espère qu'il se rendra de suite au Cap-Breton. Folio 36, ½ page.
- 8 avril. Le même au Supérieur des Récollets en Canada. Il est nécessaire qu'il envoie au Cap-Breton un de ses Pères pour servir d'aumônier, et un autre missionnaire pour y hiverner. Folio 36½, 1 page.
- 12 avril. Le même à M. de Costebelle. Il doit prendre ses mesures pour évacuer Plaisance cet automne et disposer les habitants à le suivre au Cap-Breton. Par le traité, Terre-neuve et les îles adjacentes appartiendront à l'Angleterre. Elles lui seront remises 7 mois après la ratification du traité. "Il ne sera pas permis aux Français de fortifier aucun lieu ni d'y établir des habitations sur ces côtes, si ce n'est des échafauds et des cabanes usitées pour la pêche depuis le Cap Bonnevista jusqu'à l'extrémité septentrionale de Terre-neuve, et de là, en suivant la partie occidentale, jusqu'à la pointe Riche." Par le même traité l'Acadie reste aux Anglais, et les habitants ont la liberté de se retirer de tous les lieux et colonies qui doivent être cédés ou restitués aux Anglais dans l'espace d'un an avec tous leurs effets mobiliers qu'ils pourront transporter où il leur plaira. Si les habi-

DOC. DE LA SESSION No 8c

1713. tants de l'Acadie n'ont pas prêté serment de fidélité, ils peuvent se retirer sans qu'on puisse les empêcher. Folio 36½, 2 pages. Soit 4 pp.
- 18 avril. Le même à M. de Vaudreuil. La paix a été conclue le 11 de ce mois à Utrecht. Ne sera publiée qu'après ratification. Folio 37½, 1 page.
- 18 avril. Le même à M. de Costebelle. Devra disposer de toutes choses de manière que tout soit prêt à l'arrivée du vaisseau que le roi enverra pour transporter au Cap-Breton la garnison, l'artillerie et les habitants. Ne fera connaître de ces faits que ce qui est absolument nécessaire. Folio 38, 2 pages.
- 18 avril. Le même au même. Envoi de provisions. Recevra le reste de Québec. Folio 38½, 2 pages.
- 21 avril. Le même à M. Bégon. Au sujet de la paix. Folio 39½, 1 page.
- 30 avril. Le même à M. de Vaudreuil. Devra défendre aux corsaires de faire la course. Le roi a cédé la Baie d'Hudson et les terres qui en dépendent, l'Acadie en entier suivant ses anciennes limites, Terre-neuve et les îles adjacentes. Ne s'est réservé que l'île du Cap-Breton et toutes les autres qui sont situées dans l'embouchure et dans le golfe du fleuve St-Laurent. Est persuadé que les habitants de l'Acadie n'ont pas prêté serment, qu'ils n'hésiteront pas à se retirer au Cap-Breton dans le terme convenu et que les Anglais n'essaieront pas de les en empêcher. Folio 39½, 3 pages. Soit 6 pp.
- Marly, 5 mai. Le même au même. Lui donne avis qu'il ne doit apporter aucun obstacle à la cession de la Baie d'Hudson, etc., etc. Folio 41½, ½ page.
1714. (7) 20 mai. Le même à M. Jérémie, commandant au Port-Nelson. Ne remettra le poste qu'il occupe que sur avis du roi. Lui expliquera la conduite à tenir. Folio 41½, ½ page.
- 15 mai. Le même à M. de Costebelle au sujet des comptes de M. Durand de la Garenne avec M. de Frontenac, ci-devant trésorier général de la marine. Folio 42, ½ page.
- 15 mai. Le même à M. Durand de la Garenne. Même sujet. Folio 42½, 1 page.
- 22 mai. Ordonnance de la paix par le roi. Folio 43, 2 pages.
- 31 mai. Le ministre à M. de Vaudreuil. Lui adresse l'ordonnance de la paix qu'il devra publier. Fera chanter un *Te Deum*. Folio 43½, 1 page.
- 31 mai. Le même à M. Bégon. Même sujet. Folio 43½, ½ page.
- 31 mai. Le même à M. L'Evêque de Québec et lettre du roi au même. Folio 44, 1 page. Soit 2 pp.
- 31 mai. Le même à M. de Costebelle. Même sujet. Folio 45, ½ page.
- Versailles, 1er juin. Le même à l'abbé Gaulin. Le roi a mis tout en usage pour obtenir de la reine d'Angleterre une modification des termes du traité, quant aux privilèges accordés aux Acadiens pour leur départ. Le duc d'Aumont, ambassadeur du roi, vient de l'informer que la reine va incessamment donner l'ordre précis de permettre aux Acadiens de vendre leurs immeubles. Ne doute pas que cet ordre ne soit exécuté ponctuellement, et espère que les Acadiens en prendront avantage pour passer au Cap-Breton. Folio 45½, 1 page. Soit 2 pp.
- 8 juin. Le même à M. de Vaudreuil. Le roi a accordé à M. Crozat, concessionnaire du privilège du commerce de la Louisiane, qui désire faire un établissement à Ouabache pour la facilité des communications entre la Louisiane et le Canada, la permission de faire passer 50 Canadiens en ce lieu pour y faire la traite, la chasse, etc. M. de Boisbrillant, major de la Louisiane, y commandera; M. de la Vallée y servira sous ses ordres, si cela lui convient, sinon M. de la Gorgondière, qui a charge de recuter ces 50 Canadiens, en choisira un autre. Folio 46, 2 pages. Soit 3 pp.
- 10 juin. Le même à M. de Costebelle. Espère qu'il pourra envoyer les 3 vaisseaux promis pour faire l'évacuation de Plaisance cet automne, sinon, il

1713. faudra attendre au printemps. Lettre écrite au Père Gaulin pour engager les Acadiens à passer au Cap-Breton. Folio 46½, 2 pages. Soit 3 pp.
Le même à M. L'évêque de Québec. Le roi lui a donné pour coadjuteur le Rév. Père de Mornay, gardien des Capucins de Meudon, homme de condition, de grande piété, d'un esprit solide et propre au gouvernement. Folio 47½, ½ page.
- 25 juin. Mémoire du roi à MM. de Vaudreuil et Bégon. M. l'Evêque retourne cette année dans son diocèse. Coadjuteur. Bons services de M. d'Aigremont. Croit encore que le rétablissement des congés serait préjudiciable. Demande un mémoire sur les avantages oue pourrait avoir la liberté du commerce des castors. Il est nécessaire de détruire le commerce pernicieux de l'eau-de-vie. Approuve qu'ils aient donné 20 soldats à M. de Lignery, puisqu'ils l'ont jugé nécessaire. Il est nécessaire de faire exécuter l'ordonnance sur la diminution des chevaux " Il est de la dernière conséquence de remettre les habitants dans l'usage d'aller en raquettes et de détruire les chevaux et les voitures d'hiver; cela détruirait leur supériorité en les cíféminant ". Mariages. Médailles aux sauvages. Zèle de M. de Longueuil. M. Riverin. Sa députation se terminera en octobre prochain. Les prétentions de la colonie contre le fermier du Domaine ont paru mal fondées. Le sieur de St.-Castin. Fort de Chambly. Enceinte de Montréal. Doivent encourager le commerce avec le Cap-Breton. Est fâché qu'il soit mort un aussi grand nombre de prêtres depuis 2 ans. Est fâché d'apprendre l'incendie du Palais. Accorde 15,000 livres pour le rebâtir. Monnaie de cartes. Dépenses immenses pour soutenir les guerres qui sont autant à l'avantage de la colonie que du royaume. Il serait raisonnable de prélever une taxe sur les habitants à titre de contribution aux dépenses générales du royaume. Désire qu'il n'y ait qu'un grand vicairé dans chaque communauté. Devront informer l'évêque qu'il doit fixer les cures et se conformer à ses intentions. Doivent se faire donner des copies des titres des propriétés que possèdent le clergé et les communautés. Folio 47½, 22 pages. Soit 40 pp.
- Rambouillet.
30 juin. Le ministre à M. de Galiffet, gouverneur des Trois-Rivières. N'a pu approuver les changements qu'il a proposés pour la cure des Trois-Rivières. Il lui est revenu qu'il ne vivait pas en bonne intelligence avec le curé et les Récollets, et qu'il donnait du scandale par ses mœurs. Folio 58, 1 page.
- 30 juin. Le même à M. De la Guerdemarville, enseigne et sous-ingénieur. N'est pour l'extinction de la monnaie de cartes. Folio 58½, 1 page.
- 30 juin. Le même à M. De la Guer de Marville, enseigne et sous-ingénieur. N'est pas satisfait de ses plans au point de vue de la propreté. Folio 59, 1 page.
- 30 juin. Le même à M. de St-Simon, prévost. Pourra peut-être plus tard, accorder sa place à son fils, mais pas comme survivaunce. Folio 59, 1 page.
- 30 juin. Le même à M. de la Martinière, 1er conseiller. Ce qui lui a été accordé était une gratification et non une pension. Folio 59½, 1 page.
- 30 juin. Le même à M. de Lotbinière, conseiller. Est satisfait de son application. Folio 60, 1 page.
- 30 juin. Le même à M. De Lino. Attend le mémoire qu'il prépare sur l'administration de la justice. A été bien aise du mariage de son fils avec Mlle de Lotbinière. Folio 60, ½ page.
- 30 juin. Le même à M. de la Chassagne, major. A donné une enseigne à son neveu, M. Chauvry de Noyant. En donne une au cadet à la prochaine occasion. Folio 60½, ½ page.
- 30 juin. Le même à M. Chauvry de Noyant, enseigne. Lui a accordé une enseigne. Folio 60½, ½ page.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1713. Le même à M. Hazeur, curé de Champlain. A donné à son frère la
30 juin. place de conseiller. Folio 61, $\frac{1}{2}$ page.
- 30 juin. Le même à M. Raudot de Chalus. Brevet d'enseigne de vaisseau ac-
cordé. Folio 61, $\frac{1}{2}$ page.
- 30 juin. Le même à M. Migeon de la Gauchetière. Brevet d'aide-major des
troupes accordé. Folio 61 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 30 juin. Le même à M. Dartigny. Sa réclamation pour dédommagement sera
examinée. Folio 61 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 30 juin. Le même à M. de Langloiserie. Ses services seront reconnus à l'occa-
sion. Proposera son second fils pour une enseigne. Folio 62, $\frac{1}{2}$ page.
- 28 juin. Le même à M. de Ramezay. Est aise de l'application de son fils à
mériter la lieutenance qui lui a été accordée. Fait bien d'apprendre la
langue des Outaouais. A accordé à son second fils, le Mousquetaire, une
expectative d'enseigne et un certificat de garde marine. Ne peut le faire
payer des 2,000 livres que lui doit la Compagnie de la Colonie tant que le
roi ne sera pas lui-même payé de ce qu'elle lui doit. Ne peut accorder
une pension à M^{de} d'Argenteuil, n'y en ayant pas de vacante. Envoi
de marchandises par Nérét et Gayot. Est satisfait de son zèle pour faire
châtier les complices des 12 personnes qui ont déserté pour aller chez les
Outaouais. Folio 62 $\frac{1}{2}$, 3 $\frac{1}{2}$ pages. Soit 6 pp.
- 28 juin. Addition au mémoire du roi du 25 juin 1713, à MM. de Vaudreuil et
Bégon. A accordé aux enfants de M. Du Plessis Faber, la moitié de la
pension de leur père. Ne peut, pour le moment, accorder aux veuves de
MM. de la Jemmeraye et Puigibault les pensions demandées. Plans des
fortifications. 500 livres ont été accordées pour parachever les travaux
de l'église des Trois-Rivières. Folio 64, 3 pages.
- 28 juin. Le même au chapitre de l'église cathédrale de Québec. Le roi a fait don
d'un ornement complet pour leur église. Folio 65, 1 page.
- 28 juin. Le même à MM. de Vaudreuil et Bégon. Les cartes seront ou reçues
avec une certaine déduction, ou elles pourront être mises en rentes sur
l'Hôtel de ville de Paris. Folio 65 $\frac{1}{2}$, 4 pages.
- 28 juin. Le même aux mêmes. Cartes. N'a trouvé dans leur mémoire aucunes
pièces au sujet des limites de l'Acadie. Devront s'efforcer d'en trouver
qui établissent la limite à Pasmokonady. Il serait beaucoup mieux qu'ils
en trouvassent limitant l'Acadie à la péninsule. Les prie d'exposer
leurs vues au sujet des limites dans les autres lieux. Limites de la Baie
d'Hudson. Folio 67, 4 $\frac{1}{2}$ pages. Soit 8 pp.
- 28 juin. Le même à M. Bégon. Le roi désire qu'il fasse un inventaire des pa-
piers appartenant à l'église de Québec. Il prendra des précautions pour
ne pas donner le temps d'enlever les papiers du coffre-fort. Veut que ses
ordres à ce sujet soient exécutés rigoureusement. Folio 69 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 28 juin. Le même au même, au sujet de l'ornement pour l'église de Québec qu'en-
voie le roi. Folio 70, 1 page.
- 28 juin. Le même à M. l'évêque de Québec. Même sujet. Folio 70 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 28 juin. Mémoire du roi à MM. de Vaudreuil et Bégon. Discredit de la mon-
naie de cartes. Mesures pour la réduire. Folio 70 $\frac{1}{2}$, 2 pages. Soit 4 pp.
- Versailles, 1er juillet. Le ministre à M. de Saint-Ours, capitaine. Veut bien que ses fils entrent
dans sa compagnie, s'ils ont l'âge, mais ils feront le service comme les
autres soldats. Folio 73, $\frac{1}{2}$ page.
- 1er juillet. Le même à M. de Lignery, capitaine. Le roi a approuvé que M. de Vau-
dreuil l'ait envoyé à Michilimakinak afin de pacifier les sauvages. Il a
bien fait d'amener son fils avec lui. Il lui donnera une enseigne à la pre-
mière vacance. Folio 73, 1 page.
- 1er juillet. Le même à M. Dupuis, lieutenant général de la prévôté. Est content
de ses services. Avancera son fils aîné lorsqu'il en aura l'occasion. Son

1713. fils cadet, qu'il destine à la magistrature, doit s'appliquer. Folio 73½, 1 page. Soit 2 pp.
- 1er juillet. Le même à M. de Beauceurs, capitaine et ingénieur. Fortifications. Le palais doit être reconstruit sur les mêmes alignements afin d'utiliser les fondations, l'intérieur pourra être changé. Ce palais devra contenir la chapelle et les prisons, outre le logement de l'intendant, la bluterie, la salle d'armes, la chambre du conseil et de la prévôté. Il faut qu'une petite chambre de la prison ait vue sur la chapelle pour que les prisonniers entendent la messe. Il pourra se servir de cette bâtisse pour diminuer le roc qui est à côté de la fontaine du roi et qui avance trop dans la rue. Il se servira des pierres qu'il en tirera. Folio 74, 2½ pages. Soit 5 pp.
- 1er juillet. Le même à M. de Louvigny, major de Québec. Le roi a approuvé qu'on vende des fusils aux habitants pour les armer. Le paiement pourra être fait en grains et en lard. Le suppose rendu à Michilimackinac. Folio 75, 1½ page. Soit 3 pp.
- 1er juillet. Le même à M. du Ménil Noray, major des troupes. Nécessité d'une bonne discipline. Folio 76, 1½ page.
- 2 juillet. Le même à M. Bégon. Pension du Sieur Sarrazin. Le chirurgien-major Benoit. Folio 76½, 2 pages.
- 2 juillet. Le même à M. Sarrazin. A écrit à M. Bégon de lui faire rendre justice. Folio 77, ½ page.
- 2 juillet. Le même à M. de la Colombière, conseiller clerc. Ses efforts pour lui faire obtenir un bénéfice ou une pension n'ont pas encore aboutis. Folio 77½, ½ page.
- 2 juillet. Le même à M. du Vivier, capitaine. A été bien aise de lui procurer une compagnie. Folio 77½, ½ page.
- 2 juillet. Le même à M. du Figuier, lieutenant. Est aise de lui avoir procuré une lieutenance. Folio 78, ½ page.
- 2 juillet. Le même à M. d'Aigremont. N'a que des louanges à lui accorder. Folio 78, 1 page. Soit 2 pp.
- 2 juillet. Le même à M. de Catalogne. Ce qu'il dit au sujet de l'enceinte de Montréal paraît bon. MM. de Vaudreuil, Bégon et de Beauceurs se rendront sur les lieux pour examiner ses suggestions. Folio 78½, 1 page.
- 2 juillet. Le même à M. Deschambaut, lieutenant-général de la prévôté de Montréal. A chargé M. Bégon d'examiner les raisons qu'avait M. de Vaudreuil pour supprimer dans l'église le banc réservé aux officiers de justice. Lui demande d'expliquer sa conduite dans l'affaire de Sarrazin, Juillet, Pin-court, Chamillard et Blondeau. Folio 79, 3 pages.
- 2 juillet. Le même à M. de la Durantaye. Ne sait pas ce qu'est ce droit d'échange qu'il demande. Folio 80, ½ page.
- 2 juillet. Le même à M. Robert, garde-magasin à Montréal. Ne peut procurer à son fils le brevet d'écrivain qu'il sollicite, l'emploiera cependant aux écritures. Folio 80, ½ page.
- 2 juillet. Le même à M. Pineau. Doit donner tous ses soins au recouvrement des effets de la Compagnie de la Colonie. A bien fait de ne point répondre "aux grandes écritures" que M. du Plessis lui a fait signifier; on ne finirait jamais avec lui si on l'écoutait. Folio 80½, 1 page.
- 2 juillet. Le même à M. de Tonty, capitaine. Lui envoie le congé qu'il demande; espère qu'il ne s'en servira pas si ses affaires en France ne l'y obligent pas. Ecrit à M. de Vaudreuil de vérifier ce qui en est du don qu'il prétend lui avoir été fait de la Seigneurie des Illinois. Folio 81, 1 page.
- 2 juillet. Le même au Père de Breslay. Lui enverra les ornements qu'il demande dès que les finances le permettront. Les scrupules de convenance qu'il a de ne pas vivre dans la même maison avec M. de Linctôt et sa

DOC. DE LA SESSION No 8c

1713. famille, sont peut-être exagérés, mais très louables. M. de Vaudreuil tâchera de loger ailleurs cet officier. Folio 81, 1 page. Soit 2 pp.
- 2 juillet. Le même à M. de Longueuil, lieutenant du roi à Montréal. Son fils remplacera M. de Périgny comme enseigne. Fera ratifier l'augmentation de sa concession, s'il n'y voit aucun inconvénient. Folio 81, 1 page.
- 2 juillet. Le même à M. Hazeur, conseiller. Espère qu'il s'acquittera de sa charge à la satisfaction de tous et qu'il se rendra digne des services rendus par son père. Folio 82, 2 pages.
- 2 juillet. Le même à M. Benoist, chirurgien-major des troupes. N'a pas droit à ce qui a été retenu de son salaire pendant son absence. Folio 82½, ½ page.
- 2 juillet. Le même à M. de Falaise, major de l'Acadie. La croix de St-Louis lui a été accordée. Se souviendra de son fils lorsqu'il y aura une enseigne vacante. Folio 83, 1 page.
- 3 juillet. Le même à M. de Budemont, lieutenant. Les 2 compagnies vacantes ont été données à MM. de Villedonné et de Périgny, plus anciens que lui. Folio 83, ½ page.
- 3 juillet. Le même à M. de St-Martin, capitaine. Le roi n'ayant fait cette année que 2 chevaliers de St-Louis, M. Le Verrier, le plus ancien capitaine, et M. de la Corne, couvert de blessures, il n'a pu le recommander. Folio 83½, 1 page.
- 3 juillet. Le même à M. Du Buisson, lieutenant. Est satisfait des services qu'il a rendus à Détroit. M. Bégon examinera les dépenses qu'il a faites pour attirer les sauvages au secours du poste. Folio 84, 1 page.
- 3 juillet. Le même à M. D'Esgly, capitaine. Le recommandera pour la croix de St-Louis à la prochaine occasion. Folio 84, 1 page.
- 3 juillet. Le même à M. de la Chauvignerie, enseigne. A été nommé enseigne à la place de M. de Largenterie, promu lieutenant à la place de M. de Villedonné. Folio 84½, ½ page.
- 3 juillet. Le même à M. de Largenterie, lieutenant. A été promu. Folio 84½, ½ page.
- 3 juillet. Le même à M. de Cabanae, major des Trois-Rivières. Lui accordera plus tard une gratification pour le temps qu'il a servi depuis la mort de M. de Crisasy jusqu'à l'arrivée de M. de Galiffet. Folio 85, 1 page.
- 3 juillet. Le même à M. Bégon. Examinera l'état des dépenses de M. Dubuisson. Folio 85, ½ page.
- 3 juillet. Le même à M. D'Aillebout de Périgny. Lui a accordé la compagnie vacante par la mort de M. de le Pipardière. Le brevet est sous le nom de D'Aillebout, qui est le nom de sa famille et est plus connu que celui de Périgny. Folio 85½, 1 page.
- 3 juillet. Le même à M. de Gannes, capitaine. N'accorde que 2 croix de St-Louis outre celle de son frère. Folio 85½, ½ page.
- 3 juillet. Le même à M. de Blainville, capitaine. Est heureux de voir que son fils s'applique à bien servir. N'a pu lui obtenir une croix de St-Louis. Folio 86, 1 page.
- 3 juillet. Le même à M. Collet. Procureur général au Conseil Supérieur. Administration de la justice. Folio 86, 3 pages.
- 4 juillet. Le même à M. de Mousseignat. Ne peut accorder la survivance de sa charge à son fils, cela n'étant plus dans l'habitude. Il doit s'appliquer afin de la mériter. Folio 87, 1 page.
- 1er juillet. Le même à M. Bégon. Envoie 2 mémoires sur les cartes du Canada. Explications détaillées à ce sujet. Folio 87½, 4 pages. Soit 7 pp.
- 4 juillet. Le même à M. le Marquis d'Alogny, commandant des troupes. Ne doit point tolérer que les sergents se marient; cela les détourne du service. Ecrit à M. de Vaudreuil de ne pas congédier autant de vieux soldats. Croit que les habitants préféreront fournir aux soldats des utensiles, pail-

1713. lasses, bois et luminaire, que de les loger. Rappellera au roi l'avancement qu'il demande pour M. de Boishébert et autres officiers. Approuve que le chevalier Bégon ait été reçu dans la compagnie de Duplessis Fabert. A nommé MM. de Villodonné et D'Aillebout de Périgny capitaines à la place de MM. de Villedonné et de la Pipardière, décidés, et MM. de Longueuil et de Largentier, lieutenants. Lui a accordé un brevet de capitaine de vaisseau. N'a pu lui accorder une pension de l'ordre de St-Louis. Folio 89½, 3 pages. Soit 6 pp.
- 4 juillet. Le même à M. de Villedonné, capitaine. A été nommé capitaine à la place de M. de Beaubassin. Folio 91, 1 page.
- 4 juillet. Le même à M. Duplessis Fabert, enseigne. Le roi, en raison des services de feu son père, a accordé une pension de 300 livres, à lui et à ses frères et sœurs. L'a proposé pour la première lieutenance qui vaquera. Folio 91½, 1 page.
- 4 juillet. Le même à M. de la Corne, capitaine. Lui a accordé la croix de St-Louis. Accordera une enseigne à son fils. Folio 91½, 1 page.
- 4 juillet. Le même à M. de Montigny, capitaine. Lui a accordé le congé qu'il demande pour venir aux eaux. Folio 92, 1 page.
- 4 juillet. Le même à M. de Vaudreuil. A approuvé qu'il envoie M. de Lignery à Michilinuakinak en attendant que M. de Louvigny puisse y aller. Espère qu'ils y sont maintenant l'un et l'autre. Le roi a été satisfait des mesures qu'il avait prises sur l'avis qu'il avait reçu d'une nouvelle attaque des Anglais. Fera bien de se servir de M. de Longueuil dans toutes les difficultés qu'il pourra avoir avec les Iroquois. Pourra accorder 40 soldats et 2 officiers à M. de la Forest, s'il consent à les payer. Approuve ce qu'il a fait pour maintenir les habitants de l'Acadie dans la fidélité. Aurait dû faire quelque entreprise sur l'Acadie l'année dernière. Il ne peut en être question maintenant, la paix étant faite. Il ne reste plus qu'à engager les habitants à s'établir au Cap-Breton. A accordé des congés à MM. de Villiers, de Tonty, de Montigny, Lerbin et Saint-Michel. A appris avec plaisir l'insuccès de l'entreprise des Outagamis et des Mascoutins contre le Détroit. Le roi a fait examiner les nouveaux mémoires de Madame de la Forest. Lui a fait défense de donner à l'avenir ni mémoires ni placets. C'est une femme dangereuse, elle retourne au Canada. A accordé à son neveu, M. de Lantagnac, et à M. de Ramezay des expectatives d'enseigne. Folio 92½, 13 pages. Soit 22 pp.
- 3 juillet. Le même à M. Bégon. Vente des effets provenant du naufrage des vaisseaux anglais à l'île aux Œufs. Etat des fonds. Est fort satisfait que le Sieur Prat ait construit un vaisseau de 36 canons. Avantages pour la colonie de la construction des vaisseaux. Exemple de l'Angleterre. Monnaie de cartes. Concessions de MM. de Vaudreuil et de Soulanges. M. de Cabanac. Croit que la prétendue découverte d'une mine d'argent à Ouabache n'était qu'un prétexte pour y aller faire la traite. A bien fait d'acheter du sel pour le compte du roi et de le vendre de manière à en faire tomber le prix. M. d'Aigremont, ses bons services. M. de Lusignan. Le roi a accordé des lettres de "naturalité" aux Anglais catholiques dont il lui a envoyé la liste. Pêche des marsouins des Sicurs Peyre et Hazeur à Camouraska. N'a pu lui procurer une gratification pour les effets qu'il a perdus à l'incendie du palais. Le prie de l'informer des raisons de la supérieure de l'Hôtel-Dieu pour acquérir l'île au Oies. Folio 99½, 19 pages. Soit 35 pp.
- 4 juillet. Le même à M. de la Forest. Est aise d'apprendre qu'il ait trouvé les choses tranquilles à Détroit depuis la destruction des Outagamis et des Mascoutins. Doit empêcher les sauvages de se faire la guerre. Peut avoir

DOC. DE LA SESSION No 8c

1713. les 40 soldats qu'il demande s'il veut les entretenir à ses dépens. Folio 108½, 1 page.
- 4 juillet. Le même à M. de Vaudreuil. Fait tout ce qu'il peut pour être agréable à lui et à sa famille. A donné un brevet de lieutenant de vaisseau à son fils aîné. Madame de Vaudreuil a été nommée sous-gouvernante des enfants de Monseigneur le duc de Berry; son mérite personnel, depuis qu'elle est en France, lui a attiré cette place de confiance. Elle a eu de la peine à s'y déterminer par le désir qu'elle avait de l'aller rejoindre au Canada. La mort du duc d'Alençon lui permettait de retourner au Canada, mais le duc de Berry a réclamé ses services, etc., etc. Folio 109, 1 page.
Soit 2 pp.
- 4 juillet. Le même au chevalier Bégon, capitaine. Promotion accordée. N'a pu lui obtenir la croix de Saint-Louis, malgré, ses services et ses blessures. Ont été données aux plus anciens. Folio 110, 1 page.
- 4 juillet. Le même à M. le marquis de Vaudreuil, capitaine. A été nommé lieutenant de vaisseau. Folio 110, ¼ page.
- 4 juillet. Le même à M. de Saint-Onrs à l'égard de sa pension. Folio 110½, ¼ page.
- 4 juillet. Le même à M. Le Verrier, capitaine. A été fait chevalier de Saint-Louis. Folio 110½, 1 page.
- 4 juillet. Le même à M. Bégon. Les cartes éminées par M. Raudot seront payées. Il devra les brûler. Folio 111, 1 page.
- 4 juillet. Le même à M. de Sabrevois, capitaine. Compte qu'il conduira avec tout le soin possible les affaires de Détroit si M. de la Forest n'y reste pas. Folio 111½, 1 page.
- 8 juillet. Le même à M. Prat, capitaine de port à Québec. A reçu l'état des vaisseaux qui sont allés au Canada. En espère de parois tous les ans. Le *cul-de-sac*. Construction des vaisseaux. Folio 112, 2 pages. Soit 4 pp.
- 8 juillet. Le même à M. Bégon. Il convient que les habitants contribuent en partie aux dépenses de la colonie. Le meilleur moyen est de les imposer d'un dixième sur tous leurs biens. Lui envoie une liste des promotions. Folio 112½, 2 pages.
- Marly, 9 août. Le même à M. Jérémie. Lui envoie l'article du traité d'Utrecht qui cède le territoire de la Baie d'Hudson aux Anglais. Livrera possession des forts avec l'artillerie et les munitions de guerre qui s'y trouvent. Folio 113½, 1 page.
Soit 2 pp.
- 29 septembre. Le roi à M. de Costebelle, sur la remise de Plaisance. Dans le but d'éviter aux troupes et aux habitants les misères d'un déplacement en automne, il a obtenu que l'évacuation de Plaisance serait retardée jusqu'au printemps. En attendant, ils laisseront le fort et le gouvernement du pays aux Anglais. Folio 14, 2 pages.
Soit 4 pp.
- 29 septembre. Le ministre à M. de Costebelle. Lettre accompagnant celle du roi. Folio 115, ½ page.
Mémoire au sujet de l'évacuation de Plaisance. Ce que M. le duc d'Anmont a demandé à la reine pour retarder l'évacuation et ce que M. de Torey a dit sur ce sujet à M. Prior, fait voir qu'il n'y a aucune intention d'é luder le traité. Les habitants seront en attendant soumis aux lois anglaises. Folio 115½, 3 pages.
Soit 5 pp.
- Fontaine-bleau, 5 octobre. Le ministre au Rév. Père de Mornay, coadjuteur de l'évêché de Québec. Lui envoie le brevet et la gratification de 3,000 livres que le roi lui a accordée pour la première année, et celle de 4,000 pour fournir aux dépenses de ses bulles et ornements. Folio 116½, ¼ page.
- 7 octobre. Le même à M. de Costebelle. La reine d'Angleterre a offert de transporter les troupes et les habitants de Plaisance au Cap-Breton le prin-

1713. temps prochain. Les vaisseaux du roi s'y rendront aussi pour transporter ce qui restera. Il doit vivre là comme en terre étrangère. Lui envoie copie d'une lettre de la reine à M. Nicholson, par laquelle elle lui donne ordre de laisser vendre et disposer aux sujets du roi, tant de l'Acadie que de Terre-neuve, les terres et maisons qu'ils y ont. Cette faveur, il le croit, déterminera tous les habitants de l'Acadie à l'aller trouver au Cap-Breton. Folio 117, 2 pages. Soit 4 pp.

1713.

ENREGISTREMENT DES LETTRES ÉCRITES PAR MONSIEUR LE COMTE DE PONT-CHARTRAIN AUX OFFICIERS DE LA LOUISIANE.

- Marly, 28 janvier. Le ministre à M. Duclos. Folio 1, 3 pages.
 Versailles, 31 janvier. Le même au même. Folio 2, 1½ page.
 31 janvier. Le même à M. de la Motte Cadillac. Folio 2½, 3 pages.
 12 mars. Le même au même. Folio 4, 1 page.
 12 mars. Le même à M. Duclos. Folio 4, 2 pages.
 Marly, 31 mai. Le roi à M. de la Motte Cadillac. Folio 5, 1 page.
 31 mai. Le même à M. Duclos. Folio 5½, 1 page.
 31 mai. Le ministre à M. de la Motte Cadillac. Folio 5½, ½ page.
 Versailles, 8 juin. Le même à M. Duclos. Folio 6, 1½ page.
 8 juin. Le même à MM. de la Motte Cadillac et Duclos. Est informé que l'on a fait à la Louisiane la découverte de 2 mines de salpêtre et que l'on fait de la poudre. Le défend. Folio 7, 2 pages.
 8 juin. Le même à M. de la Motte Cadillac. Permettra à M. de Bienville d'aller faire des découvertes à la rivière Rouge et ailleurs. Folio 7½, 2 pages. Soit 4 pp.
 8 juin. Le même à M. de Boisbrillant, major. Etablissement de Ouabache. Folio 8½, 1 page.
 8 juin. Le même à M. de Bienville. Permission d'aller en découvertes aux frais de M. Crozat. Folio 9, 1 page.
 10 juin. Le même à M. de la Motte Cadillac. Folio 9½, 1 page.
 17 juin. Le même à M. de Richebourg. Nommé capitaine de compagnie à la Louisiane à la place de M. de Vaulezard. Folio 10, ½ page.
 19 juin. Le même à M. de la Motte Cadillac. Folio 10, ½ page.
 Fin du volume 35.

DÉPÊCHES ET ORDRES DU ROI CONCERNANT LES COLONIES.
 1714.

Série B.—Vol. 36.

Les 336 premières pages de ce volume ont rapport aux Iles d'Amérique.
 1714.

ENREGISTREMENT DES DÉPÊCHES ÉCRITES PAR MONSIEUR LE COMTE DE PONT-CHARTRAIN AUX OFFICIERS DU CANADA.

Table. Folio 57 à 73, 32 pages.

Soit 55 pp.

1714.
 Versailles,
 26 février.

Le ministre à M. Bégon. Lui envoie un placet de Madame Le Magnière et associés de La Rochelle, dans l'armement du *Héros*, priant que les

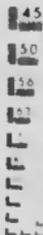
DOC. DE LA SESSION No 80

1714. Sieurs Des Bois et Des Rosiers, qui sont au Canada, rendent des comptes. Folio 334 bis, 1 page.
- 13 mars. Le même au même au sujet des hommes du Canada dont a besoin M. Crozat pour l'établissement qu'il doit faire à Ouabache. Folio 334½ bis, 1 page.
- 15 mars. Le même à M. de Vaudreuil. Même sujet. Folio 1½ bis, 1 page.
- 19 mars. Mémoire du roi à MM. de Vaudreuil et Bégon. Préjudices que cause la monnaie de cartes. Renchérissement des marchandises. Folio 335 bis, 3 pages.
- 19 mars. Id. du même aux mêmes. Affaires religieuses. Cures fixes. Poste de Michilimakinak. Si les Renards s'obstinent à ne pas reconnaître leurs fautes et à troubler la paix générale, ils feront bien d'engager les nations amies à leur faire la guerre. Donneront amnistie aux coureurs de bois qui prendront du service contre les Renards. Leurs raisons pour accorder des congés aux coureurs de bois paraissent plausibles, mais ils donnent lieu à trop de désordres. A permis aux Sieurs Néret et Gayot d'acheter 300 pièces d'écarlatine en Angleterre pour détourner les sauvages d'aller s'en procurer chez les Anglais. Des mesures sont prises pour en fabriquer dans le Languedoc, d'une qualité supérieure. Les habitants doivent contribuer aux dépenses du pays, soit en argent soit en denrées. Oblige les propriétaires des vaisseaux allant au Canada de donner passage à quelques hommes pour aider les habitants. A reconnu les torts que font à l'augmentation de la colonie les concessions de terre *avec justice*. Ne veut plus en faire de cette espèce et ne peut confirmer celles qu'ils viennent de faire à MM. Hamelin et de Longueuil, malgré les services importants rendus par ce dernier. Il serait à souhaiter que toutes les terres fussent en rôtire. Elles seraient beaucoup plus habitées. Lettres de "naturalité" pour Claude Mathias Senef, Anglais établi à Montréal. Ne peut accorder aux religieuses Hospitalières de Québec et des Trois-Rivières d'augmenter leur nombre; ces augmentations étant fort préjudiciables au pays. Ayant accordé un congé à M. de Vaudreuil, il ne peut en accorder un, en même temps, à M. de Galiffet. M. de Ramezay a ordre de retourner au Canada. Il faut habituer peu à peu les sauvages à se soumettre aux lois. Sur le rapport de M. de Saint-Ovide, il a été décidé de faire le principal établissement du Cap-Breton au Havre à l'Anglais, qui sera nommé Louisbourg. La pêche à la morue est abondante dans ce port; celle qui peut se faire à Sainte-Anne est trop au large, quoique les terres soient bien meilleures à cet endroit ainsi que les bois. *L'Afriquin* se rend en droiture à l'île Royale, d'où il portera à Québec les munitions qui y sont destinées. M. Bégon chargera ce vaisseau de pois et farines pour l'île Royale et y fera passer MM. de Gannes, de La Tour, d'Aillebout et Du Figuier, avec 30 soldats. Feront tout leur possible pour éviter la guerre avec les Renards. Cela pourrait suffire pour mettre tout le continent en feu. Folio 338, 16 pages. Soit 27 pp.
- 19 mars. Le ministre à MM. de Vaudreuil et Bégon. Envoie 2 nouveaux règlements au sujet de la monnaie de cartes. Instructions à ce sujet. Folio 348, 4½ pages. Soit 8 pp.
- 19 mars. Le même à M. de Vaudreuil. Le roi est satisfait de l'union dans laquelle il vit avec l'évêque de Québec, de sa conduite envers les Iroquois et des promesses de ces derniers de ne pas tolérer d'établissements anglais chez eux. Le traité ne permet pas aux Anglais de commercer avec le Canada. M. de Falaise, major à l'île Royale, est mort en arrivant à La Rochelle. Lui a accordé un congé pour venir en France. M. de Ramezay le remplacera en son absence. Folio 350, 10 pages. Soit 16 pp.



MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
716 481-3000 Phone
716 285-5989 Fax

1714.
21 mars. Le même à M. de Galiffet. Cause du scandale en gardant chez lui Mademoiselle de Saint-Pierre, un peu malgré elle puisqu'elle a voulu se retirer chez son beau-frère, M. Chéron. Est très surpris de lui, "l'ayant cru dévot". Folio 355½, 3 pages. Soit 5 pp.
- 21 mars. Le même à M. l'évêque de Québec. Le roi se réserve la nomination du doyenné et de la chanterie. M. de Cadillac a ordre d'arrêter les nommés Bourdau et Bourmont lorsqu'ils arriveront à la Mobile, pour les scandales qu'ils ont causés aux Illinois. La construction du Palais laissera libre sa maison épiscopale. M. de Galiffet prétend que les accusations portées contre lui et Mademoiselle de Saint-Pierre sont des calomnies suscitées par le Père Joseph; que cette fille est d'une conduite très sage et qu'elle lui est nécessaire pour l'éducation de sa fille et les soins de son ménage. Folio 359½, 5 pages. Soit 8 pp.
- 19 mai. Mémoire du roi à MM. de Vaudreuil et Bégon. Envoie lettres patentes du don de 3,000 livres au chapitre de Québec. Folio 361½, ½ page.
- 22 mars. Le même à M. Bégon. N'a pu envoyer, l'année dernière, les marchandises et munitions pour la Nouvelle-France, non plus que les dépêches, attendu que le vaisseau *Le Prince* a été obligé de relâcher en France sans pouvoir repartir en temps convenable. Sa proposition de faire passer au Canada 5 à 600 hommes de troupes réformées n'est pas praticable en raison de l'état des finances. Doit encourager des relations commerciales avec l'île Royale. Ce sera un bon débouché pour les produits du Canada. Lettres de change. Cartes. Loin d'accorder la liberté entière du commerce, le roi ne veut pas rétablir les congés, en tout cas, rien ne peut se faire avant l'expiration de la Ferme, en 1717. Contrat avec le Sieur Pacaud pour l'approvisionnement de l'île Royale. M. de Breslay lui a remis le morceau de marbre venant d'une montagne située à 21 lieues de Montréal et à une lieue et demie du Long Sault. Sa proposition d'achever le canal de Lachine pour l'utilité de son transport, n'est pas praticable en raison de la dépense; d'ailleurs, ce marbre ne paraît pas assez beau pour mériter une aussi grande dépense. Pêche des marsouins du Sieur Peyre. Paiera ses appointements au capitaine de Beaujeu, qui retourne au Canada, comme s'il n'avait pas été absent. Folio 362, 18 pages. Soit 30 pp.
- 22 mars. Le même à MM. de Vaudreuil et Bégon. Leur envoi 2 ordonnances fixant la diminution sur le remboursement des cartes. Adopteront celle qui leur paraît moins sujette à objection de la part des habitants. Folio 371, 2 pages.
- 22 mars. Le même à M. Bégon. Le remercie de ses compliments sur son mariage. Folio 371½, ½ page.
- 22 mars. Le même au même. Mâts, planches et goudron qu'il doit charger sur *La Charente*. Folio 372, 2 pages.
- 28 mars. Le même à M. de Courtemanche. Est heureux du succès de ceux qui ont été faire la pêche au Labrador. Cession de Plaisance. Louisbourg, le Port Dauphin (Baie Ste-Anne). A bien fait de ne pas écouter ceux qui voulaient faire la guerre aux Esquimaux. Folio 372½, 5 pages.
- 31 mars. Le même à M. Bégon. Fourniture de farines et pois à l'île Royale par le Sieur Pacault. Folio 374½, ½ page.
- Marly,
19 avril. Le même à M. l'évêque de Québec. Lui envoie la lettre du roi pour un *Te Deum* d'actions de grâce au sujet de la paix avec l'empereur. Lettre du roi. Folio 375, 2 pages.
- 19 avril. Le même à M. de Vaudreuil. Id. et lettre du roi. Folio 375½, 2 pages.
- 19 avril. Le même à M. Bégon. Id. et lettre du roi. Folio 376½, 1 page.
- 21 avril. Le même à M. de Ramezay. Si M. D'Auteuil de Monceaux, qui l'a insulté, passe furtivement en Canada, M. de Vaudreuil a ordre de l'arrêter. Folio 376 bis, ½ page.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1714. Le même à M. de Vaudreuil. Même sujet. (Il s'agit du fils de M. D'Auteuil, ci-devant procureur du roi.—E. R.) Folio 376 bis, 2 pages.
- 21 avril. Le même à MM. de Vaudreuil et Bégon. Verront à ce que M. Lanouiller, commis de MM. Néret et Gayot, ne vende pas les écarlatines achetées en Angleterre à plus de 65 pour 100 au-dessus du prix des factures. Folio 377, 2 pages.
- 27 avril. Le même à M. de Louvigny. Est de son avis qu'il vaut mieux ne pas engager la guerre avec les Renards. Compte sur lui pour cette négociation. Folio 377½, 2 pages.
- 1 mai. Le même à M. de Ramezay. Conseils qu'il a donnés à M. de Vaudreuil au sujet de la guerre avec les Renards. Ces sauvages étant à 400 lieues des habitations françaises, on ne peut, en leur faisant la guerre, se dispenser de la faire aux Puants, Mascoutins et Kikapous, qui sont leurs alliés, et peut-être à d'autres encore. L'entreprise serait difficile, coûteuse et nuisible au commerce, d'autant qu'ils sont secrètement poussés par les Iroquois. Folio 378½, 3 pages. Soit 5 pp.
- 3 mai. Le même à M. Bégon. Le prie d'examiner le différend entre la Dame La Magnière et associés et les Sieurs Des Bois et Des Roches. Folio 380, 2 pages.
- 3 mai. Le même à MM. de Vaudreuil et Bégon. Affaire des Renards. Castors. Cartes. Doivent laisser le commerce absolument libre. Il n'y a que pour le sel et le blé qu'ils peuvent au besoin régler les prix. Folio 380½, 6 pages. Soit 10 pp.
- 7 mai. Le même à M. de Vaudreuil—accompagnant la lettre du grand Onontio aux Nipissiriniens. Folio 383½, 4 pages.
- 8 mai. Le même à MM. de Vaudreuil et Bégon. MM. Néret et Gayot, qui étaient dispensés de prendre le castor gras, vu la grande quantité qu'ils avaient en mains, s'offrent de l'acheter à l'avenir comme le sec au prix de 34 sols. Folio 385, 3 pages.
- 15 mai. Le même à M. de Louvigny, major de Québec. Le roi lui a accordé une pension de 400 livres dont le brevet est envoyé à M. de Vaudreuil. Folio 386, ½ page.
- Versailles, 17 mai. Le même à M. Peyre. Lui accorde une gratification de 300 livres pour continuer la pêche qu'exploitait feu son père et feu M. Hazeur. Folio 386, 1 page.
- 17 mai. Le même à M. de la Martinière, premier conseiller. Le roi lui a accordé une gratification de 150 livres. Cartes. Folio 386½, 1½ page.
- 17 mai. Le même à M. de la Chassigne, major de Montréal. A accordé à M. de la Verrière, le plus ancien capitaine, la majorité des troupes à la place de M. Duménil Norey, décédé. Folio 387, 1 page.
- 17 mai. Le même à M. le chevalier Bégon, capitaine. A été nommé lieutenant de vaisseau. Folio 387½, ½ page.
- 17 mai. Le même à M. le Baron de Saint-Castin. A été informé par M. de Vaudreuil qu'il avait laissé Québec pour aller hiverner avec les sauvages de l'Acadie. Est satisfait de son zèle. Folio 388, 1 page.
- 17 mai. Le même au Rév. Père Louis Hyacinthe de La Place, commissaire provincial des Récollets. Le roi a été très satisfait de son empressement à envoyer un missionnaire de son ordre à l'île Royale. Folio 388, 1 page.
- 17 mai. Le même à M. de Tonty, capitaine. A donné une enseigne à son fils aîné dans les troupes qui doivent servir à Louisbourg. Folio 388½, 1 page.
- 17 mai. Le même à M. de Langloiserie, lieutenant du roi à Québec. L'aurait proposé au roi pour le gouvernement de Chambly si l'intention avait été d'ériger ce poste en gouvernement. Procurera de l'avancement à ses fils quand il en aura l'occasion. Folio 389, 1½ page.

1714. Le même à M. Le Verrier, major des troupes. Lui a accordé la majorité des troupes, vacante par la mort de M. Dumesnil Noray. Folio 389½, 1 page.
- 17 mai. Le même à M. D'Esgly, capitaine. Le roi, n'accordant pas de croix de Saint-Louis cette année, il n'a pu le proposer. S'appliquera à empêcher (à Chambly) le commerce frauduleux avec les Anglais. Folio 389½, 1 page.
- 17 mai. Le même à M. de la Corne, major à Trois-Rivières. L'avait proposé pour la majorité des troupes, mais elle a été accordée à M. Le Verrier, plus ancien que lui. Lui a accordé la majorité des Trois-Rivières, vacante par la mort de M. de Cabana. Folio 390, 1 page.
- 17 mai. Le même à M. de Blainville, capitaine. L'a proposé au roi pour la majorité des troupes. Il n'est accordé aucune croix de Saint-Louis cette année. Folio 390½, 1 page.
- 17 mai. Le même à Madame Dumesnil Norey. A raison de sa situation, avec 4 enfants et les services de son mari, il lui a été accordé une pension de 400 livres. Folio 391, 1 page.
- 17 mai. Le même à M. Fréros, lieutenant. A été nommé lieutenant. Folio 391, ½ page.
- 17 mai. Le même à M. de Beauvais, capitaine. Lui a accordé une compagnie. Folio 391½, 1 page.
- 17 mai. Le même à M. de Lino, conseiller. Attend le mémoire promis de ses observations sur l'ordonnance de 1667. Moyen choisi pour retirer la monnaie de cartes. Folio 392, 1 page.
- 17 mai. Le même à M. de Lignery, capitaine. A reçu le compte rendu de ce qui s'est passé chez les sauvages Outaouais. A bien fait de les exhorter à se réunir en un même village. Ce qui doit être fait à l'égard des Renards sera décidé par MM. de Vaudreuil et Bégon. Nommera son fils enseigne à l'occasion. Folio 392½, 2 pages.
- 17 mai. Le même à M. Bégon. Attend les titres de propriété de tous les biens possédés par les églises et les communautés, et aussi un inventaire de tous les armements, linge, argenterie de l'église de Québec, prenant soin que rien ne soit détourné. Est informé que presque tous les chanoines étaient des prêtres du Séminaire que leurs supérieurs ôtaient quand ils voulaient. Des commissaires ont été nommés par le roi pour régler les affaires de ce chapitre. Instructions diverses à cet égard. Folio 393, 8 pages. Soit 10 pp.
- 17 mai. Le même à M. l'évêque de Québec. Les commissaires nommés par le roi ont fait le partage des biens entre l'évêché et les religieuses de L'Estrée. Elles ont demandé à faire le rachat de la rente de 2,500 livres due à l'évêché, ce qui a été accordé. Son revenu sera distinct de celui de son chapitre. Aidra M. Bégon à mettre en ordre les affaires du chapitre ; cela est nécessaire pour obtenir les bulles que le roi demandera en son nom. A fait don de 3,000 livres au chapitre. Folio 396½, 1½ page. Soit 3 pp.
- 23 mai. Le même à M. Bégon. Le prie d'examiner la requête des Sulpiciens de Montréal, qui demandent la nomination d'un notaire en considération de la haute et moyenne justice dans l'île de Montréal. Folio 397½, 2 pages.
- 23 mai. Le même à MM. de Vaudreuil et Bégon. Instructions au sujet du retrait de la monnaie de cartes. Folio 398, 5 pages.
- 23 mai. Le même à M. Bégon. L'expédient qu'il a proposé, pour le retrait de la monnaie de cartes, a été adopté. Le salut de la colonie dépend de cette affaire, et il doit persuader aux porteurs de cartes qu'il doivent en profiter comme étant la solution la plus favorable. Folio 400, 2 pages.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1714.
24 mai. Le même à M. D'Alogny, commandant des troupes. A reçu l'état des troupes de la colonie, ainsi que les rôles des habitants composant la milice et s'élevant à 4,480 hommes en état de porter les armes. Envoie des fusils que les habitants devront acheter. Apprend que plusieurs officiers passent le temps sur leurs terres. Promotions. Folio 400½, 5 pages.
- 24 mai. Le même à M. Bégon. Envoie la liste des promotions militaires de l'année. A accordé un brevet de lieutenant de vaisseau à son frère, la charge de prévôt de la maréchaussée à M. de St-Simon en remplacement de son père, les charges de lieutenant et procureur du roi à Trois-Rivières à MM. de Tonnancour et de Courval. Dupuy. D'Artigny. De Lino, fils. Examinera la réclamation de M. de Longueuil, qui demande 4,500 livres qu'il a dépensées sur son fort de Longueuil pendant la guerre. Lui envoie l'état des charges de l'année. Réclamation du Sieur Loppinot contre M. de St-Michel. Le Sieur Pacaud. Folio 402½, 4 pages.
Soit 8 pp.
- 24 mai. Le même à M. D'Aigremont. A reçu l'état de la traite qui a été faite au fort Frontenac. Est très satisfait de ses services. Folio 405, 3 pages.
- 24 mai. Le même à M. de Sabrevois. Lui accordera la croix de St-Louis quand il en aura l'occasion. Folio 406, ½ page.
- 24 mai. Le même à M. de la Forest, capitaine. Sera informé des ordres du roi au sujet des Renards et des Mascoutins. Peut avoir les 40 soldats qu'il demande pour le Détroit, à condition de se charger de la dépense. Folio 406½, 2 pages.
- 24 mai. Le même à Madame de Falaise. Le roi lui accorde une pension de 600 livres en raison de la mort de son mari. Folio 407, ½ page.
- 24 mai. Le même à M. de Monseignat. Le roi a refusé d'accorder à son fils la survivance de sa charge de greffier en chef du Conseil Supérieur. Folio 407, 2 pages.
- 24 mai. Le même à M. de Longueuil, lieutenant du roi à Montréal. N'a pas eu connaissance des travaux faits à son fort et ne sait pas s'ils ont été autorisés; toutefois, connaissant son zèle au service du roi, il sera traité avec égards. Folio 408, 1 page.
- 24 mai. Le même à M. de Lotbinière, conseiller. Est très satisfait de son application aux devoirs de sa charge. Folio 408½, 1 page.
- 24 mai. Le même à M. Collet, procureur général. A bien fait de ne rien se faire payer dans les causes rapportées au conseil, la justice étant gratuite pour tous. Lui demande un projet d'ordonnance sur les mariages des fils de famille. Folio 408½, 2 pages.
- 24 mai. Le même à M. de Courval, procureur du roi à Trois-Rivières. Lui a accordé la charge de procureur du roi à la place de M. de Tonnancour. Folio 409½, 1 page.
- 24 mai. Le même à M. de Tonnancour, lieutenant du roi à Trois-Rivières. A été promu pour remplir la place vacante par la mort de M. Le Chasseur. Folio 409½, 1 page.
- 24 mai. Le même à M. de St-Simon, fils, lieutenant de la maréchaussée. Le roi lui a accordé la place qu'occupait son père. Folio 410, 1 page.
- 24 mai. Le même à M. de St-Simon, père. Ne peut être conseiller honoraire, n'ayant pas été conseiller. Sera nommé conseiller à la prochaine vacance. Folio 410½, 1 page.
- 24 mai. Le même à M. de Vaudreuil. Aurait désiré accorder la majorité des troupes à son fils aîné. A été trouvé trop jeune pour cela. Promotion. Folio 411, 3 pages.
Soit 4 pp.
- 24 mai. Le même à MM. de Vaudreuil et Bégon. Le roi a accordé 4 pensions aux personnes suivantes : M. de Louvigny, Madame Dumesnil Norey, Madame de Cabanac et Madame de Falaise. Folio 412, 2 pages.

1714.
Marly.
1er juin.
6 juin.
- Le même à M. Bégon. Lui envoie des extraits d'un mémoire du Sieur Du Plessis. Folio 413, $\frac{1}{2}$ page.
Le même au même. Instructions diverses. Folio 413, 2 pages.
Soit 3 pp.
- 23 juin.
- Le même au même. Lui envoie un mémoire qui lui a été remis sur le commerce des castors et les inconvénients de le continuer entre les mains de Néret et Gayot à l'expiration de privilège, en 1717. Convient-il de laisser ce commerce libre? Examinera la proposition de M. L'Echassieur, supérieur des Sulpiciens, demandant qu'il leur soit permis de transférer les sauvages de l'île de Montréal au lac des 2 Montagnes. Il demande pour cela une concession de 4 lieues carrées joignant à l'habitation de M. de Langloiserie. Folio 414, 2 pages.
Soit 3 pp.
- Fontaine-bleau.
21 octobre.
- Le même à M. de Louvigny ou à l'officier qui commande à Michilimackinac en son absence. Lui écrit par voie de la Louisiane. Il le prie d'informer les sauvages que MM. Néret et Gayot ont convenu de prendre le castor gras pour le reste de la durée de leur bail. S'il a une occasion de faire connaître cette décision à MM. de Ramezay et Bégon, il le fera, attendu qu'ils n'en pourront être instruits que le printemps prochain. Espère que cela détournera les sauvages des Anglais. Folio 415, 2 pages.
- 21 octobre.
- Le même à M. de la Forest ou à l'officier qui commande à Détroit en son absence. Même sujet. Folio 416, 2 $\frac{1}{2}$ pages.
- Marly.
12 novembre.
- Brevet de confirmation à M. de Courtemanche pour commander à la côte du Labrador. Concession de 4 lieues de front à la baie de Phélypeaux par 4 lieues de profondeur, depuis la baie de Kegaska, du côté de Québec, jusqu'à celle de Ketassaskiou, au-dessous de Belle-Isle. Folio 417 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
Soit 3 pp.

1714.

ISLE ROYALE.

- Versailles,
26 janvier.
- Le ministre à M. L'Hermite. M. de Saint-Ovide est arrivé en France sur *Le Samslack* avec les plans et mémoires de l'île Royale. Le roi a approuvé le choix du "Havre à L'Anglais", qui sera nommée Louisbourg, pour le principal établissement, de préférence à la baie Sainte-Anne, qui sera nommée "Le Port-Dauphin". Louisbourg est plus avant reusement situé pour la pêche, et c'est ce qui y attirera le commerce. Il est vrai que le Port-Dauphin a d'autres avantages très appréciables, tels que la fertilité du sol, les bois, le plâtre et les marbres, mais la pêche y est à 4 ou 5 lieues. Il faudra placer les habitants dans Louisbourg, le port de la Baleine et autres endroits, excepté aux baies de Gaboury et de Miré, réservées pour les navires venant de France. Le fort devra être fixé sur la pointe et la ville derrière. Instructions au sujet de ce qu'il doit faire en attendant l'arrivée des troupes et des habitants de Plaisance. Fera un relevé de tous les ports de l'île dès qu'il en aura le loisir, en attendant ou fera usage de la carte de Bourdon. Le nommé Lachaume, sergent, a certainement le droit de vendre les biens qu'il a à l'Acadie. Application de M. de Conagne. Folio 419, 9 pages.
Soit 16 pp.
- 4 février.
- Le même à M. de Costebelle. Fait armer à Rochefort 4 bâtiments pour l'évacuation de Plaisance. Les navires Anglais qui allaient prendre possession de Plaisance, commandés par le colonel Mowbray, ont été obligés de relâcher à Vigo, en Espagne, d'où ils sont allés à Lisbonne pour y passer l'hiver. Espère qu'un seul voyage sera suffisant pour tout transporter de Plaisance à Louisbourg. Lui a envoyé copie de la lettre de la reine à

DOC. DE LA SESSION No 8c

1714. Nicholson permettant aux habitants de l'Acadie de vendre leurs immeubles, ne doute pas que cela ne soit exécuté, et pour éviter toute difficulté le roi a proposé à la reine de nommer des commissaires pour l'estimation de ces biens. Lui fera savoir ce qui sera résolu sur ce point. Folio 423½, 4 pages. Soit 6 pp.
- 28 février. Le même à M. L'Hermitte. A appris que les Acadiens étaient maltraités par les Anglais. Fera son possible pour les attirer à l'île Royale. N'étant point habitués à la pêche, il leur donnera des terres à Port-Dauphin. Lui enverra les agrès pour une partie des bateaux qu'il a demandés pour servir au transport des Acadiens.
- 28 février. Le même à M. de Costebelle. Les vaisseaux anglais qui ont été forcés d'hiverner à Lisbonne, partiront dans le mois prochain pour Plaisance. Le colonel Moody sera porteur d'une copie de la lettre de la reine Anne permettant aux Acadiens et aux habitants de Plaisance de vendre leurs immeubles. Ne doute pas que les commandants anglais ne satisfassent à cet ordre. Croit qu'à cette date, la reine aura donné son consentement à la nomination de commissaires pour faire l'estimation de ces biens, ce qui évitera toute difficulté. Folio 426, 2 pages.
- 28 février. Le même au même. La reine d'Angleterre n'a pas permis que les Français fissent la pêche l'été prochain sur les côtes de Terre-Neuve, dans les endroits cédés. Il faudra s'y conformer. S'il est vrai que les habitants aient brûlé des palissades, il faudra les faire réparer aux dépens des coupables pour ne pas donner aux Anglais aucun sujet de plaintes. Folio 426½, 1 page.
- 13 mars. Le même à M. de Soubras. Devra se rendre à Versailles pour affaire importante le 25 de ce mois. Folio 427, ½ page.
- 13 mars. Le même à M. Du Guay. Même sujet. Folio 427½, ½ page.
- 13 mars. Le même à M. Rousseau de Souvigny. S'attend qu'il sera à Rochefort à la fin du mois pour s'embarquer pour Plaisance. Folio 427½, 1 page.
- 21 mars. Le même à M. de Saint-Ovide. A été nommé lieutenant du roi à l'île Royale et aussi lieutenant de vaisseau avec une pension de 300 livres. S'embarquera pour Plaisance. Folio 428, 2 pages.
- 21 mars. Le même à M. L'Hermitte. A été nommé second lieutenant du roi à l'île Royale aux appointements de 1,700 livres. Croit que les habitants de Plaisance seront d'un autre sentiment et qu'ils préféreront Louisbourg au Port-Dauphin quand ils connaîtront la pêche qui s'y peut faire. Le Port-Dauphin conviendra mieux aux Acadiens. Le roi est persuadé que les Acadiens se rendront tous à l'île Royale. A donné ordre à M. de Beauharnais d'embarquer sur *L'Africain*, ou autres navires servant à l'évacuation de Plaisance, tous les agrès nécessaires pour les bâtiments que les Acadiens construisent pour aller à l'île Royale. Pourra envoyer à l'Acadie un des vaisseaux qui serviront à l'évacuation de Plaisance. S'ils préférèrent aller à l'île Saint-Jean ou à la Baie des Chaleurs, il ne faudra pas les contrarier, l'important étant qu'ils laissent l'Acadie. Est aise de voir que les sauvages ne se rangent pas du côté des Anglais, mais n'approuvent pas qu'ils s'établissent du côté des Anglais à la sortie du passage de Fronsac. Il faut punir ceux qui livrent de la boisson aux sauvages. Folio 428½, 8 pages. Soit 14 pp.
- 21 mars. Le même à M. de Costebelle. Fera passer MM. de la Salle et Amariton au Canada. Lui envoie les commissions de tous les officiers qui sont à Plaisance, y compris la sienne de gouverneur de l'île Royale, aux appointements de 4,000 livres. Folio 432½, 3 pages.
- 21 mars. Liste des officiers et troupes de l'île Royale: Do Costebelle, gouverneur; de Saint-Ovide, 1^{er} lieutenant du roi; L'Hermitte, 2^{me} lieutenant du roi;

1714. de Lignodez, major; de Renon, aide-major. Du Vivier, de Gannes, de la Ronde Denys, de Villejoin, de Sainte-Maric, de Rouville, de Pensens, capitaines. D'Anjac, du Chambon, de l' Tour, du Figuier, de la Vallière, Rousseau de Souvigny, de la Pérelle, lieutenants. Desserau Ballon, D'Aillebout, Péan, de Couague, enseignes. Folio 433½, 1 page.
- 22 mars. Le même à M. de Costebelle. Instructions touchant l'évacuation de Plaisance. Lui envoie, à cachet volant, des duplicata des lettres destinées aux missionnaires de l'Acadie. Pourra les détruire si M. L'Hermitte a pu leur faire parvenir les originaux. Folio 434, 2 pages.
- 22 mars. Le même au même. A reçu ses lettres des 10 août, 12, 15 et 27 septembre, 24 octobre, 10, 25 et 30 novembre avec papiers. Approuve que *Le Samslack* ne soit pas allé à Québec, puisque le navire de M. de la Boularderie a transporté à l'île Royale les troupes du Canada et ce que *Le Samslack* devra aller chercher. La rareté du sel en France empêchera beaucoup de Français d'aller à Louisbourg. Fera son possible pour déterminer les habitants de Plaisance à quitter ce lieu. Leur représentera que ceux de l'Acadie sont traités fort durement par les Anglais. Fera de même pour les habitants de Saint-Pierre et Miquelon, quoique ces îles restent à la France, cependant, il fera sur cela ce qu'il jugera le plus convenable. Pourra faire un établissement à l'île qui est auprès du passage de Canseau, un autre au port de la Baleine. Instructions pour l'évacuation de Plaisance. Doit vivre en bonne intelligence avec les Anglais et empêcher tous dégâts par les habitants avant l'évacuation. La reine d'Angleterre a trouvé juste la proposition de nommer une commission pour évaluer les immeubles. Attend une réponse. Tâchera de porter le gouverneur de l'Acadie à faire, conjointement avec l'officier français qu'il enverra, l'estimation des immeubles des Acadiens. L'intention du roi n'est pas de concéder des terres en seigneurie à l'île Royale. Si les pêcheurs sont avides au sujet des grèves, les officiers ne le sont pas moins au sujet des terres, car il reçoit des demandes nombreuses pour des baies et des rivières entières. Ne doit concéder que ce qui peut être cultivé. Ne doute pas que les terres de la rivière Miré ne soient les premières concédées, tant pour leur fertilité que pour leur proximité de Louisbourg. Ne doit point tolérer la fainéantise et le commerce des boissons. A été le Sieur Des Goutins, ci-devant de l'Acadie, pour être écrit. C'est un bon sujet et un honnête homme. Lui accordera un congé à la fin de 1715. Il est possible que les missionnaires de l'Acadie ne fassent aucun effort pour engager les Acadiens à s'établir à l'île Royale, l'important est qu'ils sortent de l'Acadie. Il sera facile de faire passer les Amalécites à l'île Royale, mais la chose ne sera pas aussi aisée pour les Abénakis. La plupart de ceux qui s'étaient établis au Canada sont retournés dans leurs villages. Pour le moment, il y aura des missionnaires de 2 provinces différentes; les Récollets de Bretagne desserviront les habitants de Plaisance, et ceux de Paris les Acadiens. Plus tard il n'y en aura que d'une même province, mais n'en doit rien dire de crainte de soulever des animosités entre eux. Folio 434½, 20 pages. Soit 34 pp.
- 22 mars. Le même à M. L'Hermitte. Connaîtra par le triplicata de l'ordre que la reine d'Angleterre envoie que les habitants de l'Acadie ont le privilège de vendre leurs immeubles à l'Acadie. En informera les intéressés s'ils ne le savent déjà. M. de Costebelle a également copie de cet ordre. Envoie copie de l'arrêt par lequel le roi exempte de tous droits pendant 10 ans tout le poisson sec et les huiles provenant de l'île Royale. Folio 444½, 2 pages.
- 23 mars. Le même à l'abbé Gaulin. Est ravi des bons sentiments des Acadiens. Espère qu'il ne resteront pas sur les terres anglaises. A fait embarquer

DOC. DE LA SESSION No 8c

1714. des agrès pour les bâtiments que les Acadiens construisent. Préfèrent qu'ils s'établissent à l'île Royale. Leur réservera les terres du Port-Dauphin, qui sont très fertiles et où il y a de très beaux bois et un peu de pêche. Enverra de l'île Royale un vaisseau pour faciliter leur passage. Ils n'auront pas de seigneurs, le roi ne voulant pas concéder de terres en seigneurie. A obtenu qu'ils puissent vendre leurs immeubles ; l'ordre en est envoyé. Espère qu'il pourra résoudre les sauvages à se fixer à l'île Royale. Folio 445, 4 pages. Soit 7 pp.
- 23 mars. Le même au Père Justinien. A reçu la lettre qu'il a écrite conjointement avec le Père Bonaventure. Voit avec peine les difficultés qui empêchent les Acadiens de passer aussi vite à l'île Royale qu'il le désirerait. Croit qu'il vaut mieux pour eux de se fixer à l'île Royale qu'à la Baie des Chaleurs ou à l'île Saint-Jean. Ils n'y manqueront de rien de ce qu'ils désirent : de bonnes terres, les plus beaux bois du monde, de bons pâturages et du foin à proximité à la Baie du Brador, etc., etc. Folio 447, 9 pages. Soit 5 pp.
- 23 mars. Le même au Père Félix. Idem. Folio 448½, ½ page.
- 28 mars. Le même à M. de Costebelle. M. de Sanjeau, qui commande *La Charente*, a instruction de prendre un chargement de mâts et de goudron à Québec pour transporter à Rochefort, s'il en a le temps, après avoir aidé à l'évacuation de Plaisance. Folio 448½, 1 page.
- 10 avril. Instruction pour M. de Soubras, commissaire ordonnateur à l'île Royale. Fait armer à Rochefort 4 vaisseaux, *L'Afriquin*, *Le Héros*, *Le Samslack* et *La Charente*, tant pour l'évacuation de Plaisance que pour l'approvisionnement de l'île Royale. Le premier va directement à Louisbourg, d'où il se rendra à Québec pour y chercher les approvisionnements contractés par le Sieur Pacaud. Les autres se rendront directement à Plaisance et l'un d'eux, après l'évacuation de cette place, pourra aller à l'Acadie pour transporter les habitants. Missionnaires à l'île Royale. Administration de la justice. Agira comme sub-délégué de l'intendant de la Nouvelle-France. Création d'un conseil. Comment il sera composé. Etendue des concessions de terre. Distribution des grèves. Ne désire point, pour le moment, faire de concessions aux Baies de Ménadan et de Gaboury, à présent nommées Phélypeaux et Pontchartrain, voulant les réserver pour les vaisseaux venant de France. Explication des devoirs de sa charge et instructions diverses. Folio 449, 16 pages. Soit 14 pp.
- Marly,
11 avril. Le même à M. de Costebelle. A appris d'un côté que les Anglais portaient de l'artillerie à Plaisance et d'un autre qu'ils n'en portaient pas. Ne sait ce qu'il faut croire. Ne doivent pourtant pas s'imaginer qu'ils ont droit à notre artillerie puisque le traité est muet sur la question. Conduite qu'il doit tenir. Les vaisseaux anglais qui vont à Plaisance se composent d'un navire de guerre de 54 canons et de quatre transports. Leurs équipages et leurs troupes sont réduits de moitié par la désertion à Lisbonne. Lord Bolingbrook a déclaré que ceux qui ont des effets à Plaisance pouvaient aller les chercher avec leurs vaisseaux sans passeports. Folio 457½, 3 pages. Soit 5 pp.
- Mémoire au sujet de l'artillerie de Plaisance. Explications du traité. Arguments à faire valoir. Folio 458½, 3 pages.
- 18 avril. Le ministre à M. de Costebelle. Explication de ses devoirs et de ceux de M. de Soubras. Commissions d'enseignes pour MM. Despiet, de Fontenay et de Tonty. Folio 461, 3 pages.
- 18 avril. Le même à MM. de Costebelle et de Soubras. Instructions sur les concessions, les fortifications, etc., etc. Folio 462, 4 pages.
- 18 avril. Le même à M. de Soubras. Lui envoie la liste des officiers et les fonds destinés à la solde des troupes. Folio 463½, 1 page.

1714. Liste des officiers de l'île Royale et salaires. Le gouverneur, 4,000 livres par an ; le 1^{er} lieutenant du roi, 1,800 ; le 2^{me} lieutenant, 1,700 ; le major, 1,200 ; l'aide-major, 720 ; les capitaines, 1,080 ; les lieutenants, 720 ; les enseignes, 480. Folio 464, 1 page.
- 19 avril. Le ministre à M. de St-Ovide. Est bien aise de son assurance qu'il se rendra à l'île Royale par le 1^{er} vaisseau qui partira de Plaisance. M. de Costebelle a instruction de ne laisser que sur le dernier vaisseau. Est aise que M. Bourdon s'embarque sur *Le Héros*. Folio 464½, 1 page.
- 26 juin. Le même à MM. de Costebelle et de Soubras. Pourront accorder la concession de la Baie de L'Indienne à M. Perroteau Desprise, enseigne de vaisseau, pour y établir une pêche sédentaire s'ils n'y voient pas d'inconvénients.
- 26 juin. Le même à M. Perroteau Desprise. A laissé à MM. de Costebelle et de Soubras de décider sur sa demande. Folio 465, 1 page.
- 21 novembre. Le même à MM. de Costebelle et de Soubras. La veuve Onfroy, de St-Malo, représente qu'elle a été la première à envoyer des navires pêcher à l'île Royale sous le commandement de Philippe et François Le Virais, ses associés. Que le succès de sa pêche a déterminé les négociants de St-Malo et de Grandville à y envoyer leurs navires. Jugeront s'il convient de lui accorder un privilège à l'île Scatari. Folio 465½, 2 pages.

Fin du vol. 36.

DÉPÊCHES ET ORDRES DU ROI CONCERNANT LES COLONIES.

Série B. - Vol. 37.

1715 (8 premiers mois).

(Dans les 159 premières pages de ce volume, "Ports et autres lieux", se rapportant à la côte de Guinée, à St-Domingue et autres îles d'Amérique, se trouvent un petit nombre de documents qui concernent l'île Royale et Plaisance. Je les indique.—E. R.)

Table. Folio 24½, 21 pages.

Soit 40 pp.

1715.
Versailles,
4 janvier.

Le ministre à M. Desmaretz. Il y a à l'Acadie, cédée à l'Angleterre, environ 300 familles françaises. Toutes sont dans la résolution de s'aller établir à l'île Royale. 70 chefs de famille ont visité l'île l'autonne dernier et ont fait choix pour eux-mêmes et pour leurs compatriotes des endroits qu'ils désirent habiter. Les Anglais, que trouble la crainte des sauvages, font tout ce qu'ils peuvent pour rendre leur départ impossible, de sorte qu'il en viendra peu si on ne va pas les y chercher. Il faudrait employer les vaisseaux du roi à cette fin, et dans ce cas, une bonne partie de la population se trouverait à destination vers la fin d'août. Lui envoie un état des fonds qui seront nécessaires pour soutenir ces familles pendant un an. Sans secours ils ne peuvent sortir de l'Acadie. Il faut une somme de 10,000 livres pour l'achat des agrès dont ces habitants ont besoin pour équiper les petits bâtiments qu'ils ont construits et construiront dans le cours de l'hiver. Folio 1 (à la suite de la table), 4 pages.

Soit 6 pp.

6 janvier.

Le même à M. de Beauharnais. Le prie de hâter l'achat des vivres et munitions demandées par M. de Soubras pour l'île Royale. Folio 7½, 1 page.

DOC. DE LA SESSION No 80

1715. Le même à M. de Nointret. Rachat des cartes du Canada. Folio 11½, 2 pages.
- 9 janvier. Le même au révérend père Saturnin Dirop. Est aise que les Récollets de sa province, fixés à Plaisance, se soient transportés à Louisbourg. Folio 12, 1 page.
- 22 janvier. Le même à M. Amelot de Chaillon. Lui envoie un placet des chapeliers de Paris, se plaignant du défaut des Sieurs Néret et Gayot de fleur fournir des castors gras et la réponse de ces derniers. Le prie de faire rapport aux commissaires du Conseil de commerce. Folio 15, 1 page.
- 23 janvier. Le même à M. le chevalier de Sanjou. A reçu son compte rendu de l'assemblée qui a été tenue à Louisbourg en vue de fixer le principal établissement de l'île Royale. A rendu compte au roi de ses mouvements pour l'évacuation de Plaisance. Folio 16, 1 page.
- 29 janvier. Le même à M. Desmaretz, au sujet de l'exemption de droits sur le charbon de terre de l'île Royale et de l'interprétation de l'arrêt sur l'exemption du poisson. Folio 23, 2 pages.
- 4 février. Le même à M. L'Empereur. Donnera avis aux négociants de Saint-Malo que les habitants de l'île Saint-Pierre ont évacué cette île pour se rendre à Louisbourg. Folio 24, 1 page.
- 4 janvier. Le même à M. Daligre. La rumeur dont il parle, de la résignation de M. de Vaudreuil du poste de gouverneur de la Nouvelle-France, n'est pas fondée. Il n'y pense pas. Ne peut, par conséquent, le remplacer par M. de Beauquaïre, qu'il recommande. Folio 24½, ½ page.
- 6 février. Le même à M. de Beauquaïre. Même sujet. Folio 25, ½ page.
- 10 février. Le même à M. Desmaretz. S'attend qu'il pourvoira sans retards aux fonds nécessaires pour aider les Acadiens à sortir de la domination anglaise. Le port de Louisbourg est si bon et dans une situation si avantageuse, que le roi avait d'abord résolu d'y faire le principal établissement, mais, comme le sol est pierreux et qu'il ne s'y trouve ni pierre ni chaux ni autres matériaux nécessaires pour des fortifications solides, la dépense serait trop grande. Il a été décidé, pour le présent, de n'y faire que des travaux peu importants en attendant qu'on puisse le fortifier peu à peu solidement. A décidé de faire le principal établissement au Port-Dauphin, qui est un très beau port, très aisé à fortifier. Les matériaux sont sur les lieux, les grèves sont belles et abondantes, les terres et les bois excellents. Il y a encore le Port-Toulouse, où la pêche est aisée et abondante, les bois et les terres de bonne qualité, mais il y a une barre à l'entrée où il n'y a que 2½ brasses d'eau. Les Acadiens ont fait choix de cet endroit; on y construira un petit fort. Le roi a approuvé les fonds fait pour l'île Royale. Le prie de donner des ordres immédiats pour que cet argent soit remis au trésorier de la marine, afin de hâter les achats nécessaires, l'armement des vaisseaux, et effectuer le départ en avril. Les Anglais, comprenant les avantages de cet établissement, en prennent déjà ombrage. Ils s'aperçoivent qu'il sera préjudiciable à leur commerce et qu'en temps de guerre il sera à portée d'insulter leurs navires de long cours, aussi, à la première rupture, ils ne manqueront pas de mettre tout en usage pour s'en rendre maîtres. Il convient donc de le bien fortifier. Si la France perdait cette île la perte serait irréparable; il faudrait, par une suite nécessaire, abandonner le reste de l'Amérique Septentrionale. Folio 26½, 4 pages. Soit 6 pp.
- 12 février. Le même à M. de Berle, au sujet du passage de son frère, sergent dans les troupes du Canada. Folio 28½, ½ page.
- 12 février. Le même à M. Dupont de Veillene, garde-marine à Rochefort. A reçu le journal du voyage qu'il a fait au Port-Dauphin par ordre de M. de Sanjou et le plan de l'île de Scatary. Folio 29, ½ page.

1715.
12 février. Le même à M. Dominique Labat, à Bayonne. Sa lettre de change pour le fret de Plaisance à Louisbourg de son navire *Le Saint-Michel*, n'a pas été payée parce qu'elle n'a pas été visée par M. de Soubras, commissaire ordonnateur à Louisbourg. Folio 29½, 1 page.
- 12 février. Le même à M. Amelot de Chaillon. Lui envoie la délibération des chapeliers de Paris, offrant de prendre en mains le privilège de Néret et Gayot pour le commerce des castors, à condition qu'il soit prolongé à l'année 1723, etc., etc. Le prie d'en conférer avec les commissaires du Conseil du commerce. Ne croit pas qu'il convienne d'accorder leur demande, d'abord parce que le paiement des lettres de change n'est pas mieux garanti et que l'intention est de rendre ce commerce libre à l'expiration du privilège de MM. Néret et Gayot, en 1717. Folio 33, 1 page.
- 12 février. Le même à M. Landréau. Lui envoie un extrait de la lettre de M. d'Iberville, envoyé du roi à la cour d'Angleterre, prouvant que les lettres de change données par les Anglais acquéreurs de morue à Plaisance ont été payées. Folio 33½, ½ page.
- 12 février. Le même à M. de Billet. A rendu compte au roi de sa navigation et des services qu'il a rendus à l'évacuation de Plaisance. Folio 34½, 1 page.
- 12 février. Le même à M. de Sanjon. Le roi lui a accordé une gratification pour les services qu'il a rendus en rapport avec l'évacuation de Plaisance et l'établissement de l'île Royale. Folio 35, 1 page.
- 13 février. Le même à M. Meschin. Une gratification lui été accordée pour ces services en rapport avec l'évacuation de Plaisance et l'établissement de l'île Royale. Folio 35½, 1 page.
- 17 février. Le même à M. de Nointol. Ranchat de la monnaie de cartes. M. Bégon a fait retirer pour 230,000 livres de cartes, ce qui fait un bénéfice de 160,000 livres au profit du roi que les particuliers perdent. Folio 36½, 2 pages.
- 19 février. Le même à M. de Beauharnais. Lettres de change du Canada. Folio 37, 1 page.
- 19 février. Lettre à M. Buisson. Armement de 3 navires pour l'île Royale. Approvisionnements. Folio 37½, 1 page.
- 24 février. Le même à Madame la marquise de Béringhamat. Lui envoie l'expectative d'enseigne dans les troupes du Canada qu'elle a demandée pour M. de L'Epervenehe. Folio 38, ½ page.
- 25 février. Le même à M. Péroteau Desprises. A reçu sa lettre dans laquelle il l'informe qu'il n'a pu exécuter son projet d'un établissement au Havre à l'Indienne, île Royale. Folio 38½, 1 page.
- 27 février. Le même à M. de Beauharnais. Instructions au sujet des approvisionnements pour l'île Royale. Folio 41½, 3 pages. Soit 5 pp.
- 27 février. Le même à M. Besnard. Même sujet. Folio 43, 3 pages.
- 9 mars. Le même à M. de Beauharnais. Même sujet. Folio 44, 2 pages. Soit 3 pp.
- 9 mars. Le même à M. Besnard. Même sujet. Folio 45, 2 pages.
- Le même à M. de Basville. Le prie de se rendre utile M. de Vaudreuil qui va dans le Languedoc pour ses affaires. Folio 45½, ½ page.
- 10 mars. Le même à M. Desmaretz. Attend sa réponse au sujet des fonds nécessaires pour l'île Royale. Le besoin est pressant et le temps court. Secours pour les habitants de l'Acadie. Folio 45½, 2 pages.
- 12 mars. Le même à M. L'Empereur. Lui demande des renseignements touchant le paiement de ce qui est dû pour frais de subsistance en Angleterre, à M. de Saint-Ovide et aux officiers de la frégate *La Valeur*, prise par les Anglais en 1710. Folio 46½, 1 page.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1715.
12 mars. Le même à M. le chevalier de Saujon. Attend le rapport de M. de Beauharnais pour régler toutes les dépenses de sa campagne à Plaisance et à l'île Royale. Folio 47½, 1 page.
- 14 mars. Le même à MM. Néret et Gayot. Écrit à M. Bégon à l'égard de la difficulté que font les habitants du Canada de remettre leurs castors à leur bureau de Québec. Folio 48, 1 page.
- 14 mars. Le même à M. de Beauharnais. Le prie d'envoyer au Canada 4 petits canons tels que les désire M. de Louvigny pour sa campagne contre les Renards. Folio 48½, ½ page.
- 14 mars. Le même à Madame la Princesse de Nesmond. Proposera au roi l'avancement de M. de Vaulon de Villiers. Folio 49, ½ page.
- 20 mars. Le même à M. de Billy. Le roi lui a accordé le commandement de la frûte *La Chante* en destination de l'île Royale. Folio 49½, 1 page.
- 20 mars. Le même à M. de Voutrou. Le roi lui a accordé le commandement de *L'Afriquain* pour un voyage à Québec. Enverra l'ordre à M. de la Galissonnière. Folio 50, ½ page.
- 20 mars. Le même à M. Buisson. Approvisionnements pour l'île Royale. Folio 50, 1 page.
- 20 mars. Le même à M. de Beauharnais. Poudres pour le Canada et l'île Royale. Folio 50½, ½ page.
- 20 mars. Le même au même. A nommé les mêmes officiers pour commander *L'Afriquain*, *La Chante* et *Le Samslack* destinés au Canada et à l'île Royale. Folio 51, 2 pages.
- 20 mars. Le même à M. de Beauvilliers, ingénieur. A reçu la carte du Labrador qu'il lui a envoyée. Pourra donner au Sicur La Jout, architecte de Québec, les éclaircissements qu'il demande pour finir la carte qu'il a dressée depuis le *Grand Banc* jusqu'à Montreal. Folio 51½, ½ page.
- 27 mars. Le même à M. Desmaretz. Il faut prendre les moyens de payer sans retards les lettres de change provenant du rachat de la monnaie de cartes. Il est bien assez que les porteurs perdent la moitié de leur valeur. Folio 54½, 3 pages. Soit 5 pp.
- 27 mars. Le même à M. P...ard. Approvisionnements pour l'île Royale et le Canada. Armement des vaisseaux. Folio 56, 3 pages. Soit 4 pp.
- 27 mars. Le même à M. de Beauharnais. Même sujet. Folio 57, 3 pages. Soit 5 pp.
- Le même à M. de Nointel. Les porteurs de cartes du Canada sont alarmés. Ils craignent que les lettres de change qu'ils ont acceptées ne soient pas payées à échéance. Ce serait cruel. Il est bien assez qu'ils perdent la moitié de la valeur de ces cartes. Le défaut de paiement ruinerait absolument le commerce du Canada et les habitants du pays. Le prie de représenter ces choses à M. Desmaretz. Il conviendrait de faire une monnaie particulière pour les colonies. En donnant plus de valeur à cette monnaie que sa valeur intrinsèque, on y trouverait un bon profit pour le roi. Avait représenté à M. Desmaretz la nécessité de fortifier les colonies françaises de nouveaux habitants et avait suggéré le moyen d'une loterie ou d'un impôt sur les loteries. Il se trouve que l'établissement de l'île Royale peut être grandement fortifié par le moyen des Acadiens, mais il faut faciliter leur départ et les soutenir à l'arrivée car ils laisseront de belles terres, etc., etc. Il serait impossible d'obtenir un aussi bon résultat autrement avec si peu de dépense. Il faut donc trouver l'argent nécessaire pour fonder solidement l'île Royale. Folio 59, 8 pages. Soit 14 pp.
- 1er avril. Arrêt qui renvoie la requête présentée par M. de Leuse, prêtre et chanoine de l'église cathédrale de Québec, par-devant les commissaires nommés par Sa Majesté par arrêt du 6 mai 1714. (M. de Leuse demandait à

1715. MM. Tremblay, Thibierge, Brisacier et autres procureurs du chapitre de Québec, la somme de 8,000 livres pour 20 années à lui dues du revenu de son canonicat.—E. R.) Folio 62½, 2 pages. Soit 3 pp.
Arrêt qui renvoie la requête présentée par les doyen, chanoine et chapitre de Québec par-devant les commissaires nommés par Sa Majesté par arrêt du 10 mai 1714. Folio 63½, 3 pages. Soit 4 pp.
- 3 avril. Le même à MM. Nêret et Gayot. Les prie d'examiner le placet des négociants de la Rochelle, dans lequel ils exposent que la suppression des castors gras les a rendus fort rares et d'un prix exorbitant ; qu'il convient que leur compagnie donne des ordres à M. de Louvigny de faire descendre à Québec tout le castor gras qui se trouve dans les pays d'en haut et de le payer sur le pied de 3 livres 10 la livre afin d'en augmenter la livraison. Folio 64½, 1 page.
- 3 avril. Le même à M. le marquis de la Galissonnière. Lui envoie les ordres du roi pour MM. de Voutrou, de Billy et Meschin, nommés pour commander *L'Africain*, *La Charente* et *Le Samslack*, que Sa Majesté envoie au Canada et à l'île Royale, etc., etc. Folio 65, 1 page.
- 3 avril. Le même à M. Amelot du Chaillon. Lui adresse le placet de MM. Nêret et Gayot demandant une prolongation de leur privilège pour les indemniser des pertes qu'ils ont subies tant pour l'inexécution d'un article de leur traité que pour la non-jouissance du pays de la Baie d'Hudson et les déchets provenant de l'ancienne masse des castors. Le prie de communiquer ce placet à MM. les commissaires du Conseil du commerce. Folio 70, 1 page.
- 4 avril. Le même à M. le Baron de St-Castin. Eerit à MM. de Fenoil et de Harlay de Cély pour qu'ils lui donnent leur protection dans les difficultés qu'il a avec M. de Sarrante Mariolet. Lui recommande d'agir avec diligence afin qu'il puisse passer à l'Acadie cette année. Folio 70½, 1 page.
- 4 avril. Le même à M. de Harlay de Cély, intendant à Pau. Le prie de voir M. de Sarrante Mariolet pour qu'il rende compte de sa gestion à M. de St-Castin. Désire éviter un procès afin de permettre à M. de St-Castin de retourner prochainement au Canada où sa présence est nécessaire. Folio 71, 1 page.
- 4 avril. Le même à M. de la Rochealart. Est informé que les sergents des 7 compagnies de l'île Royale sont très mauvais. Le prie d'examiner s'il ne pourrait choisir 14 caporaux des compagnies qui servent à Rochefort pour les remplacer. Folio 71½, 1 page.
- 4 avril. Le même à M. de Beauharnais. Comme il se trouve de la bonne terre à briques au Port Toulouse, il le prie d'y envoyer 2 bons briquetiers et 4 bons maçons, aussi 60 recrues choisies parmi les hommes ayant un métier. Folio 72, 3 pages. Soit 5 pp.
- 4 avril. Le même à M. Besnard. Même sujet. Folio 73, 1 page.
- 4 avril. Le même à M. Buisson. Envoi de farine et de biseuit à l'île Royale. Folio 73½, ½ page.
- 4 avril. Le même à M. Landréau. Le prie de hâter le départ pour l'île Royale de M. Viarien qui servait de chirurgien-major à Plaisance. Folio 74, ½ page.
- 4 avril. Le même à M. Lempereur au sujet de droits prélevés à Bordeaux sur les morues de Mde Onfroy, de St-Malo. Folio 74, ½ page.
- 4 avril. Le même à M. Besnard. Demande des éclaircissements à l'égard de la réclamation du Sieur Pascaud, négociant de la Rochelle. Sa réclamation paraît juste. Folio 74½, 2 pages.
- 7 avril. Le même à M. l'Empereur, à Saint-Malo. Les armateurs se plaignent que le renchérissement des gages des pêcheurs enlève tous leurs profits. Suggestions pour remédier à cet état de choses. Folio 77½, 3 pages. Soit 4 pp.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1715. Le même à M. de Beauharnais. Ne peut accorder le commandement de
12 avril. *La Charente* à M. de Forest qu'il recommande pour remplacer M. de Billy
qu'il dit être hors d'état de servir. Ce dernier, au contraire, demande le
commandement du *Samslack* au lieu de *La Charente*, ce qu'il ne peut lui
accorder. Folio 79½, 1 page.
- 12 avril. Le même à M. Besnard. Est satisfait du compte qu'il lui rend des
progrès de l'armement des vaisseaux destinés pour l'île Royale et le Ca-
nada. *Le Samslack* devra partir le premier avec une partie de ce qui est
destiné à l'île Royale. Folio 80, 2 pages.
- 12 avril. Le même à M. de Billy. Les choses étant réglées ainsi, il ne peut lui
donner maintenant le commandement du *Samslack*. Folio 80½, 1 page.
Le même à M. Pajot. Est surpris que le radoub de *La Charente* soit
aussi considérable. Folio 80½, ½ page.
- 13 avril. Le même à M. Amyant Danseville. Voit avec plaisir qu'il doit en-
voyer 2 navires à l'île Royale et y fonder un établissement. Folio 82, 1
page.
- 23 avril. Le même à M. Desmaretz. Est surpris de n'avoir pas eu de réponse de
lui au sujet des fonds nécessaires pour l'île Royale et pour les secours à
donner aux habitants de l'Acadie. La question est de grave importance
et le temps presse. Folio 82½, 3 pages. Soit 5 pp.
- 29 avril. Le même à M. Amelot. Apprend que lui et M. d'Argenson ont trouvé le
moyen de mettre d'accord MM. Néret et Gayot et les chapeliers de Paris.
Désire savoir ce qui a été décidé. Folio 84, 1 page.
- 30 avril. Le même à M. Lefèvre. Lui envoie une requête de M. l'évêque de Qué-
bec, demandant la cassation d'un arrêt du Conseil Supérieur de Québec, à
l'occasion d'un procès de Mademoiselle Boulanger contre le Père Denis,
Récollet. Folio 84½, ½ page.
- 30 avril. Le même à M. de la Rochealart. Le prie de faire une nouvelle tenta-
tive pour déterminer des caporaux à aller comme sergents à l'île Royale.
Folio 86, ½ page.
- 30 avril. Le même à M. L'Empereur. Le prie de forcer M. Lafont, qui a reçu
l'argent qui est dû à M. de Saint-Ovide et autres officiers de la frégate
La Valeur, pour leur subsistance pendant qu'ils étaient prisonniers en An-
gleterre, de leur payer cette somme en argent. Folio 86½, 1 page.
- 30 avril. Le même à M. de la Forcade, banquier. Donne ordre au trésorier d'ac-
quitter la lettre de change tirée par M. des Goutins. Folio 87½, ½ page.
- 30 avril. Le même à M. de Champigny. Même sujet. Folio 87½, ½ page.
- 30 avril. Le même à M. l'abbé L'Echassier. Lui accorde le passage au Canada
de 3 ecclésiastiques. Folio 88, ½ page.
- 30 avril. Le même à M. Besnard. Est aise qu'il ait trouvé le moyen de payer les
ouvriers qui travaillent au radoub des vaisseaux et d'acheter les approvi-
sionnements pour l'île Royale. Folio 88, 2 pages.
- 30 avril. Le même à M. de Beauharnais. Espère envoyer bientôt les fonds pour
payer les achats de l'Acadie. Craint qu'il ne puisse en faire autant pour
ceux du Canada. Instructions diverses. Folio 89, 4 pages. Soit 6 pp.
- 30 avril. Le même à M. Landréau. Lui envoie l'ordre pour faire arrêter un capi-
taine de navire qui a refusé de prendre à son bord, pour la ramener en
France, une fille de mauvaise vie que MM. de Costebelle et de Soubras lui
ordonnaient d'amener. Folio 90½, 1 page.
- 30 avril. Le même à M. de Voutron. Pourra partir pour le Canada avec son
vaisseau après le départ de ceux qui vont à l'île Royale. Folio 91, 1 page.
- Marly, 3 mai. Le même à M. de Montholon. Le prie d'assurer les fournisseurs qu'ils
seront payés bientôt. Folio 92½, 1 page.

1715.
3 mai. Le même à M. Beauharnais. Accordera passage à 3 Sulpiciens. Folio 93, $\frac{1}{4}$ page.
- 4 mai. Le même à M. de Billy, à Nantes. Puisque sa santé ne lui permet pas de faire le voyage à l'île Royale, il lui accorde son congé. Folio 94 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- Versailles,
13 mai. Le même à M. Desmaretz. Le presse fortement de faire les fonds nécessaires pour approvisionner et supporter l'établissement de l'île Royale s'en perdre de temps. Folio 95 $\frac{1}{2}$, 5 pages. Soit 9 pp.
- Marty,
14 mai. Le même à M. Besnard. Le prie d'assurer aux ouvriers et aux fournisseurs qu'ils n'auront pas longtemps à attendre pour leur paiement. Folio 98, 1 page.
- 14 mai. Le même à M. de Montholon. Instructions diverses au sujet des achats pour l'île Royale. Folio 98, 1 page. Soit 2 pp.
- 14 mai. Le même à M. de Beauharnais. L'acier de Danzik, envoyé à l'île Royale, n'était pas de la qualité voulue. Il faut envoyer celui d'Espagne.
- 25 mai. Le même au Rév. Père Le Tellier. M. le coadjuteur de Québec prétend qu'il ne peut faire aucun bien pour le spirituel qu'il n'ait de quoi subsister et assister les pauvres et les sauvages pour le temporel ; que sa pension de 3,000 livres est insuffisante. Le roi trouve agréable qu'il le propose pour une pension sur un bénéfice. Folio 102 $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{4}$ page.
- 25 mai. Le même à M. de Voutron. N'approuve pas sa proposition au sujet des passagers qui vont au Canada. Folio 103, 1 page.
- 25 mai. Le même à M. Meschin. Est aise d'apprendre qu'il sera bientôt prêt à partir pour l'île Royale. Folio 103, $\frac{1}{2}$ page.
- 25 mai. Le même au Père LeBlanc, jésuite. A appris avec plaisir qu'il avait été nommé procureur des missions de son ordre à la Nouvelle-France à la place de M. de Lamberville. Accorde passage à 2 Pères jésuites. Folio 104, 1 page.
- 25 mai. Le même à M. de Harlay de Cély. Le remercie de ses bons offices en faveur du baron de Saint-Castin. Folio 104 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 25 mai. Le même à M. de Senoil, premier président à Pau. Id. Folio 104 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 26 mai. Le même à M. Desmaretz. Lui adresse une lettre de Madame Montholon, faisant voir l'urgence de lui remettre les fonds pour l'approvisionnement de l'île Royale. Folio 105 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 29 mai. Sauf-conduit pour le Sieur de la Boularderie. Folio 106, $\frac{1}{2}$ page.
- 29 mai. Le même à M. Meschin. Ne peut lui procurer un arrêt de surséance aux poursuites intentées contre lui et M. de Marigny. Folio 106 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- Versailles,
3 juin. Le même à M. de Beauharnais. Passage accordé au fils du Sieur Benoist, chirurgien-major des troupes au Canada. Folio 107, $\frac{1}{2}$ page.
- 4 juin. Le même au même. Le roi a résolu faire partir immédiatement *Le Samslack* avec quelques approvisionnements pour l'île Royale en attendant l'armement des autres vaisseaux, afin de faire voir aux troupes et aux habitants qu'on ne les abandonne pas. Emploi des fonds qui seront envoyés avec ce vaisseau. Instructions diverses. Folio 107 $\frac{1}{2}$, 3 pages.
- 4 juin. Le même à M. de Montholon. Il est fâcheux que les fournisseurs ne veuillent rien délivrer avant paiement sur des assurances précises. M. de Selle sera sous peu en état de remettre les fonds nécessaires. Puisqu'il n'y a point d'acier d'Espagne à Rochefort, il faut en envoyer moitié de celui de Limoges, moitié de celui du Piedmont. Folio 108 $\frac{1}{2}$, 3 pages.
- 4 juin. Le même à M. Pajot. Regrette que les ouvriers aient quitté l'ouvrage de l'armement faute de paiement de leurs gages. Espère sortir avant peu de ce triste état, etc., etc. Folio 109 $\frac{1}{2}$, 3 pages.
- 4 juin. Le même à M. Besnard. Même sujet. Folio 110 $\frac{1}{2}$, 3 pages.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1715.
6 juin. Le même au Père Saturnin Diroh, ex-provincial des Récollets de Bretagne à Morlaix. Ferait mieux d'envoyer les deux religieux de son ordre qu'il destine à l'île Royale sur des vaisseaux de Nantes, attendu que le départ de ceux du roi peut être retardé. Folio 112, 1 page.
- 6 juillet. Le même à M. de la Guerre Charbise. Il est vrai que le roi fait passer à l'île Royale M. de Beaucourt, ingénieur en chef du Canada, mais il est remplacé par M. de L'Hermitte, de sorte qu'il n'y a pas de vacance. N'a que de bons témoignages de son frère, M. de Marville, sous-ingénieur au Canada. Folio 112½, 1 page.
- 11 juin. Le même à M. Gaudion. Le prie de payer les lettres de change tirées par son commis à Québec, M. Petit. Folio 116, 1 page.
- Mariy,
17 juin. Le même à M. Desmaretz. Espérait qu'il lui fournirait les fonds nécessaires à l'armement des vaisseaux et à l'achat des approvisionnements pour l'île Royale. N'a aucune nouvelle de lui à ce sujet et voit avec douleur que la saison va se passer sans porter secours à cet établissement. Les conséquences seront désastreuses, déjà les matelots engagés pour ce voyage ont déserté. M. Gaudion va être embarrassé pour le paiement des lettres de change du Canada qu'il a acceptées, si les fonds ne lui sont pas remis de suite. Folio 117, 2 pages.
- 19 juin. Le même à M. le Marquis d'Aligre. Peut accorder l'aide majorité de l'île Royale à M. le Comte d'Agrain s'il consent à l'accepter. Attend sa réponse. Folio 118, ½ page.
- 19 juin. Le même à M. de Beauharnais. M. Desmaretz n'ayant pas encore fait les fonds, pour le Canada et l'île Royale, et la saison étant très avancée, il faut abandonner l'armement de *La Charente* qui serait très long et tâcher d'envoyer de suite un petit navire marchand à Québec, etc., etc. Folio 118, 3 pages.
- 19 juin. Le même à M. de la Rochealart au sujet de soldats qui veulent aller servir à l'île Royale en qualité de sergents. Folio 119, 1 page.
- 19 juin. Le même à M. de Beauharnais. Lettres de change acceptées par M. Gaudion. Folio 119½, 1 page.
- 19 juin. Le même à M. Le Fèvre. Le prie de voir M. Chubéré à l'égard des pièces qui concernent l'évêché et le chapitre de Québec. Folio 120½, ½ page.
- 26 juin. Le même à M. Desmaretz. Le prie de lui faire connaître définitement s'il doit compter ou non sur des fonds pour l'île Royale. Il est inutile de faire des travaux pour l'armement des vaisseaux si aucuns fonds ne sont accordés. En même temps il est triste de laisser les troupes et les habitants exposés à la pire des misères dans un pays désert. Le tort causé à cet établissement sera irréparable. Folio 122, 1 page.
- Juin. Le même à M. Gaudion. Lettres de change. Folio 122½, 2 pages.
- 2 juillet. Le même à M. Desmaretz. M. Gaudion a laissé protester les lettres de change du Canada qu'il avait acceptées, faute par lui de lui remettre les fonds. Les Canadiens qui sont en France se plaignent avec raison des conséquences désastreuses qui doivent en résulter. Le prie de remettre ces fonds avant le départ des vaisseaux afin de ne pas laisser porter cette fâcheuse nouvelle au Canada. Folio 123, 1 page.
- 3 juillet. Le même à M. le marquis d'Orsé (?). Le roi a accordé l'emploi d'aide-major à l'île Royale à M. le comte d'Agrain. Folio 124, ½ page.
- 3 juillet. Le même à M. le marquis d'Aligre. Même sujet. Folio 124½, ½ page.
- 3 juillet. Le même à M. l'abbé de Maupéon. L'évêque de Québec lui a écrit qu'il n'a pu prendre aucun parti sur l'acceptation de la bulle du pape condamnant le livre du Père Quesnel. Pour le déterminer il est nécessaire d'en user avec lui comme avec les évêques qui ne sont pas du corps du clergé de France. Il n'attend que cela pour délivrer son mandement. Le prie

1715. de faire les expéditions nécessaires qu'il lui fera transmettre. Folio 125, 1 page.
- 7 juillet. Le même à M. de Harlay de Cély. Lui envoie une lettre de M. le baron de Saint-Castin avec le copie du compromis qu'il a fait avec M. de Sarante. Le prie de protéger M. de Saint-Castin, attendu que M. de Sarante veut éluder ses actes et faire un procès. Folio 126, 1 page.
- 8 juillet. Le même à M. de Beauharnais. Le Père LeBlanc, craignant que les vaisseaux du roi ne passent pas au Canada cette année, demande qu'il soit accordé passage aux 2 Pères jésuites sur un vaisseau marchand. Folio 126½, 1 page.
- 9 juillet. Le même à M. Besnard. Veut bien, pour le débarrasser de Mademoiselle d'Aubusson, lui procurer son passage sur le navire de M. de Bonfils qui va au Canada, ou qu'elle soit mise chez les Sœurs de l'hôpital. Folio 126½, ½ page.
- 10 juillet. Le même à M. de Beauharnais. Doit s'efforcer de faire consentir les fournisseurs à faire des avances en les assurant que l'argent leur sera remis bientôt par M. Desmaretz, afin de pouvoir envoyer le plus d'effets possibles au Canada par le vaisseau de M. de Bonfils. Doit faire retarder de quelques jours le départ de ce vaisseau. Mademoiselle d'Aubusson. Folio 127, 1½ page. Soit 2 pp.
- 10 juillet. Le même à M. Massiot au sujet du départ du vaisseau de M. de Bonfils. Folio 127½, ½ page.
- 10 juillet. Le même à M. Desmaretz. Est persécuté par les porteurs de lettres de change du Canada. Le prie de porter toute son attention à cette affaire. Nouvelles plaintes au sujet des fonds pour l'île Royale. Folio 128, 1 page.
- 9 juillet. Le même au révérend Père Le Tellier. Le coadjuteur de l'évêque de Québec est sensible à la faveur que le roi lui a accordée, mais il ne paraît pas vouloir passer au Canada malgré la nécessité de sa présence. Le prie de l'y déterminer. Folio 128½, ½ page.
- 13 juillet. Le même à M. de Beauharnais. Envoie ses paquets en toute diligence. Espère qu'il aura fait retarder le départ du vaisseau de M. de Bonfils. Folio 129, ½ page.
- 13 juillet. Le même à M. Massiot. Même sujet. Folio 129½, ½ page.
- 15 juillet. Le même à M. L'Hostellier. Fonds pour le rachat des cartes. Folio 129½, 1 page.
- 15 juillet. Le même à M. le Fébure. A appris avec plaisir l'accommodement fait par M. l'abbé Bégon entre la pricuré de la Colombe et M. Thibaut, député du chapitre de Québec. Folio 132, 1½ page.
- 15 juillet. Le même à M. de Beauharnais au sujet du passage du nommé Daigremont. Folio 132½, ½ page.
- 17 juillet. Le même à M. Desmaretz. M. Gaudion (trésorier de la marine), qui avait accepté les lettres de change pour le rachat des cartes du Canada, sur sa parole de les acquitter, est sur le point d'être arrêté. Cela produit un scandale effroyable et cause la ruine du Canada. Le roi en est peiné et déire qu'il l'aille voir. Folio 133½, 2 pages.
- 17 juillet. Le même à M. l'abbé Bégon. Ne peut payer en argent les appointements de son frère. Pourra le payer par des assignations et des rentes, s'il y consent. Ne peut faire rien de mieux et la conduite de son frère au Canada ne mérite pas de faveurs. Il vient de toutes parts un concert de plaintes contre lui d'un gravité exceptionnelle. Il a fait construire 4 vaisseaux à la Rochelle pour faire le commerce. Il a envoyé 2 navires chargés de blé et de farine aux îles alors qu'il défendait l'exportation, causant par là une émeute à Québec. Il a fait sceller tous les bluteaux des particuliers afin d'être seul à faire des farines. Il a vendu des blés à 16 livres le minot qui n'auraient pas valu plus de 4 s'il ne s'en était pas

DOC. DE LA SESSION No 8c

1715. rendu maître et qu'il n'eût pas empêché tout le monde d'en vendre et d'en acheter. A voulu contraindre les marchands à livrer au Sieur Haymard, son homme de confiance, des farines à 30 livres le baril, alors que par l'augmentation dont il était lui-même la cause, elles valaient 60 livres, etc., etc., etc., etc. Il se rend absolument maître du commerce du Canada et les gens sont perdus sans ressource si on ne met un terme à son avidité. S'il revient encore des plaintes aussi générales il en informera le roi. Espère qu'il s'appliquera à réparer tout le mal qu'il a fait. Folio 134½, 5 pages. Soit 8 pp.
- 24 juillet. Le même à M. de Beauharnais. Accordera passage sur *L'Africain* aux nommés Vincent Perrin et Jacques Courfial, le premier pour résider à l'île Royale où ses parents sont établis. le deuxième pour passer à Québec où il a sa famille. Folio 139, ½ page.
- 29 juillet. Le même à M. de Champigny, au sujet de la Demoiselle d'Aubusson. Folio 140, ½ page.
- 29 juillet. Le même à M. de Beauharnais. Des 60 soldats de l'île d'Oléron, qu'il devait envoyer à l'île Royale, il en reste encore 28, qu'il devra faire passer sur *L'Africain*. Folio 140½, 1 page.
- 31 juillet. Le même au même. Envois pour le Canada. Attend de jour en jour les fonds pour mettre *L'Africain* en état de partir. Folio 143, 3 pages. Soit 5 pp.
- 31 juillet. Le même à M. Mouchard, député au Conseil du commerce. Comprend comme lui tout le tort que cause le non-paiement des lettres de change du Canada. Doit s'adresser à M. Desmaretz. Folio 144½, ½ page.
- 4 août. Le même à M. Amyrault d'Anseville. Même sujet. Folio 145½, 1 page.
- 4 août. Le même à M. de Harlay de Cély. M. de Saint-Castin se plaint que M. de Sarrante publie partout qu'il est un bâtard. C'est une calomnie qui prouve qu'il veut éluder le paiement de ce qu'il doit à M. de Saint-Castin. Il mériterait d'être puni. Folio 146, 1 page.
- Versailles, 10 août. Le même à M. Pressiat. Espère que l'affaire de l'église de Québec se terminera bientôt de la manière que le roi souhaite. Folio 148, 1 page.
- 21 août. Le même à M. de Beauharnais. Fera désarmer *L'Africain*, la saison étant trop avancée pour l'envoyer à l'île Royale. Folio 154, 1 page.

1715.

Enregistrement des lettres écrites par Monseigneur le comte de Pontchartrain aux officiers de la Nouvelle-France depuis le mois de janvier jusqu'à l'établissement du Conseil de marine.

- Versailles, 12 février. Le ministre à M. de Vaudreuil. Congé accordé à Louis Girard, soldat. Folio 159, 1 page.
- 9 mars. Le même à M. Bégon. Lui envoie copie du cahier qui a été brûlé lors du incendie du Palais. Folio 159½, ½ page.
- Le même au même. Remettra à MM. Néret et Gayot les 66 barils de poudre qu'ils ont prêtés au roi. Folio 159½, 1 page.
- 17 mars. Le même à M. Berthelot de Beaucours. A été nommé pour remplacer M. L'Hermite comme ingénieur à l'île Royale. Sera en même temps lieutenant du roi. N'aura pas d'appointements comme ingénieur, mais aura 1,700 livres comme lieutenant du roi. Folio 160, 2 pages.
- 17 mars. Le même à M. de Ramezay. Même sujet. M. L'Hermite remplacera M. de Beaucours comme capitaine et ingénieur et sera en même temps lieutenant du roi à Trois-Rivières. Folio 161, 2 pages.
- 17 mars. Le même à M. Bégon. Même sujet. Folio 161½, 2 pages.

1715.
30 avril. Le même à M. de Ramezay. MM. Néret et Gayot s'obligent à prendre 40 milliers de castors gras et à le payer à raison de 60 sols la livre. Folio 162, 2 pages.
- 30 avril. Le même à M. Bégon. Même sujet. Folio 163, 1½ page
- 30 avril. Le même à M. de Louvigny. Même sujet. Folio 163½, 2 pages.
- Marly,
25 mai. Le même à M. le coadjuteur de Québec. Le roi lui accordera une pension sur un bénéfice à la première distribution qu'il en fera. Espère qu'il ne manquera pas de se rendre à Québec sur *L'Africain*. Folio 165, 1½ page.
- Versailles,
11 juin. Le même à M. Bégon. Donnera sa protection au Sieur Bonfils, négociant de La Rochelle, pour le recouvrement des sommes qui lui sont dues à Québec. Folio 165½, ½ page.
- Marly,
26 juin. Le même à M. le coadjuteur de Québec. Le félicite de la pension de 3,000 livres que le roi lui a accordée. Sa présence est nécessaire à Québec. Folio 166, 1 page.
- 10 juillet. Le même à M. Bégon. Est satisfait de l'attention qu'il a donnée à l'approvisionnement de l'île Royale. Perte que fait le Sieur Pascaud dans l'exécution de son contrat. Croit qu'il mérite dédommagement. Comprend qu'il ait prohibé l'exportation des farines, mais ne comprend pas qu'il ait défendu la vente des blés dans le pays. Lettres de change. Disette de fonds. Aurait dû brûler les vieilles cartes et en faire de nouvelles plutôt que de faire usage des anciennes. Le prie de faire un mémoire sur les avantages qui pourraient découler de la liberté du commerce. M. de Vaudreuil de Cavagnal repasse au Canada. Sur requête de l'évêque, le roi a été bien prêt de casser les arrêts rendus contre le Père Denis à la poursuite de Mademoiselle de Saint-Pierre. Cette affaire a causé un scandale que l'on pouvait éviter en s'adressant à M. de Galiffet qui la provoquait en sous-main. Le réame d'avoir retardé l'établissement de Michilimakinak, d'avoir refusé des vivres et des canots à M. de Saint-Castin, etc., etc. Il faut que M. de Vaudreuil soit d'un caractère bien doux pour avoir toléré ses prétentions exagérées. Désire connaître ses raisons pour l'augmentation du prix de la poudre. Placet de la veuve Riard. Lui envoie 2 requêtes des Sulpiciens. A permis à M. de Vaudreuil de rester en France jusqu'à l'année prochaine. Honneurs dans les églises. Demande de l'évêque, au sujet de l'Hôtel-Dieu de Québec. M. de Louvigny. Folio 166, 21 pages.
Soit 35 pp.
- 13 juillet. Le même à M. Collet. Doit s'abstenir de "motifier" ses conclusions. Folio 190½, 2 pages.
- 13 juillet. Le même à M. de la Martinière, doyen du Conseil. Est fâché du mauvais état de ses affaires. Lui a accordé une gratification de 200 livres. Folio 191, 1 page.
- 13 juillet. Le même à M. Coulon de Villiers. Le roi lui a accordé une lieutenance. Folio 191½, ½ page.
- 13 juillet. Le même à M. de Lino. A reçu son mémoire concernant l'administration de la justice. Folio 191½, 1 page.
- 13 juillet. Le même au Père de Breslay. Sur l'état de sa mission. Gratification. Folio 192, 1 page.
- 13 juillet. Le même à M. de Souvigny. Ce qu'il marque, des inconvénients graves d'une guerre avec les Renards, est conforme aux instructions que le roi a données à M. de Vaudreuil. Espère qu'il pourra éviter cette cruelle nécessité. Comprend que cette guerre serait plus promptement terminée si elle était faite avec 800 Français qu'avec des sauvages, mais ne peut entrer dans cette dépense. A accordé des permissions pour 15 canots, à condition que la traite ne se fasse qu'à Michilimakinak, au Détroit et aux Illinois, ce qui donnera satisfaction aux sauvages alliés,

DOC. DE LA SESSION No 8c

1715. car ils pourraient eux-mêmes faire la traite avec les nations plus éloignées. Folio 192½, 4 pages. Soit 5 pp.
- 13 juillet. Le même à M. Saint-Pierre de Repentigny. Le roi lui a accordé la compagnie vacante par la mort de M. de la Forest. Id. à M. d'Ervilliers. Id. à M. de la Guerre Marville. Folio 194, 2 pages.
- 13 juillet. Le même à M. Dupont. A accordé à son petit-fils, M. de Meloises, une expectative d'enseigne. Devra s'adresser à M. Bégon au sujet d'un moulin qui lui a été pris pour les fortifications. Folio 195, 1 page.
- 13 juillet. Le même à M. de Galiffet. Est bien aise qu'il ait renvoyé Mademoiselle de Saint-Pierre; aurait dû le faire plus tôt et aurait dû empêcher le procès que le père et la mère de cette fille font au Père Joseph. Il paraît qu'il a pris sa sœur âgée de 15 ans à sa place pendant son absence. Espère qu'il l'aura congédiée à son retour. Folio 195½, 3 pages.
- 13 juillet. Le même à M. l'abbé de Belmont. M. l'évêque lui apprend qu'il a trouvé dans le gouvernement de Montréal 3 ou 4 missions ou paroisses qui ne sont pas desservies. Espère qu'avec les 3 Sulpiciens qui sont allés au Canada l'année dernière et ceux qui y passent cette année, il pourra y placer des prêtres résidants. Folio 196½, 1 page.
- 13 juillet. Le même à M. l'évêque de Québec. Eglise de Québec. Est aise qu'il soit satisfait du partage des biens que les commissaires du conseil ont fait entre l'évêché et le chapitre. Fixation des cures. Le roi n'a pas jugé à propos de casser les arrêts du conseil dans l'affaire St-Pierre contre le Père Joseph, attendu qu'il n'y a pas eu empiètement sur la juridiction ecclésiastique. Le Père Joseph a eu tort de refuser par écrit l'absolution à Mademoiselle de St-Pierre, et surtout d'en expliquer la cause. Le roi a ajouté à la pension de 3,000 livres à M. le coadjuteur une autre pension de pareille somme sur un bénéfice. Honneurs dans les églises. Cures de Montréal. Hôtel-Dieu de Québec. Bulles du Pape condamnant le livre du Père Quesnel. A tenu compte de ses recommandations au sujet des promotions de MM. de Contrecoeur et des Meloises. Folio 197, 6 pages. Soit 10 pp
- 13 juillet. Le même à M. de Tonty. Pourra faire usage de son congé lorsqu'il le jugera convenable. Lui a donné congé pour un canot en considération du voyage qu'il fit pour inviter les sauvages à descendre à Québec. Folio 199½, 1 page.
- 13 juillet. Le même à M. de Longueuil. L'attachement que les Iroquois ont pour lui attirant leurs visites et des dépenses, le roi lui accorde une pension de 300 livres. Folio 200, 1 page.
- 13 juillet. Le même à M. l'abbé Glaudelet. Est aise d'apprendre qu'il n'a plus de discussions avec M. l'évêque et qu'il est résolu de vivre en bonne intelligence avec lui. Folio 200½, 1 page.
- 13 juillet. Le même à M. de Ramezay. Doit s'efforcer d'éviter la guerre avec les Renards. Doit mettre tout en œuvre pour faire échouer les efforts des Anglais et des Flamands pour s'attirer le commerce des sauvages. A bien fait d'écrire au gouverneur de Manatte. Donnera l'ordre d'arrêter les coureurs de bois Bourdon, Bourmont et Bisaillon. N'a pu accorder à son fils une expectative. Donnera une pension à madame D'Argenteuil, sa belle-sœur, dès qu'il en aura l'occasion. Il doit être fait un accommodement entre M. Riverin, au nom de la colonie, et les Fermiers du Domaine d'Occident, mais il ne reviendra très probablement rien à la colonie et il lui sera impossible de lui faire payer les 2,000 livres que cette dernière lui doit. Le roi ne veut pas accorder de terres en seigneurie et ne pourra confirmer celles qui ont été données à M. de Longueuil et à lui. Espère que la nouvelle venue d'Orange, que les Renards avaient défait 5 canots français, est fausse. Folio 201, 4 pages. Soit 7 pp.

1715. Le même à M. Bégon. Les affaires de l'église de Québec ne sont pas
13 juillet. encore terminées à Rome. Folio 203, 1 page.
- 13 juillet. Le même à M. Hazeur, curé de Champlain. Ne se laissera pas prévenir
contre son frère s'il se conduit comme il le doit. Folio 203, 1 page.
- 13 juillet. Le même à M. Le Verrier. Espère qu'il remplira son devoir comme
major des troupes. Folio 203½, ½ page.
- 13 juillet. Le même à M. Bégon. Nombreuses plaintes contre lui. Il se rend
maître de tout le commerce du Canada. A fait construire 3 ou 4 vais-
seaux dont le Sieur Butler, de la Rochelle, a la direction. A envoyé 2
vaisseaux aux îles chargés de farine, et pour cette raison a fait défense
aux autres d'en porter, sous prétexte qu'il fallait attendre si la récolte
serait bonne. Longue énumération de plaintes graves. Espère qu'il
pourra se justifier, ayant peine à croire qu'il ait été capable de tant de
choses contraires à l'honneur, à la religion et au service du roi. Cepen-
dant, les plaintes sont si nombreuses et si générales que le doute n'est
guère possible. S'il ne s'amende pas il perdra sa protection. Folio 204, 3
pages. Soit 4 pp.
- 15 juillet. Le même à M. l'évêque de Québec. Les pouvoirs donnés par le chapitre
de Québec à M. Thiboust, chanoine, sont bien étendus et peu convenables
dans la situation. Ne croit pas que le chapitre l'ait consulté. Folio 205,
1 page.
- 16 juillet. Le même à M. Bégon. Même sujet. Folio 205½, 1½ page.

ENREGISTREMENT DES LETTRES ÉCRITES PAR MONSIEUR LE COMTE DE PONT-
CHARTRAIN AUX OFFICIERS DE L'ILE ROYALE DEPUIS LE MOIS DE
JANVIER JUSQU'À L'ÉTABLISSEMENT DU CONSEIL DE MARINE.

- Versailles, Le ministre à M. de Soubras. Le prix, s'il ne l'a déjà fait, de terminer
27 janvier. la question du partage du produit des effets de la prise du fort Saint-
Jean sur les Anglais. Placet de M. de Lasson, qui prétend y avoir un
intérêt considérable. Folio 207, 1 page.
- 25 février. Le même à MM. de Costebelle et de Soubras. Donneront leur protec-
tion à M. de la Haranèdes, négociant de Saint-Jean de Luz, au cas où le
vaisseau qu'il envoie au Labrador pour y faire la pêche à la baleine ne
réussirait pas. Folio 207½, 1 page.
- 17 mars. Le même aux mêmes. Est chagrin d'apprendre que des fortifications
à Louisbourg coûteront un prix immense, ce que le roi ne peut faire.
Attendu qu'il s'y trouve beaucoup d'habitants, le roi veut qu'on y élève
quelques batteries pour mettre la place à l'abri d'un coup de main, en
attendant qu'on puisse peu à peu fortifier plus solidement la place. Il y
sera stationné 2 compagnies et M. de Saint-Ovide y commandera. Il est
fâcheux qu'il y ait une barre à l'entrée du Port Toulouse. Il serait à
désirer qu'on put y trouver un bon chenal. Il sera très utile pour l'éta-
blissement des habitants de l'Acadie. Il faudra y ériger des batteries.
Le roi veut qu'il y ait une compagnie en garnison avec l'aide-major. Les
avantages du Port Dauphin sont si nombreux, tant pour la sûreté des
navires, l'abondance de la grève, les bonnes terres et la facilité des forti-
fications, que le roi a résolu d'en faire le principal établissement et de le
fortifier solidement; qu'ils y fassent leur résidence avec l'état-major et
4 compagnies. Peuvent prendre leurs dispositions en conséquence sans
attendre l'arrivée du *Samslack* et de *L'Afriquain*. Vu l'âge avancé de
M. L'Hermitte, M. Berthelot de Beaucours le remplacera comme ingé-
nieur. Folio 207½, 4 pages.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1715.
17 mars. Le même à M. L'Hermitte. L'informe qu'il remplacera M. Berthelot de Beaucours au Canada et qu'il sera de plus lieutenant du roi à Trois-Rivières. Folio 209, 2 pages.
- 24 mars. Le même à M. de Costebelle. Le prie de rendre tous les services qu'il pourra à M. de Courcy, qui se rend à l'île Royale avec la frégate *La Mutine*. Le même à M. de Courcy. Folio 209½, 1 page.
- 18 avril. Le même à MM. de Costebelle et de Soubras. Au sujet de 14 chaloupes appartenant à M. Amiau d'Anseville, négociant de Saint-Malo, laissées par lui l'année précédente à l'île Royale. Folio 210, 1 page.
- 4 juin. Le même à M. de Costebelle. Le roi est très satisfait de la conduite qu'il a tenue à l'évacuation de Plaisance. A cependant montré trop de complaisance à l'égard des habitants en les laissant continuer leur pêche à Plaisance au lieu de se rendre de suite à l'île Royale. Est aise de savoir qu'il n'a eu aucune difficulté avec le colonel Moody et que tous les habitants français ont quitté Terre-neuve. La question de la vente de leurs immeubles sera difficile à régler en leur absence. Le major (M. de Ligon-des) aura rang sur les capitaines. A accordé à la veuve du capitaine du Vivier une pension de 300 livres. M. de la Ronde Denys commandera au Port Toulouse. Ne peut lui accorder la nouvelle augmentation d'appointements qu'il demande. N'a pas encore de nouvelles de M. Durand de la Garenne. Lui donnera ordre de passer à l'île Royale. Lui adresse un ordre pour interdire et mettre aux arrêts M. de Sainte-Marie, son beau-frère. Le Sier de Villejoint. Folio 210½, 12 pages. Soit 24 pp.
- 4 juin. Le même à M. de Soubras. A reçu ses lettres des 4, 22 et 25 septembre ; 3, 24, 27 et 28 octobre ; 7 et 12 novembre ; 3 décembre ; 14 janvier ; 2 et 5 février derniers. Importance de mettre les postes de l'île Royale en bon état de défense. Jalousie qu'en éprouvent les Anglais. Les contretemps essayés à l'île Royale pendant l'hiver par les habitants de Plaisance proviennent de leur retard à s'y rendre. MM. de la Ronde et de Pinsens ont promis trop positivement aux habitants de l'Acadie que le roi leur donnerait des vivres pour une année. Cette promesse ne devrait être tenue que pour les plus nécessiteux. Assurera aux habitants que le roi n'accordera pas de terres en seigneurie. Approuve l'ordonnance pour défendre la vente du vin et de l'eau-de-vie aux soldats et celle qui déclare nuls les marchés et conventions verbales. A bien fait de prendre des reçus des Acadiens, à qui il a livré des agrès malgré la défense des Anglais. Croit que la mollesse et l'indolence des Acadiens proviennent de leur éloignement de tout commerce et du défaut de débouchés pour leurs denrées. Les avantages du commerce feront ressortir l'adresse et les talents qu'ils ont. Indiscipline des officiers et soldats. Résidera au Port-Dauphin ainsi que M. de Costebelle. Instructions diverses. Folio 216, 20 pages. Soit 33 pp.
- 4 juin. Le même à MM. de Costebelle et de Soubras. Leurs attributions respectives. Le roi a été touché du zèle et de l'attachement des sauvages de l'Acadie, qui non seulement ne veulent pas séparer leur cause de celle des Français, mais ont déclaré hardiment aux Anglais qu'ils ne les reconnaissent pas comme les maîtres de leur pays. Il faut secrètement et prudemment les maintenir dans ces sentiments. " J'ai appris avec beaucoup de surprise la manière dure et injuste avec laquelle le général Nicholson a traité les habitants de l'Acadie et l'opposition qu'il a formée à la sortie de leurs biens mobiliers et à la vente des immobiliers, ce qui est contraire non seulement aux ordres qu'il avait reçus de la feue reine d'Angleterre, mais encore à ce dont il était convenu lui-même avec MM. de la Ronde et Pinsens. J'ai écrit sur tout cela à M. d'Iberville, à Londres, pour qu'il porte de vives plaintes au roi d'Angleterre. Je vous ferai savoir la suite,

1715.

cependant, il est nécessaire que de votre part vous fassiez tout ce qui pourra dépendre de vous pour faire entendre raison au gouverneur Anglais sur la justice qu'il doit à ces habitants. Comme M. de Nicholson est rappelé, et que M. Vetch va le relever, je crains que ce dernier n'ait pas de meilleures dispositions, ayant déjà donné, dans le temps qu'il était à l'Acadie, trop de marques de sa mauvaise volonté et de sa haine pour ces habitants. Il sera nécessaire que vous m'informiez de tout ce qui se passera à leur égard. Je connais comme vous la nécessité qu'il y aurait, dans la situation où sont les choses, d'envoyer en droiture un vaisseau du roi à l'Acadie pour y embarquer les habitants. Si les avis que vous m'avez envoyés à ce sujet par le Sieur de la Ronde m'étaient parvenus plus tôt, on aurait pu prendre des mesures assez à temps pour l'exécution de ce projet, mais il est à craindre que la permission que Sa Majesté a donné ordre à M. d'Iberville de demander en Angleterre ne soit pas si tôt accordée et qu'elle ne vienne trop tard pour pouvoir envoyer ce vaisseau cette année. Dans cet état il faudra que vous examiniez ce que vous pourrez faire par vous-mêmes à ce sujet et par le moyen de la frégate *Le Samslack* et la flûte *La Charente* que Sa Majesté envoie à l'île Royale, en vous conformant sur cela aux dispositions où sera le gouverneur Anglais et à la conjoncture dans laquelle vous vous trouverez.

"Sa Majesté aurait bien pu se déterminer à envoyer un vaisseau directement à l'Acadie, mais elle a jugé à propos d'en demander la permission en Angleterre dans l'incertitude si ce vaisseau serait reçu sans passeports, pour ne rien compromettre et éviter tout sujet de rupture avec les Anglais, attendu l'état présent de l'île Royale et la jalousie que leur donne ce nouvel établissement, ce qui demande qu'on agisse avec eux avec ménagement et circonspection.

"Sa Majesté est très satisfaite de la fidélité que les habitants de l'Acadie témoignent pour son service. Il est certain que s'ils passent à l'île Royale, comme il y a lieu de le croire, cet établissement deviendra d'abord très considérable, et sera dans peu en état de ne rien craindre. Ainsi, il faut que vous mettiez en usage tout ce que vous pourrez imaginer pour les y attirer et les empêcher autant qu'il se pourra de s'établir à l'île Saint-Jean. Il convient mieux à tous égards qu'ils s'établissent au Port-Toulouse et vous devez les y engager."

Feront des remontrances aux Anglais, au sujet de ceux des leurs qui font la pêche sur le banc en face du Port-Toulouze. S'efforceront de mettre dans leur devoir les prêtres d'un esprit inquiet et turbulent. Récollets de Bretagne et Récollets de Paris. Briqueterie au Port-Toulouze. Établissement des sauvages de la mission du Père Gaulin à Antigoniche. Procès de Blanchet, accusé d'avoir assassiné un matelot anglais. Instructions diverses. Folio 226, 23 pages.

Soit 32 pp.

4 juin.

Le même à M. de Villejoie. Est informé qu'il s'est grandement relâché de l'accomplissement de ses devoirs. Folio 237½, 1 page.

4 juin.

Le même à M. de Saint-Ovide. Après mûr examen des mémoires et avis sur le sujet, il a été décidé de faire le principal établissement de l'île Royale au Port Dauphin, tout en conservant celui de Louisbourg, dont les avantages pour la pêche sont supérieurs. Commandera à ce dernier endroit. M. de Beauvais. Instructions générales. Folio 238, 4 pages.

4 juin.

Le même à M. de Renon. A été fâché d'apprendre la mort de son frère, M. Duvivier. A obtenu une pension de 300 livres pour sa veuve. Le roi lui a accordé la compagnie de son frère. Folio 239½, 1 page.

4 juin.

Le même au chevalier de Ligondès. A bien fait de l'informer de la mauvaise discipline des troupes. Folio 240, 1 page.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1715.
4 juin. Le même à M. L'Hermitte. Défaut de diligence dans la préparation des matériaux pour les casernes et autres constructions à l'île Royale. Devra passer au Canada sur *L'Africain*. Folio 240½, 2 pages.
- 4 juin. Le même à M. Meschin. Lui envoie les ordres du roi sur les services qu'il a à rendre dans le voyage qu'il doit faire à l'île Royale comme commandant du *Samslack*. Folio 214½, 3 pages.
- 4 juin. Mémoire du roi à M. Meschin, enseigne de vaisseau. Mettra *Le Samslack* à la voile dès que les vents le permettront. Se rendra directement à Louisbourg, où commande M. de Saint-Ovide et où doivent actuellement se trouver MM. de Cestebelle et de Soubras. Se mettra sous leurs ordres, tant pour le débarquement des effets composant la cargaison que pour aller à l'Acadie chercher les habitants qui voudront passer à l'île Royale, si l'ordre lui en est donné. Si les Anglais font des objections au départ des Acadiens, il tâchera de leur faire entendre par raison et justice le peu de fondement de leur opposition. Agira de manière à ne rien compromettre et à éviter toute occasion de rupture. Il exhortera ceux qui se sont construits des petits bâtiments. Reviendra à Rochefort sous les ordres de M. de L'Espinay, lieutenant de vaisseau, commandant de *La Charente*. Folio 242½, 6 pages.

Fin du volume 37.

DÉPÊCHES ET ORDRES DU ROI CONCERNANT LES COLONIES
PENDANT LES DERNIERS MOIS DE 1715 ET
L'ANNÉE 1716.

Série B.—Vol. 38.

(Les 194 premières pages de ce volume ne se rapportent pas au Canada. Il s'y trouve cependant quelques documents qui y ont rapport et nous les indiquons ici.—E. R.)

Table alphabétique des dépêches et des ordres du roi concernant les colonies, expédiés depuis l'établissement du Conseil de Marine jusqu'au dernier décembre 1716. Folio A, 96 pages. Soit 175 pp.

- Paris,
27 novembre. Le Conseil de Marine à M. de Courson. Le prie de faire rendre justice à M. de St-Castin par M. de Sarrante, qui lui retint les sommes qu'il a reçues. Id. Avis à M. de St-Castin. Folio 4½, 1 page.
1716.
4 janvier. Le même à M. le duc de Noailles. Le prie de demander au Fermier du Domaine d'Occident un état libellé des droits qu'il perçoit. Folio 8½, ½ page.
- 4 janvier. Le même à M. de St-Jean, juge consul. Il a été décidé, par le Conseil de la Régence, que pendant 3 mois il ne serait pas délivré de sentence contre M. Gaudion pour raison des lettres de change du Canada qu'il a acceptées. Folio 8½, 1 page.
- 27 janvier. Le même à M. Landréau. Achats qu'il doit faire à Bayonne pour l'île Royale. Folio 10, 2 pages.
- 27 janvier. Le même à M. l'Empereur. Achats qu'il doit faire à Saint-Malo pour l'île Royale. Folio 10½, 2 pages.
- 11 février. Le même au même. Achats supplémentaires de vires destinés aux habitants de l'Acadie. Folio 13, 2 pages.
- 11 février. Le même à M. Luscauy. Achats, id. Le prie de les envoyer par des vaisseaux marchands de Nantes. Folio 13½, 2 pages.

1716. Le même à M. Landréau. Id. Folio 14, 2 pages.
- 11 février. Le même à M. de Champigny. Id. Folio 15, $\frac{1}{2}$ page.
- 11 février. Le même à M. L'Empereur. Id. Folio 16, $\frac{1}{2}$ page.
- 26 février. Le même au même. Achats supplémentaires. Nécessité de faire usage des vaisseaux marchands pour le transport des effets du roi à l'île Royale. Folio 16 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 29 février. Le même à M. Landréau. Achat de vivres pour l'île Royale. Folio 17, 1 page.
- 3 mars. Le même à M. Landréau. A la demande des Basques qui font la pêche à l'île Royale, un prêtre comprenant leur langue y sera envoyé, mais ce ne sera pas l'abbé Dordas, attendu qu'il a été interdit par le grand vicaire de l'évêque de Québec. Folio 18, $\frac{1}{2}$ page.
- 10 mars. Le même à M. L'Empereur. M. Gaudion a ordre de remettre 2,000 livres à St-Malo pour payer les achats des provisions qu'il faut envoyer à l'île Royale. Folio 18 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 10 mars. Le même à M. Landréau. Même sujet. Achats à Bayonne. Folio 19, 2 pages.
- 10 mars. Le même à M. Butler, négociant à la Rochelle. Donnera des ordres pour lui faire payer les lettres de change que M. de Soubras a tirées sur M. de Selle. Folio 20, $\frac{1}{2}$ page.
- 10 mars. Le même à M. de Lusancay. Achats de provisions à Nantes pour l'île Royale et les Acadiens. Folio 20 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 14 mars. Le même à M. L'Empereur. Le prie d'envoyer par un navire marchand le paquet des dépêches à MM. de Costebelle et de Soubras. Folio 21 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 17 mars. Le même au même. Même sujet. Folio 21 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 17 mars. Le même à M. le marquis d'Urfé. Si M. le comte d'Agrain, son parent, ne part pas prochainement pour remplir ses fonctions d'aide-major à l'île Royale, il sera nécessaire de lui nommer un successeur. Folio 22, 1 page.
- 17 mars. Le même au Supérieur des Frères de la Charité. Le prie de faire passer 3 frères de son ordre à l'île Royale pour prendre soin de l'hôpital qu'on doit y établir. Folio 22 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 21 mars. Le même à M. de Lusancay. Paiement du fret des effets qui sont envoyés à l'île Royale. Folio 23, 1 page.
- 24 mars. Le même à M. Landréau. Paiement à MM. LaBat et Dupont pour fournitures à l'île Royale, etc., etc. Folio 23 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 24 mars. Le même à M. L'Empereur. Est satisfait de sa diligence pour l'achat et l'envoi de provisions à l'île Royale. Folio 24, $\frac{1}{2}$ page.
- 31 mars. Le même à M. le Maréchal d'Uxelles. Lui envoie un mémoire concernant les Français de Plaisance établis à l'île Royale et ceux de l'Acadie qui désirent y passer. Le prie d'examiner si on peut envoyer dès maintenant des vaisseaux à cet effet à l'Acadie, ou s'il faut attendre la permission du gouvernement anglais. Les difficultés que font les commandants anglais l'obligent à lui demander son avis. Folio 24 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 31 mars. Le même à M. l'évêque de Béthléem. Il a été décidé de ne retenir à l'île Royale que les religieux Récollets de la province de Bretagne; comme il s'intéresse à ceux de la province de Paris, il le prie de faire revenir ceux qui y sont. Folio 25 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 31 mars. Le même à M. de Lusancay. Remise de fonds pour payer les achats faits pour l'île Royale. Folio 26, $\frac{1}{2}$ page.
- 31 mars. Le même à M. L'Empereur. Même sujet. Folio 26 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 4 avril. Le même à M. de Lusancay. Même sujet. Folio 26 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 4 avril. Le même à M. L'Empereur. Même sujet. Folio 27, $\frac{1}{2}$ page.

DOC. DE LA SESSION No 80

1716.
6 avril. Le même au même. Lui adresse une copie de l'arrêt du Conseil d'Etat pour l'abolition des droits sur les huiles provenant de l'île Royale. Folio 27½, 1 page.
- 9 avril. Le même au même. Remise de fonds pour le paiement des achats faits pour l'île Royale. Folio 28, ½ page.
- 9 avril. Le même à M. de Lusançay. Même sujet. Folio 28, ½ page.
- 21 avril. Le même à M. Landréau, au sujet d'un détachement de 20 soldats que M. de Costebelle a fait passer à Bayonne. Folio 28½, ½ page.
- 21 avril. Le même à M. L'Empereur. Fera passer à l'île Royale ce qui reste des envois à y faire sur des vaisseaux marchands. Folio 29, 1 page.
- 25 avril. Le même à M. de Lusançay. Remise de fonds pour achats. Folio 29½, 1 page.
- 25 avril. Le même à M. Landréau. Idem. Folio 30, ½ page.
- 28 avril. Le même à M. Gaudion. Lettres de change et fonds pour l'île Royale. Folio 30½, 2 pages.
- 2 mai. Le même à M. Butler. Sera payé prochainement de ses fournitures. Ne peut prétendre à des dédommagements. Folio 31, ½ page.
- 2 mai. Le même à M. Landréau. Paiement des lettres de change en faveur de Sicurs Labat et Dupont. Folio 31, ½ page.
- 5 mai. Le même à M. le marquis de la Vrillière. M. D'Autueil de Meaux ayant obtenu que les lettres de cachet adressées à M. de Vaudreuil pour l'arrestation de M. D'Autueil, fils, soient révoquées, il le prie d'expédier les lettres de révocation. Folio 32, ½ page.
- 5 mai. Le même à M. de Selle. Lui remet un mémoire de MM. de Costebelle et de Soubras pour la liquidation des dépenses provenant de l'évacuation de Plaisance. Folio 32½, ½ page.
- Mémoire sur les décharges qui restent à expédier pour les dépenses des colonies de Plaisance et de l'île Royale. Folio 33, 6 pages. Soit 3 pp.
- 9 mai. Le même à M. Jacques Leclerc, négociant de La Rochelle. Lettres de change du Canada. Folio 35½, ½ page.
- 9 mai. Le même à M. Le Gangneux. Renseignements demandés au sujet du fret. Folio 36, ½ page.
- 12 mai. Le même à M. le marquis de la Vrillière. Le prie de prendre les ordres de Son Altesse Royale pour l'expédition des lettres de noblesse accordées à M. Hertel, officier des troupes au Canada. Folio 37, ½ page.
- 16 mai. Le même à M. de Champigny. Le prie d'envoyer du Havre un bon constructeur de vaisseaux à l'île Royale. Folio 37½, ½ page.
- 26 mai. Le même à M. de Lusançay à l'égard des envois à l'île Royale. Folio 38, 6 pages.
- 26 mai. Le même à M. Landréau. Soldats envoyés de l'île Royale à Bayonne. Lettres de change. Folio 38½, 1 page.
- 27 mai. Le même à M. Le Gangneux. Fera passer le Sieur Salican, constructeur, sa femme et ses enfants, sur un vaisseau allant à l'île Royale. Folio 39, 1 page.
- 27 mai. Le même à M. de Champigny, intendant. Même sujet. Folio 39, 1 page.
- 7 juin. Le même à M. de Champigny, trésorier. A donné ordre à M. Bégon d'envoyer un état juste des sommes fournies en monnaie de cartes. Folio 39, ½ page.
- 9 juin. Le même à M. de Champigny, intendant. Le paiement de salaire au Sieur Silies, constructeur, ne devra pas entrer dans les dépenses du port du Havre. Folio 40, ½ page.
- 13 juin. Le même à M. Le Gangneux. Lui remet copie d'un arrêt qui concerne aux capitaines de vaisseaux qui vont à la côte de Labrador, payés de l'équi-

1716. maux, qu'ils ne prendront place pour la grève et la sécherie que pour le temps du mouillage de leurs vaisseaux. Folio 40½, ½ page.
- 14 juin. Le même à Le Couturier. Il a été accordé 60,000 livres comme fonds extraordinaire pour fortifications à l'île Royale. Folio 41, ½ page.
- 14 juin. Le même au même. Le prie de prendre les ordres de M. le Régent pour faire payer à M. Gaudion 80,000 livres, à compte sur les 160,000 livres de lettres de change du Canada. Folio 41, 1 page.
- 18 juin. Le même à M. le commissaire du *visa* des acquits de la marine, pour qu'il paie à M. Thomas Read, Anglais, ce qui lui est dû pour l'usage de son navire à l'occasion de l'évacuation de Plaisance. Folio 42, 1 page.
- 20 juin. Le même à M. le due de Noailles. Même sujet. Folio 42½, 1 page.
- 30 juin. Le même à M. de Lusançay. M. de Gaudion a ordre de payer 6,000 livres à compte des vivres achetés pour les habitants de l'Aeadie. Folio 43½, ½ page.
- 5 septembre. Le même à M. de Gangneux. M. Gaudion doit remettre à St-Malo la somme nécessaire pour payer la balance des achats pour l'île Royale. Folio 52½, ½ page.
- 20 septembre. Le même à M. Le Couturier. Le prie de prendre les ordres du Régent pour enjoindre à M. Gaudion de verser 80,000 livres pour payer les lettres de change du Canada se rapportant au rachat de la monnaie de cartes. Folio 53, ½ page.

ENREGISTREMENT DES LETTRES ADRESSÉES À LA ROCHELLE ET ROCHEFORT
DEPUIS L'ÉTABLISSEMENT DU CONSEIL DE MARINE.

1715. Le conseil à M. de Beauharnais. Le Conseil de la Régence a accordé
Paris. une surséance de 3 mois aux endosseurs des lettres de change du Canada
6 novembre. pour rachat de cartes. Folio 62, 1 page.
- 11 novembre. Le même à M. Besnard à l'égard des vivres destinées à l'île Royale.
Folio 62½, ½ page.
- 11 novembre. Le même à M. de Beauharnais. Même sujet. Folio 62½, ½ page.
1716. Le même au même. Troupes et vivres pour les colonies. Folio 71, 4
4 février. pages. Soit 7 pp.
- 4 février. Le même à M. Besnard. Même sujet. Folio 73½, 2 pages.
- 26 février. Le même à M. de Beauharnais. Achats pour l'île Royale et autres
colonies. Folio 79½, 2 pages.
- 26 février. Le même au même. Même sujet. Folio 81, 1 page.
- 29 février. Le même à M. Besnard. Destination des vaisseaux. Folio 82½, 1 page.
- 3 mars. Le même à M. de Beauharnais. Ne peut envoyer au Canada, cette an-
née, tout ce que son mémoire contient. Folio 87, 2 pages.
- 3 mars. Le même à M. de L'Épinay. Le conseil l'a proposé au Régent pour le
gouvernement de la Louisiane à la place de M. de Cadillac, qui a bien
voulu l'accorder. Folio 88, 1 page.
- 3 mars. Le même à M. Besnard. Ordre a été donné à M. de Beauharnais pour
l'adjudication des vivres et marchandises destinées au Canada. Folio
88½, ½ page.
- 17 mars. Le même à M. de Beauharnais. Engagement d'ouvriers pour l'île
Royale. Folio 91½, 1 page.
- 21 mars. Le même à M. le marquis de la Galissonnière. Destination des vais-
seaux qui vont aux colonies. Folio 91½, 2 pages.
- 21 mars. Le même à M. de Beauharnais. Destination des vaisseaux. Folio 94½,
2 pages.
- 27 mars. Le même à M. de la Galissonnière. Appareillement de *La Charente*
pour l'île Royale. Folio 97, 1 page.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1716.
31 mars. Le même à M. de Vautrou. Aura l'ordre de repartir de Québec un mois après son arrivée. Folio 99, $\frac{1}{2}$ page.
- 4 avril. Le même à M. de Beauharnais. Poudre fine de St-Jean d'Augély, fusils de Tulle pour le Canada. Folio 101 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 21 avril. Le même au même. Enverra à M. de Soubras les agrès qu'il demande pour appareiller 2 vaisseaux qu'il fait construire à l'île Royale. Folio 104 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 22 avril. Le même au même. Nécessité de presser le départ de *La Charente* pour l'île Royale. Envoi de soldats. Folio 105 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 22 avril. Le même au même. Avances à faire aux habitants de Plaisance établis à l'île Royale pour les dédommager de leurs pertes. Folio 106, 1 page.
- 22 avril. Le même à M. de la Galissonnière. Ordres donnés pour le choix et l'embarquement des soldats destinés à l'île Royale. Folio 106 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 22 avril. Le même à M. de Barailh. Recevra sa commission pour commander le vaisseau qui va à l'île Royale. Folio 107 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 25 avril. Le même à M. de Beauharnais au sujet du nommé Poirier, charpentier à l'île Royale. Folio 107 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 25 avril. Le même à M. de la Galissonnière. Ne peut accorder au comte d'Agrain ses appointements d'aide-major à l'île Royale du jour de sa nomination, puisqu'il ne s'y est pas rendu. Folio 108 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 25 avril. Le même à M. de Beauharnais. Instructions diverses. Folio 108 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 28 avril. Le même au même. Accordera passage au Sieur Morpain, capitaine de port à l'île Royale, et à M. de Fontenay, enseigne au même lieu. Récollets de Bretagne. Folio 110, 1 page.
- 2 mai. Le même au même. Envoi de boulets pour Michilimakinak. Folio 111, 1 page.
- 12 mai. Le même à M. LeVasseur de Néré. M. Gaudiou le paiera des 600 livres qui lui reviennent. Folio 115, $\frac{1}{2}$ page.
- 19 mai. Le même à M. de Vautrou. N'approuve pas son idée de passer à l'île Royale en revenant de Québec. Folio 120 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 19 mai. Le même à M. le comte D'Agrain à l'égard de ses appointements d'aide-major à l'île Royale. Folio 121 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 23 mai. Le même à M. de Beauharnais. Le conseil a choisi les Sieurs Fortoiseau et Dupont comme écrivains et gardes-magasins à Louisbourg et à Port-Toulouse. Folio 122, 1 page.
- Le même au même. Instructions diverses concernant le Canada et l'île Royale. Folio 124 $\frac{1}{2}$, 5 pages. Soit 7 pp.
- 7 juin. Le même au même. Quatre religieux de la Charité et 4 domestiques se rendent à l'île Royale pour le service des hôpitaux. Folio 129 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 9 juin. Le même au même. Instructions diverses. Folio 131 $\frac{1}{2}$, 3 pages.
- 16 juin. Le même au même. Instructions diverses. Folio 134, 4 pages.
- 20 juin. Le même au même. Instructions diverses. Folio 138, 1 page.
- 23 juin. Le même à M. de Vautrou. Envoie en Canada M. de Chaussegros, ingénieur. Folio 139, $\frac{1}{2}$ page.
- 23 juin. Le même à M. de Beauharnais. Instructions diverses. Folio 142, 1 page.
- 27 juin. Liste des personnes auxquelles le conseil a accordé passage à l'île Royale. Folio 144, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 27 juin. Le conseil à M. de Beauharnais. Lui adresse la copie des ordres de fonds pour l'île Royale. Folio 145, $\frac{1}{2}$ page.
- 27 juin. Le même au même. Instructions générales. Folio 145, 3 pages.
- 7 juillet. Le même au même. Instructions générales. Folio 147 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 7 juillet. Le même au même. Envois à l'île Royale. Folio 149, 2 pages.

1716. Le même au même au sujet des Sieurs Fortoiseau et Duport, écrivains
21 juillet. du roi et gardes-magasins à l'île Royale. Folio 154, 1 page.
- 5 septembre. Le même à M. Catalan. La relation du duc de Linaies, vice-roi du
Mexique, sur le voyage que le Sieur de Saint-Denis, Canadien, a fait par
les terres depuis la Louisiane jusqu'au Mexique, a fort alarmé les Espa-
gnols. Ils prennent les moyens de prévenir de semblables courses. Folio
171, 1 page.

ENREGISTREMENT DES LETTRES DU CANADA DEPUIS L'ÉTABLISSEMENT DU CON-
SEIL DE MARINE.

1715. Le Conseil de Marine à MM. de Vaudreuil et Bégon. Leur envoi
3 novembre. les lettres patentes du roi au sujet de la régence et la déclaration pour
l'établissement de 6 conseils pour la direction des affaires du royaume.
Les feront enregistrer. Folio 194, 1 page.
- 3 novembre. Le même aux mêmes. Le nouvel ordre établi pour l'administration des
affaires requiert une nouvelle forme pour la correspondance. À l'avenir,
ils devront écrire des lettres séparées pour toute affaire d'une nature diffé-
rente, de sorte que chaque lettre ne devra rendre compte que d'une seule
et unique affaire. La suscription de leurs paquets sera à S. A. R. Mon-
seigneur le duc d'Orléans, Régent du Royaume, en écrivant au haut :
"Conseil de Marine". Les officiers subalternes, tant d'épée que de justice,
n'écriront pas au Conseil comme ils le faisaient au secrétaire d'Etat, sur
les affaires dont ils étaient chargés. Les officiers d'épée rendront compte
au gouverneur, et ceux de justice et de plume à l'intendant. Le comman-
dant et le major des troupes écriront au Conseil directement. Pour ce
qui regarde leurs affaires particulières, les officiers d'épée ou de justice
pourront écrire aux différents membres du Conseil, mais non au Conseil
lui-même, à moins que ce soit pour donner avis de malversations ou autres
choses concernant le service, etc., etc. Folio 194½, 3 pages. Soit 5 pp.
- 8 novembre. Le même à MM. de Vaudreuil et Bégon. Adresse l'ordonnance pour
servir de règlement au Conseil de Marine. Folio 196, ½ page.
1716. Le même à M. Bégon. A accordé au Sieur Le Vasseur, qui est au Ca-
22 avril. nada, de servir comme écrivain du roi à l'île Royale. Folio 196, ½ page.
- 16 juin. Le même à MM. de Vaudreuil et Bégon. Ne peut accorder une augmen-
tation d'appointements à M. D'Aigremont. Accorde une gratification de
200 livres à M. de la Martinière, vu son indigence. Le Sien de Vautrou a
ordre de charger autant de mâts, bordages, planches, madriers, qu'il pourra.
Ne peut, pour le présent, accepter la proposition d'envoyer de faux saul-
niers au Canada. Examineront les réclamations de M. de Vincelotte, Ma-
dame veuve De Muy, les Sieurs Du Pont, Aubert de Fouillon, de la Duran-
taye, Maillon. Accorderont ce que demande M. de Tonty. Etat des
comptes. Paiement des lettres de change pour rachat de cartes. Croit que
M. D'Aillebout d'Argenteuil doit être gracié, mais il est nécessaire de
voir les procédés et la preuve. Désire qu'ils s'emploient à faire cesser les
discussions entre l'évêque et le séminaire. Folio 196, 10 pages. Soit 18 pp.
- 16 juin. Le même à M. de Vautrou. Lui remet le mémoire du roi touchant son
voyage au Canada. Folio 201½, ½ page.
- 18 juin. Le même à M. de la Galissonnière. Même sujet. Folio 201½, ½ page.
- 16 juin. Le même à M. de Beauharnais. Idem. Folio 202, ½ page.
- 15 juin. Le même à M. de Vaudreuil. Le conseil a procuré à M. de la Moran-
dière et au chevalier de la Longeuille (de Longueuil) des lieutenances
dans les troupes de la Louisiane. Partiront au petit printemps par les
terres.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1716.
15 juin.

Le même au même. Il est permis à M. de Galiffet de passer en France pour y régler ses affaires. Examinera, à son arrivée au Canada, les plaintes que se portent réciproquement M. de Ramesay et Madame de la Pipardière, cette dernière en défense de son fils. A accordé à MM. de Saint-Martin, de Boishébert et de l'Argenterie, de venir en France. Examinera la difficulté entre l'évêque et le séminaire au sujet de leurs prétentions respectives à recevoir les 2,000 livres destinées au soutien des prêtres invalidés. A la prière de M. D'Autenil, père, les lettres de cachet pour l'arrestation du Sieur D'Autcuil, accusé de manque de respect envers M. de Ramezay, ont été révoquées. Hôtel-Dieu de Québec. Examinera les plaintes de Madame Roy Gaillard contre le Père Michel, missionnaire Récollet qu'elle accuse d'avoir fait un tort considérable à sa famille par le commerce qu'il fait. Demande qu'il soit rappelé et remplacé par le Père Bertin. Tâchera d'accommoder le différend entre M. de Galiffet et la famille Hertel, laquelle accuse le premier d'avoir fait un enfant à la fille du Sieur Hertel de Cournoyer, enseigne. S'en remet à lui de décider s'il convient de détacher le Sieur Hérault de Saint-Michel avec 10 soldats, comme le demande M. de Lanouiller, agent de la Compagnie du Castor, pour les poster sur le lac Champlain en vue d'empêcher la contrebande du castor. Folio 202½, 4 pages. Soit 8 pp.

16 juin.

Le même à M. Bégon. Instructions au sujet des engagés que portent au Canada les propriétaires de vaisseaux marchands. Ecarlatines réclamées par un sauvage et saisies chez Madame de la Pipardière. Plaintes de MM. Nêret et Gayot, au sujet de la fraude sur les castors. Réclamation du Sieur Benoist, chirurgien. A donné permission à M. Collet de venir en France. A accordé 3,824 livres de dédommagements au Sieur Pascaud sur les fournitures qu'il a faites à Port-Royal. A accordé au Sieur Foucault l'emploi de garde-magasin à Québec, vacant par la retraite du Sieur Desnoyers. Réclamation du Sieur de la Boularderie pour transport de troupes de Québec à l'île Royale. M. de Saint-Simon. Mémoire de M. Riverin au sujet de ses appointements comme député de la colonie du Canada. Les concessions faites par les seigneurs doivent être soumises à la coutume de Paris. Lui continue les 3,000 livres qui lui ont été accordées pour l'indemniser des pertes qu'il a subies à l'incendie du palais. Folio 204½, 8 pages. Soit 15 pp.

16 juin.

Le même à MM. de Vaudreuil et Bégon. Il a été décidé de rendre le commerce des castors libre à l'expiration du privilège de la compagnie, le 1^{er} octobre 1717. Raisons pour cela. Leur soumet le projet de règlement à ce sujet. Renseignements demandés. Arrêt qui homologue l'acte passé entre MM. Nêret et Gayot et les Sieurs Pascaud et Le Clère, marchands à La Rochelle, lesquels se chargent de prendre tout le castor de l'année dernière, de la présente et de la prochaine, pour acquitter les lettres de change. Folio 208, 4 pages. Soit 7 pp.

16 juin.

Le même à M. de Belmont, supérieur du Séminaire de Montréal. Est informé des peines qu'il se donne pour remplir les cures et missions vacantes au-dessus du lac. Folio 211, ¼ page.

16 juin.

Le même à M. de Louvigny. Lui a accordé la place de lieutenant du roi à Québec, vacante par la mort de M. de Langloiserie. Espère qu'il terminera l'affaire des Renards par une paix honorable. N'a pu confirmer la concession qui lui a été faite dans l'île Saint-Jean. Folio 211, 1 page.

16 juin.

Le même à M. l'évêque de Québec. Le conseil ne juge pas à propos de donner des ordres pour empêcher les prêtres de passer du Canada en France lorsqu'ils y ont des affaires. Ne croit pas devoir empêcher les prêtres qui vont à Québec de loger au séminaire, c'est même l'endroit le

1716. plus convenable. Il est à souhaiter que la bonne intelligence entre lui et le séminaire se rétablisse solidement. A fait droit à sa proposition d'augmenter le nombre des religieux de l'hôpital général de 8 à 12. Le conseil ne juge pas à propos de remplacer MM. de Mézerets et Glandelet, supérieur et directeur du séminaire. C'est à lui qu'il appartient de se concerter avec les messieurs des Missions Etrangères. Folio 211½, 3 pages.
- 16 juin. Le même à M. de Ramezay. A vu le compte qu'il rend des affaires de la colonie. Donne les ordres nécessaires à M. de Vaudreuil. Folio 212½, ½ page.
- 20 juin. Le même à M. de Vaudreuil. Lui envoie copie du placet de Madame de la Forest, dans lequel elle expose qu'après la mort de M. de la Salle, le roi accorda à M. de la Forest la propriété du fond des terres des Illinois jusqu'à Ouabache. Le prie de vérifier. Folio 213, ½ page.
- Le même à MM. de Vaudreuil et Bégon. Fonds pour la reconstruction du palais. Etat des charges. Solde des lieutenants réformés. Folio 213, 1 page.
- 23 juin. Le même à M. Chaussegros. Lui remet son instruction pour les services qu'il devra rendre pendant son séjour au Canada. S'embarquera sur le vaisseau que commande M. de Vautrou. Travaux au château St-Louis, au magasin à pondre, etc., etc. Folio 213½, 2 pages.
- 23 juin. Le même à M. de Vaudreuil et Bégon. A envoyé M. Chaussegros à Québec pour étudier les défauts remarqués sur le plan des fortifications. Leur envoie le plan de l'enceinte de Montréal tel qu'arrêté par le Conseil de Marine. On peut y travailler sans ordres nouveaux. Folio 214, 2 pages.
- 5 mai. Arrêt au sujet de l'enceinte de la ville de Montréal. Fixe que les pieux seront remplacés par des murs en pierre; que ces murs seront faits aux dépens des habitants à raison de 6,000 livres par année, dont 2,000 payées par le séminaire et le reste par les autres communautés religieuses et les habitants. Folio 215, 2 pages.
- 5 mai. Brevet de confirmation de concession accordé en Canada à MM. de Langloiserie et Petit. Confirme et ratifie en faveur du Sieur Petit, trésorier de la Marine, et de dame du Gué, veuve de Sieur Gaspard Piot de Langloiserie, la concession faite le 5 mars 1714. Folio 216, 2 pages.
- 5 mai. Brevet de confirmation de concession accordé en Canada au feu Sieur Pierre Jacques Marie Joibert de Soulanges, le 12 octobre 1702. En faveur de sa veuve. Folio 217, 3 pages.
- 5 mai. Brevet de confirmation de concession accordé en Canada à M. le marquis de Vaudreuil. Folio 218, 2 pages.
- 12 mai. Arrêt pour l'homologation d'un acte passé le 10 avril 1716 entre les Sieurs Néret et Gayot d'une part et le Sieur Pascault, tant pour lui que pour le Sieur Le Clère. Id. Commission sur le dit arrêt. Folio 218½, 4 pages.
- Arrêt portant révocation de la concession accordée au Sieur de Louvigny dans l'île St-Jean le 6 septembre 1710. Folio 220, 1 page.
- 15 juin. Mémoire du roi au Sieur de Vautrou, lieutenant de vaisseau, pour servir de supplément à l'instruction qui lui a été donnée par Sa Majesté le 4 mai 1716 sur le service qu'il doit rendre dans le commandement du vaisseau de Sa Majesté *Le François* destiné pour Québec.
- 16 juin. Le même à M. de Courtemanche. Pêche de la baleine. Ordonnance passée pour régler le droit aux grèves. Lui envoie, pour éviter difficulté entre eux, la copie du brevet de concession au Sieur Con... la côte du Labrador. Folio 230, 1 page.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1716. Brevet de concession à la côte du Labrador pour le Sieur Constantin.
31 mars. Folio 234½, 2 pages.
- Avril. Lettres patentes pour l'établissement des Religieux de la Charité à l'île Royale. Folio 242½, 4½ pagcs. Soit 8 pp.
- 23 juin. Mémoire du Conseil de Marine sur le service que le Sieur Chaussegros, ingénieur, devra rendre pendant le séjour qu'il fera dans la colonie du Canada. Description détaillée des fortifications de Québec et des ouvrages qu'il convient de faire. Folio 247, 4 pages. Soit 8 pp.
- 14 juillet. Le même à M. de Vaudreuil. Il n'est pas possible d'accorder passage au grand nombre de gens du Canada et de l'île Royale qui se trouvent à la Rochelle. Folio 249, ½ page.
- 28 juillet. Le même au même. Donne les ordres pour faire embarquer à Rochefort les 28 recrues qui n'ont pu partir sur le navire *Le François*. Folio 249½. 1 page.

ENREGISTREMENT DES LETTRES ENVOYÉES À L'ÎLE ROYALE DEPUIS L'ÉTABLISSEMENT DU CONSEIL DE MARINE JUSQU'AU

1715. Le Conseil de Marine à MM. de Costebelle et Soubras. Les informe du
Paris, nouvel ordre établi pour l'administration des affaires du royaume. Folio
3 novembre. 251, 3 pages.
1716. Le même à MM. de Costebelle et de Soubras. N'a pu aider la colonie
11 février. l'année dernière faute de fonds. En attendant d'autres envois, il fait passer des provisions par des vaisseaux de Bayonne et de St-Malo. Prend des mesures pour faire passer des farines et du lard pour la subsistance des habitants de l'Acadie qui iront se fixer à l'île Royale. Folio 252½, 1½ page.
- 10 mars. Le même aux mêmes. Désirant une carte plus précise de l'île Royale, M. L'Hermitte s'est chargé de la faire. Ils pourront lui donner M. de Conagne ou de Frontenay, enseignes, pour l'aider comme dessinateurs. Il fera également une carte de l'île de Sable. Folio 253, 1 page.
- 14 mars. Le même aux mêmes. Espère que les vivres qu'il envoie de Bayonne et de Saint-Malo permettront d'attendre l'arrivée des vaisseaux que l'on fait armer à Rochefort. *L'Atalante* remplacera *L'Afriquin*. Rations pour un an accordées aux Acadiens. Folio 253½, 2 pages.
- 17 mars. Etat des ouvriers que le Conseil de Marine souhaite que M. de Beauharnais engage et qu'il envoie à l'île Royale par la frégate *L'Atalante* et la flûte *La Charente*. Folio 254½, ½ page.
- 20 mars. Mémoire du Conseil de Marine sur le service que le Sieur L'Hermitte, lieutenant du roi au Canada, doit rendre dans la visite qu'il fera des ports, havres et baies de l'île Royale et de l'île de Sable. Instructions générales. Examinera si le chemin qui a été fait par le Sieur Denys, autrefois gouverneur de cette île, du golfe nommé Labrador, au Port-Toulouse, subsiste encore et si l'on en peut faire usage. Examinera l'île de Sable et le port qu'on dit s'y trouver. Les Français ne purent s'y établir faute d'eau douce. On prétend que les Anglais y ont mis du bétail qui s'est fort multiplié et qu'ils y vont quelquefois en faire la tuerie. Folio 254½, 3 pages.
- 20 mars. Le même à M. L'Empereur. Remettra à M. L'Hermitte, qui doit s'embarquer à Saint-Malo, la lettre qui lui est adressée. Folio 255, ½ page.
- 22 avril. Le même à MM. de Costebelle et de Soubras. Leur envoie l'édit concernant la nouvelle réformation de mounies. Folio 255½, ½ page.
- 22 avril. Le même à M. de Soubras. Est bien aise qu'on ait trouvé de la pierre à chaux dans le détroit de Canseau. A accordé une gratification de 150

1716. livres au nommé Corbin qui en a fait la découverte. Espère que son projet de faire bâtir des moulins à scie au Port-Dauphin réussira. Approuve qu'il fasse construire une frégate à l'île Royale. Folio 256 $\frac{1}{2}$, 4 $\frac{1}{2}$ pages. Soit 8 pp.
- 22 avril. - même à M. de Costebelle. La colonie ne sera pas réduite aux mêmes extrémités que l'année dernière ; outre ce qui sera porté par le vaisseau du roi *L'Atalante*, il a été expédié des vivres par des vaisseaux de Saint-Malo, Nantes et Bayonne. Folio 259, 2 pages.
- 22 avril. Le même à MM. de Costebelle et de Soubras. A reçu le compte rendu des 3 postes de l'île Royale. Le Conseil de Marine désire que le Port-Dauphin soit le principal établissement et qu'ils y aient leur résidence, ainsi que l'aide-major, 3 compagnies, le Sieur Consotin, aide d'artillerie, un aide-canonnier, un armurier, l'inspecteur des travaux, le garde-magasin. Le Dr Le Vasseur sera écrivain sous M. de Soubras. Il y aura 2 compagnies à Louisbourg. M. de Saint-Ovide y commandera. M. de Beaucour commandera au Port-Toulouse, où il y aura aussi 2 compagnies. Ce poste est de conséquence, car c'est là que s'établiront les Acadiens. Espère qu'ils ne négligeront pas de les y attirer. Les Récollets de la Province de Paris seront retirés de l'île Royale. Les Acadiens pourront conserver les prêtres qu'ils ont maintenant. Il sera envoyé un ingénieur pour remplacer M. de Beaucour. Sauvages. Distribution et concession des grèves. Folio 259 $\frac{1}{2}$, 14 pages. Soit 23 pp.
- 22 avril. Mémoire du Conseil de Marine pour servir d'instruction à M. de Barailh, lieutenant de vaisseau, sur le service qu'il doit rendre dans le voyage qu'il doit faire à l'île Royale. Se rendra à l'Acadie, s'il en reçoit l'ordre de M. de Costebelle, pour transporter à l'île Royale les habitants et leurs effets. Si les Anglais s'opposent au départ de ces gens, il raisonnera avec eux en leur faisant comprendre le peu de fondement de leur opposition. Agira de façon à ne rien compromettre et à éviter toute rupture. Suivra les ordres de M. de Courban Saint-Léger, dès que ce dernier sera arrivé à l'île Royale à bord de *L'Atalante*, qu'il commande. Prendra du charbon à l'île Royale pour compléter son chargement. Folio 266 $\frac{1}{2}$, 4 $\frac{1}{2}$ pages. Soit 8 pp.
- 4 mai. Mémoire du roi pour servir d'instruction à M. de Courban Saint-Léger, capitaine de vaisseau, sur le service qu'il doit rendre dans le voyage qu'il doit faire à l'île Royale. L'informe qu'il a confié le commandement de *La Charente* à M. de Barailh. S'embarquera sur *L'Atalante* pour l'île Royale dès que son chargement sera complet. Se rendra à l'Acadie, soit seul avec M. de Barailh, suivant les ordres de M. de Costebelle. Mêmes instructions que pour M. de Barailh. Folio 269, 5 pages. Soit 9 pp.
- 5 mai. Le même à MM. de Costebelle et de Soubras. Liquidieront toutes les affaires jusqu'à septembre 1715, en se guidant sur le mémoire qu'il envoie. Folio 271 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 12 mai. Mémoire sur les décharges qui restent à expédier pour les dépenses des colonies de Plaisance et de l'île Royale des années dont les comptes ne sont pas encore arrêtés. Folio 272, 5 pages. Soit 8 pp.
- 23 mai. Le conseil à M. de Soubras. M. Durand de la Garenne, ci-devant commis des Trésoriers de la Marine à Plaisance, étant mort à Saint-Domingue, il recherchera dans les papiers qu'il a laissés à l'île Royale ce qui peut concerner ses comptes. Folio 274 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 27 mai. Le même au même. A fait choix de MM. Fortoiseau et Duport pour servir en qualité d'écrivains à Louisbourg et à Port-Toulouse. Folio 274 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 27 mai. Le même à MM. de Costebelle et de Soubras. Envoie à l'île Royale M. Salieon, du Havre, pour diriger la construction des vaisseaux, le Sieur Poirier n'étant pas assez entendu pour cela. Folio 274 $\frac{1}{2}$, 1 page.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1716.
27 juin. Le même à M. de Costebelle. Accorde au capitaine de Ste-Marie de passer en France pour y régler ses affaires. Folio 275, $\frac{1}{2}$ page.
- 27 juin. Le même à M. de Soubras. Les comptes de l'armement fait à Plaisance en 1709, contre les Anglais de St-Jean de Terre-Neuve, ont été envoyés au Conseil Supérieur de Québec. Folio 275 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 27 juin. Le même à M. de Beaujours. Est transféré du Port-Dauphin au Port-Toulouse. Sera remplacé par M. Senès. Fera tout son possible pour déterminer les Acadiens à s'établir à cet endroit. Folio 275 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 27 juin. Le même à M. de Soubras. Remettra à M. Levasseur, à son arrivée de Québec, l'ordre pour servir d'écrivain à Port-Dauphin. Folio 276, $\frac{1}{2}$ page.
- 27 juin. Le même à MM. de Costebelle et de Soubras. N'enverra M. de Barailh ou M. de Courbon à l'Acadie que s'ils jugent que l'entreprise puisse réussir. A choisi M. de Verville, ingénieur, pour faire les projets de fortifications aux 3 ports de l'île Royale, après quoi il reviendra en France après avoir laissé ses instructions. A accordé des lettres patentes aux Pères de la Charité pour leur établissement à l'île Royale. L'un d'eux servira de chirurgien à l'hôpital. Folio 276, 4 pages. Soit 5 pp.
- 30 juin. Le même à M. de St-Ovide. Il commandera à la place de M. de Costebelle, à qui le conseil accorde congé pour venir en France. Folio 277 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 9 mars. Brevet de don en faveur du Sieur L'Hermitte. Le roi lui fait don de la valeur des matériaux et de l'ouvrage employés dans la maison qu'il s'est construit à Louisbourg. Folio 278, 1 page.
- 16 juin. Arrêt pour l'affaire de St-Jean de Terre-Neuve renvoyée au Conseil Supérieur de Québec. (Lartigue, syndic de l'armement fait à Plaisance en novembre 1708, sous le commandement de M. de St-Ovide, pour la prise de St-Jean, réclamait pour lui-même, pour les officiers et soldats de cette expédition, la moitié du produit des prises et rançons en provenant, c'est-à-dire 25,929 livres.—E. R.) Folio 278 $\frac{1}{2}$, 3 pages.
- 27 juin. Mémoire du Conseil de Marine sur le service que M. de Verville, ingénieur, devra rendre dans le voyage qu'il va faire à l'île Royale. Il avait d'abord été décidé que Louisbourg serait le poste principal de l'île Royale, mais si la pêche y est plus abondante qu'ailleurs, le défaut de grèves et l'énorme dépense qu'il faudrait encourir pour fortifier ce poste ont fait décider le roi à porter le principal établissement au Port-Dauphin (Ste-Anne). Examinera ce qu'il convient de faire à Louisbourg pour le mettre à l'abri d'un coup de main, en attendant qu'on fasse au Port-Dauphin les travaux projetés. Il est nécessaire de fortifier solidement 2 postes. Ils se soutiendront l'un et l'autre et les ports Dauphin et Toulouse sont situés de façon à se donner du secours aisément. L'intention est de commencer par Port-Dauphin. Après mûr examen des lieux avec M. de Beaujours, il dressera les vues, devis et profils des fortifications à faire à ces 3 endroits, estimera le coût et se concertera avec M. de Costebelle et de Soubras, qui lui donneront tous le secours dont il pourra avoir besoin. Laissera en partant les instructions nécessaires pour la préparation des matériaux, sans oublier toutefois qu'il ne convient pas de fortifier aussi en grand dans les colonies qu'en Europe, etc., etc. Folio 279 $\frac{1}{2}$, 5 pages. Soit 10 pp.

ENREGISTREMENT DES LETTRES ADRESSÉES À LA LOUISIANE DEPUIS L'ÉTABLISSEMENT DU CONSEIL DE LA MARINE JUSQU'À

(S'il est vrai, d'un côté, que ce qui concerne la Louisiane n'est pas d'un intérêt direct et considérable pour le Canada, il est certain, de l'autre, que tout ce qui touche à Lamothe Cadillac et à la famille Lemoyne de Lon-

63 VICTORIA, A. 1900

1716. gueuil intéresse vivement le Canada. La Louisiane fut en quelque sorte une colonie de la Nouvelle-France, et il convient, je crois, de faire copier les documents les plus importants qui s'y rapportent, du moins pour cette période pendant laquelle elle fut gouvernée par de Bienville et Cadillac.—(E. R.)
- 15 février. Le Conseil de la Marine à MM. de Cadillac et Duclos. Folio 287, 4 pages.
- 15 février. Le même à M. de Bienville. A été destiné pour commander à Ouabach avec 70 hommes. Occupera 2 postes sur cette rivière, l'un à l'endroit où M. de Juchereau s'était établi et un autre sur la branche de la même rivière qui vient du côté de la Caroline, pour empêcher les Anglais de s'approcher et de "pratiquer" les nations sauvages. S'y rendra le plus tôt possible, attendu que les Anglais veulent s'y aller établir. Sait qu'il est fort aimé des Canadiens et des sauvages. M. de Crozat y ayant établi un magasin, il favorisera son commerce. La distance des communications étant grande et la terre fertile, il fera en sorte que le pays se soutienne. Folio 288½, 3 pages.
- 20 octobre. Mémoire du roi pour servir d'instruction à M. de L'Espinay, nommé gouverneur de la Louisiane à la place de M. de la Mothe Cadillac. Folio 312½, 13 pages. Soit 20 pp.
- 28 octobre. Le même à M. de la Mothe Cadillac. A nommé M. de L'Epinay à sa place. Repassera en France avec sa famille. Folio 326½, ½ page.
- 28 octobre. Le même à M. de Bienville. Commandera à la Louisiane en l'absence de M. de L'Epinay. Recevra de lui des ordres sur le service qu'il doit rendre aux Yassous. Est heureux qu'il ait pu éviter la guerre avec les Natchez. Folio 396½, ½ page.
- 28 octobre. Mémoire du roi à M. de L'Epinay, gouverneur, et Hubert, commissaire ordonnateur à la Louisiane. Folio 328, 23 pages. Soit 33 pp.

Fin du volume 38. .

ENREGISTREMENT DES DÉPÊCHES.—COLONIES.

1717.

Série B.—Vol. 39.

Table.—De folio 1A à 43, 86 pages.

Soit 150 pp.

ENREGISTREMENT DES DÉPÊCHES ÉCRITES PAR LE CONSEIL DE MARINE À LA ROCHE-LE ET ROCHFORT, PENDANT L'ANNÉE 1717.

(Ces documents sont de peu d'importance. Nous avons indiqué ceux que nous avons cru pouvoir être de quelque utilité.—E. R.)

1717.
Paris,
9 janvier. Le Conseil de Marine à M. de Courbon Saint-Léger. Est satisfait de ses remarques au sujet de l'île Royale. Folio 2, ¼ page.
- 16 janvier. Le même à M. de Moutholon. Affaires du Canada et de l'île Royale. Folio 2½, 1 page.
- 16 janvier. Le même à M. Pajot. Affaires du Canada. Folio 3, 1½ page.
- 16 janvier. Le même à M. de Vautrou. Affaires du Canada. Folio 3½, 1 page.
- 20 janvier. Le même à M. Pajot, au sujet d'un marché intervenu entre M. Bégon et M. de Ramezay pour fournitures de planches, etc., etc. Folio 4½, 1 page.
- 20 janvier. Le même à M. Charlot. Les écarlatines fabriquées dans la Languedoc ne sont pas d'aussi bonne qualité que celles que les Anglais vendent aux

DOC. DE LA SESSION No 8c

1717. sauvages. Pour cette année, il faut en faire venir d'Angleterre. L'année prochaine, MM. Gély frères pourront en fabriquer de semblables. Folio 5, 2 pages.
Le même à M. Pajot. Fournitures pour le Canada et l'île Royale. Folio 5½, 2½ pages. Soit 3 pp.
- 25 janvier. Le même à M. le marquis de la Galissonnière. Recrues pour le Canada. Folio 7, 1 page.
- 25 janvier. Le même à M. Pajot. Même sujet. Folio 7½, 1 page.
- 15 février. Le même au même, au sujet des écarlatines que l'on doit acheter en Angleterre. Folio 11½, ½ page.
- 20 février. Le même à M. de la Galissonnière. Projet du Sieur de la Brosse, lieutenant de vaisseau, pour lever une carte de la rivière de Québec. Folio 11½, ½ page.
- 20 février. Le même à M. Pajot. Etat des vivres e. munitions demandées par M. Bégon pour le Canada. Folio 12, 1 page.
- 20 février. Le même à M. de la Galissonnière. Armement de *La Charente* pour le Canada. Folio 12½, ½ page.
- 20 février. Le même à M. de Barailh. Commandera *La Charente*. Folio 12½, ½ page.
- 20 février. Le même à M. Pajot. Même sujet. Folio 12½, 1 page.
- 22 février. Le même à M. de la Galissonnière. Soldats pour le Canada et l'île Royale. Folio 14, 2 pages.
- 1er mars. Le même à M. Pajot. Affaires du Canada et de l'île Royale. Folio 16, 2 pages.
- 13 mars. Le même à M. de la Galissonnière. Affaires du Canada et de l'île Royale. Folio 17½, 2 pages. Soit 3 pp.
- 13 mars. Le même à M. de Barailh. Voyage au Canada. Folio 18½, 1 page.
- 13 mars. Le même à M. Pajot. Affaires du Canada. Folio 19, 3 pages.
- 17 mars. Le même au même. Au sujet des écarlatines achetées en Angleterre. Folio 20½, 1 page.
- 20 mars. Le même à M. de la Brosse. Au sujet d'une carte de la rivière de Québec. Folio 21, ½ page.
- 20 mars. Le même à M. Pajot. Au sujet du vaisseau le *Marie Joseph* envoyé en France par M. de Soubras. Folio 21, 1½ page.
- 20 mars. Le même à M. de Montholon. Affaires du Canada. Folio 23½, 3 pages.
- 22 mars. Le même à M. de la Galissonnière. Il a été décidé de renvoyer le *Marie Joseph* à l'île Royale. Folio 24½, ½ page.
- 22 mars. Le même à M. Pajot. Affaires de l'île Royale. Folio 25, 1 page.
- 13 avril. Le même au même. Même sujet. Folio 26, 2 pages.
- 12 avril. Le même à M. de la Galissonnière. Affaires du Canada. Folio 26½, 2 pages.
- 12 avril. Le même à M. Pajot. Etat de ce qui doit être envoyé à l'île Royale par *L'Atalante*. Folio 28½, 1 page.
- 19 avril. Le même au même. Affaires du Canada et de l'île Royale. Folio 29½, 3 pages. Soit 5 pp.
- 21 avril. Le même à M. de Beauharnais. Affaires du Canada. Folio 30½, 3 pages.
- 1er mai. Le même au même. Affaires du Canada. Folio 33½, 3 pages. Soit 5 pp.
- 3 mai. Le même à M. de la Galissonnière. Le vaisseau *Le François* n'étant pas en état d'aller au Canada, il donne ordre de faire armer à Brest les frégates *L'Astrée* et *La Victoire*.
- 3 mai. Le même à M. de Barailh. Prendra le commandement de *L'Astrée* ou de *La Victoire* à l'île d'Aix. Folio 36, 1 page.

1717. Le même à M. de Beauharnais. Affaires de l'île Royale. Folio 40, 4 pages.
- 12 mai. Le même à M. de la Galissonnière. Affaires du Canada.
- 23 mai. Le même à M. de Beauharnais. Affaires de l'île Royale. Folio 40, 4 pages. Soit 5 pp.
- 5 juin. Le même au même. Affaires du Canada et de l'île Royale. Folio 44, 4 pages. Soit 5 pp.
- 7 juin. Le même à M. le Marquis Duquesne. Congé accordé. Folio 45½, ½ page.
- 7 juin. Le même à M. de Beauharnais. Affaires du Canada et de l'île Royale. Folio 45½, 1 page.
- 9 juin. Le même au même. Ecarlatines. Folio 47, 1½ page.
- 12 juin. Le même au même. Au sujet de M. Isabeau, entrepreneur de bâtiments civils et militaires, que le roi envoie à l'île Royale. Folio 49, 1 page.
- 16 juin. Le même à M. de Rodouay, commandant un des vaisseaux qui vont au Canada. Folio 49½, 1 page.
- 16 juin. Le même à M. de la Galissonnière. Armement des vaisseaux qui vont au Canada. Folio 50½, 2 pages.
- 16 juin. Le même à M. de Beauharnais. Affaires du Canada. Folio 51½, 4 pages. Soit 6 pp.
- 23 juin. Le même au même. Affaires de l'île Royale. Folio 57½, 2 pages. Soit 3 pp.
- 23 juin. Le même à M. de la Galissonnière. Affaires de l'île Royale et du Canada. Folio 58½, 1 page.
- 26 juin. Le même à M. de Beauharnais. Lui envoie la liste des passagers sur les vaisseaux du roi *L'Atalante*, *La Victoire* et *L'Astrée*. Listes des passagers. Folio 59½, 6 pages. Soit 8 pp.
- 28 juin. Le même au même. Bordereaux des fonds pour le Canada et l'île Royale. Folio 62½, 1 page.
- 30 juin. Le même au même. Explications sur les listes de passagers. Folio 63, ½ page.
- 3 juillet. Le même au même. Paquets pour MM. de Vaudreuil et Bégon. Folio 63½, 1 page.
- 3 juillet. Le même à M. de Radouay. Instructions touchant son voyage à Québec. Folio 64½, 1 page.
- 3 juillet. Le même à M. de Baraillh. Instructions sur son voyage à l'île Royale. Folio 65, ½ page.
- 3 juillet. Le même à M. de la Galissonnière. Affaires du Canada et de l'île Royale. Départ des vaisseaux. Folio 65, 1 page.
- 3 juillet. Le même à M. de Montholon. Affaires de l'île Royale. Folio 65½, 1 page.
- 3 juillet. Le même à M. de Beauharnais. Vagabonds à envoyer aux îles. Affaires de l'île Royale. Folio 66, 2 pages.
- 5 juillet. Le même à M. de Beauharnais. Affaires du Canada. Folio 67½, 2 pages.
- 5 juillet. Le même à M. de la Galissonnière. Affaires du Canada. Folio 68½, 1½ page.
- 5 juillet. Le même à M. de la Flocollière. Instructions sur son voyage à l'île Royale. Folio 69, 1 page.
- 5 juillet. Le même à M. de la Galissonnière. Au sujet du voyage de M. de la Flocollière. Folio 69½, ½ page.
- 5 juillet. Le même à M. de Beauharnais. Affaires du Canada et de l'île Royale. Folio 71, 1 page.
- 9 juillet. Le même au même. Départ des vaisseaux. Demandes de M. de Law, directeur de la Banque Générale. Folio 71½, 1 page.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1717.
9 juillet. Le même à M. de Rodouay. Nouvelles instructions sur son voyage au Canada. Folio 72, 1½ page.
- 9 juillet. Le même à M. de Barailh. Nouvelles instructions. Folio 72½, 1 page.
- 10 juillet. Le même à M. de la Flocollière. Explications. Folio 73, 1 page.
- 14 juillet. Le même à M. de Beauharnais. Passages accordés à MM. Lanouiller et de la Pérelle. Folio 74½, ½ page.
- 19 juillet. Le même au même. Affaires du Canada et de l'île Royale. Folio 75, 1 page.
- 21 juillet. Le même au même. Affaires du Canada et de l'île Royale. Folio 75½, 3½ pages.
- 21 juillet. Le même à M. de la Galissonnière. Disposition des vagabonds envoyés aux colonies. Folio 77, 2 pages.
- 11 septembre. Le même à M. de la Mothe Cadillac. Pourra rester à Paris, à La Rochelle ou ailleurs, comme il le jugera à propos. Lui a accordé le fret gratis de 1,000 peaux de chevreuil. Folio 90, ½ page.

ENREGISTREMENT DES DÉPÊCHES ÉCRITES PAR LE CONSEIL DE MARINE DANS LES PORTS ET AUTRES LIEUX PENDANT L'ANNÉE 1717.

- Paris,
30 janvier. Le Conseil de Marine à M. l'abbé Mignon. Gratification de 500 livres à M. Sarrasin pour le récompenser de son zèle dans ses recherches de plantes. Folio 112, 1 page.
- 20 février. Le même à M. Le Couturier, au sujet des pertes de M. de Saint-Martin, ancien habitant de Plaisance, maintenant établi à l'île Royale. Folio 115, 1 page.
- 1er mars. Le même à M. Landréau, au sujet de M. de Courtemanche. Folio 115½, ½ page.
- 4 mars. Le même à M. Le Couturier, au sujet de M. de Saint-Martin. Folio 116, ½ page.
- 8 mars. Le même au même. Lettres de change pour le rachat de la monnaie de cartes. Folio 116½, ½ page.
- 20 mars. Le même à M. le duc de Noailles. Au sujet de la veuve et des enfants du capitaine Du Vivier, restés dans l'indigence. Folio 118½, ½ page.
- 20 mars. Le même à M. Buisson. Vivres et munitions pour le Canada. Folio 118½, 1 page.
- 20 mars. Le même à M. Landréau. Plaintes des habitants de l'île Royale contre les capitaines des vaisseaux marchands qui vont à la pêche sur les côtes de cette île. Folio 119, 1 page.
- 7 avril. Le même à M. Baudry. Le prie de mettre sur l'état des comptes une gratification pour le Père de Breslay, missionnaire au Canada. Folio 120, ½ page.
- 12 avril. Le même à M. Baudry. Idem pour M. Collet, procureur général du Conseil Supérieur de Québec. Folio 120½, 1 page.
- 12 avril. Le même à M. de Lusangy. Envoi de blé noir ou sarrasin à l'île Royale. Folio 121, 1 page.
- 12 avril. Le même à M. de Beauchesne. Le prie de donner les formes nécessaires aux plaintes qu'il fait contre les Anglais qui font le commerce à l'île Royale avec la complicité de M. de Ligondès, major des troupes. Folio 121½, ½ page.
- 3 mai. Le même à M. Robert. Armement des vaisseaux destinés pour le Canada. Folio 127½, 2 pages.
- 5 mai. Le même à M. Desnots Champmeslin. Même sujet. Folio 128, 1½ page.

1717.
12 mai. Le même à M. Robert. Même sujet. Folio 129, 1 page.
- 2 juin. Le même à M. Baudry. Pension et gratification de l'abbé de Breslay. Folio 131, 1 page.
- 5 juin. Le même au Père provincial des Récollets de la province de Saint-Denis en France. Le roi a accordé aux Religieux de son ordre les aumôneries des Ports Dauphin et Toulouse, et des lettres patentes d'établissement à ces postes et dépendances. Il faudra 4 religieux aux 4 endroits suivants : Port-Dauphin, Port-Toulouse, Rivière-Magistegouak, dépendance de ce dernier port où plusieurs Acadiens vont se fixer, et Beaubassin. Folio 131½, 1 page.
- 9 juin. Le même à M. Joly de Fleury, procureur général. Le prie d'examiner le mémoire de M. Collet, procureur général à Québec, sur le règlement qu'il propose de faire pour la conservation des minutes des notaires. Folio 134, 2 pages.
- 12 juin. Le même à M. Robert. Est satisfait du départ de *La Victoire* et de *L'Astrée* et de sa diligence à cet égard. Folio 134½, ¼ page.
- 12 juin. Le même à M. le maréchal d'Huxelles. Le prie de demander à la cour d'Angleterre un passeport pour M. des Goutins, dans le but de lui permettre d'aller chercher à Port-Royal les effets qu'y a laissés son père. Un passeport avait été accordé à son père, ci-devant commissaire du roi à l'Acadie, mais il est mort à l'île Royale avant d'avoir pu en faire usage. Folio 134½, 1 page.
- 12 juin. Le même à M. Le Couturier. Fonds pour les fortifications de l'île Royale. Folio 136, 1 page.
- 21 juin. Le même à M. le procureur général. Le prie d'examiner les propositions pour régler les salaires des officiers des 3 baillages de l'île Royale. Folio 136½, 1 page.
- 18 septembre. Le même à M. le maréchal d'Huxelles. Passeport pour M. des Goutins. Folio 163, ½ page. (Les copistes devront faire attention à l'interposition dans la pagination.—E. R.)
- 22 septembre. Le même à M. de Pinsonneau. Le prie d'envoyer la croix de Saint-Louis à M. de Bienville, à qui le roi a accordé cette dignité. Folio 164, ¼ page.
- 17 novembre. Le même à M. Le Couturier. Le prie de faire remettre à M. Gaudion 50,000 livres pour payer la seconde moitié des lettres de change pour le rachat de la monnaie de cartes du Canada. Les porteurs se plaignent d'avoir souffert de grands dommages par le retard. Folio 171½, 1 page.
- 22 décembre. Le même à MM. Nérét et Gayot. Remise des castors apportés du Canada par M. de Radouay. Folio 181½, ½ page.
- 31 décembre. Le même à M. de Clairambault. A reçu les paquets de l'île Royale apportés par *l'Atalante*. Folio 182½, ½ page.

ENREGISTREMENT DES DÉPÊCHES ÉCRITES PAR LE CONSEIL DE MARINE AUX OFFICIERS DE LA NOUVELLE-FRANCE PENDANT L'ANNÉE 1717.

- Paris.
25 janvier. Le Conseil de Marine à M. Vallier. Le prie de faire acheter à Bristol 200 pièces d'écarlatines pour le commerce avec les sauvages du Canada, dont 120 pièces de blanc, 60 de rouge et 20 de gros bleu tirant sur le violet. Aura soin qu'elles soient conformes aux échantillons quant à la qualité. Folio 189, 2 pages. Soit 3 pp.
- 26 janvier. Brevet de confirmation de concession d'un emplacement dans la ville de Québec pour Marie Anne Rivard, veuve de François Dumontier, faite par MM. Vaudreuil et Bégon le 9 octobre 1716. Folio 190, 2 pages.
- 22 février. Le même à Madame de Courtemanche. Refère sa demande à MM. de Vaudreuil et Bégon avant de statuer sur l'établissement proposé. Folio 190½, ½ page.

DOC. DE LA SESSION No 80

1717.
27 février. Le même à M. de Courtemanche. Encouragement qu'il doit donner à ceux qui vont faire la pêche au Labrador. Folio 190½, 1 page.
- 9 mars. Arrêt pour maintenir les enfants et petits-enfants de feu Jacques Le Bert dans leur noblesse. Sur la requête de son fils, Jacques Le Bert de Senneville et des enfants de feu son autre fils, Jacques Le Bert de St-Paul. Il est allégué dans la requête que des lettres de noblesse furent promises à Jacques Le Bert par M. de Frontenac ; que, subséquemment, par un édit de mars 1696, il fut décidé que des lettres d'ennoblissement ne seraient données que moyennant finance. Que Jacques Le Bert s'étant conformé à cette condition, il obtint ses lettres de noblesse en novembre 1696. Que, par un autre édit du mois d'août 1715, tous les ennoblissements accordés depuis 1689, moyennant finance, étaient supprimés et révoqués. Représente les services rendus par Jacques Le Bert et ses fils dans toutes les guerres. Que l'un d'eux fut tué en 1691, alors qu'il commandait un parti de 80 hommes au combat qui fut livré contre les Anglais à la prairie de la Madelaine. Folio 194½, 3 pages. Soit 5 pp.
- 9 mars. Lettres patentes pour maintenir les enfants et petits-enfants de feu Jacques Le Bert dans leur noblesse. Folio 196, 3½ pages. Soit 5 pp.
- 20 avril. Lettres patentes portant permission aux Sieurs Le Moine de faire enregistrer en la Cour de Parlement de Paris et Cour des Aydes les lettres de noblesse accordées au mois de mars 1688 à Charles Le Moine de Longueuil et enregistrées à la Chambre des Comptes le 21 février 1680. (Récit des services de Charles Le Moine de Longueuil, fondateur de la famille en Canada, et de ses fils : Charles (baron de Longueuil), Pierre (d'Iberville), Joseph (de Sérigny), Jean-Baptiste (de Bienville), Antoine (de Châteauguay). Il est aussi question de François, fils d'Iberville. Il y est aussi dit que Charles Le Moine de Longueuil, premier du nom, avait 11 fils, dont 6 étaient morts au service après s'y être distingués. Les survivants, à cette date, étaient : le baron de Longueuil, de Sérigny, de Bienville et de Châteauguay. Par implication, il faudrait croire que de Maricourt, de Ste-Hélène, et leurs frères décédés, n'avaient laissé aucuns fils à l'exception de d'Iberville. Il n'en est pas ainsi cependant du moins pour de Ste-Hélène. Des 4 survivants, 2, de Bienville et de Châteauguay, demeurèrent à la Louisiane, Charles au Canada et de Sérigny probablement en France, car il était alors seigneur châtelain de Loire en Anis. Les restes de d'Iberville reposent dans un cimetière de la Havane.—E. R.) Folio 198, 7 pages. Soit 9 pp.
- 10 mai. Arrêt pour homologuer l'acte passé entre les Sieurs Néret et Gayot, les Sieurs Collet et Borie. Folio 201, 2 pages.
- Mal. Lettres de confirmation de noblesse pour les descendants de Jean Godefroy de Tonnancourt. Il est allégué que Jean Godefroy, l'aïeul de celui-ci, avait rendu des services au roi dans les guerres contre les Iroquois ainsi que 10 de ses enfants : que 5 d'entre eux avaient été tués par les sauvages ; que son frère avait été fait prisonnier par les sauvages et brûlé, etc., etc. Folio 205½, 6½ pages. Soit 9 pp.
- 24 mai. Mémoire du roi pour servir d'instruction au Sieur de Radouay, capitaine de vaisseau, sur le service qu'il doit rendre dans le voyage qu'il va faire au Canada. Commandera les frégates *La Victoire* et *L'Astrée*, que le roi fait armer dans le port de Brest. Se rendra à l'île d'Aix et en donnera avis à MM. de la Galissonnière et de Beauharnais, commandant et intendant de Rochefort, où il embarquera 150 recrues et les vivres et munitions qui lui seront confiées. *L'Astrée* sera commandée en sous-ordre par M. Tinan de Gourville de Brest à l'île d'Aix, et par M. de Barailh de ce lieu au Canada. Folio 208½, 7 pages. Soit 9 pp.

1717.
23 mai. Mémoire du conseil à M. L'Hermitte, lieutenant du roi et ingénieur, sur le service qu'il doit rendre en Canada. M. de Chaussegros a été envoyé à Québec l'année dernière. Il a levé le plan des fortifications de Québec avec divers profils et développements qu'il a envoyés au conseil. Ce monsieur doit en envoyer d'autres et les apporter avec lui. Se mettra bien au fait de ces travaux et autres afin de les exécuter lorsque le conseil aura décidé de les exécuter. Folio 212½, 1½ page. (Pages transposées.)
- 26 mai. Le conseil à M. de Radouay. Lettre accompagnant son instruction. Folio 213, 1 page.
- 26 mai. Le même à M. de Champmeslin. Lui envoie le paquet contenant les ordres à M. de Radouay. Folio 213½, ½ page.
- 26 mai. Le même à M. Robert. Il est à désirer que M. Radouay soit en état de partir au plus tôt. Folio 213½, ½ page.
- 31 mai. Le même à M. de Louvigny. Le conseil est satisfait de sa conduite de la guerre avec les Renards et de la paix qu'il a conclue. Lui accorde 3,000 livres de gratification. Folio 214, ½ page.
- 31 mai. Le même à M. de Longueuil. Aura égard à sa demande pour l'avancement de son fils. Lui accorde une gratification de 200 livres, outre celle de 300 qu'il a déjà, en raison des dépenses qu'il est obligé de faire pour les Iroquois qui vont chez lui. Folio 214, ½ page.
- 31 mai. Le même à M. l'évêque de Québec. L'intention du roi, en accordant des lettres d'établissement à l'île Royale aux Récollets de la Province de Bretagne, n'a pas été de l'empêcher de choisir des prêtres pour les cures de cette île. Il est fâcheux que la mortalité ait diminué le clergé du Canada. Le conseil a proposé au provincial des Récollets d'envoyer des missionnaires de son ordre. Lui recommande de fixer toutes les cures. Devra spécifier plus particulièrement ses griefs sur la subordination du clergé et les moyens de la maintenir. Folio 214½, 4 pages.
- 31 mai. Le même à M. l'abbé de Belmont. L'évêque est très satisfait de son zèle à procurer des prêtres pour les missions du haut de la colonie. Folio 216, ¼ page.
- 8 juin. Mémoire du roi pour servir d'instruction à M. de Barailh sur le service qu'il doit rendre dans le voyage qu'il va faire au Canada. Folio 216, 5 pages.
Soit 6 pp.
- 26 juin. Le Conseil de Marine à MM. de Vaudreuil et Bégon. Envoie l'état des fonds ordonnés par le roi et copie du traité fait à Rochefort avec le Sieur Daniand pour le fret des munitions et marchandises. Chargera les vaisseaux de mâts et autres bois achetés de M. de Ramezay. Folio 218½, 3 pages.
Soit 4 pp.
- 26 juin. Le même aux mêmes. Leur envoie copie d'un mémoire de M. de Bois-hébert au sujet de la pêche des marsouins sur le fleuve Saint-Laurent. Convient-il de renouveler son privilège ? Folio 220, ¼ page.
- 26 juin. Le même à M. Bégon. Envoi de grains de semence pour l'île Royale. Folio 220½, 1 page.
- 26 juin. Le même à M. de Ramezay. Le conseil ne peut entrer pour le moment dans la considération du remboursement de ce que lui doit l'ancienne Compagnie de la Colonie, tant que le roi ne sera pas lui-même remboursé. Folio 220½, 1 page.
- 26 juin. Le même à M. Bégon. Instructions diverses. Folio 221, 4 pages.
Le même à M. de Vaudreuil. Approuve qu'il ait permis à MM. de la Morandière et de la Longueville, officiers, d'emmener avec eux en Louisiane les hommes nécessaires pour les y conduire. Est satisfait des bons rapports qu'il a avec les gouverneurs des colonies anglaises. Puisque M. Hunter, gouverneur de la Nouvelle-York, croit que le commerce des Français avec les Anglais n'est pas utile, il faut l'entretenir dans ces disposi-

DOC. DE LA SESSION No 8c

1717. tions. Approuve qu'il ait fait monter M. de Louvigny à Michilimakinak. La guerre ne convient pas dans une colonie. Est aise qu'il ait accommodé l'affaire entre M. de Ramezay et Madame de la Piparlière. Il est à présumer, en effet, que le fils de M. de Ramezay et celui de M. de Longueuil n'ont point été tués en revenant des Illinois comme on l'a rapporté. Il est probable que les Kaskakias les ont livrés aux Anglais. Il faut en écrire aux gouverneurs anglais, afin de les réclamer. La demande que fait Madame de la Forest, de jouir en qualité de douairière et créancière de son mari des terres des Illinois jusqu'à la rivière Ouabache, aux mêmes droits que M. de la Salle, ne peut être entretenue. Le prie d'examiner la requête de Mademoiselle Robion d'Alonne, sur la demande qu'elle fait, tant pour elle que pour les habitants qui ont des terres proches le fort Frontenac, de traiter avec les sauvages. MM. de Saint-Vincent, L'Hermitte. Folio 222½, 6 pages. Soit 8 pp.
- 26 juin. Mémoire du roi à MM. de Vaudreuil et Bégon. Les plans et devis de M. de Chaussegros ne sont pas suffisamment détaillés pour permettre une décision. Ne veut point que l'on prenne une partie du jardin des Jésuites sans savoir si la chose est absolument nécessaire. Accorde à M. de Chaussegros une gratification de 1,500 livres. Il faut terminer les travaux du Palais avant de réparer les salles de l'Hôtel-Dieu. Magasins. Château Saint-Louis. Enceinte de Montréal. Folio 225, 5 pages. Soit 7 pp.
- 26 juin. Mémoire du Conseil de Marine à M. de Chaussegros, ingénieur à Québec. Remarques sur ce qu'il doit faire pour rendre ses plans et devis des fortifications de Québec complets. Il serait à souhaiter qu'il fit un plan en relief avant de revenir. Folio 228, 4 pages. Soit 6 pp.
- 26 juin. Mémoire du roi à MM. de Vaudreuil et Bégon. Espère que M. de Vaudreuil fera la distribution des congés aux familles les plus pauvres et les plus méritantes. Ne permettra pas plus que 4 pots d'eau-de-vie à chaque porteur de congé. Est satisfait que M. de Vincennes ait empêché les Miamis et les Ouvatanon d'accepter les colliers des Anglais. Espère que l'envoi d'écarlatines détournera les sauvages du commerce des Anglais. M. de Tonty ne devra pas faire la traite ailleurs qu'à Détroit. Veut bien accorder en seigneurie à perpétuité les 3½ lieues de front par 3 de profondeur demandées pour placer la mission du Sault-au-Récollet. Mission du Sault-Saint-Louis. Exécuteront l'arrêt du 6 juillet 1711, qui veut que les seigneuries non habitées soient réunies au domaine du roi. Présents aux sauvages Abénakis. Est content du résultat de la guerre avec les Renards et du traité qui a été fait avec eux. A accordé une expectative d'enseigne au Sieur Pachot, s'est distingué dans cette guerre. Découverte de la mer de l'Ouest. Approuve que 3 postes soient établis, l'un à Kamistigoya, un autre dans le lac des Christinaux et un troisième dans celui des Assiniboëltes. Les engagés que doit porter tout navire marchand et les recrues de cette année devront augmenter la colonie. Obligeront les habitants à s'acheter des fusils. La proposition de faire passer des nègres au Canada ne paraît pas convenir pour le présent. Ne juge pas à propos de faire travailler les mines de fer; il y en a assez en France pour tous les besoins. Il est à désirer que la colonie exporte des blés et farines quand il y a surplus. N'accordera la demi-solde qu'aux soldats qui repassent en France. Folio 230, 12 pages. Soit 16 pp.
- 5 juillet. Le Conseil de Marine à M. Bégon. A procuré au Sieur Petit le remboursement du vol en monnaie de cartes qui lui a été fait. Salaire de Pierre Gauvereau, armurier à Québec. Folio 236½, 2 pages.
- Mémoire du roi à MM. de Vaudreuil et Bégon, au sujet du castor. A jugé à propos, après avoir lu les mémoires de MM. de Vaudreuil et Bégon

1717. et Néret et Gayot, de ne pas continuer à ces derniers le privilège du commerce des castors. Comme il ne convient pas à l'intérêt des habitants de rendre ce commerce libre, il a donné ses ordres pour la formation, en France, d'une nouvelle compagnie puissante pour recevoir tout le castor qui sera apporté à Québec et payer à vue, à 6 mois et à 12 mois, toutes les lettres de change. Attend leur avis avant de fixer les prix du castor. Instructions diverses à ce sujet. Folio 247, $\frac{1}{2}$ pages. Soit 8 pp.
- 7 juillet. Le conseil à MM. de Vaudreuil et Bégon. Eclaircissements sur le mémoire du roi au sujet du commerce des castors. Folio 250, 3 pages.
- 7 juillet. Le même à M. Bégon. Envoi d'écarlatines anglaises, aussi, 2 pièces de la manufacture des Sieurs Saint-Gély, de Montpellier, pour échantillons. Folio 251, 1 page.
- 7 juillet. Le même à MM. de Vaudreuil et Bégon. La frégate *La Victoire* partira prochainement avec la moitié des fonds en argent; *L'Astrée* suivra de près avec l'autre moitié. Folio 251 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 7 juillet. Le même à M. de Vaudreuil. Le conseil accorde à M. de Tonty d'épouser la veuve de M. de la Pipardière, capitaine. Folio 251 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 7 juillet. Le conseil à MM. de Vaudreuil et Bégon. M. Clairambault de Grémont est promu commissaire de la marine en récompense de ses services. M. d'Artigny est nommé conseiller à la place de M. de la Durantaye. Est nommé aussi M. de Saint-Simon, qui avait déjà entrée et voie délibérative au conseil. M. de Riverin étant mort, sa place de lieutenant général de la prévôté de Québec est accordée à M. Saint-André. A approuvé que M. Bégon ait confié les secours à M. de Lotbinière pendant la maladie de son beau-père, M. Dupont, et qu'il les lui ait laissés après sa mort. Envoie une commission de contrôleur à M. de Montsignat. Approuve qu'ils aient permis à M. Aubert, conseiller, de passer en France. Bois. Goudron. Ordres à M. de Rouville pour qu'il passe de l'île Royale au Canada. MM. Péan, de Falaise, Pachot, Sarrazin. Ne peut accorder de pension à Madame d'Alogny. Le Père Leblanc, qui enseigne l'hydrographie à Québec, aura le droit de donner des certificats à ses élèves les qualifiant comme pilotes; il sera payé comme les autres officiers. M. Collet a été remboursé du prix des livres qu'il a achetés pour l'école de droit qu'il tient. Gratifications à MM. de Breslay et de Longueuil. A accordé 6 passeports pour achat d'écarlatines en Angleterre, dont 2 donnés à la veuve Pascault. Brevet de confirmation de concession à la veuve Du Moustiers. Folio 252, 11 pages. Soit 15 pp.
- 14 juillet. Le même aux mêmes. Comptes tirés, il se trouve que la Compagnie de la Colonie doit au roi 154,617 livres, balance restant des sommes à elle prêtées en monnaie de cartes. Vu son impuissance à payer le roi, lui fait don de cette somme. Folio 257, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 19 juillet. Le même à M. Bégon. Examinera les pièces justificatives de M. d'Auteuil, qui réclame 236 livres pour fournitures délivrées en 1692 et 1693. Folio 258, $\frac{1}{2}$ page.
- 19 juillet. Le même au même. Placet de M. Collet. Folio 258, $\frac{1}{2}$ page.
- 21 juillet. Le même au même. Remettra à la veuve Plassan la signification qui lui a été faite au domicile du procureur général. Folio 258 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 22 août. Le même à MM. de Vaudreuil et Bégon. Examineront les 2 placets de M. Duchesnay. L'intention du roi n'est pas de lui accorder de concession à titre noble. Folio 258 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 26 août. Le même aux mêmes. Leur remet copie des lettres patentes accordées à la Compagnie d'Occident. Le roi s'est déchargé, sur elle, de toutes les dépenses qu'il faisait dans la province de Louisiane. Elle a la nomination de tous les officiers des troupes à la présentation des officiers majors à qui

DOC. DE LA SESSION No 8c

1717. le roi accorde ensuite des provisions. A ajouté à cette province le pays des Illinois. La recette du castor en Canada a été accordée à cette compagnie. Il ne reste qu'à fixer le prix du castor. Cette compagnie est puissante et a de grands fonds, de sorte que ses lettres de change seront régulièrement payées. Folio 258 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 15 juin. Brevet de concession et de don de la terre du Sault aux Religieux de la Compagnie de Jésus en Canada pour y placer les sauvages Iroquois, à la condition que cette terre revienne toute défrichée à Sa Majesté lorsque les Iroquois l'abandonneront. Folio 259 $\frac{1}{2}$, 2 pages. Soit 3 pp.

ENREGISTREMENT DES DÉPÊCHES DU CONSEIL DE MARINE AUX OFFICIERS DE
L'ÎLE ROYALE EN 1717.

- Paris, 23 janvier. Le conseil à M. de Soubras. Le prie de s'employer à faire payer au Sieur Rapiot les marchandises qu'il a sauvées du naufrage de son vaisseau à l'île Scatary, et qu'il a vendues aux habitants de l'île Royale. Folio 261, 1 page.
- 20 février. Le même à MM. de Costebelle et de Soubras. Souhaite qu'ils accordent à... la concession qu'il demande à la rivière des Habitants, proche le Port-Toulouse. Folio 261 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 1er mars. Le même à MM. de St-Ovide et de Soubras. Ordres donnés à Rochefort pour l'envoi de vivres, munitions et 50 recrues. Désire des copies des concessions. Réserveront des grèves pour les pêcheurs, des communes pour les habitants et des terres en bois debout pour les besoins de la garnison, aux ports Dauphin, Toulouse et Louisbourg. Folio 261 $\frac{1}{2}$, 3 pages. Soit 4 pp.
- 22 mars. Le même à M. de Soubras. Ordres donnés à Rochefort pour l'achat et l'envoi des effets demandés. Folio 263, $\frac{1}{2}$ page.
- 22 mars. Le même à M. de St-Ovide. Même sujet. Folio 263 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 12 avril. Le même à MM. de Costebelle et de Soubras. Permet au Sieur de la Grange, ci-devant chirurgien du roi à l'île Royale, d'exercer sa profession dans toute l'étendue de l'île. Folio 264, $\frac{1}{2}$ page.
- 12 avril. Le même à M. de Soubras. Envoi de blé noir et d'outils pour les soldats congédiés qui doivent s'établir à l'île Royale. Folio 264, $\frac{1}{2}$ page.
- Mal. Lettres patentes pour l'établissement des Religieux de la Province de France à l'île Royale et pour restreindre celui accordé aux Récollets de la Province de Bretagne. A l'exception de Louisbourg, réservé à ces derniers, tous les autres lieux de l'île seront desservis par les Récollets de la Province de France, dits Récollets de St-Denis. Folio 264 $\frac{1}{2}$, 3 pages. Soit 4 pp.
- 15 mai. Le même à M. de Costebelle. Congé su Sieur Bayard, soldat. Folio 265 bis, $\frac{1}{2}$ page.
- 3 juin. Mémoire du conseil à M. de Verville au sujet des fortifications. A examiné ses plans et mémoires concernant les fortifications à l'île Royale et en est satisfait. On commencera par celles de Louisbourg et il en dirigera l'exécution. Précis des travaux à exécuter. M. de Costebelle a ordre de faire passer à Louisbourg 2 des compagnies du Port-Dauphin. Les Sieurs de Couagne et de Fontenay, sous-ingénieurs, résideront à Louisbourg et conduiront les travaux qui leur seront assignés. Il en sera de même du Sieur Sabatier, toiseur et commis des fortifications. Déterminera les rues et les endroits où l'on pourra bâtir. Le fonds de l'année pour fortifications est de 80,000 livres. Repassera en France sur l'*Atalante* et apportera avec lui tout ce qui sera nécessaire pour faire un plan en relief de Louisbourg. Folio 266, 7 pages. Soit 9 pp.

1717.
7 juin. Le même à M. de Ligondais. Plaintes portées contre lui par les négociants de St-Malo, l'accusant d'avoir fait relâcher un vaisseau anglais pris à Scatary. Folio 269, $\frac{1}{2}$ page.
- 7 juin. Le même à M. de Beauchesne. Même sujet. Ordre donné pour empêcher les vaisseaux étrangers de commercer à l'île Royale. Folio 269 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 26 juin. Mémoire du roi à MM. de Costebelle et de Soubras au sujet des fortifications. M. de la Flocellière, capitaine, commandant *L'Atalante*, laissera au Port-Dauphin ce qui est destiné à ce poste et au Port-Toulouse. Passeront à Louisbourg sur *L'Atalante* avec les compagnies de Rouville et d'Hervilliers. La compagnie de Renon restera au Port-Dauphin, où M. de Beaucours commandera. M. de Morpain, capitaine de Port-Dauphin, tout en restant attaché à ce port, s'occupera du transport des matériaux destinés aux fortifications de Louisbourg. Tous les travaux se feront à la toise ou à prix fait. Approuve que les Sieurs Benoist, Carrerot et Des Goutins de Bellechasse, servent d'inspecteurs des travaux dans les 3 postes de l'île Royale. Folio 270 $\frac{1}{2}$, 11 pages. Soit 13 pp.
- Etat des outils et ustensiles qui sont envoyés cette année pour les fortifications de l'île Royale, outre ce qui a été demandé par MM. de Costebelle et de Soubras. Folio 276, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 26 juin. Le conseil à M. de Costebelle. A accordé à M. Péan, servant en Canada, une enseigne à l'île Royale. Sera remplacé par M. de Falaize. M. de Rouville, capitaine, repassera au Canada, où le demande M. de Vaudreuil; il sera remplacé par un autre officier du Canada. Folio 2177, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 26 juin. Le même à MM. de Costebelle et de Soubras. Instructions diverses. Leur envoi le procès-verbal de l'épreuve à Rochefort du charbon de terre venant de l'île Royale. Envoie M. Isabeau, entrepreneur, à l'île Royale, pour examiner et entreprendre des travaux aux fortifications. Folio 277 $\frac{1}{2}$, 5 pages.
- Etat de ce qui sera distribué à chacun des soldats qui seront congédiés des troupes de l'île Royale en l'année 1717. Folio 280, 1 page.
- 26 juin. Le conseil à M. de Soubras. Instructions diverses. A jugé à propos de rappeler MM. Duport et Fortoiseau, écrivains et gardes-magasins de Louisbourg et de Port-Toulouse. Seront remplacés à Louisbourg par le Sieur Florenceau et à Port-Toulouse par le Sieur de la Forest. Approuve les soins qu'il s'est donné pour établir des fours à chaux, des briqueteries et pour la découverte de la carrière d'ardoise qui est à Port-Toulouse. Espère que ses recherches pour trouver du marbre réussiront. Approuve ses projets pour établir des relations de commerce avec le Canada. Vérifiera les comptes des habitants de l'Acadie, tant pour avances faites avant la prise de Port-Royal que pour travaux à l'île Royale. Folio 280 $\frac{1}{2}$, 11 pages.
- 26 juin. Le même au même. M. de la Pérelle doit repasser à l'île Royale. Folio 285 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 26 juin. Le même à M. de Saint-Ovide. Le roi ayant fort à cœur d'attirer les habitants de l'Acadie à l'île Royale et étant informé de la confiance qu'ils ont en lui, il commandera au Port-Toulouse, ce lieu leur étant destiné. Le Sieur Consolin, aide d'artillerie. Accordera une enseigne à M. de Laplaigne, son parent, à la prochaine occasion. Folio 286, 3 pages.
- Mémoire du roi à MM. de Costebelle et de Soubras. Délimitation de leurs pouvoirs respectifs. Récollets de Bretagne et Récollets de Saint-Denis. Désapprouve leur tolérance au sujet du commerce que font les Anglais à l'île Royale et les Français à Canseau. Approuve les vues de M. de Soubras sur la réunion à Antigoniche, sous la conduite du Père

DOC. DE LA SESSION No 8c

1717. Michel, des sauvages de Miramichy et de ceux de la mission du Père Gaulin. Ne déserteront pas de cantines dans les 3 postes. Instructions à l'égard des troupes. Accordera une concession convenable à François Boudreau, Acadien, qui a établi un moulin à scie à la rivière "Magistigouak". Ne permettront pas aux habitants de couvrir leurs maisons avec des écorces d'arbres. Tient fort que les Acadiens s'établissent à l'île Royale, et ne peut douter de l'envie qu'ils ont de retourner sous sa domination. M. de Pinsens suivra M. de Saint-Ovide au Port-Toulouse. M. de Beaujours, qui y commande, passera au Port-Dauphin. Feront passer M. de Ligoudais, major, à Louisbourg. Folio 287, 17 pages. Soit 23 pp.
- 29 juin. Mémoire du roi pour servir d'instruction à M. de la Flocellière, capitaine de vaisseau, sur le service qu'il doit rendre dans le voyage qu'il doit faire à l'île Royale. Folio 295, 6 pages.
- 30 juin. Le même aux missionnaires de l'Acadie. Le roi est surpris de l'inaction des habitants de l'Acadie après les efforts qu'il a faits pour leur fournir des vivres pendant un an à l'île Royale. Espère qu'ils feront tout ce qu'il faut pour décider ces gens à venir s'établir à l'île Royale, sinon, ils éprouveront le juste ressentiment du roi. Folio 298½, 3 pages.
- 3 juillet. Le même à MM. de Costebelle et de Soubras. Envoie copie des lettres aux missionnaires de l'Acadie, remises au Père Dominique Lamarche, qui doit les aller porter. Souhaite que ces lettres aient l'effet désiré. A donné pour dessinateur à M. du Verville le Sieur Bouché. Folio 202½, 1 page.
- 3 juillet. Le même à M. de Soubras. Instructions sur l'emploi des fonds. Folio 303, 4 pages. Soit 6 pp.
- 5 juillet. Le même à MM. de Costebelle et de Soubras. Lettres de change. Etat des vivres. Le conseil a fait venir de Hollande des plans gravés de moulins à scie mus par le vent. Verront s'ils sont pratiques et exécutables par les ouvriers qu'ils ont sous la main. Folio 305, 3 pages.

Fin du volume 39.

DÉPÊCHES DU CONSEIL DE MARINE CONCERNANT LES COLONIES.

1718.

Série B.—Vol. 40.

ENREGISTREMENT DES DÉPÊCHES ÉCRITES PAR LE CONSEIL DE MARINE À LA ROCHELLE ET À ROCHEFORT EN 1718.

1718.
29 juin. Le Conseil de Marine à M. de Beauharnais. Maîtres d'école que le Sieur Charon doit amener avec lui au Canada. Folio 35, 1 page.
- Liste des personnes auxquelles le conseil a accordé le passage pour le Canada sur la flûte *L'Eléphant*. Folio 35½, 2 pages.
- 10 août. Le conseil à M. de Beauharnais. Affaires du Canada. Folio 47½, 2 pages.
- 14 août. Le même à M. Charlot, où il est question de Le Moyne de Sérigny, comme commandant le vaisseau *Le Maréchal de Villars*. Folio 48, ½ page.
- 21 août. Le même à M. de Beauharnais. A accordé passage au Père Gaulin sur un des vaisseaux qui vont à l'île Royale. Folio 49, ½ page.
- 24 août. Le même au même. Envois à l'île Royale. Départ de M. de Mésy. Folio 50, 1 page.
- 31 août. Le même au même. M. de Pinsens. Folio 52, ½ page.

1718.
18 septembre Le même au même. Le départ de M. de Mésey, qui remplace M. de Soubras, est retardé. Folio 53, $\frac{1}{2}$ page.
- 13 février. Le même à M. de la Mothe Cadillac, au sujet d'échantillons d'argent apportés des Illinois. Folio 98, $\frac{1}{2}$ page.
- 15 février. Ordonnance du roi, au sujet des gens qui vont à la pêche sur la côte de Labrador. Folio 98 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 10 mars. Le même à M. Charlot. Passeport demandé par la veuve Pascaut pour le vaisseau qu'elle envoie à Bristol, dans le but d'y chercher des écarlatines pour le Canada. Folio 106, $\frac{1}{2}$ page.
- 21 mars. Arrêt au sujet des contestations entre les Sieurs Néret et Gayot et la Compagnie d'Occident au sujet des castors. Folio 108, 6 pages.
- 28 mars. Le Conseil de Marine à M. Couturier. Le prie de faire payer à M. Collet, procureur général à Québec, les arrérages qui lui sont dus. Folio 113 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 3 avril. Le même à M. Crozet. Appointements de M. de la Mothe Cadillac. Folio 116, $\frac{1}{2}$ page.
- 22 avril. Le même à M. de la Mothe Cadillac. Le prie de remettre au conseil l'autorisation de retirer à La Rochelle les échantillons de minéraux qu'il y a laissés. Folio 119 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 16 mai. Arrêt qui confirme celui du 21 mars 1718 rendu sur les requêtes de la Compagnie d'Occident et des Sieurs Néret et Gayot. Folio 126, 4 pages.
- 1er juin. Le conseil à M. de Clairambault. Armement du *Triton* pour le Canada. Folio 134, 2 pages.
- 1er juin. Le même à M. de Champmeslin. Même sujet. Folio 135 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 12 juin. Le même au même. Il est nécessaire que M. de Bourville, enseigne de vaisseau, aide-major à l'île Royale, prenne passage sur le vaisseau qui doit partir de Rochefort. Folio 136, $\frac{1}{2}$ page.
- 22 juin. Le même à M. de Sand. Lui adresse ses instructions pour son voyage au Canada. Folio 137, $\frac{1}{2}$ page.
- 22 juin. Le même à M. de Champigny. Fonds pour payer ce qui reste dû au Canada. Appointements de M. de Vaudreuil et Bégon. Folio 138 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 26 juin. Le même à M. Gaudion. Appointements de MM. de Vaudreuil, Bégon, de Sabrevois, de Saint-Ours, Duplessis, Fabert et de l'Argenterie. Folio 142, 3 pages.
- 28 juin. Arrêt qui autorise le caissier de la Compagnie d'Occident à donner des billets aux personnes qui voudront s'intéresser en la dite compagnie en remettant $\frac{1}{2}$ du montant des billets de l'Etat. Folio 144, 3 pages.
- 30 septembre. Le conseil à M. Couturier. M. de la Motte Cadillac continuera à recevoir ses appointements de 4,000 livres par an. Folio 181 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 24 septembre. Le même à M. Robert. *L'Eléphant* ayant été obligé de relâcher à La Rochelle, le Canada va se trouver dans une situation bien triste. Il faut préparer *Le Chameau* pour son départ au petit printemps. Folio 187, 1 page.
- 6 novembre. Le même à M. Law. Lettres de change dues pour les cartes retirées en Canada. Prendra les ordres du Régent pour qu'il s'arrange avec M. Gaudion pour les termes de paiement de ces lettres. Folio 198 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- Mémoire des négociants au Régent au sujet du paiement des lettres de change tirées en Canada pour la monnaie de cartes. Folio 199, 1 page.
- 11 décembre. Le même à M. l'abbé Dubois au sujet des plaintes faites par M. de St-Ovide et de Soubras contre un capitaine de vaisseau anglais, à l'occasion des bâtiments de l'île Royale faisant la pêche à Canseau. Folio 208, $\frac{1}{2}$ page.
- 18 décembre. Le même à M. Law. Le Régent désire qu'il prenne ses ordres pour mettre à exécution l'expédient proposé par les porteurs de lettres de

DOC. DE LA SESSION No 8c

1718. change tirées en Canada pour le paiement de ces lettres. Folio 210, $\frac{1}{2}$ page.
- 18 décembre. Le même à M. Landréau. Le Régent a donné ses ordres pour demander en Angleterre la restitution des effets pris à Canceau par le capitaine Smart. Folio 210 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 28 décembre. Le même aux directeurs de la Compagnie d'Occident au sujet du Sieur de St-Denis, Canadien de la Louisiane, gagné à la cause des Espagnols. Folio 212, $\frac{1}{2}$ page.
- Mémoire de ce qui s'est passé à Carceau et des procédés de M. Smart contre les Français. Folio 212 $\frac{1}{2}$, 5 pages.
- 12 juin. Arrêt qui ordonne que les soumissions de ceux qui voudront s'intéresser au commerce de la Compagnie d'Occident seront reçues en fournissant le 5^{me} en billets de l'Etat du contenu en leurs soumissions, et que ce 5^{me} sera perdu pour eux et accroîtra au fonds capital de la dite compagnie, au profit des actionnaires, si les dites soumissions ne sont pas entièrement remplies au plus tard dans le mois d'octobre-prochain. Folio 215, 4 pages.

ENREGISTREMENT DES DÉPÊCHES DU CONSEIL DE MARINE AUX OFFICIERS DU CANADA PENDANT L'ANNÉE 1718.

- Paris, 8 janvier. Le conseil à M. de Vaudreuil. Souhaite qu'il accorde un congé absolu à Jean Chanderlor dit La Violette en garnison à Montréal. Folio 444, $\frac{1}{2}$ page.
- 6 mars. Le même à MM. de Vaudreuil et Bégon. Il a été décidé de payer 1,000 livres à M. Collet pour avoir agi dans l'intérêt de la Compagnie de la Colonie du Canada à la prière de MM. Pinault et Perthuis, fondés de procuration. Folio 449, 1 page.
- 30 mars. Le même aux mêmes. Leur envoie une ordonnance touchant la réduction dans la valeur de la monnaie de cartes, conforme à leurs suggestions. Ne l'enregistreront que s'ils la jugent convenable. Folio 451, 3 pages.
- Mars. Lettres de confirmation de noblesse en faveur de Louis Godefroy de Normainville. Folio 452, 6 pages. Soit 8 pp.
- Mars. Lettres de confirmation de noblesse pour René Godefroy de Tonnancour, cousin du précédent, lieutenant du roi à Trois-Rivières. Folio 455, 6 pages. Soit 8 pp.
- 3 avril. Le même à M. Brouage, commandant à la côte de Labrador. Lui envoie une ordonnance concernant ceux qui vont à la pêche à l'endroit où il commande. Folio 456 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 4 avril. Passeport à M. D'Auteuil de Monceaux pour lui permettre de se procurer à la Nouvelle-York certaines marchandises et de les apporter à Québec. Folio 456 $\frac{1}{2}$, 3 pages.
- 5 avril. Le conseil à MM. de Vaudreuil et Bégon. Explique que M. D'Auteuil a représenté que son fils avait été obligé de passer à la Nouvelle-Angleterre pour éviter l'effet de lettres de cachet expédiées contre lui, lettres qui ont été depuis révoquées ; que la fortune lui a été très favorable dans ce pays, et qu'il a gagné beaucoup d'argent ; qu'il désire revenir à Québec et y apporter ses effets dans un navire qu'il doit acheter, etc., etc. Le conseil lui a accordé sa demande. Folio 458, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 6 avril. Le même aux mêmes. Placet de veuve François Pachot, de la Rochelle, par lequel elle demande d'être payée sur les appointements de M. de Ramezay, de la somme de 4,707 livres qu'il lui doit. Les prie d'engager M. de Ramezay à rendre justice à cette veuve qui est dans l'indigence avec 6 enfants. Folio 459, $\frac{1}{2}$ page.

1718.
27 avril. Brevet de concession d'une terre de trois lieues et demie de front au lac des Deux-Montagnes pour les MM. de Saint-Sulpice. Pour transférer les sauvages de la mission du Sault-au-Récollet. Pour en jouir à perpétuité à titre de fief et seigneurie, avec haute, moyenne et basse justice, quand même la dite mission serait enlevée. (Par la concession du même terrain, le 17 octobre 1717, les MM. de Saint-Sulpice perdaient leurs droits de propriété si la mission cessait d'exister ou était transférée ailleurs. F.R.) Folio 459, 4 pages.
- 22 mai. Le même à M. de Vaudreuil. Le conseil permet à M. de Longueuil, lieutenant des troupes en Canada, d'épouser la fille de M. Le Vasseur à condition que M. de Longueuil père y donne son consentement. Folio 461, $\frac{1}{2}$ page.
- 29 mai. Ordre du roi à M. de Sabrevois pour lever 50 hommes à Paris. Folio 461 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 21 juin. Mémoire du roi à M. de Ganl, commandant la flûte *L'Eléphant*, sur le service qu'il doit rendre dans le voyage qu'il doit faire au Canada. Se rendre à l'île d'Aix où il fera charger les vivres et munitions destinées au Canada, etc., etc. Rapportera les mâts et autres bois qui se trouvent à la Baie Saint-Paul, etc., etc. Folio 461 $\frac{1}{2}$, 8 pages.
- 3 juillet. Ordre du roi au roi à M. Bizard de servir à la Louisiane. Folio 467 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 5 juillet. Mémoire du roi à MM. de Vaudreuil et Bégon. Ne devront pas s'occuper du pays des Illinois, qui dépend de la Louisiane et sera administré par la Compagnie d'Occident. L'intention du roi est de supprimer les congés. Délimitation des paroisses. Sœurs de l'hôpital général de Québec. Don de 3,000 livres au Sieur Charron, fondateur de l'hôpital de Montréal, pour l'entretien de 6 maîtres d'école, à prendre sur ce qui était alloué pour l'encouragement des mariages. Il est permis à M. de Tonty de vendre de l'eau-de-vie en petites quantités aux sauvages, afin de les empêcher d'aller chez les Anglais. Mission du Sault-Saint-Louis. Gratifications. A donné la concession du Sieur de Courtemanche, moitié à sa veuve et au Sieur de Brouage, son fils, l'autre moitié aux 3 filles de M. de Courtemanche. A approuvé ce qu'a fait M. Vaudreuil au sujet de l'émeute de Longueuil. Tiendront la main à l'exécution de l'arrêt du 6 juillet 1711 qui réunit au domaine les seigneuries non habitées. Doivent empêcher que ces seigneurs ne reçoivent de l'argent pour des terres non défrichées. A accordé à M. de Saint-Ours la compagnie vacante par la mort de M. de Courtemanche. MM. de Cournoyer et Ramezay de la Geste remplacent MM. de Saint-Ours et Ramezay de Maunoir. M. de Longueuil, fils, remplace son père, qui a été tué. A accordé la croix de Saint-Louis à MM. L'Hermitte, de Jordy Moreau, de Sabrevois, de Gannes et Bégon, capitaines. A accordé au Sieur Petit, commis des trésoriers généraux, la place de conseiller vacante par la mort de M. Chéron. A accordé un des 25 congés à la veuve Boisdoré de Montréal. Folio 468 $\frac{1}{2}$, 20 pages.
- 6 juillet. Le même à M. de Vaudreuil. Lui envoie les croix de Saint-Louis pour remettre à ceux à qui elles ont été accordées. Folio 473 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 6 juillet. Le même à MM. de Vaudreuil et Bégon. Les prie d'examiner les pièces et papiers de M. de la Motte Cadillac sur ce qu'il prétend lui être dû pour les avances qu'il a faites à Détroit. Prétend à un dédommagement pour la non-jouissance de ce poste et demande que son fils en ait le commandement. Folio 473 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- Etat des pièces envoyées à MM. de Vaudreuil et Bégon, par ordre du conseil, pour vérifier les demandes de M. de la Motte Cadillac sur les avances qu'il dit avoir faites pour le service du roi pendant qu'il a été

DOC. DE LA SESSION No 8c

1718. commandant du fort Pontchartrain de Détroit. (Sommaire de 22 pièces). Folio 479, 3 pages.
- 6 juillet. Le même à M. Bégon. Administration des fonds. Demande des explications au sujet de son différend avec le procureur du roi à l'égard de l'enfant illégitime de M. de La Durantaye, fils, porté chez les sauvages de Lorette et refusé à la mère. A accordé une croix de Saint-Louis à son frère. Folio 480½, 6 pages.
- 6 juillet. Le même à MM. de Vaudreuil et Bégon. Désapprouve M. Bégon d'avoir fait payer les officiers de l'état-major moitié en argent, moitié en monnaie de cartes portée au double. Le roi ne peut entrer dans la dette de la Compagnie de la Colonie du Canada à MM. de Ramezay et de Subercase. Palais de l'intendant et magasins du roi. Approuve les dispositions prises pour continuer à faire du goudron à la Baie Saint-Paul. Paieront aux héritiers de M. de Courtemanche la somme de 1,693 livres pour le remboursement des dépenses qu'il a faites en 1711, afin d'aviser le gouverneur de l'arrivée d'une flotte anglaise dans le fleuve. Armement de la frêle *L'Eléphant* pour un voyage au Canada. La requête des seigneurs hauts justiciers du Canada, demandant la cassation d'un arrêt du Conseil Supérieur, est renvoyée pour défaut de forme. Placet du Sieur Petit au sujet d'un terrain dans la seigneurie des Religieuses de l'Hôtel-Dieu. Demande leur avis au sujet de la requête de MM. Thierry et Pierre Hazeur, prêtres curés, se plaignant du sous-fermier de la Ferme de Tadousac, qui leur conteste le droit de chasse dans la seigneurie de la Malbaie, concédée à leur père il y a 45 ans. Requête de M. Vincelotte demandant un brevet d'enseigne de vaisseau et la place de lieutenant du port de Québec. Vérifieront les faits à l'égard de M. de la Vérandrie, qui demande la ratification d'une concession faite à son père en 1673. Désire un état détaillé de tout ce qui concerne la concession des Illinois que demande Madame de la Forest comme créancière de son mari. Requête du Sieur Boucher, curé de Saint-Joseph, se plaignant de la distribution des deniers accordés par le roi aux curés. Plaintes du Sieur Saint-Aubert de Fouillon au sujet d'un terrain à Québec. Folio 484, 14 pages.
- 6 juillet. Le même à M. de Vaudreuil. Le prie d'examiner la proposition de M. de Louvigny au sujet de l'inspection des postes d'en haut. Approuve qu'il emploie M. de la Morandière pour aller à la recherche de la mer de l'Ouest. Les Sieurs de Montigny, Dubuisson, de Budemont, Le Vasseur de Néré. Congés pour passer en France accordés à MM. de Ramezay, de Saint-Vincent, de Catalogne, de Bragelonne, de Saint-Michel, de la Jesse, de Meloises et des Noyelles. Le Sieur de Belestre. MM. de Sabrevois et de Tonty. Folio 490, 6 pages.
- 6 juillet. Le même à M. de Longueuil. A procuré l'enseigne de son fils décédé à un autre de ses enfants. Folio 493, ½ page.
- 6 juillet. Le même à M. de Louvigny. Est content de sa conduite dans l'affaire des Renauds. Examinera la proposition qu'il fait. Folio 493½, ½ page.
- 6 juillet. Le même à M. de Monseignat. Instructions. Ne peut accorder à son fils de faire les fonctions de contrôleur de la marine à son défaut. Folio 493½, 1 page.
- 6 juillet. Mémoire du conseil pour M. de Chaussegros, ingénieur à Québec. A été satisfait du compte qu'il a rendu au sujet des fortifications. Fonds de 15,000 livres pour prisons et salles d'audience à Montréal et à Trois-Rivières. Fort de Chambly. Folio 494½, 3½ pages.
- 6 juillet. Le même à MM. de Vaudreuil et Bégon. Etat des fonds pour les dépenses de l'année. Folio 496, 5½ pages.
- 6 juillet. Le même à M. l'évêque de Québec. Abus touchant la construction ou réédification des églises. Les bancs et prie-dieu dans l'église de Montréal

1718. seront aux frais de ceux auxquels ils sont destinés. A refusé à M. Brisacier, supérieur du Séminaire des Missions Etrangères, les plaintes contre les Messieurs du Séminaire de Québec. A fait don de 3,000 livres à l'hôpital de Montréal pour l'entretien de 6 maîtres d'écoles. Folio 299, 3 pages.
- 6 juillet. Le même à MM. de Vaudreuil et Bégon. Instructions à M. de Chaussegros, au sujet des fortifications. N'a pas accordé à M. de Lino la place de conseiller, vacante par la mort de M. Chéron, parce qu'il avait trop de parents dans le conseil. Folio 500½, 3 pages.
- 6 juillet. Le même à M. de Lino, procureur du roi de la prévôté de Québec. A demandé à M. Bégon de rendre compte des raisons qui l'ont engagé à retirer de la justice ordinaire le cas de cette fille accouchée d'un enfant provenant des faits de M. de la Durantaye, fils. Folio 502, ½ page.
- 6 juillet. Le même à M. l'Hermitte. Ne doit point se formaliser des instructions données à M. de Chaussegros, au sujet des fortifications. Il n'aura pas à servir sous ses ordres ni à se mêler des travaux. Le roi lui a accordé la croix de Saint-Louis. Folio 502½, 1 page.
- 6 juillet. Le même à M. de Ramezay. A accordé à son fils la lieutenance de son frère tué dans la guerre des Renards. Folio 503, ½ page.
- 6 juillet. Le même à M. de la Corue. Lui recommande de s'attacher à discipliner les troupes. A promu MM. de Ramezay et de Longueuil, fils, à la place de leurs frères tués dans la guerre des Renards. N'a pu rien faire en faveur de son propre fils. M. Bizard, enseigne, est passé au service de la Compagnie d'Occident à la Louisiane. Folio 503, 2 pages.
- 10 juillet. Le même à MM. de Vaudreuil et Bégon. Leur remet une déclaration pour la conservation des actes des notaires. Folio 504, ½ page.
- 10 juillet. Le même à M. de Vaudreuil. Lui transmet l'ordre nommant M. de Brouage au commandement de la côte du Labrador. Le Sieur de Longueville n'est pas guéri et ne peut repasser au Canada. Folio 504½, ½ page.
- 10 juillet. Le même à M. Bégon. A accordé passage au fils de M. Gabriel qui est en Canada. Folio 504½, ½ page.
- 10 juillet. Le même au même. Accordera passage sur *L'Eléphant*, pour passer en France, au fils et aux deux filles de M. Le Vasseur de Néré. Folio 505, ½ page.
- 12 juillet. Le conseil à MM. de Vaudreuil et Bégon. Leur envoie un extrait des articles acceptés au conseil à l'égard du commerce des castors, dont le privilège a été accordé à la Compagnie d'Occident. Le rendront public et le feront exécuter en attendant l'arrêt qui sera rendu. Le castor gras sera payé à 3 livres la livre, poids de Marek, et le sec à 30 sols. Le roi fait don à la compagnie, pendant les 25 années de son privilège, du droit du quart, et accordera le fret gratis sur ses vaisseaux. Folio 506, 4 pages.
- 15 juillet. Le même aux mêmes. Les plans des fortifications de M. Chaussegros ont été approuvés. Folio 508½, ½ page.
- 13 juillet. Le même aux mêmes. Les changements dans la monnaie de nouvelle fabrication sont la cause du retard dans le paiement des lettres de change tirées pour la monnaie de cartes, et cela comportera un nouveau délai de 4 mois. Moyens pour amoindrir les inconvénients qui résulteront de ce retard. Folio 508½, 2½ pages.
- 20 juillet. Le même aux mêmes. Envoie l'arrêt du conseil concernant le castor. Folio 510, ½ page.
- 20 juillet. Le même aux mêmes. Demande leur avis sur l'opportunité de concéder en seigneurie à une personne qui désire faire un grand établissement, tout le terrain depuis la sortie du lac Saint-François, sur le côté nord, jusqu'au pied du Long-Sault, c'est-à-dire 5 lieues de front par autant de profondeur. Folio 510, 1 page.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1718.
24 octobre. Le même à M. de Vaudreuil. La flûte *L'Eléphant*, qui est partie le 7 août, chargée des effets destinés au Canada, n'a pu tenir la mer et est revenue à La Rochelle, le 10 de ce mois. Il est trop tard pour réparer ce contretemps fâcheux. Folio 510½, 1½ page.
- 24 octobre. Le même à M. Bégon. Même sujet. Folio 511½, 1½ page.
- 7 décembre. Le même à MM. de Vaudreuil et Bégon. Les farines expédiées du Canada aux îles sont mis dans des quarts de bois de *sape* qui communiquent une odeur et un goût désagréables; il faut y prévoir. Folio 512, ½ page.

ENREGISTREMENT DES DÉPÊCHES DU CONSEIL DE LA
MARINE AUX OFFICIEUX DE L'ÎLE ROYALE
PENDANT L'ANNÉE 1718.

- 27 avril. Le conseil à MM. de Saint-Ovide et de Soubras. A examiné le projet des fortifications. Il a été décidé de commencer les travaux de fortifications par Louisbourg et d'y faire venir les troupes et tout ce qui est à la solde du roi dans les autres ports. Ceux dont les services ne seront plus requis reviendront en France ou iront au Canada. Les constructions du roi dans ces ports seront vendues. A donné le gouvernement de l'île à M. de Saint-Ovide. M. de Mézy remplacera M. de Soubras. M. de Bourville, enseigne de vaisseau, est nommé major de l'île à la place de M. de Ligondès. Folio 514, 7 pages.
- 4 mai. Le même à M. de Saint-Ovide. M. l'abbé Dirigouyen d'Hauteville, de Bayonne, passe à l'Acadie pour desservir les Basques qui ne comprennent pas le Français. Folio 517½, ½ page.
- 11 mai. Le même au même. Accordera congé au nommé Boyard qui a trouvé un remplaçant. Folio 518, ½ page.
- 19 juin. Le même à M. de Mézy, commissaire ordonnateur de l'île Royale. Instructions. Historique de l'établissement. Ses devoirs. Contretemps qui ont empêché les Acadiens de s'établir à l'île Royale. Efforts qu'il devra faire pour les engager à venir s'y établir. Sauvages Miamaes, Malécites, Gaspétiens. Folio 519, 28 pages. Soit 23 pp.
- 19 juin. Provisions du premier conseiller au Conseil Supérieur de Louisbourg pour M. de Mézy. Folio 533, 2 pages.
- 19 juin. Commission de subdélégué de l'intendant de la Nouvelle-France à l'île Royale pour M. de Mézy. Folio 534, 3½ pages.
- 19 juin. Lettres patentes pour faire enregistrer au Conseil Supérieur de Louisbourg les lettres patentes en forme d'édit portant établissement d'un commerce sous le nom de Compagnie d'Occident. Folio 536, 1 page.
- 28 juin. Mémoire du roi au sujet des fortifications de Louisbourg. Les adjudications des travaux seront faites par le commissaire ordonnateur "à l'extinction de la bougie". Folio 536½, 4 pages.
- 17 juillet. Le conseil à M. de Bourville. Aura 666 livres pour ses appointements de major depuis le 10 juin jusqu'à la fin de décembre. Folio 538½, 1 page.
- 18 juillet. Mémoire du roi pour servir d'instruction à M. de Saint-Ovide, gouverneur de l'île Royale. Folio 539½, 18 pages.
- 18 juillet. Mémoire du roi à MM. de Saint-Ovide et de Mézy. Folio 549, 21 pages.
- 20 juillet. Le Conseil de Marine à M. de Beaucourt. A accordé au lieutenant de la Pérelle la permission d'épouser Mademoiselle de la Chesnaye, sa belle sœur (M. de Beaujours). Folio 559, ½ page.

1718. Le même à M. de Saint-Ovide. Le mariage de M. de la Pérelle avec
20 juillet. Mademoiselle de la Chesnaye paraissant sortable, il permettra à cet officier de le contracter. Folio 560, $\frac{1}{4}$ page.
- 1er août. Brevet de pilote côtier au Port-Toulouze pour le nommé Coste, Acadien. Folio 560, $\frac{1}{4}$ page.
- Le conseil à M. de Saint-Ovide. Accordera congé à M. le comte d'Agrain, aide-major, mais s'il en prend avantage il sera remplacé. Construera un navire pour son compte s'il le désire. Folio 560 $\frac{1}{2}$, 5 pages.
- 2 août. Le même à MM. de Saint-Ovide et de Mézy. L'état des fonds de l'année pour l'île Royale est de 132,680 livres, dont 71,561 livres en habillements, vivres, marchandises et munitions, et 61,115 livres en argent. Accordera 300 livres à Madame du Chambon ou autre personne servant d'interprète. Ne peut rien faire, présentement, pour la veuve de M. de Costebelle. A accordé 1,500 livres à l'abbé Gaulin pour l'aider à payer ses dettes. Laissera un officier au Port-Toulouse s'ils croient cela nécessaire aux Acadiens. Folio 563 $\frac{1}{2}$, 5 $\frac{1}{2}$ pages.
- 22 août. Le même au Père Dominique de la Marche, récollet, missionnaire. La somme de 600 livres, accordée à chaque missionnaire pour desservir les chapelles de Port-Dauphin et Port-Toulouze, doit couvrir toutes les dépenses. Le mémoire qu'il a envoyé au conseil au sujet de ce qui est dû aux Acadiens a été envoyé à M. de Soubras qui vérifiera les comptes. Folio 566 $\frac{1}{2}$, 2 $\frac{1}{2}$ pages.
- 7 août. Le même à M. de Saint-Ovide. Si quelques-uns des vaisseaux de l'escadre que M. Martinet commande à la mer du Sud font relâche à l'île Royale, il les fera arrêter. Folio 568, $\frac{1}{4}$ page.
- 10 août. Le même à MM. de Saint-Ovide et de Mézy. La saison étant très avancée, M. de Verville ne se rendra à l'île Royale qu'au printemps. Instructions concernant les travaux proposés. Folio 568 $\frac{1}{2}$, 9 pages.
- 14 août. Le même à M. de Mézy. Désire qu'il se rende à Rochefort pour s'embarquer pour l'île Royale. Folio 573, $\frac{1}{4}$ page.
- 24 août. Le même à M. de Saint-Ovide. A examiné ce qu'il marquo au sujet des prétentions des Anglais sur Canceau. L'affaire doit rester en suspens pour le moment. Folio 573 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 24 août. Le même à M. de Soubras. A son retour en France il sera employé dans les ports. Folio 573 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 24 août. Le même à M. de Mézy. Ne peut lui accorder de rester en France jusqu'au printemps prochain. Se rendra de suite à Rochefort. Folio 574 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 24 août. Le même à M. de Bourville. Le roi a rendu une ordonnance qui donne aux majors des colonies le commandement sur les capitaines de compagnie. Folio 575, $\frac{1}{4}$ page.
- 18 septembre. Le même à M. de Saint-Ovide. A permis à M. de Mézy de rester en France jusqu'au printemps. Folio 575, 1 page.
- 18 septembre. Le même à M. de Soubras. L'informe du retard de M. de Mézy. Folio 575 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 21 septembre. Le même à M. de Mézy. Lui permet de rester en France jusqu'au printemps. Folio 577, $\frac{1}{4}$ page.

LOUISIANE.

- 31 juillet. Provisions de premier commandant général à la Louisiane pour M. Le Moyne de Sérigny de concert avec M. de Bienville son frère, commandant général à la Louisiane. Folio 608 $\frac{1}{2}$, 3 pages.
- 13 avril. Commission de second lieutenant du roi à la Louisiane pour M. Le Moyne de Chateaugué. Folio 610 $\frac{1}{2}$, 2 $\frac{1}{2}$ pages.

DOC. DE LA SESSION No 8c

DÉPÊCHES DU CONSEIL DE MARINE CONCERNANT LES COLONIES.—ANNÉE 1719.

Série B.—Vol. 41.

1719.
Paris,
8 février.
- Le conseil à M. l'abbé Bignon. Lui demande s'il convient de continuer au docteur Sarrazin la gratification de 500 livres pour poursuivre ses recherches scientifiques. Folio 30½, 1½ page.
- 12 mars.
- Le même à M. Aubort. La concession qu'il demande pour un établissement à Kégasca est trop étendue. Ferait tort à celui de l'île Royale. S'il veut une concession à l'île Royale ou dans les îles circonvoisines, il doit en faire la demande au conseil. Folio 53½, 1 page.
- 19 mars.
- Le même à M. de Lino. Lettres de change pour la monnaie de cartes. Folio 55½, ½ page.
- 22 mars.
- Le même à M. l'abbé Dubois. Les prétentions des Anglais, au sujet des limites de l'Acadie, sont si extravagantes que le roi n'aurait qu'à abandonner ses colonies d'Amérique si on les admettait. Lui envoie un mémoire à ce sujet. Il est urgent, pour éviter des complications, de demander des ordres en Angleterre pour que le gouverneur de Boston retire les habitants qu'il a envoyés sur les terres en dispute et n'en envoie pas de nouveaux. Il est nécessaire de nommer des commissaires de part et d'autre pour régler les limites. Folio 56, 1½ page.
- Mémoires sur les limites. Les Anglais font de grands efforts pour attirer à eux les Abénakis. Le gouverneur de Boston doit envoyer 200 familles pour habiter la rivière Panaouinké, 500 à Pentagouët et 500 autres à la rivière Saint-Jean. Ils prétendent que l'Acadie, cédée par le traité d'Utrecht s'étend jusqu'au cap des Rozières. M. Bégon dit qu'il y a déjà 200 familles rendues sur les lieux et que le gouverneur de Boston dit agir en vertu des ordres reçus d'Angleterre. Observations sur les clauses du traité d'Utrecht. Folio 57½, 4 pages.
- 29 mars.
- Le même à M. Landréau. A été informé par M. Brouage que la diminution de la pêche au Labrador était due à la manière de pêche. Folio 61½, 1 page.
- 2 avril.
- Le même à M. Querquelin. Ordres sur le voyage qu'il doit faire au Canada. Folio 62, ½ page.
- 19 avril.
- Le même à M. l'abbé Dubois. Lui envoie un nouveau mémoire au sujet d'un vaisseau, morues et agrès, pris à des Français par les Anglais à Canceau. Il ne s'agit pas de savoir si Canceau appartient aux Anglais, la commission décidera. En attendant, toute voie de fait doit être interdite et ce qui a été pris, rendu. Folio 63½, 1 page.
- Mémoire sur Canceau. Procédés du capitaine Thomas Smart contre les Français à Canceau. Folio 64, 4 pages.
- 10 avril.
- Le conseil à M. de Champmorel. A communiqué à l'abbé Dubois des extraits des lettres de M. Cragg et de M. Shutte, gouverneur du Nouveau-Hampshire, et un mémoire du conseil. Lui remet copie de ce mémoire et le prie de suivre cette affaire. Folio 67½, 1 page.
- 23 avril.
- Le même à M. Landréau. Attend les observations écrites des négociants qui font la pêche au Labrador pour juger des plaintes que porte M. Brouage. Folio 70½, 1 page.
- 23 avril.
- Le même à M. Hocquart. Nécessité d'appareiller le *Dromadaire* pour porter des vivres et munitions à l'île Royale. Folio 71, ½ page.
- 24 avril.
- Arrêt d'homologation de l'acte passé le 25 janvier 1719 entre les Sieurs Nérét, Gayot, Cadet, Cotin, Contol et la veuve Pascaud. Folio 74, 3½ pages.

1719.
10 mai. Le conseil à M. l'abbé Dubois. Lui communique les procédés sévères de M. de Saint-Ovide à l'égard d'un Français qui a pillé un vaisseau anglais. Pourra juger par là de la différence entre les procédés du gouverneur de l'île Royale et ceux du gouverneur de Boston. Folio 79½, 2 pages.
- 10 mai. Le même à M. de Selle. M. de Pensens, capitaine à l'île Royale, doit s'embarquer à Rochefort sur un vaisseau marchand. Folio 82, ½ page.
- 17 mai. Le même à M. Le Couturier. Appointements de M. Collet, qui s'embarque pour le Canada. Folio 84½, ½ page.
- 21 mai. Le même à M. de Champmorel. M. De Hiriberry, négociant de Saint-Jean de Luz, principal intéressé dans le pillage fait par les Anglais à Canceau, passe en Angleterre pour solliciter à ce sujet. L'assistera. Folio 84½, ½ page.
- 21 mai. Le même à M. l'abbé Dubois. Même sujet. Folio 85, ½ page.
- 22 mai. Arrêt qui nomme des commissaires pour régler les contestations entre les Sieurs Néret, Gayot, les intéressés et érecanciers du commerce de castor. Folio 85½, 5 pages.
- 4 juin. Sauf-conduit de 3 mois pour M. Le Poupet de la Boularderie, enseigne de vaisseau. Folio 89½, 1 page.
- 21 juin. Le conseil à M. de Champigny. Paiement à M. Isabeau, entrepreneur des fortifications à l'île Royale, 1,000 livres, à compte des ouvrages qu'il doit faire. Folio 98, ½ page.
- 23 juin. Le même à M. Le Couturier. Appointements de M. de la Mothe Cadillac. Folio 99, ½ page.
- 2 juillet. Le même à M. de Champmorel. Approuve tout ce qu'il a fait pour obtenir la restitution du pillage fait par les Anglais à Canceau. Folio 102, ½ page.
- 26 juillet. Le même à M. de Selle. Fera payer 1,000 livres à M. de Sabrevois à compte des dépenses faites pour le service du roi à Détroit. Folio 108, ½ page.
- 6 septembre. Le même à M. Landréau. M. Joannis de Hiriberry se rend à Boston pour retirer les effets qui lui furent pillés à Canceau. Ne peut lui accorder droit de pêcher à Canceau tant que les limites de l'Acadie n'auront pas été établies. Folio 121, ½ page.
- 6 décembre. Le même à M. de Ricouart. M. l'abbé de Breslay a informé le conseil qu'il est passé en France avec un jeune sauvage et un canot d'écorce qu'il a dessein de présenter au roi. Souhaite qu'il lui fasse savoir que le conseil désire être informé de son départ et de sa marche et qu'il s'arrête à 4 heures de Paris pour y attendre des ordres. Folio 150½, 1 page.

ENREGISTREMENT DES DÉPÊCHES DU CONSEIL DE LA MARINE À LA ROCHELLE ET
ROCHEFORT PENDANT L'ANNÉE 1719.

- 7 janvier. Le conseil à M. Ch. Jard, négociant à la Rochelle. M. de Saint-Ovide a ordre de ne prendre de sa cargaison que ce dont il aura indispensablement besoin. Folio 167, 1 page.
- 15 février. Le même à M. de Beauharnais. M. de la Boularderie ayant proposé de faire un établissement à l'île Royale, s'engageant à y faire passer cette année 100 habitants et 100 pêcheurs et 50 autres l'année prochaine, à condition d'avoir l'usage pendant 2 ans du vaisseau du roi *Le Paon*; sa demande a été agréée. Folio 180, ½ page.
- 15 février. Le même à M. du Quesne. Même sujet. Folio 180½, 1 page.
- Le même à M. de Beauharnais. Envois à l'île Royale. Placet de M. de Labat, pour paiement de ses appointements d'ingénieur à Port-Royal en 1711. Folio 186½, 1 page.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1719. Le même au même. Instructions diverses concernant l'île Royale.
- 8 mars. Folio 187½, 6 pages.
- 22 mars. Le même au même. Appointements de M. de Largentière, lieutenant en Canada. Folio 191½, ½ page.
- 22 mars. Le même à M. le Marquis Duquesne. Recrues pour le Canada et l'île Royale. Folio 192½, 1 page.
- 29 mars. Le même au même. Fera payer à M. de Longueuil, enseigne, qui s'embarque pour le Canada, 9 mois d'appointements. Folio 194, ½ page.
- 26 avril. Le même à M. de Baraill. Le roi lui a procuré le commandement du *Dromadaire* destiné à l'île Royale. Folio 206, 1 page.
- 26 avril. Le même à M. de la Galissonnière. Même sujet. Folio 206½, 1 page.
- 3 mai. Le même à M. de Beauharnais. Affaires de l'île Royale. Folio 207½, 5 pages.
- 24 mai. Le même au même. Recrues pour le Canada levées par MM. de Sabrevois et de Rouville. Folio 215½, ½ page.
- Liste des personnes auxquelles le Conseil a accordé le passage pour le Canada sur la flûte *Le Chameau*. Folio 216½, 3 pages.
- 3 juin. Le conseil à M. de Beauharnais. Affaires du Canada. Folio 218½, 1 page.
- 3 juin. Le même au même. Affaires du Canada. Folio 219½, 1 page.
- 10 juin. Le même au même. Affaires du Canada. Folio 220, 2 pages.
- 16 juin. Le même au même. Affaires du Canada. Folio 221, 2 pages.
- 16 juin. Le même à M. de la Galissonnière. Affaires du Canada. Folio 222, 1 page.
- 21 juin. Le même à M. de Beauharnais. Passage accordé au Sieur Cugnot, directeur du Domaine d'Occident, sa femme, un commis et un valet. Folio 223½, ½ page.
- 25 juin. Le même au même. Concession accordée à M. de la Boularderie, à l'île Royale, pour une exploitation qu'il a formée en compagnie. Folio 224, ½ page.
- 25 juin. Le même au même. Affaires de l'île Royale. Folio 224½, 1 page.
- 28 juin. Le même au même. Affaires du Canada. Ecarlatines de Montpellier. Folio 226, 1½ page.
- 28 juin. Le même à M. de la Galissonnière. Affaires de l'île Royale. Folio 228, ½ page.
- 5 juillet. Le même au même. Affaires de l'île Royale. Folio 230, 1 page.
- 5 juillet. Le même à M. de Beauharnais. Affaires de l'île Royale. Folio 230½, 1 page.
- 5 juillet. Le même au même. Affaires de l'île Royale. Folio 231, 1 page.
- 12 juillet. Le même au même. Affaires de l'île Royale. Folio 231½, 1 page.
- 12 juillet. Le même au même. Départ du *Chameau* pour Québec. Affaires du Canada. Folio 232, 2 pages.
- 12 juillet. Le même au même. Affaires de l'île Royale. Folio 234½, ½ page.
- 12 juillet. Liste des passagers sur *Le Dromadaire* destiné à l'île Royale. Folio 235, 2 pages.
- 19 juillet. Le même à M. de Beauharnais. Etat des dépenses de l'île Royale. Instructions diverses. Folio 236½, 2 pages.
- Le même au même. Affaires de l'île Royale. Folio 237½, 1½ page.
- 26 juillet. Le même à M. de Barraill. Le prie de mettre à la voile incessamment. Folio 239½, ½ page.
- 26 juillet. Le même à M. de Sabrevois. Départ du *Dromadaire*. M. de Sabrevois. Folio 239½, 2 pages.
- 2 août. Le même au même. Affaires de l'île Royale. Folio 241, 1 page.
- 9 août. Le même au même. Affaires de l'île Royale. Folio 242, 2½ pages.

1719. Le même à M. de la Galissonnière. Affaires de l'île Royale. Folio 243,
9 août. 1 page.
13 décembre. Le même à M. de Beauharnais. Canons accordés à M. de le comte de
Saint-Pierre pour sa concession des îles Saint-Jean et Miscou. Folio 297½,
1½ page.

ENREGISTREMENT DES DÉPÊCHES DU CONSEIL DE MARINE AUX OFFICIERS DU
CANADA, EN 1719.

- Paris,
5 février. Le conseil à M. Hubert. Doit d'abord envoyer un mémoire au conseil
avant d'obtenir la concession de pêche qu'il se propose de faire à Kégasca.
Folio 507, 1 page.
15 février. Le même à M. Landréau. Favorisera M. de la Boularderie qui va en-
gager à Bayonne des pêcheurs pour l'île Royale. Folio 507½, ¼ page.
15 février. Le même à MM. de Vaudreuil et Bégon. Laisseront M. de la Boular-
derie tirer du Canada les bestiaux et vivres dont il a besoin pour son éta-
blissement de l'île Royale. Folio 507½, ¼ page.
5 mars. Le même à M. André de Ligne. C'est aux fermiers généraux qu'il devra
s'adresser pour le paiement de ses émoluments comme lieutenant général
de la prévôté de Québec. Folio 508, ¼ page.
2 avril. Mémoire du roi pour servir d'instruction à M. de Querquelin, capitaine
de brûlot, sur le service qu'il doit rendre dans le voyage qu'il doit faire.
Folio 508, 7 pages.
3 mai. Le Conseil de Marine à M. de Vaudreuil. Lui remet l'ordonnance du roi
portant déclaration de guerre contre l'Espagne. Folio 513½, ½ page.
3 mai. Le même à M. Bégon. Même sujet. Folio 514, ½ page.
23 mai. Mémoire du roi à MM. de Vaudreuil et Bégon. L'évêque s'est plaint
qu'il n'avait pu obtenir l'ordre de faire repasser en France un religieux
fugitif. Ont bien fait de prolonger le temps pour la réception de la mon-
naie de cartes, vu que le vaisseau qui portait l'argent envoyé en France ne
s'est pas rendu à destination. Feront charger sur *Le Chameau* les mâts
et goudron de la Baie Saint-Paul, les bois de M. de Ramezay et les castors
de la Compagnie d'Occident. Ne peut accorder au capitaine Desjardy
Moreau la concession qu'il demande. Accordera une concession à vie à
M. de la Valtrie au havre de la rivière Saint-Augustin, à l'île du Labra-
dor, pour y établir une pêche si cela lui convient. M. de la Valtrie a payer à
M. Hertel 1,668 livres pour ses bâtisses démolies pour le fort de Pécard
Chambly. Attend leurs avis sur ce qu'il convient de faire à l'égard du
privilege accordé au Sieur Perie pour la pêche des mars. Convient-il
de lui accorder une extension de son privilege ou de le donner à M. de
Boishébert, qui le demande? Gratification aux Sieurs Sarrazin de Lon-
gueuil et de la Martinière. A accordé 1,200 livres par forme de gratification
à M. de Tonty pour le dédommager de ce qu'il peut avoir dépensé à Détroit
pour le service du roi. Les 25 congés pourront être accordés pour une autre
année et pas davantage. Contravention de M. Bouat, lieutenant général de
la prévôté de Montréal. M. de Vaudreuil a bien fait de rendre aux Renards
les 12 prisonniers qu'ils demandaient. La question des empiétements des
Anglais sur les terres réclamées par la France n'est pas encore réglée. N'ac-
corderont de congés qu'aux soldats qui veulent s'établir dans le pays ou sont
devenus impropres au service. Vente de la poudre. A donné à M. de
Longueuil, fils, la compagnie vacante par la mort de M. de Grandville, à
M. de Saint-Michel la lieutenance vacante par la promotion de M. de
Longueuil, à M. de Gannes, l'enseigne vacante par la promotion de M. de

DOC. DE LA SESSION No 8c

1719. Saint-Michel. A nommé M. Rivet à la place de greffier du conseil, vacante par la mort de M. de Monseignat, M. Janouiller de Bouclair à la place de contrôleur, vacante aussi par la mort de M. de Monseignat. M. de Sabrevois, n'ayant pu se rendre au Canada, a été dénommé pour commander au fort Chambly, pendant 3 ans au lieu de 2. Folio 514½, 24 pages.
- 21 mai. Ordre du roi pour le Sieur de Sabrevois pour commander au fort Chambly pendant 3 ans. Folio 526, 1 page.
- 21 mai. Ordre du roi pour faire passer M. DuBuisson à l'île Royale à la place de M. de la Ronde. M. DuBuisson commandera la compagnie de M. de la Ronde, ce dernier étant destiné pour le Canada. Folio 526½, 1 page.
- 29 mai. Mémoire du roi à MM. de Vaudreuil et Bégon. Emploi des fonds destinés aux fortifications. Perception de la taxe pour l'enceinte de Montréal. Folio 527, 6 pages.
- 24 mai. Mémoire de Conseil de Marine pour M. Chaussegros de Léry. Instructions au sujet des fortifications. Folio 530, 4 pages.
- 24 mai. Le même à M. l'évêque de Québec. Le lieutenant de la prévôté fera un procès-verbal sur l'utilité des propositions des religieuses de l'hôpital, au sujet de la terre des Islets. Le conseil n'a pas voulu donner une décision en forme à la demande faite par M. de Vaudreuil, exigeant que l'eau bénite lui soit donné par présentation du goupillon. Il lui paraît que cette faveur doit lui être accordée. Folio 532, 3 pages.
- 24 mai. Le même à M. de Vaudreuil. Approuve ses mesures pour concilier les Kikapous et les Mascoutins avec les Illinois. Est satisfait de l'accommodement que M. de Tonty a pu effectuer entre les Miamis et les Outaouais. L'intention est que M. Amariton continue de servir en Canada et que M. de Rouville reste à l'île Royale. S'il tient à faire passer M. de la Pérelle au Canada, il faudra le remplacer à l'île Royale par un officier capable. Approuve qu'il ait permis aux Sieurs de Montigny, de Morville, Langis, Senneville et des Noyelles de se marier, puisqu'ils ont trouvé des partis convenables. A accordé des congés à MM. de Ramezay père et fils, de Saint-Vincent, de Catalogne, de Bragelonne, de Saint-Michel, de Meloise, des Noyelles, de la Tour de Lotellière, de Joannis. Le prie de faire enlever le banc qu'il a fait mettre au bout de son prie-dieu dans l'église de Montréal et sur lequel se placent M. de Cavagnol, son fils, le capitaine de sa garde, et souvent des officiers d'un rang inférieur, ce qui semble leur donner rang avant le gouverneur de Montréal. Folio 533½, 6 pages.
- 24 mai. Le même à M. de Vaudreuil et Bégon. Demandes de la Compagnie de la Colonie du Canada. Folio 536½, 1 page.
- Mémoire envoyé par M. Bégon au sujet des sommes dues au roi par la Compagnie de la Colonie du Canada. Folio 537, 3 pages.
- 24 mai. Le conseil à MM. de Vaudreuil et Bégon. MM. d'Esgly, Amariton et Chaussegros, auront à payer le fret de leurs effets. Approuve les mesures prises par M. de la Noue pour attirer les sauvages à Kaministiquia et les détourner de la Baie d'Hudson, aussi, ses efforts pour amener la paix entre les Scioux et les Cristinaux ; cela permettrait de poursuivre avec moins de risques l'exécution des ordres pour la découverte de la mer de l'Ouest. M. Bégon a bien fait d'envoyer des vivres à l'île Royale. Ce commerce doit être suivi. Les prie de faire rapport sur la requête des négociants du Canada qui demandent que les marchands forains n'aient pas le droit de faire le commerce de détail. Folio 538½, 5½ pages. Soit 7 pp.
- 24 mai. Le même aux mêmes. Rendent public l'arrêt ordonnant une diminution de 20 sols sur le louis d'or. Folio 541, ½ page.
- 24 mai. Le même à M. Bégon. N'a pas jugé à propos d'affermir la traite du fort Frontenac comme il le propose. Emploi des fonds. Folio 541, 4 pages.

1719.
24 mai. Le même à M. de Ramezay. Approuve les procédés pris par lui contre M. Bouat à l'occasion du canot qu'il a envoyé dans les pays de l'Ouest. Ses plaintes, au sujet du banc que M. de Vaudreuil a fait placer à côté de son prie-Dieu, dans l'église de Montréal, ont été trouvées fondées. Le congé qu'il a demandé pour lui et son fils, de la Jesse, a été accordé. Folio 543, 1½ page.
- 24 mai. Le même à M. de Longueuil. A accordé à son fils la lieutenance vacante par la mort de M. de Granville. Gratification. Folio 544, ¼ page.
- 24 mai. Le même à M. de Louigny. L'évêque en lui refusant l'entrée du sanctuaire de l'église pour y recevoir le rameau de la main du célébrant, les cendres, etc., etc., était dans son droit. Cette faveur n'appartient qu'au gouverneur et au commandant général. Folio 544½, 1 page.
- 31 mai. Le même à MM. de Vaudreuil et Bégon. Fortifications. Instructions à M. de Querquelin. Folio 545, 3 pages.
- 31 mai. Le même à M. Bégon. Farines pour l'île Royale. Folio 546, 1 page.
- 3 juin. Le même à MM. de Vaudreuil et Bégon. Etat des dépenses. Rachat des cartes. Folio 546½, 4 pages.
- 3 juin. Le même aux mêmes. Comme on suppose que M. D'Auteuil de Monceaux n'a demandé la faveur de revenir en Canada avec ses effets que pour y faire du commerce défendu, et comme il n'est pas probable qu'il ait fait tant d'argent en si peu de temps à la Nouvelle-Angleterre, le roi permet de faire visiter son navire à son arrivée à Québec et d'agir rigoureusement contre lui s'il est en contravention. Folio 548, 2½ pages.
- 10 juin. Le même à M. Bégon. Il est important que le vaisseau du roi qui va au Canada tous les ans ait un chargement de retour. Il aura soin de faire préparer d'avance du bois et du goudron. Folio 549, 2 pages.
- 10 juin. Le même à M. de Vaudreuil et Bégon. Paquet pour M. Brouage. Ne doit pas être troublé dans sa possession. Folio 553, ¼ page.
- 10 juin. Le même à M. Brouage. Approuve les mesures qu'il a prises à l'égard des Esquimaux. Folio 553, 1 page.
- 13 juin. Le même à MM. de Vaudreuil et Bégon. Arrêt au sujet de la vente des marchandises étrangères et du castor. Donneront à la Compagnie des Indes, ci-devant Compagnie de l'Occident, tous les secours dont elle aura besoin pour prévenir la fraude. Folio 553½, 1 page.
- 16 juin. Le même à M. Bégon. Passage en France accordé à M. D'Aigremont. Folio 554, ¼ page.
- 24 juin. Lettre du roi à M. l'évêque de Québec, pour faire chanter le *Te Deum* à l'occasion de la prise de Fontarabie. Folio 554, 1½ page.
- 24 juin. Lettre du roi à M. de Vaudreuil sur le même sujet. Folio 555, 2 pages.
- 24 juin. Le même à M. Bégon. Même sujet. Folio 555½, 1 page.
- 2 juillet. Le même à M. de Vaudreuil. Congé accordé à M. de Saint-Michel. Folio 556, ¼ page.
- 5 juillet. Le même à MM. de Vaudreuil et Bégon. Le conseil a passé un arrêt qui augmente les peines portées contre les capitaines de vaisseaux qui embauchent les marins et contre les déserteurs. L'embaucheur sera condamné à 300 livres d'amende pour chaque contravention et le matelot déserteur au carcan ; et au carcan et à la cale en cas de récidive. Folio 557, 1 page.
- 23 juillet. Le conseil à M. de Galiffet. Est fâché de l'incommodité qui le retient en France, mais, comme il y est depuis 2 ans, il ne sera payé de ses appointements que lorsqu'il sera rendu à sa destination. Folio 557½, ¼ page.
- 3 septembre. Lettre du roi à M. l'évêque de Québec au sujet du *Te Deum* pour la prise de San-Sébastien. Folio 557½, 2 pages.
- 3 septembre. Le même à M. de Vaudreuil. Idem à M. Bégon. Même sujet. Folio 558½, 3 pages.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1719.
20 décembre. Le conseil à M. de Vaudreuil. Le roi a accordé à M. le comte de Saint-Pierre la concession des îles Saint-Jean et Miscou et îles adjacentes. Ne fera rien pour empêcher les Canadiens de s'y aller établir. Folio 559, 1 page.
- 20 décembre. Le même à M. Bégon. Même sujet. Folio 559½, 1 page.
- ENREGISTREMENT DES DÉPÊCHES DU CONSEIL DE MARINE AUX OFFICIERS DE L'ÎLE ROYALE EN L'ANNÉE 1719.
- 7 janvier. Le conseil à M. de Saint-Ovide. Le Sieur Chesnard, négociant de La Rochelle, a suspendu l'armement du vaisseau qu'il devait envoyer à l'île Royale en apprenant que les autorités de l'île s'étaient emparé d'une partie des vivres du vaisseau qu'il y avait envoyé. Comme ceci n'a été fait que pour pressante nécessité, il ne croit pas qu'il y ait lieu de recourir aux mêmes moyens. Folio 561, 2 pages.
- 8 février. Propositions faites au roi par M. de la Boularderie pour une concession dans l'île Royale. Il sera concédé à M. Louis Simon le Poupet de la Boularderie, l'île qui se trouve à l'entrée de la baie Royale, ci-devant Labrador, ayant environ 7 lieues de long et les terres qui se trouvent vis-à-vis la dite île, du côté du sud-est, sur une lieue de profondeur. La concession sera en franc-alleu noble, sans redevance, mais sans justice. Il lui sera permis d'établir une pêche avec 100 pêcheurs dans le port d'Orléans, ci-devant Niganiche. Il s'oblige à faire passer 100 habitants la première année, 50 la seconde et 100 pêcheurs. Aura l'usage pendant 2 ans du vaisseau *Le Paon*. Ces propositions sont acceptées. Folio 561½, 4 pages.
- 15 février. Ordre du roi à M. de la Boularderie pour commander dans les terres de sa concession et dans le port d'Orléans. Folio 565½, 1½ page.
- 8 mars. Le Conseil de Marine à MM. de Saint-Ovide et de Mézy. Les informe de concessions faites à M. de la Boularderie. Folio 567, 1 page.
- 14 mars. Mémoire du roi à M. Mandelot de Sassé, commandant la flûte *Le Dromadaire*. Amènera son vaisseau de Toulon à Rochefort, où il le remettra à M. de Barailh, sous lequel il servira dans le voyage de ce vaisseau à l'île Royale. Folio 567, 4 pages.
- 19 avril. Le conseil à MM. de Saint-Ovide et de Soubras. Leur envoie, en attendant le départ du *Dromadaire*, 100 tonneaux en vivres et autres effets par le petit bâtiment de M. Bourdon. M. de Verville passera sur le *Dromadaire* pour exécuter les travaux arrêtés. Il sera accompagné de M. Isabeau, qui a contracté avec lui. Folio 569, 4 pages.
- 3 mai. Le même à M. de Saint-Ovide. Lui transmet l'ordonnance du roi concernant la déclaration de guerre avec l'Espagne. Folio 570½, ½ page.
- 10 mai. Le même à M. de Pensens. Il lui permet de passer à l'île Royale avec ses 2 valets sur le vaisseau *La Marie Joseph*. Folio 571, 1 page.
- 21 mai. Ordre du roi qui accorde à M. de Rouville, capitaine de compagnie à l'île Royale, le commandement du Port-Toulouze. Folio 573½, 1 page.
- 21 mai. Ordre du roi qui ordonne à M. de la Ronde, capitaine à l'île Royale, de passer en Canada pour y tenir garnison et y commander la compagnie de M. Du Buisson. Folio 574, 1 page.
- 24 mai. Le conseil à M. de Mézy. Il est nécessaire qu'il se rende incessamment à Rochefort pour passer à l'île Royale. Folio 574½, ½ page.
- Lettre du roi à M. de Saint-Ovide pour faire chanter le *Te Deum* à l'occasion de la prise de Fontarabie. Folio 575, 2 pages.
- 27 juin. Mémoire du roi à M. de Barailh, commandant la flûte *Le Dromadaire*. Folio 576, 7 pages.

1719.
5 juillet. Ordre du roi qui permet à M. Isabeau de lever des ouvriers pour l'île Royale. Folio 579½, ½ page.
- 18 juillet. Mémoire du roi à M. de Saint-Ovide et de Mésy. Les grèves ne seront distribuées qu'après avoir fait les réserves nécessaires pour le service du roi. Est satisfait que l'ordre interdisant la pêche et le commerce aux officiers ait été observé par M. de Saint-Ovide en se défaisant de son établissement à l'île Scatari. M. de Pensens devra en faire autant pour celui qu'il a aux îles Michaud. Ont bien fait de châtier l'habitant des îles Madame qui a pillé un bâtiment anglais par représailles des pillages faits par les Anglais à Canceau. Transmet copie de l'ordre envoyé par le gouvernement Anglais au gouverneur de Boston pour faire restituer à M. Joannis Hiryberry, principal intéressé, le pillage fait à Canceau par le capitaine Smart, commandant de la frégate de guerre *L'Ecureuil*. La propriété de Canceau sera réglée par des commissaires. M. de Pensens, capitaine, et M. des Goutins, commis des trésoriers généraux de la Marine, feront partie du Conseil Supérieur de Louisbourg. M. de Sabatier sera procureur général et M. Le Vasseur greffier en chef. Marchands forains. Recrues. Troupes. Folio 582, 11 pages.
- 18 juillet. Mémoire du roi au sujet des fortifications de l'île Royale. Le roi n'a pas modifié sa détermination au sujet des fortifications de Louisbourg, "attendu que c'est l'endroit le plus avantageux pour la pêche dont l'abord n'est point dangereux et le port le plus facile pour l'entrée et la sortie des vaisseaux et qui, par sa situation, n'est pas exposé à être bloqué en temps de guerre". Les ouvrages faits seront peu utiles, malgré tout l'argent; voilà pourquoi les travaux ont été donnés par contrat à M. Isabeau. Désapprouve les travaux qui ont été faits sans autorisation. Instructions sur la conduite des travaux. M. de Verville retournera en France à l'automne pour rendre compte de ce qui aura été fait. Folio 587½, 10 pages.
- 19 juillet. Le conseil à M. de Saint-Ovide. Approuve ce qu'il a fait pour faire passer à Louisbourg les troupes, vivres et munitions qui étaient à Port-Toulouse et Port-Dauphin, pour concilier les habitants des îles Madame sur la difficulté provenant des terrains, pour faire rester à Canceau les Français qui s'y trouvaient, etc., etc., etc. Ne peut lui accorder un secrétaire. A accordé la compagnie vacante par la mort de M. de Villejouis à M. Danjeac, la lieutenance à M. de Conague et l'enseigne au fils aîné de feu M. Du Vivier. Folio 592, 9 pages.
- 19 juillet. Le même à MM. de Saint-Ovide et de Mésy. Si la colonie s'est trouvée dans la disette c'est parce que *L'Hercule* s'est obligé de relâcher 2 fois. Approuve que pour cette raison M. de Saint-Ovide ait pris le parti d'envoyer hiverner à Québec une partie de la garnison. Vivres envoyées par le Sieur Bourdon. L'état des fonds pour les dépenses de l'année est de 124,071 livres, non compris ceux des fortifications. Emploi de ces fonds. Ce qui concerne la succession de M. de Costebelle regarde la justice ordinaire; il en est de même au sujet des contestations provenant de la prise de Saint-Jean (Terreneuve). M. de Barailh transportera à Louisbourg toute l'artillerie du Port-Dauphin, à l'exception de 4 des plus gros canons. Est satisfait de la prospérité de la pêche. Le charbon qui a été envoyé est trop menu. Folio 596½, 13 pages.
- 19 juillet. Le même à M. de Soubras. Repassera en France avec ses domestiques et meubles sur le *Dromadaire* avec M. de Barrailh. Folio 602½, 1 page.
- 19 juillet. Le même à M. de Mésy. Fera saisir à son arrivée les effets de M. Florenceau, garde-magasin, décédé, pour payer les déficits qui se trouvent dans ses comptes. Fera payer à M. de Saint-Ovide les agrès qu'il a pris dans les magasins pour armer son bâtiment. Folio 603, 2 pages.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1719.
30 juillet. Le même à MM. de Saint-Ovide et de Mézy. Donneront à M. Joannis de Hirryberry, marchand de Saint-Jean de Luz, l'assistance dont il aura besoin pour se faire restituer les effets pillés par les Anglais à Canceau. Folio 604, 1 page.

Fin du volume 41.

ORDONNANCES DU ROI ET DÉPÊCHES CONCERNANT LES
ILES D'AMÉRIQUE, ETC., ETC., PENDANT L'ANNÉE 1720.

Série B.—Vol. 42.

ENREGISTREMENT DES DÉPÊCHES DU CONSEIL DE MARINE ÉCRITES DANS LES
PORTS ET AUTRES LIEUX. ANNÉE 1720.

1720.
Paris,
6 février. Le Conseil à M. Landreau. Affaires de l'île Royale. Envoi de 5 ânes pour les travaux de fortifications. Folio 25½, 1½ page.
Etat des outils pour l'île Royale que doit envoyer de Bayonne M. Landreau. Folio 26½, ½ page.
- 6 février. Le conseil à M. Law. Le prie de faire passer en Amérique des pièces d'un sol. Folio 27, ½ page.
- 13 février. Le même à M. le procureur général. La veuve de M. D'Aigrement est réduite à une telle misère qu'il faut lui accorder la place qu'elle demande. Folio 36, ½ page.
- 17 mars. Le même à M. Marin. Au sujet des négociants qui font la pêche au Labrador. Folio 43, 1 page.
- 17 mars. Le même à M. de Launay. Le prie de faire faire 36 médailles pour être distribuées aux sauvages du Canada. Folio 45, ½ page.
- 24 avril. Le même à M. Gaudio. Il est important qu'il trouve l'argent pour acquitter les lettres de change tirées du Canada pour le rachat de la monnaie de cartes. Folio 54½, 1 page.
- 23 avril. Le même à M. LeBlanc au sujet des fournitures pour les colonies contractées par M. de la Touche Bonneau. Folio 55, 2½ pages.
- 28 avril. Le même à M. Law au sujet des plaintes des négociants de la Rochelle, demandant, ou que le prix des castors soit doublé, attendu l'augmentation considérable du prix des marchandises, ou que le commerce soit rendu libre avec une petite redevance à la Compagnie des Indes. Folio 56, 1 page.
- 28 avril. Le même à M. de Launay. Il a été décidé que la médaille qui serait mise dans les fondations des fortifications de Louisbourg serait, d'un côté le portrait de Sa Majesté avec l'inscription ordinaire; au revers, le plan et vue de Louisbourg du côté du port, avec la légende: *Ludovica Burgum fundatum et munitum*, et à l'exergue l'année 1720. Il en faut 12 de cuivre de 2 grandeurs, et 6 d'argent, aussi de 2 grandeurs. Folio 56½, 1 page.
- 1er mai. Le même à M. Law. Lui envoie un extrait de la lettre de M. de Vaudreuil se rapportant à la guerre des sauvages du Canada contre les Illinois. Il est important que la Compagnie des Indes donne ordre à l'officier qui commande aux Illinois d'agir vivement. Folio 57, 1 page.
- 1er mai. Le même à M. Gaudion, au sujet d'une lettre de change tirée par M. le comte d'Agrain, aide-major de l'île Royale. Folio 57½, ½ page.
- 1er mai. Le même à M. de Champigny. Acquittera la lettre de change tirée par M. le comte d'Agrain. Folio 57½, ½ page.
- 1er mai. Le même à M. le comte d'Agrain. Même sujet. Folio 58, 1½ page.

1720.
5 mai. Le même à M. de Soubras. Explications demandées au sujet de certains comptes. Folio 59, 3 pages.
- 7 juin. Sauf-conduit de 2 mois à M. de la Boularderie, enseigne de vaisseau. Folio 71, 1 page.
- 7 juin. Le conseil à M. de la Boularderie. Appointements. Pourra faire venir du Canada les Canadiens dont il a besoin pour son établissement. Pourra occuper les constructions du roi au Port-Dauphin. Folio 71½, 1½ page.
- 12 juin. Le même à M. Law. S'attend qu'il donnera des ordres pour empêcher de recevoir à la Louisiane les Canadiens, qui y vont sans permission afin d'éviter les peines encourues contre les coureurs de bois. Folio 74½, 1 page.
- 7 juillet. Le même à M. de Champigny. Fonds pour les fortifications de l'île Royale. Folio 80½, ½ page.
- 20 août. Le même à M. de la Boularderie. A écrit au supérieur des Jacobins de Nantes de permettre au Père Jean-Baptiste Pinaud d'aller servir comme missionnaire dans sa concession. Folio 90, ¼ page.
- 20 septembre. Le même à M. Landréau. Le prie de confier les dépêches du roi pour l'île Royale à M. Lafitte, qui y retourne avec son vaisseau. Folio 98, ½ page.
- 18 octobre. Le même à M. Landréau, au sujet des dépêches qu'il devait confier à M. Lafitte. Folio 115½, ½ page.
- 11 décembre. Le même au munitionnaire. Devra faire l'achat des vivres nécessaires pour les 2 vaisseaux qui doivent aller au Canada et à l'île Royale. Folio 135, ½ page.

ENREGISTREMENT DES DÉPÊCHES ÉCRITES DE ROCHEFORT ET LA ROCHELLE EN 1720.

- 7 janvier. Le conseil à M. de Barrailh, au sujet de son voyage à l'île Royale. Folio 137½, 1½ page.
- 7 janvier. Le même à M. de Beauharnais. Achat de vivres et munitions pour le Canada. Folio 138½, 1 page.
- 17 mars. Le même au même. Ordres qu'il a donnés à M. Law pour envoyer aux colonies des pièces de même monnaie. Etat des pièces de 12 deniers qu'il est nécessaire d'envoyer dans les colonies. Folio 160, 1½ page.
- 3 avril. Le même au même. Affaires de l'île Royale. Le Sieur Bourdon (partie de la dépêche). Folio 164½, 1½ page.
- 4 avril. Mémoire des marchandises que M. de Beauharnais pourra acheter à Rochefort et La Rochelle. Folio 156A, 1½ page.
- 9 avril. Le conseil à M. de la Galissonnière. Le conseil a accordé à M. le comte de Saint-Pierre les 30 soldats qu'il demande pour son établissement de l'île Saint-Jean. M. de Gotteville Bellisle, qui dirige cet établissement, offre 20 hommes de sa compagnie. Folio 159½A, 1 page.
- 9 avril. Le même à M. de Beauharnais. Même sujet. Folio 160A, 1 page.
- 9 avril. Le même au même. Fera remettre à M. de Gotteville Bellisle, 3 canons de fer pour l'usage de l'établissement de M. de Saint-Pierre. Folio 161A, ½ page.
- 9 avril. Le même à M. Bigot, capitaine de vaisseau. Instruction sur le voyage qu'il doit faire en Amérique. Folio 163A, 7 pages.
- 16 avril. Le même à M. de Beauharnais. Accordera 20 tonneaux de fret à M. de Vaudreuil, qui passe au Canada. Folio 168, ½ page.
- 24 avril. Le même au même à l'égard des ouvriers engagés par M. le comte d'Agrain pour l'île Royale. Folio 175, 2 pages.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1720. Liste des personnes auxquelles le Conseil de Marine a accordé passage au Canada sur la flûte *Le Chameau*. Parmi ces personnes: M. de Ramezay, de la Gesse, son fils, Madame d'Argenteuil, sa belle-sœur; MM. de Sabrevois, de Saint-Vincent, Du Buisson, de Meloise, Mademoiselle de Ville-donné, 4 Jésuites, les domestiques de M. de Vaudreuil et un M. Cartier, habitant du Canada. Folio 190, 1½ page.
- 7 juin. Liste des paquets pour le Canada. Folio 191, ¼ page.
Le conseil à M. de Beauharnais. Etat des dépenses de l'année pour le Canada. Folio 191, 1 page.
- 12 juin. Le même à M. d'Agrain. A agréé sa proposition de fournir tous les ans à Louisbourg des bois de construction. Folio 192, 1½ page.
- 2 juillet. Le même à M. de la Pommarois sur le service qu'il doit rendre dans son voyage à l'île Royale. Folio 196, 1 page.
- 10 juillet. Le même à M. de Beauharnais. Etat des dépenses de l'île Royale. Instructions. Folio 197½, 1½ page.
Le même au même. Affaires de l'île Royale (partie de la dépêche). Folio 199, 1 page.
- 10 juillet. Le même au même. Affaires de l'île Royale. Folio 201½, 1 page.
- 10 juillet. Liste des passagers sur le vaisseau *Le François*, destiné pour l'île Royale. Folio 202, ¼ page.
- 11 décembre. Le conseil à M. de Beauharnais. Affaires du Canada et de l'île Royale. Folio 236, 2 pages. Soit 3 pp.
- 18 décembre. Le même au même. Affaires du Canada et de l'île Royale. Folio 237½, 3 pages.
- 18 décembre. Le même à M. le comte de Béthunc. Approuve ce qu'il a fait pour secourir *Le Chameau*, échoué devant Fouras, parce qu'il avait perdu 2 canots dans la rivière de Québec. Folio 238½, ½ page.
- 18 décembre. Le même à M. de Vautrou. Est très content de sa conduite dans sa navigation au Canada. Folio 239, ½ page.
- 18 décembre. Le même à M. de Vaudreuil, fils. Approuve qu'il ait remis à M. Péan les paquets que MM. de Vaudreuil et Bégon lui avaient confiés. Folio 239, ½ page.

ENREGISTREMENT DES DÉPÊCHES DU CONSEIL DE MARINE ÉCRITES AUX OFFICIERS DU CANADA EN L'ANNÉE 1720.

- 6 février. Arrêt qui ordonne que par les commissaires nommés par l'arrêt du 22 mai, il sera procédé, s'il y échoit, au nombre de 5, à la liquidation des indemnités contre Sa Majesté, contre la Compagnie des Indes et la Colonie du Canada, etc., etc, et qui nomme M. d'Ombrevil procureur général de la commission. Folio 416, 3 pages.
- 13 mars. Le Conseil de Marine au Père procureur des Jésuites des Missions du Canada. Le prie d'envoyer 4 autres Pères pour les missions des pays d'en haut. Folio 417, ½ page.
- 24 avril. Le même à MM. de Vaudreuil et Bégon. Le conseil a accordé le commerce des Indes à la Compagnie d'Occident. Elle portera à l'avenir le nom de Compagnie des Indes. Elle s'est portée adjudicataire des fermes générales sous le nom d'Armand Pilavoine. Donnera à la compagnie toute la protection nécessaire. Folio 417½, 2 pages.
- 12 mai. Le même à M. Levasseur de Néré. Etant resté en France depuis le congé qu'il a obtenu en 1717, il ne sera plus payé de ses appointements s'il ne retourne au Canada par les vaisseaux de l'année prochaine. Folio 419, 1 page.

1720.
26 mai. Le même à M. de Ramezay. Il ne sera plus accordé de congés ni permis pour porter de l'eau-de-vie dans les postes d'en haut, si ce n'est aux officiers qui y commandent et en très petite quantité. Folio 419, 1½ page.
- 26 mai. Brevet qui accorde à M. de la Valterie un terrain à la côte de Labrador pour y établir des pêches sédentaires de morue et de loup-marin. Fait concession du havre de la rivière St-Augustin, avec 2 lieues de front de chaque côté par 4 de profondeur, sa vie durant. Folio 419½, 2 pages.
- 31 mai. Mémoire du roi pour servir d'instruction à M. de Vautrou, lieutenant de vaisseau, sur le service qu'il doit rendre dans le voyage qu'il va faire au Canada sur *Le Chameau*. Fera diligence pour hâter son départ. Verra à l'embarquement des 100 recrues destinées pour le Canada et à l'argent qui lui sera confié. M. de Querquerlin, dans son voyage de l'année dernière, n'a pu emporter qu'une faible partie des bois et goudrons qui étaient à la Baie St-Paul. Ils ont été transportés à Québec, de sorte qu'il n'éprouvera aucun retard pour leur chargement, etc., etc. Folio 420½, 6 pages. Soit 9 pp.
- 31 mai. Le conseil à M. de St-Castin. Son absence du Canada a été si prolongée qu'il n'a raisonnablement pas droit d'exiger ses appointements. S'il retourne prochainement sa demande sera examinée. Folio 423½, 1 page.
- 2 juin. Mémoire du roi à MM. de Vaudreuil et Bégon. M. de Vaudreuil a bien fait de n'être pas entré dans les demandes des Bénédictins sur les discussions qu'il avait avec l'évêque. Ne doit pas souffrir dans la colonie aucun ecclésiastique non agréé par l'évêque. Approuve qu'il travaille conjointement avec l'évêque au règlement des districts de paroisses en consultant les seigneurs et les habitants. Enverra un commissaire qui dressera procès-verbal des délibérations. Les seigneurs ne pourront exiger que le curé dise la messe dans leurs chapelles particulières. A accordé 1,000 livres par année à l'évêque pour l'entretien des aliénés et des infirmes. Engagera l'évêque et les administrateurs de l'hôpital à recevoir les soldats invalides moyennant paiement de leur demi-solde. Approuve l'évêque d'avoir nommé le Sieur Tur.... à la place du Sieur Charron comme supérieur de l'hôpital que ce dernier a fondé à Montréal. Verra à ce qu'il entretienne le nombre convenu de maîtres d'école. A décidé de ne plus accorder de congés. Le commerce avec les sauvages se fera à Montréal et dans les postes entretenus pour le compte du roi. La vente de l'eau-de-vie aux sauvages est entièrement prohibée. Ne permettra à aucun habitant du Canada d'aller s'établir à la Louisiane sans permission. Ne permettra aux sauvages du Sault St-Louis et Récollet de porter aux Anglais que les pelleteries qui seront le produit de leur chasse. Approuve que M. de Joneaire ait porté les présents du roi aux Iroquois et qu'il leur ait déclaré que si les Anglais allaient traiter à Niagara il ferait piller leurs marchandises. Approuve qu'il ait fait hiverner le fils de M. de la Corne à Niagara. Est aise d'apprendre que M. de Tonty se conforme aux ordres quant à l'exploitation de son établissement à Détroit. Accorde une gratification de 200 livres par année à la veuve de M. de la Martinière. A bien fait de ne pas donner main-levée de la saisie faite à Chambly sur les effets envoyés de la Nouvelle-York par M. d'Auteuil de Monceaux. Fonds pour les sauvages de Médoctec et de Naransouaek et les Abénakis. Approuve la fidélité et la constance de ces sauvages à s'opposer aux établissements que les Anglais veulent faire sur leurs terres. Est heureux que les récoltes de 1718 et 1719 aient été abondantes et aient donné un surplus pour l'exportation à l'île Royale et aux îles. Gratification au Sieur Sarrazin. Madame de la Forest. A levé l'interdiction contre le Sieur Bouat, lieutenant général de la prévôté de Montréal. Consent à

DOC. DE LA SESSION No 8c

1720.

renouveler le privilège du Sieur Peiro pour la pêche des marsouins, à condition qu'il en jouisse conjointement et par moitié avec le Sieur de Boisliébert. Approuve que M. de Louvigny fasse un voyage d'inspection tous les 2 ans dans les pays d'en haut, avec le titre de commandant général des pays d'en haut. Toutes les lettres de change qui ont été présentées ont été acquittées. Recommande de tenir la main à l'exécution de l'arrêt du 6 juillet 1711 concernant la réunion au Domaine des seigneuries non défrichées. A accordé congé absolu à M. de Galiffet, à cause de ses infirmités, avec 1,500 livres de pension. A nommé à sa place M. de Longueuil, M. de la Chassagne à la lieutenance du roi à Montréal, M. d'Esgly à la majorité de Québec, M. Dejordy Moreau à celle des Trois-Rivières, M. de la Tour de Lazelière à la compagnie de ce dernier. A nommé aux trois lieutenances, le chevalier de Rigaud, MM. de la Plante et Thiersaut ; aux 3 enseignes, MM. de Ramezay, Du Vivier et Chastelain. M. de Lino a été pourvu de la place de 1^{er} conseiller, vacante par la mort de M. de Martinière. Folio 432½, 19 pages. Soit 32 pp.

2 juin.

Ordre du roi qui accorde à M. de Louvigny, lieutenant du roi à Québec, le commandement général des postes du pays d'en haut. Folio 439, 2 pages.

5 juin.

Le conseil à MM. de Vaudreuil et Bégon. Précautions que doivent prendre les négociants qui expédient des farines aux îles. N'ont pas à se plaindre si les droits que la Compagnie des Indes leur fait payer aux îles ne sont que les droits ordinaires. Ne peut accorder à M. Du Chesnay la charge de grand maître des eaux et forêts de la Nouvelle-France, non plus que les concessions qu'il demande. Ne peut accorder au comte de Créquy la concession qu'il demande à la sortie du lac St-François. Il ne convient pas de coloniser des endroits éloignés lorsque les seigneuries centralement situées sont si peu peuplées. Cartes. La demande de M. Lanouiller de Boiseler paraît juste. A proeuré une gratification de 300 livres à M. André de Leigne, lieutenant général de la prévôté, et de 150 livres à M. Prat, capitaine de port. Il faudra fournir la preuve de l'insolvabilité de M. de Coulonge et des successions de MM. Peire et Hazeur avant de biffer ce qu'ils doivent au roi pour monnaie de cartes. Attendra leurs éclaircissements avant de statuer sur la ratification de la concession au père de M. de la Véranderie. Est satisfait de ce qu'ils marquent au sujet des plaintes de M. Boucher, curé de St-Joseph. Veilleront à la fidèle distribution des 2,000 livres destinées aux prêtres usés. Plaects de M. de Breslay et de Madame Quesnet au sujet de la terre de l'île aux Tourtes. Plaect de Madame Daillebout d'Argenteuil au sujet de la terre concédée à Charles Daillebout, père de son mari. Examineront s'il convient d'accorder aux Jésuites une augmentation de gratification pour leur collège de Montréal, une diminution de leur taxe pour l'enceinte de Montréal, et que leur verger ne soit pas coupé pour l'alignement des rues. Folio 439½, 7 pages. Soit 10 pp.

5 juin.

Le même à M. de Vaudreuil. M. de la Corne, comme major des troupes, n'a pas rang au-dessus des autres capitaines plus anciens que lui. Folio 443, 1 page.

7 juin.

Le même à M. l'évêque de Québec. A accordé 1,000 livres de gratification à l'hôpital général de Québec. Devra y admettre les soldats invalides et profitera de leur demi-paye. Accorde l'augmentation de 10 religieuses à condition qu'elles soient dotées. Approuve qu'il ait mis le Sieur Tureq à la place du Sieur Charron pour directeur de l'hôpital que ce dernier a établi à Montréal. Ne peut convenir de payer une sage-femme pour l'hôpital. Folio 443½, 2 pages.

1730.
7 juin. Le même à M. de Vaudreuil. A réduit à 1,000 livres les prétentions de M. de Sabrevois pour dépenses à Détroit. La gratification demandée pour M. de Tonty est refusée. 4 Jésuites pour les missions d'en haut passent sur *Le Chameau*. Approuve qu'il ait envoyé M. de St-Pierre, capitaine, et M. de Linctôt, enseigne, avec un détachement de soldats, pour établir un poste à la pointe de Chagouaningo, sur le lac Supérieur, afin de détourner les Saulteux d'attaquer les sauvages de la baie et ce qu'il a fait pour maintenir les Renards, Kikapous, Mascoutins et Illinois dans la paix. A approuvé qu'il ait envoyé M. Dubuisson au poste des Ouyatanous pour les forcer, ainsi que les Miamis, à aller s'établir à la rivière St-Joseph et sur le Tatiky, ce qui empêchera les relations que les Anglais voulaient établir avec eux. A dispensé M. Dubuisson d'aller relever M. de la Ronde à l'île Royale. Approuve qu'il ait permis au chevalier Bégon de se marier. N'accordera de congés pour venir en France chaque année qu'à 2 capitaines, 3 lieutenants et 3 enseignes. Accordera son congé à François Nacquart s'il fournit la preuve qu'il est gentilhomme, comme l'affirme. Si le soldat Regnault a fait apprentissage de chirurgien et s'il a un étui et des razoirs, il tâchera de l'employer. Différend entre M. Brouage et M. de la Valterie à la côte de Labrador. Id. du 7 juin. Folio 444½, 7 pages. Soit 16 pp.
- 7 juin. Le même à M. de Vaudreuil et Bégon. Le roi a chargé le Père Charlevoix de la découverte de la mer de l'Ouest. Lui permettront de monter dans les pays d'en haut avec 2 canots, 8 voyageurs et les marchandises qu'ils pourront apporter. Envoit l'état du roi pour les dépenses de l'année s'élevant à 295,205 livres. Approuve les travaux à l'enceinte de Montréal, aux prisons et salles d'audience de cette ville et des Trois-Rivières, et aux réparations du fort Chambly. Instruction au sujet des dépenses. Emploi que les ecclésiastiques pourraient faire des rentes qu'ils ont sur l'hôtel de ville de Paris. Envoie l'arrêt par lequel le roi a rendu libre le commerce du castor, en payant à l'entrée dans le Royaume un droit à la Compagnie des Indes de 9 sols par livre pour le castor gras et de 6 sols pour le sec. Permettront à M. de la Boularderie d'attirer des Canadiens à son établissement de l'île Royale. Folio 448, 8 pages. Soit 12 pp.
- 7 juin. Le même à M. Bégon. Donnera tous ses soins pour faire charger à Québec les bois qui étaient à la Baie Saint-Paul. Lui envoie le contrat avec M. de Ramezay pour la fourniture de bois pendant 6 ans. A examiné de nouveau sa proposition rejetée en 1711 de permettre aux habitants du Canada d'avoir des nègres. Veut savoir auparavant ce qu'ils en donneront, pièces d'Inde. Ne désire pas que les mines soient ouvertes. Il vaut mieux pousser les habitants à cultiver le castor. A bien fait de remettre au père, l'enfant bâtard qui avait été porté par les sauvages de Lorette. Permettra à M. Dumesnil Noy, à Madame de Mensehaut et à son fils de passer en France. Folio 451½, 4 pages. Soit 6 pp.
- 7 juin. Le même à M. de Louvigny. A approuvé sa proposition de le nommer commandant général des postes de l'Ouest. Folio 453½, 1 page.
- 7 juin. Le même à M. Bégon. A reçu les états des dépenses de l'année dernière comprenant les dépenses pour les vivres envoyés à l'île Royale et l'entretien des troupes de cette île qui ont hiverné en Canada etc., etc. Folio 454, 2 pages.
- 7 juin. Le même à M. de la Chassagne. A été nommé lieutenant du roi à Montréal à la place de M. de Longueuil, promu au gouvernement des Trois-Rivières. Folio 454½, ½ page.
- 7 juin. Le même à M. de Longueuil. A été nommé gouverneur des Trois-Rivières. Folio 455, 1 page.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1730. Le même à M. de Chaussegros. Travaux des fortifications. Lui a procuré le rang de capitaine des troupes de la colonie. Folio 455, 1½ page.
- 7 juin. Arrêt pour maintenir les Sœurs D'Aillebout dans leur noblesse. Folio 455½, 6 pages. Soit 8 pp.
- 11 juin. Le conseil à M. de Vaudreuil. Soumettra au conseil des éclaircissements au sujet du placet de M. Greysolon du Luth, dans lequel il se plaint qu'il (M. de Vaudreuil) occupe à Montréal une maison dont il est le propriétaire. Folio 459, ½ page.
- 12 juin. Le même à MM. de Vaudreuil et Bégon. Leur envoi l'arrêt se rapportant à la contestation entre les religieuses de l'Hôtel-Dieu et le Sieur Petit, au sujet de l'habitation acquise par ce dernier de Pierre Brosseau. Folio 459, ½ page.
- 16 juin. Le même aux mêmes, au sujet des monnaies d'or et d'argent. Folio 459, ½ page.
- 19 juin. Le même à MM. de Vaudreuil et Bégon. Demande vérification des faits concernant un terrain qui a été enlevé à M. Méloise pour les fortifications. Folio 460, ½ page.
- 7 juillet. Le même à M. de Beauvois. A procuré à son fils aîné une enseigne à la Marine. Folio 460, ½ page.
- 23 juillet. Le même à M. de la Mothe Cadillac des terrains sur lesquels il veut bâtir au Détroit et des terres qu'il y a défrichées. Folio 460½, 2 pages.
- 24 juillet. Le Conseil de Marine à MM. de Vaudreuil et Bégon. N'a pu accorder à M. de la Mothe Cadillac tout ce qu'il demandait. S'il croit avoir droit à plus il se pourvoira comme il le jugera bon. Folio 460½, 3 pages.
- 24 août. Le même à M. de Vaudreuil. Ne doit pas, comme il l'apprend, empêcher le transport du Canada au Mexique de marchandises de la Compagnie des Indes. Au contraire, il doit favoriser. Folio 462½, ½ page.
- 16 octobre. Rémission de sentence pour M. Malleret. (Jacques Malleret de la Mollerie, enseigne, neveu de M. de Tonnac, a été tué un nommé Fustel d'un coup d'épée à l'auberge du Signe de la rue Saint-Pierre, Québec. Avait été condamné à mort pour ce fait, mais il a été prouvé qu'il avait agi en légitime défense.—E. R.) Folio 463, 4 pages. Soit 5 pp.
- 13 octobre. Le conseil à M. de Vaudreuil. M. Sutton, plénipotentiaire de Sa Majesté britannique, se plaint qu'il reste des prisonniers anglais au Canada. S'il en était ainsi, ce qu'il ne croit pas, il devra les mettre en liberté. Folio 464½, 1 page.

ENREGISTREMENT DES DÉPÊCHES DU CONSEIL DE MARINE AUX OFFICIERS DE L'ÎLE ROYALE.

- 3 janvier. Ordre du roi au comte d'Agrain, pour lever des ouvriers pour les fortifications. Folio 466, ½ page.
- 4 février. Mémoire du Conseil de Marine au comte d'Agrain, major de l'île Royale, au sujet de la levée des ouvriers. Folio 468, 2 pages.
- 7 juin. Le conseil à MM. de Saint-Ovide et de Mésy. Permettront à M. de la Boularderie de faire usage des bâtisses de Sa Majesté au Port-Dauphin si elles ne sont pas actuellement utiles au roi. Folio 469½, ½ page.
- 18 juin. Mémoire du roi pour servir d'instruction à M. de Pommarois, lieutenant de vaisseau, sur le service qu'il doit rendre dans le voyage qu'il va faire à l'île Royale. Folio 470, 5 pages. Soit 8 pp.
- 2 juillet. Mémoire du roi à MM. de Saint-Ovide et de Mésy. Instructions sur leurs attributions respectives. Le Père Gaulin et les sauvages. Approuve qu'il

1720. ait envoyé M. de la Pérelle à Boston avec les marchands et habitants pillés à Canseau par le capitaine Smart. M. de la Pérelle fera les fonctions d'interprète à l'île Royale, aux appointements de 300 livres, mais il n'emportera pas le titre, cela ne convenant pas à un officier. M. de Morpain a accordé à M. Gesnier la place de greffier du Conseil Supérieur. Ne peut accorder d'appointements comme conseillers à MM. de Beaujours et de Bourville, attendu qu'ils sont officiellement conseillers en vertu de leurs charges de lieutenant du roy et de major. A accordé une pension de 300 livres à la veuve du capitaine de Villejouis. Folio 472½, 7 pages. Soit 10 pp.
- 7 juillet. Le même à M. de Saint-Ovide. A approuvé le voyage qu'il a fait au havre du Saint-Esprit et les mesures qu'il a prises pour empêcher Pétitpas d'attirer les sauvages dans le parti des Anglais. Souhaite qu'il favorise la disposition des Acadiens de s'établir à l'île Saint-Jean. Le major et l'aide-major doivent suffire à leur besogne, et n'approuve pas qu'il nomme garçons majors les nommés Lachance et Benoist, sergents. Au cas de besoin, ces positions devraient être attribuées à des officiers. Approuve les efforts pour entretenir de bons rapports avec les Anglais de Boston et de l'Acadie. Ne peut lui accorder un secrétaire. Les 2 compagnies vacantes par la mort de MM. de Renon et D'Ervilliers ont été accordées à M. du Chambon et au comte d'Agrain, l'aide-majorité de ce dernier à M. de la Vallière, les 2 lieutenances à MM. D'Aillebout et Prévost, et les enseignes de ces derniers à M. Denys de Bonaventure et au fils de M. de Sabrevois. Folio 476, 3½ pages. Soit 5 pp.
- 9 juillet. Mémoire du roi au sujet des fortifications de l'île Royale. Instructions à MM. de Saint-Ovide et de Mézy. Folio 477½, 4 pages. Soit 6 pp.
- 9 juillet. Le conseil à MM. de Saint-Ovide et de Mézy. A décidé toutes les questions qui donnaient lieu à des conflits dans leurs attributions. Regrette qu'ils semblent s'accorder entre eux sur tout ce qui peut entraver les travaux des fortifications. A accordé à M. Le Vasseur, écrivain, de faire les fonctions de contrôleur. Ne peut confirmer maintenant la concession de pêche faite à M. Eustache Pasteur de Grandville, à Niganiche. Folio 479½, 4 pages. Soit 6 pp.
- 9 juillet. Le même à M. de Verville. Instructions générales au sujet des fortifications et de l'emploi des fonds. A son départ il laissera des instructions à M. de Conague, sous-ingénieur. Folio 481, 5 pages. Soit 8 pp.
- 10 juillet. Le même à M. de Saint-Ovide. L'ordre donné à M. de la Ronde Denys, capitaine, de passer au Canada à la demande de son parent, M. de Vaudreuil, ne peut être retiré. M. la Tour de Lozetière a ordre d'aller le remplacer au printemps au lieu de M. Du Buisson, dont la présence est nécessaire au Canada. A accordé un congé à M. de Fontenay. Folio 483½, 1 page.
- 10 juillet. Le même à MM. de Saint-Ovide et de Mézy. Procureront à M. le comte d'Agrain les facilités nécessaires pour apporter en France des échantillons de bois en vue de mettre à exécution le projet qu'il a formé de transporter des bois pour la construction et le radoub des vaisseaux à Rochefort. Folio 484, 1 page.
- 10 juillet. Le même à M. de Mézy. Observations sur l'emploi des fonds. Instructions générales. Folio 484½, 3½ pages. Soit 5 pp.
- 10 juillet. Le même à M. le comte d'Agrain. A été nommé capitaine de compagnie. Peut passer en France pour s'éclaircir sur ce qui concerne son projet. Folio 486, 1 page.
- 12 septembre. Le même à M. l'archevêque de Cambrai. A rendu compte à M. le Régent d'une lettre de M. de Saint-Ovide, au sujet d'une ordonnance du gouverneur de l'Acadie pour obliger les Acadiens à prêter serment de

DOC. DE LA SESSION No 8c

1720. fidélité ou à se retirer dans l'espace de 4 mois, avec défense de vendre leurs immeubles et d'emporter leurs meubles. Admet que ceux qui décideront de rester à l'Acadie ne pourront se dispenser du serment de fidélité, pourvu que l'exercice de leur religion leur soit permis. Les Anglais ont toujours éludé les dispositions du traité et de la lettre de la reine Anne, en sorte que ces habitants n'ont pu profiter de la faculté à laquelle ils avaient droit. Folio 486½, 1½ page.
- 20 septembre. Le même à M. de Mézy. M. Isabeau n'a pas droit d'utiliser, sans les payer, les pierres qui ont été tirées du havre de l'Indienne avant son arrivée, de même que la brique faite pour le compte du roi au Port-Toulouze. Folio 487, 1 page.
- 20 septembre. Le même à MM. de Saint-Ovide et de Mézy. Instructions au sujet de leurs fonctions respectives. Leurs divisions doivent cesser. M. de Saint-Ovide ne peut forcer les habitants à venir devant lui dans le but d'accommoder leurs différends lorsqu'ils n'y viennent pas d'eux-mêmes et qu'ils désirent se pourvoir devant le tribunal. Folio 487½, 3½ pages. Soit 5 pp.
- 20 septembre. Le même à M. de Saint-Ovide. Ne veut point augmenter le nombre des conseillers. Doit accorder au moins 200 soldats pour les travaux des fortifications. Il peut être plus avantageux aux soldats de travailler pour les particuliers, mais il ne faut pas que le service du roi en souffre. Les casernes ne pouvant être logeables cette année, il faut que les officiers qui sont au Port-Dauphin et au Port-Toulouze y restent plus longtemps. Voit avec peine que la brouillerie entre lui et M. de Mézy subsiste encore. Folio 489½, 3 pages.
- 20 septembre. Le même à M. de Mézy. Enverra l'année prochaine, comme il le demande, 30 filles de la pitié pour les placer chez les habitants, en vue de les marier avec les soldats qui ont des métiers. Instructions diverses. Folio 490½, 3 pages.
- 20 septembre. Le même à M. de Verville. Instructions touchant les travaux des fortifications. Folio 491½, 2 pages.

Fin du volume 42.

